MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1960, Tome II, 1er juillet-31 décembre / Ministère des affaires étrangères, Commission [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1960, Tome II, 1er juillet-31 décembre / Ministère des affaires étrangères, Commission de publication des documents diplomatiques français ; [sous la dir. de Maurice Vaïsse] ; [avec la collab. de Colette Barbier, Paulette Enjalran, Philippe Husson, et al.]. 1996.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

En vente à l'IMPRIMERIE NATIONALE

2, rue Paul-Hervieu, 75015 Paris
Téléphone : 40 58 30 00

Vente par correspondance :
Imprimerie nationale
route d'Auby, 59128 Flers-en-Escrebieux
03 27 93 70 70

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère français des Affaires étrangères. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères. 1996-ISBN 2-11-08913-8

DOCUMENTS
DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1960

TOME II

(1er JUILLET - 31 DÉCEMBRE)

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS	Référence catalogue	Prix unitaire
		F
Volume 1 : 1954 - 21 juillet-31 décembre	PN 018 301	220,00
Volume 2 : 1954 - Annexes (21 juillet-31 décembre)		
Volume 3 : 1955 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 302	220,00
Volume 4 : 1955 - Annexes I (1er janvier-30 juin)		
Volume 5 : 1955 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 303	220,00
Volume 6 : 1955 - Annexes II (1er juillet-31 décembre)		
Volume 7 : 1956 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 304	220,00
Volume 8 : 1956 - II (1er juillet-23 octobre)	PN 018 305	220,00
Volume 9 : 1956 - III (24 octobre-31 décembre)	PN 018 306	220,00
Volume 10 : 1957 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 307	220,00
Volume 11 : 1957 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 308	220,00
Volume 12 : 1958 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 309	220,00
Volume 13 : 1958 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 310	220,00
Volume 14 : 1959 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 311	*220,00*
Volume 15 : 1959 - Annexes I (1er janvier-30 juin)	PN 018 312	*150,00*
Les deux volumes 14 et 15		350,00
Volume 16 : 1959 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 313	220,00
Volume 17 : 1960 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 314	220,00
Volume 18 : 1960 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 315	220,00
La série complète des volumes 1 à 18		3.210,00

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION
DES
DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1960

TOME II

(1er JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1996

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

Président :

M. Puaux, membre de l'Institut, ministre plénipotentiaire.

Membres :

M. Ageron, professeur émérite de l'Université de Paris-XII.

M. d'Aumale, ambassadeur de France.

M. Bariéty, professeur à l'Université de Paris-IV, conseiller historique du ministère des Affaires étrangères.

M. le contre-amiral Beauvois, chef du Service historique de la Marine.

M. Dejean de La Batie, ministre plénipotentiaire.

M. Erlande-Brandenburg, directeur des Archives de France.

M. Favier, membre de l'Institut, président de la Bibliothèque nationale de France.

M. de Folin, ministre plénipotentiaire.

M. Frank, professeur à l'Université de Paris-I.

M. Girault, professeur émérite de l'Université de Paris-I.

M. Guillen, professeur émérite de l'Université de Grenoble-II.

M. Hue, directeur de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine.

M. Husson, ministre plénipotentiaire, ancien directeur des Archives et de la Documentation au ministère des Affaires étrangères.

M. Joyaux, professeur à l'Institut national des langues et civilisations orientales.

M. Kaspi, professeur à l'Université de Paris-II.

M. Maillard, ambassadeur de France.

M. le général Maurin, conseiller d'État.

M. Mélandri, professeur à l'Université de Paris-III.

M. Marc Michel, professeur à l'Université d'Aix-en-Provence.

M. Milza, professeur à l'Institut d'études politiques.

M. de Montbrial, membre de l'Institut, président de l'Institut français des relations internationales.

M. le général Mourrut, chef du Service historique de l'Armée.

M. Noiville, ministre plénipotentiaire.

Mme de Nomazy, conservateur général des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. Nouailhat, professeur à l'Université de Nantes.

M. Pagniez, ministre plénipotentiaire.

M. Poidevin, professeur émérite de l'Université de Strasbourg-III.

M. Jean-Bernard Raimond, député, ancien ministre des Affaires étrangères, ambassadeur de France.

M. Renouard, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives et de la Documentation au ministère des Affaires étrangères.

M. Richer, ministre plénipotentiaire, conseiller d'État.

M. le général Silvestre de Sacy, chef du Service historique de l'armée de l'Air.

M. Soutou, professeur à l'Université de Paris-IV.

M. Thobie, professeur émérite à l'Université de Paris-VIII Saint-Denis.

M. Tiné, ambassadeur de France.

M. Vaisse, professeur à l'Université de Reims.

M. Vergès, professeur à l'Université de Paris-I.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
M. Maurice Vaisse :

Mme Colette Barbier, docteur en histoire.

Mlle Paulette Enjalran, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. Philippe Husson, ministre plénipotentiaire.

M. Yvon Lacaze, archiviste-paléographe, docteur ès lettres.

Mme Françoise Péquin, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Mme Francine Virduzzo, docteur ès lettres.

AVERTISSEMENT

Le second semestre de 1960 voit s'instaurer entre le général de Gaulle et les hauts responsables des pays partenaires de la France au sein de la C.E.E. une série d'entretiens sur des sujets aussi divers que l'Alliance atlantique, l'organisation de l'Europe politique, Berlin et la question allemande, le Marché commun. Les problèmes du Maghreb demeurent aussi aigus tandis que, dans le Sud-Est asiatique, les crises qui agitaient le Sud-Vietnam et surtout le Laos perdurent ou s'amplifient. Principale nouveauté par rapport au précédent semestre : le déclenchement de la crise congolaise, avec l'intervention des Nations Unies.

*
**

De juillet à septembre 1960, le général de Gaulle rencontre successivement le chancelier Adenauer (29-30 juillet), les dirigeants hollandais (31 août), italiens (3 septembre), belges (13 septembre) et luxembourgeois (17 septembre). Il s'efforce de convertir ses interlocuteurs à la conception d'une *Europe politique* où les organismes gouvernementaux auraient la prééminence sur la Commission européenne; ses partenaires craignent en revanche une *capitis diminutio* de la Commission ou tentent de préserver les liens avec la Grande-Bretagne. La diplomatie française s'oppose à la dérive d'organismes supranationaux qui tendent à devenir des « super-États irresponsables »; elle entend faire ratifier la « confédération européenne » envisagée par référendum [1].

Sur le chapitre de l'*Alliance atlantique*, le Général confirme son hostilité à l'intégration qui signifierait la disparition de l'autorité des gouvernements sur les armées et son refus du monopole des États-Unis en matière d'emploi de l'arme atomique. Il se heurte aux réticences du chancelier Adenauer, soucieux d'éviter un retrait d'Europe des troupes américaines. Il se trouve par ailleurs confronté aux premiers projets de force multilatérale lancés par l'administration Eisenhower (n° 276).

L'*affaire de Berlin* ne connaît pas de développement spectaculaire — Khrouchtchev menace toujours de signer un traité séparé avec Pankow — si ce n'est les accusations portées par Moscou contre la R.F.A. d'utiliser les secteurs occidentaux de la ville pour des préparatifs militaires, ou les mesures de restriction des déplacements prises par la R.D.A., auxquelles les trois Occidentaux et Bonn répliquent par des contre-mesures.

[1] Gaulle (Charles de), *Lettres, notes et carnets,* VIII, *juin 1958 - décembre 1960,* Plon, 1985, p. 382-383.

L'un des aspects du *Marché commun* réside dans la mise en route d'une *politique agricole commune* : les propositions du plan Mansholt provoquent en France des réactions mitigées; la négociation sur la P.A.C. rencontre des difficultés en raison des oppositions d'intérêts; elle doit tenir compte notamment des intérêts américains. Pour Olivier Wormser, directeur des Affaires économiques au Département, le processus d'accélération du Marché commun est nécessaire à l'élaboration d'une véritable politique agricole commune; il ne saurait y avoir d'avenir pour l'agriculture française en dehors du Marché commun (n°s 243, 278). La volonté de compromis des Français et des Allemands aboutit le 20 décembre à un accord sur le système des prélèvements. Autre aspect du Marché commun : l'attitude de la *Grande-Bretagne*, qui recherche le moyen de s'associer aux organisations européennes existantes, tout en préservant l'importation des produits agricoles du Commonwealth et, de façon plus générale, les *relations entre les Six et les Sept* (conversations d'experts anglo-allemands des 28-29 novembre).

Au sein du monde *communiste*, les réunions des partis communistes de Bucarest (23-27 juin) et de Moscou (20 novembre-1er décembre) voient s'affronter les thèses soviétiques et chinoises sur la coexistence pacifique, et s'achèvent sur des concessions au point de vue de Pékin. Le rôle grandissant de la Chine populaire dans les préoccupations des dirigeants soviétiques explique le raidissement de la politique de l'U.R.S.S. qui s'exprime dans les discours de Khrouchtchev à l'O.N.U., où le premier secrétaire du P.C.U.S. s'en prend au colonialisme et au Secrétaire général et s'efforce de se concilier le courant neutraliste et les délégations arabes. Les griefs s'accumulent à l'égard de la France sur les chapitres de la coopération franco-allemande ou du désarmement, sans que pourtant Moscou perde l'espoir de voir Paris contribuer à renouer le dialogue Est-Ouest.

Les problèmes du Maghreb gardent toute leur acuité. Les entretiens de Melun (25 juin-1er juillet) ne font pas progresser le règlement de l'*affaire algérienne*, car le G.P.R.A. ne sépare pas le problème du cessez-le-feu du contexte politique, alors que Paris n'entend aborder les questions politiques qu'une fois conclu le cessez-le-feu, et avec les représentants de toutes les tendances. Si le général de Gaulle parle d'« Algérie algérienne » (discours du 4 novembre), il est hors de question pour lui de remettre l'Algérie au seul F.L.N. Paris refuse à l'O.N.U. le droit de surveiller le référendum prévu, y compris après les troubles qui agitent l'Algérie en décembre. Les principaux documents retenus concernent l'attitude de la Chine et de l'U.R.S.S. (cette dernière reconnaît *de facto* le G.P.R.A.), mais aussi celle des États de la Communauté récemment promus à l'indépendance, qui, au cours du débat à l'Assemblée générale, marquent leur solidarité avec la France et rompent l'unité du groupe afro-asiatique. Au *Maroc*, un accord sur les bases françaises est acquis le 1er septembre, mais l'affaire mauritanienne empoisonne les relations avec Paris; divers incidents traduisent la détérioration des rapports entre

les deux pays, due à la guerre d'Algérie. En *Tunisie*, les sujets de litige demeurent l'affaire de La Marsa, l'évacuation de Bizerte et la question des terres. Le conflit algérien pèse également sur les relations avec la France : Bourguiba, qui redoute une assistance militaire des pays communistes au G.P.R.A., souhaite voir « précipiter le mouvement vers la paix » (n° 289).

Au sein de la *Communauté*, se produit l'éclatement du Mali; en *Afrique anglophone*, les rapports *franco-nigérians* sont tendus, du fait des expériences nucléaires françaises. En *Afrique centrale*, l'événement primordial est constitué par la *crise congolaise*. Livré à l'anarchie depuis la déclaration d'indépendance, le Congo ex-belge fait appel à l'assistance militaire de l'O.N.U. La France manifeste sa méfiance vis-à-vis de l'intervention onusienne en refusant un retrait précipité des troupes belges, l'ingérence des Nations Unies dans la constitution d'un gouvernement ou l'octroi à Léopoldville d'une assistance technique par la voie exclusive de l'O.N.U. Elle observe une stricte neutralité dans le litige entre le secrétaire général des Nations Unies Hammarskjöld et le Premier congolais Lumumba. Dans le conflit entre ce dernier et le président du Katanga séparatiste Moïse Tschombé, Tschombé trouve l'appui de l'abbé Fulbert Youlou, président du Congo-Brazzaville. La chute de Lumumba déconcerte l'U.R.S.S., qui condamne violemment les « colonialistes » et leur « laquais » Hammarskjöld (n° 259). À la fin de 1960, tandis que le Maroc lance l'idée d'une conférence d'États africains consacrée au Congo, la France entend renforcer le président Kasavubu et écarter l'installation d'un bastion lumumbiste.

Dans le *Sud-Est asiatique*, la situation intérieure du Sud-Vietnam, où s'impose la nécessité de réformes, est grave; plus grave encore, la *crise laotienne*, où la France soutient le prince neutraliste Souvanna Phouma contre le général de droite Phoumi qu'appuient les États-Unis; le 23 septembre, Français, Britanniques et Américains s'accordent pourtant à reconnaître le cabinet Souvanna Phouma comme le seul gouvernement légal. L'implication grandissante des États-Unis dans la crise, mais aussi de l'U.R.S.S., la constitution, le 13 décembre, d'un cabinet Boun Oum en lieu et place de Souvanna Phouma font souhaiter à Paris la formation d'un Cabinet d'union nationale et la remise en activité de la Commission interalliée de contrôle.

Sur le continent américain, les *États-Unis* — où John Kennedy l'a emporté aux élections présidentielles de novembre — manifestent une certaine indulgence pour le neutralisme et envisagent un développement de l'Afrique qui ferait abstraction de l'effort fourni par la France dans les États de la Communauté au titre de l'aide bilatérale. Les relations des États-Unis avec l'île voisine de *Cuba* se détériorent, car le régime castriste marque une hostilité grandissante à Washington et se rapproche du bloc communiste.

*
**

Sur un plan général, la question du *désarmement* traduit l'antagonisme croissant entre les deux blocs, qui s'est matérialisé en juin dans le refus soviétique de coopérer avec le Comité des Dix. Elle donne lieu à des échanges de messages entre le général de Gaulle et M. Khrouchtchev; la France est accusée par l'Union soviétique de ne pas avoir repris au Comité le programme développé devant le premier secrétaire du P.C.U.S. lors de sa visite en France fin mars-début avril. Paris est hostile au projet soviétique d'élargissement du Comité des Dix, ainsi qu'à l'intrusion de l'O.N.U. dans les affaires de désarmement. En matière *atomique*, tandis qu'elle suspend sa coopération avec Israël, la France se réserve vis-à-vis de l'O.N.U. le droit de poursuivre ses expériences nucléaires.

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant [1] :
— tous les documents concernant les questions dont l'importance était particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions;
— les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. — QUESTIONS GÉNÉRALES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. ENTRETIENS		
1960 29-30 juil.	Rambouillet.....	Entretiens franco-allemands des 29 et 30 juillet. 1. *Premier entretien de Gaulle-Adenauer (29 juillet, 11 h. 15-12 h. 55).* Tour d'horizon où le Chancelier exprime quelques griefs (récent discours de M. Debré à l'Assemblée nationale; impression que l'Allemagne est délaissée dans les entretiens entre Occidentaux). Inquiétude allemande devant la fabrication d'armes atomiques françaises. La forme à donner à l'Alliance atlantique; les prochaines élections américaines.	C.R.	54

[1] Les lettres D., L., N., A.M., T., C.R., P.V. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un aide-mémoire, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel.

La mention Paris (Repan) figurant dans la colonne « Provenance et destination » indique que le document analysé émane du représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N., ou qu'il lui est adressé; la mention Bruxelles (Delfra) que le document provient du chef de la délégation française auprès des Communautés européennes, à Bruxelles, ou qu'il lui est destiné.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
29-30 juil.	Rambouillet.....	2. *Second entretien (29 juillet, 16 h. 10).* La réforme de l'O.T.A.N. Organisation de l'Europe et rapports avec les Anglais et la Commission de la C.E.E. Coopération franco-allemande et information de l'Italie. Affaire de Berlin.	C.R.	54
		3. *Troisième entretien (30 juillet, 11 h. 15-12 h. 30).* Discussion au sujet d'une note remise par le général de Gaulle au Chancelier. Elle porte sur l'Alliance atlantique et les institutions européennes.		
		4. *Réunion de clôture en présence des ministres des Affaires étrangères et des ambassadeurs (30 juillet).* Exposé des résultats des conversations.		
8 août	Paris.....	Entretiens, le 6 août, de M. Couve de Murville avec M. van Scherpenberg, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la R.F.A., sur les mesures à prendre à la suite des conversations de Rambouillet (réforme de l'O.T.A.N.; place de l'Angleterre dans la nouvelle organisation européenne de type confédéral; réformes à apporter au Marché commun; sort de la C.E.C.A. et de l'Euratom; organisation de type confédéral précitée).	N.	67
31	*Idem*	Entretien du général de Gaulle avec les dirigeants hollandais. Suggestions du Général pour remédier à « l'inconsistance » de l'Europe occidentale. Souhait de M. Luns d'échanges de vues analogues avec Londres. Autres sujets abordés : lutte contre le communisme et défense nationale; accélération du Marché commun; problème algérien.	C.R.	91

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
3 sept.	Rambouillet.....	Entretiens franco-italiens du même jour. Sujets abordés : la construction européenne; la politique agricole commune; le projet d'Université européenne; les relations de la Grande-Bretagne et de la Grèce avec le Marché commun.	C.R.	97
13	Paris.....	Réunion franco-belge du même jour. Le général de Gaulle résume une conversation du matin. Point de vue belge sur l'exposé du Général en matière de construction européenne, conceptions belges des rapports entre les Six et les Sept. Autres points traités : la situation au Congo; le Ruanda-Urundi; le Mali; l'indépendance des États de la Communauté et l'Algérie.	C.R.	113
19	New York.....	Entretien de M. Couve de Murville avec M. Herter le même jour. Le ministre français interroge son interlocuteur sur une possible évocation de la question allemande par M. Khrouchtchev aux Nations Unies. Il expose les résultats des conversations entre les Six à Paris en août et septembre en matière de coopération européenne.	N.	129
23	*Idem*	Entretiens tripartites au rang des ministres des Affaires étrangères du 23 septembre à New York. Échange de vues sur les discours prononcés le même jour à l'O.N.U. par MM. Khrouchtchev et Nkrumah. Autres questions : le Laos; le Congo; l'affaire algérienne et l'O.N.U. M. Herter soulève le problème de l'O.T.A.N. à la suite de la récente prise de position du général de Gaulle. Les procès politiques en Turquie.	C.R.	139

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
3-5 oct.	Paris.....	Conversations de M. Heath, Lord du Sceau privé, chargé des Affaires européennes, avec MM. Couve de Murville et Debré. Sujets abordés : *3 octobre après-midi :* relations Est-Ouest et question de Berlin; le Congo; l'O.T.A.N.; la construction européenne. *4 octobre, 12 h. :* rapports économiques de la Grande-Bretagne et du Marché commun; relations politiques des Six et des Sept. *5 octobre, 18 h. 15 - 19 h. :* Marché commun et organisation politique de l'Europe; évolution des États africains.	C.R.	157
7-8	Bonn	Entretiens de M. Michel Debré avec le chancelier Adenauer. Questions abordées : libre disposition de l'arme atomique par certaines puissances de l'O.T.A.N.; réforme de l'O.T.A.N.; coopération européenne (proposition française de réunion des chefs d'État ou de gouvernement des Six avant la fin de l'année), etc. Lors de la réunion de l'après-midi, le Chancelier critique le discours de Grenoble du général de Gaulle, que justifie le Premier ministre français.	C.R.	162
26 nov.	Rome	Entretiens franco-italiens en date de ce jour. Sujets abordés : les aménagements à apporter au fonctionnement de l'Alliance atlantique; l'Allemagne et Berlin; l'éventualité d'une nouvelle conférence au sommet.	C.R.	232
15 déc.	Paris.....	Entretiens tripartites au niveau des ministres des Affaires étrangères. Sujets abordés : préparation d'une nouvelle conférence au sommet avec les Soviétiques; Amérique latine; Congo; Laos.	C.R.	274

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		B. DÉSARMEMENT		
1960				
5 juil.	Genève	Position des délégations occidentales à Genève après la rupture par les Soviétiques des négociations sur le désarmement.	N.	6
6	Paris (Repan à Aff. étr.).	Discussion sur le désarmement au Conseil de l'O.T.A.N. Position des différents pays membres sur le plan américain; position de la France.	T.	12
13	*Idem*	Résumé de l'exposé sur le désarmement fait par la délégation française le jour même.	T.	21
25	Paris.....	Les principales objections françaises au plan américain de désarmement, révisé par les Occidentaux sans la participation active de la France. Ces objections portent sur les délais à l'accomplissement de chaque étape, sur l'arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaies, et sur les véhicules.	N.	45
2 août	Paris (Aff. étr. à Ambass. Canada).	Note verbale répondant à une note canadienne relative à la position de la France sur le désarmement nucléaire, dans laquelle le gouvernement d'Ottawa exprimait son inquiétude. Le gouvernement français cherche à rassurer son interlocuteur.	N.	59
14	Paris à Moscou . . .	Réponse du général de Gaulle à une lettre de Khrouchtchev sur le désarmement du 23 juillet.	T.	73
15	Moscou à Paris . . .	Commentaire fait par l'ambassadeur de France lorsqu'il remet à M. Gromyko la réponse précitée du général de Gaulle.	T.	74
14 sept.	Paris à Moscou . . .	Envoi par le Département de la lettre soviétique du 6 septembre sur le désarmement, remise par M. Vinogradov au général de Gaulle, en réponse à la lettre de ce dernier du 12 août, en prévision de l'Assemblée générale de l'O.N.U.	T.	116

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
14 sept.	Paris (Aff. étr. à Repan).	Réponse, au cours d'une réunion du Conseil atlantique, aux questions posées au représentant de la France audit Conseil, au sujet de la position de Paris sur le désarmement.	T.	119
16	Washington à Paris.	Compte rendu de la dernière réunion, avant les débats à l'O.N.U., des Cinq sur le désarmement. La modification de la composition du Comité des Dix est le principal sujet de discussion.	T.	122
16	Paris.....	Commentaire de la lettre sur le désarmement adressée le 12 septembre par M. Khrouchtchev au général de Gaulle. Cette lettre n'apporte pas d'éléments nouveaux.	N.	124
27	Paris à New York .	Au sujet de l'élargissement du Comité des Dix. Instructions pour des conversations avec les Américains et les Britanniques.	T.	143
21 oct.	Paris.....	En vue de l'intervention du délégué de la France sur le désarmement à la première Commission, énumération des points à traiter.	N.	175
27	*Idem*	La négociation sur le désarmement devant la première Commission de l'O.N.U. Les Soviétiques s'efforcent de tourner la résistance des puissances occidentales par une pression des puissances neutres. Aussi convient-il d'attacher la plus grande importance à la composition de l'organisme qui reprendra la négociation.	N.	189
26 déc.	*Idem*	Point de la situation sur les négociations après la rupture soviétique au Comité des Dix; proposition d'une ligne de conduite avec diverses suggestions sur l'action de la France.	N.	295
		C. QUESTIONS ATOMIQUES		
1960				
1er août	Paris (Aff. étr. à Ambass. d'Israël).	Coopération atomique avec Israël. Révision par la France de l'aide apportée à ce pays.	A.M.	57

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
18 nov.	Paris à New York .	Instructions pour le vote de la France à l'Assemblée générale des Nations Unies au sujet des explosions nucléaires.	T.	214
30	Paris.....	Coopération atomique avec Israël. Réunion du 29 novembre entre représentants français et israéliens pour définir les modalités de la décision concernant la cessation de l'aide de la France à la construction d'une usine de séparation chimique.	N.(N.)	244
20 déc.	Paris à Rabat, Tunis, Tripoli, Accra, etc.	Annonce d'une prochaine explosion nucléaire expérimentale à Reggane, et sa justification.	T.	284

II. — RELATIONS EST-OUEST : BERLIN ET LA QUESTION ALLEMANDE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
1er juil.	Moscou à Paris . . .	Menace proférée par Khrouchtchev, au cours d'une réception, de signer un traité séparé avec la R.D.A. si les discussions sur Berlin traînaient en longueur. L'ambassadeur de R.F.A. réplique que les Occidentaux sont prêts à se battre pour Berlin.	T.	1
26	Paris à Washington.	Le Département souhaiterait connaître l'opinion des Américains sur le désir des Allemands de participer aux discussions tripartites concernant les mesures d'urgence à prendre en cas de crise à Berlin. Il suggère que la R.F.A. soit associée un tant soit peu aux activités du groupe de Bonn chargé d'étudier d'éventuelles « contre-mesures ».	T.	48
10 août	Paris à Moscou . . .	Texte de la réponse du gouvernement français à la note soviétique du 30 juin, accusant le gouvernement de la R.F.A. d'utiliser les secteurs occidentaux de Berlin pour des préparatifs militaires et de recruter parmi les habitants de la ville des soldats pour la Bundeswehr.	T.	69
5 sept.	Bonn à Paris	Sur la « petite crise » déclenchée à Berlin le 31 août par le gouvernement de Pankow et les réactions alliées.	T.	98
6	Paris.	Des contre-mesures occidentales dans l'affaire de Berlin.	N.	101
9	Paris (Aff. étr. à Premier ministre).	De la participation de la République fédérale d'Allemagne au planning *Live Oak*. Point de vue français.	D.	108

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
12 sept.	Paris à Moscou . . .	Communication du gouvernement français au gouvernement soviétique sur les limitations de trafic à Berlin.	Mémo	111
15	Paris	De la défense de Berlin.	N.	121
26	Moscou à Paris . . .	Note soviétique adressée à l'ambassade de France en réponse à la note française concernant la circulation à l'intérieur du Grand Berlin.	T.	142
25 oct.	Paris à Moscou . . .	Réponse à la note soviétique du 26 septembre sur Berlin.	T.	180
27	Paris	Contre-mesures visant à rétablir la liberté du trafic à Berlin.	N.	188
2 nov.	Varsovie à Paris . .	Transmission au gouvernement français par l'entremise du ministère polonais des Affaires étrangères d'une note du gouvernement de Pankow, dénonçant la décision prise par le Sénat de Berlin de constituer des organisations paramilitaires sous la dénomination « réserve de la police ».	T.	197
30	Paris	Du problème de Berlin et de la pression croissante des autorités de Pankow contre les secteurs occidentaux de la ville, où la situation semble devenir de plus en plus instable.	N.	245

III. — L'ALLIANCE ATLANTIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
6 juil.	Bonn à Paris	Au sujet de l'installation de fusées *Polaris* sur le sol allemand : M. Strauss dément certains propos du secrétaire américain à l'Armée et déclare qu'il n'envisagerait pas de faire de proposition à l'O.T.A.N. en ce sens.	T.	9
21	M. Debré au général de Gaulle.	Transmission de la traduction d'une communication orale de M. Vinogradov. Le texte soviétique utilise des déclarations intempestives du secrétaire américain à la Guerre pour attirer l'attention de la France sur la gravité d'un réarmement de la Bundeswehr en fusées *Polaris*.	L (N)	40
25	Paris.....	Audience accordée le 21 juillet par le général de Gaulle au secrétaire général de l'O.T.A.N. M. Spaak a informé le Général de son récent voyage aux États-Unis, au cours duquel il a suggéré que le gouvernement américain vende directement des *Polaris* à la France, en même temps qu'il en offrirait à l'O.T.A.N. Aucune réponse ne lui a été faite.	N.	43
26	*Idem*	L'Allemagne et les I.R.B.M. Deux questions se posent : l'équipement de la Bundeswehr en I.R.B.M. (proposition Gates) et la participation allemande à une fabrication en commun de fusées. Problèmes juridiques et politiques que soulèvent ces deux questions.	N.	50
1er août	*Idem*	Note de M. de Leusse au sujet de la proposition Gates sur les *Polaris* et des suggestions de M. Spaak. L'acceptation de cette proposition paraît dépendre de l'attitude de la France.	N.	56

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
7 sept.	Paris.....	Étude de la position française vis-à-vis des propositions Gates : elle est plutôt négative et la France préférerait ne pas avoir à répondre; on souhaite à Paris que les Américains y apportent des amendements. La position des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la R.F.A. et du S.H.A.P.E.	N.	104
16	Paris (Repan).....	La réponse de la France aux propositions Gates relatives à l'installation de fusées *Polaris* sur le sol français pourrait faire l'objet d'un compromis, si les Américains acceptaient d'apporter une aide pour la construction de la force de frappe française ou de céder en toute propriété des engins *Polaris.*	N.	125
5 oct.	Paris.....	Visite de M. Spaak au Premier ministre le 1er octobre. Proposition de compromis en matière d'engins que le secrétaire général de l'O.T.A.N. entend soumettre aux États-Unis.	C.R.	156
12	Paris (Repan à Aff. étr.)	Communication faite par le représentant allemand à l'O.T.A.N. au sujet des conversations Debré-Adenauer à Bonn des 7 et 8 octobre, au cours desquelles l'Alliance atlantique a été au centre des préoccupations.	T.	165
29	Paris.....	Entretien du Premier ministre avec M. Thorneycroft, ministre britannique de l'Aviation, sur un projet britannique d'organisation d'une coopération européenne pour le lancement en commun de satellites lourds.	C.R.	192
22 nov.	*Idem*	Entretiens du général de Gaulle avec le vice-président des États-Unis, le sénateur Lyndon Johnson. Le Général assure son interlocuteur que la France est prête à coopérer avec les États-Unis pour la défense du monde libre, mais en jouant un rôle qui lui soit propre; il souhaite une réorganisation de l'Alliance fondée sur les réalités nationales.	C.R.	224

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
24 nov.	Paris.....	Entretien de M. Dillon avec le Ministre au sujet des vues du gouvernement américain en ce qui concerne la dotation de l'O.T.A.N. en fusées *Polaris*.	N.	228
16 déc.	Paris (Repan à Aff. étr.).	À la session ministérielle de l'O.T.A.N., M. Herter propose l'établissement d'une force multilatérale (mise à la disposition de l'Alliance de 5 sous-marins armés d'engins *Polaris* en 1963; vente aux Alliés de 100 MRBM en 1964). Toute force stratégique de l'O.T.A.N. doit recevoir les directives de SACEUR. Il est également question du renforcement des armes conventionnelles. Les Européens sont invités à prendre une part du fardeau, en raison du déséquilibre de la balance des paiements américaine. Réactions de lord Home, de M. Couve de Murville et des autres délégations.	T.	276

IV. — L'EUROPE DE L'OUEST

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document

A. LE MARCHÉ COMMUN

1960				
7 juil.	Paris.....	Compte rendu de conversations menées par cinq pays exportateurs de produits agricoles avec la Commission de la C.E.E. et les représentants des États membres. Du côté français on a écouté, mais on s'est refusé à discuter et on n'a pas donné de réponse.	N.	14
11-12	*Idem*	Entretiens de M. Caramanlis, Premier ministre grec, avec M. Debré, puis avec le général de Gaulle. Sujet principal abordé : l'association de la Grèce au Marché commun (problèmes de l'exportation des tabacs grecs et d'un éventuel emprunt d'Athènes auprès des États de la Communauté). Autres sujets traités : la Turquie; Berlin; la coopération politique européenne; les rapports de la Grèce avec la Yougoslavie et l'Égypte; le problème algérien.	C.R.	19
16	*Idem*	Les propositions révisées de la Commission en matière de politique agricole commune. Analyse de ces propositions et observations du gouvernement français.	N.	29
2 sept.	*Idem*	Audience accordée le 1er septembre par le général de Gaulle à l'ambassadeur de Grande-Bretagne. Il est question de l'attitude du Royaume-Uni sur le Marché commun et d'une éventuelle visite du Général à Londres.	N.	95

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
6 sept.	Paris.....	R.F.A. et Grande-Bretagne, après les entrevues Adenauer-Macmillan, semblent chercher comment aboutir à un accord entre les Six et les Sept. Pour la France cet effort est vain, en raison des oppositions d'intérêts et de conceptions; l'accord est à rechercher dans le cadre du G.A.T.T. ou de l'O.C.D.E. en voie de création.	N.	103
19	*Idem*	Conversations du 17 septembre entre MM. Couve de Murville et Carstens. Le Ministre expose que, à la suite des entretiens menés par le gouvernement français avec ses partenaires du Marché commun depuis juillet, il apparaît que des problèmes se posent à propos du rôle de la Grande-Bretagne, de l'O.T.A.N. et des Communautés existantes.	N.	130
22	Bruxelles-Delfra à Paris.	Qui doit négocier avec les États associés de la C.E.E. récemment parvenus à l'indépendance : la Commission ou les États membres ?	T.	135
23	J. P. Brunet à O. Wormser.	La Grande-Bretagne a fait un mauvais calcul dans sa création de l'E.F.T.A. et dans sa conception des rapports entre les Six et les Sept.	N.	138
29	Washington à Paris.	Point fait à l'intention des autorités de Washington, par M. Wormser, sur les problèmes qui opposent les Six et les Sept, compte tenu des récents entretiens anglo-allemands.	T.	148
sept.	Londres (conseiller commercial).	L'évolution constatée ces dernières années montre un affaiblissement de la portée de la préférence impériale accordée par Londres aux pays du Commonwealth.	N.	152
12 oct.	Paris.....	La position réelle de la Grande-Bretagne à propos des relations entre les Six et les Sept.	N.	167
22	Londres à Paris.	Impressions de M. Heath après ses entretiens de Paris : le moment n'est pas encore venu d'entretiens conclusifs; un mouvement se développe cependant en Grande-Bretagne en faveur de l'entrée de ce pays dans le Marché commun.	T.	176

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
26 oct.	Paris (de M. J.P. Brunet pour M. Wormser).	Pour réussir la négociation sur la politique agricole commune, il faut désarmer les préventions allemandes et américaines. Il convient, à cet effet, de situer la protection de l'agriculture européenne au niveau de celle de l'agriculture américaine, et de veiller à ne pas trop atteindre les revenus de la paysannerie allemande. La marche à suivre.	N.	185
5 nov.	Genève (délégation française au G.A.T.T.) à Paris (Aff. étr.).	Compte rendu de la première semaine de la dix-septième session des parties contractantes du G.A.T.T. L'intérêt qu'a suscité la proposition française d'interdire les subventions à l'exportation des produits industriels.	D.	201
29	Bruxelles - Delfra à Paris.	Entretiens Gorse-Mansholt concernant la minceur des progrès réalisés vers une politique agricole commune. Devant l'attitude allemande, M. Mansholt souhaite demander à la Commission une décision de principe sur le système des prélèvements. Pour M. Gorse, la France pourrait utiliser les termes de la décision du 12 mai pour évoquer devant le Conseil certains de ses litiges avec ses partenaires.	T.	237
30	Paris.....	La Grande-Bretagne, qui n'a fait aucun effort depuis mai pour rapprocher les Six et les Sept, espère peut-être pouvoir revenir à sa proposition de grande zone de libre-échange. Quant à la France, soucieuse de la cohésion du Marché commun, elle reste prête à régler au cas par cas les rapports entre les Six et les Sept dans un esprit constructif, mais juge qu'une nouvelle négociation sur une grande zone de libre-échange présenterait les mêmes inconvénients qu'en 1958.	N.	242

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
30 nov.	Paris.....	La politique agricole commune. Synthèse par M. Wormser de l'ensemble de la situation et des problèmes qui se posent du fait de l'attitude allemande (et américaine) et du projet d'accélération de la mise en œuvre du Marché commun.	N.	243
2 déc.	Londres à Paris...	Commentaires de l'ambassade de France sur les entretiens anglo-allemands des 28 et 29 novembre. Deux problèmes fondamentaux : le type de tarif à appliquer à un ensemble européen unifié; les liens particuliers de la Grande-Bretagne avec le Commonwealth et leurs conséquences dans le domaine agricole. On est conduit à envisager un système intermédiaire entre l'union douanière et la zone de libre-échange.	T.	252
3	Bruxelles-Delfra à Paris.	La discussion des experts chargés d'examiner les propositions de la Commission au sujet de l'association des pays d'outre-mer a été entièrement négative, du fait de la position allemande.	T.	255
8	Bonn à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France et M. Carstens. M. Seydoux plaide pour l'accélération du rythme du traité de la C.E.E. en faveur des P.T.O.M. associés. M. Carstens exprime des doutes sur l'opportunité de la mesure. Il aborde également la question de l'arraisonnement de navires allemands suspectés de contrebande d'armes au profit du F.L.N.	T.	261
8	Paris à Bonn	Transmission d'une lettre adressée au secrétaire d'État ouest-allemand, M. van Scherpenberg, par M. Wormser. Il s'agit de traiter des problèmes qui subsistent entre les deux pays au sujet de l'accélération du Marché commun.	T.	262

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
16 déc.	Paris.....	Compte rendu du directeur des Relations économiques extérieures sur les entretiens franco-allemands du 15 décembre relatifs aux questions agricoles, et suggestions sur la politique à suivre en ces matières.	N.	277
16	*Idem*	M. Wormser fait part à M. Couve de Murville des hésitations du ministre de l'Agriculture quant à l'attitude à adopter dans les négociations sur la politique agricole commune.	N.	278
22	Londres à Paris...	Évolution de la politique britannique dans l'affaire des Six et des Sept. À l'attentisme s'ajoute la crainte devant l'accélération du Marché commun; à l'impression de force s'est substituée une impression de faiblesse. Le moment d'une vraie négociation s'est peut-être rapproché, il n'est pas encore venu.	D.	288
26	Paris à Bonn, Bruxelles, La Haye, Luxembourg, Rome.	Décisions prises le 20 décembre par le Conseil des ministres de la C.E.E. à la suite de celle du 12 mai visant à réaliser le Marché commun agricole, mais selon des modalités un peu différentes de celles applicables à l'industrie. Des compromis ont été atteints, notamment entre la France et la R.F.A. Ainsi se trouve confirmée la décision d'accélérer le Marché commun dans l'agriculture; des obstacles subsistent, à résoudre au cas par cas.	T.	294

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		B. L'EUROPE POLITIQUE		
1960				
9 juil.	Rome à Paris	Le gouvernement italien comprend le désir de la France de ne pas renforcer le poids de la Commission de Bruxelles, mais il est préoccupé de la voir isolée parmi les Six et propose ses bons offices. Il juge nécessaire de rassurer Belges et Néerlandais au sujet d'un possible axe Paris-Bonn pour les amener à accepter des consultations politiques plus étroites. Un secrétariat politique pourrait suivre. Rome souhaite une Université européenne.	T.	16
18	Paris	Réunion des ministres des Affaires étrangères des Six à La Haye, le 18 juillet. Sujets abordés : les relations Est-Ouest; le Haut-Adige; la crise congolaise.	C.R.	32
25	*Idem*	La Confédération européenne. Le renforcement de la construction européenne postule un prolongement politique aux Communautés économiques existantes. Les obstacles; comment les surmonter. Il est proposé la création d'une « Conférence des chefs de gouvernement » ayant une compétence d'appel pour les problèmes ressortissant à l'application des traités de Rome et de Paris, et une compétence consultative dans les domaines proprement politiques (Affaires étrangères, Défense nationale), ainsi que la mise en place d'une Assemblée élue au suffrage universel.	N.	44

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
30 août	Bruxelles à Paris..	Indications recueillies sur les entretiens qu'ont eus les gouvernements du Bénélux à propos des relations entre les Six et les Sept, de la question de la fusion des exécutifs des Communautés et surtout des relations politiques entre les Six : ils souhaitent éviter toute *capitis diminutio* de la Commission européenne, mais paraissent d'accord, malgré quelques réserves en matière de défense, pour développer la collaboration politique, à condition qu'il n'y ait pas de « domaine réservé ».	T.	89
2 sept.	*Idem*	M. Wigny est satisfait de ses échanges de vues avec MM. Fanfani et Segni. Le ministre belge et ses interlocuteurs italiens cependant s'estiment insuffisamment informés des propositions du général de Gaulle sur l'Europe politique. M. Wigny souhaite en apprendre davantage. Bruxelles est favorable au développement de la solidarité européenne, mais ne veut pas de révision du traité de Rome.	T.	94
12	Paris.....	Entretiens entre M. de Carbonnel et M. Müller-Moschach les 9 et 10 septembre au sujet des formes nouvelles que pourrait prendre la coopération entre les gouvernements européens. Ils ont fait apparaître, outre des différences dues aux situations constitutionnelles de la France et de la R.F.A., des divergences portant sur l'adaptation des traités européens existants. Moyennant certaines concessions, ces difficultés devraient néanmoins pouvoir être surmontées.	N.	112
17	*Idem*	Entretiens franco-luxembourgeois en date de ce jour en vue d'organiser la coopération politique entre États européens. Les dirigeants luxembourgeois s'intéressent aux aspects institutionnels et au sort de la Grande-Bretagne dans les projets français.	C.R.	128

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
21 sept.	Bonn à Paris	À la suite de son entretien du 17 septembre avec le Ministre, M. Carstens estime que les idées du général de Gaulle sur la coopération politique font des progrès. Inquiet pour les relations avec la Grande-Bretagne, il juge indispensables des contacts franco-anglo-allemands. Il est préoccupé par l'attitude française à l'O.T.A.N. au sujet de l'intégration et se demande si Paris retirerait ses forces d'Allemagne. Il a enfin parlé des problèmes de Berlin.	T.	133
21	Bruxelles à Paris..	Le Premier ministre belge tire une impression favorable de ses entretiens de Paris du 13 septembre : les idées du général de Gaulle contiennent des points très positifs. M. Eyskens, plus nuancé que M. Wigny sur une éventuelle modification du traité de Rome, ne s'opposerait pas à des changements. Il a évité de se faire le champion de l'intégration des forces de l'O.T.A.N. dont il critique l'attitude à propos du Congo. Les conceptions du Général viennent à leur heure, au moment où, à l'O.N.U., l'Occident est mis en accusation.	T.	134
25 oct.	Bruxelles-Delfra à Paris.	Regroupement des services des Communautés dans un immeuble unique construit aux frais des autorités belges. Si la France désire s'opposer à cette opération pour des raisons politiques, elle risque d'être isolée.	T.	182
25	Paris.....	Entretien du Ministre avec l'ambassadeur d'Allemagne. Pour M. Couve de Murville, il est difficile de changer la date, prévue pour le 5 décembre, de la réunion des chefs d'État et de gouvernement des Six. Le Ministre déplore le climat des relations franco-allemandes, marquées par « l'incertitude ».	N.	184

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
27 oct.	Bonn à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France avec M. von Brentano. M. Seydoux déplore le changement de date sollicité du côté allemand pour la réunion des chefs d'État et de gouvernement des Six, s'interroge sur les intentions de Bonn, et justifie l'attitude du gouvernement français. M. von Brentano affecte de ne pas s'inquiéter du cours pris par les relations franco-allemandes.	T.	187
31	Paris.....	La quatrième Conférence des ministres des Affaires étrangères des Six à Paris. Sujets abordés : rapports Est-Ouest; problèmes africains; association au Marché commun des États d'outre-mer, d'Israël et surtout de la Grèce; action commune des pays de la C.E.E. en Amérique latine.	C.R.	193
14 nov.	Londres à Paris...	Raisons pour lesquelles les réactions britanniques à l'élection du président Kennedy sont assez réservées. Dès lors, l'intérêt de Londres pour l'Europe serait appelé à croître et la France devrait s'y préparer par des initiatives appropriées.	T.	210
17	Bruxelles.....	Réunion restreinte des ministres des Affaires étrangères des membres de l'U.E.O. tenue à Bruxelles. Sujets abordés : les rapports Est-Ouest à la suite des interventions de M. Khrouchtchev à l'O.N.U.; le problème de Berlin; le Congo; les livraisons d'armes à l'Indonésie.	C.R.	213
18	Paris.....	Entretien du général de Gaulle et de M. Furler, président de la Commission des Affaires étrangères du Bundestag, le 24 octobre, sur la coopération européenne.	C.R.	216
28	Bruxelles (Ambass. de France).	Analyse de la position belge, à la veille de la conférence à Six du 5 décembre, sur les propositions du général de Gaulle concernant la coopération politique européenne.	N.	236

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
30 nov.	Paris.....	Dernière analyse avant la Conférence du 5 décembre de la position des cinq partenaires de la France. Les Pays-Bas sont les plus réservés à l'égard des positions françaises; la R.F.A. paraît hésitante sur l'ampleur du soutien à accorder à Paris.	N.	241
1er déc.	*Idem*	Suggestions relatives à l'organisation de la coopération culturelle dans le cadre de l'Europe des Six. En annexe, historique du projet d'Université européenne, avec exposé des réserves françaises.	N.N.	250
		C. R.F.A.		
1960				
28 août	Bonn à Paris	On relève, à Bonn, une notable amélioration du climat des relations anglo-allemandes.	T.	86
30	Paris.....	Au sujet du mémorandum de la Bundeswehr sur les problèmes fondamentaux de la défense de la République fédérale.	N.	90
6 sept.	Moscou à Paris ...	Commentaire sur les réactions de l'U.R.S.S. à la publication du mémorandum des généraux allemands et aux nouvelles mesures militaires prises en R.F.A.	T.	99
9 déc.	Bonn à Paris	Au sujet de M. Erhard : sa personnalité, sa place au sein de son parti, sa popularité, ses atouts.	T.	264
		D. VATICAN		
1960				
30 déc.	Paris.....	Entretien, le 26 novembre, de M. Debré avec le Pape Jean XXIII, sur le Concile entre autres choses.	C.R.	306

V. — L'EUROPE DE L'EST

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. GÉNÉRALITÉS		
1960				
6 juil.	Moscou à Paris . . .	Controverses qui se sont élevées au sein des partis communistes lors de la réunion de Bucarest.	T.	10
21	*Idem*	Conversation d'un membre de l'ambassade de France en U.R.S.S. avec le conseiller de l'ambassade du Japon sur les relations sino-soviétiques et les importantes différences entre le communisme chinois et celui de l'U.R.S.S.	T.	39
5 août	Budapest à Paris . .	Réunion à Budapest du treizième Congrès du COMECON : critiques réciproques des pays y participant; résultats et perspectives; projets d'expansion du bloc de l'Est en Afrique.	T.	62
7 déc.	Moscou à Paris . . .	Analyse de la déclaration faite le 6 décembre par la Conférence des partis communistes, proche des thèses du XXe Congrès, mais contenant d'importantes concessions de Khrouchtchev aux Chinois.	T.	260
16	*Idem*	Réunion des trois ambassadeurs occidentaux pour comparer leurs points de vue sur la Conférence des quatre-vingt et un partis communistes. Leurs conclusions.	T.	275

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		B. L'U.R.S.S.		
1960				
6 juil.	Moscou à Paris . . .	Facteurs qui déterminent le style adopté par la diplomatie soviétique depuis les événements de mai (rôle grandissant de la Chine populaire dans les préoccupations des dirigeants soviétiques, mais souci également de montrer leur fidélité à la coexistence pacifique). Ces dirigeants ne souhaitent pas un retour à la guerre froide. Toute perspective d'une reprise du dialogue entre l'Est et l'Ouest n'est pas fermée.	T.	11
17	*Idem*	Clôture de la session du plénum du Comité central, qui a donné lieu à d'importantes décisions politiques (Brejnev devient président du Praesidium du Soviet suprême). Ces décisions ont été prises dans l'atmosphère du grand débat doctrinal qui s'est déroulé dans le monde communiste durant les derniers mois.	T.	30
1er août	*Idem*	La critique par l'agence Tass d'une « communication du gouvernement français » présentée à l'Assemblée nationale par M. Debré traduit l'agacement de Moscou devant les progrès de la coopération franco-allemande. Les relations franco-soviétiques se ressentent aussi de la détérioration des rapports russo-américains. L'allusion à la « sanglante guerre d'Algérie » traduit une pointe de chantage. Moscou n'a pas cependant renoncé à l'idée que la France pouvait contribuer à renouer le dialogue entre l'Est et l'Ouest.	T.	55
27 sept.	Circulaire	Point de vue du gouvernement français sur le discours prononcé par M. Khrouchtchev à l'O.N.U. le 23 septembre.	T.	144

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
29 sept.	Moscou à Paris . . .	Traits de la mentalité de M. Khrouchtchev qui se dégagent de ses déclarations à l'O.N.U. : son intransigeance à l'égard des Occidentaux; son souci de se concilier les pays neutralistes et de placer les puissances coloniales en situation délicate; son exploitation de l'affaire congolaise en vue de réformer la structure administrative de l'O.N.U.; sa prise en compte des représentations des gouvernements arabes au sujet de l'affaire algérienne. L'influence de la Chine sur l'orientation de la politique extérieure soviétique.	T.	147
5 oct.	Paris	Attitude de M. Khrouchtchev à l'égard des Nations Unies.	N.	155
28	*Idem*	La politique de Khrouchtchev paraît évoluer entre deux limites. Il n'est pas prêt à risquer une guerre nucléaire pour régler des conflits et assurer l'expansion du communisme. La politique de « détente » ne vise cependant pas à l'entente avec l'Occident; elle permet des compromis, mais implique la poursuite de la lutte avec l'Ouest. D'où une action qui fait mal augurer de 1961, en direction du tiers monde ou de l'Occident.	N.	191
7 nov.	Moscou à Paris . . .	Entretien de l'ambassadeur de France avec M. Gromyko. Sujets abordés : Algérie, désarmement, relations franco-allemandes.	T.	202
19	*Idem*	Compte rendu d'une conversation avec l'ambassadeur d'Allemagne à la suite de rencontres de ce dernier avec M. Khrouchtchev les 18 octobre et 11 novembre. Les raisons de l'évolution du chancelier Adenauer à l'égard de l'Union soviétique.	T.	218
19	*Idem*	L'U.R.S.S. et la onzième conférence de l'U.N.E.S.C.O.	T.	219
30	*Idem*	Conférence internationale de savants ouverte à Moscou et consacrée à l'étude des problèmes de désarmement.	T.	239

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
9 déc.	Moscou à Paris . . .	Invitation en France du cinéaste Guerassimov, avec la conviction qu'il peut jouer un rôle important dans les relations culturelles franco-soviétiques.	T.	263
28	*Idem*	Manifestations hostiles en U.R.S.S. après la troisième explosion atomique de Reggane.	T.	301
C. LES ÉTATS SATELLITES DE L'U.R.S.S. ET LA YOUGOSLAVIE				
1960				
2 juil.	Prague à Paris	Sur les divergences sino-soviétiques et l'alignement de Prague sur Moscou.	T.	2
6	Belgrade à Paris . .	Des relations franco-yougoslaves en général et de quelques aspects particuliers, notamment un projet d'accord culturel et des commentaires sur les pourparlers franco-algériens de Melun.	T.	13
18	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France et M. Dillon, en visite à Belgrade, et vues américaines sur le processus d'« occidentalisation » de la Yougoslavie, but politique recherché.	T.	31
19	Paris (Ambass. Pologne à Aff. étr.).	Craintes inspirées à Varsovie par la politique de l'Allemagne fédérale, qui semble tendre à une révision de la frontière Oder-Neisse, frontière que la plupart des États se refusent à reconnaître explicitement.	N.	34
29	Prague à Paris	Le problème allemand vu de Prague et de Moscou et les conversations franco-allemandes de Rambouillet.	T.	53
9 sept.	Paris à Varsovie . .	Redéfinition du rôle du Comité France-Europe de l'Est dans les échanges commerciaux avec les pays d'Europe orientale, et notamment avec la Pologne.	T.	106

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
2 nov.	Varsovie à Paris ..	Impressions de l'ambassadeur de Pologne à Paris sur l'évolution de la société russe et la querelle entre Moscou et Pékin. L'affrontement Est-Ouest laisse redouter de sérieuses épreuves dans les relations franco-polonaises selon M. Gajewski.	T.	195
1er déc.	Paris.....	Entretien du général de Gaulle avec l'ambassadeur de Pologne, le 18 novembre. L'ambassadeur accueille « avec un peu de mélancolie » des déclarations faites par la France en faveur de la R.F.A.; la réponse du Général. Tous deux s'accordent sur une évolution en profondeur de l'U.R.S.S.	C.R.	249
10	Budapest à Paris..	Sur un entretien entre le ministre de France et le ministre des Affaires étrangères hongrois, au cours duquel ont été passés en revue l'accord franco-allemand du 25 octobre, l'Assemblée des Nations Unies et la question algérienne.	T.	267
22	Belgrade à Paris ..	Arraisonnement de navires yougoslaves par la marine française.	T.	287
31	*Idem*	Commentaires yougoslaves sur l'explosion de la troisième bombe atomique française à Reggane, et sur les relations nucléaires franco-israéliennes.	T.	307

VI. — L'AFRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document

A. LE MAGHREB

1. Le problème algérien : l'attitude des puissances (Maroc et Tunisie exceptés) Les débats à l'O.N.U.

1960				
2 juil.	Hong-Kong à Paris.	Le gouvernement de Pékin n'a cessé d'encourager la poursuite de la rébellion F.L.N. Son action en Afrique noire.	T.	3
3	Circulaire	Indications sur les questions discutées à Melun avec les émissaires du F.L.N. et sur les motifs des positions prises par le gouvernement français.	T.	4
5	Paris	Analyse par M. Moris des discussions de Melun du 25 juin au 1er juillet entre l'émissaire du G.P.R.A. (M. Boumendjel) et les représentants du gouvernement français. En annexe, documents divers (instructions du Premier ministre à M. Moris, directives de M. Debré aux postes diplomatiques, comptes rendus des entretiens).	N. (N.)	7
16	*Idem*	Audience accordée par le général de Gaulle à l'ambassadeur du Liban le 12 juillet. Le problème algérien.	L. (N.)	28
19	*Idem*	L'aide chinoise au G.P.R.A.	N.	35
26	Circulaire	L'adhésion du G.P.R.A. aux conventions de Genève se heurte à une impossibilité juridique, ces conventions étant seulement ouvertes aux États. Le G.P.R.A. ne vise qu'à se faire reconnaître par un certain nombre d'États la personnalité juridique.	T.	49

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
4 août	Paris.....	Pour quelles raisons la situation en Algérie ne saurait être assimilée à celle qui règne au Congo, et qui a entraîné l'intervention de l'O.N.U.	N.	61
13	La Havane à Paris.	En raison de l'état d'esprit violemment anticolonialiste et anti-occidental des membres du gouvernement cubain, une démarche de protestation contre l'installation à Cuba des représentants du F.L.N. n'aurait aucune chance d'aboutir.	T.	72
30	Beyrouth à Paris..	Entretien de l'ambassadeur de France avec le général Chéhab au sujet de la récente conférence de la Ligue arabe. Sur l'affaire algérienne, le ministre libanais des Affaires étrangères a réussi à éviter une rupture avec la France. Le général souligne cependant le prestige croissant du G.P.R.A. auprès des masses arabes. L'entretien porte aussi sur la motion de la Conférence qui adopte le point de vue marocain sur le problème mauritanien.	T.	88
3 sept.	Moscou à Paris . . .	Interventions de l'ambassadeur de France auprès de personnalités soviétiques à la suite d'articles de presse défavorables à la France sur le problème algérien.	T.	96
14	Ottawa à Paris . . .	Un haut fonctionnaire du ministère canadien des Affaires extérieures interroge l'ambassadeur sur le futur comportement de la France à l'O.N.U. dans la question algérienne. Le « trouble » d'Ottawa devant les récents propos du général de Gaulle touchant les Nations Unies. Difficulté pour le Canada, plus grande qu'auparavant, à prêcher à New York une politique d'abstention.	T.	115

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
15 sept.	Istanbul à Paris ..	Entretien de l'ambassadeur de France avec le général Gursel et le ministre turc des Affaires étrangères sur la question algérienne. Les interlocuteurs de M. Spitzmuller ont souligné la position délicate où se trouve leur pays à ce sujet. Le général propose la médiation de la Turquie; contre-arguments de l'ambassadeur. C'est le déroulement des débats à l'O.N.U. qui, lors du vote, déterminera l'attitude définitive d'Ankara.	T.	120
28	Rio de Janeiro à Paris.	Campagne « antiimpérialiste » de Jean-Paul Sartre au Brésil. En fait, sa tournée de propagande n'a pas atteint ses objectifs.	T.	146
29	Paris.....	Note de l'État-major général de la Défense nationale (division Renseignement) consacrée à l'évolution possible de la politique du G.P.R.A.	N.	149
30	New York à Paris .	Entretien entre M. Coulibaly, chef de la délégation ivoirienne à l'O.N.U., et M. Bérard au sujet de la question algérienne. Cette question embarrasse les délégations africaines qui se demandent ce qu'elles peuvent faire. La réponse de M. Bérard. M. Coulibaly prie son interlocuteur de prendre en considération la position géographique des Africains et la situation qui en résulte pour eux aux Nations Unies.	T.	151
5 oct.	*Idem*	L'embarras des nouveaux États africains sur la question algérienne. Ils souhaitent, avant le débat à l'O.N.U., une nouvelle prise de position du gouvernement français qui leur donnerait une raison d'appuyer ce dernier.	T.	154
11	*Idem*	M. Vinogradov assure M. Bérard qu'en dépit d'une réception accordée par M. Khrouchtchev aux représentants du F.L.N., la position de l'U.R.S.S. à l'égard du G.P.R.A. n'a pas sensiblement changé. M. Bérard répond en insistant sur les conséquences regrettables des déclarations de M. Khrouchtchev.	T.	164

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
14 oct.	Paris.....	Le développement des relations entre le F.L.N. et le monde communiste.	N.	170
18	New Delhi à Paris	L'attitude de M. Nehru vis-à-vis du problème algérien. Récemment, le Premier ministre s'est prononcé pour une intervention de l'O.N.U.	D.	172
25	Paris à Moscou . . .	Confirmer à M. Gromyko que toute reconnaissance *de jure* du F.L.N. provoquerait une rupture immédiate des relations diplomatiques franco-soviétiques.	T.	181
2 nov.	Moscou à Paris . . .	L'U.R.S.S. aurait l'intention de s'en tenir pour l'instant à une reconnaissance *de facto* du F.L.N.	T.	196
5	*Idem*	Renseignements recueillis sur les pourparlers de Moscou (27-28 septembre) entre les dirigeants soviétiques et les représentants du F.L.N.	T.	200
7	Paris à Washington.	Transmission de la réponse du Ministre à une lettre du secrétaire d'État concernant le prochain débat algérien à l'O.N.U. Le Ministre souligne que l'allocution du général de Gaulle du 4 novembre répond aux préoccupations américaines (notamment sur la présence du F.L.N. aux consultations prévues). L'Algérie sera algérienne; mais il est exclu que la France remette l'Algérie au seul F.L.N. Une motion des Nations Unies demandant leur intervention pour contrôler le référendum compliquerait la situation. L'attitude des membres africains de la Communauté peut être déterminante dans le vote de l'Assemblée générale.	T.	203
16	Paris (Ambass. États-Unis à Aff. étr.)	Réponse du secrétaire d'État américain au message par lequel le Département prend acte d'un message de M. Herter sur le problème algérien. M. Herter craint que l'allocution du général de Gaulle du 4 novembre n'ait pas été saisie par d'autres pays. Il est essentiel qu'une solution modérée soit parrainée par les États africains de la Communauté.	L.	211

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
17 nov.	Oslo à Paris	Entretien de l'ambassadeur avec M. Lange, ministre norvégien des Affaires étrangères, sur l'affaire algérienne. L'évolution favorable à la France de ce dernier à la suite du récent discours du général de Gaulle. M. Binoche souhaite une conversation particulière de M. Lange avec M. Couve de Murville, lors du passage à Paris du ministre norvégien.	T.	212
18	Addis-Abeba à Paris.	Attitude de l'Éthiopie au sujet de l'affaire algérienne. Les membres du gouvernement approuvent le général de Gaulle, mais ils tiennent aussi à démontrer la pureté de leurs sentiments africains.	D.	217
24	Washington à Paris.	Entretien entre l'ambassadeur de France et M. Chester Bowles, qui représente M. Kennedy. Sujets abordés : l'affaire algérienne (dont la solution est à trouver, selon ce dernier, dans la voie tracée par le général de Gaulle); l'aide aux pays sous-développés; la coopération tripartite; les relations avec l'U.R.S.S. et la question de Berlin; la mise à la disposition de l'O.T.A.N. d'armes atomiques, etc.	T.	227
24	New York à Paris .	Les pays africains d'expression française à l'O.N.U. : leur attitude, l'avenir du groupe afro-asiatique.	N.	229
28	Beyrouth à Paris . .	Entretien de l'ambassadeur de France avec le président du Conseil libanais au sujet de l'Algérie. Pour M. de Boisséson, il appartient aux amis de la France dans le monde arabe (en l'occurrence, au Liban) de faire comprendre au G.P.R.A. qu'il devrait donner la preuve de la sincérité de son désir d'une solution pacifique.	T.	235
30	Paris à New York .	Point de vue de M. Macmillan favorable à la politique algérienne du général de Gaulle, exposé au Premier ministre nigérian.	T.	240

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
30 nov.	Paris.....	Entretien du général de Gaulle avec M. Vinogradov le 23 novembre. Le Général souligne le caractère désobligeant de certains propos de M. Khrouchtchev et assure qu'une reconnaissance *de jure* du G.P.R.A. par l'U.R.S.S. transformerait profondément les rapports franco-soviétiques. Il met en garde contre la participation de forces ou d'armes russes à des combats éventuels « par-dessus les barrages ».	C.R.	246
2 déc.	Tripoli à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France avec le Premier libyen. Ce dernier se dit persuadé que le général de Gaulle trouvera une solution au problème algérien, « pourvu qu'elle intervienne rapidement ». M. Ben Othman entend rassurer M. Sébilleau sur l'attitude qu'il adoptera face à une opposition qui réclame le boycott de la France et la rupture des relations diplomatiques.	T.	254
5	Paris.....	Le séjour d'une mission du G.P.R.A. en Amérique latine. Cette mission n'a pas eu pour résultat de modifier de façon sensible l'attitude des gouvernements latino-américains à l'égard du problème algérien.	N.	256
6	Tel Aviv à Paris ..	Intérêt de Mme Golda Meir pour la communauté juive d'Algérie, menacée par les événements.	T.	257
11	Paris à Dakar, Brazzaville, Libreville, Fort-Lamy (hauts représentants), Abidjan, Cotonou, Ouagadougou, Niamey (représentants).	Souhait de voir les États de la Communauté voter non seulement contre le paragraphe 4 du texte afro-asiatique, qui prévoit le contrôle des Nations Unies sur le référendum en Algérie, mais aussi contre l'ensemble du texte (à moins qu'ils ne s'abstiennent). Il ne faut en aucune façon gêner l'action du général de Gaulle.	T.	268

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
12 déc.	Circulaire	Instructions du Premier ministre pour rectifier les informations erronées sur les graves événements qui viennent de se produire en Algérie. À l'heure de la discussion de l'affaire algérienne devant les Nations Unies, montrer qu'une intervention extérieure provoquerait en Algérie des incidents encore plus graves.	T.	270
19	New York à Paris .	M. Bérard se félicite des résultats des scrutins auxquels a procédé dans l'après-midi l'Assemblée sur le problème algérien, et notamment de la solidarité dont les États africains d'expression française ont fait preuve à l'égard de Paris. Il note aussi la fidélité du soutien des alliés traditionnels, et notamment des États-Unis.	T.	282
20	Téhéran à Paris . .	L'ambassadeur de France effectue une démarche auprès du sous-secrétaire d'État iranien aux Affaires étrangères en vue de lui expliquer l'attitude de la France dans l'affaire algérienne, avec en perspective le rôle de l'Iran à l'O.N.U.	T.	283
21	New York à Paris .	Considérations sur la quinzième session de l'Assemblée générale de l'O.N.U. La violence de la délégation soviétique. Le double souci de la délégation française. M. Bérard se félicite de la solidarité des délégations africaines (à l'exception du Mali et du Togo).	T.	286
24	Paris à New Delhi	Le Département déconseille toute démarche particulière à la suite de déclarations de M. Nehru sur l'Algérie. La bonne foi du Premier ministre indien a peut-être été surprise.	T.	290
24	Beyrouth à Paris . .	Arraisonnement par la France d'un avion libanais en dehors des eaux territoriales d'Algérie. Entretien entre Victor Khoury et M. de Boissé-son, ambassadeur à Beyrouth. Transport d'armes.	T.	291

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
26 déc.	Athènes à Paris . . .	M. Averoff, ministre grec des Affaires étrangères, se félicite du vote de sa délégation à l'O.N.U. sur l'affaire algérienne. Il évoque les vifs reproches adressés à lui par l'ambassadeur de la R.A.U. ainsi qu'une scène violente faite au chef de la délégation grecque par le ministre yougoslave des Affaires étrangères. Il suggère pour le règlement de la question algérienne une formule de type chypriote.	T.	293
26	Paris	Note du jurisconsulte du Département, M. André Gros, sur les règles juridiques dans les entités plurinationales (I. De la nationalité française des membres de la communauté française. II. Des garanties.)	N.	297
28	Moscou à Paris . . .	Les récentes déclarations de M. Gromyko sur l'Algérie représentent l'attaque officielle soviétique la plus brillante contre la politique française en Algérie, et ressemblent à la position prise au Caire par Krim Belkacem. Il existe entre Moscou et le G.P.R.A. une concertation visant à écarter le référendum comme méthode de règlement du problème algérien. Pour Moscou, l'axe de l'offensive anticolonialiste passe par l'Afrique du Nord.	T.	302
fin déc. (?)	Paris	Les États africains d'expression française à la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (20 septembre - fin décembre 1960) : analyse de leur position en tant que groupe; analyse des positions de chacun des pays africains francophones.	N.	308

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2. Le Maroc		
1960				
20 juil.	Rabat à Paris.....	Entretien de M. Parodi avec le Prince héritier sur le problème des bases. L'ambassadeur exprime sa préoccupation devant l'impasse des négociations. Les deux points d'accrochage : la clause de reconsidération et le délai d'évacuation. Autres entretiens de M. Parodi. Les raisons pour lesquelles les exigences marocaines se sont récemment accrues.	T.	36
23	*Idem*	Le Prince héritier et M. M'Hammedi souhaitent obtenir de M. Parodi communication du dernier état de la position française sur les bases. Ils se proposent d'obtenir des États-Unis de nouvelles conditions. La volonté bien arrêtée du Roi d'aboutir à l'évacuation de toute présence militaire étrangère.	T.	42
27	Paris à Rabat.....	Le Département juge « déplaisant » le tour pris par les négociations sur l'évacuation des troupes. Inconvénient de la limite du 1er août fixée à la conclusion de l'accord voulu par les Marocains. Conditions mises à une reprise de contact avec Rabat.	T.	52
19 août	Rabat à Paris.....	Entretien de M. Parodi avec le Prince héritier sur l'évacuation des bases. Le Prince présente un texte et souligne que le Maroc, État indépendant, doit donner son consentement à l'installation de bases étrangères sur son territoire; il rappelle le départ des troupes belges du Congo. Il manifeste beaucoup de courage politique en s'employant à fond dans le sens d'un accord.	T.	78
20	*Idem*	Remise à l'ambassadeur de France d'une note marocaine. Elle condamne les « mesures graves » que Paris envisage de prendre en Mauritanie et qui « tendent à rompre artificiellement les liens séculaires qui lient ce territoire à l'ensemble du Maroc ».	T.	81

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
6 sept.	Paris à Rabat.....	Note du gouvernement français en réponse à la note marocaine du 20 août relative à la Mauritanie.	T.	100
10	Rabat à Paris.....	Pour justifier leurs thèses concernant la Mauritanie auprès des Afro-Asiatiques, les diplomates marocains évoquent les tentatives de « kantagisation » de l'Afrique par les puissances « colonialistes », tentatives dont la création d'une République islamique de Mauritanie indépendante serait un exemple.	T.	109
14	Paris.....	L'accord du 1er septembre 1960 relatif à l'évacuation des bases françaises du Maroc.	N.	118
16	Rabat à Paris.....	L'ambassadeur fait le point de la situation économique du Maroc et des relations économiques chérifiennes. L'évolution du commerce extérieur traduit une amélioration de la conjoncture intérieure, dont il est souhaitable qu'elle se prolonge.	T.	123
13 oct.	*Idem*	Remise par M. Seydoux de ses lettres de créance à M. Benjelloun, ministre des Affaires étrangères par intérim. Il est question de récents incidents de frontière. M. Seydoux souligne combien il est « insolite » de confronter l'ambassadeur de France dès son arrivée à une demande de fermeture de deux postes consulaires. Les incidents sont causés par les activités inacceptables du F.L.N.	T.	168
15	*Idem*	Les raisons du durcissement marocain. Il se peut que le Roi, convaincu de l'impossibilité pour la France de mettre fin aux hostilités en Algérie, juge bon de montrer le désaccord croissant entre Rabat et Paris et sa résolution d'aider plus largement le F.L.N.	T.	171
20	*Idem*	La présentation par M. Roger Seydoux de ses lettres de créance au Roi. L'attitude de Mohammed V ne témoigne pas d'une intention de marquer de l'hostilité à l'égard de la France.	T.	174

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
24 oct.	Rabat à Paris.....	Première audience accordée par le prince Moulay Hassan à M. Seydoux. Le Prince fait état de son intention de répondre affirmativement à une demande du F.L.N. de laisser transiter par le Maroc matériel et volontaires sino-soviétiques. M. Seydoux marque la gravité de cette communication. Le Prince souligne les incidences de la guerre d'Algérie sur les relations franco-marocaines et sur l'influence de l'Occident en Afrique.	T.	177
25	*Idem*	Entretien d'un membre de l'ambassade avec le chef de la mission de l'I.C.A. au sujet de l'assistance technique américaine au Maroc, notamment dans le cadre d'enseignements donnés à l'École marocaine d'administration.	T.	183
27	Londres à Paris...	À Londres, le prince Moulay Hassan fait part d'une demande adressée par le G.P.R.A. au Maroc en vue de laisser transiter par son territoire des volontaires étrangers destinés à prendre part à la bataille en Algérie, « y compris des techniciens chinois, russes et vietminh ». Le Prince estime impossible de donner une réponse négative.	T.	186
1er nov.	Rabat à Paris.....	M. Benhima transmet le vœu de son gouvernement de voir toutes les installations militaires de Rabat évacuées dans un délai maximum de huit jours. M. Seydoux souligne que cette position constitue une violation de l'accord sur les bases et juge inacceptable et inapplicable l'observation du délai précité.	T.	194
3	Paris à Rabat.....	Entretien de M. Seydoux et du général de La Chènelière avec le Prince héritier. Le Prince lie constamment deux notions : l'évacuation accélérée et le problème domanial. Il précise cependant qu'il n'y a « ni dénonciation, ni violation, mais seulement aménagement ».	T.	198

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
8 nov.	Paris à Rabat.....	Le Département adresse au gouvernement marocain une note protestant contre les infractions commises la veille à l'accord du 1er septembre sur l'évacuation des bases. Il demande si cette position correspond à la politique du gouvernement chérifien, marquée depuis plusieurs semaines par des mesures antifrançaises.	T.	205
10	Rabat à Paris.....	Entretien de M. Seydoux avec M. Balafrej, chargé par le Roi d'une mission d'information en Europe sur le problème mauritanien. M. Balafrej espère trouver avec la France une formule de compromis. L'ambassadeur souhaite que l'homme d'État marocain soit reçu à Paris, aucun contact ne devant être négligé.	T.	208
22	*Idem*	Premier entretien de M. Seydoux avec le Roi sur les difficultés franco-marocaines. Sujets abordés : l'assistance technique française; la récente détérioration du climat moral et psychologique entourant les Français du Maroc. Le Roi s'étend longuement sur le problème algérien, refusant de se prononcer publiquement sur le plan du général de Gaulle.	T.	223
28	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur avec le ministre des Affaires étrangères par intérim à la suite d'une proclamation marocaine sur la Mauritanie, jugée inacceptable à Paris. Arguments de MM. Benhima et Benjelloun. Leur amertune devant l'attitude tunisienne. Leur intention de porter la question devant toutes les instances possibles.	T.	233

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
29 nov.	Rabat à Paris.....	L'origine de la crise des relations franco-marocaines réside dans un changement d'attitude du gouvernement chérifien et du Roi à l'égard de Paris sur le problème algérien. Il est douteux que le Roi fasse un pas dans la direction de la France tant qu'un geste décisif de cette dernière sur la voie du règlement de l'affaire algérienne n'aura pas été accompli.	T.	238
1er déc.	*Idem*	Entretien de M. Seydoux avec ses collègues britannique et américain sur les relations entre le Maroc et l'U.R.S.S. Le Prince héritier aurait demandé que l'U.R.S.S. opposât son veto à l'admission de la Mauritanie à l'O.N.U. L'ambassadeur de France et ses collègues craignent qu'en retour, Moscou n'ait obtenu des assurances précises sur le développement de son aide.	T.	247
6	*Idem*	Le vote négatif du Conseil de sécurité dans l'affaire mauritanienne constitue un succès personnel du Roi. Le Maroc ne pouvait attendre de concours que de l'U.R.S.S.	T.	258
12	*Idem*	Modération de M. Benhima, qui proteste contre la « répression brutale » exercée à l'encontre des foules musulmanes lors des récents événements d'Algérie. Le secrétaire général du ministère marocain des Affaires étrangères parle en termes admiratifs de l'action du général de Gaulle.	T.	269
13	*Idem*	Prenant acte du fait que l'attitude des Nations Unies ne correspond pas à « l'objectif initial » assigné à ces forces, le gouvernement marocain retire son contingent du Congo.	T.	272
18	*Idem*	La situation intérieure et internationale du Maroc est confuse. L'opposition à la politique française constitue le dénominateur commun des partis. La question algérienne domine la politique du Maroc, qui cherche moins à se prémunir contre la France que contre l'Algérie de demain.	T.	279

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		3. La Tunisie		
1960				
15 juil.	Tunis à Paris	Entretien de l'adjoint du directeur de l'I.C.A. en Tunisie et du conseiller culturel français au sujet de l'aide américaine aux Tunisiens dans le domaine culturel et des intentions françaises à cet égard.	T.	25
16	*Idem*	Le gouvernement tunisien trouve dans l'affaire congolaise une occasion d'affirmer sa position de champion de l'émancipation des peuples africains. Les événements récents confirment la validité des thèses du bourguibisme en faveur d'une évolution progressive.	T.	27
11 août	*Idem*	Conversation de M. André Dubois, ancien ambassadeur à Rabat, avec M. Bourguiba. Sujets abordés : affaire de La Marsa; Bizerte; question des terres; la Communauté. Le chef de l'État tunisien manifeste du découragement en évoquant l'affaire algérienne.	T.	70
12	Paris à Tunis	Attirer l'attention du gouvernement de Tunis sur les graves conséquences, pour les relations franco-tunisiennes, des décisions du G.P.R.A. concernant la « condamnation à mort » de soldats français prisonniers de l'A.L.N.	T.	71
14 sept.	Tunis à Paris	Conversation personnelle de M. Bourguiba avec un Français. En cas d'intransigeance française sur Bizerte, une crise serait inévitable. Un projet d'union tuniso-algérienne est à l'étude. Le Président tunisien compte sur la sympathie de plusieurs pays d'Afrique noire. Il n'est pas exclu que son fils reste en France.	T.	117

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
23 sept.	Paris à Tunis	Circonstances dans lesquelles l'ambassadeur de Tunisie à Paris s'est vu récemment refuser une demande d'audience par le général de Gaulle. L'affaire de la violation de l'immeuble diplomatique, offense publique à l'adresse du chef de l'État français, n'a pas en effet été réglée.	T.	137
7 oct.	Tunis à Paris	Genèse du projet de protocole franco-tunisien concernant la cession des terres et des documents annexes. Ces documents ne mettent pas les Français à l'abri de toutes mesures que pourraient prendre à leur encontre les autorités tunisiennes.	T.	160
19	*Idem*	Position de la Tunisie dans l'affaire algérienne. M. Bourguiba brandit la menace d'une extension de la guerre froide, ce qui n'exclut pas une entente tactique de sa part avec le F.L.N. Dans l'immédiat, son objectif et celui du F.L.N. est d'obtenir le vote d'une résolution préconisant l'intervention de l'O.N.U. Le leader tunisien se place dans l'hypothèse où ses efforts se révéleraient vains.	T.	173
28	*Idem*	Au sujet d'une démarche du chargé d'affaires de France auprès du Dr Mokkadem. Ce dernier souhaite savoir si la négociation voulue par la France s'inscrit dans la perspective de l'évacuation de Bizerte et d'une reconversion civile de la base, ou dans celle d'une opération limitée à l'arsenal. Interrogations de M. de La Chevalerie sur les intentions tunisiennes et sur la marche à suivre.	T.	190
4 nov.	*Idem*	Entretien du conseiller culturel de France avec M. Bourguiba. Problèmes abordés : la surenchère de certains pays arabes; le Maroc; l'Afrique noire; l'évolution de la guerre froide.	T.	199

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
7 nov.	Tunis à Paris	Entretien du chargé d'affaires de France avec le Dr Mokkadem au sujet de Bizerte. Le Dr Mokkadem réclame une discussion sur le fond du problème, « le retrait des forces françaises et la suppression de la base ». Discussion sur l'accord du 17 juin 1958. Texte d'une communication tunisienne au gouvernement français sur le sujet.	T.	204
8	*Idem*	Réactions de MM. Ladgham et Mokkadem au récent discours du général de Gaulle. Ils partagent l'appréhension des dirigeants F.L.N. devant la communisation de la jeunesse algérienne. Ils jugent que les hostilités doivent être terminées au plus tôt et, pour ce, envisagent l'entrée en Tunisie de techniciens des pays de l'Est. Il s'agit là d'une campagne d'intoxication.	T.	206
23	*Idem*	Un discours de M. Terrenoire a fortement impressionné M. Bourguiba, qui rend hommage au général de Gaulle. Ses idées développées devant un journaliste américain (problème des garanties au F.L.N.; refus du passage de techniciens des pays communistes; rôle éventuel des États de la Communauté dans le règlement de l'affaire algérienne).	T.	225
24	*Idem*	Le gouvernement tunisien, se mettant en flèche, a décidé non seulement de reconnaître l'indépendance de la Mauritanie, mais aussi de parrainer l'admission de ce pays à l'O.N.U. Les mobiles de M. Bourguiba.	T.	226

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
9 déc.	Tunis à Paris	Entretien de M. Raoul-Duval avec MM. Ladgham et Mokkadem au sujet de Bizerte. Pour M. Ladgham, M. Bourguiba ne veut pas profiter de la situation pour causer des difficultés au général de Gaulle. Tunis accepte d'engager des négociations sur l'arsenal. Conseils du chargé d'affaires au gouvernement français. M. Bourguiba est inquiet de la situation algérienne, mais ne peut se désolidariser des rebelles.	T.	265
13	*Idem*	MM. Ladgham et Mokkadem font part à M. Raoul-Duval de la « profonde consternation » du gouvernement tunisien, à la suite des récents incidents d'Algérie. Ils lancent « un appel solennel et pathétique » au général de Gaulle, auquel ils rendent hommage.	T.	271
15	*Idem*	Assurances données par un membre de l'ambassade des États-Unis quant à la non-cession au F.L.N. d'armes américaines livrées aux Tunisiens.	T.	273
24	*Idem*	Entretien du chargé d'affaires de France avec MM. Ladgham et Mokkadem. Ceux-ci soulignent la gravité de l'éventualité d'une assistance militaire des pays communistes au G.P.R.A., d'où la nécessité de « devancer les événements et de précipiter le mouvement vers la paix ». M. Raoul-Duval doit en rendre compte directement au général de Gaulle.	T.	289
28	*Idem*	« Émotion et surprise » du gouvernement tunisien à la suite de la nouvelle explosion atomique française.	T.	300

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		B. L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET CENTRALE		
		1. Les États de la Communauté		
1960				
19 août	Paris.....	Évolution politique des États du Conseil de l'Entente : Côte d'Ivoire, Niger, Dahomey, Haute-Volta depuis le début de 1959. Les raisons qui ont conduit à la formation de l'Entente, les demandes et les accords de transferts, la position de ces États sur le continent africain.	N.	79
24	Circulaire	Indications sur la crise que traverse le Mali, l'indépendance du Sénégal et son retrait du Mali et l'attitude de la France à l'égard de ce problème.	T.	83
9 sept.	*Idem*	Paris justifie sa décision de reconnaître l'indépendance du Sénégal, intervenue à la suite de la rupture de la Fédération du Mali.	T.	107
18 nov.	Rabat à Paris.....	Entretien de M. Roger Seydoux avec M. Mamadou Dia. Impressions de ce dernier sur son séjour à Tunis, et notamment sur ses contacts avec les représentants du G.P.R.A. Réserves du Premier ministre sénégalais sur le Maroc et l'affaire mauritanienne.	T.	215
		2. Togo - Cameroun		
1960				
août (?)	Paris.....	L'Allemagne fédérale et les Républiques du Togo et du Cameroun. Au-delà de l'action directe de la République fédérale dans ces deux pays, ce sont les questions des relations franco-allemandes et de celles de la C.E.E. avec les pays africains qui sont posées. La course à l'Afrique est engagée.	N.	93

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
24 oct.	Paris.....	Entretien avec M. Okala, ministre des Affaires étrangères du Cameroun, après l'admission des nouveaux membres africains à l'O.N.U.	N.	178
		3. Guinée		
1960				
5 juil.	Conakry à Paris ..	De l'échec de la première phase des conversations franco-guinéennes portant sur les questions monétaires.	T.	5
		4. Afrique anglophone (Ghana, Nigeria)		
1960				
25 juil.	Kano à Paris	Les ambitions territoriales de la Nigeria du Nord portent sur le Nord-Cameroun, le Tchad, le Niger, le Dahomey.	D.	47
19 sept.	*Idem*	L'opinion publique au Nigeria vis-à-vis de la France. Son hostilité aux projets français d'expériences nucléaires. Représailles envisagées contre la France.	D.	131
6 oct.	Lagos à Paris.....	Le manque d'égards qui a marqué l'accueil de la délégation française venue aux fêtes de l'Indépendance. À cette indifférence s'ajoute une condescendance vis-à-vis des États de la Communauté, qui n'ont pu éviter le morcellement. L'emprise britannique est encore forte à Lagos.	T.	158
12	*Idem*	D'après le discours prononcé à l'O.N.U. par le Premier ministre de la Nigéria, les rapports de ce pays avec la France tendraient vers une meilleure compréhension. La Nigeria cherche à s'assurer le « leadership » en Afrique sans heurter les autres États.	T.	166

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
13 oct.	Lagos à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France avec le ministre des Finances de la Nigeria avant la visite de celui-ci en France. Il serait souhaitable que le gouvernement français se déclare prêt à entreprendre des grands travaux en Nigeria et à accorder son aide à ce pays.	T.	169
24	Accra à Paris	La coopération franco-ghanéenne. Les rapports franco-ghanéens sont entrés depuis quelques mois dans une période d'accalmie. C'est l'occasion de proposer au Ghana l'aide de la France dans le domaine culturel et la coopération technique.	D.	179
		5. La crise congolaise		
1960				
12 juil.	Paris	Les événements du Congo : de l'indépendance à la demande d'assistance militaire aux Nations Unies.	N.	17
13	Paris à New York .	Instructions données au représentant permanent de la France auprès de l'O.N.U. en prévision de la réunion du Conseil de sécurité à la suite de la nouvelle demande d'assistance militaire adressée le 13 juillet par le Premier ministre du Congo à M. Hammarskjöld.	T.	20
14	New York à Paris .	Entretien entre le représentant de la France auprès de l'O.N.U. et le Secrétaire général sur la force d'intervention de l'O.N.U. au Congo, l'encadrement du contingent malien et les raisons pour lesquelles il n'y aura pas de contingent français. Mise en garde du diplomate français : une force d'intervention de l'O.N.U. ne devrait pas avoir un caractère régional.	T.	23

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
14 juil.	Paris à Washington.	Instructions données à l'ambassadeur de France à Washington pour une rencontre avec le secrétaire d'État américain au sujet de la situation au Congo ex-belge, des résolutions des Nations Unies, de la position française et de la nécessité de définir une attitude commune des Occidentaux afin d'agir de concert auprès de M. Hammarskjöld.	T.	24
16	Paris à Bruxelles. .	Instructions données à l'ambassadeur de France à Bruxelles au sujet de la situation au Congo ex-belge, de la nécessité du maintien de contacts étroits entre Paris et Bruxelles et d'une demande d'informations sur le noyautage de la force publique et la désintégration brutale de l'ensemble du Congo.	T.	26
18	Paris.....	Réunion tripartite franco-anglo-américaine sur la question du Congo. Les principaux sujets évoqués ont porté sur la force d'intervention des Nations Unies et le maintien des troupes belges, les rapports belgo-congolais, le problème du Katanga et la séance du Conseil de sécurité du 19 juillet.	C.R.	33
20	Paris à New York .	Communiqué publié à l'issue du Conseil des ministres sur le développement de la situation au Congo, la position adoptée par la délégation française à l'O.N.U., l'opposition de la France à toute intervention unilatérale ainsi qu'à une concurrence des ingérences à l'occasion des événements congolais.	T.	37
21	*Idem*	Le problème de la reconnaissance du Katanga. Rappel de la position française : c'est la non-reconnaissance.	T.	38

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
22 juil.	New York à Paris .	Compte rendu de la deuxième réunion du Conseil de sécurité sur le Congo : le manque de solidarité des puissances occidentales, le refus du représentant américain de toute concertation et d'une attitude commune avec les alliées européens, la résolution du 21 juillet, la poursuite de l'action de M. Hammarskjöld. En conclusion : l'Afrique aux Africains.	T.	41
2 août	Paris.....	Entretien entre M. Couve de Murville et M. Wigny le 1er août. La conversation a porté essentiellement sur le Congo, mais aussi sur la situation en Europe.	C.R.	60
6	Paris à Washington.	Position américaine sur l'aide technique au Congo. Paris conteste la position unilatérale prise par Washington et manifeste son désaccord sur l'exclusivité confiée dans ce domaine à l'O.N.U.	T.	63
27	Paris à New York .	Commentaires français sur le rapport que doit présenter le secrétaire général de l'O.N.U. au Conseil de sécurité, instructions données au représentant permanent de la France au Conseil.	T.	65
8	*Idem*	Instructions données au représentant permanent de la France au Conseil de sécurité en prévision de la réunion du Conseil, que doit présider M. Bérard.	T.	66
9	Paris.....	Les affaires du Congo : compte rendu de la sixième réunion tripartite franco-anglo-américaine tenue à Paris le 8 août en vue de préparer le prochain débat au Conseil de sécurité.	C.R.	68
17	Paris à New York .	Point de vue du Département sur le conflit qui oppose le secrétaire général des Nations Unies et Lumumba. La plus grande réserve est prescrite aux agents du Département.	T.	76
18	Moscou à Paris . . .	L'U.R.S.S., le Congo et le Conseil de sécurité des Nations Unies.	T.	77

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
20 août	Paris à New York .	Instructions données au représentant permanent de la France au Conseil de sécurité quant à son intervention sur la question du Congo.	T.	80
23	Paris.....	L'affaire du Congo aux Nations Unies : le différend entre M. Lumumba et M. Hammarskjöld; la réunion du Conseil de sécurité du 21 août; les instructions données au représentant permanent de la France; la conclusion de la session.	N.	82
26	Washington à Paris.	L'administration américaine se préoccupe d'apporter une assistance économique et technique aux nouveaux États africains et en particulier au Congo. Sa tendance à faire passer toute l'aide internationale à ce pays par l'O.N.U., pour dissocier son action de celle des anciens pays colonisateurs.	D.	85
28	New York à Paris .	Différend entre le délégué de la France, président du Conseil de sécurité, et le Secrétaire général.	T.	87
31	Tel Aviv à Paris ..	L'abbé Fulbert Youlou, président de la République du Congo-Brazzaville, et la crise congolaise. Demande de subsides pour M. Tschombé afin d'aider le leader katangais à enrayer l'influence croissante de M. Lumumba.	D.	92
14 sept.	Léopoldville à Paris.	L'action partisane menée de Brazzaville laisse à penser que la France a pris parti dans la lutte opposant M. Kasavubu et M. Lumumba et a joué un rôle déterminant dans la chute de ce dernier.	T.	114
17	Paris à New York .	Instructions données au représentant permanent de la France à l'O.N.U. Rappel de la position française : non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays; mission des Nations Unies consistant à maintenir l'ordre et la sécurité des personnes et des biens; aide aux pays sous-développés; hostilité à l'institution d'un Comité de bons offices.	T.	127

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
25 sept.	Léopoldville à Paris.	L'U.R.S.S. et le Congo.	T.	140
22 nov.	New York à Paris .	De l'attitude de certains États africains d'expression française lors du débat sur le Congo aux Nations Unies.	T.	222
25	*Idem*	Échange de vues des représentants des pays occidentaux à l'O.N.U. sur l'évolution du problème congolais.	T.	230
7 déc.	Moscou à Paris . . .	Commentaire de l'ambassadeur de France sur l'attitude de l'U.R.S.S. dans l'affaire du Congo, après réception de la déclaration du gouvernement soviétique du même jour.	T.	259
9	New York à Paris .	Position française au sujet des dépenses de l'O.N.U.C. en 1960.	T.	266
27	Paris à Addis Abeba.	La conférence convoquée par le Maroc au sujet du Congo tend à faire pièce à la récente conférence de Brazzaville et à provoquer le retour au pouvoir de M. Lumumba. En participant à cette conférence, l'Ethiopie se trouverait placée dans une situation difficile, en raison de la convergence entre les desseins soviétiques et ceux des « extrémistes » africains.	T.	298
27	Paris à Londres, Washington.	À la suite de l'annonce de la convocation par le Maroc d'une conférence sur le Congo, le représentant de la France à Rabat est invité à mettre en garde les dirigeants marocains contre les responsabilités qu'ils encourraient en favorisant des initiatives susceptibles de créer au Congo une situation de type coréen.	T.	299
29	Circulaire	La position française à l'égard du problème du Congo. Point de la situation à la suite d'échanges de vues avec les experts américains et britanniques.	T.	304

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		C. L'AFRIQUE ORIENTALE (ÉTHIOPIE, SOMALIE, DJIBOUTI)		
1960				
25 juil.	Mogadiscio à Paris.	Entretien entre l'ambassadeur de France et le président du Conseil de Somalie. Il est question des relations franco-somaliennes, du discours antifrançais de Mahmoud Harbi, de Djibouti. En dépit des protestations d'amitié de son interlocuteur, le représentant de la France conseille la vigilance vis-à-vis de la jeune République et de ses ambitions sur Djibouti.	D.	46
26	Addis-Abéba à Paris.	Les événements du Congo et la position de la langue française en Éthiopie.	D.	51
28 déc.	*Idem*	Le coup d'État en Éthiopie des 13-14 décembre. L'ambassadeur analyse les causes de l'échec du coup d'État et formule quelques réflexions sur la situation intérieure de l'Éthiopie. L'Empereur est « dans une large mesure prisonnier de son personnage et de son système ».	D.	303
		D. L'AFRIQUE ET LES PUISSANCES. — DIVERS		
1960				
13 juil.	Paris.....	Conversations franco-britanniques sur l'Afrique : brèves notations sur l'évolution des pays africains anglophones, examen de certains problèmes particuliers (la Guinée, la Somalie, les Camerouns).	N.	22
16 sept.	*Idem*	Conversations tripartites franco-anglo-américaines sur l'Afrique : l'évolution de l'Afrique et l'implantation soviétique sur le continent, les oppositions entre Africains, la crise congolaise, la coordination des efforts de coopération des puissances occidentales.	N.	126

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
5-6 oct.	Paris.....	Entretiens du ministre portugais des Affaires étrangères, M. Mathias, avec le général de Gaulle et M. Couve de Murville. Il est question essentiellement de l'influence de l'U.R.S.S. en Afrique et de la survie du Portugal sur ce continent, de l'hostilité des Afro-Asiatiques à la candidature portugaise au Conseil de sécurité et d'une éventuelle extension de la région couverte par le pacte de l'O.T.A.N.	C.R.	159
26 déc.	*Idem*	Conversations franco-britanniques sur l'Afrique : l'évolution de la Communauté; les liens entre l'Europe et l'Afrique et les visées soviétiques qui tendent à provoquer leur rupture; le clivage entre États modérés et extrémistes; l'aide à l'Afrique; les problèmes posés par la réunification des Camerouns	N.	296

VII. — PROCHE ET MOYEN ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
5 juil.	Beyrouth à Paris . .	Opinions libanaises sur les relations franco-israéliennes.	D.	8
16 août	Berne à Paris	Difficultés rencontrées par la mission culturelle au Caire, et notamment son chef, M. Clergerie, qui déploie une grande activité.	D.	75
12 sept.	*Idem*	Renseignements sur l'attitude de Nasser vis-à-vis de la France. L'hostilité de celui-ci pourrait cesser. Les relations culturelles ont repris, mais le professeur Clergerie rencontre des difficultés avec les autorités égyptiennes.	T	110
20	Istanbul à Paris . .	Orientation générale de la politique étrangère de la Turquie.	D.	132
28	Téhéran à Paris. . .	Réception par le Shah d'une délégation parlementaire française. L'entretien porte sur les sujets les plus divers. Le Shah se plaint des articles de la presse française qui représentent le régime comme étant au bord de la faillite et à la veille de la révolution.	T.	145
9 nov.	Le général de Gaulle à M. Ben Gourion.	Le général de Gaulle répond à une lettre de Ben Gourion dans laquelle celui-ci expose ses observations sur la situation internationale et souligne la nécessité de l'union du monde libre face au danger communiste.	L.	207
21	Moscou à Paris . . .	Conversation de M. Dejean avec l'ambassadeur d'Iran sur les relations soviéto-iraniennes. L'objectif de l'Iran est d'avoir des rapports normaux avec l'U.R.S.S. tout en respectant, dans l'intérêt de sa propre sécurité, ses obligations vis-à-vis des Occidentaux, et surtout des États-Unis.	T.	220

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960 21 nov.	Beyrouth à Paris..	Devant l'ambassadeur du Liban, Nasser a approuvé le discours du général de Gaulle du 4 novembre; il aurait envisagé la reprise des relations diplomatiques avec la France, mais le projet a été ajourné par la visite à Paris de Ben Gourion et une promesse française de fourniture d'armes à Israël.	T.	221

Voir aussi : I. — QUESTIONS GÉNÉRALES; C. LES QUESTIONS ATOMIQUES.

VIII. — SUD-EST ASIATIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1. Le Nord et le Sud-Vietnam		
1960				
2 août	Hanoï à Paris	Raisons qui pousseraient le Nord-Vietnam à aller de l'avant d'ici la fin de l'année. Indices d'une préparation psychologique à un « coup de force diplomatique » au Sud-Vietnam; scénarios envisageables.	T.	58
7 oct.	Saïgon à Paris	Les rapports franco - sud-vietnamiens.	T.	161
25 nov.	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France avec le secrétaire d'État à la Présidence sur le développement de la situation après le putsch du 11 novembre.	T.	231
		2. Le Cambodge		
1960				
8 juil.	Phnom-Penh à Paris.	Le représentant de la France donne à ses collègues américain et britannique des conseils de prudence dans les prochaines conversations prévues avec le gouvernement de Phnom-Penh. L'impression est que le Cambodge ne s'est pas encore irrémédiablement rangé du côté de la Chine communiste.	T.	15
		3. La crise laotienne		
1960				
26 août	Paris à Vientiane .	Paris se décide à accorder son appui au prince Souvanna Phouma, devenu chef du gouvernement laotien *de facto* après l'élimination du gouvernement Samsonith par le coup d'État du capitaine Kong Le.	T.	84

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
6 sept.	Paris.....	Répercussions de la crise du Laos en Extrême-Orient.	N.	102
7	*Idem*	Les risques d'une action unilatérale au Laos.	N.	105
22	Paris à Washington.	Mise au point de la position française vis-à-vis de la crise laotienne.	T.	136
26	Paris à Vientiane .	Compte rendu des conversations tripartites de New York, destinées à établir un accord sur les principes entre les gouvernements américain, britannique et français au sujet du Laos. Évolution de la position américaine.	T.	141
5 oct.	Hanoï à Paris	Point de vue du gouvernement du Nord-Vietnam sur l'affaire laotienne.	T.	153
28 nov.	Paris à Washington.	Griefs du Département à l'égard du gouvernement des États-Unis; son inquiétude et son point de vue au sujet de la nouvelle aggravation de la situation au Laos.	T.	234
1er déc.	Washington à Paris.	Réunion tripartite sur le Laos, mentionnant les points d'accord et de divergence des trois gouvernements; les divergences avec les États-Unis portent sur la confiance à accorder à Souvanna Phouma et sur la présence du Pathet-Lao dans le gouvernement laotien.	T.	248
2	Vientiane à Paris .	Entretien de l'ambassadeur de France avec le roi du Laos : le Souverain déplore la place de plus en plus grande laissée par Souvanna Phouma au Pathet-Lao.	T.	253
18	Paris.....	Compte-rendu des entretiens tripartites des ministres des Affaires étrangères à Paris sur l'affaire du Laos.	C.R.	280
19	Paris à Washington, Londres, Vientiane.	La réunion précitée des trois ministres des Affaires étrangères occidentaux.	T.	281
20	Paris.....	La situation au Laos depuis le 16 décembre, date de la prise de Vientiane par le général Phoumi.	N.	285

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1960				
24 déc.	Paris à Washington.	Observations françaises sur la position américaine dans l'affaire laotienne.	T.	292
29	Londres (Ambass.)	Au sujet du soutien de l'U.R.S.S. au Pathet-Lao.	N.	305

IX. — AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1. Les États-Unis et leur politique vis-à-vis du tiers monde		
1960				
29 sept.	Washington à Paris.	Le président Eisenhower définit l'attitude des États-Unis à l'égard du « neutralisme » avec plus d'indulgence que par le passé. En fait, son discours n'annonce aucun renoncement des Américains à leurs alliances et à leur politique d'aide, il est d'ordre tactique vis-à-vis des Nations Unies. Il reste que cette attitude, sans constituer une politique d'encouragement au neutralisme, peut entraîner plus loin qu'il ne serait souhaitable.	D.	150
10 oct.	Paris.....	Point présenté par les États-Unis à l'ordre du jour de la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations-Unies : « Afrique. Programme des Nations Unies pour l'indépendance et le développement ». Appréciation de la France.	N.	163
11 nov.	Washington à Paris.	M. Kennedy et l'Afrique. Sans renier sa position de 1957, il la nuance en considération des efforts du général de Gaulle. Son projet d'envoi en Afrique comme assistants techniques de jeunes Américains sortis de l'Université. En fait, l'Afrique compte sur les États-Unis pour autre chose.	D.	209

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2. CUBA		
1960				
12 juil.	Paris.....	Les causes et les conséquences de la dégradation des relations américano-cubaines. La Havane en rend responsable Washington et fait appel au Conseil de sécurité. Les États-Unis ne s'opposent pas à un débat devant cette instance, mais vont s'efforcer de renvoyer l'affaire devant l'O.E.A.	N.	18
6 août	*Idem*	La situation à Cuba. Inquiétude croissante à Washington devant l'évolution favorable à l'Est du régime castriste. Aussi les États-Unis souhaitent-ils pouvoir compter sur la solidarité de leurs alliés.	N.	64
1er déc.	La Havane à Paris.	Analyse de la situation à Cuba et des points critiques de la Révolution cubaine, d'où ressort la radicalisation progressive mais rapide du régime de Castro.	D.	251

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
1960

TOME II

(1er JUILLET - 31 DÉCEMBRE)

1

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2591 à 2595.
Priorité. Confidentiel. Réservé.

Moscou, 1er juillet 1960.

(*Reçu :* 17 h 30.)

1. À la réception donnée le 29 juin au Kremlin par le président de la République indienne (1), M. Khrouchtchev, s'approchant de l'ambassadeur de la R.F.A., a abordé d'emblée la question de Berlin. Il a déclaré en termes catégoriques que si, dans un délai raisonnable, un accord n'intervenait pas à ce sujet avec les puissances occidentales, l'U.R.S.S. signerait un traité séparé avec la R.D.A. Ce traité entraînerait pour les trois puissances qui occupaient encore Berlin-Ouest les conséquences déjà indiquées. En Occident, a remarqué M. Khrouchtchev, on ne voulait pas le croire. C'était pourtant bien ainsi que les choses se passeraient (2).

D'après les confidences qu'il m'a faites, ainsi d'ailleurs qu'à mes collègues britannique et américain, le Dr Kroll a répliqué avec beaucoup de vigueur que les puissances occidentales étaient prêtes à se battre pour Berlin

M. Khrouchtchev a accueilli cette affirmation avec un certain scepticisme. Il a prétendu, en souriant, savoir avec certitude que l'un des « Trois » était bien décidé à ne pas tirer un coup de fusil pour l'ancienne capitale du Reich.

(1) Visite en U.R.S.S. rendue à celle de Khrouchtchev à New Delhi du 11 au 17 février : *D.D.F.*, 1960-I, n° 94 (note).

(2) Dans son discours de Berlin-Est, le 20 mai, après l'échec de la Conférence au sommet, Khrouchtchev avait cependant admis que les questions de Berlin et du traité de paix ne pourraient être réglées avant la prochaine réunion des chefs de gouvernement, tout en affirmant : « Là, nous n'attendrons pas longtemps » : *D.D.F.*, 1960-I, n° 250 (note).

2. Le Dr Kroll m'a demandé de considérer cette remarque comme très confidentielle. Il est, pour sa part, convaincu que M. Khrouchtchev s'est personnellement trop engagé dans l'affaire de Berlin pour ne pas agir, si aucun arrangement négocié n'intervient à plus ou moins longue échéance après la formation du gouvernement américain issu des prochaines élections. En même temps, il sait combien il serait difficile au Chancelier d'envisager des concessions avant le scrution de l'automne 1961 (1).

3. Hier, au cours d'une autre réception, M. Mikoyan, manifestement informé des propos échangés la veille entre M. Khrouchtchev et le Dr Kroll, a dit en plaisantant à l'ambassadeur d'Allemagne : « Il paraît que vous voulez nous faire la guerre. Est-ce exact ? ».

(Collection des télégrammes.)

2

M. Garnier, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 429 à 435 (2) *Prague, 2 juillet 1960, 8 h.*
Très confidentiel. Réservé.
(Reçu : 10 h 50, 11 h, 11 h 54.)

Le communiqué publié à l'issue de la réunion de Bucarest par les partis communistes de l'Est (3), laisse subsister en fait, m'a dit ce matin l'ambassadeur des États-Unis, les principales divergences opposant Pékin à Moscou. « Le profond fossé qui sépare les conceptions chinoises des thèses soviétiques ne paraît pas sur le point d'être comblé », m'a déclaré M. Petric (4) en propres termes.

Mon collègue en donne notamment pour preuve que l'ambassade de la Chine populaire à Prague aurait — du moins l'affirme-t-il — tiré ces jours-ci « à 15.000 exemplaires » les divers exposés des points de vues chinois, les répandant à profusion dans toutes les instances supérieures

(1) Dès le 17 février 1961, une note soviétique sera cependant adressée au chancelier Adenauer, qui répondra par un mémorandum du 12 juillet. C'est le 16 juillet que s'ouvrira à Dortmund la campagne électorale démocrate-chrétienne, *Année politique 1961,* p. 494 et 719.

(2) Ce télégramme a été communiqué par fil à Londres (nos 8096-8102), Moscou (nos 3421-3427), Varsovie (nos 867-873), Washington (nos 9698-9704) et par courrier à Belgrade, Berlin, Berne, Bonn, Bucarest, Budapest, Sofia, Tirana, Vienne.

(3) Du 20 au 27 juin s'était tenu à Bucarest le IIIe Congrès du parti des travailleurs roumains. Presque tous les chefs des partis communistes au pouvoir en Europe y assistaient, dont MM. Khrouchtchev, Ulbricht, Gomulka, Kadar, Gheorgiu Dej. Il lança de vives critiques contre le révisionnisme titiste. Le communiqué final publié à l'issue du Congrès masquait le désaccord profond entre la politique soviétique et la politique chinoise. L'enjeu de la lutte était le contrôle des partis communistes dans le monde. Voir également ci-après les nos 10, 11.

(4) L'ambassadeur des États-Unis à Prague s'appelait en fait M. Allison (John Moore).

du parti. Les milieux gouvernementaux ne pourraient de la sorte rien ignorer des critiques que suscite à Pékin la poursuite de la politique de M. Khrouchtchev, toujours axée sur la coexistence pacifique, alors que les dirigeants chinois continueraient à penser qu'une ligne de conduite rigide et dure envers les Occidentaux s'imposerait plus que jamais, dans les circonstances actuelles.

L'alignement des Chinois ne serait ainsi qu'une simple manœuvre pour tenter de masquer les profondes scissions des deux grands leaders du « camp socialiste ». Bien au contraire, celui des Tchèques serait sincère et réel.

En un premier temps, notamment lors des voyages du président Novotny et de M. Fierlinger en Chine, les responsables tchécoslovaques s'étaient laissés aller à manifester leur sympathie pour les thèses de Pékin, ce qui n'avait pas manqué de mécontenter le Kremlin. J'ai noté à maintes reprises depuis deux mois (en particulier par mes télégrammes n°s 285 (1), 297 (2), 334 (3), 347 (4), 380 (5)) et dans ma dépêche n° 1164 EU du 24 juin (6) les manifestations successives du ralliement des autorités de Prague aux vues de Moscou.

Il semble bien que Moscou ait effectivement convaincu désormais Prague du bien-fondé de son programme et de la gravité du risque d'une guerre, dont la Tchécoslovaquie serait indubitablement une des toutes premières victimes, qu'impliquerait une adhésion à la politique préconisée par la Chine populaire. Aussi a-t-on vu M. Novotny insister, en recevant récemment en audience d'adieu le chargé d'affaires du Canada, sur le caractère tendancieux des allégations de la presse anglo-saxonne qualifiant l'équipe actuellement au pouvoir ici de « stalinienne ».

Il n'en était rien. À Prague, on était tout acquis aux vues de M. Khrouchtchev et, notamment, partisan de la coexistence pacifique. Le Président l'a répété encore ce matin à l'ambassadeur d'Angleterre venu à son tour prendre congé, en le chargeant expressément de confirmer à Londres l'approbation totale donnée par la Tchécoslovaquie à la politique de détente.

(1) Le télégramme n°s 285-286 du 5 mai, non reproduit, faisait état des conversations entre M. Novotny et M. Khrouchtchev à l'occasion de l'ouverture à Moscou de l'exposition *Tchécoslovaquie 1960.*

(2) Le télégramme n°s 297-299 du 7 juin, non reproduit, rendait compte des félicitations présentées par le corps diplomatique et du discours de son doyen, l'ambassadeur de la République populaire de Chine, M. Cao Jin, à l'occasion du quinzième anniversaire de la libération de la Tchécoslovaquie par l'Armée rouge.

(3) Le télégramme n°s 334-337 du 22 mai, non reproduit, faisait état de la déclaration du ministère des Affaires étrangères tchécoslovaque alignant sa position sur celle de l'U.R.S.S. au sujet de l'échec de la Conférence au sommet, échec qui n'était pas pris au tragique. La Tchécoslovaquie était beaucoup moins pessimiste que la Yougoslavie sur l'évolution future de la crise.

(4) Du 25 mai, non reproduit.

(5) Du 7 juin, non reproduit.

(6) La dépêche n° 1164 EU du 24 juin, non reproduite, analysait l'attitude de la Tchécoslovaquie vis-à-vis de la coexistence pacifique prônée par le Kremlin. L'alignement complet de Prague sur les positions soviétiques s'était manifesté avec une netteté croissante à mesure qu'approchait la date de la Conférence au sommet et s'était maintenu malgré l'échec de celle-ci.

M. Novotny est à ce propos revenu longuement pour stigmatiser la politique américaine sur l'incident de l'U-2 (1). Il était alors à Moscou, a-t-il rappelé à M. Grey, et s'était entretenu avec M. K. à ce moment même. Le chef du gouvernement soviétique, bien qu'irrité, n'en était pas moins résolu à venir à Paris pour prendre part à la Conférence au sommet, à laquelle il se proposait notamment de soumettre le projet soviétique de désarmement déposé par la suite à Genève (2).

C'était la déclaration par laquelle le président Eisenhower avait assumé l'entière responsabilité des survols aériens de l'Union soviétique — comme aussi l'absence d'un geste amical de sa part — qui avait complètement changé à l'époque les dispositions de M. K., désormais convaincu que rien ne pouvait plus être entrepris de profitable avec l'actuel président des États-Unis, M. K. en avait éprouvé une amère désillusion et en était resté meurtri. Je relève que l'ambassadeur de Yougoslavie m'avait dit exactement la même chose de son côté. L'état d'esprit de M. K. n'était pas fondamentalement changé pour autant. Il s'en fallait de beaucoup. Ses objectifs étaient toujours les mêmes et il se proposait de reprendre l'examen des problèmes de l'heure avec le nouveau chef d'État américain — quel qu'il fût — dès qu'il aurait été élu.

(Collection des télégrammes.)

3

M. Soulié, Consul général de France à Hong Kong,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 156 à 161. *Hong Kong, 2 juillet 1960, 15 h. 10.*

(*Reçu :* 19 h. 55.)

Je me réfère au télégramme de Washington n° 3153 du 27 juin transmis à ce poste sous le n° 132 (3).

(1) Sur l'affaire de l'avion espion américain U-2, voir *D.D.F.*, 1960-I, p. 582 (note); se reporter aussi à l'*Année politique 1960,* p. 469-470.

(2) Sur le plan soviétique de désarmement général en question, voir *D.D.F.* 1960-I, n°s 247, 248, 252 et l'*Année politique 1960,* p. 488-495.

(3) D'après ce télégramme, non reproduit, le directeur d'Europe occidentale au département d'État avait indiqué que les articles d'un journaliste sur les engagements pris par la Chine vis-à-vis du F.L.N. ne correspondaient pas aux informations que les diplomates américains avaient recueillies, notamment à Paris. D'après ces informations, Krim Belkacem n'aurait reçu à Pékin que des promesses vagues et ce fait, s'ajoutant à la mauvaise volonté manifestée par le Maroc et la Tunisie devant les demandes d'aide accrue du F.L.N., aurait décidé celui-ci à entrer dans la voie des négociations.

Rien, selon une nouvelle consultation générale des milieux les mieux informés de Hong Kong, ne permet de savoir, ici, ce que furent les résultats des conversations qui eurent lieu en Chine populaire à l'occasion du voyage, en mai dernier, de la délégation du G.P.R.A. (1). Les hypothèses ne peuvent s'élaborer qu'à partir des textes rendus publics : communiqués conjoints d'une part, vagues, prudents et manquant de chaleur, discours d'autre part, comportant en retour l'affirmation d'un combat côte à côte jusqu'à la victoire finale et la reconnaissance par Krim Belkacem d'une aide tangible et des sacrifices consentis. Entre les deux faces de ce diptyque, il est impossible de choisir (ma dépêche n° 225-AS du 23 mai 1960) (2).

En fait, le gouvernement de Pékin n'a cessé d'encourager la poursuite d'une rébellion armée, dénonçant à cette fin, ainsi qu'il le fit d'ailleurs le 17 juin (ma dépêche n° 270-AS du 27 juin (3)), comme supercherie toute proposition de cessez-le-feu.

Son action est centrée en Afrique noire sur le thème de la lutte contre les Occidentaux localisée, au Maghreb, sur le soutien des mouvements extrémistes pouvant entraîner la chute de Bourguiba et de Mohammed Ben Youssef.

Il y apporte le poids de disponibilités bancaires facilement transférables, estimées annuellement dans la seule place de Hong Kong à 80 millions US dollars (ma dépêche n° 91/AS du 22 février 1960) (4), et dont une bonne partie aurait contribué à préparer les événements de Tokyo (5) et à Bogota les achats d'armes du F.L.N... (6) au G.P.R.A. puisse faire défaut au moment où le désir éventuel de ce dernier de se soustraire à des négociations pourrait en dépendre (7).

Le gouvernement de Pékin a connu dès la fin mai par la presse française les projets de discours du chef de l'État français. Il a eu le temps de préparer ses réactions et de donner éventuellement une substance concrète à ses promesses de mai.

Aussi est-on tenté ici d'accueillir avec la plus expresse réserve les informations recueillies à Rabat par les Américains sur la part attribuée à la Chine populaire dans les mobiles qui auraient pu entraîner le

(1) Sur ce voyage, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 302 (note); ci-après le n° 35.

(2) Document non reproduit, par lequel le consulat général de France à Hong Kong rendait compte du voyage en Asie, et particulièrement en Chine, de la délégation du G.P.R.A. Rien de sérieux n'avait été livré de ce qui avait pu être dit ou décidé; aucune indication chiffrée n'avait été donnée sur l'assistance financière, ainsi qu'en armement et en hommes, que le G.P.R.A. aurait obtenue. Il n'avait jamais été explicitement fait mention de la nature de l'assistance consentie. Si, dans le discours, le ton était chaud et laissait peu de doutes sur un soutien efficace et direct, en revanche, il se réduisait, dans l'expression officielle de la mission, à « un ferme soutien et au développement d'une coopération amicale », proclamés dans le communiqué conjoint.

(3) Reproduite dans *D.D.F.*, 1960-I, n° 302.

(4) Document non reproduit.

(5) Allusion vraisemblablement aux troubles suscités au Japon par l'accord de sécurité américano-nippon et le projet de visite à Tokyo du président américain : *D.D.F.*, 1960-I, n°s 246 (note), 269 (note).

(6) Lacune de déchiffrement.

(7) En marge, point d'interrogation.

G.P.R.A. à négocier, d'autant plus qu'en l'état actuel des informations reçues, Krim, l'homme de Pékin, resterait en ombrage (sic) par rapport aux autres membres du pseudo-gouvernement auquel il appartient.

(MLA [Mission de liaison avec l'Algérie] 4-1-6 sd. 1.)

4

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger [1].

T. circulaire n° 69. *Paris, 3 juillet 1960, 16 h.*

Je vous transmets ci-après des indications précises sur les questions discutées à Melun avec les émissaires du F.L.N. et sur les motifs des positions prises par le gouvernement [2]. Ces indications vous sont données pour votre information personnelle et aussi pour être utilisées de la manière que vous jugerez la plus appropriée, dans vos conversations avec les représentants du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité. Vous pourrez aussi vous en servir pour éclairer la presse du pays de votre résidence. Il est à présumer en effet que le F.L.N. va s'efforcer de développer une campagne tendant à persuader l'opinion internationale de l'intransigeance du gouvernement français, cette intransigeance étant la cause des difficultés actuelles et compromettant les chances du retour à la paix. Il importe que vous vous efforciez de prévenir ou de combattre cette propagande et vous utiliserez à cette fin les indications ci-après :

I. Conversations de Melun.

1. Ces conversations ont permis d'arrêter les conditions dans lesquelles pourraient être organisés les pourparlers prévus par le discours du général de Gaulle du 14 juin [3]. Ces conditions visent le statut de la délégation de l'Organisation extérieure de la rébellion, son effectif, ses modalités d'accueil et de séjour, le secret des délibérations.

2. La discussion a fait apparaître cinq points essentiels de désaccord :

a. L'organisation extérieure de la rébellion désirerait que le gouvernement reconnaisse à ses délégués le caractère de « plénipotentiaires ». Le gouvernement ne leur reconnaît pour les uns que la qualité d'émissaires, pour les autres que la qualité de dirigeants de cette organisation.

b. Elle demande que Ferhat Abbas soit reçu par le général de Gaulle dès son arrivée en métropole. Le gouvernement ne veut pas préjuger la

(1) Le télégramme a été en fait adressé aux postes de Washington (nos 9664-9673), New York (nos 3581-3590), Bonn (nos 3842-3851), Bruxelles (nos 780-789), Londres (nos 8071-8080), Madrid (nos 728-737), Rome (nos 2725-2734), Oslo (nos 333-342), Rabat (nos 2583-2592), Ottawa (nos 1645-1654), Vienne (nos 494-503).

(2) Pour un compte rendu des entretiens de Melun, voir ci-après le n° 7.

(3) Sur ce discours, qui proposait l'autodétermination en Algérie et lançait un appel au F.L.N., voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 271 (note).

décision qui serait prise par le chef de l'État et qui dépendrait, en toute hypothèse, de l'évolution favorable des conversations sur le cessez-le-feu.

c. Elle désirerait que sa délégation puisse communiquer avec Ben Bella et les autres détenus ainsi qu'avec les ambassades étrangères à Paris, la presse et des personnalités politiques. Une telle prétention apparaît au gouvernement comme contraire tant à la sauvegarde du secret des délibérations qu'à la sécurité des délégués et au surplus comme absolument incompatible avec la poursuite de l'activité insurrectionnelle.

d. En ce qui concerne Ben Bella, le gouvernement ne peut pas le considérer comme un « ministre », mais comme un détenu.

e. La rébellion persiste à ne pas vouloir séparer le problème du cessez-le-feu du contexte politique, alors que le gouvernement n'entend discuter les problèmes politiques qu'après le cessez-le-feu et avec les représentants de toutes les tendances.

3. À la suite de ces entretiens, quatre éventualités peuvent être envisagées : retour de Boumendjel pour complément d'information, envoi à Paris d'une délégation présidée par Ferhat Abbas, envoi d'une délégation présidée par des « personnalités » moins notables, refus d'envoyer une délégation.

II. Développpement sur la position du gouvernement.

1. Il faut d'abord remettre les choses au point en ce qui concerne l'objet et la portée des entretiens de Melun. Après que le général de Gaulle eût, le 14 juin, renouvelé son offre aux dirigeants de l'insurrection d'engager une discussion en vue du cessez-le-feu, ceux-ci ont annoncé à Tunis, par un communiqué du 20 juin, qu'ils avaient « décidé d'envoyer une délégation à Paris et de dépêcher un responsable à Paris pour organiser les modalités du voyage » [1].

La mission de Boumendjel et de ses deux compagnons n'avait pour objet que de préparer l'organisation du voyage annoncé. Les entretiens qui ont eu lieu entre les représentants du gouvernement et les émissaires de Tunis ne sont pas sortis, malgré quelques tentatives du côté des représentants des insurgés, de ce cadre restreint.

Toutes interprétations et allégations, tendant à soutenir qu'au cours des entretiens de Melun les représentants du gouvernement auraient pris telle ou telle position nouvelle sur le fond du problème, sont donc injustifiées.

2. Après le 14 juin, les dirigeants de l'insurrection ont voulu voir dans le discours du président de la République les éléments d'une politique nouvelle. Ils prétendent, aujourd'hui, que le gouvernement revient en arrière. Dans l'un ou l'autre cas, la continuité de la politique du général de Gaulle et du gouvernement est méconnue par nos adversaires.

(1) *D.D.F.*, 1960-I, n° 279 (note).

Depuis la déclaration du 16 septembre 1959 [1], qui avait été préparée elle-même par plus d'un an de politique algérienne, la position de la France n'a pas changé. L'offre de discussions en vue du cessez-le-feu a été faite et a été renouvelée dans des termes qui ne comportent aucune variation.

De même, le général de Gaulle et le gouvernement ont toujours déclaré qu'il était hors de question de discuter de l'avenir des Algériens avec une fraction de la population algérienne. L'avenir de tous ceux qui vivent en Algérie dépendra du libre choix de ceux-ci. Toute autre solution serait contraire à l'honneur de notre pays et aux principes démocratiques les plus évidents.

3. Il est faux de prétendre que le gouvernement a traité les émissaires de Tunis et se prépare à traiter la délégation des dirigeants de l'insurrection comme s'il s'agissait de « prisonniers ».

Il a été indiqué aux émissaires de Tunis que la délégation serait à tous moments libre de retourner à son point de départ, que les membres de cette délégation pourraient faire entre la France et Tunis toutes les allées et venues qui paraîtraient nécessaires, qu'enfin, tous les moyens de communications téléphoniques ou télégraphiques (en clair ou en chiffre) seraient offerts.

Sans doute le gouvernement a-t-il refusé que la délégation puisse prendre en France des contacts soit avec des rebelles détenus, soit avec des journalistes ou des hommes politiques français, soit enfin avec les représentants des pays étrangers. Ce faisant, le gouvernement ne cherche pas à restreindre la liberté d'information de la délégation. Il est inspiré seulement par un souci de dignité et de décence. Il ne serait pas convenable qu'alors que les combats continuent en Algérie et que des attentats aient lieu journellement en métropole et dans les départements algériens, des représentants de l'insurrection puissent circuler en France et y prendre des contacts; des raisons évidentes de sécurité et de secret s'ajoutent à ces préoccupations.

Les communications aisées et sûres dont la délégation pourra disposer entre la France et Tunis permettront à ses membres de recevoir toutes les informations et d'aller prendre en Tunisie ou ailleurs tous les contacts qu'ils jugeront utiles à leur cause.

4. Il est faux également de soutenir que les émissaires de Tunis se sont heurtés à l'intransigeance du gouvernement. Tous les points qui relevaient du domaine de la discussion ont été effectivement discutés.

Si les représentants du gouvernement ont dû faire un certain nombre de réponses négatives, c'est que les émissaires de Tunis ont posé pour la venue de la délégation des conditions qui dépassaient manifestement ce que le gouvernement peut admettre tant que durent les combats et les attentats.

[1] Sur cette déclaration, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 132 (note).

5. Contrairement à ce qui a été dit, les représentants du gouvernement n'ont nullement affirmé que Ferhat Abbas ne pourrait pas rencontrer le général de Gaulle. Il a été indiqué au contraire que cette rencontre dépendra de l'évolution favorable des pourparlers [1].

(Collection des télégrammes.)

5

M. Siraud, Chargé d'affaires de France à Conakry,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 653 à 657. *Conakry, 5 juillet 1960, 8 h. 09.*

(*Reçu :* 11 h. 27.)

Prière de communiquer d'urgence à Finex, Trésor et Banque de France [2].

De la part de M. de Wailly [3].

Les délégations française [4] et guinéenne [5] se sont rencontrées ce matin et cet après-midi.

[1] Le 4 juillet, le G.P.R.A. publiait à Tunis un communiqué dans lequel, après avoir reproché au gouvernement français de fixer « unilatéralement ses conditions », il déclarait que la venue d'une délégation F.L.N. en France n'était pas opportune dans les circonstances de l'heure. il ajoutait cependant que, « désireux de laisser toutes ses chances à une solution négociée, il maintenait les termes de sa déclaration du 20 juin ». Le 5 juillet, dans un « appel au peuple algérien », F. Abbas, après avoir rappelé le communiqué précité, soulignait que le G.P.R.A. n'accordait aux discours publics qu'« une valeur relative » et qu'il ne pouvait « engager l'avenir du pays que sur la base d'accords négociés » : il était permis de douter que le gouvernement français fût « disposé à engager loyalement une telle négociation »; toutefois, le G.P.R.A. maintenait sa décision du 20 juin.

Aussi, le 6 juillet, le Département adressait-il aux mêmes postes un nouveau télégramme, non reproduit (Washington : nos 9830-9831; New York : nos 3631-3632; Bonn : nos 3884-3885; Bruxelles : nos 792-793; Londres : nos 8201-8202; Madrid : nos 744-745; Rome : nos 2745-2746; Oslo : nos 344-345; Rabat : nos 2617-2618; Ottawa : nos 1666-1667; Vienne : nos 511-512). Faisant allusion au communiqué du F.L.N. ainsi qu'à l'allocution de son président, le Département soulignait que l'objectif poursuivi par le F.L.N. était « d'abord une satisfaction de prestige. Alors que la négociation sur le cessez-le-feu demeure l'offre permanente de la France et répond d'ailleurs aux aspirations essentielles de la population musulmane, le F.L.N. recherche avant tout à négocier « d'égal à égal » suivant l'expression de Ferhat Abbas, en étendant les conversations au problème de l'avenir politique de l'Algérie ». Le F.L.N. allait de toute évidence s'efforcer de faire partager ses points de vue par l'opinion internationale; aussi l'action (de contre-propagande) des représentants de la France devait se poursuivre.

[2] Finex : direction des Finances extérieures (le directeur en est M. Sadrin); Trésor : direction du Trésor (dont le directeur est M. Pérouse); Banque de France (dont le gouverneur est M. Jacques Brunet).

[3] M. de Wailly, inspecteur général des Finances, conduit la délégation française.

[4] La délégation française, sous la conduite de M. de Wailly, inspecteur général des Finances, comprenait MM. Teyssier d'Orfeuil, administrateur civil à la direction des Finances extérieures, Moreau, administrateur civil à la direction du Trésor, plus un ou deux experts.

[5] La délégation guinéenne, présidée par M. Diakite Moussa, gouverneur de la Banque de la République de Guinée et membre du Comité politique national guinéen, comprenait MM. Drame Alioune, ministre des Finances, Diallo Alpha, secrétaire général des Affaires étrangères, Balde Ousmane, directeur général de la Banque de la République de Guinée, Cross, directeur de l'Office des changes et Wiseydou, inspecteur général des Affaires financières.

Les deux séances de travail qui constituent la première phase de nos conversations ont abouti à un résultat négatif.

Sans doute les deux délégations se sont-elles entendues sans difficulté pour limiter le débat aux questions monétaires : liquidation du privilège d'émission et reprise des transferts réciproques.

1. Sur le premier point, il est apparu rapidement que la délégation guinéenne entendait s'en tenir au rachat des billets échangés. Tel était, selon nos interlocuteurs, le sens de l'expression figurant dans la lettre du président Sékou Touré adressée au président de la République [1] : « créance de la Guinée sur la zone franc », dont il convenait d'envisager le règlement. Toute autre question relative au transfert de l'émission se situait en dehors de l'ordre du jour. Les divers autres postes du bilan de transfert, non seulement l'immeuble mais aussi bien le portefeuille, constituaient les éléments d'un contentieux différent, à traiter séparément dans un avenir indéterminé et, semble-t-il, en entente avec d'autres problèmes tels que la liquidation de l'... [2].

Quant aux billets de la réserve et de l'encaisse, il n'a pas été possible de faire préciser la position de la Guinée.

Pensant que la délégation guinéenne s'attachait à faire apparaître le montant brut de sa créance et se refusait à une contraction pour des raisons purement formelles, nous avons envisagé l'ouverture d'un compte chez la Banque de France dans lequel la créance guinéenne, ainsi que les dettes seraient re .... [3] pour leur montant brut. Il est alors apparu que la délégation guinéenne ne retenait de cette proposition que l'inscription éventuelle à son crédit du montant brut des billets repris.

Des allusions répétées ayant toutefois été faites par nos interlocuteurs à la nécessité de respecter des étapes, nous avons pensé qu'il y avait là une autre ouverture et recherché une procédure plus satisfaisante pour eux, sous réserve qu'elle ne nous laisse pas à découvert. Mais il nous a été dit que les étapes ne pouvaient être que successives et que le versement de la contre-valeur du montant brut des billets échangés devrait seul constituer la première étape, aucun calendrier ne pouvant fixer la suite des opérations.

2. Sur le deuxième point, la réserve de nos interlocuteurs ne nous a pas permis d'engager un véritable débat et la délégation guinéenne n'a pas jusqu'ici marqué de préférence pour telle ou telle formule. Elle a semblé considérer comme normal que le montant de sa créance serve en priorité à la reprise des règlements entre la Guinée et la France. Mais les indications données à ce sujet sont encore insuffisantes pour que la position guinéenne soit d'ores et déjà interprétée clairement. En conclusion, j'estime que les positions rigides prises par le président de la délé-

[1] Du 15 avril, non reproduite, reprise dans une note du ministère des Affaires étrangères guinéen n° 1785/AR-RD du 10 juin, relative à l'ouverture des conversations franco-guinéennes, transmise par la dépêche n° 586/DE du 13 juin (documents également non retenus).

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Lacune de déchiffrement.

gation guinéenne excluent un règlement satisfaisant du transfert du privilège d'émission.

En revanche, il n'est pas encore absolument impossible que nous parvenions à une formule permettant, au moins provisoirement, une reprise des transferts courants entre la Guinée et la France.

M. S. Touré étant absent de Conakry, j'ai préféré attendre son retour pour fixer une nouvelle réunion des délégations afin de permettre éventuellement au Président de donner sur le premier point des instructions plus raisonnables.

Je me propose de profiter d'une visite de courtoisie pour sonder ses intentions et tenter d'obtenir un assouplissement de la position guinéenne [1].

(*Afrique-Levant, Guinée GU-6-1 sd.*)

6

Note de la Délégation française au Comité des dix puissances sur le désarmement

N. *Genève, 5 juillet 1960.*

La position des quatre autres délégations occidentales à Genève est actuellement la suivante :

1. La délégation américaine n'a pas d'instructions précises. Elle a transmis à Washington :

— d'une part le plan américain révisé [2] qui, sous réserve de quelques modifications mineures, a désormais l'accord des trois autres délégations occidentales;

— d'autre part la liste des points de divergence avec nous.

La délégation américaine reste jusqu'à nouvel ordre au complet. M. Stelle pense toutefois que, sauf une relance des conversations à Cinq, elle sera réduite au cours de la deuxième quinzaine de juillet.

[1] Les négociations franco-guinéennes s'arrêtent le 12 juillet et les membres de la délégation française quittent Conakry le 13 juillet. Sur le sujet, se reporter aux télégrammes de Conakry nos 689-691 et nos 696-698, des 12 et 13 juillet, non reproduits.

[2] Il s'agit du plan du 27 juin, publié par La Documentation française : *Documents sur le désarmement. Conférence du Comité des dix puissances sur le désarmement, Genève, 7 juin-28 juin 1960, 2e session,* p. 24-26; *D.D.F.,* 1960-I, nos 293, 294. Le plan a été révisé entre Occidentaux sans participation effective de la France.

MM. Eaton et Stelle, qui sont « en poste » à Genève, y resteront tout l'été, mais avec des occupations professionnelles nulles ou fort réduites.

De conversations avec différents membres de la délégation américaine, il ressort que les Américains ne seraient pas opposés à transmettre, ainsi que M. Spaak semble le désirer, le dossier du désarmement au Conseil atlantique. Ils estiment en effet qu'il n'y a plus d'urgence et espèrent que le plan américain révisé, qui a déjà l'accord des Britanniques, Italiens et Canadiens, sera accepté par les autres membres du Conseil atlantique. Ils pensent ainsi faire pression sur nous pour nous amener à modifier peu à peu quelques-unes de nos positions, en évitant un dialogue direct franco-américain. C'est la même tactique qui avait été envisagée par certains à la fin des conversations préparatoires de Washington [1]. Mais à ce moment, le temps manquait et les Américains avaient préféré faire un effort de compromis pour nous rallier à un plan commun.

2. La délégation britannique n'a pas non plus d'instructions précises. Elle reste également au complet jusqu'à nouvel ordre, sauf M. Ormsby-Gore, parti pour Londres quelques jours après la rupture [2].

Les Britanniques ont donné leur agrément au plan américain révisé, sous réserve de quelques modifications qu'ils désirent encore proposer, mais sans insister :

— insertion de la proposition irlandaise sur la non-dissémination des armes nucléaires;

— suppression de toute référence à des réductions des budgets militaires et à des versements à un fonds d'aide aux pays sous-développés.

Ils ne semblent pas opposés à la procédure consistant à envoyer au Conseil atlantique le plan américain révisé.

3. La délégation italienne est également au complet, sauf MM. Martino et Cavaletti. Elle propose de conserver un contact à Genève entre les cinq délégations occidentales pendant une partie de l'été :

— afin de définir, à défaut d'un plan commun, une action commune en vue des futurs débats aux Nations Unies;

— et de poursuivre des travaux techniques, à l'échelon d'experts, dans différents domaines du désarmement.

4. La délégation canadienne est restée sur place, y compris le général Burns. Elle a instruction de rester à Genève aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour définir une position commune entre Occidentaux en vue de la future réunion de la Commission du désarmement. Elle a donné un accord de principe au plan américain révisé, mais le gouvernement canadien est en réalité peu satisfait de ce document.

La délégation canadienne sera sans doute la dernière à quitter Genève.

(1) En avril 1960 : *D.D.F.*, 1960-I, n° 68.

(2) Sur cette rupture, provoquée par les Soviétiques, voir *D.D.F.*, 1960-I, n°s 298 (note), 307 (et note).

Conclusion.

Il sera sans doute jugé peu opportun, dans les circonstances actuelles, de poursuivre des conversations entre les cinq Occidentaux à Genève et de rechercher un accord en vue des futures réunions sur le désarmement. Il serait toutefois préférable que la délégation française, réduite d'ailleurs à quelques éléments, parte d'une façon suffisamment progressive pour éviter le reproche d'avoir quitté Genève la première et de s'être ainsi dérobée à d'éventuelles conversations. Il faudra en tout cas aviser nos alliés, en temps utile, de la date du départ définitif de notre délégation.

(Europe. Questions internationales 2-7-1.)

7

NOTE DE M. MORIS

Discussions avec l'émissaire des dirigeants de l'Organisation extérieure de la rébellion

Conclusions sur les entretiens de Melun (1)

N. n° 428-2. Très secret. *Paris, 5 juillet 1960.*

En conclusion des entretiens poursuivis à la préfecture de Melun du 25 au 29 juin courant, il paraît nécessaire de faire la synthèse des conditions arrêtées pour l'organisation des pourparlers envisagés entre le Gouvernement et la délégation des rebelles, de préciser les points sur lesquels un désaccord formel a été enregistré et de résumer les impressions d'ensemble qui s'en dégagent.

(1) Du 25 au 29 juin, devaient se dérouler dans le plus grand secret, à la préfecture de Melun, des entretiens entre, d'une part, mandatés par le G.P.R.A., Me Ahmed Boumendjel, avocat de Ben Bella, et M. Ben Yahia (*D.D.F.* 1960-I, n° 291) et, d'autre part, pour le compte du gouvernement français, M. Roger Moris, secrétaire général pour les Affaires algériennes, et le général Hubert de Gastines. Ces entretiens faisaient suite à l'allocution du général de Gaulle du 14 juin qui invitait les dirigeants de la rébellion à se rendre en métropole « pour trouver avec eux une fin honorable aux combats qui se traînent encore, régler la destination des armes, assurer le sort des combattants. Après quoi, tout sera(it) fait pour que le peuple algérien ait la parole dans l'apaisement » (*D.D.F.*, 1960-I, n° 271, note) — invitation à laquelle le G.P.R.A. répondait le 20 juin par son intention d'envoyer « un responsable à Paris pour organiser les modalités du voyage » d'une délégation conduite par M. Ferhat Abbas afin de rencontrer le général de Gaulle » (*Ibid.*, n° 279, note).

Nous avons jugé bon de reproduire en annexe à la note conclusive de M. Moris en date du 5 juillet l'ensemble des documents relatifs aux conversations de Melun (instructions, comptes rendus d'entretiens). Tous ces documents proviennent du fonds du secrétariat d'État aux Affaires algériennes à l'exception de l'annexe n° II (Directives d'information du Premier ministre destinées aux postes diplomatiques, extraits du fonds de la Mission de liaison avec l'Algérie). Ces directives, bien qu'extérieures à la « mission Moris », ont été jointes car elles éclairent parfaitement l'état d'esprit du Premier ministre à la veille des entretiens.

Les entretiens de Melun ont été évoqués rapidement par M. Bernard Tricot (*Les sentiers de la paix - Algérie 1958-1962,* Plon, 1972, p. 187-190) et de façon plus explicite par M. Michel Debré dans ses *Mémoires* (t. III, *Gouverner 1958-1962,* A. Michel, 1988, p. 253-258). Il y est également fait allusion dans *D.D.F.*, 1960-I, nos 305, 308.

I. *Conditions arrêtées pour l'organisation de pourparlers entre le Gouvernement et l'Organisation extérieure de la rébellion*

Ces conditions ont été précisées par les représentants du Gouvernement, soit sous forme d'énoncé direct, soit en réponse aux questions et demandes de précisions présentées par M. Boumendjel.

Tous les détails de l'organisation ont été plus ou moins évoqués à chacun des entretiens, M. Boumendjel ayant indiqué que cette discussion permanente constituait à ses yeux la méthode la plus favorable à une amélioration progressive du « statut » prévu dans le sens des prétentions des rebelles.

L'efficacité de cette guerre d'usure a été faible, les mesures arrêtées n'ayant été modifiées que sur des points de détail.

Pour clarifier définitivement le problème, j'ai, au cours de la dernière séance, donné lecture à M. Boumendjel des principes suivants qui résument l'ensemble des conclusions auxquelles nous sommes parvenus au terme de nos travaux et *dont les émissaires ont pris note :*

1. *Statut de la délégation.* Il ne saurait être question de reconnaître aux membres de la délégation de la rébellion la qualité de plénipotentiaires. Ils resteront les représentants de : « l'Organisation extérieure de la rébellion ». Mais ils n'en seront pas moins reçus avec égards et correction.

2. *L'effectif de la délégation F.L.N.* sera au maximum de 15 membres, soit 8 délégués et 7 experts ou secrétaires.

Nous n'exprimons aucune exclusive, sinon à l'égard de tous les dirigeants de la rébellion détenus par nous. Le Gouvernement entend, de son côté, (dans la limite de l'effectif fixé) constituer librement sa délégation comme il l'entend.

Aucune règle n'est imposée pour le dosage des délégués entre civils et militaires. Il n'existe entre les deux délégations aucune correspondance protocolaire. Toutefois, le Gouvernement a fait savoir que si, comme elle l'indique, la rébellion devait faire présider sa délégation par ses principaux chefs (MM. Ferhat Abbas et Krim Belkacem), il ferait présider la sienne par un membre du Gouvernement.

Il convient de noter à ce sujet le désir manifesté par les émissaires de ne voir confier la présidence de notre délégation ni au ministre des Armées ni au ministre de l'Intérieur, ce choix leur paraissant avoir une valeur symbolique.

De même, ils se sont beaucoup préoccupés, sans que j'aie pu en découvrir la raison (c'est, ont-ils dit, le « secret de Tunis ») de savoir si le général Ély ferait partie de la délégation.

La délégation du Gouvernement sera constituée dès que sera connue la composition de la délégation de la rébellion.

3. *Accueil de la délégation.* Le Gouvernement a maintenu son offre d'un avion du GLAM pour transporter la délégation. Les émissaires ont fait savoir qu'en principe, ils déclinaient cette offre. Les délégués emprunteraient une ligne normale tunisienne ou un avion spécial.

Il a été précisé que les délégués seront accueillis sur le sol métropolitain comme les émissaires eux-mêmes :

— remise d'un sauf-conduit garantissant leur sécurité et leur libre retour;

— accueil par un haut fonctionnaire;

— transport de l'aérodrome au lieu de la réunion par hélicoptère ou voiture automobile.

4. *Conditions de séjour des délégations.*

Les délégations ne se réuniront pas à la préfecture de Melun (impossibilité matérielle), mais dans une autre résidence de la région parisienne, mieux appropriée.

Les membres de la délégation pourront entrer en rapport avec les dirigeants de l'Organisation extérieure à Tunis. Deux lignes téléphoniques et deux télescripteurs leur seront assurés en permanence à cet effet. Ils pourront disposer d'un chiffre. Un avion de liaison avec Tunis sera mis, s'ils le désirent, à leur disposition ainsi que tous les moyens matériels nécessaires à l'efficacité de leur travail.

En revanche, tant que dureront les combats, les attentats et toutes autres formes de l'activité insurrectionnelle, aucune communication, aucun contact ne pourra être autorisé en territoire français entre les délégués de la rébellion et les personnes étrangères aux deux délégations. Cette règle est générale, elle ne saurait souffrir d'exception à l'égard de la presse, des ambassades étrangères, de Ben Bella et autres détenus.

5. *Secret des délibérations.*

D'un commun accord, il a été décidé de ne faire aucun communiqué avant la fin des pourparlers entre les émissaires. La même règle de secret devra être observée pour les travaux des deux délégations. Toutefois, dans le cas où ces travaux se prolongeraient, les délégations pourraient examiner la possibilité d'éclairer l'opinion en publiant, en commun, un communiqué périodique.

6. Les décisions arrêtées à Melun concernant l'organisation des prochains pourparlers doivent être considérées comme définitives. Elles ne sauraient être remises en cause par les délégations elles-mêmes.

On peut donc admettre que toutes les modalités importantes prévues pour l'organisation des pourparlers ont été fixées et que l'objet des entretiens a été rempli.

II. *Points sur lesquels le désaccord entre les délégués du Gouvernement et les émissaires paraît fondamental*

Cinq points essentiels de divergences ont opposé les deux délégations :

a. Les émissaires désireraient que le Gouvernement reconnaisse aux délégués le caractère de « plénipotentiaires » du G.P.R.A. Le Gouvernement ne leur reconnaît que la qualité d'émissaires ou de dirigeants de la rébellion.

b. Ils émettaient la prétention que Ferhat Abbas soit reçu par le général de Gaulle « dans les vingt-quatre heures suivant son arrivée en métropole ». Le Gouvernement ne veut pas préjuger de la décision qui serait prise par le chef de l'État, qui en principe, ne semble pas envisager une semblable rencontre avant la conclusion de l'accord sur le « cessez-le-feu ».

c. Les émissaires désiraient que la délégation puisse disposer de facilités de communication avec Ben Bella et certains autres détenus, ainsi qu'avec les ambassades étrangères à Paris, avec la presse et certaines personnalités politiques. Une telle prétention apparaît au Gouvernement comme contraire tant à la sauvegarde du secret des délibérations qu'à la sécurité des délégués, et, au surplus, comme absolument incompatible avec la poursuite de l'activité insurrectionnelle.

d. En ce qui concerne Ben Bella, le Gouvernement continue à le considérer non comme un « ministre » du G.P.R.A. mais comme un détenu. Son entrée dans la délégation est inconcevable.

e. Enfin, exprimant la doctrine du « G.P.R.A. », M. Boumendjel persiste à penser que le problème du cessez-le-feu « baigne dans un contexte politique, dont il est inséparable », alors que le Gouvernement n'entend discuter les problèmes politiques qu'après l'intervention du « cessez-le-feu » et avec les représentants de toutes les tendances.

Sur tous ces points de divergences, M. Boumendjel a soigneusement noté la position du Gouvernement, mais il n'a cessé de les remettre en cause au cours de tous les entretiens, de même qu'il n'a pas caché l'intention de son organisation de charger sa future délégation de les évoquer dès le début des entretiens éventuels.

III. *Impression d'ensemble*

Au centre de toutes les préoccupations des émissaires se situe l'éventuelle rencontre général de Gaulle - Ferhat Abbas. Une idée semble fasciner la rébellion : la « poignée de main au sommet » qui constituerait le couronnement de ses efforts. Elle rechercherait ainsi une consécration définitive, c'est-à-dire d'abord une sorte de réhabilitation morale, dont elle éprouve la nécessité en raison des excès du terrorisme, ensuite une reconnaissance implicite du « G.P.R.A. » qu'elle exploiterait sur le plan diplomatique, enfin, sur le plan algérien, un renforcement irrésistible de prestige et d'influence du F.L.N. dans les milieux musulmans.

La rébellion sait qu'elle n'obtiendra pas d'entrée de jeu une rencontre officielle de cet ordre, mais, dans un premier temps, une simple et rapide entrevue même de caractère non protocolaire et secret la comblerait, car elle comporterait déjà une partie des effets recherchés et annoncerait la suite.

Il semble résulter du compte rendu analytique des discussions de Melun que l'Organisation extérieure de la rébellion n'a pas manifesté la moindre curiosité pour les principes généraux et les mesures techniques envisagés par le Gouvernement en ce qui concerne le cessez-le-feu.

M. Boumendjel n'a pas eu un mot exprimant le désir du F.L.N. de voir cesser le combat et les attentats qui endeuillent l'Algérie et la métropole.

Le but en effet est la discussion politique à l'échelon le plus élevé possible, pour « régler l'ensemble du problème » et dans les conditions les plus favorables à la propagande du « G.P.R.A. ». D'où l'insistance particulière pour obtenir la liberté des délégués de rencontrer la presse, les ambassadeurs et leurs amis de la métropole.

À plusieurs reprises, M. Boumendjel a fait allusion aux tendances de l'opinion publique française, ce qui m'a amené, suivant les instructions complémentaires du 26 juin [1], à lui préciser que le Gouvernement entendait, dans son action, ne pas se laisser influencer par les campagnes de presse ou toutes autres pressions extérieures.

Malgré les mesures qui seront prises pour assurer la sauvegarde du secret, il ne fait donc aucun doute que si les pourparlers se déroulent, comme prévu, dans la région parisienne, on doit s'attendre à de grandes difficultés dues aux efforts que déploiera l'Organisation extérieure de la rébellion pour se concilier l'opinion publique et faire ainsi pression sur le Gouvernement.

Dans les discussions s'est exprimée la conviction des représentants de l'insurrection que le discours du 14 juin avait marqué un tournant décisif dans la politique algérienne du Gouvernement. *À la demande expresse de M. Boumendjel*, nous avons relu ensemble la partie de ce discours consacrée à l'Algérie et, avec l'extrême prudence qui s'imposait, je me suis efforcé de souligner à quel point les principes essentiels de notre politique constante en la matière s'y trouvaient réaffirmés.

Il est difficile de dire si, sur ce point, la conviction de nos interlocuteurs était sincère ou feinte. On peut admettre toutefois que les commentaires enthousiastes donnés au discours du 14 juin par des gouvernements désireux de mettre fin au conflit algérien — en particulier les propos très chaleureux de M. Bourguiba à Salsomaggiore — ont pu influencer les dirigeants de la rébellion [2].

En ce qui concerne, enfin, le « climat » de la discussion, on peut regretter que la presse, faute d'être informée, en raison du secret de la rencontre, se soit livrée à des commentaires divergents mais excessifs, les premiers en date laissant entendre que les émissaires étaient reçus en amis, ceux qui ont suivi à partir du 27 juin insistant au contraire sur la totale froideur des entretiens.

Ces commentaires ne reflètent en rien la réalité. Sans doute, à son arrivée, M. Boumendjel a été agréablement surpris par le caractère de notre accueil. Il n'espérait pas, semble-t-il, être reçu dans une résidence aussi prestigieuse. De même, les réponses négatives données à ses ques-

[1] Ci-après reproduites en annexe (p. 26-27).

[2] Le Président tunisien avait fait diffuser une déclaration enregistrée à Salsomaggiore (il se trouvait alors en Italie), exprimant en termes chaleureux à l'égard du général de Gaulle sa confiance dans une évolution satisfaisante de la question algérienne et dans l'avenir de la coopération entre la France, le Maghreb et l'Afrique. Il avait lancé à cette occasion un appel à la conciliation, s'adressant au gouvernement français et surtout aux « résistants algériens ».

tions au cours de notre première rencontre ne lui apparaissaient pas définitives. Au contraire, au cours des séances suivantes, l'opposition persistante des points de vue et l'austérité du séjour dans ce que certains ont appelé la « prison dorée » de Melun ont entamé quelque peu le moral de nos hôtes.

Mais il n'en reste pas moins que M. Boumendjel étant un homme aimable et enjoué, la discussion, pour serrée qu'elle fût, n'a jamais pris un caractère orageux. De même, on ne saurait prêter tendancieusement à la délégation du Gouvernement une attitude hautaine ou même froide qui n'a été la sienne à aucun moment des pourparlers.

D'ailleurs, à son départ de Melun, comme l'exprime le compte rendu analytique des entretiens et dans les propos qu'il a tenus à son retour à Tunis, M. Boumendjel fait spontanément justice de ces incriminations.

Annexes

I

Consignes du Premier ministre[1]

N. *Paris, 18 juin 1960.*

1. La discussion offerte aux dirigeants de la rébellion n'a d'autre objet que les moyens d'aboutir au « cessez-le-feu ». Selon la propre expression du général de Gaulle, la discussion porterait notamment sur le sort des combattants et la destination des armes.

2. Les éventuelles conversations sur le « cessez-le-feu » auraient lieu entre les représentants de la rébellion et les représentants civils et militaires désignés par le gouvernement français.

3. Après le « cessez-le-feu » et comme il a été dit le 16 septembre[2], l'Algérie aura besoin d'un long délai d'apaisement. Des conversations politiques, à mesure que l'apaisement deviendra une réalité, prépareront l'autodétermination. Dans ces conversations, toutes les opinions seront représentées, mais encore une fois, ces conversations ne commenceront que lorsque l'apaisement sera devenu une certitude.

II

Directives générales d'information du Premier ministre aux postes diplomatiques

T. circulaire n° 65. Réservé. *Paris, 20 juin 1960, 1 h.*

Il est possible que lundi matin, on apprenne que la réponse des dirigeants de la rébellion au dernier appel du général de Gaulle[3] ne soit pas entièrement négative.

[1] Destinées, à en juger d'après les Mémoires de M. Michel Debré (*Gouverner 1958-1962*, p. 254), aux membres du gouvernement et au Délégué général en Algérie.

[2] 1959. Sur l'allocution du général de Gaulle relative au problème algérien en date de ce jour, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 132 (note).

[3] Sur l'allocution du général du 14 juin et la réponse du G.P.R.A. du 20 juin, voir *D.D.F.*, 1960-I, n°s 271 (note), 279 (note).

Les présentes instructions ont pour objet — au cas où se produirait cet événement susceptible de faire grand bruit — de fixer les directives générales dont vous devrez faire usage ainsi que vos subordonnés en réponse aux questions qui vous seraient posées ou, de vous-mêmes, afin d'orienter les réactions de l'opinion et de la presse.

I. Le fait que la rébellion n'ait pas, une nouvelle fois, répondu par la négative à l'offre du général de Gaulle est un succès pour la France.

Ce succès est dû à l'effort de l'armée : étanchéité des barrages, poursuite constante de la rébellion — travail de pacification. La Nation n'a pas marchandé son appui à l'armée et l'armée a noblement travaillé.

Ce succès est dû à l'accord donné par la majorité de la population musulmane à la politique suivie depuis le retour du général de Gaulle à la tête des affaires : volonté de promotion des musulmans, libres consultations, souci en toute occasion d'affirmer l'égalité des communautés. Il convient de souligner l'appui donné à cette politique par la quasi-unanimité de la métropole.

Ce succès est dû, enfin, à la clarté des objectifs définis le 16 septembre [1]. « L'autodétermination », c'est-à-dire le libre choix, exclut de notre part toute volonté de domination. Si nous devons faire en sorte, tout au long de la période d'apaisement, que la population algérienne comprenne, dans son immense majorité, la nécessité de l'union de la France et de l'Algérie, il n'en demeure pas moins que la consultation finale sera libre. Dès lors, pourquoi prolonger les combats, si ce n'est, de la part de la rébellion, en raison d'ambitions qui n'osent dire leur nom ?

II. Les discours du général de Gaulle n'ont pas besoin de commentaires. Ils marquent l'esprit et le cadre de la discussion qui pourrait commencer.

Il s'agit de discuter du « cessez-le-feu ». Je vous rappelle les termes du discours du 14 juin dernier : « Une fois de plus je me tourne, au nom de la France, vers les dirigeants de l'insurrection. Je leur déclare que nous les attendons ici pour trouver avec eux une fin honorable aux combats qui se traînent encore, régler la destination des armes, assurer le sort des combattants. »

Des confrontations ultérieures pourront être envisagées. Elles supposent d'abord la fin de toute rébellion. Elles réuniraient alors les représentants de toutes les tendances politiques. Au surplus, et ce point est essentiel, il faut à l'Algérie un long temps d'apaisement.

Le maintien de l'armée en Algérie est une exigence fondamentale. Sans armée française, le désordre régnerait, la guerre civile ne s'éteindrait pas. L'armée française est indispensable à l'entente des communautés, au développement de l'économie, à la liberté.

III. Il convient, au cas où les discussions commenceraient, et pendant le temps de leur durée, d'adopter une attitude à la fois prudente et sereine.

Une attitude prudente : certains dirigeants de la rébellion ont partie liée avec des ennemis acharnés de la France et de l'Occident. Ceux-ci veulent un échec de toute conversation et chercheront donc à poser des conditions inacceptables.

Une attitude sereine : la France est sur la bonne route, je veux dire celle du succès, et peut l'obtenir de diverses façons. Il est bien entendu que, soucieux d'en terminer au plus tôt, nous ferons le nécessaire pour que se réalise le « cessez-le-feu », mais il ne faut en aucune façon donner l'impression, qui serait fausse, que la paix est accrochée aux discussions qui pourraient commencer, ni que leur échec serait une catastrophe.

IV. Des directives complémentaires vous seront adressées au cas où les événements l'exigeraient.

Michel DEBRÉ.

[1] Sur l'allocution du Général en date du 16 septembre 1959, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 132 (note).

III

Instructions du Premier ministre pour M. Roger Moris,
secrétaire général pour les Affaires algériennes,
en vue de discussions avec un émissaire des dirigeants de la rébellion [1]

N. *Paris, 20 juin 1960.*

Par un communiqué publié aujourd'hui, les dirigeants de la rébellion à Tunis ont fait savoir qu'ils sont prêts à envoyer auprès du Gouvernement un responsable chargé d'organiser les modalités du voyage « d'une délégation présidée par M. Ferhat Abbas [2] ». L'ambassade de France à Tunis vient de faire connaître que, conformément aux instructions du Gouvernement, elle est en mesure d'assurer le voyage de cet émissaire.

Vous êtes chargé d'entrer en rapports avec lui.

1° Vous devrez d'abord lui demander de préciser quel est l'objet exact de sa mission;

2° Vous devrez ensuite lui rappeler que le champ possible des discussions est celui qui a été indiqué par le général de Gaulle [3], c'est-à-dire exclusivement :

— la fin des combats;

— la destination des armes et autres matériels de guerre;

— le sort des combattants.

Par contre, et cela doit être entendu par vous, les problèmes touchant à la mise en œuvre de l'autodétermination et à l'avenir de l'Algérie ne pourront être discutés qu'ultérieurement, après le rétablissement de la paix, par voie de confrontations entre toutes les communautés et toutes les tendances.

3° Votre interlocuteur devra vous dire quelle composition les dirigeants de la rébellion se proposent de donner à la délégation qui sera chargée de discuter le cessez-le-feu.

Si vous êtes interrogé sur la composition de la délégation du Gouvernement, vous répondrez, sans donner actuellement plus de précisions, qu'elle sera constituée de représentants civils et militaires du Gouvernement.

Au cas où votre interlocuteur vous demanderait si les principaux dirigeants de la rébellion pourront rencontrer le général de Gaulle, vous ne donnerez aucune réponse précise, mais direz qu'une éventuelle réponse affirmative serait fonction de la tournure favorable que prendraient les pourparlers.

[1] Le fonds du secrétariat d'État aux Affaires algériennes dont sont extraites ces instructions en contient une autre version, rédigée sur papier à en-tête du Premier ministre. À en juger d'après les Mémoires de M. Michel Debré (*Gouverner, 1958-1962,* p. 255), les instructions définitives remises à M. Moris correspondraient au document ici reproduit — elles prévoient en effet, selon l'ancien Premier ministre, « que le champ des discussions est celui qui a été indiqué par le général de Gaulle, c'est-à-dire exclusivement : la fin des combats, la destination des armes et autres matériels de guerre, le sort des combattants ». Les problèmes de la mise en œuvre de l'autodétermination et de l'avenir de l'Algérie devaient faire l'objet, toujours selon les Mémoires de M. Debré, de discussions « par voie de confrontation entre toutes les communautés et toutes les tendances ». Rien de tel dans l'autre version conservée des instructions, qui s'achève ainsi : « Toute autre question est en dehors de la conversation avec ce délégué, et, notamment, il ne peut être traité du champ possible des futures discussions — les déclarations du général de Gaulle ont donné sur ce point des indications qui ne souffrent aucun commentaire » — sans que les grandes lignes des déclarations du Général soient indiquées comme elles le sont dans le document que nous reproduisons.
Nous formulons l'hypothèse que l'exemplaire à en-tête du Premier ministre que nous ne publions pas correspondrait à une première mouture des instructions; quant au document ici reproduit, il s'agirait des instructions définitives, soumises au Général et qui reçurent son accord.

[2] *D.D.F.,* 1960-I, n° 279 (note).

[3] Le 14 juin : *ibid.,* n° 271 (note).

4° Vous ferez savoir à votre interlocuteur :

a. que les discussions auront lieu dans un endroit favorable à la sauvegarde du secret; la délégation envoyée par les dirigeants de la rébellion y sera logée et y demeurera pendant toute la durée des pourparlers;

b. que les membres de la délégation recevront des documents garantissant leur liberté de retour à tout moment;

c. que le Gouvernement facilitera les liaisons de la délégation en direction de Tunis;

d. que les deux parties devront s'abstenir, pendant le cours des pourparlers, de rendre public tout renseignement relatif à ceux-ci, sauf accord à réaliser cas par cas à ce sujet entre les deux délégations; en particulier, aucune communication ne sera faite à la presse.

e. qu'au cours de leur séjour en France, les membres de la délégation ne pourront pas entrer en rapport avec des personnes étrangères à l'une ou à l'autre des délégations;

f. que les membres de la délégation pourront entrer en rapport avec les dirigeants de la rébellion à Tunis; des liaisons téléphoniques et télégraphiques leur seront assurées à ce seul effet par l'intermédiaire de l'ambassade de France à Tunis.

IV

Première discussion avec l'émissaire des dirigeants de l'Organisation extérieure de la rébellion

25 juin 1960.

Au cours de cette discussion, les demandes suivantes ont été formulées par M. B.[1] :

I. *Demandes concernant les réunions actuelles.*

a. M. B. demande l'autorisation d'établir un contact avec les « ministres » détenus à l'Île d'Aix et à Fresnes. Dans ce cas, M. B. promet le secret absolu.

Sa position de repli consisterait à demander que ce contact soit assuré par l'intermédiaire de Me Chérif, avocat de B. B.[2].

b. M. B. se plaint de l'isolement dans lequel il se trouve et demande, dans le domaine des liaisons, un certain nombre de facilités :

— Liaisons avec l'ambassade de Tunisie par l'intermédiaire de son secrétaire, dans des conditions à fixer, le principal motif de sa demande étant la nécessité de sauvegarder le secret des transmissions avec Tunis. Il lui a été fait observer que l'installation d'un téléscripteur à la préfecture rendait sa demande sans objet. Toutefois, il a cru devoir la maintenir.

— Entretiens téléphoniques avec un petit nombre d'abonnés de la métropole, en vue « de conversations à titre privé ».

— Tout en promettant de ne se livrer à aucune manifestation ou excès, M. B. a manifesté le désir de publier des communiqués des entretiens, dans le cas où les représentants du Gouvernement en publieraient, de leur côté. À cet égard, il a été rappelé à M. B., qui n'a pas insisté, la règle de secret total que nous nous sommes fixée.

À défaut de communiqués officiels, M. B. s'est inquiété de la possibilité pour le Gouvernement d'orienter la presse par des indications officieuses.

c. M. B. s'est plaint de jets de tracts qui seraient actuellement effectués en Algérie pour donner aux entretiens actuels le caractère d'une reddition du F.L.N. Il demande que cette manœuvre soit arrêtée.

(1) Boumendjel.
(2) Ben Bella.

II. *Préparation de la réunion future.*

a. Composition des délégations.

M. B. nous fait connaître que la délégation de l'Organisation extérieure sera présidée par M. Ferhat Abbas, assisté de Krim Belkacem et d'autres « ministres ». Cette délégation sera renforcée par des conseillers et techniciens.

M. B. sera prêt à nous donner la liste complète de cette délégation dans un très bref délai.

Il voudrait connaître quel sera le « statut » de la délégation.

Il lui est répondu qu'en toute hypothèse, le Gouvernement n'a pas l'intention de changer son point de vue qui consiste à ne pas reconnaître l'existence du G.P.R.A.

M. B. n'insiste pas sur ce point.

M. B. demande à connaître quel sera le déroulement de la négociation. Il est répondu à M. B. que ce déroulement sera fonction de l'ordre du jour des réunions et qu'à cet égard, la position du gouvernement français n'a pas changé.

M. B. a esquivé toute réponse sur ce sujet.

M. B. a demandé quelle serait la composition de la délégation française. Il lui a été répondu qu'elle comprendrait des représentants du Gouvernement et du commandement militaire.

M. B. a demandé si un membre du Gouvernement présiderait la délégation. Il lui a été répondu que cela est vraisemblable dans l'hypothèse envisagée où l'Organisation extérieure enverrait ses représentants de premier plan.

Il a exprimé le souhait, si cela paraissait possible, de connaître, à la fin de nos travaux, le nom du président de notre délégation.

M. B. a soulevé des objections à la double composition (civile et militaire) de notre délégation et a annoncé des exclusives personnelles.

Pour éviter des heurts à ce propos et faciliter le climat des discussions, il a proposé que la composition des deux délégations soit arrêtée d'un commun accord en vue d'améliorer l'atmosphère de la discussion.

À la demande de M. B., il a été précisé que les réunions auraient lieu dans une propriété privée située dans la région parisienne.

M. B. a demandé si le général de Gaulle accepterait de rencontrer M. Ferhat Abbas.

Il lui a été répondu que cette rencontre ne soulevait pas d'objection absolue, mais qu'elle supposait la conclusion préalable d'un accord sur le cessez-le-feu. M. B. n'a pas exprimé d'opinion sur cette réponse, se contentant de souligner son importance toute particulière.

Enfin, M. B. a souligné que la question d'un contact avec M. Ben Bella se posait avec un caractère plus pressant encore pour la délégation future que pour l'émissaire actuel.

Il a indiqué que pour sauvegarder le secret, l'emploi d'hélicoptères pouvait être envisagé. Il a été répondu à M. B. que le Gouvernement serait consulté sur cette question, mais il ne lui a pas été caché qu'une réponse affirmative à ce sujet était des plus improbables.

Les questions relatives à l'isolement jugé excessif dans lequel sont tenus les représentants de la rébellion ont été enfin posées pour la future délégation dans les mêmes termes que pour l'émissaire actuel. Une longue discussion s'est engagée à ce sujet pour faire comprendre à M. B. l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvions, pour des raisons de sécurité et de secret, d'autoriser les membres de la délégation à sortir de leur résidence et à avoir des contacts avec l'extérieur.

M. B. a fini par convenir de ces difficultés, mais insiste pour que les membres de la délégation puissent prendre, en accord avec la délégation française, des contacts avec certaines ambassades étrangères et un petit nombre de personnalités françaises pour, dit-il, faciliter le succès de la négociation.

Il a été répondu qu'il paraissait très improbable que le Gouvernement accepte cette requête, mais nous avons insisté en revanche sur les facilités de toutes sortes qui seraient données à la délégation pour entretenir des rapports suivis avec Tunis par téléphone, télégraphe et au besoin par avions.

IMPRESSIONS D'ENSEMBLE

La réunion a été relativement brève (15 h 15 à 17 h.).

Sous une apparence de grande bonhomie et avec le souci d'éviter toujours la rupture, M. B. a fait preuve de la plus grande opiniâtreté sur un certain nombre de points qui lui paraissent essentiels :

1° M. B. tient, à l'évidence, à donner à la délégation le maximum de possibilités de contacts avec l'extérieur et la presse.

2° De toute évidence aussi, M. B. est chargé d'obtenir la réunion d'une « Conférence au sommet » qui s'évaderait du programme tracé par le gouvernement français et susceptible d'aborder rapidement le problème politique.

Les allusions discrètes mais réitérées à la limitation de l'objet de la Conférence au cessez-le-feu ne soulèvent de sa part aucun écho mais, par contre, et à plusieurs reprises, il a employé pour désigner l'objet des délibérations les termes suivants : « Il s'agit de régler tout le problème à l'échelon le plus élevé »... ou encore « Le contenu sera déterminé chemin faisant ».

Dans ces conditions, il semble absolument nécessaire de ne pas clore les discussions avec lui, sans lui avoir au préalable rappelé très nettement que l'objet de la négociation ne saurait s'écarter du programme tracé par le général de Gaulle dans son discours du 14 juin, c'est-à-dire exclusivement :

— la fin des combats;

— la destination des armes;

— le sort des combattants;

les problèmes politiques devant faire l'objet de confrontations avec toutes les tendances.

Sur ce point, l'équivoque reste totale. Nous estimons qu'il serait très dangereux de la laisser subsister.

Rien n'exprime mieux les objectifs de M. B. que ses références aux conférences d'Aix-les-Bains et de Fontainebleau dont il souhaite voir reconduire les modalités et l'atmosphère. Il lui a été fait observer que les conditions dans lesquelles les pourparlers allaient s'engager avec son organisation étaient totalement différentes.

Enfin, M. B. par deux fois, a exprimé son étonnement de voir le gouvernement français rechercher le secret des négociations alors qu'il a, au cours du mois de février dernier, refusé les contacts secrets qu'avait proposés le F.L.N.[1].

La nouvelle réunion et fixée au dimanche 26 juin, à 11 heures.

[1] En décembre 1959, le général de Gaulle faisait savoir secrètement qu'il acceptait d'associer Ben Bella aux pourparlers et qu'il était favorable à la création d'une République algérienne dans le cadre d'un « Commonwealth français » (La Communauté rénovée, à la demande du Mali, permettant l'indépendance, sans rupture). Tricot (Bernard), *Les sentiers de la paix,* Plon, 1972, p. 119-120, cité par Pervillé (Guy), *Les accords d'Évian et les relations franco-algériennes,* in : Rioux (Jean-Pierre), éd., *La guerre d'Algérie et les Français,* Fayard, 1990, p. 485. Des émissaires secrets faisaient la navette entre Paris et Tunis, *via* Genève : selon un message que Ferhat Abbas diffusera le 1er novembre 1960, deux démarches importantes avaient été effectuées, l'une après le discours du 16 septembre 1959, l'autre au début de février 1960. Droz (Bernard) - Lever (Évelyne), *Histoire de la guerre d'Algérie, 1954-1962,* Seuil, 1982, p. 252. Sur des contacts à cette époque (avec, notamment, G. Pompidou), voir Lacouture (Jean), *De Gaulle,* 3. *Le souverain 1959-1970,* Le Seuil, 1986, p. 107. Les *Lettres, notes et carnets* du Général (t. VIII, juin 1958-décembre 1960, p. 314) mentionnent la proposition faite par un représentant de Krim Belkacem en janvier 1960 de rencontrer M. de Beauverger, ambassadeur de France à La Haye, proposition transmise par M. van Lanshot, directeur de la firme Philipps et président de la Fédération mondiale des Anciens combattants. Il s'agissait en fait de mettre au point les modalités d'une rencontre De Gaulle-Belkacem en territoire français (Archives du Cabinet du Ministre). Lors d'une allocution prononcée à Tunis le 29 février, F. Abbas proposa des pourparlers pour garantir l'application du droit des Algériens à l'autodétermination (*Année politique 1960,* p. 284).

V

Instructions complémentaires pour M. Roger Moris[1]

Paris, 25 juin 1960, 23 h.

À la suite de votre compte rendu, les indications suivantes doivent être données à votre interlocuteur.

1° S'agissant de la réunion actuelle, comme des réunions futures éventuelles, il ne peut être question d'aucun contact direct ou indirect avec les détenus à l'île d'Aix ou à Fresnes. Il ne s'agit d'ailleurs pas de « ministres », mais d'hommes qui ont organisé des attentats et qui sont détenus pour cette raison.

Aucun contact extérieur ne peut ni ne pourra être pris par les délégués, sous la seule réserve naturellement des voyages en liaison avec Tunis. Toute communication extérieure est interdite, et cette interdiction vaut notamment pour toute ambassade étrangère. Signalez à cet égard que l'isolement n'est pas seulement une question de sécurité et de secret, mais tient également au fait que la rébellion dirige des combats et des attentats jusque dans Paris.

2° Le problème des délégations pour les réunions futures n'a nullement à être discuté.

En ce qui concerne les délégués de l'Organisation extérieure de la rébellion, nous n'imposons aucun nom, nous n'en récusons aucun sauf naturellement ceux qui sont détenus entre nos mains.

Le Gouvernement, quant à lui, désignera qui il voudra.

3° Quelques réflexions d'ordre général doivent être énoncées.

Il faut bien marquer par votre attitude et votre vocabulaire qu'il s'agit d'une discussion entre le Gouvernement et des rebelles. Évitez notamment l'expression le gouvernement français, car il n'y a qu'un gouvernement.

Il faut indiquer d'une manière concise mais nette que la politique du Gouvernement et spécialement la politique du général de Gaulle ne sont en aucune façon influencées par la presse ou par des personnalités françaises ou étrangères et qu'il ne faut pas compter sur une campagne extérieure pour modifier la position arrêtée.

Cette position, il ne convient pas d'en discuter. La politique du général de Gaulle est connue et publique et les termes de l'invitation sont connus par les dirigeants de la rébellion comme par toute l'opinion en France et en Algérie. Il suffit que vous vous en teniez à cette affirmation.

4° Si l'interlocuteur exprime le désir de retourner à Tunis sans délai ou d'y faire retourner son secrétaire, des facilités lui seront données aussitôt (avion du G.L.A.M.).

5° Le général de Gaulle recommande d'être froid et serein.

VI

Deuxième entretien - 26 juin 1960 de 11 à 13 heures

M. Moris donne à M. B., avec toutes les précisions voulues, les indications contenues dans les « Instructions complémentaires » du 25 juin, 23 heures [2].

Il fournit ensuite des compléments d'information concernant les avions du G.L.A.M. : avions avec équipage militaire assurant les liaisons ministérielles.

[1] Ce document porte en tête la mention manuscrite suivante : *Texte revu par le Premier ministre à son retour de l'Élysée et que j'ai remis à M. Moris.* [Nous ignorons quel est l'auteur de cette remise. Le document ici reproduit porte de nombreuses corrections manuscrites effectuées, comme l'indique l'annotation précitée, par M. Debré après une rencontre avec le général de Gaulle.]

[2] Ci-dessus reproduites (V).

⁂

M. B. demande que lui soit fourni le maximum d'éclaircissements sur :

— L'expression « fin honorable des combats » employée le 14 juin par le général de Gaulle. « S'agit-il d'une clause de style ou apporte-t-elle quelque chose de nouveau ? » - « Quelle différence convient-il de voir entre fin honorable des combats et cessez-le-feu ? »

— Les délais envisagés par le Gouvernement entre le « cessez-le-feu » et les « discussions sur l'autodétermination ».

— « Les intentions, la pensée profonde du général de Gaulle sur ces deux sujets ».

Sur explications fournies par M. Moris concernant la succession des étapes clairement définies par le général de Gaulle pour régler le problème de l'Algérie, M. B. exprime sa déception « qu'il ne soit venu que pour entendre ce qui est contenu dans les discours du Général », estimant que l'intérêt des présents entretiens devrait être de « rapprocher les points de vue exprimés de part et d'autre les 14 et 20 juin ».

Il en arrive à demander si « l'invitation vaut toujours pour la venue d'une délégation ». M. Moris réaffirme la permanence des positions du Gouvernement et reprend les termes mêmes de l'allocution du 14 juin (lecture du passage intéressant l'Algérie).

M. B. revient sur la question des détenus de l'île d'Aix et insiste longuement et pesamment sur l'importance première attachée par les « dirigeants du Mouvement » à la possibilité de contacts avec des « ministres », qui sont des « dirigeants importants » et ne sont pas des « détenus ordinaires ». Il prétend connaître la position prise par le général de Gaulle à ce sujet au moment de leur arrestation et s'étonne de la réponse aujourd'hui transmise. Sur rappel par M. Moris des termes de cette réponse, il demande avec insistance que la question soit reposée.

⁂

M. B. reprend le problème de la « liberté de mouvement » à prévoir pour la délégation, estimant indispensable, pour améliorer le climat des pourparlers, « qu'un juste milieu soit découvert ensemble entre une séquestration plus ou moins camouflée et la position d'hommes libres » à laquelle prétendent les éventuels délégués.

Il appuie son raisonnement sur la nécessité de pouvoir alors s'opposer à des « manœuvres » auxquelles pourraient se livrer unilatéralement les autorités et donne comme exemple — en insistant longuement — le lancement de tracts qui serait intervenu ces jours-ci en Algérie, tracts qui présenteraient de façon « infâmante » la décision du « G.P.R.A. » de venir à Paris.

Après que toutes réserves aient été apportées par M. Moris sur l'authenticité des tracts incriminés, M. B. revient à ses préoccupations de liaisons et exprime certaines demandes précises :

— contacts personnels entre Ferhat Abbas et les ambassadeurs du Maroc et de Tunisie,

— contacts, à l'occasion des actuels entretiens, entre le secrétaire de M. B. et les ambassades du Maroc et de Tunisie, compte tenu d'une mission dont M. B. aurait été chargé.

⁂

M. B. aborde pour terminer la question de la composition des délégations.

Il réaffirme que la délégation à venir de Tunis sera présidée par Ferhat Abbas et comprendra notamment Krim Belkacem et un ou plusieurs autres « ministres ».

Il exprime le désir que la délégation du Gouvernement ait un président de rang ministériel et maintient un certain nombre de réserves sur sa composition. Il précise, à ce sujet que serait contre-indiquée une présidence confiée « à un fonctionnaire, à un militaire », que serait « fâcheuse » : la désignation du ministre des Armées ou du ministre de l'Intérieur.

Il fait le rapprochement entre ces réserves et celles du Gouvernement concernant les détenus de l'île d'Aix quant à la délégation de l'Organisation extérieure.

Il juge utile que soient établis un certain nombre de principes qui seraient respectés de part et d'autre pour la composition des délégations.

***

Les impressions d'ensemble de la précédente réunion demeurent :

— recherche de possibilités maximum de contacts pour la délégation avec l'extérieur et la presse;

— désir évident de voir M. Ferhat Abbas, à la tête d'une importante délégation, venir en France en vue d'une « conférence au sommet »,

— souci constant d'obtenir pour cette délégation un standing susceptible d'asseoir le prestige du « G.P.R.A. »,

— le contact avec Ben Bella apparaît comme une de leurs préoccupations les plus importantes, voire même essentielle.

La bonhomie, toutefois, de M. B. a disparu, devant les précisions apportées par M. Moris et le ton des entretiens est devenu nettement plus tendu.

VII

Secondes instructions complémentaires à M. Roger Moris[1]

26 juin, 19 h. 30.

Tant que durent les attentats et les combats et toutes autres formes d'activité insurrectionnelle, il ne peut en aucune façon être répondu par l'affirmative à des questions qui paraissent faire abstraction de cette caractéristique essentielle de la situation.

C'est en raison de cette situation que :

1. Aucune circulation, aucune communication ne peuvent être autorisées sur le territoire français aux délégués de l'Organisation extérieure de la rébellion.

2. Les chefs détenus, tel Ben Bella, ne sauraient être mis à même de reprendre plus ou moins leur action.

***

Pour ce qui est des délégations, les dirigeants de la rébellion ont loisir de composer la leur comme bon leur semble (sous réserve qu'ils ne peuvent désigner le nom de personnes détenues entre nos mains). Cette délégation est assurée de pouvoir aller à Tunis et en revenir librement, comme aussi de communiquer librement avec Tunis.

Quant à la délégation du Gouvernement, elle sera composée comme le Gouvernement décidera de le faire. On peut simplement indiquer que, sans doute, un membre du Gouvernement aura à la diriger.

[1] Note manuscrite portée en tête du document : *Instructions lues par le Premier ministre et remises à M. Moris.*

*
**

Si, au cours de l'entretien, revient la question des tracts ou une question analogue, il convient de répondre que l'Armée, contre laquelle tire la rébellion, fait en réponse ce qu'elle estime devoir faire et, d'autre part, que les dirigeants de la rébellion ne se privent pas d'user de la propagande sous toutes ses formes. De telles méthodes prendront fin quand auront pris fin les combats.

VIII

Troisième entretien - 27 juin 1960, 11 h. 15 à 13 h. 10

M. Moris fait part à M. B. des indications contenues dans les « *instructions complémentaires du 26 juin, 19 h. 30*[1] » et ayant trait :

— au maintien de notre position quant aux possibilités de communications des délégués rebelles au cours des entretiens en métropole;

— au maintien de notre position à l'égard des chefs rebelles détenus, et notamment de Ben Bella;

— à la liberté des deux parties de composer leurs délégations comme bon leur semble;

— à l'intention du Gouvernement de faire présider sa délégation par un de ses membres si l'Organisation extérieure désigne des personnages de premier rang;

— à la faculté de l'Armée de répondre comme elle estime devoir le faire, et par tracts comme par d'autres moyens, à l'action rebelle.

*
**

M. B. revient sur les *conditions envisagées pour la réception de la délégation.* Il lui est précisé que cette dernière sera installée dans des locaux non administratifs, mais pouvant être propriété de l'État; que les conditions d'accueil, de transport, d'existence seront analogues à celles observées pour la venue de l'émissaire. M. B. une fois de plus s'étonne de nos décisions à ce sujet.

Il demande si le titre de « *plénipotentiaire* » qui a été avancé à son égard sera valable pour les délégués. M. Moris fait observer que si le titre en question a été employé dans la presse, il n'a jamais été utilisé par une autorité officielle, et qu'il n'était pas dans les vues du Gouvernement de donner ce titre soit aux délégués, soit à l'émissaire.

M. B. affirme une fois de plus la « nécessité d'aménager le statut de séquestration plus ou moins camouflée » que nous prévoyons de notre côté. Et après avoir regretté que nous ayons refusé à un membre de l'ambassade du Maroc de lui rendre visite, après s'être étonné que nous ne l'ayons pas informé de ce refus, il évoque le caractère désagréable qu'aurait une attitude identique de notre part « si sa femme se présentait pour le voir à la préfecture de Melun » (hypothèse qui ne se réalisera pas, nous dit-il).

Il déplore « la raideur des instructions qui lui sont communiquées » et tente de tourner la difficulté en réservant aux délégations futures le soin d'aborder ces problèmes « en cas d'accord des deux délégations », afin que celles-ci puissent « discuter d'assouplissements aux conditions prévues ».

[1] Ci-dessus reproduites (p. 26-27).

M. Moris expose une fois de plus la position du Gouvernement, précise le rôle des émissaires actuels et des délégations futures, promet une réponse officielle du Gouvernement sur cette nouvelle proposition de M. B., non sans en avoir annoncé la teneur probable.

***

M. B. reprend le problème de *la composition des délégations* et de la participation des détenus de l'île d'Aix (en particulier Ben Bella). « Ce sont des hommes qui en droit sont libres », souligne-t-il à plusieurs reprises. « Ils ont la possibilité de demander des visites, vous ne pouvez pas nous interdire ces contacts » etc. *Il demande le transfert de Ben Bella dans la région parisienne.*

Après discussion, il est constaté que dans les conditions évoquées par M. B., « ce serait le statut de la délégation et non le statut des détenus qui empêcherait leurs contacts ».

***

M. Moris précisant que les futurs délégués, comme les représentants des insurgés actuellement à Melun, seront considérés comme des « émissaires de la rébellion », M. B. exprime la demande, qu'il annule ensuite « pour l'instant », de « faire savoir officiellement par un communiqué » que lui-même et ses deux camarades ne sont pas considérés par le Gouvernement comme des *plénipotentiaires.*

***

L'éventualité d'une *rencontre entre le général de Gaulle et M. Ferhat Abbas* est à nouveau étudiée, et dans les mêmes termes qu'au cours des entretiens précédents.

***

M. B. engageant la discussion sur *l'ordre du jour* de la future rencontre, M. Moris souligne le caractère définitif du processus arrêté par le général de Gaulle pour régler le problème algérien, comme la netteté avec laquelle est défini le champ des discussions envisagées avec le F.L.N. au cours de la rencontre proposée. Il souligne la nécessité pour les dirigeants de l'Organisation extérieure d'être bien persuadés que les discussions n'iront pas au-delà.

M. B. demande alors à connaître la signification qu'il convient de donner aux formules utilisées par le général de Gaulle dans son allocution du 14 juin :

— « Un tel problème posé depuis cent trente ans »;

— « Fin honorable des combats »;

— « Algérie algérienne ».

Il voudrait savoir si ces termes ont, dans l'esprit du Général, un contenu d'ordre politique ou institutionnel.

De brèves explications sont fournies :

— La première expression est liée à la constatation que la coexistence de deux importantes communautés de races et de religions différentes pose inévitablement des questions;

— La deuxième a trait aux modalités qu'il convient de mettre au point d'un commun accord pour que sur le terrain, la cessation des attitudes hostiles intervienne « honorablement », sans que les combattants puissent se sentir « humiliés »;

— La troisième souligne que c'est l'Algérie elle-même qui décidera de son propre sort.

M. Moris précise ensuite que ces termes ne recouvrent aucune notion particulière d'ordre politique ou institutionnel.

***

À plusieurs reprises, M. B. laisse entendre que la *décision d'envoyer une délégation* est déjà arrêtée par les dirigeants de l'Organisation extérieure :

— « Notre délégation va venir, je puis vous l'assurer »;

— « La décision est prise d'envoyer une délégation »;

— « Notre délégation viendra dans des conditions analogues à celles de notre voyage, soit par avion régulier, soit par avion spécial. Je ne puis encore vous donner de date ».

***

La prochaine réunion est prévue pour le 28 à 15 heures. À notre demande, M. B. admet qu'il s'agira, en principe, de *notre dernier entretien.*

***

Les impressions d'ensemble, déjà recueillies au cours des précédentes rencontres, demeurent; elles sont même renforcées.

IX

Quatrième entretien - 27 juin 1960, 16 h. 30 à 17 h. 10

Cet entretien a lieu sur notre demande.

M. Moris apporte les réponses définitives du Gouvernement aux deux questions posées le matin par M. B.

I. *Demande d'assouplissement des modalités de communications et de liaisons prévues pour la future délégation.*

La réponse du Gouvernement est formelle :

— Les modalités présentées par nos soins sont définitives,

— Ces questions ne pourront être abordées au cours des pourparlers des délégations.

M. B. prend acte de cette réponse, mais s'étonnne que le Gouvernement « ne soit jamais d'accord sur l'aménagement d'une règle énoncée unilatéralement ».

II. *Demande de transfert de Ben Bella dans les environs de Paris.*

M. Moris fait part de la réponse négative du Gouvernement à ce sujet.

*
**

M. B. demande si des modifications pourront être apportées au cours des futurs pourparlers dans la composition des délégations (représentants des dirigeants, conseillers, techniciens).

M. Moris répond par l'affirmative, sous réserve que de tels changements interviennent « nombre pour nombre ».

X

Cinquième entretien - 27 juin 1960, 22 h. 30 à 22 h. 50

Cet entretien a lieu sur notre demande.

Les indications suivantes sont données à M. B. en ce qui concerne la future délégation de l'Organisation extérieure :

— Le Gouvernement juge opportun que cette délégation comprenne en tout (représentants - conseillers - techniciens) une dizaine de personnes,

— Le Gouvernement mettra à sa disposition deux liaisons téléphoniques directes et deux téléscripteurs directs pour ses communications avec Tunis.

M. B. en prend acte.

Il trouve « raisonnable » le volume proposé pour la délégation de l'Organisation extérieure. Sur sa demande, il est répondu que la délégation du Gouvernement « aura sans doute un effectif analogue ».

M. B. déclare ne pas être encore en mesure de préciser si pour son retour et celui de ses collaborateurs, il profitera de l'avion du G.L.A.M. mis à sa disposition ou s'il empruntera une ligne aérienne civile. Il ne sait non plus, dans ce second cas, si les places seront retenues par Tunis ou s'il nous sera demandé de régler la question. Il attend, dans ce domaine comme dans les autres, des « instructions de Tunis ».

XI

Nouvelles instructions complémentaires à M. Roger Moris[1]

28 juin 1960.

Vous voudrez bien dire aux émissaires de l'Organisation extérieure de la rébellion qu'à la suite des entretiens qui ont eu lieu depuis samedi dernier, il nous paraît que la totalité des questions posées ait été tranchée.

Dès lors, pour ce qui nous concerne, la première phase est close.

En conséquence, le Gouvernement a l'intention, dans l'après-midi de mercredi, de publier un communiqué très bref annonçant que cette première phase consacrée à l'organisation matérielle de la venue éventuelle de la délégation annoncée par le communiqué publié à Tunis le 20 juin est achevée.

Dans ces conditions, l'organisation du retour à Tunis des émissaires doit être envisagée pour cette journée de mercredi ou, à l'extrême rigueur, au début de la matinée de jeudi.

[1] Une note manuscrite portée en tête du document indique que les instructions du Premier ministre ont été remises à M. Moris le 28 juin, à 19 h.

XII

Sixième entretien - 29 juin 1960, de 11 h. à 12 h. 50

M. Moris précise, sur demande de M. B., que la position du Gouvernement demeure et demeurera inchangée en ce qui concerne toutes les conditions de principe qui ont déjà été énoncées, ayant trait à l'organisation et au déroulement des pourparlers envisagés entre les délégations. Il reste entendu que des propositions pourront toujours être reçues et étudiées de notre part, qui se rapporteraient aux conditions matérielles de travail (nombre de lignes téléphoniques directes vers Tunis, etc.).

⁂

M. B. annonce qu'il est chargé par ses mandants de présenter un certain nombre de questions.

Il commence par demander si la délégation gouvernementale comptera *des élus algériens.*

M. Moris répond par la négative.

⁂

M. B. aborde ensuite le problème de *l'effectif de la délégation F.L.N.,* estimant que le chiffre avancé par nos soins d'une dizaine de personnes au total (émissaires, conseillers, techniciens) lui semble nettement insuffisant, même s'il l'a jugé raisonnable au moment où il en a pris connaissance.

Après discussion, il est admis que la délégation de l'Organisation extérieure pourra atteindre un effectif maximum de quinze personnes, huit d'entre elles, au maximum, pouvant « prendre place autour du tapis vert ».

⁂

M. B. renouvelle sa demande de prendre personnellement *contact avec les deux avocats de Ben Bella.*

M. Moris maintient le refus « net et définitif » déjà exprimé.

⁂

M. B. revient, une fois encore, sur *le cas Ben Bella* (sa qualité de ministre du « G.P.R.A. » — sa participation à toutes les discussions importantes du « G.P.R.A. » — la nécessité de contacts avec lui pour l'émissaire et pour la délégation — l'annonce que le problème sera immanquablement soulevé par la délégation, etc.).

*
**

M. Moris souligne l'inutilité de reposer sans cesse les mêmes questions et fait *le point des problèmes abordés* au cours de nos entretiens. Il commence par ceux ayant trait au *« statut des délégations »* :

— Les délégués rebelles seront considérés comme des émissaires et ne sauraient avoir aux yeux du Gouvernement le titre de plénipotentiaires;

— La délégation comptera quinze membres au maximum, dont huit au plus prendront place « autour du tapis vert »;

— Aucune exclusive n'est exprimée par le Gouvernement pour la composition de la délégation F.L.N., en dehors des personnes détenues;

— Aucune condition n'est imposée quant à la proportion des « civils » et des « militaires » au sein de la délégation F.L.N.;

— Aucune correspondance protocolaire ne saurait être envisagée entre les deux délégations;

— Le Gouvernement constituera sa délégation, comme il l'entendra. Un de ses membres la présidera si la délégation rebelle comporte, comme il a été annoncé, des personnes de premier rang.

M. B. demande — à la suite d'instructions qu'il a reçues, précise-t-il, — si le *général Ely* fera partie de la délégation gouvernementale.

M. Moris répète que le Gouvernement s'est réservé toute liberté pour composer sa délégation comme il le jugera utile.

Sur question posée par M. B., une discussion s'engage sur l'opportunité de *communiqués* à faire éventuellement paraître par les délégations au cours des pourparlers. Compte tenu du caractère secret des entretiens, mais aussi des nécessités d'information au cas où les discussions dureraient, il est admis qu'il appartiendra aux délégations elles-mêmes de prendre une décision sur ce point.

M. B. prétend alors qu'ayant donné notre accord sur la formule : « liberté aux délégations d'en décider » pour la publication de communiqués, nous ne saurions refuser la même formule pour ce qui touche à l'ordre du jour des pourparlers ou aux contacts de la délégation adverse au cours de son séjour en France.

M. Moris fait ressortir la différence de nature des domaines indûment rapprochés par M. B. et rejette la proposition que celui-ci vient de présenter.

M. Ben Yahia évoque, pour souligner le refus du Gouvernement de s'engager à les prendre en considération, les réserves du F.L.N. vis-à-vis d'une présidence de la délégation gouvernementale par le ministre des Armées ou par le ministre de l'Intérieur.

*
**

M. Moris revient à l'examen du bilan des problèmes abordés au cours des entretiens et rappelle ceux ayant trait *à l'accueil et aux conditions de séjour de la délégation F.L.N.* :

— Les délégués pourront gagner la France soit par un avion du G.L.A.M., soit par un avion civil;

— Ils seront dotés de documents garantissant leur liberté de retour;

— Ils seront accueillis par un haut fonctionnaire à l'aérodrome d'arrivée;

— Ils seront transportés soit en hélicoptères, soit en voitures de liaison vers leur résidence de séjour;

— Cette résidence sera choisie par le Gouvernement dans la région parisienne. Elle sera d'un standing convenable;

— Ils auront les possibilités suivantes de liaisons avec Tunis :

— deux lignes téléphoniques
— deux téléscripteurs
} avec utilisation éventuelle de messages chiffrés.

— utilisation d'un avion du G.L.A.M.

— Ils n'auront aucune autorisation de communications ou de contacts, directs ou indirects, avec quelque personne que ce soit, étrangère aux deux délégations (les membres des ambassades, les particuliers, les détenus étant visés comme toute autre personne par cette règle);

— Il n'y aura pas de communiqué au cours des pourparlers, sauf si les débats durent et si les deux délégations jugent utile d'en faire paraître pour informer l'opinion du déroulement général des entretiens;

— Les délégations ne pourront remettre en discussion les décisions énoncées au cours des entretiens actuels entre MM. Moris et Boumendjel.

M. B. tient à faire remarquer qu'il « se trouve en présence d'un *énoncé de conditions* », et qu'il n'a dans ces conditions « aucune qualité pour donner une réponse ». Il explique à nouveau qu'il a été envoyé en France « pour discuter »; déplore qu'il soit impossible « d'essayer de découvrir un moyen terme » entre les conceptions des deux parties; il regrette « de se heurter à des refus péremptoires ».

***

Il revient sur le problème de *l'entrevue entre le général de Gaulle et M. Ferhat Abbas* pour préciser qu'il demande dès maintenant que l'entretien ait lieu dans les vingt-quatre heures succédant à l'arrivée en France de la délégation F.L.N.

***

M. Ben Yahia intervient pour faire remarquer que la liste des *refus du Gouvernement* doit également comprendre :

— Indication du nom du président de la délégation gouvernementale;

— Renseignements sur la composition de cette délégation, sur la proportion entre « civils » et « militaires »;

— Prise en considération des réserves exprimées par le F.L.N. concernant la personnalité du président et la présence de « certains ».

M. B. déclare alors : « Notre mission d'émissaire est de préparer, d'améliorer le statut de notre délégation. Mais, de toute façon, la délégation vient ». Et, s'excusant du terme, « Les délégations une fois réunies se débrouilleront », poursuit-il.

M. Moris fait observer que *la décision du F.L.N. d'envoyer une délégation impliquera automatiquement pour le Gouvernement que le F.L.N. admet les conditions énoncées.*

M. B. prend acte de cette mise au point et annonce qu'il la transmettra à ses mandants.

***

Il essaie ensuite d'obtenir des éclaircissements sur l'expression employée par le général de Gaulle dans son discours du 14 juin : « Avec le concours des *élus*, dont les deux tiers sont musulmans, vont être délibérés les problèmes de l'Algérie ».

M. Moris fait remarquer que la question sort du cadre prévu pour nos entretiens.

***

M. Moris déclare que le Gouvernement estime qu'il a été débattu de tous les problèmes intéressant les modalités de venue en France d'une délégation F.L.N., et qu'à ses yeux, *les travaux de cette phase préparatoire sont terminés.*

M. B., après une courte discussion sur les avantages et inconvénients de l'utilisation d'un avion du G.L.A.M. pour améliorer ses liaisons avec l'Organisation extérieure, annonce son intention de rejoindre Tunis le vendredi 1er juillet par l'avion régulier de la compagnie « Tunis Air ».

M. Moris fait état de la décision du Gouvernement de publier, dès le 29 juin après-midi, un *communiqué* annonçant la fin de la phase préparatoire des entretiens.

M. B. donne son accord.

***

Il est envisagé qu'une *réunion complémentaire* pourrait se tenir le 30 juin, si les indications reçues de Tunis par M. B. étaient assez importantes pour la justifier.

De toute façon, un représentant du Gouvernement demeure à Melun, jusqu'au départ de M. B., représentant habilité à recevoir toutes communications que M. B. voudrait faire parvenir au Gouvernement.

XIII

Septième entretien - 30 juin 1960, après-midi

Cet entretien, qui se fragmente en plusieurs contacts entre M. B., non assisté de M. Ben Yahia, et le représentant du Gouvernement présent à Melun, a lieu à la demande de M. B.

Vers 15 h. 50, peu après le départ de M. Moris et du général de Gastines de la préfecture de Melun, M. B. sollicite un nouveau contact. Celui-ci a lieu aussitôt.

M. B. demande à connaître le texte exact du communiqué du Gouvernement dont M. Moris a le matin annoncé la publication pour l'après-midi, et suggère sa collaboration à la mise au point définitive. Promesse est faite à M. B. que le texte du communiqué lui sera remis dans les meilleurs délais possibles.

À 16 h., après conversation téléphonique avec le directeur de Cabinet du Premier ministre, le représentant du Gouvernement remet par écrit à M. B. le texte du communiqué du Gouvernement et annonce que le communiqué va être diffusé incessamment.

M. B., après lecture du document remis, déclare n'avoir aucune observation à faire, sinon qu'il aurait préféré l'expression « émissaires algériens » à celle employée d'« émissaires de l'Organisation extérieure de la rébellion algérienne ».

L'entretien se termine en une sorte de « bavardage », non dépourvu d'une certaine affabilité, où M. B., tout en remarquant qu'il a dû s'agir d'une erreur, affirme « d'homme à homme » que « ses camarades et lui ont bien été à Orly appelés plénipotentiaires par un des trois fonctionnaires ayant participé à l'accueil ».

XIV

Huitième et dernier entretien
1er juillet 1960 de 14 h. 30 à 14 h. 45

Cet entretien a pour but de prendre courtoisement congé et éventuellement de recueillir des renseignements sur les instructions reçues de Tunis par M. B. Il a lieu sur notre demande.

Le représentant du Gouvernement présent à Melun annonce que de son côté, il n'a aucun élément nouveau à porter à la connaissance de l'émissaire de l'Organisation extérieure quant aux questions abordées au cours des réunions antérieures, mais qu'il vient, au nom des trois membres de la délégation gouvernementale, saluer à leur départ les émissaires venus de Tunis, leur présenter des souhaits de bon voyage, leur dire « l'espoir qu'une nouvelle réunion permettrait bientôt d'avancer encore vers le retour à la vie normale en Algérie ».

M. B., malgré la sollicitation indirecte mentionnée ci-dessus, ne revient en aucune façon sur les problèmes traités au cours des entretiens antérieurs et ne fait notamment aucune allusion aux informations ou instructions qu'au cours du sixième entretien, il nous avait dit attendre de Tunis.

Il remercie longuement pour le « climat de courtoisie qui n'a cessé de régner au cours des entretiens, malgré le caractère difficile et délicat des problèmes à étudier ».

Il prie de transmettre ses remerciements à M. le Préfet de Seine-et-Marne et à Mme Vidal pour les conditions de séjour qui ont été offertes à la préfecture de Melun aux trois représentants de l'Organisation extérieure. Il désire également que soient remerciés les personnels d'hôtellerie et de transmissions, ayant eu à travailler à leurs côtés.

Il termine en affirmant que « quand la délégation du F.L.N. viendra, M. Ben Yahia et lui-même seront très heureux s'ils retrouvent, parmi les représentants du Gouvernement, M. Moris, le général de Gastines et le colonel Mathon ».

Il convient de remarquer que jusqu'au bout, M. B. a tenu à annoncer la venue en France d'une délégation F.L.N.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes
Mission de liaison avec l'Algérie.)

8

M. de Boisséson, Ambassadeur de France à Beyrouth,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 962/AL. *Beyrouth, 5 juillet 1960.*

Par ma communication du 16 juin [1], j'ai signalé au Département les échos très critiques suscités dans l'ensemble de la presse libanaise par la nouvelle, fâcheusement répandue au moment de la visite du président Ben Gourion à Paris [2], d'un projet de vente de quarante avions Mirage IV [3] par la France à Israël.

Apparemment pourtant, les rapports de ce pays avec son voisin du Sud sont beaucoup moins tendus que ceux des autres pays arabes : il y a

(1) Document non reproduit, le sens général en étant indiqué ici.

(2) Qui eut lieu le 16 juin. Aucun compte rendu de son entretien avec le président de la République ne se trouve dans les archives du ministère des Affaires étrangères.

(3) *Note manuscrite :* non III.

très peu d'incidents de frontière, les autorités libanaises accordent assez libéralement des permis aux diplomates accrédités à Tel-Aviv qui souhaitent visiter Beyrouth et ses environs et l'évêque de Tyr est autorisé à se rendre de temps à autre au-delà de la ligne d'armistice pour des motifs religieux. D'ailleurs, à raisonner froidement, l'existence d'Israël, en fixant sur ce point névralgique les préoccupations militaires des autres pays arabes, paraît être plutôt avantageuse pour le petit et faible Liban.

Mais, malgré tout, j'ai été frappé depuis mon arrivée ici par l'extrême sensibilité des musulmans libanais à l'égard de nos relations avec le gouvernement de Tel-Aviv. Au milieu d'un accueil généralement fort courtois, l'évocation de cette question apporte de temps à autre une note discordante. Il vous intéressera peut-être que j'en cite quelques exemples notés au hasard des conversations.

Dès ma première rencontre avec M. Aoueini, le ministre des Affaires étrangères, à qui je remettais la copie figurée de mes lettres de créance [1], celui-ci m'annonçait que, dans nos contacts ultérieurs, il serait amené à me parler de nos rapports avec Israël. Ce fut d'ailleurs la seule allusion à un problème politique qu'il m'ait faite; son état de santé, puis son départ, ne lui donnèrent même pas l'occasion d'engager avec moi l'entretien annoncé.

J'eus en revanche l'occasion de toucher ce sujet au cours du classique « tour d'horizon » que je fis avec M. Ahmed Daouk [2], après qu'il eût reçu la charge de diriger le nouveau gouvernement. Le Département connaît la modération de cet ancien ambassadeur à Paris. Cependant, en ce qui concerne Israël, il m'indiqua que le Liban avait avantage à éviter qu'un arrangement intervienne entre Tel-Aviv et les pays arabes.

Le maintien de la tension actuelle était, selon lui, favorable à son pays, car elle réduisait la concurrence extrêmement sérieuse qu'Israël ne manquerait pas de faire au Liban, dans le domaine traditionnel de son activité commerciale, aussitôt que sa situation sera normalisée. Malgré le boycott actuel, ces nouveaux venus dans le Proche-Orient avaient déjà institué une compétition très âpre sur des terrains où le commerçant libanais était naguère sans rival : à Chypre ou dans certains pays d'Afrique noire par exemple. Dans ces conditions, le gouvernement de Beyrouth resterait toujours vigilant en ce qui concerne l'application des dispositions de la guerre économique contre Tel-Aviv. « Il est vrai, ajoutait M. Daouk, que je ne vois aucun intérêt à aller plus loin et à ce que certains pays arabes lancent une action militaire agressive contre l'État juif. Nous nous sommes toujours efforcés à calmer les impatiences et l'impulsivité de certains membres de la Ligue arabe à cet égard. Une attaque armée entraînerait immédiatement des réactions chez les

(1) M. de Boisséson, ambassadeur de France au Liban, a présenté ses lettres de créance au général Chehab, président de la République libanaise, le 1er avril 1960.

(2) Ahmed Daouk fut nommé président du Conseil libanais, le 14 mai 1960 : il s'agissait d'un cabinet de transition en attendant l'élection de la nouvelle Chambre en juin-juillet 1960.

grandes puissances et provoquerait une citation à l'O.N.U. où nous serions certainement condamnés. »

Jusqu'alors, les propos du chef du gouvernement, bien que teintés d'un certain cynisme, paraissaient relativement sages. Mais quand je lui demandais comment, dans ces conditions, il voyait un règlement du problème, il révéla l'hostilité foncière du musulman. « Eh bien, me répondit-il, il est malheureusement inévitable qu'un jour éclatera, sinon un conflit généralisé, du moins une tension extrêmement aiguë entre les grandes puissances. À ce moment, celles-ci n'auront guère la possibilité ni le souci de s'occuper d'Israël. Alors, les troupes arabes fondront sur ce pays et le liquideront. Nul ne sait quand cela arrivera, mais cela me paraît fatal. »

On ne peut évidemment pas attendre des sentiments plus tendres de la part de leaders musulmans réputés plus nationalistes que le bon M. Daouk. À l'occasion des visites que, selon une tradition bien établie, le conseiller oriental de cette ambassade a faites à tous les nouveaux députés qui viennent d'être élus à Beyrouth [1], il a recueilli quelques échos de leur état d'esprit à ce sujet. Certes, les propos n'étaient point très acerbes, puisqu'il s'agissait d'une visite de courtoisie, mais il est notable qu'ils aient été tenus en une telle circonstance à un membre de notre ambassade. Comme M. Rozek faisait allusion dans sa visite à M. Saeb Salam — qui a les plus fortes chances d'être le futur président du Conseil [2] —, à notre désir de maintenir de bonnes relations avec l'ensemble du monde arabe, le nouveau député lui répondit que c'était aussi son vœu le plus cher; mais il ajouta aussitôt : « La France se plaint toujours qu'Abdel Nasser excite les esprits contre elle, mais ne devrait-elle pas s'en prendre d'abord à elle-même ? N'est-ce pas la France qui fournit des armes à Israël ? Elle offre ainsi le meilleur thème de propagande qui puisse être exploité contre elle auprès des Arabes. » Quant à Abdallah Machnouk, le violent directeur du journal *Beyrouth Massa,* qui effectue actuellement un sérieux virage pour atténuer l'hostilité des éléments chrétiens à son égard, il déclara à mon collaborateur : « En ce qui concerne mon programme, je ne peux mieux faire que vous répéter ce que j'ai dit au général Chéhab dans l'audience qu'il vient de m'accorder : développement économique, justice pour tous, égalité pour tous, sauf bien entendu pour Israël. »

Il n'est pas jusque dans l'affaire de l'aménagement du Litani où cette animosité à l'égard d'Israël n'ait, paraît-il, joué un rôle. Selon le représentant du groupe français, certaines variantes auraient dû être apportées au projet primitif pour répondre à la crainte constamment manifestée par M. Bizri, musulman, directeur général des Affaires hydroélectriques, que la moindre goutte d'eau du bassin versant de ce fleuve puisse un jour être utilisée par Israël.

[1] Les élections législatives ont eu lieu les 12, 19, 26 juin et 3 juillet 1960 à la suite de la dissolution anticipée, décrétée le 5 mai par le général Chéhab, de la Chambre élue en 1957.

[2] M. Saeb Salam sera président du Conseil et ministre de l'Intérieur dans le cabinet formé le 1er août 1960.

Du côté chrétien, le ton change un peu. L'hostilité contre Israël n'est pas présentée comme l'expression d'un sentiment foncier, mais comme une inéluctable nécessité politique à laquelle le Liban doit se soumettre en tant que pays arabe appartenant à la Ligue. Dans ce secteur de l'opinion, les motifs commerciaux jouent aussi sans doute leur rôle. En outre, du point de vue tactique, comme il est commode pour un ministre ou un haut fonctionnaire chrétien de faire preuve de bon arabisme en tapant sur Israël ! Peut-être, dans le fond, quelques chrétiens pensent-ils, pour de nombreux motifs, que si Israël n'existait pas, il faudrait l'inventer, mais, extérieurement, leur presse se montre en la matière presque aussi pointilleuse que la presse musulmane.

On se demande parfois quel est le sujet qui nous vaut actuellement le plus d'hostilité de la part de l'islam : le conflit d'Algérie ou nos bonnes relations avec Tel-Aviv ? Dans ce domaine où jouent tant de cordes sentimentales ou passionnelles, la réponse est difficile à faire. Elle varie d'ailleurs certainement selon les parties du monde islamique considérées. Dans le Maghreb, les préoccupations causées par l'affaire algérienne dépassent certainement de loin les soucis concernant Israël. Ici, l'importance relative attribuée à ces deux affaires est sans doute modifiée. Je pense cependant que, malgré tout, le conflit d'Algérie touche d'une façon plus profonde et plus permanente le cœur du musulman libanais que nos manifestations de sympathie à l'égard de l'État juif. D'ailleurs pour beaucoup, l'amitié que nous démontrons envers le gouvernement de M. Ben Gourion n'est que la conséquence de nos difficultés en Afrique du Nord. Le président du Conseil comme le ministre des Affaires étrangères me l'ont dit : « Nous savons bien que lorsque l'affaire d'Algérie sera réglée, votre amitié pour Israël perdra beaucoup de sa chaleur. » Seulement, il est un fait, ici, dans les sphères officielles, on se montre, apparemment, plus chatouilleux sur nos rapports avec Tel-Aviv que sur les détails de notre action en Algérie. La raison en est d'ailleurs compréhensible. Nous n'avons cessé de répéter que le statut de l'Algérie constituait une affaire française interne, pour laquelle nous n'admettions aucune immixtion extérieure. En outre, on sent bien, dans ce peuple à l'esprit subtil et au comportement courtois, que c'est un problème dans lequel, non seulement nos intérêts et nos principes, mais aussi notre cœur et nos sentiments, sont directement engagés. On préfère donc éviter une discussion trop poussée sur un problème aussi complexe et aussi passionnel, dont on sait qu'elle ne mènerait pas à grand chose, et on se borne généralement à exprimer le regret que le conflit se prolonge et le vœu que nous trouvions une solution qui mette fin à un drame dont les répercussions sont si fâcheuses dans le monde arabe. Par contre, nos relations avec Israël sont tout autre chose. Elles se situent dans le cadre de la politique extérieure, ni notre territoire, ni notre honneur n'y sont engagés; il s'agit de pure stratégie diplomatique. Sur ce terrain, l'homme politique libanais a les coudées plus franches et il peut au besoin exprimer avec plus de franchise ses doléances sur certains points qu'il considère comme irritants.

Il est d'ailleurs sans grand intérêt de poursuivre cette analyse psychologique et de rechercher longuement quel est le problème qui a le plus de répercussions sur les sentiments à notre égard de la fraction musulmane des Libanais. L'une et l'autre affaires sont ici de sérieuses pierres d'achoppement. Le propos de ma lettre était surtout d'indiquer que si l'attention est, du fait des circonstances, particulièrement retenue actuellement par les débats angoissants qui touchent l'Algérie, bien des propos et des indices nous rappellent constamment que nous ne devons pas pour cela minimiser l'influence que le problème d'Israël peut exercer sur l'état de nos relations avec le Liban, surtout si celui-ci doit être gouverné, comme cela est probable après les dernières élections, par des gouvernements de tendances sensiblement plus nationalistes.

(Afrique-Levant, Israël IS 6-3.)

9

M. François, Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2712-2713. (1) *Bonn, 6 juillet 1960.*

(Reçu : 17 h. 10.)

Je me réfère à votre télégramme pour Washington n° 9755 (communiqué à Bonn n° 3871) (2).

À la suite d'un nouvel entretien qu'il a eu le 5 juillet avec M. Brucker, M. Strauss, démentant les propos tenus par son collègue américain le 4 juillet, a déclaré qu'il n'envisageait pas la dotation de la Bundeswehr en fusées de moyenne portée et qu'il ne ferait aucune proposition en ce sens à l'O.T.A.N. C'était d'ailleurs à l'Organisation atlantique de prendre position sur la proposition Gates tendant au déploiement en Europe des fusées *Polaris* (3).

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 297-298) et Londres (n°s 309-310).

(2) Le télégramme adressé le 5 juillet à Washington sous le n° 9755, non reproduit, rapportait que, selon l'Associated Press à Bonn, M. Brucker, secrétaire américain à l'Armée, aurait déclaré à M. Strauss, ministre allemand de la Défense, que « le gouvernement des États-Unis ne voyait aucune objection à fournir à la Bundeswehr des fusées du type *Polaris* » et qu'à la demande des autorités allemandes, un démenti peu convaincant avait été donné aux déclarations de M. Brucker. Paris demandait donc à son ambassadeur à Washington de « faire préciser au gouvernement américain ses nouvelles intentions à cet égard ». Washington avait répondu le 6 juillet par télégramme n°s 3317-3320, non reproduit. M. Herter, interrogé par notre ambassadeur, n'avait pas encore reçu le rapport de l'ambassade américaine à Bonn; peut-être s'agissait-il de déclarations faites à la presse à la légère et citées hors de leur contexte. Sur le fond, la position américaine restait inchangée en ce qui concernait les *Polaris* et la proposition Gates, qui serait discutée au Conseil atlantique. Le déploiement maritime qui présentait avantages et inconvénients était à l'étude au Pentagone.

(3) Sur cette proposition, voir *D.D.F.,* 1960-I, n°s 149 (note), 190, 253.

Rappelant les déclarations qu'il avait faites lors de son retour des États-Unis, le ministre de la Défense a répété que, dans l'esprit du gouvernement, aucune fusée de longue ou de moyenne portée ne devait être stationnée sur le territoire fédéral, étant donné que ces engins ne pouvaient se trouver « en première ligne ». Il a toutefois ajouté que, si le quartier général de l'O.T.A.N. présentait aux États membres une proposition concrète, le gouvernement fédéral l'examinerait avec soin.

(Collection des télégrammes.)

10

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2643 à 2645. *Moscou, 6 juillet 1960.*
Confidentiel. Réservé.

(*Reçu :* 18 h. 55.)

Quelques renseignements de source italienne sûre précisent les manœuvres qui se sont déroulées à l'occasion de la réunion des partis communistes de Bucarest [1].

1. Lors de la discussion sur les conséquences d'une guerre nucléaire, face à la thèse chinoise qui soutenait que le camp socialiste pourrait, au lendemain d'un pareil conflit, prendre un nouveau départ, M. Khrouchtchev aurait fait remarquer que dans les régions atteintes par des bombes au cobalt, toute espèce de vie serait exclue pendant un minimum de dix ans. Dans ces conditions, il était donc impossible de parler de renouveau d'activité. Ces remarques auraient vivement mécontenté la délégation chinoise.

2. La discussion sur la prise de pouvoir par la classe ouvrière en pays capitaliste aurait suscité une nouvelle controverse et amené M. Khrouchtchev à convoquer à Moscou M. Togliatti afin de lui demander son sentiment. En effet, les représentants des partis asiatiques, rejoints par le délégué albanais, auraient fait valoir, en se fondant sur l'analyse de la crise japonaise [2], qu'il existait dès à présent une

[1] Qui se tenait en marge de la réunion du IIIe Congrès du parti ouvrier roumain à Bucarest (20-27 juin). Le communiqué du 24 juin, transmis par le télégramme n° 235 de Bucarest du 2 juillet, non reproduit, confirmait les principes de la « Déclaration » et du « Manifeste de la paix » adoptés à Moscou en novembre 1957 (Sur ces documents, voir *D.D.F.,* 1957-II, n° 377). Sur cette réunion, se reporter également ci-dessus au n° 2; ci-après au n° 11 (note).

[2] Le traité nippo-américain du 18 janvier, adopté définitivement le 18 juin, avait suscité une vive opposition au gouvernement Kishi, des manifestations anti-américaines et des émeutes à Tokyo, qui amenèrent l'annulation de la visite d'Eisenhower, prévue pour le 19 juin (*Année politique 1960,* p. 508 et 709; *D.D.F.,* 1960-I, n°s 246 (note), 269 (note)).

sérieuse possibilité de conquérir le pouvoir par la force dans certains pays. Le Premier secrétaire du parti communiste soviétique soutenait, au contraire, que le recours à la violence dans l'un ou l'autre des pays en question engendrerait presque certainement un conflit international qu'il importait d'éviter.

Le chef communiste italien, qui a séjourné ici du 21 juin au 2 juillet [1], se serait rallié à l'analyse de M. Khrouchtchev [2]. Il aurait conclu avec lui que le déclenchement de la révolution en Italie conduirait immanquablement à la guerre.

(Collection des télégrammes.)

11

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2649 à 2670.
Priorité.

Moscou, 6 juillet 1960.

(*Reçu :* le 7, 10 h.)

L'interruption de la participation soviétique aux travaux du Comité des Dix, la demande d'inscription du problème du désarmement à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale de l'O.N.U. [3], les discours et les résolutions du Congrès de Bucarest [4]

[1] Au Congrès de Bucarest n'étaient représentés que les partis communistes et ouvriers des pays à régime socialiste. Le télégramme de Moscou n° 2863 du 8 juillet, non reproduit, indiquait que des personnalités communistes importantes avaient séjourné en U.R.S.S. à la fin du mois de juin, notamment M. Togliatti.

[2] Il faut remarquer que Khrouchtchev, arrivé à Bucarest le 18 juin (Télégramme du poste n°s 212-213, non reproduit), donna à ses thèses habituelles, dans le discours qu'il prononça le 23 juin (Télégramme de Bucarest n° 225, non retenu), une forme un peu différente de celle qu'il adoptait pour les publics occidentaux. Il déclara être persuadé « que la dernière heure du capitalisme a(vait) sonné » mais, poursuivit-il, « seuls les insensés et les maniaques peuvent lancer de nos jours des appels à une deuxième guerre mondiale ». Maintes phrases laissaient supposer des polémiques sur le sujet parmi les participants.

[3] *D.D.F.*, 1960-I, n°s 298 (note), 367 (et note).

[4] Le télégramme de Moscou n°s 2554 à 2563, du 28 juin, non reproduit, analysait la déclaration commune publiée le matin même et adoptée par les représentants des douze partis communistes et ouvriers des pays socialistes d'Europe et d'Asie signataires de la déclaration de Moscou de novembre 1957 (sur cette déclaration, voir *D.D.F.*, 1957-II, n° 377) qui s'étaient réunis à l'occasion du troisième Congrès du parti des travailleurs roumains, du 20 au 25 juin. Le problème essentiel avait été celui de la controverse idéologique entre Moscou et Pékin. Ce document soulignait la justesse des thèses exposées dans la déclaration de 1957. En ce qui concernait les modes du passage au socialisme, il évoquait, conformément aux thèses de M. Khrouchtchev, « la réalisation pacifique de la révolution socialiste », sans pour autant exclure la voie « non pacifique » de conquête du pouvoir. Il faisait indirectement l'hommage des méthodes de construction du socialisme en U.R.S.S. en soulignant l'influence des succès obtenus sur l'humanité entière. Il mettait l'accent sur la nécessité de « sauvegarder comme la prunelle de l'œil » et de renforcer l'unité du mouvement communiste international dans la lutte pour la paix. Moscou avait sauvegardé son primat idéologique et la position de M. Khrouchtchev en U.R.S.S. restait forte. Il avait dû cependant faire des concessions doctrinales, et sans doute aussi politiques, aux Chinois.

permettent quelques constatations sur le style adopté par la diplomatie soviétique depuis les événements de mai dernier. Ce style paraît déterminé par un certain nombre de facteurs dont plusieurs se dégagent assez nettement :

1° Le gouvernement soviétique, ainsi qu'il l'a marqué lors des réunions de Paris, les 15 et 16 mai [1], est fermement résolu à ne plus négocier avec l'actuelle administration américaine. Pour lui, il existe aux États-Unis une sorte de vacance du pouvoir. Cette seule considération excluait, à ses yeux, toute possiblité d'aboutir — avant la formation d'un nouveau gouvernement américain — à un résultat de quelque importance en matière de désarmement, comme en tout autre domaine. La seule question véritable que pose le comportement soviétique au Comité des Dix est celle du choix du moment.

2° L'affaire de l'U-2 [2] a, indubitablement, porté atteinte au crédit dont jouissaient à Moscou les gouvernements français et britannique. Les dirigeants soviétiques et, parmi eux, le président du Conseil des ministres, sont trop enclins à oublier le tort que M. Khrouchtchev s'est fait par ses excès de langage, par ses insultes à l'adresse du président Eisenhower. Ils estiment que leur « cas » était parfaitement clair. Les États-Unis étaient indubitablement dans leur tort. Non seulement ils avaient, de leur propre aveu, violé pendant quatre ans la souveraineté de l'U.R.S.S., mais, contrairement à toutes les règles internationales, ils avaient réclamé le droit et même proclamé le devoir de le faire. En dépit de cette situation, la France et la Grande-Bretagne avaient largement couvert leur allié. Il était désormais manifeste qu'elles ne disposaient, dès que les États-Unis étaient en cause, que d'une liberté de jugement et d'action limitée. Pouvait-on, dans ces conditions, demeurer attaché à l'idée d'une conférence à Quatre qui, ayant vocation pour aborder tous les problèmes internationaux et se réunissant périodiquement, aurait constitué une sorte de directoire mondial ? Il était désormais établi qu'en toutes circonstances, l'U.R.S.S. se trouverait seule dans un tel colloque en face de trois adversaires ayant partie liée. À son retour de Paris, M. Khrouchtchev a, pour la première fois à ma connaissance, parlé des États-Unis et de leurs « satellites ». L'expression indique l'évolution qui s'est accomplie dans son esprit, en même temps que la mesure du dépit éprouvé devant l'affirmation de la cohésion occidentale.

Sans que la position soviétique à ce sujet soit définitivement arrêtée, il apparaît dès maintenant qu'à propos d'une prochaine réunion internationale, l'U.R.S.S. soulèvera de nombreuses difficultés concernant la composition et le programme. Il n'est pas sûr qu'elle rejette une conférence à Quatre sur l'Allemagne, car elle continue de reconnaître la compétence spéciale des quatre puissances. Mais il en irait autrement si d'autres problèmes, d'intérêt général, tels que celui du désarmement, devaient figurer à l'ordre du jour.

(1) *D.D.F.*, 1960, n° 221.

(2) Sur cette affaire, voir *D.D.F.* 1960-I, n°s 205 (note), 217 (notes), 225 (et note).

3° Depuis l'avortement de la conférence de Paris, la Chine populaire joue un rôle plus grand et plus apparent dans les préoccupations des dirigeants soviétiques. Ce changement s'est révélé d'une façon frappante dans le discours du 28 mai au Soviet suprême, le premier prononcé à Moscou par M. Khrouchtchev après son retour (cf. mon télégramme n° 2258) (1)

Après l'échec d'une réunion internationale, dont il avait été le principal protagoniste, après la faillite totale de ses contacts personnels avec Eisenhower dont il avait montré tant d'orgueil, après le coup porté à la politique de détente, dont il était le champion, M. Khrouchtchev pouvait craindre un affaiblissement de sa position personnelle en U.R.S.S. et, dans le camp socialiste en particulier, de vives critiques de la part des dirigeants chinois, qui avaient toujours condamné sa politique à l'égard de l'Occident.

Son premier réflexe avait donc été une sorte de retour vers la Chine populaire, dont il avait tenu à appuyer les principales revendications dans le domaine international (Formose, admission à l'O.N.U., reconnaissance par les gouvernements étrangers).

Face aux Chinois, le chef du gouvernement soviétique n'a cependant jamais abdiqué les positions considérées par lui comme essentielles, notamment en ce qui concerne les rapports entre les deux blocs et la conquête du pouvoir par les partis communistes des différents pays. Il a continué de défendre avec vigueur le principe de la non-inévitabilité de la guerre, et la possibilité du passage au socialisme sans recours à la violence.

Aux termes du communiqué de Bucarest (cf. mon télégramme n° 2554) (2), il est clair cependant que pour obtenir l'adhésion de la Chine populaire, M. Khrouchtchev a dû faire quelques concessions. Le communiqué souligne que le danger d'une guerre d'agression subsiste tant que l'impérialisme n'a pas disparu. En même temps, il rappelle que la conquête du pouvoir par la violence ne doit pas être exclue.

En outre, le désir de complaire à Pékin n'a sans doute pas été étranger à la décision soviétique de quitter le Comité des Dix, avant même que les Occidentaux aient fait connaître leurs nouvelles propositions. Plusieurs faits semblent militer en faveur de cette hypothèse. C'est le 23 juin que M. Gromyko a été convoqué à Bucarest, le communiqué a été signé le 24 juin. Deux jours plus tard, l'U.R.S.S. annonçait son retrait du Comité des Dix et laissait clairement entendre que lorsque reprendrait la négociation sur le désarmement, la Chine populaire devrait y participer.

Une telle participation soulèverait de multiples problèmes et ne saurait guère faciliter la solution des questions complexes et délicates déjà posées devant les puissances principalement responsables. M. Khrouchtchev ne pouvait l'ignorer. Le fait qu'il soit allé, dans ce domaine, au devant des désirs de Pékin, semble indiquer que, tout en conservant la

(1) Du 3 juin, reproduit dans *D.D.F.*, 1960-I, n° 250.

(2) Analysé ci-dessus, p. 41, note 4.

suprématie, il éprouve le besoin de composer avec la Chine, même en des matières très importantes.

4. Tout en maintenant le primat du problème du désarmement, M. Khrouchtchev, après s'être octroyé un nouveau délai de six à huit mois, n'a négligé aucune occasion de rappeler que la conclusion d'un traité de paix allemand et la normalisation, sur cette base, de la situation à Berlin constituaient un problème urgent. En public, comme au cours d'entretiens confidentiels, il a réaffirmé sa détermination de signer avec la D.D.R. un traité séparé si, dans un laps de temps raisonnable, un accord ne pouvait intervenir avec les puissances occidentales.

En l'espèce, une large part doit être faite, sans doute, à un souci d'intimidation, à une tactique de « guerre des nerfs ». Pourtant, en multipliant des déclarations sur Berlin, M. Khrouchtchev engage toujours davantage son crédit dans une affaire à laquelle, dès novembre 1958, il a imprimé un sceau personnel.

Il est permis de se demander aussi si, à propos de Berlin, le chef du gouvernement soviétique ne serait pas un jour tenté d'opposer aux puissances occidentales le peu de cas que l'une d'entre elles a, dans l'affaire de l'U-2, fait de la loi internationale.

5. Avant les réunions de Paris, le chef du gouvernement soviétique avait le choix entre la participation à une conférence dont il attendait peu de résultats positifs et la possibilité de lancer une vaste offensive contre les bases américaines, en exploitant à fond l'incident du 1er mai et les déclarations faites à ce sujet par les responsables de la politique des États-Unis.

La décision qu'il a prise était de nature à soulever des critiques. En de nombreuses déclarations publiques, le président du Conseil des ministres a manifesté le souci de se justifier. Aujourd'hui, il est même en mesure de faire valoir que sa politique est payante. La résolution, plusieurs fois affirmée, de s'en prendre, en cas de nouvelles violations de la souveraineté soviétique, aux pays d'où les avions américains auraient pris leur vol, n'est pas demeurée sans effet. Les menaces répétées ont fait impression en Norvège comme au Moyen-Orient. L'affaire de l'U-2 a joué un certain rôle au Japon dans l'orchestration de la campagne contre le voyage d'Eisenhower, contre le traité de sécurité et contre son principal avocat, M. Kishi. Le traité a été ratifié, mais le Président américain n'a pu effectuer son voyage et le chef du gouvernement de Tokyo a dû annoncer sa prochaine démission [1]. Le prestige des États-Unis a souffert et les dirigeants soviétiques peuvent avoir le sentiment qu'ils ont porté un coup au système de sécurité occidental fondé, en grande partie, sur les bases américaines en pays étrangers.

6. M. Khrouchtchev et les autres dirigeants soviétiques tiennent beaucoup à souligner que la ligne générale de leur politique n'a nullement été modifiée par les événements de mai dernier. Il s'agit toujours de coexistence pacifique, de désarmement, de détente. En fait, cepen-

[1] Sur cette affaire, voir *D.D.F.*, 1960-I, nos 246 (note), 269 (note).

dant, la violence de l'offensive antiaméricaine, les griefs entretenus et parfois formulés à l'égard des autres puissances occidentales, la brutalité des méthodes que vient encore de souligner l'arrêt des travaux du Comité des Dix permettent de se demander si ce n'est pas l'orientation même de la politique soviétique qui est en train de changer pour revenir aux plus sombres périodes de la guerre froide avec tous ses aléas.

Une telle évolution n'est pas exclue. Elle peut être engendrée, sans même que le Kremlin le désire, par la série de gestes et de déclarations par laquelle se traduit l'offensive menée contre les positions américaines dans le monde, qui sont autant de bastions de l'Occident. Mais je ne crois pas que les dirigeants soviétiques souhaitent de tels développements. Ils maintiennent soigneusement avec l'Amérique les liens culturels; ils applaudissent ses artistes et réservent un cordial accueil à ses touristes, qui continuent d'arriver par milliers. Ils soulignent que leur animosité contre les autorités actuellement en place à Washington n'affecte en rien leur amitié pour le peuple américain et leur désir de voir se rétablir au plus tôt et se développer de bonnes relations entre l'U.R.S.S. et les États-Unis.

La France et la Grande-Bretagne sont relativement ménagées et, à l'occasion, des éloges sont décernés au général de Gaulle et à M. Macmillan pour les bonnes intentions manifestées à Paris. Dans l'affaire algérienne, l'U.R.S.S. garde une attitude réservée; plusieurs personnalités soviétiques n'ont pas caché qu'elles souhaitaient l'aboutissement des pourparlers amorcés à Melun [1]. De nombreuses délégations françaises et britanniques sont reçues avec la plus grande amabilité. De multiples tractations sont en cours avec les industriels français et anglais en vue de développer considérablement les échanges. Interrogés, des membres du Présidium ont exprimé le désir de voir reprendre bientôt les conversations entre l'Est et l'Ouest. L'idée est assez répandue que la France et son président pourraient jouer, à cet égard, un rôle essentiel. Dans ses joutes avec les dirigeants de la Chine populaire, Khrouchtchev maintient vigoureusement qu'une guerre nucléaire serait une folie et un crime. En ce qui concerne l'avenir du communisme dans les pays encore capitalistes, il paraît demeurer hostile à la conquête du pouvoir par la force, en raison des risques de conflit international qu'un tel recours impliquerait.

Toute perspective d'une reprise du dialogue entre l'Est et l'Ouest n'est donc pas fermée. Mais la période qui nous sépare de la formation d'un nouveau gouvernement américain sera difficile à traverser. Elle peut être marquée par des incidents. De toute façon, elle imposera aux gouvernements de Paris et de Londres des responsabilités particulièrement lourdes.

(MLA 4-9-9 U.R.S.S.)

(1) Sur ces pourparlers, voir ci-dessus les n°s 4 et 7.

12

M. DE LEUSSE, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE l'O.T.A.N.,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 356 [1]. Réservé. . *Paris, 6 juillet 1960.*
(*Reçu :* le 7, 15 h. 15.)

Au cours de la séance du Conseil de l'O.T.A.N. qui s'est tenue le 6 juillet, une discussion a eu lieu sur la question du désarmement à l'initiative du délégué des États-Unis et de M. Spaak. Cette discussion a porté à la fois sur le fond et sur la procédure.

I. Sur le fond, le plan américain [2] a reçu une approbation complète et sans nuance, à la fois de mes collègues des Cinq et des autres délégués qui ont pris la parole (Pays-Bas, Belgique, Norvège, Allemagne).

De mon côté, j'ai simplement indiqué que nous ne pourrions, à l'heure actuelle, accepter tel quel le plan américain, mais que nos experts étaient en train de l'analyser. M. Spaak a alors insisté en déclarant que, pour sa part, il ne pouvait parvenir à apercevoir aucune différence entre le plan américain et les idées françaises telles qu'elles ont été exposées par la lettre du général de Gaulle à M. Khrouchtchev [3]. J'ai alors mentionné les deux points essentiels sur lesquels portent les divergences : véhicules nucléaires, reconversion des stocks (votre télégramme n°s 330 à 334 adressé à Genève) [4]. Mais je n'ai pas développé complètement la question, à la fois pour éviter un débat au fond et aussi parce que je ne possédais pas les éléments complets de ce débat. M. Spaak a alors interrogé M. Nolting; celui-ci a répondu qu'il croyait comprendre la nature des divergences franco-américaines. En tout cas, a-t-il ajouté, les États-Unis tiennent à conserver un parallélisme complet entre le désarmement nucléaire et le désarmement conventionnel. Si la destruction des véhicules nucléaires était seule prévue dans la première étape du désarmement, l'équilibre serait rompu entre les deux domaines.

Il convient d'éviter que ne s'affirme la prépondérance du bloc communiste en effectifs et moyens conventionnels et pour cela, il faut rétablir l'équilibre grâce à la puissance atomique de l'Occident. M. de Staercke a fait observer qu'il n'existe pas de position occidentale com-

(1) Ce télégramme a été communiqué à la délégation française à Genève (n°s 433-435), Londres (n°s 8227-8229), Washington (n°s 9858-9860), Rome (n°s 2755-2757) et Ottawa (n°s 1668-1670). Il l'a été par courrier aux autres postes de l'O.T.A.N.

(2) Publié dans *Documents sur le désarmement. Conférence des dix puissances sur le désarmement (Genève, 7 juin-28 juin 1960), 2e session,* La Documentation française, 1960, p. 24. Sur ce plan, voir également *D.D.F.* 1960-I, n°s 293, 294.

(3) Publiée dans *Documents sur le désarmement, op. cit.,* p. 111, ainsi que dans *l'Année politique 1960,* p. 496-497 (30 juin). Pour une lettre du Général en date du 10 juin, voir *D.D.F.,* 1960-I, n° 262.

(4) Du 25 juin, reproduit dans *D.D.F.,* 1960-I, n° 294.

mune. M. Spaak a, au contraire, souligné qu'il ne convenait pas d'exagérer les divergences. Mais il est indispensable, a-t-il ajouté, de connaître plus exactement leur nature.

II. En ce qui concerne la procédure, la plupart des délégations, sauf celles de l'Allemagne et des Pays-Bas, ont souligné qu'il ne paraissait pas opportun de porter le problème de façon immédiate devant la Commission du désarmement des Nations Unies, mais qu'il conviendrait sans doute cependant de les réunir quelque temps avant l'Assemblée générale et que d'ici là, il serait souhaitable qu'un effort soit fait pour rapprocher les positions en présence du côté occidental.

13

M. ARNAUD, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BELGRADE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 516. *Belgrade, 6 juillet 1960*[1].

(Reçu : le 8, 19 h.)

La démarche que j'ai faite il y a quelques jours au secrétariat d'État aux Affaires étrangères, sur instructions du Département[2], pour notifier l'approbation par le gouvernement français de l'arrangement concernant la vente de nos livres en Yougoslavie[3], a donné l'occasion à mon interlocuteur — le directeur du Département politique dont relèvent, entre autres, les affaires françaises — d'évoquer, sur le ton de l'optimisme, divers aspects des relations franco-yougoslaves.

1° M. Barisitch m'a tout d'abord assuré que le Conseil exécutif fédéral ne tarderait pas à ratifier à son tour l'arrangement qui venait d'être approuvé à Paris. Comme je lui confirmais que, cette question une fois résolue, nous étions prêts à engager une négociation culturelle, il s'est vivement félicité des perspectives que pourrait ouvrir la conclusion d'un tel accord. Après avoir fait allusion au projet remis au Département par l'ambassade de Yougoslavie (et qui n'est pas encore parvenu à ce poste), il n'a pas soulevé le problème de la forme et du contenu — protocole ou

(1) En clair, par courrier.

(2) Télégramme de Paris à Belgrade, n°s 234-236, du 30 juin, non reproduit, sur un avant-projet de convention devant conduire à un accord culturel franco-yougoslave.

(3) Les télégrammes n°s 45 à 48 du 15 janvier, 83 du 29 janvier, 135, 136 du 23 février, 392, 393 du 28 mai, non retenus, traitaient de cet épineux problème de l'exportation du livre français en Yougoslavie, lié à celui du taux de change. Cette question était demeurée en suspens et considérée par la France comme une condition préalable à l'ouverture de la négociation d'un accord culturel. (Se reporter à une note du Syndicat national des éditeurs du 21 novembre sur la vente du livre français en Yougoslavie.)

convention — qu'il conviendrait de donner au texte, et s'est borné à me demander quelle date et quel lieu nous suggérions pour les prochains pourparlers : j'ai dit que je n'étais pas chargé de faire des propositions sur ce point; je croyais seulement savoir qu'à première vue, les services compétents envisageaient cette négociation pour l'automne, à Belgrade; il m'a répondu, sans s'engager plus que moi, que l'on ne verrait sans doute ici aucun inconvénient à ce qu'il en soit ainsi.

2° Sur le plan économique, mon interlocuteur avait noté avec satisfaction, dans les rapports reçus de Paris, à la suite de la dernière session du Comité mixte [1] et de la visite en Yougoslavie du directeur de la Coface [2], qu'apparaissaient en France les signes d'un renouveau d'intérêt pour le marché de ce pays et d'une plus juste appréciation de sa solvabilité. On pouvait ainsi escompter une reprise du mouvement d'échanges, qui s'était par trop ralenti l'année dernière. Du côté yougoslave, on souhaitait naturellement y contribuer.

Symbolique serait à cet égard l'installation d'une chaîne de montage de la *2 CV* Citroën aux usines Tomos en Slovénie [3] : M. Barisitch a reconnu que l'opposition à ce projet venait de la Fiat et de ses partenaires, les dirigeants de l'usine — serbe — de Kragujevac, mais pour préciser aussitôt que ceux-ci livraient à présent leur dernier combat en retraite : ils venaient de céder sur le principe, et de se résigner à ce que les voitures Citroën soient montées à Koper; ils ne cherchaient plus qu'à obtenir la fixation autoritaire, pour la *2 CV*, d'un prix tel qu'elle ne puisse concurrencer la *600* : prétention contraire à la réglementation actuelle sur la formation des prix, et qui serait assurément rejetée. Le projet avait, en fin de compte, toutes chances d'être approuvé bientôt.

Autre affaire en bonne voie, si j'en crois M. Uvalitch [4] qui, depuis son retour de Paris, continue de suivre de près le développement des relations franco-yougoslaves : le gouvernement de Belgrade s'attend maintenant à recevoir un prêt américain pour la construction de l'usine d'aluminium depuis longtemps prévue au Monténégro; si la question du financement était ainsi résolue, on ferait vraisemblablement appel au concours technique de la société Péchiney, dont les plans conserveraient toute la faveur des autorités responsables.

3° Le directeur d'Europe a, d'autre part, souligné l'importance qu'on attache, à Belgrade, aux rencontres et visites de nature à améliorer l'atmosphère des relations politiques entre les deux pays. Ainsi des

[1] Le Comité de coopération économique et d'assistance technique, né de l'accord franco-yougoslave du 27 juillet 1955, a tenu sa huitième session à Belgrade du 4 au 12 mai. Le Comité est présidé tour à tour par une personnalité parlementaire française ou yougoslave. À ce sujet, voir une note pour le service du Budget et des affaires techniques du 20 avril sur l'ouverture à Belgrade des négociations économiques franco-yougoslaves, le télégramme de Paris n° 148 du 27 avril sur la composition de la délégation française et la note du 19 mai sur cette session. Tous ces documents n'ont pas été reproduits.

[2] Coface : Compagnie française d'assurance sur le commerce extérieur.

[3] Un crédit de deux millions de NF avait été réservé pour le projet Tomos/Citroën.

[4] M. Radivoj Uvalitch, ancien ambassadeur de Yougoslavie à Paris, a été remplacé en mars 1960 par le Dr Darko Cernej, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

« Journées juridiques franco-yougoslaves » qui se sont tenues en France il y a quelques semaines [1], laissant à la délégation présidée par le procureur fédéral, M. Jevremovitch, l'impression la plus favorable.

Ainsi du voyage attendu de M. Jules Moch. On savait ici que l'ancien ministre (avec lequel M. Uvalitch était en correspondance à ce sujet) comptait faire un séjour en Yougoslavie cet été; et l'on espérait qu'il accepterait de le prolonger au-delà du mois d'août, afin qu'il puisse prendre des contacts à Belgrade et y faire une ou plusieurs conférences après la période durant laquelle la capitale est « déserte ».

Mais M. Barisitch a tout particulièrement insisté sur la satisfaction qu'avait retirée son gouvernement de la réponse positive donnée par M. le Garde des Sceaux à l'invitation que M. Cernej avait été chargé de lui présenter de la part du ministre de la Justice yougoslave. La venue à Belgrade, cet automne, de M. Michelet [2] marquerait à coup sûr dans nos rapports, m'a-t-il dit, une date.

4° L'entretien ne s'est pas achevé sans que mon interlocuteur n'évoque le problème algérien. Ce fut pour rendre hommage à la déclaration « décisive » du 14 juin [3] pour me dire combien le gouvernement yougoslave se félicitait de la tournure prise, depuis lors, par les événements, pour affirmer que celui-ci n'avait cessé — notamment dans cette dernière phase — de mettre à profit ses relations avec le F.L.N. en lui conseillant d'adopter une attitude conciliante, et pour émettre le vœu qu'un dénouement favorable des pourparlers qui, ce jour-là, commençaient à peine, ait sur les relations franco-yougoslaves les heureuses répercussions que l'on pouvait prévoir.

(Collection des télégrammes.)

[1] Ces journées se sont tenues au début de juin.

[2] Sur une visite éventuelle de M. Michelet en Yougoslavie, voir une note du service d'Europe orientale pour le Cabinet du Ministre, n° 74/EU du 1er juin, non reproduite.

[3] Sur la déclaration en date de ce jour du général de Gaulle, voir *D.D.F.,* 1960-I, n° 271 (note).

14

Note de la Direction des Affaires économiques et financières [1]

(Service de Coopération économique)

Consultations sur la politique agricole commune [2]

N. Paris, 7 juillet 1960.

1. Cinq pays exportateurs de produits agricoles, le Canada, les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Argentine avaient exprimé le désir d'avoir avec la Commission et les États membres de la Communauté économique européenne des consultations sur la future politique agricole commune. Du 21 juin au 2 juillet, des délégations de ces États se sont rendues successivement à Bruxelles où elles ont rencontré des représentants de la Commission et du gouvernement belge, à Bonn, à Rome, à Paris et à La Haye, puis de nouveau à Bruxelles pour un second entretien avec la Commission.

2. Les consultations avec les représentants du gouvernement français se sont déroulées les 29 et 30 juin. Contrairement à nos partenaires et à la Commission, nous avons évité de donner aux réunions un caractère multilatéral. Nous avions toutefois suggéré, compte tenu de certaines analogies dans les préoccupations de nos interlocuteurs, de recevoir ensemble d'une part les représentants du Canada et des États-Unis, de l'autre ceux de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Seuls, le Canada et les États-Unis ont cru devoir accepter cette facilité.

3. À aucun moment, les consultations n'ont revêtu le caractère d'entretiens. Le chef de la délégation française a en effet tenu à marquer, dès le début des réunions, qu'il devrait se borner à prendre note des préoccupations et des suggestions qui lui seraient exposées, mais qu'il ne serait pas en mesure de fournir de réponses. En effet, non seulement le gouvernement français n'était pas encore saisi des propositions révisées de la Commission [3], mais il n'avait même pas eu, à l'inverse de ses interlocuteurs, le privilège d'une communication officielle. Il n'avait pu par conséquent ni arrêter sa position, ni en délibérer avec ses partenaires.

(1) Rédigée par M. Yves Delahaye, conseiller des Affaires étrangères.

(2) Sur ce problème, voir *D.D.F.,* 1960-I, n°s 179, 229.

(3) Pour les propositions mises au point par la Commission exécutive de la C.E.E. concernant la politique agricole commune, et qui devaient être déposées le 20 juillet sur la table du Conseil des ministres de la C.E.E., voir ci-après le n° 29; l'*Année politique 1960,* p. 521-522.

4. Les cinq délégations ont indiqué que leurs gouvernements donnaient leur appui au Marché commun, dont ils approuvaient les objectifs. Elles ont reconnu que les propositions de la Commission, ou du moins ce qu'elles en savaient, comportaient certains aspects positifs, notamment la suppression du commerce d'État et de l'incorporation obligatoire, ou l'accent mis sur la modernisation et la rationalisation des structures. Elles ont en revanche exprimé leurs craintes de voir la Communauté économique européenne isolée du marché mondial par suite du niveau de soutien et des méthodes de protection qui pourraient être retenues par les Six et dont l'effet, craignaient-elles, serait de renforcer un protectionnisme agricole déjà jugé trop sévère.

5. *Le niveau du soutien* qui sera donné à l'agriculture risque, selon nos interlocuteurs, d'être plus élevé qu'ailleurs par suite de l'action des forces puissantes qui s'exercent dans ce sens au sein de la Communauté.

a. Une telle situation présenterait pour eux l'inconvénient :

— d'encourager les producteurs marginaux et de rendre ainsi nécessaire une protection qui fermera le Marché commun à la concurrence étrangère et reléguera les pays tiers au rôle de fournisseurs résiduels;

— de provoquer une diminution de la consommation et un développement de la production générateurs de surplus qui concurrenceront sur le marché mondial les produits des pays normalement exportateurs (Cette crainte est renforcée par la perspective d'aides à l'exportation, que l'on préférerait voir remplacées par des subventions à la consommation.)

b. Elle serait également dommageable pour la France :

— par les retards qu'un soutien artificiel ne manquerait pas d'infliger aux efforts de modernisation et de rationalisation envisagés par ailleurs;

— par les incidences qu'une hausse des prix agricoles aurait sur le niveau de vie, les prix industriels et, par conséquent, les exportations.

D'une manière générale, les cinq gouvernements souhaiteraient voir les prix communautaires se rapprocher le plus possible des prix mondiaux.

6. *Les méthodes de la protection* préoccupent tout autant nos interlocuteurs que le niveau du soutien. S'ils se félicitent de la suppression envisagée des restrictions quantitatives (tout en insistant pour que les exceptions prévues soient strictement conformes au G.A.T.T.), ils sont en revanche unanimes à critiquer le système du prélèvement variable. Ce mode de protection, qui supprime toute possibilité de concurrence, est, affirment-ils, contraire aux principes régissant le commerce international et devrait être remplacé par des droits fixes, modérés et négociables.

Les délégations australienne et néo-zélandaise ont souligné l'inconvénient supplémentaire du prélèvement variable pour les pays éloignés, étant donné les incertitudes et les discriminations qui résulteraient, dans leur cas, de la durée des transports.

7. Les délégations des quatre pays membres du G.A.T.T. [1] ont vivement insisté pour que la protection projetée par les Six fît l'objet, dès l'automne, de *négociations au sein des parties contractantes.* Faire abstraction des méthodes de protection autres que douanières ou contingentaires pour juger une politique commerciale reviendrait, selon eux, à la faire échapper au contrôle du G.A.T.T. et à rendre les concessions sans objet tout simplement lorsqu'il s'agit du commerce des produits agricoles. Aussi est-ce l'ensemble des propositions de politique agricole commune qu'il conviendrait de soumettre au G.A.T.T., avant même l'adoption de toute décision.

Devant les réserves exprimées par la délégation française, nos interlocuteurs ont indiqué que la Commission et les autres gouvernements consultés ne paraissaient pas hostiles à certaines formes de consultation au G.A.T.T.

8. À ces considérations d'ordre général, les représentants des pays tiers ajoutèrent certaines observations complémentaires. La délégation du *Canada* critiqua notamment la limitation, envisagée par la Commission, des importations des pays tiers au niveau actuel pendant la période préparatoire et exprima ses craintes devant l'usage protectionniste qui pourrait être fait des diverses réglementations établies par les Six. La délégation des *États-Unis* évoqua les pressions exercées sur le gouvernement américain — et auxquelles l'état de la balance des paiements ajoutait encore du poids — pour que celui-ci recourût à des mesures protectionnistes si les Six ne pratiquaient pas une politique commerciale libérale, allant jusqu'à déclarer que « l'appui des États-Unis au Marché commun supposait que la Communauté suivrait une politique orientée vers l'extérieur et contribuerait au développement d'échanges plus libres sans discriminations ». Elle invoqua la notion de « part équitable » du commerce mondial, que la Communauté ne devrait pas tenter de dépasser au moyen de subventions aux exportations. Elle insista enfin, comme la délégation du Canada, sur l'importance du problème céréalier, en y ajoutant, pour ce qui la concernait, le tabac et les graines oléagineuses (soja). La délégation de l'*Australie* insista plus particulièrement sur le débouché que son pays pourrait offrir aux produits manufacturés de la Communauté, si celle-ci s'ouvrait à ses exportations agricoles. Les représentants de la *Nouvelle-Zélande,* plus modérés dans l'expression de leurs critiques, mirent l'accent, compte tenu de la situation dans le domaine de la viande et des produits laitiers, sur l'intérêt que leur pays trouverait à un développement de la consommation en Europe. Quant à la délégation de la *République argentine,* elle posa surtout des questions générales relatives aux intentions du gouvernement français en matière de libération ou au commerce bilatéral franco-argentin.

9. Conformément aux instructions qu'elle avait reçues, la délégation française s'abstint de répondre aux questions qui lui étaient posées. Elle se borna à indiquer à ses interlocuteurs que la politique agricole com-

[1] L'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande.

mune entraînerait sans doute un accroissement plus rapide du commerce intérieur que des échanges avec les pays tiers, mais que c'était là une conséquence normale de l'union douanière. Les Six, en surplus, n'avaient pas l'intention d'isoler la Communauté du marché mondial, comme en témoignaient la résolution de Stresa (1) et les assurances données depuis lors par la Commission. Dans la définition de leur politique, les Six seraient amenés à tenir compte d'intérêts variés non seulement sur le plan interne ou communautaire, mais encore sur le plan mondial. Tout permettait donc de penser que la Communauté ne s'orienterait pas vers un protectionnisme excessif et ferait une politique raisonnable. Au surplus, tous les pays du monde utilisaient, dans le commerce des produits agricoles, des méthodes de protection autres que tarifaires. Dans ces conditions, certaines des suggestions de nos interlocuteurs paraissaient difficilement acceptables. C'est ainsi, par exemple, qu'on ne pouvait demander aux Six ni de fixer le niveau de leur protection plus bas que le niveau actuel, ni de soumettre à l'approbation préalable du G.A.T.T. leurs projets de politique agricole commune. Des consultations pourraient sans doute avoir lieu, mais le cadre, la date, le choix entre la procédure bilatérale et multilatérale devraient être déterminés de façon à ne pas empêcher la mise en œuvre de la politique agricole commune.

La délégation française souligna à plusieurs reprises l'importance toute particulière du problème agricole pour la France et rappela que les dispositions du titre II (2) avaient été un élément essentiel de la ratification du traité de Rome. La France souhaitait, d'une manière générale, que celui-ci fût strictement appliqué. Elle y tenait tout particulièrement dans ce domaine. Il ne convenait donc pas de « mettre les freins avant que le moteur démarre » (3).

(DE-CE 1945-1960; n° 655, f°s 200-206.)

(1) La conférence de Stresa, réunie du 3 au 7 juillet 1958, visait à préparer la conférence des États membres de la C.E.E. prévue à l'article 43 du traité de Rome (article aux termes duquel la Commission convoquerait, dès l'entrée en vigueur du traité, ladite conférence « pour procéder à la confrontation de leurs [des États membres] politiques agricoles, en établissant notamment le bilan de leurs ressources et de leurs besoins »).

(2) Le titre II de la deuxième partie du traité de Rome concerne l'agriculture.

(3) Note manuscrite portée en tête du document : *Y.D.* [Yves Delahaye]. *Ceci est très intéressant et devrait être ronéoté et largement diffusé dans les administrations comme dans les postes.*

15

M. Gorce, Ambassadeur de France à Phnom-Penh,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 561 à 565 (1). Réservé. *Phnom-Penh, 8 juillet 1960, 20 h.*

(*Reçu :* le 9, 0 h. 48, 0 h. 49.)

Je me réfère à mes télégrammes n°s 545 et 550 (2).

Les chargés d'affaires américain et britannique sont venus les 6 et 7 juillet faire avec moi le point de la situation. Je leur ai à tous deux conseillé la patience et la modération, attitude qui n'exclut pas l'objectivité, mais qui laisse la voie libre aux conversations qui vont vraisemblablement s'ouvrir à plus ou moins brève échéance entre Phnom-Penh et Washington. Le général Lon Nol a d'ailleurs lui-même, pour la première fois, avancé cette possibilité lors d'un entretien avec le général Chase, chef du M.A.A.G. J'ai ajouté que, dans la phase actuelle, qui n'est que le prélude à une prise de position officielle des Cambodgiens sur la question de l'aide militaire, nous devions à mon avis nous borner à la recherche d'informations précises à la réaffirmation de notre bonne volonté et de notre désir de coopérer avec le gouvernement cambodgien. Aucune preuve n'ayant jusqu'ici pu être obtenue d'une entente préalable avec la Chine communiste pour la fourniture de l'armement dont le Cambodge estime avoir le plus urgent besoin, j'inclinerais à penser que le prince Norodom Sihanouk, fort des assurances qui lui ont été données par M. Chou En-Lai, mais peu désireux au fond de donner suite à une offre dont il mesure les dangers (3), tient en réserve le projet d'accord avec Pékin pour faire pression sur les États-Unis d'une part, et d'autre part, si les prochaines négociations échouaient, pour avoir une solution de rechange. Il serait assez conforme à la discrétion, dont la Chine communiste a déjà donné maints exemples, qu'elle se contente de ce rôle peu spectaculaire, mais en réalité conduit avec une habilité consommée.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Saigon, Vientiane et Bangkok.

(2) Télégrammes non reproduits. Le télégramme n° 545 du 1er juillet concernait une note adressée par Norodom Sihanouk aux membres du corps diplomatique : d'après le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères cambodgien, le gouvernement de Phnom-Penh était préoccupé des activités de rebelles réfugiés à proximité de ses frontières et bénéficiant de l'assistance de la Thaïlande et du Vietnam; il ne souhaitait pas toutefois pousser plus loin les mesures de sécurité déjà prises. Le télégramme n° 550 du 6 juillet indiquait que le gouvernement cambodgien étudiait la possibilité d'entrer en pourparlers avec le gouvernement de Washington pour examiner les conditions de l'aide américaine.

(3) M. Chou En-Lai s'était rendu en visite à Phnom-Penh du 5 au 9 mai précédent. Le 8 mai, une déclaration commune assez anodine soulignait que la neutralité du Cambodge servait la cause de la paix, et condamnait toutes visées annexionnistes par la force des États voisins (Télégramme de Phnom-Penh n°s 410-411 du 8 mai, non retenu). Toutefois, dans une conférence de presse, l'homme d'État chinois revenait sur l'attitude de Pékin dans le différend khméro-vietnamien : « Six cent cinquante millions de Chinois seront à ses côtés [du Cambodge] en cas de menace extérieure » (Dépêche de Phnom-Penh n° 204 AS/CLV du 9 mai, non reproduite).

J'ai en outre indiqué au secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, à l'occasion d'un entretien fortuit, que notre position était trop connue de son gouvernement pour que nous fassions une démarche semblable à celle des Américains et des Britanniques [1].

Je ne lui ai pas caché toutefois que, dans l'hypothèse où l'intention des autorités cambodgiennes serait d'entrer en négociation avec les États-Unis pour la révision de l'accord khméro-américain d'aide militaire, il conviendrait de préparer le climat des futures conversations en donnant à la presse des consignes de modération et en évitant les critiques auxquelles les Occidentaux, et singulièrement les Américains sont exposés depuis plusieurs semaines. Dans l'état actuel de mes informations, qui peuvent, il est vrai, être à tout moment complétées ou modifiées, j'estime que le Cambodge ne s'est pas encore irrémédiablement rangé aux côtés de la Chine communiste.

J'y vois une raison impérieuse pour les demandes qu'il adressera au gouvernement américain fassent l'objet d'un examen attentif et approfondi, sans idée préconçue, et en tenant compte, non pas d'un chantage en vérité [assez] déplaisant, mais de l'intérêt que représente pour l'équilibre des forces dans le Sud-est asiatique le maintien ou le réajustement de l'aide occidentale, qui seule empêchera le Cambodge de se rapprocher davantage de la Chine communiste.

Ce sont ces arguments que j'ai exposés en conclusion de mes entretiens avec MM. Swan et Moore. Je pense qu'il serait opportun, si le Département n'y voit pas d'objection, qu'il en soit fait état à Londres et à Washington [2].

(Collection des télégrammes.)

[1] Démarche visant, côté américain, à assurer le gouvernement de Phnom-Penh de l'opposition des États-Unis à toute activité rebelle contre le Cambodge à partir de pays étrangers, cette position étant conforme à la reconnaissance par Washington du gouvernement khmer comme gouvernement légitime du Royaume, ainsi qu'à la volonté américaine de soutenir l'indépendance du Cambodge, au besoin par une aide économique (Télégramme pour Phnom-Penh nos 449 à 456 du 29 juin, non retenu).

[2] En ce qui concerne les litiges frontaliers signalés plus haut, l'ambassade de Grande-Bretagne remettra le 29 juillet un aide-mémoire au gouvernement français suggérant une démarche commune des ambassadeurs britannique, américain et français à Bangkok et à Saigon. Par télégramme du 30 juillet, non reproduit, le Département jugera une telle démarche prématurée.

16

M. Palewski, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 809 à 813. *Rome, 9 juillet 1960.*

(Reçu : 19 h. 55.)

Le secrétaire général de la Farnesina, que j'ai vu sur sa demande, a abordé le problème que posent selon lui les divergences de vues qui nous séparent de nos partenaires de l'Europe des Six. Il comprend notre souci de ne rien faire qui renforce le poids des commissions de Bruxelles par rapport aux gouvernements. Ce que Votre Excellence en a dit à M. Vitetti (1) a été entendu ici, m'a-t-il affirmé, ajoutant que les Italiens étaient toutefois préoccupés par le fait qu'au cours des dernières discussions, la France était restée seule (2).

M. Grazzi a poursuivi en me laissant entendre que les bons offices de l'Italie nous étaient acquis auprès des Belges, qui craignent de voir diminuer le rôle de Bruxelles, et des Hollandais, qui s'effrayent de notre possible hégémonie en Europe, ces deux pays étant d'accord pour s'opposer à la prépondérance d'un « Paris-Bonn ».

« Nous nous efforçons, m'a dit le secrétaire général, d'amener le Benelux à accepter la notion d'une consultation politique plus intime et plus constructive. Le Secrétariat politique se fera par la force des choses, comme une conséquence de cette collaboration. Il ne faudrait pas trop insister pour qu'il la précède ».

Comme je faisais observer à M. Grazzi que cette consultation fonctionnait déjà organiquement, dans des conditions qui justifieraient l'existence d'un secrétariat, et que je lui demandais un exemple de ce que pourrait être le renforcement des liens politiques, il m'a cité le désarmement, domaine dans lequel la France et l'Italie pourraient parler au nom de l'Europe des Six, ce qui n'était pas encore le cas. J'ai préféré ne pas relever cette suggestion.

Ce n'est qu'à la fin de l'entretien et sans chercher à marquer trop pesamment le lien qu'on paraît vouloir établir du côté italien (mon

(1) Entretien dont le compte rendu est absent du dossier.

(2) Un télégramme de l'ambassade de France à Bruxelles n° 413 du 22 juin, non retenu, relatait les réactions du journal *La Libre Belgique* à l'attitude de la délégation française lors d'un récent Conseil des ministres de la C.E.E., notamment sur les chapitres du statut des fonctionnaires européens et de la transformation de l'O.E.C.E. en O.C.D.E. Le journal belge concluait que le gouvernement français entendait minimiser le rôle de la Commission exécutive du Marché commun et que le Premier ministre français souhaitait ravaler les exécutifs européens de Bruxelles au rang d'une administration technique sans responsabilités. M. Debré reprendrait l'idée de la création d'un secrétariat politique qui serait le cerveau de la petite Europe et qui serait installé à Paris.

télégramme n° 773) [1] entre le Secrétariat politique et l'Université européenne que mon interlocuteur m'a déclaré, de la part de son ministre, que le projet de création d'une Université européenne à Florence avait provoqué un vif mouvement d'intérêt dans l'opinion italienne et avait pris de ce fait un caractère politique et sentimental. M. Segni attacherait un très grand prix à savoir si nos vues sur cette question avaient évolué depuis la réunion du 20 juin [2].

(Europe, 1956-1960. Questions internationales n° 169, f° 80.)

17

Note de la Direction d' Afrique-Levant

Événements du Congo

N. [3]. *Paris, 12 juillet 1960.*

Douze jours après l'indépendance [4], le Congo est en proie à l'anarchie la plus complète.

De graves violences ont été exercées contre les Européens qui fuient le pays par milliers.

[1] Du 30 juin, non reproduit, le télégramme n°s 773 à 775 faisait état de la « mauvaise humeur » avec laquelle avaient été accueillies en Italie les réserves de la France sur le titre et le financement de « l'Université européenne » de Florence (voir note suivante) : un journal italien s'en était pris à l'idée française de « Secrétariat politique ».

[2] Pour plus de détails sur le projet de création d'une Université européenne à Florence, voir ci-après le n° 250 (et note). Les 20 et 21 juin 1960, le Conseil des ministres des Affaires étrangères des Six examinait le projet à Bruxelles. M. Couve de Murville remettait en cause le caractère d'institution communautaire que devait revêtir l'Université européenne, préférant qu'elle naquît d'une collaboration entre les six gouvernements, que son financement fût assuré par les États et son contrôle effectué par un Conseil des ministres *ad hoc,* alors que le projet prévoyait pour l'Université européenne une large autonomie. Le ministre français semblait également attacher plus d'intérêt au problème de l'équivalence des diplômes et aux échanges d'étudiants et de professeurs étrangers entre instituts nationaux, qui auraient ainsi une « coloration européenne ». Le 1er juillet, l'Assemblée parlementaire européenne demandait une décision dans les plus brefs délais et se prononçait pour une large autonomie.

[3] Rédigée par M. Jean Sauvagnargues, directeur d'Afrique-Levant.

[4] L'indépendance du Congo ex-belge a été proclamée le 30 juin. Pour une chronologie détaillée des événements survenus dans la République du Congo et une analyse des causes lointaines et immédiates ayant précipité les événements, se reporter à une note de Paris du 22 juillet, non retenue.

La province du Katanga vient de faire sécession et de proclamer son indépendance [1]. Il n'est pas exclu que les Bakongos de la région de Léopoldville soient tentés de suivre cet exemple. M. Kasavubu, s'il a fait taire ses tendances sécessionnistes en acceptant (et en sollicitant) la présidence de l'État congolais, reste attaché par dessus tout à la reconstitution de l'ancien empire Bakongo (qui mordrait sur l'Angola et notre République du Congo).

Deux problèmes [2] sont donc posés avec une acuité extrême :

1° Celui de la sécurité des Européens restés au Congo,

2° Celui de l'existence même de l'État congolais.

Ces deux problèmes sont d'ailleurs étroitement liés, car le déclenchement d'une guerre civile au Congo entre « unitaristes » et « sécessionnistes » [3] aggraverait encore la menace qui pèse sur les vies et les biens des Européens, cependant qu'un départ total des cadres blancs du Congo priverait le Congo de sa dernière chance de survie.

Cette évolution catastrophique était aisément prévisible et a d'ailleurs été prévue par la plupart des observateurs.

Après avoir maintenu pendant soixante-dix ans le régime paternaliste le plus strict, poursuivi systématiquement une politique tendant à éviter de former des élites autochtones, le gouvernement belge a été acculé à un choix dont les deux termes étaient également désastreux. Il s'est décidé à précipiter dans l'indépendance un pays entièrement dépourvu de cadres techniques et administratifs, profondément divisé par les querelles ethniques, sans unité réelle en raison de son étendue et de la difficulté des communications, et dont les deux provinces les plus riches, celle de Léopoldville qui tient les bouches du Congo, celle du Katanga qui détient toutes les richesses minières et fournit 65 % du revenu du Congo, n'entendaient nullement se fondre dans le tout congolais.

Pour les Belges, et sans doute aussi pour M. Lumumba, le principal atout du maintien de l'unité congolaise était la force publique, unité remarquablement entraînée de 23.000 militaires de carrière servant sept ans (avec possibilité de réengagement pour les meilleurs éléments), en laquelle les autorités belges et le chef de la force, le général Janssens, avaient la confiance la plus absolue. « La force publique, c'est le Congo » disait-on à Léopoldville aux visiteurs qui ne pouvaient cependant s'empêcher de remarquer, lors de l'impeccable défilé qui a marqué le 1er juillet dernier, l'absence totale de tout encadrement congolais (à l'exception de deux sous-officiers).

[1] Le 8 juillet au soir, le gouvernement Tschombé prend position en faveur de la sécession du Katanga et fait appel à l'intervention des troupes belges pour rétablir l'ordre. Le 11 juillet, M. Tschombé proclame l'indépendance du Katanga. Sur le sujet, voir l'*Année politique 1960*, p. 511-514.

[2] Sur le sujet, voir le télégramme de Bruxelles n° 563 du 11 juillet, non reproduit, relatant la déclaration lue au nom du gouvernement par M. Eyskens pour informer le Parlement de la situation au Congo et des mesures prises pour y remédier.

[3] Les provinces du centre du Congo sont pour l'unité, les autres pour un fédéralisme plus ou moins lâche, d'autres enfin pour un confédéralisme d'États plus ou moins souverains, sinon pour un séparatisme total.

Les mutineries généralisées et la désintégration totale de la force publique qui en ont été la conséquence ont été la grande surprise dans les événements récents du Congo. Elles traduisent une politique incroyablement bornée du commandement et marquent un échec retentissant du corps d'officiers belges dans ses relations avec la troupe.

En l'état actuel des choses, les forces belges au Congo qui, à la suite des renforts envoyés ces derniers jours, comptent environ 5.000 hommes, sont seules en mesure d'intervenir pour assurer la protection des Européens [1]. Elles sont effectivement intervenues, à vrai dire surtout au Katanga (où se trouve la principale base belge de Kamina), mais l'étendue du pays complique singulièrement leur action. La situation reste très difficile à Stanleyville, Luabourg et à Léopoldville même où les choses paraissent s'être brusquement aggravées depuis hier.

L'ambassadeur des États-Unis et M. Bunche, représentant de M. Hammarskjöld au Congo, sont venus demander ce matin à notre ambassadeur l'intervention des troupes françaises pour assurer la protection des Européens.

Il semble donc que M. Bunche ait maintenant une vue très pessimiste de la situation.

L'ambassadeur des États-Unis avait en effet suggéré avant-hier à MM. Lumumba et Kasavubu de solliciter l'assistance technique des Nations Unies pour la réorganisation et la reprise en main de la force publique [2]. Cette suggestion — qui correspondait aux plans établis de longue date par M. Hammarskjöld, pour qui les Nations Unies doivent apporter une contribution essentielle à la consolidation des « zones dangereuses » en Afrique (Congo et Somalie), a été bien accueillie par les Congolais qui y ont vu essentiellement un moyen de se débarrasser rapidement de la présence militaire belge. On sait que M. Lumumba a protesté contre l'intervention des troupes belges (que son ministre des Affaires étrangères, M. Bomboko, un des rares hommes valables du nouveau gouvernement congolais, déclarait cependant avoir sollicitée).

C'est également M. Bomboko qui paraît avoir été à l'origine de la demande du gouvernement congolais d'envoi de troupes américaines au Congo. Washington a souligné que cet envoi était subordonné à l'autorisation des Nations Unies.

Nous venons enfin d'apprendre que deux télégrammes à M. Hammarskjöld ont été remis à M. Bunche par MM. Lumumba et Kasavubu, par lesquels le gouvernement congolais demande non seulement

(1) Sur les effectifs des troupes belges au Congo, voir le télégramme de Bruxelles n°s 583-589 du 12 juillet, non reproduit.

(2) Sur le sujet, se reporter à un télégramme de Léopoldville n°s 168-169 du 11 juillet, non reproduit. Sur l'enchaînement des événements du Congo, se référer au compte rendu analytique de la séance du jeudi 14 juillet à la Chambre belge des représentants, p. 1189-1198, transmis par une dépêche de Bruxelles du 15 juillet, non reproduite, ainsi qu'à l'*Année politique 1960,* p. 513.

l'assistance technique des Nations Unies [1], mais une assistance militaire sous la forme de troupes des Nations Unies, « cette assistance étant nécessaire en raison des actions des troupes belges au Congo qui sont contraires aux dispositions du traité d'amitié avec la Belgique ». On peut prévoir que les États africains, et notamment l'Éthiopie, le Soudan et le Ghana, demanderont à fournir les troupes en question (ce qui créerait un bien dangereux précédent).

Cette requête rend inévitable un débat devant le Conseil de sécurité et il est certain que le représentant soviétique en profitera pour dénoncer le colonialisme occidental, et aussi sans doute pour accuser la Belgique d'avoir été à l'origine des troubles afin de favoriser la sécession du Katanga (qui comble les vœux de l'Union minière). Cette version tendancieuse des événements a déjà tendance à se répandre parmi les ambassadeurs des pays afro-asiatiques.

Les Occidentaux, pour faire échec à cette manœuvre, devront manifester clairement leur double souci, d'une part d'assurer inconditionnellement la protection de la vie et des biens des Européens [2], d'autre part de favoriser, dans toute la mesure du possible, le maintien de l'unité congolaise.

Les événements du Katanga [3] pourraient conduire à l'affrontement de deux camps : d'une part le gouvernement du Katanga, appuyé par la Rhodésie [4], et peut-être aussi, plus ou moins ouvertement, demain par la Belgique (en dépit des assurances en sens contraire données récemment par Bruxelles); d'autre part les « unitaristes, avec l'appui des Soviétiques [5] et de tout le bloc afro-asiatique, uni dans sa volonté d'empêcher que l'Afrique du sud-est, dominée par les Blancs, arrache à l'Afrique noire un de ses territoires. Une telle situation serait catastrophique pour l'avenir de l'Afrique et doit à tout prix être évitée [6].

(Afrique-Levant, Congo belge CB 5-1.)

[1] Le 11 juillet en fin de matinée, le gouvernement congolais demandait l'envoi de techniciens par les Nations Unies en vue de la reprise en mains des unités congolaises et du rétablissement de l'ordre; le 12, il réclamait d'urgence une intervention des troupes américaines; le 13, il adressait une demande analogue au gouvernement du Ghana. Sur une réunion éventuelle du Conseil de sécurité de l'O.N.U. pour examiner l'affaire du Congo, se reporter à une note n° 037 du 11 juillet de la direction des Nations Unies et organisations internationales au Département, non reproduite.

[2] Sur le sujet, voir une note de M. André Gros, jurisconsulte du Département, n° 423 du 13 juillet, destinée à la direction d'Afrique-Levant, intitulée « Intervention d'humanité », non reproduite.

[3] Sur le Katanga, voir les télégrammes de Bruxelles n°s 704-715 et 732-737 respectivement des 16 et 17 juillet, non reproduits.

[4] Les 10-11 juillet, le Katanga demande l'intervention des troupes britanniques de Rhodésie.

[5] M. Patrice Lumumba est le leader des « unitaristes ». Le 15 juillet, il déclare qu'il est possible qu'il fasse appel à l'U.R.S.S.; la réponse de Khrouchtchev ne se fait pas attendre : le même jour, le président du Conseil de l'U.R.S.S. déclare : « Bas les pattes, s'il le faut nous prendrons des mesures décisives ».

[6] En annexe, un historique des événements, non reproduit.

18

Note du Département

sur la crise américano-cubaine

N. *Paris, 12 juillet 1960.*

Depuis le discours du 1er mai prononcé par Fidel Castro sur le thème « La Patrie ou la mort », Cuba a vécu sur un rythme accéléré. « La marche triomphale de la Révolution » a été jalonnée de violentes diatribes contre les États-Unis, d'accusations et de menaces génératrices d'incidents de plus en plus nombreux et de plus en plus graves.

En même temps, la politique de patience de Washington semblait faire place à plus de fermeté devant l'inefficacité des notes de protestations.

La décision de supprimer toute assistance militaire et technique à Cuba (1) — très réduite actuellement — a précédé l'annonce de la reprise des relations diplomatiques entre Cuba et l'U.R.S.S. (2), l'affaire du sous-marin américain poursuivi par un garde-côte cubain, enfin celle de l'avion abattu dans les faubourgs de La Havane (3).

Le 9 juin, Fidel Castro qualifiait de « politique d'assassinat » les bombardements d'Hiroshima et Nagasaki, le 11, c'était l'accusation lancée contre Washington de vouloir faire endosser à Cuba les préparatifs d'invasion du Nicaragua, le 16 l'arrestation et l'expulsion de deux fonctionnaires de l'ambassade des États-Unis. Simultanément, les missions de Raoul Castro en Tchécoslovaquie et dans la R.A.U., de Nunez Jimenez, directeur de l'Institut national de réforme agraire en Pologne, en Allemagne de l'Est et en Union soviétique raffermissaient les liens avec le bloc oriental et aboutissaient à la signature d'accords commerciaux (4) ou à l'établissement de relations diplomatiques alors que le président de la République de Cuba, M. Dorticos, s'efforçait au cours d'un voyage de propagande en Amérique latine de démontrer le caractère « indépendant » du Mouvement du 26 juillet. De plus, la saisie des journaux d'opposition, la mainmise du parti communiste sur les syndicats, la présence de nombreux techniciens ou conseillers des pays satellites, l'invita-

(1) En fait, ce fut le 27 mai qu'un porte-parole du département d'État annonça que les États-Unis cesseraient toute aide technique à Cuba dans les cent quatre-vingts jours. La décision avait été prise dès le 14 mai par le président Eisenhower.

(2) L'annonce avait été faite le 8 mai.

(3) Un avion de tourisme américain était abattu et son pilote tué le 12 mai par la marine cubaine.

(4) La visite en U.R.S.S. de M. Jimenez aboutissait le 18 juin à la signature d'un accord commercial à long terme.

tion adressée à M. Khrouchtchev de se rendre à La Havane [1] constituaient autant de signes d'une évolution rapide du régime vers une forme de démocratie populaire.

Enfin, au début du mois de juin, la mise en demeure aux compagnies pétrolières Texaco Oil, Standard Oil (Américaine) et Shell (Anglo-hollandaise) de raffiner le pétrole de l'État — importé d'Union soviétique — était suivie quelques jours plus tard, devant le refus opposé par ces compagnies, de la saisie de leurs installations.

En guise de riposte, le Congrès des U.S.A. a approuvé le projet de loi donnant au président Eisenhower le pouvoir de réduire les contingents d'importation de sucre cubain. Mais soucieux de n'être pas accusé « d'agression économique » par les nations latino-américaines, le State Department a tenu à publier le mémorandum adressé à la « Commission interaméricaine de la paix sur le comportement de Cuba », étant assuré, a précisé le secrétaire d'État adjoint pour les Affaires interaméricaines, qu'en fin de compte, l'Amérique latine condamnera les dictatures totalitaires et athées.

Nanti de cette autorisation, le président des États-Unis a réduit le 6 juillet le contingent de sucre cubain pour 1960 de 700.000 tonnes. À la suite de cette mesure, le gouvernement cubain a pris la décision d'exproprier « en cas de nécessité et pour l'intérêt national » tous les biens appartenant à des sociétés américaines ou à des citoyens américains résidant à Cuba. En même temps, un message de M. Khrouchtchev faisait savoir au gouvernement cubain que l'U.R.S.S. était disposée à acquérir le contingent de sucre décommandé par les États-Unis. L'aide économique soviétique s'est également traduite par la mise en route d'une vingtaine de pétroliers de 10 000 tonnes — deux viennent d'arriver à La Havane — dont la cargaison représente approximativement la consommation mensuelle de Cuba en pétrole. Ces mesures d'aide économique au régime de Fidel Castro ont été assorties d'une mise en garde de M. Khrouchtchev, aux termes de laquelle l'U.R.S.S. « n'hésiterait pas en cas de nécessité à défendre par ses fusées le peuple cubain, contre les forces d'agression du Pentagone [2] ».

Réponse d'Eisenhower : les États-Unis ne permettront pas qu'un régime inféodé au communisme international s'installe dans l'hémisphère occidental.

[1] L'invitation était acceptée le 3 juin par l'homme d'État soviétique.

[2] Le 9 juillet, dans un discours prononcé au Congrès des instituteurs, le leader soviétique affichait son soutien à la lutte du peuple cubain pour son indépendance et sa liberté. Il lançait un avertissement à Washington, déclarant que l'U.R.S.S. pourrait envoyer des fusées sur les États-Unis si une intervention américaine contre Cuba se produisait; il ajoutait que la doctrine de Monroe était désormais périmée.

C'est dans ces conditions que le gouvernement cubain, soucieux semble-t-il d'éviter un recours éventuel devant l'O.N.U., a saisi, le 11 juillet, le Conseil de sécurité de son différend avec les États-Unis [1].

En raison de sa position traditionnelle sur la compétence et le rôle du Conseil et surtout par égard pour les pays sud-américains, le département d'État n'estimera sans doute pas opportun de s'opposer à l'inscription à l'ordre du jour de la plainte cubaine.

Ses préférences iront vraisemblablement à l'adoption d'une résolution prévoyant que conformément aux dispositions de l'article 33 de la Charte, l'examen de la question sera renvoyé à un organisme régional, en l'espèce l'organisation des États américains [2], qui sera mieux à même de recommander une solution que le Conseil de sécurité où la discussion entre Soviétiques et Américains risque vainement de s'envenimer.

(Amérique 1952-1963, Cuba n° 134 a, f°s 150-153.)

19

Entretiens franco-grecs des 11-12 juillet 1960

I

Conversation entre le Premier ministre de Grèce et M. Debré le 11 juillet 1960 à l'hôtel Matignon, de 17 h. 30 à 19 h. [3]

M. Debré. — C'est un très grand plaisir pour nous de vous souhaiter la bienvenue en France. Le Général vous le redira demain. À de nombreux points de vue, nous sommes heureux de suivre vos efforts de France.

Sur le plan intérieur, la Grèce a dû faire face aux mêmes problèmes politiques que nous : créer un gouvernement stable tout en respectant les institutions démocratiques et parlementaires.

Sur le plan extérieur, nous sommes alliés dans le cadre de l'O.T.A.N., qui n'est certes pas parfaite et parfois insuffisante à l'égard de nombreux problèmes, mais qui représente néanmoins l'affirmation d'une solidarité à laquelle la France entend demeurer fidèle. C'est la raison pour laquelle, derrière l'accueil officiel qui vous est fait, vos efforts

[1] En accusant par lettre les États-Unis d'avoir multiplié « les menaces, les intrigues, les harcèlements, les représailles et les actes agressifs » dès lors que le gouvernement Castro avait pris « des mesures destinées à sauvegarder les ressources nationales et à élever les niveaux de vie, d'hygiène et d'instruction » du peuple cubain.

[2] C'est effectivement en ce sens que s'est orienté le débat au Conseil de sécurité, malgré les efforts de l'U.R.S.S. pour obtenir une condamnation de l'attitude des États-Unis vis-à-vis de Cuba. Le 19 juillet, le Conseil a adopté une résolution parrainée par l'Argentine et l'Équateur renvoyant l'affaire pour examen à l'organisation des États américains.

[3] Le président du Conseil grec était arrivé à Paris le 11 juillet au matin à Paris, où se trouvait déjà M. Averoff. Ils devaient être trois jours durant les hôtes de la France, et M. Caramanlis s'entretenait avec le Premier ministre français et le président de la République (*Le Monde* du 11 juillet, p. 16).

de redressement intérieur et notre commune solidarité donnent un sens tout particulier à votre visite.

M. Caramanlis. — Je suis très heureux de me trouver en France. Toute la vie hellénique porte le sceau de l'esprit et de la pensée française.

Après la dernière guerre, et pendant quelques années, les relations entre nos deux pays se sont trouvées « au point mort » et ne progressaient pas. Or, le peuple grec désire vivement renforcer ses liens avec la France. Nous estimons qu'un rapprochement ne peut que servir les intérêts de la Grèce et de l'Alliance atlantique toute entière et nous pensons que la France est appelée à jouer un rôle très important dans l'évolution du monde.

Notre situation géographique exige que nous obtenions l'appui de puissances avec lesquelles nous avons des affinités spirituelles et des liens. En outre, c'est une question de sécurité pour nous. De son côté, la France, appelée à jouer un rôle prépondérant dans le monde, a, elle aussi, besoin de certains appuis pour accomplir sa tâche et la Grèce sert ses intérêts en se tournant vers l'Europe occidentale.

M. Debré. — J'en suis profondément convaincu. Étant donnée la situation dans les Balkans, la Grèce est en quelque sorte un phare du monde occidental. Si la Grèce doit établir des liens avec l'Europe, l'Europe, à son tour, doit soutenir la Grèce, précisément du fait de sa situation géographique particulière.

M. Caramanlis. — Je suis entièrement d'accord. Malheureusement, tous les pays ne sont pas de cet avis, et dans un certain nombre de cas, les Alliés ne l'ont pas compris. Dans plusieurs pays occidentaux, l'on rencontre beaucoup d'égoïsme et un sens de l'intérêt personnel très développé. Parlons, si vous le voulez bien, du Marché commun, au sujet duquel nous sommes censés « marchander ». Tout le monde parle de la nécessité d'aider les pays en voie de développement. Nous sommes un exemple de petit pays sous-développé et allié. Par conséquent, l'on pourrait commencer par appliquer la théorie de l'aide aux pays sous-développés à la Grèce. Malheureusement, il semble que les pays occidentaux ne soient pas toujours suffisamment réalistes. Nous espérons que la politique du général de Gaulle fera comprendre la nécessité d'un esprit nouveau dans ce domaine.

J'aimerais vous donner un exemple. Les importations totales des six pays de la C.E.E. représentent *24 milliards de dollars* par an. Les exportations de la Grèce vers les pays de la C.E.E. s'élèvent à *80 millions de dollars*. Par conséquent, tout en étant d'une importance considérable pour la Grèce, cela représente peu de chose pour les pays de la C.E.E., et malgré ce fait, les discussions s'éternisent sans aboutir.

M. Debré. — Vous connaissez sans doute la position de la France à l'égard de l'association de la Grèce au Marché commun [1]. Il n'y a aucune hésitation de principe ou de droit. Nous y sommes favorables. Cela dit, pour ce qui est de l'application de ce principe, elle soulève deux difficultés pour la France : une secondaire et une plus importante.

La première concerne nos importations, mais n'empêche pas notre position favorable.

La deuxième se rapporte à la situation de la France à l'égard de ses partenaires du Marché commun.

La France fait un effort financier énorme pour les pays sous-développés. Un effort pour les États africains et un effort pour l'Algérie. Comme le général de Gaulle l'a encore répété hier, la politique de l'aide aux pays sous-développés est devenue une nécessité absolue. Nos difficultés proviennent du fait que nos partenaires hésitent à faire cet effort, et nous nous trouvons « en flèche » par rapport aux autres pays membres de la C.E.E.

Je répète donc que nous sommes favorables au principe de l'association de la Grèce au Marché commun, que les importations soulèveront quelques problèmes mais faciles à résoudre. Ce qui est plus difficile, c'est le problème de l'aide proprement dite, car étant

[1] Le principe de cette association avait été accepté lors de la conférence des six ministres des Affaires étrangères qui s'était tenue à Rome les 25 et 26 janvier précédents. Sur cette réunion, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 35 (et particulièrement les p. 76 (note), 86 et suiv.)

donné nos charges financières très lourdes, nous attendons que nos partenaires fassent un effort correspondant, afin de se joindre à nous dans notre action.

Sous réserve de nos difficultés financières et de notre désir de voir nos voisins s'engager dans la même voie, la question de l'association de la Grèce au Marché commun et de ses conséquences ne peut être que favorablement examinée par nous.

M. Caramanlis. — Je comprends bien. J'aimerais vous parler de l'Italie. L'Italie a demandé l'introduction d'une clause de sauvegarde au cas où les exportations grecques lui porteraient préjudice. Cette clause est inadmissible pour nous du point de vue politique et quant au fond.

Quant au fond, l'Italie soulève la question à propos des fruits et légumes. Or, les six pays de la C.E.E. importent pour 650 millions de dollars de fruits et légumes par an, dont 130 millions de dollars en provenance de l'Italie et 4 millions de dollars en provenance de la Grèce. Même en supposant que la Grèce puisse doubler ses exportations de fruits et légumes vers les pays de la C.E.E. en dix ans, quel tort pourrait-elle causer ?

M. Debré. — Je répète, encore une fois, que les problèmes d'importation résultant de l'association de la Grèce au Marché commun sont faciles à résoudre. Je connais les chiffres et j'estime que les avantages politiques, en l'occurrence, dépassent les inconvénients.

M. Caramanlis. — Pourtant, une telle clause de sauvegarde peut faire échouer les pourparlers. Sur le plan politique, la Grèce ne peut élaborer son programme économique et ne peut planifier son économie si un seul pays peut brusquement invoquer une telle clause.

M. Debré. — Mais il me semble que la demande de l'Italie n'a pas encore été acceptée ?

M. Caramanlis. — Certes, mais les pourparlers sont « au point mort » du fait même de cette demande. Puisque la France a une position de principe favorable à notre association au Marché commun, ne pourrait-elle nous aider à passer ce « barrage » ?

M. Debré. — J'en parlerai au prochain Conseil des ministres et j'expliquerai pourquoi l'intérêt de votre association doit effacer certaines exigences.

M. Caramanlis. — Je vous en remercie. Je ne suis d'ailleurs pas venu pour présenter des demandes. La France ne doit rien à la Grèce et la Grèce doit peut-être beaucoup à la France. Mais comme nous nous heurtons à un certain nombre de problèmes, je me suis permis de vous les exposer.

M. Debré. — Je crois que, dans le monde d'aujourd'hui, il est de moins en moins question de « devoir » quelque chose à quelqu'un. Il s'agit plutôt de savoir si on est solidaire ou pas. Pour ce qui est de mon pays, nous ressentons la nécessité de la solidarité.

M. Caramanlis. — Je crois en effet que la France d'aujourd'hui a saisi l'importance de ce problème et en fait la base même de sa politique. L'Occident court des risques précisément par manque de réalisme et de courage. Plusieurs États occidentaux vivent encore dans un état d'esprit d'avant-guerre. J'espère que l'esprit qui anime la France sera celui qui animera l'Europe toute entière.

Sur le plan économique, j'aimerais évoquer la question de nos échanges bilatéraux et des investissements français en Grèce. Alors que notre situation est meilleure avec la France, notre balance commerciale avec les pays de la C.E.E. est déficitaire. Pour des exportations d'un montant de 80 millions de dollars, nous importons pour 235 millions de dollars. Par ailleurs, le tabac soulève un problème politico-économique. La production du tabac occupe la moitié de notre population agricole et représente 40 % de la valeur totale de nos exportations. La crise du tabac a une incidence politique, économique et sociale très importante. Évidemment, le bloc oriental saisit cette occasion pour nous faire des propositions d'achats de nos stocks. Jusqu'à présent, j'ai toujours refusé ces offres, mais jusqu'à quand pourrai-je convaincre les producteurs ? C'est pourquoi je me permets de vous demander, M. le Premier ministre, d'examiner la possibilité d'aug-

menter le contingent de tabac importé de Grèce par la France. La France importe 40.000 tonnes de tabac, dont 4.500 tonnes de Grèce. Ne pourrait-elle faire un effort pour augmenter ce tonnage ?

M. Debré. — Je sais qu'un effort dans ce sens est envisagé comme conséquence de l'association de la Grèce au Marché commun, mais le problème sera réexaminé.

M. Caramanlis. — Ce que nous demandons est, en somme, un traitement équitable pour nos produits agricoles et un régime préférentiel pour notre tabac. Nous aimerions que les importations de tabac grec des six pays de la C.E.E. soient doublées en cinq ans. Mais nous nous heurtons à des difficultés à cet égard. Cependant, cette question du tabac représente un problème politique majeur pour mon pays. Toutes les semaines, je dois répondre à des interpellations de l'opposition à la Chambre, demandant pourquoi je n'accepte pas les propositions soviétiques pour l'achat de nos stocks de tabac.

Pour ce qui est des investissements français en Grèce, j'aimerais souligner trois facteurs :

1) la stabilité politique en Grèce,

2) une législation offrant des garanties de protection pour les capitaux étrangers,

3) un plan quinquennal.

Peut-être le gouvernement français pourrait-il encourager les investissements en Grèce par le truchement de certains « stimulants » ?

M. Debré. — Je comprends très bien vos problèmes et je souhaite des investissements de capitaux français en Grèce. Mais j'attire votre attention sur le fait que la situation financière de la France commence seulement à se rétablir. Jusqu'en 1958, sa situation était mauvaise et débitrice des États-Unis. Il est donc difficile pour le gouvernement d'avoir une action sur les capitaux, car même si la situation est plus favorable maintenant, après une longue maladie, la santé peut revenir, mais il faut du temps pour que la confiance revienne aussi.

D'autre part, priorité est donnée aux investissements en Algérie. Pour les États africains, nous avons des investissements publics et des investissements privés libres, mais pour l'Algérie, qu'il s'agisse d'investissements dans l'agriculture ou dans l'industrie, nous accordons des « stimulants » et des encouragements divers.

Sous réserve de ces deux préalables, nous n'avons aucune objection à l'investissement de capitaux en Grèce. Mais, même lorsque l'on est plus riche, cela ne signifie pas que l'on puisse dépenser sans compter à l'extérieur.

M. Caramanlis. — Nous avons un premier exemple d'investissement français avec Pechiney, pour le traitement de la bauxite et la production d'aluminium, ce qui représente la plus grosse entreprise industrielle de Grèce.

M. Debré. — Puis-je vous demander comment vous voyez l'évolution politique en Turquie ?

M. Caramanlis. — L'évolution a été naturelle, étant donnée l'attitude de Menderes. Je lui avais conseillé, plusieurs fois, de retourner aux urnes et de clarifier la situation par des élections. Il ne l'a pas fait et vous connaissez le résultat [1]. Il est très difficile de prévoir l'avenir, car la situation n'est pas contrôlée par une seule personnalité, mais d'après les contacts que j'ai eus avec le nouveau régime, je suis persuadé que la Turquie reste fidèle à l'Alliance atlantique. Quant à la question de savoir si le gouvernement actuel laissera place à une situation plus stable et plus normale, il est impossible de se prononcer, car il ne le sait pas lui-même. Nous avons certaines inquiétudes et nos renseignements sont parfois contradictoires.

M. Debré. — S'agit-il de renseignements sur certains courants neutralistes ?

M. Caramanlis. — Non, certainement pas. Même l'opinion publique n'a pas une telle tendance. Mais il est difficile de préciser la politique du gouvernement du fait du rôle

[1] Allusion au coup d'État militaire qui avait eu lieu en Turquie le 27 mai : *D.D.F.* 1960-I, n° 304 (note).

joué par la « junte » militaire, se composant de trente-huit personnes, depuis des généraux jusqu'à des cadets de l'Académie militaire.

Si jamais il devait y avoir une tendance neutraliste en Turquie, elle serait due à son désir d'obtenir une contrepartie de l'Occident plutôt qu'à des convictions profondes. Il y a une certaine tradition de la politique turque dans ce sens. De toute manière, je pense que d'ici à l'automne, l'on y verra plus clair.

M. Debré. — Le général de Gaulle vous parlera demain de la Conférence au sommet et des problèmes d'ordre général. Mais, je vous le dis franchement, je suis inquiet pour la fin de l'année ou le début de l'année prochaine. Je crains que l'Occident ne soit secoué lorsque l'U.R.S.S. posera à nouveau le problème de Berlin. Je crois que si Khrouchtchev a voulu l'échec de la Conférence au sommet, c'est précisément parce qu'il pensait qu'il n'en reviendrait pas avec un succès sur Berlin. Nous le croyons en faveur de la « détente », mais encore doit-elle représenter un gain pour les Russes, tel que, par exemple, une modification du statut de Berlin. Alors que, lors de son voyage aux États-Unis [1], il pensait que les Américains seraient consentants, il a eu l'impression qu'à la Conférence au sommet, les États-Unis et les autres puissances occidentales ne céderaient pas et il s'est dit : mieux vaut un échec de la Conférence qu'un échec pour moi, après la Conférence. Cela dit, le problème demeure posé et il le reposera au lendemain de l'élection du nouveau président des États-Unis. M. Khrouchtchev exigera un changement du statut de Berlin en menaçant de conclure un traité de paix séparé avec l'Allemagne de l'Est et, devant le chantage, tout l'Occident sera secoué.

M. Caramanlis. — Comment pourra-t-on affronter ce chantage ?

M. Debré. — Tout dépendra de la force et du prestige du futur président des États-Unis et de sa politique. Mais je reste inquiet. Je ne crois pas que l'Occident fasse la guerre pour Berlin; il faudra donc avoir recours à des négociations qui seront difficiles.

La thèse du Général est la suivante : la détente d'abord et, ensuite, arrangement sur Berlin. Khrouchtchev n'est plus d'accord sur cette manière de voir, car il a besoin d'un succès personnel. Ce n'est donc pas avec optimisme que je pense aux premières négociations entre les États-Unis et l'U.R.S.S. après l'élection du président des États-Unis.

Nous avons l'impression que Khrouchtchev ne veut pas la guerre et qu'il fonde sa politique sur l'élévation du niveau de vie de son peuple. Il est très attaché à cet objectif, mais recherche néanmoins un succès personnel.

M. Caramanlis. — Un succès qui serait un échec pour l'Occident.

M. Debré. — C'est là le drame et c'est la raison pour laquelle je prévois une période difficile dès l'élection du nouveau président des États-Unis. Par ailleurs, je crois que les Russes éprouvent aussi des inquiétudes à l'égard de la Chine.

M. Caramanlis. — J'en ai discuté avec le maréchal Tito il y a dix jours. Selon le colonel Nasser, il existe un désaccord de tactique entre l'U.R.S.S. et la Chine, alors que Tito estime qu'il y a divergence sur le fond. Je crois que le point de vue du maréchal Tito est plus réaliste.

Cela étant, le grand problème demeure : les élections présidentielles aux États-Unis.

M. Debré. — Je crois qu'il y a en fait deux problèmes étroitement liés : les élections présidentielles et le futur gouvernement américain. En effet, s'il faut un président fort, il faut également un gouvernement très fort pour dominer l'immense appareil administratif de Washington. La situation internationale dépendra de l'autorité et de la puissance du président et du gouvernement des États-Unis. Le destin de l'Occident peut changer selon l'orientation donnée à la politique américaine, mais je crois à la solidarité atlantique, elle est dans les sentiments et la volonté, si ce n'est dans les moyens.

M. Caramanlis. — Cependant, le fait que les États-Unis cherchent à s'allier à des personnalités discutables est inquiétant, car l'on ne sait ce qui peut arriver. C'est pourquoi j'estime le rôle que le général de Gaulle est appelé à jouer si déterminant. Pour

(1) Sur ce voyage, voir *D.D.F.*, 1959-II, n°s 148, 149 (note).

l'opinion internationale, son autorité et son prestige sont très grands. Le maréchal Tito l'a reconnu lui-même.

M. Debré. — C'est également la raison pour laquelle le Général désire mettre fin aux combats en Algérie et y établir des bases démocratiques et saines pour l'avenir, afin d'avoir les mains libres pour agir. Le Général ressent la responsabilité particulière qu'il peut avoir, mais toute initiative ne pourra être prise qu'après les élections aux États-Unis.

M. Caramanlis. — L'on peut s'attendre à ce que la situation internationale reste inchangée jusqu'aux élections aux États-Unis, mais il pourrait y avoir une augmentation de la tension cultivée par les Russes. Nous ressentons ces craintes, car nous sommes plus près du danger. Tout en étant alliés à l'Occident politiquement et spirituellement, notre entourage naturel sont les Slaves et les communistes. C'est pourquoi nous tenons à nos bonnes relations avec la Yougoslavie, pour maintenir l'équilibre dans les Balkans. Il est intéressant de noter que la Grèce figure parmi les trois ou quatre cibles de la Russie, qui nous soumet au régime de la « douche écossaise », alternant les menaces avec les propositions amicales. Elle cherche à intervenir dans nos affaires intérieures et va même jusqu'à inviter les leaders de l'opposition à Moscou. Cela pour agacer le gouvernement, mais aussi pour essayer d'atteindre le peuple directement.

M. Debré. — J'imagine aisément vos difficultés au contact immédiat du monde communiste.

M. Caramanlis. — Notre position géographique est difficile, mais notre situation est compliquée par la structure de notre vie politique. Nous sommes pauvres, mais nous nous efforçons de développer notre économie par des moyens démocratiques. Ces facteurs créent des problèmes pour le gouvernement qui doit faire face, par ailleurs, à huit partis d'opposition, qui changent constamment de politique, non par conviction, mais simplement pour lui rendre la tâche plus difficile. Certains demandent à faire partie de l'équipe gouvernementale pour cesser leurs activités subversives.

En somme, le problème des démocraties est un problème d'endurance. Si les démocraties résistent et persistent dans leur voie, pensez-vous qu'il puisse y avoir une évolution dans l'autre camp ?

M. Debré. — Oui, mais il faut une belle discipline dans nos États. Pour la France, sans le Général, son impuissance à se discipliner nous mènerait loin. L'endurance présuppose une stabilité gouvernementale, une politique et les moyens de l'appliquer.

M. Caramanlis. — En résumé, il faut que l'Occident se discipline et reste uni.

II

Entretien du général de Gaulle et de M. Caramanlis en tête-à-tête, à l'Élysée le mardi 12 juillet 1960 de 12 h 15 à 13 h 15

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle souhaite la bienvenue à M. Caramanlis et lui demande s'il a des problèmes particuliers à lui exposer.

M. Caramanlis remercie le général de Gaulle de son accueil. Il exprime le plaisir qu'il éprouve à faire sa connaissance et son admiration pour sa personnalité. Il constate que la France reprend aujourd'hui son rôle historique et que le peuple grec, uni à la France par des liens spirituels, a le désir que ces liens deviennent encore plus étroits. Il précise que la Grèce a réussi en dépit des circonstances et de sa pauvreté à rester fidèle aux principes démocratiques et indique qu'il aimerait recueillir l'avis du général de Gaulle sur un certain nombre de problèmes.

Le général de Gaulle répond que, en ce qui concerne la France et la Grèce, il n'y a pas de doute que les deux pays doivent s'entendre intimement et que, en ce qui concerne M. Caramanlis lui-même, il désire lui faire part de la considération toute particulière qu'il éprouve pour sa personne. Conscient de tous ses efforts depuis qu'il se trouve à la tête du gouvernement grec, il considère que M. Caramanlis est en effet l'homme qui convient au poste qu'il occupe.

M. Caramanlis répond que les paroles aimables du Général dépassent certainement les résultats de sa propre action, mais qu'il l'en remercie très vivement.

Au cours des dernières années, son gouvernement s'est efforcé de développer l'économie du pays et des progrès économiques considérables ont pu être réalisés sur une base démocratique. La Grèce peut servir d'exemple à cet égard. En effet, le pays s'est trouvé devant des difficultés économiques et politiques très considérables et en butte aux attaques constantes du monde communiste. La situation géographique de la Grèce la met dans une position particulière, étant donné qu'elle est spirituellement liée à l'Occident mais qu'elle est comme entourée par le monde slave. M. Caramanlis demande au Général s'il désire que lui soient exposés les détails de cette situation géographique.

Le général de Gaulle répond que cela ne lui paraît pas nécessaire, M. Caramanlis a fort bien expliqué la situation de son pays qui se trouve à l'avant-garde de l'Occident. Le Général poursuit en disant qu'il comprend fort bien les difficultés rencontrées par la Grèce du fait de ses voisinages, des souffrances qu'elle a endurée pendant et après la guerre. Malgré ses vicissitudes, la Grèce a pu reprendre sa personnalité propre, ce qui est tout à son honneur. Le Général exprime sa confiance et toute sa compréhension pour les difficultés indiquées et ajoute qu'il est heureux que la Grèce se tourne vers l'Occident et cherche les moyens d'affirmer sa position au sein du monde occidental. Le Général précise que la France est disposée dans la mesure de ses moyens à l'aider dans ses efforts.

M. Caramanlis répond qu'en plus des difficultés d'ordre politique, son pays rencontre des difficultés considérables d'ordre économique. Après l'épreuve de la deuxième guerre mondiale, des problèmes plus graves encore ne sont posés sur le plan intérieur. En effet, si la guerre s'est terminée pour des autres pays belligérants en 1945, pour la Grèce, la guerre n'a pris fin qu'en 1950, avec toutes les conséquences économiques et sociales que cela a pu entraîner. Moscou a cherché à tirer parti de ces difficultés et, sur le plan intérieur, toutes les offres d'aide présentées par l'U.R.S.S. étaient évidemment exploitées par l'opposition. L'U.R.S.S., tout en offrant d'absorber les excédents de produits agricoles de la Grèce, demandait comme contrepartie à pouvoir jouer un rôle prépondérant dans l'industrialisation du pays et cherchait également à avoir une influence directe sur la population rurale.

Le général de Gaulle exprime toute sa compréhension pour les problèmes exposés et indique qu'il lui paraît tout à fait naturel que la Grèce, qui est un pays essentiellement agricole avec toutefois une très importante marine marchande, ayant des excédents en tabac, en vin et en fruits, désire vendre ces produits et cherche par ailleurs à s'industrialiser. Le Général répète qu'en ce qui concerne la France, elle est disposée à aider la Grèce dans la mesure de ses moyens. Il sait que la question a déjà été évoquée avec M. Debré [1], mais en ce qui concerne d'une part les excédents agricoles et notamment le tabac, et d'autre part l'industrialisation du pays, quels sont les désirs précis du gouvernement grec ? S'agit-il, demande le Général, d'ouverture de crédits ? Il demande à M. Caramanlis de lui indiquer ce qu'il espère de la France et, éventuellement, d'autres pays ?

M. Caramanlis répond que la Grèce espère pouvoir surmonter ces difficultés grâce au Marché commun. Il précise que le désir de son pays de s'associer au Marché commun ne résulte pas seulement de nécessités économiques, mais également de nécessités politiques. Nul ne peut préjuger de l'avenir, mais la Grèce faisant partie du monde occidental doit veiller à ce que certaines bases soient établies. En exportant ses produits agricoles, le pays a la possibilité d'importer les biens d'équipement qui lui sont nécessaires pour son industrialisation. Or, si l'association de la Grèce au Marché commun permet aux six

(1) Voir ci-dessus I.

pays membres d'exporter des biens d'équipement vers la Grèce, il faut que ceci soit compensé par une absorption plus large des produits agricoles de la Grèce par les six pays de la Communauté européenne. Sinon, la Grèce se retrouverait perdante, ayant peut-être dû renoncer à des exportations vers d'autres pays. Ce sont là les raisons pour lesquelles la Grèce désire être associée au Marché commun tout en demandant un traitement équitable pour ses produits agricoles et un régime préférentiel pour son tabac [1].

Le général de Gaulle déclare que la France serait disposée à augmenter ses importations de tabac en provenance de Grèce, mais il ne peut indiquer le volume de cette augmentation; il reconnaît que ce problème est d'une importance primordiale pour la Grèce.

M. Caramanlis poursuit en indiquant que son pays envisagerait la possibilité d'un emprunt auprès des pays membres de la C.E.E., emprunt dont le montant s'élèverait à environ 250 millions de dollars sur une période de cinq ans. Cet emprunt serait principalement consacré aux travaux d'infrastructure du pays qui prépareraient les investissements futurs de capitaux pour l'industrialisation. En effet, ajoute M. Caramanlis, les capitaux étrangers cherchent plutôt à s'investir dans l'industrie alors que tout ce qui touche à l'infrastructure, les transports, le réseau routier et, notamment, le tourisme, est jusqu'à présent laissé à la charge du gouvernement hellénique.

Le général de Gaulle demande à M. Caramanlis quelle est la position allemande à l'égard d'un tel emprunt éventuel.

M. Caramanlis répond qu'il a l'impression que l'Allemagne suit l'évolution de la situation économique en Grèce avec sympathie, mais que, malheureusement pour la Grèce, les discussions avec les représentants de la C.E.E. se déroulent toujours sur un plan purement technique et non pas au niveau politique. Pour en revenir au problème des produits agricoles, l'Italie a demandé l'introduction d'une clause de sauvegarde qu'elle pourrait éventuellement invoquer au cas où les exportations grecques de produits agricoles dépasseraient un certain niveau. Il est bien évident, ajoute M. Caramanlis, qu'une telle clause est inacceptable pour son pays, car cela rendrait toute planification économique impossible.

Le général de Gaulle demande quel est le volume supplémentaire de tabac que la France devrait importer en plus du contingent actuel.

M. Caramanlis répond qu'il y a plusieurs aspects au problème, mais qu'il faudrait que les importations de tabac grec des six pays membres de la C.E.E. pussent doubler en cinq ans.

Le général de Gaulle en prend note et demande à M. Caramanlis de lui dire quelle serait à son avis la part respective qui devrait être assumée par la France et l'Allemagne pour l'emprunt envisagé de 250 millions de dollars.

M. Caramanlis répond qu'il lui est difficile de donner un chiffre précis mais que, en dehors de la France et de l'Allemagne, qui sont les deux pays principaux de la Communauté économique européenne, les autres membres de la Communauté sont des pays peut-être petits mais également riches.

Le général de Gaulle demande l'avis de M. Caramanlis sur un montant de 75 millions de dollars qui pourrait être assumé respectivement par la France et par l'Allemagne.

M. Caramanlis répond qu'il n'est pas venu pour marchander, mais simplement pour exposer les problèmes de son pays. Toutefois, il fait remarquer que ce montant ne représenterait pas encore la totalité de l'emprunt envisagé.

Le général de Gaulle explique que, s'il pose cette question, c'est pour avoir une idée claire de ce que cela représenterait pour la France comme effort financier. Il ajoute que, si souhaitable que soit l'association de la Grèce au Marché commun, M. Caramanlis n'est pas sans savoir que les pays de la Communauté européenne économique ont déjà maints

[1] La Grèce souhaitait voir adopter un tarif extérieur aussi élevé que possible, afin de protéger l'exportation de ses tabacs.

engagements à l'égard de pays tiers et que, par conséquent, il aimerait avoir une indication précise. Quel serait l'avis de M. Caramanlis sur un crédit de 100 millions de dollars accordé par la France ? Est-ce que M. Caramanlis estime que l'Allemagne serait disposée à accorder un crédit d'un montant analogue ?

M. Caramanlis répond qu'il pense que si la France accordait un tel crédit, l'Allemagne suivrait et que, pour les 50 millions de dollars restants, il devrait être possible de les recueillir auprès des autres puissances.

Le général de Gaulle, en résumant, retient que la Grèce :

1° désire exporter deux fois plus de tabac vers les pays membres de la C.E.E.;

2° qu'elle désire se voir ouvrir un crédit de 250 millions de dollars par les pays membres de la C.E.E. pour une période de cinq ans et que la part de la France, telle que la souhaite M. Caramanlis, pourrait être de 100 millions de dollars.

Le général de Gaulle aborde ensuite le problème du Marché commun en tant que tel et de l'organisation de l'Europe à partir du Marché commun. Il faut remarquer que si la France a envisagé la création du Marché commun, ce n'était pas seulement pour des raisons économiques mais également et surtout pour des raisons politiques. « Nous pensons qu'il est nécessaire d'établir un concert organique permanent entre les pays de l'Europe occidentale et d'organiser la coopération, non seulement dans le domaine économique mais également dans le domaine politique. Nous ne sommes pas favorables aux premiers essais de création d'organismes supranationaux se superposant aux gouvernements individuels tels que, par exemple, la C.E.C.A., l'Euratom et la C.E.D., mais nous attachons, par contre, une importance considérable à l'organisation de la coopération politique entre les États européens. À l'heure actuelle, nous devons agir avec quelque circonspection à cause des élections qui doivent se dérouler prochainement en Allemagne [1]. Il nous faut donc attendre pour prendre une initiative dans ce domaine politique, initiative d'ailleurs à laquelle l'Allemagne du chancelier Adenauer paraît favorable. Nous avons l'intention d'agir en ce sens, probablement au début de l'année prochaine. Notre but est d'organiser une coopération politique régulière et pour ainsi dire organique entre les six pays membres de la Communauté économique européenne. Vous savez sans doute que les États-Unis sont favorables à cette coopération, mais que nous rencontrons des difficultés du côté de l'Angleterre. Si je vous ai parlé de ce projet, c'est parce que vous m'avez indiqué que la Grèce recherchait une association au Marché commun non seulement pour des raisons économiques, mais également pour des raisons politiques. »

M. Caramanlis répond que son pays apportera son appui dans la mesure du possible et espère que ces initiatives seront couronnées de succès.

Le général de Gaulle répète que l'on peut compter sur l'appui de l'Allemagne du chancelier Adenauer et que, par conséquent, il faut attendre le résultat des prochaines élections en Allemagne. Le Général demande ensuite l'opinion de M. Caramanlis sur le maréchal Tito.

M. Caramanlis estime que le maréchal Tito poursuit sa propre politique. Ayant eu l'occasion de discuter d'un certain nombre de problèmes avec lui récemment, notamment de l'échec de la Conférence au sommet, M. Caramanlis a recueilli l'impression que le maréchal Tito était sincère dans son désir de neutralité. M. Caramanlis, lors de ses conversations avec le maréchal Tito [2], avait souligné le fait que les relations de la Grèce avec la Yougoslavie dépendaient de sa position de neutralité qui garantissait un certain équilibre parmi les pays balkaniques. M. Caramanlis estime que la neutralité de la Yougoslavie a été prouvée notamment pendant la période de rébellion en Grèce, époque à laquelle la Yougoslavie avait fermé ses frontières aux insurgés. Il paraît par ailleurs

[1] Elles devaient avoir lieu en fait à l'automne 1961.

[2] Le Premier ministre grec s'était entretenu avec le Maréchal à Brioni du 30 juin au 2 juillet, essentiellement sur les problèmes économiques. Le communiqué final présentait la collaboration entre Athènes et Belgrade comme « un exemple de coexistence pacifique » de deux pays qui avaient « leur propre attitude sur le plan international ».

certain que les relations qui existent entre la Yougoslavie et la Grèce encouragent la Yougoslavie à résister à certaines pressions de Moscou.

Le général de Gaulle demande ensuite l'opinion de M. Caramanlis sur le Proche et le Moyen-Orient et sur le colonel Nasser.

M. Caramanlis répond qu'ayant reçu le colonel Nasser il y a un mois en Grèce, ce dernier lui a paru considérablement assagi par rapport à l'attitude qu'il avait il y a trois ans, lorsque lui-même s'était rendu en Égypte. Il a l'impression que le colonel Nasser n'abandonne certes pas ses ambitions politiques mais que, pour l'instant, il consacre plutôt ses efforts au développement économique de l'Égypte. Il ajoute que sur ce point, ses propres informations n'ont pas confirmé les vues optimistes qui lui ont été exprimées par le colonel Nasser.

Le général de Gaulle en tire la conclusion que le développement économique ne progresse pas en Égypte et demande si la raison en est que les crédits sont insuffisants (et pourtant, ajoute-t-il, des crédits ont été ouverts par les États-Unis, l'U.R.S.S., l'Allemagne, le Japon) ou si, tout simplement, le fait est dû à l'incapacité du système égyptien de réaliser ce développement.

M. Caramanlis répond qu'il y a certainement des raisons d'incapacité et de faiblesse du peuple égyptien mais également des raisons inhérentes au système de crédits à court terme. Il ajoute qu'il a déjà fait remarquer au colonel Nasser qu'un tel système était toujours extrêmement dangereux et que souvent à l'expiration de tels crédits à court terme, on se trouvait dans une situation encore plus difficile qu'au départ. M. Caramanlis revient ensuite à ses conversations avec le maréchal Tito en indiquant au Général que le maréchal Tito lui-même avait admis que le Général, étant donné son courage politique et son intégrité de pensée, était le seul à l'heure actuelle à pouvoir prendre une initiative importante dans le domaine politique dans le cadre de l'Europe occidentale. M. Caramanlis ajoute qu'il est persuadé que le maréchal Tito poursuivra sa politique de neutralité.

III

Entretien du général de Gaulle et de M. Caramanlis en tête-à-tête, à l'Élysée le mardi 12 juillet 1960 de 15 heures à 15 h 15

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle ouvre la conversation en indiquant qu'il va parler de la France. La Grèce a beaucoup souffert, mais la France aussi a traversé de nombreuses épreuves tant matérielles que morales, et cela depuis longtemps. Après la guerre, la France s'est trouvée en déséquilibre et a couru le risque que le communisme prenne le pouvoir à Paris. « J'ai pu l'empêcher ». Après, le bon sens est revenu, le communisme a été mis en échec et représente à l'heure actuelle une minorité électorale importante mais effectivement faible en profondeur. Ensuite, la France a traversé quelques années d'incertitude et de désordre politiques. « À cause de l'Algérie, elle s'est trouvée menacée de guerre civile, c'est alors que je suis revenu. » Une nouvelle Constitution a été élaborée et adoptée par l'immense majorité du pays. Le pouvoir exécutif a été réorganisé, ce qui a permis à la France d'avoir un gouvernement stable et qui gouverne. L'équilibre financier, économique et monétaire a pu être rétabli et la France se consacre maintenant à son expansion économique. Toutefois, pour pouvoir envisager une politique intérieure et extérieure suivie, il restait encore un certain nombre d'obstacles à surmonter. Le premier obstacle était la colonisation d'une grande partie de l'Afrique. Le Général indique qu'il n'est pas du même avis que le colonel Nasser et qu'il ne condamne pas la colonisation en tant que

telle. Elle a été nécessaire à une certaine époque. Sans elle, l'Afrique aujourd'hui ne serait rien du tout et le colonel Nasser non plus. Cela étant, le Général estime que la période de la colonisation est terminée. Il indique que la France a pu entamer à temps, en 1958, une action décisive de décolonisation en Afrique noire et à Madagascar et créer une Communauté à l'intérieur de laquelle des pays indépendants coopèrent avec nous et se développent.

Mais, pour l'Algérie, le Général constate qu'il n'est pas arrivé à temps, qu'il a trouvé la guerre, une guerre qui durait déjà depuis quatre ans. Maintenant, une solution est devenue indispensable et les arrangements nécessaires doivent être trouvés. Le Général indique les éléments du problème. Il n'y a jamais eu d'État algérien. Il y a eu de tous temps un État marocain avec un sultan reconnu par la France et par les puissances. Il y a eu le bey de Tunis. Il y a eu l'État égyptien. Mais il n'y a jamais eu un État algérien, depuis l'ère des Carthaginois. Par ailleurs, un million d'Algériens de souche française vivent en Algérie, s'y trouvent depuis plusieurs générations et ont le droit d'y rester. En France, quatre cent mille travailleurs musulmans nourrissent, grâce à leur travail, un quart de la population musulmane d'Algérie. Par conséquent, il faut que les Français restent en Algérie et que les Algériens musulmans puissent venir travailler en France, sinon l'Algérie tomberait dans la misère et deux millions et demi de musulmans en Algérie n'auraient plus de quoi se nourrir. Enfin, il est indispensable de développer l'Algérie, par nature un pays pauvre avec très peu de ressources naturelles et une natalité effrayante. Or, ce n'est ni le colonel Nasser, ni M. Khrouchtchev, ni même le président Eisenhower, qui vont développer l'Algérie. Ce sera la France, ou personne.

L'objectif poursuivi consiste à provoquer une décision des Algériens grâce à leur libre vote, c'est-à-dire l'autodétermination. Le Général insiste sur le fait que la France n'a aucun intérêt à garder l'Algérie si les Algériens ne le veulent pas. « S'ils ne veulent pas rester avec la France, qu'ils s'en aillent ! » D'autre part, le Général ne pense pas que les Algériens soient en faveur de la francisation. Il estime que le bon sens se trouve dans la voie d'une Algérie algérienne avec un gouvernement algérien ayant des rapports étroits avec la France dans les domaines économique, juridique, de l'éducation, etc.

Il est évident que, pour pouvoir organiser un vote libre des Algériens, les combats et les attentats doivent cesser et c'est précisément le but immédiat que poursuit la France en ce moment. Elle propose la cessation des combats et des attentats et, ensuite, un examen en commun de l'organisation du vote et des questions qui pourront être posées au corps électoral algérien. Malheureusement, M. Ferhat Abbas n'est pas d'accord sur cette manière de voir. Il veut être reconnu avec ses collaborateurs comme gouvernement algérien, ce qui n'est pas conforme à la simple réalité. En Algérie, il n'y a pas que les partisans de M. Ferhat Abbas. Il y a les musulmans qui ne sont pas d'accord avec eux et il y a les Français. Par conséquent, le Général estime que le gouvernement algérien devra sortir des urnes et non pas des mitraillettes et c'est là la politique qu'il poursuit. Il ajoute que si, demain, il était assez téméraire pour déclarer à M. Ferhat Abbas « prenez l'Algérie ! », ce serait le chaos. Ferhat Abbas serait incapable de gouverner, le pays sombrerait dans la misère, il y aurait des luttes fratricides et ce serait très vite le triomphe du communisme. La conclusion est qu'il faut faire les choses progressivement.

M. Caramanlis pose la question de savoir pourquoi M. Ferhat Abbas n'accepte pas l'autodétermination.

Le Général répond que Ferhat Abbas et ses collaborateurs ne sont pas des démocrates. Il estime que, ni Nasser, ni Kassem, ni Ibn Seoud ne sont des démocrates non plus. Ce sont des dictateurs. M. Ferhat Abbas voudrait que ce soit le Général qui le bâtisse comme « gouvernement de l'Algérie ».

M. Caramanlis fait remarquer qu'il a eu l'occasion de dire au colonel Nasser que la solution pour l'Algérie ne pouvait pas être une solution idéale, mais qu'il était indispensable d'arriver à un arrangement permettant une solution de compromis. Il rappelle à cet égard la question de Chypre et le fait qu'il a fallu en arriver à un compromis, étant

donné la composition de la population chypriote[1]. L'autodétermination sans limites n'est possible que lorsqu'elle s'adresse à une population tout à fait homogène. L'autodétermination, en effet, reconnaît à chacun le droit de rejoindre le parti qui lui convient. C'est précisément un des problèmes rencontrés dans l'affaire de Chypre. Le colonel Nasser, tout en se déclarant d'accord sur ce principe, a estimé qu'il s'agissait aussi d'un problème psychologique et en quelque sorte de surenchère politique. M. Caramanlis demande ensuite au Général quels sont ses pronostics.

Le général de Gaulle répond qu'il ne fait pas de pronostics. À certains moments, on a l'impression que les membres de la rébellion en ont assez et qu'ils seraient d'accord avec la solution proposée par le Général menant à la paix et au vote libre des Algériens. À d'autres moments, au contraire, ils ne sont plus d'accord du tout. Le Général estime qu'ils ne sont surtout pas d'accord entre eux. Ils se disputent constamment et n'arrivent pas à établir une ligne de conduite unanime. Dans ces conditions, le Général pense que la solution viendra de l'intérieur même de l'Algérie, car la lassitude se fait sentir et il y a quatre fois moins de combats et d'attentats qu'il y a deux ans. Mais, tôt ou tard, il faudra voter et voter librement.

M. Caramanlis demande au Général s'il croit que la rébellion reçoit des appuis moraux ou matériels de l'U.R.S.S.

Le général de Gaulle répond qu'il ne pense pas qu'il en soit ainsi directement, mais qu'il en est ainsi indirectement, et cela au nom de grands principes d'anticolonialisme, de liberté des peuples, etc. Le Général ajoute qu'il a déclaré à M. Khrouchtchev que si l'U.R.S.S. reconnaissait M. Ferhat Abbas et ses collaborateurs, il rappellerait l'ambassadeur de France à Moscou et qu'il inviterait l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Paris à bien vouloir quitter la capitale.

IV

Entretien du général de Gaulle et de M. Caramanlis à l'Élysée
le mardi 12 juillet 1960
de 15 h. 15 à 16 heures

En présence de :

MM. Debré,
Couve de Murville,
de Charbonnière,
de Courcel.

MM. Averoff,
Philon A. Philon,
un diplomate de l'ambassade.

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle ouvre la séance en exprimant le grand plaisir que lui-même et M. Debré ont éprouvé à discuter avec M. Caramanlis. Il estime que les conversations que M. Caramanlis et M. Averoff ont eues par ailleurs avec les ministres sont très impor-

[1] Pour les accords conclus à Londres le 19 février 1959 sur la question chypriote, voir *D.D.F.*, 1959-I, n° 117 (note). En 1960, des négociations se poursuivaient entre Chypriotes grecs, Chypriotes turcs et représentants de la Grande-Bretagne sur les problèmes dont l'absence de solution tenait en suspens la proclamation de l'indépendance de l'île. Des accords intervenaient sur la limite des zones de souveraineté britannique et l'aide financière de la Grande-Bretagne (1er juillet); un autre accord intervenait entre Chypriotes des deux communautés sur le recrutement des futurs fonctionnaires (4 juillet). Le 6 juillet, ces documents étaient paraphés à Nicosie par les représentants de l'Angleterre, de la Grèce, de la Turquie et des deux communautés chypriotes. Voir également ci-après p. 805, note 2.

tantes. Le Général constate que la Grèce est un pays qui a clairement choisi sa voie et qui désire nouer des liens plus étroits avec l'Europe occidentale, tant sur le plan économique que sur le plan politique. Il ajoute que la France y aidera la Grèce dans la mesure de ses moyens.

En ce qui concerne le Marché commun, M. Caramanlis a exposé les désirs de la Grèce pour l'écoulement de ses produits agricoles, notamment pour ses exportations de tabac vers les pays de la C.E.E. qu'elle souhaite voir doubler au cours des cinq années à venir. Le Général indique que la Grèce a également exprimé l'espoir que les pays membres de la C.E.E. pourront contribuer au développement de l'infrastructure et de l'industrialisation de la Grèce, et que, pour ce qui est de l'infrastructure, la Grèce souhaiterait obtenir un crédit de 250 millions de dollars s'étendant sur une période de cinq ans. Le Général a fait ressortir à M. Caramanlis que, compte tenu des obligations de la France, cela représentait un montant important, mais que son gouvernement examinerait le problème avec attention. Le Général mentionne ensuite le cas de l'Italie qui a réclamé la possibilité d'invoquer une clause de sauvegarde à l'égard de la Grèce au cas où les exportations des produits agricoles de la Grèce dépasseraient un certain niveau. Bonne note a été prise de cette situation. Il n'y a pas, de la part de la France, d'objection de principe aux demandes de la Grèce, étant entendu que le montant exact du crédit devra être examiné plus avant. La France n'a pas demandé de clause de sauvegarde et la Commission du Marché commun sera saisie du problème le 19 juillet prochain.

M. Caramanlis souligne le fait qu'il n'est pas venu en France pour présenter des requêtes, mais qu'il est venu pour réaffirmer d'anciens liens et pour demander une collaboration plus étroite avec les pays membres de la C.E.E., car il estime que ceci est non seulement dans l'intérêt de son pays, mais également dans l'intérêt de l'Europe tout entière. Mais, puisque le général de Gaulle et les membres du gouvernement français ont bien voulu s'informer des problèmes helléniques, il a estimé qu'il était de son devoir de les exposer franchement. M. Caramanlis exprime sa satisfaction d'avoir trouvé auprès du Général et des membres de son gouvernement un désir sincère de compréhension des problèmes grecs. Il reconnaît que lorsqu'il s'agit de tenir compte de l'équilibre d'intérêts divers, des difficultés surgissent, mais il pense qu'étant donné la situation du monde occidental, son pays peut compter sur la largesse d'esprit nécessaire à l'examen de tels problèmes. M. Caramanlis se permet de souligner le fait que, pour le Marché commun dans son ensemble, le problème grec paraît relativement minime, alors que, pour la Grèce, il est décisif, et il cite à l'appui de cette affirmation quelques chiffres. Les pays membres de la C.E.E. importent pour 24 milliards de dollars par an; les importations en provenance de la Grèce vers les pays du Marché commun ne représentent que 80 millions. Même en admettant que ces 80 millions puissent demain s'élever à 120 millions, cela serait peu de chose pour les pays membres du Marché commun, mais absolument capital pour la Grèce.

Le général de Gaulle répète qu'il est d'accord pour constater qu'il n'y a pas de rapport direct entre l'importance des chiffres et l'importance du destin de la Grèce dans le monde occidental. Il déclare que tout le monde est convaincu de cela et que la France attache un grand prix à ce que la Grèce se trouve à l'aise parmi les nations occidentales. Le Général indique que c'est sous cet angle que les problèmes helléniques devront être abordés.

M. Caramanlis attache une grande importance à l'association de la Grèce au Marché commun, car son pays sera mieux en mesure de sauvegarder son indépendance grâce à une plus étroite coopération avec l'Occident. Il rappelle les liens intellectuels et spirituels et les alliances de son pays avec l'Occident et il pense que l'association de la Grèce au Marché commun la conduira à l'intégration économique avec le monde occidental. La Grèce cherche à réaliser cette association pour assurer son avenir politique et il est évident que grâce à cette association, l'économie grecque prendra un nouvel essor, ce qui permettra à la Grèce de donner l'exemple d'un régime démocratique qui a réussi à fonctionner avec efficacité. M. Caramanlis est heureux de constater que les vues générales et que les objectifs de la Grèce sont approuvés par le Général et regretta que tous les gouvernements occidentaux n'aient pas les mêmes vues. Il ajoute que, du fait de la

très grande importance qu'il attache à l'association de la Grèce au Marché commun, il prie le Général de devenir l'avocat de cette cause. Il se permet de formuler cette prière du fait que la Grèce n'est pas représentée à la Commission et aux comités techniques de la C.E.E. et remercie encore une fois le Général de sa compréhension.

Le général de Gaulle précise qu'il a parlé de l'avenir de l'Europe occidentale avec M. Caramanlis, qu'il a indiqué le développement politique qui est envisagé à cet égard et qu'il a retenu que la Grèce était favorable à cette idée.

M. Caramanlis exprime le plaisir qu'il a eu de rencontrer le Général et le remercie d'avoir bien voulu se pencher sur les problèmes helléniques avec tant de compréhension.

Le général de Gaulle souligne que le problème des voisins de la Grèce a également été évoqué, notamment les relations de la Grèce avec la Yougoslavie et l'Égypte. M. Caramanlis a indiqué les raisons pour lesquelles son pays désirait maintenir des relations assez étroites avec l'Égypte de Nasser. Le Général considère que la Grèce n'a l'intention de se livrer ni à la Yougoslavie du maréchal Tito, ni à l'Égypte du colonel Nasser; ce qui a été confirmé par M. Caramanlis qui a déclaré que la Grèce ne se livrerait à personne.

M. Caramanlis fait remarquer que si la Grèce avait voulu se livrer, elle l'aurait fait en des temps plus difficiles et que ses relations actuelles étaient basées sur une position de force, à tel point qu'un certain nombre de vérités peuvent être exprimées en faisant ressortir la situation de la Grèce dans le monde occidental et en indiquant clairement qu'il ne peut y avoir le moindre compromis. M. Caramanlis pense avoir le droit de dire au Général que la Grèce, tout en étant consciente de ses faibles dimensions, a poursuivi une politique étrangère honnête, stable et fière. Il n'y a jamais eu le moindre « chantage » politique, même lorsque le problème de Chypre a mis la Grèce dans une situation dangereuse. Jamais une rupture avec l'Occident n'a été envisagée.

Le général de Gaulle. — Bien que la France n'ait pas été directement intéressée à l'affaire de Chypre, elle a été heureuse des arrangements qui ont pu être conclus. Ce n'est pas à la France de juger si ces arrangements sont satisfaisants ou non pour la Grèce, mais elle constate que la Grèce a agi avec raison et sagesse et l'Occident lui en est reconnaissant. Si l'occasion devait s'en présenter sur le plan international, la France espère qu'Athènes se souviendra qu'elle affronte le problème algérien également dans l'intérêt du monde occidental et avec sagesse.

M. Caramanlis reconnaît et apprécie la position du Général à l'égard du problème algérien. Il a d'ailleurs fait part au Général de ses déclarations au colonel Nasser à ce propos. Il rappelle qu'il n'a pas hésité à dire à Nasser que les Arabes devraient se contenter d'une solution de compromis et qu'il avait donné comme exemple sa propre position à l'égard de l'affaire de Chypre. Par conséquent, sur le plan moral, la Grèce est aux côtés de la France. M. Caramanlis ajoute qu'il estime de son devoir d'indiquer que, précisément du fait de l'affaire de Chypre et des intérêts helléniques dans les pays arabes, la Grèce se trouve dans une position particulière. Néanmoins, son pays fera tout ce qui lui est possible pour apporter son appui à la France, ce qu'il a d'ailleurs déjà fait l'année dernière aux Nations Unies.

Le général de Gaulle le reconnaît volontiers et ajoute qu'il exprime son admiration pour le courage de la Grèce, étant donné sa situation géographique. Il se rend parfaitement compte que l'U.R.S.S. fait des propositions économiques importantes à la Grèce pour absorber ses excédents agricoles et pour lui offrir des crédits de biens d'équipement. Le Général reconnaît que la Grèce a fait son choix et exprime sa satisfaction que ce choix n'ait pas porté sur la neutralité.

M. Caramanlis observe que si la Grèce n'avait pas été dévouée à la cause de l'Europe occidentale, elle aurait pu obtenir des avantages considérables « en jouant sur les deux tableaux ». Mais, malgré les vicissitudes de la deuxième guerre mondiale, la rébellion de quatre ans qui a suivi et l'affaire de Chypre, la Grèce n'a pas modifié sa politique et ne la changera pas. En 1940, l'Italie avait offert de ne pas envahir la Grèce si cette dernière se rangeait dans le camp de l'Axe. En 1941, l'Allemagne avait fait la même proposition à condition que la Grèce reste neutre. La Grèce n'a pas cédé. Pendant la guerre civile, la

Grèce aurait pu arrêter les combats si elle avait accepté d'adopter une politique de neutralité. Là encore, elle ne l'a pas fait. Pour ce qui est de l'affaire de Chypre, il est curieux de constater que les espoirs de la Grèce obtenaient l'appui de pays communistes mais pas celui de pays occidentaux mais qu'en dépit de ce fait, la Grèce n'a pas modifié sa ligne de conduite. À l'heure actuelle, étant donné la pauvreté du pays et la mévente des produits agricoles, les pays de l'Est se proposent pour acheter les excédents agricoles de la Grèce et celle-ci n'y consent pas. Tous ces faits prouvent que le pays est décidé à demeurer dans la voie démocratique et dans l'orbite du monde occidental.

Le général de Gaulle estime qu'il y a grand mérite à rester dans la bonne voie. Certes, le péché présente certains attraits immédiats. Mais, à long terme, les suites sont fâcheuses. Il exprime sa confiance à la Grèce qui se trouve depuis toujours sur la même route que la France et émet l'avis que plus ces deux pays se rapprocheront, mieux cela vaudra. Quelles que soient l'affaire d'Algérie et l'affaire de Chypre, fondamentalement la Grèce et la France demeurent ensemble et désirent le rester. Quant à l'association de la Grèce au Marché commun, la France y est favorable.

M. Debré intervient pour indiquer que la question sera évoquée demain en Conseil des ministres et que le ministre français des Affaires étrangères se fera le porte-parole auprès de la Commission du Marché commun de la décision qui aura été prise en Conseil des ministres sous la présidence du général de Gaulle.

M. Caramanlis réitère ses vifs remerciements pour les sentiments de sympathie qui ont été évoqués à l'égard de la Grèce et pour la compréhension avec laquelle le Général et les membres de son gouvernement se sont penchés sur ses problèmes.

Le général de Gaulle mentionne un communiqué de presse qui a été préparé et demande à M. Caramanlis s'il est d'accord sur le texte.

M. Caramanlis laisse le soin à son ministre des Affaires étrangères de voir la question avec M. Couve de Murville.

Le général de Gaulle apprend que M. Caramanlis a l'intention d'assister à la revue du 14 juillet.

M. Caramanlis déclare que c'est un grand honneur pour lui et qu'il a prolongé spécialement son séjour en France à cet effet.

M. Caramanlis, se faisant ensuite le porte-parole du souverain grec, prie le Général de bien vouloir accepter une invitation à se rendre en Grèce, ce qui serait un très grand honneur pour le peuple grec tout entier.

Le général de Gaulle prie M. Caramanlis de dire à Sa Majesté le Roi de Grèce qu'il est très honoré de cette invitation, que la France, d'ailleurs, doit une visite à la Grèce, puisque les souverains hellènes sont venus à Paris, et qu'il veuille bien transmettre à Sa Majesté son accord de principe. Quant à la date, il ne peut la prévoir pour l'instant. Il faudra en reparler.

M. Caramanlis fait remarquer que cette invitation n'est pas adressée au Général sur une base de réciprocité, mais tout simplement parce qu'une telle visite serait une joie et un très grand encouragement pour le peuple grec.

Le général de Gaulle répond qu'il en est d'autant plus touché.

(Cabinet du Ministre.)

20

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Bérard, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies [1].

T. n°s 3774 à 3777 [2].
Immédiat.

Paris, 13 juillet 1960.

La situation évoluant d'heure en heure [3], je ne suis pas en mesure de vous donner des instructions définitives pour le débat qui va s'ouvrir ce soir au Conseil de sécurité et dont nous comptons qu'il n'aboutira pas au vote immédiat d'une résolution. Vous pourrez néanmoins vous inspirer des considérations suivantes si vous devez intervenir dès aujourd'hui :

1. Si la question de la mission d'assistance technique primitivement envisagée par M. Hammarskjöld est à nouveau posée, vous ne vous opposerez pas à son envoi.

2. L'accusation d'agression portée contre les Belges par le gouvernement congolais [4] n'est nullement fondée. La présence de troupes belges au Congo est conforme au traité d'amitié belgo-congolais [5]. Leur intervention en vue de protéger les vies et les biens est la conséquence de la carence des autorités congolaises et est conforme à un principe reconnu du droit international, l'intervention d'humanité [6].

3. Nul ne songe à remettre en cause l'indépendance de l'État du Congo ni la validité de la recommandation formulée au Conseil il y a quelques jours [7]. Les assurances les plus formelles ont été données par le gouvernement belge à ce sujet.

4. Tout en reconnaissant que les troupes belges sont pour le moment seules en mesure d'assurer la protection des vies et des biens, nous

(1) Et, en l'occurrence, représentant permanent de la France au Conseil de sécurité.

(2) Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 3774-3777)

(3) Le 11 juillet en fin de matinée, le gouvernement congolais demandait l'envoi de techniciens par les Nations Unies en vue de la reprise en mains des unités congolaises et du rétablissement de l'ordre; le 12, il réclamait d'urgence une intervention des troupes américaines; le 13, il adressait une demande analogue au gouvernement du Ghana, sommait les troupes belges de regagner leurs bases et adressait au secrétaire général des Nations Unies une nouvelle demande portant, cette fois, sur l'envoi d'une force internationale.

(4) Cette accusation d'agression, portée contre les Belges par M. Lumumba, est soutenue et reprise par les Soviétiques.

(5) Un traité d'amitié établissant les principes généraux de la collaboration entre la Belgique et le Congo indépendant est signé par les deux pays le 29 juin. Sur la situation conventionnelle belgo-congolaise, se reporter à la note n° 455 du 22 juillet, signée de M. André Gros, jurisconsulte du Département.

(6) Sur l'intervention d'humanité, se reporter à la note n° 423 du 13 juillet, émanant de M. André Gros, jurisconsulte du Département.

(7) Le 1er juillet, M. Kasavubu, président de la République du Congo, sollicitait l'admission de son pays aux Nations Unies. Le 7 juillet, le Conseil de sécurité votait à l'unanimité en faveur de l'admission du Congo (ex-Congo belge) à l'O.N.U.; le 8 juillet, le Conseil de sécurité, adoptant une résolution tunisienne, recommandait, à l'unanimité, l'admission de la nouvelle République du Congo aux Nations Unies.

constatons que l'intervention des Nations Unies a été demandée à la fois par le gouvernement congolais et par le gouvernement belge [1]. Nous ignorons encore la forme que prendrait cette intervention.

Pour notre part, nous estimons que l'envoi de troupes des Nations Unies au Congo ne doit pas entraîner le départ des troupes belges dont la présence au Congo est stipulée par traité. Il est possible que l'envoi d'une force des Nations Unies, qui agirait de concert avec les troupes belges, ait une heureuse influence et contribue à l'apaisement. Encore faudrait-il que cette force soit composée de ressortissants d'États n'ayant à aucun moment pris parti et n'ayant aucun intérêt direct ou indirect dans les événements qui troublent actuellement le Congo [2]. Pour votre information personnelle, cette définition s'appliquerait par exemple aux Éthiopiens, aux Scandinaves, aux Canadiens, aux Latino-Américains ou, à la rigueur, à certains pays asiatiques, comme l'Inde.

(Nations Unies S 50-2-A-28.)

21

La Représentation permanente de la France au Conseil de l'O.T.A.N., à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 373 [3]. Réservé. *Paris, 13 juillet 1960.*

(Reçu : le 14, 18 h. 20.)

Résumé de l'exposé sur le désarmement fait par la délégation française le 13 juillet 1960

I. *Principes généraux.*

La position française est principalement déterminée par deux principes généraux :

1. Le plus important est le désir de mettre l'accent sur le désarmement nucléaire, qui représente de nos jours la forme essentielle du

[1] Des instructions ont été adressées le 12 juillet par le gouvernement belge à M. Loridan, son représentant aux Nations Unies, lui prescrivant de demander au Conseil de sécurité l'intervention des troupes de l'O.N.U. Sur la question, voir le télégramme de Bruxelles n°s 626-629 du 13 juillet, non reproduit. Le 13 juillet, MM. Kasavubu et Lumumba adressaient un télégramme à M. Hammarskjöld, dans lequel ils sollicitaient l'envoi urgent par l'O.N.U. d'une aide militaire. Cette requête était justifiée par l'envoi au Congo de troupes métropolitaines belges en violation du traité d'amitié signé entre la Belgique et la République du Congo le 29 juin.

[2] Il est fait allusion ici aux deux superpuissances : États-Unis et U.R.S.S., ainsi qu'à certains pays d'Afrique comme le Ghana et la Guinée.

[3] Ce télégramme a été également adressé à la délégation française à la Conférence du désarmement à Genève sous les n°s 470-478. Il a été communiqué à Londres (n°s 8637-8645), Washington (n°s 10313-10321), Rome (n°s 2895-2903) et Ottawa (n°s 1738-1746).

désarmement, à la fois à cause du progrès technique et aux yeux de l'opinion publique.

À cet égard, le général de Gaulle a clairement précisé dans la réponse qu'il a adressée le 30 juin à M. Khrouchtchev [1], comment nous entendions arriver au désarmement par le contrôle des « véhicules ». Le gouvernement français n'envisage pas une élimination totale de ces engins, dès le début du processus de désarmement, comme le plan soviétique du 2 juin [2] le propose de façon démagogique, mais l'adoption d'une mesure ayant pour objet d'interdire les fusées et les avions stratégiques transportant des charges et des bombes nucléaires. Bien entendu, ces dispositions devraient, dans l'esprit du gouvernement français, s'accompagner de mesures de contrôle adéquates établies de façon que le désarmement nucléaire soit véritablement réciproque. Ainsi, le niveau des *deterrents* serait abaissé dans les mêmes proportions à l'Est comme à l'Ouest. Les craintes qui se sont fait jour sur ce point à l'O.T.A.N. ne sont donc pas fondées.

2. Nous avons le souci que la France ne se trouve placée en état d'infériorité par rapport aux autres pays, comme ce serait le cas si la cessation de la production des matières fissiles à usage militaire n'était accompagnée de la destruction ou de la reconversion des stocks.

II. *Divergences avec le plan américain* [3] *découlant de ses principes directeurs. Divergences découlant du premier principe.*

A. Si le plan américain fait bien mention (première étape, paragr. 4) de l'institution d'une inspection sur place concernant les bases et les sites de lancement convenus d'un commun accord, il ne prévoit pas par contre aucun engagement ni aucune garantie que les « véhicules » ne seront utilisés qu'à des fins pacifiques. Or, nous estimons, comme le président de la République l'a indiqué dans sa réponse à M. Khrouchtchev, que c'est précisément dans cette voie qu'il convient de s'engager.

B. La deuxième étape du plan américain (paragr. 2) prévoit une réduction à des niveaux agréés de toutes les catégories d'armements, y compris les véhicules, mais non pas l'élimination de ceux des véhicules qui ont été construits à des fins exclusivement militaires, d'où l'amendement proposé par la France à Genève : « Les véhicules... seront réduits à des niveaux convenus et ensuite complètement éliminés ».

C. Le plan américain par exemple (deuxième étape, paragr. 2) établit une sorte de parallélisme entre l'arme de destruction massive qui n'est

(1) Sur la réponse du Général en date du 30 juin, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 295 (note).

(2) « Propositions fondamentales d'un traité de désarmement général et complet. Propositions du gouvernement soviétique (2 juin 1960), soumises au Comité des dix puissances sur le désarmement (7 juin 1960) », document publié par La Documentation française : *Documents sur le désarmement. Conférence du Comité des dix puissances sur le désarmement (Genève, 7 juin-28 juin 1960)*, 2e session, p. 19-23. Sur le plan soviétique, voir encore *D.D.F.*, 1960-I, nos 247, 248, 252.

(3) « Programme de désarmement général et complet sous contrôle international efficace soumis par la délégation des États-Unis d'Amérique au Comité des dix puissances sur le désarmement (27 juin 1960) », publié par La Documentation française, *ibid*, p. 24-26. Sur ce plan, voir également *D.D.F.*, 1960-I, nos 293, 294.

plus contrôlable en raison de sa trop grande dispersion, et le véhicule, qui peut encore être appréhendé. Cette position est très éloignée de la thèse française suivant laquelle il convient de détruire d'abord les véhicules militaires pour rendre les armes de destruction massive inopérantes, et non pas d'éliminer progressivement et parallèlement les armes atomiques et leurs véhicules.

1. Le projet des États-Unis (première étape, paragr. 6) traite sur le même pied les armes conventionnelles et les armes de destruction massive. On prévoit, en effet, en première étape, des mesures concernant des quantités convenues d'armements sans préciser s'ils sont conventionnels ou nucléaires. Or, si en réduisant le volume des armes conventionnelles, on diminue bien la puissance d'attaque d'une armée, en réduisant sans les supprimer les armes de destruction massive, on laisse entre les mains d'un agresseur éventuel les moyens de détruire son adversaire.

2. En ce qui concerne l'application de notre deuxième principe général, si le plan américain prévoit, dans la première étape (paragr. 7) l'arrêt de la production nucléaire, cete mesure est accompagnée d'un transfert à des usages autres que militaires de « quantités agréées » de matières fissiles, mais ne fournit aucune garantie que les stocks seront détruits ou reconvertis, d'où l'amendement français présenté à Genève : « Des quantités agréées substantielles ».

III. *Divergences de détail.*

1. Nous estimons que la garantie fournie par le Conseil de sécurité pour le passage d'une étape à la suivante (*controlling principle*, paragr. 4) est suffisant et qu'il n'y a pas lieu, dans ces conditions, de négocier successivement deux traités de désarmement, comme le propose le plan américain, mais au contraire de s'en tenir à un accord unique.

Au reste, sur ce point, l'amendement présenté à Genève par les délégations anglaise, canadienne et italienne permet de définir le mandat du Comité des Dix d'une façon nouvelle qui nous donne satisfaction.

2. Il nous paraîtrait fort utile de fixer des délais pour chacune des trois étapes.

3. Concernant le système proposé par le plan américain (première étape, paragr. 4) pour les inspections sur les bases militaires aériennes, il serait nécesaire d'avoir des détails supplémentaires que la délégation américain à Genève s'est engagée à fournir.

4. La référence aux armes biologiques et chimique ne nous semble pas très opportune, en raison de la difficulté que présente le contrôle d'une telle mesure qui, au surplus, n'aurait pas l'avantage de réduire considérablement la capacité de destruction des masses.

5. Nous objectons également à l'absence de référence à un versement des sommes dégagées par le désarmement à un fonds d'aide aux pays sous-développés, mesure qui serait certainement susceptible de produire une excellente impression sur l'opinion mondiale.

IV. *Conclusions.*

Une double difficulté s'attache à ce que la discussion détaillée du problème soit poursuivie à l'O.T.A.N.

1. Le problème a un caractère technique très marqué.

2. La discussion se poursuit actuellement entre les Cinq et a abouti à des amendements si bien que le texte original du plan américain n'est à l'heure actuelle plus valable et même se modifie de jour en jour, ce qui rend très difficile de suivre la discussion à l'O.T.A.N. Certains de ces amendements ont permis de rapprocher les points de vue, mais si deux instances la fois s'occupent du même problème, il semble que cela soit de nature à retarder les solutions au lieu de les avancer. Le détail de la discussion doit être laissé à l'instance compétente, c'est-à-dire aux experts des cinq puissances.

(Désarmement DT/1.)

22

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT
(Sous-direction d'Afrique)
Conversations franco-britanniques

N. n° 46/AL — *Paris, 13 juillet 1960.*

Faisant suite à celles qui ont eu lieu à Londres les 7 et 8 décembre dernier [1], des conversations franco-britanniques se sont déroulées à Paris les 8 et 9 juin 1960 [2].

[1] Des réunions périodiques franco-britanniques se sont tenues régulièrement depuis 1952 entre le ministre de la France d'outre-mer et le chef du Colonial Office. Au début de 1959, les Premiers ministres et les ministres des Affaires étrangères de France et de Grande-Bretagne ont décidé que ces rencontres annuelles seraient poursuivies entre le Foreign Office et le ministère des Affaires étrangères. Deux réunions auraient lieu chaque année : une à l'échelon des ministres, l'autre entre services. La réunion qui s'est tenue à Londres les 7 et 8 décembre 1959 était une réunion entre services, dont le thème principal était un rapport britannique intitulé : *Africa : the next ten years.* Sur le sujet, voir une note de la direction d'Afrique-Levant du 28 décembre 1959, non reproduite.

[2] La délégation britannique comprenait : du Foreign Office, MM. Ross, sous-secrétaire d'État adjoint et Ewart-Biggs du département d'Afrique; du Colonial Office, MM. Eastwood, sous-secrétaire d'État adjoint et Cahill; du Commonwealth Relations Office, M. Hunt, sous-secrétaire d'État adjoint et de l'ambassade britannique à Paris, MM. Hadow et Laver.

La délégation française était composée de MM. Sauvagnargues, directeur d'Afrique-Levant, de Limairac, Lavéry; Gastambide de la direction des Nations Unies; Henry, des services de la Coopération technique; MM. Rostain et Devernois du secrétariat général de la Communauté; M. Rémoville, des services du Premier ministre; M. Robin, du secrétariat d'État aux Relations avec les États de la Communauté et MM. Vignes et Bourgeaud, du ministère des Départements et territoires d'outre-mer.

I. Les Britanniques ont exposé l'évolution de la situation dans leurs territoires.

Kenya. Les Anglais s'orientent vers l'instauration d'un État indépendant multiracial [1]; ils cherchent à obtenir des garanties pour le respect mutuel des droits les plus menacés des différentes communautés : droits politiques des Noirs, droits de citoyenneté des Asiatiques, droits de propriété des Européens. L'attitude des leaders noirs vis-à-vis des colons européens reste inquiétante.

Ouganda [2]. Le maintien d'un État tribal et féodal, les degrés d'évolution différents des quatre royaumes qui composent le territoire ne permettent pas la constitution d'un État moderne, ni l'accession à l'indépendance.

Tanganyika. Grâce à Nyerere [3], leader modéré qui a gagné la confiance des diverses communautés, la fin de la tutelle pourra sans doute être envisagée dans le courant de 1961.

Zanzibar. Une révision constitutionnelle est à l'étude.

La délégation française a souligné les dangers que présente la propagande nassérienne, notamment parmi les Comoriens de la région.

Fédération Rhodésie-Nyassaland [4]. Londres estime que les réticences des Noirs, notamment au Nyassaland, doivent être surmontées et qu'il est nécessaire de maintenir la Fédération, au besoin sous une forme assez souple.

La délégation britannique a nié que des influences fâcheuses aient été exercées d'Accra sur le Dr Banda [5].

Nigeria. La délégation britannique est résolument optimiste sur l'évolution du pays qui deviendra en octobre le onzième membre du Commonwealth. Le sentiment national s'est renforcé et les Britanniques continuent à penser que la Nigeria reste peu sensible à la propagande nassérienne.

La Grande-Bretagne ne conservera pas de bases militaires, mais se fera reconnaître des facilités de transit pour ses avions.

Répondant à une question qui leur avait été posée le 8 décembre, les Britanniques font savoir à la délégation française que les conversations que nous souhaitons entre techniciens du Niger et de la Nigeria du Nord

(1) Une conférence sur l'avenir du Kenya s'est tenue à Londres, à Lancaster House, du 1er au 21 février. Sur cette conférence, voir une note du Département n° 6/AL, du 1er mars, et une dépêche de Londres n° 366/AL, du 14 mars, portant sur les problèmes des « garanties au Kenya », non reproduites. Sur la Constitution du Kenya, découlant de l'ordonnance royale de 1958 prise en Conseil privé, se reporter à *Notes et Études documentaires,* n° 2711 du 3 novembre 1960, La Documentation française. Le Kenya acquiert son autonomie interne le 1er juin 1963 et accède à l'indépendance le 12 décembre 1963.

(2) L'Ouganda était composé des quatre royaumes du Bouganda, du Bunyoro, du Toro et de l'Ankolé. L'Ouganda accède à l'indépendance le 9 octobre 1962.

(3) M. Julius Kambarage Nyerere devient Premier ministre le 30 août 1960.

(4) Sur la fédération de Rhodésie-Nyassaland, voir la dépêche de Londres, n° 452/AL, du 30 mars, et sur le seul Nyassaland, se reporter à la dépêche de Londres, n° 568/AL du 27 avril, non reproduites.

(5) Le Dr Hastings Kamuzu Banda est l'artisan de la lutte antifédérale.

sur les questions frontalières et le trafic routier pourront commencer d'ici deux mois [1].

Sierra Leone. L'indépendance de ce territoire, prévue pour le 27 avril 1961, pose un problème particulier : une commission étudie actuellement à Londres les modalités de l'accession au Commonwealth des petits pays. Vraisemblablement, ils n'y jouiraient pas du même statut que les autres.

Ghana. Nkrumah paraît sensible au triple échec qu'il a subi sur le plan panafricain : le vide de l'Union Ghana-Guinée [2] (le Ghana a décidé de ne pas verser les 6 millions de livres restant sur le prêt de 10 millions consenti en 1958), l'« ingratitude » de Sylvanus Olympio qui a maintenu l'indépendance du Togo malgré la campagne ghanéenne du début de 1960 [3], et la montée de la Nigeria, beaucoup plus vaste et plus peuplée que le Ghana, dont la prochaine indépendance éclipsera quelque peu l'étoile des panafricains d'Accra.

« La Conférence d'action positive » (Accra, avril 1960) [4] a montré le poids de la Nigeria, dont la délégation était la plus homogène et la plus nombreuse. Nkrumah s'est trouvé seul avec une position en flèche contre la France sur les essais nucléaires au Sahara (ce qui l'a amené à dégeler peu après les avoirs français), mais en revanche le plus modéré en ce qui concerne l'Afrique du Sud. Il n'a pas poussé à un boycott des produits sud-africains; il est vrai que l'Union est son principal fournisseur de matériel de mine. Cette attitude ne préjuge d'ailleurs pas celle qu'aura, à la tribune des Nations Unies, la délégation ghanéenne sur les différents problèmes sud-africains.

II. La délégation française a ensuite exposé les aspects politiques et juridiques de l'évolution de la Communauté, ainsi que les perspectives probables quant à la candidature aux Nations Unies de certains de ses membres.

III. Certaines questions particulières ont été abordées à la demande de l'une ou l'autre délégation.

Guinée. La délégation britannique estime que la Guinée n'a pas entièrement basculé vers l'Est. Aucun effort ne doit être épargné pour éviter l'implantation définitive d'un régime du type soviétique. Elle se félicite du succès relatif de l'Allemagne fédérale, qui a réussi à empêcher la reconnaissance officielle de Pankow par Conakry.. D'autre part, les pays voisins de la Guinée n'ont pas été perméables à la propagande de Sékou Touré, dont le régime ne fait pas « tache d'huile ». La délégation

(1) La question se trouve posée le 21 novembre 1957.

(2) Le 23 novembre 1958, dans une déclaration commune, MM. Sékou Touré et Nkrumah avaient annoncé leur intention de créer les États-Unis d'Afrique.

(3) Sur la position de M. Sylvanus Olympio, voir *D.D.F.,* 1958-II, n° 242 (et notes).

(4) Du 7 au 10 avril, s'est réunie à Accra la Conférence panafricaine « d'action positive » qui a adopté des résolutions concernant la politique raciale de l'Union sud-africaine, les expériences atomiques françaises au Sahara et la question algérienne.

britannique s'est montrée très désireuse de voir la France continuer en Guinée comme ailleurs son action culturelle.

Région somalie. Le directeur d'Afrique-Levant a souligné les préoccupations françaises devant la précipitation regrettable qui a conduit à la coïncidence de l'union Somalia-Somaliland avec l'indépendance de la Somalia. Pour nous, l'intérêt commun des Occidentaux réside dans la stabilité de la région, partant dans l'intégrité de l'Empire d'Éthiopie qui, malgré sa faiblesse relative et l'incertitude qui pèse sur son avenir (1) (après la disparition de l'Empereur), demeure notre seul appui. Il importe donc de parvenir à un *modus vivendi* entre l'Éthiopie et la Somalia, la première reconnaissant la seconde en échange du respect de son intégrité territoriale. Le projet de Grande Somalie est une véritable obsession pour l'Éthiopie (2), et l'affirmation publique par les Occidentaux de leur désir de voir respecter les frontières actuelles de l'Éthiopie nous paraît essentielle.

La présence française à Djibouti, les moyens d'action relativement limités de la R.A.U. dans le domaine économique et l'hostilité qu'a jusqu'à présent montrée l'U.R.S.S. au projet de Grande-Somalie sont autant de facteurs rassurants.

La délégation britannique a précisé qu'elle n'avait aucune objection à l'adhésion de la Somalie unifiée au Marché commun, aucun désir de la voir entrer dans le Commonwealth. L'ancien Somaliland quittera d'ailleurs la zone sterling.

La délégation française a signalé que la radio d'Aden reprenait les nouvelles fantaisistes de la presse et de la radio égyptiennes au sujet de Djibouti et a demandé qu'une intervention soit faite auprès des autorités compétentes.

Cameroun. La situation dans la République du Cameroun et au Cameroun sous tutelle a été examinée (3). Les Britanniques ont exposé comment l'administration de la zone nord des territoires dont ils sont encore responsables deviendrait progressivement autonome jusqu'à une séparation complète de la région Nord du Nigeria à la date de l'indépendance. Dans la zone Sud, des troupes britanniques seront substituées au

(1) Le 25 mars, un accord de coopération technique est signé entre l'U.R.S.S. et l'Éthiopie. Sur le sujet, voir une dépêche d'Addis-Abeba n° 184/AL du 5 avril, non reproduite. Sur la pénétration soviétique en Éthiopie, se reporter à une étude n° 5274/EMGDN/REN/CER/D.2/S., du 4 avril, non reproduite.

(2) Sur le congrès du Mouvement national pansomali, qui s'est tenu à Mogadiscio du 31 décembre 1959 au 3 janvier 1960, voir la dépêche de Mogasdiscio n° 1/AL du 8 janvier, non reproduite. Sur le projet de Grande-Somalie, voir également *D.D.F.,* 1959-II, n° 31; 1960-I, n° 210 (et note). L'indépendance de la République somalie intervient le 1er juillet.

(3) Le 4 mars 1916, un accord franco-britannique avait octroyé la plus grande partie du Cameroun (ex-allemand) à la France. La Grande-Bretagne se réservait deux zones limitrophes du Nigeria, l'une au Sud, l'autre au Nord. Le Cameroun fut administré comme un territoire sous mandat dans le cadre de la S.D.N., puis comme un territoire sous tutelle après la création de l'O.N.U. Le 1er janvier 1960, l'indépendance du Cameroun (ex-français) est proclamée. Le 1er octobre 1960, le Nigeria accède à l'indépendance. Le 11 février 1961, le Sud Cameroun (ex-anglais) se prononce pour le rattachement à la République du Cameroun (ex-français). Le Nord-Cameroun (ex-anglais) opte pour le rattachement au Nigeria.

1er octobre aux troupes nigériennes qui y sont actuellement stationnées et concourent au contrôle de la frontière.

***

En conclusion, il est apparu aux deux délégations que les pays d'Afrique évoluaient vers l'indépendance d'une façon relativement ordonnée; cependant, trois foyers de troubles sont à redouter : la région somalie, le bassin congolais et la Guinée. Nous entrons dans une période où les rivalités interafricaines vont croître; il faut espérer que l'influence modérée de certains nouveaux États (pays du Commonwealth et de la Communauté, Togo et Cameroun) pourra se faire sentir. D'ailleurs, le panafricanisme est surtout désormais un mythe et un thème académique de discours pour les Africains. Les frontières africaines actuelles, quelque critiquées qu'elles soient, ne sont pas remises en question pour l'instant, mais les leaders de demain verront peut-être les choses sous un autre jour.

(DAM [Direction des Affaires africaines et malgaches], 51-11-0.)

23

M. Bérard, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1255 à 1261 (1). *New York, 14 juillet 1960.*
Immédiat. Réservé.

(*Reçu :* 3 h. 50.)

M. Hammarskjöld poussant avec une extrême célérité la réalisation de ses plans (2), j'ai jugé utile de me renseigner à ce sujet auprès de lui dès le début de cet après-midi, 14 juillet.

Sous la direction de M. Linner (3), vont partir d'urgence pour Léopoldville onze officiers de l'état-major O.N.U. de Jérusalem, comprenant des

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (n° 215), Londres (via le Département n° 173), Bruxelles (via le Département n° 2).

(2) Il s'agit de la mise en œuvre de la résolution 143 adoptée dans la nuit du 13 au 14 juillet autorisant le Secrétaire général à prendre, en consultation avec le gouvernement de la République du Congo, les mesures nécessaires en vue de fournir à ce gouvernement l'assistance militaire dont il a besoin.

(3) M. Sture Linner, industriel suédois, est nommé le 15 juillet chef de la mission administrative d'urgence qui doit s'établir au Congo. M. Linner a le titre de représentant spécial des Nations Unies. Les projets de M. Hammarskjöld avaient été présentés aux membres du Conseil de sécurité le 13 juillet.

représentants des trois pays scandinaves, du Canada, de la Nouvelle Zélande et de l'Italie, ayant tous une connaissances étendue du français. En transitant par la base de Kano, mise par le Nigeria à la disposition des Nations Unies, ce premier contingent arrivera dans la capitale congolaise dimanche prochain 17 juillet. Le Secrétaire général a le projet d'y joindre un peu plus tard deux officiers yougoslaves et deux officiers indiens de la force d'urgence des Nations Unies en Palestine, afin d'éviter une pression soviétique visant à la participation d'officiers d'Europe orientale et une demande analogue de certains États asiatiques [1].

M. Hammarskjöld s'occupe d'autre part de constituer, sous le commandement du général Van Horn, qui arrivera samedi matin à Léopoldville [2], une force d'intervention pour laquelle le Ghana, la Tunisie et le Maroc ont offert avec insistance des contingents, trop nombreux d'ailleurs pour l'importance du corps à constituer. M. Hammarskjöld ne veut pas, en effet, que celui-ci dépasse actuellement beaucoup plus de 2.000 hommes et l'expérience de la F.U.N.U. l'a convaincu qu'on ne saurait utiliser des contingents nationaux de moins d'un bataillon. Il acceptera donc un bataillon tunisien et un bataillon marocain. Devant l'insistance de M. Nkrumah, il ne pourra rejeter entièrement l'offre de celui-ci, bien que l'utilisation de troupes ne comprenant que l'anglais lui paraisse peu souhaitable, mais il réduira ce contingent ghanéen à un bataillon également. Il a décidé d'autre part de demander la même force au gouvernement malien. Il a, enfin, jugé qu'il n'était pas possible, dans ces conditions, de tenir les Guinéens à l'écart — mais il formule sa proposition de telle sorte qu'il soit particulièrement difficile à Conakry d'y donner suite avec l'espoir qu'elle ne sera pas retenue, la Guinée ne pouvant, à son avis, mettre à sa disposition un bataillon constitué [3]. Il a souligné que son effort avait visé à tenir à l'écart les Égyptiens et que, pour y parvenir, il avait pris la même attitude à l'égard des Éthiopiens, qui avaient été pourtant parmi les premiers à se mettre en ligne [4].

Dès demain, 15 juillet, vont être envoyés en renfort à M. Bunche quatre gardes du corps et cinq membres du Secrétariat, accompagnés

[1] Sur le sujet, voir le télégramme de Washington n°s 3485-3487 du 13 juillet, non reproduit, indiquant que M. Hammarskjöld songeait à des Yougoslaves en vue de se prémunir contre une participation de pays du bloc soviétique, qu'il redoutait autant que les services américains. La force de l'O.N.U. devait être constituée d'urgence, compte tenu de la menace d'un appel au groupe de Bandoung. La participation des États du bloc soviétique était à exclure formellement, celle de la Yougoslavie était admissible, à condition d'être limitée et de ne pas comporter de commandement.

[2] Le 14 juillet, M. Hammarskjöld annonçait la nomination du général suédois Carl Van Horn comme commandant de la force des Nations Unies qui devait se rendre au Congo. Le 15 juillet, le général Van Horn quittait Jérusalem pour Léopoldville avec douze observateurs de l'O.N.U.

[3] Les forces de la Guinée sont contrôlées par les Tchèques et le frère de M. Sékou Touré est le conseiller de M. Lumumba. Une participation des troupes guinéennes aux forces de l'O.N.U. risquerait de permettre à l'Est de marquer un point important. Les Guinéens seront remplacés par un contingent abyssin, l'effectif militaire de Conakry étant limité à dix officiers.

[4] Le 15 juillet, l'empereur d'Éthiopie adresserait un message à M. Hammarskjöld, offrant d'envoyer des troupes éthiopiennes au Congo.

d'une quinzaine de collaborateurs subalternes destinés à monter le bureau de Léopoldville. Ayant appris que M. Hammarskjöld n'y avait fait figurer aucun membre français de son personnel, j'ai attiré son attention sur l'impression particulièrement déplaisante qu'éveillerait une discrimination systématique contre nos compatriotes.

Le Secrétaire général m'a répondu qu'en ce qui concernait la force d'intervention, le choix de Français ne pouvait intervenir, puisque la règle avait été fixée depuis la constitution de la F.U.N.U. (1) et approuvée tacitement par l'Assemblée suivant laquelle (afin d'éviter des contingents soviétiques), les cinq membres permanents ne participaient pas aux forces d'intervention. En ce qui concernait le personnel de sécurité mis à la dispositions de M. Linner, il n'excluait pas d'y adjoindre ultérieurement des Français.

Je lui ai alors posé la question de l'encadrement du contingent malien. Il m'a répondu que le principe mentionné plus haut ne permettrait pas d'en faire usage, pas plus que de l'encadrement britannique du bataillon ghanéen (2). Ne sachant pas quelle position notre gouvernement prendrait en cette matière, je me suis contenté de lui indiquer que j'aurai éventuellement l'occasion de lui en reparler, mais qu'il fallait de toute manière qu'aucune mesure ne fût prise qui pût paraître défavorable à notre pays. M. Hammarskjöld a souligné en réponse que tout son effort avait visé à former une force d'intervention de langue française, composée de troupes de pays avec lesquels la France entretient des relations traditionnelles d'amitié, que c'était la raison pour laquelle il avait exclu les Égyptiens et chercherait à écarter les Guinéens. C'était enfin, bien malgré lui, qu'il était obligé d'accueillir les Ghanéens, dont le concours avait été déjà accepté par le gouvernement congolais.

J'ai rappelé à M. Hammarskjöld la démarche qui avait été effectuée auprès de lui par M. Millet (3) pour lui marquer qu'une force d'intervention de l'O.N.U. ne devait pas avoir un caractère régional, mais prendre, au contraire, une forme universelle. Il a cherché à justifier sa décision en indiquant de nouveau que cette force ne devait pas dépasser quatre ou cinq bataillons, qu'il avait voulu qu'elle fût de langue française et qu'il n'avait pas pu refuser les offres que lui avaient faites les États africains.

J'ai indiqué ensuite à M. Hammarskjöld qu'ainsi que l'avaient exprimé dans le débat les puissances occidentales, il importait de veiller à ce que l'envoi de la force d'intervention n'apparaisse pas comme destinée à chasser les contingents belges.

(1) F.U.N.U. : la première force d'urgence des Nations Unies a été créée le 4 novembre 1956 (Résolution 1000 ES-I). Elle était chargée de veiller à la cessation des hostilités au Moyen-Orient après l'intervention de Suez. Sur le sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1956-III, n°s 106, 112, 120, 128, 140, 141, 151.

(2) Le 14 juillet, arrivait à Léopoldvlle le major-général Alexander, chef britannique de l'armée ghanéenne.

(3) Représentant permanent adjoint de la France au Conseil de sécurité et chef adjoint de la mission permanente française auprès de l'O.N.U. Sur le sujet, voir les télégrammes de New York n°s 1208-1215 du 12 juillet, n°s 1223-1224, 1228-1237, tous deux du 13 juillet.

En terminant notre entretien, M. Hammarskjöld s'est montré sans illusions sur la valeur du gouvernement congolais qui, m'a-t-il dit, est complètement ignorant de toute organisation et de toute administration, ne dispose d'aucun des cadres qui lui seraient nécessaires et dont, enfin, les chefs passent leur temps à circuler et à s'agiter sans effectuer aucun travail sérieux.

Mon collègue belge me dit que son gouvernement ne verrait pas d'objections aux mesures prévues par M. Hammarskjöld à la suite de la rupture des relations diplomatiques entre Léopoldville et Bruxelles; son souhait serait maintenant de voir arriver rapidement le personnel des Nations Unies [1].

(Nations Unies S 50-2-A-28.)

24

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 10339 à 10343 [2]. Immédiat. *Paris, 14 juillet 1960, 21 h.*

Vous voudrez bien entretenir le plus tôt possible le secrétaire d'État de la situation au Congo belge sur la base des indications suivantes :

La situation réelle dans ce pays, dont nous sommes obligés de prendre acte, est qu'il n'y existe ni gouvernement ni autorités constituées, ni forces de maintien de l'ordre. Le vide est complet, et l'on peut même douter dans ces conditions, et aussi après les événements du Katanga, s'il existe vraiment un pays [3]. Le problème posé est donc difficile, sinon

[1] Le 14 juillet, le gouvernement belge annonce officiellement qu'il accepte la résolution du Conseil de sécurité. Dans une déclaration approuvée à l'unanimité par la Chambre, M. Eyskens résume la position de son gouvernement : « Loyauté envers les décisions du Conseil de sécurité, à condition que la vie des Blancs au Congo soit sauvegardée, par conséquent, retrait des forces belges envoyées au Congo pour cette sauvegarde au fur et à mesure que les casques bleus arriveront pour les remplacer, mais seulement à cette dernière condition » (Se reporter au télégramme de Bruxelles n°s 704-715 du 16 juillet, non reproduit).

[2] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 8660-8664), Bruxelles (n°s 850-854), New-York [O.N.U.] (n°s 3826-3830).

[3] Sur l'évolution des affaires du Congo (ex-belge), se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 512-514. Le 14 juillet, lors d'une réunion du Parlement katangais, M. Tschombé déclare que les troupes des Nations Unies ne seront pas autorisées à entrer au Katanga.

insoluble, et dépasse de très loin les résolutions votées par les Nations Unies [1].

Nous n'avons pas voulu nous opposer par le veto à ces dispositions, mais nous ne pensons pas qu'elles soient de nature à rétablir la situation.

De toute manière, nous ne sommes pas concernés par l'application des mesures décidées. Nous n'y ferons pas bien entendu obstacle, et nous attendrons de voir les résultats sans intervenir en aucune manière.

Nous regrettons très vivement que le Conseil de sécurité ait cru devoir demander le retrait des troupes belges, et nous pensons qu'il a pris à cet égard, ne fût-ce que du point de vue du sort des populations européennes, une responsabilité redoutable. Il s'agit en fait du seul élément d'ordre existant au Congo et son intervention a sans doute évité l'irréparable.

Ceci étant, une question importante se pose, qui est celle de l'interprétation de la résolution, et il serait bien utile que les Occidentaux adoptent à cet égard une attitude commune, qu'ils n'ont pu définir avant et pendant les discussions du Conseil de sécurité.

L'interprétation des Belges [2] semble être la suivante : les troupes belges ne se retireront sur leurs bases que lorsqu'elles seront assurées que l'intervention des forces des Nations Unies aura eu pour résultat de rétablir l'ordre dans le territoire et d'assurer la sécurité des Européens qui s'y trouvent et qui sont encore menacés.

Nous approuvons cette prise de position, même si elle implique que les renforts belges arrivés d'Europe seront rapatriés par la suite. Mais il est essentiel d'une part que les Belges ne se retirent pas aussi longtemps que l'ordre ne sera pas rétabli et que son maintien ne sera pas plus ou moins assuré pour l'avenir, d'autre part que la résolution du Conseil de sécurité ne puisse être interprétée comme une abrogation de l'accord de défense belgo-congolais [3].

[1] M. Alphand, ambassadeur de France à Washington, avait déjà rencontré le secrétaire d'État, M. Herter, le 13 juillet à 17 heures. Sur les vues du gouvernement français à cette date, voir le télégramme de Washington nos 3485-3487 du 13 juillet, non reproduit. Le Conseil de sécurité se réunit le 13 juillet à 20 h 45 pour entendre un exposé de M. Hammarskjöld sur la situation au Congo. La Tunisie déposait un projet de résolution demandant le retrait des troupes belges et invitant le Secrétaire général à apporter toute l'assistance nécessaire au gouvernement congolais. Le Conseil rejetait trois amendements soviétiques (condamnation de « l'agression armée de la Belgique », retrait « immédiat » des troupes belges, assistance militaire de l'O.N.U. réservée aux troupes de pays indépendants d'Afrique exclusivement). Dans la nuit du 13 au 14 juillet, était adoptée la résolution tunisienne par huit voix contre zéro et trois abstentions (France, Grande-Bretagne, Chine). L'O.N.U. décidait l'envoi de troupes au Congo. Sur le déroulement de la séance du Conseil de sécurité, voir le télégramme de New York nos 1241-1245 du 14 juillet, non reproduit. Sur le texte de l'intervention du représentant permanent de la France au Conseil de sécurité, donc sur la position française, voir le télégramme de New York n° 1247 du 14 juillet, non reproduit. Sur le texte de la résolution 143, se reporter au document des Nations Unies, Conseil de sécurité, S/4387 du 14 juillet 1960.

[2] Sur l'interprétation de la Belgique, se reporter au télégramme de Bruxelles n° 664-670 du 15 juillet, non reproduit, dans lequel il est écrit que le gouvernement belge n'entend pas faire bouger ses troupes des points qu'elles occupent actuellement, même après l'arrivée de celles des Nations Unies, aussi longtemps que les forces internationales ne seront pas, tant par les moyens dont disposera leur commandement que par leur nombre et leur qualité, en mesure de faire respecter l'ordre ainsi que la vie et les biens des Africains et des étrangers.

[3] L'accord belgo-congolais signé le 29 juin.

Si le secrétaire d'État est d'accord sur cette position, nos représentants à New York pourraient, de concert avec le représentant britannique, agir auprès de M. Hammarskjöld.

(Nations Unies, S 50-2A-28.)

25

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2901 à 2907. *Tunis, 15 juillet 1960.*
Urgent.

(*Reçu :* 16 h.)

Je me réfère à votre télégramme n° 2534 du 8 juillet et à mon télégramme n° 2851 du 9 juillet [1].

M. Black, adjoint du directeur de l'ICA en Tunisie, a demandé à être reçu par le conseiller culturel de cette ambassade. Il était accompagné de M. Micaud, actuellement *Education adviser* à l'I.C.A. M. Micaud était, avant son affectation à Tunis, professeur d'économie politique à l'université de Georgetown, et a été chargé d'accompagner M. Messadi au cours du voyage que ce dernier a effectué aux États-Unis au mois de janvier dernier.

Après avoir déclaré que leur démarche se situait dans le cadre d'un échange d'informations souhaité par les autorités américaines, MM. Black et Micaud ont donné à M. Teyssier les indications suivantes.

1. Une aide américaine importante sera consacrée, comme on sait, à la construction de la future Faculté de droit et des sciences politiques et économiques. L'architecte américain, M. Larson, collabore actuellement avec M. Zehrfuss, chargé de l'élaboration du plan de masse de l'Université. Il reviendra à Tunis au mois d'août. On prévoit pour l'édification de la faculté un plan en trois tranches.

2. En ce qui concerne le fonctionnement de la future Université, les autorités américaines s'intéressent essentiellement à l'une des trois sections prévues dans la Faculté de droit : la section de la gestion des entreprises. Elles estiment en effet que, dans ce domaine, les États-Unis peuvent apporter à la Tunisie une assistance efficace et complémentaire à celle de la France.

[1] Documents non reproduits. Le chargé d'affaires, dans le second de ces documents, soulignait que, pour le secrétaire d'État tunisien à l'Éducation nationale, si son gouvernement acceptait avec reconnaissance l'aide des États-Unis, la future Université de Tunis n'en conserverait pas moins les liens qui l'unissaient à l'Université de Paris.

3. Dans l'immédiat, deux projets vont être réalisés :

a. Une cinquantaine de jeunes Tunisiens qui viennent d'achever leurs études secondaires vont se rendre aux États-Unis comme boursiers. Ils y suivront pendant deux ans les cours universitaires sur la gestion des entreprises. Les intéressés reçoivent actuellement une formation intensive de langue anglaise. Ils partiront aux États-Unis à la rentrée prochaine.

b. Trois Tunisiens qui achèvent cette année leurs études supérieures à la Faculté de droit d'Aix-Marseille recevront des bourses pour se rendre aux États-Unis et y préparer un doctorat. Ils pourront, à leur retour, se voir attribuer des chaires dans la nouvelle Faculté de droit tunisienne.

4. Dans l'avenir, les autorités américaines envisagent de faciliter le recrutement de professeurs qui seraient affectés à la section de gestion des entreprises de la nouvelle Faculté de droit. Comme il semble improbable que l'on puisse trouver des Américains capables de dispenser leur enseignement en français, on ferait appel à des universitaires francophones de nationalités diverses, mais qui seraient choisis parmi les spécialistes des méthodes américaines de gestion des entreprises.

Il ressort donc de ces indications que les États-Unis sont décidés à faire un effort particulier dans un domaine où leur assistance peut avoir des conséquences sur le plan économique et commercial.

Interrogé sur les intentions françaises, M. Teyssier a donné à ses interlocuteurs les indications suivantes :

1. La France contribuera à l'édification de la nouvelle Faculté des sciences. Aucune décision n'a encore été prise sur le volume et les modalités de cette assistance. Il convient pour l'instant d'attendre que le plan de masse confié à M. Zehrfuss soit élaboré.

2. La France continuera, comme par le passé, à fournir à l'Université tunisienne les professeurs français qui lui sont nécessaires, et à contribuer à la formation de professeurs tunisiens d'enseignement supérieur qui, dans toutes les disciplines, prendront peu à peu la relève de leurs maîtres français.

3. D'une façon générale, la France attache la plus grande importance à tout ce qui concerne la nouvelle Université de Tunis. La création de cette université est le couronnement d'une œuvre que la France poursuit depuis de longues années. Les autorités françaises sont persuadées que les États-Unis auront à cœur de donner à leur propre assistance en ce domaine un caractère essentiellement complémentaire.

(Collection des télégrammes.)

26

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bousquet, Ambassadeur de France à Bruxelles.

T. n°s 896 à 900 (1). *Paris, 16 juillet 1960, 7 h (2).*

Je me réfère à votre télégramme n°s 649 à 660 (3).

Vous marquerez à M. Wigny que le gouvernement français souhaite maintenir avec lui, par votre intermédiaire, un très étroit contact devant les développements de plus en plus inquiétants pour l'ensemble des intérêts occidentaux de la situation au Congo.

Le Département a pris connaissance avec intérêt de l'analyse du ministre. Nous ne disposons pas en ce qui nous concerne de renseignements suffisants pour conclure, de façon certaine, à la mise en œuvre d'un plan soviétique prémédité. Il semble bien probable que M. Lumumba a des attaches communistes. Il est d'autre part évident que le communisme international s'est empressé de profiter au maximum des occasions qui lui étaient offertes et que les tendances les plus extrémistes peuvent se greffer sur la situation actuelle de chaos et d'anarchie (4).

Pour nous faire un jugement définitif, nous aimerions disposer d'informations sur le noyautage de la force publique dont la désintégration — à la fois brusque et simultanée dans l'ensemble du Congo — a été la cause essentielle des événements récents.

L'inexpérience et les rancœurs de MM. Lumumba et Kashamura peuvent faire d'eux des instruments dociles de l'Est et s'il n'est sans doute pas encore établi qu'ils tendent consciemment à favoriser l'implantation soviétique en Afrique centrale, il est certain que la plupart de leurs initiatives récentes vont dans ce sens.

Nous sommes pleinement d'accord avec le ministre des Affaires étrangères belge pour estimer que dans ces conditions, le Congo risque de suivre l'exemple de la Guinée (5).

Pour éviter une telle évolution, il serait évidemment essentiel d'éviter un départ massif des cadres actuels du Congo, le vide ainsi créé risquant,

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 8731-8735), Washington (n°s 10408-10412), New York (n°s 3869-3873), Léopoldville (n°s 137-141).

(2) Ce télégramme, rédigé le 15 juillet, a été expédié le lendemain.

(3) Du 14 juillet, non reproduit, qui faisait état de la convocation de l'ambassadeur de France par M. Pierre Wigny, ministre belge des Affaires étrangères, à la suite de l'annonce par MM. Kasavubu et Lumumba de la rupture des relations diplomatiques entre le Congo et la Belgique.

(4) Sur la situation de M. Lumumba, la Guinée et le groupe afro-asiatique, les rapports soviéto-congolais, la position de Nasser et de Ferhat Abbas, voir les télégrammes de Bruxelles n°s 704-715 et 732-737, respectivement des 16 et 17 juillet, non reproduits.

(5) M. Patrice Lumumba avait envoyé son actuel chef de Cabinet, M. Duvivier, à Conakry afin d'étudier le processus utilisé par M. Sékou Touré pour bâtir un État marxiste.

comme l'a justement souligné M. Wigny, d'ouvrir le Congo aux techniciens du bloc communiste.

Ceci suppose le rétablissement de l'ordre et le maintien en vigueur de l'accord belgo-congolais tant en ce qui concerne les bases que l'assistance technique belge. Est-ce encore concevable ?

Vous indiquerez par ailleurs à M. Wigny que, d'après le jurisconsulte du Département [1], il y a intérêt à aborder le problème des consulats sur le plan pratique et non juridique. Il pourrait être indiqué au gouvernement congolais que le maintien des principaux consulats de Belgique reste provisoirement indispensable afin d'assurer l'évacuation des ressortissants belges.

(Afrique-Levant, Congo belge CB-5-1.)

27

M. DE LA CHEVALERIE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À TUNIS,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2922 à 2928.
Réservé.

Tunis, 16 juillet 1960.

(*Reçu :* 19 h. 30.)

S'il a été, au début, quelque peu désemparé par le déroulement des événements au Congo, le gouvernement tunisien s'est rapidement convaincu qu'il pouvait trouver là une occasion de se mettre en vedette. On sait en effet que M. Bourguiba ne peut se résigner à être seulement le grand chef d'un petit pays et qu'il cherche à compenser son isolement dans le monde arabe et l'audience moins attentive que rencontrent aujourd'hui dans l'opinion internationale ses griefs contre la France par une politique de prestige en Afrique noire. Les voyages entrepris successivement dans les capitales africaines par le secrétaire général des Affaires étrangères puis par le Dr Mokkadem [2] — qui s'y trouve encore actuellement — le parrainage accordé à l'O.N.U. par le gouvernement tunisien aux candidatures des États africains nouvellement indépendants [3] comme les efforts de M. Bourguiba pour offrir à ceux-ci sa

[1] Sur le sujet, se reporter à la note n° 425 du 15 juillet, rédigée par M. André Gros, jurisconsulte du Département, à l'attention de la direction politique du Département, sur la rupture des relations diplomatiques entre la Belgique et le Congo (document non retenu).

[2] En juillet, l'intérêt porté par la Tunisie à l'évolution des États de la Communauté avait été souligné par les visites en Côte-d'Ivoire et au Mali d'une délégation présidée par le Dr Mokkadem. La coopération de ces États avec la Tunisie, l'adoption d'une ligne de conduite commune en matière de politique africaine avaient été l'objet des entretiens. Certaines déclarations du secrétaire d'État indiquaient que ce dernier avait charché à préparer l'association de ces pays à une action en faveur d'une solution négociée du problème algérien.

[3] La Tunisie avait offert à la Côte-d'Ivoire et aux pays du Conseil de l'Entente de parrainer leur candidature aux Nations Unies.

doctrine en exemple et son pays en modèle s'inscrivent dans ce contexte.

Mais il était évident que les dirigeants de ce pays ne pouvaient espérer intervenir dans une affaire aussi complexe et délicate que si les Nations Unies en étaient saisies et décidaient une action collective.

La requête du gouvernement de Léopoldville aux Nations Unies (1) devait servir les desseins de M. Bourguiba. Seul membre africain du Conseil de sécurité, la Tunisie était bien placée pour se faire le porte-parole du continent; de sa villégiature italienne (2), le chef de l'État n'a pas manqué, me dit-on, d'adresser immédiatement des instructions à son représentant à New York pour pousser les choses en ce sens.

Sur le plan diplomatique, l'adoption de la motion présentée par M. Mongi Slim, dont on se plaît à souligner une fois de plus l'habileté et auquel M. Hammarskjöld vient de rendre publiquement hommage (mon télégramme n° 2910 (3), est considérée ici comme un succès pour la Tunisie et comme un atout important pour la conduite de sa politique en Afrique noire. On peut penser que le gouvernement tunisien cherchera à en tirer parti pour exercer dans l'instance internationale son influence au sein d'un groupe africain en pleine croissance.

D'autre part, la décision de M. Hammarskjöld de faire surtout appel à des États africains pour aider à rétablir l'ordre au Congo — décision qui selon certains observateurs, aurait été plus ou moins inspirée par M. Mongi Slim — a été mise rapidement à profit par le gouvernement tunisien. Un premier bataillon a été dépêché en toute hâte, hier, vers Léopoldville grâce à des avions américains de la base d'Évreux. Un second bataillon partirait sous peu, ce qui porterait l'effectif tunisien à un millier d'hommes. La Tunisie peut, en tout cas, se prévaloir d'être le premier pays d'Afrique qui ait envoyé des troupes sur place.

Si les milieux officiels, dont toute l'activité semble se concentrer actuellement sur l'affaire congolaise, ne sous-estiment pas les difficultés de la situation dans la nouvelle République et les incertitudes de l'avenir, la presse et la radio célèbrent avec une certaine emphase ces manifestations de la politique tunisienne, qui sont présentées comme des témoignages de solidarité active vis-à-vis « des frères africains du Congo ».

Tout en regrettant les atrocités commises mais en minimisant leur ampleur, le gouvernement tunisien est soucieux d'affirmer sa position de champion de l'émancipation des peuples africains. De là les attaques qui continuent sur un ton virulent dans les journaux officiels contre la Belgique, accusée en fait de vouloir revenir sur l'indépendance du Congo.

(1) Sur cette requête, voir ci-dessus p. 78, note 3.

(2) Le Président tunisien s'était rendu en voyage privé en Italie durant un mois et demi. il rentrait en Tunisie le 22 juillet.

(3) Du 16 juillet, non retenu, qui reproduisait le texte d'un message adressé par le secrétaire général de l'O.N.U. au chef de l'État tunisien et celui de la réponse faite par M. Ladgham à M. Hammarskjöld. Dans son message, ce dernier remerciait M. Bourguiba pour l'assistance que son gouvernement s'était offert d'apporter à l'action de l'O.N.U. pour le soutien de la République du Congo. (Le 14 juillet, le gouvernement tunisien avait en effet décidé l'envoi de forces militaires au Congo.)

La décision de Bruxelles de maintenir ses troupes au-delà des délais impartis par le gouvernement de Léopoldville [1] est plus particulièrement attaquée.

Parallèlement, les Tunisiens trouvent dans les récents événements une confirmation de la validité des thèses du bourguibisme en faveur d'une évolution progressive et par étapes. Au cours de conversations privées, les fonctionnaires des Affaires étrangères comparent volontiers la situation de la République congolaise et celle des États de la Communauté où ils reconnaissent que grâce à la France, des élites avaient été formées et le terrain préparé pour l'accession à l'indépendance.

(Collection des télégrammes.)

28

Note d'audience

Audience de l'ambassadeur du Liban
par le président de la République
le 12 juillet 1960

N. Très secret. *Paris, 16 juillet 1960.*

L'ambassadeur du Liban a rendu visite au président de la République le 12 juillet 1960.

Il était chargé de lui transmettre oralement un message du président Chéhab indiquant que celui-ci ne désirait pas se mêler de l'affaire d'Algérie, mais qu'il exprimait le vœu que les négociations engagées à Melun [2] puissent aboutir à un accord.

Le général de Gaulle a répondu à M. Khoury qu'il prenait note de ce que le président de la République libanaise déclarait ne pas vouloir se mêler de l'affaire d'Algérie, ce qui était effectivement conforme à ce qui doit être. Il a ajouté qu'à son avis, la question qui importait était d'en arriver à la fin des combats et que ses propositions à ce sujet avaient été clairement énoncées. Si le F.L.N. partageait le même désir, les pourparlers devraient aboutir. Ses émissaires avaient été reçus honorablement. Mais ils demandaient à ce que leur délégation puisse prendre des

[1] Le 14 juillet, dans une déclaration approuvée à l'unanimité par la Chambre, le Premier ministre belge n'avait envisagé le retrait des forces belges envoyées au Congo pour sauvegarder la vie des Blancs qu'au fur et à mesure que les « casques bleus » de l'O.N.U. arriveraient pour les remplacer.

[2] Sur les entretiens de Melun, voir ci-dessus les n°s 4, 7.

contacts extérieurs et faire des conférences de presse, bien que par leurs ordres, les meurtres et les attentats continuent. Il fallait être sérieux si l'on désirait aboutir.

M. Khoury ayant ajouté que le général Chéhab s'attristait de constater que les relations de la France avec le Moyen-Orient étaient de moins en moins faciles, le général de Gaulle lui a fait observer que cette situation ne nous était pas imputable, qu'elle avait pour origine la course aux surenchères à laquelle s'étaient livrés les pays du Moyen-Orient. Elle a eu pour effet l'asservissement de la Syrie. S'il n'y avait rien d'autre que Nasser, il en serait de même pour le Liban.

(Cabinet du Ministre.)

29

Note de la Direction des Affaires économiques et financières (*Service de coopération économique*)

Propositions révisées de politique agricole commune

N. n° 132/CE [1]. *Paris, 16 juillet 1960.*

Les propositions révisées de politique agricole commune [2] que la Commission de la C.E.E. vient de diffuser portent, comme celles de novembre dernier, sur un nombre limité de produits, mais qui représentent de 80 à 90 % de la production agricole des Six : céréales, sucre, produits laitiers, viande bovine et viande de porc, volailles, œufs, fruits et légumes, vins.

La Commission saisira le Conseil de propositions complémentaires pour le riz (avant le 31 décembre 1960) et « dans les meilleurs délais pour une série d'autres produits », notamment pour les matières grasses, le poisson et le tabac brut. Elle soumettra également des projets tendant à coordonner les politiques forestières et à harmoniser le régime exté-

[1] Rédigée par M. Yves Delahaye, conseiller des Affaires étrangères.

[2] C'est le 12 mai 1960 (cf. *D.D.F.,* 1960-I, n° 218) que le Conseil des ministres de la C.E.E. avait pris la décision d'accélérer le désarmement douanier entre les Six et avec les pays tiers pour les produits industriels. Mais, en ce qui concernait les produits agricoles, le rapprochement entre les tarifs nationaux et le futur tarif extérieur commun n'interviendrait qu'après la mise en place de la politique agricole commune. La Commission devait présenter avant le 30 juin 1960 une version révisée du plan Mansholt, pour permettre au Conseil des ministres d'en discuter avant le 31 juillet et de la soumettre à un Comité spécial avant le 15 octobre, la décision finale devant intervenir avant le 31 décembre. Sur ce problème de la politique agricole commune, voir *D.D.F.* 1960-I, n°s 179, 229; ci-dessus le n° 14.

rieur de certains produits transformés avec celui qui sera appliqué aux matières premières agricoles. Elle envisage enfin d'organiser en 1960 une conférence consultative sur les aspects sociaux de la politique agricole commune, à la suite de laquelle elle ferait des propositions au Conseil dans ce domaine.

Le projet de la Commission prévoit d'une manière générale :

1. *Un stade final* caractérisé par :

a. Sur le marché intérieur, des mesures comportant notamment, dans le cas des céréales, du sucre et des produits laitiers, l'établissement de prix indicatifs et des prix d'intervention auxquels sont réalisés, dans certaines conditions, les achats nécessaires à l'assainissement du marché. Des bureaux européens seront chargés d'appliquer ces mesures et de gérer les organisations de marché.

b. À l'égard des pays tiers, des mesures de protection fondées le plus souvent sur un système de prélèvement mobile, compensateur des différences entre le prix mondial et le prix communautaire.

2. *Une période préparatoire* d'une durée de six ans (sauf en ce qui concerne la viande de bœuf où elle est réduite à trois ans et le vin où elle est de neuf ans), caractérisée par :

— un rapprochement des prix nationaux, effectué de manière à aboutir à la fin de la période préparatoire à un prix commun, librement fixé ou établi à l'avance (prix indicatif);

— la mise en place progressive des organisations de marchés;

— l'élargissement des échanges intracommunautaires, par réduction progressive du prélèvement mobile qui frappe les échanges entre les Six et compense les différences entre les prix nationaux;

— l'harmonisation des législations;

— la coordination des politiques commerciales à l'égard des pays tiers.

Un Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles, administré par la Commission, assurera la gestion d'un certain nombre de fonds d'intervention (un par secteur). Ses ressources proviendront :

— des prélèvements à l'importation;

— de contributions des gouvernements;

— de contributions des producteurs.

Un « Fonds européen pour l'amélioration des structures agricoles », dont l'action sera coordonnée avec celle de la Banque européenne d'investissements, permettra l'octroi d'une aide financière communautaire, sous forme de prêts ou de subventions.

***

Les principales différences entre le mécanisme proposé et celui que la Commission avait envisagé en novembre 1959 sont les suivantes :

1. *Au stade final.*

a. Les modalités de l'intervention sur le marché intérieur sont parfois différentes. C'est ainsi que, pour les céréales, le prix d'intervention sera de 5 à 7 % inférieur au prix indicatif. De plus, les achats sur la base du prix d'intervention pourront se faire toute l'année et non plus seulement en fin de campagne.

b. La protection à l'égard des pays tiers ne reposera plus que sur les prélèvements variables à l'importation et les droits de douane, séparément ou cumulativement. Les certificats d'importation seront délivrés automatiquement. Les restrictions quantitatives sont donc supprimées, sauf toutefois dans le cas de circonstances exceptionnelles menaçant le marché.

c. Il ne ressort pas clairement du texte des nouvelles propositions que la Commission ait prévu la restitution du prélèvement lors de l'exportation de produits fabriqués à partir de matières premières agricoles importées.

d. Outre les « Bureaux européens », déjà prévus pour les céréales, le sucre et les produits laitiers, la Commission en propose un quatrième pour diriger les organisations de marché des viandes bovine et porcine, de la volaille et des œufs;

e. Il est proposé de créer :

— des « Comités consultatifs » composés de représentants de la profession, pour tous les produits faisant l'objet d'une organisation du marché;

— un certain nombre de « Comités de directeurs » composés de responsables nationaux des organisations de marchés.

2. *Le stade préparatoire* fait l'objet d'indications qui ne figuraient pas dans les anciennes propositions :

a. Les modalités du rapprochement des prix et le calendrier de la mise en place des organisations de marché sont précisés, ainsi qu'il ressort de la note ci-jointe;

b. L'innovation la plus importante au stade préparatoire est sans aucun doute l'institution de prélèvements variables sur les importations en provenance des autres États membres. Ces prélèvements, compensateurs des différences de prix entre les divers marchés nationaux, tendront progressivement vers zéro à la fin de la période préparatoire par suite du rapprochement des prix.

*
**

Ces propositions appellent les premières observations suivantes :

1. Le dirigisme qui marque le projet peut parfois paraître excessif, mais il répond à un souci d'efficacité qui rejoint nos propres préoccupations. Le relèvement des prix français élèvera le revenu du producteur et

diminuera la disparité des niveaux de vie entre la ville et la campagne. Le système de protection sera jugé trop strict par les uns, insuffisant par d'autres. Il convient de remarquer à cet égard que le nouveau projet est d'inspiration moins protectionniste que l'ancien, puisque les restrictions quantitatives n'ont pas été retenues. Au surplus, il est évident que les Six ne pourront pas limiter leur protection à des mesures d'ordre tarifaire et devront recourir, comme la plupart des pays producteurs, à des méthodes différentes de celles qui sont applicables aux importations industrielles.

2. Pour certains produits d'importance fondamentale (céréales, sucre), le projet de la Commission laisse prévoir une hausse substantielle des prix français. Celle-ci aurait de sérieuses répercussions sur :

a. Le coût de la vie, les prix industriels et, par voie de conséquences, nos exportations.

b. La production nationale, dont il stimulera l'accroissement, provoquant l'apparition de surplus qui risqueront de perturber le marché intérieur comme de tarir certains courants traditionnels d'échanges avec les pays tiers.

3. La suppression des restrictions quantitatives constitue un élément de nature à nous faciliter la présentation internationale du projet. Il conviendrait cependant que des précisions soient fournies sur la manière dont sera apprécié le caractère exceptionnel des circonstances justifiant le rétablissement du contingentement.

4. En revanche, le prélèvement mobile ne manquera pas d'indisposer certaines parties contractantes au G.A.T.T. Fondé sur la différence entre le cours mondial et les prix sur le marché communautaire, le prélèvement est essentiellement conjoncturel et ne peut par conséquent faire l'objet de consolidation. Nous pourrons donc être amenés à négocier, en prévision de l'établissement des organisations de marché, la déconsolidation d'un certain nombre de droits. Certains pays exportateurs de produits agricoles (Canada, États-Unis, Australie, Nouvelle-Zélande, Argentine) ont déjà eu l'occasion de nous faire connaître leur point de vue à cet égard : les propositions de la Commission devraient, selon eux, faire l'objet d'un examen au sein des parties contractantes, dès l'automne prochain et, en tout état de cause, avant toute décision des Six.

5. La création du Fonds européen de stabilisation et de garantie créera des obligations financières nouvelles. Le ministère des Finances a déjà fait connaître son opposition à cet aspect du projet.

6. Le prélèvement mobile instauré pendant la période transitoire présente l'avantage d'introduire une mesure communautaire là où le traité n'avait prévu que des procédures bilatérales d'une application difficile (prix minima, contrats à long terme). Il paraît cependant peu compatible avec la philosophie du traité de Rome. Il peut en effet aboutir, par suite des conditions du marché, à des renforcements de la protection tarifaire interne, certes temporaires, mais néanmoins contraires au principe de la protection décroissante. Dans un cas précis, celui de la viande de porc,

les dispositions prévues (établissement, du 1er janvier 1964 au 3 juin 1967, d'un droit de douane qui viendrait s'ajouter à la taxe compensatrice des différences entre le prix de transport) paraissent contraires à l'article 12 du traité [1].

7. L'institution des « Comités consultatifs » et des « Comités de directeurs » témoigne de certaines tendances corporatistes et technocratiques qui, si elles triomphaient, risqueraient de faire bon marché des intérêts des consommateurs.

8. Les procédures proposées par la Commission paraissent difficilement acceptables. En effet, lorsqu'elles font intervenir à la fois le Conseil des ministres et la Commission, il suffit d'une manière générale à celle-ci d'obtenir pour ses propositions la majorité qualifiée au Conseil alors que ce dernier, s'il désire modifier les propositions de la Commission, doit se prononcer à l'unanimité. Parfois même, les propositions de la Commission sont réputées adoptées si le Conseil, statuant à l'unanimité, n'en décide pas autrement dans un certain délai. L'application d'une telle règle risque, étant donné la diversité des politiques agricoles des Six, de donner sur chaque problème gain de cause à la Commission et de lui conférer ainsi une autorité excessive dans l'exécution de la politique agricole commune.

9. Sur les quelques trois cent cinquante pages du document, une seule page, et qui a tout au plus la valeur d'une déclaration d'intention, est consacrée aux pays et territoires d'outre-mer associés.

10. On peut enfin se demander s'il est opportun de convoquer une conférence consultative, dont au surplus la composition n'est pas précisée, pour traiter des aspects sociaux de la politique agricole commune et qui se réunirait hors du cadre du Conseil, au moment précis où celui-ci est chargé d'étudier le problème dans son ensemble.

(*DE-CE 1945-1960, n° 652, f°s 198-204*).

[1] L'article 12 du traité de Rome est ainsi formulé : « Les États membres s'abstiennent d'introduire entre eux de nouveaux droits de douane à l'importation et à l'exportation ou taxes d'effet équivalent, et d'augmenter ceux qu'ils appliquent dans leurs relations commerciales mutuelles ».

30

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2837 à 2841. *Moscou, 17 juillet 1960.*

(*Reçu :* 12 h. 10.)

1. Le plénum du Comité central, qui s'était ouvert le 13 juillet, a clos sa session hier 16 juillet.

Les rapports et interventions publiés montrent que les travaux ont revêtu en premier lieu un caractère technique et ont eu d'abord pour objet de donner un bilan des résultats obtenus ainsi que des efforts à accomplir dans les diverses Républiques et sovnarkhozes, en exécution des décisions du XXIe Congrès relatives au développement de l'industrie, ainsi qu'à l'application dans ce domaine des dernières réalisations de la science et de la technique (1).

Cette session s'inscrit dans la ligne des mesures prises au cours des dernières années par M. Khrouchtchev pour obliger les responsables régionaux ou locaux à présenter publiquement leurs rapports d'activité, ce qui constitue entre eux un facteur d'émulation.

2. Mais surtout, la présence à Moscou des membres du Comité central a été mise à profit pour prendre certaines décisions dans le domaine politique et informer les cadres supérieurs du parti du grand débat doctrinal qui se déroule depuis quelques mois au sein du monde communiste.

3. Diverses décisions concernant le haut personnel dirigeant ont été rendues publiques. C'est ainsi que M. Brejnev a été déchargé de son poste de secrétaire du Comité central du parti pour pouvoir se consacrer entièrement à son nouveau rôle de président du Présidium du Soviet suprême.

D'autre part, le vieux maréchal Vorochilov a été libéré de ses fonctions de membre du Présidium du Comité central et disparaît ainsi totalement de la scène politique. Bien qu'il soit précisé que cette décision a été prise « sur sa demande », il n'en reste pas moins qu'intervenant deux mois à peine après son remplacement à la tête de l'État (cf. mon télégramme n° 1862 (2)), elle paraît revêtir un caractère de sanction, sans doute pour l'attitude flottante adoptée en juin 1957 lors de la crise du groupe antiparti (3). M. Khrouchtchev avait, en effet, précisé le 7 mai

(1) Sur le XXIe Congrès, voir *D.D.F.,* 1959-I, n°s 51, 57, 72, 143.

(2) Du 7 mai, non reproduit, qui relate une séance où l'on annonce la demande de Vorochilov d'être relevé de ses fonctions pour raisons de santé et où le chef du gouvernement fait son éloge.

(3) Sur cette crise, voir *D.D.F.,* 1957-II, n° 11.

qu'en raison des grands services rendus, Vorochilov demeurerait membre de l'instance supérieure du parti.

4. Enfin, M. Kozlov, en sa qualité de secrétaire du parti, a présenté, comme naguère M. Podgorny devant le Plénum ukrainien, un important rapport sur « le bilan de la Conférence des partis frères qui s'est tenue récemment à Bucarest » (1).

Le Plénum a ratifié l'attitude adoptée par la délégation soviétique à cette conférence en adoptant à l'unanimité une résolution qui reprend l'essentiel des thèses qui y ont été développées par M. Khrouchtchev sur la coexistence pacifique, la non-inévitabilité des guerres et la nécessité de résoudre les problèmes internationaux en litige par la voie de négociations.

Cette résolution vise directement les Chinois lorsqu'elle condamne, en même temps que le révisionnisme, « les déviations dogmatistes et sectaires de gauche de la doctrine marxiste-léniniste et le développement de tendances étroitement nationales », ainsi que lorsqu'elle insiste sur la nécessité de « développer le marxisme-léninisme de façon créatrice ».

(Collection des télégrammes.)

31

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 556 à 561 (2). Réservé. *Belgrade, 18 juillet 1960, 19 h.*

(*Reçu :* 23 h 51.)

J'ai pu m'entretenir hier avec M. Douglas Dillon, dès son arrivée à Belgrade, chez mon collègue américain.

Comme je le félicitais de l'opportunité de sa visite, la première rendue depuis de nombreuses années par un homme d'État de son pays dans cette capitale où se succèdent tant de personnalités étrangères, il m'a confirmé que l'objet de son voyage était effectivement en premier lieu de démontrer l'intérêt des États-Unis pour ce pays et de compenser dans une certaine mesure la déception qu'on y avait ressentie de ne pouvoir accueillir le président Eisenhower.

(1) Sur cette conférence, voir ci-dessus les n°s 2 (et note), 10 (et notes), 11 (note).

(2) Ce télégramme a été communiqué par fil à Londres (n°s 9075-80), Moscou (n°s 3715-20), Washington (n°s 10776-781) et par courrier à Ankara, Athènes, Berlin, Bonn, Bucarest, Budapest, Madrid, Prague, au représentant permanent de la France à l'O.T.A.N. (n° 788), à Sofia, Tirana, Varsovie, Vienne.

Sur le plan politique, le sous-secrétaire d'État n'a pas, au demeurant, d'autre dessein que d'expliquer la position américaine sur les problèmes d'actualité, tels que Cuba ou l'incident aérien du 1er juillet (1), ainsi que sur les relations Est-Ouest en général, et de redresser autant que possible les jugements de ses interlocuteurs. Il verra demain à Brioni le maréchal Tito.

Mais c'est avec le vice-président chargé des affaires économiques, M. Todorovitch, et ses collaborateurs, qu'il s'entretiendra le plus longuement. A l'ordre du jour de ces conversations le point essentiel est le projet de réforme du commerce extérieur (2) et des changements que M. Dillon juge d'une extrême importance pour l'orientation future de ce pays dans l'ordre politique autant que dans l'ordre économique.

Il m'a dit que ce plan, une fois définitivement mis au point et approuvé par le Fonds monétaire international (3), aura l'appui total des États-Unis. La seule réserve importante qu'il ait à formuler concerne le montant des crédits demandés par la Yougoslavie : à son avis, le chiffre de 350 millions de dollars est excessif; une somme de l'ordre de 275 millions suffirait à garantir la bonne exécution des réformes prévues. Le gouvernement américain est disposé à apporter une contribution de 100 millions. Il considère que celle du F.M.I. pourrait atteindre 75 millions. Resteraient à trouver 100 millions de dollars, que l'Europe, selon lui, devrait fournir. Ainsi, a conclu M. Dillon, ouvririons-nous la voie à l'occidentalisation progressive de la Yougoslavie qui constitue le but même de notre politique à son égard : une fois nettement engagée dans un tel sens, on ne peut guère concevoir que, dans l'avenir, elle rebrousse chemin; l'affaire a donc une grande portée politique.

Ces considérations, que je crois justes, me paraissant devoir être retenues non seulement par le Département, mais aussi par les ministères qui auront la charge de définir avec lui notre position sur les actuelles demandes yougoslaves et sur l'avenir de nos rapports économiques et financiers avec ce pays (4).

(Collection des télégrammes.)

(1) Le 1er juillet, un appareil américain RB-47 avait été abattu par les Soviétiques sur les confins de l'espace aérien de l'U.R.S.S. Pour plus de détails sur l'incident et ses suites, voir ci-après le n° 55 (note)

(2) Les télégrammes nos 302 à 304, du 30 avril, 389 du 28 mai, 420, 421, 422, 423 du 8 juin, 462 à 464 du 23 juin et 529 à 538 du 9 juillet, non retenus, traitaient de la réforme envisagée par le gouvernement yougoslave dans le domaine des changes et du commerce extérieur, réforme placée sous la supervision des experts du Fonds monétaire international, et conditionnant l'octroi de prêts importants. Ces questions devaient être abordées avec le sous-secrétaire d'État américain, M. Douglas Dillon.

(3) MM. Ferras et Jacobsson, du Fonds monétaire international, se sont rendus à Belgrade le 4 juillet.

(4) Sur l'aide économique à la Yougoslavie, se reporter à un télégramme de Paris nos 539 à 544 du 16 décembre, non reproduit.

32

Réunion des ministres des Affaires étrangères des Six
La Haye, le 18 juillet 1960 (1)

I

Réunion du matin, 10 h 30
C.R. Secret.

M. Luns, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, souhaite la bienvenue à ses collègues. Il indique que M. Wigny, retenu par un important Conseil des ministres à Bruxelles, ne pourra arriver à La Haye qu'après le déjeuner. Il propose donc que les questions africaines, et particulièrement celles du Congo, soient réservées pour la séance de l'après-midi. Les ministres pourraient examiner dès maintenant les autres points de l'ordre du jour, en commençant par un échange de vues sur les relations Est-Ouest. Il rappelle qu'il y a un mois, à La Haye, dans le cadre de l'U.E.O., M. Couve de Murville a déjà fait un exposé sur cette question. La situation ne s'est pas améliorée depuis lors. Le ministre des Affaires étrangères français voudrait-il indiquer comment il voit, à l'heure actuelle, l'évolution des rapports entre l'U.R.S.S. et les pays occidentaux ?

M. Couve de Murville, constate tout d'abord que la crise internationale qui a débuté lors de la rupture de la Conférence au sommet à Paris en mai dernier (2) s'est développée. Cette crise affecte surtout les relations entre les États-Unis et l'U.R.S.S. M. Khrouchtchev saisit toute occasion pour aggraver la situation, pour faire, si l'on admet cette expression, du « grabuge ». L'U.R.S.S. prend en effet des positions provocantes sur le désarmement, sur l'Amérique latine, l'Asie, le Congo, sans parler de l'avion abattu dans l'Arctique (3). Il semble que M. Khrouchtchev a profité au maximum du vide gouvernemental qui se produit aux États-Unis à l'approche des élections. Il est permis de dire, à titre confidentiel, que l'absence de toute politique du gouvernement des États-Unis affecte profondément depuis quelques semaines l'évolution de la politique internationale.

En ce qui concerne *le désarmement,* les Russes ont introduit un plan le 2 juin (4), puis ils se sont retirés des discussions sans motif valable, montrant par là même que leur plan n'avait d'autre but que la propagande. Il est d'ailleurs évident que l'on ne peut discuter sérieusement du désarmement dans cette atmosphère tendue entre l'Est et l'Ouest. Quant aux Occidentaux, durant les quelques semaines de la reprise des négociations de Genève, ils n'ont pu convenir entre eux d'une attitude positive. Ils ont fait la critique du plan soviétique, ce qui était normal, mais ils n'ont pas élaboré de contrepropositions. Il ne sera d'ailleurs pas possible de définir une position occidentale en matière de désarmement avant les élections américaines. C'est là, la seule approche réaliste du problème.

Il existe toutefois un plan américain qui a été introduit par le délégué des États-Unis au moment même de la rupture (5). La France a été critiquée principalement au sein du Conseil atlantique pour ne pas avoir soutenu complètement ce plan. Il ne faut pas qu'il y ait de malentendu entre les Six à cet égard.

(1) Le 18 juillet, les ministres des Affaires étrangères des Six tenaient à La Haye leur réunion trimestrielle. Parmi les problèmes examinés, le plus actuel était la situation au Congo belge.

(2) Sur la Conférence et les raisons de cette rupture, voir *D.D.F.,* 1960-I, n°s 221, 241, 250, 255.

(3) Allusion à l'affaire du RB-47 américain, abattu le 1er juillet au-dessus de la région d'Arkhangelsk : voir ci-après le n° 55 (note).

(4) Sur ce plan, voir *D.D.F.,* 1960-I, n°s 247, 248, 252.

(5) Sur ce plan, voir *ibid.,* n°s 293, 294.

Le gouvernement français considère que le désarmement est un véritable problème. Il faut faire quelque chose de vrai et de sincère en matière de désarmement et commencer par les mesures qui s'imposent, celles qui ont trait au désarmement nucléaire. La position de la France a été exposée de façon très claire par le président de la République française à diverses reprises. Nos alliés savent combien nous attachons d'importance à ce que le problème des véhicules porteurs de l'arme atomique soit examiné en priorité.

Il faut bien dire que les différents projets qui ont été élaborés, celui des Occidentaux le 15 mars dernier [1], celui des États-Unis le 1er juillet, prévoient davantage des mesures de contrôle que des mesures de véritable désarmement. Ceci est normal puisqu'en période électorale, il est difficile aux États-Unis de prendre réellement position sur le fond des problèmes de désarmement. Les plans introduits jusqu'à présent appartiennent à ce que l'on appelle en anglais les formules *stop-gap*. Ils sont plus formels que réellement substantiels.

Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de prendre une position définitive pour le moment. De façon réaliste, on doit admettre que rien d'utile ne pourra être fait avant un an, sinon une discussion devant les Nations Unies, ce qui équivaut à rien. Il est d'ailleurs probable que les débats à New York se concentreront sur les problèmes de procédure et sur l'élargissement du Comité des Dix.

Nous ne pensons pas dans ces conditions qu'il soit utile d'user nos cartes prématurément. Si la crise s'apaise, mais seulement à ce moment-là, il sera bon et utile de reprendre les discussions. Jusque-là, tout débat sera de pure propagande.

Il faut voir encore une fois la situation telle qu'elle est. Le désarmement est un problème fondamental, mais il nécessite une certaine atmosphère pour pouvoir être étudié. En attendant, il faut s'en tenir à des attitudes qui relèvent plutôt du souci de la propagande.

En ce qui concerne *l'avion abattu* par les Russes, nous apprenons maintenant que l'U.R.S.S. saisit de cette question le Conseil de sécurité [2]. Nous ne sommes pas très au clair sur la mission qui avait été confiée à cet avion. Mais nous constatons que les Russes cherchent délibérément à envenimer leurs relations avec les Américains et veulent faire constater un nouveau grief. La position des Soviétiques n'est d'ailleurs point très bonne et l'on retire l'impression qu'en cette affaire, ils n'ont pas réussi à passionner l'opinion publique.

La crise de Cuba [3] est plus sérieuse. Pour la première fois, un pays d'Amérique latine échappe à la sphère d'action des États-Unis. La subversion est déjà installée au cœur de l'Amérique centrale. On ne peut encore dire que le régime cubain soit communiste, mais on peut constater que beaucoup de communistes s'y sont déjà installés. Il est inutile de revenir sur le passé et de se demander si l'appui à la dictature Batista n'a pas été continué trop longtemps. La vérité du moment est que Fidel Castro par sa xénophobie fait le jeu des éléments extrémistes. Il est frappant de voir combien le Mexique qui est pourtant un pays stable manifeste de sympathie pour le régime cubain. Quant au régime dictatorial qui règne en République dominicaine, il est probable qu'il tire à sa fin et Trujillo risque d'être remplacé d'un moment à l'autre par des éléments favorables au régime castriste.

L'Amérique centrale est donc devenue particulièrement vulnérable. M. Khrouchtchev exploite cette situation sans vergogne afin de bien montrer qu'il ne veut à aucun prix arranger les rapports entre l'Est et l'Ouest.

Au Japon, le départ de M. Kishi [4] semble avoir amélioré la situation, mais ce n'est peut-être qu'une apparence. Tout dépendra finalement de la nouvelle politique que les

[1] Sur ce plan, voir *D.D.F.,* 1960-I, n° 119.

[2] C'est le 13 juillet qu'un note soviétique aux Nations Unies demandait la réunion du Conseil de sécurité au sujet de l'incident du RB-47.

[3] Sur cette crise, voir ci-dessus le n° 18.

[4] Partisan du traité de sécurité et de coopération nippo-américain qu'il signait le 19 janvier 1960, le Premier ministre japonais en obtenait la ratification par la Diète le 18 juin, malgré de violentes émeutes, mais dut démissionner le 14 juillet. Il fut alors remplacé par M. Ikeda. Sur cette affaire, voir *D.D.F.,* 1960-I, nos 246 (note), 269 (note).

États-Unis voudront faire dans cette région. Il y aura certainement des changements dans la politique américaine. Nous espérons qu'ils ne seront pas déchirants, mais il faut s'attendre à un affaiblissement de la situation de l'Occident en Extrême-Orient.

En Afrique, sans aborder le fond du problème, l'intrusion russe est évidente. Les affaires du Congo ne sont pas à cet égard qu'une seconde étape. La première a été en Guinée. Devant une telle menace, il ne faut pas offrir de prétexte aux Russes. Nous n'avons plus aucune sottise à faire.

En conclusion, la situation est mauvaise et elle demeurera probablement telle pendant longtemps. Les Russes non seulement utilisent toutes les possibilités qui leur sont offertes, mais même ils les recherchent. À force d'encourager et d'envenimer les divergences, les Russes eux-mêmes peuvent perdre le contrôle de leurs actions. Il n'est donc pas possible de faire des prévisions optimistes. Étant donné cette attitude agressive qui se manifeste dans le monde entier depuis la mi-mai et compte tenu de l'attitude passive des États-Unis, notre devoir à nous, puissances européennes, est d'être plus unies que jamais non seulement dans notre propre intérêt, mais dans celui de la civilisation occidentale. Nous devons jouer un rôle en tant qu'Européens, sans forfanterie, en tenant compte de nos forces, mais résolument. Il faut parvenir à l'unité européenne sur le plan politique, ce sera la seule manière de réagir contre les développements malheureux des deux derniers mois.

M. Segni se déclare d'accord avec M. Couve de Murville sur les lignes générales. En ce qui concerne le désarmement, l'échec de Genève montre que l'on est revenu à la période de la guerre froide. Le gouvernement italien a fait tout son possible pour maintenir en activité la Commission des Dix, mais il ne se fait pas d'illusion sur les chances d'une reprise. Après le débat des Nations Unies et l'examen de la situation par quatre-vingt-deux pays, il est probable que l'U.R.S.S. s'efforcera de faire entrer dans le Comité de négociation la Chine et des pays non engagés. Il est bien évident qu'il est impossible de signer un traité de désarmement sans la Chine, mais en même temps se trouvera posé le problème de la reconnaissance de ce gouvernement. En ce qui concerne les pays non engagés, il serait souhaitable que les puissances occidentales fassent auprès d'eux un travail de persuasion et d'information pour éviter qu'ils ne se trouvent entraînés dans le camp soviétique.

Le gouvernement italien a suivi avec inquiétude les manœuvres russes concernant les bases de lancement de fusées en Europe. À Vienne, M. Khrouchtchev a été particulièrement violent [1]. Il s'agissait surtout d'impressionner l'opinion italienne et de faire à son égard une véritable pression politique. C'est pourquoi l'Italie souhaite des débats à l'O.T.A.N. sur les menaces de représailles qui se sont fait jour après le discours Malinovski [2]. Comme l'a dit M. Couve de Murville, il faut que les Européens renforcent leur unité.

M. van Scherpenberg partage l'impression pessimiste de ses collègues français et italien. Par des moyens très variés, l'U.R.S.S. s'efforce d'étendre son influence sur le

[1] L'homme d'État soviétique était arrivé en visite officielle dans la capitale autrichienne le 30 juin. Il devait rester en Autriche jusqu'au 8 juillet. Il s'était déclaré prêt à procéder à un désarmement total, comprenant la destruction des stocks d'armes atomiques et de fusées. Il avait fait l'éloge de la neutralité autrichienne et souligné que les Américains avaient fait échouer la Conférence au sommet, les rendant responsables de la situation et refusant de traiter avec Washington jusqu'aux prochaines élections américaines. Il s'en était pris également le 7 juillet, lors d'une conférence de presse, à la politique de la R.F.A., assimilée à celle de Hitler, et interrogé sur le problème de Berlin, avait qualifié de « provocation » l'intention du Bundestag de siéger dans l'ancienne capitale du Reich; il menaçait une fois encore de signer un traité de paix avec la R.D.A. Le 6 juillet, à Klagenfurth, il avait lancé une sorte d'avertissement à l'Italie : « Au cas où les rampes de lancement américaines en Italie du Nord seraient utilisées contre les pays du camp socialiste, un tel geste constituerait une violation de la neutralité autrichienne ». Le communiqué conjoint publié à l'issue de la visite soulignait que l'U.R.S.S. « respect(ait) la neutralité et l'indépendance de l'Autriche », neutralité perpétuelle qui « constitu(ait) une contribution positive à la détente internationale et au maintien de la paix ».

[2] Sur ce discours, voir *D.D.F.,* 1960-I, p. 828, n. 1.

monde entier et cherche à semer la division dans nos propres rangs. On peut se demander si les Russes suivent un plan prérédigé ou s'ils utilisent seulement les circonstances qu'ils considèrent comme favorables.

Pour Berlin, un doute persiste. Qu'arrivera-t-il au bout des six ou huit mois de répit que M. Khrouchtchev avait indiqués à Paris ? Veut-il dire que seule une conférence au sommet le satisfera ou admet-il des négociations normales par la voie diplomatique ? Veut-il, en d'autres termes, forcer la réunion d'une conférence au sommet ?

Depuis, à Vienne, M. Khrouchtchev a été plus précis. Il a annoncé qu'il signerait une paix séparée si le Bundestag devait siéger à Berlin. Le problème est sérieux et pose toute la question des relations entre Berlin et la République fédérale d'Allemagne. Jusqu'à présent, le Bundestag a tenu à Berlin des sessions régulières. Faut-il céder ou non ? La situation est très délicate quelle que soit la décision qui sera prise.

En tout cas, il semble bien que Khrouchtchev cherche maintenant à raccourcir les délais qu'il s'était fixés. Il peut d'ailleurs trouver des prétextes dans le monde entier, car sa tactique paraît être à l'heure actuelle de mettre temporairement de côté la question de Berlin, mais de chercher les points faibles du monde occidental.

Le problème du désarmement intéresse vivement la République fédérale allemande. Étant donné l'attitude des Russes à Genève, il est clair que ceux-ci n'ont pas la moindre envie de discuter sérieusement du désarmement, mais seulement de faire de la propagande. Le cadre des Nations Unies est dangereux et il serait préférable que les négociations continuent dans le cadre où la propagande s'exerce moins.

De façon générale, le gouvernement de la République fédérale allemande appuie le dernier plan américain mais souhaiterait le revoir attentivement. Il ne faudrait pas prendre des mesures qui auraient pour effet d'affaiblir sans que l'on s'en doute la sécurité de l'Ouest.

En ce qui concerne l'incident de l'avion, l'U.R.S.S. a menacé d'envoyer une fusée sur l'aérodrome d'où partiraient les avions chargés de mission d'espionnage ou approchant de trop près de leurs côtes. Dans le dernier cas, ils ne l'ont pas fait — ce qui aurait pu entraîner la guerre. Il est douteux en effet que l'U.R.S.S. puisse bombarder la Grande-Bretagne, mais ne tentera-t-elle pas d'exécuter ses menaces dans des régions relativement lointaines où les forces vitales de l'Occident ne se trouveraient pas atteintes, par exemple au nord de la Norvège ou à l'est de la Turquie ? Nous ne pouvons donc dire que ces menaces ne sont qu'un bluff et que notre sécurité reste assurée à cent pour cent.

La visite de Khrouchtchev en Autriche et les discours qu'il y a tenus sur la neutralité autrichienne ont vivement déplu à Bonn. Il faut noter les menaces directes prononcées contre l'Italie.

Depuis la fin de la réunion au sommet et compte tenu de l'attitude négative de l'Ouest, on assiste à un durcissement persistant de la situation. La politique des États-Unis est évidemment alourdie, mais le gouvernement américain affirme néanmoins que si des décisions graves devaient être prises, la période des élections ne l'empêcherait pas d'agir. Il faut en tout cas renforcer la coopération politique des pays européens.

M. Luns estime que devant la lacune américaine, l'union est nécessaire. Elle n'est malheureusement pas parfaite et les puissances occidentales ont paru la semaine dernière encore divisées dans l'affaire congolaise [1]. Nous échangeons des opinions, mais nous ne prenons jamais une ligne de conduite commune.

L'U.R.S.S. en pleine offensive politique profite de toute occasion. Elle a envoyé une note grossière à la Belgique [2]. Elle en a envoyé une aussi aux Pays-Bas lorsque ceux-ci,

[1] Un projet de résolution tunisienne, qui demandait le retrait des troupes belges du Congo et invitait le secrétaire général des Nations Unies à apporter toute l'assistance nécessaire au gouvernement congolais, avait été soumis le 13 juillet au Conseil de sécurité. Ce document était adopté par 8 voix contre 0 et 3 abstentions (France, Grande-Bretagne, Chine). Voir également ci-dessus p. 90, note 1.

[2] Allusion à une déclaration remise aux ambassadeurs de Belgique, des États-Unis, de Grande-Bretagne, de France, du Portugal et de R.F.A. le 13 juillet, et où le gouvernement soviétique protestait contre « l'intervention impérialiste au Congo », qui constituait une violation du droit international et de la charte de l'O.N.U.

devant les menaces indonésiennes, ont décidé de renforcer leurs troupes en Nouvelle-Guinée. Malheureusement, le geste hollandais n'a pas rencontré l'approbation de tous ses partenaires occidentaux.

En ce qui concerne la France, le gouvernement des Pays-Bas constate avec regret que lorsque l'affaire d'Algérie est discutée aux Nations Unies, les États-Unis donnent une impression de neutralisme.

Il faudrait que lorsque chacun des Alliés se plaint d'une situation qui affecte ses intérêts, les autres adoptent immédiatement une attitude parallèle et commune. Ceci devait être instinctif. Est-on bien sûr qu'il en est ainsi pour des problèmes aussi importants que celui de Berlin ?

À la prochaine réunion des Nations Unies, au moins trois d'entre nous, la France, la Belgique et les Pays-Bas, seront critiqués. Leurs partenaires occidentaux de l'U.E.O., des Six et de l'O.T.A.N. devraient entièrement les soutenir.

Jusqu'où veut aller réellement l'U.R.S.S. ? Nous pensons que l'on peut examiner les choses malgré tout avec un optimisme nuancé. La Russie a l'espoir de pouvoir disloquer la cohésion occidentale sans guerre mondiale et en entrant par la porte arrière. C'était là, déjà, la méthode de Staline. Rien n'indique d'après nos informations que les Russes veulent sortir de ce travail souterrain et se lancer vraiment dans l'aventure. Nous sommes pourtant toujours en retard devant leurs offensives. Nous sommes incapables de retourner le courant. De temps en temps, l'on se demande s'il ne serait pas bon de créer une contrecrise où nos pays auraient l'avantage. Aux Dardanelles par exemple, ou en Corée, peut-être arriverions-nous par là à obtenir des concessions réciproques.

Les risques de guerre n'apparaissent pas à Khrouchtchev si, comme l'a dit M. van Scherpenberg, l'U.R.S.S. s'attaque à certains points secondaires, dans l'espoir que les autres ne bougeront pas.

M. Luns a vu, il y a quelques jours, le maréchal Tito à Brioni. Le gouvernement yougoslave est persuadé qu'il existe de très sérieuses dissensions entre l'U.R.S.S. et la Chine. C'est peut-être d'ailleurs *a wishful thinking*, car les relations entre la Yougoslavie et la Chine sont aussi mauvaises que celles entre la Chine et les États-Unis. En tout cas, d'après le maréchal Tito, tous nos troubles actuels viennent de l'impression trop optimiste que M. Khrouchtchev a rapportée de ses entretiens du Camp David [1]. Dans ces conversations sans ordre du jour, les Russes ont cru sérieusement que des concessions étaient possibles du côté américain, d'où leurs déceptions actuelles qui ont touché profondément le prestige de M. Khrouchtchev en U.R.S.S. Ses adversaires l'ont traité de naïf.

En ce qui concerne le désarmement, la rupture de Genève nous a servie. À Belgrade, M. Popovitch affirmait que la détente subsistait puisque les conversations continuaient. C'est moi qui lui ai appris la rupture des pourparlers. Comme M. Couve de Murville, j'estime qu'il n'y a pas de résultat à attendre dans les mois qui viennent et que rien ne se dessinera de nouveau avant les élections américaines.

En ce qui concerne l'Amérique latine, je suis d'accord avec M. Couve de Murville. Ces pays font à l'heure actuelle un complexe antiaméricain qui joue même au Mexique. N'y aurait-il pas lieu pour ceux d'entre nous qui bénéficient d'une grande influence parmi les Latins d'Amérique de manifester davantage leur présence ? Je pense surtout à la France et à l'Italie. Nous avons été frappés en particulier de ce que le président du Pérou nous a dit de la France. Il y a une véritable passion dans ces pays de se rapprocher de l'Europe.

Quant à Cuba, un diplomate américain vient de me dire que l'Amérique veut en finir et se débarrasser de Castro. L'indication est claire.

Au Japon, je suis frappé de voir que deux élections partielles ont successivement renforcé les éléments proaméricains, bien que le gouvernement actuel des États-Unis n'ait guère de face à montrer pour le moment.

En Indonésie, il est à noter que M. Djuanda a été reçu avec égard à Moscou, alors que la Chine manifeste sa froideur envers ce pays pour avoir récemment expulsé les colonies

[1] Sur ces entretiens, voir *D.D.F.*, 1959-II, n°s 161, 164, 169.

chinoises ralliées au communisme. Il y a peut-être là une trace supplémentaire de désaccord entre Moscou et Pékin.

En ce qui concerne les querelles recherchées par les Russes au sujet des bases de départ des avions et des fusées, M. van Scherpenberg a dit tout à l'heure qu'il ne croyait pas à une réelle menace russe, sauf dans des zones périphériques. Les Russes veulent intimider plutôt que déclencher un conflit. Mais c'est ainsi souvent que l'on finit par tomber dans la guerre véritable. Il est à noter d'ailleurs que l'avion était déjà abattu lorsque Khrouchtchev était à Vienne et qu'il n'y a fait alors aucune allusion. Bien plus, les Russes prétendaient vouloir participer à la recherche de cet avion. Le cas est donc beaucoup moins clair que celui de l'U-2 et il semble qu'en cette affaire, les Russes aient beaucoup de mal à exposer leur cas à l'opinion mondiale.

M. Luns est bien d'accord sur le besoin d'une action concertée en Europe. Il serait vain de faire des reproches aux États-Unis quand nous sommes loins d'être parfaits nous-mêmes.

M. Couve de Murville précise certains points à la suite des précédentes interventions. Il note tout d'abord que les menaces russes sont surtout dirigées vers les pays non engagés ou vers ceux d'Asie, tels le Japon, le Pakistan, peut-être la Turquie. Pour l'instant, le président du Conseil soviétique ne s'en prend pas aux pays européens.

En ce qui concerne l'Amérique latine, M. Couve de Murville a noté avec intérêt que les ministres présents estiment nécessaire d'étudier les modalités d'une coopération commune européenne vers ces pays. Il y a là déjà une tâche pour les services d'information qui sont maintenant appelés à se rencontrer parallèlement aux réunions des ministres.

Sur Berlin, il n'y a pas de fait nouveau. Cependant, à Vienne, M. Khrouchtchev a proféré des menaces concernant une réunion éventuelle du Bundestag. C'est là un problème très difficile qui touche toute la question de l'action politique de la République fédérale allemande dans cette ville. Il n'est point aisé en un tel domaine de faire un strict départ entre ce qui est légal et ce qui pourrait être considéré comme une provocation. Pour notre part, nous n'adoptons aucune politique nouvelle. Depuis dix ans, nous prêchons la prudence en cette affaire. Nous savons bien d'autre part que les États-Unis ne partagent peut-être pas entièrement nos vues et sont plus sensibles à l'aspect politique de l'affaire. Il faut néanmoins faire un choix entre deux extrêmes et la consigne à donner est avant tout celle de la prudence.

De ces discussions, il résulte que chacun est d'accord pour renforcer la solidarité européenne. Ceci apparaît nettement à chacune de ces réunions. Il faudra bientôt concrétiser ces consultations.

M. Segni a plaisir à constater qu'une solidarité s'ébauche entre les Six. C'est là l'aspiration du gouvernement italien. Il est nécessaire en particulier, comme cela a été dit au cours de cette discussion, d'avoir une action concertée en Amérique latine, non seulement entre les trois pays dont on a déjà parlé, mais entre les Six. Il faut se livrer à une étude approfondie de ces problèmes.

M. Luns ajoute que pour l'Amérique latine, il faudrait associer à ce travail de coordination l'Espagne et le Portugal. Il y a de plus un aspect militaire qui intéresse l'O.T.A.N.

M. Couve de Murville répond en faisant remarquer que le problème concerne surtout les Six et que c'est par la coopération entre les Six qu'il faut commencer à agir.

***

M. Segni aborde le second point de l'ordre du jour : le Haut-Adige[1]. Chacun sait, dit-il, ce que l'Italie a fait pour les minorités allemandes du Haut-Adige. Les touristes européens peuvent en témoigner. L'Italie a satisfait aux obligations de l'article 2 de

[1] Sur le problème du Haut-Adige, voir *D.D.F.*, 1960-I, p. 172-173.

l'accord de Paris, accord approuvé par les représentants allemands du Haut-Adige. Elle a même été plus loin puisqu'elle a reconnu la valeur des diplômes. Le gouvernement autrichien, pour des raisons de politique intérieure, a saisi l'O.N.U. L'Italie sait qu'elle n'a pas à craindre de résolution désagréable pour elle, mais il n'en reste pas moins que la discussion sera pénible entre les Occidentaux et sera utilisée par un certain nombre de pays qui cherchent l'agitation.

L'Italie a proposé de référer l'affaire à La Haye, conformément à la charte des Nations Unies et à la convention européenne de Strasbourg sur le règlement des différends. Le renvoi à la Cour de La Haye est la seule manière d'obtenir une solution définitive et sans polémique. Il est prématuré de dire à l'heure actuelle quelle sera la ligne exacte que suivra le gouvernement italien, mais il faut éviter le retour périodique de cette question devant l'assemblée des Nations Unies.

M. Luns déclare que les pays amis ne sont pas satisfaits de la décision du gouvernement autrichien qui est faite pour envenimer cette question.

Pour *M. Couve de Murville,* il y a peu à dire : tout dépend de la manière dont sera introduite cette affaire malheureuse. Il faut empêcher que le débat ne devienne amer et place l'Italie en position difficile. Le gouvernement français pour sa part fera tout son possible pour soutenir la position qui sera défendue par le gouvernement italien.

M. van Scherpenberg demande que l'on comprenne la situation délicate d'un représentant de la République fédérale allemande. Il lui est impossible de prendre position. Le faire contribuerait uniquement à exacerber les passions, ce que nous voulons éviter. M. van Scherpenberg demande qu'il ne soit même pas fait mention au procès-verbal de la séance que cette question a été traitée [1].

II

Réunion de l'après-midi, 15 h. 30

Avant l'arrivée de M. Wigny, *M. Luns* propose d'étudier rapidement le rapport des chefs des services de presse. Pour sa part, il hésite à préconiser des rencontres des chefs des services de presse en marge de celles des ministres. Les opinions avancées par ces fonctionnaires risquent de compromettre même involontairement les positions des ministres. En ce qui concerne les problèmes Est-Ouest, tout ceci doit être d'ailleurs traité dans le cadre de l'O.T.A.N. Il est toujours dangereux dans des problèmes délicats de faire état de nuances différentes qu'il faut ensuite rectifier ou contredire. Quelle utilité d'ailleurs pour les chefs des services de presse de s'occuper des mêmes problèmes que les ministres ? Par contre, le ministre serait d'accord pour des conférences réunies spécialement pour un objet déterminé.

M. van Scherpenberg ne croit pas que les réunions d'information de l'O.T.A.N. aient donné de bons résultats. Il n'y a donc pas à craindre de double emploi. Pour sa part, il ne verrait pas d'inconvénient à des réunions des chefs de presse, le tout bien entendu sans publication.

M. Couve de Murville appuie le point de vue présenté par le représentant allemand. Il ne voit pas de difficultés à la tenue de ces réunions parallèles.

[1] L'affaire du Haut-Adige devait trouver un règlement le 27 octobre en Commission politique spéciale de l'O.N.U. Un projet de résolution de compromis présenté par dix-huit puissances était adopté. La résolution, après avoir noté que la question du statut des germanophones avait été réglée par les accords de Paris de 1946, invitait les parties à reprendre leurs négociations sur l'exécution de cet accord et leur recommandait, au cas où ces négociations n'aboutiraient pas à des résultats satisfaisants dans un délai raisonnable, d'envisager le recours « à l'un quelconque des moyens prévus par la Charte, notamment le recours à la Cour internationale de justice ou à tout autre moyen pacifique de leur choix ».

M. Luns donne finalement son accord, à la condition que ces rencontres ne soient pas institutionnalisées.

M. Couve de Murville demande une modification au paragraphe 9 où sont confondus services d'information et services culturels. Il demande si tout le monde est bien d'accord pour une action de coordination en Amérique latine.

M. Segni demande que cette coordination soit étendue à l'Afrique et l'Asie.

M. Couve de Murville note que les paragraphes B et C soulèvent des problèmes qui devront être examinés tout à loisir.

M. Wigny, qui vient d'arriver de Bruxelles, s'excuse auprès de ses collègues de n'avoir pu assister à la séance du matin et indique qu'il a été retenu par un Conseil de cabinet qui s'est terminé à 13 h. 40.

Le ministre des Affaires étrangères belge remercie les ministres présents et leurs gouvernements pour l'aide politique et humanitaire qu'ils ont apportée à son pays au cours des derniers jours.

La situation, dit-il, est tragique. Les villes sont désertes ou parcourues par des Noirs ivres. Les Belges sont isolés dans la brousse. Le fils de l'ancien gouverneur du Congo, administrateur des Colonies lui-même, M. Hyckmans, qui était retourné au Congo sur sa demande, vient d'être fusillé.

La crise est aussi grave que celle que les États-Unis ont à affronter au Japon. Un complot a été monté de main de maître par les communistes qui ont réussi à mettre sur pied la soviétisation de la force publique. Les deux ministres belges envoyés de Bruxelles en mission ont été reçus, en particulier à Thysville, par un de ces soviets. Les messages dictés par les communistes sont transmis dans toute la brousse par tam-tam. Les cadres administratifs évacuent. Le vide se fait dans un pays privé de toute administration.

Le gouvernement belge n'a jamais pu assurer le contact ni avec M. Kasavubu, ni avec M. Lumumba, qui sont perpétuellement en avion d'où ils prennent leurs décisions.

C'est de Kindu qu'a été annoncée la rupture diplomatique avec la Belgique [1], de Kamina, que les troupes belges devaient quitter le pays dans les deux heures, de Kindu à nouveau qu'il a été fait appel aux troupes soviétiques.

Toutes ces décisions sont prises sans délibération du Conseil des ministres. Elles sont annoncées par l'un des plus violents des ministres congolais, M. Kashamura, qui tient la radio. Hier, M. Lumumba a nommé de Stanleyville un communiste notoire comme ministre de la Défense nationale.

Le fait le plus grave est que, dans la nuit du 17 au 18 juillet, MM. Kasavubu et Lumumba ont envoyé un message à M. Bunche, lui rappelant l'ultimatum qu'ils ont adressé au gouvernement belge d'avoir à quitter le Congo dans les quarante-huit heures. Si les troupes belges ne sont pas évacuées le 19 juillet à minuit et si les troupes de l'O.N.U. ne peuvent les contraindre à partir, le gouvernement congolais demandera la venue des troupes soviétiques.

M. Wigny lit alors un des deux télégrammes de M. Van den Bosch donnant l'avis de M. Bunche sur M. Lumumba. Le représentant de M. Hammarskjöld considère le Premier ministre congolais comme « un enfant fou avec grande facilité de parole ». Malgré un entretien de deux heures et demie, il n'a rien pu tirer de lui, sauf la demande d'avions pour ses déplacements.

Tels étant les faits, on considère à Bruxelles qu'il s'agit du grand jeu soviétique contre les bases belges afin de tourner les dispositifs de défense français et britannique.

M. Wigny expose ensuite les objectifs du gouvernement belge.

1° Il faut tenir les Russes en respect. Il faut une déclaration des puissances occidentales. Les États-Unis doivent s'y associer ainsi que le Conseil atlantique.

2° Le Katanga et les régions avoisinantes forment un refuge et un point de départ. Il y a là un mouvement sincère, nullement artificiel, d'ailleurs ancien, vers l'autonomie. Le gouvernement Tschombé ne groupait initialement que le parti majoritaire conakat, mais

[1] Le 14 juillet : voir ci-dessus le n° 26 (notes).

depuis hier, un mouvement de ralliement se dessine parmi les tribus baluba. Le vice-président du parti balubakat est entré dans le gouvernement. Le travail reprend normalement dans ces régions. Le Kivu, le Kasaï et le Ruanda-Urundi demandent à rejoindre la fédération katangaise. Au même moment, le gouvernement de Léopoldville se désagrège et le ministre de l'Économie nationale, M. Yawa, a donné sa démission. Le gouvernement belge désire donc maintenir ses positions au Katanga et provoquer, en partant de ce territoire une nouvelle cristallisation.

3° En ce qui concerne le reste du Congo, il existe une double tendance au sein du gouvernement belge. Certains estiment qu'il faut s'assurer le contrôle du Sud-est sans se soucier du reste du pays qui a déjà sombré dans l'anarchie. Le ministre des Affaires étrangères belge est personnellement contre cette tendance. Le Sud-est congolais ne pourra jamais se développer s'il a à côté de lui des régions contrôlées par les communistes. Ce n'est pas là une attitude raisonnable.

Partant de ce point de vue, *M. Wigny* indique qu'il se trouve encore 5 000 civils belges à Léopoldville dont la sécurité est assurée par 1.400 parachutistes. Le gouvernement belge a décidé l'évacuation des derniers Blancs de Léopoldville, mais pour éviter que des experts tchèques ou chinois ne viennent immédiatement remplacer ceux qui partent, il serait souhaitable que les techniciens belges demeurent à Brazzaville d'où ils pourraient revenir au Congo lorsque l'ordre sera rétabli.

M. Wigny craint en effet beaucoup l'arrivée de ces techniciens communistes. Si, comme on le dit, un cargo polonais, *le Stettin,* s'apprête à débarquer les armes à Matadi, ceci indique qu'un plan a été élaboré de longue date. Les techniciens ne seront pas longs à suivre les armes. Le gouvernement français peut-il faire une enquête sur les mouvements de ce bateau, savoir quels ports il a touchés, se faire communiquer le connaissement de la cargaison ?

À l'O.N.U., le gouvernement belge n'a qu'un but : éviter de laisser se développer la soviétisation du pays. Il serait souhaitable qu'à ce sujet, les puissances occidentales adoptent une attitude commune.

Tels étant les objectifs du gouvernement belge, il reste à déterminer les moyens à employer :

1° Pour empêcher la soviétisation, les Belges sont un peu désarmés. Ils ne savent comment répondre aux Russes. Il faudrait à ce sujet des conversations entre Occidentaux et avec les Américains.

2° Pour le Katanga, le gouvernement belge adopte une politique d'extrême prudence. Il freine autant que possible M. Tschombé qui voudrait aller à New York et est d'ailleurs disposé à le faire dans les quarante-huit heures, même sans l'assentiment du gouvernement belge. Il est indispensable que M. Hammarskjöld n'envoie pas de troupes au Katanga et n'intervienne pas dans les affaires intérieures de cette province. Il est d'ailleurs de bon augure que le secrétaire général des Nations Unies eût dépêché à Élisabethville un représentant personnel et non des troupes.

Lorsque dans la nuit tragique du 13 au 14 juillet, M. Loridan, informé par Bruxelles du massacre des otages si les troupes belges ne se retiraient pas, a donné son accord au principe de l'évacuation, il a précisé que les troupes de l'O.N.U. ne pourraient aller que là où les troupes belges n'étaient pas en mesure d'agir. Telle est l'interprétation que le gouvernement belge donne à la résolution du Conseil de sécurité et il faut espérer que M. Hammarskjöld est d'accord.

3° Sur la composition des forces, les Belges refusent la présence de Guinéens, car M. Ismaïl Touré, frère de Sékou Touré, est le principal inspirateur de M. Lumumba. La présence des troupes ghanéennes à Léopoldville terrifie les Blancs et l'attitude du général britannique qui les commande, le général Alexander, n'est guère claire et personne ne sait qui lui a donné mandat d'agir.

4° Pour le reste du Congo, le gouvernement belge espère que la rupture diplomatique pourra être quelque peu retardée. Le Sénat congolais a créé une commission d'enquête sur l'opportunité de cette rupture. La Chambre a fait de même. Il y a loin d'avoir unanimité dans l'opinion congolaise pour souscrire à la décision prise par M. Lumumba.

M. Wigny indique ensuite que le Conseil des ministre belge s'est occupé dans la matinée du 18 de l'attitude du général Alexander qui a déclaré que si les troupes belges intervenaient, l'ensemble des Belges dispersés dans le pays seraient immédiatement massacrés. Il demandait que le commandement belge n'effectue aucun mouvement de troupes sans l'autorisation de l'O.N.U. Il insistait aussi pour que les troupes belges quittent Léopoldville dans la journée de mardi au plus tard.

La décision prise le 18 en fin de matinée est que les troupes belges peuvent être placées sous le commandement des forces de l'O.N.U., mais qu'elles ont néanmoins mission d'agir seules lorsque la vie des Européens sera en danger. De même, il est prescrit aux troupes belges d'évacuer Léopoldville si l'O.N.U. peut garantir qu'elle y maintiendra l'ordre.

Si le gouvernement français en est d'accord, les techniciens belges se concentreront à Brazzaville.

Quant à M. Van den Bosch, il a reçu instruction de rester à Léopoldville jusqu'à son expulsion. Dans ce cas, il demeurera à Brazzaville et laissera un consul sur place.

À l'O.N.U., si une nouvelle réunion du Conseil doit se tenir, les Belges demandent à leurs amis de rejeter la nouvelle condamnation pour agression que représenteront certainement les Russes. M. Loridan fera valoir que dès l'origine, la Belgique a accepté l'assistance technique de l'O.N.U. puis celle des forces de police de l'organisation internationale. Elle demande seulement à ce que ses troupes collaborent avec celles du général von Horn, pour le maintien de l'ordre.

De plus, le délégué belge demandera la constitution d'une commission d'enquête et après l'incident du cargo polonais (1), un embargo sur les expéditions d'armes (2).

M. Wigny conclut en disant qu'il n'a pas voulu insister sur les atrocités dont ses compatriotes ont été les victimes. Il faut tenir maintenant jusqu'à ce que M. Lumumba saute ou que la présence des forces de l'O.N.U. soit suffisante pour rétablir l'ordre. Il s'agit d'une question d'heures pendant lesquelles doit s'affermir l'unité occidentale.

***

M. Couve de Murville indique que le discours du ministre belge a été suivi par lui avec émotion et amitié. Ce qui se passe au Congo est une grande épreuve non seulement pour les Belges, mais pour tous les pays européens.

Sur le plan politique, il n'est peut-être point prouvé que le communisme soit à l'origine de tous les troubles. Du moins peut-on être certain que l'U.R.S.S. exploite la situation et cherche à s'assurer des positions en Afrique, d'où l'appui qu'elle donne au gouvernement Lumumba.

En toute cette affaire, l'action du gouvernement français sera prise en étroit contact avec celle du gouvernement belge.

En ce qui concerne les questions posées par M. Wigny, les réactions françaises sont les suivantes :

1° Il y a certes une menace d'intervention russe. Si celle-ci devient évidente, une action préventive ne peut être prise par les Six à eux seuls. Il faut y associer les Américains et voir avec eux ce que l'on peut faire.

(1) Selon les autorités belges, un navire polonais, le *Stettin,* chargé d'armes, était arrivé à l'embouchure du Congo. L'adjoint du secrétaire général de l'O.N.U., M. Bunche, déclarait avoir obtenu des autorités congolaises le débarquement à Matadi et la mise sous contrôle par les Nations Unies de la cargaison (Télégramme de New York, n° 1306 du 17 juillet, non retenu). Toutefois, la Pologne démentait tout transport d'armes au Congo (Télégramme de Varsovie, n° 864 du 20 juillet, non reproduit) et selon l'état-major de la Marine française (Note du 21 juillet, non publiée), le navire faisait route vers Lomé et il était vraisemblable qu'il ne toucherait pas d'autre port africain.

(2) M. Wigny annonçait devant la presse, le 19 juillet, son intention de demander à l'O.N.U. cet embargo.

En ce qui concerne le Katanga, la position exprimée par M. Wigny est sage. Il faut tenir compte de la perspective du Congo pris dans son ensemble. Le mouvement de dissidence de M. Tschombé a sur le moment un effet salutaire, puisque l'ordre est assuré dans la région où il y a le plus d'Européens. Néanmoins, une reconnaissance immédiate aurait des répercussions sur le reste du pays. Il vaut donc mieux ne pas compromettre la situation, s'abstenir de déclarations officielles sur la reconnaissance et atermoyer encore pendant quelque temps. Par contre, il n'y a qu'avantage à intervenir d'accord avec les Anglais et les Américains pour détourner M. Hammarskjöld d'envoyer des troupes au Katanga.

3° Pour le reste du Congo, il est en effet souhaitable d'éviter aussi longtemps que possible la rupture totale des relations diplomatiques. Si les techniciens belges qui évacuent Léopoldville désirent rester quelque temps à Brazzaville, le gouvernement français n'y verra pas d'objection. Il s'agit bien entendu des hommes seuls.

4° En ce qui concerne l'O.N.U., trois problèmes se posent :

a. En ce qui concerne les troupes belges, la thèse française est la suivante : celles-ci demeurent sur place et interviennent tant que l'ordre n'aura pas été rétabli. Ensuite, elles se retireront sur leurs bases sans préjuger pour le moment de l'avenir de ces bases elles-mêmes. Cette position est acceptée par les Anglais et vraisemblablement par les Américains.

b. On peut faire savoir à M. Hammarskjöld qu'il serait déraisonnable de sa part d'envoyer des troupes au Katanga. Une intervention en ce sens sera faite auprès de lui. D'ailleurs, il est probable que l'intervention des troupes de l'O.N.U. nécessitera des contingents de plus en plus importants. On s'apercevra vite que ces troupes internationales auront à faire face aux mêmes problèmes que ceux qui confrontent les troupes belges. Déjà M. Hammarskjöld a été obligé de porter les effectifs des troupes de 2 000 à 8 000 hommes.

c. Pour la composition des forces, nous sommes d'accord pour dissuader M. Hammarskjöld d'employer des Guinéens. Le problème malien n'est pas réglé pour l'instant, il serait souhaitable que les Nations Unies fassent appel à des troupes blanches. On parle d'Irlandais, Yougoslaves, Canadiens ou Suédois. De façon générale, ces troupes doivent aller là où il n'y a pas de troupes belges et où l'ordre est troublé.

M. Wigny, qui avait été appelé au téléphone de Bruxelles par M. Eyskens, revient en déclarant que le Parlement a voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

a. Demande du retrait des troupes belges.

b. Blâme à M. Lumumba pour avoir fait appel à l'U.R.S.S.

c. Demande à MM. Kasavubu et Lumumba de retourner immédiatement à Léopoldville et d'expliquer leur politique.

M. Wigny en tire comme conséquence que la désagrégation commence au sein du gouvernement congolais.

M. Segni indique que son gouvernement suit la situation au Congo avec attention, car il y existe de très nombreux Italiens qui y ont construit des routes; d'ailleurs, un vice-consul italien a été assassiné. De façon générale, son gouvernement est contre le retrait immédiat des troupes belges. Il appuie donc entièrement la position française exprimée par M. Couve de Murville. Le gouvernement italien ne souhaite pas l'inclusion de troupes communistes dans les troupes internationales. Enfin, sur le problème du Katanga, les pays occidentaux doivent adopter une attitude commune à l'O.N.U. Il serait souhaitable qu'un nouveau débat à ce sujet ait lieu à l'O.T.A.N.

M. Werner, président du Conseil du Luxembourg, demande s'il faut répondre au télégramme adressé à tous les gouvernements par M. Tschombé [1].

[1] Le 14 juillet, M. Tschombé déclarait, au cours d'une conférence de presse, qu'il venait d'adresser aux quatre-vingt-trois membres de l'O.N.U. une note annonçant l'indépendance du Katanga.

Il est décidé que M. Wigny fera savoir au chef du gouvernement du Katanga que les télégrammes ont été bien reçus et qu'ils seront examinés par les gouvernements respectifs.

M. Carstens au nom du gouvernement allemand indique que son gouvernement hésitera à reconnaître le Katanga. Cédant en effet aux observations de Bonn, le gouvernement congolais de Léopoldville a finalement décidé de ne pas reconnaître la D.D.R. Il serait fâcheux qu'un prétexte soit fourni à M. Lumumba pour lui faire modifier cette position. Il faut donc faire jouer aussi longtemps que possible l'influence dont on peut disposer à Léopoldville.

Le gouvernement allemand enfin a réagi vivement à la note russe qui accusait le gouvernement fédéral allemand de s'être prêté aux tentations du colonialisme sous prétexte que les troupes belges envoyées en renfort au Congo venaient d'Allemagne [1].

M. Luns assure le gouvernement belge du complet appui du gouvernement hollandais pour toute démarche diplomatique qu'il jugerait bon d'entreprendre. Il met M. Wigny en garde contre l'action que M. Hammarskjöld peut exercer au Katanga. Si celui-ci envoie un représentant spécial à Elisabethville, c'est probablement pour demander au Katanga de rentrer dans l'unité congolaise et non pas pour l'encourager dans ses tentatives de dissidence.

Le gouvernement hollandais appuie la suggestion belge de demander à Washington une déclaration selon laquelle l'Occident ne tolérera pas que le communisme s'installe dans le bassin du Congo. Il convoquera demain matin à cet effet l'ambassadeur des États-Unis. Il lui fera valoir en même temps que le gouvernement des Pays-Bas est surpris de voir les Américains mettre des avions à la disposition de M. Lumumba pour ses déplacements.

M. Wigny conclut le débat en ces termes :

a. Pour le Katanga, chacun est libre d'agir de la manière qu'il jugera la plus appropriée en gardant à l'esprit les conseils de prudence dont il a exposé auparavant les raisons.

b. Pour nourrir l'enquête que M. Loridan demandera au Conseil de sécurité, il serait souhaitable de dresser un tableau des sévices qu'ont subis les colonies étrangères.

c. Le gouvernement belge retire l'impression que sa position politique est approuvée par ses alliés. Il espère que les informations données à Bruxelles sont suffisantes. Chaque fois que l'un des Six aura besoin de précisions ou critiquera telle ou telle méthode d'application, il ne doit pas hésiter à demander des explications.

(Cabinet du Ministre — Secrétariat général — Europe 1956-1960. Questions internationales n° 170.)

[1] Allusion à la déclaration soviétique remise aux ambassadeurs de divers pays le 13 juillet pour dénoncer « l'intervention impérialiste au Congo » : voir ci-dessus p. 108, note 2.

33

Compte rendu de la Direction d'Afrique-Levant

Affaire du Congo. Réunion franco-anglo-américaine (18 juillet 1960)[1]

C.R. *Paris, 18 juillet 1960.*

Au cours de la réunion qui s'est tenue le 18 juillet au Département avec les ministres conseillers des ambassades des États-Unis et de Grande-Bretagne [2], ont été examinés les points suivants :

1. Force d'intervention des Nations Unies et maintien des troupes belges.
2. Situation au Congo et rapports belgo-congolais.
3. Problème du Katanga.
4. Séance du Conseil de sécurité du 19 juillet.

***

1. *La force d'intervention des Nations Unies et les forces belges.*

Les trois délégations constatent que la position de M. Hammarskjöld [3] semble avoir, au cours des derniers jours, évolué dans un sens satisfaisant.

a. Conscient du danger d'une intervention russe [4], le secrétaire général des Nations Unies recherche un élargissement de la force d'intervention.

Celle-ci comporte pour l'instant des contingents marocains, tunisiens, ghanéens, éthiopiens, en tout environ 5.000 hommes déjà sur place ou en cours de transport. M. Hammarskjöld envisage d'autre part la participation d'éléments irlandais, suédois, yougoslaves, birmans et haïtiens. Il semble qu'une participation guinéenne soit pour l'instant écartée.

[1] Cette réunion tripartite est due à une initiative française (voir à ce sujet le télégramme de Paris à Washington nos 9855-9857 et à Londres nos 8224-8226 du 7 juillet, non reproduit). Elle a été précédée d'une réunion tripartite à Bruxelles le 12 juillet (cf. le télégramme de Bruxelles nos 590-593 du même jour, non reproduit), elle-même suivie d'une réunion quadripartite à Bruxelles le 15 juillet (cf. le télégramme de Bruxelles nos 681-698 du 15 juillet, non retenu). Le télégramme de Paris à Londres nos 8839-8841 et à Washington nos 10523-10525 du 17 juillet, non reproduit, porte sur la concertation entre les pays occidentaux au sujet de l'attitude à adopter en ce qui concerne la reconnaissance de l'indépendance du Katanga. Cette réunion a pour objet de préparer la position des trois puissances en vue de la réunion du Conseil de sécurité prévue pour le 19 juillet.

[2] M. Cecil B. Lyon pour les États-Unis et sir Anthony Rumbold pour la Grande-Bretagne.

[3] Sur la position de M. Hammarskjöld, secrétaire général des Nations Unies, la réunion du Conseil de sécurité du 13 juillet, le rejet de trois amendements soviétiques et l'adoption le 14 juillet d'une résolution tunisienne, voir l'*Année politique 1960,* p. 513, ci-dessus p. 90, note 1.

[4] MM. Kasavubu et Lumumba avaient notifié, par lettre en date du 16 juillet, adressée à M. Ralph Bunche, secrétaire général adjoint de l'O.N.U., au Congo depuis le début de juillet, qu'ils feraient appel à l'U.R.S.S. si le 19 juillet à vingt-quatre heures, les troupes belges n'avaient pas évacué le territoire du Congo.

Au total, vingt-sept pays apportent actuellement une contribution à la force d'intervention : troupes, appuis logistiques, fournitures diverses.

b. Il semble d'autre part que M. Hammarskjöld soit convaincu de la nécessité d'un retrait *progressif* des forces belges. En ce qui concerne le lieu sur lequel ce retrait serait effectué, M. Hammarskjöld a précisé qu'il avait été intentionnellement vague devant le Conseil de sécurité, afin de réserver l'avenir.

La délégation française fait état d'informations reçues le matin même de Brazzaville selon lesquelles les effectifs dont disposent actuellement les Nations Unies à Léopoldville ne justifieraient pas selon les Belges un retrait de leurs propres troupes. Des divergences de vues seraient déjà apparues à cet égard entre le commandement belge et M. Bunche.

Sur ce point, les positions française, britannique et américaine paraissent tout à fait concordantes. Le retrait des forces belges ne saurait s'effectuer que lorsque les contingents des Nations Unies assureront de façon efficace la protection des vies et des biens, selon les Américains, « are firmly in control ». Les renforts belges pourraient peut-être regagner immédiatement la Belgique, tout au moins se replier provisoirement sur les bases. Selon sir Anthony Rumbold, M. Hammarskjöld aurait évoqué l'idée d'un « rapatriement symbolique » et les trois délégations sont d'accord pour constater qu'une telle opération pourrait se révéler opportune.

2. *Situation au Congo et rapports belgo-congolais.*

Sur une question de la délégation américaine concernant le statut des bases belges au Congo, la délégation française précise qu'il n'est intervenu entre les deux gouvernements intéressés qu'un accord général d'amitié, d'assistance et de coopération [1]. En ce qui concerne la coopération en matière de défense, l'accord en question précise les modalités d'utilisation des troupes cantonnées sur les bases et se borne pour toute autre question à annoncer un accord ultérieur.

Les trois délégations constatent que la rupture des relations diplomatiques [2] n'a pas été suivie d'effets et que M. Van den Bosch n'a pas quitté Léopoldville. Elles sont d'accord pour estimer qu'il est opportun de laisser les choses dans l'état de vague et de confusion où elles sont actuellement. L'évolution des événements permettra d'ici quelques jours de voir comment et dans quel sens on peut agir.

En ce qui concerne la situation du gouvernement congolais [3], nul ne dispose d'informations précises sur les récents limogeages ou démissions. Le départ d'un certain nombre de ministres devrait, dans un système parlementaire authentique, affaiblir le gouvernement. Il est à

[1] Le traité belgo-congolais a été paraphé le 29 juin, mais non ratifié.

[2] Le gouvernement congolais rompt les relations diplomatiques avec la Belgique le 14 juillet.

[3] Il existe un très fort différend au sein du Parlement congolais entre le Sénat dont le président est M. Ileo et M. Lumumba. Ce dernier rencontre une vive opposition de la part de M. Ileo et des représentants provinciaux. M. Yawa, ministre des Affaires économiques, seul membre du gouvernement originaire du Katanga, a donné sa démission le 17 juillet et a rejoint Élisabethville.

redouter au contraire, le Parlement congolais n'assurant qu'un contrôle nominal du gouvernement, que les éléments extrémistes ne voient leur position renforcée et que Lumumba ait désormais les coudées plus franches.

3. *Problème du Katanga.*

Il est constaté que M. Tschombé a abandonné pour l'instant l'idée de se rendre aux États-Unis (1).

Seuls des trois puissances, les États-Unis ont réagi jusqu'ici au télégramme du chef du gouvernement katangais. La communication du gouvernement américain, dont il est donné lecture, assure M. Tschombé de la sympathie de Washington tout en précisant que dans les circonstances présentes, le gouvernement américain n'est pas en mesure de reconnaître l'indépendance du Katanga.

À cet égard, l'attitude du gouvernement belge a sensiblement évolué. Vigoureusement en faveur de l'unité congolaise il y a quelques jours, M. Wigny parle aujourd'hui « de ne pas prendre pour l'instant de position définitive ». Il n'est pas douteux, d'autre part, que certaines autorités belges s'emploient à encourager discrètement le mouvement de sécession qui, d'ailleurs, semble s'étendre à certaines des provinces voisines.

Les Britanniques paraissent, pour leur part, avoir une position plus ferme, contre la reconnaissance, que quarante-huit heures auparavant.

Ni Britanniques, ni Américains ne sont au courant de l'intention dont M. Hammarskjöld s'est ouvert à M. Bérard d'envoyer un représentant personnel auprès de M. Tschombé (2).

4. *Séance du Conseil de sécurité du 19 juillet* (3).

C'est surtout de la menace d'une intervention soviétique qu'il est question sous cette rubrique.

Sir Anthony Rumbold donne lecture d'une communication de Moscou selon laquelle le message adressé à Lumumba aurait été rédigé par le parti, sans entraîner pour autant l'adhésion de la machine gouvernementale. M. Zorine notamment n'aurait pas caché qu'il désapprouvait ce texte (4).

On doit d'ailleurs constater que le message en question est plus violent dans la forme que substantiel. Peut-être est-il le résultat d'un com-

(1) M. Tschombé, Premier ministre de la province du Katanga, avait conçu le projet de se rendre aux Nations Unies en passant par Bruxelles. Sur le sujet, voir les télégrammes de Bruxelles n°s 757 et 858-859, respectivement des 18 et 21 juillet, non reproduits.

(2) Voir le télégramme de Washington n°s 3578-3579 du 18 juillet, non reproduit.

(3) Le 17 juillet, M. Sobolev demande à M. Hammarskjöld que le Conseil de sécurité se réunisse le 19 pour discuter de la situation au Congo. Cette réunion aura lieu le 20 à 20 h. 30 pour permettre à M. Thomas Kanza, ministre délégué du gouvernement congolais pour l'O.N.U., d'arriver à New York et de prendre la parole.

(4) Le 14 juillet, MM. Lumumba et Kasavubu avaient adressé de Kidoulé un télégramme à M. Khrouchtchev. Dès le 15 juillet, M. Khrouchtchev avait répondu, posant le principe d'une intervention des « États pacifiques » et de l'U.R.S.S. à côté de celle de l'O.N.U. Sur l'attitude soviétique dans l'affaire du Congo, voir une note de M. Henri Froment-Meurice, de la sous-direction d'Europe orientale au Département, datée du 19 juillet et non reproduite.

promis entre l'activisme de la hiérarchie du parti et le souci de prudence du gouvernement.

En ce qui concerne le bateau polonais *Stettin* (1) qui, selon les Belges, apporterait des armes au Congo, la délégation française indique que, selon les dernières informations reçues, la cargaison doit être débarquée à Matadi et confiée à la garde des Nations Unies.

(Nations Unies S 50-2-A-28.)

34

Communication de l'Ambassade de Pologne au Département

N. *Paris, 19 juillet 1960.*

L'ambassadeur de Pologne présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères et a l'honneur, d'ordre de son gouvernement, de lui communiquer ce qui suit :

I. Le gouvernement de la République populaire de Pologne a attiré à maintes reprises l'attention des gouvernements des États membres de l'O.T.A.N. et dans ce nombre également du gouvernement de la République française sur les dangers que fait peser la politique du gouvernement actuel de la République fédérale allemande sur la paix et les intérêts de toutes les nations, y compris, et dans une mesure non moindre, des peuples des États membres de l'O.T.A.N., surtout de ceux qui voisinent avec la République fédérale allemande (2).

Le gouvernement de la République populaire de Pologne indiquait le danger que constituent les aspirations revanchardes de la République fédérale allemande, aspirations exigeant la révision de la frontière occidentale de la Pologne sur l'Oder et la Neisse lusacienne.

Le gouvernement polonais attirait l'attention sur l'appui continuellement accru accordé à ces aspirations par le gouvernement de la République fédérale allemande.

Le gouvernement de la République populaire de Pologne mettait en garde devant le danger que constitue l'armement de troupes ouest-allemandes et particulièrement leur armement en engins nucléaires et en

(1) Sur l'affaire du *Stettin,* voir ci-dessus p. 114, note 1.

(2) Les deux versions du plan Rapacki (déclaration devant l'O.N.U. du 2 octobre 1957 et mémorandum du 14 février 1958 prévoyant l'établissement au centre de l'Europe d'une zone dénucléarisée) constituaient une prévention contre le danger des deux Allemagnes : H. Rollet, *La Pologne au xxe siècle,* p. 506 et *D.D.F.,* 1957-II, n°s 308, 430, 441, 474 et 1958-I, n°s 6, 7, 19, 78, 452, 459.

fusées les plus modernes [1]. Le gouvernement de la République populaire de Pologne démontrait que l'aide des États membres de l'O.T.A.N. à la construction de la puissance militaire de la République fédérale allemande et le fait que les gouvernements de la plupart de ces États se refusent à reconnaître explicitement la frontière occidentale de la Pologne sur l'Oder et la Neisse lusacienne, en tant que fait irréversible, constituent une aide aux forces revanchardes et révisionnistes ouest-allemandes, renforcent leur position dans la République fédérale allemande et dans l'O.T.A.N. et les encouragent à des agissements de plus en plus agressifs.

Le gouvernement de la République populaire de Pologne mettait en garde devant le fait qu'une telle politique des gouvernements de nombreus États membres de l'O.T.A.N. peut avoir pour conséquence un nouveau conflit armé en Europe, dans lequel ces États pourraient être entraînés indépendamment de leurs intentions.

II. Des hommes politiques responsables de certains États du pacte atlantique, et entre autres également de la République française, se sont efforcés d'expliquer au gouvernement de la République populaire de Pologne que celui-ci surestimait ces dangers. Ils se sont efforcés de convaincre le gouvernement de la République populaire de Pologne que le gouvernement de la République fédérale allemande et le chancelier Adenauer en particulier ne partageaient pas les opinions des milieux révisionnistes ouest-allemands et qu'ils ne leur accorderaient pas leur appui. Ces hommes politiques ont répété que le pacte atlantique avec un caractère défensif et qu'il n'accorderait aucune aide aux aspirations agressives qui se manifestaient dans la République fédérale allemande.

Ils se sont efforcés de minimiser le danger du réarmement ouest-allemand en répétant la thèse bien connue selon laquelle l'appartenance de la République fédérale allemande à l'O.T.A.N. gênerait et freinerait les tendances agressives dans ce pays. En ce qui concerne la frontière occidentale de la République populaire de Pologne, nombre de ces hommes politiques se sont déclarés convaincus de son caractère définitif [2], mais — le président de la République française excepté — ils n'ont pas clairement et publiquement pris position à cet égard, ce qui pourrait réduire à néant les espoirs des milieux agressifs de la République fédérale allemande comptant sur l'aide de l'extérieur pour la réalisation de leurs aspirations dangereuses.

Les faits cependant ont constitué et constituent un démenti à tous ces arguments.

[1] Le 15 juin avait lieu une déclaration de M. Strauss sur la dotation de l'Allemagne en fusées *Polaris*. En voyage aux États-Unis, il ne démentait pas qu'un projet américain mis au point par M. Gates eût été proposé aux différents membres de l'O.T.A.N. concernant les I.R.B.M. *Polaris* sur rampes mobiles. Il ajoutait cependant qu'aucune décision n'avait été prise à Bonn à ce sujet, le projet étant encore à l'étude à l'O.T.A.N. Il soulignait que la R.F.A. ne pouvait se payer le luxe de construire ses propres missiles. Voir également ci-dessus p. 39, note 2.

[2] Notamment le général de Gaulle lors de conférences de presse les 25 mars et 10 novembre 1959 : *D.D.F.*, 1959-I, n° 211 (note) et 1959-II, n° 248 (note), ou lors d'entretiens avec le chancelier Adenauer à Rambouillet, au début de septembre 1959 : *D.D.F.*, 1959-II, n° 108.

III. Au cours de ces dernières semaines, en République fédérale allemande, les manifestations dirigées contre la frontière occidentale de la Pologne se sont nettement intensifiées. La participation à ces manifestations de membres du gouvernement de la République fédérale allemande et de ses représentants officiels, avec à leur tête le chancelier Adenauer et le ministre de la Défense Strauss, a pris une telle envergure et des formes telles que ceux qui s'efforceraient de soutenir la thèse de la prétendue absence d'appui du gouvernement de la République fédérale allemande aux forces révisionnistes ouest-allemandes se verraient soupçonnés, à juste titre, d'induire sciemment en erreur leur propre nation et l'opinion mondiale. Il est désormais évident pour chacun que les prétentions territoriales révisionnistes font partie du programme officiel de la politique du gouvernement de la République fédérale allemande.

IV. Le 10 juillet 1960 a eu lieu à Dusseldorf une rencontre du *Landsmannschaft* de la Prusse orientale qui représente les pires traditions du militarisme prussien, de l'agression et de la conquête des territoires polonais ainsi que des aspirations à l'annexionnisme outrancier.

Le chancelier de la République fédérale allemande, Konrad Adenauer, y a prononcé un discours bien connu, publié également dans le Bulletin officiel de l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral.

Ce discours est devenu une déclaration officielle de la reconnaissance par le gouvernement de la République fédérale allemande du programme des forces revanchardes et agressives ouest-allemandes.

Le gouvernement de la République populaire de Pologne tient à attirer l'attention sur la déclaration suivante contenue dans ce discours : « Si nous nous tenons fidèlement et fermement à ces biens, à la paix et à la liberté et si nous nous tenons fidèlement et fermement à nos alliés, comme ces derniers se tiennent à nous, il faut espérer qu'à ce moment-là, alors le monde se verra restituer à nouveau la paix et la liberté et vous aussi, votre beau pays natal, la Prusse orientale. » (*Bulletin des Presse und Informationsamtes der Bundesregierung* du 12 juillet 1960, N. 126, pages 1257 et 1258.)

Il est donc évident que le chancelier de la République fédérale allemande compte sur l'appui de l'O.T.A.N. en tant que pacte militaire (ce dont témoigne ne serait-ce que l'expression « les Alliés ») pour les tentatives ouest-allemandes de « restituer » aux Allemands les terres polonaises.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement de la République populaire de Pologne estime indispensable de s'adresser au gouvernement de la République française comme aux autres gouvernements des États membres de l'O.T.A.N. en le priant de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Y a-t-il soit dans le cadre de l'O.T.A.N., soit dans les relations bilatérales entre la République française et la République fédérale allemande, un engagement officiel quelconque à prêter aide à la Républi-

que fédérale allemande dans ses prétentions territoriales à l'égard de la République populaire de Pologne ?

2. De l'avis du gouvernement français, y a-t-il dans les relations entre la République française et la République fédérale allemande d'autres fondements quels qu'ils soient en vertu desquels le chancelier Adenauer se sentirait en droit de faire usage des formules susmentionnées à l'égard d'une partie du territoire de la République populaire de Pologne ? L'ambassade de Pologne est persuadée que l'attitude déjà exprimée par le gouvernement français à ce sujet est de nature à lui faciliter indubitablement la réponse.

3. La déclaration susmentionnée du chancelier Adenauer, en particulier, se rapportant à une partie du territoire polonais a-t-elle été faite au su ou à l'approbation du gouvernement français ?

4. Considérant l'attitude bien connue et immuable du gouvernement et de la nation polonaise ainsi que des alliés de la Pologne, à savoir que la frontière sur l'Oder et la Neisse lusacienne est une frontière définitive qu'aucune prétention révisionniste — de quelque manière qu'elle soit présentée — n'est et ne sera jamais reconnue par la Pologne ni par ses alliés et que, par conséquent, les tentatives faites pour modifier l'état territorial de la Pologne signifieraient un conflit armé — quelle est l'attitude du gouvernement de la République française à l'égard des prétentions de la République fédérale allemande concernant le territoire de la République populaire de Pologne ainsi qu'à l'égard des agissements bien connus déployés dans ce sens en République fédérale allemande ?

La position au sujet de la question qui fait l'objet de la présente note constitue pour la nation polonaise l'un des indices essentiels de l'attitude à l'égard de ses intérêts fondamentaux et les plus vitaux ainsi qu'à l'égard de la paix et de la sécurité en Europe.

L'ambassade de Pologne saisit cette occasion pour renouveler au ministère des Affaires étrangères les assurances de sa haute considération [1].

(Europe 1944-1960, Pologne, n° 241, f°s 160 r°-162 v°.)

[1] Le même jour 19 juillet, dans une note au gouvernement américain, le gouvernement soviétique, se référant à la visite de M. Strauss aux États-Unis et à celle de M. Brucker à Bonn (Sur cette dernière visite, voir ci-dessus p. 39, note 2, et p. 121, note 1), déclarait qu'il était devenu manifeste que les États-Unis préparaient l'opinion mondiale à un armement de la R.F.A. avec des fusées à ogives nucléaires. Il affirmait que les fusées *Polaris* avaient les caractéristiques techniques d'une arme offensive et que les États-Unis « s'engage(aient) toujours plus avant sur la voie de la création d'un foyer actif d'agression au cœur même de l'Europe ». Il y voyait la raison pour laquelle les Américains n'acceptaient aucune mesure efficace de désarmement et avertissait « de la manière la plus sérieuse » le gouvernement de Washington que « la voie dans laquelle il s'engage(ait) (pouvait) amener des conséquences dangereuses pour la paix et la sécurité des peuples européens ». Toujours le 19 juillet, dans une note à la R.F.A., le gouvernement soviétique protestait contre l'équipement de la Bundeswehr en armes nucléaires; l'assertion selon laquelle les fusées *Polaris* étaient placées sous le contrôle de l'O.T.A.N. n'était qu'un « rideau de fumée ».

35

Note de la Direction politique

(Mission de liaison pour les Affaires algériennes)
au sujet de l'aide chinoise au « G.P.R.A. »

N. *Paris, 19 juillet 1960.*

Reconnu dès sa création par la République populaire chinoise, le « G.P.R.A. » envoya à Pékin au mois de décembre 1958 une délégation composée de Ben Khedda, « ministre des Affaires sociales », Mahmoud Cherif, « ministre de l'Armement » et Saad Dahlab, « directeur de l'Information ». Accueillis avec les plus grands honneurs, ces représentants du F.L.N. obtinrent la promesse d'une aide matérielle de la Chine communiste en armes et en argent (1).

Faisant suite à cette délégation, une mission militaire composée de neuf officiers de l'A.L.N. et dirigée par Omar Oussedik se rendit le 29 mars 1959 à Pékin. Reçue par le ministre de la Défense nationale Peng Teh-huai, la délégation algérienne parcourut pendant un mois la Chine, faisant l'objet d'égards particuliers de la part de Mao Tsé-toung et des plus hauts dignitaires de l'État. D'après des informations reproduites par l'hebdomadaire américain *Newsweek,* un accord militaire aurait été conclu concernant la livraison d'armement chinois : artillerie de campagne, D.C.A. et même des avions à réaction, ainsi que des hélicoptères. Cependant, aucun de ces renseignements n'a reçu confirmation.

Le 30 avril 1960, une délégation présidée par Krim Belkacem, vice-premier et ministre des Affaires étrangères du « G.P.R.A. » et comprenant douze membres parmi lesquels figuraient notamment Boussouf, « ministre de l'Armement » et son collègue Ahmed Francis, « ministre des Finances », arriva à Pékin — via Le Caire et Moscou. Le 19 mai était publiée une déclaration commune évoquant notamment le « soutien total du gouvernement chinois au combat mené par le peuple algérien » ainsi que le « développement de la coopération algéro-chinoise », en particulier l'installation éventuelle d'une représentation diplomatique du « G.P.R.A. » à Pékin (2).

Ce voyage de Krim Belkacem à Pékin, précédant de quelques semaines seulement l'ouverture des conversations de Melun (3), a donné lieu à de multiples spéculations. En fait, les renseignements recuillis à ce sujet sont assez contradictoires. D'après certains, les dirigeants rebelles

(1) Sur le voyage de cette délégation, voir D.D.F., 1958-III, n°s 392, 425.
(2) Sur le voyage de cette délégation, voir *D.D.F.,* 1960-I, n° 302.
(3) Sur ces conversations, voir ci-dessus les n°s 4, 7.

seraient revenus déçus de leur mission en Chine : ce serait notamment le point de vue du département d'État, tel qu'il a été exposé à notre ambassade à Washington. Au contraire, selon d'autres sources, les Chinois se seraient montrés extrêmement généreux à l'égard des représentants du F.L.N. et leur auraient promis une aide très large en argent, en armes et en effectifs.

En tout état de cause, il est certain que, malgré les contacts établis depuis près de deux ans entre le G.P.R.A. et les dirigeants de Pékin, l'aide chinoise ne s'est guère manifestée jusqu'ici de façon concrète. Les seuls indices de quelque valeur que l'on possède à ce sujet visent des fournitures d'habillement et de postes de radio qui seraient en cours d'acheminement. Quant aux nouvelles relatant l'envoi de volontaires et de techniciens, elles n'ont jamais été recoupées.

Il est d'ailleurs probable que le transit de volontaires chinois (ou nord-vietnamiens) se heurterait, dans l'état actuel des choses, à de fortes objections des États voisins de l'Algérie : Maroc, Tunisie, Libye. Dans le bassin méditerranéen, on ne voit guère que l'Albanie qui soit susceptible de servir éventuellement de relais à des contingents chinois importants.

S'il n'est pas possible de prévoir l'ampleur que prendra l'aide militaire chinoise au F.L.N. dans les mois à venir, du moins peut-on s'attendre, si la guerre se poursuit en Algérie, à ce que le « G.P.R.A. » cherche à valoriser le plus possible, sur le plan politique, l'atout que représente pour lui l'offre de soutien de la Chine. L'établissement de relations diplomatiques contribuera sans doute à renforcer cette coopération avec Pékin; d'après des indications d'assez bonne source, le premier « ambassadeur » du « G.P.R.A. » en Chine populaire serait incessamment désigné en la personne de M. Mustapha Ferrouki, ancien délégué à l'Assemblée algérienne.

Quant aux raisons qui poussent la Chine communiste à développer son appui à la rébellion algérienne, elles paraissent évidentes.

Il s'agit pour elle de renforcer sur un plan général « l'esprit de Bandoung », cette communauté de sentiments qui réunit les peuples afro-asiatiques dans une lutte sans merci contre le « colonialisme », c'est-à-dire contre les nations occidentales qui ont participé au grand mouvement d'expansion européenne du XIXe et du début du XXe siècle.

En outre, en s'alliant aux ennemis de la France en Afrique du Nord, le gouvernement de Pékin espère contribuer à l'affaiblissement d'un des principaux partenaires du camp atlantique et, partant, des États-Unis qui restent l'adversaire le plus direct du communisme asiatique. Tout ce qui pourra entraîner une prolongation du conflit en Algérie doit donc être exploité par la politique chinoise qui se refuse à un compromis avec l'Occident, tel que la ligne de conduite adoptée par Bourguiba ou par Mohammed V en donne l'exemple. En s'infiltrant par le biais de l'affaire algérienne en Afrique du Nord, la diplomatie de Pékin pourrait trouver là, aux portes de l'Europe, un champ d'action pour la diffusion de l'idéologie communiste.

Du côté des chefs de la rébellion, l'accueil flatteur qu'ils ont reçu de la part des dirigeants chinois n'a pu que les encourager à rechercher une alliance plus étroite avec une nation qui jouit d'un grand prestige auprès des masses africaines. D'autre part, un tel rapprochement leur permet d'acquérir un nouveau poids sur la scène internationale en recourant, à l'instar d'autres chefs d'État africains, à des procédés de chantage entre l'Est et l'Ouest. Il est certain que les Américains ne pourraient admettre de voir la Chine communiste s'installer, sous une forme plus ou moins déguisée, en Afrique du Nord. Une telle menace devrait, selon le F.L.N., inciter Washington à redoubler d'efforts en vue de hâter la solution du conflit algérien afin d'éviter une intervention étrangère.

Cette politique n'est cependant pas sans risques pour le « G.P.R.A. ». Ses alliés arabes peuvent redouter les conséquences d'une telle orientation qui va à l'encontre de leur politique neutraliste et pleine de défiance à l'égard du communisme. Ni le roi Séoud ou le roi Idriss, ni le président Nasser ou le président Bourguiba, ni le roi Mohammed V, ni même le « Zaïm » Kassem ne sauraient admettre de gaieté de cœur la création d'une république démocratique algérienne satellite de l'Est. Le danger serait trop grand pour l'avenir des régimes établis. Dans l'esprit de Krim Belkacem ou de Boussouf, il ne saurait donc s'agir que d'une alliance temporaire, dictée par les impératifs du moment, par le souci de faire flèche de tout bois, de s'accrocher à tout ce qui peut favoriser l'arrivée au but suprême : l'indépendance de l'Algérie.

De même, il est capital pour l'avenir de la cause des rebelles de ne pas s'aliéner l'opinion américaine. Il serait intéressant à cet égard de connaître les explications que les représentants du F.L.N. à New York n'ont pas dû manquer de prodiguer pour convaincre les milieux américains de fermer les yeux sur la signature du communiqué conjoint algéro-chinois qui comporte, entre autres, une condamnation du traité de sécurité nippo-américain [1] et une prise de position appuyant catégoriquement les prétentions de Pékin sur Formose.

En fait, les chefs rebelles ne sont certainement pas désireux de s'engager dans le camp communiste. Ils sont conscients des risques d'un pareil choix. Mais ils sont décidés à exploiter au maximum l'accueil favorable qu'ils ont rencontré à Pékin afin d'internationaliser le conflit dans toute la mesure du possible en alertant l'opinion mondiale sur les dangers d'une éventuelle intervention chinoise.

Mais sauront-ils ne pas céder aux tentatives d'une aide matérielle massive ? Si les négociations en vue de la paix se prolongent longtemps, si la lutte doit se poursuivre, pourront-ils refuser une assistance qui risque d'apparaître aux yeux des partisans d'une guerre à outrance comme le seul moyen de faire face à la puissance militaire de la France ?

Vivant à l'étranger, grâce en grande partie à des subsides de l'étranger, coupés de leur pays depuis des années, entraînés dans le sillage des

[1] Sur ce traité et les troubles qui s'ensuivirent au Japon, voir *D.F.*, 1960-I, n°s 246 (note), 269 (note).

grands courants antioccidentaux qui dépassent de loin le cadre du problème algérien, les dirigeants de la rébellion paraissent perdre de plus en plus la liberté de leurs mouvements. Trop d'hypothèques pèsent désormais sur leur avenir politique et la cause qu'ils défendent. Si jamais une nation algérienne indépendante devait naître sous l'égide du F.L.N., les dictateurs de Pékin et de Moscou n'en revendiqueraient-ils pas autant que celui du Caire le parrainage ?

Car cette alliance avec la Chine communiste restera maintenant un fait acquis. Le drapeau F.L.N. va flotter à Pékin sur l'immeuble de l'ambassade du « G.P.R.A. ». L'avenir nous apprendra si ce rapprochement n'aura été qu'une manœuvre tactique, imaginée par les chefs rebelles, ou bien s'il ne constitue qu'une première étape d'une action d'envergure organisée par les maîtres du communisme chinois en vue d'implanter leur emprise sur un continent qui paraît les intéresser de plus en plus.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

36

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3650 à 3657. Réservé. *Rabat, 20 juillet 1960.*

(*Reçu :* 0 h. 04.)

J'ai eu au cours de ces derniers jours, plusieurs entretiens sur la question des bases [1].

1. J'ai vu le Prince samedi matin, en tête-à-tête, comme je le souhaitais. Je lui ai exprimé mes préoccupations. Nos pourparlers se trouvaient dans une impasse dont je ne voyais pas comment sortir puisque, malgré toute la bonne volonté française, le gouvernement marocain maintenait une attitude strictement négative. J'étais même obligé de constater qu'il paraissait être revenu en arrière sur certains points depuis le début des conversations.

[1] À la suite du désir exprimé le 13 juin par le Roi à l'ambassadeur de France d'aborder la question de la présence des bases militaires françaises au Maroc (*D.D.F.,* 1960-I, n° 266), des conversations, dont le principe avait été approuvé par le gouvernement français, avaient été engagées peu après. Dans un communiqué publié le 12 juillet à l'issue de la réunion d'un Conseil des ministres marocain, il était précisé que « Sa Majesté serait en mesure de faire connaître dans les jours prochains les résultats de sa propre action, notamment en ce qui concerne l'évacuation des troupes françaises et espagnoles ». Le prince Moulay Hassan et le ministre des Affaires étrangères, encouragés par la conjoncture internationale et aiguillonnés par les partis politiques et l'opinion marocaine, devaient intervenir de façon assez pressante pour que le gouvernement français fît connaître sa position sur ce problème afin que le Roi pût effectivement tenir sa promesse.

Les deux points principaux d'accrochage restent les mêmes : clause de reconsidération et délai.

a. J'ai retiré de la réponse du Prince l'impression très nette que le gouvernement marocain n'accepterait pas la formule d'un nouvel examen compte tenu de la situation internationale; cette formule serait de nature, estime-t-il, à lui faire perdre tout le bénéfice de prestige qu'il attend d'un accord sur le retrait de nos forces. L'opinion marocaine ne la comprendrait pas et en conclurait seulement qu'aucun engagement réel n'avait été pris par nous. Au surplus, a ajouté Moulay Hassan, comment pouvez-vous imaginer qu'aucun gouvernement marocain puisse jamais accepter formellement la reconduction de la présence militaire française et renoncer ainsi à l'un des objectifs essentiels de la nation marocaine au moment même où celui-ci serait sur le point d'être atteint ?

b. Sur la question du délai, le Prince m'a confirmé que le gouvernement marocain entendait remettre en question l'accord conclu avec les États-Unis [1] : il s'agit d'obtenir l'établissement d'un calendrier d'évacuation et de ramener les délais en deçà de la limite de 1963. Mon collègue américain en a été informé.

2. Sur la suggestion même du Prince, j'ai reçu à déjeuner dimanche dernier M. Guedira qui est son collaborateur le plus proche et le mieux disposé à notre égard. Celui-ci, au cours de la conversation, a suggéré qu'il y aurait peut-être une formule à trouver selon laquelle certaines bases-écoles pourraient être maintenues sans limitation de temps en passant sous pavillon marocain, la direction technique des écoles demeurant en mains françaises. Il va essayer de creuser cette idée et nous proposer une formule. Je l'ai revu rapidement hier soir. Il ne m'a rien apporté de positif.

3. L'ambassadeur des États-Unis vient de me rendre visite. Il m'a confirmé que le Prince lui avait demandé d'abréger le délai prévu pour l'évacuation finale des bases américaines. Il avait répondu qu'il transmettrait cette demande à Washington, mais qu'il ne pensait pas que son gouvernement pût consentir à modifier l'accord sur ce point.

4. M. M'Hammedi m'a relancé hier pour obtenir un texte qui précise par écrit nos positions. Bien que je redoute l'usage qui peut en être fait par le gouvernement marocain, je ne vois pas comment éluder plus longtemps une demande qui avait été formulée le 2 juillet dernier pour la première fois [2]. Je compte lui remettre le texte que vous avez bien

[1] En 1959 : *D.D.F.*, 1959-II, n° 297 (note).

[2] Le 2 juillet, l'ambassadeur avait eu un entretien avec le Prince et M. M'Hammedi sur la question des bases. Les arguments échangés n'avaient abouti à aucun progrès, et M. Parodi avait rappelé que le point de départ des conversations franco-marocaines était le protocole du 2 mars 1956 qui garantissait le maintien du *statu quo*, sauf nouvel accord entre les deux pays. Le Prince avait finalement demandé que les propositions françaises fussent formulées par écrit (Télégramme de Rabat n°s 3350-3353 du 2 juillet, non retenu).

voulu m'envoyer [1], sous réserve de deux légères modifications que je vous suggère dans un télégramme distinct.

Il est manifeste que les exigences marocaines se sont accrues au cours des dernières semaines. Je vois à cela deux raisons. La première est la détérioration des positions occidentales et la remise en cause des bases stratégiques américaines dans diverses régions du monde. Les Marocains sont plus que jamais attachés à leur position neutraliste et moins que jamais disposés à accepter l'argument de notre maintien éventuel en certains points stratégiques, compte tenu de la tension internationale.

D'autre part, la responsabilité du Roi est maintenant directement engagée dans l'action gouvernementale. Il ne peut plus se cantonner dans un rôle d'arbitre. En fait, l'opposition de gauche reste très menaçante comme en témoignent le Congrès des étudiants marocains [2] et l'épreuve de force engagée par l'U.M.T. à Kenitra [3]. Si le Prince et M. Guedira — celui-ci surtout — restent encore désireux de maintenir de bons rapports avec nous et de rechercher une solution d'entente, je crains qu'il n'en soit pas de même pour le Roi qui, ayant personnellement évoqué la question des bases, veut obtenir un résultat très spectaculaire qui déborde largement les demandes mêmes du gouvernement Ibrahim. M. M'Hammedi est plus proche du Roi que du Prince et celui-ci sait fort bien que son père ne lui fait pas complètement confiance.

(Collection des télégrammes.)

[1] L'aide-mémoire français relatif au problème des bases dont le texte était transmis par télégramme nos 2713-2719 du 18 juillet, non retenu, indiquait que, pour certaines bases, le gouvernement français souhaitait pouvoir les maintenir tant que subsisterait la tension internationale en cours : il s'agissait des bases de Port-Lyautey et d'Agadir ainsi que des facilités dont bénéficiait la Marine française à Casablanca. Paris proposait que le problème fût réservé pour l'heure et fît l'objet, dans le courant de 1964, d'un examen en commun par les deux gouvernements. Le gouvernement français était cependant prêt à prendre dès maintenant l'engagement qu'au-delà du délai prévu de la fin de 1964, aucune force armée ne serait maintenue au Maroc, si ne n'est en vertu d'accords nouveaux conclus entre les deux États.

En fait, ce document ne fut pas remis par l'ambassadeur qui exposait ses raisons par télégramme nos 3731-3733 du 24 juillet, non retenu (analyse de propositions déjà rejetées par le gouvernement marocain, intransigeance du Roi, etc.).

[2] L'Union nationale des étudiants marocains, filiale estudiantine de l'U.N.F.P., avait tenu son cinquième Congrès à Casablanca du 16 au 20 juillet. Le Congrès avait adopté des motions de nature progressiste (institution d'une Assemblée constituante élue au suffrage universel; évacuation totale des forces étrangères; réforme agraire comprenant la récupération des terres « spoliées » par les colons et les « féodaux »; nationalisation des secteurs vitaux de l'économie et du commerce extérieur). Il avait enfin adopté une motion de solidarité avec l'U.M.T.

[3] S'opposant à la réintégration de cinq dockers appartenant à un syndicat rival, l'U.M.T. déclenchait le 15 juillet une grève illimitée des dockers à Kenitra (ex Port-Lyautey), doublée d'une grève générale très suivie les 18 et 19 juillet. Grâce à l'utilisation d'une main-d'œuvre temporaire et à l'emploi massif des forces armées royales, le gouvernement provoquait la reprise du travail à Kenitra le 20 juillet. La grève prenait fin le 28 juillet à la suite d'un compromis intervenu entre le ministère du Travail et les représentants de l'U.M.T. et des employeurs.

37

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bérard, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. n° 4053 [1]. Immédiat. *Paris, 20 juillet 1960, 17 h.*

Je vous communique ci-dessous, en vue du prochain débat au Conseil de sécurité [2], le texte du communiqué publié aujourd'hui à l'issue du Conseil des ministres :

« Le Conseil des ministres a entendu un rapport du ministre des Affaires étrangères au sujet du développement de la situation dans l'État du Congo.

« La position adoptée par la délégation française à l'O.N.U. [3] en ce qui concerne la nécessité où s'est trouvé le gouvernement belge de faire défendre par ses troupes la vie et l'honneur menacés de ses ressortissants a été approuvée.

« Ont été approuvés, d'autre part, le principe de l'envoi du contingent désigné par l'O.N.U. pour prendre en charge l'ordre public ainsi que les réserves faites par la délégation française au sujet de la composition de ce contingent.

« La France, qui s'abstient de toute immixtion à l'intérieur du Congo, est opposée à quelque intervention unilatérale que ce soit, de même qu'à la concurrence des ingérences qui pourrait se faire jour à l'occasion de ces évènements.

« Le gouvernement français a reconnu l'indépendance de l'État du Congo et il a envoyé à Léopoldville un ambassadeur [4]. Il espère que

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n° 9013), Washington (n° 10699) et Bruxelles (n° 1038).

(2) Le 18 juillet, M. Dag Hammarskjöld demandait la réunion du Conseil de sécurité pour présenter son premier rapport sur la mise à exécution de la résolution 143 du Conseil concernant l'assistance militaire au Congo. Ce même 18 juillet, M. Patrice Lumumba adressait une lettre à M. Raph Bunche pour lui notifier que si l'O.N.U. ne faisait pas retirer les troupes belges du Congo, le mardi 19, il ferait appel à l'Union soviétique. Le 18 juillet, les neuf pays africains membres de l'O.N.U. demandaient à la Belgique, par l'entremise de M. Barnes, chef de la délégation libérienne, de retirer immédiatement ses troupes du Congo. Le 20 juillet, le groupe afro-asiatique adoptait une résolution demandant le retrait immédiat des forces belges. Le Conseil de sécurité se réunit les 20-22 juillet. Sur les instructions données au représentant permanent de la France au Conseil de sécurité, voir les télégrammes de Paris n°s 3966-3967 du 19 juillet, 4083-4085 du 20 juillet, non reproduits.

(3) Rappel de la position adoptée lors du vote de la résolution 143 le 14 juillet.

(4) La France a reconnu l'indépendance du Congo ex-belge par l'envoi d'une délégation conduite par M. Jacquinot, ministre d'État, aux fêtes de l'indépendance le 30 juin à Léopoldville, par la nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, M. Pierre Charpentier, qui a pris ses fonctions le 30 juin, enfin par le vote, à l'unanimité, le 7 juillet, par le Conseil de sécurité des Nations Unies en faveur de l'admission du Congo à l'O.N.U. et par le vote à l'unanimité d'une résolution tunisienne, le 8 juillet, sur l'admission de la nouvelle République du Congo aux Nations Unies. Sur le sujet, se reporter au télégramme de Léopoldville n°s 139-140 du 7 juillet, non reproduit.

l'évolution de la situation lui permettra d'établir progressivement des relations normales avec ce pays ».

(Collection des télégrammes.)

38

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bérard, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. n°s 4113-4114 (1). Immédiat. *Paris, 21 juillet 1960, 13 h. 30.*

Le problème le plus délicat qui se pose actuellement dans l'évolution de la situation au Congo est celui du Katanga (2). Il est probable que cette question sera à nouveau évoquée lors du débat de ce soir devant le Conseil de sécurité.

En ce qui concerne l'intervention des Nations Unies dans cette région, il n'est point nécessaire que vous interveniez à nouveau à ce sujet auprès de M. Hammarskjöld. Celui-ci ne paraît pas avoir l'intention d'envoyer des troupes pour le moment dans cette région et nous n'avons pas à insister davantage.

Pour le problème de la reconnaissance de l'indépendance du Katanga, je vous avais indiqué dans mon télégramme n°s 3914-3916 (3) qui reste valable, qu'elle était notre position. Sans doute s'est-elle accentuée depuis, à la lumière des événements, dans le sens de la non-reconnaissance (ceci pour votre information personnelle). Il est donc préférable d'éviter d'aborder ce sujet dans les interventions que vous pourriez avoir à faire devant le Conseil de sécurité.

Si un texte semblable à celui que vous m'avez communiqué sous le n° 1349 (4) est déposé par Ceylan et la Tunisie, un problème se pose

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 9114-9115), Washington (n°s 10814-10815), Bruxelles (n°s 1068-1069).

(2) Le 11 juillet, M. Moïse Tschombé proclamait l'indépendance du Katanga et proposait à la Belgique la formation d'une « communauté économique » entre les deux pays. Le 14 juillet, le Katanga déniait aux troupes de l'O.N.U. le droit d'intervenir sur son territoire.

(3) Le télégramme de Paris n°s 3914-3916 du 17 juillet, non retenu, posait que la reconnaissance de l'indépendance du Katanga ne serait justifiée ni sur le plan juridique ni sur le plan politique. Une reconnaissance au stade actuel entraînerait une rupture immédiate de la part du gouvernement de Léopoldville, ce que la France ne pouvait envisager compte tenu de l'importance de ses intérêts et du voisinage de deux États de la Communauté.

(4) Le télégramme de New York n° 1349 du 20 juillet, non reproduit, transmettait le texte d'un projet de résolution que Ceylan et la Tunisie se proposaient de déposer. Pour le texte définitif du projet de résolution, se reporter au télégramme de New York n°s 1359-1360 du 21 juillet, non reproduit.

concernant les deux références qui y sont faites au sujet de l'intégrité du territoire du Congo. Il y n'a pas lieu de relever ces passages et nous ne devons pas non plus nous opposer à leur adoption.

(Collection des télégrammes.)

39

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2913. Réservé. *Moscou, 21 juillet 1960*[1].

Le conseiller de l'ambassade du Japon a fait part à l'un de mes collaborateurs des vues du Gaimusho sur le problème chinois, telles qu'elles s'expriment dans les notes préparées pour la Conférence des ambassadeurs qui se tient actuellement à Londres et à laquelle prend part M. Kadowaki.

1° Le Gaimusho est convaincu de la solidité tant du régime de Pékin que de l'alliance sino-soviétique. Il ne faut donc escompter, pour la période historique actuelle, souligne-t-il, ni effondrement de l'ordre communiste en Chine, ni rupture du front de solidarité entre l'U.R.S.S. et la République populaire chinoise.

2° Les importantes différences qui apparaissent d'ores et déjà entre la politique extérieure de Moscou et celle de Pékin s'expliquent, selon le Gaimusho, par les raisons suivantes :

a. Le communisme chinois est né et a grandi dans les combats : contre les troupes du Kouomintang d'abord, ensuite contre les armées japonaises, enfin contre Tchang Kaï-Chek.

Imbus du caractère militaire tant de l'histoire du parti que de leur propre formation, les dirigeants de Pékin ne conçoivent pas que le régime qu'ils ont fondé puisse vivre et se développer autrement que dans une atmosphère de crise, de guerres et de révolutions.

b. L'U.R.S.S. et la Chine se trouvent à des étapes différentes du développement industriel, économique et social.

c. La mise en œuvre de la réforme des communes a provoqué une telle détérioration des conditions de la vie chinoise que le gouvernement de Pékin éprouve le besoin d'une tension permanente pour maintenir et asseoir son autorité.

(1) Par courrier en clair.

d. L'U.R.S.S. se trouve d'ores et déjà plus ou moins intégrée dans la communauté internationale tandis que la Chine populaire continue d'être tenue à l'écart.

3° Les diplomates japonais de Moscou partagent d'une manière générale les vues exprimées dans la correspondance de ce poste en ce qui concerne la nature et l'importance des tensions existant entre les deux pôles du monde communiste.

Ils suivent avec intérêt la controverse idéologique qui, depuis le mois d'avril, oppose ouvertement les théoriciens soviétiques et chinois, notamment sur le problème de la coexistence pacifique et la possibilité de prévenir les guerres.

Ils font valoir que Mao Tsé-Toung n'a abandonné ses responsabilités gouvernementales directes que pour pouvoir concentrer son énergie sur les travaux théoriques. Ainsi la Chine s'efforçait-elle d'exploiter pour sa politique de puissance le vide créé dans la hiérarchie communiste par la mort du Géorgien en posant son leader en successeur de Lénine, en tant que docteur suprême de la loi communiste. C'est ainsi qu'en septembre 1959, Liou Lan-Tao a qualifié Mao de « révolutionnaire, politicien et théoricien marxiste-léniniste le plus éminent *de tous les contemporains* ». Et lorsque M. Khrouchtchev vint quelques jours après à Pékin pour assister aux cérémonies du dixième anniversaire de la Révolution, deux portraits seulement ornaient les estrades : ceux de Lénine et de Mao.

Tout récemment, le Premier secrétaire du parti communiste de l'U.R.S.S. a dû de nouveau se sentir humilié par la manière dont ont été relatés en Chine les débats de la conférence de Bucarest (juin 1960) (1). Tandis que la reproduction du discours de Peng-Chen (2) s'étalait sur toute la première page du *Jen Min Ji Pao,* l'analyse de l'exposé de M. Khrouchtchev a été noyée dans la masse des articles relatant les autres interventions. Au surplus, le passage reproduit était précisément celui où était mise en cause la validité actuelle de l'enseignement de Lénine, comme s'il s'agissait de prendre acte d'une hérésie, en vue d'un éventuel règlement de comptes (3).

4° L'ambassade du Japon a relevé en outre divers symptômes des divergences sino-soviétiques.

Ainsi souligne-t-elle que depuis son élection à la présidence de la République, M. Liou Shao Shi a été l'objet d'invitations émanant de tous les pays communistes d'Europe orientale — à l'exception de la seule Union soviétique (4). En effet, le 4 octobre 1959, le nouveau chef de l'État

(1) Voir ci-dessus les n°s 2 (et note), 10 (et notes), 11 (note).

(2) Le discours du délégué chinois eut lieu le 22 juin.

(3) Khrouchtchev s'était exprimé ainsi à propos des idées de Lénine sur la destruction du capitalisme : « Les thèses léninistes... ont été formulées et développées il y a des dizaines d'années... L'Union soviétique n'existait pas, pas plus évidemment que les autres États socialistes (Télégramme de Moscou n° 225 du 23 juin, non reproduit).

(4) Remarquons que le président Liou Shao Shi sera à Moscou le 7 décembre (Télégramme n° 5154 du 9 décembre, non reproduit).

chinois a été invité, comme en 1956, par la Pologne de M. Gomulka [1]; le 7 novembre par la Hongrie, le 24 décembre par la Bulgarie, le 21 janvier 1960 par la D.D.R., le 7 février par la Roumanie, le 17 février par l'Albanie, enfin le 25 février par la Tchécoslovaquie.

Or, il n'a jamais été question jusqu'ici d'un éventuel voyage de M. Liou Shao Shi à Moscou.

(Collection des télégrammes.)

40

M. Debré, Premier ministre,
au Général de Gaulle, Président de la République.

Lettre personnelle. *Paris, 21 juillet 1960.*

Mon Général,

M. Vinogradov m'avait demandé hier un rendez-vous pour aujourd'hui. Je l'ai reçu à 15 heures.

Il est venu me lire une communication orale dont il m'a laissé la traduction (traduction non officielle). Vous la trouverez ci-jointe. En même temps, il m'a laissé la traduction des notes remises par son gouvernement à l'ambassade des États-Unis à Moscou, ainsi qu'à l'ambassade de la République fédérale allemande.

En bref, le gouvernement soviétique utilise les déclarations intempestives du secrétaire américain à la Guerre, déclarations faites le 5 juillet dernier (il y a quinze jours), pour attirer notre attention sur la gravité du réarmement allemand, notamment sous la forme de l'équipement de la *Bundeswehr* en fusées *Polaris*.

Ma réponse a tenu en deux points.

Je lui ai rappelé les conversations que vous avez eues avec M. Khrouchtchev sur la gravité de la situation résultant de la course aux armements et j'ai en même temps souligné, comme vous n'avez cessé de le faire, l'urgence qu'il y a à entreprendre une action de désarmement si l'on veut éviter le pire.

Passant de cette remarque générale au problème particulier, j'ai également rappelé notre position : la France a signé les accords de Paris, et aucune disposition modifiant les accords de Paris ne peut être prise en dehors de la procédure prévue par ces accords.

Je vous prie d'agréer, mon Général, l'expression de mes sentiments respectueusement dévoués.

[1] *D.D.F.*, 1956-III, n° 296 (rapports de plus en plus étroits de la Pologne avec la Chine).

ANNEXE

Je suis chargé d'attirer l'attention du gouvernement de France à un caractère de plus en plus dangereux pour la cause de la paix des mesures prises par les États-Unis et de la R.F.A. dans le but d'équiper la Bundeswehr de l'Allemagne occidentale en armes thermonucléaires et fusées les plus modernes.

Ceci dit, je voudrais préciser que le gouvernement soviétique prête une attention toute particulière aux conversations tenues le 4-5 juillet courant à Bonn entre le ministre de la Guerre des États-Unis, Brucker, et le ministre de la Guerre de la R.F.A., Strauss [1]. Comme cela ressort du communiqué publié le 5 juillet courant ainsi que des déclarations de Brucker lui-même, ces conversations ont abouti à un accord sur l'équipement de la Bundeswehr ouest-allemande en fusées américaines *Polaris* spécialement destinées à porter les charges thermonucléaires à la distance de plus de 2.000 kilomètres. Ainsi, on a en vue de mettre entre les mains des revanchards de l'Allemagne occidentale, réclamant avec insolence la révision des frontières des pays européens, une arme stratégique de destruction massive des hommes et on se propose également de transformer la Bundeswehr en force de choc principale du bloc de l'O.T.A.N.

Il n'y a pas deux opinions sur le fait que le complot militaire entre les États-Unis et la R.F.A. concernant l'équipement de la Bundeswehr en types d'armes modernes les plus destructeurs crée une nouvelle menace à la sécurité des pays européens, dont ceux qui considèrent actuellement la R.F.A. comme son alliée.

Puisque le gouvernement de France assurait à maintes reprises le gouvernement soviétique de son intérêt à maintenir la paix et à assurer la sécurité de tous les pays européens, le gouvernement soviétique estime que le gouvernement de France ne peut être indifférent face aux projets de remettre les armes thermonucléaires et les fusées entre les mains des revanchards de l'Allemagne occidentale.

De plus, le gouvernement soviétique estime nécessaire de souligner que ces plans sont en contradiction flagrante avec les engagements de ne pas admettre la réapparition d'une menace de l'agression de la part de l'Allemagne, engagements pris par les États qui avaient réussi à écraser en commun les agresseurs allemands lors de la deuxième guerre mondiale.

L'Union soviétique considère le maintien de la paix dans le monde entier comme tâche principale de sa politique extérieure, et c'est pour cela qu'elle ne peut rester indifférente à ce qu'au cœur de l'Europe, on a recours à des mesures menant à l'accroissement d'une menace de guerre.

L'Union soviétique et d'autres pays pacifiques seront obligés d'entreprendre des mesures nécessaires pour assurer la sécurité des peuples européens. Le gouvernement soviétique a averti le gouvernement de la R.F.A. que ce dernier porterait l'entière responsabilité de toutes les conséquences éventuelles de ses actes provocateurs d'aujourd'hui [2].

Le gouvernement soviétique voudrait que le gouvernement français précise sa position quant aux intentions des États-Unis et de la R.F.A. d'équiper la Bundeswehr en fusées du type *Polaris*.

(Cabinet du Ministre.)

[1] Le 5 juillet, avait lieu un entretien entre M. Brucker, secrétaire américain à l'Armée, et M. Strauss, ministre de la Défense de R.F.A. (voir ci-dessus le n° 9, note), entretien à l'issue duquel une déclaration du ministère ouest-allemand de la Défense indiquait que la République fédérale n'avait pas inclus les fusées américaines de type *Polaris* dans ses plans d'armement et qu'elle ne demanderait pas à l'O.T.A.N. de lui en fournir; toutefois, si l'O.T.A.N. faisait des propositions concrètes dans ce sens à ses membres, Bonn examinerait « sérieusement la situation ». Cette déclaration visait à calmer l'émotion que certains propos de M. Brucker, alors en tournée d'inspection en Allemagne occidentale, avaient provoquée à Bonn et à l'étranger; M. Brucker avait déclaré en effet, lors d'une conférence de presse, qu'il ne voyait pas d'objection à équiper la R.F.A. d'engins stratégiques offensifs tels que la fusée *Polaris*, tout en précisant que cette éventualité ne pourrait être évoquée que dans le cadre de l'O.T.A.N. (*Le Monde* du 7 juillet, p. 4).

[2] Sur cette note du gouvernement soviétique à la R.F.A., ainsi que sur une autre note du même jour adressée par Moscou à Washington, voir ci-dessus p. 123, note 1.

41

M. Bérard, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1368 à 1375 (1).
Priorité. Réservé.

New York, 22 juillet 1960.

(*Reçu :* 20 h. 15.)

En quittant cette nuit l'immeuble des Nations Unies, la presque totalité de mes collègues se félicitait du vote à l'unanimité d'une résolution modérée (2).

L'Occident n'a pourtant pas à tirer fierté d'avoir cédé, une fois de plus, à la démagogie, aux manœuvres et à l'initiative du groupe afro-asiatique qui, sous la pression de la Guinée et du Ghana et pour satisfaire les ambitions de la Tunisie (3), a pris, contre les Blancs, avec une partialité évidente, le parti du gouvernement congolais. Une fois de plus, la Tunisie et les Afro-Asiatiques en général ont mené le jeu.

Il eût fallu, pour s'y opposer, que l'Occident marquât plus d'initiative et de solidarité. Cette dernière s'est manifestée de manière satisfaisante entre Britanniques, Français et Italiens. Mais, par souci de ne pas déplaire à l'opinion noire et de ne pas se compromettre avec les alliés européens, préoccupé avant tout de mener contre les Soviets son habituel duel oratoire, le représentant américain (4) à éludé toute réunion et toute élaboration à l'avance d'une attitude commune et ne nous a pas apporté, comme il l'aurait pu, l'appui latino-américain.

La résolution du 21 juillet répète celle du 14 et par là même, la renforce, bien que les puissances de l'O.T.A.N. aient renouvelé leurs réserves concernant le retrait des troupes belges. Quant au paragraphe 2 (5) du dispositif concernant l'intégrité territoriale du Congo, il ne fait que reprendre le langage de la Charte. Il n'apporte donc rien qui ne soit déjà implicitement contenu dans ce document et n'est pas de nature à gêner le gouvernement belge. C'est de l'intérieur que se fera la

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (n° 261), et via le Département à Londres (n°s 218) et Bruxelles (n° 25).

(2) Vote à l'unanimité de la résolution 145 (S/4405), le 22 juillet. Pour le texte de cette résolution, se reporter au document des Nations Unies, Conseil de sécurité, S/4405 du 22 juillet 1960.

(3) Sur l'attitude adoptée par M. Mongi Slim, délégué tunisien, dans l'affaire du Congo, se reporter au télégramme de New York n° 1340 du 19 juillet, non reproduit. M. Mongi Slim veulent se faire le porte-parole des États africains.

(4) Sur la position des États-Unis, exprimée par M. Cabot Lodge, se reporter aux télégrammes de New York n° 1352 du 21 juillet, et de Washington n°s 3709-3711 du 21 juillet, non reproduits.

(5) Le paragraphe 2 de la résolution adoptée le 22 juillet est ainsi libellé : « Prie tous les États de s'abstenir de toute action qui pourrait tendre à empêcher le rétablissement de l'ordre public et l'exercice de son autorité par le gouvernement congolais, et aussi de s'abstenir de toute action qui pourrait saper l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République du Congo ».

sécession katangaise si elle doit se réaliser et la résolution du 21 juillet n'y pourra pas constituer d'entrave. Le Secrétaire général a donné à M. Wigny l'assurance que, si son mandat s'étend à l'ensemble du Congo, il fera preuve à l'égard de M. Tschombé de plus de diplomatie que d'autorité.

Les Afro-Asiatiques se seraient montrés plus hardis dans leur résolution s'ils n'avaient craint un veto français et si la délégation soviétique avait été plus adroite. Sans que j'aie eu à le dire expressément, chacun savait, par des informations venues en particulier d'Europe, que notre gouvernement était déterminé à s'opposer à toute résolution demandant un retrait immédiat et total des forces belges.

Le discours fait par M. Koutznetsov [1], et qui eût été le même s'appliquant à tout autre pays « luttant contre l'oppression capitaliste », était médiocre et a choqué. La délégation soviétique a élevé en face d'elle un front uni des représentants de l'O.T.A.N. Elle a été obligée de renoncer à porter aux voix sa résolution et de voter le texte afro-asiatique, tout en ne cachant pas ses craintes que cette intervention des Nations Unies ne puisse servir de précédent. Elle a été ainsi la vaincue du débat. L'U.R.S.S. n'en reste pas moins décidée à poursuivre au Congo son action politique. Le patronage et l'assistance donnés par la délégation guinéenne à M. Kanza et à ses collaborateurs ont montré que l'entourage de M. Lumumba comme celui de M. Sékou Touré sont utilisés par Moscou pour entretenir le trouble en Afrique et y mener une politique antioccidentale. M. Kanza [2], qui avait fait preuve, dans sa première intervention, d'une intelligente modération, a reçu des reproches téléphoniques de M. Lumumba, qui l'ont obligé à faire, après le vote, de nouvelles déclarations beaucoup plus vives et beaucoup moins bien accueillies. Cependant, par son action incessante, par ses efforts pour servir et tromper à la fois tout le monde, M. Mongi Slim poursuit le dessein de son gouvernement de se faire le chef et le porte-parole des États africains.

Arrivé à New York avec l'espoir de faire revenir le Conseil sur sa résolution du 14 juillet, M. Wigny, non sans étonnement, s'est vite rendu compte de l'état d'esprit qui règne aux Nations Unies. Il a compris qu'on ne pourrait pas réunir le nombre d'abstentions nécessaire pour éviter le vote d'une résolution et qu'il fallait chercher à ce que celle-ci fût la plus modérée et la plus inoffensive possible. C'est dans ce sens que j'ai étroitement travaillé avec lui, tout en évitant de me mettre en avant dans une entreprise de l'O.N.U. que nous observons avec réserve. C'est à sa demande que j'ai voté le projet. En nous abstenant seuls, nous nous serions d'ailleurs placés dans une position difficile.

La nouvelle résolution va permettre à M. Hammarskjöld de poursuivre son action, qu'il conçoit comme destinée à empêcher toute ingérence soviétique au Congo en même temps que toute résistance de

[1] Sur l'intervention de M. Koutznetsov, se reporter au télégramme de New York n° 1352 du 21 juillet, non reproduit.

[2] Sur l'intervention de M. Kanza, délégué du Congo, se reporter au télégramme de New York n° 1352 du 21 juillet, non reproduit.

Moscou à l'intervention des Nations Unies dans ce pays. C'est pourquoi il a associé l'aviation soviétique comme l'américaine aux transports, mais sans accepter la présence d'aucun contingent armé, si faible fût-il. Il ne cède d'autre part à la pression afro-asiatique que dans la mesure où il ne peut pas y échapper, et les interventions de M. Nkhrumah n'ont pas rendu celui-ci plus populaire auprès du Secrétaire général.

C'est à peu près seul, avec l'assistance de son directeur d'Afrique, un ancien professeur d'archéologie émigré d'Allemagne et devenu Américain [1], qu'il a monté cette énorme entreprise avec un esprit de décision, une rapidité d'action et une autorité qui ont frappé tous les observateurs.

C'est effectivement une énorme entreprise dans laquelle les Nations Unies se trouvent engagées. Elle va constituer pour celles-ci une lourde charge, notamment financière — mais les États afro-asiatiques, dont la contribution est infime, ne s'en apercevront guère et ce sont de nouveau les grandes puissances qui vont en supporter les frais.

Le Secrétaire général a dû se plier à l'exigence des Afro-Asiatiques demandant que la force d'intervention fût composée essentiellement d'Africains. Nous n'avons évidemment pas à nous féliciter de ce qui peut favoriser le développement de la doctrine de « l'Afrique aux Africains » — mais les rivalités que ces récents événements ont fait apparaître de plus en plus clairement entre les nouveaux États et spécialement entre leurs chefs, ainsi que la faiblesse économique de ces pays, font espérer que les difficultés ne manquent pas de se faire jour et convaincront les Africains de ne pas se priver de la collaboration occidentale et particulièrement européenne.

(*Nations Unies S 50-2-A-28.*)

42

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3723 à 3728. *Rabat, 23 juillet 1960.*
Réservé.

(*Reçu :* 23 h. 4.).

Je me suis entretenu ce matin pendant plus d'une heure et demie avec le Prince et M. M'Hammedi. J'ai marqué à nouveau, en guise de préambule, mon étonnement de la manière dont le ministre des Affaires

[1] M. Heinrich, A. Wieschoff.

étrangères avait interprété l'objet de la note qui m'avait été demandée [1]. M. M'Hammedi a battu en retraite en prétendant qu'il y avait eu malentendu.

Cependant, mes interlocuteurs ont insisté de la manière la plus pressante pour que je leur fasse connaître le dernier état de notre position avant le Conseil des ministres qui doit se réunir mardi prochain. Nous avons longuement argumenté en sens contraire. J'ai rappelé une fois de plus que nos propositions donnaient satisfaction pour l'essentiel au gouvernement marocain, M. M'Hammedi ayant précisé que le terme envisagé pour l'évacuation des forces françaises était bien la fin de 1962.

J'ai insisté très fermement sur ce qu'il y avait d'inamical et presque de blessant à nous proposer un délai inférieur à celui qui avait été accordé aux États-Unis il y a quelques mois [2], alors que la France avait tant fait pour l'armée royale et d'une manière générale pour le Maroc indépendant. J'ai observé au surplus que nos bases avaient avant tout un caractère d'écoles : le Prince le savait bien puisque nous formions le personnel navigant des F.A.R.

Mes interlocuteurs ont invoqué une série de raisons : la situation n'était plus la même que lors de la négociation avec les Américains; d'ailleurs, le Prince comptait bien, lors de son voyage aux États-Unis en octobre prochain, obtenir de nouvelles conditions; il y avait les souvenirs du Protectorat, la guerre d'Algérie, la sensibilité de l'opinion marocaine; enfin le Roi entendait bien pouvoir faire état devant la future Assemblée nationale, dans deux ans d'ici, de la complète libération du pays de toute présence militaire étrangère. Sur ce point, mes interlocuteurs ont dit vrai : nous nous trouvons assurément en présence d'une volonté bien arrêtée du Roi.

Au cours de ce long échange de vues, le Prince a fait allusion à l'éventualité du maintien en fonctionnement de certaines bases sous pavillon marocain. Il m'a dit, en tête-à-tête, lorsqu'il m'a raccompagné, qu'il avait voulu essayer cette idée sur le ministère des Affaires étrangères et qu'elle méritait d'être creusée. Il ne semble pas cependant à première vue que nous puissions trouver de ce côté les éléments d'un accord permettant de prolonger jusqu'en 1964, ou au moins jusqu'à la fin de 1963, dans des conditions acceptables pour nous, la présence militaire que nous souhaitons conserver jusque-là.

En conclusion, j'ai prévenu le Prince que je ne pourrais lui donner aucune réponse définitive avant la deuxième partie de la semaine prochaine. Il a alors envisagé que le Conseil des ministres pourrait se saisir de la question vendredi au lieu de mardi.

[1] Par télégramme n°s 3694-3696 du 22 juillet, non retenu, l'ambassadeur relatait un entretien avec M. M'Hammedi sur la question des bases. Le ministre marocain avait demandé une note française sur les bases, afin de connaître « notre position finale »; l'ambassadeur avait répondu qu'il n'en avait jamais été question, le Prince héritier ayant simplement réclamé l'exposé écrit des propositions que M. Parodi avait présentées verbalement. Les pourparlers se poursuivaient avec pour but de rechercher une formule susceptible de rapprocher les points de vue.

[2] Sur l'accord maroco-américain concernant l'évacuation des bases, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 297 (et note).

J'ai profité de cet entretien pour remettre au ministre des Affaires étrangères une lettre lui annonçant que le 22e spahi avait quitté le Maroc et que nous remettions à la disposition des F.A.R. l'aérodrome de Rabat-Ville et la base 154 de Mediokka. J'ai précisé que ce transfert serait annoncé publiquement.

(Collection des télégrammes.)

43

NOTE D'AUDIENCE

Audience de M. P. H. Spaak le 21 juillet, 17 h. 30

N. Très secret. *Paris, 25 juillet 1960.*

Le général de Gaulle a reçu M. P. H. Spaak, secrétaire général de l'O.T.A.N., le 21 juillet. Celui-ci l'a informé du voyage qu'il vient d'effectuer aux États-Unis où il a fait connaître aux autorités américaines son point de vue sur la proposition faite par M. Gates, ministre de la Défense, en ce qui concerne l'installation des engins *Polaris* en Europe [1].

Il a indiqué qu'à son avis, si la France n'acceptait pas ces engins dans les conditions proposées, aucun des autres pays du continent ne consentirait à leur installation. C'est pourquoi il a suggéré que le gouvernement des États-Unis vende directement des *Polaris* à la France en même temps qu'il en offrirait à l'O.T.A.N.

Le gouvernement américain ne lui a fait aucune réponse à ces suggestions. Dans ces conditions, M. Spaak considère que la proposition de M. Gates n'a aucune chance d'être retenue et ne compte pas en poursuivre l'aboutissement devant le Conseil atlantique.

Le général de Gaulle a déclaré à M. Spaak qu'il n'était pas étonné par l'attitude américaine, car maintenant que les États-Unis ont mis au point le lancement d'engins *Polaris* à partir de navires ou de sous-marins, ils n'ont aucun intérêt à en poursuivre l'installation sur le continent, compte tenu des difficultés qui en résultent sur le plan politique. Tout au plus peuvent-ils avoir un intérêt à en installer sur un territoire avancé comme la Turquie.

(1) Sur ce problème, voir *D.D.F.*, 1960-I, nos 149 (et note), 190, 253.

M. Spaak a exprimé son regret de voir que les États-Unis concevaient de plus en plus l'Alliance atlantique comme une organisation dans laquelle ils devaient avoir des responsabilités exclusives et le contrôle de tout.

Le général de Gaulle en a convenu et a confirmé qu'à son avis, l'Alliance atlantique ne pouvait pas survivre dans sa forme actuelle.

(Cabinet du Ministre.)

44

NOTE DU DÉPARTEMENT

Confédération européenne

N. *Paris, 25 juillet 1960.*

Le renforcement de la construction européenne qui est actuellement envisagé doit avoir pour objet de donner un prolongement politique aux Communautés économiques actuellement existantes, en utilisant des formes institutionnelles fondées sur la coopération entre les gouvernements. Une telle relance constituerait donc à la fois un pas en avant et un changement d'orientation.

Elle se heurte, toutefois, à deux catégories d'obstacles.

D'une part, les domaines n'entrant pas dans le champ d'application des Communautés existantes (C.E.E., C.E.E.A., C.E.C.A.) sont peu nombreux. Il s'agit essentiellement de la défense nationale, de la politique étrangère et de l'éducation. Dans ces domaines, il est difficile d'envisager que les gouvernements puissent faire plus que de multiplier et d'institutionaliser les consultations qui existent déjà. Sans doute, peut-on envisager une coopération plus étroite en matière d'armement et d'éducation; mais il ne semble pas possible que l'on puisse arriver à des décisions communautaires en politique étrangère ou sur des questions essentielles de la défense nationale. La mise en place d'un mécanisme purement consultatif, même étayé d'un certain appareil institutionnel (Secrétariat permanent), n'est toutefois de nature ni à intéresser réellement les opinions publiques ni à faire contrepoids aux organismes bruxellois. Il est au contraire à craindre que les propositions françaises qui se ramèneraient à une simple intensification de consultations diplomatiques ou

politiques [1] ne se retournent finalement contre nous, en accréditant le sentiment que la construction européenne ne progressera que par le développement et la politisation progressive des Communautés existantes.

La seconde difficulté résulte de l'attitude britannique. Il est vraisemblable que le gouvernement anglais demandera à participer à des consultations politiques intergouvernementales. Un cadre aussi souple ne lui inspirera pas de réticences. L'évolution proeuropéenne de certains milieux l'inciterait d'ailleurs, s'il en était besoin, à manifester son intérêt. On pourra certes lui répondre qu'étant un prolongement du Marché commun, ces rencontres sont par définition limitées aux signataires des traités de Rome. Mais cette ligne sera difficile à tenir si aucune articulation n'est établie entre les mécanismes nouveaux et les institutions existantes et si, comme il est probable, certains de nos partenaires (Benelux et peut-être Allemagne) réclament la participation des Britanniques.

Ces deux obstacles pourraient être surmontés, sans sortir du cadre intergouvernemental, moyennant un élargissement du champ d'application et un certain renforcement de la structure institutionnelle dont la mise en place est envisagée.

A. Il conviendrait en premier lieu de ne pas limiter à la politique étrangère et à la défense nationale des domaines auxquels s'appliqueront les mécanismes politiques nouveaux, mais d'étendre au contraire leur champ d'application à l'ensemble des matières couvertes par les traités de Rome et de Paris.

Il ne saurait évidemment être question de substituer des procédures nouvelles aux institutions existantes ou de troubler de quelque manière le fonctionnement de celles-ci. Il s'agirait au contraire de faciliter la marche des organismes bruxellois en leur apportant sous la forme d'un prolongement institutionnel le renforcement dont elles ont besoin. La négociation, comme l'application des traités ont, en effet, souligné la nécessité d'une instance d'appel, siégeant à un échelon élevé, en principe celui des chefs de gouvernements, et capable de résoudre en fonction de considérations politiques certaines difficultés économiques ou techniques majeures.

Les négociations du traité de Marché commun qui avaient été conduites simultanément au niveau des hauts fonctionnaires et à celui des secrétaires d'État ou des ministres avaient déjà montré que les problèmes plus importants (protocole concernant la France, charges sociales, association des T.O.M., agriculture) devaient être, à un certain

(1) Dans une allocution prononcée le 31 mai (*Année politique 1960,* p. 483-484, 647-649; *D.D.F.,* 1960-I, p. 836, n° 3), le général de Gaulle avait souligné la nécessité « que les nations qui s'associent ne cess(assent) pas d'être elles-mêmes et que la voie suivie (fût) celle d'une coopération organisée des États en attendant d'en venir, peut-être, à une imposante confédération ». Dans un discours devant l'Assemblée nationale, le 25 juillet, le Premier ministre avait indiqué : « Les nations européennes doivent clairement affirmer leur solidarité. Il s'agit d'abord d'assurer par la coopération organisée des gouvernements, autorités légitimes et responsables des nations, une action commune dans certains domaines esentiels » (*Année politique 1960*, p. 80). D'où l'idée de la constitution d'un Secrétariat politique (voir ci-dessus le n° 16, note).

stade, renvoyés à des réunions bilatérales (franco-allemandes) ou multilatérales de chefs de gouvernements.

De même, le fonctionnement du Marché commun a fait apparaître qu'un certain nombre de problèmes ne relevait pas de l'application courante des textes. Qu'il s'agisse de l'accélération, de l'adaptation du régime de l'association des États africains depuis leur accession à l'indépendance, ou de l'élaboration d'une politique agricole commune, il est clair que des oppositions [1] gouvernementales doivent périodiquement être prises. Ces options ne relèvent pas d'une simple exécution des traités. Elles exigent des engagements nouveaux affectant la politique générale des gouvernements. Elles impliquent des contacts, voire des négociations, entre les chefs des gouvernements. Ces négociations, ces contacts existent en fait. Mais au fur et à mesure que le Marché commun entre dans la voie des réalisations, il apparaît en plus nécessaire de les rendre périodiques et de les institutionaliser. Il s'agirait en somme de consacrer officiellement un organisme qui existe déjà de façon sporadique en ajoutant aux deux mécanismes intergouvernementaux que sont les représentants permanents et les Conseils des ministres un troisième échelon, celui des chefs de gouvernements.

Cette présentation comporterait plusieurs avantages évidents. D'une part, elle désarmerait les réticences qu'un plan de consultations intergouvernementales susciterait chez les gouvernements partisans d'un développement des structures communautaires existantes. Elle rétablirait au sein du Marché commun la primauté des organismes gouvernementaux, la Commission ne pouvant prétendre à participer aux délibérations des chefs de gouvernements. Elle renforcerait considérablement à l'égard des Britanniques (et éventuellement du Benelux) l'argumentation qui fait de l'adhésion au Marché commun un préalable.

Une difficulté cependant se présente. Dès lors qu'une conférence de chefs de gouvernements aura été créée, une tendance naturelle se développera tendant à renvoyer à cet organisme toutes les questions qui n'auraient pu aisément trouver une solution en Conseil des ministres de la Communauté; pour pallier cet inconvénient, il y aurait lieu de fixer avec précision les cas d'interventions des chefs de gouvernements. On pourrait en prévoir trois :

1° Les problèmes nouveaux pour lesquels les traités ne comportent pas de solution, ex, accélération, association des T.O.M., Université;

2° Les questions ayant abouti à une impasse en Conseil des ministres et susceptibles par leur importance de mettre en cause le développement même de la construction européenne; ce pourrait être le cas de la politique agricole commune;

3° Élaboration à l'intention des institutions de Bruxelles de directives concernant la politique générale de la Communauté sur des problèmes tels que l'harmonisation des législations ou des relations extérieures de la Communauté.

[1] Ne faudrait-il pas lire : options ?

B. Sur la base des idées qui précèdent, on pourrait imaginer le système institutionnnel suivant :

1. On procéderait en premier lieu à la création d'une institution dénommée « Conférence des chefs de gouvernements » siégeant au moins deux fois par an au niveau des chefs de gouvernements, mais pouvant aussi confier des missions particulières à des Conseils des ministres des Affaires étrangères, à charge pour ceux-ci de leur faire rapport.

2. Un Secrétariat permanent peu nombreux assurerait la préparation matérielle des réunions de la Conférence.

3. Un Comité de suppléants serait également créé. En seraient membres les directeurs politiques des six ministères des Affaires étrangères, ce qui accroîtrait le caractère politique de cet organisme et le distinguerait du Comité des représentants permanents des Communautés européennes. Il ne siégerait pas en permanence, mais se réunirait en tant que de besoin.

4. Pour renforcer la cohésion du système et le rendre plus frappant pour les opinions publiques, on pourrait envisager de créer une sorte de « présidence » de la Conférence des chefs de gouvernements. Il suffirait pour ce faire de ralentir la rotation des titulaires en décidant par exemple que la présidence sera occupée par le même pays pendant une période de dix-huit mois (dans le cadre du Marché commun, la rotation s'effectue tous les six mois). Le système devrait en ce cas comporter une certaine pondération. Le Benelux compterait par exemple pour 1. La rotation s'effectuerait alors par période de dix-huit mois entre les quatre unités constituées par la France, l'Allemagne, l'Italie et le Benelux. Ce système serait analogue à celui qui a été appliqué dans le Marché commun pour le calcul du tarif extérieur commun.

5. La Conférence des chefs des gouvernements aurait une double compétence :

a. En premier lieu, une compétence d'appel pour les problèmes ressortissant à l'application des traités de Rome et de Paris. Dans l'exercice de cette compétence, le Conseil prendrait des décisions dont l'exécution serait renvoyée aux Communautés européennes. Les décisions seraient en principe prises à l'unanimité. Toutefois, des procédures majoritaires pourraient peut-être être envisagées dans certains cas. Les Commissions et la Haute Autorité ne participeraient pas aux délibérations de la Conférence.

b. En second lieu, une compétence consultative dans les domaines proprement politiques : Affaires étrangères et Défense nationale. Dans ces domaines, les délibérations de la Conférence se traduiraient soit par des instructions concertées adressées aux représentants diplomatiques des six pays à l'étranger, soit par la conclusion de conventions diplomatiques soumises à ratification dans les conditions habituelles.

6. La mise en place d'une Assemblée élue au suffrage universel serait envisagée après que les organismes gouvernementaux auraient commencé à fonctionner. Cette Assemblée aurait comme la Conférence des

chefs de gouvernements un double rôle. Elle remplirait les fonctions actuellement dévolues à l'Assemblée parlementaire des traités de Rome, dont elle prendrait la place. Elle recevrait en outre communication d'un rapport de politique générale élaboré à son intention par la Conférence des chefs de gouvernements.

Toutefois, pour éviter que les Commissions du Marché commun et de l'Euratom ainsi que la Haute Autorité de la C.E.C.A. ne s'appuient sur cette assemblée pour se donner un rôle politique, il serait procédé à l'abrogation de la disposition qui rend ces organismes collégialement responsables devant l'Assemblée. Les Commissions et la Haute Autorité se trouveraient ainsi privées de toute vocation politique.

7. Ceci permettrait de donner notre accord à la fusion de ces trois organismes en tant que mesure de bonne gestion technique et sans modification des règles de fond des trois traités.

(Europe 1956-1960. Questions internationales, n° 169, f°s 95-102).

45

Note de la Direction des Affaires politiques (Service du désarmement) au sujet du désarmement

N. *Paris, 25 juillet 1960.*

La note ci-joint mentionne les principales objections que l'on peut, selon les thèses françaises, adresser aux dispositions du « plan américain révisé » [1]. Actuellement, la situation entre puissances occidentales est la suivante :

1° Nous n'avons pas donné notre agrément au « plan américain révisé », qui a l'accord de la Grande-Bretagne, du Canada, de l'Italie et sans doute des autres pays membres du pacte atlantique. Nous n'avons pas non plus accepté de discuter vraiment ce plan, ni de nous engager dans une négociation afin de chercher à rédiger un plan commun. Nous avons simplement dit aux Américains :

a. Nous ne critiquerons pas ouvertement votre plan, mais n'insistez pas pour que nous l'adoptions. Nos positions sont en effet très différentes et il serait vain de chercher actuellement à les concilier.

[1] Sur les objections adressées aux dispositions du plan américain original du 27 juin, voir ci-dessus les n°s 6, 12, 31. En fonction des discussions entre les Cinq, le texte original avait subi des modifications.

b. Le moment est d'ailleurs peu opportun pour poursuivre des conversations entre Occidentaux. Un plan de désarmement doit, en effet, être préparé en vue de négociations avec l'U.R.S.S. Or, personne ne sait ni quand, ni comment pourront reprendre de véritables négociations sur le désarmement. Il est donc préférable d'attendre quelque temps avant de rédiger un nouveau plan.

Devant ces arguments, les Américains n'ont pas insisté. Ils semblent se satisfaire de la situation actuelle. Seuls, les Britanniques et les Canadiens et, dans une certaine mesure, le Conseil atlantique, ont fait preuve d'insistance pour que soit exprimée dans un plan commun une position occidentale commune.

La décision prise par le gouvernement américain de demander la réunion de la Commission du désarmement [1] pourrait toutefois ranimer le débat et nos partenaires pourraient insister à nouveau auprès de nous pour qu'un plan occidental pût être déposé devant cette commission. En tout cas, si un plan est déposé sans nous, par les Américains seuls ou avec quelques partenaires, et si l'on en vient à un vote, la question se posera de notre attitude à ce moment. Cette hypothèse est sans doute prématurée, mais on ne peut l'exclure.

2° Le plan américain du 27 juin [2] a été révisé entre Occidentaux, sans que nous participions de façon active aux conversations. Certaines dispositions ont sans doute été modifiées afin de tenir compte de nos points de vue, mais ceci sans aucune insistance de notre part. D'autres dispositions auraient pu également être modifiées si nous l'avions demandé ou si nous en avions fait la condition de notre accord. D'une façon générale, si l'on met de côté les modifications qui ont été faites et celles que nous pourrions obtenir, quatre divergences importantes subsistent entre nos conceptions et celles exprimées dans le « plan américain révisé » :

A. Nous souhaitons fixer des délais à l'accomplissement de chaque étape et nous considérons que le recours au Conseil de sécurité des Nations Unies et l'accord de celui-ci constituent des conditions nécessaires et suffisantes pour le passage d'une étape à l'autre. Ces conditions étant acceptées, nous serions prêts à nous engager sur un programme d'ensemble de désarmement, mais sans nous opposer à un accord éventuel sur des mesures initiales, immédiatement négociables et applicables.

Sur tous ces points, les différences avec les conceptions américaines sont sensibles, voire importantes, mais il ne serait pas impossible de

[1] Après que le gouvernement américain eût renoncé, au début de juillet, à son projet de demander la convocation immédiate de la Commission de désarmement de l'O.N.U., en raison des objections rencontrées auprès du secrétaire général des Nations Unies ainsi que de certains gouvernements occidentaux (notamment ceux d'Italie et de France, soucieux d'un accord complet des cinq Occidentaux sur le dernier plan présenté par les Américains), M. Cabot Lodge, chef de la délégation américaine aux Nations Unies, adressait à M. Hammarskjöld une requête officielle de son gouvernement, demandant la réunion de la Commission pour le début d'août.

[2] Reproduit dans : *Documents sur le désarmement. Conférence du Comité des dix puissances sur le désarmement (Genève, 7-28 juin 1960), 2e session,* La Documentation française, 1960, p. 24-26. Sur ce document, voir également : *D.D.F.,* 1960-I, nos 293, 294.

trouver des textes d'accord, comme ce fut le cas pour le premier plan occidental [1].

B. En ce qui concerne l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires et la reconversion des stocks existants de ces matières fissiles ou des engins nucléaires, nous demandons que la reconversion porte dès le début sur des pourcentages substantiels par rapport aux stocks. C'est un point sur lequel nous n'obtiendrons pas satisfaction. Les Américains se refuseront à prendre des engagements précis dans ce domaine, tout au moins aussi longtemps qu'une véritable négociation ne sera pas engagée avec les Soviétiques et que ceux-ci n'auront pas donné des preuves sérieuses de leur bonne foi. Ils nous font, d'autre part, remarquer que nous avions accepté le premier plan occidental, dans lequel il n'était pas fait mention du caractère substantiel des premières reconversions. Ils nous convient donc à accepter la même disposition, tout en faisant la même réserve que précédemment.

C. Reste la question des véhicules des engins nucléaires. C'est un domaine où la position américaine a, depuis six mois, évolué de façon sensible.

a. Nous souhaitons que le système de contrôle mis en place sur les bases navales et aériennes et sur les rampes de lancement des fusées puisse, comme mission primordiale, s'assurer que les principaux véhicules d'engins nucléaires ne transportent pas de tels engins et qu'ils ne comportent pas de dispositifs nécessaires à de tels transports. Il s'agit là, en fait, d'une évolution ou d'une précision de notre pensée initiale; au début, nous avons surtout cherché à réduire, puis à éliminer les principaux véhicules eux-mêmes, répondant à des caractéristiques à définir. Notre intention de réduire et d'éliminer les principaux véhicules d'engins nucléaires subsiste, mais elle se trouve désormais associée et, pour ainsi dire, commandée par la mise en place d'un contrôle permettant de garantir que ces véhicules ne transportent pas d'engins nucléaires et qu'ils ne sont pas équipés à cette fin.

Cette idée, dont la réalisation pose de nombreux problèmes, n'a jamais été, en tant que telle, étudiée en détail par les services français qui se sont surtout attachés au début à la réduction progressive des principaux véhicules. Elle ne l'a pas été non plus par les Américains. Ceux-ci n'ont pas, jusqu'ici, repoussé catégoriquement cette idée. Ils ont demandé le temps nécessaire pour en étudier la portée et la signification stratégiques. Si la réalisation s'accompagne de l'idée de progressivité, comme nous l'avons proposé pour la réduction et l'élimination des véhicules eux-mêmes, il n'est pas impossible que les Américains comprennent mieux notre position, dans la mesure toutefois où les interdictions totales n'interviendraient qu'à la fin du processus de désarmement. Il ne semble pas possible, en tout cas, de parler, dès le début, d'engagement de non-transport d'engins nucléaires ou de non-équipement à cette fin des véhicules. Une telle position, conforme aux thèses soviétiques, serait

[1] Du 16 mars précédent. Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 119.

contraire à nos positions traditionnelles de désarmement contrôlé. Ce n'est que dans la mesure où un contrôle satisfaisant serait mis en place, que des interdictions pourraient parallèlement et progressivement s'appliquer. Dans un plan d'ensemble, de telles dispositions ne pourraient pas, en tout cas, s'appliquer en une seule étape.

b. En ce qui concerne les réductions progressives des principaux véhicules de l'arme nucléaire en vue de leur élimination finale, la position américaine a, depuis six mois, évolué dans le sens de nos demandes. Les États-Unis proposent désormais le contrôle progressif des bases opérationnelles et des sites de lancement que nous avions suggéré il y a six mois et qui avait été repoussé par nos alliés. D'autre part, bien que la mention expresse ne figure pas dans le plan américain révisé, les États-Unis seraient actuellement disposés à accepter un début de réduction de « catégories convenues » des principaux véhicules d'engins nucléaires, dès la première étape du plan. Ils proposent ensuite, dans leur plan actuel, et ceci est une novation importante, des réductions de l'ensemble des véhicules, au cours de la deuxième étape. Toutefois, ils s'opposent à ce que l'élimination complète intervienne à la fin de cette deuxième étape. Sur ce dernier point, ils sont appuyés par l'ensemble du Conseil atlantique et il est peu vraisemblable que nous obtenions une modification de cette position. On nous fait remarquer, à juste raison, que nous n'avions jamais été aussi loin dans nos propositions précédentes et que dans notre plan proposé à Washington en janvier 1960 [1], nous n'envisagions l'élimination complète qu'à la fin du processus. Cette question est d'ailleurs liée à celles posées au paragraphe précédent.

Conclusion : L'évolution de la position américaine depuis six mois n'est donc pas négligeable. Si la présentation du nouveau plan américain n'est pas aussi spectaculaire que nous pourrions le souhaiter et s'il laisse à désirer sur de nombreux points, il n'en est pas moins vrai que certaines dispositions sont conformes à nos suggestions ou se rapprochent de ce que nous avions nous-mêmes proposé au début des conversations entre Occidentaux. Si, ultérieurement, nous décidions de modifier notre attitude générale d'isolement, il est vraisemblable que les Américains feraient de nouveaux pas pour venir à notre rencontre.

(Europe 1956-1960. Questions internationales 2-7-1). [2]

[1] *D.D.F.*, 1960-I, n° 21.

[2] Ce document porte en tête la mention manuscrite suivante : *Je serais content d'avoir votre avis. Merci. M. L.* [Michel Legendre, sous-directeur du Désarmement à la direction des Affaires politiques].

46

M. Beaulieux, Ambassadeur de France à Mogadiscio,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 105/AL. *Mogadiscio, 25 juillet 1960.*

J'ai rendu visite ce matin au nouveau président du Conseil, M. Abdirashid Ali Scermarche.

Après que je lui eus présenté mes félicitations, le Premier ministre a pris la parole pour se déclarer un grand admirateur de la France et de ses idées généreuses, nées de la Révolution de 1789. Il a affirmé que son gouvernement entendait nouer et développer les relations les plus amicales avec le gouvernement français.

Il a souhaité que la question du transit entre la Somalie et le territoire de Djibouti soit réglée le plus tôt possible, par le retour du régime en vigueur avant l'indépendance.

J'ai saisi cette occasion pour appeler sa plus sérieuse attention sur le discours prononcé la veille à Modagiscio par M. Mahmoud Harbi [1], à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de la fondation de la Ligue pour la Grande Somalie. Au cours de ce discours violemment antifrançais, Mahmoud Harbi a notamment invité ses auditeurs à former une armée pour aller combattre le territoire de Djibouti. De telles paroles, ai-je déclaré au Premier ministre, suffisent à expliquer et à justifier les mesures restrictives prises par les autorités françaises en ce qui concerne le transit vers la Côte française des Somalis.

Le Premier ministre m'a répondu qu'il désapprouvait complètement les paroles de Mahmoud Harbi qui ne représentaient d'aucune façon la pensée de son gouvernement. Il m'a assuré qu'il prendrait les mesures propres à éviter le retour de tel incident et qu'il engageait Mahmoud Harbi à venir me présenter des excuses. Il n'a pas fait mystère du fait que la réalisation d'une Grande Somalie était un des objectifs de son gouvernement. Mais il a souligné que cette réalisation ne devrait se faire que par des moyens légaux et pacifiques et il s'est déclaré résolument hostile à toute politique de violence. Cette assurance catégorique m'a été donnée par deux fois. Le Premier ministre m'a même fait lire l'article 2, paragraphe 5, de la Constitution somalie qui est rédigé ainsi : « La République somalie s'emploiera à promouvoir, par des moyens légaux et pacifiques, l'union des territoires somalis et favorisera la solidarité entre les peuples du monde, en particulier entre ceux qui sont africains et islamiques. »

M. Abdirashid s'est laissé entraîner à évoquer, d'une façon d'ailleurs très imprécise, quelques formules propres, selon lui, à régler ce qu'il

(1) Chef du mouvement national somali, meurt en octobre 1960.

appelle le problème de Djibouti, telles que la création d'un statut spécial pour le port de Djibouti, ou le rattachement à l'Éthiopie du territoire occupé par les Danakils. Comme je lui faisais observer que la population de la Côte française des Somalis s'était prononcée à une majorité de 75 % pour le maintien du *statu quo* lors du référendum de 1958, il m'a répondu qu'il n'envisageait pas nécessairement l'absorption du territoire par la République somalie et que son principal souci était d'assurer la liberté des populations somalies. Le territoire de Djibouti pourrait par exemple devenir indépendant. D'ailleurs, a-t-il ajouté, la question de l'évolution politique du territoire venait d'être posée le 21 juillet devant l'Assemblée nationale française par M. Hassan Gouled, député de Djibouti.

Cet entretien, dont le ton est resté parfaitement courtois et amiral, s'est terminé sur l'aveu par le président du Conseil du besoin qu'a la jeune République somalie de l'aide des pays amis, dont il n'excepte pas la France. En me reconduisant, il a encore protesté de son désir d'entretenir avec le gouvernement français les relations les meilleures.

Sans vouloir dénier toute valeur aux paroles amicales du Premier ministre, il serait imprudent, me semble-t-il, de les prendre exactement à la lettre. Il ressort en effet de ce qui précède que la formation d'une Grande Somalie est une des préoccupations principales du gouvernement de Modagiscio. C'est une disposition d'esprit qui ne peut, à plus ou moins longue échéance, que lui créer des difficultés avec le gouvernement français.

(Afrique-Levant. Somalie SO-6-3.)

47

M. Jean Legrain, Consul de France à Kano,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 160/AL. Secret. *Kano, 25 juillet 1960.*

Le découpage arbitraire de l'Afrique au siècle dernier et la nécessité d'un remaniement des frontières permettent des effets oratoires faciles. Beaucoup y recourent depuis quelque temps en Nigeria du Nord : c'est probablement le seul thème commun aux propagandes des conservateurs et des progressistes dans ce pays, dont rappelons-le, les frontières naturelles s'inscrivent à l'intérieur.

À quelques semaines de l'indépendance de la Nigeria, il est peut-être opportun de reprendre dans une courte étude ces ambitions : elles procèdent généralement d'une sorte de nostalgie du passé où s'entremêlent

prédicateurs, chevaliers et autres. De temps en temps, le Sardauna [1] puise largement dans ce fonds, qu'il complète d'arguments culturels et de considérations de géopolitique. Rabah, le marchand d'esclaves, dont nos colonnes ont débarrassé l'Afrique centrale au début du siècle, prend ici de plus en plus figure de Vercingétorix. Une rue de Kaduna porte son nom.

De tels auspices ne sauraient que nous encourager à souhaiter longue vie à la Fédération nigérienne. Si celle-ci venait à éclater, le Sardauna et ses amis, dégagés de leurs luttes traditionnelles avec leurs rivaux du Sud, auraient tôt fait de reprendre sur un ton plus pressant des revendications dont la correspondance de ce poste a rendu compte. L'intégrité territoriale des jeunes républiques africaines de tradition française serait alors menacée au profit de cet État musulman du Soudan occidental, dont les émirs foulanis ne sont pas les seuls à rêver.

Annexe

1° L'opinion publique veut ici de plus en plus que les frontières internationales de la Nigeria aient été établies par les puissances coloniales au gré de leurs intérêts personnels et sans grand souci des structures politiques ou économiques africaines qu'elles venaient de soumettre à leur loi. Un remaniement lui semble devoir s'imposer à brève échéance.

2° Bornée à l'Est, au Nord et au Sud par des territoires d'expression française, la Nigeria du Nord s'était accommodée de cette situation, jusqu'à ces temps derniers. Cependant, à l'approche de l'indépendance, les autorités fédérales ont tenu à souligner de postes d'immigration *(sic)* ou de contrôles de douane des frontières que les émirs se sont toujours refusés à reconnaître et dont les Africains ne s'embarrassaient guère. De leur côté, les puissances coloniales s'étaient ingéniées à faciliter les mouvements des personnes et des marchandises : le carnet de voyage interafricain et le transit des arachides entre le Niger et la Nigeria sont des exemples de cette politique libérale.

3° Quel avenir attend ces frontières que les autorités fédérales viennent de confirmer ? Paradoxalement, leur principe est combattu par les progressistes et les conservateurs : les premiers au nom du panafricanisme et les autres au nom de l'irrédentisme.

4° Dans cet ordre d'idées, les déclarations répétées de sir Hadj Ahmadu Bello, Sardauna de Sokoto et Premier ministre du gouvernement régional du Nord, donnent un encouragement appréciable aux ambitions territoriales, qui s'expriment dans les milieux conservateurs au nom de l'équité, de l'histoire, de la fraternité musulmane ou de la culture. On y compte d'ailleurs sur la prospérité de l'économie nigérienne et sur l'efficacité de ses moyens logistiques pour attirer à soi irrévocablement les États limitrophes : ainsi sont visés le Cameroun, le Tchad, le Niger et le Dahomey. Un rapide tour d'horizon précisera dans la mesure du possible la portée de ces ambitions.

*
**

5° À l'est de la Nigeria du Nord dont la frontière a connu bien des vicissitudes, s'étend, sur des débris des royaumes du Bornou et de l'Adamawa, le Nord Cameroun

[1] Sir Hadj Ahmadu Bello. Le titre de Sardauna lui a été conféré en 1938 par le sultan de Sokoto, son oncle, en récompense des éminents services rendus dans l'administration des districts placés sous son autorité. Le Sardauna de Sokoto est aussi Premier ministre du gouvernement régional du nord de la Nigeria.

sous tutelle britannique, connu aujourd'hui sous le nom de province sous tutelle. Un plébiscite règlera prochainement son sort : le Sardauna et ses amis espèrent bien qu'il optera pour la Nigeria, c'est-à-dire pour la Nigeria du Nord. Plus tard, on voudrait aussi récupérer le nord de la République du Cameroun, allant jusqu'à la Logone et à Ngaoundéré; il y a eu là-bas naguère, paraît-il, un royaume foulani de Fumbina.

6° Au nord-est, le Kanem, ses terres et ses troupeaux en appellent à l'imagination de Kaduna. C'est probablement à eux que pensait le Sardauna, quand il a souligné les liens traditionnels qui unissent le Tchad à son pays, ainsi que l'absence de frontières naturelles. Le chemin de fer de Maiduguri jouera aussi son rôle.

7° Au nord, la République du Niger est visée. Il est question de communauté de race, de culture et d'économie : surtout, quand il s'agit du Niger Est. Avec complaisance, on souligne que Zinder est à 720 miles de Lagos, alors que 930 miles le séparent de Cotonou. L'aménagement de la navigabilité du Niger et la baisse des frêts qu'elle entraînera liquideront l'opération Hirondelle [1] : ce jour-là, l'économie de la République du Niger sera totalement tributaire de la Nigeria.

8° À l'ouest, où se sont affrontés l'Anglais Lugard et notre compatriote Decœur, le long de l'axe Yashikera - Kampa, pour le moment, les gens se préoccupent surtout de contrebande. Mais l'émir d'Ilorin et surtout l'émir du Borgou entretiendraient des relations assez suivies avec les débris de la chefferie musulmane qui subsistent le long de la frontière est du Dahomey.

Une mise en valeur du Niger pourrait faire du Borgou un centre d'attraction pour ces populations. Mais de là à conclure à un glissement prochain du Dahomey vers la Nigeria du Nord comme on le disait l'année dernière à Kaiama, ce serait beaucoup d'optimisme.

*
**

À la veille de l'indépendance, la Nigeria du Nord, ou plutôt son parti conservateur, nourrit des ambitions qu'il ne faudrait traiter par le mépris. À leur service, elle emploie des arguments et des moyens qui ont réussi déjà dans d'autres pays; mais elle compte surtout sur sa puissance économique pour les réaliser.

La rivalité qui l'oppose aux hommes politiques des régions Est et Ouest de la Nigeria dérivera certainement beaucoup de son énergie vers les problèmes intérieurs. Il nous faut souhaiter toutefois que la Fédération nigérienne survive aux crises qui l'attendent : son éclatement signifierait l'apparition en Afrique centrale d'un État musulman de près de 20 millions d'âmes, dont les dirigeants, une fois débarrassés du contrepoids du Sud, pourraient bien s'employer à réaliser leurs ambitions, au détriment des jeunes Républiques africaines de la Communauté.

(Afrique-Levant. Nigeria NI-7-1.)

[1] Les difficultés rencontrées à partir de l'année 1952 auprès du *Nigerian Railway,* pour l'obtention d'un quota de transport suffisant pour l'évacuation d'une production d'arachide d'année en année plus importante, amenèrent les autorités du Niger à envisager de détourner vers le port de Cotonou, par voie entièrement française, une partie du trafic effectué via Kano et Lagos. En 1953, prit ainsi naissance ce que l'on a baptisé l'« opération Hirondelle ».

48

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 11.306, 11.307 [1]. *Paris, 26 juillet 1960, 19 h. 35.*

L'ambassade de Grande-Bretagne a fait savoir au Département que l'ambassadeur de la République fédérale à Londres avait demandé au Foreign Office de favoriser la participation de son gouvernement aux discussions tripartites sur les mesures d'urgence concernant Berlin. Les Allemands sont vexés du fait que le Dr Growe ait été convoqué à l'issue d'une séance des trois ambassadeurs occidentaux à Washington pour recevoir notification de certaines de leurs décisions.

Le Foreign Office ne souhaite guère faire entrer l'ambassadeur d'Allemagne dans le groupe de Washington, mais il ne sait comment motiver son refus.

Nous avons suggéré de répondre aux Allemands qu'un groupe spécial fonctionnait à Bonn pour étudier les contre-mesures à prendre en commun contre la République démocratique allemande en cas de crise. Il serait normal que dans ce groupe, certaines informations fussent données aux Allemands sur nos plans, si cela paraissait souhaitable.

J'aimerais savoir si le département d'État a été également l'objet d'une démarche allemande [2]. À Paris, l'ambassade d'Allemagne s'est bornée à quelques remarques, au cours de conversations privées.

(*Collection des télégrammes.*)

49

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger.

T. circulaire n° 75. *Paris, 26 juillet 1960, 22 h.* [3]

Le 20 juin 1960, le ministre des Affaires étrangères de Libye a transmis au gouvernement suisse, dépositaire des conventions de Genève du

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 9334-9335) et à Bonn (n°s 4264-4265).

[2] Par télégramme n°s 3799-3800 du 27 juillet, non reproduit, M. Alphand fait savoir à Paris que le département d'État est informé du désir de Bonn d'être associé plus étroitement à l'élaboration des mesures d'urgence concernant Berlin. Washington serait disposé à répondre à ce souhait, mais voudrait en discuter auparavant avec ses partenaires du groupe tripartite. Par télégramme n° 11155 du 29 juillet, également non reproduit, Paris donne son accord pour que la question soit discutée lors d'une prochaine réunion à Trois.

[3] Ce télégramme, rédigé le 25 juillet, a été expédié le lendemain.

12 août 1949 pour la protection des personnes en temps de guerre (*J.O.* du 6 mars 1952), un « instrument » émanant du pseudo-« gouvernement provisoire de la République algérienne » et par lequel celui-ci déclarait vouloir adhérer auxdites conventions [1].

À la suite de cette démarche, le gouvernement helvétique a adressé aux États participant aux conventions deux notes, en date des 14 et 16 juillet :

— La première par laquelle, en sa qualité d'*État dépositaire,* il porte à leur connaissance la lettre du gouvernement libyen et la communication qui s'y trouve annexée;

— La seconde par laquelle il leur fait savoir, en sa qualité d'*État membre,* que, n'ayant pas reconnu le « G.P.R.A. », il fait toutes réserves au sujet de cette « adhésion ».

Ces communications ayant fait l'objet d'interprétations tendancieuses de la part du « G.P.R.A. », notamment dans un communiqué du 22 juillet [2], je tiens à vous préciser notre position sur cette affaire.

Il va de soi que nous ne pourrions que nous féliciter de toute initiative du « G.P.R.A. » visant à une humanisation de ses méthodes de guerre, mais son adhésion aux conventions de Genève se heurte à une impossibilité juridique. En effet, le texte même de ces quatre conventions prévoit qu'elles sont seulement ouvertes aux « puissances », donc aux « États » (art. 61 de la première convention, art. 60 de la deuxième convention, art. 140 de la troisième convention, art. 155 de la quatrième convention). Or, le soi-disant « G.P.R.A. », constitué à l'étranger par les dirigeants de la rébellion dans les départements français d'Algérie, ne saurait à aucun titre prétendre qu'il existe une « République algérienne », un État étant nécessairement constitué par un territoire, une population et un gouvernement établi.

L'Organisation extérieure de la rébellion ne possède donc pas la compétence requise pour adhérer aux conventions au nom d'un État inexistant. Ce point de vue est, d'ailleurs, partagé par le gouvernement helvétique, puisque celui-ci a fait toutes réserves sur une telle « adhésion ».

Le seul article des conventions de Genève qui serait applicable au cas de la rébellion algérienne, et auquel pourrait éventuellement adhérer le « G.P.R.A. », est l'article 3, commun aux quatre conventions, qui pose le principe de l'application des règles humanitaires dans les conflits

[1] Sur le projet du G.P.R.A. d'adhérer aux conventions de Genève, voir *D.D.F.,* 1960-I, n°s 200 (et note), 292.

[2] Dans ce communiqué figurait la phrase suivante : « Le dépôt à Berne des instruments d'adhésion signifie que la République algérienne figure distinctement par rapport à la République française comme État partie aux conventions. » Le Ministre indiquait qu'une telle rédaction confirmait les appréhensions relatives à la manœuvre tentée par le F.L.N. en vue de faire croire que, par le biais d'une demande d'adhésion aux conventions de Genève, il avait obtenu ou était en voie d'obtenir une reconnaissance internationale. Il était indispenable que le gouvernement suisse définît son attitude dans des termes plus précis que ceux d'un communiqué publié le 21 juillet : le Conseil fédéral ne devait pas déclarer simplement qu'il n'avait pas reconnu le G.P.R.A., mais il se devait d'exposer de manière précise que sa réserve relative à l'adhésion portait sur une impossibilité juridique, l'article 155 de la quatrième convention ne prévoyant d'adhésion que pour un État (Télégramme pour Berne n°s 365-367 du 23 juillet, non retenu).

internes et permet au Comité international de la Croix-Rouge d'offrir son intervention; le même article précise que le respect de ses dispositions n'a aucun effet sur le statut juridique des parties au conflit. Le G.P.R.A. ne pourrait donc en tirer aucun effet sur le plan politique. Mais ainsi qu'il ressort nettement de ses communiqués, celui-ci ne vise en réalité d'autre but, par son « adhésion » aux conventions de Genève, que de se voir reconnaître par un certain nombre d'États la personnalité juridique. Aussi, le gouvernement français espère-t-il que les puissances parties aux conventions ne se laisseront pas impressionner par le prétexte humanitaire invoqué par le « G.P.R.A. » et refuseront de se prêter, par une acceptation formelle ou tacite de son « adhésion », à une manœuvre exclusivement politique.

Je vous signale par ailleurs que depuis mai 1958, le C.I.C.R. tente d'obtenir des rebelles l'acceptation de l'article 3 et n'a encore eu aucune réponse.

Je vous serais obligé de bien vouloir intervenir d'urgence, de la façon que vous jugerez la plus opportune, auprès du gouvernement du pays de votre résidence, pour lui faire connaître notre point de vue ainsi que notre désir de la voir s'en inspirer dans la réponse qu'il fera aux deux notes du gouvernement suisse dont il a dû être saisi [1].

(MLA 2-1-3.)

50

Note de la Direction politique

L'Allemagne et les M.R.B.M.

N. *Paris, 26 juillet 1960.*

Si la question de l'équipement de la Bundeswehr en engins de portée moyenne est posée depuis relativement peu de temps (proposition Gates, mars 1960 [2]), celle de la participation allemande à une fabrication en commun de fusées et d'engins se pose depuis deux ans et demi. La

[1] Cette demande adressée aux Suisses en vue de préciser leur point de vue, notamment sous la forme d'un nouveau communiqué, était émise devant M. Petitpierre par M. Debré, lors d'une rencontre à l'Hôtel Matignon le 23 juillet (compte rendu non reproduit), ainsi que par l'ambassadeur de France le 25 (Télégramme de Berne nos 434-438 du 26 juillet, non retenu). Pour M. Dennery, la Confédération, en se bornant à affirmer qu'elle ne reconnaissait pas le G.P.R.A. sans se prononcer sur la validité de sa demande, avait permis à l'organisation rebelle de laisser entendre qu'elle était désormais reconnue comme un État partie aux conventions. Le président de la Confédération, après avoir dit que le gouvernement français pouvait officiellement exprimer son point de vue, avait remis à l'ambassadeur un texte de mise au point. D'après ce texte, l'adhésion du G.P.R.A. constituerait une réalité pour les pays qui avaient reconnu l'organisation rebelle, mais cet engagement avait pour les autres pays un simple caractère unilatéral et sans aucune portée juridique.

[2] Sur cette proposition, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 43.

première question n'a pas encore reçu de solution, la seconde a subi diverses vicissitudes; l'une et l'autre soulèvent il est vrai des problèmes juridiques et politiques différents.

I

Par les accords de Paris [1], en effet, la République fédérale s'est engagée à *ne pas fabriquer sur son territoire :*

— les armes atomiques, biologiques et chimiques. Il s'agit d'un engagement définitif (Protocole n° III, annexe II);

— certaines catégories d'armes, dont « les engins à longue portée et les engins guidés » (Protocole n° III, annexe III).

Il résulte de ces dispositions que les accords de Paris pris à la lettre n'excluent :

— ni la *participation* technique et financière de l'Allemagne à la fabrication hors de son sol d'un engin de portée intermédiaire. Tel était un des objets de l'accord tripartite du 26 novembre 1957,

— ni la dotation de la Bundeswehr en engins de cette nature.

II

Au regard de l'U.E.O., l'inclusion de la R.F.A. dans une fabrication en commun de M.R.B.M. présente un double aspect :

— Le M.R.B.M. a le caractère d'un engin de représailles, ce qui n'est pas le cas des fusées de proximité ou de défense aérienne, dont la construction a été autorisée (21 octobre 1958).

— La fabrication d'un M.R.B.M. peut ne constituer pour l'Allemagne qu'une étape sur la voie de la fabrication d'ogives nucléaires.

Il est à noter que dans le passé, l'attitude du gouvernement français a pu donner à penser à la R.F.A. que la France était prête à envisager une participation allemande à une fabrication commune d'un tel engin.

Par le protocole d'accord du 28 novembre 1957 [2], les ministres de la Défense de la France, de l'Allemagne et de l'Italie convenaient en effet « de rechercher les meilleurs moyens de réaliser entre les trois pays une étroite coopération conforme... en matière d'armement, aux nécessités immédiates et d'avenir conduisant à l'édification d'un système unifié intéressant par égale priorité :

— les matériels aéronautiques et leur électronique;

[1] Protocole modifiant et complétant le traité entre la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne signé à Bruxelles le 17 mars 1948, signé à Paris le 23 octobre 1954, publié au *Journal officiel de la République française* du 17 janvier 1960, p. 516, et dans le *Recueil des traités et accords de la France,* 1960, p. 300.

[2] Signé à Paris, le 28 novembre 1957 par MM. Chaban-Delmas, Strauss, Taviani. Un texte contenant l'essentiel de cet accord a été publié dans *D.D.F.* (à la date du 25 novembre 1957), 1957-II, n° 380.

— les différentes familles d'engins guidés et leur électronique;

— les applications militaires de l'énergie nucléaire ».

Le 16 avril 1958, les trois pays adressaient une communication commune à l'O.T.A.N. en vue d'obtenir l'aide technique et financière offerte par le président Eisenhower en décembre 1957. Il s'agissait de « l'étude et le développement en commun d'un engin sol-sol balistique, d'une portée de 2 800 kilomètres ». Les négociations menées en 1958-1959 dans le cadre de l'O.T.A.N. ont alors abouti à la constitution d'un groupe où siégeaient cette fois sous la présidence du secrétaire à la Production et à la Logistique (E.U.) la France et la R.F.A., auxquelles s'était adjointe la Grande-Bretagne; l'Italie s'était retirée. Ce groupe s'arrêta à la définition d'un engin plus modeste (1 200 milles) dont les caractéristiques correspondaient à celles du *Polaris* de la première génération. Le général Norstad faisait état des besoins de l'O.T.A.N. en engins de cette catégorie à partir de 1963, et formulait le 11 février 1960 des propositions au Groupe permanent qui devaient être confirmées le 31 mars par M. Gates. Ainsi, du fait de la tournure prise par les négociations avec les États-Unis dans le cadre de l'O.T.A.N., comme d'ailleurs de la décision du Comité de défense du 17 juin 1958, de « nous en tenir à ne pas en refuser le principe », les projets de fabrication commune n'ont pas reçu de commencement d'application.

III

Le problème de la dotation de la Bundeswehr en M.R.B.M. ne soulève pas de problème juridique [1], on regard de l'U.E.O., puisqu'il ne s'agit pas de fabrication. Il est essentiellement politique. Les ministres des Affaires étrangères américain, britannique et français s'en sont entretenus à Washington le 1er juin. La position de nos partenaires, confirmée depuis par la correspondance de nos ambassades, peut se résumer ainsi :

— La Grande-Bretagne est sensible aux réactions possibles de l'U.R.S.S. et au déséquilibre qu'entraînerait au sein de l'Alliance la localisation de la plus grande partie de ces engins sur le territoire de la R.F.A., ce qui ne manquerait pas de se produire si la France persistait dans son refus.

— La Grande-Bretagne estime aussi que la tendance au déploiement maritime des *Polaris* rend moins aigus les problèmes politiques de leur affectation, aussi bien en ce qui la concerne (opposition travailliste) que pour la R.F.A.

— Les États-Unis comprennent ces considérations et paraissent désireux de ne pas brusquer les choses. En particulier, ils ne s'opposent pas à un examen approfondi des conditions militaires et techniques de l'alternative (vente ou production commune à l'O.T.A.N.) formulée par

[1] *Note du document :* Aux termes du MC 70, la Bundeswehr doit recevoir dès cette année l'unité d'engins sol-sol Red Stone (200 milles) et l'unité d'engins sol-sol Mace (650 milles).

M. Gates, mais soulignent que le déploiement maritime des *Polaris*, souhaitable à beaucoup de points de vue, s'accompagne de difficultés pour définir les responsabilités du commandement.

Au reste, le gouvernement américain ne paraît pas encore avoir défini sa doctrine, les déclarations imprudentes de M. Brucker à Bonn le 4 juillet [1] selon lesquelles « les États-Unis ne voyaient pas d'objection à équiper la Bundeswehr en fusées *Polaris* » ont donné l'occasion à M. Strauss de préciser que la R.F.A. n'était pas demandeur, mais se bornerait à répondre aux recommandations formulées par les autorités de l'O.T.A.N. pour le déploiement des 300 engins *Polaris* que SACEUR estime nécessaire de répartir sur le théâtre européen de 1963 à 1965. La position de l'Auswärtiges Amt, les vues du Chancelier sur cette question ne sont pas connues.

51

M. de Juniac, Ambassadeur de France à Addis-Abeba,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 388/AL. *Addis-Abeba, 26 juillet 1960.*

Les événements du Congo sont l'occasion pour l'Éthiopie de mesurer l'avantage que la connaissance du français, s'ajoutant à celle, ici prédominante, de l'anglais, peut donner, dans l'Afrique actuelle, à un État soucieux de jouer les premiers rôles.

Le gouvernement impérial s'est félicité de pouvoir envoyer au Congo, à la tête des troupes mises à la disposition de l'O.N.U., un ancien saint-cyrien, parlant parfaitement notre langue, le général Iyassou Menguesha, ainsi que plusieurs officiers ayant également une bonne connaissance du français. L'Empereur lui-même, en Conseil des ministres, a souligné combien il était avantageux pour l'Éthiopie de pouvoir disposer, en cette circonstance, d'hommes capables de s'exprimer en français.

Le nombre des officiers éthiopiens parlant couramment notre langue étant limité, l'Empereur a eu l'idée d'adjoindre aux troupes éthiopiennes envoyées au Congo des grands élèves du Lycée franco-éthiopien pour servir comme interprètes. Un premier contingent de dix volontaires parmi lesquels j'avais fait figurer, à côté des élèves du lycée, l'élève ayant obtenu la meilleure note en français à l'examen de fin d'études des écoles éthiopiennes, est parti ce matin pour le Congo. L'Empereur les a reçus avant leur départ et les a félicités d'avoir accepté de consacrer

[1] Sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 9 (note).

leurs vacances à une œuvre de solidarité africaine — non sans ajouter que s'ils ne s'étaient pas portés volontaires, ils auraient été requis d'office.

Il est probable que deux autres contingents de même importance seront mis en route dans les prochains jours. D'ores et déjà, l'effet produit est intéressant et l'on parle beaucoup, à Addis-Abeba, de ces jeunes gens qui, parce qu'ils connaissent le français, ont la chance de faire cette expérience passionnante.

L'idée, que nous avons beaucoup travaillé à répandre, que l'Éthiopie ne pourrait, sans grand dommage, sacrifier ce qui lui reste de culture française à la culture anglaise envahissante, a marqué un point. L'entrée en scène, dans les réunions internationales et notamment africaines, d'un nombre important de pays d'expression française, donne à la connaissance de notre langue un renouveau d'intérêt. Il est de fait que l'étude du français retrouve de nombreux défenseurs dans les milieux éthiopiens, et tout spécialement en la personne de l'Empereur. Inaugurant la nouvelle école des Frères des écoles chrétiennes (où l'enseignement est donné en anglais), le Souverain a demandé avec insistance au frère directeur de développer l'étude du français qui, dans cette école, est déjà enseigné, pourtant, à raison d'une heure par jour.

(*Afrique-Levant. Éthiopie ET-11-8.*)

52

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat.

T. n°s 2846 à 2850. Très urgent. *Paris, 27 juillet 1960, 20 h. 05.*
Réservé.

Je me réfère à vos télégrammes n°s 3760 (1) et 3774 (2).

Votre négociation avec le gouvernement marocain prend en effet un tour déplaisant et je comprends mal la lettre que le ministre des Affaires

(1) Par télégramme n° 3760 du 26 juillet, non retenu, l'ambassadeur transmettait le texte d'une lettre que venait de lui faire remettre le ministre marocain des Affaires étrangères. Aux termes de cette lettre, le Roi avait rappelé la position qu'il avait prise dans un message au général de Gaulle. Quant au Conseil des ministres qui devait se réunir dans la semaine, il avait été différé jusqu'au lundi 1er août « pour vous permettre ainsi, comme vous l'avez promis à Son Altesse royale lors de notre dernière réunion, de nous saisir de la position définitive du gouvernement de la France ».

(2) Du 27 juillet, non reproduit. Faisant allusion au télégramme n° 3760, l'ambassadeur y voyait la « mise en demeure » qu'il craignait de recevoir. par ailleurs, à défaut d'une entente avec le gouvernement américain sur la conduite à tenir (démarche commune ou simultanée), le risque existait que les États-Unis n'acceptassent dans quelques semaines les demandes marocaines et substituassent leur action à celle de la France.

étrangères vous a fait parvenir. Il paraît clair que le gouvernement marocain, c'est-à-dire le Roi, cherche à nous imposer sa solution, ou tout au moins à en avoir les apparences, et donc le mérite vis-à-vis de son opinion publique.

Sans doute est-ce la raison pour laquelle cette discussion n'a pas pu en fait véritablement s'engager. Nous n'avons cependant pour notre part jamais refusé de parler, ni surtout affirmé que la proposition que vous avez formulée était notre dernier mot.

Si le gouvernement marocain entend fixer une limite, celle du 1er août, à la conclusion d'un accord, nous ne pouvons l'en empêcher. Mais cela entraînerait naturellement la conséquence que si, à cette date, un accord n'était pas intervenu, nous serions obligés de faire connaître publiquement notre position, c'est-à-dire d'annoncer, par un communiqué unilatéral, les conditions dans lesquelles le gouvernement français procédera à l'évacuation de ses troupes du Maroc.

Ceci étant bien précisé, je ne m'oppose pas à ce que vous repreniez contact avec les autorités marocaines dans les conditions suivantes :

1° Je comprends les objections qui vous ont été présentées au sujet de la formule du projet de communiqué qui prévoit un nouvel examen en 1963 (1). Vous pouvez donc y renoncer et envisager un second paragraphe qui se lirait comme suit :

« Il est entendu que le gouvernement français ne maintiendrait au-delà du 31 décembre 1963 aucunes forces armées au Maroc autres que celles qui auraient fait l'objet d'accords négociés entre les deux États. »

Je me propose d'autre part de faire figurer dans le plan d'évacuation la base d'Agadir que nous n'avons pas l'intention de reconstruire.

2° Si ceci n'était pas acceptable pour les Marocains, je n'aurais pas d'objection à porter aussi Port-Lyautey, en toute dernière analyse, sur le plan d'évacuation.

Je ne me refuserais pas non plus à envisager la suppression du second paragraphe, Port-Lyautey étant ou n'étant pas sur le plan.

Comme vous le voyez, le gouvernement serait disposé à aller aussi loin qu'il est possible. Si après cela, il y avait encore un marchandage au sujet de la date, il en conclurait que le gouvernement marocain ne veut pas s'entendre avec lui et serait amené à la publication unilatérale mentionnée ci-dessus.

J'ajoute que je vois mal quelle pourrait être la base d'une discussion avec le gouvernement américain telle que vous l'envisagez.

(Collection des télégrammes.)

(1) Document non reproduit.

53

M. Garnier, Ambassadeur de France à Prague ,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères .

T. n°s 554 à 559 [1].
Très urgent. Réservé.

Prague, 29 juillet 1960, 18 h.

(*Reçu :* 20 h. 43, 20 h.)

Hier soir, à l'issue d'un dîner à la légation du Danemark, M. Gregor, premier vice-ministre des Affaires étrangères, et l'ambassadeur de l'U.R.S.S. m'ont entrepris de concert sur le problème allemand et notre comportement à l'égard de la République fédérale. Ce matin, le successeur de M. Pleskot au palais Czernin m'a remis une longue note des autorités de la D.D.R. attaquant le gouvernement de Bonn, que j'ai analysée par ailleurs (mon télégramme n° 553) [2]. M. Sustal a accompagné ce document des commentaires habituels. Il a remis le disque bien connu sur les dangers du « revanchisme » et la profonde inquiétude de l'opinion publique de son pays devant l'évolution de la situation dans l'Allemagne de l'Ouest.

L'ouverture des importantes conversations franco-allemandes de Rambouillet [3] — c'est en tout cas la première impression que j'ai retirée de ma conversation — préoccupe sans nul doute au plus haut point les Soviets et les Tchèques. Ils espèrent que nous ne nous « inclinerons pas devant l'Allemagne » (*sic*).

J'ai répondu que la question ne se posait même pas et que je m'étonnais que la coopération entre Paris et Bonn pût être interprétée de la sorte. D'autres points de l'entretien méritent encore d'être mentionnés. Tout d'abord l'affirmation de M. Zimianine, de retour de Moscou (mon télégramme n° 509) [4], qu'il restait « résolument optimiste » comme M. Khrouchtchev même et le Comité central quant au succès final de la politique de coexistence pacifique en dépit des efforts des fauteurs de guerre.

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Bonn (n°s 4334-4339), Londres (n°s 9521-9526), Moscou (n°s 3883-3888), Varsovie (n°s 998-1003), Washington (n°s 11271-11276).

(2) Le télégramme n° 553 du 29 juillet, non reproduit, analysait une note et un mémorandum du gouvernement de la République démocratique allemande, établis à l'occasion du quinzième anniversaire des accords de Potsdam et destinés à tous les États ayant déclaré la guerre à l'Allemagne et non aux seuls signataires de ces accords. Il y était fait une large place à l'armement de la République fédérale, à son équipement en armements atomiques et à la renaissance du militarisme allemand en R.F.A.

(3) Sur les conversations franco-allemandes qui se sont tenues à Rambouillet les 29 et 30 juillet, voir ci-après le n° 54.

(4) Le télégramme n°s 509 à 511 du 13 juillet, non reproduit, relatait une conversation entre les ambassadeurs de France et d'U.R.S.S. à Prague au cours de laquelle avaient été évoquées l'affaire du RB 47 et la note de M. Khrouchtchev aux États-Unis, la situation en Iran et la politique américaine vis-à-vis de Cuba.

Il est revenu, à cette occasion, sur le double aspect permanent de la politique soviétique qu'il m'avait exposé précédemment (mon télégramme n° 478) (1), à savoir fidélité à la ligne générale de détente, mais réaction vigoureuse à toute tentation de pression ou d'ingérence.

M. Gregor et M. Zimianine ont insisté l'un et l'autre sur l'intérêt de la dernière communication du 26 juillet de M. Khrouchtchev au général de Gaulle (2), dans laquelle le leader du Kremlin reproche à nouveau à la France d'avoir abandonné son point de vue initial selon lequel le désarmement devrait commencer par la destruction des véhicules d'armes nucléaires. Ils attendaient la réaction du président de la République à ce second message et ne perdaient pas l'espoir que, sur ce plan tout au moins, une solution pourrait être trouvée qui rapprochât les positions française et soviétique.

La portée de la protestation polonaise du 20 juillet contre l'attitude allemande (3) et la déclaration du chancelier Adenauer à Düsseldorf relative à la frontière de l'Oder-Neisse (4) a été soulignée avec force, tandis que la brûlante question de la livraison éventuelle de fusées *Polaris* à la Bundeswehr (5) a fourni l'occasion de véhémentes diatribes et de sévères avertissements. L'Union soviétique n'avait pas, quant à elle, à s'inquiéter, m'a exposé l'ambassadeur, tout en me donnant l'impression qu'il y avait lieu de s'attendre à une prochaine initiative de Moscou.

« Mais avant cinq ans, a-t-il poursuivi, les Français mesureraient la faute commise en contribuant ainsi à un puissant réarmement de l'Allemagne et se tourneraient alors vers Moscou pour avoir son appui contre ce péril renaissant. »

En conclusion, mon collègue, qui paraissait faire allusion à certaines paroles prononcées par le Premier ministre (6), m'a déclaré en propres termes : « N'oubliez pas vos vieux amis au profit des nouveaux. » Il m'a été facile de lui répondre que si l'alliance franco-soviétique remontait à 1891, celle qui nous unissait aux États-Unis [remontait à] la guerre d'Indépendance et avec la Grande-Bretagne à 1904.

(1) Télégramme du 9 juillet, non reproduit.

(2) Pour la traduction intégrale de ce document, adressé en fait le *23* au Général, voir La Documentation française; *Articles et documents,* n° 0981, 6 août 1960, Textes du jour. Une analyse détaillée s'en trouve dans l'*Année politique 1960,* p. 517-519.

(3) Voir ci-dessus le n° 34.

(4) Dans un discours prononcé à Düsseldorf devant des milliers de réfugiés de Prusse orientale, le Chancelier avait qualifié de « violation du droit international » l'expulsion des Prussiens de l'Est, brossé un tableau sinistre de la situation dans l'ancienne Prusse orientale, partagée entre la Pologne et la Russie, et délaré que « personne n'était habilité à trancher du sort des territoires de l'Est » tant qu'il n'aurait pas été réglé par un gouvernement de l'Allemagne réunifiée. Il avait fait appel enfin au sentiment national de ses compatriotes (Correspondance de Bonn du 11 juillet, reproduite dans *Le Monde* du 12 juillet, p. 6).

(5) Sur ce sujet, voir ci-dessus p. 39 (note 2), 121 (note 1), 123 (note 1), 135 (note 1); se reporter également au n° 50.

(6) Dans « la communication du gouvernement » faite le 25 juillet au Palais-Bourbon, M. Debré avait déploré les diatribes soviétiques contre le chancelier Adenauer, « comme si la balance des forces était en 1960 comparable à ce qu'elle était en 1939 ». Il avait reproché indirectement à la Russie « une volonté, affirmée à chaque instant, de remettre en cause l'équilibre établi » (*Le Monde* du 27 juillet, p. 3).

« Loin de nous la pensée de vouloir vous séparer de vos alliés traditionnels, n'a pas craint de répliquer M. Zimianine, avec la plus grande aise. Je ne pensais qu'à l'Allemagne. »

(*Collection des télégrammes.*)

54

Entretiens franco-allemands de Rambouillet (29-30 juillet 1960)

I

Entretien en tête-à-tête du général de Gaulle et du chancelier Adenauer
Château de Rambouillet, 29 juillet 1960
11 h. 15-12 h. 55[1]

Le général de Gaulle souhaite la bienvenue au chancelier Adenauer et lui déclare que depuis assez longtemps, il éprouvait le désir de le revoir. Il sait que cette entrevue se place à un moment et a lieu dans des conditions qui impliquent de la part du Chancelier un certain mérite[2]. Le Général lui en sait grand gré.

Le Général déclare une fois de plus qu'il tient le Chancelier en très haute estime et que son plus vif désir est de faire coopérer la France et l'Allemagne. Cette œuvre est difficile mais nécessaire et le Général estime ne pas pouvoir trouver de meilleures circonstances que celles qui existent actuellement, alors que le Chancelier occupe ses hautes fonctions et que lui-même a repris en mains les affaires de la France. Ce serait donc manquer une grande occasion historique que de ne pas passer aux réalisations pratiques.

Le chancelier Adenauer se déclare à son tour très heureux de revenir à Paris et remercie le Général de son aimable invitation à laquelle, pour des raisons de rapidité, il n'a pu répondre par écrit. Il a profondément admiré pendant la durée de la guerre l'œuvre accomplie par le Général, qui pour lui, représentait dès ce moment la liberté occidentale et il se félicite que la Conférence au sommet ait été prévue sous la présidence du Général. Sans cela, les résultats eussent été mauvais pour l'Occident.

Depuis près de quarante ans de vie publique, le Chancelier a toujours marqué sa conviction que la France et l'Allemagne doivent marcher de concert. À l'origine, ses tentatives ont été contrecarrées par Stresemann. Il est heureux que les peuples français et allemand semblent maintenant avoir trouvé leur voie.

(1) Dans son discours au Parlement le 25 juillet, le Premier ministre Michel Debré avait annoncé des initiatives en vue d'assurer une meilleure coordination des gouvernements européens (*Année politique 1960,* p. 534). Quelques jours après, les 29 et 30 juillet, le chancelier Adenauer venait s'entretenir avec le général de Gaulle à Rambouillet.

(2) Il est peut-être fait allusion ici aux notes de protestation adressées récemment par l'U.R.S.S. et la Pologne au sujet de l'équipement de la Bundeswehr en fusées *Polaris* ou à propos de la frontière Oder-Neisse : voir ci-dessus le n° 53.

Le général de Gaulle intervient pour demander au chancelier Adenauer ce qui l'aurait indisposé ou froissé dans les propos tenus du côté français [1]. Il le prie de préciser ce qu'il a pu y voir de désobligeant, en faisant, bien sûr, la part de la conjoncture politique intérieure française.

Le chancelier Adenauer est heureux de voir le Général aborder ce problème et de pouvoir le régler directement avec lui.

Il pense que les paroles du Premier ministre français sont parfois irréfléchies ou trop dures par rapport à sa pensée. Il convient en effet de ne pas oublier que, contrairement aux apparences, les sociaux-démocrates ne se sont pas du tout ralliés aux positions du Chancelier. Bien au contraire, le parti de l'oppposition insiste pour qu'il n'y ait pas d'armement nucléaire en Allemagne. Si cette situation devait se prolonger, l'armée allemande ne serait, en cas de conflit, rien d'autre qu'une troupe d'auxiliaires. Heureusement, dit le Chancelier, cette attitude ne trouve que très peu d'écho auprès du peuple allemand et les élections de l'année prochaine le prouveront certainement. Par ailleurs, le chancelier Adenauer se dit très attristé par l'annulation de la visite du Général en Allemagne. Les préparatifs avaient déjà été commencés et maintenant, cette visite est remise aux « calendes grecques ». Il pense que les paroles pénibles du Premier ministre, bien que la presse s'en soit fait l'écho, seront rapidement oubliées.

Le général de Gaulle voudrait savoir en quoi les paroles de M. Debré ont pu être choquantes lorsqu'il a déclaré que la France, l'Angleterre et l'Amérique devraient s'entendre directement, tout au moins sur les problèmes qui ne sont pas couverts par l'O.T.A.N., problèmes africains par exemple. Il est indispensable d'entretenir de tels contacts, notamment avec les États-Unis. Les événements du Congo belge, qui intéressent tout particulièrement la France, interviennent dans une Afrique qui est en pleine évolution et qui n'est pas comprise par les Américains de la même façon que par les Français. On vient de le voir aux Nations Unies [2]. C'est cela, d'abord, que M. Debré a voulu dire. Le Général, en reprenant la direction des affaires, avait écrit à MM. Eisenhower et Macmillan en leur proposant des consultations. Ils n'ont jamais réagit positivement et l'affaire est restée, comme tant d'autres, en suspens.

[1] Par télégramme n°s 3036-3044, du 26 juillet, non retenus, l'ambassadeur de France à Bonn relatait que le Chancelier lui avait demandé de venir le voir. Leur conversation s'était déroulée en présence de M. van Scherpenberg, de M. Globke et de M. Bach, conseiller diplomatique. Le Chancelier avait manifesté « une vive émotion » à la suite de la déclaration lue la veille par le Premier ministre français devant l'Assemblée nationale, où la R.F.A. n'avait pas été citée avec les États-Unis, l'Angleterre et la France au nombre des puissances jouant un rôle de premier plan dans le monde libre. Le Chancelier déplorait autant certains propos tenus devant la commission des Finances par M. Debré et selon lesquels celui-ci avait traité de « satellites » les pays qui ne disposeraient pas de bombes atomiques ni d'armes nucléaires. M. Blankenhorn serait en conséquence chargé d'une démarche auprès du Premier ministre. Aussi longtemps qu'il ne saurait pas à quoi s'en tenir sur les intentions de Paris, le Chancelier ne jugerait pas possible de se rendre en France. Jamais l'Allemagne n'admettrait le « directoire », ni d'ailleurs les autres membres de l'O.T.A.N. À en croire M. Adenauer, toute sa politique de rapprochement avec la France était en cause.

Les paroles du Premier ministre qui avaient suscité l'ire du Chancelier fédéral consistaient en fait en une référence à l'alliance entre les puissances occidentales, « et au premier chef entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France », aux « puissances responsables de l'Occident » qui devraient « adopter face à tous les grands problèmes une attitude délibérée en commun » (*J.O. de la République française, Débats parlementaires, Assemblée nationale, 1960, compte rendu intégral des séances,* p. 2205). Sur l'intervention du Premier ministre ici visée, voir également l'*Année politique 1960,* p. 526.

L'ambassadeur a relaté son entretien avec le Chancelier dans ses *Mémoires* : Seydoux (François), *Mémoires d'outre-Rhin,* Grasset, 1975, p. 252. Le Chancelier, contrairement au général de Gaulle, évoque les griefs soulevés devant ce dernier à Rambouillet : Adenauer, *Mémoires* (traduction française), tome III, *1956-1963,* Hachette, 1969, p. 246-247.

[2] Le 14 juillet, la France, à l'inverse des États-Unis, s'était abstenue dans le vote sur une résolution tunisienne demandant le retrait des troupes belges du Congo et invitant le Secrétaire général à apporter toute l'aide nécessaire au gouvernement de Léopoldville (voir ci-dessus p. 90, note 1). De même, les États-Unis avaient accueilli M. Lumumba avec une certaine solennité (voir ci-après p. 191, note).

Évoquant une seconde idée de l'exposé de M. Debré qui a pu choquer le Chancelier, le Général tient à dire que, si la France fabrique des armes atomiques, c'est effectivement pour ne plus se trouver en état de dépendance. M. Debré a voulu dire que, si un désarmement n'intervenait pas, la France se verrait dans l'obligation de forger ses propres armes atomiques. D'ailleurs, il est plus que probable que, dans ce cas, un jour viendra où l'Allemagne prétendra en avoir, elle aussi.

Le chancelier Adenauer pense, qu'après les événements du mois de mai [1], la déclaration de M. Debré à la Chambre sur une union plus étroite entre la France, l'Angleterre et l'Amérique aurait dû également faire mention de l'Allemagne. Lors de la déclaration devant la commission des Finances du Parlement français [2], M. Debré aurait dit que trois puissances — la France, l'Angleterre et l'Amérique — devraient assumer la direction de l'O.T.A.N. Il est évident que des problèmes politiques particuliers touchent ces trois pays. Mais il paraît imprudent actuellement de déclarer, en réponse à une question de M. Paul Reynaud, qu'en l'absence d'armes atomiques, la France deviendrait un satellite. D'autres pays qui ne possèdent pas non plus d'armement nucléaire pourraient en tirer des conclusions analogues, ce qui ne serait certainement pas dans l'intérêt du monde occidental.

Le général de Gaulle estime que ces deux problèmes se trouvent étroitement liés et que M. Debré a prononcé ces paroles parce que l'O.T.A.N., dans sa forme actuelle, ne donne certainement pas satisfaction. L'O.T.A.N. a été créée lorsqu'une menace directe existait en Europe, non point ailleurs, et que l'Amérique possédait le monopole des armes atomiques. Depuis, l'O.T.A.N. est devenue, par le fait de l'intégration, un instrument du commandement américain. Cependant, les circonstances ont changé et, plus nous évoluons, plus la défense devient un problème à l'échelle du monde. Ce n'est pas l'échelle de l'O.T.A.N. La politique américaine est la politique américaine. Mais l'Alliance atlantique ne doit pas être l'expression de cette seule politique. D'autre part, les Américains ne sont plus les seuls à détenir l'arme atomique. L'O.T.A.N. ne correspond donc, ni à ce que la France désire, ni aux réalités actuelles. Ce n'est pas une organisation mondiale. Elle ne tient pas compte du fait que l'Amérique n'a plus le monopole atomique. Au surplus, les contradictions politiques sont trop grandes pour que l'intégration se poursuive. C'est ainsi que l'attitude des États-Unis à propos du Congo a profondément ulcéré les Belges qui ne resteront certainement pas fidèles à l'O.T.A.N. dans les années à venir. Pour comprendre les paroles de M. Debré, il faut avant tout considérer que l'O.T.A.N. n'est plus un organisme satisfaisant.

Le chancelier Adenauer partage intégralement les critiques faites à l'égard de l'O.T.A.N. Il va même plus loin en déclarant que l'O.T.A.N. s'est arrêtée en 1948-1949, mais que nous sommes en 1960 et qu'il lui paraît improbable que le président des États-Unis déclenche jamais une guerre atomique pour la défense de l'Europe. Il aurait déjà exprimé ces vues du vivant de M. Foster Dulles qui aurait cherché à dissiper ses craintes. Il aurait aussi expliqué l'attitude du Général sur l'O.T.A.N. Il pense qu'il est impossible pour l'Europe d'admettre que son existence dépende éventuellement d'un président des États-Unis plus ou moins qualifié, ou de son gouvernement. Il est très désagréable pour nous d'avoir à regarder tous vers Washington en attendant les résultats d'une élection. Cependant, le chancelier Adenauer ne croit pas qu'en dépit de l'exposé de M. Debré devant la Commission des Finances, le fait que l'armement atomique français ait atteint en 1965 un certain degré suffise à changer cette situation. Quoi que nous fassions, le retard sera toujours considérable par rapport aux autres puissances atomiques et, si la France s'isolait, il deviendrait difficile de faire admettre aux Américains que, sans une Europe libre, leur pays serait perdu. Par ailleurs, une armée moderne se doit de disposer, non seulement d'armes atomiques, mais aussi d'armes conventionnelles. Le Chancelier n'est pas convaincu que la France puisse faire ce double effort, tandis que les Russes détiennent les armes atomiques et les armes conventionnelles. L'Allemagne a créé une armée, non sans difficulté, dans laquelle importe surtout l'esprit de la troupe.

(1) Allusion à la Conférence au sommet de Paris et à son échec : *D.D.F.*, 1960-I, n° 221.
(2) Sur cette déclaration, faite le 23 juillet, voir *Le Monde* du 26 juillet, p. 6.

Cet esprit semble menacé du fait d'un armement atomique unilatéral en France et d'une interdiction de disposer des armes nucléaires américaines entreposées en Allemagne. Que reste-t-il comme armement conventionnel en Europe ? Les experts les plus prudents ne croient pas que la France puisse s'imposer une charge militaire telle qu'elle dispose d'armes atomiques et, en même temps, d'une armée conventionnelle moderne. L'Italie, elle, ne dispose en fait que de deux corps d'armée utilisables. Le Benelux ne compte pas en matière militaire. Par conséquent, si la France n'est pas équipée d'un armement conventionnel moderne, la Russie pourra, même par une guerre conventionnelle, atteindre ses buts.

Le Chancelier se demande qui des deux candidats vaincra aux élections présidentielles américaines. Si c'était M. Kennedy, quel serait son secrétaire d'État ? Stevenson, ce serait une catastrophe. Un chef syndicaliste américain m'a parlé d'Acheson, malheureusement il a déjà 73 ans ! ou encore Bruce ! Mais quelle serait l'évolution de Kennedy ? Nous n'en savons rien. Est-ce Nixon qui passera ? Il a peut-être davantage d'expérience, mais encore faudra-t-il qu'il trouve un bon secrétaire d'État.

L'un comme l'autre, d'ailleurs, ont annoncé dans leur programme de nouvelles charges pour l'Amérique, et c'est là que l'on peut craindre l'impression négative que produirait aux États-Unis une Europe désunie. Dans cette dernière situation, les Américains pourraient envisager un rapprochement avec les Russes.

Si la France n'essaie pas avec les puissances de l'O.T.A.N. de mettre les États-Unis sur la voie, l'O.T.A.N. s'effritera de plus en plus et les Russes verront s'ouvrir le chemin de l'Europe. C'est cela qui a préoccupé le Chancelier en lisant le discours de M. Debré. Il ne pense pas que la France doive sortir du front commun. Par ailleurs, il est parfaitement d'accord pour admettre que les Américains ne puissent être les seuls à posséder l'arme atomique.

Le Général partage en partie les vues du Chancelier, car il est convaincu qu'il faut maintenir l'Alliance atlantique. S'il s'en prend à l'O.T.A.N, il n'a rien, au contraire, contre l'Alliance elle-même qui est aussi nécessaire à l'Amérique qu'à l'Europe. Mais sous quelle forme ? En tout cas, pas sous celle de l'O.T.A.N. Ce n'est pas le moment de tout déchirer. Mais il est nécessaire de faire mûrir une solution qui tiendrait compte de conceptions de la défense mondiale fondées sur des réalités.

Le Chancelier a dit que l'Europe n'aurait pas tout ce qu'il faut dans le domaine des armes atomiques et conventionnelles pour faire face seule à la Russie soviétique. C'est exact. Mais, inversement, si tout dépend des États-Unis, notamment en matière d'emploi des armes, nous ne sommes pas garantis du tout. Or, nous sommes à la merci de ce qui peut déterminer un président ou un secrétaire d'État des États-Unis et l'on peut craindre déjà que l'Europe n'en fasse bientôt l'expérience à propos de Berlin. Même si l'Europe ne possède pas assez d'armes atomiques et conventionnelles, il ne faut pas que la base même de sa défense dépende des variations politiques américaines, sans, d'ailleurs, cesser pour autant d'être alliée aux Américains. Cette situation implique incontestablement une union entre la France et l'Allemagne et impliquera sans doute qu'à partir d'un certain moment, celle-ci ne reste pas, non plus, dépourvue d'armes nucléaires.

Dans les circonstances actuelles, des menaces pèsent sur Berlin. Demain elles viseront peut-être Francfort. Elles pèsent aujourd'hui sur l'Afrique et la Méditerranée. Demain, elles viseront peut-être Paris. Il ne faut pas que nos deux pays restent à la merci de l'humeur des Américains. Ce qui était possible en 1948 ne l'est plus aujourd'hui. Il est intolérable pour nos deux peuples, qui assument de grandes responsabilités et ont de grandes capacités, d'admettre que ce n'est pas à eux de se défendre par eux-mêmes, le cas échéant, et que les Américains en sont responsables à leur place.

Le Chancelier voudrait savoir si, après l'exposé de M. Debré, la France envisage de mettre ses armes nucléaires à la disposition de l'O.T.A.N.

Le général de Gaulle répond « Non ! ». D'ailleurs, l'O.T.A.N. actuelle est sous commandement américain et l'Amérique ne donne à personne ses armes atomiques. Pourquoi donnerions-nous les nôtres ?

Le Chancelier voudrait éviter que la France fasse cavalier seul. Il exprime sa confiance en la personne du Général, étant certain qu'en cas de besoin, il trouverait la France à ses côtés. Il rappelle les paroles du Général, qui, un jour, a déclaré publiquement « qu'il ne fallait pas que les Russes s'établissent sur le Rhin ». Mais tout passe, et un jour il y aura de nouveaux dirigeants, en Allemagne et en France. Il ne faudrait surtout pas que les années de terrible faiblesse qui ont précédé la prise du pouvoir du Général se répètent en France. C'est pourquoi le monde libre a besoin de la puissance des États-Unis, non seulement en raison de la force économique et militaire qu'ils représentent, mais surtout parce que les États-Unis ne sont pas minés par le communisme.

Le Chancelier croit pouvoir faire confiance au nouveau gouvernement italien de M. Fanfani [1] parce qu'il est entouré de MM. Piccioni et Scelba. Si M. Fanfani était seul, le risque d'une alliance avec la gauche communisante existerait.

Le Chancelier exprime sa confiance quant à la situation en Allemagne et le résultat à prévoir pour les élections de 1961. Il est également satisfait de l'évolution française, mais se demande ce qui se passera d'ici dix, quinze ou vingt ans. Il craint de sérieux changements parce que l'Europe est minée par les Russes. C'est pourquoi il faudrait que la France et l'Allemagne persuadent les Américains d'abandonner l'attitude qui était peut-être justifiée il y a dix ans. L'Amérique ne doit plus garder l'exclusivité des armes atomiques.

Le Chancelier reconnaît qu'il existe de bons ingénieurs et physiciens en France, mais que, malgré ce fait, il est impossible de faire un bond dans l'ère nucléaire, alors que les pays atomiques ont mis de longues années à acquérir cet armement.

Le Chancelier est d'accord pour que l'on fasse comprendre aux Américains la nécessité d'un changement d'attitude afin que l'O.T.A.N. ne soit pas une dépendance « américaine ». Mais il reste que la France ne devrait pas s'isoler. Elle dispose déjà directement de sa flotte et de sa force aérienne et elle refuse tout dépôt atomique américain sur son sol, alors que l'Allemagne est truffée de fusées et de têtes de fusées américaines. Ceci provoque un mécontentement croissant dans le peuple allemand.

Le Général rassure le Chancelier quant à l'isolationnisme français, en lui disant qu'en cas de guerre, toutes les forces françaises, y compris la flotte et les avions, participeraient à la lutte commune. Depuis deux ans, le Général a déployé maints efforts auprès du président des États-Unis pour obtenir que cesse le monopole américain dans le domaine atomique. Si Eisenhower avait cédé, la France n'aurait pas eu besoin de construire des armes atomiques. Mais il n'a pas voulu céder, probablement même n'a-t-il pas pu, comme il ne permettrait certainement pas non plus au commandement allemand de disposer des armes nucléaires déposées en Allemagne. La France a décidé de fabriquer ses propres armes. Mais, encore une fois, dans le cas d'une bataille commune, toutes les forces françaises y participeraient certainement. Bien avant l'intégration, il y eut beaucoup d'alliances. Il y en eut avec la France. Il y en eut contre la France. Et de telles alliances ont livré d'innombrables batailles. L'erreur consiste à confondre l'alliance qui, elle, est bonne, et l'intégration qui est mauvaise.

Le Chancelier déclare que le Général raisonne comme s'il pouvait trouver un successeur de valeur identique à la sienne. Malheureusement, le Chancelier n'y croit pas et, par conséquent, est pessimiste pour l'avenir.

Le Général lui demande s'il croit que l'O.T.A.N. telle qu'elle existe aujourd'hui pourrait empêcher les conséquences qu'il craint. Il estime, quant à lui, qu'il faut mettre sur pied une organisation européenne qui dise quelque chose aux peuples et dans laquelle ces derniers se sentent responsables de leur propre défense. Tel n'est pas le cas pour l'O.T.A.N. qui, chaque jour, devient plus artificielle.

Le Chancelier espère qu'après les élections américaines, soit M. Kennedy, soit M. Nixon, introduiront une nouvelle manière de penser. À la suite du décès de Foster Dulles, le président Eisenhower s'est trouvé complètement perdu. Il n'a pour conseiller

[1] Le 22 juillet, le président de la République italienne chargeait M. Fanfani, leader de l'aile gauche de la démocratie chrétienne, de constituer un gouvernement « de solidarité démocratique ». Ce gouvernement était formé le 26 juillet, avec M. Segni aux Affaires étrangères.

qu'un homme de troisième rang, Hagerty. Herter lui-même n'a pas beaucoup d'envergure. Le seul qui possède quelque valeur au State Department serait Dillon. Le Chancelier comprend toutes les raisons du Général, mais il croit qu'il faut agir avec prudence avant de poser au nouveau président américain la question de savoir s'il est disposé à changer l'O.T.A.N. et à ne plus considérer celle-ci comme une filiale des États-Unis. Il lui paraît dangereux d'encourager Khrouchtchev en lui donnant le spectacle d'un monde occidental désuni. Le Chancelier, par ailleurs, estime inutile de s'adresser actuellement aux États-Unis qui n'ont plus d'yeux pour voir ni d'oreilles pour entendre. C'est plutôt au nouveau président américain qu'il faudra soumettre un plan européen arrêté d'un commun accord entre la France et l'Allemagne.

Le Général est également d'avis qu'il ne faut rien déchirer pour le moment et qu'il faut auparavant s'efforcer de bâtir une nouvelle forme d'alliance. Pour ce faire, un accord préalable entre la France et l'Allemagne lui paraît indispensable.

Le Chancelier informe le Général d'une visite faite il y a six à sept semaines, chez lui, par Allen Dulles, qui aurait répondu aux critiques du Chancelier contre l'O.T.A.N. : « Pourquoi ne faites-vous pas un plan de réforme de l'O.T.A.N. que vous soumettriez au nouveau président des États-Unis ? »

Le tête-à-tête s'est terminé à 12 h 55.

II

Deuxième tête-à-tête Général de Gaulle-Chancelier Adenauer
29 juillet 1960, 16 h. 10

Poursuivant la conversation du matin, le Chancelier voudrait reparler du plan de réforme de l'O.T.A.N. qui pourrait être élaboré par la France et l'Allemagne et soumis au nouveau président des États-Unis.

Le Général n'y voit pas d'inconvénient, mais pense qu'il importe en même temps que les deux pays organisent entre eux leur coopération régulière.

À ce propos, *le Chancelier* fait part de sa surprise d'avoir appris récemment qu'aucun contact n'existait entre les états-majors français et allemand.

Le Général déclare que, pour justifier ces rencontres, il faudrait d'abord qu'il y ait collaboration militaire entre les gouvernements. Or, les généraux n'ont à faire qu'à l'O.T.A.N. et dans l'O.T.A.N. Quels contacts pourraient-ils avoir en dehors de ceux qu'ont entre eux Norstad, Valluy ou Speidel ?

Le Chancelier en vient à parler de son ministre de la Défense Strauss.
Celui-ci, à son gré, change trop souvent d'opinion selon ses besoins et ses attaches du moment. On lui a déjà connu des périodes françaises, anglaises et américaines. Pour éviter cela, le Chancelier propose la production commune d'armes en France et en Allemagne.

Le Général répète que tout ceci est possible et souhaitable, mais qu'en pratique, on ne le fera pas avant que l'O.T.A.N. n'ait été remplacée par autre chose et que l'intégration américaine ait cessé. Il comprend parfaitement qu'en attendant, M. Strauss recherche à acheter ses armes là où il croit les trouver à meilleur compte.
Récemment, dit le Général, l'Allemagne s'est adressée à Norstad pour obtenir l'augmentation du tonnage de ses navires, pour avoir plus de sous-marins et pour disposer d'une certaine espèce de mines [1]. La France n'est pas opposée à ce qu'en principe, l'Allemagne accroisse sa puissance militaire et navale, mais elle trouve inacceptable que Norstad règle lui-même ce genre de question. Celle-ci devrait faire l'objet d'un accord entre la France et l'Allemagne, qui sont les principales puissances intéressées à la défense de l'Europe.

[1] Sur cette revendication, voir *D.D.F.*, 1959-II, p. 558, note 3; *D.D.F.*, 1960-I, n° 31.

Le Chancelier se demande comment régler le problème des états-majors. Faut-il choisir quelques officiers généraux parmi les plus jeunes qui ne seraient pas membres de l'O.T.A.N. pour assurer la liaison entre nos deux pays ?

Le général de Gaulle répète que, pour maintenir un contact entre les ministres et les états-majors, il faudrait que ceux-ci aient quelque chose de commun. M. Strauss, dit-il, vient quelquefois en France, pour des affaires de détail, mais il ne le voit jamais. Le chef d'État-major allemand n'a jamais éprouvé le besoin de venir nous voir. Pourquoi le ferait-il, d'ailleurs ? Il préfère se rendre aux États-Unis. De ces faits, le Général tire la conclusion que les défenses française et allemande n'ont rien en commun, alors que la sécurité de ces deux pays dépend d'abord d'eux-mêmes.

Le chancelier Adenauer promet au général de Gaulle de lui écrire dans quelques jours pour lui faire des propositions plus concrètes à ce sujet. Il s'agit, dans son esprit, de la création d'une Commission des ministres des Affaires étrangères chargée de la réforme de l'O.T.A.N. et qui serait assistée, le cas échéant, par des experts.

Le général de Gaulle pense, lui aussi, que ce problème pourra faire l'objet d'une étude des ministres des Affaires étrangères, mais voudrait qu'en même temps une réforme intervienne qui concerne la structure même de l'Europe. Il ne faudrait pas, déclare le Général, que le Chancelier s'imagine que lui-même veuille séparer l'Europe de l'Amérique. Nous devons rester ensemble. Les Américains sont actuellement les plus forts et les plus riches. C'est pourquoi les Anglais, les Allemands et quelquefois les Italiens s'imaginent devoir les séduire. Nous l'avons cru nous-mêmes parfois. C'est une erreur capitale. Ce n'est qu'ensemble que « nous ferons le poids » et que les Américains nous écouteront. Qui sait ? Peut-être en seront-ils plus à leur aise.

Le chancelier Adenauer acquiesce en ajoutant que, quelque justifié que soit son mécontentement, le Général ne devrait pas oublier que, dès avant la disparition de Foster Dulles, la politique américaine s'est trouvée bien mal en point. Il faudrait saisir l'occasion des élections présidentielles pour orienter immédiatement l'activité politique du nouveau président des États-Unis dans la bonne direction.

Le général de Gaulle pense que l'organisation de l'Europe doit s'accomplir dans les domaines politique, économique et culturel et dans celui de la défense. Il s'agit, dit le Général, d'établir une coopération organisée entre nos États, coopération qui maintienne leur responsabilité à eux, et de prévoir des réunions automatiques, par exemple trimestrielles, des responsables suprêmes. Il y aurait aussi des réunions groupant les ministres des Affaires étrangères, ou ceux des Finances, ou ceux de la Défense, ou ceux de la Culture, etc. Des commissions de fonctionnaires *responsables* devant leurs gouvernements seraient formées pour préparer les décisions et suivre leur exécution. Tout organisme formé de fonctionnaires non responsables devant leur gouvernement est inacceptable.

Dans l'esprit du Général, il s'agirait que cette coopération fût organisée surtout entre la France et l'Allemagne. L'organisation nouvelle devrait être animée par l'approbation des citoyens européens qui s'exprimerait dans un référendum. Ce dernier, d'après le Général, constituerait une grande manifestation de l'opinion publique européenne. Elle ferait impression sur le monde entier, aussi bien sur les Américains que sur les peuples de l'Est. Ce n'est pas d'une formation parlementaire que nous avons besoin, mais de l'approbation solennelle des peuples européens. Il faut profiter des circonstances favorables créées par la conjonction d'hommes tels que le Chancelier et qu'on lui permette de le dire, tels que lui-même. Ces circonstances entraîneraient sans doute une énorme majorité.

Le chancelier Adenauer est exactement du même avis et a déjà prévu pour ses prochaines élections en automne 1961 le rôle que pourrait jouer le développement des institutions européennes. Mais il faut réserver dans cette création européenne une place particulière aux relations franco-allemandes. Le Chancelier déclare avoir essayé de maintenir une information réciproque sur les grands problèmes avec M. Macmillan. Malheureusement, la Communauté économique européenne d'une part et la zone de libre échange de l'autre sont venues troubler cet échange d'informations. Lorsque le

Chancelier était à Londres, au mois de novembre dernier [1], M. Macmillan l'a menacé de retirer ses troupes d'Allemagne s'il ne faisait pas preuve de plus de compréhension pour la situation britannique vis-à-vis du Marché commun. Le Chancelier lui aurait répondu que ces troupes se trouvent là où elles sont surtout pour la défense des intérêts britanniques. Puis, subitement, Macmillan a envoyé au Chancelier copie de la lettre adressée à Khrouchtchev avec une lettre d'accompagnement extrêmement aimable rappelant notamment l'accord antérieur relatif à l'échange d'informations. Le Chancelier a été choqué par la politique anglaise, notamment au moment du voyage de M. Macmillan à Moscou [2]. À cette époque, M. Foster Dulles lui avait dit que c'était la chose la plus terrible qu'il ait vue dans sa carrière. Le Chancelier estime que sa lettre récente à Khrouchtchev [3] met en quelque sorte un terme à la politique britannique antérieure. M. Macmillan s'est rendu compte qu'il n'a pas pu rapprocher l'Est de l'Ouest comme il aurait voulu le faire. Il viendra certainement rendre visite au Chancelier à Bonn, dans quelques jours. Mais, déclare le Chancelier, quelles que soient la force et l'importance du Royaume-Uni, lui n'admettra jamais que les relations franco-allemandes soient troublées.

Le général de Gaulle : « Les Anglais sont des hommes d'affaires faits pour les compromis. Macmillan a cru pouvoir faire le « courtier » entre l'Est et l'Ouest. Puisqu'il a échoué, il cherche à se rapprocher de nous pour faire un nouveau compromis entre lui et nous-mêmes. Nous n'avons pas de raison, déclare le Général, de rejeter ses offres. Il faut toujours être attentif quand les Anglais prennent des initiatives, mais ne pas forcément croire qu'elles partent d'intentions mauvaises. » Le Général poursuit en disant que, si nous faisons quelque chose entre nos États qui ne soit pas supranational, il ne serait pas exclu que les Anglais viennent un jour y participer dans une certaine mesure et sous une certaine forme. Nous n'avons pas d'objections formelles contre une telle participation qui pourrait avoir ses avantages. Au contraire, si nous les prenons de front, en leur disant d'entrer dans la C.E.E., l'Euratom, la C.E.C.A., la C.E.D., ils ne le feront jamais.

Le chancelier Adenauer se déclare partisan d'une coopération organisée entre la France et l'Allemagne, mais non pas avec les Anglais, car rien de bon n'en résulterait. Une telle participation ne ferait que compliquer et troubler les relations franco-allemandes.

Le général de Gaulle admet parfaitement que la coopération entre la France et l'Allemagne doit se placer sur un plan particulier. Il estime que les Anglais sont les Anglais, qu'ils ne se trouvent pas sur notre continent, qu'ils sont méfiants, qu'ils sont liés à leur Commonwealth, ou tout au moins qu'ils le croient, et qu'une éventuelle coopération avec eux n'est pas comparable à celle que peuvent envisager la France et l'Allemagne entre elles. Cela ne veut pas dire qu'avec eux, aucune coopération ne soit possible.

Le chancelier Adenauer est lui aussi de cet avis, et changeant de sujet, vient à parler de M. Hallstein, président de la Communauté économique européenne. Il croit savoir que le Général n'a pas beaucoup apprécié les initiatives de M. Hallstein et s'empresse de dire qu'il trouve lui-même certaines de ses interventions trop hâtives. Hallstein voudrait établir à Bruxelles un règne qui déplait au Chancelier et, lors d'une conversation récente entre les deux hommes, le Chancelier lui a demandé de ne pas toujours pousser vers l'avant, mais de laisser plutôt évoluer naturellement certains problèmes. Hallstein a répondu que la C.E.E. se trouvait dans l'alternative suivante : ou bien évoluer très

(1) Sur ce voyage du Chancelier, voir *D.D.F.,* 1959-II, nos 236 (et note), 240 (notes), 249.

(2) Sur ce voyage, voir *D.D.F.,* 1959-I, nos 119, 121 (et note), 131-II (note), 132, 133, 146, 147.

(3) Le 19 juillet, M. Macmillan lisait aux Communes un message personnel adressé à M. Khrouchtchev. Le Premier britannique y analysait l'évolution récente de la politique soviétique telle qu'elle s'était manifestée avec la rupture de la Conférence du désarmement, l'incident du RB-47 et l'affaire congolaise. Soulignant la continuité de la politique britannique en faveur de l'émancipation des territoires dépendants, il demandait au leader soviétique « s'il (pouvait) vraiment croire que la Grande-Bretagne (fût) maintenant engagée dans une conspiration contre l'État congolais »; il exprimait son angoisse devant ce qui « maintenant apparaît comme étant une nouvelle orientation de la politique soviétique ».

rapidement, ou bien se borner à consolider ce qui est déjà acquis. Le Chancelier lui, a marqué sa préférence pour la seconde éventualité. Hallstein se serait rangé à cet avis.

Le général de Gaulle déclare n'avoir rien contre M. Hallstein lui-même. Il estime que c'est un homme de grande valeur. Par contre, le Général se défie d'institutions supra ou tout au moins extra-nationales qui, peu à peu, s'érigent en États, d'ailleurs [sans] responsabilité, envoient et reçoivent des ambassadeurs, etc. Il y a là quelque chose d'inacceptable. Dans ces conditions, dit le Général, le mieux est, en effet, de ne pas avancer trop vite. À ce propos, le Général rappelle que certains États africains cherchent à obtenir des concours financiers. Il ne voit pas d'inconvénients à ce qu'ils s'adressent, entre autres, à l'Allemagne, mais se dit fortement opposé au fait que ces concours soient demandés à Hallstein et à sa Commission qui, eux, n'ont aucune responsabilité en Afrique alors que la France en a. La C.E.E., dit le Général, a fait du bon travail technique. Il faut la garder, à ce titre, mais l'empêcher d'être un État et la composer de délégués subordonnés à leurs gouvernements. Le Conseil des ministres de la C.E.E., poursuit-il, est une bonne chose, mais il ne s'agit que des seuls ministres des Affaires étrangères qui sont réunis pendant peu de jours. Dans l'intervalle, la Commission prend des décisions ou exécute à sa manière celles qui sont prises. Pourquoi, se demande le Général, a-t-on créé des organisations à caractère supranational ? C'est que, il y a quelques années, les partisans d'une Europe unie s'étaient imaginés que les dissensions entre la France, l'Allemagne et peut-être aussi l'Italie, resteraient insurmontables et que, pour cette raison, on devrait créer quelque chose qui aille au-delà des États. C'est pour cela que la C.E.C.A., l'Euratom, la C.E.E. ont été créés tels qu'ils sont et que la C.E.D. a failli l'être. Mais on n'en est plus là du tout. C'est aux gouvernements qu'il appartient de coopérer d'une manière directe. Quant aux Commissions, elles ne doivent être que subordonnées.

Le Chancelier accepte ces vues et pense que les Commissions devront simplement réunir des fonctionnaires qui confronteront leurs vues. Les gouvernements décideront.

Le général de Gaulle déclare que les Commissions devront être permanentes. Ce seront, dit-il, les états-majors des gouvernements, mais non point des commandements.

Le chancelier Adenauer indique au Général que la C.E.E. a réuni certains fonds destinés à être mis à la disposition des territoires sous-développés. Il s'agit de milliards de deutschemark ou de nouveaux francs dont l'attribution devait être réglée par la Commission. À l'époque où ce fonds avait été constitué, M. Guy Mollet avait déclaré que l'Algérie ne bénéficierait pas de ces sommes, étant donné qu'elle est partie intégrante de la métropole. Toutefois, récemment, le gouvernement français a exprimé le désir que l'Algérie soit également incluse parmi les territoires bénéficiaires. Le Chancelier est tout à fait d'accord sur un tel changement. Mais il souhaiterait que le gouvernement de la République française fasse une nouvelle déclaration qui annule la précédente. Nous ne sommes pas enchantés du tout, ajoute le Chancelier, à ce sujet, de voir Bruxelles prendre des initiatives qui puissent revêtir une signification politique.

Le général de Gaulle se range à ces vues. Il pense que M. Guy Mollet avait fait cette déclaration unilatérale pour des raisons valables à l'époque, mais qu'une communication officielle aux gouvernements intéressés disant que cette déclaration ne s'applique plus doit suffire. Il est naturel que les États de l'Afrique noire qui organisent actuellement leur économie s'adressent à la France pour une aide financière. Il est naturel qu'ils cherchent aussi d'autres concours. Ce qui est moins naturel, c'est qu'ils fassent de telles demandes auprès de M. Hallstein et que M. Hallstein s'y prête. Il convient que les pays sollicités par des États africains avec lesquels la France a conclu des traités particuliers de coopération se concertent avec la France avant de répondre. Mais ni la France , ni aucun des autres Six ne peut accepter l'arbitrage de la Commission de Bruxelles, laquelle n'a pas de responsabilité politique.

Le chancelier Adenauer informe le général de Gaulle d'une demande d'aide financière adressée à l'Allemagne par le Cameroun et le Togo. Il ne s'agit que d'une somme de un ou deux millions de deutschemark. Faut-il, oui ou non, leur accorder cette aide ?

Le général de Gaulle n'y voit pas d'inconvénient, mais aimerait que, dans de tels cas, le gouvernement fédéral n'arrête sa décision qu'après s'être consulté avec Paris pour éviter que ces pays ne cherchent à établir une concurrence avec les Européens.

Le chancelier Adenauer attire l'attention du Général sur un autre problème. C'est celui des « élections européennes » qu'il faudrait éviter *avant* les élections parlementaires allemandes en automne 1961. Cela lui paraît assez important, car les sociaux-démocrates luttent pour ne pas être vaincus une quatrième fois et cherchent à priver l'Allemagne de ses contacts avec l'Ouest. Il se déclare, en principe, d'accord sur des élections parlementaires européennes après les élections allemandes, pourvu qu'un tel parlement ait un statut purement consultatif.

Le général de Gaulle demande au Chancelier si cette objection vaut également pour un simple référendum.

Le chancelier Adenauer répond que la loi fondamentale ne lui permet pas d'organiser ce référendum.

Le général de Gaulle précise que, pour la France, il ne saurait être question d'élections parlementaires européennes, car les députés seront toujours élus pour maintes raisons (leurs qualités personnelles, leurs attaches, leur vie politique antérieure, etc.) dont beaucoup n'ont pas de rapport avec les affaires de l'Europe. Si l'on organise, comme il le faut, la coopération des États, il pourra y avoir un jour une Assemblée européenne qui sera formée de députés délégués par les parlements nationaux. Son statut devra être purement consultatif. Mais, aujourd'hui, il ne s'agit pas de cela. Il s'agit d'un référendum.

Le chancelier Adenauer revient sur la question de la réforme de l'O.T.A.N. qui le préoccupe. Il reconnaît les dangers de l'organisation actuellement en vigueur, et pense que les ministres des Affaires étrangères devraient esquisser cette réforme avec l'aide des experts civils et militaires.

Les gouvernements intéressés pourraient alors présenter le fruit de leur travail au nouveau président des États-Unis après avoir recherché l'accord d'autres membres de l'O.T.A.N.

Le général de Gaulle indique qu'il est d'accord si l'O.T.A.N. est une alliance; s'il s'agit au contraire d'une organisation intégrée, il vaut mieux qu'elle cesse.

Le Chancelier estime la réforme de l'O.T.A.N nécessaire tant du point de vue politique que du point de vue de l'armement atomique et conventionnel. Il est convaincu qu'en fait, la notion d'intégration a fait beaucoup de mal. Son désir serait de voir les jeunes officiers allemands et français faire des stages dans les écoles de guerre des deux pays.

Le général de Gaulle déclare que des dispositions de cette sorte iraient précisément à l'encontre de l'intégration américaine, mais seraient, au contraire, dans la ligne de la coopération suivant laquelle devraient être conçus les rapports franco-allemands. Cette coopération est également indispensable dans le domaine culturel et touristique et il est heureux de noter que les peuples français et allemand l'ont compris. Les préventions disparaissent au fur et à mesure que l'on multiplie les contacts.

Le Chancelier rappelle que la coopération organisée lui tient à cœur et doit inclure les états-majors.

Le général de Gaulle annonce au Chancelier qu'il lui remettra, après réflexion, une note personnelle, le lendemain. Il faudrait que la France et l'Allemagne entrent maintenant dans les mêmes voies, notamment pour ce qui est de la coopération européenne et de la réforme de l'Alliance atlantique, qui doivent être préparées d'un commun accord. Il faudrait, au moment voulu, en entretenir le gouvernement italien, malgré le fait que la situation politique de l'Italie soit incertaine. Eu égard à la susceptibilité de l'Italie, il convient de ne pas l'ignorer purement et simplement. Deux formules peuvent être adoptées à cet effet : ou bien le travail est d'abord mis en chantier entre la France et l'Allemagne, puis on envisage l'association avec les Italiens, ou bien c'est l'ordre inverse que l'on suit.

Le Chancelier estime également qu'il convient de ménager la susceptibilité italienne, mais il est plus restrictif que le Général. Celui-ci croit qu'il faut informer l'Italie dans une certaine mesure, notamment pour aider M. Fanfani vis-à-vis de son opinion publique. Le Chancelier, pour sa part, a le sentiment que la France et l'Allemagne étant des voisins immédiats et des éléments essentiels ont parfaitement le droit de travailler

toutes les deux ensemble, en informant leurs partenaires plus tard. Il ne voit pas en Fanfani un homme très sûr et rappelle à ce propos une confidence de Segni d'après laquelle Fanfani n'aurait pu être empêché que par l'intervention du Vatican de former un gouvernement avec les socialistes. Il faut certainement attendre l'évolution de la situation en Italie, car nous n'aimerions pas, dit le Chancelier, voir publier par le Premier italien des informations plus ou moins exactes. D'ailleurs, ajoute-t-il, l'ambassadeur d'Italie à Bonn, M. Quaroni, a déjà donné tout le programme de nos conversations de ce jour à mon secrétaire d'État. ceci prouve qu'il a beaucoup d'imagination, mais aussi qu'il n'est (*sic*) trop mal informé.

Le Chancelier rappelle que récemment, M. Quaroni a tenu une conférence publique à Cologne devant les étudiants dans laquelle il a attaqué M. Segni et s'est prononcé en faveur d'un regroupement de la démocratie chrétienne vers la gauche.

Il en va autrement, dit le Chancelier, pour la France et l'Allemagne, qui ont été très longtemps des ennemies, mais qui, aujourd'hui, ont surmonté ce stade et sont devenues de véritables amies.

Le général de Gaulle demande au Chancelier ce qu'il pense de l'affaire de Berlin, ainsi que des initiatives que pourraient prendre les Russes dans les mois à venir.

Le Chancelier répond que les Allemands doivent à tout prix éviter de fournir à Khrouchtchev des prétextes tels qu'une session du Parlement fédéral à Berlin. Khrouchtchev essaierait, selon le Chancelier, de marquer des succès pour renforcer sa situation en Russie, auprès des satellites et aussi en Asie. Certes, les trois ambassadeurs à Bonn incitent toujours à la prudence, mais il en va autrement des commandants militaires à Berlin. Le Chancelier annonce qu'il s'adressera officiellement aux ambassadeurs pour leur demander de faire tenir à ces commandants un langage plus réservé.

Le général de Gaulle estime qu'il appartient à la seule République fédérale de tenir une séance du Parlement à Berlin ou de s'en abstenir. C'est essentiellement son affaire. Mais ce qui le préoccupe, c'est ce qu'il adviendra à Berlin après les élections américaines. Il se demande si Kennedy ou Nixon ne seront pas enclins à proposer un arrangement pacifique qui changerait le statut de Berlin, et ceci pour débuter dans la carrière de président des États-Unis d'une façon favorable en se donnant un air conciliateur.

Le Chancelier ne nie pas ces dangers, mais doute que Nixon soit enclin à agir de la sorte. Au contraire, si *Kennedy* l'emportait et choisissait Stevenson comme secrétaire d'État, une telle situation pourrait se présenter. À propos de Nixon, il informe le Général d'une promesse faite par celui-ci annonçant sa visite en Europe au mois de novembre prochain, soit comme Président élu, soit comme simple touriste, et il pense qu'à ce moment-là, on pourrait lui expliquer la situation.

Le général de Gaulle confirme que la France ne changera pas de position sur Berlin.

Le Chancelier dit encore au Général combien il a admiré son attitude lors des événements du mois de mai à Paris et il lui précise qu'elle n'a pu lui valoir qu'une estime accrue de Khrouchtchev, alors que, pour Eisenhower, l'évolution a dû être contraire.

Le général de Gaulle dit que, pour sa part, son estime pour Khrouchtchev n'a pas augmenté, car le Premier soviétique aurait dû, à son avis, laisser s'ouvrir la Conférence au sommet, sachant qu'on lui devait quelque réparation et, partant de cette position, obtenir des concessions de la part d'Eisenhower et de Macmillan. C'eût été pour Khrouchtchev une attitude habile et rémunératrice.

Le Chancelier donne raison au Général et lui fait part de ses propres sentiments. Dans cette affaire, il croit que les photographies américaines des positions russes comportaient de telles précisions que le moral de l'armée soviétique en a été ébranlé. Khrouchtchev a donc voulu montrer à son tour qu'il était capable de faire face au président des États-Unis.

Le tête-à-tête s'est terminé à 18 h 20.

III

Troisième tête-à-tête Général de Gaulle-Chancelier Adenauer
20 juillet 1960, 11 h. 15 à 12 h. 30

Le général de Gaulle remet au Chancelier une note écrite de sa main [1]. Cette note est alors traduite en allemand et le Chancelier se déclare d'accord. Il pense, comme le Général, que la note formule les seules bases possibles pour l'Europe future. Cependant, le problème de la défense européenne le préoccupe et il se demande s'il ne faudrait pas réviser le texte des paragraphes 4 et 5 pour éviter de donner l'impression que la France et l'Allemagne cherchent à se séparer des États-Unis.

Le général de Gaulle ne pense pas que cette impression soit justifiée, car il est indispensable que l'Alliance atlantique continue. Mais il faut qu'elle soit établie sur des bases nouvelles et que l'Europe prenne ses responsabilités. En outre, ce papier est destiné au Chancelier personnellement.

Le Chancelier se déclare d'accord avec les idées exprimées dans la note, mais répète qu'il voudrait y voir ajouter une phrase précisant la pensée du Général en vue d'éviter une mauvaise interprétation lors d'une éventuelle publication future. En ce qui concerne les organisations européennes, il remarque qu'une seule de ces institutions est supranationale : la C.E.C.A. Les autres sont en droit soumises au Conseil des ministres, bien qu'en fait, ce dernier n'ait pas toujours le temps d'exercer un contrôle suffisant.

Le général de Gaulle ne désire pas la suppression complète de ces organisations, surtout pas de la C.E.E., mais il pense qu'il convient de les réformer et de les ramener à une mesure de réalité. Ce sont, dit-il, des consultants et non des responsables.

Le Chancelier déplore, lui aussi, que certaines de ces institutions agissent comme si elles étaient dotées d'un statut supranational. Il vient, par exemple, d'apprendre par un télégramme que la C.E.E. s'arroge des droits qui ne lui reviennent nullement. Parlant de la réunion de Rambouillet, elle exprime l'espoir que les interlocuteurs confirmeront les droits de la Commission de Bruxelles en matière d'aide aux pays sous-développés. Il pense qu'il sera facile de réformer la C.E.E. et l'Euratom. Il en va tout autrement de la C.E.C.A. qui, elle, est issue d'un traité ratifié par les Parlements et consacrant la supranationalité de cette institution. Quoi qu'il en soit, il s'agit là d'un problème juridique qui doit être étudié, d'autant plus qu'un seul homme fait la pluie et le beau temps à Luxembourg : M. Spierenburg, commissaire néerlandais. Quant à M. Malvestiti, il le traite de « zéro pointé ». Reste le problème d'organisation de ces institutions qu'il s'agira de régler car, en l'absence d'un tel réglement, la Commission de Bruxelles est portée au gigantisme et risque d'absorber beaucoup plus que le traité de Rome ne lui concède.

Le Chancelier revient, d'autre part, sur le quatrième alinéa de la note du Général, et réaffirme son désir d'éviter tout malentendu lorsqu'il est question de la coopération avec les États-Unis. Ceci, bien entendu, ne doit pas empêcher que les caractéristiques propres de l'Europe ne soient respectées.

Le général de Gaulle désire expliquer à fond comment il imagine la future Alliance atlantique. En réalité, dit-il, nous sommes quatre grands États (peut-être cinq avec l'Italie), dans l'Alliance atlantique. Ces États sont dotés d'une personnalité nationale forte, d'une expérience internationale séculaire et d'une grande position politique, économique et culturelle dans le monde. Incontestablement, l'Allemagne, la France, l'Angleterre, les États-Unis constituent les quatre piliers de l'Alliance atlantique. Mais chacun doit être un pilier. On ne peut pas les confondre et chaque État doit jouer son propre rôle dans l'Alliance. C'est, d'ailleurs, une condition nécessaire pour que son peuple y prenne intérêt. Dans la défense commune de l'Occident face à l'Est, l'Allemagne constitue l'avant-garde et doit être organisée comme telle. La France se trouve un peu plus en retrait, ce qui est dû à la nature des choses. Elle est, en somme, la seconde ligne et, comme on dit en termes militaires, la position principale. Cependant, elle doit faire corps

[1] Le texte de cette note est reproduit dans : Gaulle (Charles de), *Lettres, notes et carnets,* VIII, *juin 1958-décembre 1960,* Plon, 1985, p. 382-383.

avec l'Allemagne et rester liée à elle sur le même terrain pour une même bataille. La France assure aussi un autre rôle qui est la défense méditerranéenne et africaine.

Le Chancelier demande ce que le Général pense de l'Espagne.

Le général de Gaulle répond qu'elle est appelée à rejoindre un jour le même camp, car l'Espagne est un grand peuple, sinon un grand État. Elle n'a pas, il est vrai, la puissance économique et politique. Mais elle est dotée d'une très forte personnalité nationale. L'Espagne est le réduit de l'Europe.

Quant à l'Angleterre, de par sa nature, elle n'est pas un combattant du continent. Elle peut y figurer par certaines de ses forces. Mais son rôle essentiel n'est pas là. Il consiste à fournir une couverture de l'Europe dans les mers du Nord et à protéger les communications maritimes. Elle est faite comme cela. C'est là sa nature.

Les États-Unis ont, actuellement, une énorme puissance, mais celle-ci ne durera peut-être pas toujours. D'autre part, les États-Unis sont loin de l'Europe. Leur nature ne les pousse pas à s'engager maintenant en première ligne. Ils constituent la réserve, l'arsenal. Ils ne sont pas absorbés par l'Europe comme nous le sommes, étant distraits par ce qui se passe dans l'Océan pacifique et en Amérique du Sud. Cela n'empêche pas que, comme l'Angleterre, ils peuvent avoir des éléments de défense sur le continent européen. Mais, avant tout, ils sont une réserve et c'est comme cela qu'il faut les voir.

Ainsi, dans l'Alliance atlantique, poursuit le Général, il faut assigner un rôle à chaque pays selon sa nature. Certes, il faut une coordination et, sur tel ou tel fait, un commandement commun. Mais ce n'est pas là l'intégration qui, actuellement, institue partout, d'avance, le commandement des Américains. Cela présente des inconvénients très graves. En effet :

1° L'Amérique se donne tous les droits en matière de défense européenne et, pourtant, nous ne sommes même pas sûrs qu'elle veuille défendre à fond et tout de suite notre continent. Peut-être déclarera-t-elle la guerre pour l'Europe. Mais, où, quand, dans quelle mesure, s'engagera-t-elle ? Nous ne le savons pas. Nous savons, par contre, que l'Allemagne et la France auront à engager aussitôt tous leurs moyens pour leur défense, sans, cependant, en avoir la disposition ou le commandement;

2° L'intégration n'intéresse pas les peuples. Dès lors que Norstad est chargé du commandement, les peuples ne s'intéressent plus à leur défense. Cette pratique décapite en même temps les gouvernements dont le rôle essentiel, la légitimation, la justification consistent à assurer la défense de leurs pays. De même, la majesté, la noblesse, l'honneur du commandement militaire, c'est d'être, vis-à-vis de son gouvernement, responsable des batailles où se joue le sort du pays. L'intégration l'en dépouille.

Le Chancelier partage les vues du Général sur l'état peu satisfaisant de l'Alliance atlantique. Lors de la création de cette institution, dit-il, ni le Général, ni lui-même, n'étaient à la tête des affaires. La France était faible, ainsi que l'Angleterre et les autres puissances. Un seul pays fort existait : les États-Unis d'Amérique, qui ont pris l'initiative de la création de l'Alliance atlantique à un moment où l'on craignait un nouveau conflit, notamment à propos de l'Indochine. C'est pour cela, dit le Chancelier, qu'on a créé cette organisation intégrée et fort peu satisfaisante. Lorsqu'à la demande du président Eisenhower, il s'est, il y a quelques semaines, entretenu avec Norstad au sujet d'une zone de contrôle (Allemagne, Tchécoslovaquie, Pologne, Benelux)[1], il s'est fait la réflexion suivante : « Que Dieu nous préserve d'une guerre sous commandement américain. » Le Chancelier en tire la conclusion qu'une organisation qui, en 1948-1949, était encore valable ne vaut certainement plus en 1960, 1965 ou 1970. Il voudrait que l'Europe apprenne à exister par ses propres moyens, pourvu que l'U.R.S.S. ne s'imagine pas pour autant avoir réussi à disloquer l'Occident et que les États-Unis ne se trouvent pas renforcés dans leur isolationnisme. Les premiers discours de Kennedy sont d'ailleurs assez isolationnistes, peut-être par manque de connaissance. Tous ces problèmes doivent être abordés lors de la réforme de l'O.T.A.N. sur la base des idées du général de Gaulle. Il s'agit de créer une alliance qui résiste au temps pendant des décennies, alors que nous

[1] Allusion au plan Norstad : *D.D.F.*, 1960-I, n°s 152 (note), 157 annexe, 160 (et note).

n'avons aujourd'hui qu'un pis-aller. Les Américains ne se feront pas toujours les champions de la défense européenne. Et, dans nos calculs, il faut envisager d'autres possibilités.

Le général de Gaulle pense même que les Américains pourraient être soulagés en voyant que l'Europe existe réellement et qu'elle prend ses responsabilités. Ceci pourrait les inciter davantage à la défendre que s'ils trouvent en face d'eux un ensemble vague et inconsistant.

Le Chancelier revient à ce que le Général a dit antérieurement au sujet de l'éloignement de l'Amérique. Il se demande si la masse américaine suit ce qu'est l'Europe et si elle se rend compte que l'Amérique dépend également de l'Europe. Les paroles du Général le libèrent à cet égard d'une grande inquiétude qu'il ressent depuis longtemps. Il serait souhaitable que l'Amérique se trouvât en face d'une Europe forte, mais, ni Eisenhower, ni Herter, n'ont fait preuve de suffisamment d'intelligence pour comprendre cette nécessité.

Le général de Gaulle demande alors au Chancelier s'il veut commencer le travail pratique par des réunions régulières à l'échelon suprême. Il lui propose que les prochaines conversations aient lieu à la fin du mois d'octobre et qu'elles soient précédées par une réunion des ministres des Affaires étrangères. On pourrait inscrire à l'ordre du jour la réforme atlantique, la coopération européenne, politique, économique, culturelle et militaire. On pourrait, auparavant, consulter les Italiens, les Hollandais, les Belges, les Luxembourgeois, ne serait-ce que par déférence à leur égard.
Le général de Gaulle estime avoir bien servi la cause à laquelle le Chancelier est tant attaché et qu'il personnifie en quelque sorte : une Europe fondée sur l'entente franco-allemande.

Le Chancelier aborde la question de la presse. Il ne voudrait pas voir publier de communiqué et pense qu'il suffirait de déclarer que les entretiens ont porté sur la situation mondiale, la situation européenne, la coopération franco-allemande, que les deux interlocuteurs se sont mis d'accord pour que les conversations se poursuivent et qu'au moment voulu, le cercle des participants s'élargisse.

Le général de Gaulle désire que l'on dise également que l'organisation de l'Europe a fait l'objet des pourparlers. Il déclare ensuite au Chancelier que le Premier ministre serait heureux d'aller lui rendre visite à Bonn vers le mois de septembre prochain [1]. Cette visite pourrait, en même temps, dissiper les divergences qui ont put exister et permettre de poursuivre le travail pratique avec les dirigeants allemands.

Le Chancelier accepte cette proposition, mais prie que cette visite ne soit prévue qu'au cours du troisième tiers du mois de septembre en raison de ses projets de vacances.

IV

Réunion de clôture
en présence de Messieurs les Ministres des Affaires étrangères
et les ambassadeurs des deux pays
(30 juillet 1960)

Le général de Gaulle expose le résultat des conversations qu'il a eues au cours des deux dernières journées avec le chancelier Adenauer. Il précise qu'un accord est intervenu sur une nouvelle organisation européenne prévoyant la coopération des États dans les domaines politique, économique, culturel et de la défense, et aussi sur la nécessité de maintenir l'Alliance atlantique mais en la réformant. Un travail en commun doit être entrepris en vue de cette réorganisation, qui s'effectuera par le biais de réunions périodiques des responsables suprêmes (tous les trois mois), préparées par les ministres des Affaires étrangères ou tous autres responsables. Le Général ajoute que ce concert des

[1] Sur cette visite, qui aura lieu en fait au début d'octobre, voir ci-après les n°s 162, 165.

gouvernements devrait être facilité par la création de commissions permanentes de fonctionnaires et d'experts subordonnés aux gouvernements, pour les domaines politique, économique, culturel et aussi de la défense, qui prépareraient les décisions et en suivraient l'exécution. Plus tard, cette coopération gouvernementale serait à compléter par la création d'une Assemblée européenne unique qui ne serait pas élue spécialement à cette fin. Car, si on élit des députés, ceux-ci seront choisis, non pas seulement en fonction de l'action européenne, mais pour maintes autres raisons, dont leur appartenance politique ne sera pas la moindre. Il faut que l'Assemblée soit formée de délégués désignés par les Parlements nationaux. Elle aurait un statut consultatif et se réunirait de temps à autre. Dès que possible, cette organisation de l'Europe devrait être consacrée par un vote des peuples, manifestation très importante de la solidarité européenne vis-à-vis du monde entier et notamment de l'Est, et qui donnerait à l'institution le caractère nécessaire d'une création populaire. Le début de la coopération se ferait par une réunion qui pourrait avoir lieu à la fin du mois d'octobre. Auparavant, le Premier ministre français serait heureux d'être reçu par le Chancelier. Dès à présent, un petit élément de travail sera créé par les soins des ministres des Affaires étrangères de France et de la République fédérale. Un des objets de la coopération sera la réforme de l'Alliance atlantique (le projet de réforme serait porté à l'ordre du jour de la réunion du mois d'octobre). Quant aux Communautés actuelles, l'une, la C.E.C.A., qui est fondée sur un traité ratifié par les Parlements, est difficile à modifier, mais ce n'est pas une organisation très virulente. Quant aux autres, il faut les ramener à leur rôle effectif. Elles ne doivent pas constituer des super-États, qu'elles ne sont pas et ne doivent pas être, car elles sont dépourvues de responsabilité. Leur rôle est celui du conseiller et du technicien et c'est dans cette optique qu'il faut réformer leur structure interne. Un tel problème, lui aussi, serait envisagé au mois d'octobre.

Le chancelier Adenauer pense que le Général a fait un compte rendu très fidèle des conversations. Les conclusions auxquelles les deux interlocuteurs sont arrivés sont le résultat d'une longue réflexion et ils sont, l'un et l'autre, conscients d'avoir accompli des actes importants, voire même historiques.

Le général de Gaulle soulève à nouveau le problème de l'information de l'Italie et du Benelux en précisant que ces États devront se joindre à la nouvelle organisation. Mais sous quelle forme faut-il les consulter ?

Le chancelier Adenauer préférerait qu'on mît d'abord en route les travaux relatifs à la nouvelle organisation. De quoi s'agit-il en effet ? D'une part d'une *coopération organisée* entre la France et l'Allemagne, question qui ne nécessite pas l'information d'autrui, puisque l'un et l'autre sont des pays voisins, à responsabilité commune et réciproque. En outre, il existe certains problèmes qui intéressent les autres. Le moment viendra donc où il faudra les informer, mais, à son avis, pas avant d'avoir commencé le travail à deux. Le Chancelier préférerait attendre la réunion du mois d'octobre, faire le bilan de la situation et, à ce moment seulement, en parler aux gouvernements des autres partenaires. Il confirme que M. Macmillan lui rendra visite dans un proche avenir [1], probablement au mois d'août, ainsi que le *London Times* vient de le publier. Il en est heureux, car les relations entre la République fédérale et le Royaume-Uni étaient assez tendues. Il s'agit de les rétablir. Mais il ne voudrait pas entretenir M. Macmillan de ce qui s'est dit à Rambouillet. Si lon divulgue prématurément de telles décisions, elles risquent de ne pas être couronnées de succès et l'affaire est trop importante pour qu'on puisse assumer cette responsabilité.

M. von Brentano pense, lui aussi, qu'aucune information n'est nécessaire vis-à-vis des autres gouvernements lorsqu'il s'agit de coopération bilatérale franco-allemande, ni, d'ailleurs, lorsqu'il est question de réforme de l'O.T.A.N. Celle-ci est un droit légitime des pays membres, puisque, à la dernière réunion du Conseil de l'O.T.A.N., M. Herter a attiré l'attention sur le fait qu'une révision du traité de l'Alliance atlantique est prévue tous les dix ans, que ces dix années venaient de s'écouler et qu'il s'agissait de faire maintenant le point de la situation afin de fixer pour les dix années à venir les droits et obligations de

[1] Voir ci-après les n°s 86 (et note), 103.

chacun des membres. Il n'est que normal, dit M. von Brentano, que l'Allemagne et la France préparent ensemble une telle révision. Cependant, en matière de coordination européenne, d'autres gouvernements ont des intérêts légitimes à défendre. Il y a surtout, dit-il, la susceptibilité italienne et, pour ne pas la froisser, il faudrait trouver moyen d'informer M. Segni que nous nous occupons de ces problèmes. Ce faisant, la France et l'Allemagne s'assureraient également certaines garanties et éviteraient de s'exposer à un refus ultérieur de l'Italie, qui n'aurait d'autre source que le pur ressentiment. Il suffirait donc de communiquer à M. Segni, et à l'occasion aussi à M. Wigny, les idées de base de cette coopération.

Le chancelier Adenauer ne croit pas que les vues de son ministre des Affaires étrangères soient très loin de ses propres conclusions. En effet, aucune information n'est nécessaire en matière de coopération organisée entre la France et l'Allemagne ni en ce qui concerne la réforme de l'O.T.A.N. Reste simplement la C.E.C.A. (qui, comme le Général vient de le dire, n'est pas très virulente), l'Euratom et la C.E.E. Nous estimons, dit le Chancelier, que cette dernière dépasse actuellement le simple cadre de la Commission de Bruxelles et intervient trop en matière politique. Nous voulons étudier ce problème et, si nous constatons que réllement, la C.E.E. se livre à de telles activités politiques, le moment sera venu pour se réunir avec les autres membres de cette institution en les informant de faits précis. Leur dire maintenant que nous voulons nous livrer à une telle enquête aurait pour conséquences de faire sortir la Commission de Bruxelles de ses gonds, de voir publier des informations dans la presse et de nous créer des difficultés. Nous examinerons de très près les droits de la C.E.E. et leur opposerons les activités réelles de cette institution. Nous ne voulons plus être mis en face de faits accomplis par Bruxelles.

Le général de Gaulle pense que la divergence entre les points de vue n'est pas grande. Il a parlé de l'organisation de l'Europe dont la partie essentielle est constituée par la France et l'Allemagne. Ultérieurement, l'Italie, le Benelux, peut-être même d'autres encore, viendront se joindre à nous. Des réunions régulières de chefs suprêmes seront préparées par les ministres et les Commissions, une Assemblée sera élue par les Parlements nationaux et, le plus tôt possible, on organisera un référendum. Cette organisation de l'Europe exige une réforme de l'O.T.A.N. Pour mettre cela en route, la France et l'Allemagne doivent s'accorder d'abord. Pour l'instant, nous ne nous préoccupons pas du nombre que nous serons lors de la réunion du mois d'octobre. Ce n'est pas une organisation essentiellement bilatérale que nous prévoyons, mais, à sa base, il y aura l'accord franco-allemand. Nous ne sommes nullement obligés d'informer les Italiens ou le Benelux de ce que nous avons dit au cours de ces jours. La presse s'en chargera dans une certaine mesure lorsqu'elle dira que nous avons parlé de l'organisation de l'Europe. Mais il reste que, d'une façon générale, nous ne devrions rien aborder sans nos partenaires. Il appartient à la France et à l'Allemagne de préparer la réforme de l'O.T.A.N. et il faudrait prévenir les autres des principes généraux que nous envisageons pour l'organisation générale européenne. De toute façon, le Général tient à informer ses interlocuteurs qu'après les élections américaines, la France ne restera plus longtemps dans l'O.T.A.N. telle qu'elle est actuellement. Il en a déjà parlé à l'actuel président des États-Unis. Il estime que la réforme doit se faire. La France n'est nullement obligée de rester dix années encore dans l'O.T.A.N. et elle a déjà pris certaines dispositions qui concernent plus particulièrement la flotte, la défense aérienne et les fusées. La France désire une organisation européenne par la consultation directe entre États. Elle désire également mettre au pas les « Communautés » européennes, faute de quoi, il n'y aurait pas d'Europe possible. Quant à l'organisation de la coopération européenne, il faudra évidemment en dire quelque chose aux autres, sinon les ministres des Affaires étrangères seraient exposés aux admonestations de leurs collègues des quatre autres pays, et leur position ne serait pas enviable.

M. Couve de Murville pense pouvoir informer les partenaires européens d'une façon très générale en disant que le problème d'une organisation européenne fondée sur la coopération des États a été abordée. Ce n'est rien de nouveau. En matière économique, cela existe déjà. Il s'agirait d'ajouter la politique, la culture et aussi la défense, ce qui impliquera des réunions fréquentes des chefs suprêmes et des ministres responsables.

Ensuite, il estime que le travail effectif s'apppliquera à trois domaines : O.T.A.N., Communautés existantes et future organisation de l'Europe. En ce qui concerne cette dernière question, une coopération plus étroite entre la France et l'Allemagne sera mise en œuvre et le secret doit en être gardé. Un petit groupe de travail pourrait être constitué à Paris et étudier des dispositions plus concrètes sur ce que nous envisageons. En matière de réorganisation de l'O.T.A.N., il ne faudrait pas non plus en parler à des tiers.

Le général de Gaulle confirme que les deux pays sont convenus des buts futurs à atteindre dans le domaine de l'organisation européenne et de quelques moyens pour y parvenir. Tout ceci se passe entre la France et l'Allemagne. L'information de leurs partenaires portera sur le but commun, mais non sur ce que la France et l'Allemagne ont décidé de faire entre elles.

Le Général exprime sa grande satisfaction d'avoir pu accueillir le Chancelier. Il espère le revoir au mois d'octobre, à moins que les circonstances ne soient telles que le besoin d'une entrevue se fasse sentir avant cette date. D'ailleurs, dit-il, les contacts doivent toujours être maintenus entre nos gouvernements.

Le chancelier Adenauer remercie le Général de son hospitalité et de ses propositions qui, il n'en doute pas, feront accomplir de nouveaux progrès à la construction européenne. il confirme que la France et l'Allemagne sont les piliers de ce nouvel édifice.

La séance est levée à 18 h 15.

(*Cabinet du Ministre — Secrétariat général.*)

55

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3033 à 3042. *Moscou, 1er août 1960.*
Priorité. Réservé.

(*Reçu :* 19 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 3015 (1).

1. La critique par l'agence Tass (30 juillet) de la « communication du gouvernement français », présentée à l'Assemblée nationale cinq jours plus tôt par le Premier ministre français, constitue un fait nouveau dans l'évolution des rapports franco-soviétiques depuis le retour au pouvoir du général de Gaulle.

Jusqu'ici, messages personnels ou notes diplomatiques avaient pu faire état de certaines divergences de vues, notamment en ce qui concerne l'Allemagne. Mais c'est la première fois que, dans un document officieux, le gouvernement français est pris à partie directement, et avec beauccoup d'âpreté, en la personne de son Premier ministre.

(1) Du 31 juillet, non retenu, qui transmettait la traduction intégrale d'une « déclaration » publiée la veille par l'agence Tass et concernant la déclaration gouvernementale lue le 25 juillet à l'Assemblée nationale française par M. Debré. (Pour la communication de ce dernier qui rendait Khrouchtchev responsable de l'échec de la Conférence au sommet, voir l'*Année politique 1960,* p. 526, ci-dessus p. 162, note 6.)

2. Cette manifestation de mauvaise humeur s'est produite au moment où le chancelier Adenauer venait de quitter Paris, après deux jours d'entretiens avec le président de la République (1). Cette coïncidence n'est certainement pas fortuite. La déclaration Tass a été inspirée avant tout par l'agacement, teinté d'inquiétude, avec lequel sont suivis ici les progrès de la coopération franco-allemande, et en particulier les rencontres entre le président de la République et le chef du gouvernement de Bonn. C'est d'ailleurs à une appréciation sévère de la politique française à l'égard de la R.F.A., et des encouragements qu'y puiseraient « les éléments revanchistes et militaristes » d'Allemagne occidentale, qu'est consacrée la plus grande partie des commentaires de l'agence d'information soviétique.

3. Mais d'autres griefs sont également intervenus, qui tiennent, sans doute, à l'attitude de la France au cours des multiples incidents qu'a soulevés, avec tant de tumulte, depuis mai dernier, la diplomatie de l'U.R.S.S., qu'il s'agisse de l'U-2 (2), du RB-47 (3), de Cuba ou du Congo. Notre volonté de maintenir la cohésion atlantique, notre préoccupation d'empêcher les concours d'ingérences, notre respect des faits et l'impossibilité d'admettre certaines contrefaçons choquantes de la vérité nous ont souvent opposés aux représentants soviétiques, qui n'ont pas toujours apprécié notre souci de mesure et de pondération, bien qu'en définitive, l'U.R.S.S. en ait, comme d'autres États, bénéficié.

Comme les relations entre Moscou et Londres, les rapports franco-soviétiques ressentent le contrecoup de la détérioration radicale de la situation entre les États-Unis et l'U.R.S.S. et de l'agressivité manifestée depuis deux mois par la diplomatie du Kremlin. L'offensive contre les positions américaines dans le monde, décidée par Moscou lors de l'avortement de la conférence à Quatre (4), s'est progressivement transformée en une action systématique et générale contre les pays occidentaux. Si, sur le plan de la doctrine, la coexistence pacifique demeure l'objectif essentiel et si, jusqu'ici, les chocs majeurs ont pu être évités, il ne reste plus grand chose de la détente et les rapports entre Moscou et les capitales occidentales deviennent chaque jour plus délicats. En vertu de la solidarité qui unit la France à

(1) Sur ces entretiens, voir ci-dessus le n° 54.

(2) Sur cette affaire, voir *D.D.F.*, 1960-I, p. 582 (note).

(3) En juillet, un nouvel incident aérien envenimait les relations soviéto-américaines. Le gouvernement des États-Unis signalait la disparition, à l'est du Spitzberg, d'un avion militaire, le RB-47, chargé d'établir « des mesures techniques des champs magnétiques aux extrémités de l'hémisphère Nord ». Le 11 juillet, Radio-Moscou annonçait qu'un bombardier américain avait été abattu le 1er juillet au-dessus du territoire soviétique, près d'Arkhangelsk. Le gouvernement soviétique remettait le même jour une note de protestation au chargé d'affaires américain; d'autres notes étaient adressées à la Grande-Bretagne et à la Norvège pour leur implication dans l'affaire. Le 13 juillet, dans un message au président en exercice du Conseil de sécurité, M. Gromyko demandait la convocation rapide du Conseil pour examiner l'affaire, « car les nouveaux agissements agressifs de l'aviation militaire des États-Unis dirigés contre l'Union soviétique constitu(ai)ent une menace pour la paix mondiale ». Le vote intervenait le 26 juillet : par 9 voix contre 2 (U.R.S.S., Pologne), le Conseil rejetait le projet soviétique condamnant les actes agressifs de l'armée de l'Air américaine; mais un texte des États-Unis demandant l'ouverture d'une enquête internationale ou l'arbitrage de la Cour de justice internationale rencontrait le veto de l'U.R.S.S., membre permanent du Conseil.

(4) Sur cette conférence, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 221.

ses alliés, comme en raison des principes élevés dont s'inspire sa politique, cette dégradation ne pouvait pas ne pas affecter dans une certaine mesure les rapports franco-soviétiques. La visite du chancelier Adenauer à Paris a été, pour Moscou, l'occasion de le manifester.

4. Le passage consacré par M. Debré au Congo a également été relevé avec aigreur par Tass. Les Soviétiques ne pouvaient sans doute pas attendre de nous que nous acceptions la version des événements donnée par leur déclaration gouvernementale du 13 juillet (1). Ils ne peuvent nous tenir pour aussi naïfs. Ils ont cependant été piqués au vif par la sévérité avec laquelle le Premier ministre a dénoncé l'odieux travestissement des faits et la vigueur avec laquelle il a rejeté l'accusation d'agression portée contre la Belgique. Ils ont riposté par une nouvelle allusion — aussi facile qu'injuste — à la « sanglante guerre coloniale d'Algérie ». Au moment même où tous nos anciens territoires coloniaux et nos protectorats sont devenus ou vont devenir, avec notre assentiment, et notre aide, des États indépendants, ils nous ont reproché de ne pas pouvoir penser « en des catégories autres » que le colonialisme.

Contredite par les faits, patents et connus de tous, cette accusation pourrait n'appeler que le mépris si la référence à l'Algérie, plusieurs fois reprise sous des formes diverses depuis le discours de M. Khrouchtchev du 28 mai (2), ne trahissait une pointe de chantage qui est apparue plus nettement encore, dans le télégramme envoyé par le chef du gouvernement soviétique au général de Gaulle au sujet de l'Algérien Lakhlifi, une heure et demie avant l'exécution de ce condamné (3).

5. Pour injuste et déplacé qu'il soit, le commentaire consacré par Tass à la communication du gouvernement du 25 juillet s'accompagne cependant encore de quelques précautions de forme qui révèlent un certain souci de ménagement à l'égard de la France. Le général de Gaulle n'est pas attaqué directement. Bien que rédigée, sans conteste possible, sur les instructions du gouvernement soviétique et peut-être par son chef, la déclaration Tass n'est pas officiellement « autorisée ». Elle n'exprime que les vues de l'agence, même lorsque celle-ci prétend refléter en son dernier paragraphe l'opinion des milieux dirigeants. Le gouvernement de l'U.R.S.S. n'est pas mentionné expressément. Il demeure à l'arrière-plan. Ce sont là peut-être des subtilités. Ici, elles ont cependant leur signification. Elles permettent de penser que le gouvernement soviétique n'a pas encore renoncé à l'idée que la France pourrait jouer un rôle utile, sinon déterminant, lorsque, sous l'empire des faits et devant les périls grandissants, il faudra bien en arriver à renouer le dialogue entre l'Est et l'Ouest.

(MLA 4-9-9 U.R.S.S.)

(1) Sur cette déclaration, voir ci-dessus p. 108, note 2.

(2) Sur ce discours, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 250 (note).

(3) Télégramme adressé par Khrouchtchev à de Gaulle le 30 juillet avec l'indication : « 5 heures du matin heure de Moscou », publié dans les *Izvestia* du même jour (Télégramme de Moscou n° 3094 du 30 juillet, non reproduit). Il demandait que ce terroriste, condamné à mort, ne fût pas exécuté.

56

Note de la Délégation permanente de la France auprès de l'O.T.A.N. (1)
M.R.B.M.

N. *Paris, 1er août 1960.*

M. Spaak a eu, dans les derniers jours de juillet, une conversation avec le représentant permanent américain au sujet de sa proposition concernant les *Polaris* (2).

M. Nolting lui aurait dit que le gouvernement américain l'accepterait s'il était assuré que, de son côté, la France donnerait son accord au plan Gates.

Si les Américains nous donnaient des fusées, nous éviterions des recherches et des dépenses considérables pour fabriquer nous-même le véhicule de notre force de frappe. Ceci présenterait donc un très gros avantage à la fois de temps et d'argent. Mais, en contrepartie, nous devrions accepter le stationnement en France de *Polaris* O.T.A.N. avec têtes nucléaires américaines sous le régime de la double clé comme les têtes américaines en Grande-Bretagne. M. Spaak ne pense pas que nous puissions dissocier le problème des têtes de celui des engins. On aurait pu prévoir dans un premier temps d'accepter les engins O.T.A.N. sans têtes nucléaires, mais cela paraît impossible.

Peut-être cette affaire pourrait-elle être discutée directement avec les Américains, par exemple au niveau du Groupe permanent à Washington. Le fait que les Américains se déclarent prêts à accepter la proposition Spaak prouve qu'ils n'ont pas renoncé au plan Gates et peut nous donner un moyen d'action sur eux, car il est évident que si nous refusons ledit plan, il ne sera jamais accepté par l'O.T.A.N. et sera donc voué à un échec.

(1) Rédigée par M. de Leusse, représentant permanent de la France au Conseil atlantique, à l'intention du Ministre.

(2) Sur le rôle de médiateur joué par le secrétaire général de l'O.T.A.N. entre les thèses du général de Gaulle et celles des Américains, voir *D.D.F.,* 1960-I, n° 253 (et note); Spaak (Paul-Henri), *Combats inachevés.* 2. *De l'espoir aux déceptions,* Fayard, 1969, p. 193 et suiv.

57

Communication du Ministère des Affaires étrangères à l'Ambassade d'Israël [1]

Aide-mémoire

A.M. *Paris, 1er août 1960.*

À la suite des conversations qui ont eu lieu au mois de juin lors de la visite de M. Ben Gourion en France [2], le gouvernement français a réexaminé la question de son assistance au programme atomique israélien [3].

Il a compris, des indications données par le chef du gouvernement israélien, que M. Ben Gourion estimait que la consultation prévue par les accords avait eu lieu et qu'Israël renonçait, compte tenu de l'avis défavorable de la France, à utiliser à des fins militaires le plutonium produit par les installations en cours de construction.

Ceci étant, le gouvernement français considère d'autre part qu'il n'est pas possible que l'existence de l'usine d'extraction du plutonium ne soit pas rendue publique en même temps que celle du réacteur et les condi-

[1] Comme l'indique une annotation manuscrite en tête du document, celui-ci a été remis par le Ministre à l'ambassade d'Israël le 1er août.

[2] Aucun compte rendu n'a été retrouvé des entretiens à Paris du Premier ministre israélien aux archives du Quai d'Orsay.

[3] Le 12 décembre 1956 et le 30 octobre 1957, des accords de coopération dans le domaine de l'énergie atomique (non publiés) ont été conclus entre les autorités compétentes françaises et israéliennes. Ces accords prévoient la fourniture d'uranium et une assistance technique et industrielle pour la construction d'un réacteur et d'une usine d'extraction du plutonium. Le but officiellement déclaré est la recherche et l'application pacifique de l'énergie atomique. Un échange de lettres entre M. Pineau et M. Tsur le 30 octobre 1957 (non publié) prévoyait que, si Israël décidait de changer le caractère pacifique de ses achats, la France pourrait mettre fin à sa collaboration. Le 18 mars 1960, lors d'une réunion du gouvernement français sous la présidence du général de Gaulle, il fut décidé de mettre fin à toute fourniture d'uranium. Un examen ultérieur du problème fit apparaître que le seul arrêt des fournitures d'uranium risquait de paraître inopérant quant à la garantie de ne pas utiliser l'uranium à des fins militaires. Aussi fut-il décidé lors d'une nouvelle réunion le 12 mai 1960 chez le Premier ministre de faire savoir à Tel-Aviv que la France estimait nécessaire qu'un contrôle international fût établi sur les installations construites en Israël avec son concours. Cette décision fut communiquée avec remise d'une note, non publiée, par le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur d'Israël le 13 mai 1960. M. Shimon Peres, secrétaire général israélien à la Défense nationale, vint à Paris pour tenter de faire revenir le gouvernement français sur sa décision; il fut reçu par M. Guillaumat, puis par M. Couve de Murville le 8 juin 1960. Au cours de sa conversation avec le ministre des Affaires étrangères, M. Peres refusa le contrôle international. Le 13 juin, M. Peres, accompagné de l'ambassadeur d'Israël à Paris, demandait à M. Couve de Murville si le contrôle de l'Euratom ne pourrait être envisagé. Le 14 juin, M. Ben Gourion exposa à M. Debré ses inquiétudes sur la sécurité d'Israël. M. Debré répliqua que la France voulait bien aider Israël dans la recherche atomique pacifique, mais n'irait pas plus loin. Le chef du gouvernement israélien répondit qu'Israël consulterait la France lorsque les études auraient dépassé ce stade. M. Debré posa ensuite la question du secret des constructions ou des fabrications. Cette question fut soumise au général de Gaulle. Le 17 juin, le président de la République recevait M. Ben Gourion qui lui exposa ses craintes vis-à-vis de Nasser, mais déclara renoncer à fabriquer les armes atomiques.

tions dans lesquelles lui-même donne son concours à Israël. Il considère également qu'un contrôle, à déterminer, doit être établi sur les usines et sur la production future, afin de donner effet à la renonciation rappelée ci-dessus. Ce contrôle ferait l'objet de la même publication.

Le gouvernement français souhaiterait savoir si le gouvernement israélien est maintenant en mesure d'accepter ces dispositions, à défaut desquelles évidemment le concours de la France ne pourrait continuer à être apporté à la construction de l'usine d'extraction du plutonium.

Cette construction devant entrer prochainement dans la phase des réalisations, il y aurait intérêt à ce que la réponse du gouvernement israélien pût être donnée le plus tôt possible.

58

M. Chambon, Délégué général de France à Hanoi,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 288. Secret. Réservé. *Hanoi, 2 août 1960.*

(Reçu : le 8, 12 h.)

I. Les renseignements que j'ai recueillis et les événements dont j'ai été le témoin, à Hanoi, au cours de ces trois derniers mois, et plus encore au cours de ces dernières semaines, me font un devoir d'informer Votre Excellence de mes craintes de nous voir assister au Vietnam-Sud, d'ici le mois de novembre, à un scénario bien monté qui aurait pour but de mettre en difficulté le gouvernement du président Diem [1], accusé d'être le suppôt de l'impérialisme américain responsable de la division du Vietnam, laquelle serait, à son tour, à l'origine de toutes les misères qu'ont actuellement à supporter les populations des deux territoires.

II. Différentes raisons pousseraient le monde communiste à aller de l'avant, d'ici la fin de l'année :

1° Le renforcement de l'appareil militaire au Sud-Vietnam inquiéterait. Son efficacité risquerait de rendre plus tard impossible le succès de toute action. Le fait que le personnel du M.A.A.G. ait été récemment doublé serait à cet égard déterminant;

2° On croit encore que malgré l'opposition irréductible de certains membres du S.E.A.T.O., l'Ouest sera, malgré tout, amené, d'ici peu de temps, à reconnaître la Chine, à l'admettre aux conférences sur le désarmement, voire à l'O.N.U. Pékin, pour le moment libre de toute entrave et de tout engagement, souhaiterait profiter de sa position actuelle pour

[1] Sur les difficultés de ce dernier, voir ci-après le n° 231.

étendre son influence au détriment de l'Ouest, partout où cela s'avère possible sans de trop grands risques;

3° Après les élections américaines, l'U.R.S.S. serait prête à reprendre sa campagne en faveur de la « détente internationale », à laquelle s'associerait d'autant plus volontiers la Chine qu'elle aurait entre-temps réalisé ses ambitions, du moins celles pouvant être satisfaites sans provoquer de point dangereux de rupture avec l'Occident, et qu'elle a acquis la conviction qu'en tout état de cause, elle ne serait pas écartée, cette fois-ci, d'une conférence au sommet;

4° La conjoncture internationale paraîtrait d'autant plus favorable que le monde libre a, très largement, son attention retenue en Afrique et en Amérique latine et que les participants occidentaux aux accords de Genève sont considérés comme pouvant être « neutralisés ». La France, notamment, qui a toutes les raisons de redouter qu'une aide chinoise soit apportée au G.P.R.A., ne souhaiterait pas envenimer ses rapports avec Pékin. Par ailleurs, le général de Gaulle est réputé « réaliste » et bien averti de la fragilité du pouvoir personnel du président Diem;

5° La disette actuelle et la famine probable dans les campagnes dès octobre prochain, en raison de la pauvreté des récoltes en riz, s'ajoutant à de terribles mesures policières développent en R.D.V.N. un mécontentement qui pour être muet, n'en est pas moins violent. Une action diplomatique qui laisserait espérer une possibilité de réunification à laquelle la masse ne croit plus, serait une heureuse diversion;

6° La venue probable à Hanoi du président Khrouchtchev et de M. Mao Tse-Toung, le 2 septembre prochain, aux fêtes du seizième anniversaire de l'indépendance de la R.D.V.N. [1], serait l'occasion pour l'U.R.S.S. de soutenir, avec éclat, la politique chinoise en Indochine et de menacer de représailles l'Occident au cas où il interviendrait dans « une affaire qui serait exclusivement vietnamienne ».

III. Les indices d'une préparation psychologique à un « coup de force diplomatique » au Sud-Vietnam paraissent aussi nombreux que divers :

1° Recrudescence, depuis plusieurs mois, de la subversion vietminh au Sud, assassinats des responsables administratifs, mise en place d'expériences communistes dans certains secteurs du Sud, noyautage à tous les échelons de l'administration;

2° Campagne monstre antiaméricaine entreprise à Hanoi du 1er au 20 juillet, à l'occasion de la signature des accords de Genève, à laquelle participèrent plus de deux millions de personnes [2];

3° Remise par le gouvernement d'Hanoi aux cosignataires des accords de Genève d'une lettre de protestation contre les « violations » par le gouvernement du Sud desdits accords. Remise d'un document

[1] Khrouchtchev à cette date se trouvera en Finlande.

[2] Dans un discours du 12 septembre, le président Pham Van Dong définit ainsi la position de la R.D.V.N. à l'égard du Sud-Vietnam : « Désormais, le débat est élevé à l'échelle de la lutte mondiale contre l'impérialisme américain » (Télégramme de Hanoi, n° 367 du 12 septembre, non reproduit).

semblable à tous les participants de la conférence de Genève. Remise de ce même texte à vingt et un pays afro-asiatiques;

4° Mot d'ordre donné aux cadres du régime qu'à partir du prochain Congrès du parti Lao-Dong — qui coïncidera, en septembre, avec les fêtes de l'indépendance — « il est possible que soit révisée la politique suivie jusqu'ici par la R.D.V.N. de la réunification par les seules voies pacifiques [1] »;

5° Campagne de dénigrement ouverte, pour la première fois, contre la C.I.C. qui « n'accomplit pas la mission que lui avaient confiée les accords de Genève ». Campagne depuis deux mois, par déclarations gouvernementales et par voie de la presse sur le thème : « Si le Vietnam est encore divisé en deux territoires six ans après Genève, la responsabilité en incombe aux seuls impérialistes américains ». Campagne, également, récente, de réfutation des accusations de subversion portées contre la R.D.V.N. par Saigon, au moyen du slogan lancé par le président Pham Van Dong : « Là où il y a oppression, il y a révolte »;

6° Ballons d'essai lancés à différentes reprises par les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères sur la « nécessité de n'avancer que pas à pas dans la voie de la réunification du Vietnam » et sur les solutions qui pourraient être acceptées par les deux parties en cause : fédéralisme avec trois ministères communs, dont celui des Affaires étrangères serait gardé par la R.D.V.N.; propositions sur « les mesures immédiates qui pourraient être prises pour améliorer les conditions de vie des populations du Nord et du Sud, notamment en matière postale, agricole, médicale et de circulation »;

7° Influence grandissante, depuis deux à trois mois, des milieux militaires soutenus par Pékin, désireux de rompre « l'immobilisme observé depuis Genève » et d'écarter de la scène politique les « temporisateurs », comme le président Pham Van Dong et M. Ung Van Khiem;

8° Mesures extraordinaires prises contre l'espionnage, arrestations préventives de toutes personnes réputées peu favorables au régime et susceptibles d'avoir quelque influence sur un groupe de personnes.

IV. La façon dont serait présenté le scénario en question peut être elle-même fort diverse :

1° Appel lancé par la R.D.V.N. et patronné par l'U.R.S.S. aux cosignataires des accords ou aux participants de la conférence de Genève demandant à ce qu'une nouvelle conférence se réunisse afin d'examiner les raisons de la non-application de ces accords depuis 1954;

2° Orchestration de manifestations au Sud-Vietnam, à Saigon en particulier, contre « les impérialistes américains » et le gouvernement du président Diem, la masse des participants n'étant pas, forcément,

[1] Le président Pham Van Dong, à l'occasion du quinzième anniversaire de la fondation de la R.D.V.N., précisera devant les délégués étrangers ce qu'il faut entendre par le slogan : « réunification sur une base indépendante et démocratique par des voies pacifiques » (Télégramme de Hanoi, n° 360 du 4 septembre, non reproduit).

d'opinion extrémiste mais les manifestations étant dirigées par un noyau d'agitateurs vietminh;

3° Mise en place dans une des régions contrôlées par le Vietminh d'un gouvernement ou d'une administration dissidente.

V. Trois points paraissent, enfin, devoir être soulignés.

1° Il est manifeste que l'action sera exécutée de telle manière qu'à aucun moment, on ne puisse prétendre à une intervention armée ou non armée de la R.D.V.N. Elle n'apparaîtra que comme la manifestation d'un mécontentement populaire grandissant et permettra donc à la Chine, voire à l'U.R.S.S., de menacer d'intervention au cas où l'Ouest, d'une manière ou d'une autre, annoncerait son intention de s'immiscer dans la querelle;

2° Les signataires des accords de Genève considérés comme les « temporisateurs », c'est-à-dire l'équipe actuellement au pouvoir à Hanoi, risquent fort, en cas d'insuccès de ce « coup de force diplomatique », d'être éliminés au profit des éléments extrémistes « prochinois », que soutiendrait l'armée, désireuse de « parfaire sa victoire de Dien-Bien-Phu dont Genève l'a frustrée » . De leur côté, les « temporisateurs » ou modérés hostiles au sytème communiste chinois tenteraient de profiter de cette sorte de création d'un dualisme vietnamien pour écarter la menace d'une suzeraineté chinoise qui, depuis l'avortement de la Conférence au sommet, pèse de plus en plus sur la R.D.V.N.;

3° L'accent sera mis sur la nécessité d'apporter une solution à des problèmes pratiques qui créent, « tant sur le plan matériel que sur le plan moral et affectif, des conditions de vie extrêmement pénibles aux habitants des deux territoires ».

(M.L.A. 4-9-7 Vietnam.)

59

Communication du Département à l'Ambassade du Canada à Paris

N. *Paris, 2 août 1960.*

Le gouvernement français a pris connaissance de la note du gouvernement canadien remise, par son ambassadeur à Paris, à M. le Président de la République, le 15 juillet 1960 (1). Le gouvernement canadien y exprime certaines inquiétudes que lui inspirerait la position du gouvernement français dans le domaine du désarmement, en particulier du désarmement nucléaire.

(1) La note verbale du gouvernement canadien, remise au président de la République le 15 juillet 1960, exprime des craintes au sujet des expériences nucléaires françaises et invite la France à se rallier au nouveau programme américain de désarmement, afin que les Occidentaux présentent un front uni face à l'U.R.S.S. Sur ce problème, voir ci-dessus les n°s 6, 12, 21, 45.

Le gouvernement français ne pense pas que ces appréhensions soient vraiment fondées. Il considère, comme principe fondamental, qu'un plan de désarmement ne saurait se concevoir sans que l'accent fût mis dès le début sur le désarmement nucléaire. Le principe aujourd'hui n'est d'ailleurs plus contesté.

Ceci ne signifie nullement que nos propositions ne doivent pas s'entourer de garanties et, avant tout, tenir compte des nécessités impérieuses de la défense. En particulier, il ne s'agirait pas de poursuivre la réduction de la puissance nucléaire de l'Occident sans être assuré qu'un contrôle efficace garantira la même réduction du côté soviétique. Il ne s'agirait pas non plus de détacher le désarmement nucléaire du désarmement classique. Il importe, bien au contraire, ainsi que le mentionne la note du gouvernement canadien, de procéder « prudemment, par étapes, en équilibre avec d'autres mesures de désarmement de telle façon que le *statu quo* militaire entre les États principalement concernés ne soit pas modifié ».

Les vues peuvent sans doute différer entre alliés sur la manière de formuler de telles idées, c'est-à-dire de les inscrire dans un plan d'ensemble de désarmement. Une mesure de désarmement ne prend sa signification que dans un contexte général. Sa valeur est relative, en ce sens qu'elle dépend de la façon non seulement dont elle sera contrôlée, mais dont elle sera progressivement appliquée, parallèlement à d'autres mesures. Ce contexte n'est pas immuable. Il dépend de certaines conditions, à un moment donné. Or, personne ne sait quand, ni comment pourront reprendre des négociations sérieuses avec les Soviétiques. Le moment est-il le mieux choisi pour cristalliser nos positions ? C'est ainsi, le gouvernement canadien le sait, que des idées générales et de nombreuses dispositions, exposées par le gouvernement français au début des pourparlers avec ses partenaires occidentaux et repoussées tout d'abord, ont été ensuite acceptées et présentées en commun. N'est-il pas difficile de prévoir quelle sera l'évolution au cours des prochains mois ?

En ce qui concerne l'unité du camp occidental dont le gouvernement canadien a rappelé dans sa note « l'importance capitale », le gouvernement français est tout à fait conscient de sa nécessité. Il n'a cessé d'agir pour son maintien en toutes occasions, en particulier au cours des débats aux Nations Unies. De toute façon, il faut bien constater, à l'heure actuelle, que le gouvernement soviétique semble peu disposé à parler sérieusement du désarmement. Il sera, d'autre part, difficile de discuter, avec quelque efficacité, de propositions de désarmement devant une assemblée aussi nombreuse que celle des Nations Unies. Dès lors, sans doute, serait-il préférable d'attendre des conditions meilleures pour donner à des propositions leur forme définitive [1].

(Désarmement DT/4a.)

[1] En annexe, le texte de la note du gouvernement canadien, non reproduit.

60

Entretien entre M. Couve de Murville et M. Wigny, le lundi 1er août, 18 h.

C.R. *Paris, 2 août 1960.*

M. Couve de Murville, au début de l'entretien, indique à M. Wigny que le général de Gaulle, actuellement absent de Paris, regrette de ne pouvoir le recevoir lui-même, et l'a chargé de lui faire un rapport sur la conversation.

M. Wigny indique qu'en effet, le roi des Belges estimait utile de connaître l'avis du président de la République française, au moment où son gouvernement est appelé à prendre de graves décisions sur les affaires congolaises. Il est heureux, pour sa part, d'être reçu par son collègue français, et tient à remercier tout d'abord le président de la République, le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et le délégué de la France aux Nations Unies de l'aide qu'en toutes circonstances, son gouvernement trouve auprès des représentants français, tant dans leurs actes que dans leurs déclarations.

Le gouvernement belge n'entend pas revenir militairement au Congo. Il entend, d'autre part, respecter la résolution du Conseil de sécurité [1], mais cela pose trois problèmes :

— la relève des troupes belges par celles de l'O.N.U.;
— le problème du Katanga;
— le problème des bases.

1° En ce qui concerne la relève des troupes belges, l'accord est général pour que le décrochage se fasse aussi vite que possible, dans la mesure toutefois où les troupes de l'O.N.U. assurent leur autorité et où les moyens nécessaires sont mis à la disposition de l'État-major belge. En ce domaine, il n'y a pas à se plaindre des activités de M. Hammarskjöld, qui ne dépasse pas les termes de son mandat.

2° Pour le Katanga, le problème est difficile. M. Hammarskjöld a envoyé un messager demandant au gouvernement belge de faire une déclaration selon laquelle il ne s'opposerait pas par la force à la venue des troupes des Nations Unies au Katanga. Ceci sera fait, car il est évidemment impossible d'imaginer que les troupes belges peuvent entrer en conflit direct avec celles des Nations Unies. Trois considérations, à cet égard, sont néanmoins nécessaires :

a. Les troupes des Nations Unies doivent aller d'abord dans les lieux où l'ordre est troublé.

b. M. Tschombé existe, et, à New York, M. Hammarskjöld a promis d'entrer directement en rapport avec lui.

c. Il faut tenir compte du départ probable des techniciens belges du Katanga, si les troupes des Nations Unies y entrent. La tâche est déjà assez lourde pour les Nations Unies sans qu'elles se créent à cet égard de nouveaux problèmes. Si donc M. Hammarskjöld envoyait des troupes à Elisabethville, qu'il fasse appel à des troupes blanches.

3° Le sort des bases devrait être traité de façon bilatérale par un accord belgo-congolais. Le sort de ces bases dépendra finalement des rapports directs qui s'établiront entre les deux parties. Le gouvernement belge sait que, dans cette affaire, les alliés occidentaux le soutiennent, mais l'on aimerait savoir à Bruxelles si le gouvernement français, en

[1] Allusion à la résolution présentée par la Tunisie et Ceylan et adoptée à l'unanimité dans la nuit du 21 au 22 juillet par le Conseil de sécurité. Cette résolution félicitait le secrétaire général de l'O.N.U., l'encourageait à poursuivre son action, demandait le retrait rapide des troupes belges du Congo et prenait position contre la sécession du Katanga. Voir ci-dessus le n° 41.

particulier, est partisan de cette solution souple, ou s'il conseille d'adopter une attitude plus dure et plus intransigeante.

M. Couve de Murville répond qu'il a vu le 30 juillet au soir M. Philippe de Seynes qui revenait de Bruxelles. Pour répondre aux questions de M. Wigny, le meilleur est de relater cette conversation. Le Ministre a donc dit au secrétaire général adjoint des Nations Unies qu'en ce qui concerne la relève des troupes et l'accès des contingents des Nations Unies au Katanga, il convenait d'être circonspect. La tâche des Nations Unies était énorme. Il était probable que les troupes envoyées n'étaient pas assez nombreuses, et leur action était-elle bien efficace ? L'O.N.U. devait se poser comme principe de relever les Belges progressivement, lorsque ses troupes seraient en mesure de le faire.

En ce qui concerne les bases, c'était une question qui ne pourrait être résolue que dans l'avenir, et qui dépendrait des relations entre la Belgique et le Congo. Il était bon, comme signe de bonne volonté, que le gouvernement belge ait déjà rappelé certains renforts.

En ce qui concerne le Katanga, le Ministre n'est pas convaincu que le gouvernement qui s'y est installé soit solide à long terme. Pour l'instant, il maintient l'ordre. Peut-être la meilleure solution serait-elle dans un arrangement fédératif entre Léopoldville et Elisabethville. M. Hammarskjöld pourrait aller sur place s'en rendre compte lui-même. Il est probable qu'il n'y a pas intérêt à s'opposer à l'envoi à Elisabethville d'un petit contingent symbolique de l'O.N.U. De toute façon, personne ne sait ce que deviendra le Congo. Il ne s'agit pas de gagner du temps pour le plaisir d'en gagner, ce qui risquerait de mettre en péril la vie des Européens, mais seulement de ne pas soulever prématurément certaines questions qui apparaissent actuellement comme insolubles.

Le Ministre note que les communications soviétiques se font de plus en plus violentes. Elles restent néanmoins pour l'instant dans le domaine des menaces. Les Russes sont assez prudents pour ne pas promettre une intervention militaire. Ce qu'ils cherchent, c'est à s'introduire au Congo en dehors de l'O.N.U.

M. Wigny indique que M. Hammarskjöld souhaite une déclaration d'intention, selon laquelle le gouvernement belge donnerait son accord à une relève au Katanga. Le secrétaire général des Nations Unies s'inquiète de l'ébullition des esprits qu'il a constatée à Léopoldville. D'après lui, si une déclaration de ce genre n'est pas faite, il n'est pas impossible que se crée au Congo un état de guerre intérieure et même internationale, qui finirait par faire de ce pays une nouvelle Corée. Les troupes ghanéennes et guinéennes pourraient jouer un rôle dans cette évolution. M. Hammarskjöld souhaite avoir cette déclaration avant le retour de M. Lumumba à Léopoldville. Il laisse entendre que lorsqu'il l'aura obtenue, il se montrera très souple sur les modalités d'application.

M. Couve de Murville demande si la position du gouvernement belge ne devrait pas être que le problème du Katanga concerne, avant tout et directement, les dirigeants katangais.

Telle est l'opinion de *M. Wigny*, qui est tout prêt à dire à M. Hammarskjöld de s'adresser à M. Tschombé.

M. Couve de Murville pense qu'il faut répondre que la question posée n'est pas de la compétence belge, et qu'il faut par conséquent dissocier le problème.

M. Wigny se déclare d'accord et estime, comme le gouvernement français, qu'il ne serait pas adroit, à l'heure actuelle, de prendre une attitude trop raide, mais au contraire d'accepter l'inévitable, et de gagner du temps sur les modalités.

M. Couve de Murville souligne que le gouvernement français a été et demeure d'accord sur l'emploi des troupes belges pour sauver la vie des Européens, mais l'important est l'avenir. Il faut que les Belges puissent rester au Congo si cela est encore possible et, en tout cas, y retourner. Il ne faut donc rien faire qui puisse empêcher ce retour. La meilleure solution est donc de bien régler le problème katangais entre Noirs.

M. Wigny indique que telle est bien sa position. Sur le plan politique, on a un peu trop tendance, à Bruxelles, à oublier qu'il y a un mois exactement, on a accordé l'indépendance à ce pays, et décidé de le traiter en pays souverain. Il ne faut donc pas que le gouvernement belge s'ingère dans les affaires intérieures, même au Katanga. Il ne faut

pas non plus procéder à une reconnaissance qui serait compromettante pour le gouvernement belge, s'il n'est pas suivi par d'autres pays. Ceci ne signifie pas qu'étant donné les sentiments sincèrement prooccidentaux de M. Tschombé, il faille considérer celui-ci comme une quantité négligeable. Le but à atteindre devrait être que le Premier ministre katangais parle directement à M. Lumumba et lui propose, pour sa province, une large autonomie sur une base fédérale. La sécession complète doit être écartée, mais, au lieu de rejeter la présence des troupes de l'O.N.U., il serait peut-être plus sage et plus adroit d'en tirer profit pour faire soutenir par l'O.N.U. cette solution fédérative. Il y a là un jeu intéressant à entreprendre, et le ministre belge est heureux de constater pour sa part que de telles vues rencontrent l'approbation du gouvernement français. Grâce au calme au Katanga, il est peut-être possible d'espérer que finira par s'affirmer un nouveau Congo.

M. Couve de Murville considère que la solution fédérative est en effet une bonne solution pour un État aussi vaste et à populations si diverses. Sur ce grand territoire, deux régions sont vraiment importantes, celle de Léopoldville et celle du Katanga. Par un accord direct entre les Congolais, on pourrait peut-être aboutir à un gouvernement fédéral à large autonomie locale.

M. Wigny considère que beaucoup dépend de l'attitude de M. Lumumba, qui est un véritable sorcier dans le sens technique du mot. Mais en attendant que ce contact puisse s'établir, les Katangais s'agitent. Trois de leurs ministres viennent d'arriver à Bruxelles et veulent se rendre à New York. Le ministre belge leur a déconseillé ce voyage, qui les exposerait à des déboires, mais il faut occuper ces gens et qu'ils voient d'autres Noirs, en particulier ceux de la Communauté française, qui pourraient leur donner d'utiles conseils. Ces trois Katangais seront demain à Paris. Y aurait-il des objections à ce qu'ils prennent contact avec les représentants des pays de la Communauté ?

M. Couve de Murville ne peut préjuger du langage que tiendront les représentants à Paris des pays de la Communauté. En tout cas, il est préférable que ni l'ambassade de Belgique à Paris, ni le gouvernement français n'interviennent directement dans cette prise de contacts.

M. Wigny voudrait qu'une rencontre ait lieu aussi entre Katangais, Tunisiens et Marocains.

M. Couve de Murville le déconseille.

Le ministre belge demande ensuite à son collègue français ce qu'il pense de l'attitude si décevante des États-Unis.

M. Couve de Murville répond que les Américains considèrent que les Européens sont compromis dans tous les pays d'Afrique et d'Asie; c'est-à-dire dans les deux tiers du monde. Partant de ces prémisses, les Américains ne tiennent pas à paraître apporter leur soutien à des gens qui sont censés représenter les vieilles formules coloniales. Ceci est d'ailleurs une conception tout à fait erronée, car les Américains ne recueillent aucun avantage de cette réserve.

Le gouvernement belge se plaint de la manière dont M. Lumumba a été reçu à Washington [1]. Le gouvernement français a eu lui aussi une expérience de ce genre, lorsque M. Sékou Touré a été accueilli à Washington avec des égards tout à fait exagérés.

Une discussion s'engage ensuite sur le problème du Ruanda-Urundi.

[1] Le Premier ministre congolais devait se rendre personnellement à New York pour défendre la thèse de son gouvernement devant le Conseil de sécurité au sujet de « l'agression de la Belgique au Congo ». Il arrivait à New York le 24 juillet et s'entretenait immédiatement avec le secrétaire général de l'O.N.U. Le 27 juillet, il se rendait en visite officielle à Washington, où il était accueilli par M. Herter : à l'issue de l'entretien, M. Lumumba déclarait avoir reçu l'assurance du concours total des États-Unis pour aider le Congo par l'intermédiaire de l'O.N.U. Le lendemain 28, il demandera au cours d'une conférence de presse l'envoi de milliers de soldats au Congo afin de provoquer l'évacuation des troupes belges.

Le ministre belge indique que son gouvernement aimerait aussi se débarrasser de ce territoire, mais la situation est telle que l'indépendance devra être ajournée de vingt-quatre à quarante-huit mois; pendant ce délai, les Belges doivent rester sur la base de Kalina au Katanga, car c'est le meilleur moyen d'assurer au Ruanda-Urundi la tâche de tutelle encore confiée par les Nations Unies. Personnellement, M. Wigny avait pensé à une solution du type Benelux, qui aurait associé la Belgique, le Congo et le Ruanda-Urundi. Beaucoup d'éléments locaux y étaient favorables mais, ce fou de Lumumba a tout fait échouer.

M. Couve de Murville demande à M. Wigny ce qu'il a pensé de M. Hammarskjöld.

Le ministre belge répond que, dans l'ensemble, il l'a trouvé bien disposé, très profondément antisoviétique, jusqu'aux extrêmes limites de son mandat international. Le succès de sa mission dépend beaucoup de l'attitude des troupes qu'il a recrutées; or, malheureusement, les éléments ghanéens et guinéens n'ont pas la moindre conscience de leur mission internationale. Quant aux Tunisiens, leur attitude est douteuse. Ils encouragent plutôt qu'ils ne les répriment les pillages individuels.

En conclusion, *les ministres* tombent d'accord sur la ligne politique suivante :

À court terme, il s'agit de sauver la vie des Européens; à long terme, il ne faut rien faire qui puisse empêcher les civils et techniciens belges de retourner dans un pays qui a besoin d'eux.

***

À la suite de cet entretien, *M. Couve de Murville* indique à son collègue belge qu'au cours de la visite de Rambouillet [1], le président de la République français et le chancelier Adenauer ont longuement parlé de la situation internationale. M. Adenauer est assez sombre. Il craint un mauvais coup des Russes, un « coup dur » sur Berlin. Peut-être est-il à cet égard trop pessimiste, mais ce ne sont là que des impressions.

Le général de Gaulle et le Chancelier ont ensuite parlé des questions européennes. Il paraît nécessaire, pour faire l'Europe, de donner un développement politique à une entreprise qui reste, pour le moment, sur le plan économique. Le gouvernement belge connaît l'idée française d'une confédération. C'est-à-dire d'une coopération systématique et organisée des gouvernements, partout où cela est possible. Les Allemands ont été, dans l'ensemble, réceptifs aux idées qui leur ont été exposées.

M. Wigny déclare ne pas comprendre très bien ce qu'il faut entendre par ce mot de « confédération ». Ne vise-t-on que la politique étrangère ?

M. Couve de Murville répond qu'en dehors de cette rubrique évidemment capitale, il faut songer aussi aux problèmes de la défense et de l'enseignement. Il faut coiffer aussi les organismes administratifs qui existent dans le domaine de l'application du Marché commun.

M. Wigny demande si cette confédération s'étendra aux territoires d'outre-mer.

Pour *M. Couve de Murville*, cela est possible sous forme d'une coopération organisée entre les États européens et les États africains.

M. Wigny continue à ne pas voir clairement de quelle manière les institutions économiques existantes peuvent être coiffées sur un plan politique. D'ailleurs, que veut dire ce dernier mot ? Le Marché commun poursuit déjà une action qui est politique, même si elle vise d'abord l'économique et le social. Il n'est certes pas question de donner à une confédération compétence pour les problèmes du droit civil et du statut des personnes et des familles.

[1] Sur la récente rencontre franco-allemande de Rambouillet, voir ci-dessus le n° 54.

En ce qui concerne la Défense nationale, l'O.T.A.N. existe, et il est inutile de lui juxtaposer un autre organisme. La confédération ne pourra donc s'occuper que de consultations en matière de politique étrangère.

M. Couve de Murville répond qu'il est nécessaire de préciser que l'autorité politique, quelle que soit la forme sous laquelle elle s'exerce, appartient aux gouvernements et non pas aux Commissions. Il faut que celles-ci comprennent qu'elles ne sont pas appelées à devenir un gouvernement.

M. Wigny conteste que les Commissions cherchent à jouer un rôle supranational. Elles sont, à vrai dire, des organes objectifs, qui préparent les dossiers et surveillent l'exécution des décisions.

M. Couve de Murville répond qu'elles sortent souvent de ce rôle. Est-il normal que l'Assemblée parlementaire ait comme correspondants non pas les gouvernements, mais les Commissions ? Pourquoi ces commissions veulent-elles avoir à l'étranger de véritables ambassades ? Pourquoi considèrent-elles que c'est à elles de résoudre les problèmes de l'association avec les États africains ? Il est temps de mettre un terme à une orientation si fâcheuse, de bien définir les tâches des uns et des autres, et de réaffirmer la suprématie des gouvernements.

M. Wigny est d'accord, en principe, mais il estime toutefois que, pour que les Six puissent aboutir à des résultats concrets, il leur faut un septième partenaire, la Commission. Sans la présence de cet organisme, qui doit être objectif, les gouvernements, se retrouvant entre eux, auront tendance à rechercher des compromis entre leurs points de vue nationaux et aboutiront difficilement à des décisions.

M. Couve de Murville conclut que, pour que l'Europe s'organise, il est néanmoins nécessaire que chacun connaisse exactement sa tâche, et fasse son métier.

La discussion se termine par un rapide échange de vues sur la réforme de l'O.E.C.D.

(Europe 1956-1960. Questions internationales, n° 171, f°s 16-25.)

61

Note de la Mission pour les Affaires algériennes

N.[1] *Paris, 4 août 1960.*

Certains articles de presse tendent à assimiler la situation au Congo à celle qui règne en Algérie, en vue d'y trouver des arguments à une intervention de l'O.N.U. dans l'affaire algérienne.

Une telle assimilation traduit une méconnaissance totale des données, tant de droit que de fait, de la situation dans ces deux régions :

[1] Rédigée par Jean-Louis Toffin, conseiller des Affaires étrangères.

1. *Sur le plan du droit.*

Il suffit de rappeler que les Nations Unies n'ont pas qualité pour intervenir dans les affaires intérieures des États membres (art. 2, § 7 de la Charte). Or, les départements d'Algérie font incontestablement partie du territoire français et c'est avec ses frontières, telles qu'elles ont été reconnues tant par les traités en vigueur que par les instances internationales, que la République française est entrée à l'O.N.U. Toute intervention de cette organisation dans l'affaire algérienne serait donc contraire à sa charte.

Au contraire, le Congo est devenu, en date du 30 juin, à la suite d'une décision du gouvernement belge, un État indépendant et son admission aux Nations Unies a été recommandée par le Conseil de sécurité lors de sa session du 7 juillet. C'est après son accession à l'indépendance que des troubles sont survenus au Congo, incitant cet État souverain à solliciter le concours des Nations Unies, d'abord sous forme d'une aide technique, puis, sous la pression des événements, par l'octroi d'une aide militaire destinée à rétablir l'ordre et à permettre au gouvernement congolais de faire face à ses responsabilités, tant sur le plan intérieur que sur le plan international.

2. *Sur le plan des faits.*

À la suite d'une mutinerie de la force publique, le gouvernement congolais s'est trouvé brusquement dans l'impossibilité de faire respecter l'ordre sur son territoire, d'assurer la protection des biens et des personnes, notamment celle des étrangers, ainsi que de faire fonctionner, par suite du départ des cadres, les services essentiels de l'État. C'est en raison de cette situation anarchique, qui le privait de la possibilité d'assumer ses fonctions étatiques, qu'il a été contraint de faire appel à l'assistance des Nations Unies, aussi bien sur le plan militaire que dans le domaine administratif et technique.

Rien de semblable n'existe en Algérie, où, malgré la persistance d'une rébellion inspirée par une organisation installée en pays étranger, le gouvernement français assure la sécurité générale, tandis que l'administration et les services publics continuent à fonctionner normalement. L'activité économique, loin d'être en régression, connaît au contraire un développement constant dans tous les domaines, permettant une amélioration chaque jour plus sensible du niveau de vie des populations. Sur le plan social, on peut rappeler que les écoles sont fréquentées par un nombre toujours croissant d'élèves et que les hôpitaux, ainsi que tous autres services sanitaires, continuent à assurer régulièrement, et dans les meilleures conditions techniques, les soins aux malades. Enfin, les habitants de l'Algérie jouisssant, sans distinction de race ou de religion, de tous les droits attachés à leur qualité de Français, participent de plus en plus activement à la vie politique et ont été notamment appelés, au cours de ces dernières années, à désigner leurs représentants au sein des différentes assemblées élues prévues par la loi française.

***

En ce qui concerne l'avenir de l'Algérie, la politique française a été clairement définie par le général de Gaulle dans ses différentes allocutions. Fondée sur le principe de l'autodétermination, elle est conforme aux dispositions de la charte des Nations Unies. La France a donné, dans le passé, et continue à donner dans le présent suffisamment de preuves de son libéralisme pour que ne soit pas mise en doute sa volonté de mener à bien cette politique, qui répond à l'intérêt des communautés en présence.

(M.L.A., O.N.U.)

62

M. Hutte, Chargé d'affaires de France à Budapest,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 553 à 556 [1]. Urgent. *Budapest, 5 août 1960, 10 h. 20.*

(*Reçu :* 12 h. 49)

Le camp socialiste semble avoir attribué une importance particulière au treizième congrès du C.O.M.E.C.O.N. [2], qui vient de se tenir à Budapest.

Selon les informations recueillies ici, les négociations n'ont pas toujours été empreintes de cette cordiale fraternité dont fait étalage la presse communiste. La délégation polonaise, visant entre autres la Tchécoslovaquie, a exposé les critiques formulés par Gomulka il y a un mois contre « l'égoïste nationalisme » de certains membres du C.O.M.E.C.O.N., qui poursuivent leur propre développement sans prêter secours à leurs voisins plus pauvres.

[1] Ce télégramme a été communiqué par courrier à Belgrade, Berlin, Bonn, Bucarest, Londres, Moscou, Prague, Sofia, Tirana, Varsovie, Washington, ainsi qu'au représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'O.T.A.N. (n° 883).

[2] Le C.O.M.E.C.O.N., Conseil d'aide économique mutuelle, fut constitué le 25 janvier 1949 par la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et l'U.R.S.S. Quelques semaines plus tard, l'Albanie y a adhéré, suivie en 1950 par la R.D.A. Ont été ensuite admis en qualité d'observateurs la Yougoslavie (1955), la Mongolie, la Chine, la Corée du Nord, le Vietnam du Nord (1956). Après la rupture entre Moscou et Tirana, en 1961, l'Albanie s'est retirée, puis trois des quatre pays socialistes d'Asie, dont la Chine, n'ont plus participé aux travaux du Conseil. La Mongolie devient membre à part entière en 1962, de même que Cuba en 1972. La session du C.O.M.E.C.O.N. se réunit au moins une fois par an dans les capitales des pays membres, à tour de rôle. Elle adopte des recommandations et des décisions.

La Hongrie, compte tenu de son extrême pénurie en savants et en techniciens, a réclamé avec insistance la spécialisation de chaque pays dans un champ de recherches donné et la « mise en pool » des résultats obtenus.

Enfin, l'Allemagne de l'Est aurait fait l'objet de critiques, tant pour n'avoir pas tenu ses engagements de livrer des produits industriels nécessaires aux autres pays socialistes, que pour l'insuffisance de sa production agricole, cause initiale du déficit de toute l'économie du pays. Le Congrès a résolu d'accélérer l'intégration et la spécialisation des pays membres dans le cadre d'un audacieux projet de planification s'étendant sur une période de vingt ans.

Poursuivant la politique russe de relèvement du niveau de vie, le C.O.M.E.C.O.N. fera porter ses efforts sur le développement des industries de l'énergie et des biens de consommation. Pour donner satisfaction à la Hongrie, une attention particulière a été prétée à la coopération scientifique et technique et une Commission permanente sera chargée de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Le C.O.M.E.C.O.N. s'est également penché sur la distribution des tâches pour l'expansion économique du bloc de l'Est en Afrique. Aucun renseignement précis n'a encore pu être recueilli à ce sujet.

Mais le développement de la production agricole, qui reste le point le plus délicat de l'économie des pays socialistes, a été au centre des préoccupations du Congrès. De grands efforts seront faits pour moderniser l'agriculture par la mécanisation, l'utilisation d'engrais, la formation d'experts, etc.

(Collection des télégrammes.)

63

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 11611 à 11616 (1) *Paris, 6 août 1960, 21 h.*

Comme suite à l'échange de vues qui a eu lieu le 3 août devant le Conseil atlantique (2), l'ambassade des États-Unis à Paris a remis au

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 9840-0845), Bruxelles (n°s 1250-1255), Rome (n°s 3080-3087), New York-O.N.U. (n°s 4417-4422), au représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'O.T.A.N. (n° 868, par courrier), ainsi qu'à Léopoldville (n°s 304-309) et Bonn (n°s 4451-4456).

(2) Voir les télégrammes du représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'O.T.A.N. n°s 412, 415 et 416 du 3 août, non reproduits.

Département une note concernant le problème de l'aide technique au Congo [1].

Le gouvernement des États-Unis indique qu'il estime que cette assistance sous toutes ses formes doit être obligatoirement effectuée par le seul intermédiaire des Nations Unies. D'autre part, le gouvernement américain reconnaît « qu'il a déjà informé les autorités congolaises et certains États africains de ses vues sur le rôle des Nations Unies en cette affaire ».

L'attention du ministre-conseiller de l'ambassade des États-Unis a été attirée le 6 août sur l'inconvenance de ce procédé. Nous ne comprenons pas en effet que le gouvernement des États-Unis, au moment même où il consultait sur ce point ses partenaires du pacte atlantique, reconnaisse avoir déjà notifié sa position aux principaux gouvernements intéressés.

D'autre part, nous ne pouvons être d'accord sur l'exclusivité confiée en ce domaine à l'organisation des Nations Unies [2].

Il nous semble en effet que le principal objectif à atteindre est de permettre plus tard, si les relations belgo-congolaises peuvent s'améliorer, le retour au Congo des techniciens belges. Il est bien évident que les Nations Unies ne pourront être d'aucune utilité en cette affaire et que, bien au contraire, il leur sera très difficile de faire appel aux techniciens venant de Bruxelles.

Par ailleurs, nous ne voyons pas comment la route serait barrée aux Russes par un simple engagement des puissances membres de l'O.T.A.N. de renoncer à toute aide bilatérale. Il nous semble au contraire qu'alors que les puissances occidentales seraient privées d'agir, l'U.R.S.S. garderait pour sa part son entière liberté.

Enfin, et ceci pour votre information personnelle, le gouvernement français, devant les mauvaises dispositions mises par l'O.N.U. au choix de techniciens français, s'est déjà mis en rapport avec le gouvernement congolais et continuera à le faire pour l'envoi selon ses moyens de techniciens qui lui seraient directement demandés.

(Collection des télégrammes.)

[1] Le représentant des États-Unis adressait le 5 août aux membres du Conseil de l'O.T.A.N. une lettre dans laquelle il exposait le désir de son gouvernement que toute aide en vue de la réhabilitation du gouvernement et de l'économie congolaise fût effectuée par l'intermédiaire des Nations Unies.

[2] Sur la position de la France et l'assistance technique à l'ex-Congo belge, se reporter au compte rendu, daté du 1er août, d'une réunion tenue le 28 juillet au Département, non reproduit, à une note de la direction d'Afrique-Levant datée du 4 août, non retenue, à une lettre du ministre des Affaires étrangères au secrétaire d'État aux Finances du 5 août portant sur le programme de coopération technique avec les nouveaux États indépendants de l'Afrique, et spécialement la République du Congo (ex-Congo belge), également non reproduite.

64

Note de la Direction d'Amérique [1]

Situation à Cuba

N. n° 67/AM. *Paris, 6 août 1960.*

Le ministre conseiller de l'ambassade des États-Unis est, sur sa demande, venu voir hier le directeur d'Amérique pour lui faire part des inquiétudes croissantes que l'on éprouve à Washington au sujet de Cuba [2]. Muni d'une liasse de télégrammes qu'il consultait de temps à autre, M. Lyon a dépeint à M. Roché la situation à Cuba sous les couleurs les plus sombres. Le régime de Fidel Castro se lie de plus en plus ouvertement aux Soviets.

À l'appui de ce jugement, M. Lyon a cité un certain nombre de faits.

Il est abondamment prouvé que, même au temps où Fidel Castro faisait la guérilla, les forces rebelles dont il disposait comprenaient une proportion très élevée de communistes.

Arrivé au pouvoir, Castro ne s'est pas contenté de régler le compte des partisans de Batista; il ne s'en est pas pris seulement à la classe dirigeante, aux « possédants », mais aussi à la classe moyenne et aux intellectuels. Dans l'administration, il a procédé systématiquement et depuis des mois à une véritable « purge » des modérés.

Aujourd'hui, les communistes tiennent l'armée et les forces de sécurité; ils se sont emparés, à peu près dans tous les domaines, des positions clés. Sous prétexte de réforme agraire, ils entraînent la main-d'œuvre agricole dans un système totalitaire de collectivisation. Seul le parti communiste est resté intact et garde toute son individualité; les autres partis ont été ou bien profondément remaniés, ou bien dissous purement et simplement. Être anticommuniste est considéré comme un acte de trahison.

À la différence des autres champions nationalistes, Fidel Castro ne se borne pas à entretenir une campagne anti-yankee et à dénoncer l'impérialisme des États-Unis; il fait du prosélytisme, il envoie des émissaires dans tous les États d'Amérique latine où il cherche à déclencher des révolutions. Il va donc beaucoup plus loin que ne le fit jamais Péron.

À noter qu'il y a déjà à Cuba plusieurs centaines de « techniciens » du rideau de fer.

(1) Rédigée à l'intention du Ministre.

(2) Sur le litige américano-cubain, voir ci-dessus le n° 18.

Bref, le lien du castrisme avec les Soviets et avec le communisme est infiniment plus fort et plus dangereux que celui qui existe entre les Afro-Asiatiques et Moscou.

Tel est le tableau que M. Lyon a fait à M. Roché du dernier état de la situation à Cuba. On peut évidemment se demander si les Américains, se sentant plus directement menacés à cet endroit que dans le Proche-Orient et en Afrique, ne sont pas tentés de noircir un peu trop les choses. Il faut reconnaître néanmoins que les faits cités par M. Lyon sont suffisamment frappants.

Pour le moment, Washington semble fonder encore quelques espoirs sur l'influence que les autres États d'Amérique latine pourraient exercer sur Cuba, notamment à la prochaine réunion de l'O.E.A.

On dit, en outre, que le régime castriste n'est plus aussi populaire à Cuba même que sa propagande le fait croire, mais c'est là, il faut bien le dire, une faible raison de se rassurer.

M. Lyon n'a fait aucune allusion à la note remise au même moment à notre ambassadeur à Washington à propos des fournitures de matériel à Cuba et à la République dominicaine. Il s'est borné à dire que son gouvernement s'efforçait d'isoler *(cordon off)* Cuba et qu'à cet effet il fallait, d'une part, ne lui fournir aucun armement d'aucune espèce, de l'autre, prendre des mesures d'ordre économique. Le gouvernement des États-Unis espérait que le gouvernement des autres puissances occidentales agirait de la même façon [1].

(Amérique 1952-1963. Cuba n° 32, f°s 174-176.)

[1] Il était question, entre autres, depuis quelques mois, d'une éventuelle installation d'une chaîne de montage d'automobiles Renault à Cuba. Les États-Unis n'avaient pas caché à notre ambassadeur à Washington leur vive réserve à l'égard de ce projet (Télégramme n°s 3824-3825 de Washington du 28 juillet, non reproduit).

65

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bérard, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. n°s 4412 à 4416 (1). Immédiat. *Paris, 7 août 1960, 1 h. 15* (2).

Je me réfère à vos télégrammes n°s 1494 (3) et 1495 (4).

J'ai pris note avec intérêt du rapport de M. Hammarskjöld et suis heureux de voir qu'il n'estime pas possible de risquer dans les circonstances présentes une épreuve de force au Katanga entre les troupes de l'O.N.U. et les autorités locales. Il convient d'approuver le fait que le Secrétaire général n'ait pas voulu prendre une telle responsabilité. Ceci aurait en effet outrepassé ses pouvoirs et ouvert la voie à l'aventure. Au surplus, à partir du moment où les vies humaines ne sont pas en danger, rien n'incite à la précipitation. Il y a intérêt au contraire à gagner du temps pour laisser mûrir les solutions.

De même, le rapport du Secrétaire général rend justice à la compréhension manifestée par le gouvernement belge qui, est-il reconnu, ne fait pas obstacle à l'application des résolutions antérieures du Conseil de sécurité.

Ceci dit, la position de M. Hammarskjöld paraît être la suivante : les troupes des Nations Unies doivent pouvoir entrer au Katanga comme en toute autre province du Congo (5), mais leur présence ne devrait en aucun cas être interprétée comme une immixtion dans les affaires intérieures congolaises et comme entraînant l'établissement de l'autorité de Léopoldville sur une province qui aspire à l'autonomie.

Ces considérations me paraissent justes et il semble difficile de nous opposer en principe à une éventuelle résolution des Nations Unies qui s'inspirerait des principes énoncés ci-dessus. Il serait indispensable que le texte indiquât clairement que si certaines forces des Nations Unies

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 9835-9839), Washington (n°s 11606-11610), Bruxelles (n°s 1245-1249), Léopoldville (n°s 297-303), et au représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N. (n° 867).

(2) Ce télégramme, rédigé le 6 août, a été envoyé dans les premières heures du 7.

(3) Le télégramme de New York n° 1494 du 5 août, non reproduit, transmettait le texte en anglais du rapport que devait présenter le secrétaire général de l'O.N.U. au Conseil de sécurité. C'était un document de seize pages dont la moitié environ était consacrée à un rappel historique de la mission de M. Hammarskjöld aux termes des résolutions du 14 juillet (143, S/4387) et du 22 juillet (145, S/4405) du Conseil de sécurité. La dernière partie du rapport avait trait à la mission du Dr. Bunche à Élisabethville, à ses résultats et aux conclusions du Secrétaire général.

(4) Par le télégramme de New York n° 1495 du 5 août, non reproduit, M. Bérard demandait au Ministre ses commentaires sur la partie finale du rapport de M. Hammarskjöld, communiqué par le télégramme n° 1494.

(5) Le 14 juillet, le Katanga déniait aux troupes de l'O.N.U. le droit d'intervenir sur son territoire.

sont fondées à intervenir au Katanga, ceci ne devrait préjuger en rien la solution des problèmes d'ordre interne et constitutionnel qui se posent au Congo. M. Hammarskjöld pourrait faire jouer ses bons offices soit directement, soit par l'intermédiaire d'un de ses représentants pour recommander aux Congolais de discuter entre eux de la forme de préférence fédérative que devrait prendre leur État.

Étant donné d'autre part que le gouvernement belge a déjà fait connaître son intention de replier sur leurs bases les troupes qui se trouvent au Katanga, de même que dans les autres parties du pays, il ne devrait pas être nécessaire, dans une nouvelle résolution, de revenir sur le problème de la présence des troupes belges.

Bien entendu, il ne me paraît pas souhaitable que vous vous mettiez en avant dans cette affaire. J'ai déjà fait savoir aux ambassades des États-Unis et de Grande-Bretagne qui nous avaient consultés sur ce point que nous n'étions pas favorables au dépôt par les trois puissances d'un projet de résolution, même si celui-ci ne devait être inspiré que par les principes mentionnés ci-dessus.

Une opposition soviétique très violente est naturellement à prévoir. Elle ne devrait pas influer sur l'attitude de nos alliés et du Secrétaire général, car les objectifs en sont trop visibles.

Veuillez me tenir informé de tout nouveau développement à ce sujet.

(Nations Unies S 50-2-A-28.)

66

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bérard, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. n°s 4481 à 4489 (1). *Paris, 8 août 1960.*

Je me réfère à votre télégramme n° 1516 (2).

Vous avez déjà eu connaissance par les télégrammes adressés à Londres (3) et à Washington (4) de notre position à l'égard du texte du projet

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 9927-9935), Washington (n°s 11710-11718), Bruxelles (n°s 1294-1302)

(2) Le télégramme de New York n°s 1516-1519 du 7 août, non reproduit, communiquait le texte du projet de résolution de quatre membres latino-américains et afro-asiatiques (Argentine, Équateur, Tunisie, Ceylan) au sujet du Congo.

(3) Télégramme de Paris du 8 août adressé à Londres sous les n°s 9857-9860, non reproduit.

(4) Télégramme de Paris du 8 août adressé à Washington sous les n°s 11629-11632, non reproduit.

de résolution que comptent introduire quatre membres du Conseil de sécurité. Il est naturellement possible que ce texte soit modifié ou que d'autres projets soient introduits. Je vous ferai en ce cas parvenir immédiatement mes instructions.

Dans l'hypothèse où le Conseil serait appelé à voter sur le texte que nous connaissons, je vous confirme que vous aurez à vous abstenir. Votre position de président vous permettra de n'expliquer votre vote qu'en dernier lieu, pour clore le débat avec le caractère d'objectivité qu'il convient.

Il me paraît souhaitable que vous vous inspiriez des considérations suivantes :

1° La situation a changé au Congo depuis un mois. Lorsque le Conseil de sécurité a été pour la première fois convoqué [1], le péril immédiat venait de ce que la disparition de la force publique congolaise en tant qu'élément du maintien de l'ordre conduisait à une situation où se trouvaient en danger la vie et les biens d'un grand nombre de ressortissants, principalement européens. Il importait d'abord de sauver des vies humaines et il était normal que l'organisation des Nations Unies intervînt là où il était nécessaire pour rétablir l'ordre. Depuis lors, l'ordre a été tant bien que mal rétabli là où il était compromis. Si le Conseil est convoqué pour la troisième fois [2], c'est que nous nous trouvons en présence d'une situation nouvelle. La menace de sécession d'une province, où d'ailleurs l'ordre a toujours été et continu d'être maintenu, traduit le fait qu'en réalité, les Congolais des diverses provinces n'arrivent pas à se mettre d'accord entre eux sur la forme que doit prendre leur État. Il s'agit donc avant tout d'affaires d'ordre intérieur et constitutionnel qui, en principe, ne devraient regarder ni les Nations Unies dans leur ensemble, ni aucun État en particulier.

2° Le rôle de l'organisation des Nations Unies doit donc être reconsidéré, car il ne s'agit pas pour elles de créer le désordre là où la situation intérieure est plus ou moins bien assurée. Le Secrétaire général a eu raison de ne pas risquer l'entrée par la force d'éléments des contingents des Nations Unies au Katanga. S'il l'avait fait, il aurait outrepassé ses pouvoirs et risqué d'entraîner l'Organisation dans l'aventure. Les forces des Nations Unies ne peuvent pas employer délibérement la force pour accomplir leur mission, qui est de pacifier et d'organiser.

[1] Il est fait ici allusion à la réunion du Conseil de sécurité qui s'est tenue dans la nuit du 13 au 14 juillet et s'est terminée par l'adoption de la résolution 143 par huit voix (Argentine, Ceylan, Équateur, Pologne, Italie, États-Unis, Tunisie, Union soviétique) contre 0 et trois abstentions (Chine, France, Royaume-Uni). La résolution demande au gouvernement belge de retirer ses troupes du territoire de la République du Congo et organise l'assistance militaire par la fourniture de troupes des Nations Unies.

[2] La deuxième réunion du Conseil de sécurité s'est tenue du 20 au 22 juillet au sujet de la mise en œuvre de la résolution adoptée le 14 juillet et s'est terminée par l'adoption à l'unanimité de la résolution 145. La troisième réunion eut lieu les 8-9 août au sujet du Katanga dont M. Tschombé s'était proclamé président le 8 août. Sur la question, voir l'*Année politique 1960,* p. 512-514, 527-528.

3° Tel doit être aussi le rôle de chaque contingent national pris individuellement. À partir du moment où un État a eu l'honneur d'être choisi par les Nations Unies pour coopérer à l'exécution d'une résolution du Conseil de sécurité, ses forces ne peuvent plus entreprendre d'autre action que celle qui est décidée par l'organisation internationale. On ne comprend pas que puisse être dans de telles conditions brandie la menace d'une action individuelle [1]. Un mandat a été donné par le Conseil de sécurité au Secrétaire général. Il n'appartient à personne et surtout pas à ceux qui ont été appelés à fournir une contribution militaire de contester sa décision et ses recommandations.

4° Il nous est impossible pour les raisons exposées ci-dessus de donner notre accord au paragraphe 2 du projet de résolution [2] (même avec la modification de votre télégramme n° 1522 [3]). Il n'est point en effet possible de donner l'ordre au gouvernement belge de retirer immédiatement ses troupes du Katanga alors que les dispositions nécessaires n'auront point été prises pour faire assurer effectivement le maintien de l'ordre sous l'égide des Nations Unies.

5° Le Conseil de sécurité pourrait par contre faire œuvre utile en aidant les Congolais à s'entendre directement entre eux sur leurs problèmes d'ordre intérieur. La France n'a entendu à aucun moment, et n'entend pas pour l'avenir, intervenir en quoi que ce soit dans les affaires intérieures du Congo, qu'il s'agisse du Katanga ou de tout autre problème. Ce qu'elle désire, ce qu'elle demande, c'est que les Congolais prennent leurs décisions dans la liberté et que les Nations Unies les assistent dans la réalisation des conditions leur permettant de bénéficier de cette liberté indispensable.

(Nations Unies S 50-2-A-28.)

[1] Sur une possible intervention ghanéenne, voir les télégrammes d'Accra n°s 769, 770-773 et 774-775, tous trois du 6 août, non reproduits, rapportant qu'un contingent ghanéen pourrait être mis à la disposition de M. Lumumba pour effectuer une opération contre le Katanga en dehors des Nations Unies. Voir aussi le télégramme de New York n°s 1540-1544 du 10 août, non reproduit.

[2] Le paragraphe 2 du projet de résolution des quatre membres latino-américains et afro-asiatiques au sujet du Congo tel que transcrit par le télégramme de New York n°s 1516-1519 du 7 août, non reproduit, est le suivant : « 2. Calls upon the Government of Belgium to assist in every possible way the implementation of the Council's resolutions and immediately to withdraw its troops from the province of Katanga ».

[3] Le télégramme de New York n°s 1522-1523 du 8 août, non reproduit, transmet la version modifiée du texte du paragraphe 2 du projet de résolution qui devient le suivant : « Calls upon the Government of Belgium immediately to withdraw its troops under speedy modalities to be determined by the Secretary General and to assist by every possible way the implementation of the Council's resolutions ».

67

Note de la Direction des Affaires économiques et financières [1]

Entretiens du 6 août avec M. van Scherpenberg

N. *Paris, 8 août 1960.*

M. Couve de Murville s'est entretenu avec M. van Scherpenberg, secrétaire d'État aux Affaires étrangères du gouvernement fédéral allemand, le samedi 6 août de 11 heures à 12 h. 45. La conversation a repris après le déjeuner et s'est terminée vers 16 h. 30. Étaient présents, le matin, l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, M. François Seydoux, M. Lucet et M. Wormser.

Les conversations avaient pour objet d'étudier les mesures à prendre à la suite des conversations de Rambouillet des 29 et 30 juillet [2]. Elles ont permis de déterminer avec plus de précision quelles seront les positions que prendront nos interlocuteurs dans les semaines à venir.

D'une façon générale, M. van Scherpenberg, tout en se montrant coopératif et disposé à rechercher des solutions aux problèmes de fond, a fait preuve de beaucoup de prudence, de peu de hâte et, sur certains points, a défendu des thèses qui ne concordent pas avec les nôtres.

1° *O.T.A.N.*

En ce qui concerne la réforme de l'O.T.A.N., M. van Scherpenberg a été d'accord pour considérer qu'il s'agit là d'un problème qu'il convient de traiter à part. Il a indiqué qu'un Comité d'études ne comportant pas de représentants de M. Strauss avait été constitué à Bonn depuis quelque temps. Il a déclaré qu'il convenait de ne pas « démolir » le commandement intégré, car en cas de conflit, le temps manquerait pour le reconstituer. Il a insisté sur la nécessité d'éviter ce qui pourrait accélérer le retrait américain d'Europe. Il convenait donc de retenir les Américains le plus longtemps possible et de se livrer à une réflexion approfondie de façon à ne pas prendre une fausse direction. M. Couve de Murville ayant précisé qu'il s'agissait avant tout d'un problème militaire et que nous n'aurions, du côté français, pas de plan à proposer avant septembre, M. van Scherpenberg a conclu qu'il s'agissait là d'une question franco-allemande dont on ne parlera pas à nos partenaires des Six.

2° *Place de l'Angleterre dans la nouvelle organisation de type confédéral* [3].

M. van Scherpenberg a dit que si le Marché commun, tel qu'il est, demeurait en dehors de la nouvelle organisation de type confédéral, les considérations mises en avant pour en écarter les Anglais perdraient de leur force. M. Couve de Murville lui ayant fait observer qu'il était difficile d'imaginer comment la Grande-Bretagne pourrait participer à l'affaire politique et pas au Marché commun, M. van Scherpenberg a remarqué qu'il convenait de ne pas oublier l'U.E.O., qui contenait la seule obligation automatique d'aide militaire et la base de la présence des troupes anglaises sur le continent.

En résumé, alors que nous considérons que nous allons créer à Six un ensemble cohérent et donc que nous ne devons pas dissocier, à cause de l'Angleterre, le Marché

[1] Cette note a été rédigée par M. Wormser, directeur des Affaires économiques et financières au Département, à l'attention du Ministre.

[2] Dont les comptes rendus sont ci-dessus reproduits sous le n° 54.

[3] Sur le problème de la confédération européenne, voir ci-dessus le n° 44.

commun du reste, M. van Scherpenberg n'écarte pas la possibilité d'une adhésion immédiate de l'Angleterre à la nouvelle organisation, le Marché commun demeurant une organisation à part, indirectement rattachée au système confédéral. Nous pensons que l'Angleterre doit faire un choix sur le tout et qu'elle ne le fera que dans quelques années. M. van Scherpenberg voudrait faciliter les choses au gouvernement de Londres dans l'immédiat et écarter le principal obstacle qui est le Marché commun. Il est mû aussi par le désir de ne pas modifier le traité de Rome sur des points essentiels, ce qui serait nécessaire pour le rattacher directement au système confédéral.

3° *Réformes à apporter au Marché commun.*

Le thème général des interventions de M. van Scherpenberg est celui de la prudence. Dès après les entretiens de Rambouillet, une certaine inquiétude sur l'avenir du Marché commun s'est manifestée chez les industriels. Ce flottement peut arrêter le mouvement général de coopération entre ressortissants des Six. Il faut aussi faire très attention à nos quatre autres partenaires, car nous discutons de ce qui est leur chose. Une révision avant les élections allemandes est impossible. Et si révision il doit y avoir, elle ne doit pas porter sur des questions de fond. La procédure dans cette hypothèse prendrait des années à aboutir et ouvrirait la porte à toutes sortes d'incertitudes parce que la révision porterait sur toutes les questions. Il a ajouté, sans tenir ferme sur cette position, qu'il était impossible de commencer des négociations, avant les élections allemandes, sur des questions de fond.

Aussi M. van Scherpenberg était-il d'avis que le Marché commun restant ce qu'il est, sauf sur la question des prétentions de la Commission, le système confédéral pourrait comporter une *Commission économique* chargée des questions que le traité de Rome ne couvre pas, comme les questions monétaires, les questions fiscales, qui sont des questions nationales que les rédacteurs du traité de Rome ont laissé individuellement aux gouvernements le soin de traiter. Mais, pour M. van Scherpenberg, la Commission économique du système confédéral, c'est, malgré tout et avant tout, celle du Marché commun.

À l'idée de supprimer la *responsabilité de la Commission devant l'Assemblée,* M. van Scherpenberg réagit vivement. C'est, dit-il, changer la base du traité pour cent articles. Les rapports entre la Commission qui est le moteur du Marché commun et le Conseil des ministres ne sont pas de subordination, mais plutôt de juxtaposition. Le Conseil des ministres est certes l'organe suprême, mais il n'a pas, soutient M. van Scherpenberg, à proprement parler, un droit d'initiative. Mais il finit par convenir qu'en tout état de cause, les gouvernements ont conservé ce droit.

Par contre, lorsque M. Couve de Murville énumère les *empiétements de la Commission* et ses prétentions dans le domaine politique, ainsi que l'inefficacité du Conseil des ministres et le rôle que jouent les représentants permanents, M. van Scherpenberg renchérit. Il se déclare d'accord sur une adaptation ou révision limitée qui serait destinée à mettre les représentants permanents sur un pied d'égalité avec la Commission et pour assurer au Conseil des ministres une homogénéité de la représentation des gouvernements. Il ajoute toutefois que cette réforme pourrait se faire à l'occasion de la *fusion des exécutifs* des Communautés, sujet sur lequel il revient au cours de l'entretien de l'après-midi.

4° *Sort de la C.E.C.A. et de l'Euratom.*

Il en est surtout question l'après-midi. La C.E.C.A. pourrait rester en l'état pour l'instant. M. van Scherpenberg ne donne d'ailleurs pas de raison pour ce maintien.

Par contre, il ne paraît pas avoir d'objections au dépeçage de l'Euratom et à la reprise de ses attributions par le système confédéral en ce qui concerne la recherche et par le Marché commun en ce qui concerne l'énergie, en liaison avec la C.E.C.A.

5° *Nouvelle organisation de type confédéral.*

Les idées françaises non seulement ne soulèvent pas d'objections de M. van Scherpenberg en ce qui concerne les réunions de chefs de gouvernements, de ministres, l'existence d'une administration qui étudie les questions, dans le domaine des Affaires étrangères, de la défense et de l'enseignement, mais le conduisent à exprimer sa chaleureuse approbation. Il se borne à rappeler que le siège posera une question difficile.

L'Assemblée qui serait créée, M. van Scherpenberg l'admet; mais de façon caractéristique, il demande d'abord si ce sera celle du Conseil de l'Europe. Il marque une préférence pour une assemblée élue directement, mais sans insister; par contre, il souligne que le référendum poserait pour le gouvernement allemand de très graves problèmes de politique interne.

6° *Suite à donner aux conversations.*

M. van Scherpenberg accepte un groupe de travail franco-allemand dirigé par MM. Lucet et Wormser et, du côté allemand, par MM. Müller Armack et Harkort sous son contrôle personnel et celui de M. de Carbonnel. Mais ce groupe ne devrait que faire le répertoire des questions qui se posent, sans proposer de solutions, ceci, dit-il, pour éviter des difficultés avec nos partenaires. M. Couve de Murville obtient cependant que les solutions soient elles aussi étudiées.

Conclusion.

Il y a dès maintenant accord franco-allemand sur la création du système confédéral dans trois domaines, mais sans que les deux interlocuteurs soient entrés dans les détails.

En ce qui concerne l'adaptation des Communautés, le sort de la C.E.C.A. et celui de l'Euratom semblent être envisagés de la même manière. Il y a accord pour mettre fin aux empiétements de la Commission Hallstein et renforcer le contrôle des gouvernements sur la marche des affaires à Bruxelles.

Par contre, en dehors de la réforme de l'O.T.A.N., il y a divergence de vues :

— *évidente* sur la position de l'Angleterre, la place exacte du Marché commun dans le système nouveau, sur l'importance de la révision à faire subir au traité de Rome (affaire de la responsabilité devant l'Assemblée)

— *éventuelle* sur l'opportunité de la fusion des exécutifs, sur le référendum, sur le siège de la nouvelle organisation et sur la cadence des travaux et les délais dans lesquels ils devraient aboutir.

(Cabinet du Ministre — Europe 1956-1960. Question internationales n° 171, f°s 30-39.)

68

Compte rendu de la sixième réunion tripartite sur les affaires du Congo tenue à Paris le 8 août 1960 (1)

C.R. *Paris, 9 août 1960.*

M. Lucet fait connaître aux délégations britannique et américaine dans quelles conditions se présente, selon les dernières informations reçues par le Département, le prochain débat au Conseil de sécurité.

(1) Ce compte rendu a été rédigé par M. Pierre Lavéry, conseiller des Affaires étrangères et sous-directeur d'Afrique-Levant. Sur la nécessité de tenir des réunions tripartites, se reporter au télégramme de Paris adressé le 7 juillet à Washington sous les n°s 9855-9857 et à Londres, n°s 8224-8226, non retenu. De précédentes réunions ont été tenues (voir ci-dessus p. 117, note 1). Les quatrième et cinquième réunions tripartites ont eu lieu à Paris le 5 août, l'une à 12 heures, l'autre à 18 heures. Les sujets évoqués portaient sur le rapport présenté par M. Hammarskjöld au lendemain de la mission de M. Ralph Bunche à Élisabethville et sur la solution de compromis présentée par les Belges concernant le maintien provisoire de leurs troupes au Katanga et la formation d'une gendarmerie katangaise sous contrôle des Nations Unies. (Sur ces deux dernières réunions, voir leur compte rendu du 9 août, non reproduit.)

Le 7 août à 9 heures du soir [1], les dispositions du Secrétaire général paraissaient favorables. M. Hammarskjöld souhaitait en effet voir adopter une résolution :

1° Confirmant les résolutions précédentes [2] et rappelant qu'elles s'appliquent à l'ensemble du Congo;

2° Garantissant au nom des Nations Unies que dans la discussion du problème constitutionnel, toutes les opinions pourraient se faire entendre;

3° Priant, comme les précédentes résolutions, tous les États de s'abstenir de toute action qui pourrait empêcher le rétablissement de l'ordre public.

Cependant, on apprenait vers minuit que M. Hammarskjöld avait donné son plein assentiment à un projet de résolution des quatre membres latino-américains et afro-asiatiques [3]. Il est donné lecture de ce projet de résolution.

M. Lucet fait également connaître qu'il existe deux projets d'amendement belge portant sur le paragraphe 2 [4]. Ces deux projets visent, sous des formes différentes, à faire état du lien qui doit exister entre le retrait des troupes belges du Katanga et la prise en charge de l'ordre public par les Nations Unies.

M. Lucet précise que le projet de résolution en question ne peut nous donner satisfaction. Nous ne pouvons, en particulier, approuver le paragraphe 2 [5] qui enjoint au gouvernement belge de retirer immédiatement ses troupes du Katanga. Il précise que nous nous abstiendrons donc sur le vote de ce paragraphe 2, s'il est procédé à un vote paragraphe par paragraphe, et sur l'ensemble de la résolution dans le cas contraire. Il insiste sur le fait que M. Hammarskjöld aurait été sans doute moins enclin à accepter un tel texte, si ce dernier n'avait été approuvé par M. Cabot Lodge [6].

[1] Voir le télégramme de New York n°s 1496-1499 du 7 août, non reproduit.

[2] Résolutions du Conseil de sécurité n°s 143 et 145, respectivement des 14 et 22 juillet : voir ci-dessus les n°s 24 (note), 41.

[3] Se reporter au télégramme de New York n°s 1516-1519 du 7 août, non reproduit.

[4] La délégation belge demandait que la fin du paragraphe 2 fût rédigée comme suit : « And to withdraw its troops from the province of Katanga as soon as the Secretary general assumes the responsability for the maintenance of law and order » ou bien : « and withdraw its troops from the province of Katanga without delay, being undestood that the Secretary general assumes the responsability for the maintenance of law and order ». Se reporter au télégramme de New York n°s 1512-1515 du 8 août, non reproduit.

[5] Sur la position française, se reporter au télégramme de Paris adressé à New York sous les n°s 4481-4489 du 8 août, reproduit ci-dessus sous le n° 66.

[6] Sur l'attitude de M. Cabot Lodge et le retournement de M. Hammarskjöld, voir le télégramme de Paris adressé à Washington (n°s 11629-11632) et à Londres (n°s 9857-9860) le 8 août, non reproduit.

*
**

La délégation britannique ignore encore quelles sont les intentions de son gouvernement. D'après les communications reçues, sir Antony Rumbold croit comprendre toutefois que le gouvernement du Royaume-Uni s'opposera à tout projet de résolution qui prescrirait aux contingents des Nations Unies de faire usage de la force pour entrer au Katanga ou exigerait le retrait immédiat des troupes belges.

Français, Britanniques, et Américains sont d'accord pour prescrire à leur délégation respective un étroit contact sur place.

M. Lucet précise que nous souhaitons voir reprendre, dans toute la mesure du possible, dans le projet de résolution à intervenir, les dispositions envisagées tout d'abord par M. Hammarskjöld.

M. Cecil Lyon va télégraphier dès que possible à Washington, afin que les trois Occidentaux puissent tenir à New York une conduite commune [1].

*
**

La possibilité d'une intervention individuelle de la Guinée et du Ghana au Katanga [2] est alors évoquée. Il est donné lecture du communiqué ghanéen ainsi que de la déclaration publiée dans le même sens par le gouvernement congolais.

Bien que cette intervention soit considérée par les trois délégations comme difficilement réalisable, il semble qu'on ne puisse en écarter totalement l'éventualité.

Cette considération ne doit pas être perdue de vue lors du prochain débat.

(Nations Unies, S 50-2-A-28.)

[1] Sur l'attitude des États-Unis, voir les télégrammes de Washington n°s 3936-3938 du 6 août, et n°s 3942-3946 du 8 août, non reproduits. Sur l'intervention de M. Cabot-Lodge devant le Conseil de sécurité, le 8 août, se reporter au télégramme de New York n° 1533 du 9 août, non retenu.

[2] Sur la menace de certains États africains, le Ghana et la Guinée, se reporter aux télégrammes n° 1466 du 3 août, n°s 1540-1544 du 10 août, non reproduits, ainsi qu'à la lettre du représentant permanent du Ghana aux Nations Unies, Alex Quaison-Sackey, du 1er août, sur la situation au Congo, non reproduite.

69

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 4023 à 4028 (1). *Paris, 10 août 1960, 17 h. 30.*

Je me réfère à mon télégramme précédent (2).

Vous voudrez bien trouver ci-après le texte de la réponse du gouvernement français à la note soviétique du 30 juin 1960 (3).

« 1. Le gouvernement français se réfère à la note du gouvernement soviétique du 30 juin 1960, aux termes de laquelle le gouvernement de la République fédérale tenterait d'utiliser les secteurs occidentaux de Berlin pour des préparatifs militaires.

« 2. Il n'existe à Berlin aucun recrutement pour la Bundeswehr. Les habitants de Berlin-Ouest ne sont pas soumis à la conscription et il n'existe dans cette ville aucun bureau qui procède à un recensement en vue du service militaire. En outre, il n'y a pas à Berlin d'organisations ayant le caractère d'unités de réserve de la Bundeswehr, et aucune loi fédérale subordonnant l'économie berlinoise aux besoins de la défense de la République fédérale ne s'y applique. Comme il n'y a pas à Berlin de recrutement pour la Bundeswehr, il ne peut être question d'utiliser les communications alliées pour transporter de Berlin en République fédérale des contingents recrutés. Si des faits de cette nature, en contradiction avec le statut spécial de la ville et les responsabilités des autorités alliées, s'étaient produits, celles-ci y auraient immédiatement porté remède.

« 3. Mais des faits semblables existent dans le secteur soviétique de Berlin et le gouvernement français aime à croire que le gouvernement soviétique se propose maintenant de prendre les mesures nécessaires pour y mettre fin. Il espère en outre que les démonstrations des forces militaires et paramilitaires est-allemandes, notamment celles du 1er mai 1960 (4), cesseront dans le secteur soviétique de Berlin.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Bonn (nos 4504-4509), Londres (nos 9995-10000), Washington (nos 11802-11807).

(2) Télégramme circulaire du 10 août, adressé à Moscou sous le n° 4022, non reproduit, qui demandait de remettre au ministère soviétique des Affaires étrangères la réponse française à la note soviétique du 30 juin.

(3) Pour la traduction de la note du ministère soviétique des Affaires étrangères n° 203 du 30 juin, se reporter au télégramme de Moscou n° 2590 du 30 juin, non retenu. Par cette note, le gouvernement de l'U.R.S.S. accusait le gouvernement de la R.F.A. d'utiliser Berlin-Ouest pour ses préparatifs militaires en procédant à un recrutement actif des habitants de cette ville dans l'armée de l'Allemagne de l'Ouest. Sur le sujet, voir le télégramme de Berlin nos 724-726 du 18 juin, non reproduit.

(4) Un défilé militaire a été organisé dans le secteur oriental de la ville de Berlin à l'occasion du 1er mai. Les trois commandants occidentaux de Berlin ont protesté. Sur ce sujet, voir le télégramme de Berlin n° 466 du 2 mai, non reproduit.

« 4. Toutes les ordonnances promulguées à Berlin en rapport avec la loi fédérale sur la garantie des prestations en matière industrielle [1] citée dans la note du gouvernement soviétique doivent l'être sous l'autorité du Sénat de Berlin. Elles n'y seraient pas valables si elles étaient contraires aux lois existantes, notamment la loi n° 43 du Conseil allié de contrôle qui interdit les fabrications militaires à Berlin.

« 5. Le gouvernement français constate que la situation est différente dans le secteur soviétique de Berlin, où la loi 43 du Conseil allié de contrôle n'est plus respectée. Une ordonnance sur « les conditions générales pour les fournitures et services destinés aux forces armées de la D.D.R. » a été publiée dans le secteur soviétique, le 16 décembre 1959.

« 6. Non seulement la note soviétique prétend de façon inexacte que le statut spécial de Berlin est violé dans les secteurs occidentaux, mais elle ne tient aucun compte de ce statut lorsqu'elle affirme, en violation des obligations assumées par l'Union soviétique, que Berlin se trouve « sur le territoire de la République démocratique allemande ». Ainsi que le gouvernement français l'a fréquemment relevé, les accords quadripartites concernant l'occupation de l'Allemagne par les Alliés indiquent clairement que le territoire du Grand Berlin est désigné explicitement comme un territoire distinct et séparé de toute autre zone. On ne peut, par conséquent, dire que Berlin soit situé sur le territoire de la « D.D.R. ».

« 7. En parlant « d'activités provocatrices » là où il n'y en a pas et en soutenant des thèses contraires aux accords interralliés, le gouvernement soviétique ne fait que compliquer la recherche de solutions aux problèmes pendants dont le règlement requiert des efforts soutenus de part et d'autre. »

(*Europe R.F.A.-Berlin EU 6-35-1.*)

70

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3334 à 3338. Réservé. *Tunis, 11 août 1960.*
(*Reçu :* 18 h. 36.)

M. André Dubois, qui séjourne actuellement en Tunisie, m'a fait part d'une conversation qu'il a eue récemment avec le président de la Répu-

[1] La loi fédérale du 22 décembre 1959 sur la « garantie des prestations en matière industrielle » a été étendue le 8 janvier 1960 à Berlin-Ouest. Aux termes de cette loi, le gouvernement fédéral peut demander aux entreprises de Berlin-Ouest l'exécution de prescriptions militaires. Sur l'extension des lois fédérales à Berlin, voir le télégramme de Bonn n°s 2834-2839 du 12 juillet, non reproduit.

blique à Monastir et au cours de laquelle ont été évoqués différents aspects des rapports franco-tunisiens.

1. Comme notre ancien ambassadeur à Rabat marquait, à propos de l'affaire de La Marsa [1], son regret de ce que le gouvernement tunisien eût pris la responsabilité de provoquer, par une grave offense, une détérioration de nos relations diplomatiques, que traduisait l'absence de notre ambassadeur, M. Bourguiba a paru embarrassé et lui a déclaré qu'il souhaitait beaucoup un règlement de cette question. M. Dubois a eu le sentiment que son interlocuteur était réellement préoccupé et qu'il désirait sincèrement aboutir à une solution.

2. Au sujet de Bizerte, le Président a surtout réaffirmé, sur un ton modéré, sa volonté de voir la base rentrer « sous la souveraineté tunisienne ». Ce retour obtenu, il n'excluait pas qu'elle puisse être employée à des fins utiles au monde libre. M. Dubois ayant marqué que Bizerte était le « porte-avions de l'Occident en Méditerranée » son interlocuteur en est convenu.

3. En ce qui concerne les terres, le Président a paru minimiser les difficultés d'un problème dont il envisageait avec optimisme le règlement [2].

4. C'est, en revanche, du découragement que le chef de l'État a manifesté en parlant de l'affaire algérienne, et plus particulièrement de l'attitude des dirigeants rebelles. À son retour d'Italie [3], il avait trouvé ceux-ci aussi incapables de prendre une décision qu'il les avait laissés à son départ. « Il leur faudrait un Bourguiba », aurait-il déclaré. De la maladresse dont il les accuse, le Président a pris pour exemple l'envoi en France de M. Boumendjel [4]. Il n'avait rien personnellement contre ce dernier, mais point n'était besoin, selon lui, d'un émissaire pour préparer le voyage d'une délégation qu'il aurait, dans les mêmes circonstances, envoyée immédiatement à Paris.

5. Enfin, c'est en soulignant la sincérité de ses déclarations antérieures que M. Bourguiba a parlé de la Communauté, « seule entité économique et culturelle (*sic*) à laquelle la Tunisie pourrait s'intégrer ». « Si l'affaire algérienne était réglée, j'y entrerais aussitôt » a-t-il ajouté.

Je rapporte cet entretien privé avec les réserves qu'il convient d'attacher à des propos qui s'adressaient à un interlocuteur avec lequel le Président entretient des relations amicales et dont il ne souhaitait pas heurter les sentiments.

(*Collection des télégrammes.*)

[1] Sur cette affaire, voir *D.D.F.*, 1960-I, n°s 81 (et note), 103 (et note), 187 (et note), 203 (note), 204, 233, 239, 260.

[2] Qui devait intervenir début octobre : voir ci-après le n° 160 (et note).

[3] Où il s'était rendu à titre privé durant un mois et demi, en juin-juillet.

[4] Qui participait aux conversations de Melun : voir ci-dessus les n°s 4 et 7.

71

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis.

T. nos 2867 à 2868 (1). Réservé. *Paris, 12 août 1960, 15 h. 30.*

Je me réfère à vos télégrammes nos 3317 et 3342 (2).

Vous voudrez bien appeler la très sérieuse attention du gouvernement tunisien sur les graves conséquences que comporterait sur le plan des rapports franco-tunisiens la mise en œuvre, en Tunisie, des décisions annoncées par les communiqués du G.P.R.A. selon lesquels des soldats français, prisonniers de l'A.L.N., ont été déférés devant les « tribunaux militaires » et « condamnés à mort ».

Vous soulignerez qu'en tolérant sur son territoire de soi-disant juridictions dont le fonctionnement ne constitue qu'un simulacre de justice, le gouvernement tunisien assumerait une lourde responsabilité au regard du droit international.

Vous relèverez en outre que les conditions dans lesquelles auraient passé en jugement des prisonniers, capturés en uniforme au cours d'opérations, sont contraires aux conventions de Genève, auxquelles l'Organisation extérieure de la rébellion prétendait justement se référer (3).

En conséquence, vous demanderez très fermement au gouvernement tunisien de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que de tels forfaits ne puissent pas être perpétrés sur son territoire.

(Collection des télégrammes.)

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (nos 3030-3031).

(2) Ces deux télégrammes, respectivement des 10 et 11 août, non reproduits, transmettaient des communiqués du G.P.R.A., aux termes desquels des instructions judiciaires avaient été ouvertes contre des membres du corps expéditionnaire français et deux soldats « reconnus coupables de crimes et exactions sur la population algérienne, condamnés à mort par les tribunaux militaires de l'A.L.N. ».

(3) *D.D.F.*, 1960-I, nos 200 (et note), 292; ci-dessus le n° 49 (et notes).

72

M. Du Gardier, Ambassadeur de France à La Havane,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 334 à 346.
Immédiat. Réservé.

La Havane, 13 août 1960.

(*Reçu :* 22 h. 30.)

Je me réfère à votre télégramme circulaire n° 88 (1).

Dans l'état d'esprit actuel du gouvernement cubain, qui ne comporte plus maintenant que des extrémistes aussi violemment et aveuglément « anticolonialistes » qu'antioccidentaux, il n'y a, à mon avis, aucune chance que la démarche prescrite, qu'elle soit faite avec énergie ou avec prudence, aboutisse à un résultat quelconque, sinon peut-être à la reconnaissance formelle du G.P.R.A., toujours menaçante ici.

Je rappelle à ce propos que les ambassadeurs d'Allemagne occidentale et de Chine nationaliste n'ont pu obtenir, malgré des interventions répétées, que des missions d'Allemagne de l'Est ainsi que de Chine de Pékin ne soient reçues ici, ni s'opposer à ce que des traités ou accords commerciaux ne soient signés avec ces pays par des missions officielles cubaines.

Il convient de noter, en outre, l'état d'euphorie actuel des dirigeants de La Havane qui ont le sentiment d'avoir dès à présent remporté la « victoire » sur les États-Unis, grâce à l'appui déclaré des Soviets (2). Nous ne disposons d'aucun moyen de décider ni d'envisager des échanges en ce moment et le gouvernement du Dr Fidel Castro estime, à tort ou à raison, pouvoir se passer de toutes les puissances occidentales.

Ceci dit, je suis tout disposé, bien entendu, à effectuer la démarche prescrite avec toute la fermeté nécessaire, quand ne serait-ce que sur le plan des principes. Mais j'estime qu'il est de mon devoir d'attirer l'attention du Département sur les dangers que comporterait une telle intervention en ce qui concerne l'installation plus ou moins officielle des représentants du F.L.N. dans ce pays.

(*M.L.A. 2-2-1.*)

(1) Du 10 août, non reproduit, par lequel le Département annonçait le projet du G.P.R.A. d'envoyer en Amérique latine une mission chargée d'obtenir des gouvernements de cette zone leur appui à l'intervention des Nations Unies dans l'affaire algérienne. Les ambassadeurs de France dans cette région devaient s'efforcer d'obtenir des pays de leur résidence soit qu'ils interdisent l'entrée de leur territoire aux délégués du F.L.N., soit qu'ils se refusent à tout contact officiel avec eux (Sur cette mission du G.P.R.A., voir ci-après le n° 256).

(2) Sur les relations tendues entre Washington et La Havane, et le rapprochement entre Cuba et l'U.R.S.S., voir ci-dessus les n°s 18, 64.

73

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou.

T. n°s 4044 à 4050. *Paris, 14 août 1960, 13 h.*
Très urgent. Réservé.

Je vous adresse ci-après la réponse que le général de Gaulle fait parvenir à M. Khrouchtchev comme suite au message qu'il lui avait fait parvenir le 23 juillet concernant le désarmement [1].

Je vous serais obligé de bien vouloir la faire parvenir à son destinataire et de m'indiquer la date et l'heure de la remise.

L'original vous parviendra par la valise.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur d'accuser réception de votre nouvelle lettre sur le désarmement, datée du 23 juillet. Il ne m'apparaît pas utile d'y répondre très longuement, car, du côté français, tout a déjà été dit et redit. Je veux, cependant, vous indiquer, encore une fois, quelle est la position de la France. Cette position, d'ailleurs, est restée invariable, contrairement à ce que vous tenez à répéter.

« Je pense que les puissances qui détiennent des armements nucléaires doivent commencer à désarmer. Je pense aussi qu'actuellement, c'est dans le domaine des moyens de lancement des bombes atomiques qu'il est possible, en pratique, de réaliser quelque chose. Il s'agit d'empêcher que des fusées, des satellites, des avions, des navires, soient spécialement construits et équipés pour lancer de telles bombes et il s'agit naturellement aussi de détruire ceux qui sont déjà spécialement construits et équipés pour cela.

« Ceci dit, je ne crois pas du tout qu'il suffise de proclamer cette destruction et cette interdiction pour que celles-ci s'accomplissent. Il y faut un contrôle permanent et réciproque. Je ne crois pas davantage qu'en notre siècle, qui est celui de la conquête de l'espace, il puisse être question d'interdire et de détruire toutes les fusées, tous les satellites, tous les avions et tous les navires, sous prétexte que, s'ils existent, on pourra toujours les doter de l'équipement nécessaire pour lancer des bombes nucléaires, même si cela est interdit. Cette dernière éventualité est assurément concevable. Mais, alors, il faudrait violer la loi internationale et chasser les contrôleurs. Auquel cas, chacun étant prévenu et

[1] Le 23 juillet, M. Khrouchtchev adressait au général de Gaulle une lettre très importante sur le désarmement. Ce document visait : *a.* les conversations tenues par les deux hommes d'État les 25 mars et 1er avril (*D.D.F.*, 1960-I, n° 146); *b.* les lettres adressées les 11 et 30 juin par le Général à M. Khrouchtchev (Sur ces documents, voir *D.D.F.*, 1960-I, n°s 262, 295 (note)); *c.* l'attitude du représentant français au Comité des Dix pour le désarmement. Pour une traduction intégrale de la lettre du leader soviétique, voir La Documentation française, *Articles et Documents*, n° 981, 6 août 1960, Textes du jour; pour une analyse détaillée, se reporter à l'*Année politique 1960*, p. 517-519.

reprenant sa liberté d'action, on en reviendrait au point où nous en sommes.

« Je ne vois, en effet, aucun moyen de contraindre sur-le-champ aucun pays à s'en tenir à ses engagements, du moment qu'il déciderait de les rompre; à moins que ne soit créées, au-dessus des États, une autorité, une justice et une force internationales, plus puissantes que celles de n'importe quel peuple et présentes partout, à tout moment. Mais vous savez, aussi bien que moi, que notre monde n'en est pas là.

« Les choses étant ce qu'elles sont, on doit admettre que, pour empêcher que fusées, satellites, avions et navires puissent porter du jour au lendemain et puissent lancer soudain des engins de destruction nucléaires, un contrôle précis, permanent, étendu à toutes les rampes, bases et usines voulues, serait indispensable. D'autre part, il ne faut évidemment pas compter qu'on puisse obtenir des réalisations effectives de désarmement, même en ce qui concerne les premières mesures, tant que les conditions d'un tel contrôle ne seraient pas adoptées et appliquées d'un commun accord.

« C'est pourquoi, je conclus, une fois de plus, que, si l'on veut tenter d'aboutir, il n'y a pas d'autre voie que de reprendre franchement la négociation sur ce sujet. Suivant le gouvernement français, cette négociation ne saurait, d'ailleurs, avoir lieu dans de bonnes conditions devant les instances hétéroclites, passionnées et tumultueuses de l'O.N.U. Il est nécessaire qu'elles se déroulent dans le cadre restreint des « Dix », où peuvent s'expliquer posément les quatre États qui, possédant et fabriquant des armes atomiques, sont, dans ce domaine, responsables.

« Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à ma très haute considération. »

Charles de Gaulle [1]

(Collection des télégrammes.)

[1] Le texte de la lettre du Général, daté du 12 août, est reproduit dans Gaulle (Charles de), *Lettres, notes et carnets* VIII, *juin 1958-décembre 1960,* Plon, 1985, p. 391-392. Pour une analyse du document, voir l'*Année politique 1960,* p. 532-533.

74

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3234 à 3238. *Paris, 15 août 1960.*
Très urgent. Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n° 4044 (1).

1. M. Khrouchtchev se trouvant actuellement en Crimée, j'ai remis aujourd'hui 15 août à 14 h. 30 (midi 30 heure de Paris), à M. Gromyko la réponse en date du 12 août du général de Gaulle au message du chef du gouvernement soviétique du 23 juillet concernant le désarmement.

Dans une brève analyse, j'ai fait ressortir que sur le fond du problème, la position de la France n'avait pas varié. Il s'agissait bien, pour commencer, de désarmement nucléaire, tout spécialement et d'abord dans le domaine des véhicules de l'arme atomique; mais il s'agissait aussi, en même temps, de contrôle adéquat, réciproque, permanent, sans lequel toute mesure de désarmement était inconcevable.

Quant à la méthode de négociation, j'ai rappelé à M. Gromyko qu'après la création de la Commission de l'O.N.U. pour le désarmement, avec ses quelque quatre-vingts membres, le gouvernement soviétique avait été lui-même d'accord avec les gouvernements occidentaux pour reconnaître que, s'agissant de problèmes aussi importants et aussi délicats, aucun travail sérieux ne pouvait être effectué dans un cadre aussi large. C'est dans ces conditions qu'avait été créé le Comité des Dix (2), établi, selon les désirs des Soviétiques, sur une base paritaire et auquel participent les quatre puissances atomiques.

2. M. Gromyko a observé que le gouvernement soviétique avait toujours été et demeurait partisan d'un contrôle efficace avec désarmement et sur le désarmement; ce qu'il rejetait, c'était un contrôle sans désarmement . Pour ce qui est de la méthode, les vues du gouvernement soviétique différaient des nôtres. Le Comité des Dix n'avait pas justifié les espoirs placés en lui. La discussion avait dégénéré en palabres sans issue. C'est pourquoi le gouvernement soviétique avait pensé qu'il était utile de porter le problème devant l'Assemblée générale de l'O.N.U. Il estimait que si les puissances occidentales voulaient réellement le désarmement, la discussion à l'Assemblée pourrait aboutir à quelque résultat.

En terminant, le ministre des Affaires étrangères a réaffirmé, comme le font volontiers les dirigeants soviétiques, que l'obstacle majeur en

(1) Du 14 août, ci-dessus reproduit sous le n° 73.

(2) Voir *D.D.F.,* 1959-II, n° 149 (note), et aussi le télégramme non reproduit de Washington n°s 3693 à 3696 du 17 août 1959, contenant la traduction du communiqué quadripartite du 5 août 1959 sur la création d'un Comité des Dix.

matière de désarmement était la volonté bien arrêtée des États-Unis de ne pas désarmer.

On sait qu'à l'appui de cette affirmation, les Soviétiques soutiennent que, pour la majorité des dirigeants américains, la fabrication des armements est un facteur essentiel et irremplaçable de la vie économique du pays.

J'ai exprimé en me retirant la conviction que les États-Unis ne pouvaient pas ne pas se rendre compte, aussi bien que les autres puissances, de l'impérieuse nécessité du désarmement et de l'obligation pour tous les gouvernements de continuer inlassablement leurs efforts en vue d'y parvenir.

3. Le message du général de Gaulle sera transmis aujourd'hui même à M. Khrouchtchev.

(*Collection des télégrammes.*)

75

M. Dennery, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 3151/ACT. *Berne, 16 août 1960.*

Le chef du service des Intérêts étrangers du Département politique fédéral a remis à l'un de mes collaborateurs l'aide-mémoire ci-joint relatif à la mission culturelle française en Égypte. Ce document rapporte les termes d'une communication faite par le ministère des Affaires étrangères de la R.A.U. au conseiller culturel de la représentation diplomatique suisse au Caire.

Selon le texte de l'aide-mémoire, le ministère central de l'Éducation aurait pris ombrage de l'activité de M. Clergerie, qui dépasserait le cadre des accords de Zurich [1], ceux-ci ne prévoyant que la réouverture d'écoles et d'instituts et non le rétablissement d'un centre culturel. Le fonctionnaire égyptien aurait conclu en suggérant que M. Clergerie évite de déployer une trop grande activité pour le moment.

En remettant ce document, le chef du service des Intérêts étrangers a fait remarquer à mon collaborateur que le ministère égyptien des Affaires étrangères avait donné un caractère très modéré à sa démarche, en se contentant de communiquer verbalement le texte qui lui avait été adressé par le ministère de l'Éducation. Il a souligné également que cette

[1] Accords signés le 22 août 1958. Un accord général porte sur le rétablissement des relations culturelles et économiques : *D.D.F.*, 1958-II, n° 250.

initiative venait d'une administration dont le chef, M. Kamaleddin Hussein, est notoirement francophobe, et il n'a pas écarté l'hypothèse que celui-ci ait voulu, par cette démarche, faire pièce à M. Saroit Okacha, ministre de la Culture et de l'Orientation nationale, qui nous est beaucoup plus favorable.

Notre interlocuteur a d'autre part laissé entendre que la lenteur apportée par les autorités françaises à exécuter les clauses contenues dans l'article 1 du protocole, annexe n° 1, des accords de Zurich et concernant la création de Conseils mixtes auprès de l'Institut français d'archéologie et de l'Institut des Hautes études juridiques, n'est peut-être pas étrangère à ce raidissement de l'administration égyptienne. Il s'agirait dans ce cas d'un coup de semonce destiné à nous amener à hâter la création de ces organismes.

Le chef du service des Intérêts étrangers a enfin souligné que les autorités helvétiques, contrairement à ce que semble penser le ministère égyptien de l'Éducation nationale, n'avaient en principe aucun rôle à jouer en ce qui concernait la politique culturelle française en Égypte, cette matière étant réglée directement entre la France et la R.A.U., en application des accords de Zurich. C'est pour marquer leur position de simple intermédiaire de bonne volonté qu'elles nous remettaient un aide-mémoire sur cette affaire, de préférence à une note.

Toutefois, comme elles l'avaient fait dans le passé, ces autorités accepteraient, le cas échéant, d'effectuer telle démarche précise dont le gouvernement français voudrait bien les charger à ce sujet. De toute façon, le Département politique fédéral ne manquera pas de nous faire parvenir le texte de la loi relative au fonctionnement des centres culturels étrangers en Égypte dès qu'elle sera publiée, ce qui pourrait se produire à bref délai.

ANNEXE

Aide-mémoire

L'ambassade de Suisse dans la République arabe unie a informé le Département politique fédéral de ce qui suit :

Le 26 juillet 1960, sur invitation du ministère des Affaires étrangères de la R.A.U., le conseiller culturel de la représentation diplomatique suisse au Caire s'est rendu chez M. Hassan Wahby, sous-directeur du département culturel dudit ministère. Ce haut fonctionnaire égyptien a déclaré que le ministère central de l'Éducation avait adressé une lettre au ministère des Affaires étrangères, lettre dont il désirait donner connaissance à la représentation diplomatique suisse sans en faire l'objet d'une note. M. Wahby, traduisant librement la lettre en question, a alors exposé ce qui suit :

M. Clergerie, membre de la Mission française, prend contact directement avec les fonctionnaires des ministères exécutifs au lieu de passer par l'intermédiaire de l'ambassade de Suisse.

Il organise des conférences au Centre culturel français d'une manière très active et il a fait de cette institution le centre de ses activités.

L'accord de Zurich du mois d'août 1958 et son protocole culturel ne se réfèrent nullement au Centre culturel français et n'ont pas prévu le rétablissement de celui-ci. Le protocole de cet accord se borne à deux lycées, dont l'un à Méadi et deux instituts

français : l'Institut français d'archéologie orientale et l'École française de droit. Il prévoit que chacun de ces instituts aura un conseiller qui organise et dirige ses recherches. Le ministère central de l'Éducation espère que M. Clergerie limite ses activités au champ (écoles et instituts) prévu par le protocole de l'accord de Zurich.

Le diplomate égyptien a souligné que le ministère de l'Éducation est d'avis qu'il ne peut y avoir un centre culturel français et que les locaux de l'ancien centre ne doivent pas servir aux activités de M. Clergerie. Ce dernier devra se tenir à l'accord de Zurich et selon la thèse du ministère central de l'Éducation, passer par l'ambassade de Suisse pour tout ce qui n'entre pas dans le cadre de l'accord précité.

Bien que ce fait ne concerne pas directement le Centre culturel français, M. Wahby a ajouté, à titre d'information, qu'une loi réglementant l'activité des centres culturels étrangers se trouve actuellement en préparation.

M. Wahby a terminé l'entretien en émettant le vœu que M. Clergerie comprendra la situation et en tiendra compte en évitant de déployer trop d'activité pour le moment. Il risquerait sinon de rencontrer des difficultés.

(Afrique-Levant, R.A.U. 11-8.)

76

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bérard, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. n°s 4621 à 4626 [1] *Paris, 17 août 1960, 17 h.* [2].

Le Département a pris connaissance de la correspondance entre MM. Hammarskjöld et Lumumba qui se conclut par un nouveau recours au Conseil de sécurité.

Pour Washington, Londres, Bruxelles, Moscou seulement. M. Lumumba, qui conteste l'interprétation donnée par M. Hammarskjöld au paragraphe 4 du dispositif de la résolution du 9 août réaffirmant que la force des Nations Unies au Congo doit rester à l'écart de tout conflit d'ordre interne [3], estime au contraire que celle-ci doit l'aider à asseoir son autorité sur l'ensemble du Congo, et notamment au Katanga.

Mécontent de la manière dont le Secrétaire général interprète son mandat dans cette province, il lui a d'abord demandé de remettre les aérodromes aux « troupes de l'armée nationale et de la police congolaise »; de retirer du Katanga toutes les troupes non africaines et de les y remplacer par des contingents fournis par des États africains; de mettre

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 12040-12045), Londres (n°s 10198-10203), Bruxelles (n°s 1421-1426). et Moscou (n°s 4130-4135).

[2] Ce document, rédigé le 16 août, a été expédié le lendemain.

[3] Le texte de la résolution du 9 août, déposé par la Tunisie et Ceylan, avait été voté par 9 délégués; la France s'était abstenue. Il invitait la Belgique à retirer immédiatement ses troupes du Katanga : voir l'*Année politique 1960,* p. 537.

des avions de transport à sa disposition; enfin, de saisir les armes et munitions des formations katangaises et de les remettre au gouvernement congolais. M. Hammarskjöld n'ayant pas acquiescé et s'étant déclaré « prêt à présenter ses commentaires au Conseil de sécurité », M. Lumumba lui a écrit que « le gouvernement et le peuple du Congo avaient perdu leur confiance dans le Secrétaire général et qu'en conséquence, il demandait au Conseil de sécurité d'envoyer au Congo un groupe d'observateurs neutres représentant les pays suivants : Maroc, Tunisie, Éthiopie, Ghana, Guinée, R.A.U., Soudan, Ceylan, Libéria, Mali, Birmanie, Inde, Afghanistan et Liban. Ces observateurs auraient pour mission d'assurer l'application immédiate et intégrale des résolutions du Conseil de sécurité ».

Pour tous les postes. Dans ce conflit qui oppose l'administration des Nations Unies et le chef du gouvernement congolais, je vous serais obligé d'observer la plus grande réserve. Nous avons dès l'origine (mes télégrammes n°s 3755, 3826, 3878, 3966, 4083) (1) pris une position réticente à l'égard de mesures dont nous mettions en doute l'efficacité. Les événements ont malheureusement justifié nos appréhensions. Nous ne devons donc pas, en recherchant l'interprétation des résolutions du Conseil, donner l'impression de prendre la défense d'un texte que nous n'avons pas voté (2).

Ceci dit, si le Secrétaire général posait des questions auxquelles il deviendrait nécessaire de répondre, vous vous borneriez à faire ressortir dans quelle mesure son interprétation est juridiquement correcte, en vous gardant de prendre position sur la manière dont il a, dans les faits, exécuté ses instructions.

Certes, les thèses de M. Lumumba sont inadmissibles et il serait bon que vous le fassiez savoir. Ces thèses sont contraires à la charte des Nations Unies et aboutiraient à introduire celles-ci dans des conflits d'ordre interne et à prendre parti dans des rivalités tribales. Mais nous n'avons pas à donner un blanc-seing à M. Hammarskjöld à l'occasion de ses différends avec le chef du gouvernement congolais.

Je vous serais obligé de me tenir au courant de la façon dont se présentera le débat. Si celui-ci devait s'ouvrir plus tôt que nous le pensons et si vous étiez amené à intervenir avant de pouvoir m'en référer,

(1) Par télégramme n°s 3755 à 3758 du 13 juillet, non retenu, le Département exprimait ses réticences quant à l'envoi au Congo d'experts d'assistance technique qui seraient exclusivement africains ou asiatiques, et quant au recours à l'envoi de contingents prélevés uniquement dans les pays afro-asiatiques. Le télégramme adressé à New York sous les n°s 3826 à 3830 est celui même envoyé à Washington le 14 juillet sous les n°s 10339-10343, et ci-dessus reproduit sous le n° 24. Par télégramme n°s 3878-3879 du 16 juillet, non retenu, le Département indiquait qu'il n'avait aucun désir d'être associé à l'entreprise de l'O.N.U. au Congo; il se déclarait « choqué » que le Secrétaire général eût systématiquement écarté les Français du secrétariat qu'il se proposait de constituer à Léopoldville. Par télégramme n°s 3966-3967 du 19 juillet, non publié, il souhaitait que l'on évitât toute nouvelle discussion et toute nouvelle résolution au Conseil de sécurité et se prononçait contre toute résolution qui demanderait le départ imminent des troupes belges. Il manifestait également son opposition à ce départ par télégramme n°s 4083-4085 du 20 juillet, non retenu : au cas où serait soumis au Conseil un projet qui aggraverait la résolution du 14 juillet, la délégation française devrait s'abstenir.

(2) Allusion à la résolution du 9 août.

vous auriez soin de rappeler votre abstention précédente et de vous borner à axer votre déclaration, qui devra demeurer sobre, sur un commentaire des dispositions de la Charte suivant lesquelles il n'appartient pas aux Nations Unies de prendre parti dans les affaires intérieures d'un autre pays. Le fait que nous assurons la protection des intérêts belges au Congo et que nous sommes en particulier amenés à intervenir pour obtenir la libération des quelque 750 Belges qui viennent d'être arrêtés nous conduit à la plus grande prudence.

J'ajoute pour votre information personnelle que M. Hammarskjöld, au cours des brefs instants qu'il a passés à Orly pour y changer d'avion, a indiqué que, du point de vue tactique, son avis était que les Occidentaux devraient se garder de déposer une motion approuvant son rapport afin d'éviter le risque d'un veto russe. Mieux vaudrait, selon lui, laisser aux Soviétiques l'initiative d'une résolution qui appuierait les thèses de M. Lumumba et que le Conseil rejetterait. Il ne pense pas que cette procédure entraînerait la convocation d'une Assemblée extraordinaire, puisque aussi bien il n'y aurait pas veto.

(Collection des télégrammes.)

77

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1189/EU. *Moscou, 18 août 1960.*

Dès le début de l'affaire congolaise, le rôle joué par l'U.R.S.S. a été l'un des éléments déterminants — sinon l'élément essentiel — d'une crise politique internationale qui, autrement, n'aurait jamais revêtu un pareil caractère de gravité.

Le ton utilisé par l'U.R.S.S., les menaces d'intervention, de caractère d'ailleurs assez vague, formulées dans les déclarations du Kremlin [1] ont été les éléments d'un chantage malheureusement trop efficace.

[1] Le 12 juillet, dans une conférence de presse, M. Khrouchtchev, après avoir évoqué l'affaire du RB-47 et traité de Cuba, abordait la situation au Congo, déclarant que « le calme ne ser(ait) pas rétabli par l'envoi de troupes coloniales et que l'U.R.S.S. soutiendr(ait) une plainte congolaise devant le Conseil de sécurité des Nations Unies ». Le 13 juillet, MM. Kasavubu et Lumumba adressaient un télégramme à M. Hammarskjöld sollicitant « l'envoi urgent par l'O.N.U. d'une aide militaire ». Ce même 13 juillet, l'U.R.S.S. envoyait une note de protestation aux puissances occidentales sur la situation au Congo. Le Conseil de sécurité se réunissait les 13 et 14 juillet. Le 30 juillet, dans deux déclarations publiées par l'agence Tass, le gouvernement soviétique rappelait « qu'il ne reculer(ait) pas devant des mesures énergiques pour repousser les agresseurs au Congo ». Sur le sujet, voir le télégramme de Moscou n°s 3055-3060 du 2 août, non reproduit. Sur l'aide économique soviétique au Congo, se reporter à *Articles et documents,* La Documentation française, n° 983 du 11 août 1960.

1. S'il est encore trop tôt pour faire le bilan de l'internationalisation de l'affaire congolaise, du moins peut-on indiquer dès maintenant quelques certitudes se rapportant à la fois à l'évolution de l'affaire et à l'action de l'U.R.S.S. Les décisions du Conseil de sécurité en date des 14 [1] et 22 juillet [2] et du 10 août [3] consacrent la disparition de la notion d'une zone d'influence européenne exclusive en Afrique telle qu'elle était traditionnellement comprise jusqu'ici. Les conditions de l'internationalisation du problème, c'est-à-dire l'action menée par le secrétaire général des Nations Unies, puis par le Conseil de sécurité, ont signifié l'affirmation d'un principe nouveau. Ce principe veut que les puissances coloniales traditionnelles ne puissent plus intervenir militairement dans un pays africain devenu indépendant. Les anciens États possessionnés auraient pu naguère se considérer comme devant être les premiers désignés en cas de nécessité d'intervention dans une de leurs anciennes possessions coloniales. C'est la thèse exactement inverse qui se trouve aujourd'hui consacrée par l'O.N.U.

Il est né une notion nouvelle, celle du droit de contribution de contingents par les États africains. L'absence de cadres africains est venue quelque peu mitiger ce principe. Mais les seules puissances blanches à pouvoir encore participer à une opération internationale ne doivent pas seulement être libres de toute tare coloniale; elles doivent, si possible, être traditionnellement neutres. C'est ainsi que la présence de Canadiens au Congo soulève des problèmes, en raison de l'appartenance du Canada à l'O.T.A.N. Les États « blancs » qui comme la Suède ou l'Irlande, ont été invités par M. Hammarskjöld à contribuer à la force de l'O.N.U., y apportent une contribution techniquement indispensable et capitale; toutefois, politiquement, cette contribution n'est concevable que comme un complément apporté aux contingents d'États africains.

Si jamais une situation du même ordre venait à se présenter, qui intéresserait la France, la Grande-Bretagne ou le Portugal, le précédent de l'O.N.U. risquerait d'être allégué contre un droit d'intervention. Il y a là un recul peut-être inévitable, mais qu'il est vain de nier; l'on ne peut nier non plus que ce recul soit conforme aux thèses soviétiques.

2. Or, ce principe nouveau n'a pas seulement été formulé, il a été effectivement consacré par l'action du Conseil de sécurité, c'est-à-dire par la conjonction de l'initiative de l'U.R.S.S., de l'approbation des États de Bandoung et de l'acquiescement américain.

Les États-Unis ont, d'une part, été amenés à refuser de procéder eux-mêmes à toute intervention directe au Congo, d'autre part à suivre le secrétaire général de l'O.N.U. pour écarter une intervention « colonialiste » et demander le retrait, d'abord « rapide » puis « immédiat » des

[1] Sur la résolution 143 adoptée le 13 juillet, voir le document des Nations Unies, Conseil de sécurité, S/4387, 14 juillet 1960.

[2] Sur la résolution 145 adoptée le 22 juillet, voir le document des Nations Unies, Conseil de sécurité, S/4405, 22 juillet 1960.

[3] Sur la résolution 146 adoptée le 9 août, voir le document des Nations Unies, Conseil de sécurité, S/4426, 9 août 1960.

troupes belges. Ainsi seulement devait se trouver réunie au Conseil de sécurité une majorité pouvant comprendre l'U.R.S.S.

Au contraire, un veto soviétique au Conseil de sécurité, bloquant définitivement l'action de l'O.N.U., aurait posé à nouveau le problème d'une intervention directe de l'U.R.S.S. Or, l'objectif majeur des États-Unis depuis l'ouverture de la crise est d'éviter cette intervention directe. Les États-Unis devaient donc se rallier à toute formule qui, en permettant à l'O.N.U. d'agir, évite de laisser champ libre à la libre initiative de l'U.R.S.S. Ils sont donc conduits à accepter les résolutions qui peuvent constituer un commun dénominateur au Conseil.

L'U.R.S.S. a donc pu ainsi amener les États-Unis, et même le 10 août, la Grande-Bretagne, à adopter une attitude où l'on pouvait notamment voir le désaveu implicite de certaines positions belges. Dans l'attitude de la délégation américaine à New-York, a pu, bien sûr, jouer le désir de ne pas se couper de l'aile marchante des jeunes États africains, et de consolider l'autorité des Nations Unies, aussi bien que le préjugé anticolonial ou les ambitions électorales de M. Cabot Lodge et du parti républicain. De même, la délégation britannique ne voulait pas prendre des positions publiques conduisant à une brouille avec le Ghana et à un ébranlement du Commonwealth. Certaines de ces préoccupations étaient parfaitement légitimes, mais le résultat final n'en est pas moins clair. Pour ne pas se couper d'un mouvement africain qui tire largement sa force de l'appui soviétique, les États-Unis et le Royaume-Uni se sont détournés de la Belgique. Une fois de plus, le monde occidental s'est montré divisé [1].

3. L'enseignement le plus clair du vote est que l'U.R.S.S. a de puissants moyens d'action sur le Conseil de sécurité. L'appui qu'elle donne au mouvement afro-asiatique lui permet de faire chanter les États-Unis et la Grande-Bretagne [2].

L'O.N.U., bien que critiquée vigoureusement par l'U.R.S.S. qui craint de la voir utilisée par les puissances atlantiques ou des États européens neutres pour maintenir en Afrique une influence blanche non marxiste (ma dépêche n° 1082/EU du 29 juillet 1960) [3], continue donc à être un facteur de décolonisation dans un esprit de méfiance à l'égard de l'Occident, et reste ainsi un atout précieux dans le jeu soviétique.

Sachant qu'elle peut, dans des circonstances graves, entraîner les États-Unis à prendre une attitude qui implique cependant un déni de

(1) Sur l'attitude des puissances occidentales, voir les télégrammes de New York n°s 1530-1532 du 9 août, 1540-1544 du 10 août, de Londres n°s 2510-2514 du 10 août, de Washington n°s 4006-4009 du 17 août, non reproduits. Se reporter également à une dépêche de Washington n° 1850/AL du 29 juillet sur l'opinion américaine et le Congo, non reproduite. Sur une éventuelle union Congo-Ghana-Guinée, voir le télégramme de Londres n° 2436 du 3 août, non reproduit.

(2) Sur les fondements idéologiques de la politique africaine de l'U.R.S.S., voir la dépêche de Moscou n° 399/EU du 19 mars, reproduite dans *D.D.F.*, 1960-I, n° 121.

(3) La dépêche de Moscou n° 1082/EU du 29 juillet, non retenue traitait de l'U.R.S.S. et de l'action des Nations Unies dans l'affaire du Congo. L'ambassadeur de France, M. Maurice Dejean, y rappelait que l'envoi d'une force internationale au Congo allait à l'encontre des désirs du Kremlin, et soulignait que la liberté d'action de l'U.R.S.S. au Conseil de sécurité n'était pas totale. L'envoi de la force de l'O.N.U. pouvait marquer le début d'une sorte de tutelle de l'O.N.U. sur le Congo.

solidarité occidentale, l'U.R.S.S. continuera sûrement à faire un grand usage du Conseil de sécurité, et les cris qu'elle pousse contre M. Hammarskjöld ont pour but essentiel de lui permettre de faire pression sur le Secrétaire général.

4. Dans l'action de l'U.R.S.S., quelle part faut-il accorder à la menace d'intervention militaire soviétique au Congo ? Il n'est évidemment pas possible de se prononcer avec certitude. Mais l'on doit noter une série de raisons qui toutes déconseillent à l'U.R.S.S. une pareille intervention :

— Le cas n'est pas bon. Alors qu'à Suez [1], une grande partie de l'opinion internationale a condamné comme une agression l'action franco-anglaise contre Nasser, telle ne paraît pas avoir été la réaction dans l'affaire congolaise. Quand elle accuse la Belgique d'agression, l'U.R.S.S. n'emporte pas la conviction;

— Les difficultés techniques sont considérables. Il y aurait risque de heurter les puissances de Bandoung qui s'inquiéteraient certainement de voir l'U.R.S.S. intervenir directement en Afrique;

— Les dangers de contre-coups provoqués par l'ouverture d'une seconde guerre de Corée seraient immenses. L'U.R.S.S. ne peut ignorer que toute action directe de sa part déclencherait presque certainement une réaction américaine immédiate dans une région où les États-Unis sont mieux placés qu'elle pour intervenir militairement.

Il y a donc toutes raisons de penser, comme ce poste l'a déjà signalé, que l'U.R.S.S. ne souhaite pas intervenir militairement au Congo, et que l'opération serait, en tout état de cause, difficile à mettre sur pied [2].

5. Cette prudence relative, que ne cachent pas tout à fait les débordements oratoires du Kremlin, paraît confirmée par les faits.

Jusqu'à présent, malgré ses menaces d'intervention, l'U.R.S.S. n'a pas donné de signes de passer à des mesures concrètes. Elle s'est contentée de mettre des avions à la dispositions des Nations Unies, d'envoyer des vivres au gouvernement congolais et de faire au président Lumumba cadeau d'un avion IL.18 (4 turbo-moteurs à réaction). Elle n'a pas parlé, comme à Suez, d'envoi de volontaires. Si la plupart des dirigeants du monde de Bandoung peuvent être satisfaits de l'aide que leur apportent les menaces verbales du Kremlin, ils ne désirent pas transformer le Congo en une seconde Corée. Dans ce cas, en effet, l'important avantage politique qu'ils ont acquis au cours de la crise actuelle serait annulé, puisque l'Afrique ne serait plus réservée aux Africains, mais que serait au contraire consacrée l'installation des deux camps, occidental et communiste, au cœur même du continent.

[1] L'expédition de Suez eut lieu du 31 octobre au 3 décembre 1956. Sur l'intervention franco-britannique et l'action des Nations Unies, se reporter à *D.D.F.*, 1956-III, nos 106, 112, 116, 118, 120, 121, 122, 125, 126, 128, 130, 136, 140, 142, 161, 163, 232, 234, 239.

[2] Sur l'immixtion soviétique au Congo, voir le télégramme de Bruxelles n° 829 du 29 juillet, selon lequel cinq avions soviétiques participeraient au transport des troupes ghanéennes vers le Congo et trois IL.18 auraient quitté Moscou le 19 avec des vivres et des fonctionnaires, ainsi que le télégramme de Bruxelles n° 1313 du 31 août, non reproduits.

À vouloir agir de façon trop nette, l'U.R.S.S. risquerait donc de compromettre ses relations avec les pays africains, c'est-à-dire à rendre beaucoup plus difficile sa pénétration du continent. Elle ne peut se le permettre. Elle est donc condamnée, tant que les Nations Unies conservent l'appui d'États importants du monde afro-asiatique, à respecter l'action du Secrétaire général tout en vomissant l'injure sur lui.

La preuve en est que depuis quelques jours — alors que la crise entre MM. Lumumba et Tschombé a atteint son paroxysme (1) et s'est soldée par une crise entre M. Lumumba et M. Hammarskjöld (2) — l'U.R.S.S. n'a nullement précisé ou accentué ses menaces. Tout au contraire, la place occupée dans la presse soviétique par l'affaire du Congo a, ainsi que l'ont signalé mes communications au Département, nettement diminué au fur et à mesure que s'aggravait jusqu'à la rupture le conflit entre le secrétaire général de l'O.N.U. et le chef du gouvernement congolais, ou plus exactement entre ce gouvernement et l'Organisation internationale.

6. L'on ne saurait, bien entendu, conclure de cette analyse que l'U.R.S.S. abandonnera le moins du monde le chef du gouvernement de Léopoldville ou qu'elle renoncera à agir au Congo ou, par le biais d'une aide technique, à étendre une influence communiste au Katanga, seule région industrialisée du pays. Mais son action paraît devoir rester en deçà de l'intervention militaire qui, au surplus, serait très impopulaire en U.R.S.S. Après avoir proclamé que les frontières d'États créés artificiellement par les impérialistes colonisateurs étaient elles-mêmes arbitraires, l'Union soviétique continuera à proclamer, comme elle le fait depuis la sécession du Katanga, que l'État congolais est un et indivisible et ne saurait être démembré sous peine de trahison. Elle continuera à traiter M. Tschombé de marionnette et M. Hammarskjöld de vendu. Elle essaiera probablement d'agir auprès des États afro-asiatiques pour obtenir qu'ils s'alignent sur les positions extrêmes de M. Sékou Touré et de M. Nkrumah (3). Elle essaiera surtout de pousser ses projets d'aide technique au Congo, c'est-à-dire de formation de cadres communistes. Mais avant que ces résultats ne soient obtenus, elle ne peut guère changer son attitude actuelle. Il y aurait, sans doute, intérêt à ce que les différents États représentés au Conseil se rendent nettement compte de ces limites relativement étroites dans lesquelles se meut le chantage soviétique.

(Nations Unies S 50-2-A-28.)

(1) Sur la crise entre MM. Lumumba (partisan de l'unité du pays) et Tschombé (partisan de la Fédération), voir les télégrammes de Léopoldville n° 412 du 15 août, de New York n°s 1590-1595 du 17 août, non reproduits.

(2) Sur l'échange de lettres entre MM. Lumumba et Hammarskjöld des 14 et 15 août, voir les télégrammes de New York n°s 1577, 1578, 1580, 1581 du 15 août, non reproduits. Au sujet de la position de M. Lumumba à l'égard de l'ONU, voir une dépêche de Léopoldville n° 430/AL du 19 août transmettant le texte des déclarations de M. Lumumba à l'occasion de sa conférence de presse tenue à Léopoldville le 18 août.

(3) En réalité, la position de M. Nkrumah commence à s'infléchir : voir à ce sujet le télégramme d'Accra n°s 814-820 du 19 août, non reproduit, soulignant que le président ghanéen commence à être effrayé par la tournure que prennent les événements au Congo.

78

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4179 à 4183.
Immédiat. Réservé.

Rabat, 19 août 1960.

(*Reçu* : 20 h. 21.)

Je viens de passer une heure et demie chez le Prince avec le général de La Chènelière.

J'ai insisté, selon les instructions de votre dernier télégramme, sur la dernière formule du communiqué que vous m'avez envoyé [1], en faisant ressortir qu'il appartenait au gouvernement marocain de tirer parti, comme il l'entendait, pour les besoins de la présentation à son opinion publique, du contenu du calendrier, tel qu'il a été porté à sa connaissance.

Je me suis heurté à un refus catégorique du Prince qui m'a demandé de vous soumettre comme dernière limite des concessions marocaines le texte suivant :

« Le gouvernement français et le gouvernement marocain ont procédé au cours des derniers mois, dans l'esprit d'amitié et de coopération qui caractérise les relations entre les deux pays, à des échanges de vues concernant les installations militaires françaises au Maroc (premier paragraphe de votre formule). Celles-ci seront effectivement évacuées à la date du 2 mars 1961. Celles de Khouribga et de Fès cesseront leur activité le 31 mai 1961. Quant aux bases-écoles de Meknès, Marrakech, Khouribga et Agadir, et aux installations nécessaires à leur fonctionnement, elles seront évacuées dans un délai n'excédant pas la fin de 1963. »

L'expression « dont l'activité cessera le 31 mai 1961 » correspond à une évacuation terminée en octobre 1961; elle avait été demandée ce matin déjà par le Prince et ne constitue qu'une habileté de présentation.

Vous constatez d'autre part que la base d'Agadir rentre dans le délai de décembre 1963. C'est ce qu'a finalement décidé le Roi pour des raisons de présentation, d'ailleurs obscures, à la suite de l'effort que le Prince a fait auprès de lui pour le faire revenir sur la date demandée hier soir.

La formule ci-dessus ne reprend pas, comme vous le voyez, la publication du calendrier, mais elle ne répond pas aux instructions que vous m'avez envoyées [2] et je l'ai naturellement dit au Prince. Je lui ai fait

[1] Par télégramme n° 3085, expédié de Paris le 18 août, à 20 h. 30. D'après ce projet de communiqué français, comme suite aux échanges de vues entre Paris et Rabat, « le gouvernement français a(vait) communiqué au gouvernement marocain un plan d'évacuation des forces françaises stationnées au Maroc, échelonné jusqu'au 31 décembre 1963 ».

[2] Par télégramme n°s 3083-3084 du 18 août, 20 h. 30, non retenu, qui transmettait le projet de communiqué mentionné dans la note précédente. Le Département estimait ne pouvoir transmettre officiellement le calendrier que lorsque les Marocains auraient accepté les termes du communiqué.

valoir qu'un accord me semblait impossible sur ce texte, surtout dans un délai de quelques heures.

Le Prince a marqué qu'il craignait que si l'accord n'était pas fait, le Roi, dans le discours qu'il prononcera demain, ne mentionne formellement qu'il se réserve de prendre, si la négociation n'aboutit pas, les mesures qui lui paraîtront s'imposer.

Le Prince a rappelé, en me demandant d'en prendre acte, que le Maroc est un pays indépendant et que des bases militaires étrangères ne peuvent demeurer sur son territoire que s'il y consent. Il a, bien entendu, évoqué les événements récents du Congo et le départ des troupes belges, sous la pression de M. Lumumba [1]. Puis il m'a chargé de vous dire qu'il considérerait comme un grave échec personnel que le communiqué ne puisse être accepté ce soir. Le bénéfice que l'on en attend, du côté marocain, serait entièrement perdu, si ce communiqué ne devait intervenir que dans quelques jours, puisqu'il y aura eu nécessairement dans l'intervalle, après les difficiles Conseils des ministres qui se sont tenus au cours des nuits dernières, des commentaires de presse qui altéreront l'atmosphère.

Le Prince, qui s'est employé pendant la majeure partie de la nuit à rallier son père au calendrier d'évacuation, notamment en ce qui concerne Agadir, était visiblement à bout de force. Il a déployé un grand effort et montré beaucoup de courage politique en s'employant à fond dans le sens d'un accord. Il est maintenant sur le point de se retourner contre nous, pour des raisons évidentes, comme je le craignais depuis le début.

J'ai finalement écourté l'entretien pour éviter qu'il ne tourne mal [2].

(Collection des télégrammes.)

[1] Le 9 août, un vote du Conseil de sécurité invitait la Belgique à retirer ses troupes du Katanga : voir ci-après p. 235, note 3.

[2] Par télégramme n°s 3104-3106 du 19 août, 22 h. 25, non retenu, le Département transmettait un « message personnel pour l'ambassadeur ». Se référant au télégramme de Rabat n° 4179, M. Couve de Murville déclarait se rendre compte des difficultés auxquelles devait faire face le Prince dans l'atmosphère politique marocaine du moment : « Je serais heureux que vous le lui marquiez de ma part et que vous lui disiez aussi que j'apprécie les efforts qu'il a faits pour arriver à une solution acceptable pour les deux parties ». Sur le fond, l'accord était complet « et il serait absurde qu'une rupture interv(înt) pour des questions de forme et de présentation ». La présentation demandée par Moulay Hassan allant à l'encontre de la position arrêtée par le gouvernement, une nouvelle délibération s'avérait nécessaire le lendemain, le général de Gaulle devant passer cette journée à Paris. « En attendant, il serait évidemment très fâcheux que, dans le discours qu'il doit prononcer, le Roi mentionne la possibilité de prendre des mesures unilatérales si la négociation n'aboutissait pas. Ce serait une forme de pression qui ne faciliterait pas la solution. »

79

Note

Évolution politique des États du Conseil de l'Entente (Côte d'Ivoire, Niger, Dahomey, Haute-Volta)[1]

N. 67/CT. *Paris, 19 août 1960.*

Désireux, à l'initiative du président Houphouet-Boigny, d'établir des liens de coopération entre eux sans pour autant entrer dans un groupement fédéral du type Mali, les chefs des gouvernements des Républiques de Côte d'Ivoire, du Dahomey, du Niger et de Haute-Volta décidèrent au mois d'avril 1959 de coordonner au sein du « Conseil de l'Entente » la politique de leurs États [2].

En regroupant autour de la Côte d'Ivoire les trois États voisins, M. Houphouet se proposait d'atteindre deux objectifs :

— faire pièce au Mali [3] dont le domaine géographique et l'influence risquaient de s'étendre;

— tenter, avec l'appui de ses partenaires, de faire prévaloir sa conception fédéraliste de la Communauté.

Au début de l'année 1959, Abidjan se posait donc en antithèse de Dakar. Les quatre pays de l'Entente, partisans d'une union étroite avec l'ancienne métropole, allaient jusqu'à demander que soient exclus de la Communauté les États qui voudraient accéder à l'indépendance.

Le Conseil exécutif de Saint-Louis (10 décembre 1959) [4], en consacrant les thèses du Mali, devait par contre-coup placer dans l'embarras le chef du gouvernement de Côte d'Ivoire. Celui-ci, dès lors, « lassé d'attendre à la porte de l'église avec son bouquet fané à la main », selon l'amère boutade qu'on lui prête, changea radicalement sa ligne d'action. Cela n'étonne d'ailleurs pas de la part d'un homme qui, déjà en 1952,

(1) Cette note a été rédigée par M. Jacques Humann, administrateur de la France d'outre-mer, à l'attention du secrétaire général du Ministère.

(2) Le 4 avril 1959. Sur le sujet, voir : *D.D.F.*, 1960-I, n° 144 (et note).

(3) La Fédération du Mali est limitée à deux États : Sénégal et Soudan. Issue d'une conférence tenue à Bamako les 29 et 30 décembre 1958, elle devait regrouper, à l'origine, le Soudan, le Sénégal, le Dahomey et la Haute-Volta, afin de former la République fédérale de l'Ouest africain. Le Dahomey et la Haute-Volta s'en sont retirés les 21-22 janvier 1959. La capitale de la Fédération du Mali est Dakar, le chef du gouvernement fédéral, M. Modibo Keita, déjà président de la République soudanaise; le vice-président en est M. Mamadou Dia, chef du gouvernement sénégalais. Sur le sujet, voir l'*Année politique, 1959,* p. 270-271.

(4) Sixième session du Conseil exécutif de la Communauté qui comprend les chefs de gouvernement de chacun des treize États membres et les ministres chargés des Affaires communes. La première réunion a eu lieu, à Paris, les 3 et 4 février 1959. La seconde session s'est tenue également à Paris les 2 et 3 mars; la troisième encore à Paris les 4 et 5 mai; la quatrième session s'est tenue, pour la première fois, à Tananarive, les 7 et 8 juillet, et la cinquième session, les 10 et 11 septembre, à Paris.

s'est trouvé à l'origine de la volte-face du Rassemblement démocratique africain (R.D.A.), brusquement soustrait par lui à l'emprise communiste pour devenir le parti de l'amitié franco-africaine [1]. Tirant les conséquences de la situation nouvelle créée par l'indépendance du Mali dans le cadre de la « Communauté rénovée » et désireux de se « dédouaner » aux yeux de l'opinion publique africaine, les chefs d'État de l'Entente, sous l'impulsion d'Houphouet, s'attachèrent donc à *obtenir de la République française plus que n'avait demandé le Mali, à savoir : le transfert inconditionnel des compétences* [2].

Le 24 juin 1960, une entrevue eut lieu à cet effet à l'Élysée, à la suite de laquelle les chefs des gouvernements de l'Entente annonçaient triomphalement à leurs États qu'ils avaient obtenu du général de Gaulle l'indépendance totale. Dans les quatre États, cette déclaration devait contribuer à affermir l'autorité des gouvernements en coupant l'herbe sous le pied de l'opposition [3], qui jusque-là avait bénéficié de l'appui matériel et moral aussi bien du Mali que de la Guinée et du Ghana [4].

Les accords de transfert furent signés à Paris le 11 juillet 1960 avec les quatre pays de l'Entente et ratifiés le 22 par le Parlement français. L'accession à l'indépendance a eu lieu aux dates suivantes :

République du Dahomey : le 1er août;

République du Niger : le 3 août;

République de Haute-Volta : le 5 août;

République de Côte d'Ivoire : le 7 août.

Elle a été marquée par un échange de lettres entre les représentants de la République française et ceux de chacun des quatre États indiquant que les gouvernements avaient accompli, chacun en ce qui les concerne, les procédures requises par l'article 87 de la Constitution. Dès leur indé-

[1] Le 19 octobre 1946, huit cents délégués de toute l'Afrique noire se réunirent en congrès à Bamako en vue de constituer une force politique unique, un groupement typiquement africain; ce fut l'acte de naissance du Rassemblement démocratique africain (R.D.A.), dont le président désigné fut M. Houphouet-Boigny. Celui-ci, élu depuis 1945 sur une liste d'Union républicaine et résistante, patronnée par les communistes, engagea le R.D.A. dans l'alliance avec le P.C. En octobre 1950, sur les instances de M. François Mitterrand, ministre de la France d'outre-mer dans le Cabinet René Pleven constitué le 11 juillet, M. Houphouet-Boigny déclara devant l'Assemblée nationale que le R.D.A. avait rompu tous ses liens avec le P.C. et confirma son virage : son groupe s'apparenta à l'Assemblée nationale à l'U.D.S.R. de René Pleven et de François Mitterrand.

[2] Le 3 juin, les quatre chefs d'État ou de gouvernement du Conseil de l'Entente avaient remis au général de Gaulle une lettre demandant que fût reconnue l'indépendance de leurs pays respectifs par transfert des compétences communes et soumettant la signature éventuelle d'accords de coopération à la reconnaissance par l'assemblée des Nations Unies de leur souveraineté internationale (*D.D.F.*, 1960-I, n° 251 annexe). À cette demande, le président de la Communauté avait acquiescé officiellement le 24 juin. Les accords de transfert furent signés à Paris le 11 juillet. Sur le sujet, voir *D.D.F.*, 1960-I, nos 251 et également l'*Année politique, 1960,* p. 355-359.

[3] Les quatre chefs d'État tenaient à se présenter à New York sans aucun lien juridique avec l'ancienne puissance coloniale et comme totalement maîtres de leur situation intérieure, sans opposition notable et, par conséquent, comme représentatifs. Les Républiques du Niger et de la Haute-Volta ont employé la manière forte pour parvenir à ce résultat; le Dahomey, au contraire, a tenté la conciliation.

[4] *Note du document :* Accra était le siège du « Comité de la Côte d'Ivoire libre » ainsi que celui de la Sawaba, parti d'opposition au Niger, animé par M. Djibo Bakary, expulsé à la suite de la campagne qu'il avait menée comme président du gouvernement en faveur du non au référendum de 1958.

pendance, les pays du Conseil de l'Entente ont demandé à accéder à l'organisation des Nations Unies.

La question sera examinée par le Conseil de sécurité le 23 août 1960.

***

Les États du Conseil de l'Entente occupent donc dans la Communauté une position « en flèche » malgré le conservatisme de leurs dirigeants puisque, contrairement aux autres États, ils ont obtenu le transfert des compétences sans signature concomitante d'accords de coopération avec la République française. Bien que les liens qui les unissent entre eux restent lâches, les pays de l'Entente tenteront sans doute d'exploiter ensemble cet avantage politique, en particulier pour établir à leur profit, sur des bases nouvelles, des relations satisfaisantes avec les pays voisins (Mali, Guinée, Ghana) (1).

Une ambiguïté, voulue sans doute, pour les raisons tactiques que nous avons déjà exposées, demeure sur la nature des liens subsistant entre ces États et la Communauté. Les quatre gouvernements n'ont nullement manifesté le désir de rompre avec la France. Les déclarations faites à l'occasion de la proclamation d'indépendance de chacun d'eux permettent de croire qu'ils chercheront à combler le vide juridique qu'ils ont volontairement cherché à créer entre eux et la République française (2).

(DAM 52-17-1.)

(1) De nombreuses prises de contact ont lieu entre dirigeants africains, en particulier entre M. Maga du Dahomey et M. Sylvanus Olympio, président de la République du Togo, à Porto Novo le 19 août; entre la Côte d'Ivoire et le Liberia (M. Denise se rend au Liberia le 23 août); la Côte d'Ivoire et le Mali (M. Houphouet-Boigny séjourne à Bamako du 23 au 26 août); la Côte d'Ivoire et la Guinée (MM. Houphouet-Boigny et Sékou Touré se rencontrent à la frontière de leurs États, le 1er septembre); entre le Sénégal et la Côte d'Ivoire (M. Guillabert est à Abidjan le 26 août); entre le Sénégal et le Dahomey (M. Boissier Palun à Pointe Noire le 28 août); entre la Côte d'Ivoire et le Ghana (MM. Amadou Koné et Ernest Boka se rencontrent à Accra le 27 août); entre le Nigeria et la Côte d'Ivoire (M. Amadou Tafawa Balewa, Premier ministre du Nigeria, séjourne à Abidjan les 24 et 26 août); entre le Niger et le Nigeria le 30 août ; enfin, le 19 septembre, à Half Assinie, à la frontière du Ghana et de la Côte d'Ivoire, les présidents Houphouet-Boigny et Nkrumah se rencontrent en vue d'un examen commun des problèmes touchant au devenir africain, et plus particulièrement à ceux du Mali. Sur le sujet, se reporter à la note n° 83/CT de la direction d'Afrique-Levant (Affaires de la Communauté), rédigée à l'attention de la direction des Affaires politiques, sur le Conseil de l'Entente, du 17 septembre 1960, non reproduite. Trois conférences importantes marquent la fin de l'année 1960 : la conférence d'Abidjan (24-26 octobre), celle de Nouakchott (28 novembre) et celle de Brazzaville (15-19 décembre).

(2) Dans un message en date du 26 septembre, les chefs d'État de l'Entente informent le général de Gaulle de leur désir d'engager l'ouverture de pourparlers pour la conclusion d'accords de coopération avec la République française. Sur le sujet, voir la note DAG.1 à l'attention du Ministre, en date du 7 octobre, non reproduite.

80

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bérard, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. n°s 4735 à 4737. Immédiat. *Paris, 20 août 1960, 13 h. 45.*

Je me réfère à mon télégramme n°s 4621 à 4626 (1).

Je vous confirme que l'intervention que vous serez amené à faire au Conseil de sécurité en tant que délégué de la France doit être aussi brève et réservée que possible.

Vous n'aurez pas à blâmer, mais non plus à ratifier l'action du Secrétaire général. Notre abstention aux votes précédents (2) ne nous permet pas en effet de prendre fait et cause en faveur de la politique qu'il entend appliquer au Congo, et plus particulièrement au Katanga.

D'autre part, comme il vous a déjà été indiqué, vous pourrez indiquer que sur un plan juridique, les thèses de M. Lumumba (3) ne peuvent être prises en considération, puisqu'elle tendent à demander aux forces des Nations Unies de prendre parti dans les affaires intérieures congolaises. Vous devrez cependant vous abstenir de toute attaque contre le Premier ministre congolais et veiller, étant donné la tâche de représentation que nous assumons dans ce pays (4), à conserver à vos remarques un caractère de neutralité. Vous ne devrez pas non plus donner l'impression que nous prenons, en quelque manière que ce soit, position en faveur du Katanga (5).

En tant que président du Conseil de sécurité, si aucune résolution n'est adoptée, vous ne pourrez, comme vous l'avez indiqué, vous dispenser de dégager les grandes lignes exprimées pendant le débat et d'en tirer impartialement la conclusion.

(*Nations Unies S 50-2-A-28.*)

(1) Le télégramme de Paris n°s 4621-4626 du 16 août, non reproduit, se référait à la correspondance entre MM. Hammarskjöld et Lumumba, qui se concluait par un nouveau recours au Conseil de sécurité. M. Lumumba contestait l'interprétation donnée par le secrétaire général des Nations Unies au paragraphe 4 de la résolution du 9 août. Sur l'échange de lettres Lumumba-Hammarskjöld, se reporter aux télégrammes de New York n°s 1580 et 1581 du 15 août, non reproduits. Sur le paragraphe 4 de la résolution adoptée le 9 août par le Conseil de sécurité, voir le télégramme de New York n° 1569 du 13 août, non reproduit.

(2) Votes des 14 juillet (résolution 143) et 9 août (résolution 146) : voir ci-dessus les n°s 24 (et note), 66, 68; ci-après le n° 82 (note).

(3) Sur les points principaux de l'intervention de M. Lumumba, voir une note de la Direction politique du 19 août, non reproduite. Se reporter également au télégramme de Paris n°s 4765-4769 du 20 août, non retenu.

(4) Sur la rupture des relations diplomatiques entre le Congo et la Belgique, proclamée par M. Lumumba le 14 juillet, voir les télégrammes de Bruxelles n°s 649-660, 661, respectivement des 14 et 15 juillet, non reproduits. Sur le rôle de la France, voir les télégrammes de Bruxelles n° 1138 du 10 août, n°s 1156-1159 du 11 août, n°s 1166-1169 du 12 août, non retenus.

(5) Le 10 juillet, M. Moïse Tschombé proclamait l'état d'exception sur tout le territoire katangais; le 11 juillet, il proclamait l'indépendance du Katanga et demandait à la Belgique de s'unir avec le Katanga en étroite communauté économique, de continuer son appui technique, financier et militaire; il lui demandait aussi de l'aider à rétablir l'ordre et la sécurité publique.

81

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4211 à 4213 (1). *Rabat, 20 août 1960.*
Réservé.

(*Reçu :* 23 h. 45, 23 h. 58.)

Le secrétaire général des Affaires étrangères m'a remis ce matin une note concernant la Mauritanie, que je vous communique sous le numéro suivant. M. Benhima m'a indiqué que le gouvernement marocain entendait porter cette question devant les Nations Unies.

J'ai relevé le dernier paragraphe de cette note (précédant la formule de politesse). Je n'avais pas besoin d'instructions de mon gouvernement pour dire dès maintenant au secrétaire général que nous ne pouvions pas accepter le reproche « d'avoir créé en Mauritanie une situation artificielle et contraire à nos engagements internationaux », non plus que celui — tout aussi surprenant — « d'avoir manqué au respect dû à l'intégrité territoriale ou à la charte des Nations Unies ».

J'ai rappelé que le territoire marocain est séparé de la Mauritanie par des territoires relevant de l'Algérie et j'ai demandé à mon interlocuteur s'il était vraiment dans les intentions du Maroc de s'opposer à ce que l'indépendance de la Mauritanie soit proclamée. Dans ce sens, mon collègue, représentant la France aux Nations Unies, ne se trouverait certainement pas dans une situation désagréable.

La note n'étant pas conçue en termes incorrects et le Prince ayant pris hier la précaution de m'aviser de son envoi, je ne l'ai pas refusée, tout en précisant que nous rejetions le point de vue exprimé dans cette note et que nous y répondrions.

J'adresse ci-après au Département le texte de la note en date du 20 août qui m'a été remise par le ministre marocain des Affaires étrangères.

« Le ministère des Affaires étrangères présente ses compliments à l'ambassade extraordinaire, mission exceptionnelle de la République française au Maroc, et a l'honneur de porter à sa connaissance ce qui suit :

« Le gouvernement marocain et le gouvernement français avaient convenu, lors des négociations qui devaient aboutir à la proclamation de l'indépendance du Maroc le 2 mars 1956 (2), qu'une Commission mixte devait se réunir dès que possible pour examiner le problème des frontières qui n'avait pu être résolu.

« Le point de vue marocain sur cette question avait été exposé aussi bien au cours des négociations que dans les diverses notes diplomatiques échangées depuis.

(1) Les nos 4211 et 4212 ont été communiqués par courrier à New York-O.N.U. et à Washington.
(2) *D.D.F.*, 1956-I, nos 139 (note), 159.

« Le gouvernement français se devait, en conséquence, et ce jusqu'à la conclusion des négociations, de s'abstenir de toute initiative de nature à modifier la situation territoriale, politique et administrative des régions contestées, en particulier de la Mauritanie, ou à engager leur avenir.

« Cette attitude s'imposait d'autant plus que le Maroc n'a jamais fait abandon, ni implicitement ni explicitement, de ses droits sur des régions qui, de tout temps, ont fait partie intégrante du Royaume, et que seul le régime du protectorat a artificiellement séparées du territoire national.

« Les aspirations profondes des populations mauritaniennes telles qu'elles ont été exprimées à maintes reprises par leurs principaux leaders politiques ne laissaient d'ailleurs aucun doute sur la fidélité de la Mauritanie au trône chérifien et le souci de ses populations de réintégrer la communauté à laquelle elles appartiennent.

« Cependant, diverses mesures et décisions françaises sont venues modifier unilatéralement le statut de la Mauritanie au détriment des intérêts du Maroc et de ceux des populations mauritaniennes.

« Le gouvernement de Sa Majesté le Roi n'a jamais manqué de rappeler à chaque occasion sa position constante dans un litige reconnu par les deux parties, et de formuler des réserves expresses.

« Dès le 8 août 1956, il souhaitait le règlement du problème de souveraineté dans les régions sahariennes [1], et le 22 août 1956, il émettait les plus expresses réserves contre l'intégration à l'O.C.R.S. de parties de son territoire sous le nom de « zones sahariennes de la République française » [2].

« Cette position était rappelée dans les notes du 14 novembre 1956, du 4 mars 1957 [3] qui « réitérait des réserves quant à la souveraineté sur le territoire saharien », ainsi qu'à l'occasion des divers incidents militaires aux frontières, des essais nucléaires français au Sahara et de l'exécution des projets miniers dans cette région.

« Le 11 novembre 1958, en particulier, le gouvernement de Sa Majesté le Roi avait élevé une protestation énergique contre la proclamation de la prétendue « République islamique de Mauritanie » et attiré l'attention de l'ambassade de France sur la situation artificielle et dangereuse créée dans cette région, tout en réservant à nouveau les droits du Maroc [4].

« Enfin, le 15 décembre 1959, dans une lettre adressée à M. le Ministre des Affaires étrangères du gouvernement de la République française, le ministre des Affaires étrangères de Sa Majesté le Roi déclarait que « la fin du régime du protectorat devait avoir pour conséquence la restitution au gouvernement de Sa Majesté de tout le territoire national tel

(1) *D.D.F.*, 1956-II, n° 158 (note).

(2) Sur une note du 31 août (et non du 28 août) 1956, voir *D.D.F.*, 1956-II, n° 158.

(3) Par télégramme n° 3202, du 25 août, non reproduit, le Département affirmait ne pas retrouver trace des notes du 14 novembre 1956 et du 4 mars 1957 : « Vous voudrez bien m'en faire parvenir d'urgence copie ainsi que des réponses qui y auraient été éventuellement faites par votre ambassade. »

(4) Cette note du 11 novembre 1958 est très brièvement évoquée dans *D.D.F.*, 1958-II, n° 341 (note). Pour une autre note du 11 décembre sur le même sujet, voir *ibid.*, n° 410 (note).

qu'il était reconnu sur le plan international à la veille du traité du 30 mars 1912 et ajoutait que « ... des modifications de statut politique ou administratif de certains territoires contestés dans cette même région sont opérées à la suite de décisions unilatérales françaises ».

« Cette lettre proposait l'ouverture immédiate des négociations pour la solution des problèmes posés [1].

« Mais la Commission mixte n'a pu se réunir à ce jour, le gouvernement français rejetant par avance les revendications marocaines et les aspirations de la population mauritanienne, notamment dans sa communication du 20 janvier 1960 par laquelle il exclut du débat les territoires « qui relèvent de la souveraineté de la France et d'États membres de la Communauté » [2].

« En dépit des réserves et des mises en garde exprimées par le Maroc depuis la proclamation de son indépendance, en dépit des engagements pris par la France sur le plan international « de respecter l'intégrité des États de Sa Majesté le Sultan du Maroc » (acte d'Algésiras du 7 avril 1906), et contre la volonté des populations mauritaniennes, le gouvernement français envisage de prendre en Mauritanie des mesures graves qui, préjugeant de la solution définitive du problème des frontières toujours en suspens, tendent à rompre artificiellement les liens séculaires qui lient ce territoire à l'ensemble du Maroc et auxquels les Mauritaniens sont restés fermement attachés, malgré le statut politique particulier qui leur a été imposé.

« Le gouvernement de Sa Majesté le Roi élève une protestation énergique contre de tels projets qui sont de nature à créer une situation fausse préjudiciable aux intérêts du Maroc ainsi qu'aux relations entre nos deux pays.

« Il ne reconnaîtra aucune mesure que le gouvernement français prendra, directement ou indirectement, au nom des populations mauritaniennes, et, en réservant à nouveau les droits du Maroc, attire l'attention du gouvernement de la République sur la lourde responsabilité qu'il assume en provoquant en Mauritanie une situation artificielle contraire aux engagements internationaux de la France, au respect dû à l'intégrité territoriale des États et à la charte des Nations Unies.

« Le ministère des Affaires étrangères saisit cette occasion pour renouveler à l'ambassade extraordinaire, mission exceptionnelle de la République française au Maroc les assurances de sa haute considération.

« Rabat, le 20 août 1960. » [3]

(*Collection des télégrammes.*)

[1] La lettre du 15 décembre 1959 est reproduite dans *D.D.F.*, 1959-II, n° 288.

[2] Document non reproduit.

[3] Le même jour, 20 août, le Roi annonçait que le Maroc avait soumis l'affaire mauritanienne à l'O.N.U. (voir ci-après p. 285, note 1). Il justifiait cette décision en termes catégoriques, prétendant que la Mauritanie, principal des « territoires usurpés », faisait « l'objet de manœuvres tendant à la détacher définitivement du reste de la patrie » et à détruire ses caractéristiques issues « de la civilisation arabe ».

82

NOTE DE LA DIRECTION DES NATIONS UNIES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES.

Affaire du Congo aux Nations Unies[1]

N. n° 052. *Paris, 23 août 1960.*

Convoqué le 9 août pour examiner le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation au Congo et singulièrement sur le problème du Katanga[2], le Conseil de sécurité avait, par neuf voix et deux abstentions (France, Italie), adopté une résolution tuniso-cinghalaise[3] :

— confirmant la mission de M. Hammarskjöld,

— invitant le gouvernement belge à retirer immédiatement ses troupes du Katanga où devaient entrer les forces des Nations Unies,

— réaffirmant que ces dernières ne devaient pas se mêler de conflits internes, « constitutionnels ou autres ».

Depuis lors, un conflit aigu s'était élevé entre MM. Lumumba et Hammarskjöld. Le chef du gouvernement congolais contestait l'interprétation donnée par le Secrétaire général à la résolution précitée[4] Il reprochait à M. Hammarskjöld de ne s'être pas conformé aux principes découlant, à ses yeux, de celle-ci, savoir : maintien par l'Organisation de l'intégrité du territoire national, et fourniture par les Nations Unies aux autorités de Léopoldville d'une aide permettant l'affermissement d'une telle intégrité.

M. Lumumba avait d'abord demandé au Secrétaire général de remettre les aérodromes aux « troupes de l'armée nationale et de la police congolaise »; de retirer du Katanga toutes les troupes africaines[5] et de les y remplacer par des contingents que fourniraient des États africains;

(1) Cette note a été rédigée pour le Ministre.

(2) Le 6 août, le rapport de M. Hammarskjöld est publié à New York.

(3) Le Conseil de sécurité s'est réuni le 8 août à midi pour examiner la question du Congo. La séance s'est terminée le 9 août par l'adoption de la résolution de Ceylan et de la Tunisie sur le Congo qui invite la Belgique à retirer immédiatement ses troupes du Katanga et déclare nécessaire l'entrée des forces des Nations Unies au Katanga. Le Conseil réaffirme que « la force des Nations Unies au Congo ne sera partie à aucun conflit interne, constitutionnel ou autre, qu'elle n'interviendra en aucune façon dans un tel conflit, ou ne sera pas utilisée pour en influencer l'issue ». Sur le sujet, voir les télégrammes de New York n° 1526 du 8 août, n°s 1530-1532 du 9 août non reproduits. Pour le texte intégral de la résolution 146, se reporter au télégramme de New York n° 1536 du 9 août non retenu, ainsi qu'au document des Nations Unies, Conseil de sécurité, S/4426, 9 août 1960.

(4) Sur l'interprétation du quatrième paragraphe de la résolution adoptée le 9 août, réaffirmant que la force des Nations Unies au Congo ne sera partie à aucun conflit interne, constitutionnel ou autre, qu'elle n'interviendra en aucune façon dans un tel conflit ou ne sera pas utilisée pour en influencer l'issue, donnée par le secrétaire général des Nations Unies tant au gouvernement central de la République du Congo qu'au gouvernement provincial du Katanga, se reporter aux télégrammes de New York n°s 1566-1568 du 12 août, n° 1569 du 13 août, non reproduits. Le précédent sur lequel se fonde M. Hammarskjöld est le cas du Liban en 1958.

(5) Lire vraisemblablement : non africains.

de mettre des avions de transport à leur disposition; enfin de saisir les armes et munitions des formations katangaises et de les remettre au gouvernement congolais [1]. M. Hammarskjöld n'ayant pas acquiescé et s'étant déclaré « prêt à présenter ses commentaires au Conseil de sécurité », M. Lumumba lui avait écrit que « le gouvernement et le peuple du Congo avaient perdu leur confiance dans le Secrétaire général et qu'en conséquence, il demandait au Conseil de sécurité d'envoyer au Congo un groupe d'observateurs neutres représentant les pays suivants : Maroc, Tunisie, Éthiopie, Ghana, Guinée, R.A.U., Soudan, Ceylan, Libéria, Mali, Birmanie, Inde, Afghanistan et Liban.

Ces observateurs auraient pour mission d'assurer l'application immédiate et intégrale des résolutions du Conseil.

Dans le même temps, la tension augmentait au Congo où le personnel civil et les éléments blancs (Canadiens et Suédois) des forces des Nations Unies étaient en butte aux tracasseries, voire aux actes d'agression, des policiers et militaires congolais. Ces incidents firent l'objet de vives protestations du Secrétaire général auprès du gouvernement de Léopoldville.

Le Conseil de sécurité se réunit le 21 août pour trancher le débat.

Les instructions adressées à notre représentant s'inspiraient des lignes générales suivantes :

1. Étant donné que nous avions dès l'origine pris une position réticente à l'égard de mesures dont l'application provoquait les difficultés actuelles, nous devions observer la même réserve dans le conflit qui opposait l'administration des Nations Unies et le gouvernement congolais.

Certes, les thèses de M. Lumumba étaient inadmissibles. Contraires à la Charte, elles eussent abouti à introduire les Nations Unies dans des conflits d'ordre interne et à prendre partie dans des rivalités tribales. D'autre part, certaines de ses prétentions avaient un fâcheux relent de racisme. Si M. Bérard pouvait à ce sujet exprimer son sentiment sur le plan juridique, il n'avait pas pour autant à donner un blanc-seing à M. Hammarskjöld à l'occasion de ses différends avec le chef du gouvernement congolais.

2. Compte tenu de notre tâche de représentation des intérêts et des personnes belges au Congo, notre délégué devait s'abstenir de toute attaque contre M. Lumumba et veiller à conserver à ses remarques un caractère de neutralité. Il ne devait pas non plus donner l'impression que nous prenions, de quelque manière que ce fût, position en faveur du Katanga.

[1] Le texte intégral de la lettre en date du 14 août adressée au secrétaire général des Nations Unies par M. Lumumba, Premier ministre de la République du Congo, est rapporté dans le télégramme de New York n° 1577 du 15 août, non reproduit. Il s'ensuit un échange de lettres entre M. Hammarskjöld et M. Lumumba, retranscrit par les télégrammes de New York n°s 1578, 1579, 1580, 1581, du 15 août, non reproduits. Pour faire le point dans ce conflit qui oppose l'administration des Nations Unies et le chef du gouvernement congolais, voir le télégramme de Paris n°s 4621-4626, non reproduit.

Après beaucoup d'agitation et de palabres, la session s'est terminée comme on l'avait espéré, c'est-à-dire sans qu'aucune résolution fût adoptée. La délégation soviétique a renoncé à présenter un texte réclamant la création d'un groupe qui, agissant de concert avec le Secrétaire général, eût assuré au Congo l'exécution des décisions du Conseil. A de même été retiré un projet tuniso-cinghalais demandant au Secrétaire général de mettre à exécution son plan tendant à instituer auprès de lui à New York un comité consultatif des représentants des États fournissant des éléments à la force des Nations Unies au Congo, et à la Belgique d'accélérer le départ de ses troupes.

Au cours du débat, seuls les Soviétiques et les Polonais, ainsi que le représentant guinéen, admis sans droit de vote à la table du Conseil, ont repris les thèses les plus radicales de M. Lumumba. A noter, aussi bien, que ce dernier, dans un ultime message adressé au Conseil de sécurité, avait édulcoré ses demandes parmi lesquelles ne figuraient plus ni le retrait du Katanga des troupes non africaines, ni le désaveu formel de l'action du Secrétaire général. En revanche, M. Lumumba réclamait que recommandation fût faite à M. Hammarskjöld de n'avoir des contacts ou des négociations qu'avec le seul gouvernement du Congo et que l'action des Nations Unies soit faite en collaboration exclusive, constante et permanente avec le même gouvernement.

En fait, la mission du Secrétaire général a donc été confirmée. Reste à savoir s'il aura trouvé dans le débat — comme le président du Conseil de sécurité s'en est déclaré convaincu — les éclaircissement qu'il souhaitait et si les points de vue de l'administration des Nations Unies et du gouvernement congolais se rapprocheront. En tout état de cause, M. Hammarskjöld a déclaré accepter la suggestion relative à la création d'un Comité consultatif pour le Congo, lequel fonctionnerait à New York dans les mêmes conditions que le Comité consultatif de la force d'urgence au Moyen-Orient.

(*Nations Unies S. 50-2-A-28.*)

83

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger.

T. circulaire [1]. Urgent. Confidentiel. *Paris, 24 août 1960, 21 h 30* [2].

Je vous adresse ci-dessous quelques indications sur la crise que traverse le Mali et notre attitude à l'égard de ce problème :

1° Le calme le plus complet règne tant à Dakar qu'à Bamako.

2° Les événements des 19 et 20 août [3] sont l'aboutissement des dissensions qui étaient apparues depuis longtemps entre Sénégalais et Soudanais et avaient pris un tour aigu depuis le mois d'avril, notamment en ce qui concerne les structures de l'État malien. Ces divergences, aggravées par des rivalités de personnes, ont atteint le point de rupture à l'approche de l'élection du président de la Fédération, fixée au 27 août, les Soudanais acceptant, de mauvaise grâce, le principe de la subordination du chef du gouvernement à ce président, mais se refusant à confier ces fonctions à M. Senghor.

3° La crise du Mali intéresse la France essentiellement dans la mesure où nous avons signé avec la Fédération des accords de coopération [4] que la dissociation de celle-ci pourrait remettre en cause et où nous jugeons nécessaire, pour l'avenir de la Communauté, la stabilité intérieure des États qui la composent.

[1] Ce télégramme a été adressé à Bonn (nos 4667-4672), Bruxelles (nos 1534-1539), Ottawa (nos 2123-2128), Buenos Aires (nos 468-473), Copenhague (nos 195-200), Madrid (nos 812-817), Washington (nos 12503-12508), Addis-Abeba (nos 568-573), Accra (nos 727-732), Londres (nos 10580-10585), Lagos (nos 181-186), Athènes (nos 617-622), Conakry (nos 774-779), New Delhi (nos 746-751), Tel Aviv (nos 486-491), Rome (nos 3270-3275), Mogadiscio (nos 223-228), Tokyo (nos 821-826), Rio de Janeiro (nos 479-483), Beyrouth (nos 617-622), Monrovia (nos 242-247), Rabat (nos 3171-3176), Oslo (nos 381-386), La Haye (nos 990-995), Lisbonne (nos 309-313), Stockholm (nos 207-212), Tunis (nos 2974-2979), Ankara (nos 841-846), Pretoria (nos 328-333), Moscou (nos 4343-4348), Saigon (nos 945-950), Belgrade (nos 294-299), Lomé (nos 150-155), Yaoundé (nos 587-592), New York [O.N.U.] (nos 4859-4864).

[2] Ce télégramme, rédigé le 23, a été expédié le lendemain.

[3] Le 19 août, à la veille de l'élection présidentielle, M. Modibo Keita, président de la République soudanaise et chef du gouvernement de la Fédération du Mali, proclama l'état d'urgence et déchargea M. Mamadou Dia, chef du gouvernement sénégalais et vice-président du gouvernement fédéral, de ses fonctions. Le 20 août, MM. Dia et Senghor dénonçaient le coup d'État de M. Keita et proclamaient l'indépendance du Sénégal et son retrait de la Fédération du Mali. M. Modibo Keita demanda, mais en vain, l'intervention des troupes françaises stationnées au Sénégal. Sur cette affaire, voir une note sur les événements du Mali du 23 août, émanant du secrétariat d'État aux relations avec les États de la Communauté, non reproduite, et à l'*Année politique 1960,* p. 363-366.

[4] Les accords de transfert de compétences ont été signés le 4 avril avec la Fédération du Mali. Ils comprennent en outre un accord définissant les dispositions transitoires (en matière diplomatique, financière, judiciaire et de défense) applicables jusqu'à l'entrée en vigueur des accords de coopération. Ceux-ci n'ont été que paraphés. L'accord particulier sur la participation à la Communauté a été signé le 22 juin et confirmé le 25 août en ce qui concerne le seul Sénégal après l'éclatement de la Fédération du Mali. Sur les questions posées par la mise en vigueur des accords de transfert, des dispositions transitoires et accords de coopération signés ou paraphés le 4 avril par le gouvernement de la République française avec ceux du Sénégal et du Soudan, groupés dans la Fédération du Mali, en matière de défense, et le 2 avril, avec le gouvernement malgache, voir l'*Année politique,* 1960, p. 340-342.

4° Aussi n'envisageons-nous en aucun cas de nous engager dans les disputes intérieures du Mali et d'accorder à l'une des deux parties le bénéfice de l'intervention de nos forces armées.

Cette attitude est d'ailleurs la seule conforme avec les accords passés avec le Mali et a été définie de la façon la plus claire par notre haut-représentant à Dakar. Convoqué, le 19 août au soir, au Conseil des ministres réuni par M. Modibo Keita, M. de Boislambert a en effet précisé que les forces armées françaises au Mali ne sauraient intervenir dans les affaires intérieures de cet État et qu'en ce qui concerne les forces de gendarmerie transférées au Mali, celles-ci dépendaient, selon le lieu de leur stationnement, soit du gouvernement du Sénégal, soit de celui du Soudan, les officiers français qui les commandaient relevant directement de l'un ou l'autre de ces gouvernements au titre de l'assistance technique, M. Keita a approuvé explicitement cette position.

Les rumeurs qui pourraient être répandues afin d'accréditer la thèse d'une responsabilité quelconque des officiers français dans la crise des 19 et 20 août seraient dénuées de tout fondement. L'attitude de ces officiers a été entièrement conforme aux termes des accords qui lient la France et le Mali.

5° L'entretien du président de la Communauté avec M. Mamadou Dia, arrivé le 23 août à Paris, a permis de mieux connaître la position du Sénégal, lequel considère le Mali comme définitivement liquidé. Nous attendons encore de savoir si M. Modibo Keita viendra aussi à Paris [1].

Pour le moment, il y a intérêt à ne rien précipiter, en attendant le développement de la crise.

Vous pourrez vous inspirer des indications qui précèdent pour répondre aux questions qui peuvent vous être posées à ce sujet.

(Collection des télégrammes.)

84

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Falaize, Ambassadeur de France à Vientiane.

T. n°s 860 à 864. *Paris, 26 août 1960, 18 h. 55.*
Urgent. Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n° 937 [2].

Vous posez la question de savoir si le gouvernement du prince Souvanna Phouma doit être considéré comme gouvernement légal du Laos.

[1] M. Modibo Keita se rendit à Paris le 2 septembre. Voir l'*Année politique, 1960*, p. 363-366.

[2] Du 25 août, non reproduit, qui relatait la situation politique au Laos après le coup d'État du capitaine Kong Le; celui-ci, dans la nuit du 8 au 9 août, s'était emparé de Vientiane avec un bataillon de parachutistes, éliminant le gouvernement Somsanith et portant au pouvoir le prince Souvanna Phouma.

C'est en effet une question délicate. Il apparaissait en particulier, en conclusion de son arrangement avec le général Phoumi [1], que le prince Souvanna Phouma se considérait comme chef d'un gouvernement *de facto*. Le Prince a également souligné qu'il ne dirigeait qu'un gouvernement « provisoire », la forme définitive des pouvoirs publics étant toujours subordonnée à la décision royale.

En fait, nous avons observé, dans les débuts de la crise, une certaine discrétion. Il ne fallait pas risquer d'être accusé de nous mêler des affaires intérieures du pays; en outre — et vous l'avez vous-même signalé — nous étions soupçonnés de divers côtés d'avoir inspiré le coup de force du capitaine Kong Le. Nous étions donc tenus à beaucoup de prudence. En revanche, il était nécessaire d'agir auprès du gouvernement américain pour essayer de le dissuader d'encourager et, à plus forte raison, d'aider le général Phoumi. Nous n'avons pas ménagé nos efforts dans ce sens.

Cela dit, comme vous l'indique mon télégramme n° 782 [2], j'ai estimé, dès le 17 août, que « sauf retournement imprévu de la situation, l'effort du prince Souvanna Phouma méritait d'être discrètement encouragé ». Le chargé d'affaires du Laos ayant récemment interrogé le directeur politique sur notre attitude, ce dernier lui a répondu qu'il ne se posait pas à notre avis de problème de reconnaissance à proprement parler, et que le prince Souvanna Phouma ne devait pas douter de la sympathie attentive que lui témoignait le gouvernement français. Le message que je viens de vous envoyer à son intention le lui confirme.

Je souhaiterais, dans ces conditions, que vous m'indiquiez, compte tenu de l'évolution des événements, de l'attitude d'expectative observée par le roi Savang, enfin de l'incertitude dans laquelle nous nous trouvons quant aux intentions définitives du prince Souvanna Phouma, quelles pourraient être vos suggestions concernant l'action diplomatique à exercer en faveur de ce dernier, suggestions que je serais tout disposé à considérer.

(Collection des télégrammes.)

[1] Le 23 août, le prince Souvanna Phouma partait en avion vers le sud du pays afin d'y rencontrer le général Phoumi qui, quelques jours plus tôt, avait annoncé son intention de rétablir l'ancien gouvernement. À son retour, le Prince déclarait que tout était arrangé et qu'il n'y avait plus de problème.

[2] Non reproduit. Le principal argument en faveur de Souvanna Phouma était le grave danger présenté par le mouvement déclenché dans le Sud-Laos par le général Phoumi. Le Département constatait cependant que le gouvernement américain paraissait très réservé vis-à-vis de Souvanna Phouma.

85

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 2039/AL. *Washington, 26 août 1960.*

L'assistance économique et technique aux nouveaux États noirs est au premier plan des préoccupations américaines. On sait qu'en ce qui concerne le Congo, l'Administration a émis le projet de faire passer toute l'aide internationale à ce pays par le canal des Nations Unies. Ce faisant, les Américains espèrent empêcher les Russes d'offrir au Congo une aide massive et de profiter des dispositions de M. Lumumba pour faire de ce pays une autre Guinée infiniment plus vaste et plus riche.

Cette idée, dont j'ai dit récemment à M. Livingston Merchant, sous-secrétaire d'État pour les Affaires politiques, combien elle paraissait au gouvernement français peu adaptée aux réalités — dans la mesure notamment où elle risquait de condamner le rôle que les Belges sont normalement appelés à jouer dans leur ancienne colonie à l'avantage de celle-ci et de l'Occident — paraît maintenant se limiter, dans l'esprit du département d'État, à la seule aide américaine. Mais elle continue à séduire nombre d'esprits dans les deux partis. Elle va de pair avec le sentiment assez répandu ici que les États-Unis, qui n'ont pas de passé colonialiste, devraient à l'avenir dissocier leur politique africaine de celle des anciennes puissances coloniales.

Cette tendance à inaugurer en Afrique « une nouvelle politique » est sensible surtout chez les démocrates. C'est ainsi que dans le supplément illustré du *New York Times* du 21 août, M. Chester Bowles, candidat bien placé au poste de secrétaire d'État en cas de victoire de M. Kennedy, expose un programme d'action en Afrique dont les principaux points sont les suivants :

— Il est urgent que les États-Unis fassent preuve d'audace et d'initiative dans l'établissement de « nouvelles relations » avec l'Afrique;

— Les nations communistes font un grand effort pour remplir le vide laissé par le colonialisme. Pendant ce temps, les États-Unis hésitent entre le sentiment de l'importance croissante de l'Afrique et la crainte de déplaire à leurs alliés européens;

— La Grande-Bretagne et la France ont agi avec sagesse et clairvoyance face à l'évolution africaine. Mais les États-Unis ont été pris de vitesse. C'est ainsi que quand les Français ont quitté la Guinée brusquement, ils n'ont pas su réagir, ce qui a entraîné un afflux de techniciens et de capitaux des pays de l'Est (On voit une fois de plus réapparaître l'idée très ancrée dans l'esprit de nombreux Américains que si les États-Unis avaient apporté à Sékou Touré, aussitôt après le départ des Français, l'aide immédiate dont la Guinée avait besoin, ce pays n'aurait pas évolué comme il l'a fait);

— L'objectif des États-Unis en Afrique doit être non d'exercer un contrôle quelconque, mais d'établir des liens d'amitié constructive avec de « nouvelles nations libres, indépendantes, politiquement stables et prospères », de manière à développer les échanges et à promouvoir la stabilité mondiale et la paix;

— Les Soviets au contraire ont clairement démontré que leur objectif était non la coopération mais la domination. Leurs visées sont oppposées aux aspirations des nouveaux États africains vers l'indépendance. Cela affaiblit leur position (?);

— Le but commun des États-Unis et de l'Afrique est de maintenir ce continent en dehors de la guerre froide. Comment le faire ? La solution de ce problème réside dans la capacité des Nations Unies à combler le vide politique et économique de l'Afrique et dans le désir de la plupart des Africains que l'O.N.U. remplisse ce rôle;

— Donc, les États-Unis doivent faire en sorte que le rôle des Nations Unies soit considérablement élargi en Afrique sur tous les plans. Il conviendrait qu'à la prochaine Assemblée générale, les États-Unis patronnent une résolution proposant une sorte de charte réglant le comportement des puissances non africaines en Afrique. Cette charte préciserait ce que les *grandes puissances ne doivent pas faire* en Afrique. « Un tel engagement, écrit M. Bowles, permettrait aux puissances les plus développées de répondre aux besoins de l'Afrique grâce au mécanisme neutre des Nations Unies au lieu de recourir à la dangereuse compétition des blocs de puissances... »

Ensuite, le représentant du Connecticut expose un programme en six points comportant :

1. Un engagement de toutes les puissances de s'abstenir de développer une propagande et de favoriser des actions subversives en Afrique;

2. Un engagement analogue de ne pas livrer d'armes au-delà du minimum nécessaire pour le maintien de l'ordre intérieur;

3. Un accord entre les grandes puissances stipulant que toute leur aide économique, technique et culturelle devrait passer par le canal des Nations Unies;

4. La mise sur pied et la gestion par l'O.N.U. d'un corps de fonctionnaires qui feraient le travail jusqu'à maintenant assuré presque exclusivement par des ressortissants des anciennes puissances coloniales;

5. L'établissement d'une force permanente de l'O.N.U. destinée à la police de l'Afrique;

6. La création d'une Cour africaine de justice chargée de régler les conflits de frontières, de tribus, etc.

Aux yeux de M. Chester Bowles, si un tel programme n'est pas mis en œuvre, on assistera à une concurrence gigantesque en Afrique — roubles contre dollars — qui comporterait les plus graves dangers. Ce programme nécessitera certes un effort financier considérable des États-Unis, mais cet effort sera nécessaire de toute façon. Si l'U.R.S.S. n'entre pas dans ces vues, « elle se mettra en opposition avec la plus grande

partie du monde non communiste ». Et le représentant démocrate conclut :

« Notre gouvernement est-il préparé à abandonner sa manière stérile et inadéquate de traiter les problèmes africains et à s'engager dans un effort nouveau et audacieux dans le sens de la coopération internationale en Afrique ? Est-il prêt à reprendre dans les affaires mondiales l'initiative que nous avions au temps du plan Marshall, à se dégager de l'obsession quotidienne de ce que M. Khrouchtchev va dire ou faire, à inviter le monde, à travers l'Assemblée générale des Nations Unies, à entreprendre une nouvelle coopération sur le grand continent africain ? »

*
**

Cette approche des problèmes que pose l'avenir de l'Afrique a ceci de remarquable qu'elle est très théorique, qu'elle ignore le caractère quasi indispensable de l'aide bilatérale apportée par les anciennes métropoles et aussi qu'elle méconnaît les sentiments des Africains eux-mêmes. M. Chester Bowles semble ne pas savoir non seulement que nombre d'États africains, pour de multiples raisons, tiennent à l'aide bilatérale des puissances européennes, mais encore que certains d'entre eux trouvent bien trop d'avantages à jouer de la rivalité des deux blocs pour y renoncer de sitôt.

Du reste, M. Averell Harriman, que j'ai vu avant son départ pour l'Afrique, ne m'a pas caché qu'il trouvait naïves les vues de M. Chester Bowles (dont il serait volontiers le concurrent pour le poste de secrétaire d'État).

*
**

Un aspect particulier de l'aide des États-Unis à l'Afrique retient actuellement l'attention des observateurs américains : il s'agit de la part que les Noirs américains pourraient prendre dans l'assistance à l'Afrique. Ce réservoir de compétences paraît ici à certains devoir être utilisé sur une grande échelle. M. Averell Harriman a évoqué cette possibilité devant les journalistes au moment de partir pour son voyage en Afrique. Cette semaine, la revue *Newsweek*, sous la signature de M. Ernest Lindley, écrit :

« Une mesure qui ne serait pas longue à mettre en œuvre serait d'organiser un *pool* d'experts, de professeurs, d'administrateurs et de conseillers dans les différents domaines, qui serait à la disposition des nations africaines. Je pense que ce pool devrait être avant tout constitué par des Nègres américains. Nous sommes la seule nation industrialisée et avancée possédant une abondante population noire. Le nombre de nos Noirs diplômés d'universités est à lui seul plusieurs fois supérieur à celui de toute l'Afrique...

« On pourrait penser que la discrimination raciale aux États-Unis est un handicap sérieux vis-à-vis de l'Afrique. Apparemment, ce n'est pas le cas, comme le montre le fait que beaucoup de nations africaines réclament davantage de bourses d'études et d'aide de toutes sortes des États-Unis... Nous avons mis longtemps à comprendre que les Noirs américains éduqués représentaient une valeur énorme à l'actif des États-Unis et du monde libre. Je ne doute pas que beaucoup d'entre eux seraient heureux d'aider les nouveaux États africains. »

Il est difficile d'apprécier dans quelle mesure les Noirs américains représentent vraiment un avantage considérable dans les relations des États-Unis avec l'Afrique. D'une part, il n'y a pas de doute que ce qui subsiste de discrimination raciale dans ce pays pèse lourdement dans la balance au détriment des États-Unis. Il n'est que de voir la première réaction des Africains de la Communauté qui viennent ici pour s'en convaincre. D'autre part, quelle sympathie les Africains ont-ils pour leurs frères de couleur américains, prospères certes, mais trop résignés, à leur gré, à un état de choses humiliant et qui n'évolue que très lentement ? Il est difficile de le savoir. On peut se demander, avec quelque scepticisme, si véritablement les États africains préféreront des experts techniques et des conseillers noirs venus des États-Unis à des Blancs venus d'ici ou d'Europe.

*
**

Quoi qu'il en soit, il est permis de penser que la nouvelle administration américaine, qu'elle soit républicaine ou démocrate, fera pour l'Afrique un effort financier sensiblement plus considérable. Déjà, 100 millions de dollars ont été demandés par le département d'État au Congrès à titre de première aide aux Nations Unies pour le Congo. Un programme de 300 bourses est en train d'être mis au point au titre de l'aide bilatérale des États-Unis au Congo. (C'est la seule manifestation actuellement d'aide bilatérale à ce pays.)

Sans doute ne faut-il pas accorder une importance exagérée à certaines idées du genre de celles de M. Chester Bowles. Il est vraisemblable qu'elles ne résisteront guère aux réalités.

Il n'en reste pas moins qu'en dépit des voix, d'ailleurs nombreuses, qui s'élèvent ici, surtout dans les milieux « de droite », pour juger sévèrement les extrémistes africains et souligner les inconvénients de la libération trop rapide du continent noir, les tendances majoritaires dans les deux partis incitent l'administration finissante — ne serait-ce que pour complaire aux Noirs américains — à flatter les nouvelles nations africaines. Cela ne facilitera pas notre tâche lorsque la question algérienne sera soulevée aux Nations Unies.

(*Amérique 1952-1963. États-Unis n° 413* b, *f°s 94-100.*)

86

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3523, 3524. Confidentiel.
Réservé.

Bonn, 28 août 1960.

(*Reçu :* 20 h. 10.)

On ne peut qu'être frappé, à Bonn, du changement survenu, au cours de ces dernières semaines, dans les relations anglo-allemandes. J'entends dans les rapports de gouvernement à gouvernement, ou plus précisément encore dans les dispositions d'esprit de M. Adenauer à l'égard de M. Macmillan.

Il a, en effet, toujours existé, ici, pour des motifs d'ordre matériel et psychologique, un courant très favorable à l'Angleterre, qu'aucune rebuffade ne décourageait et qui s'était manifesté avec une particulière vigueur à la fin de 1958, lorsque nous connaissions nous-mêmes de sérieuses difficultés avec les Anglais à propos de la zone de libre-échange. Dans certains cercles industriels en particulier, on nous soupçonnait, on nous accusait de vouloir scinder en deux l'Europe libre.

Mais le Chancelier — et son attitude s'imposait naturellement à une partie appréciable des milieux politiques et de la presse — semblait avoir voué à la Grande-Bretagne, en premier lieu au chef de son gouvernement, une antipathie foncière, une méfiance, que sa visite à Londres (1) n'avait pas atténuées. Depuis le voyage à Moscou de M. Macmillan (2), celui-ci lui était devenu simplement odieux. M. Adenauer ne manquait pas une occasion de le blâmer, de déplorer la politique britannique. À mon avis, il était sincèrement inquiet d'un flirt qui risquait, en se développant, de miner la République fédérale dans ses fondements. De là, l'intense soulagement qu'il a éprouvé le jour où mon collègue anglais lui a apporté la copie de la lettre adressée par M. Macmillan à M. Khrouchtchev (3), et dont quelques instant plus tard, il m'a fait part avec insistance.

(1) M. Macmillan avait rendu visite au chancelier Adenauer à Bonn les 10 et 11 août, le Premier britannique s'étant inquiété des entretiens franco-allemands de Rambouillet (Sur ces entretiens, voir ci-dessus le n° 54). L'hostilité du Premier britannique à toute politique indépendante envers l'O.T.A.N. avec acceptation de la primauté politique des États-Unis rencontrait l'accord du Chancelier. M. Macmillan donnait à ce dernier l'assurance qu'il maintiendrait les forces britanniques sur le continent et, devant l'attitude de l'U.R.S.S., qu'il œuvrerait à préserver le statut de Berlin. Ayant consenti ces concessions politiques, M. Macmillan demandait au chancelier Adenauer de faire tout son possible pour améliorer les relations commerciales entre les Six et les Sept. Sur ces entretiens, voir également ci-après le n° 103.

(2) Sur le voyage du Premier britannique à Moscou, l'année précédente, voir *D.D.F.*, 1959-I, n°s 113, 121 (et note), 131-II (note), 132, 146, 147.

(3) Allusion vraisemblablement à la note adressée par le gouvernement britannique le 12 août au gouvernement soviétique et rejetant, comme le faisaient dans des notes identiques les États-Unis et la France, les accusations formulées dans une note soviétique du 30 juin qui concernait le recrutement à Berlin de soldats pour la Bundeswehr. (Le texte de la lettre du général de Gaulle est ci-dessus reproduit sous le n° 69.)

M. Adenauer s'était-il exagéré le risque ? M. Macmillan avait-il su habilement l'effrayer, plus qu'il n'était de raison, pour se garder la possibilité, une fois que M. Khrouchtchev lui aurait prouvé l'inutilité de ses tentatives, de se faire payer à un haut prix l'assurance de son amitié retrouvée et de sa fidélité future ? N'avait-il pas été jusqu'à menacer, en rupture de l'engagement pris en 1954, de retirer les troupes anglaises du continent, dans le cas d'une division définitive en deux groupes de l'Europe occidentale ?

Toujours est-il que le Chancelier s'est vu amené à ne pas laisser se terminer sans résultats les entretiens des 10 et 11 août, à ouvrir la porte à des conversations, auxquelles nous pourrions être associés, et destinées, en un mot, à rapprocher les Six et les Sept. Il est possible que, du côté allemand, l'on ait eu, tout d'abord, d'autres idées et que l'on se soit demandé si le gouvernement de Londres ne solliciterait pas son adhésion au système confédéral conçu à Rambouillet. Pareille éventualité expliquerait les propos tenus à Paris, le 6 août, par M. van Scherpenberg, dont l'un des soucis était, alors que la voie demeurât libre dans cette direction. (Note de M. Wormser du 8.)(1) Mais de cela, il n'aurait pas été question à Bonn. La zone de libre-échange reste pour les Anglais l'objectif à atteindre.

Il n'est pas douteux que M. Erhard, qui a de nouveau le vent en poupe, et que M. Willy Brandt a supplanté, cette année, dans l'inimitié de M. Adenauer, emploiera tous les moyens, en faisant valoir l'atout qu'il représente dans la période préélectorale, en s'appuyant également sur des forces considérables et de multiples intérêts, pour parvenir à ses fins. Le commerce de la République fédérale avec les pays de l'E.F.T.A. est presque aussi important qu'avec ceux de la Communauté. Mais ne s'agit-il pas principalement d'un geste dont la signification politique prévaut sur d'autres considérations ? S'il est difficile de répondre aujourd'hui, il est sûr du moins qu'en la circonstance, et comme le prouve suffisamment le télégramme du Département n°s 4741-4763 (2), le gouvernement fédéral pourrait avoir négligé, pour ce motif, des données essentielles, des obstacles élevés, tels que la position des États-Unis.

Il serait bien imprudent de ma part de me montrer trop confiant. Cependant, il ne convient pas sans doute de tirer *a priori* des conclusions trop pessimistes des attentions que l'on a actuellement ici pour l'Angleterre, M. Adenauer le premier. Ces démonstrations ne signifient pas nécessairement une évolution sensible sur un terrain pratique. Et en outre, nous n'avons pas à regretter, d'un point de vue général et en face

(1) Ci-dessus reproduite sous le n° 67.

(2) Du 26 août, non reproduit, qui définissait la ligne de conduite du gouvernement français sur le problème des rapports du Marché commun et de la petite zone de libre-échange en prévision des futures conversations avec l'Italie, la Belgique et la Hollande, compte tenu des récents entretiens Adenauer-Macmillan des 10 et 11 août. Le Ministre concluait ce long télégramme en soulignant que l'objectif de la France devait être d'éviter des conversations dans un cadre restreint; dans le cadre du Comité des questions commerciales ou dans un cadre approchant, Paris devrait reprendre ses thèses de fond.

de l'U.R.S.S., que l'atmosphère s'améliore entre l'Angleterre et la République fédérale.

Mais surtout mes entretiens avec M. von Brentano et M. van Scherpenberg m'ont laissé l'impression que le gouvernement de Bonn ne cesse pas de tenir la Communauté économique européenne pour l'une des bases de toute sa politique, que, malgré des réserves, il examine avec intérêt les projets du général de Gaulle annonçant une « relance » européenne, que la notion et la réalité du rapprochement franco-allemand gardent pour lui toute leur valeur.

Que M. Adenauer ne soit pas fâché, tandis que ce rapprochement peut s'étendre, dans un avenir plus ou moins rapproché, à de nouveaux domaines, de mettre un terme à la polémique anglo-allemande pour supprimer l'une des causes d'infériorité de la politique allemande, nul ne saurait beaucoup s'en étonner. Durant ces derniers mois, les dirigeants allemands sont devenus avides d'égalité avec nous; leur susceptibilité est à fleur de peau; conscients de leur force qui monte notamment sur le plan militaire, ils parlent plus durement qu'autrefois et redoutent, quel que soit le problème en discussion, africain par exemple, de nous voir prendre barre sur eux. Comme M. van Scherpenberg me le disait avant-hier, en témoignant, d'ailleurs, de quelque gêne, mais reconnaissant, par un hommage implicite, la situation que notre pays s'est acquise : « Nous ne voulons pas avoir l'air d'être à la remorque de la France ».

(DE-CE 1945-1960, n° 630, f°s 234r°-235r°.)

87

M. Bérard, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 1713-1717. *New York, 28 août 1960.*

(*Reçu :* le 29, 1 h. 30)

Pour le Ministre et sans autre distribution.

Je partage entièrement les préoccupations que fait valoir votre télégramme n° 4948 (1) :

1° C'est la première fois que j'exerçais la présidence pendant une période d'activité du Conseil (2). Je n'imaginais pas à quel point les habi-

(1) Dans le télégramme de Paris n°s 4948-4957 du 27 août non retenu, le ministre des Affaires étrangères donnait son avis sur le fonctionnement du Conseil de sécurité des Nations Unies, sur les relations entre le Secrétaire général d'une part, le Conseil de sécurité, et plus précisément son président, de l'autre. S'appuyant sur les articles de la Charte, il dénonçait l'extension du rôle et des responsabilités assumées par M. Hammarskjöld.

(2) Au mois d'août 1960. La présidence du Conseil de sécurité est assumée à tour de rôle chaque mois par un membre, dans l'ordre alphabétique anglais (cf. art. 7 de la Charte).

tudes contractées au cours de ces dernières années avaient accoutumé le Secrétaire général à mener le jeu et à trouver normale pareille pratique. Tout au long de ce mois, j'ai engagé, à ce sujet, avec lui, une série d'escarmouches, souvent journalières, portant principalement sur des questions de procédure et dont j'ai jugé, pour cette raison, inutile de vous rendre compte. La mauvaise humeur avec laquelle il accueillait mes efforts visant à faire respecter mon rôle de président (1) montrait combien il était peu habitué à rencontrer de résistance. Je ne pouvais aller plus loin en raison de la position d'abstention que nous avions prise dans l'affaire congolaise et de réserve dans l'affaire malienne.

2° Comme vous le remarquez, cette évolution ne date pas d'hier. Elle résulte au premier chef de l'incapacité d'agir, où l'opposition entre l'Est et l'Ouest, entre Soviétiques et Américains, a placé le Conseil sur les trois organes créés par la Charte. L'Assemblée se laissant envahir par la démagogie et le Conseil étant trop souvent frappé d'impuissance, le Secrétaire général a transformé de plus en plus son rôle administratif en mission politique (2). Sa personnalité plus marquée et plus active que celle de son prédécesseur (3) l'y portait naturellement. Sept ans d'exercice de ses fonctions lui ont permis d'acquérir l'autorité nécessaire, en face de délégués moins aguerris dans leur poste. Mais il a été, en outre, incité par le fait qu'à partir de 1954, à la suite de l'emprisonnement par la Chine populaire des aviateurs américains de Corée (4), le Conseil ou l'Assemblée l'ont à plusieurs reprises chargé d'agir en leur nom. De nouvelles occasions ont été offertes par les affaires de Suez (5), de Sakiet Sidi Youssef (6), du Liban (7), du Laos (8), et maintenant du Congo. Il est,

(1) Les compétences propres du Conseil de sécurité sont garanties par l'article 12 de la Charte, la composition du Conseil est définie par l'article 23, les fonctions et pouvoirs par les articles 24 à 26, le vote, par l'article 27, la procédure par les articles 28 à 32.

(2) Sur le Secrétariat général, se reporter aux articles 97 à 101 de la Charte.

(3) M. Trygve Lie (Norvégien) a été élu à l'unanimité par le Conseil de sécurité réuni à Church House le 9 janvier 1946. Son premier mandat venait à expiration en février 1951. Il fut reconduit pour trois ans. M. Trygve Lie restera en place jusqu'au 31 mars 1953. M. Dag Hammarskjöld (Suédois) lui succède le 9 avril 1953.

(4) En novembre 1954, la radio de Pékin annonçait que onze aviateurs américains, dont l'avion avait été abattu pendant la guerre de Corée, avaient été inculpés d'espionnage, traduits devant un tribunal et condamnés à de longues peines de prison. Les États-Unis, entourés des quinze nations qui avaient engagé à leur côté des troupes en Corée, soumirent à l'Assemblée une résolution demandant au Secrétaire général d'obtenir la libération des prisonniers. Sur le sujet, voir *Résolutions de l'Assemblée générale,* 906/IX, 10 décembre 1954.

(5) Réunion d'urgence du Conseil de sécurité les 30-31 octobre 1956; session spéciale de l'Assemblée générale convoquée pour le 1er novembre 1956. Sur le sujet, se reporter à *D.D.F.* 1956-III, nos 63, 64, 65, 68, 79, 80, 82, 105, 106, 112, 116, 120, 121, 122, 128, 136, 178, 232, 234, 239.

(6) Le 8 février 1958, la petite ville frontière tunisienne de Sakiet Sidi Youssef était bombardée par l'aviation française. Sur le sujet, voir : *D.D.F.,* 1958-I, nos 29, 30, 79, 80, 84, 91, 100, 105, 109, 110, 113, 118, 119, 127, 165, 181, 238, 445.

(7) Le 22 mai 1958, le Liban déposa une plainte devant le Conseil de sécurité, « touchant une situation créée par l'intervention de la République arabe unie dans les affaires intérieures du Liban ». Sur le sujet, voir *D.D.F.,* 1958-I, nos 311, 321, 424, 437, 440, 444, 454, 458; *D.D.F.,* 1958-II, nos 107, 111, 148, 151, 161, 207.

(8) Sur l'affaire du Laos et le rôle joué par l'O.N.U., voir *D.D.F.,* 1959-II, nos 47 (note), 60 (et note), 83, 105 (et note), 114, 124, 127, 157, 158, 162, 205, 227, 308 (et note); 1960-I, nos 2, 3, 13, 242; ci-dessus le n° 84.

enfin, fréquemment poussé à intervenir par les démarches qu'effectuent auprès de lui la plupart des délégations.

3° Je ne voudrais pourtant pas que mes télégrammes fassent concevoir comme plus grandes qu'elles ne l'ont été les libertés que, pendant ce mois d'août, M. Hammarskjöld a pu chercher à prendre à l'égard du Conseil.

a. La pratique s'est établie que le Conseil donne satisfaction au Secrétaire général quand celui-ci demande à être entendu. Les dates et heures des réunions du mois d'août ont pu être fixées sans difficulté, du fait que, dans chaque cas, l'accord existait à ce sujet entre M. Hammarskjöld et moi-même.

b. Les télégrammes de M. Keita et de M. Dia étaient adressés au Secrétaire général [1]. Au titre de l'article 6 du règlement, celui-ci, après le nouveau message de M. Keita, ne pouvait pas tarder plus longtemps à les diffuser. J'aurais pu, en ma qualité de président, prendre l'initiative de le faire — mais cette attitude n'aurait pas répondu à la réserve souhaitée par notre gouvernement. M. Hammarskjöld a distribué ces documents *à titre d'information* et la forme de cette communication a été régie par la pratique qui veut que tout document intéressant le Conseil porte la numérotation de ce service.

c. Si j'ai indiqué que M. Hammarskjöld ne songeait pas à provoquer de réunion du Conseil dans l'affaire malienne, c'était pour marquer la différence qui séparait à ses yeux cette affaire de la crise congolaise où, appuyé par les Américains et avec l'assentiment des Soviétiques, il avait pris l'initiative, parce qu'il estimait en danger la paix et la sécurité internationales. Or, une comparaison superficielle et inexacte de ces deux cas était établie par trop de mes collègues. J'ai ajouté que, d'après les indications recueillies par M. Hammarskjöld auprès des Soviétiques et des Guinéens (que je pouvais plus difficilement interroger moi-même), ceux-ci ne songeaient pas actuellement à agir. Si j'ai cité l'opinion de M. Hammarskjöld pour contenir les initiatives du représentant malien, c'est que j'ai cru comprendre qu'il n'était pas souhaitable que je prenne jusqu'à nouvel ordre position dans ce différend.

d. En ce qui concerne la lettre au roi du Laos [2], M. Hammarskjöld l'a considérée jusqu'à présent comme une lettre privée, dans le cadre de

[1] Cette correspondance intervenait à la suite de l'éclatement de la Fédération du Mali le 20 août. (Pour plus de détails, voir l'*Année politique 1960,* p. 363-366.) Le 27 août, l'O.N.U. rendait publics les messages qui lui étaient parvenus de MM. Modibo Keita et Mamadou Dia : 1° Demande de l'admission du Sénégal à l'O.N.U. par M. Dia (20 août); 2° Demande d'intervention de l'O.N.U. par M. Keita (20 août); 3° Réitération de la demande de M. Dia (23 août); 4° Réponse de M. Hammarskjöld à M. Keita (25 août); 5° Réitération de la demande de M. Keita (26 août); 6° Relation des événements par M. Dia (26 août).

[2] Sur le sujet, voir le télégramme de New York n° 1671 du 23 août, non reproduit. Le secrétaire général des Nations Unies avait adressé une lettre au roi du Laos pour l'inciter à chercher une conciliation entre les deux courants qui s'opposaient alors dans son pays, en d'autres termes, à ne pas céder à la pression que pouvait exercer sur lui le colonel Phoumi.

celles qu'il adresse constamment à de nombreuses personnalités étrangères, et en particulier aux dirigeants laotiens depuis la mission dont ses services ont été chargés dans ce pays.

4° Comme vous le rappelez, l'article 99 donne une base à l'action politique du Secrétaire général [1]. C'est ce qu'il ne manque pas de faire ressortir en toute occasion. Mais, depuis plusieurs années, il cherche à aller plus loin, en profitant de la faiblesse du Conseil, avance la formule suivante, dont il s'était servi dès 1957 et qu'il a présentée comme une sorte de programme en acceptant en 1958 son nouveau mandat : « Je crois qu'il est conforme à la philosophie de la Charte que le Secrétaire général agisse aussi, sans l'appui des organes principaux, pour aider à combler une brèche qui pourrait apparaître dans les ressources qu'offre la Charte ou la diplomatie traditionnelle, lorsqu'il s'agit de sauvegarder la paix ou la sécurité ». Telle est la tendance que nous devons nous employer à réfréner. Il ne faut pas se dissimuler que la façon dont M. Hammarskjöld a monté cette intervention au Congo a, jusqu'ici, singulièrement accru son prestige. La résistance que j'ai cherché à lui opposer ne sera malheureusement pas imitée par mes successeurs à la présidence.

D'une manière générale, je note que dans la mission de conciliation qu'il considère comme étant la sienne, M. Hammarskjöld est porté à céder à la pression la plus forte et à bousculer ceux qui se défendent avec le moins d'énergie. Étant parvenu à ses fins, il ne manque d'ailleurs jamais d'accorder à l'autre partie quelque satisfaction ou quelque fiche de consolation. Cette constatation doit, à mon avis, guider notre attitude. C'est pourquoi, dans l'affaire du Congo, j'ai été plusieurs fois amené à faire craindre au Secrétaire général ou à mes collègues un veto de notre part pour obtenir des textes moins inacceptables.

Je me permets, en terminant, de vous signaler un autre danger qui menace le Conseil. Il s'agit de la pratique d'inviter à la table des pays qui ne sont pas partie au différend, ce qui amènerait peu à peu à transformer cet organe en une assemblée réduite. C'est ce qui m'a conduit, pour ne pas laisser s'établir un nouveau précédent (après les séances consa-

[1] L'article 99 de la Charte stipule que le Secrétaire général peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les Secrétaires généraux n'ont, jusqu'à cette date, que très peu usé de l'article 99 dans le contexte prévu par les rédacteurs de la Charte. L'unique occasion où le Conseil de sécurité a été convoqué sur la seule initiative du Secrétaire général fut lors de la crise congolaise, le 13 juillet 1960. Avant de prendre cette initiative, Dag Hammarskjöld avait pris soin de consulter les chefs des délégations africaines et les membres du Conseil de sécurité. Se reporter également au discours prononcé par M. Dag Hammarskjöld le 11 septembre 1953, dans lequel il considérait comme un devoir de développer tout le potentiel de l'instrument de diplomatie unique qu'a créé la Charte avec cette institution qu'est le secrétariat général des Nations Unies. Voir aussi ses commentaires sur le mandat qui lui était donné à propos du Proche-Orient, dans la sept cent vingt deuxième séance, le 4 avril 1956. Le ministre français des Affaires étrangères s'élevait contre le fait que la pratique tendait à faire du Secrétaire général une puissance en elle-même placée petit à petit sur le même plan que les États membres.

crées à l'Afrique du Sud), à faire ma brève déclaration du 21 août au sujet de la participation de la Guinée [1].

Je m'excuse du développement donné aux considérations qui précèdent. Leur longueur résulte du fait que la question soulevée par votre télégramme est précisément une de celles qui ont particulièrement retenu mon attention, depuis que vous avez bien voulu me confier la direction de cette mission.

(Collection des télégrammes.)

88

M. de Boisséson, Ambassadeur de France à Beyrouth,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 714 à 721. *Beyrouth, 30 août 1960, 19 h.*
Urgent. Réservé.

(*Reçu :* 21 h 6.)

Je vous adresse par la valise un rapport sur les observation que suggèrent localement les conclusions de la réunion du Comité politique de la Ligue arabe [2], dont certaines risquent d'être bouleversées par le très grave attentat commis à Amman [3].

J'avais, avant la réunion de la Ligue, rappelé au ministre des Affaires étrangères nos points de vue concernant les sujets qui nous touchaient directement : Algérie et Mauritanie, et j'en ai entretenu hier à nouveau le président de la République.

Le général Chéhab, qui m'a reçu avant que ne fût connu l'assassinat de M. Madjali, se montrait satisfait que cette première phase des réunions de la Ligue arabe se soit terminée par un accord sur des motions qu'il considérait aussi modérées que le permettaient les circonstances.

[1] Sur le sujet, voir le télégramme de New York n° 1651 du 21 août, non reproduit. Le représentant permanent de la France, président en exercice du Conseil de sécurité pour le mois d'août, écrit notamment : « J'ai invité le délégué guinéen à prendre part aux travaux du Conseil, comme il l'avait demandé. En tant que délégué de la France, j'ai exprimé des réserves quant à l'opportunité de faire participer aux séances du Conseil les représentants d'États qui ne sont pas directement intéressés par les problèmes traités. »

[2] Une conférence des ministres des Affaires étrangères des pays de la Ligue arabe s'était ouverte le 22 août à Chtaura, au Liban. L'ordre du jour portant sur les relations entre les pays de la Ligue arabe fut perturbé par l'arrivée du ministre des Affaires étrangères du G.P.R.A., qui demanda la priorité pour la question algérienne, désir auquel déféra la Conférence. Le 24 août, elle adoptait un ensemble de résolutions qui atténuaient considérablement la rédaction présentée par M. Krim Belkacem. Seule était prévue une réunion spéciale qui se tiendrait à l'issue de la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

[3] Le 29 août, le Premier ministre de Jordanie avait été assassiné, victime d'une bombe à retardement placée à l'intérieur du ministère jordanien des Affaires étrangères. Le roi Hussein accusait des hauts responsables de la R.A.U. de complicité dans le meurtre de M. Madjali.

En ce qui concerne l'Algérie, mon interlocuteur m'a rappelé qu'il avait donné à son ministre l'instruction d'éviter à tout prix une rupture avec la France, tout en s'attachant à maintenir l'unanimité dans le vote des résolutions finales. L'arrivée inopinée de Krim Belkacem et son intervention tapageuse ont été très gênantes à cet égard, surtout en raison de la publicité que le représentant F.L.N. donna immédiatement à ses demandes et de l'approbation qui lui fut aussitôt apportée par la presse musulmane nationaliste. Au début, selon le général Chéhab, tous les ministres présents, sauf celui du Liban, affirmèrent qu'ils étaient prêts à la rupture. Par la suite, dans ses efforts pour ramener les congressistes à plus de sagesse, M. Takla aurait bénéficié de l'appui de la R.A.U. et de l'assentiment de la plupart des autres délégations et même, dans une certaine mesure, de l'Irak.

Comme je rappelais l'importance et la sincérité de nos efforts depuis un an pour mettre en œuvre un règlement de l'affaire algérienne sur des bases démocratiques, ainsi que les considérations qui ne nous permettraient pas une négociation directe et exclusive avec les rebelles, le chef de l'État m'a répondu qu'il était convaincu de notre bon droit et qu'il admirait la politique du général de Gaulle, mais qu'il devait amicalement nous mettre en garde contre le prestige croissant du pseudo-gouvernement algérien auprès des masses arabes. La propagande que celui-ci a menée avec ténacité en faveur de l'indépendance de l'Algérie a donné à cette question un caractère sentimental et passionnel tel qu'aucun arrangement concernant ce territoire ne semble pouvoir être accepté par l'opinion publique des pays musulmans s'il ne comporte pas, sous une forme quelconque, l'accord du G.P.R.A., « si bien, a-t-il poursuivi, que je me demande, dans l'éventualité où l'armée française parviendrait à obliger l'ensemble de la rébellion à déposer les armes, si l'émotion produite par ce fait n'obligerait pas les gouvernements arabes ayant des relations avec la France à rompre celles-ci, précisément à ce moment en signe de protestation ».

Dans cet état d'esprit, les seuls arguments qui, selon le général Chéhab, avaient permis à son représentant de faire écarter pour le moment une motion de rupture générale avec la France seraient, d'une part, l'impossibilité affirmée pour de multiples raisons par le gouvernement libanais de s'associer à une résolution de cette nature et, d'autre part, la conviction que le président de la République française lutte pour régler l'affaire dans un sens libéral.

En ce qui concerne la Mauritanie, j'ai indiqué au président de la République que j'avais été profondément choqué, et que l'opinion de mon pays le serait certainement aussi, par les termes d'une motion qui prétend que ce territoire fait partie intégrante du Maroc [1] et qui présente la proclamation de son indépendance comme une manœuvre impérialiste de la France. J'ai marqué ma surprise que des États, qui

[1] Les résolutions finales, adoptées le 28 août par la Conférence, approuvaient les revendications du gouvernement chérifien au sujet du retour de la Mauritanie au Maroc.

prétendent favoriser l'émancipation des anciennes colonies, se soient associés à une résolution tendant à priver un territoire de l'indépendance qu'il demande.

Mon interlocuteur m'a répondu que nos arguments en faveur de l'indépendance de cette République sont complètement ignorés de l'opinion des pays arabes, qui connaissent ce problème exclusivement à travers la propagande marocaine. Beaucoup s'imaginent que si la France rejette les prétentions de Rabat, c'est en raison des richesses minérales qu'elle espère trouver en Mauritanie, ce qui altère la portée de nos arguments. Le rapide rappel que j'ai fait des considérations historiques et sociales qui justifient l'indépendance mauritanienne n'a guère paru modifier les sentiments du général sur l'impossibilité de revenir sur des positions prises. Il a fait allusion à l'insistance dont avait témoigné Mohammed V à ce sujet, lors de sa visite au Liban l'hiver dernier [1], et il m'a indiqué qu'après les engagements obtenus par les représentants marocains dans les pays arabes, aucune majorité n'a pu être réunie à Chtaura pour amener le représentant de Rabat à réduire ses revendications. En terminant l'entretien, je n'ai pu que réitérer le regret que la Ligue arabe ait donné au sujet de la Mauritanie son appui à une manifestation de cet impérialisme qu'elle prétend combattre par ailleurs [2].

(*M.L.A. 3-1-2.*)

89

M. Bousquet, Ambassadeur de France à Bruxelles,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n° 1307 [3]. *Bruxelles, 30 août 1960* [4].

(*Reçu :* le 31, 11 h. 24.)

Des contacts que je viens d'avoir avec mes interlocuteurs habituels aussi bien qu'avec mes collègues du Benelux, il résulte que les échanges de vues d'hier soir dans le Cabinet de M. Wigny, avec MM. Luns et Schaus, auraient été francs et cordiaux. Il n'y aurait pas eu de véritables

[1] Sur la visite effectuée par le Roi dans la région, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 28 et note.

[2] L'ambassadeur revenait sur le déroulement de la Conférence dans un télégramme n° 725, du 31 août, non retenu, télégramme où il analysait en détail les débats sur les deux points de l'ordre du jour, Algérie et Mauritanie. Sur l'ensemble des sujets abordés à Chtaura, on peut aussi se reporter à une dépêche de Beyrouth n° 1201, également du 31 août, non reproduite.

[3] Ce télégramme a été communiqué par fil à Bonn (nos 4863 à 4868), La Haye (nos 1063 à 1068), Luxembourg (n° 162), Rome (nos 3370 à 3375).

[4] Par courrier en clair.

discussions, les positions sur les divers points considérés s'étant, à une exception près (fusion des exécutifs) révélées très proches.

Indépendamment des relations entre les Six et les Sept et de la fusion des exécutifs, traitées en quelque sorte en marge des conversations, deux problèmes essentiels ont été examinés :

1. L'aspect économique des relations entre les Six.

2. L'aspect politique de ces mêmes relations en fonction de l'exposé qu'a fait M. Wigny à ses collègues, du court échange de vues qu'il a eu avec M. Couve de Murville le 1er août sur les entretiens de Rambouillet [1].

Le problème des relations entre les Six et les Sept n'a pratiquement pas été abordé. Seul, M. Luns a indiqué qu'en raison de l'importance du commerce entre les Pays-Bas et les Sept, son gouvernement avait toujours en vue « d'établir un pont entre les deux groupements ». Il n'a pas été contredit par les deux autres ministres. Tout s'est en effet borné, de la part du ministre hollandais, à l'expression d'un vœu. Celui-ci n'a donné lieu à aucun échange de vues.

M. Wigny a marqué à ses collègues l'intérêt qu'il attache à la fusion des exécutifs C.E.E.-C.E.C.A. M. Luns, envisageant sa prochaine présidence, a souligné qu'il aurait à prendre position en cette qualité et à ce sujet, le Parlement et l'opinion publique néerlandais demeurant très attentifs à un problème considéré comme important. Il n'y a pas davantage insisté, car il place le Luxembourg nettement dans l'embarras (position du Grand Duché à l'égard de la C.E.C.A.). M. Schaus a fait valoir que la fusion des exécutifs entraînerait une révision des traités, point susceptible de soulever de nombreuses difficultés. Les trois ministres se sont mis d'accord pour estimer que la question méritait une étude approfondie, ce qui est peut-être, à leurs yeux, un moyen de mieux l'enterrer.

I. *Aspect économique des relations entre les Six.*

M. Wigny, approuvé par ses collègues, a repris certaines des idées figurant dans son plan d'octobre 1959 [2]. Il leur a marqué qu'il conviendrait que le Benelux agît sur ses partenaires de la C.E.E. pour élaborer et mettre en œuvre une politique commune, non seulement dans le domaine agricole (dont les difficultés sont, il est vrai, très marquées), mais également dans les domaines financier et monétaire. Il ne s'agit nullement, bien entendu, selon le ministre belge, d'aller plus loin que le traité. Mais il faudrait étudier une réalisation concrète des propositions qu'il a faites en octobre 1959 (rapportées dans mon télégramme n° 372 du 9 octobre 1959) [3]. Les idées du ministre belge ne paraissent pas avoir provoqué beaucoup de réactions chez ses deux partenaires.

(1) Sur les entretiens franco-allemands de Rambouillet, voir ci-dessus le n° 54. Sur l'entretien des ministres des Affaires étrangères français et belge du 1er août, voir ci-dessus le n° 60.

(2) Sur le plan Wigny, voir *D.D.F.*, 1959-II, nos 187 (note), 239.

(3) Non reproduit.

II. *Problèmes politiques.*

M. Wigny a résumé pour ses collègues le court entretien sur les problèmes européens qu'il a eu le 1er août avec Votre Excellence. Chacun des participants a marqué l'intérêt qu'il attacherait à avoir à Paris des échanges de vues aussi approfondis que possible sur une matière de cette importance, afin d'en avoir une idée complète. Le désir, considéré comme de nature politique, prêté à la France de « coiffer », dans l'application du Marché commun, les organismes administratifs (Commission) existants, a provoqué des réserves unanimes, une telle mesure étant considérée comme portant atteinte au traité (Certains ministres ne se sont cependant pas fait faute de critiquer, sur tels points particuliers, l'attitude de la Commission).

Sur le plan du développement *politique* à donner à l'action des Six, les trois ministres du Benelux sont plus favorables qu'hostiles à ce que « quelque chose soit faite ». De fortes réserves ont été exprimées, tant du côté hollandais que du côté belge, sur l'action américaine. M. Wigny a rappelé combien la Belgique avait eu à se plaindre de Washington à propos des événements du Congo, et ce, sur plusieurs plans (attitude à l'égard de Lumumba — bases, etc.). Il a insisté notamment sur le fait que, face aux tentatives des pays de l'Est de développer toujours davantage et par tous les moyens leur influence à l'O.N.U., la solidarité atlantique n'avait pas joué. Sur ce point, M. de Staercke marquera à nouveau devant l'O.T.A.N. le mécontentement du gouvernement belge. Fidèle depuis des années aux directives américaines (problème chinois, exportation de marchandises stratégiques et d'armes, etc.), l'attitude de Bruxelles n'a jamais été payée de retour à Washington, et cela même sur des points où de grands intérêts ne sont pas en jeu (actuellement, attitude américaine ambiguë ou hostile à l'égard de la candidature belge à l'E.C.O.S.OC.) [1]. M. Luns a enchaîné en marquant que, pour leur part, les Pays-Bas avaient eu à subir des avaries analogues, aussi bien, autrefois, en Indonésie qu'actuellement en Nouvelle-Guinée.

Les trois ministres ont donc considéré que dans les circonstances actuelles, il convenait de « se serrer les coudes à Six ». L'idée d'une confédération politique se concrétisant par des réunions périodiques, dont certaines à un niveau très élevé, a paru utile. Dès lors que les confrontations concerneraient non seulement la politique étrangère, mais encore la défense et l'enseignement, l'idée a été exprimée qu'elles devraient cependant se traduire par plus et mieux que de simples échanges de vues. Cependant, ce « plus » et ce « mieux » n'ont pas été nettement précisés, les ministres attendant d'avoir eu à Paris les entretiens prévus.

Si, d'après mes interlocuteurs, personne, pas même M. Luns, ne s'est fait l'avocat de la présence de la Grande-Bretagne aux entretiens politiques, on s'est demandé, par contre, si l'absence des États-Unis ne comporterait pas certains inconvénients. Néanmoins, les trois ministres sem-

[1] E.C.O.S.O.C. : Conseil économique et social de l'O.N.U.

blent s'être trouvés unanimes quant à l'intérêt d'une étroite politique des Six telle que rapportée par M. Wigny de son court entretien du 1er août avec Votre Excellence, sous réserve qu'il n'y ait aucun « domaine réservé » pour telle ou telle puissance membre des Six.

Un résumé de l'atmosphère et des conclusions de cet entretien préliminaire, sans ordre du jour précis et un peu « à bâtons rompus » des trois ministres, pourrait être le suivant :

1° Il convient d'éviter toute *capitis diminutio*, toute mise en tutelle de la Commission européenne.

2° Accord (malgré certaines réticences en matière de défense) pour développer la collaboration politique, à condition qu'il n'y ait pas de « domaine réservé ».

(Europe 1956-1960. Questions internationales, n° 169, fos 149 ro-150 vo.)

90

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE.

(Service d'Europe centrale)

au sujet du mémorandum de la Bundeswehr sur les problèmes fondamentaux de la défense de la République fédérale[1]

N. *Paris, 30 août 1960.*

1. L'État-major de la Bundeswehr a publié, le 19 août, dans une revue militaire allemande, sous le titre « Conditions préalables à une défense efficace », un mémorandum sur les problèmes fondamentaux de la défense de la République fédérale.

Le document affirme qu'en raison de la menace communiste qui pèse sur la République fédérale, la défense de l'Allemagne occidentale ne pourrait être assurée qu'aux trois conditions suivantes : maintien du service militaire obligatoire, appartenance à l'O.T.A.N. et armement atomique des forces allemandes.

Les chefs de l'armée allemande prennent ainsi position contre la neutralisation de l'Allemagne et en faveur de liens toujours plus étroits de

[1] Le 19 août, le haut commandement de l'armée fédérale allemande publiait un mémoire sur les conditions d'une défense efficace dont la conclusion était que « pour assumer la responsabilité de la défense de la République fédérale, la Bundeswehr ne (pouvait) se passer ni du service militaire obligatoire, ni de sa coopération avec l'O.T.A.N., ni d'un armement atomique ». Sur le sujet, se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 533-534.

leur pays avec l'Alliance atlantique. Dans le même temps, ils revendiquent, pour la première fois, le droit pour leurs troupes de disposer d'armes atomiques. C'est à cette seule condition, selon eux, que la Bundeswehr cesserait de constituer le point faible du dispositif allié et que les Soviétique renonceraient, en cas de conflit, à faire porter leur effort contre la République fédérale.

Le ton du mémorandum est ferme. Le passage concernant la menace communiste, en particulier, est rédigé en termes vifs. L'ensemble fait écho à la note que la République fédérale a adressée, le 17 août, au gouvernement soviétique, en réponse à la note de Moscou du 19 juillet [1], contre l'équipement de la Bundeswehr avec des fusées *Polaris.*

2. Sur le plan juridique, la demande de la Bundeswehr ne contrevient pas aux obligations de la République fédérale qui, dans le cadre des accords de Paris [2], s'est seulement engagée à renoncer à fabriquer des armes A, B et C et à respecter certains plafonds.

3. Sur le plan politique, on peut se demander les raisons qui ont poussé les Allemands à publier ce mémorandum.

Le gouvernement fédéral a voulu, à la fois, parer les conséquences de la vacance du pouvoir aux États-Unis et fixer, pour la future administration américaine [3], l'étendue de ses demandes *minima* en matière militaire. Il a voulu, également, profiter des bonnes dispositions, dont le Pentagone témoigne à l'égard de la Bundeswehr, et tirer les conséquences de la visite que le secrétaire d'État à la Défense, M. Brucker, a faite à Bonn, au début du mois de juillet dernier [4]. Il a cherché, enfin, à préparer les décisions que, vraisemblablement, il demandera à l'O.T.A.N. de prendre lors de son prochain Conseil.

D'autre part, la C.D.U. a entendu procéder à une opération électorale. Désireuse de lever l'hypothèque que représente pour elle l'offre socialiste de politique extérieure commune, elle veut forcer la social-démocratie à tirer les conséquences politiques de son prétendu revirement. Si les sociaux-démocrates estiment vraiment que la situation actuelle commande, sur le plan extérieur, l'édification d'une position commune, ils doivent, de l'avis des chrétiens démocrates, reconnaître les impératifs de la défense tels que les techniciens les déterminent. Le terrain choisi est

[1] Ce même 19 juillet, M. Khrouchtchev envoyait une note aux États-Unis sur l'attribution de fusées *Polaris* à l'Allemagne fédérale. Le gouvernement soviétique adressait aussi une note à l'Allemagne fédérale qui protestait contre l'équipement de la Bundeswehr en armes nucléaires et déclarait que l'assertion selon laquelle les fusées *Polaris* étaient placées sous contrôle de l'O.T.A.N. n'était qu'un « rideau de fumée ». (Voir ci-dessus, p. 123, note 1). Cf. également les télégrammes de Moscou n°s 3375-3378, 3390-3394, 3434-3440, 3443-3447 des 24, 25, 27 et 28 août, non reproduits.

[2] Sur les accords de Paris du 22 octobre 1954, cf. Ministère des Affaires étrangères, *D.D.F., 1954,* Annexes (21 juillet-31 décembre), *Conférence de Londres (28 septembre-3 octobre 1954) et réunions de Paris (20-22 octobre 1954),* p. 353-463.

[3] Le 8 novembre ont lieu les élections présidentielles aux États-Unis, John Fitzgerald Kennedy, démocrate, succède au président Eisenhower.

[4] Le 5 juillet, MM. Wilberg M. Brucker, secrétaire américain à l'Armée et Franz-Josef Strauss, ministre fédéral de la Défense, ont eu un entretien qui a notamment porté sur l'équipement des forces de l'O.T.A.N. en fusées de portée moyenne : voir le télégramme de Bonn n°s 2712-2713 du 6 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 9.

favorable pour la manœuvre, car les trois questions soulevées par le mémorandum divisent profondément la social-démocratie dont l'aile gauche a toujours rejeté la conscription, l'attachement inconditionnel à l'O.T.A.N. et l'armement atomique de la Bundeswehr [1].

C'est probablement pour « dépolitiser » la question et rendre plus probante la « mauvaise foi » de l'opposition, que le gouvernement fédéral n'a pas publié lui-même le mémorandum et a chargé l'État-major de la Bundeswehr de le faire à sa place. La décision, sans doute, a été influencée par M. Franz-Josef Strauss qui, en sa qualité de ministre de la Défense, a voulu tirer profit de l'opération et affirmer, une fois de plus, son dynamisme. Son calcul s'est révélé exact car, quelles que soient les remontrances qu'il lui a adressées, le chancelier Adenauer a dû, en fin de compte, lui donner publiquement raison.

4. La publication du mémorandum est regrettable. Le gouvernement allemand n'aurait pas dû porter sur la place publique le problème de l'armement de la Bundeswehr en armes atomiques. En tout état de cause, il devait tenir la Bundeswehr en dehors de ce débat politique. Si l'État-major allemand ne paraît pas, en effet, tenté, actuellement, de peser sur l'orientation de la politique fédérale, il n'en reste pas moins que l'étranger redoute cette éventualité. Le gouvernement de Bonn aurait dû tenir compte de cette crainte dans l'évaluation des conséquences politiques de sa décision.

Le mémorandum a fourni, d'autre part, un aliment nouveau aux critiques soviétiques. Moscou en a tiré argument pour dénoncer, une fois de plus, le « revanchisme allemand » et renouveler ses accusations contre le chancelier Adenauer et son gouvernement. La campagne déclenchée par la *Pravda* et par le journal de Berlin-Est *Neues Deutchland* n'en est probablement qu'à son début. Le camp soviétique profitera du faux pas de M. Strauss pour agiter de nouveau l'épouvantail de l'armement atomique des pays satellites. Il y trouvera, sans doute, une nouvelle raison pour renforcer sa menace de signer le traité séparé avec la D.D.R. et compenser ainsi, sur le plan politique, les risques d'un accroissement du potentiel militaire de la République fédérale. Il y puisera probablement un nouveau prétexte pour relancer la question de Berlin et proclamer la nécessité de protéger la position de l'ancienne capitale « contre les menées des bellicistes de Bonn ».

(*Europe R.F.A. Problèmes de défense.*)

[1] Le 6 juillet, dans un communiqué, le S.P.D. (social-démocratie) déclarait son opposition à l'équipement de la Bundeswehr en fusées *Polaris*.

91

Entretiens franco-néerlandais tenus à l'Élysée, le 31 août 1960 [1]

Séance de l'après-midi [2]

C.R. Très secret.

M. le Président de la République se propose de rappeler l'essentiel des vues qu'il a exposées le matin au président du Conseil et au ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas et de résumer ensuite leurs propres observations telles qu'il les a enregistrées, ce qui donnera à MM. de Quay et Luns l'occasion de préciser tel ou tel point ou de présenter éventuellement de nouveaux arguments.

Une première constatation s'impose : c'est *l'inconsistance* actuelle de l'Europe occidentale. L'Organisation atlantique conçue pour être le ciment de cette Europe apparaît comme notoirement insuffisante. Elle ne répond plus aux nécessités actuelles, ne serait-ce qu'en raison du fait que sa compétence se limite au seul territoire européen.

De plus, l'O.T.A.N. a été établie sur la base de l'intégration et c'est là une formule qui n'est plus acceptable aujourd'hui; elle est en tout cas de plus en plus difficile à supporter pour la France; elle est notamment à l'origine de nombreuses difficultés avec les États-Unis. L'intégration enfin comporte un risque grave, celui de dépersonnaliser la France dans sa défense.

D'un autre côté, nous devons reconnaître que l'Allemagne n'est plus ce qu'elle était au moment de la création de l'Alliance atlantique. Ce pays dispose désormais de ses propres forces et son influence grandit en proportion de son potentiel. Ne convient-il pas alors de rechercher un nouveau cadre où chaque pays de l'Europe occidentale, y compris l'Allemagne, trouverait une place à sa convenance sans encourir les risques inhérents au principe de l'intégration ?

À l'élaboration de ces idées, chacun de nos pays peut travailler. Nous ne prononçons pas d'exclusive. Que tous ceux qui le veulent, — y compris l'Angleterre, si elle le désire, — se concertent.

Compte tenu de certaines constatations et notamment du fait indiscutable que la Communauté économique européenne, dont l'utilité en matière économique et technique n'est pas contestée, a dans d'autres domaines outrepassé ses pouvoirs, on pourrait envisager des réunions intergouvernementales périodiques avec un ordre du jour préparé à l'avance. On s'acheminerait ainsi progressivement vers une situation de fait qui permettrait d'aboutir par étapes à une sorte de concert européen, ce qui ne peinerait personne, même pas les Américains qui s'en trouveraient peut-être même fort bien !

Rien n'empêcherait le maintien de l'Assemblée européenne des Six, qui donnerait son avis sur les sujets dont les gouvernements jugeraient utile de la saisir.

La C.E.E. continuerait à traiter des questions économiques.

On pourrait peut-être envisager la création d'une Commission pour la défense (sans pour autant toucher à l'O.T.A.N.) et aussi d'une Commission culturelle.

(1) MM. Jan de Quay, Premier ministre, et Joseph Luns, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, étaient reçus à l'Élysée par le président de la République avec lequel ils s'entretenaient des problèmes de la Communauté européenne. Un déjeuner était offert en leur honneur. Ces conversations franco-néerlandaises renouaient le fil d'une discussion qui s'était ouverte un mois auparavant avec les entretiens franco-allemands de Rambouillet (*Le Monde* du 1er septembre, p. 1-2).

(2) Il n'a pas été retrouvé trace d'un entretien du matin dans les fonds du Cabinet du Ministre ou du Secrétariat général.

Plus tard, il serait possible de procéder à un référendum européen pour l'approbation éventuelle de la construction ainsi échafaudée.

Le président de la République ajoute qu'au stade actuel, il ne s'agit que d'idées qui ont fait l'objet d'échanges de vues entre le chancelier allemand et lui-même à Rambouillet [1]. Le Général a pu constater alors que l'Allemagne n'était pas défavorable à de tels projets. Leur réalisation, la France préférerait naturellement y travailler non avec la seule Allemagne, mais aussi en collaboration avec les Cinq.

Passant aux observations formulées dans la séance du matin par MM. de Quay et Luns, le Président a pris acte des points suivants :

1. Attachement des Pays-Bas à l'O.T.A.N.

2. Importance pour les Pays-Bas de leur appartenance aux Six et aux organismes existants.

3. Préoccupations de la Hollande en ce qui concerne la position de l'Angleterre, qu'il s'agisse de l'économique ou du politique. Le gouvernement des Pays-Bas souhaite vivement voir éviter toute initiative qui écarterait la Grande-Bretagne.

Évoquant l'aspect plus spécialement économique d'un problème où, du reste, les éléments politiques ne peuvent guère être séparés des éléments économiques, le Général fait observer que depuis deux ans, il entend parler de la nécessité de jeter un pont entre les Six et les Sept, mais que jusqu'à présent, il n'a jamais vu émerger la moindre pile ni constaté la possibilité d'en construire une.

4. Le Premier ministre hollandais a évoqué dans la matinée une dernière ombre au tableau, à savoir la crainte en Hollande de l'hégémonie française. Le Général conçoit parfaitement que l'on puisse éprouver ce sentiment aux Pays-Bas. En France, la question ne vient pas à l'esprit.

D'ailleurs, si l'on s'acheminait vers une formule de concert européen, un équilibre naturel s'établirait au sein des Six, équilibre commandé par la situation respective des partenaires. Nous constatons aujourd'hui que l'Allemagne accroît chaque jour sa puissance, que l'Italie est en pleine renaissance; quant à la Hollande, elle est solide et sûre d'elle; la Belgique qui vient de subir une lourde épreuve [2] reprendra vite haleine et le Luxembourg se maintient en bonne santé.

Ce n'est donc pas l'état de chacun des pays occidentaux qui doit inspirer de l'inquiétude, mais bien *l'inconsistance* de l'Europe occidentale dans son ensemble.

Sans l'Europe, il ne subsisterait rien que deux colosses face à face et la perspective d'un effondrement général. On ne saurait donc trop insister sur l'importance et l'urgence des devoirs qui incombent aux Européens.

M. Luns partage les graves préoccupations qu'éprouve le général de Gaulle devant l'inconsistance de l'Europe. Il est prêt à répondre à tout projet tendant au renforcement du vieux continent. Les échanges de vues qui se poursuivent entre la France et ses partenaires présentent de ce point de vue un intérêt certain.

Le ministre se permet toutefois de formuler une suggestion : le gouvernement français ne pourrait-il pas prendre l'initiative d'un échange de vues analogue avec le gouvernement britannique ?

Une telle rencontre répondrait aux vœux des Hollandais qui sont, répète M. Luns, favorables à toute construction nouvelle européenne qui laisserait intact le Marché commun et renforcerait l'Alliance atlantique.

M. de Quay met l'accent sur la lutte contre le communisme. Il affirme à son tour que son gouvernement est prêt à rechercher les moyens de renforcer la défense européenne; mais il est nécessaire du point de vue économique comme du point de vue militaire que les contacts soient maintenus avec la Grande-Bretagne et les États-Unis.

Le Premier ministre [3] souligne que la réalité politique de l'Europe, ce sont les nations; c'est la seule réalité qui permette de lutter efficacement contre le communisme.

(1) Sur les conversations franco-allemandes de Rambouillet, voir ci-dessus le n° 54.
(2) Allusion aux événements du Congo.
(3) Il s'agit, d'après le contexte, du Premier ministre français, M. Debré.

Si l'intégration européenne peut donner des résultats sur le plan économique et technique, il n'en est pas de même dans le domaine de la politique et de la défense.

Il faut pour ces questions essentielles renoncer au concept néfaste de l'intégration et s'efforcer en même temps d'aboutir à une plus grande cohésion européenne.

Pour la défense contre le communisme également, le seul moyen efficace est de faire appel au sentiment national. Si la protection de l'Europe se présentait sous une étiquette américaine (ce à quoi tend inévitablement la formule d'intégration), les peuples seraient bien vite en arrière de la main; de la notion de défense par les États-Unis, on passerait aisément dans certains secteurs de l'opinion française à l'idée que l'on se bat pour les Américains.

La défense est une affaire qui est du domaine national; chaque pays doit veiller à sa propre défense aux côtés des autres et en liaison étroite avec eux, mais il convient d'éviter l'intégration qui ne peut être qu'un facteur d'affaiblissement.

Le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas remarque que si le sentiment national est très fort en Hollande, il n'entraîne pas les mêmes réactions qu'en France sur le plan de la défense. D'une façon générale, on est aux Pays-Bas d'une grande xénophilie; on est toujours prêt à accorder plus de créance aux dires d'un étranger qu'à ceux d'un compatriote.

M. Luns mentionne dans le même ordre d'idées le cas d'un fonctionnaire international de nationalité néerlandaise qui, ayant communiqué à son propre gouvernement des renseignements utiles dont il avait eu connaissance de par ses fonctions, a été blâmé et dénoncé par les autorités hollandaises auprès de l'organisation internationale qui l'employait.

M. Beyen, revenant sur une observation de M. Luns, croit devoir préciser que si la marine néerlandaise a derrière elle une longue tradition, il n'en est pas de même de l'armée; c'est peut-être la raison pour laquelle les réactions de l'opinion en matière de défense diffèrent dans une certaine mesure de celles que l'on constate chez le peuple français.

M. le Président de la République résume le débat et rappelle notamment qu'il existe en France un parti communiste qui, s'il ne joue pas de rôle dans la politique française, n'en cherche pas moins à profiter de toute occasion pour agiter l'opinion; la défense du pays est un tremplin dont il s'est habilement servi au lendemain de la résistance; il convient de ne pas lui fournir un nouveau thème de propagande, celui d'une Europe occidentale livrée pour sa sécurité au bon vouloir de l'Amérique.

***

Abordant la question du Marché commun, le Général demande à ses interlocuteurs hollandais si leur gouvernement est favorable à l'accélération.

M. Luns répond que le principe en a été accueilli avec beaucoup de faveur en Hollande, à condition que l'accélération s'applique également à l'agriculture. Or, l'opposition de l'Allemagne qui s'est manifestée avec force, notamment à la réunion de Luxembourg où les délégués hollandais ont trouvé auprès de leurs collègues français un appui solide, cette opposition n'a pas désarmé. La veille encore de son départ pour Paris, M. Luns a dû intervenir énergiquement auprès de l'ambassadeur d'Allemagne à La Haye qui s'est contenté de répondre que rien ne pourrait être fait à Bonn avant les élections, l'an prochain .

L'affaire se présente donc fort mal, mais M. Luns reste très reconnaissant au gouvernement français de son appui.

Le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas ne voit rien à ajouter à l'exposé magistral que vient de faire le président de la République et au cours duquel il a rappelé avec autant de précision que de clarté les objections hollandaises.

M. Luns ne veut qu'ajouter ceci : la Hollande a accueilli avec beaucoup de satisfaction le rapprochement franco-allemand, indispensable à la survie de l'Europe occidentale. Les vœux du gouvernement de La Haye seraient comblés si au rapprochement franco-allemand s'ajoutait un rapprochement franco-anglais.

Évoquant le problème algérien, le ministre néerlandais tient à faire savoir au général de Gaulle que son gouvernement serait heureux, le moment venu, de soutenir le point de vue français dans toute la mesure de ses moyens.

Le président de la République rappelle qu'il s'est entretenu de l'Algérie dans la matinée avec M. de Quay. Après avoir évoqué l'œuvre de décolonisation assortie d'assistance que la France mène à bien en Afrique noire, le Général insiste sur la situation très particulière que crée en Algérie la présence d'un million de Français et d'un nombre très considérable de musulmans profondément attachés à la France.

Certes, la tendance vers l'émancipation est générale chez les Algériens. Du reste, la France a travaillé dans ce sens en favorisant l'installation aux différents échelons d'assemblées locales et régionales où les élus sont en grande majorité des musulmans. Comme on le sait, le Premier ministre doit dans les prochains jours réunir à Versailles les commissions de ces élus algériens.

Autant la France se doit de poursuivre cette œuvre d'émancipation, autant elle encourrait une lourde responsabilité en décidant d'abandonner l'Algérie à son sort.

Aujourd'hui, les combats peuvent être considérés comme terminés. Il y a en moyenne dix morts par jour, mais ce sont les victimes des attentats terroristes.

Si demain nous partions, le nombre des victimes atteindrait et peut-être dépasserait 1 000 par jour.

Il y aurait lâcheté et folie de notre part à abandonner la partie, à laisser une telle responsabilité aux mains de M. Hammarskjöld.

Nous ne nous faisons pas d'illusion sur le concours que nous pouvons attendre d'une Amérique dont on connaît l'attitude, d'une Angleterre qui semble prête à suivre le même chemin.

L'O.N.U. pourra adopter toutes les résolutions qu'elle voudra, cela ne changera rien à notre attitude ni à nos desseins.

*
**

Avant de lever la séance, M. le Président de la République rappelle à ses interlocuteurs que les entretiens qui viennent d'avoir lieu se situent dans le cadre des échanges de vues bilatéraux que le gouvernement français poursuit avec ses partenaires occidentaux. Il suggère que le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères de Hollande réfléchissent aux différents points qui ont été abordés; ils ont naturellement toute latitude pour reprendre les conversations ou, s'ils le préfèrent, pour transmettre par écrit leurs observations.

Après avoir remercié le président de la République du très cordial accueil qui lui a été réservé ainsi qu'à M. de Quay, M. Luns indique qu'il est tenu de donner quelque aliment à la curiosité des journalistes néerlandais venus nombreux à Paris à l'occasion de la rencontre.

Il se contentera, sans toucher au fond, de souligner que les entretiens ont eu lieu dans un climat de confiance et d'amitié.

(Cabinet du Ministre — Secrétariat général — Europe 1956-1960. Questions internationales, n° 171, f°s 74-86.)

92

M. Dallier, Chargé d'affaires de France à Tel-Aviv,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 932/CT. Secret. *Tel-Aviv, 31 août 1960.*

Ainsi que Votre Excellence en a été informée par la récente correspondance de cette ambassade, l'abbé Fulbert Youlou, président de la République du Congo, vient d'effectuer un voyage d'une huitaine en Israël, à l'occasion de la Conférence internationale sur le rôle de la science dans le développement des nouveaux États, organisée à l'Institut Weizmann [1]. Au cours de ce séjour bien rempli, en dépit des nombreuses obligations auxquelles le président Fulbert Youlou a été soumis par les Israéliens, il m'a été possible à trois reprises de converser longuement en tête-à-tête avec lui : les 24 et 26 août [2], à la suite de réceptions données à mon domicile en son honneur, et le 28 août avant son départ.

Dès notre premier entretien, l'abbé Fulbert Youlou m'a paru beaucoup plus préoccupé de l'évolution de la situation dans l'ex-Congo belge que des enseignements de la conférence de Rehovoth dont il ne se désintéressait pourtant pas. Au cours des deux conversations suivantes, son inquiétude a fait place à une véritable anxiété. Après le dîner du 2(?) août [3], mon hôte m'a pris à part pour m'exposer combien l'obsédaient les événements congolais.

Ainsi que je l'ai signalé au Département par ma communication du 30 août [4], le président Fulbert Youlou fait preuve d'une intelligence politique et d'une connaissance de l'Afrique qui frappent tous ses auditeurs. Doué d'un esprit d'analyse et d'un don d'exposition qui surprend chez un aussi jeune leader, mon interlocuteur m'a exposé avec sang-froid la position critique de son État en face des cruels soubresauts de son gigantesque voisin. D'après l'abbé Fulbert Youlou, la domination belge au sud de Stanley-Pool fait rapidement place au communisme dont M. Lumumba est un ardent protagoniste. Les seules résistances sérieuses rencontrées par ce nouveau dictateur noir sont celles de

[1] La conférence internationale sur le rôle de la « science dans le développement des nouveaux États » s'est tenue du 15 au 28 août à l'Institut de recherches scientifiques Weizmann à Rehovoth. Des hommes de science et des hommes politiques en provenance de quarante États y ont participé dont M. Gabriel Lisette, vice-Premier ministre de la République du Tchad, M. Alcide Kakou, ministe de l'Enseignement de la Côte-d'Ivoire, et M. Fulbert Youlou, président de la République du Congo (Brazzaville), accompagné de M. Maurage, son directeur de Cabinet, et de M. Appolinaire Bazinga, ministre de l'Information. Sur le sujet, voir les télégrammes n°s 406 et 414 de Tel-Aviv, respectivement des 17 et 22 août, non reproduits, ainsi que les dépêches de Tel-Aviv, n° 909/AL du 24 août et n° 939/AL du 31 août sur la visite du président de la République du Congo en Israël, non reproduites.

[2] Voir les télégrammes de Tel-Aviv n°s 422 du 28 août et 423-426 du 30 août, non reproduits.

[3] 24 ou 26 août ? Le second chiffre manque sur l'original.

[4] Voir le télégramme de Tel-Aviv n°s 423-426 du 30 août, non reproduit.

M. Kalondji au Kasaï et de M. Tschombé au Katanga [1]. Les subsides continuels de l'U.R.S.S. lui ont permis d'acheter tous ses autres adversaires.

Dans cette lutte acharnée, le crédit personnel des antagonistes est diversement apprécié. Contrairement à ce que m'ont dit certains délégués de la Fédération malienne à Rehovoth, l'abbé Fulbert Youlou estime que M. Tschombé représente beaucoup mieux l'Afrique, foncièrement éprise d'individualisme et de liberté, que M. Lumumba dont le succès, a-t-il affirmé avec conviction, « serait pire qu'une régression vers le colonialisme européen, et impliquerait à coup sûr l'asservissement immédiat, le retour à l'esclavage ». Une fois assurée la victoire de Lumumba sur l'ensemble de l'ancienne possession belge, il est indéniable que ce dernier tournera aussitôt ses regards avides vers la rive septentrionale du fleuve. Contre un adversaire aussi audacieux et soutenu, la République du Congo constitue le principal rempart des jeunes États africains d'expression française, dont les plus visés sont, après elle, le Tchad et le Mali. Le processus de désintégration de la Communauté, but de Moscou et de ses satellites noirs, passe par Brazzaville, Fort-Lamy et Bamako. Après la chute de la première de ces capitales, l'appartenance du Tchad et du Soudan sera vite mise en cause.

Aucun doute ne subsiste dans l'esprit de l'abbé Fulbert Youlou sur les visées de Lumumba, sur les origines soviétiques de ses fonds et sur l'instabilité de son assise au sud du Congo. De cette fragilité, mon interlocuteur m'a donné pour preuve le fait qu'avant son départ pour Tel-Aviv, il avait reçu, non seulement des émissaires de Tschombé en quête d'appuis financiers, mais aussi des envoyés de M. Kasavubu [2] qui nourrirait une sourde hostilité à l'égard de son Premier ministre. (La version paraît confirmée par les nouvelles publiées ces jours-ci par les agences de Léopoldville dans la presse mondiale, selon lesquelles un complot aurait été tramé à Brazzaville contre Lumumba avec la complicité des autorités locales.) Aux premiers arrivés, les Katangais, le président Fulbert Youlou aurait remis, à destination de leur mandant, quatre millions de francs C.F.A., soit la totalité des fonds politiques dont il disposait sur le mince budget de son État. Il a conscience de l'insuffisance du soutien ainsi apporté à la cause katangaise qui, assure-t-il, est, plus que la sienne propre, celle des pays de la Communauté et du monde libre. « Précédée de l'éviction de M. Kalondji du Kasaï, a bien précisé l'abbé, la défaite de M. Tschombé au Katanga sera suivie dans un délai de six mois à un an

[1] Sur la situation au Kasaï, voir une note de renseignements, transmise par la dépêche de Léopoldville n° 437/AL du 19 août, non reproduite. M. Kalondji a formé un gouvernement provincial séparatiste, celui de la « Province minière », territorialement constituée par le sud du Kasaï et ethniquement à majorité Baluba, hostiles aux Luluas et à M. Lumumba. Une confédération entre la République du Katanga et la Province minière du Kasaï a été formée. Le gouvernement provincial légitime est celui de M. Moukengue, partisan de M. Lumumba.

[2] Sur les lisaisons de M. Kasavubu avec l'abbé Fulbert Youlou, voir le télégramme de Léopoldville n° 412 du 15 août, non retenu; sur le rôle que jouerait Brazzaville, voir le télégramme de Bruxelles, n°s 1143-1147 du 10 août, non reproduit.

par la chute de mon propre gouvernement à Brazzaville, et immédiatement après par celle des autres pays de l'ancienne A.E.F. »

L'affaire lui a paru assez grave pour qu'il ait jugé nécessaire d'en saisir officiellement le gouvernement français par l'intermédiaire de l'ambassade dont il se trouvait l'hôte. Dans la conjoncture présente, l'acheminement de subsides vers M. Tschombé dépasse la compétence et les moyens de l'abbé Fulbert Yulou. Interrogé sur la nécessité d'entretenir en personne le président de la Communauté de cette délicate question, mon interlocuteur m'a répondu que, chef d'un État tout récemment promu à l'indépendance, il ne pouvait en ce moment faire une telle visite à Paris. Au demeurant, il jugeait la situation au Congo beaucoup trop sérieuse pour retarder, ne fût-ce que de quelques jours, son retour à Brazzaville. Il me priait seulement de rendre compte de nos entretiens, en exprimant l'espoir que la France n'abandonnerait ni la jeune République congolaise, ni la Communauté à la cause desquelles le général de Gaulle est si intimement lié.

Le montant des subsides à faire parvenir à M. Tschombé pour lui permettre de faire échec aux tentatives de corruption adverses paraît à l'abbé Fulbert Youlou difficile à chiffrer. Un de ses collaborateurs qui l'accompagnait en Israël a estimé qu'une vingtaine de millions de francs C.F.A. aiderait de façon efficace le leader katangais à enrayer l'influence croissante de M. Lumumba. La décision, ainsi que le choix éventuel des voies d'acheminement, est laissée au gouvernement français. Pour le cas où celui-ci jugerait opportun de réserver une suite aux suggestions ci-dessus, je crois devoir souligner que le président Fulbert Youlou serait heureux que l'opération s'effectuât en accord avec lui [1].

(Afrique-Levant, Congo belge, CB 5-1.)

[1] Note manuscrite en marge du document : *M. Lavéry : Je suis d'avis de ne pas nous mêler de cela. Que fait la Communauté ?*

93

Note des Services du Premier ministre [1].

L'Allemagne fédérale et la République du Togo.
L'Allemagne fédérale et la République du Cameroun

N. *Paris, août(?) 1960.*

Les milieux allemands spécialisés n'ont jamais, en fait, cessé de s'intéresser aux anciennes colonies allemandes du Togo et du Cameroun placées en 1919 sous le régime du mandat de la Société des Nations, puis en 1946 sous le régime international de tutelle. Des relations étaient d'ailleurs discrètement entretenues par l'intermédiaire des maisons de commerce, peut-être de certains missionnaires, comme de certaines personnalités politiques. (Le président de l'Assemblée togolaise, M. Saus de Tove, par exemple, se flatte de ses bonnes relations avec les milieux économiques allemands).

L'accession à l'indépendance de ces deux territoires [2] n'a fait que confirmer cet intérêt, que le renouveau économique de l'Allemagne rend pour nous d'autant plus dangereux que nos partenaires du Marché commun européen ne partagent avec nous aucune des charges que représente pour le budget français la reconduction de notre aide à ces deux pays, infiniment plus importante que l'aide que nous leur apportons, en outre, dans le cadre de la Communauté économique européenne, à égalité avec nos partenaires.

Cet intérêt a suscité de sérieux espoirs chez nos amis camerounais comme chez nos partenaires togolais [3], espoirs habilement entretenus dans l'opinion publique par quelques gestes spectaculaires comme, par exemple, le don à chacun de ces deux États, à l'occasion de leur accession à l'indépendance, de camions-radiographiques dotés de tous les équipements nécessaires pour effectuer du dépistage itinérant en brousse.

L'attention des milieux allemands — ministère des Affaires étrangères et certains cercles économiques (Fondation pour les pays sous-développés de M. Vogel, vice-président C.D.U. de la Commission du budget, créée en août 1959 à Berlin) se porte cependant plus particuliè-

(1) Cette note émane des services du Premier ministre (Relations avec l'État du Cameroun et la République du Togo) 27, rue Oudinot, Paris.

(2) Le 1er janvier pour le Cameroun et le 27 avril pour le Togo.

(3) Sur les relations entre la République fédérale et le Togo et le Cameroun, voir une dépêche du haut-commissaire de la République française à Lomé n° 166/CAB du 8 avril, sur les installations allemandes au Togo, et une dépêche n° 253/AL, de Yaoundé (Cameroun) du 17 août, sur le voyage du président du Bundestag, le Dr Eugen Gerstenmaier, au Cameroun. Ces deux documents ne sont pas reproduits.

rement sur le Togo dans la mesure où ils savent que la République fédérale allemande a une carte importante à jouer dans cet État africain.

Leurs intentions semblent les suivantes :

— ériger le Togo en zone pilote de l'assistance financière et technique allemande;

— y faire la démonstration des possibilités commerciales de la République fédérale allemande.

Cette nouvelle offensive économique s'exerce à la fois indirectement par l'intermédiaire du relais C.E.E. et directement par des missions économiques officielles et officieuses.

I. — *Action par le relais C.E.E.* (1)

Les fonctionnaires allemands de la C.E.E. ont été frappés par les bonnes relations qui existent entre les stagiaires africains de la C.E.E. et les fonctionnaires français. Aussi, les collaborateurs de M. Allardt, directeur de la division des pays d'outre-mer, ont-ils particulièrement veillé à ne pas renforcer le personnel et notamment à faire obstruction aux candidatures de fonctionnaires provenant de la France d'outre-mer.

Des invitations directes ont été lancées par M. Allardt à certaines personnalités africaines : c'est dans ces conditions que M. Hospice Coco, ministre togolais de l'Intérieur et du Commerce, a été invité à Bruxelles où il a été reçu avec des égards particuliers, ceci juste au moment où des négociations étaient engagées entre la France et le gouvernement togolais.

Le secrétaire d'État aux Affaires économiques, M. Müller-Armack, n'est-il pas d'ailleurs intervenu directement auprès du président Hallstein pour demander l'accélération des procédures concernant le Togo et le Cameroun ?

Singulier machiavélisme que celui qui a consisté à rejeter sur le gouvernement français la responsabilité des retards apportés à la signature des conventions de financement, du fait de l'opposition française au contrôle technique de l'exécution des projets du Fonds de développement, alors que la préoccupation majeure des pays d'outre-mer associés était de recevoir les fonds rapidement.

Or, c'est au moment où les mécanismes de Bruxelles se sont trouvés à peu près au point que le Togo a franchi le cap décisif de l'indépendance. Il en découlera nécessairement, aux yeux des Togolais, que tant que la France a exercé le rôle d'intermédiaire, le Togo n'a pas eu effectivement

(1) Les pays et territoires d'outre-mer avaient été associés par le traité de Rome (convention d'association des pays d'outre-mer, 25 mars 1957) à la Communauté économique européenne, en vue de leur développement économique et social. Les États européens s'engageaient à contribuer aux investissements nécessités par ce développement en dotant de 581 millions de dollars un Fonds européen de développement.
En conséquence, la France instruisait et soumettait à la Commission de la C.E.E. les projets de développement concernant l'un ou l'autre des pays ou territoires d'outre-mer associés; le Cameroun adhérait au Marché commun le 16 juin, par l'intermédiaire de la France. Sur le sujet, voir l'*Année politique 1960,* p. 385-386, 566-567.

accès aux avantages pratiques du Marché commun. Sur ce point donc, la manœuvre de ceux qui s'intitulent nos partenaires a parfaitement réussi.

Singulier machiavélisme que celui qui a consisté à conseiller à M. Sylvanus Olympio l'envoi d'une lettre réclamant l'application au Togo de la procédure de l'article 238 du traité, c'est-à-dire de l'association *directe* à la Communauté économique européenne, pendant que la France négociait avec le Togo d'un côté, la C.E.E. de l'autre, le maintien du *statut quo* (association par l'intermédiaire de la France, comme pour les États de la Communauté).

Malthusianisme politique de certains fonctionnaires aveuglés par des rancœurs à notre égard ou un nationalisme économique désuet ? ou, plus simplement, lâcheté administrative de fonctionnaires attachés à leur étiquette internationale et soucieux de se libérer des accusations de néocolonialisme que certains pays, notamment du Commonwealth africain, lancent déjà contre la C.E.E. ? Quoi qu'il en soit, cette attitude aboutit à diviser les Européens, à renforcer les revendications des États africains comme à les inciter à pratiquer dans un cadre plus vaste ce jeu de surenchères qui semble si bien leur réussir sur le plan européen.

II. — *Action directe.*

Dès le mois d'avril 1960 (1), le consul général d'Allemagne à Lomé s'était enquis des intentions de la France à l'égard du Togo indépendant. Sans se montrer très précis quant aux procédures envisagées, il confirmait à notre Haut-Commissaire l'intérêt que certains milieux économiques allemands portaient :

— à la question du port de Lomé (2);

— à la passation d'une convention de commerce avec le Togo et à l'octroi de facilités en devises à la *Deutsche Afrika Gesellschaft,* maison de commerce allemande, anciennement établie au Togo.

On notera que le nouvel ambassadeur de la République fédérale allemande à Lomé, le Dr A. Toeroek, en 1959 à l'ambassade d'Allemagne à Tunis, désigné grâce à l'influence du président du Bundestag et de la *Deutsche Afrika Gesellschaft* (3), a eu une action déterminante dans l'extension des contacts allemands avec certains pays africains, notamment à Dakar. Et si notre représentant à Lomé a pu éprouver des difficultés pour son installation, lui a, au contraire, obtenu toutes les facilités désirables, à proximité immédiate du Palais.

Or, au cours de son voyage en Allemagne, en avril dernier, le ministre du Commerce, M. Hospice Coco, aurait fait part aux autorités de Bonn du désir du Togo de s'intégrer dans la zone monétaire allemande et de prendre le mark comme monnaie. L'Allemagne aurait accepté de fournir

(1) Sur le sujet, se reporter à la dépêche de Lomé (Togo) n° 166/CAB du 8 avril, relative aux installations allemandes au Togo, non reproduite.

(2) En mai, la Strabag (Strabag-Bau-A.G.) de Koeln-Deutz, depuis longtemps installée au Nigeria, a envoyé un ingénieur, M. Alfred Munzer.

(3) Sur la Société allemande pour l'Afrique, voir une note SN/RG/10e section n° 160 de Paris, datée du 20 avril, non reproduite.

un effort financier particulier au Togo, par exemple, la construction du port de Lomé.

Sans que le gouvernement français en soit préalablement informé, certains experts, notamment un expert économique, le Dr Erwin von Mann, professeur d'économie politique, arrivait le 2 juin à Lomé, le gouvernement togolais lui ayant consenti un contrat d'un an, renouvelable.

Dans le même temps, le gouvernement allemand prenait l'initiative de nous demander notre accord sur le principe d'un effort allemand au Cameroun et au Togo et de proposer une coopération franco-allemande (1), cependant que son action en direction des deux pays se précisait : envoi d'une mission économique au Togo (les négociations devant porter sur les échanges commerciaux, la garantie des investissements et l'aide technique, y compris les bourses, en particulier pour la création d'une école technique), entretiens à Bonn entre M. Okala et certaines personnalités allemandes, notamment le Dr Schacht (projet de création d'une Banque d'État au Cameroun (2)).

Cette action se concrétisait le 20 juillet par la signature entre le Togo et la République fédérale allemande d'un accord commercial, et nous sommes fondés à prétendre qu'il n'y a pas eu la consultation préalable qui eût été de règle (3)

En ce qui concerne le Cameroun, nous avons été mis, de la même façon, devant le fait accompli, le gouvernement de Bonn ayant donné suite à une demande camerounaise de fourniture de matériel militaire (don de 30 châssis poids lourds et de 20 jeeps, que nous avons entériné plutôt qu'autorisé).

Prises individuellement, ces manifestations ne présentent en elles-mêmes aucun caractère réel de gravité. Elles témoignent cependant de la part de nos partenaires européens, comme de nos associés camerounais et togolais, d'une certaine propension à s'affranchir de notre intermédiaire.

Les uns et les autres auraient cependant tort de croire que la compétition sournoise donnera de meilleurs résultats qu'une coopération loyale.

Si les Européens ne parviennent pas à s'entendre, nous assisterons à une nouvelle course à l'Afrique, à une nouvelle défaite de l'Occident.

Il y a là un aspect particulier du problème plus général de l'aide aux pays sous-développés, et peut-être y a-t-il intérêt à ce qu'il soit évoqué d'abord entre Européens et dans le contexte particulier des rapports franco-allemands (4).

(1) Sur le sujet, voir : *D.D.F.*, 1960-I, nos 202, 249.

(2) Sur ce projet, voir les télégrammes de Bonn, nos 3499-3500 du 25 août, et nos 3506-3508 du 26 août, non reproduits.

(3) Sur cet accord, voir le télégramme de Lomé, nos 212-214, du 20 juillet, non reproduit.

(4) Sur les entretiens franco-allemands qui se sont tenus au château de Rambouillet, les 29-30 juillet, voir ci-dessus le n° 54. Les prochaines conversations franco-allemandes se tiendront les 7 et 8 octobre, à Bonn.

Il est naturel que la France, non seulement en vertu de ses droits acquis, mais surtout parce que la durée, la qualité et l'importance de son aide lui confèrent à cet égard des responsabilités particulières, bénéficie d'une priorité et ne se voit pas contester le rôle central d'harmonisation qui doit rester le sien [1].

Cette coopération doit-elle s'exercer dans le visible ? Convient-il de prévoir une organisation des contacts indispensables à cette coopération, à cette harmonisation des efforts ?

Il y aurait sans doute avantage à concrétiser cette volonté de coopération, si elle s'affirme, par le renforcement des contacts, l'organisation d'échanges, de réunions sur le plan officiel, tout en conservant aux entretiens un caractère confidentiel.

(*D.A.M., Togo-Cameroun 1955-1960.*)

94

M. Bousquet, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1329 à 1335. *Bruxelles, 2 septembre 1960.*

(*Reçu :* 10 h. 10)

M. Wigny, que j'ai rencontré hier soir, est très satisfait de ses échanges de vues avec MM. Fanfani et Segni [2]. « Une très large identité de vues s'est dégagée de nos entretiens. Cependant, nous avons constaté, des deux côtés, que nous étions peu éclairés », m'a-t-il déclaré.

Cette absence de précisions s'applique d'ailleurs, pour le ministre belge, aussi bien aux vues françaises sur le plan politique qu'aux vues britanniques sur le plan économique.

M. Heath a donné l'impression à M. Segni [3] que tout en étant peut-être assez fixé quant à l'objectif à atteindre (obtenir l'ouverture des frontières des Six aux marchandises des Sept avec un régime spécial, sans assumer, pour autant, les obligations du traité de Rome), la politique britannique rechercherait sans les avoir trouvés les moyens à utiliser pour parvenir à cette fin. Les Anglais sont hantés par le problème de la concurrence des Six et des Sept, a marqué M. Wigny, mais ils n'ont encore trouvé aucune formule satisfaisante pour le résoudre. Leur incer-

[1] Sur l'importance de l'aide de la France au seul Cameroun, se reporter à la déclaration du Premier ministre du Cameroun, M. Assalé, le 18 octobre, dans laquelle il comparait les montants respectifs de l'assistance française et de l'allemande : pour la France, 2.435 milliards de francs C.F.A., plus 1,5 milliard au titre de la seule assistance, pour la République fédérale, 235 millions.

[2] Qui avaient eu lieu le 30 août.

[3] Le 23 août s'étaient déroulés à Rome des entretiens Heath-Segni.

titude les amène à faire aux Six des propositions constamment renouvelées et constamment changeantes.

MM. Fanfani et Segni ont donné à leur interlocuteur belge l'impression que, sur le plan des rapports des Six et des Sept, ils souhaitaient adopter une attitude essentiellement pragmatique en vue d'une politique positive, mais sans, bien entendu, accepter un risque quelconque d'atteinte au traité de Rome.

Sur le plan de l'initiative du général de Gaulle [1], le ministre belge s'est déclaré, comme, dit-il, ses interlocuteurs italiens, « insuffisamment éclairé ». Eux comme lui « auraient l'esprit ouvert et seraient soucieux d'écarter toute opposition ou objection d'ordre idéologique ». Les indications reçues de Bonn, tant à Bruxelles qu'à Rome, n'avaient pas, selon mon interlocuteur, donné l'impression dans ces deux capitales que les milieux responsables allemands aient encore pris position.

Parlant davantage à titre personnel qu'au nom de ses deux interlocuteurs, M. Wigny a marqué le souci de son gouvernement de connaître, par des contacts directs avec le général de Gaulle, le Premier ministre et Votre Excellence, la portée exacte des initiatives politiques envisagées : « Si, m'a-t-il dit, il s'agit seulement de réunions plus fréquentes des ministres des Affaires étrangères accompagnés ou non des ministres de la Défense, voire d'autres ministres, pour des consultations qui n'auraient pas pour conclusion une nouvelle construction politique européenne, nous ne sommes pas hostiles à l'idée. Bien au contraire, il y a beaucoup à faire sur le plan du développement de la solidarité européenne. Cependant, nous ne pouvons croire que l'initiative du général de Gaulle se limite seulement à des réunions plus fréquentes et portant sur des sujets autres que les Affaires étrangères. S'il s'agit d'une construction européenne nouvelle, nous souhaiterions connaître l'objectif politique précis, la compétence des organes à créer, leur nombre, surtout s'ils entraînent ou non une modification du traité de Rome, enfin, la procédure proposée du côté français, pour permettre à ces organes d'aboutir aux objectifs recherchés ».

M. Wigny est revenu une fois de plus sur l'idée qu'il avait déjà marquée à Votre Excellence et suivant laquelle il ne saurait, pour lui et, semble-t-il, aussi pour ses interlocuteurs italiens, être question de toucher au traité de Rome, notamment sous la forme d'un « coiffage » de la Commission européenne. Quant à l'Assemblée parlementaire, il croyait comprendre qu'il ne s'agirait pas d'une élection au suffrage universel. Par contre, un référendum devrait avoir pour objet d'approuver d'éventuelles décisions à arrêter par les exécutifs. Sur ce point encore, M. Wigny désirait, comme ses collègues italiens, connaître la pensée exacte du général de Gaulle et des ministres français.

(Europe 1956-1960. Questions internationales, n° 169, f° 154.)

[1] Sur les suggestions présentées en matière européenne aux entretiens franco-allemands de Rambouillet, voir ci-dessus le n° 54.

95

Note d'audience

Audience de l'ambassadeur de Grande-Bretagne le 1er septembre 1960

N. Très secret. *Paris, 2 septembre 1960.*

Lord Gladwyn, en même temps qu'il remettait au général de Gaulle une lettre de M. Macmillan datée du 1er septembre, lui a donné lecture d'une note, dont il ne lui a pas laissé copie, relative à l'attitude du Royaume-Uni sur les questions européennes (1).

Il en ressort que l'Angleterre souhaiterait trouver une approche à l'égard de l'Europe et recherche le moyen de s'associer aux organisations européennes existantes ou en voie de s'instituer. La Grande-Bretagne ne veut pas mettre en cause le Marché commun parce qu'elle en reconnaît toute la valeur et l'utilité, notamment pour retenir l'Allemagne fédérale dans le cadre de l'Occident. Des questions vitales pour elle s'opposent à cette approche, en particulier celle de l'importation des produits agricoles, et en premier lieu du blé, en provenance du Commonwealth.

L'ambassadeur d'Angleterre a suggéré que des réunions aient lieu entre experts des deux pays pour étudier ces problèmes. Il a demandé si M. Donald Heath (2), lord du Sceau privé, plus particulièrement chargé au sein du gouvernement des questions européennes, ne pourrait pas venir en discuter à Paris, en évitant qu'un caractère sensationnel soit donné à cette visite. Lord Gladwyn a demandé si M. Donald Heath pourrait être reçu par M. Debré.

Le général de Gaulle a répondu à lord Gladwyn que contrairement à ce qui est dit ou écrit bien souvent, nous n'avons jamais entendu exclure l'Angleterre de l'organisation de l'Europe mais que, par contre, nous comprenons parfaitement les raisons propres à la Grande-Bretagne qui l'empêchent d'entrer dans le Marché commun. Le Général a précisé que lorsqu'il est arrivé au pouvoir, le Marché commun était déjà institué et que s'il en a accepté l'existence, c'est principalement parce qu'il y a vu un moyen d'aider à une organisation européenne qui soit une réalité politique. Si cette organisation politique n'est pas établie, le Marché commun ne durera pas, mais si on ne fait pas l'unité économique de l'Europe, il n'y aura pas d'organisation politique valable.

Le Général a indiqué à lord Gladwyn qu'il allait faire étudier ses propositions, que M. Donald Heath serait le bienvenu à Paris, et qu'à première vue, il ne voyait pas d'objection à ce que les questions soulevées par l'Angleterre soient étudiées par des experts.

(1) La lettre du Premier britannique et la note lue par l'ambassadeur de Grande-Bretagne ne se trouvent pas dans le dossier.

(2) Il s'agit en fait de M. Edward Heath.

Lord Gladwyn ayant également indiqué que M. Macmillan souhaiterait beaucoup le rencontrer, *le général de Gaulle* a répondu qu'il aurait toujours plaisir à rencontrer M. Macmillan, mais qu'une visite de sa part à Londres, malgré l'excellent souvenir qu'il conservait de l'accueil qu'il y a récemment reçu (1), soulevait des problèmes délicats pour des raisons de protocole.

Lord Gladwyn a fait allusion à une visite privée que pourraient faire le Général et Mme de Gaulle aux Chequers ou à une rencontre qui pourrait avoir lieu ailleurs.

Le général de Gaulle a rappelé qu'il avait récemment proposé une rencontre à trois aux Bermudes (2) et, puisque le président Eisenhower doit venir en visite en Angleterre en décembre, il serait peut-être possible d'organiser une rencontre à trois à Londres à cette date. Il a ajouté qu'en attendant, s'il pouvait rencontrer M. Macmillan ailleurs, il y serait tout à fait favorable.

(Cabinet du Ministre.)

96

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3554 à 3559. *Paris, 3 septembre 1960.*
Priorité. Sans diffusion.

(*Reçu :* s. h.)

1. Je me suis entretenu ces temps derniers, à diverses reprises, avec plusieurs personnalités moscovites, des quelques articles défavorables à la France parus au cours des dernières semaines dans la presse soviétique à propos de l'Algérie (3) et des allusions désagréables à ce problème que l'on trouvait plus fréquemment dans les colonnes des journaux, et même dans certaines déclarations officielles.

Mes interlocuteurs, dont M. Firioubine et certains membres de l'entourage de M. Khrouchtchev, m'ont assuré que la politique soviétique dans l'affaire algérienne n'avait pas changé. Il m'a même été précisé que lorsque plusieurs chefs du F.L.N. avaient traversé, il y a quelques mois, Moscou pour se rendre en Chine (4), il leur avait été nettement

(1) En avril 1960 : *D.D.F.*, 1960-I, n° 153.

(2) Dans une lettre adressée le 9 août au Premier britannique, reproduite dans Gaulle (Charles de), *Lettres, notes et carnets, VIII, juin 1958-décembre 1960,* Plon, 1985, p. 390-391, le Général proposait un entretien tripartite aux Bermudes, à la mi-septembre, « afin d'aboutir à un plan de réelle coopération politique et stratégique ».

(3) Mentionnons l'article de V.V. Grichine, président des syndicats soviétiques, publié le 7 juillet dans *Troud* (« Le travail ») sur la politique étrangère, qui contenait un paragraphe sur la guerre d'Algérie, guerre soutenue par les syndicats parce que guerre non d'agression mais de libération (Télégramme de Moscou, n° 2684 du 11 juillet, non reproduit).

(4) Sur la visite en Chine des représentants du F.L.N., voir *D.D.F.,* 1960-I, n°s 302 (note); ci-dessus les n°s 3 (et note), 35.

marqué qu'ils ne devaient pas compter sur l'aide matérielle de l'U.R.S.S. Leurs efforts devaient tendre non à prolonger la guerre, mais à y mettre fin par la négociation. Les chefs du F.L.N. avaient été fort désappointés. Ils avaient exprimé leur déception et leurs plaintes aux gouvernants de Pékin ainsi qu'aux dirigeants des pays arabes. Ceux-ci avaient posé à Moscou des questions souvent embarrassantes, mais l'U.R.S.S. était demeurée sur sa position.

Cependant, le gouvernement soviétique ne pouvait complètement négliger ni sa propre opinion, ni les sentiments du monde arabe.

Or, l'opinion soviétique avait été déçue de constater que les pourparlers de Melun [1] demeuraient sans suite et d'autre part, elle avait été émue par un certain nombre d'exécutions d'Algériens qui avaient été annoncées il y a quelque temps.

Quant aux dirigeants des pays arabes, il fallait bien les apaiser de temps en temps en pouvant faire état de quelques articles ou émissions conformes à leurs vues.

2. J'ai observé, entre autres, que le public soviétique serait moins ému par les quelques condamnations capitales prononcées par des tribunaux réguliers, s'il était en même temps informé objectivement des actes de terrorisme commis par les rebelles et de faits tels que l'exécution récente de deux soldats français dans des conditions révoltantes [2].

Pour ce qui est des considérations relatives au monde arabe, mes interlocuteurs ont maintenu qu'à mesure que la guerre se prolongeait et que le temps s'écoulait depuis la déclaration du 16 septembre 1959 [3], il devenait de moins en moins aisé pour le gouvernement soviétique de maintenir son attitude de réserve et de ménagement relatifs. Les dirigeants de l'U.R.S.S. ne méconnaissaient pas les difficultés du problème; ils savaient que seul le général de Gaulle jouissait de l'autorité nécessaire pour les surmonter, mais ils ne pouvaient cacher que leur attitude dans la question algérienne les exposait à des pressions de plus en plus fortes, venant de l'intérieur comme de l'extérieur.

3. Il faut s'attendre à ce que ces pressions s'accroissent à l'approche de l'Assemblée générale de l'O.N.U. [4], où le débat sur l'Algérie semble devoir se présenter dans des conditions aggravées par les transformations dont le continent africain a été le théâtre depuis un an, et en particulier par les dramatiques développements de l'affaire congolaise.

(*Collection des télégrammes.*)

(1) Sur les pourparlers de Melun, du 25 au 29 juin, voir ci-dessus les n°s 4, 7.

(2) Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 70 (note).

(3) Sur cette déclaration, qui promettait l'autodétermination aux populations algériennes, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 132 (note).

(4) La quinzième session ordinaire de l'Assemblée générale sera ouverte le 20 septembre.

97

Entretiens franco-italiens à Rambouillet

CR. *Samedi 3 septembre 1960*[1].

Le général de Gaulle déclare qu'il est heureux d'avoir l'occasion de se réunir avec les hommes d'État italiens pour parler de l'Europe et étudier dans quelle voie des progrès pourraient être accomplis dans ce domaine. Du coté français, bonne note a été prise des observations italiennes dont le gouvernement français tiendra le plus grand compte[2]. Il s'en dégage dès maintenant une orientation commune en vue de constituer l'Europe. C'est en partant du traité de Rome qui nous lie, qu'après avoir vu les Italiens, les Allemands, ainsi que les autres membres du Marché commun, nous allons réfléchir à ce qui pourrait être proposé dans une réunion qui devrait se tenir avant la fin de l'année, dont l'objet serait de prouver que la construction européenne est en marche.

Il est entendu aussi que nous désirons tous ménager les perspectives qui pourraient s'offrir aux Anglais dans leur désir de participer un jour ou l'autre à cette entreprise. Il est également entendu qu'il ne s'agit pas de nuire à l'Alliance atlantique. On peut avoir des idées sur une réforme de cette organisation, mais la nécessité même de l'Alliance est indéniable.

Le général de Gaulle précise que dans les projets qui ont été discutés avec M. Fanfani, il a également été tenu compte de la situation actuelle de l'Allemagne où le gouvernement allemand a peut-être encore la possibilité de se prêter à des initiatives politiques d'une certaine ampleur, ce qui risque de ne plus être le cas dans quelques mois à l'approche des élections[3].

Il a aussi été tenu compte du sentiment des opinions publiques dans les pays européens qui souhaitent que quelque chose soit fait. C'est compte tenu de ces divers facteurs qu'il a été décidé de proposer une réunion qui pourrait avoir lieu avant la fin de l'année et avant le début du nouveau mandat présidentiel aux États-Unis.

M. Fanfani confirme que l'exposé du général de Gaulle a repris très clairement les points sur lesquels les observations italiennes avaient été présentées et demande si le gouvernement français, lorsqu'il proposera une réunion des Six, fera en même temps la synthèse des observations de tous les pays intéressés.

Le général de Gaulle précise qu'il compte seulement proposer aux Six de tenir une réunion dans les conditions qu'il a exposées sans prendre parti sur le fond des problèmes qui devront être discutés. Dans son esprit, cette réunion pourrait devenir, dans la suite, périodique.

M. Fanfani déclare qu'il rendra compte à son Conseil des ministres de la proposition envisagée. Le gouvernement italien se réunira vers la mi-septembre et il pense qu'il n'aura aucune peine à lui faire approuver cette proposition, étant donné que nous sommes d'accord pour ne pas mettre en discussion ce qui a été déjà conclu, pour ne pas mettre en cause la solidarité atlantique et pour proposer des progrès dans la voie de

(1) Les 3 et 4 septembre, le général de Gaulle recevait à Rambouillet le président du Conseil italien, M. Fanfani, et son ministre des Affaires étrangères, M. Segni (*Le Monde* du 4-5 septembre, p. 1 et du 6 septembre, p. 1-2) pour traiter de l'organisation politique de la Communauté des Six.

(2) Sur les réactions italiennes aux projets français d'organisation politique de l'Europe des Six, voir ci-dessus le n° 16.

(3) Les élections allemandes devaient se dérouler à l'automne 1961.

l'Europe. Des élections administratives devant avoir lieu en Italie vers la mi-novembre, la réunion des Six pourrait être fixée après cette date.

Les projets relatifs à l'Europe ayant ainsi été passés en revue, un bref échange de vues intervient ensuite, notamment sur ce qui pourrait être dit à la presse.

M. Fanfani est d'accord pour parler le moins possible.

Le général de Gaulle confirme que l'esprit même de la politique envisagée doit être un esprit de discrétion et d'objectivité en évitant la recherche du sensationnel. La coopération européenne doit résulter de l'habitude et de la pratique plus que de textes compliqués.

M. Fanfani confirme que moins il y aura de protocoles et d'accords, plus on a de chances de faire des progrès.

Le général de Gaulle ayant évoqué l'état actuel de la discussion en ce qui concerne la politique agricole commune, *M. Couve de Murville* fait le point des travaux actuels et notamment de la constitution d'un Comité intergouvernemental à Bruxelles. Le principal obstacle à un accord sur une politique agricole commune provient de l'Allemagne, d'autant plus que les Allemands ont des élections en 1961. Le Comité prendra pour base de travail le plan Mansholt [1] qui a été élaboré par la Commission.

M. Fanfani rappelle les réserves qui ont été faites par l'Italie à l'égard du plan Mansholt qu'il trouve trop dirigiste.

M. Fanfani soulève également la question des difficultés qui ont été opposées par la France à la création d'une Université européenne à Florence [2].

Le général de Gaulle explique que nous sommes favorables à la constitution d'un Centre de coopération culturelle à Florence, mais pas à celle d'une université qui serait une institution supranationale de plus, qui pourrait conférer des grades, bien que ne relevant d'aucun gouvernement.

M. Couve de Murville précise nos objections au plan actuel qui a été conçu dans le cadre du traité de l'Euratom, alors qu'il s'agit pour nous d'une création nouvelle intergouvernementale qui se situe plus dans le cadre des perspectives de coopération entre les gouvernements. Il pourrait s'agir d'un institut, non d'une université.

M. Fanfani déclare qu'il est heureux de voir que nous n'avons pas d'objections au choix de Florence comme centre d'une institution culturelle européenne.

Le général de Gaulle évoque les conditions posées par l'Angleterre pour son entrée dans le Marché commun. À quoi se limitent ces difficultés ? S'agit-il seulement des importations de produits agricoles en provenance du Commonwealth ?

M. Fanfani rappelle que du fait que la Grande-Bretagne exclut sa production agricole du Marché commun, son association à celui-ci soulève la question de l'application des règles du GATT et de la discrimination tarifaire qui en résulte à l'égard des pays tiers, et notamment des États-Unis.

M. Couve de Murville rappelle que c'est la raison pour laquelle nous avons confié l'étude de ces problèmes à la nouvelle organisation économique qu'on appelle O.C.E.D. et dont les États-Unis font partie.

M. Fanfani se demande quelles promesses l'Allemagne a pu faire à ce sujet à l'Angleterre lors de la visite de M. Macmillan [3]

Il a lui-même rencontré M. Heath, qu'il a trouvé dans un esprit plus conciliant que M. Maudling. L'Italie est très préoccupée du problème qui résulterait de la constitution en Europe de deux blocs économiques.

(1) Sur ce plan, voir *D.D.F.,* 1960-I, n°s 179, 229; ci-dessus le n° 29.

(2) Sur le projet de création d'une Université européenne à Florence, voir ci-après le n° 250, annexe.

(3) En Allemagne : voir ci-dessus le n° 86 (et note).

Le général de Gaulle évoque ensuite les problèmes soulevés par l'admission de la Grèce dans le Marché commun qu'il a discutés avec M. Caramanlis lors de sa récente visite [1] ainsi que les craintes exprimées par l'Argentine vis-à-vis du Marché commun lors de la visite du président Frondizi [2]

M. Fanfani, tout en se déclarant entièrement d'accord avec les arguments politiques qui rendent souhaitable une association de la Grèce au Marché commun, rappelle brièvement les difficultés qui n'ont pas permis, jusqu'à présent, de régler cette question.

En ce qui concerne l'Argentine, le problème essentiel est celui de la viande. L'Italie a fait un effort, mais les Italiens ne veulent plus consommer de viande congelée. Les difficultés proviennent plutôt de la tendance de l'Allemagne a accroître ses achats de viande en Argentine au détriment du Marché commun.

En terminant, *M. Couve de Murville* rappelle qu'une réunion des six ministres des Affaires étrangères se tiendra le 31 octobre. Il pense que l'on pourrait inscrire à l'ordre du jour de cette réunion la question de la convocation de la Conférence des chefs de gouvernement prévue pour la fin de l'année, plutôt que d'avoir à s'entendre à ce sujet par la voie des chancelleries.

(*Cabinet du Ministre.*)

98

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3675 à 3681 [3]. Réservé. *Bonn, 5 septembre 1960.*

(*Reçu :* 19 h. 5.)

La « petite crise » déclenchée le 31 août par le gouvernement de Pankow à l'occasion du « jour de la Patrie » et des réunions d'anciens combattants à Berlin-Ouest [4] a pris fin la nuit dernière sans qu'aucun incident sérieux se soit produit. Mais, le scénario monté à l'Est paraît avoir bien fonctionné et il est à craindre que ses instigateurs ne répètent leur manœuvre, en l'aggravant, dans un proche avenir.

Vus d'ici, les derniers événements appellent les remarques suivantes :

Les Alliés ont réagi rapidement. Ils ont protesté, sur-le-champ, par l'intermédiaire des commandants à Berlin et, trois jours plus tard, par la voix des ambassadeurs à Bonn [5]. La réaction occidentale a été appré-

(1) Sur cette visite, voir ci-dessus le n° 19.

(2) Sur cette visite, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 289.

(3) Ce télégramme a été communiqué à Berlin (n°s 924-930) et *via* le Département à Londres (n°s 493-499) et Washington (n°s 446-452).

(4) Le 30 août, le ministère de l'Intérieur de Berlin-Est publiait un décret intitulé : « Décret du 29 août 1960 concernant l'accès des citoyens de la République fédérale d'Allemagne à Berlin, capitale de la D.D.R. (Berlin démocratique) », ainsi qu'une déclaration contre « l'usage abusif de Berlin-Ouest pour l'excitation à la guerre et à la revanche ». L'accès du secteur oriental de Berlin était interdit pendant cinq jours aux Allemands de l'Ouest. Ce décret était dirigé contre les Allemands venus spécialement à Berlin pour assister à des manifestations. Le gouvernement fédéral s'élevait contre les mesures illégales prises par le gouvernement de l'Allemagne de l'Est à Berlin.

(5) Sur le sujet et pour la déclaration de l'ambassadeur de France, de l'ambassadeur des États-Unis et du chargé d'affaires du Royaume-Uni, voir le télégramme de Bonn n° 3661 du 3 septembre, non reproduit.

ciée dans la capitale fédérale. L'Auswärtiges Amt qui attendait, non sans quelque inquiétude, s'est montré très satisfait de la déclaration des ambassadeurs. La presse partage cette satisfaction; néanmoins, de nombreuses voix insinuent que les protestations verbales, non suivies d'actes, sont inopérantes.

Ce sentiment est partagé par les ambassades occidentales et diverses propositions ont été faites récemment en vue de placer les Soviets devant leurs responsabilités. Le Département a suggéré qu'un des ambassadeurs rendît visite à M. Pervoukhine pour lui commenter notre prise de position [1]. Les trois commandants à Berlin, au cours de leur réunion du 2 septembre (télégramme n°s 3630 à 3634 [2], ont proposé une démarche du général Lacomme auprès de son collègue soviétique, à qui il serait nettement indiqué que les Alliés ne resteraient pas passifs à l'avenir.

Les Anglais reprenant l'idée émise le 2 septembre (mon télégramme n°s 3613 à 3618) [3], pensent que, la prochaine fois, des contre-mesures occidentales seraient indispensables. La suspension des titres de voyage et des visas aux Allemands de l'Est, facilement réalisable, bloquerait les déplacements relativement nombreux vers l'Ouest des communistes de la zone soviétique. D'autres mesures, à caractère économique, ne pourraient-elles être envisagées ? On relève ici le caractère choquant de l'empressement mis par les hommes d'affaires de la République fédérale à utiliser les facilités offertes par les dirigeants de Pankow pour se rendre à la foire de Leipzig [4], au moment même où ces derniers refoulaient ou arrêtaient les voyageurs allemands allant à Berlin.

L'étude des contre-mesures commencée à quatre dans le cadre des plans d'urgence [5] devrait être accélérée afin de permettre l'application éventuelle de certaines d'entre elles. Sans doute, si l'on en juge par l'expérience du passé, ne faut-il pas attendre, de la part des autorités fédérales, un très grand zèle à adopter des sanctions économiques dont

[1] Voir les télégrammes de Paris n°s 4846-4847 et 4905, respectivement du 31 août et du 3 septembre, non reproduits.

[2] Le télégramme de Bonn n°s 3630-3634 du 2 septembre, non reproduit, faisait état de la réunion tenue à Berlin le même jour, sous la présidence du général Lacomme et réunissant le général Delacombe, M. Lightner, remplaçant le général Osborne, hospitalisé, et M. Amrehn.

De l'avis de M. Amrehn, il fallait appuyer la lettre de protestation adressée au commandement soviétique et restée sans réponse par une démarche personnelle du commandant, président en exercice, auprès du général Zakharov. Cette démarche, même si elle n'avait pas pour résultat d'obtenir la levée des restrictions à la liberté de circulation avant le 4 septembre, pourrait servir d'avertissement au cas où les autorités est-allemandes auraient l'intention de recourir à une nouvelle interdiction dans une prochaine occasion.

[3] Le télégramme de Bonn n°s 3613-3618 du 2 septembre, non reproduit, relatait la réunion quadripartite qui, à la demande des Allemands, s'était tenue le même jour pour examiner les derniers développements de la crise berlinoise, alors que les entraves à la libre circulation interzone s'étaient multipliées indépendamment des interdictions d'accéder au secteur oriental de Berlin pour les ressortissants de la République fédérale.

[4] La foire de Leipzig s'ouvrait le 4 septembre.

[5] Sur le sujet, se reporter au télégramme de Bonn n°s 3640-3646 du 3 septembre, non retenu, traitant de la réunion du groupe de travail quadripartite chargé de procéder à l'étude de contre-mesures éventuelles à l'égard de la D.D.R., qui s'était tenue à l'Auswärtiges Amt le 1er septembre.

l'effet, à leur avis, risquerait de provoquer un blocus de Berlin. Mais il conviendrait de leur faire comprendre que si elles s'attendent à une action énergique de leurs alliés pour défendre la liberté de Berlin, elles doivent, de leur côté, participer à une entreprise qui les intéresse au premier chef.

En résumé, le moment semble déjà venu de déterminer ce que nous ferons la prochaine fois. Le problème est de savoir si les trois puissances et la République fédérale, dont le concours est indispensable, sont décidées à agir, en cas de récidive, et de quelle façon.

(Europe-R.F.A.-Berlin EU 6-35-6.)

99

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3594 à 3603.
Priorité. Réservé.

Moscou, 6 septembre 1960.

(*Reçu :* 19 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 3563 [1].

1. Ainsi que l'annonçaient les commentaires de la presse soviétique et les éditoriaux officieux, la publication du mémorandum des généraux allemands a fourni au gouvernement de l'U.R.S.S. un argument majeur à l'appui des accusations de militarisme et de révisionnisme lancées depuis longtemps par Moscou contre la R.F.A. Elle lui a permis de faire, une fois de plus, mais avec document en mains, le procès de la politique du gouvernement de Bonn. Il a saisi l'occasion pour dénoncer à nouveau cette politique comme le principal obstacle à la solution des problèmes internationaux en suspens. Il est même allé jusqu'à affirmer que les cercles politiques et militaires les plus agressifs de l'Allemagne de l'Ouest, dans l'espoir insensé de pouvoir satisfaire leurs appétits de revanche et de reconquête « misaient ouvertement sur une guerre nucléaire ». Le gouvernement fédéral lui-même a été ouvertement accusé de chercher à créer les conditions de la mise en œuvre de ses desseins revanchards.

[1] Du 4 septembre, non reproduit, ce télégramme annonçait que la traduction de la note soviétique du 3 septembre, remise par M. Gromyko à l'ambassadeur de la R.F.A. à Moscou, avait été transmise au Département. Dans cette note, le gouvernement soviétique percevait dans les mesures militaires prises par la R.F.A. l'impérative nécessité de la signature d'un traité de paix et de la normalisation, « sur cette base, de la situation à Berlin-Ouest ». Le télégramme précédent (n° 3562) donnait de très larges citations de la note soviétique.

2. Ces outrances de langage procèdent, manifestement en premier lieu, d'une préoccupation de propagande et de manœuvre politique. Aux yeux des dirigeants du Kremlin, la R.F.A. est le principal obstacle à la consécration définitive de l'état de choses qui s'est établi en Europe à la suite de la guerre, ainsi qu'en raison des difficultés ayant surgi dans la période d'après-guerre, entre les quatre principales puissances victorieuses. Contre la R.F.A., Moscou est toujours disposé à faire flèche de tout bois. En l'espèce, les dirigeants soviétiques ont sans doute estimé que le bois était de qualité et que la partie était belle. Ils en ont profité.

3. Mais dans les réactions soviétiques au mémorandum allemand [1], il n'y a pas que de la propagande et de la manœuvre. En effet, ce n'est pas sans une certaine perplexité que l'on suit ici les manifestations nationalistes qui semblent s'être multipliées en Allemagne fédérale ces derniers temps, et les déclarations plus ou moins officielles ou autorisées qui laissent percer, du côté de l'Allemagne de l'Ouest, le désir de récupérer au moins certains des territoires perdus. Des démonstrations telles que le Congrès des Allemands des Sudètes, qui a eu lieu il y a quelques mois à Munich, ou le Congrès des Allemands de Haute-Silésie qui vient de se tenir à Düsseldorf ne servent pas seulement à alimenter des campagnes. Outre les préoccupations qu'ils peuvent provoquer dans les pays directement concernés (Pologne et Tchécoslovaquie), ils entretiennent ici, à l'encontre de l'Allemagne fédérale, un soupçon d'irrédentisme et cet irrédentisme est considéré comme l'un des moteurs principaux qui pousseraient l'Allemagne à accélérer le rythme de son réarmement, à s'affranchir progressivement des limitations des accords de Paris et à revendiquer pour ses armées les engins les plus modernes.

4. Quant à la nature de la « crainte » que ressentiraient les Soviétiques, elle est assez nettement indiquée dans la note du M.I.D. du 3 septembre. Ce n'est pas la force allemande en elle-même que redoute l'U.R.S.S., c'est, à en croire les Soviétiques, l'influence croissante au sein de l'O.T.A.N. d'une Allemagne qui n'aurait pas accepté les conséquences de la défaite. C'est la possibilité matérielle qu'auraient les chefs militaires allemands disposant d'engins nucléaires de provoquer l'incident, d'accomplir le geste qui pourrait déclencher l'automatisme de l'O.T.A.N. C'est la faculté qui pourrait être donnée aux chefs de la Bundeswehr d'appuyer un jour sur le bouton, alors que dans une guerre balistico-nucléaire, une avance de quelques minutes peut assurer à l'un des deux camps un avantage considérable, sinon déterminant [2].

[1] Il s'agit d'un mémorandum, publié le 19 août par l'État-major allemand sur la défense. Il soulignait que l'armée allemande, pour assumer ses responsabilités de défense, ne pouvait se passer ni du service militaire obligatoire, ni de l'armement atomique, ni d'une coopération avec l'O.T.A.N.; voir l'*Année politique 1960,* p. 533; ci-dessus le n° 90.

[2] Le vice-ministre soviétique des Affaires étrangères Zorine avait déjà exprimé à l'ambassadeur de R.F.A. le vif mécontentement de son gouvernement sur le mémorandum allemand, quelques jours avant la remise de la note du 3 septembre (Télégramme de Moscou n°s 3802-3803 du 16 septembre, non reproduit).

5. Le souci prédominant de propagande et de manœuvre réapparaît lorsque les dirigeants soviétiques s'expriment comme si le péril était proche ou imminent, alors qu'ils savent fort bien — et même reconnaissent — que l'armement atomique de la Bundeswehr n'a pas encore commencé et qu'il demeure problématique.

Il se manifeste également par le lien que la note soviétique du 3 septembre cherche à établir entre la dotation des forces allemandes en armes nucléaires et la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne, sur la base duquel serait « normalisée » la situation à Berlin-Ouest. Ce lien n'est pas entièrement fictif. L'un des buts poursuivis par les gouvernements de Moscou, lorsqu'ils présentent comme indispensable et urgent un règlement allemand, est d'enrayer le réarmement de l'Allemagne occidentale. Ils n'en ont jamais fait mystère. Aujourd'hui, ils affirment dans la note adressée à Bonn qu'ils n'assisteront pas en spectateurs indifférents à la remise aux mains des « revanchards de la R.F.A. » de l'armement qui leur permettrait d'entraîner le monde dans une nouvelle catastrophe. Ils ajoutent immédiatement que l'évolution des événements de ces derniers temps exige, de toute évidence et sans délai, le règlement de la paix avec l'Allemagne, y inclus la solution de la question berlinoise. Ils expriment la conviction que ce règlement interviendra « très prochainement ».

Ce langage diffère sensiblement de celui que tenait M. Khrouchtchev dans sa lettre du 4 août à M. Macmillan [1] (cf. mon n° 3160) [2]. Dans ce message, le chef du gouvernement soviétique se déclarait encore prêt à « attendre des temps meilleurs », soit, en termes concrets, la réunion d'une conférence difficilement concevable, disait-il, avant les élections présidentielles aux États-Unis.

Ainsi se trouve accentuée la menace qui, depuis novembre 1958 [3], n'a jamais entièrement cessé de planer sur l'ancienne capitale du Reich.

La fermeté avec laquelle les puissances occidentales y ont fait face jusqu'ici et leur volonté de maintenir leurs positions ne devraient pas, semble-t-il, exclure de la part de toutes les capitales intéressées le souci de ne pas fournir — inutilement — de prétexte ou d'occasion à un partenaire aux aguets et toujours enclin à se croire l'objet de provocations.

(Collection des télégrammes.)

[1] Longue citation de ce message dans le télégramme de Moscou n° 3139 du 6 août, non reproduit.

[2] Le télégramme n° 3160, non reproduit, concerne également ce message, qui n'a pas été publié dans la presse britannique par souci de ne pas émouvoir l'opinion publique. Pour une analyse du document, voir l'*Année politique 1960,* p. 528-529.

[3] Allusion au discours de Khrouchtchev du 10 novembre 1958, prononcé au cours d'une manifestation d'amitié soviéto-polonaise : *D.D.F.,* 1958-II, n°s 324, 332, 339.

100

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat.

T. nos 3391 à 3407 (1). *Paris, 6 septembre 1960, 19 h. 40.*

Je me réfère à vos télégrammes nos 4211 et 4213 (2).

Je vous communique ci-après le texte de la note que vous voudrez bien remettre au gouvernement marocain, comme suite à sa note du 20 août sur la Mauritanie.

« L'ambassade de France présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères et a l'honneur, comme suite à la note du gouvernement marocain en date du 20 août 1960, de lui faire la communication suivante :

« 1. Le gouvernement marocain rappelle tout d'abord que, lors des négociations qui devaient aboutir à la proclamation de l'indépendance du Maroc le 2 mars 1956, il avait été convenu de réunir dès que possible une Commission mixte franco-marocaine pour examiner le problème des frontières. Il en tire la conséquence que le gouvernement français aurait dû, jusqu'à la conclusion de la négociation ainsi prévue, s'abstenir de toute modification de la situation territoriale, politique et administrative des régions « contestées », en particulier de la Mauritanie.

« Il est exact que, lors des négociations de 1956, la délégation française avait fait observer que la frontière algéro-marocaine, délimitée de la Méditerranée à Figuig en vertu du traité de Lalla-Marnia du 18 mars 1845 (3), ne consistait, depuis Figuig jusqu'à l'intersection de l'oued Drââ et du méridien 11° ouest de Paris (8° 40′ de Greenwich) qu'en une limite de fait. Elle avait donc proposé de procéder à l'abornement de cette limite et de la confirmer par un texte conventionnel. Les deux gouvernements étaient tombés d'accord pour confier l'examen de ce problème à une Commission mixte franco-marocaine. Celle-ci d'ailleurs, bien que le gouvernement français eût, dès 1957, désigné ses représentants, ne put jamais se réunir, le gouvernement marocain n'ayant pas constitué de délégation ni répondu aux suggestions répétées qui lui étaient faites d'ouvrir des pourparlers.

« Quant à l'objet des travaux de la Commission, il consistait à établir définitivement depuis Figuig jusqu'au méridien 11° la limite séparant les territoires marocain et algérien. Il n'a jamais été question, entre les deux gouvernements, de charger la Commission de connaître de revendications territoriales quelconques, encore moins de prendre en considéra-

(1) Ce télégramme a été communiqué à New York (nos 5144-5160).

(2) Du 20 août, ci-dessus reproduits sous le n° 81.

(3) Pour le texte de ce traité, se reporter à Husson (Philippe), *La question des frontières terrestres du Maroc,* Paris, 1960, p. 102-104 (annexe 4).

tion les revendications du Maroc à l'égard de la Mauritanie, laquelle n'est d'ailleurs, en aucun point, limitrophe du territoire marocain.

« Ainsi, le fait qu'aient été convenues des négociations pour délimiter une partie bien précisée de la frontière ne pouvait en aucune façon porter atteinte au droit du gouvernement français de prendre les dispositions devenues nécessaires dans un territoire tiers relevant alors de sa seule compétence.

« 2. La note du gouvernement marocain affirme ensuite que le Maroc aurait des droits sur ces régions, « qui de tout temps ont fait partie intégrante du Royaume ».

« Le gouvernement français a répondu à cette affirmation, notamment par ses notes du 25 août 1958 (1) du du 20 janvier 1960 (2). Il estime qu'elle est en contradiction avec les données de l'histoire et avec celles du droit international.

« Le Maroc n'a jamais exercé de façon effective, constante et durable sa souveraineté en Mauritanie, entité ethnique et politique bien distincte. En revanche, depuis les dernières années du XIXe siècle, la France a pacifié les régions du Sud algérien et de Mauritanie et peut ainsi faire état d'une possession paisible, effective et continue, ce qui lui a conféré des titres incontestables, selon les principes reconnus du droit international.

« D'autre part, jamais les sultans du Maroc, alors qu'ils jouissaient, au XIXe siècle et jusqu'à la signature du traité de Fès, de la pleine compétence internationale, n'ont élevé de protestation ou exprimé de réserve à l'égard de l'action de la France dans ces régions ou vis-à-vis des actes de droit international qu'elle souscrivait à leur sujet. Au contraire, dans les traités ou accords signés avec la France, le 18 mars 1845, le 20 juillet 1901 (3), le 20 avril 1902 (4), le 4 mars 1910 (5), le Maroc indépendant avait reconnu que le Sahara ne lui appartenait pas et constituait un territoire sans maître. Il était donc loisible à la France d'y établir son autorité.

« L'article 6 du traité de 1845 déclarait : « Quant au pays qui est au sud des kessours des deux gouvernements, comme il n'a pas d'eau, qu'il est inhabitable et que c'est le désert proprement dit, la délimitation en serait superflue. » Plus précisément encore, l'article 1er de l'accord du 20 avril 1902 stipulait dans son paragraphe 2 : « Le gouvernement français établira son autorité et la paix dans les régions du Sahara et le gouvernement marocain, son voisin, l'y aidera de tout son pouvoir. »

« Ainsi, les revendications du gouvernement marocain ne peuvent être fondées sur aucune justification de droit ou de fait. Quant aux affirmations selon lesquelles la France ne se serait pas conformée à ses engage-

(1) Cette note est reproduite dans *D.D.F.*, 1958-II, n° 127.

(2) Non retenue.

(3) Reproduit dans Husson, *op. cit.*, p. 111-112 (annexe 12).

(4) *Ibid.*, p. 113-116 (annexe 13).

(5) *Ibid.*, p. 118-119 (annexe 15).

ments internationaux dans ce domaine et n'aurait pas observé l'obligation contractée dans le préambule de l'Acte général de la conférence d'Algésiras du 7 avril 1906 de « respecter l'intégrité des États » de Sa Majesté le Sultan, elles ne reposent, comme il vient d'être exposé, sur aucun fondement.

« 3. La note du gouvernement marocain développe une argumentation dénonçant les « mesures graves » que la France envisagerait de prendre « contre la volonté des populations mauritaniennes » et qui tendraient « à rompre artificiellement les liens séculaires qui lient (la Mauritanie) à l'ensemble du Maroc et auxquels les Mauritaniens sont restés fermement attachés ».

« Il ne paraît pas inutile de préciser quels ont été ou vont être la nature et l'objet réel des mesures auxquelles il est fait allusion.

« Le gouvernement français, résolu à conduire les populations mauritaniennes à la liberté de s'administrer elles-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires, a fait procéder, le 31 mars 1957, à des élections à l'Assemblée territoriale de Mauritanie. Le 28 septembre 1958, ces populations étaient appelées à participer à un référendum : à une très forte majorité, par 302.018 oui (soit 94 % des voix) contre 19.126 non, elles se prononçaient pour l'inclusion de la Mauritanie dans la Communauté qui allait être créée. Le 28 novembre 1958, l'Assemblée mauritanienne proclamait la « République islamique de Mauritanie ». Puis une Constitution fut préparée par l'Assemblée constituante mauritanienne qui l'adopta à l'unanimité le 22 mars 1959. La première Assemblée nationale fut élue le 17 mai 1959 au suffrage universel et un gouvernement fut constitué le 26 juin, conformément à la Constitution. Tout récemment, le 14 août 1960, des élections communales ont eut lieu dans les quatre communes de Boghi, Kaedi, Atar et Rosso.

« Cette évolution par les voies démocratiques de la République islamique de Mauritanie sera couronnée, le 28 novembre 1960, par la proclamation de l'indépendance.

« La jeune République, qui va solliciter son entrée à l'organisation des Nations Unies, sera désormais seule juge, dans la plénitude de sa souveraineté, des relations qu'elle estimera devoir établir avec les autres États, et notamment avec le Maroc.

« Ainsi, les populations mauritaniennes, après avoir librement et démocratiquement choisi leurs institutions et leur gouvernement, vont établir un État souverain et indépendant, capable d'assumer la pleine responsabilité de ses actes. Il paraît pour le moins surprenant, dans ces conditions, que la France soit accusée de mettre en péril l'avenir de ce pays.

« 4. Le gouvernement français ne peut donc que rejeter dans leur ensemble l'argumentation et les conclusions de la note que lui a adressée le 20 août le gouvernement marocain.

« Le gouvernement français n'est mû dans cette affaire par aucune considération d'intérêt. Il a la seule préoccupation de faire face au

devoir qui lui incombe de conduire les populations mauritaniennes à déterminer elles-mêmes et librement leur destin.

« Dans cet esprit, le gouvernement français ne peut s'empêcher de considérer que les revendications du gouvernement marocain sont en contradiction avec les principes auxquels le Maroc lui-même s'est engagé à se conformer aux termes de la charte des Nations Unies, à savoir le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (art. 1er, § 2 de la Charte) et l'obligation de s'abstenir de toute menace contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance de tout État (art. 2, § 4).

« Le gouvernement français regrette sincèrement que le gouvernement marocain ait cru devoir, sans attendre la réponse à sa note du 20 août, faire déposer le même jour, par son représentant auprès de l'organisation des Nations Unies, une requête tendant à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale un problème mauritanien qui, comme il résulte des explications données dans le présente note, n'existe pas [1].

« L'ambassade saisit cette occasion pour renouveler au ministère des Affaires étrangères les assurances de sa haute considération. »

(*Collection des télégrammes.*)

101

Note de la Direction d'Europe
(Service d'Europe centrale)
au sujet des contre-mesures occidentales dans l'affaire de Berlin

N. *Paris, 6 septembre 1960.*

Il est probable que les Soviétiques et les Allemands de l'Est chercheront, dans un avenir plus ou moins proche, à développer leur action contre Berlin-Ouest [2]. Les trois puissances occidentales et la République fédérale ont donc avantage à déterminer, dès maintenant, la nature et l'étendue des contre-mesures qu'elles opposeront à ces manœuvres.

[1] Le 20 août, le Maroc avait effectivement demandé l'inscription du problème de la Mauritanie à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies. Rappelant les revendications marocaines, le mémoire explicatif indiquait que la France, en accordant l'indépendance à ce territoire, s'efforçait de « consacrer sur le plan national et international la séparation définitive de cette région du reste du territoire marocain ».

[2] Sur les premières atteintes au statut de Berlin, voir *D.D.F.*, 1958-II, nos 324, 332, 339, 372, 373, 383; *D.D.F.*, 1959-I, nos 17, 18, 67, 74, 78, 101, 360; sur les dernières actions, voir ci-dessus le n° 98 (et note).

À la suite de l'échec de la Conférence au sommet et des décisions des chefs d'État et de gouvernement occidentaux, du 18 mai 1960 (1), deux groupes de travail ont été constitués à cet effet : le groupe de Washington a été chargé d'élaborer les « mesures plus poussées », à caractère politique et militaire, qui seraient appliquées en cas de crise grave. Le groupe de Bonn a reçu mission d'étudier comment nous pourrions empêcher les autorités orientales de harceler les voies de communication et de gêner le trafic civil, entre la République fédérale et Berlin (2) (3).

Le groupe de Bonn a examiné les moyens dont nous disposions pour exercer, sur la D.D.R., une pression qui l'amènerait à relâcher son effort. Il a constaté que ces moyens se limitaient aux représailles économiques et aux restrictions de circulation des ressortissants de la D.D.R.

Sur le plan économique (4), les mesures de représailles entraîneraient l'interruption, plus ou moins rapide, des courants d'échanges entre l'Occident et l'Allemagne de l'Est. L'efficacité de ces mesures serait cependant douteuse, car l'économie de la D.D.R., intégrée dans le bloc oriental, ne dépend pas, de façon décisive, de ses contacts avec le monde capitaliste. Pour que l'opération soit efficace, d'autre part, tous les pays occidentaux devraient y participer; la République fédérale, en particulier, devrait suspendre l'application de l'accord interzone qui règle ses échanges avec l'Allemagne orientale. Les autorités de Bonn sont conscientes de cette nécessité, mais elles font valoir qu'en agissant ainsi, elles risqueraient de déclencher, d'elles-mêmes, le blocus de Berlin. Une partie des échanges interzone transite, en effet, par Berlin-Ouest et contribue, de ce fait, à la prospérité de la ville. D'autre part, comment peut-on penser que la ligne de démarcation puisse être fermée, du côté occidental, au courant d'échanges interzone, et, en même temps, rester ouvert, du côté oriental, au trafic qui assure le ravitaillement de Berlin, et qui, en dehors de l'autostrade, emprunte, par air et par eau, les lignes de communication de la D.D.R. ?

Quant aux restrictions qui pourraient être imposées à la liberté de circulation des ressortissants de la D.D.R., personne ne peut se leurrer sur leurs effets. Elles obligeraient simplement les autorités de la D.D.R.

(1) Sur la Conférence au sommet des 16-17 mai, son échec, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 221. Sur la décision des chefs de gouvernement en date du 18 mai concernant le plan d'urgence sur Berlin, voir une dépêche de Paris à l'ambassadeur de France à Washington n° 16/EU du 4 juillet, non reproduite, et *D.D.F.*, 1960-I, p. 682 et suiv.

(2) Le groupe d'experts de Bonn a commencé ses travaux le 1er septembre : consulter le rapport de ce groupe de travail sur les contre-mesures non militaires qu'il serait possible de prendre si la zone soviétique entravait le mouvement des personnes et des marchandises entre la République fédérale et Berlin, non daté, mais vraisemblablement du début de novembre 1960, vu la date du bordereau d'envoi de ce document (8 novembre).

(3) Note marginale, manuscrite : *Copie à : D E* [direction des Affaires économiques et financières] (*M. de Margerie*).

[Il s'agit de M. Christian de Margerie, du service des Accords bilatéraux.]

(4) Voir une note de la diection des Affaires économiques et financières au Département, rédigée par M. Henri Quioc, conseiller des Affaires étrangères, du 16 septembre, sur les contre-mesures économiques à l'encontre de l'Allemagne orientale, non reproduite.

à emprunter la voie plus longue de Prague, pour continuer à exercer leur influence vers le tiers monde.

Il n'en reste pas moins que ces deux catégories de mesures peuvent avoir leur influence, sur le plan psychologique. Elles mettraient un terme à certaines manifestations choquantes : en dépit des tracasseries imposées par Pankow aux ressortissants de la République fédérale qui désireraient se rendre à Berlin, à l'occasion de la « journée de la Patrie »[1], 25.000 Allemands de l'Ouest se sont rendus à la foire de Leipzig pour y commercer. Elles prouveraient, en outre, aux autorités orientales que l'Occident est ferme dans ses intentions et qu'il est résolu, si ses avertissements ne sont pas entendus, à recourir à d'autres moyens pour maintenir la liberté des secteurs occidentaux de l'ancienne capitale.

Le groupe de Bonn poursuit donc ses études, en collaboration avec les trois capitales occidentales. Il dresse, actuellement, un catalogue des mesures qui pourraient affecter l'économie de la D.D.R. ou porter atteinte à ses efforts de propagande à l'étranger. Il établira un rapport qui contiendra des suggestions sur les mesures que les quatre gouvernements intéressés pourraient prendre en cas de nouveaux incidents à Berlin.

(*Europe, R.F.A., Berlin, 6-35-1.*)

102

Note de la Direction d'Asie-Océanie

(*Cambodge-Laos-Vietnam*)

Répercussions de la crise du Laos en Extrême-Orient

N. *Paris, 6 septembre 1960.*

Le problème qui se pose tant à l'État laotien qu'aux pays occidentaux depuis la signature des accords de Genève (20 juillet 1954) est la recherche des moyens les mieux adaptés qui permettraient au Royaume de résister efficacement tant à une pression communiste intérieure (Néo-Lao-Haksat) qu'extérieure (R.D.V.N. et Chine). La crise aiguë traversée actuellement par le pays n'est qu'une étape particulièrement importante dans cette recherche d'une solution.

Jusqu'à maintenant, deux conceptions ont été successivement appliquées ou se sont affrontées :

— soit tentative d'intégration des Néo-Lao-Haksat à l'intérieur, et neutralité tournée vers l'Occident à l'extérieur;

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le n° 84.

— soit lutte ouverte contre les rebelles à l'intérieur et politique nettement proaméricaine.

Les crises gouvernementales multiples qui sont intervenues depuis 1954 reflètent tantôt le balancement qui se fait de l'une de ces conceptions à l'autre, tantôt le compromis entre les deux.

***

Situation au début de septembre 1960.

Comme la crise de décembre 1959 (1), celle d'août 1960 a son origine immédiate dans l'application d'une politique ostensiblement anticommuniste des « jeunes » du C.D.I.N. appuyés par certains services américains. Les irrégularités des élections ont fait scandale (2), l'orientation proaméricaine des dirigeants du (?) Sangkhom est devenue trop évidente, l'inefficacité et l'obstination de la lutte contre les rebelles ont lassé la troupe et la population, si bien que le cabinet Somsanith, formé le 6 juin dernier (3), n'a vécu que deux mois.

Après les péripéties que l'on connaît, au cours desquelles les deux méthodes citées ci-dessus ont été respectivement incarnées par le prince Souvanna Phouma et par le général Phoumi Nosavan, un Cabinet dirigé par le premier, mais incluant le second, a été constitué le 30 août à Luang-Prabang.

Cette formation a le mérite d'écarter dans l'immédiat la guerre civile et l'intervention armée du Pathet-Lao, voire de la Thaïlande et de la R.D.V.N en sous-main. Elle n'en rappelle pas moins la combinaison Kou Abhay de janvier, en ce sens qu'elle constitue beaucoup plus une juxtaposition d'antagonismes qu'un compromis solide. En particulier, la présence du général Phoumi au ministère de l'Intérieur ne justifie guère l'optimisme. Il n'est pas possible de prévoir à cette heure si la personnalité du prince Souvanna Phouma, qui domine nettement celle de Kou Abhay, sera suffisante pour imposer progressivement une solution de conciliation à l'intérieur, de neutralité à l'extérieur, et qui rappellerait sa tentative de 1957-1958, avec toutefois de moindres concessions au Pathet-Lao.

***

Enseignements.

L'étape qui vient d'être franchie permet de faire certaines constatations et suggère quelques réflexions valables peut-être pour l'avenir.

À l'intérieur, le mouvement révolutionnaire a été très circonscrit, ce qui a d'ailleurs favorisé l'effet de surprise et une efficacité dispropor-

(1) Voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 308.

(2) Voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 242 (note).

(3) *Ibid.*

tionnée avec les moyens mis en œuvre. Son auteur, le capitaine Kong Le, dont les attaches pouvaient inquiéter au départ, ne semble pas avoir concerté son action avec le Pathet-Lao. Il a traduit néanmoins un état d'esprit assez répandu et a pu ainsi obtenir un certain concours de la part de la population; ce fait est assez rare au Laos au cours de ces dernières années et mérite d'être signalé. Après cette action, le capitaine paraît être rentré dans le rang, mais il convient de demeurer attentif à l'attitude qu'il pourrait prendre au cours de ces prochains jours.

Le général Phoumi a confirmé son ambition et son opportunisme. En déclarant qu'en décembre dernier, il avait conçu le plan que le capitaine Kong Le vient simplement d'appliquer, il a révélé un certain cynisme. L'aide que la Thaïlande et certains services américains et sud-vietnamiens lui ont accordée est à l'origine de sa hardiesse.

Le Roi, volontairement sans doute, s'est maintenu en retrait, mais dans une mesure difficilement conciliable avec les responsabilités de sa charge. Ses sympathies allaient incontestablement au général.

Le prince Souvanna Phouma, que certains avaient suspecté dans les premières heures de la rébellion tant celle-ci servait à point ses ambitions, a déployé tout au long de la crise des efforts louables pour trouver une solution pacifique, allant jusqu'à la limite des concessions qu'il pouvait faire. Sa personne et ses conceptions politiques paraissent avoir la faveur populaire, mais il n'a pas derrière lui des soutiens organisés et puissants.

Quant au Pathet-Lao, ses déclarations, dans l'ensemble modérées, ont été en revanche farouchement antiaméricaines. Tous les protagonistes de la crise, sauf peut-être le capitaine Kong Le à certains moments, ont toujours été d'accord pour ne pas faire appel à ce parti. C'est peut-être pourquoi celui-ci n'a pas dévoilé ses moyens qui cependant pouvaient peser d'un grand poids dans le conflit. Sans doute escompte-t-il de l'avenir des circonstances plus favorables. Son attitude et sa force sont la grande inconnue pour la suite. La tactique communiste, qui se veut « scientifiquement » élaborée, compte volontiers avec des étapes en fonction d'un objectif final.

*
**

Interférences extérieures.

Il apparaît bien que le général Phoumi n'a fait preuve de ténacité dans son attitude personnelle que parce qu'il disposait d'appuis extérieurs. Le poids des États-Unis et, parallèlement, celui de la Thaïlande, ont pesé nettement en sa faveur. Les indices d'un tel appui sont multiples. Ni le département d'État, ni les autorités siamoises n'ont fait mystère de leur hostilité à Souvanna Phouma et de leur sympathie pour le général Phoumi.

Si le prince Souvanna Phouma a éprouvé tant de difficultés jusqu'ici à affirmer l'autorité de son gouvernement, c'est dans la mesure où le géné-

ral Phoumi, assuré de bénéficier de l'aide américaine, a pu impunément faire pression sur Vientiane en organisant le blocus de son ravitaillement et politiser l'armée pour en faire l'instrument d'une lutte intérieure au détriment de sa valeur combative. Sa présence dans le nouveau gouvernement comporte une grave menace pour l'avenir.

La Chine et la R.D.V.N se sont bornées à affirmer leur sympathie pour les insurgés et à mettre en garde contre une intervention extérieure, spécialement celle de la Thaïlande.

Saigon était favorable au général, mais semble avoir mesuré les suites dangereuses que les événements laotiens pouvaient comporter pour le Sud-Vietnam.

Le Cambodge a naturellement accueilli avec faveur la perspective d'une extension du neutralisme dans une zone où il se sent isolé.

Une mention spéciale doit être faite en ce qui concerne l'O.T.A.S.E. L'Organisation n'a pas eu à se prononcer en l'occurrence, mais les pays qui en font partie se sont brutalement divisés sur la crise du Laos.

Le Pakistan et les Philippines n'ont pas fait preuve d'une attention particulière pour les événements du Laos, pays qui se trouve pourtant couvert par le traité.

L'Angleterre, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont manifesté les mêmes réticences que nous devant la politique de Washington.

Les États-Unis et la Thaïlande ont mené un jeu à part, favorable à l' « activisme » du général Phoumi.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'O.T.A.S.E a fait preuve, en l'occurrence, d'un manque total de solidarité et d'harmonie, et particulièrement dans la région limitrophe du danger, en Thaïlande même, siège de l'Organisation. Des enseignements doivent être tirés de cette constatation.

*
**

Conclusion.

Force est de constater que le Laos, compte tenu de sa situation géographique entre deux pôles opposés et de la faiblesse de ses moyens, n'est pas fait pour devenir le maillon d'une chaîne de sécurité occidentale. Sa vocation le pousse vers la neutralité. Encore convient-il, à nos yeux, que cette neutralité demeure tournée vers l'Occident. Tel est le point de vue que la France, pour sa part, s'est efforcée de faire prévaloir.

Une telle politique se heurte évidemment à celle des États-Unis dont la tendance a toujours été, en Asie, de constituer des gouvernements appuyés sur des « hommes forts ». La constatation peut malheureusement être faite que certains gouvernements donnés pour « forts » ne le sont qu'artificiellement. Qui plus est, c'est à proportion de cette force *apparente* que la subversion communiste se développe concrètement et *réellement.*

Le renforcement véritable des pays menacés de l'Asie, et spécialement du Laos, exige beaucoup moins la mise en œuvre d'un appareil militaire classique que des procédures politiques, économiques et sociales, et, avant tout, l'adhésion profonde des populations [1].

(*C.L.V., Laos, S 22-2-21.*)

103

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
(*Service de coopération économique*)

Relations entre la C.E.E. et l'A.E.L.E.

N. n° 156/CE [2]. *Paris, 6 septembre 1960.*

On a pu constater au cours du mois d'août que Londres et Bonn ont fait preuve d'une grande activité en vue de rechercher des solutions aux problèmes posés par la coexistence de la Communauté économique européenne et de l'Association européenne de libre-échange.

À la suite des conversations Adenauer-Macmillan des 10 et 11 août [3], les gouvernements allemand et britannique ont en effet décidé d'entamer des conversations à ce sujet dès que le gouvernement allemand aura pu consulter ses partenaires du traité de Rome et dès que le gouvernement anglais aura pu interroger les ministres des Finances du Commonwealth (la prochaine session de cette instance aura lieu à la mi-septembre) et les gouvernements signataires du traité de Stockholm.

Il semble donc que les gouvernements allemand et anglais souhaitent relancer la conversation sur un arrangement définitif et à long terme

[1] Pour une discussion sur les affaires du Laos entre les ambassadeurs de France, des États-Unis et de Grande-Bretagne, voir le télégramme de Saigon n° 996 du 6 septembre, non reproduit (Méfiance américaine vis-à-vis du prince Souvanna Phouma, accusé d'ouvrir plus ou moins consciemment le Laos au communisme; le gouvernement américain reconnaît pourtant qu'avec le général Phoumi, il mise sur un « cheval borgne »).

[2] Rédigée par M. Jean-Pierre Brunet, conseiller des Affaires étrangères.

[3] D'après le télégramme de Bonn n°s 3303 à 3310 du 12 août, non reproduit, les entretiens Adenauer-Macmillan ont porté sur trois points principaux :

— la nécessité pour l'Europe de disposer de l'appui américain;
— l'échec des efforts multilatéraux des Britanniques pour se rapprocher de l'Est;
— l'importance qui dépasse le cadre des Six et des Sept de l'unité politique et économique de l'Europe occidentale, et par suite, d'un accord entre les deux ensembles.

Sur les relations anglo-allemandes à la suite de ces entretiens, voir également ci-dessus le n° 86 (et note).

entre les Six et les Sept, c'est-à-dire reprendre des négociations sur le problème même qui a donné lieu à un échec retentissant en novembre-décembre 1958.

Il est naturellement possible que cette initiative anglo-allemande fasse long feu, précisément pour les raisons qui ont abouti à l'échec des négociations sur la grande zone de libre échange; mais en tout état de cause, il est important de rappeler les positions françaises en la matière, tant sur le fond que sur la procédure.

Sur le fond, nous persistons à penser qu'un arrangement définitif liant les pays de la C.E.E. et ceux de l'A.E.L.E., et ceux-ci seulement, reste très difficile, pour ne pas dire impossible, à réaliser, étant donné l'opposition des intérêts en cause : divergences de vues politiques et surtout économiques (sort à réserver aux produits agricoles, problème de la préférence impériale, etc.). Dans ces conditions, il apparaît préférable pour le moment de chercher, soit dans le cadre des Vingt-et-un de la future O.C.E.D., soit dans le cadre du G.A.T.T, à aplanir les difficultés les plus sérieuses. Il nous paraît en effet inconcevable qu'une solution puisse être obtenue sans la participation active des autres pays du monde et notamment des États-Unis. Au demeurant, le traité de Rome prévoit dans son article 237 que tout État européen peut demander à devenir membre de la Communauté; nous restons prêts, comme par le passé, à accueillir très favorablement toute demande présentée dans ce sens.

Par contre, si un pays cherche, non pas à adhérer au traité, mais à mettre au point avec la Communauté un régime *ad hoc,* ouvrant les frontières de celle-ci aux marchandises d'un ou de plusieurs États européens qui se refuseraient à assumer certaines obligations du traité de Marché commun, par exemple celles relatives aux produits agricoles, nous ne voyons pas plus d'avantages aujourd'hui qu'en 1958 à souscrire à un arrangement qui léserait les intérêts commerciaux des pays tiers et notamment des États-Unis. Nous estimerions qu'il serait politiquement et économiquement déraisonnable de participer à un système commercial régional susceptible tout à la fois d'encourager les tendances protectionnistes — et par conséquent isolationnistes — aux États-Unis, et d'autre part de donner aux pays sous-développés le sentiment que se crée une coalition des pays riches.

Les thèses rappelées ci-dessus sont bien connues et d'ailleurs vivement combattues, non seulement par les pays de l'A.E.L.E., mais par certains des pays membres du Marché commun et notamment les Pays-Bas. Il est difficile de convaincre les pays membres de l'A.E.L.E. de leur bien-fondé; pour ce qui est des pays de la C.E.E. qui veulent à tout prix un accord avec les Sept, le seul argument auquel ils soient sensibles est le risque, en voulant aller trop vite, de vider le traité de Rome d'une bonne partie de son contenu.

En ce qui concerne la procédure, il convient de rappeler qu'à la réunion des quatre chefs d'État et de gouvernement de décembre 1959 (1), il avait été décidé que les questions relatives aux rapports des Six et des Sept seraient utilement traitées au sein d'un organisme, actuellement en cours de création, l'O.C.E.D. Comme cette organisation comprendrait tous les pays membres et associés de l'O.E.C.E., suggérer à présent une reprise des contacts entre les Six et les Sept en vue d'un accord entre eux seuls représente du point de vue de la procédure une novation importante et injustifiable.

De deux choses l'une en effet : ou bien des concessions douanières sont négociées au G.A.T.T. entre les Six et les autres pays du monde sur la base de la clause de la nation la plus favorisée, ou bien une négociation s'engagera entre les Six et les Sept, dont l'objectif sera l'octroi réciproque de la franchise douanière aux seuls pays membres des deux organisations. Ces deux types de négociation s'excluent : un accord entre les Six et les Sept suppose le maintien au niveau le plus élevé possible du tarif extérieur commun des Six et des tarifs nationaux des Sept (mais leur abolition s'agissant des échanges entre les Six et les Sept), alors qu'au contraire, dans la solution que nous proposons, l'abaissement de la protection des Six et des Sept vis-à-vis du reste du monde serait une conséquence des négociations tarifaires dans le cadre des Vingt-et-un et du G.A.T.T.

En résumé, fidèles à une procédure qui a été décidée à l'échelon le plus élevé, nous pensons que les questions commerciales européennes doivent être traitées :

— au premier chef au G.A.T.T. et notamment lors de la deuxième étape de la Conférence tarifaire qui commencera en janvier prochain;

— au Comité des questions commerciales de la Conférence des Vingt-et-un (2) qui deviendra à la fin de l'année prochaine le Comité commercial de l'O.C.E.D

Les indications contenues dans la note ci-dessus ont pour seul objet l'information des postes auxquels elles sont adressées; il n'y a pas lieu d'approcher les autorités des pays en question, pour leur faire part de notre position. Nous préférons en effet pour le moment voir comment évoluera la situation et quel accueil en particulier recevra l'initiative anglo-allemande aux États-Unis ou dans d'autres pays non européens.

(DE-CE 1945-1960, n° 747, f°s 148-151.)

(1) Au terme de cette Conférence occidentale au sommet (19-21 décembre 1959), qui devait préparer la rencontre avec le président du Conseil de l'U.R.S.S. et réunissait à Paris le président des États-Unis, le président de la République française, le Premier ministre de Grande-Bretagne et le chancelier de la R.F.A., avait été publié un communiqué relatif aux questions économiques. Il prévoyait de favoriser l'aide au développement des pays les moins développés, de mener une politique commerciale qui tendrait à l'utilisation rationnelle des ressources et au maintien de relations commerciales harmonieuses. À cet effet, une réunion officieuse devait être organisée à Paris regroupant les membres du Comité exécutif et du Comité de direction de l'O.E.C.E., soit en fait treize pays (cf. *D.D.F.*, 1959-II, n° 299).

(2) Ainsi nommée car elle comprenait les dix-huit pays de l'O.E.C.E., les États-Unis, le Canada et la Commission de la C.E.E. Cette conférence était chargée d'examiner les problèmes commerciaux entre les Six et les Sept (cf. *D.D.F.*, 1960-I, n° 46, note).

104

Note de la Direction politique [1]

Propositions Gates

N. *Paris, 7 septembre 1960.*

I. Les propositions formulées par M. Gates le 1er avril 1960 n'ont fait jusqu'à présent l'objet d'aucun débat au Conseil de l'O.T.A.N. Ce dernier s'est, depuis, borné à entendre le 10 juin à S.H.A.P.E. un exposé technique sur le problème des M.R.B.M. : la discussion qui a suivi (Télégramme Repan n° 320) [2] a seulement fait apparaître le souci du général Norstad de ne pas s'engager à proposer une répartition par pays, en raison des problèmes politiques qu'elle risquerait de soulever.

De même, en de nombreuses occasions, les représentants des « Trois Grands » à l'O.T.A.N., nos ambassadeurs en Grande-Bretagne et aux États-Unis et leurs interlocuteurs, les trois ministres des Affaires étrangères enfin à Washington, ont reconnu la nécessité d'une discussion de ces problèmes à trois.

Plus récemment, à la suite du voyage aux États-Unis de M. Spaak, et des premiers entretiens du général Beaufre, le général Norstad a indiqué que l'on semblait regretter à Washington que nous n'ayons pas fait de propositions concrètes (30 août).

Il nous est toujours loisible de donner suite à l'idée des conversations à trois retenue à Washington.

II. Si, pour des raisons évidentes, il ne peut être question pour nous d'une discussion des propositions Gates au Conseil, que dire de la position française ?

A. Celle-ci n'étant connue de nos partenaires que dans ses aspects négatifs, ne rien dire, en nous abritant derrière des questions préjudicielles, ou formelles, présente des inconvénients graves : accroître le malaise de l'Alliance, la suspicion de nos partenaires. Au lendemain des

[1] Note rédigée par Pierre-Henri Renard, secrétaire des Affaires étrangères, pour le Secrétaire général.

[2] Du 10 juin, non reproduit. Le Conseil de l'O.T.A.N. s'est rendu le 10 juin à S.H.A.P.E. pour y entendre un exposé technique sur le problème des M.R.B.M. Le général Puget a démontré que la force de frappe de l'O.T.A.N. présentait des faiblesses, qu'en 1963, elle serait démodée et qu'il fallait, de toute nécessité, que l'O.T.A.N. possédât à cette date des armes nouvelles au nombre de trois cents. Le général Norstad a précisé qu'il s'agissait des engins *Polaris*; quant à leur déploiement, il a répondu de façon prudente qu'un plan n'avait pas jusqu'alors été établi en raison des problèmes politiques difficiles qu'il soulevait. M. de Leusse avait déjà remarqué, lors d'une précédente réunion du Conseil, que l'établissement d'un plan de déploiement par pays ne paraissait pas indispensable. Le général Norstad a ajouté que la seule question qui se posait était de savoir comment réaliser le programme des 300 M.R.B.M. *Polaris,* leur mise en place étant une nécessité absolue et vitale.

déclarations du chef de l'État [1], il est peut-être plus difficile encore de nous dérober.

Si, d'autre part, nous souhaitons amener un changement de la position des États-Unis (et certains semblent s'imposer d'eux-mêmes, par exemple le caractère onéreux de l'acquisition des *Polaris* par les pays hôtes), nous ne pouvons donner l'impression de rester entièrement négatifs. Une telle attitude pourrait d'ailleurs être interprétée, sinon comme un désaveu de la mission de M. Spaak, du moins comme peu encourageant pour les efforts entrepris par le Secrétaire général.

B. Au reste, la meilleure façon d'éviter d'avoir à donner notre avis sur la proposition Gates, c'est de marquer notre ferme espoir de voir les États-Unis d'abord y apporter eux-mêmes certains amendements. Mais cette démarche ne paraîtra sincère que si elle est accompagnée d'indications encourageantes de notre part.

1. La première pourrait être de reconnaître le bien-fondé de l'analyse du Commandant suprême affirmant la nécessité de doter de 1963 à 1965 les forces du bouclier d'engins de portée intermédiaire.

2. Peut-être pourrions-nous indiquer que la nécessité où se trouve la France de disposer d'une force de frappe indépendante, du fait des obligations qu'elle assume en dehors de la zone O.T.A.N., ou tout simplement du fait que l'Alliance n'a pas encore reconnu que ses lignes de défense, ses intérêts, dépassent parfois le cadre géographique limité du traité, ne doit pas être considérée comme une mesure de défiance vis-à-vis de ses alliés. Ce serait le lieu de rappeler le prix que nous attachons au contraire au caractère automatique de l'Alliance, particulièrement dans l'emploi des armes de dissuasion.

Une déclaration formulée dans cet esprit contribuerait en outre à apaiser l'émoi suscité par les déclarations de M. Messmer à la Commission de défense de l'U.E.O. [2], et qui ne sont pas passées inaperçues de nos alliés, lesquels y ont vu une remise en cause de notre part du fondement même de l'Alliance atlantique.

[1] Interrogé, lors d'une conférence de presse le 5 septembre, sur l'action de la France au sein de l'O.T.A.N. depuis son mémorandum de septembre 1958 (reproduit dans *D.D.F.,* 1958-II, n° 165, annexe), le président de la République rappelait que dix ans s'étaient écoulés depuis que l'on avait organisé l'Alliance atlantique et que, dans cet intervalle, « il y a(vait) eu beaucoup de changements », parmi lesquels celui-ci : « L'un d'entre les pays de l'Europe continentale, vous savez lequel, a commencé à se constituer une arme atomique; dans ces conditions, la France considère que ce qui a été fait en dix ans dans cette zone étroite (l'Europe continentale) et sur la base de l'intégration doit être mis à la page. » Le Général indiquait les deux modifications à apporter au traité de l'O.T.A.N. La pemière dérivait de la nécessité d'étendre son champ d'application hors d'Europe, « particulièrement au Moyen-Orient et en Afrique », et d'organiser un accord des puissances occidentales. La seconde visait à assurer à « la défense d'un pays un caractère national », car un peuple ne pourrait à la longue adhérer « de toute son âme à un système où sa propre défense ne résulterait pas de sa propre responsabilité ». Le Général justifiait ainsi sa décision de mettre la flotte de la France « à sa disposition directe ».

Pour le texte complet de la conférence de presse, se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 653-659.

[2] La trace de ces déclarations ne se retrouve pas dans *Le Monde.*

III. Ce que nous savons de la position de nos partenaires.

États-Unis.

Le département d'État semble moins pressé que SACEUR de voir le Conseil discuter des problèmes de l'implantation des M.R.B.M. en Europe. Les études techniques sur le déploiement s'achèvent au Pentagone. Elles concluront à un déploiement mixte, terrestre et maritime (Télégramme Washington du 1er septembre) (1). Washington est conscient des difficultés politiques d'un déploiement terrestre en Allemagne (Télégramme Washington du 24 juin) (2).

Le département d'État ne paraît pas envisager pour l'instant un accord bilatéral germano-américain (Télégramme Washington, 8 juillet) (3).

Grande-Bretagne.

Si l'O.T.A.N. décidait que la mise en œuvre des idées américaines est une condition du renforcement de l'O.T.A.N., le gouvernement britannique serait disposé à y contribuer. Mais aux conditions suivantes :

— Poursuite de l'aide bilatérale américaine (achat de *Skybolts* et de sous-marins atomiques);

— Hostilité déclarée à la fabrication des fusées en Europe;

— Préférence pour un déploiement naval en Grande-Bretagne;

— Réticence au déploiement en Allemagne et, en cas de nécessité, préférence pour un déploiement naval.

(Dépêche de Londres du 12 mai 1960) (4).

La Grande-Bretagne estime suffisantes les garanties (contrôle de non-utilisation) du plan Gates (Télégramme Londres du 19 juillet) (5).

(1) Il s'agit du télégramme de Washington nos 4216-4217, non reproduit. Les services du département d'État semblent moins pressés que le général Norstad de voir le Conseil de l'O.T.A.N. discuter de l'implantation des M.R.B.M. en Europe. Les études en cours recommanderont sans doute un déploiement mixte, terrestre et maritime.

(2) Il s'agit du télégramme de Washington nos 3132-3133, non reproduit. M. Alphand, ambassadeur de France, relate une conversation avec M. Herter relative à l'étude de la proposition Gates, concernant le stationnement de fusées M.R.B.M. en Europe. D'autres possibilités sont examinées, et plus particulièrement un déploiement maritime des engins *Polaris* le long des côtes de l'Europe. Cette dernière solution permettrait de surmonter les difficultés stratégiques et politiques relatives au déploiement des M.R.B.M. sur le sol allemand.

(3) Il s'agit du télégramme de Washington n° 3357, non reproduit. L'ambassadeur de France à Washington a interrogé M. Merchant, sous-secrétaire d'État américain, sur la déclaration de M. Brucker, secrétaire américain à l'Armée, selon laquelle les États-Unis fourniraient des fusées *Polaris* à la Bundeswehr (voir ci-dessus le n° 9 et note). M. Merchant a assuré que les États-Unis n'étaient pas disposés à conclure un accord bilatéral germano-américain en matière de M.R.B.M.

(4) Il s'agit de la dépêche de Londres n° 620/PAN, rédigée par M. Jacques Tiné, premier conseiller, non reproduite. Elle relate une conversation avec sir Patrick Dean, sous-secrétaire d'État suppléant. Tous les éléments en sont repris dans la note ici publiée.

(5) Il s'agit du télégramme nos 2234 à 2237 du 19 juillet, non reproduit. D'après sir Patrick Dean, le général Norstad, lors de sa visite à Londres, n'aurait guère paru impatient de voir l'implantation de fusées *Polaris* en Europe. Il considère l'engin *Polaris* comme le mieux adapté pour remplacer l'aviation tactique de l'O.T.A.N. avant qu'elle ne soit démodée et ne ferait pas d'objection à la remise en chantier des études. Le général Norstad a insisté sur les garanties qu'apportait le contrôle. Sir Patrick a fait observer que les garanties sont suffisantes.

Le gouvernement britannique considère que les questions du déploiement devraient faire l'objet d'entretiens à trois.

République fédérale d'Allemagne.

Acceptation tacite des propositions Gates.
Demande récemment formulée d'une dotation navale (*Polaris*).

Le général Norstad.

Ne s'est pas prononcé sur le déploiement optimum du point de vue stratégique, pour ne pas soulever de difficultés politiques prématurées.

Le Comité militaire a fait preuve de la même réserve en estimant « que la souplesse et la dispersion maximum ainsi que l'efficacité maximum dépendent dans une large mesure de la possibilité de déployer ces missiles n'importe où dans l'Europe O.T.A.N. ».

Le général Norstad s'oriente vers un déploiement maritime du fait du refus français, et de la saturation du territoire allemand (Télégramme Repan du 17 juin) (1).

Il blâme l'initiative de M. Spaak qui ne fait que retarder le problème. Celui-ci est urgent; si la proposition Gates n'est pas acceptée, des accords bilatéraux sont possibles, voire une participation plus importante des États-Unis eux-mêmes (Note Leusse du 16 juin) (2).

M. Spaak estime en partie justifiées les objections françaises aux propositions Gates, jugées par lui comme discriminatoires et comme ajoutant à la loi Mac Mahon de nouvelles restrictions (Télégramme Repan du 25 mai) (3).

(1) Il s'agit d'un télégramme Repan n° 333, non reproduit. Au cours d'une conversation avec le général Norstad, M. de Leusse a appris que le S.H.A.P.E. s'orientait vers un déploiement maritime le long des côtes d'Europe de la plupart des engins *Polaris* O.T.A.N., car la France avait refusé d'en avoir sur son sol et l'Allemagne était saturée. La République fédérale d'Allemagne acceptera la proposition Gates; il se posera à nouveau le problème de la flotte allemande : refuser à l'Allemagne les moyens maritimes de transporter les M.R.B.M. et l'empêcher de participer à la défense de l'Europe, ou au contraire relever les plafonds de la flotte fédérale au détriment de notre flotte, qui ne disposera pas en même temps des armes modernes.

(2) Note n° 570, non reproduite. M. de Leusse relate en quatre points une conversation avec le général Norstad :

1. M.R.B.M. Le général blâme l'initiative de M. Spaak dans sa note aux Américains pour les amener à modifier les propositions Gates. Cette note est inutile et risque de ne pas faire avancer le problème, ce qui serait fatal à l'O.T.A.N.

2. Problème allemand. Le général Norstad s'inquiète de l'importance que prend l'Allemagne dans l'Alliance et des risques après le départ d'Adenauer.

3. Défense aérienne. Il est urgent de mettre sur pied le système d'alerte. Le général Norstad se propose d'écrire une lettre officieuse au Premier ministre.

4. Flotte de la Méditerranée. Le gouvernement français n'a toujours pas fait les nouvelles propositions promises par le Premier ministre. Si l'on ne parvient pas à un compromis, mieux vaut abandonner l'affaire.

(3) Télégramme n° 293, non reproduit. M. Spaak prépare une note pour les Américains en vue de faire améliorer la proposition faite par M. Gates de fournir à l'O.T.A.N. des fusées *Polaris.* M. Spaak estime qualifiée la position française et voudrait obtenir des États-Unis qu'ils acceptent de livrer des engins *Polaris* en toute propriété aux pays de l'Alliance qui en feraient la demande. Il juge la proposition Gates discriminatoire vis-à-vis de la France. Il estime en outre nécessaire de prévoir une production commune en Europe. Il a aussi demandé à M. de Leusse si la France accepterait d'acheter des *Polaris* aux États-Unis et d'installer sur son territoire des engins à tête nucléaire sous double chef.

105

Note de la Direction d'Asie-Océanie

Au sujet des risques de l'action unilatérale dans la crise du Laos

N. *Paris, 7 septembre 1960.*

À l'occasion de la dernière crise politique traversée par le Laos [1], les divergences qui ont séparé les États-Unis de la France auraient été tolérables et de peu de conséquences si Washington, comme ce fut le cas de Paris, s'était contenté de suivre une querelle intérieure avec une prédilection secrète, mais sans afficher son option et surtout sans intervenir.

Tel ne fut pas le cas. Dès le début, devant une situation embrouillée sur le plan du droit constitutionnel, les États-Unis se sont retranchés derrière des scrupules de forme qui n'étaient qu'un prétexte pour favoriser le candidat représentant leurs conceptions, le général Phoumi. Ils sont allés plus loin sans tarder, accordant à ce dernier des appuis indirects sous des formes variées : facilités pour ses liaisons et pour son ravitaillement en carburant, mise en place d'un système de ravitaillement et de paiement de l'armée destiné à favoriser l'ancien ministre de la Défense nationale, etc. En outre, bien que l'ambassade soit fixée à Vientiane, un contact permanent a été maintenu par les États-Unis avec le général Phoumi grâce à des agents américains relevant de services divers.

Il est possible d'affirmer que, sans ce net soutien, le général Phoumi Nosavan n'aurait pas poussé aussi loin et aussi dangereusement qu'il l'a fait son offensive contre le gouvernement Souvanna Phouma.

L'attitude de la Thaïlande, en la circonstance, a été encore plus partiale et plus ostensible. Le comportement thaïlandais a été bien au-delà des obligations particulières que lui imposait l'existence d'une frontière commune avec un pays troublé. La parenté qui lie le maréchal Sarit Thanarat au général Phoumi [2], et l'intérêt personnel que le premier peut trouver dans le succès du second ne justifient pas les mesures prises à Bangkok. Sous le couvert des précautions d'usage, les communications avec Vientiane ont été interrompues et, par ce moyen, c'est un véritable blocus de la ville, dont le ravitaillement doit venir du Sud, qui a été organisé au profit du général Phoumi. Celui-ci, au surplus, a bénéficié de grandes facilités pour ses communications. Bien que les renseignements à ce sujet soient imprécis, il n'est pas impossible que la Thaïlande ait toléré le transit sur son territoire de troupes laotiennes fidèles au

(1) Sur cette crise, voir ci-dessus les n°s 84, 102.

(2) Ce dernier était le neveu du Maréchal.

général et destinées à investir Vientiane. Des policiers thaïlandais, dirigés secrètement sur la capitale du Laos, y ont été arrêtés et renvoyés chez eux. Les déclarations de personnalités officielles de Bangkok reflétaient clairement leur préférence. Des nouvelles tendancieuses ont circulé abondamment dans la ville qui a été utilisée comme une sorte de plaque tournante par les anciens ministres du cabinet Somsanith réfractaires au nouveau gouvernement Souvanna Phouma. À partir de cette ville, M. Khamphan Panya a prétendu se considérer comme ministre des Affaires étrangères en exercice, jusqu'à la fin du mois d'août.

Il est bien évident qu'une telle attitude de la Thaïlande ne s'explique que par le sentiment que Washington donnait son approbation.

*
**

Ce comportement pouvait, et peut encore, avoir des répercussions sérieuses sur l'attitude du Pathet-Lao, et conduire ce dernier à intervenir par les armes avec un potentiel non négligeable.

Les positions ainsi prises pouvaient également, et peuvent encore, être lourdes de conséquences du côté de Pékin et de Hanoï, qui n'avaient pas caché, visant notamment Bangkok, qu'une intervention étrangère au Laos entraînerait celle de la Chine et de la R.D.V.N.

Enfin, les initiatives ainsi prises se révèlent d'autant plus graves que les États-Unis et la Thaïlande appartiennent à l'O.T.A.S.E. et en sont même « l'aile marchante », que Bangkok est le siège de l'Organisation et que le Laos est couvert par le pacte de Manille.

Ainsi, les responsabilités encourues par deux des huit pays signataires du traité, sans consultation avec les autres partenaires et en dépit des réserves exprimées par quatre d'entre eux risquaient, et risquent toujours, de peser sur l'ensemble de l'Organisation et, en ce qui concerne la France, de mettre en péril les intérêts importants qu'elle possède au Laos.

Le Pakistan et les Philippines, géographiquement éloignés, et portant moins d'attention aux affaires laotiennes, ne semblent pas avoir exactement apprécié jusqu'ici le risque couru.

La Grande-Bretagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont suivi de près les événements du Laos et porté sur eux un jugement sensiblement comparable au nôtre. Ces puissances n'ont pas manqué de mesurer les dangers de l'attitude unilatérale de leurs partenaires. L'ambassadeur de Grande-Bretagne a d'ailleurs approché le gouvernement thaïlandais vers le 16 août pour lui faire part de ses appréhensions. Le Foreign Office a fait faire des démarches réitérées auprès du département d'État.

(C.L.V.)

106

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Burin des Roziers, Ambassadeur de France à Varsovie.

T. n°s 1177à 1187. *Paris, 9 septembre 1960, 20 h.*

Je me réfère à votre télégramme n° 1022 (1). Avant même de connaître la décision de M. Fléchet de remettre à une date ultérieure son nouveau voyage en Pologne (mon télégramme séparé de ce jour), le Département avait examiné les diverses suggestions de votre télégramme précité avec les représentants des ministères intéressés.

Je vous indique ci-dessous les conclusions de la réunion tenue à cet effet le 7 septembre.

I. Rôle du Comité France-Europe de l'Est.

Le rôle du Comité a été à nouveau défini : il a essentiellement pour but d'établir des contacts entre clients et fournisseurs éventuels et de trouver de nouveaux courants d'échanges entre la France et les pays de l'Est, mais il n'est nullement chargé de négocier les accords commerciaux ni d'aborder avec les représentants des pays de l'Est des problèmes d'ordre général tels que le cadre des échanges ou la position française en ce qui concerne les importations de produits sensibles (produits agricoles, charbon, etc.).

Il est bien évident que l'intérêt polonais serait d'obtenir du Comité France-Europe de l'Est des promesses qu'il pourrait ensuite opposer aux négociateurs de l'accord commercial. C'est pourquoi j'ai cru utile de bien préciser au Comité — qui en est du reste convaincu — les limites de son rôle.

Il serait, je crois, opportun que de votre côté, vous profitiez de la première occasion favorable pour rappeler à M. Modrzewski les buts précis mais limités du Comité, afin qu'aucun malentendu ne puisse naître à ce sujet entre nos interlocuteurs polonais et nous-mêmes.

II. En ce qui concerne les problèmes de fond posés par les prochaines négociations commerciales, les ministères techniques ont fait valoir les considérations suivantes :

A. *Produits agricoles.*

La France a en effet importé des quantités importantes de produits agricoles polonais au cours des dernières années, mais ces achats ont

(1) Le télégramme de Varsovie n°s 1022 à 1033 du 2 août, non reproduit, rapportait un entretien de l'ambassadeur et du conseiller commercial de l'ambassade avec M. Modrzewski, vice-ministre du Commerce extérieur polonais, sur l'organisation de la prochaine mission de M. Fléchet, président du Comité France-Europe de l'Est, en Pologne (dates retenues : 26, 27 et 28 septembre; mesures à prévoir pour les achats de produits agricoles polonais, la collaboration industrielle, les accords à long terme). Une première mission de M. Fléchet avait eu lieu au mois de juin (Télégramme de Varsovie n°s 999 à 1003 du 18 août, non reproduit).

toujours eu un caractère exceptionnel, dû à une pénurie inattendue soit de beurre, soit de pommes de terre, soit de sucre.

Cette année, les récoltes de betteraves et de pommes de terre en France s'annoncent telles qu'aucun achat à l'étranger ne peut être envisagé.

Je vous rappelle du reste que toute importation de produits agricoles est désormais soumise à l'approbation d'un Comité spécial de gestion, composé pour moitié de professionnels.

Il ne saurait, dans ces conditions, être question de consultations franco-polonaises dans le domaine agricole ni d'examen d'une éventuelle coordination à long terme.

B. *Collaboration industrielle franco-polonaise.*

1. Le ministère de l'Industrie n'est pas opposé en principe à l'achat d'installations industrielles complètes en Pologne et va réexaminer la question du béton cellulaire. Il semble toutefois que de plus larges possibilités de collaboration pourraient se faire jour si des entreprises françaises chargées de la fourniture d'usines complètes, soit en Pologne, soit à l'étranger, confiaient à l'industrie polonaise la fabrication de certaines parties de ces ensembles.

Il y a là des possibilités à explorer, ce qui rentre précisément dans la compétence du Comité France-Europe de l'Est.

2. La question soulevée par le point *b* de votre télégramme précité ne peut faire l'objet *a priori* d'une réponse de principe. Les cas précis doivent être examinés par les services compétents.

3. Enfin, il ne semble pas que la mise à disposition de maisons françaises de techniciens ou de personnel de maîtrise polonais puisse être pratiquée à une échelle importante.

C. *Charbon.*

La position du ministère de l'Industrie est la suivante : le gouvernement a décidé au mois de juin de réduire d'ici 1965 la production annuelle de nos houillères de 59 millions de tonnes (production actuelle) à 53 millions de tonnes en fermant un certain nombre de puits. Au moment où se pose le problème de la reconversion de plusieurs dizaines de milliers de mineurs, le ministère de l'Industrie estime qu'il ne saurait être question d'importer des charbons qui concurrencent nos charbons lorrains. Nos stocks sont actuellement de 14 millions de tonnes dont 370.000 tonnes de flambant sec lorrain et 500.000 tonnes de flambant sec sarrois identiques aux charbons polonais. Les mineurs de Lorraine ont chômé douze jours cette année. Le maintien à 100.000 tonnes du contingent de charbon polonais pour 1961 les contraindrait à deux jours et demi de chômage supplémentaires. Sans parler des répercussions sociales d'une telle décision, le bénéfice que nous pourrions tirer de la vente en France de 100.000 tonnes de charbon polonais serait loin de compenser les indemnités de chômage.

D'autre part, les règles de la C.E.C.A. interdisent formellement l'octroi de subvention aux exportations de charbon vers les pays membres. Il ne peut donc être question de financer, grâce à des importations de charbon polonais bon marché, d'éventuelles exportations de charbon français vers l'Italie. Bien qu'elle soit loin de réaliser le contingent de charbon figurant dans son accord avec la Pologne, l'Allemagne fédérale lui achète certes encore des tonnages bien supérieurs aux nôtres et exporte ses propres charbons vers l'Italie, mais ses coûts de production sont tels que ces exportations se font sans subvention.

J'ajoute que les études en vue de la reconversion d'une centrale d'Électricité de France de Normandie pour lui faire consommer du charbon polonais n'ont pas donné de résultat positif.

En résumé, aucune possibilité d'achats à long terme de charbon polonais ne peut être envisagée actuellement. Cette année, plus encore que l'année dernière, nous devrons nous efforcer, lors du renouvellement de l'accord commercial, de diversifier la liste des marchandises polonaises à importer en France. L'exécution de l'accord en cours est à ce point de vue encourageant : moins de six mois après sa signature, deux postes nouveaux sont entièrement réalisés : les demi-produits sidérurgiques et les peaux de veau. Il va sans dire que l'Administration appuira les efforts du Comité France-Europe de l'Est pour acheter de nouveaux produits en Pologne.

(Collection des télégrammes.)

107

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Beyrouth, Rabat, Tunis, Tokyo, Phnom Penh, Londres, Washington, Bonn, Rome, Rio, Buenos Ayres, Quito, New York-O.N.U. (Information).

T. n°s 660-661; 3460-3461; 3153-3154; 897-898; 694-695; 11415-11416; 13404-13405; 5055-5056; 3429-3430; 511-512; 491-492; 90-91; 72-75. Urgent. Réservé.

Paris, 9 septembre 1960, 22 h. 40.

À la suite de la rupture qui s'est produite, le 20 août dernier, au sein de la Fédératon du Mali [1], le gouvernement a procédé à des échanges de vues avec les dirigeants sénégalais, d'une part, et les dirigeants souda-

[1] Pour plus de détails sur l'événement, se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 363-366. Voir également ci-dessus le n° 83 (et note).

nais, d'autre part. Il a été amené à constater que l'espoir de voir se reconstituer la Fédération dans sa forme originelle devait être abandonné. Le Sénégal a proclamé son indépendance. Cet État présente toutes les caractéristiques généralement requises par le droit international. Le gouvernement se propose, dans ces conditions, de le reconnaître comme État souverain et indépendant le 11 septembre à 12 heures.

Le Département a fait part de cette intention au représentant à Paris du pays de votre résidence, en exprimant le vœu que l'initiative française soit immédiatement suivie par une démarche analogue de la part de son gouvernement.

Vous soulignerez dans vos conversations avec vos interlocuteurs habituels que nous avons été guidés, au cours de cette crise, par le souci de ne point nous immiscer dans les affaires intérieures du Mali, tout en encourageant tout ce qui pouvait amener une réconciliation entre le Sénégal et le Soudan. Il convient d'espérer qu'une formule de coopération permettra de sauvegarder entre ces deux États des rapports aussi satisfaisants que possible [1].

(Collection des télégrammes.)

108

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Debré, Premier ministre [2].

D. n° 37/EU. Tenu secret. *Paris, 9 septembre 1960.*

Par bordereau n° 1894/EMGDN/AG/EX [3], vous m'avez fait parvenir une copie de la lettre que le général Norstad vous a adressée au sujet de la désignation éventuelle de représentants du ministère allemand de la Défense auprès du groupe *Live Oak* [4]. Vous avez bien voulu me demander mon sentiment sur le sens dans lequel il conviendrait de répondre au général Norstad.

[1] Le chargé d'affaires de France à Tunis relatait son entretien avec le directeur de Cabinet du secrétaire d'État tunisien aux Affaires étrangères en exécution des instructions du Département. Son interlocuteur avait souligné combien la position du gouvernement tunisien dans cette affaire était « délicate ». Tunis avait décidé de ne pas se prononcer pour le moment en ce qui concernait la reconnaissance de l'État du Sénégal; M. Bourguiba avait cependant tenu à adresser à M. Senghor un message de félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la République (Télégramme de Tunis n°s 3728-3731 du 10 septembre, non publié).

[2] La dépêche est adressée en fait au Premier ministre, État-major général de la Défense nationale (Affaires générales).

[3] En date du 26 août 1960. Voir une note du service d'Europe centrale de la direction d'Europe au Département du 29 août 1960, non reproduite.

[4] Sur le groupe *Live Oak,* groupe tripartite militaire qui étudiait à Paris la situation à Berlin, voir *D.D.F.,* 1959-I, n° 360 (et notes); *D.D.F.,* 1960-I, n° 102.

Je crois, avec le général Norstad, nécessaire que le groupe *Live Oak* ait des liaisons étroites avec la République fédérale. Mais, pour atteindre ce but, il ne me paraît pas opportun de faire participer des officiers allemands à ses travaux. Le groupe a, en effet, été institué pour examiner, sur le plan militaire, les conséquences que peuvent entraîner les responsabilités particulières des trois puissances à l'égard de l'Allemagne. La collaboration d'officiers allemands à son activité aboutirait, à plus ou moins brève échéance, à admettre la compétence de la République fédérale dans ce domaine.

Je pense donc qu'il est préférable d'atteindre l'objectif, que se fixe le général Norstad, par l'amélioration des liaisons qui existent déjà entre le groupe *Live Oak* et le ministère fédéral de la Défense.

(Europe, R.F.A., Berlin, EU 6-35-1.)

109

M. Le Roy, Chargé d'affaires de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4523-4524. *Rabat, 10 septembre 1960.*

(*Reçu :* 23 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme n° 4514 [1].

La campagne diplomatique lancée par le gouvernement marocain en vue de s'assurer le soutien des États étrangers dans l'affaire mauritanienne paraît être menée avec un zèle particulier par M. Abdelkebir El Fassi. Selon des informations parues dans la presse marocaine, l'ambassadeur du Maroc aurait récemment réuni, pour leur exposer la thèse marocaine sur la Mauritanie, les représentants des pays d'Afrique et d'Asie accrédités auprès du gouvernement de Bonn.

La thèse développée par les diplomates marocains auprès de leurs amis du groupe afro-asiatique serait la nécessité de lutter contre les tentatives de « katangisation » de l'Afrique par les puissances « colonialistes », tentatives dont la création d'une République islamique de Mauritanie indépendante serait un exemple. Dans leurs conversations avec les représentants du gouvernement fédéral, les Marocains feraient allu-

[1] Par télégramme n°s 4514-4516 du 9 septembre, non retenu, le chargé d'affaires rendait compte d'une information diffusée par la radio et la presse marocaines, et aux termes de laquelle des manifestations prochérifiennes se produisaient en Mauritanie, qui étaient réprimées dans le sang par les forces françaises. À la veille de l'Assemblée générale des Nations Unies, la radio et la presse marocaines s'efforçaient d'exploiter tout incident de cet ordre — ou au besoin de l'inventer — pour se concilier l'opinion mondiale.

sion, d'après les indications qui m'ont été communiquées par l'ambassade d'Allemagne, aux similitudes qui existeraient, selon eux, entre l'irrédentisme marocain et les aspirations allemandes à l'unité [1].

(Collection des télégrammes.)

110

M. Dennery, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 544. Réservé [2]. *Berne, 12 septembre 1960.*

(*Reçu :* le 14, 18 h. 12.)

Suite à mon télégramme n° 541 [3].

L'ambassadeur de Suisse auprès de la R.A.U. estime que Nasser n'est pas hostile à la France et que l'activité des hommes du G.P.R.A. ne serait pas actuellement sans le lasser.

Mais il s'efforce d'utiliser le problème algérien et surtout la question des relations de la France avec Israël pour polariser autour de lui le nationalisme arabe. Il n'inscrirait nullement à notre crédit les mesures que nous avons prises pour apaiser le monde musulman. Le retrait de Tel-Aviv de l'usine de montage Renault a été présenté comme une victoire de la Ligue arabe consécutive au boycottage qu'elle avait préconisé. En revanche, la livraison de *Mirage* que nous aurions consentie à Israël serait considérée comme un acte d'hostilité à l'égard de la R.A.U.

M. Pahud se félicite de la reprise des relations culturelles entre la France et l'Égypte et du succès remarquable qu'obtiennent nos profes-

(1) Pour le texte d'une protestation marocaine remise à l'ambassade de France le 17 septembre, se reporter au télégramme de Rabat n°s 4606-4608, non reproduit. Le Département déclarait en réponse : « Sur le fond, le ministère des Affaires étrangères connaît la position du gouvernement français. Il comprendra que sa note ne puisse être prise en considération » (Télégramme pour Rabat n°s 3581-3582 du 20 septembre, non retenu). La portée restreinte des incidents était soulignée par le télégramme de Paris n°s 3680-3683 du 26 septembre, non publié.

(2) Par courrier en clair.

(3) Le télégramme de Berne n° 541 du 12 septembre, non reproduit, relate un entretien de l'ambassadeur de France en Suisse, M. Dennery, avec l'ambassadeur de Suisse en R.A.U., M. Pahud. Pour ce dernier, Nasser collectionnerait les revers et susciterait l'antagonisme de certains gouvernements arabes. Le régime égyptien n'en demeure pas moins solide. La rivalité de Nasser et de Kassem (Irak) les neutralise l'un et l'autre, contribuant à une certaine stabilisation de la situation dans le Moyen-Orient où Nasser a des ambitions démesurées. M. Pahud est surtout préoccupé de l'influence soviétique en Égypte : Nasser ne peut se dégager de l'emprise du Kremlin. Les menées de la R.A.U. contre la Jordanie lui paraissent aussi inquiétantes; l'écroulement de la Jordanie amènerait l'intervention d'Israël et un conflit armé au Proche-Orient. Enfin, M. Pahud pense que le séjour de Nasser aux États-Unis, s'il se confirme, présentera des avantages, car le chef de la R.A.U. ne connaît pas l'Occident et son développement technique.

seurs au Caire et à Alexandrie. Il m'a fait un grand éloge de M. Clergerie, avec lequel il entretient, m'a-t-il dit, les meilleurs rapports.

Son conseiller a pourtant cru déceler, il y a un mois, en son absence, un raidissement des autorités égyptiennes à notre égard. Un fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères lui avait en effet déclaré qu'il ne comprenait pas pourquoi M. Clergerie prenait directement des contacts avec les différents ministères, et organisait des conférences. Mon interlocuteur a ajouté qu'il ignorait quelle était la cause de ce revirement. La plupart du temps, a-t-il ajouté, il réglait lui-même ces petits incidents sur place et sans en référer à Berne. En fait, le télégramme de M. Boissel que je vous transmets aujourd'hui même (n° 543)[1] me paraît clairement expliquer l'attitude égyptienne par le désir de monnayer l'octroi d'un statut régulier à M. Clergerie.

Dans l'ensemble, selon M. Pahud, seul Nasser pourrait, s'il le désirait et s'il en avait l'occasion, régler la question des relations franco-égyptiennes. Il n'était pas exclu que cet homme, dont l'orgueil était sans doute le principal ressort, décidât un jour, comme il l'avait fait dans d'autres domaines, de jouer le *deus ex machina* vis-à-vis de ses collaborateurs aux prises avec des affaires courantes, et de mettre fin à une longue rupture.

(Afrique-Levant, R.A.U. 6-3.)

[1] Le télégramme de Berne n° 543 du 12 septembre, non reproduit, transmet un télégramme de M. Boissel (de la Mission culturelle française au Caire). Il s'agit notamment d'informer Paris du désir des autorités égyptiennes de régulariser la situation des membres de la mission culturelle française au Caire : MM. Clergerie et Boissel, soit par la négociation d'une lettre additive aux accords de Zurich prévoyant une délégation culturelle française au Caire : MM. Clergerie et Boissel, soit par une lettre additive intégrant MM. Clergerie et Boissel dans la Commission des biens français en Égypte, soit enfin par l'attribution à un représentant culturel égyptien en France d'un statut spécial qui serait accordé à titre de réciprocité. À défaut d'accord, les Égyptiens promettent des représailles allant jusqu'à ne pas renouveler les visas des deux intéressés [Sur ce problème, voir également ci-dessus le n° 75].

111

Communication du Gouvernement français au Gouvernement soviétique

sur les limitations de trafic à Berlin[1]

(12 septembre 1960)

N.

L'ambassade de France présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères, et agissant sur les instructions de son gouvernement, a l'honneur d'attirer l'attention du gouvernement de l'U.R.S.S. sur le sujet suivant :

Le 8 septembre, les autorités est-allemandes ont publié une ordonnance intitulée « Ordonnance complétant l'ordonnance concernant le règlement de la circulation entre les deux États allemands ». Cette ordonnance prétend exiger des citoyens de la République fédérale d'Allemagne qu'ils présentent une autorisation pour pénétrer dans le secteur soviétique du Grand Berlin[2]. Elle fait suite au décret du 29 août 1960 qui imposait des mesures de restrictions similaires pour une période limitée de cinq jours[3]. Le gouvernement français n'a jamais admis de limitations à la liberté de mouvement à l'intérieur du Grand Berlin et considère ces récentes tentatives des autorités est-allemandes de contrôler le mouvement des personnes entre les secteurs occidentaux et le secteur oriental du Grand Berlin comme une grave violation du statut quadripartite de la ville[4].

Le gouvernement français se sent tenu d'attirer l'attention du gouvernement soviétique sur l'illégalité de ces agissements des autorités est-allemandes. Le gouvernement soviétique n'ignore pas, en effet, que le gouvernement français n'accepte pas la thèse selon laquelle le secteur soviétique de Berlin fait partie de la « République démocratique allemande » et que Berlin se trouve sur son territoire.

(1) Se reporter à une note du service d'Europe centrale de la direction d'Europe au Département du 13 septembre au sujet des crises de Berlin, non reproduite.

(2) À cet effet, des postes de police ont été établis à cinq points de passage, à la limite des secteurs, pour établir ces documents.

(3) L'entrée de Berlin-Est aux ressortissants de la République fédérale a été interdite du 31 août au 4 septembre. La police de la D.D.R. a contrôlé la circulation entre la République fédérale et Berlin, ainsi qu'entre les deux parties de la ville. Elle a refoulé à la ligne de démarcation un millier de personnes, et à la limite des secteurs, tous les Allemands de l'Ouest.

(4) Sur le statut de Berlin, se reporter au *Dossier de l'affaire de Berlin* préparé par M. A. Molter, *Berlin (1944-1962),* Union de l'Europe occidentale, Assemblée, Commission des Affaires générales, huitième session ordinaire, 1er décembre 1962 (A/UEO/GA(62)44).

Conjointement à la publication du décret du 29 août, des porte-parole est-allemands ont menacé, dans une déclaration, d'intervenir dans les communications civiles normales entre la République fédérale et Berlin. Par la suite, des autorités est-allemandes ont mis ces menaces à exécution en inquiétant les voyageurs qui se rendaient à Berlin par des retards prolongés dans la circulation ferroviaire et routière, par de futiles interrogatoires de police et, dans de nombreux cas, par des interdictions de transit. Plus de mille personnes utilisant la route ou la voie ferrée ont été ainsi refoulées sans raison.

Cette façon d'agir constitue une violation de l'accord quadripartite de New York du 4 mai 1949, et de la décision prise à Paris le 20 juin 1949 par le Conseil des ministres des Affaires étrangères, textes qui assurent l'utilisation et le fonctionnement normaux des transports par routes, voies navigables et voies ferrées (1).

Le gouvernement français attend du gouvernement de l'U.R.S.S. qu'il remplisse ses obligations internationales en ce qui concerne le statut spécial de Berlin et qu'il empêche les autorités est-allemandes de violer à nouveau ce statut et les accords existant sur la liberté d'accès à Berlin.

Le gouvernement français se sent obligé de préciser que les récentes mesures prises par les Allemands de l'Est, s'ajoutant aux tentatives répétées durant les deux dernières années de modifier unilatéralement le statut quadripartitement agréé de la ville (2), ne peuvent qu'accroître la tension internationale et créeront, si elles se répètent, une dangereuse situation.

(Europe, R.F.A., Berlin 6-35-1.)

112

Note du Département

N. *Paris, 12 septembre 1960.*

Les conversations franco-allemandes des 9 et 10 septembre, au sujet des formes nouvelles que pourrait prendre la coopération entre gouvernements européens, font l'objet du compte-rendu analytique ci-joint (3).

Elles ont permis, en premier lieu, de déceler un certain nombre de problèmes relativement secondaires et qui naissent, soit du fait que les

(1) Sur le statut quadripartite de Berlin et ces textes en particulier, se reporter au *Dossier de l'affaire de Berlin* précité, p. 14, 16, 18.

(2) Sur le sujet, voir *D.D.F.,* 1958-I, n°s 383, 384, 396, 407, 411, 449, 450; *D.D.F.,* 1959-I, n°s 17, 18, 67, 74, 78, 101, 360.

(3) Ci-après reproduit en annexe.

pouvoirs des chefs de gouvernement diffèrent de pays à pays, soit du caractère fédéral du gouvernement allemand.

En ce qui concerne l'adaptation des traités existants :

— Il est apparu que le gouvernement allemand était hostile à une révision du traité de Marché commun, mais que si le traité de Rome était laissé tel quel, le gouvernement allemand ne se refuserait pas à fusionner la C.E.C.A. avec le Marché commun et à réviser sérieusement le traité d'Euratom;

— Les réticences allemandes à l'égard du référendum sont grandes, mais pourraient peut-être être surmontées si, renonçant à notre idée de créer une Assemblée consultative pour les quatre domaines en cause, nous acceptions de confier à l'Assemblée actuelle — dont les pouvoirs demeureraient intacts en matière de Marché commun et dont l'élection au suffrage universel ne serait pas écartée *a priori* — une compétence consultative pour les affaires de politique étrangère, culturelles et militaires.

NOTE ANNEXE

Entretiens franco-allemands
(Paris, 9 et 10 septembre)

N. *Paris, 12 septembre 1960.*

M. de Carbonnel a reçu les 9 et 10 septembre M. Müller-Roschach et M. Voigt. Il était assisté de M. Wormser.

I. Dans le cadre de l'organisation à créer, M. Müller-Roschach pense que les gouvernements pourraient contracter une obligation d'échanger des informations (y compris des informations classifiées à définir), une obligation de consultation et une obligation d'agir en commun. La portée de ces trois obligations serait à préciser, la deuxième et la troisième devant avoir, en tout état de cause, une portée moindre que la première.

En ce qui concerne l'action commune, il pourrait y avoir :

i. Engagement de donner aux administrations une directive commune, conforme aux délibérations des chefs de gouvernement;

ii. Engagement de recommander à leur Cabinet une action à prendre sur le territoire national;

iii. Engagement de recommander à leurs gouvernements respectifs de soumettre une législation au Parlement;

iv. Engagement d'entrer en négociations pour un accord.

En ce qui concerne la consultation, les questions où la rapidité de décision est nécessaire posent un problème. On pourrait envisager de dire que la consultation est de règle et qu'elle est en principe obligatoire et isoler les cas d'urgence où la sécurité de l'État est en jeu.

Les décisions, en ce qui concerne la forme, devraient être prises à l'unanimité au moins au début. Il faut une certaine souplesse, le même comportement n'étant pas toujours de mise pour les six États. C'est ainsi que M. Müller-Roschach cite le cas de la reconnaissance d'un État ou d'un gouvernement. Si Bonn ne reconnaît pas cet État ou ce gouvernement risque de reconnaître ou d'être reconnu par le gouvernement de Pankow (*sic*). La position de la France peut être différente.

La discussion a fait apparaître différents problèmes de droit constitutionnel.

a. Par exemple, quels sont les pouvoirs des Premiers ministres ? En Hollande, le Premier ministre ne peut rien sans le ministre des Affaires étrangères. En Allemagne, le

Chancelier a, de par la Constitution, le droit de donner des directives aux administrations, droit qui est, au demeurant, plus large dans le domaine de la politique extérieure que dans les affaires internes.

b. Par exemple, également le fait que la Constitution allemande est de type fédéral et qu'elle réserve les questions d'enseignement à la compétence des gouvernements des Länder.

c. Par exemple, faut-il que les directives des chefs de gouvernement aient, de façon formelle, valeur obligatoire pour les conseils formés de ministres techniques ? M. Müller-Roschach préférerait que cette question fût traitée par prétérition. Il est partisan de l'empirisme.

M. Müller-Roschach demande que les organismes communs d'études utilisent des langues nationales (comme dans les Communautés). Il n'est pas très favorable à des représentants permanents qui recevraient des instructions. Il préférerait la formule de M. von Brentano consistant à désigner dans chaque administration centrale un haut fonctionnaire responsable qui connaîtrait, par ses fonctions, le dessous des cartes.

En matière économique, il se montre prêt à développer la coopération intergouvernementale dans les domaines où le traité de Rome n'a pas confié aux institutions communautaires de responsabilité réelle (monnaie).

II. Une longue discussion a lieu sur les rapports des chefs de gouvernement et de la Commission de Bruxelles (Marché commun). M. Müller-Roschach voudrait que l'expérience communautaire continue de se dérouler sans révision du traité de Marché commun et sans interférence directe des chefs de gouvernement. Il s'agit donc de mettre en concurrence deux systèmes. M. Müller-Roschach cherche à démontrer qu'une décision de ministres prise en Conseil de la Communauté économique européenne n'a pas les mêmes caractères qu'une décision de ministres prise dans une conférence intergouvernementale *ad hoc.* Il cite à cet égard les articles 175 et 176 du traité de Rome qui permettent à la Cour de justice d'intervenir dans le cas où, en violation du traité, le Conseil s'abstient de statuer. Rien de tel dans une négociation classique. Il rappelle aussi que la formation des décisions, dans la Communauté, a lieu par un concours de volontés, sur proposition de la Commission. Finalement, il admet que la question du vote majoritaire n'est pas essentielle dans le traité de Rome, mais qu'en cas d'inaction du Conseil, on pourrait soumettre les conséquences de cette inaction aux chefs de gouvernement avant d'aller devant la Cour de justice. Il étaye son raisonnement sur la façon dont la négociation pour l'association de la Grèce au Marché commun [1] se déroule.

Cette discussion montre clairement que le gouvernement allemand et, semble-t-il, d'autres gouvernements signataires du traité de Rome ne veulent pas de révision et que le système communautaire leur paraissant menacé, ils sont enclins à vouloir aussi conserver tels quels les traités d'Euratom ou de C.E.C.A. Néanmoins, l'échange de vues permet de constater que le gouvernement allemand serait prêt, s'il était complètement rassuré sur le destin du traité de Rome, à fusionner C.E.C.A. et C.E.E. et à revoir entièrement Euratom qu'il n'a jamais aimé. À titre personnel, M. Müller-Roschach suggère qu'on fusionne les trois exécutifs et qu'on donne au nouvel exécutif la tâche de préparer un projet pour harmoniser la politique de l'énergie dans les quatre domaines du charbon, du pétrole, du gaz et de l'énergie atomique et de proposer les amendements éventuels nécessaires pour rendre possible cette harmonisation. M. Müller-Roschach pense que cette formule conduirait peut-être à des résultats voisins de ceux souhaités par le gouvernement français. Mais comme, du côté français, on se montre sceptique sur la possibilité, pour les principaux intéressés, de faire hara-kiri, il finit par convenir qu'il s'agit, du côté allemand, d'une position destinée à prévenir la démolition du système communautaire du traité de Marché commun. Il donne l'impression que le gouvernement allemand pourrait, à terme, entrer dans nos vues si la pérennité du traité de Rome était proclamée.

M. Müller-Roschach considère que le renforcement de l'autorité des représentants permanents de Bruxelles est un autre problème qu'il convient de traiter à part. Il rappelle que si les représentants permanents ont reçu de leur gouvernement si peu de

[1] Sur cette négociation, voir ci-dessus p. 64 (note).

pouvoirs, c'est, en ce qui concerne son pays, à la demande expresse de M. Erhard. Il semble que le mécanisme gouvernemental, à Bonn, ne soit pas de nature à faciliter la réforme que nous voulons et que M. Müller-Roschach considère souhaitable.

III. En ce qui concerne l'Assemblée, les points de vue français et allemand sont divergents. M. Müller-Roschach explique qu'à Bonn, on a besoin de l'Assemblée :

a. Pour censurer la Commission;

b. Pour influencer les Assemblées nationales (il cite l'affaire de l'accélération).

Il n'est pas favorable à une quatrième Assemblée consultative compétente pour les questions d'enseignement (Il y aurait d'ailleurs un problème posé par les Länder), les questions militaires et celles de politique étrangère. Il y a déjà, fait-il observer, le Conseil de l'Europe, l'Assemblée de l'U.E.O, celle des Six. M. Müller-Roschach est plutôt d'avis d'élargir, sur le plan consultatif, le champ d'action de l'Assemblée actuelle. Il est donc contre toute nouvelle assemblée et fait remarquer que les parlementaires allemands ne sont vraiment intéressés que par la perspective de l'élection au suffrage universel de l'Assemblée. Il est très net sur les difficultés que l'institution du référendum provoquerait en Allemagne. Mais M. Müller-Roschach laisse entendre que si nous acceptions le maintien du *statu quo* en matière d'assemblée (c'est-à-dire la possibilité d'avoir un jour une assemblée élue), les objections au référendum seraient moins fortes. Le référendum pourrait peut-être être obtenu moyennant un calendrier judicieux ? Du côté français, on est conduit à préciser que le référendum n'exclut pas nécessairement l'élection de l'Assemblée, quoique le gouvernement français n'y soit pas favorable.

En résumé, si la thèse allemande prévalait, l'Assemblée européenne actuelle conserverait ses droits (censure de la Commission, pouvoirs semi-législatifs en matière de révision du traité C.E.C.A., article 95) et deviendrait compétente, sur le plan consultatif, dans les trois nouveaux domaines.

IV. Sur les questions militaires, la discussion est brève. M. Müller-Roschach rappelle que Bonn n'a pas d'état-major national, ni d'armée nationale. Il cherche donc un champ d'action pour la Commission militaire. On cite la production d'armements, la logistique, l'action dans le cadre du plan d'urgence (transports), etc. M. Müller-Roschach insiste surtout sur une définition des compétences qui éviterait de susciter la méfiance du N.A.T.O.

Dans l'ensemble, M. Müller-Roschach et M. Voigt donnent l'impression de chercher à mettre en lumière les points d'accord et à éviter les heurts. Ils ont visiblement sérieusement travaillé avant de venir à Paris [1].

(Europe 1956-1960. Questions internationales, n° 171, f°s 92-99.)

[1] En annexe se trouve un « Questionnaire concernant la conclusion d'un traité destiné à constituer une coopération systématique entre les six pays membres du Marché commun dans un certain nombre de domaines nouveaux et à définir les changements à apporter en conséquence au régime des Communautés européennes existantes ». Ce document n'est pas reproduit.

113

Réunion franco-belge du 13 septembre 1960 à 15 heures au Palais de l'Élysée [1]

Participants belges

MM. Eyskens, Premier ministre;
Wigny, ministre des Affaires étrangères;
Baron Jaspar, ambassadeur de Belgique à Paris;
Champenois, ministre plénipotentiaire;
Schuurmans, chef de Cabinet de M. Wigny.

Participants français

Général de Gaulle, président de la République;
MM. Debré, Premier ministre;
Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères;
De Courcel, secrétaire général de la présidence de la République;
Bousquet, ambassadeur de France à Bruxelles.

CR.

I. *Exposé introductif du général de Gaulle*

Le *général de Gaulle* résume la conversation du matin avec MM. Eyskens, Wigny, Debré et Couve de Murville. Il a noté les trois principaux soucis du gouvernement belge. Celui-ci a marqué :

a. Sa fidélité à l'Alliance atlantique;

b. Son souci de ne pas porter atteinte aux organisations européennes existantes;

c. Sa préoccupation de ne pas exclure la Grande-Bretagne de la construction européenne.

Le *général de Gaulle* rappelle ce qu'il a indiqué le matin à ses hôtes. À ses yeux, la construction politique européenne doit débuter par des contacts à Six. Il compte adresser, dès l'automne prochain, des propositions concrètes aux partenaires de la France dans la Communauté européenne.

Le Général demande au Premier ministre belge si les indications qu'il vient de donner rencontrent l'assentiment du gouvernement belge.

II. *Point de vue belge sur l'exposé du général de Gaulle*

M. Eyskens répond par l'affirmative. Lui-même et son collègue des Affaires étrangères sont d'accord pour des rencontres régulières à Six sur le plan politique.

Les organisations économiques actuellement existantes sont insuffisantes à assurer la construction de l'Europe. Des structures politiques sont nécessaires. Les idées exposées

[1] Le 13 septembre, MM. Gaston Eyskens, Premier ministre belge, et Pierre Wigny, son ministre des Affaires étrangères, étaient les hôtes à l'Élysée du général de Gaulle. Leur visite s'inscrivait dans le cadre des consultations européennes inaugurées à la fin juillet par les entretiens franco-allemands de Rambouillet (Sur ces entretiens, voir ci-dessus le n° 54). Un premier entretien — et non un simple tête-à-tête de Gaulle-Eyskens comme l'indique *Le Monde* du 14 septembre, p. 16 — avait lieu entre la plupart des participants en fin de matinée. Il n'a pas étré retrouvé de trace de cet entretien dans les dossiers du Cabinet du Ministre ou du Secrétariat général.

par le général de Gaulle [1] sont donc envisagées avec sympathie par le gouvernement belge. Cependant, aux yeux du Premier ministre, il convient de ne pas détruire ce qui existe. Mais rien ne s'oppose à ce que les structures économiques actuellement constituées soient « modifiées, concentrées ou améliorées ».

Si le gouvernement belge est soucieux de ne voir porter aucune atteinte à l'Alliance atlantique, il est également convaincu que le président de la République française a la même préoccupation.

III. *Conceptions belges sur les rapports entre les Six et les Sept*

Le *général de Gaulle* demande à M. Eyskens de bien vouloir exposer les conceptions belges quant aux rapports des Six et des Sept.

Le *Premier ministre* marque son souci de voir intervenir une formule d'accord entre les deux groupements économiques européens. Il convient, en effet, d'éviter une coupure du continent. D'autre part, il paraît indispensable que les Six « ne s'enferment pas dans leur Communauté ». Cependant, les succès constants que marque la C.E.E. devraient conduire la Grande-Bretagne à rechercher et à faire aboutir entre les Six et les Sept une solution de conciliation. La Belgique (septième puissance commerciale du monde) le souhaite d'autant plus que l'importanc de son commerce extérieur l'oblige à tenir compte de ses relations économiques avec les Sept.

Abordant le problème de la participation de la Grèce à la C.E.E. [2], le Premier ministre belge précise qu'il n'y voit que des avantages. Cependant, les Six ne doivent pas être entraînés, pour aboutir sur ce point, à assurer au gouvernement d'Athènes des avantages spéciaux trop importants. Si tel devait être le cas, la Turquie demain, puis peut-être ensuite la Tunisie et d'autres pays sous-développés solliciteraient leut inclusion dans la Communauté européenne pour obtenir des avantages analogues à ceux consentis à la Grèce. L'argument souvent invoqué est qu'il convient de faire échapper les pays sous-développés à l'influence communiste. M. Eyskens n'en méconnaît pas l'importance. Cependant, il craint que si les Six devaient payer d'avantages spéciaux onéreux l'inclusion dans leur Communauté d'un certain nombre de membres nouveaux à économie retardée, il n'en résulte une charge économique trop lourde, notamment pour un pays comme la Belgique.

M. Debré fait observer que la Grèce fait partie de l'Europe. À ce titre, sa situation doit être prise en particulière considération.

M. Eyskens ne le conteste pas, mais considère que cet argument n'est pas suffisant pour justifier l'inclusion dans le Marché commun de nouveaux membres à des conditions onéreuses pour les Six.

[1] Lors d'une conférence de presse à l'Élysée, le 5 septembre, le général de Gaulle avait traité entre autres choses de l'organisation politique de l'Europe. « Se figurer qu'on peut bâtir quelque chose d'efficace en dehors ou au-dessus des États, c'est une chimère », affirmait-il, et il critiquait les « organismes supranationaux » en prenant l'exemple de la Haute Autorité lors de la crise charbonnière de 1959 : « Ces organismes ont leur valeur technique, mais n'ont pas et ne peuvent pas avoir d'autorité et d'efficacité politique. » Le Général exposait comment il concevait la coopération régulière des États d'Europe occidentale : « Cela comporte un concert organisé, régulier, des gouvernements responsables, et puis le travail d'organismes spécialisés dans chacun des domaines communs et subordonnés aux gouvernements; cela comporte également la délibération périodique d'une Assemblée qui soit formée par les délégués des Parlements nationaux et, à mon sens, cela doit comporter, le plus tôt possible, un solennel référendum européen, de manière à donner à ce départ de l'Europe le caractère d'adhésion, d'intervention populaire qui lui est indispensable. » Ainsi, d'après ces déclarations publiques, tous les pouvoirs réels devaient être confiés dans la Communauté européenne au Conseil des six ministres; il n'y aurait pas d'autorité européenne responsable devant une Assemblée. (Le texte complet de la conférence de presse est reproduit dans l'*Année politique 1960,* p. 653-659).

Sur cette conférence de presse, voir également ci-dessus p. 295, note 1.

[2] Problème abordé lors des entretiens franco-grecs des 11-12 juillet : voir ci-dessus le n° 19.

IV. *Situation au Congo*

Le *général de Gaulle* demande au Premier ministre belge son sentiment sur la situation actuelle au Congo.

M. Eyskens tient, avant tout, à exprimer au président de la République et au gouvernement français les chaleureux remerciements du gouvernement et du peuple belges pour l'appui constant apporté par la France à la Belgique.

Les deux puissances doivent continuer à s'entraider, notamment en Afrique, et poursuivre une action commune contre la politique de subversion communiste et la contamination totalitaire de ce continent. Une politique commune de l'Occident, et particulièrement franco-belge, est plus nécessaire que jamais au sud du Sahara.

M. Eyskens indique que des fautes ont été commises du côté belge. L'indépendance a été consentie au Congo, alors que ce territoire ne disposait que d'un nombre trop réduit d'évolués. Cependant, une politique libérale s'imposait au gouvernement belge en Afrique. Toute opération pouvant, de près ou de loin, s'y apparenter à la guerre d'Algérie lui était interdite. Le gouvernement n'aurait été suivi dans cette voie ni par le Parlement, ni par l'opinion. La Constitution belge interdit d'ailleurs tout envoi de troupes métropolitaines en Afrique. Seul est autorisé le recours aux volontaires.

Actuellement, le devoir impérieux des démocraties en Afrique (et notamment de la France et de la Belgique) est de s'entraider. L'Europe, la France, la Belgique ne peuvent se désintéresser du continent. L'un des objectifs majeurs de la collaboration doit être l'organisation de l'assistance technique. Sur ce plan, M. Eyskens préconise des contacts fréquents entre les deux gouvernements, en vue notamment de l'envoi des spécialistes de toutes catégories qui y sont indispensables. La Belgique ne sollicite aucune aide financière de la France en vue d'une politique d'assistance économique au Congo. Il est possible que des techniciens de langue française soient nécessaires. Le gouvernement de Bruxelles est prêt, dans un esprit de réciprocité et de collaboration, à agir de même en faveur des territoires indépendants de la Communauté franco-africaine.

Le Premier ministre belge conclut, sur ce point, en mettant l'accent sur la nécessité de la sauvegarde de cette vaste « communauté d'expression française en Afrique » que l'action des deux pays, depuis près d'un siècle, a réussi à former. Pour M. Eyskens, la solidarité et l'entente franco-belge en Afrique doivent se traduire par le soutien du gouvernement français au président Kasavubu.

Le *général de Gaulle* demande à M. Eyskens s'il est favorable à un Congo unitaire ou fédéral, comportant un ou plusieurs gouvernements congolais.

Le *Premier ministre* marque que le problème du niveau de vie commande l'avenir du territoire nouvellement indépendant. C'est pourquoi le gouvernement belge a toujours préconisé un gouvernement unique pour le Congo. Toutefois, celui-ci doit être de type fédéral ou confédéral. Si le gouvernement belge s'était préoccupé plus de ses intérêts que de ceux du Congo, il aurait groupé, dans une fédération liée étroitement à la Belgique, les provinces les plus riches (Katanga — 60 % de la richesse congolaise pour une superficie d'un sixième du territoire et une population de 1,5 million sur 13 — Kasai, Kivu), abandonnant les autres provinces à la misère. Basée sur l'unité dans le fédéralisme, l'attitude belge au Congo a été très différente. Cependant, la déplorable politique du chef du parti unitariste, Lumumba, a conduit le Congo à un désastre que le Katanga a voulu éviter. Il y a réussi jusqu'à maintenant. Mais il faut s'attendre que, si Lumumba réussit à se maintenir et à développer son influence, les relations entre la province katangaise et le reste du territoire se détériorent de plus en plus.

V. *Politique belge au Ruanda-Urundi*

Le *général de Gaulle* demande à M. Eyskens s'il est en mesure de définir la politique belge à l'égard du Ruanda-Urundi.

Le *Premier ministre* précise que le territoire sous tutelle doit accéder à l'indépendance dans un délai maximum de dix-huit mois. Actuellement, le gouvernement belge applique à son profit un plan financier onéreux. Il s'agit de permettre ainsi l'accession à l'indé-

pendance dans l'ordre et le délai prévu. Cependant, il n'est pas exclu qu'avant l'expiration de ce délai, des désordres éclatent au Ruanda. Dans ce cas, le gouvernement belge serait sans doute amené à demander l'intervention des Nations Unies.

VI. *Bases belges au Congo*

Le *général de Gaulle* marque que le régime d'administration des bases belges au Congo, en cours de négociation avec l'O.N.U., permet au gouvernement de Bruxelles d'y conserver un personnel d'entretien et de gardiennage ainsi que la propriété des installations.

M. Eyskens marque la profonde déception qu'a causée en Belgique l'attitude de l'O.T.A.N. en général et des États-Unis en particulier à l'égard des bases congolaises. Celles-ci ont été construites à grands frais (le territoire de la base de Kamina équivaut à un département français) à la demande même des États-Unis et en prévision d'un repli en Afrique, dans une guerre malheureuse en Europe, des troupes métropolitaines. Les sacrifices consentis par la Belgique sont maintenant oubliés à Washington dont le gouvernement s'est absolument désintéressé du sort de Kamina, Kitona et Banane.

Le *général de Gaulle* indique que l'échange de vues lui a permis d'être éclairé sur les problèmes intéressant plus particulièrement la politique belge en Europe et hors d'Europe.

VII. *Problème du Mali*[1]

Le *général de Gaulle* demande à ses hôtes si la Belgique souhaite être informée de certains problèmes qui, en Afrique, concernent plus particulièrement la France. Tel est le cas, notamment, du Mali.

M. Debré précise que, depuis plusieurs mois, le gouvernement français avait conçu des inquiétudes quant à une mainmise du Soudan sur la grande base de Dakar. Sans que ce délicat problème ait eu à être évoqué entre le Sénégal et le Soudan, c'est sur un plan propre aux deux États et complètement distinct du problème de Dakar que s'est réalisée la désintégration du Mali. La création de cet ensemble fédéral avait été acceptée par la France à la demande expresse des deux États africains. Cependant, sa cohésion fut rapidement menacée par des ébranlements intérieurs. Le Sénégal a tout récemment marqué sa volonté formelle de se séparer du Soudan. La France ne pouvait s'y opposer.

Les dirigenats sénégalais demeurent très proches des conceptions françaises et occidentales. Le gouvernement français est sûr de la fidélité de MM. Senghor et Mamadou Dia. Les liens étroits (sentimentaux et matériels) franco-sénégalais sont particulièrement rassurants pour l'avenir de Dakar.

Quant au Soudan, son développement économique dépend pour la plus large part de la coopération et de l'appui français.

VIII. *Conclusion du président de la République sur l'indépendance des États de la Communauté et sur l'Algérie*

Le *général de Gaulle* marque que la politique française est favorable à l'indépendance des territoires situés au sud du Sahara. Le point important à cet égard n'est pas tellement l'octroi même de cette indépendance que les conditions dans lesquelles chaque État y accède et la situation qui en résulte postérieurement. La France a appliqué, à cet égard, une politique progressive. Elle a procédé par étapes. Celles-ci ont maintenant été parcourues en Afrique noire.

Quant au problème algérien, le président de la République précise que la France « ne se débarrassera pas du fardeau ». La solution française pour l'Algérie, c'est « le vote libre des populations aussitôt qu'il sera possible d'y procéder ».

[1] Sur l'éclatement du Mali le mois précédent, voir ci-dessus le n° 83 (et note).

*
**

L'ordre du jour étant épuisé, le général de Gaulle remercie ses hôtes de s'être rendus à Paris pour procéder à un échange de vues qui, il l'espère, sera fructueux.

(Cabinet du Ministre. — Secrétariat général.)

114

M. Charpentier, Ambassadeur de France à Léopoldville,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 595, 596. Secret. *Léopoldville, 14 septembre 1960.*

(*Reçu :* 11 h. 10.)

Mes efforts pour maintenir, dans la crise que traverse le Congo [1], la neutralité politique la plus stricte, ont été gênés par l'action partisane menée de Brazzaville.

Il est regrettable que le représentant de M. Lumumba aux Nations Unies, M. Kanza, qui appartient, au surplus, à une famille influente, soit empêché de poursuivre son voyage vers New York par les autorités locales. L'intéressé, le lendemain, prenait un avion mis à sa disposition par l'O.N.U.

D'autre part, au moment de même où, pour éviter les luttes intestines, l'O.N.U. prenait la grave décision de neutraliser le poste *Radio-Léopoldville* [2], apparaissait sur les ondes le poste clandestin et agressif de *Radio Liberté.* Or, si *Radio-Brazzaville,* conformément aux instructions reçues, restait un poste d'information, *Radio-Congo* [3] se montrait partial et *Radio Liberté* attaquait M. Lumumba avec la dernière violence.

Chacun sur cette rive du Congo croit sincèrement que la France a pris parti dans la lutte qui opposait M. Kasavubu et M. Lumumba (référence mon télégramme n° 495) [4] et a joué un rôle déterminant dans la chute de ce dernier. Ce sentiment est partagé jusqu'à un certain point par l'O.N.U. et les ambassades étrangères.

[1] Du 5 septembre, date de l'épreuve de force entre M. Lumumba et M. Kasavubu qui a nommé M. Iléo Premier ministre, au 14 septembre, date à laquelle le colonel Mobutu prend le pouvoir, les rebondissements se sont succédé avec la révocation par M. Lumumba du président Kasavubu, le cumul des fonctions de chef de gouvernement et de chef d'État par M. Lumumba, l'arrestation de ce dernier le 12 septembre, et le vote des pleins pouvoirs à M. Lumumba par les Chambres le 13 septembre. Sur ces événements, voir les télégrammes de Léopoldville n°s 558-564, 585-589, 591-592, respectivement des 7 et 12 septembre, non reproduits.

[2] Voir le télégramme de Léopoldville n°s 576-578 du 9 septembre, non reproduit.

[3] *Radio-Congo* (Brazzaville).

[4] Du 27 août, non reproduit, qui relatait les accusations portées par M. Lumumba sur le complot fomenté contre lui par l'abbé Fulbert Youlou et son entourage, d'accord avec M. Kasavubu.

M. Lumumba, étant donné la vigueur de sa personnalité, continuera sans doute à jouer un rôle important sur la scène politique. Déjà, il a parlé de rupture avec la France (mon télégramme n° 580)[1]. Je crains que nous ne nous soyons créé un ennemi qui, le cas échéant, ne nous ménagera pas[2].

115

M. Lacoste, Ambassadeur de France à Ottawa,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1060 à 1068. *Ottawa, 14 septembre 1960.*

(*Reçu :* 17 h. 40.)

Le directeur de la division européenne du ministère des Affaires extérieures m'a posé hier plusieurs questions, et présenté certaines réflexions, au sujet des futurs débats de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question algérienne.

Mon interlocuteur a commencé par rappeler la fidélité avec laquelle le gouvernement canadien nous a soutenus dans cette affaire au cours des précédentes sessions, au point de voter contre l'inscription à l'ordre du jour — malgré les sollicitations dont il avait été l'objet, et en dépit de son attitude de principe favorable à la discussion de tout sujet formellement introduit par un État membre.

M. Davis m'a ensuite demandé ce que serait cette année notre propre comportement — comment nous envisageons le déroulement des débats — même si nous n'avions pas l'intention d'y participer — dans quel sens nous souhaiterions les voir évoluer — et quelle conduite nous espérions y voir adopter par nos amis.

Tout en précisant que je n'avais pas reçu d'indications expresses sur ces différents points, je lui ai, naturellement, fait les réponses que comportaient, d'une part, notre position de l'an dernier (telle, notamment, qu'elle avait été définie dans votre télégramme circulaire n° 127)[3], d'autre part, le déroulement des événements au cours de ces derniers mois, et enfin les déclarations faites par le président de la République au cours de sa conférence de presse du 5 septembre.

M. Davis m'a indiqué alors que le gouvernement canadien avait été « troublé » par les propos du Président touchant les Nations Unies, et

(1) Du 10 septembre, non reproduit, citant certains passages de la conférence de presse tenue le même jour par M. Lumumba, dans lesquels il apostrophait la France, lui demandant de cesser sa campagne de radio contre sa personne, en faveur de Tschombé et de tous les éléments hors-la-loi.

(2) Note manuscrite en tête du document. *M. de Noyelle en a-t-il fait quelque chose ?*

(3) Du 21 novembre 1959, reproduit dans *D.D.F.*, 1959-II, n° 237.

surtout par le fait que c'était précisément au sujet de la question algérienne qu'il les avait tenus [1]. Il avait ainsi établi un « rapport » entre la politique algérienne qu'il définissait, et les jugements qu'il avait portés sur l'Organisation internationale. C'était là « un élément nouveau », de nature à embarrasser considérablement le Canada.

J'ai répliqué que je ne voyais pas pourquoi l'attitude que le gouvernement canadien avait adoptée, délibérément et avec une grande netteté, lors de la dernière session, serait affectée aujourd'hui par des remarques qui n'avaient aucune incidence sur les mérites propres de la position du gouvernement français au regard du problème algérien. Cette position était la même, et les raisons qui avaient convaincu le gouvernement canadien de la soutenir l'an dernier ne devaient pas, cette année, avoir sur lui moins de force.

M. Davis en a convenu et m'a redit que le gouvernement canadien avait été « absolument sincère » en appuyant la France à New York en novembre 1959, et que ses sentiments n'avaient pas changé.

Mais il ne pouvait refuser de voir le danger que, « désormais, ceux qui appuieraient la politique de « laisser faire la France en Algérie » paraîtraient souscrire aux critiques du Général contre l'Organisation internationale ». Or, nous connaissions l'attachement à cette dernière du gouvernement canadien, et de l'opinion canadienne unanime. D'autre part, le Canada devait tenir compte « des réalités de sa position aux Nations Unies » (c'est-à-dire y ménager sa réputation, et son crédit). Il y avait là, pour les responsables de la politique extérieure du Canada, une difficulté et un souci.

J'ai tenté à nouveau de montrer la faiblesse du raisonnement. Mais ce n'est pas un raisonnement, et j'ai compris que les propos de mon interlocuteur traduisaient un sentiment assez profond chez son ministre, et partagé par d'autres membres du Cabinet, possiblement par M. Diefenbaker.

En termes pratiques, le gouvernement canadien se trouve pris, d'une part, entre son amitié et sa fidélité à notre endroit, et la persuasion, où il demeure, qu'il faut laisser le soin de résoudre le problème exclusivement entre les mains du général de Gaulle — et, d'autre part, sa vive préoccupation des perspectives propres aux Nations Unies, et son désir d'y garder intacts son renom et son influence.

Le directeur de la division européenne m'a encore parlé de l'effet qu'avait produit, sur beaucoup de délégations, « qui avaient confiance en

[1] Au cours de sa conférence de presse du 5 septembre (voir ci-dessus le n° 104, note), le Général avait évoqué « l'Assemblée des Nations dites " unies" » qui n'avait aucun droit à intervenir dans une affaire entièrement de la compétence de la France. L'Organisation extérieure de la rébellion espérait une résolution en sa faveur de cette Assemblée, où l'on pouvait « trouver une majorité formée d'États totalitaires, d'États sans consistance, d'États mal informés, ou pour qui la vie internationale est faite d'invectives à perpétuité. La France, elle, ne reconnaît à une telle éventuelle majorité aucune espèce de qualification pour dire le droit et faire la loi, et enfin parce que tous ces conseilleurs de New York ne seraient certainement pas les payeurs dans le cas où l'éviction de la France leur [aux gens du F.L.N.] livrerait l'Algérie ». Pour le texte complet de la conférence de presse, se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 653-659 (le passage ci-dessus mentionné se trouve p. 657).

lui », à cause de son impartialité et de sa sympathie bien connue pour les États nouveaux-venus à l'indépendance, la conviction avec laquelle le Canada s'était déclaré en faveur d'une abstention des Nations Unies, « afin de laisser à la compréhension, à la subtilité politique et à l'autorité du chef de l'État français », la liberté d'action nécessaire afin qu'elles puissent produire tout leur effet.

Il est probable que la même politique prévaudra. Mais, outre la gêne analysée ci-dessus, et qui n'existait pas l'an dernier, il apparaît, bien que cela ne m'ait pas été dit aussi nettement que le reste, que l'on aperçoit ici une difficulté plus grande que naguère à prêcher à New York une politique d'abstention, à cause de la déception causée par l'échec des pourparlers de Melun [1] et par les prises de position intervenues depuis de part et d'autre.

Aussi aurions-nous avantage, non seulement pour les raisons que j'exposais déjà le 22 novembre dernier dans mon télégramme n° 1303 [2], mais à cause des considérations nouvelles que je viens de mentionner, à faire part au gouvernement canadien de nos vues, de nos vœux, concernant son propre comportement, et, notamment, de répondre aussitôt que possible aux questions énoncées au troisième paragraphe de la présente communication [3].

(Nations Unies S 50-4-2-7.)

[1] Sur ces pourparlers, voir ci-dessus les n°s 4, 7.

[2] Le télégramme d'Ottawa n°s 1303-1306 du 22 novembre 1959 n'a pas été reproduit. L'ambassadeur annonçait son intention d'effectuer une démarche auprès du Premier ministre avant le débat sur l'Algérie à l'O.N.U. M. Diefenbaker éprouvait en effet « un certain trouble de conscience » du fait de l'attitude de son ministre des Affaires étrangères à l'O.N.U. dans l'affaire de l'expérience nucléaire projetée par la France au Sahara.

[3] Par télégramme n°s 1246-1251 du 22 novembre, non retenu, l'ambassadeur, se référant à son télégramme n° 1060, ici reproduit, soulignait n'avoir relevé aucune indication certaine concernant l'attitude que le Canada adopterait à l'O.N.U. Le discours du général de Gaulle du 4 novembre (Sur ce discours, voir ci-après p. 576, note 1) avait, comme ses déclarations du 5 septembre, fait une grande impression; mais les Canadiens demeuraient ombrageux sur le chapitre de l'O.N.U. et étaient soucieux que leur pays maintînt son prestige aux yeux des États asiatiques et africains, spécialement des nouveau-venus, et notamment de ceux qui faisaient partie du Commonwealth; ce que voudraient ou feraient les États africains, particulièrement la Tunisie et les États issus de l'ancienne A.O.F. et de l'ancienne A.E.F., compterait considérablement.

116

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Washington, Londres, Ottawa, Rome.

T. n°s 13.657; 11.627; 2345; 3445 (1)

Paris, 14 septembre 1960, 20 h.

Je vous envoie ci-dessous le texte de la nouvelle lettre soviétique sur le désarmement, apportée par M. Vinogradov au président de la République le 12 septembre, en réponse à la lettre remise à Moscou le 12 août. Vous pourrez communiquer ce document au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité *(pour Washington, Londres, Ottawa et Rome)* en appelant l'attention sur son caractère confidentiel, puisqu'il n'a pas encore été publié par les Soviétiques.

Traduction

« Monsieur le Président,

« Je vous remercie de votre lettre du 12 août (2), dans laquelle vous m'avez aimablement donné des explications complémentaires sur la position de la France dans la question du désarmement(2). Nous avons ainsi eu la possibilité de nous exposer l'un à l'autre en détail le point de vue de nos gouvernements sur cette très importante question et je pense que cela est utile. Je suis convaincu qu'un tel échange de vues aidera à supprimer certaines obscurités qui avaient pu demeurer d'un côté ou de l'autre.

« Je dois dire cependant que nous étions fondés, dans une certaine mesure, à considérer que la position française comportait des obscurités de ce genre. Certes, vous écrivez que cette position reste inchangée. Toutefois, nous nous sommes heurtés, dans la pratique, à des divergences précises et en outre très importantes dans l'exposé qui en a été fait par les représentants officiels de la France.

« Je me souviens bien de nos conversations avec vous en mars-avril de cette année (3). À ce moment, vous avez exprimé, Monsieur le Président, des vues claires et sans ambiguïté sur la nécessité de commencer le désarmement par la destruction des véhicules d'arme nucléaire, fusées de combat, bases militaires, maritimes et terrestres, bases de fusées, etc. C'étaient, à notre avis, des idées justes et appréciables, et je vous ai dit aussitôt, vous vous en souvenez sans doute, que sur cette question, nos positions non seulement se trouvaient proches, mais même coïncidaient,

(1) Ce télégramme a été communiqué à New York (n° 5401), Bonn (n° 5109) et Moscou (n° 4846).

(2) La lettre du général de Gaulle du 12 août était elle-même une réponse à une lettre de Khrouchtchev du 23 juillet sur le désarmement. Elle est ci-dessus reproduite sous le n° 73.

(3) Sur ces conversations, voir *D.D.F.*, 1960-I, n°s 146, 151.

à l'exception de quelques détails qui, je l'espérais, pouvaient être mis au point dans les pourparlers ultérieurs.

« Mais malheureusement à Genève, au Comité des Dix, le représentant de la France a adopté une autre position beaucoup moins précise. Là, nos délégués l'ont entendu exposer, dans l'ensemble, des considérations sur le contrôle sans désarmement réel. Il a parlé du contrôle des fusées sans destruction des stocks de fusées à usage militaire. Il a parlé du contrôle des avions militaires et des navires de guerre de « certains types » sans destruction complète de ces véhicules de l'arme nucléaire, en prévoyant seulement certaines « réductions ». Enfin, il a parlé du « contrôle » des bases militaires sans un seul mot sur la nécessité de liquider le réseau de ces bases créées par certaines puissances sur le territoire de dizaines d'autres États dans diverses parties du monde.

« Convenez, Monsieur le Président, que le programme développé par le représentant français à Genève n'est pas du tout la même chose que ce dont nous avons parlé avec vous au moment de ma visite en France. À parler franc, la réalisation de ce programme ne donnerait rigoureusement rien pour éliminer le danger de la guerre nucléaire qui menace l'humanité. Comment peut-on parler d'écarter ce danger si les États conservent à leur disposition les fusées, l'aviation et la flotte de guerre et les bases militaires dont il a été fait mention plus haut, et ceci alors que les stocks de bombes atomiques et à hydrogène qui ont été accumulés resteraient intacts ! Quand nous avons entendu parler de ce programme, nous n'avons pas pu ne pas conclure, malgré notre désir, que la position de la France avait changé par rapport aux pourparlers de Paris et de Rambouillet. Je ne cacherai pas que cela nous a chagrinés. Nous aurions voulu croire qu'il y avait là quelques malentendus, mais nous ne pouvions pas penser que M. Moch n'exposait à Genève que son propre point de vue distinct du point de vue du gouvernement français. D'ailleurs, dans d'autres déclarations, en dehors du Comité des Dix, le même M. Moch soulignait la necessité de « se débarrasser » des véhicules de l'arme nucléaire et non pas seulement de les « contrôler ».

« Je suis heureux de constater, Monsieur le Président, que dans votre lettre du 12 août, il est à nouveau indiqué avec précision que la France préconise « d'empêcher que les fusées, des satellites, des avions, des navires, soient spécialement construits et équipés pour lancer de telles bombes et qu'il s'agit naturellement aussi de détruire ceux qui sont déjà spécialement construits et équipés pour cela ». Vous soulignez également la nécessité d'instaurer un contrôle effectif garantissant que les fusées à usage pacifique qui subsistent : engins cosmiques, avions et navires civils, ne puissent servir à une attaque nucléaire par surprise. Si je comprends bien, ce programme comporte aussi la liquidation des bases militaires créées par certaines puissances en territoire étranger, près des frontières des autres États, et susceptibles de servir à une attaque nucléaire. Car lors de nos entretiens du printemps dernier, nous étions d'accord pour réclamer la liquidation de ces bases en même temps que la destruction des véhicules d'arme nucléaire. On peut dire dans ces condi-

tions que nos positions, les positions de la France et de l'Union soviétique, sur la question très importante du désarmement, coïncident sur bien des points.

« Le gouvernement soviétique propose, comme vous le savez, de commencer le processus de désarmement par l'interdiction et la destruction sous contrôle international de tous les véhicules d'arme nucléaire, qu'il s'agisse de fusées de combat, d'aviation militaire ou de bateaux de guerre ou d'artillerie susceptibles de tirer des charges atomiques, etc. en même temps que la liquidation des bases militaires en territoire étranger. Ces propositions ne sont pas en contradiction avec les idées exposées dans votre lettre du 12 août. Bien plus, les dernières suggestions du gouvernement soviétique sur le désarmement ont été préparées, nous l'avons dit plus d'une fois ouvertement, en tenant compte des idées utiles que vous aviez exposées, Monsieur le Président, lors de nos rencontres du printemps dernier. Ainsi, nous disposons apparemment d'une base convenable pour aborder ensemble la solution pratique du problème du désarmement. Par conséquent, si la France et l'Union soviétique défendent cette position sur l'arène internationale, je suis persuadé que la possibilité de pourparlers fructueux sur le désarmement en sera grandement accrue.

« Maintenant, en ce qui concerne le lieu de semblables pourparlers, vous parlez de la necessité de les tenir dans le cadre d'un organe restreint où les quatre gouvernements qui détiennent l'arme atomique « puissent s'expliquer posément ». Nous ne sommes nullement opposés à des pourparlers sur le désarmement avec la participation d'un nombre limité d'États. L'Union soviétique s'est efforcée de participer de la façon la plus constructive aux travaux du Comité des Dix. Comme vous le savez, nous étions également prêts à participer activement à l'examen des questions du désarmement à la Conférence au sommet. Mais nous n'y pouvons rien si dans un cas, les représentants de l'Union soviétique se sont heurtés à l'opposition obstinée des États-Unis et de certaines autres puissances occidentales à examiner à fond les questions du désarmement et si, dans l'autre cas, le gouvernement des États-Unis a créé délibérément des conditions qui rendaient impossible la tenue même d'une conférence au sommet. Mais je vous ai déjà écrit et parlé de cela en détail en son temps et je ne vais pas me répéter.

« Je veux simplement dire que non seulement nous considérons comme utile que la question du désarmement soit soumise à l'examen de la prochaine session de l'Assemblée générale de l'O.N.U., mais dans les conditions actuelles, alors que le travail du Comité des Dix n'a pas donné de résultat et que la Conférence au sommet n'a pas eu lieu, nous considérons cet examen comme tout simplement indispensable. La Commission de l'O.N.U. pour le désarmement en a visiblement tenu compte puisque au mois d'août de cette année, par la voix de tous ses quatre-vingt-deux membres au nombre desquels la France et l'Union soviétique, elle a recommandé à la quinzième session de l'Assemblée

générale d'examiner sérieusement la question du désarmement [1].

« Nous n'estimons nullement qu'une telle discussion doit être nécessairement « soumise aux passions et aux tumultes », et ce n'est pas ce que nous attendons de l'Assemblée générale. Le gouvernement soviétique est fermement convaincu que l'Assemblée générale de l'O.N.U., qui est l'un des organismes internationaux les plus larges et dotés de la plus grande autorité, pourra donner un nouvel élan et une orientation juste à tous les pourparlers ultérieurs sur le désarmement en développant ce qui a déjà été réalisé par l'Assemblée l'année dernière.

« Il va de soi qu'un accord sur la question du désarmement sera beaucoup plus facile à obtenir à l'Assemblée et que la décision adoptée aura un plus grand poids si, à la session prochaine, les pays membres de l'ONU sont représentés par les chefs de gouvernement ou d'État ou par d'autres personnalités dirigeantes des États. C'est précisément pourquoi le gouvernement soviétique s'est prononcé en faveur de la participation personnelle au travail de la prochaine session de l'Assemblée générale des hommes d'État revêtus des plus hautes responsabilités.

« On voudrait espérer que la réalisation de ce projet, déjà appuyé par de nombreux pays, contribuera au succès du travail de la session et en particulier à un heureux examen du problème du désarmement.

« En ce qui concerne des pourparlers ultérieurs pour élaborer un accord sur le désarmement, la question se pose, ainsi que je vous l'ai déjà écrit, de la composition de l'organisme dans lequel se poursuivront les pourparlers, car il est souhaitable qu'y participent aussi certains autres États intéressés.

« Permettez-moi en conclusion, Monsieur le Président, de vous dire encore une fois la grande importance que le gouvernement de l'Union soviétique, et moi-même personnellement, en ma qualité de chef du gouvernement soviétique, nous attachons à la réalisation d'une compréhension mutuelle avec le président et le gouvernement de la France, et à la possibilité d'un apport commun de l'Union soviétique et de la France à la solution des problèmes internationaux les plus importants de notre temps, et en premier lieu du problème du désarmement.

« Avec mes meilleurs vœux et mon profond respect.

« 6 septembre 1960.

N. KHROUCHTCHEV.

(Collection des télégrammes.)

[1] La quinzième session devait s'ouvrir le 20 septembre.

117

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3810 à 3817. (1) *Tunis, 14 septembre 1960.*
Priorité absolue. Très confidentiel.
Réservé. Diffusion restreinte. (*Reçu :* le 15, 0 h. 10.)

À l'occasion d'une conversation personnelle, M. Bourguiba a été amené à faire ce matin certaines confidences à l'un de nos compatriotes :

1° Le message que son fils devait transmettre au général de Gaulle avait trait à Bizerte (2). Le Président exprimait l'espoir que le gouvernement français tiendrait compte de la modération avec laquelle il formulait sa revendication et accepterait d'engager des négociations avec la Tunisie dans l'esprit des propos tenus par le chef de l'État tunisien à Ras Djebel (3).

Dans l'hypothèse où le gouvernement français se montrerait intransigeant, une crise qui pourrait être grave serait inévitable et l'issue de cette crise ne pourrait être que favorable à la Tunisie.

2° Il était exact qu'un projet « d'union tuniso-algérienne (4) » était à l'étude. M. Bourguiba a exposé que, dans son esprit, ce projet aurait essentiellement pour objet de faciliter un règlement de paix en Algérie. « J'agirai, aurait déclaré en substance le chef de l'État, avec la prudence que vous me connaissez et après avoir procédé à des sondages et m'être

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Alger (*via* l'Intérieur) sous le n° 1767, « à l'attention de la direction des Affaires politiques ».

(2) Le fils du Président, ambassadeur à Paris, ne fut pas reçu par le Général : voir ci-après le n° 137.

(3) Dans un discours prononcé le 12 septembre à Ras-el-Djebel, le chef de l'État tunisien évoquait le problème de l'évacuation de Bizerte par les troupes françaises. Après avoir rappelé que son gouvernement n'hésitait jamais, lorsque cela était nécessaire, à déclencher une bataille pour consolider son indépendance et remercié son auditoire des sacrifices qu'il était prêt à accomplir dans ce but, le Président tunisien expliquait que les bases stratégiques n'avaient plus dans le monde la même importance militaire qu'autrefois. Aussi espérait-il que le gouvernement français ne ferait pas preuve, en ce qui concernait Bizerte, d'une intransigeance qui pousserait la Tunisie à agir comme elle avait dû le faire à Remada. Il souhaitait que des conversations pussent s'engager avant le 31 octobre, date-limite à laquelle la France devrait remettre certaines casernes de Bizerte. Pour le passage de l'allocution consacré à Bizerte, se reporter au télégramme de Tunis n° 3770, non retenu.

(4) Le 3 septembre, s'exprimant à la grande mosquée de Kairouan à l'occasion de la fête du Mouloud, le Président tunisien, évoquant la guerre d'Algérie, avait flétri « le colonialisme français » qui « s'entêt(ait) farouchement et ignor(ait) la réalité de la révolution du peuple algérien, dressé comme un seul homme pour exiger la reconnaissance de son droit à la vie, à la liberté et à l'indépendance ». Il ajoutait ne pas vouloir pour autant que la guerre durât. Il rappelait avoir proposé jadis de céder la base de Bizerte, au prix de l'indépendance de l'Algérie, ou avoir déclaré que la Tunisie pourrait se joindre à la Communauté si l'indépendance de l'Algérie devait être à ce prix. « Aujourd'hui, nous sommes prêts à unir notre sort à celui de l'Algérie, si cette union devait hâter la fin de la guerre » (Télégramme nos 3645-3650 du 5 septembre, non retenu).

assuré des sympathies parmi les puissances occidentales. Je ferai d'ailleurs connaître mes intentions au général de Gaulle. Il est absolument indispensable, en effet, que dans l'intérêt même de la France, les hostilités prennent fin en Algérie. En ce qui me concerne, il faut absolument que j'évite que dans un an, les Chinois n'aient pris pied en Afrique du Nord. »

L'interlocuteur de M. Bourguiba a retiré de ces propos l'impression que des projets étaient effectivement en gestation, mais que rien n'était imminent.

3° M. Bourguiba avait le sentiment qu'il pouvait compter sur la sympathie de plusieurs pays d'Afrique noire, notamment le Sénégal, le Nigeria, le Cameroun et la Côte-d'Ivoire, pour lesquels l'expérience de la Tunisie avait une valeur d'exemple et qui appréciaient la politique de son président. Il s'est exprimé à cette occasion en termes très vifs contre M. Sékou Touré. « Je ne comprends pas a-t-il déclaré, son hostilité à l'égard de la France. »

Le Président a fait les plus grands éloges de M. Houphouët Boigny en marquant qu'il avait l'intention d'entretenir d'étroites relations avec lui.

4° Il n'était pas du tout certain que M. Bourguiba junior soit nommé, comme on l'avait dit, à Washington; pour le moment, l'ambassadeur de Tunisie en France, qui venait de participer à la conférence de Léopoldville [1], allait, après une huitaine de jours à Paris, partir pour New York afin d'assister aux débats des Nations Unies. Le Président entendait, en effet, utiliser son fils au maximum. Il n'était pas exclu qu'il reste en définitive en France : ceci dépendrait de l'évolution des relations franco-tunisiennes, notamment en ce qui concerne Bizerte.

Le cas échéant, le gouvernement tunisien pourrait prendre la décision de ne maintenir qu'un chargé d'affaires à Paris.

5° Le président Bourguiba ne voyait pas, à premier examen, l'intérêt de sa participation aux débats des Nations Unies. « À quoi servirait-il, a-t-il déclaré en substance, que j'assiste à des discussions qui mettront aux prises partisans des deux blocs et neutralistes sur des questions telles que le désarmement ? En revanche, si ma présence pouvait être utile à un stade ultérieur, je pourrais me rendre à New York. »

Le chef de l'État a précisé qu'il n'avait pas arrêté sa décision.

[1] Une conférence des pays indépendants d'Afrique s'était déroulée à Léopoldville du 25 au 31 août. Lors de la séance de clôture, la Conférence recommandait dans une résolution que se tînt une réunion des chefs des États indépendants d'Afrique avant l'Assemblée générale des Nations Unies. Une autre résolution exprimait le souhait que les forces de l'O.N.U. « poursuivent leur mission pacificatrice », mais soulignait qu'il ne pouvait être question pour les Nations Unies « de transformer le Congo en territoire sous tutelle ». Un autre document se prononçait pour une aide africaine au Congo dans le cadre de l'O.N.U. Une dernière résolution protestait contre l'explosion atomique projetée par la France, « acte d'agression contraire aux principes élémentaires de l'humanité ».

*
**

Je serais reconnaissant au Département de conserver à ces indications un caractère strictement confidentiel.

(Collection des télégrammes.)

118

NOTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES

Au sujet de l'accord du 1er septembre 1960 relatif à l'évacuation des bases françaises du Maroc

N. Secret. *Paris, 14 septembre 1960.*

Le 1er septembre 1960, un accord a été conclu entre le gouvernement français et le gouvernement marocain au sujet de l'évacuation des bases françaises du Maroc. Il n'est pas inutile, avant d'en exposer la teneur, de rappeler brièvement l'évolution de la situation des forces françaises du Maroc de 1956 à 1960.

I. La situation des forces françaises du Maroc de 1956 à l'été de 1960.

Lors de l'accession du Maroc à l'indépendance, le statut des forces françaises du Maroc avait été réglé de façon provisoire par le protocole annexé à la déclaration commune du 2 mars 1956 (1). Ce texte, en stipulant que le « statut actuel de l'armée française demeure inchangé durant la période transitoire », maintenait au profit de nos forces, jusqu'à la conclusion d'un nouvel accord sur les questions militaires, la liberté d'implantation et de mouvement qui leur avait été conférée par le traité du protectorat du 31 mars 1912.

Dès 1956, le gouvernement français s'est efforcé de négocier avec le gouvernement marocain les accords de coopération entre les deux pays sur le plan militaire prévus par la déclaration commune du 2 mars, mais les autorités marocaines se dérobèrent devant tout projet d'accord de « défense commune » et exigèrent même, à partir du 15 mars 1958, que la France proclamât, à titre de préalable à tout pourparler de caractère militaire, le principe de l'évacuation de ses forces du Maroc (2).

(1) Sur ce protocole, voir *D.D.F.*, 1956-I, nos 139 (note), 159.

(2) *D.D.F.*, 1958-I, n° 194 (note).

Cependant, depuis 1957, diverses difficultés surgissaient, de temps à autre, pour nos forces (entraves à la circulation des troupes, interdiction aux permissionnaires de revenir au Maroc, refus des dockers marocains de décharger le matériel militaire, établissement de postes de police à la sortie de certaines bases...). Mais grâce aux interventions patiemment répétées de notre ambassade et au doigté de notre commandement, tout incident grave put être évité.

Si pendant plus de quatre ans, nos forces ont pu ainsi poursuivre les missions qui leur étaient imparties, c'est, pour beaucoup, en raison des bonnes relations que le Commandement militaire français au Maroc sut maintenir avec l'État-major marocain à la faveur de l'aide importante apportée par la France pour la création et le développement des forces armées royales, et en raison des allégements qui furent successivement apportés aux effectifs de nos forces et des mesures prises pour rendre leur présence discrète.

a. *L'assistance française aux forces armées royales (F.A.R.).*

Cette aide s'est exercée aussi bien sur le plan de l'assistance technique et de la formation du personnel que sur celui de la fourniture des matériels.

En ce qui concerne *le personnel,* le nombre des personnels français d'encadrement prêtés par la France au Maroc se monte à 918 (dont 149 officiers) en 1956, 734 (dont 153 officiers) en 1957, 421 (dont 111 officiers) en 1958 et 263 (dont 91 officiers) en 1959. En outre, après avoir mis à la disposition du Maroc en 1956, pour lui permettre de constituer les F.A.R., les 14 000 militaires marocains qui servaient alors sous le drapeau français, nous avons formé au sein de l'armée française, de 1956 à fin 1959, 5 591 hommes de troupe, sous-officiers et officiers marocains, sur lesquels 4 912 ont été instruits sur nos bases du Maroc; au cours de l'année 1960, 444 militaires marocains suivent encore des stages dans les forces françaises, dont 292 au Maroc et 152 en France.

En ce qui concerne *le matériel,* la France a fourni au Maroc gratuitement les armements, munitions et matériels divers nécessaires à l'équipement des 14 000 hommes qui ont constitué la première tranche des F.A.R. [1], ce qui représente environ 10 milliards d'anciens francs... Par la suite, de 1957 à 1959, nous avons livré, à titre onéreux, à l'armée marocaine pour plus de 3 milliards et demi d'anciens francs de véhicules, armement et munitions.

b. *L'allégement de notre implantation militaire.*

En 1956, lors de l'accession du Maroc à l'indépendance, les effectifs de l'armée française en service au Maroc s'élevaient à 116 000 hommes, dont 96 000 relevaient de la seule armée de terre. Cettte importante proportion d'effectifs terrestres, répartis dans de nombreuses garnisons

[1] *Note du document :* Celles-ci comptent aujourd'hui 30 000 hommes environ.

installées dans l'ensemble du pays, s'expliquait par le fait que la mission essentielle de nos troupes consistait alors dans le maintien de l'ordre au Maroc et dans la protection de la colonie française en cas de troubles. Mais, après la création des F.A.R., auxquelles il appartenait désormais de faire régner l'ordre au Maroc, la présence d'importants effectifs terrestres français devenait moins nécessaire; elle faisait en outre l'objet de critiques assez vives de l'opinion publique marocaine. Aussi, sans attendre l'aboutissement des négociations difficiles qu'il tentait d'engager avec le gouvernement marocain sur les questions militaires, le gouvernement français décida-t-il unilatéralement, dès le printemps de 1958, pour créer un choc psychologique favorable, de modifier entièrement son implantation militaire au Maroc et de regrouper ses forces, sensiblement diminuées, autour d'un petit nombre de bases aériennes et aéronavales [1]. Réduits à 52 000 hommes (dont 35 000 pour l'armée de terre) en octobre 1958, les effectifs français passèrent à 28 000 (dont 12 000 pour l'armée de terre) en janvier 1959, puis à 24 500 (dont 8 500 pour l'armée de terre) en juin 1959. Enfin, en juin 1960, ils n'atteignaient plus que 18 500 hommes, se décomposant ainsi :

— armée de terre : 3 900;
— armée de l'air : 10 600;
— marine : 4 000.

Les bases françaises du Maroc, au nombre de neuf, étaient appelées à jouer désormais soit un rôle exclusivement stratégique en cas de guerre mondiale, soit un rôle d'instruction, la plupart des écoles françaises de l'Air ou de l'Aéronavale se trouvant au Maroc.

À la fin de 1959, la conclusion, le 22 décembre, entre Mohammed V et le président Eisenhower de l'accord prévoyant l'évacuation de la totalité des bases américaines du Maroc avant la fin de l'année 1963 [2], allait rendre très difficile notre position, en donnant un argument de poids à ceux qui, au Maroc, réclamaient l'évacuation des troupes étrangères.

II. Les négociations de l'été 1960 sur les bases françaises.

Le 20 février 1960, le roi Mohammed V déclarait à des journalistes égyptiens que « l'année 1960 serait l'année de l'évacuation »; le 10 mai, le prince Moulay Hassan affirmait, dans une interview publiée par le journal *Le Monde,* que l'évacuation était « un droit fondamental qui ne saurait faire l'objet d'une négociation » et assurait que le Maroc « était prêt à passer de la réclamation verbale aux actes » [3]. Lorsque après avoir congédié le gouvernement Ibrahim, le Roi forma lui-même en mai 1960 un nouveau cabinet dont il confiait la vice-présidence à son fils Moulay Hassan, il ne manqua pas de placer l'évacuation des troupes étrangères au premier rang des objectifs du nouveau gouvernement,

(1) *D.D.F.*, 1958-I, n°s 160 (note), 209, 237.
(2) *D.D.F.*, 1959-II, n° 297 (et note).
(3) *D.D.F.*, 1960-I, n° 265 (note).

cependant que la presse marocaine de toute tendance faisait chorus et réclamait le départ des « armées d'occupation ».

Des négociations furent engagées entre le Maroc et l'Espagne en juin au sujet de la question des troupes espagnoles.

De son côté, le gouvernement français demeurait soucieux au premier chef d'éviter une solution de force qui aurait provoqué dans nos relations avec le Maroc une crise grave susceptible de faire basculer ce pays et de compromettre les intérêts que nous y avons. Au demeurant, la vulnérabilité de nos bases en cas de mouvement populaire dirigé contre elles commandait la prudence et il était évident que le maintien de la majorité de nos écoles aériennes et aéronavales dans un pays étranger comportait de toute façon de graves inconvénients. Aussi le gouvernement autorisa-t-il notre ambassadeur à Rabat à ouvrir une négociation sur les forces françaises du Maroc avec le gouvernement marocain, conformément au désir exprimé, le 13 juin, par le roi du Maroc à M. Parodi [1].

Engagées dans le courant du mois de juin entre notre représentant à Rabat et le prince Moulay Hassan, assisté de M. M'Hammedi, ministre des Affaires étrangères, les conversations marquèrent le pas assez vite, en raison de l'intransigeance de la position marocaine. À la fin du mois de juillet, le Prince demandait de manière pressante à M. Parodi que le gouvernement français fît connaître sa position définitive sur la question pour permettre au Roi d'en entretenir le Conseil des ministres et de prendre une décision.

Le gouvernement français qui, jusqu'alors, s'était efforcé vainement de faire accepter au gouvernement marocain un projet prévoyant l'évacuation de nos bases-écoles échelonnée sur quelques années, tout en réservant la possibilité de réexaminer en commun dans trois ou quatre ans le sort futur de deux ou trois bases stratégiques, estima préférable de renoncer à cette dernière demande afin d'éviter la rupture qui menaçait de se produire.

Cette concession permit à la négociation de reprendre activement à Rabat, mais les pourparlers n'en restèrent pas moins difficiles et se prolongèrent pendant tout le mois d'août. En effet, si le prince Moulay Hassan et son entourage se montraient favorables à l'aboutissement d'un accord avec la France, d'autres membres du gouvernement marocain poussaient le Roi à la rupture, cependant que l'opposition (Union nationale des forces populaires) invoquait l'exemple de l'évacuation des troupes belges du Congo en deux mois pour réclamer le départ immédiat de toutes les forces françaises du Maroc, préconisant le blocus du ravitaillement et des transmissions des bases [2].

Enfin, le 1er septembre, les dernières difficultés ayant été surmontées, le roi du Maroc donna son approbation aux termes de l'accord qui lui

(1) Sur cet entretien du 13 juin, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 265.

(2) Sur l'ensemble de la récente négociation relative au problème des bases, voir ci-dessus les nos 36, 42, 52, 78.

était soumis par le Prince et, dans la soirée, fut remis à la presse, à Rabat et à Paris, un communiqué commun annonçant les principales dispositions intervenues entre le gouvernement français et le gouvernement marocain.

III. L'accord franco-marocain du 1er septembre 1960.

D'après cet accord, les forces et installations militaires françaises devront être retirées de l'ensemble du Maroc avant le 2 mars 1961.

Toutefois, les six écoles militaires françaises de l'Air seront maintenues jusqu'aux dates suivantes :

— Khouribga (formation des pilotes de l'Aéronavale) et Fès (formation des spécialistes des télécommunications et de radiogoniométrie) : 31 mai 1961.

— Agadir (pilotage sur multimoteurs) : fin 1962.

— Meknès (formation des pilotes de chasse), Marrakech (formation élémentaire des pilotes) et Kenitra (Port-Lyautey, entraînement des forces aériennes de patrouille) : fin 1963.

Les dispositions de cet accord sont formulées dans trois documents — ci-joints en copie — en date du 1er septembre :

a. *Le communiqué commun à la presse :* Après avoir rappelé les échanges de vues concernant les forces françaises du Maroc auxquels les gouvernements français et marocain ont procédé au cours des derniers mois dans un esprit d'amitié et de coopération, ce texte énonce la teneur générale de l'accord et indique sommairement le calendrier selon lequel nos écoles militaires de l'Air seront évacuées.

b. *Un échange de lettres sur le calendrier* relatif à l'évacuation des forces françaises du Maroc, intervenu entre l'ambassadeur de France à Rabat et le Prince héritier, vice-président du Conseil, ministre des Affaires étrangères par intérim.

Cet échange de lettres apporte certaines précisions par rapport au texte du communiqué : il indique que certaines de nos bases et installations militaires seront évacuées immédiatement (Rabat-ville en particulier), d'autres en novembre 1960, la plupart pouvant rester cependant jusqu'au 2 mars 1961. Quant aux écoles militaires, l'échange de lettres précise que celles de Khouribga et Fès cesseront leurs activités au 31 mai 1961 (leur évacuation proprement dite n'aura lieu que postérieurement à cette date).

c. *Un échange de lettres relatif à la situation des écoles militaires de l'Air françaises au Maroc,* intervenu entre M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, et le Prince héritier, vice-président du Conseil, ministre des Affaires étrangères par intérim. Ce document contient essentiellement les dispositions suivantes :

— Les écoles militaires françaises n'auront aucun caractère opérationnel et ne pourront servir de dépôts d'armes et de munitions.

— Les installations techniques jugées nécessaires au fonctionnement des écoles qui se trouveront en dehors de celles-ci perdront tout aspect militaire.

— Le gouvernement marocain sera tenu au courant de la situation des effectifs et de l'activité des écoles.

— Nos écoles seront ouvertes à la formation du personnel marocain dans des conditions à déterminer.

— Les cessions éventuelles de matériels des écoles militaires de l'Air feront l'objet d'accords ultérieurs.

***

L'accord du 1er septembre apporte une solution satisfaisante à la question la plus importante et la plus difficile du contentieux franco-marocain.

En ce qui concerne nos forces de caractère opérationnel, qui se trouvaient déjà considérablement réduites au Maroc, le délai de six mois fixé par l'accord est largement suffisant pour permettre leur départ dans l'ordre et la dignité.

Quant à nos bases-écoles aériennes et aéronavales, qui constituaient depuis longtemps l'essentiel de notre implantation militaire au Maroc, elles continueront à fonctionner pour les plus importantes d'entre elles pendant plus de trois ans. Ainsi pourra se poursuivre normalement l'instruction des personnels français de l'Air et de l'Aéronavale, en attendant la réinstallation progressive de nos écoles en France.

Enfin, par le climat de détente qu'il a suscité dans les relations franco-marocaines, l'accord sur l'évacuation des forces françaises ouvre de nouvelles perspectives non seulement à l'ensemble de nos rapports, mais en particulier à notre assistance technique militaire que le Maroc paraissait avoir quelque tendance à bouder au profit de celle des États-Unis, depuis l'accord du 22 décembre 1959 sur l'évacuation des bases américaines. Qu'il s'agisse de la fourniture de matériels ou de la formation des personnels, il est permis d'espérer que notre assistance aux F.A.R. ne fera que se développer.

Annexes

I

Communiqué commun du gouvernement français et du gouvernement marocain

Paris, 1er septembre 1960 (pour publication à 21 h. 30.)

Le gouvernement français et le gouvernement marocain ont procédé, au cours des derniers mois, dans l'esprit d'amitié et de coopération qui caractérise les relations entre les deux pays, à des échanges de vues concernant les forces et installations militaires françaises au Maroc.

Ces forces et ces installations seront évacuées de l'ensemble du royaume du Maroc avant le 2 mars 1961.

Quant aux écoles militaires de l'Air, elles seront reprises selon le calendrier suivant :

— Celles de Khouribga et de Fès, 31 mai 1961.

— Celle d'Agadir, fin 1962.

— Celles de Meknès, Marrakech et Kenitra et les installations nécessaires à leur fonctionnement, fin de 1963.

II

ÉCHANGE DE LETTRES CONCERNANT LE CALENDRIER RELATIF À L'ÉVACUATION DES FORCES FRANÇAISES DU MAROC INTERVENU LE 1er SEPTEMBRE 1960 À RABAT

1. *Lettre adressée par l'ambassadeur de France au Prince :*

Monseigneur,

Comme suite à nos échanges de vues et au communiqué commun en date de ce jour, je vous communique, ci-après, le calendrier relatif à l'évacuation des forces françaises du Maroc, que nos deux gouvernements ont établi d'un commun accord :

Immédiat :

— Rabat-Ville;

— Base de Mediouna;

— Camp Duval.

Novembre 1960 :

— Ville de Kenitra et toutes les installations militaires.

2 mars 1961 :

— Rabat : toutes les installations militaires;

— Base de Rabat-Salé et toutes les installations militaires;

— Casablanca et toutes les installations militaires, terrestres et maritimes, à l'exception du Centre d'évacuation du matériel et du personnel;

— P.C. de l'oued Mellah.

31 mai 1961 :

— Khouribga et Fès (fin des activités).

Avant fin 1962 :

— Agadir.

Avant fin 1963 :

— Meknès, Marrakech, Kenitra et les installations nécessaires à leur fonctionnement.

Je prie Votre Altesse Royale d'agréer les assurances de ma très respectueuse considération.

(Signé) A. PARODI.

2. *Lettre adressée par le Prince à l'ambassadeur de France :*

Monsieur l'Ambassadeur,

Comme suite à nos échanges de vues et au communiqué commun en date de ce jour, je vous communique, ci-après, le calendrier relatif à l'évacuation des forces françaises du Maroc, que nos deux gouvernements ont établi d'un commun accord :

Immédiat :

— Rabat-ville;

— Base de Mediouna;

— Camp Duval.

Novembre 1960 :

— Ville de Kenitra et toutes les installations militaires.

2 mars 1961 :

— Rabat : toutes les installations militaires;

— Base de Rabat-Salé et toutes les installations militaires;

— Casablanca et toutes les installations militaires, terrestres et maritimes, à l'exception du Centre d'évacuation du matériel et du personnel;

— P.C. de l'oued Mellah.

31 mai 1961 :

— Khouribga et Fès (fin des activités).

Avant fin 1962 :

— Agadir.

Avant fin 1963 :

— Meknès, Marrakech, Kenitra et les installations nécessaires à leur fonctionnement.

Je prie Votre Excellence de croire à ma haute considération.

(Signé) MOULAY HASSAN.

III

ÉCHANGE DE LETTRES RELATIF À LA SITUATION DES ÉCOLES MILITAIRES DE L'AIR FRANÇAISE AU MAROC INTERVENU LE 1er SEPTEMBRE 1960

1. *Lettre adressée par le prince Moulay Hassan à M. Couve de Murville.*

SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HÉRITIER, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL MAROCAIN,
À SON EXCELLENCE M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L. *Rabat, 1er septembre 1960.*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur, à la suite des échanges de vues qui ont eu lieu entre nous concernant l'évacuation des forces françaises au Maroc, de confirmer à Votre Excellence mon accord sur le texte suivant :

« Les deux gouvernements étant convenus, dans un communiqué commun en date de ce jour, qu'à la date du 2 mars 1961, toutes les forces militaires, terrestres et maritimes françaises auront été retirées du territoire marocain, à l'exception des élèves et du personnel des écoles de l'Air :

« 1° Les écoles militaires de l'Air de Fès, Khouribga, Agadir, Marrakech, Meknès, Kenitra, n'ont aucun caractère opérationnel et ne pourront, en conséquence, servir de point de départ à des opérations militaires, ni constituer des dépôts de munitions et d'armes. Elles ne pourront servir non plus de bases de regroupement.

« 2° Les installations techniques qui seront jugées nécessaires au fonctionnement des écoles militaires de l'Air, et qui se trouveront en dehors des écoles, perdront tout aspect militaire. Le Centre d'évacuation du matériel et du personnel nécessaire à l'évacuation et au mouvement des élèves sera maintenu.

« 3° Le gouvernement marocain sera tenu au courant de la situation des effectifs et de l'activité des écoles militaires de l'Air et des installations nécessaires à leur fonctionnement, soit directement, soit par l'intermédiaire d'officiers de liaison que le commandement marocain mettra en place. Ces écoles militaires de l'air seront ouvertes à la formation du personnel marocain dans des conditions qui seront à déterminer.

« 4° Quant à ces écoles militaires de l'Air, il est entendu que les cessions éventuelles de matériel feront l'objet d'accords ultérieurs ».

Je prie Votre Excellence de vouloir bien croire à ma haute considération.

(Signé) EL HASSAN Ben Mohamed.

2. *Lettre adressée par M. Couve de Murville au prince Moulay Hassan.*

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
À SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE-HÉRITIER, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL MAROCAIN.

L. *Paris, 1er septembre 1960.*

Monseigneur,

Vous avez bien voulu, à la suite des échanges de vues qui ont eu lieu entre Votre Altesse royale et l'ambassadeur de France à Rabat au sujet de l'évacuation des forces françaises au Maroc, me confirmer votre accord sur le texte suivant :

« Les deux gouvernements étant convenus, dans un communiqué commun en date de ce jour, qu'à la date du 2 mars 1961, toutes les forces militaires terrestres et maritimes françaises auront été retirées du territoire marocain, à l'exception des élèves et du personnel des écoles de l'Air :

« 1° Les écoles militaires de l'Air de Fès, Khouribga, Agadir, Marrakech, Meknès, Kenitra n'ont aucun caractère opérationnel et ne pourront, en conséquence, servir de point de départ à des opérations militaires, ni constituer des dépôts de munitions et d'armes. Elles ne pourront servir non plus de bases de regroupement.

« 2° Les installations techniques qui seront jugées nécessaires au fonctionnement des écoles militaires de l'Air, et qui se trouveront en dehors des écoles, perdront tout aspect militaire. Le Centre d'évacuation du matériel et du personnel nécessaire à l'évacuation et au mouvement des élèves sera maintenu.

« 3° Le gouvernement de Sa Majesté le Roi sera tenu au courant de la situation des effectifs et de l'activité des écoles militaires de l'Air et des installations nécessaires à leur fonctionnement, soit directement, soit par l'intermédiaire d'officiers de liaison que le commandement marocain mettra en place. Ces écoles militaires de l'Air seront ouvertes à la formation du personnel marocain dans des conditions qui seront à déterminer.

« 4° Quant aux écoles militaires de l'Air, il est entendu que les cessions éventuelles de matériels feront l'objet d'accords ultérieurs ».

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le gouvernement français est d'accord sur ce texte.

Je prie Votre Altesse royale d'agréer les assurances de ma très haute considération.

(Signé) M. COUVE DE MURVILLE.

119

Note du Service des Pactes au Représentant de la France au Conseil atlantique [1]

Réponses aux questions sur le désarmement posées par le représentant des Pays-Bas au Conseil atlantique

N. *Paris, 14 septembre 1960.*

Au cours d'une réunion du Conseil atlantique, le représentant des Pays-Bas a posé au représentant de la France, au sujet de la position du gouvernement français en matière de désarmement, trois séries de questions, la troisième étant d'ailleurs un corollaire de la première.

Il est répondu ci-dessous aux questions posées par le représentant des Pays-Bas :

I. Dans une première série de questions, M. Stikker a demandé s'il ne serait pas dangereux pour l'Ouest d'accepter, au stade initial du désarmement, une interdiction des véhicules de l'arme nucléaire; même si cette mesure devait faire l'objet d'un contrôle approprié et appliqué aux deux parties, comme le souligne la France, l'Ouest ne se trouverait-il pas dans une position d'infériorité, en raison de la supériorité soviétique dans le domaine des forces classiques ? Les forces occidentales de dissuasion contre les attaques classiques, aussi bien que nucléaires, ne perdraient-elles pas toute signification ? Enfin, la position française n'est-elle pas contraire à la thèse de l'O.T.A.N., selon laquelle, pendant tout le cours du désarmement, l'équilibre devrait être maintenu entre désarmement nucléaire et classique ?

Les problèmes soulevés par ces questions ont été étudiés avec soin par le gouvernement français, dès le moment où il est apparu indispensable, étant donné le développement des armes modernes, de repenser la hiérarchie des opérations de désarmement et de mettre l'accent sur le désarmement nucléaire, plus spécialement sur les véhicules de l'arme nucléaire. Les conclusions générales de ces études ont été exposées à maintes reprises :

1° Il n'est pas contestable que l'évolution accélérée de la technique nous oblige à modifier la chronologie et la hiérarchie des mesures de désarmement. C'est ce que le gouvernement français a exposé et proposé dès la fin de l'année dernière, en mettant l'accent sur le désarmement nucléaire, plus spécialement sur les véhicules de l'arme nucléaire. Ce point n'est d'ailleurs plus contesté par personne;

[1] Note communiquée par télégrammes à Londres (nos 11783-11793), Washington (nos 13817-13827), New York (nos 5506-5516), La Haye (nos 1121-1131).

2° Mais ceci ne signifie nullement que nous devions renoncer à certains principes anciens, constamment soutenus par le gouvernement français et qui conservent toute leur valeur. Dans le document de base déposé aux Nations Unies le 27 octobre 1959 [1] et qui reste entièrement valable, ces principes ont été rappelés. L'un des principaux « consiste dans la nécessité de ne pas bouleverser, pendant les opérations de désarmement, les parités anciennes. Tant que subsistent des armées, il s'agit en effet d'accroître simultanément et parallèlement la sécurité de tous, et non pas celle des uns au détriment de celle des autres, ce qui rendrait le plan inacceptable pour ces derniers. Ce principe oblige à corriger ce qu'a de trop absolu la seule considération des hiérarchies. Nous devons à la fois tenir compte des urgences relatives et de la nécessité d'imbriquer les opérations dans les divers domaines techniques du désarmement, donc prévoir à chaque étape des mesures simultanées telles que leur somme laisse à chacun une sécurité sans cesse accrue;

3° Dans les propositions faites au cours des études entre experts occidentaux, aussi bien que dans les déclarations de son représentant au Comité de Genève, la France est restée fidèle à ces principes. Accorder une importance primordiale au désarmement nucléaire et, plus spécialement, aux véhicules de l'arme nucléaire ne signifie pas que nos propositions ne doivent pas s'entourer de garanties et, avant tout, tenir compte des nécessités impérieuses de notre défense commune. En particulier, une réduction de la puissance nucléaire de l'Occident n'est évidemment acceptable que si un contrôle efficace garantit une réduction analogue du côté soviétique. De même, il ne s'agit pas de détacher le désarmement nucléaire du désarmement classique;

4° Sur ce dernier point, la position française est plus ferme que celle de certains de ses alliés. Dans notre esprit, en effet, une réduction des effectifs n'a aucun sens en tant que telle et elle serait considérée par nous comme inacceptable si elle ne s'accompagnait de la réduction correspondante des armements conventionnels. C'est ainsi que la simple mise en dépôt de certains types d'armements conventionnels serait tout à fait insuffisante si un rapport n'était fixé et contrôlé entre les armements subsistants et les effectifs autorisés. Si la limitation contrôlée des armements conventionnels correspond à celle des effectifs et si les principales mesures de désarmement ne sont pas dissociées, les craintes exprimées par les questions posées ci-dessus sont sans fondement.

II. Dans une deuxième série de questions, le représentant des Pays-Bas a demandé si la reconversion de quantités substantielles de matière fissile à des fins pacifiques pouvait commencer avant que nous en sachions davantage sur la façon dont les Soviets appliqueraient les

[1] Document des Nations Unies A/C-1/821, publié par La Documentation française, *Documents sur le désarmement. Commission du désarmement (10 septembre 1959) et XVe session de l'assemblée des Nations Unies. Débats devant l'Assemblée générale et sa Commission politique (New York, 15 septembre-13 décembre 1959)*, 1960, p. 66-68. « Suggestions de la délégation française », extrait en date du 27 octobre 1959 du discours prononcé le 22 octobre 1959 à la première Commission par le président Jules Moch.

autres dispositions de l'accord de désarmement; à ce propos, que fallait-il entendre par quantités substantielles, compte tenu notamment de la « crainte d'inégalité » de la France ? Étant donné que la France ne possède pas actuellement de stocks substantiels, cela pourrait signifier que les autres puissances nucléaires devraient réduire le plus rapidement possible leurs stocks au plus bas niveau possible.

Les indications données ci-dessus en réponse à la première série de questions apportent déjà des éléments de réponse à cette deuxième série de questions. Les précisions complémentaires suivantes peuvent également être données :

1° Chacun, du côté occidental, reconnaît que l'arrêt de la fabrication des matières fissiles doit être lié à la reconversion des stocks existants. Ce lien a d'ailleurs figuré dans tous les plans alliés de désarmement depuis 1957. Mais ce lien ne serait que fictif et symbolique et n'aurait en réalité aucune signification, si la reconversion ne portait, dès le début, sur une quantité et des pourcentages substantiels et si un plan préétabli ne prévoyait pas l'achèvement de la reconversion, malgré les difficultés techniques d'une telle opération, dans un délai donné, aussi bref que possible. Si les réductions n'étaient que symboliques et n'étaient pas poursuivies au-delà des premières mesures, il s'agirait d'une opération, peut-être utile à certains égards, mais sans rapport avec un véritable désarmement et qui ne ferait que cristalliser la situation actuelle;

2° Il est bien évident, de même qu'il a été indiqué en réponse à la première série de questions, que l'application de telles réductions doit rester conforme aux principes généraux que nous avons toujours soutenus en matière de désarmement et s'entourer des garanties nécessaires. C'est ainsi que ces réductions et reconversions doivent prendre place dans un cadre général au sujet duquel nous avons, à maintes reprises, fait des propositions. Elles s'appliqueraient donc, conformément à ce cadre, au fur et à mesure de l'application contrôlée d'autres mesures;

3° En ce qui concerne le qualificatif « substantiel », il est sans doute prématuré d'en préciser la portée étant donné l'état actuel des négociations avec l'U.R.S.S. Cette précision serait fonction de l'importance des stocks existants de matière fissile. D'après les calculs approximatifs de ces stocks qui peuvent être faits actuellement par les experts, il est certain que les reconversions, pour avoir une signification, devraient porter, en ce qui concerne les principales puissances nucléaires, sur des quantités beaucoup plus considérables que celles dont il a été fait parfois mention.

(Désarmement DT/4a.)

120

M. Spitzmuller, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 944 à 1003.
Réservé.

Istanbul, 15 septembre 1960.

(*Reçu :* 20 h. 48.)

Je me suis entretenu pendant plus d'une heure et demie ce matin avec le général Gursel et le ministre des Affaires étrangères.

Je ne m'étendrai pas sur l'exposé long et détaillé, auquel j'ai procédé, des arguments qui justifient la position française dans l'affaire algérienne. J'ai répété les éléments essentiels que je vous avais ... [1] de développer ici en apportant, en dehors des faits politiques propres, un certain nombre de précisions récentes et de toute nature, militaires, économiques, sociales; certains de ces points me paraissent avoir frappé mes interlocuteurs. Mais il m'a semblé indispensable d'élargir le débat en lui faisant déborder le strict cadre de l'affaire algérienne et spécialement en mettant en relief le caractère particulièrement dangereux pour la cohésion occidentale que présentait la prochaine session de l'O.N.U., qui va s'ouvrir avec la participation personnelle de M. Khrouchtchev, entouré d'un nombre important de protagonistes du camp afro-asiatique, alors qu'un nouveau foyer d'incendie est ouvert en Afrique [2].

L'Occident ne risque pas seulement d'être mis en minorité sur nombre de sujets, mais il courrait plus grand péril, celui de se trouver complètement dispersé en présence d'une intense pression soviétique, si, par malheur, les circonstances nous en amenaient là; on ne voit que trop les répercussions de cet affaiblissement tant sur l'O.N.U. que sur l'O.T.A.N. lui-même.

Mes interlocuteurs, qui ne m'ont pas ménagé l'expression de leur sympathie pour la France et de leur attachement au développement harmonieux des relations amicales entre les deux pays, ne m'en ont pas moins rappelé la position de plus en plus délicate dans laquelle ils se trouvaient placés à propos de l'affaire algérienne. Plus le temps passait, plus la Turquie était soumise à des interventions, voire des pressions instantes et coordonnées. On ne pouvait nier désormais que cette question avait pris un caractère tel qu'elle concernait non seulement les adversaires de la France, mais ses meilleurs amis qui, commençant à sentir leurs propres intérêts atteints, souhaitaient ardemment voir le conflit prendre fin dans des conditions satisfaisant les intérêts et l'honneur de notre pays, mais tenant compte aussi des réalités qu'exprimait la rébellion.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Allusion au Congo.

Après quoi le général Gursel m'a posé un certain nombre de questions qui m'ont permis de l'éclairer sur des points essentiels où son information était ... [1] nulle ou mal orientée. Il m'a interrogé sur les raisons de l'échec des tentatives de bons offices du Maroc et de la Tunisie. Après mes explications, il m'a dit, en s'excusant de penser tout haut et en se défendant avec insistance de faire une proposition positive : « Ne croyez-vous pas qu'un pays comme la Turquie, qui est attaché à la France, qui désire lui rester étroitement uni par les liens de l'amitié et de l'alliance, pourrait l'aider à hater la solution du conflit ? Nous n'avons aucun intérêt direct ou indirect dans cette affaire et notre seul souci est de voir prendre fin une guerre que sa persistance et son développement rendent de plus en plus inquiétante pour le monde. » Et se référant aux appuis que j'avais évoqués, le chef de l'État a ajouté : « Nous sommes, nous aussi, convaincus que la révolte algérienne n'a pris l'extension qu'elle a atteinte que par suite d'interférences étrangères que nous ne connaissons que trop. Mais, comme, d'autre part, il est hors de doute que ces interférences ne cesseront jamais, il nous semble qu'aucun effort ni aucun sacrifice ne sauraient être négligés pour ramener la paix. » En remerciant le général Gursel de sa bonne volonté, je me suis déclaré hors d'état de me prononcer sur les chances de succès de la tentative à laquelle il songeait et j'ai fait naturellement toutes réserves sur la possibilité, pour la France, de l'accepter. Mais en ... [2] la remarque qu'il venait de faire sur les appuis dont bénéficiait la rébellion, j'ai marqué qu'il serait inconcevable que, sous prétexte de freiner le rôle des diverses puissances de l'Est, nous en arrivions à livrer l'Algérie à ceux-là mêmes qu'elles entendaient porter au pouvoir et qui, finalement, leur devraient tout. J'ai fait ressortir à cette occasion le caractère minoritaire du F.L.N. et indiqué quels étaient les divers courants existant dans les milieux musulmans, leur rivalité et la responsabilité que donnait à cet égard à la France sa conception de la démocratie. Le général Gursel ne l'a pas contesté et m'a alors interrogé sur les causes de l'échec des conversations de Melun [3], que je lui ai exposées, m'inspirant des déclarations de M. le Président de la République.

En conclusion, mes interlocuteurs m'ont paru animés des meilleures intentions à l'égard de notre pays, mais aussi gênés par la récente activité en faveur de la rébellion déployée collectivement par les pays arabes et les émissaires locaux du F.L.N., que troublés par les derniers échecs ... [4], personnellement prudents et modérés. Ils sont, l'un et l'autre, vivement poussés par l'aile marchante du Comité national unioniste dans un sens qui nous est défavorable.

Aussi, ai-je, une fois de plus, rappelé l'appui constant que la France avait porté à la Turquie lors de l'affaire de Chypre, dans des conditions

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Sur ces conversations, voir ci-dessus les n°s 4, 7.
(4) Lacune de déchiffrement.

qui lui avaient aliéné une partie de l'opinion grecque qu'il était cependant de son intérêt de ménager. Mes interlocuteurs ne l'ont pas contesté, et m'ont déclaré fermement qu'ils ne l'oublieraient pas. Mais, en fait, ils n'ont pris aucun engagement précis sur l'attitude qu'adopterait la délégation turque à New York. Je pense qu'il n'y a pas d'illusion à se faire. En réalité, c'est le déroulement des débats aux Nations Unies qui, lors du vote, déterminera *in extremis* l'attitude définitive de la Turquie, laquelle sera obligatoirement arrêtée par le Comité national unioniste.

(Nations Unies S 50-4-2-7.)

121

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE
(SERVICE D'EUROPE CENTRALE)

Au sujet de la défense de Berlin

N. *Paris, 15 septembre 1960.*

Les Soviétiques peuvent attaquer les positions occidentales à Berlin de deux manières : soit en coupant les liens de communication entre la ville et la République fédérale, soit en faisant porter, directement, leur effort contre les secteurs occidentaux de l'ancienne capitale. La préparation de la défense de Berlin comporte donc deux séries de plans qui correspondent à chacune de ces éventualités.

A. Menace contre les voies de communication : plan d'urgence du 4 avril 1959 (1).

Ce plan prévoit une série de mesures qui permettraient aux Alliés de répondre aux attaques des Soviétiques contre les voies de communication entre Berlin et la République fédérale. Ces mesures ont été étudiées par trois groupes de travail : le groupe de Washington, chargé de la coordination générale et de la préparation des mesures diplomatiques et politico-militaires; le groupe de Bonn, chargé de la préparation des mesures administratives applicables aux voies d'accès et des mesures économiques; le groupe de *Live Oak*, chargé de la préparation des mesures militaires.

(1) Le document du 4 avril 1959 présente les mesures d'urgence pour Berlin, telles qu'elles ont été approuvées par les gouvernements de France, du Royaume-Uni et des États-Unis, sur la base de l'aide-mémoire américain du 11 décembre 1958, du mémorandum du 18 février 1959, des discussions du groupe tripartite des ambassadeurs de Washington, les 18 et 28 février, 30 mars et 4 avril 1959 et de la réunion des trois ministres des Affaires étrangères à Washington, le 31 mars 1959. Voir *D.D.F.*, 1958-II, n°s 405, 407; *D.D.F.*, 1959-I, n°s 99, 101, 138, 139, 199, 229, 231, 248, 296, 360.

L'état de la planification de ces différentes mesures est le suivant :

1. *Mesures diplomatiques.*

La note qui serait remise à Moscou, en cas de crise, est prête.

La déclaration publique destinée à éclairer l'opinion est prête.

La lettre au secrétaire général de l'O.N.U., pour le saisir de la question, est prête [1]. (Le gouvernement français a émis une réserve à l'égard de ce projet).

2. *Mesures administratives.*

Pour les accès terrestres, les mesures d'identification des véhicules alliés et les procédures applicables en cas de substitution, aux points de contrôle, des Allemands de l'Est au personnel soviétique, sont prêtes.

Pour les accès aériens, les instructions au contrôle allié auprès du C.S.A.B., en cas de retrait du contrôleur soviétique, sont prêtes.

3. *Mesures économiques.*

Ces mesures ont pour but d'amener les autorités de l'Est à relâcher leur pression contre le trafic allemand sur les voies d'accès. Le groupe de Bonn les étudie actuellement.

4. *Mesures politico-militaires.*

Ces mesures ont pour but à la fois de donner un avertissement à l'Est, d'exercer des représailles contre l'Est et de préparer le passage à des mesures militaires (brouillages radio, contre-mesures maritimes, mesures d'agitation dans les pays du bloc soviétique...).

Le groupe de Washington les étudie, en liaison avec *Live Oak* et le *Standing Group.*

5. *Mesures militaires.*

Ces mesures ont pour but :

a. *De maintenir ouverts les accès terrestres.*

— Épreuve des intentions soviétiques par l'envoi d'un convoi léger tripartite, sous commandement britannique (préavis de sept jours).

— Ouverture en force de l'Autobahn (opération *Trade Wind*), par un convoi d'un bataillon, sous commandement britannique (préavis d'un mois).

[1] Se reporter à une note du 25 mai 1959 non reproduite s'appuyant sur l'étude intitulée : « Éventuelle initiative auprès des Nations Unies au sujet de Berlin en l'absence d'accord entre les quatre puissances », préparée par les trois délégations auprès des Nations Unies et datée du 14 mai 1959. Voir aussi *D.D.F.*, 1959-I, n° 99.

La France a émis une réserve générale à l'égard de l'intervention de l'O.N.U. dans cette affaire et la maintient. Dans le cas où elle lèverait cette réserve, les trois puissances devraient demander au Conseil de sécurité de prendre des décisions de caractère conservatoire obligeant les parties à ne pas modifier le *statu quo.* La République fédérale, qui n'est pas membre de l'O.N.U., ne peut intervenir dans ce domaine. Voir une dépêche de Paris, n° 30/EU adressée à notre ambassadeur à Washington, en date du 22 novembre, portant sur les contre-mesures d'ordre non militaire en cas d'aggravation de la crise à Berlin, non reproduite.

b. *Maintien des accès aériens.*

Organisation des ponts aériens :

— Pont d'évacuation des non-combattants (*Triple Play*);

— Pont « civil » : les avions militaires remplacent les avions commerciaux;

— Pont des garnisons, au cas où le trafic militaire allié serait seul interdit;

— Pont quadripartite (Q.B.A.L.), pour permettre le ravitaillement complet de Berlin;

— Protection des ponts par la chasse (*Plan Jack Pine*).

c. *Mesures générales de préparation militaire.*

— Mesures d'alerte;

— Mesures de préparation proprement dite.

d. *Organisation du commandement.*

Le général Norstad commande les opérations. Il délègue :

— le contrôle des opérations relatives aux accès aériens au commandant des forces aériennes U.S. en Europe;

— le commandement des opérations relatives aux accès terrestres au commandant des forces britanniques en Europe;

— le commandement unique à Berlin au commandant du secteur U.S.

B. Menaces directes contre les secteurs occidentaux.

Ces menaces pourraient prendre deux formes : une action militaire directe entreprise contre les secteurs occidentaux ou une action subversive menée à l'intérieur des secteurs [1].

Des plans prévoyant ces deux éventualités ont été mis au point, depuis longtemps, par les trois commandants alliés de Berlin. Ils prévoient l'intervention progressive de la police régulière allemande, de la police encasernée (*Bereitschaften*), des unités de gendarmerie alliées, enfin des troupes elles-mêmes. Très antérieurs au plan du 4 avril 1959, ils n'ont pas été mis en harmonisation avec lui. Il serait, sans doute, utile de procéder à ce travail.

Les mesures diplomatiques et politico-militaires prévues au plan du 4 avril pourraient être adaptées à cette hypothèse particulière.

Il conviendrait de transformer le commandement collégial actuel (les trois commandants agissant en commun) en un commandement unique.

Ces questions pourraient être traitées par le groupe de Washington.

[1] Sur le plan de défense intérieure de Berlin et le plan du 4 avril 1959, voir une lettre n° 2036/ENGDN/AG/EX du 13 septembre, du Premier ministre au ministre des Affaires étrangères, non reproduite.

En résumé, le groupe de Washington doit poursuivre l'étude des mesures politico-militaires. Il devrait, à cet effet, établir des liaisons plus étroites avec le groupe *Live Oak*, dont certains représentants pourraient se rendre régulièrement à Washington. Il devrait, également, procéder à l'harmonisation du plan de défense de Berlin avec le plan du 4 avril.

Le groupe de Bonn doit poursuivre l'étude des mesures économiques.

Le groupe *Live Oak* doit aider le groupe de Washington à mettre au point les mesures politico-militaires. Il doit, en outre, assurer une liaison avec le ministère fédéral de la Défense de Bonn, pour le mettre au courant de l'avancement des travaux.

(*Europe, R.F.A., Berlin 6-35.*)

122

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4461 à 4469 (1). *Washington, 16 septembre 1960.*

(*Reçu :* 2 h. 5.)

Une réunion à Cinq sur le désarmement s'est tenue le 16 septembre au département d'État sous la présidence d'un collaborateur de M. Wilcox. Son objet était de procéder à un échange de vue général à la veille des débats aux Nations Unies (2).

1. Les cinq représentants (3) se sont trouvés d'accord sur un certain nombre de points : impossibilité, au présent stade, de prévoir de façon précise ce que feront les Soviétiques — nécessité de ne pas se laisser entraîner à l'Assemblée générale dans des discussions détaillées sur le désarmement, mais de rappeler les positions de principe des Cinq et les circonstances de la rupture des négociations de Genève (4) — nécessité de demander la reprise des négociations dans le cadre du Comité des Dix.

2. Il est possible, en effet, d'après des renseignements de source canadienne, que les Soviétiques demandent que le Comité soit renforcé par trois États neutres. La Grande-Bretagne, les États-Unis et le Canada comptent s'opposer fermement à cette proposition. Ils n'excluent pas cependant l'hypothèse dans laquelle il serait impossible de maintenir purement et simplement le Comité des Dix. Cette formule en effet n'est pas « populaire » auprès de certains neutres.

(1) Ce télégramme a été communiqué à New York (n° 269), Ottawa (n°s 412-420). Londres (n°s 1444-1452), Rome (n°s 82-90).

(2) Les débats commenceront le 20 septembre devant l'Assemblée générale.

(3) Des pays occidentaux : Canada, Italie, États-Unis, France, Grande-Bretagne.

(4) Sur cette rupture, voir *D.D.F.*, 1960-I, n°s 298 (note), 307 (et note).

a. Le représentant de la Grande-Bretagne a suggéré, si tel était le cas, de proposer la création, dans le cadre des Nations Unies, d'une sous-commission composée de cinq Occidentaux, de trois pays du bloc soviétique et de deux pays neutres. Selon lui, cette formule, qui replace dans le cadre des Nations Unies la négociation sur le désarmement et qui fait intervenir des neutres, pourrait présenter un certain attrait pour de nombreux pays. En revanche, il se pourrait qu'elle soit rejetée par les Soviétiques. Dans ce cas, il conviendrait de proposer que le sous-Comité de travail soit constitué par la totalité des membres des Nations Unies. On se rendrait rapidement compte qu'il est impossible de travailler sérieusement dans un tel forum et il serait alors facile de revenir à la formule d'un groupe très restreint.

b. La position américaine est plus ferme au départ que la position britannique. Il est essentiel, dès le début, de s'en tenir à la formule actuelle du Comité des Dix. Il pourrait, au besoin, être rappelé que cette formule est d'origine soviétique et que les Occidentaux avaient fait une concession en acceptant que le désarmement soit discuté en dehors des Nations Unies et dans un organisme où était instituée la parité. Toutefois, et s'il est absolument impossible de maintenir la formule actuelle, on serait, en dernier ressort, disposé du côté américain à envisager la création d'un nouveau sous-Comité très restreint dans le cadre des Nations Unies. Sur ce point, les Américains se rapprocheraient en définitive de la première formule envisagée par les Britanniques.

c. Le représentant du Canada a lui aussi fait valoir qu'au départ, il convenait de maintenir la formule actuelle, mais il estime que, afin de rendre « plus populaire » la formule du Comité des Dix, deux possibilités pourraient être envisagées :

— L'addition d'un président neutre au Comité des Dix. Ce président devrait n'avoir qu'un rôle de directeur des débats sans possibilité d'intervenir sur le fond ou de prendre part aux votes.

— La création de commissions recrutées sur une base régionale et de commissions techniques. Le représentant canadien ne pense pas cependant qu'une telle formule soit susceptible de faire progresser rapidement la négociation. Son principal mérite, selon lui, serait de faire participer dans une certaine mesure à la négociation un grand nombre de pays neutres et de leur montrer à quel point est complexe toute négociation sur le désarmement.

d. Du côté italien, on se déclare également attaché à l'idée du maintien du Comité des Dix, mais on semble redouter que la proposition de formules telles que la formule britannique 5-3-2 n'aboutisse en définitive à une diminution du nombre des représentations occidentales. Aussi le gouvernement italien pourrait-il ne pas être opposé à l'addition au Comité des Dix de deux États neutres dont les voix pourraient le cas échéant se neutraliser. On pourrait même envisager un système de rotation permettant de renouveler chaque année les neutres.

e. Mon représentant a appelé l'attention sur les risques que comportent les formules envisagées pour modifier éventuellement la composi-

tion du Comité qui a été chargé de la négociation sur le désarmement ou pour le remplacer. La seule solution valable et pouvant conduire à des résultats fructueux était une reprise des travaux du Comité des Dix. Il était essentiel d'insister sur ce point dès le départ.

3. Les représentants américain et britannique ont évoqué les questions que soulève la résolution irlandaise [1], relative aux mesures destinées à prévenir une plus large diffusion des armes nucléaires.

a. Pour le représentant américain, la solution consisterait à adopter une résolution prévoyant le renvoi du problème à l'organisme chargé de négocier sur le désarmement. C'est cette solution qui avait été adoptée l'an dernier, lorsque la question avait été renvoyée au Comité des Dix.

b. Le représentant britannique a exposé sur cette question les vues de son gouvernement qui sont les suivantes :

On pense à Londres que la résolution irlandaise offre aux Occidentaux la possibilité de prendre une initiative. Ils devraient proposer une résolution aux termes de laquelle les puissances disposant d'armes atomiques déclareraient leur intention de ne transférer aux puissances n'en ayant pas ni armements ni informations pour les produire. Quant aux pays qui n'ont pas d'armes atomiques, ils déclareraient leur intention de n'en pas fabriquer.

Selon le représentant britannique, une telle initiative, au cours de débats qui s'annoncent difficiles pour les Occidentaux, aurait l'avantage de plaire à l'opinion publique des pays neutres de l'Europe. Les Soviétiques pourraient eux aussi saisir les avantages d'une telle résolution, en raison des difficultés qui les opposent certainement aux Chinois sur le plan de la coopération atomique.

Si cette idée d'une « résolution déclaratoire » ne pouvait pas être retenue, les Britanniques seraient prêts à se rallier à la formule américaine d'une résolution renvoyant l'étude du problème à l'organisme chargé de la négociation sur le désarmement. Toutefois, au cours des débats, la délégation britannique ferait une déclaration précisant le point de vue de son gouvernement en la matière.

N'ayant aucune instruction sur cette question, les autres représentants se sont bornés à indiquer qu'ils rendraient compte des suggestions britanniques à leurs gouvernements respectifs [2].

(Désarmement DT/1.)

[1] Projet de résolution de l'Irlande du 28 octobre 1959 (première révision 28 octobre 1959, seconde révision 30 octobre 1959, troisième révision 16 novembre 1959), publié par La Documentation française : *Documents sur le désarmement. Commission du désarmement (10 septembre 1959) et XIVe session de l'Assemblée des Nations Unies. Débats devant l'Assemblée générale et sa Commission politique (New York, 15 septembre-13 décembre 1959)*, p. 84-85. Ce projet de résolution a été présenté à la Commission politique de l'Assemblée générale, débattu à la séance du 16 novembre 1959. Un vote du même jour a adopté cette résolution qui visait à envoyer devant le Comité des Dix l'étude des « moyens appropriés pour écarter le danger » d'une plus large prolifération nucléaire.

[2] Note manuscrite portée en tête du document : *Je voudrais en parler à M. Legendre.*

123

M. Parodi, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4578 à 4594 (1). *Rabat, 16 septembre 1960.*

(*Reçu :* 17 h 20.)

Au moment où M. Douiri se propose d'avoir des contacts à Paris avec le ministre français des Finances et des Affaires économiques (2), il est peut-être souhaitable de faire le point de la situation économique actuelle du Maroc et des relations économiques franco-marocaines.

Sur le plan intérieur, on constate manifestement une reprise économique appréciable depuis le mois de janvier. Cette reprise résulte :

— de la dévaluation d'octobre 1959;

— des récoltes abondantes au cours de l'année 1959 qui se sont dans l'ensemble bien exportées;

— des effets multiplicateurs des investissements en cours de réalisation ou à venir (Berliet; laverie de l'Office chérifien des phosphates; raffinerie de Mohammedia; usine de pneumatiques de Casablanca; barrage de Mechra Klila; Simca, Fiat, etc., Proctor and Gamble, Unilever).

On constate un allongement des carnets de commandes des industries de transformation, une augmentation de la consommation d'électricité par rapport à l'année dernière de 6 à 7 %. De plus, l'amélioration de la conjoncture économique entraîne une augmentation de pouvoir d'achat qui se traduit par une reprise des achats d'objets de consommation, en particulier textiles, par la clientèle marocaine.

Cependant, on ne peut encore parler de résorption du chômage, car les entreprises préfèrent accroître la durée du travail plutôt que de procéder à de nouveaux embauchages, en raison des difficultés qu'elles risquent de rencontrer à diminuer leur effectif en cas de renversement de la conjoncture.

Il semble que les hommes d'affaires marocains, gagnés par le climat de confiance, commencent à envisager la possibilité de réaliser des investissements dans les industries de transformation plutôt que de consacrer la totalité de leurs capitaux aux opérations commerciales.

Ce retour à la confiance ne s'étend que lentement aux milieux d'affaires étrangers. Si tous les pays européens se montrent intéressés par la fourniture d'équipement ou d'engineering, par contre, ils restent

(1) Ce télégramme a été communiqué à la direction des Relations économiques extérieures (ministère des Finances et des Affaires économiques), ainsi qu'à la direction des Finances extérieures (même ministère).

(2) M. Wilfrid Baumgartner, ministre des Finances et des Affaires économiques, recevait M. Douiri, ministre marocain de l'Économie nationale et des Finances, qui se rendait à la réunion du Fonds monétaire international et était de passage à Paris le 19 septembre.

encore réticents lorsqu'il s'agit d'investir à long terme des capitaux. Cependant, quelques grandes entreprises internationales ont récemment réalisé des investissements (Unilever, Proctor and Gamble, General Tyre, Mattéi) ou sont sur le point de réaliser des investissements importants (Royal Dutch, Shell).

La réalisation des grands projets industriels actuellement à l'étude dans le cadre du plan quinquennal (super triples *(sic),* sucreries, sidérurgie), pour lesquels les autorités marocaines recherchent des participations financières, permettra d'apprécier le degré de confiance qu'inspire actuellement le Maroc.

Cette amélioration notable, mais encore récente, de la conjoncture marocaine sur le plan industriel ne doit pas cacher cependant les graves problèmes auxquels se heurte l'économie marocaine sur le plan agricole, et surtout sur le plan de l'emploi.

Sur le plan agricole, la récolte de céréales de cette année est au-dessous de la moyenne, entraînant des graves difficultés pour le fellah marocain. La production de vin sera inférieure à celle de l'année dernière en raison de l'attaque du mildiou. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur les récoltes des grands produits de l'exportation marocaine (agrumes, abricots, primeurs).

Mais le problème le plus grave qui se pose à l'agriculture marocaine est évidemment celui de la modernisation des méthodes et des structures de l'agriculture traditionnelle. Les mesures prises par le gouvernement marocain dans le cadre du plan quinquennal, en particulier la création de l'Office des irrigations, ne seront pas suffisantes pour améliorer le niveau de vie du fellah de façon sensible. Le sous-emploi très important de la population rurale ne pourra probablement être résorbé par l'accroissement des emplois dans les autres secteurs.

En effet, d'après les prévisions du plan quinquennal, et des déclarations du ministre du Travail, les réalisations prévues dans le domaine industriel permettront peut-être de résorber l'excédent de main-d'œuvre qui se présentera d'ici 1965, mais ne se traduiront pas par une amélioration sensible du niveau actuel de l'emploi. Ceci est d'autant plus vrai que les prévisions du plan quinquennal ont été basées sur une population estimée à 10.500.000, alors que le dernier recensement, dont seuls les résultats globaux sont déjà connus, montre que la population marocaine s'élève à 11.600.000 habitants.

Sur le plan extérieur, l'amélioration de la conjoncture économique marocaine se traduit par une augmentation des importations plus rapide que celles des exportations. Pendant les six premiers mois de l'année 1960, les importations ont atteint un total de 102 milliards de francs marocains contre 71,7 lors des six premiers mois de 1959. Pour la même période, les exportations ont atteint, en 1960, 93 milliards contre 72 en 1959. Par conséquent, l'équilibre commercial des six premiers mois de l'année 1959 a fait place à un déficit atteignant 10 milliards à la fin du premier semestre 1960.

La structure de cet accroissement des importations montre assez qu'il résulte en grande partie de l'amélioration de la situation économique :

— Les biens d'équipement sont en augmentation de 4 milliards par rapport à la même période de 1959;

— Les produits bruts ou demi-produits utilisés par les industries de transformation marocaines sont en augmentation totale de neuf milliards.

L'ensemble des fournisseurs du Maroc bénéficie de cette augmentation mais à des degrés divers. La France améliore nettement sa situation puisque ses exportations sur le Maroc ont augmenté de 50 %, dépassant ainsi le taux d'accroissement du total des importations marocaines (42 %).

Les autres bénéficiaires sont les U.S.A. (qui doublent leurs exportations, essentiellement en raison des expéditions de sucre du premier trimestre), la Russie et l'Italie, sans cependant atteindre des chiffres importants. La zone franc reste largement le principal fournisseur du Maroc en se réservant une part de 50 % du total des importations.

En ce qui concerne les exportations du Maroc, la zone franc reste également le principal acheteur du Maroc avec un total de 58 % contre 57 % en 1959. On a constaté également un accroissement des exportations marocaines spécialement vers l'Allemagne (produits agricoles), vers la Chine (phosphates), vers l'U.R.S.S. (produits agricoles). Au total, les réactions sur la balance commerciale de l'activité économique intérieure marocaine portent en priorité sur les relations commerciales franco-marocaines, en raison du régime particulier des échanges bilatéraux franco-marocains.

Il semble que les autorités marocaines aient un peu abandonné pour l'instant l'idée que l'indépendance économique d'un pays ne peut être assurée lorsqu'une partie importante de son commerce extérieur est liée à un seul pays étranger. On ne constate actuellement en effet aucune tentative de diminuer la part française dans les importations ou dans les exportations du Maroc; seuls peut-être certains pays de l'Est, mais pour des chiffres réduits, bénéficient dans la distribution des licences d'importation de certains avantages justifiés par la nécessité, plus politique qu'économique, d'équilibrer les exportations marocaines vers ces pays.

Cette évolution du commerce extérieur traduit une amélioration de la conjoncture intérieure. Il est souhaitable qu'elle se prolonge.

Elle risque toutefois de créer à plus ou moins long terme des difficultés de balance des comptes, d'autant plus que les dépenses françaises au Maroc sont en constante diminution. Tel sera peut-être le problème qu'exposera M. Douiri au ministre français des Finances et des Affaires extérieures [1].

(Collection des télégrammes.)

[1] Lire en fait : des Affaires économiques

124

Note de la Direction des Affaires politiques

(Service du désarmement)

Lettre sur le désarmement en date du 12 septembre 1960 de M. Khrouchtchev au président de la République

N. (1) *Paris, 16 septembre 1960.*

Tout en étant rédigée sur un ton qui veut être aimable, la dernière lettre de Khrouchtchev sur le désarmement en date du 12 septembre (2), en réponse à la lettre du président de la République du 12 août (3), reprend,sans aucune modification et avec encore plus d'insistance, les thèmes déjà développés dans les lettres soviétiques précédentes du 26 juin (4) et du 23 juillet (5). Ces thèmes sont les suivants :

1. La position prise désormais par le gouvernement français sur la question des véhicules de l'arme nucléaire, en particulier par sa délégation à la conférence de Genève, n'est pas conforme à celle exposée par le président de la République au cours de ses entretiens avec M. Khrouchtchev à Rambouillet et à Paris, en mars et avril 1960 (6). Il y aurait entre les deux positions « des divergences précises et très importantes ».

À Rambouillet, le président de la République aurait exprimé « des vues claires et sans ambiguïté sur la nécessité de commencer le désarmement par la destruction des véhicules d'armes nucléaires : fusées de combat, avions susceptibles de transporter des armes nucléaires, bases militaires, maritimes et terrestres, bases de fusées, etc. ». Au contraire, à Genève, le représentant de la France aurait adopté « une autre position beaucoup moins précise ». Il aurait exposé des considérations sur le contrôle sans désarmement réel. Il aurait parlé du contrôle sans destruction complète des différents stocks de véhicules d'armes nucléaires et des bases situées à l'étranger. À ce sujet, et ceci est une nouveauté par rapport aux lettres précédentes, M. Moch est mis, deux fois, personnellement en cause : « Nous ne pouvons pas penser que M. Moch n'exposait

(1) Cette note a été rédigée par M. Michel Legendre, sous-directeur du Désarmement à la direction des Affaires politiques.

(2) Lettre publiée par La Documentation française, in *Documents sur le désarmement. Commission du désarmement (16-18 août 1960) et XVe session de l'Assemblée des Nations Unies. Débats devant l'Assemblée générale et devant les 1re, 2e et 5e Commissions (New York, 20 septembre-20 décembre 1960)*, p. 41-42.

(3) Publiée par La Documentation française, *id.*, p. 40-41.

(4) Publiée par La Documentation française, *id.*, p. 36-37.

(5) Publiée par La Documentation française, *id.*, p. 38-40.

(6) Sur les entretiens qui eurent lieu à l'occasion de la visite en France du leader soviétique, voir *D.D.F.*, 1960-I, n°s 146, 151.

à Genève que son propre point de vue, distinct du point de vue du gouvernement français. D'ailleurs, dans d'autres déclarations en dehors du Comité des Dix, le même M. Moch soulignait la nécessité de se débarrasser des véhicules de l'arme nucléaire et non pas seulement de les contrôler ». Cette tactique est bien connue, elle avait déjà été utilisée par M. Zorine pendant la Conférence de Genève.

2. La lettre soviétique du 12 septembre reprend ensuite le deuxième thème habituel : il s'agit de souligner les différences entre la position de la France et celle de ses alliés occidentaux, et les « coïncidences » entre celle-là et la position soviétique. D'après M. Khrouchtchev, la véritable position du gouvernement français ne peut être en effet que celle comprise par lui lors des entretiens de Rambouillet et de Paris, c'est-à-dire la destruction des fusées, satellites, avions et navires construits et équipés pour lancer des bombes nucléaires et la liquidation des bases militaires situées en territoire étranger près des frontières d'autres États.

Dans ce cas, conclut M. Khrouchtchev, les positions de la France et de l'Union soviétique « coïncident sur bien des points », d'autant plus que les dernières suggestions du gouvernement soviétique sur le désarmement ont été préparées en tenant compte des idées exposées par la France; il existe donc une « base convenable pour aborder ensemble la solution pratique du problème du désarmement ».

3. En ce qui concerne le cadre des pourparlers futurs sur le désarmement, M. Khrouchtchev déclare qu'il n'est « nullement opposé à des pourparlers avec la participation d'un nombre limité d'États ». La meilleure preuve, ajoute-t-il, en est que le gouvernement soviétique, non seulement a accepté la négociation au sein du Comité des Dix, mais encore était prêt à participer activement à l'examen du désarmement à la Conférence au sommet; si cela n'a pas été possible, ce n'est nullement de sa faute, comme chacun le sait. Pour l'avenir, M. Khrouchtchev indique toutefois qu'il serait souhaitable que « certains autres États intéressés » participent également aux négociations.

En tout cas, actuellement, étant donné l'échec du Comité des Dix [1] et de la Conférence au sommet [2], le lieu le plus convenable pour examiner la question du désarmement serait, d'après M. Khrouchtchev, l'Assemblée générale de l'O.N.U. C'est d'ailleurs, fait-il remarquer, ce que les quatre-vingt deux membres de la Commission du désarmement, y compris la France, ont recommandé le 18 août [3], lors de la réunion de la Commission. Cette Assemblée « pourra donner un nouvel élan et une orientation juste à tous les pourparlers ultérieurs, en développant ce qui a déjà été réalisé par la dernière Assemblée ».

[1] Les Soviétiques ont quitté la séance du Comité des Dix le 27 juin 1960 : *D.D.F.*, 1960-I, n°s 298 (note), 307 (et note).

[2] La Conférence au sommet a échoué le 17 mai 1960. Pour les comptes rendus de la Conférence, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 221.

[3] La Commission du désarmement s'est réunie à Genève du 16 août au 18 août 1960.

4. La lettre se termine par un appel à la participation des chefs de gouvernement ou d'État ou d'autres personnalités dirigeantes des États à la prochaine Assemblée générale des Nations Unies, afin de donner un plus grand poids aux décisions qui seront adoptées.

Conclusion.

La lettre de M. Khrouchtchev du 12 septembre n'apporte pas d'éléments nouveaux quant au fond du problème. C'est une occasion pour celui-ci de reprendre les thèmes connus, déjà exposés dans les lettres précédentes. On peut d'autre part faire remarquer que le gouvernement soviétique avait répondu aux lettres de la fin du mois de juin des cinq pays occidentaux, membres du Comité des Dix, par des lettres de M. Khrouchtchev au général de Gaulle le 23 juillet, à M. Macmillan le 23 juillet, à M. Diefenbaker le 24 juillet, et par des notes au gouvernement américain le 26 juillet, au gouvernement italien le 2 août. Seul, le président de la République a répondu le 12 août à la lettre soviétique qui lui avait été adressée. Aucun des destinataires des autres lettres ou notes n'a adressé de réponse. On peut donc se demander s'il est utile de poursuivre seul un dialogue qui n'apporte pas d'éléments nouveaux et peut servir la propagande soviétique.

(Désarmement DT/1.)

125

Note de la Délégation française au Conseil de l'Atlantique-Nord [1]

Proposition Gates

N. n° 805. *Paris, 16 septembre 1960.*

On se souvient qu'aux mois de juin et de juillet, l'idée avait été mise en avant, notamment par M. Spaak, d'un compromis possible entre les positions française et américaine en matière de M.R.B.M. [2]. Le compromis aurait consisté essentiellement en ceci.

Les Américains auraient apporté à la France une aide technique nous permettant de réaliser notre force de frappe nationale de façon rapide,

[1] Rédigée pour le Ministre par M. Pierre de Leusse, représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N.

[2] *D.D.F.*, 1960-I, n° 253; ci-dessus les n°s 43, 56.

économique et efficace; en échange, la France aurait accepté de soutenir les propositions Gates devant l'O.T.A.N., et en particulier de recevoir sur son sol un certain nombre de M.R.B.M. appartenant à l'O.T.A.N. Les Américains ont indiqué à M. Spaak qu'il s'agissait d'une voie intéressante à explorer.

Il semble cependant, et notamment à la lumière de la récente conférence de presse du général de Gaulle [1], qu'il est peu probable que la France soit disposée à accepter une contrepartie telle que le stationnement d'engins et de têtes nucléaires O.T.A.N. sur son territoire.

Dans ces conditions, toute idée de compromis doit-elle être abandonnée et ne nous reste-t-il comme possibilité que d'opposer un « non » absolu aux propositions Gates, lesquelles sont destinées selon le général Norstad à venir en discussion très prochainement devant le Conseil ?

Si les Américains acceptaient de nous apporter une aide substantielle pour la construction de notre force de frappe nationale ou de nous céder en toute propriété des engins *Polaris*, il est sans doute possible d'imaginer d'autres contreparties que celle, sans doute trop importante, à laquelle avait songé M. Spaak. L'on pourrait par exemple examiner l'hypothèse suivante.

La France en échange de l'aide américaine ci-dessus mentionnée :

1° Accepterait de participer au financement conjoint d'un programme d'engins M.R.B.M. stationnés en certains pays d'Europe, mais non sur le territoire français.

C'est ainsi que les pays scandinaves, tout en refusant de mettre leur territoire national à la disposition d'un programme nucléaire, ne paraissent pas exclure l'idée de participer financièrement à l'effort nucléaire de l'Alliance.

2° Envisagerait éventuellement l'équipement en M.R.B.M. de nos forces stationnées en Allemagne. Cette deuxième mesure peut d'ailleurs, dans une étape intermédiaire, se révéler quasi indispensable afin d'éviter que la valeur combative de nos forces de l'avant ne soit très affaiblie par rapport à celle des troupes d'autres pays membres.

Il semble en tout cas qu'il y aurait intérêt à ce que le problème d'un compromis franco-américain soit évoqué clairement lors du Comité de défense du 20 septembre. Il ne paraît, en tout état de cause, guère opportun que la discussion des propositions Gates à l'O.T.A.N. soit abordée avant qu'une conversation destinée à clarifier les positions mutuelles ait eu lieu directement entre les Français et les Américains.

[1] Le 5 septembre à l'Élysée : voir l'*Année politique 1960*, p. 547-548. Sur cette conférence de presse, cf. également ci-dessus le n° 104 (note).

126

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT [1]
Conversations tripartites (Afrique)

N. *Paris, 16 septembre 1960.*

I. *Échange de vues de caractère général sur l'évolution de l'Afrique.*

1. La rapidité de l'évolution africaine entraîne des troubles de croissance dont l'U.R.S.S. cherche à profiter pour s'implanter en Afrique. La crise congolaise lui a paru être une merveilleuse occasion pour installer au cœur de l'Afrique ses émissaires et ses techniciens [2]. Après les étapes marquées par le prêt d'Assouan [3], l'affaire de Guinée [4], le prêt soviétique à l'Éthiopie [5], l'intérêt porté par le Kremlin au continent africain s'affirme de plus en plus comme un des éléments essentiels de la politique soviétique.

Mais l'immixtion soviétique au Congo a été si voyante et si brutale qu'elle paraît avoir ouvert les yeux de beaucoup de dirigeants africains sur les desseins réels et les ambitions du « colonialisme soviétique ».

Ce mouvement de recul devant l'U.R.S.S. s'est accompagné du renforcement chez les Africains de la mystique de l'O.N.U., remède miracle qui doit dispenser les bienfaits d'une aide occidentale débarrassée de toute séquelle de colonialisme.

2. La Communauté française a pris avec succès le tournant de l'indépendance. Dans le courant du mois d'août, huit États de la Communauté : le Dahomey, le Niger, la Haute-Volta, la Côte d'Ivoire, le Tchad, la République centrafricaine, le Congo et le Gabon ont acquis leur souveraineté internationale totale en accord avec la France [6].

Les quatre premiers de ces États, qui forment le Conseil de l'Entente, ont tenu à suivre une voie différente de celle du Mali et de Madagascar et à se présenter devant les Nations Unies sans le moindre lien juridique avec l'ancienne puissance coloniale. Dès que leur indépendance sera

(1) Cette note a été rédigée par M. Jean Sauvagnargues, directeur d'Afrique-Levant. Sur des précédents, voir *D.D.F.*-1959-I, n°s 198, 234, 235, 249 (et notes).

(2) Le 14 juillet, M. Lumumba avait envisagé de faire appel à l'aide soviétique. Le 5 septembre, le secrétaire général des Nations Unies adressait au gouvernement soviétique une lettre où il demandait des précisions au sujet des avions et des camions qui avaient été mis à la disposition du gouvernement congolais.

(3) Le 27 décembre 1958, a été signé l'accord U.R.S.S.-Égypte sur la première tranche des travaux du barrage d'Assouan. Sur le sujet, voir, *D.D.F.*, 1958-II, n°s 282, 301 (et notes).

(4) Le 4 février 1959 a été signé un accord commercial soviéto-guinéen.

(5) Un accord soviéto-éthiopien a été signé le 8 mars à Addis-Abeba.

(6) L'indépendance est proclamée : le 1er août au Dahomey, le 3 au Niger, le 5 en Haute-Volta, le 7 en Côte d'Ivoire, le 11 au Tchad, le 13 en République centrafricaine, le 15 au Congo et le 17 au Gabon. Ces États seront admis à l'O.N.U. lors de la huit cent soixante-quatrième séance plénière de l'Assemblée générale, le 20 septembre.

reconnue officiellement par l'organisation des Nations Unies, on peut prévoir cependant que ces quatre États signeront avec la France des accords de coopération [1].

Les quatre États d'Afrique équatoriale en revanche ont conclu avec nous au moment même des fêtes de l'indépendance des accords de coopération qui règlent les modalités de leur participation à la Communauté, ainsi que celles de l'aide et de l'assistance technique apportées par la France.

La sérénité dans laquelle s'est accomplie l'évolution de l'Afrique française présente avec les récents événements du Congo un contraste trop évident pour qu'il soit nécessaire de le souligner.

De même, les relations avec la France du Togo et du Cameroun se sont développées de manière extrêmement satisfaisante.

Des accords de coopération ont été paraphés avec le gouvernement de M. Ahidjo. Ils seront probablement signés au cours des prochains mois [2]. Avec le gouvernement du Togo [3], un échange de lettres assure le maintien des relations particulières des deux pays dans le domaine économique et monétaire, en attendant la conclusion d'accords définitifs entre la France et le Togo.

L'ensemble des États africains d'expression française a montré jusqu'à présent une remarquable stabilité qui constitue un facteur extrêmement encourageant dans l'évolution de l'Afrique.

3. Nous commençons à entrer dans l'ère des oppositions entre Africains.

La tendance des Africains — et le jeu de l'U.R.S.S. — est de rejeter sur le « colonialisme » occidental la responsabilité de leurs difficultés internes et de leurs dissenssions. Il y a là un fait auquel il importe d'être particulièrement attentif.

Les deux idées-force de l'Afrique de 1960 : indépendance et unité ont une valeur pratique très différente. L'indépendance a été effectivement accordée par les puissances européennes (souvent d'ailleurs, les masses sont déçues qu'elle n'apporte pas l'âge d'or). L'unité ne dépend que des Africains. C'est un véritable tabou que l'on vénère en paroles, mais auquel les hommes politiques africains ne paraissent pas prêts à sacrifier les avantages d'une indépendance nouvellement acquise. Il ne faut pourtant pas sous-estimer sa puissance sur les consciences et les imaginations.

Le mythe de l'unité africaine tire sa force précisément du besoin des Africains d'oublier l'évidence, à savoir la complète absence d'unité d'une

[1] Sur l'indépendance des États du Conseil de l'Entente, voir ci-dessus le n° 79 et l'*Année politique 1960,* p. 355-359. La signature d'éventuels accords de coopération est envisagée, mais n'a pas encore fait l'objet de négociations. Le 26 septembre, les quatre chefs d'État de l'Entente proposeront au général de Gaulle l'ouverture de pourparlers. Sur le sujet, voir une note pour le Ministre n° DAG 1, du 7 octobre 1960, non reproduite.

[2] Un accord de coopération sera signé à Yaoundé entre la France et le Cameroun le 13 novembre.

[3] La coopération franco-togolaise est régie par des conventions du 25 février 1958.

Afrique émiettée entre les particularismes tribaux et les ethnies, ainsi que le fait que les jeunes nations africaines ont dû s'inscrire dans le cadre des anciennes structures coloniales et sont dépourvues d'unité réelle.

On comprend dès lors la position que la plupart des États africains ont adoptée sur le problème de l'unité du Congo. L'éclatement du Congo eût en effet constitué pour chacun d'eux un très dangereux précédent.

On comprend aussi l'expression employée par M. Mongi Slim selon laquelle la crise malienne[1] pose un « cas de conscience » aux États africains.

4. Le 20 août, le Sénégal s'est séparé du Soudan avec qui il avait spontanément constitué, en janvier 1959, la Fédération du Mali et a décidé de se transformer en État unitaire totalement indépendant sur le plan national, comme sur le plan international.

On se souvient que le gouvernement français, prenant d'ailleurs un risque grave par rapport aux autres États de la Communauté, avait accepté, à la fin de 1958, de ne pas s'opposer au désir manifesté par les dirigeants sénégalais et soudanais de constituer une fédération.

Les difficultés naquirent très vite de heurts entre les conceptions opposées des participants : les Sénégalais étaient favorables à une fédération décentralisée laissant substituer les institutions et la personnalité de chaque État; les Soudanais voulaient, au contraire, une organisation centralisée qu'ils espéraient dominer par leur nombre et leur dynamisme.

Une première crise, qui faillit déjà conduire à l'éclatement, se produisit dans le courant des mois d'avril et de mai 1960. Elle fut finalement résolue dans le sens souhaité par le Sénégal par une décision réservant à un Sénégalais la future présidence de la nouvelle fédération. C'est sur ce même problème que devait se produire la rupture définitive.

En fait, la dissolution de la Fédération marque seulement l'échec d'une formule trop ambitieuse de regroupement et non l'éclatement d'une entité nationale (puisque bien au contraire, il s'agissait pour M. Senghor de préserver la personnalité du Sénégal).

C'est donc dans le cadre du problème du « regroupement » africain qu'il faut reconsidérer le problème du Mali.

5. La plupart des États africains, bien qu'ils proclament constamment leur attachement à l'unité africaine, se sont montrés jusqu'à présent en fait extrêmement réservés à l'égard des conceptions panafricaines défendues respectivement par M. Nkrumah et M. Sékou Touré.

Aucun leader africain n'est prêt à se mettre à la remorque de l'un ou de l'autre et ni M. Nkrumah, ni M. Sékou Touré n'ont jusqu'à présent

[1] Sur l'éclatement de la Fédération du Mali, voir l'*Année politique 1960,* p. 363-366; ci-dessus le n° 83 (et note).

enregistré aucun résultat substantiel dans leurs efforts pour réaliser, autour d'eux, un regroupement des États africains.

L'instrument de M. Nkrumah, tel qu'il avait été conçu par son conseiller, M. Padmore [1], devait être la Conférence panafricaine à deux niveaux : celui des gouvernements d'une part, celui des partis et des peuples d'autre part (la deuxième conférence devant évidemment être utilisée le cas échéant pour faire pression sur la première). Le schéma n'a en fait nullement fonctionné de la manière dont l'imaginait son promoteur.

Les conférences des États indépendants d'Afrique, qui se sont réunies successivement à Accra [2], Monrovia [3], et Addis Abeba [4], ont à peu près complètement échappé à l'influence dominante de M. Nkrumah, en dépit des efforts faits par celui-ci pour rassembler autour du Ghana les États africains en les ameutant contre la France à propos de la guerre d'Algérie ou de la bombe atomique.

L'échec de l'union entre la Guinée et le Ghana [5] — M. Nkrumah ne cache plus sa méfiance devant M. Sékou Touré en qui il voit un instrument des Soviets — la conférence de Saniquellie [6] au cours de laquelle M. Nkrumah a dû se résigner à accepter les conceptions libériennes, ont porté un coup très dur aux ambitions panafricaines du leader ghanéen.

Avec sa Conférence de solidarité afro-asiatique [7], dont il doit partager le contrôle avec les Russes, les Égyptiens et les Chinois, M. Sékou Touré ne paraît pas avoir obtenu beaucoup plus de résultats. Il sera intéressant de suivre l'évolution de cette organisation et de voir l'issue de la lutte entre le Caire et Conakry.

Actuellement, tous les États africains qui viennent d'accéder à l'indépendance soulignent la nécessité d'avancer avec une extrême prudence dans la voie de l'unité africaine [8] et d'éviter tout abandon de souverai-

[1] M. Georges Padmore, conseiller de M. Nkrumah, Premier ministre du Ghana, pour les Affaires africaines.

[2] Sur la première conférence d'Accra, qui s'est tenue du 15 au 22 avril 1958, voir *D.D.F.*, 1958-I, n°s 254, 282, 303 (et notes); sur la deuxième conférence d'Accra ou première conférence panafricaine des peuples, qui s'est tenue du 8 au 12 décembre 1958, voir *D.D.F.*, 1958-II, n°s 172 et 398 (et notes); sur la troisième conférence d'Accra, qui s'est tenue du 7 au 9 avril 1960, voir *D.D.F.*, 1960-I, p. 351, n. 1.

[3] Sur la conférence de Monrovia (Liberia), qui s'est tenue du 4 au 8 août 1959, voir une note non reproduite de la direction d'Afrique-Levant du 4 septembre 1959 et *D.D.F.*, 1959-II, n° 63 (et note).

[4] Une conférence des États indépendants d'Afrique s'est tenue à Addis Abeba (Éthiopie) du 14 au 24 juin.

[5] Le 23 novembre 1958, dans une déclaration commune, MM. Sékou Touré et Nkrumah annonçaient leur intention de créer les États-Unis d'Afrique : *D.D.F.*, 1958-II, n° 398 (note).

[6] Sur la conférence de Saniquellie (Liberia) qui s'est tenue du 15 au 19 juillet 1959, voir les deux dépêches n° 149/AL du 22 juillet et n° 154/AL du 25 juillet 1959, non reproduites et *D.D.F.*, 1959-II, n° 44 (et note).

[7] La deuxième Conférence de solidarité afro-asiatique s'est tenue à Conakry (Guinée) du 11 au 16 avril.

[8] Sur le sujet, se reporter à *Notes et études documentaires*, n° 3159, *Les groupements d'États africains*, 28 janvier 1965, La Documentation française.

neté. Cette position, très proche de celle de M. Tubman, a été défendue de la manière la plus catégorique aussi bien par M. Tafawa Balewa que par M. Sylvanus Olympio et par M. Ahidjo.

Un fait nouveau très important est constitué d'autre part par l'arrivée prochaine dans les conseils africains des États de la Communauté qui, aux côtés du Cameroun, du Liberia et de l'Éthiopie, vont y constituer une majorité de tendance modérée et favorable à la coopération avec l'Occident.

La conférence d'Addis-Abeba au cours de laquelle, pour la première fois, on a assisté à un début de regroupement des modérés africains autour du Cameroun et de la Nigeria, a amorcé cette évolution que les Occidentaux ont évidemment le plus grand intérêt à favoriser.

6. L'affaire malienne en ce sens a simplement marqué un alignement du Sénégal sur la position adoptée par presque tous les États d'Afrique occidentale, à l'exception du Ghana et de la Guinée. Mais s'il est apparu que la formule fédérale était prématurée et ne pouvait tenir compte suffisamment, dans les pays de structure ancienne comme le Sénégal et le Soudan, des oppositions de personnes et des diversités ethniques, il n'est pas exclu que l'affaire ouvre la voie à de nouveaux développements.

Certains leaders africains, comme M. Hamani Diori (et M. Houphouët-Boigny) songent à un regroupement des États d'expression française qui seraient associés par des formules assez poussées de coopération dans différents domaines, et d'abord dans le domaine économique. Ce regroupement sera l'affaire des Africains et la France n'a pas à s'en mêler, mais elle suit de tels efforts avec la plus grande sympathie. La France est en effet extrêmement sensible aux inconvénients de tous ordres qu'entraîne l'existence d'unités nationales trop petites. Elles espère que des formules de coopération et d'association pourront être trouvées conformément aux évidentes nécessités économiques, notamment sur le plan des investissements.

II. *Congo.*

Dans une situation extrêmement confuse et qui évolue d'heure en heure, il faut d'abord essayer de dégager des points de repère :

a. L'O.N.U. est actuellement seule en mesure de combler le vide créé par le départ des Belges et l'absence de toute autorité congolaise réellement constituée.

b. Il est peu probable que l'Union soviétique prenne le risque d'intervenir militairement au Congo, mais elle est décidée à maintenir et à accentuer son intervention politique en appuyant au maximum M. Lumumba. Son objectif essentiel pour le moment est donc d'assurer la possibilité d'une aide soviétique directe aux extrémistes congolais en discréditant l'action de l'O.N.U.

c. Il n'y a pas actuellement de gouvernement congolais, bien que M. Kasavubu doive continuer à être considéré comme chef d'État légal.

L'intervention de M. Mobutu [1] — dont les résultats peuvent d'ailleurs être remis en cause à tout moment (On voit mal en effet comment la force publique, dont les mutineries ont été à l'origine des troubles actuels, pourrait se trouver miraculeusement réorganisée, dotée de cadres à l'autorité reconnue et en mesure d'imposer l'ordre aux factions) — ne fait que confirmer cette situation.

En l'absence d'autorité centrale, le Congo se trouve ramené à l'anarchie tribale d'où l'ont tiré les Belges. À l'exception du Katanga, solidement tenu en main par M. Tschombé avec l'aide de l'Union minière et de l'assistance technique belge, il s'agit d'un retour au chaos primitif beaucoup plus que d'un éclatement du Congo.

d. Toutes les données géographiques et ethniques militent contre l'unité du Congo et excluent en tout cas toute formule centralisatrice. Mais tous les Africains — au Congo comme hors du Congo — savent que l'État congolais n'est pas viable sans unité économique et ne peut vivre sans les ressources du Katanga (65 % du revenu congolais).

De ce fait fondamental découlent les deux conséquences suivantes :

— Dans l'Afrique de 1960, il est peu probable que le Katanga indépendant puisse se maintenir bien longtemps contre l'opposition de toute l'Afrique noire, à moins d'avoir directement recours à l'aide rhodésienne et sud-africaine (ce qui compromettrait toute la position occidentale en Afrique noire) [2].

— Aucun gouvernement congolais ne pourra subsister à Léopolville sans s'être assuré la coopération du Katanga, par la force ou la négociation.

Le mythe de l'unité africaine joue à plein dans l'affaire du Katanga et en faveur de Lumumba. Les déclarations de M. Tschombé et certaines fausses manœuvres ont pendant longtemps réduit à l'impuissance les modérés de Léopoldville.

Au contraire, si M. Kasavubu réussissait à ramener le Katanga dans le giron congolais, sa position se trouverait renforcée de manière décisive. L'atout katangais n'est utilisable que dans la mesure où on aura réussi au préalable à persuader M. Tschombé de renoncer à l'indépendance. Peut-être pourrait-on alors envisager un regroupement des « modérés ».

e. Les États africains, à l'exception de la Guinée, se trouvent pris entre leur hostilité assez générale à M. Lumumba — complètement discrédité par ses appels à l'U.R.S.S. — et leur condamnation de la sécession katangaise — qui les amène à nuancer leur appui au « fédéraliste » Kasavubu. Les volte-faces de M. Nkrumah ont été caractéristiques. Après avoir envisagé d'apporter à Lumumba une aide directe

[1] Le 14 septembre, le colonel Mobutu a pris le pouvoir; il crée le 19 un Comité de salut public pour gouverner le pays.

[2] Sur la réconciliation et en faveur de l'unité congolaise, voir une lettre adressée par M. Hammarskjöld, secrétaire général des Nations Unies, à M. Moïse Tschombé, président du gouvernement provincial du Katanga, le 8 octobre, et figurant dans le télégramme de New York n°s 2485-2491, du 17 octobre, non reproduit.

contre Tschombé, il a ensuite exclu toute action en dehors de l'O.N.U. pour finalement menacer de retirer ses contingents de la force de l'O.N.U. et apporter aussi un appui décisif à Lumumba [1].

f. Lumumba et Kasavubu restent, l'un et l'autre, pour des raisons différentes, les figures de proue du nationalisme congolais. Au stade actuel, il ne serait sans doute pas sage de miser sur l'élimination d'aucun d'entre eux [2].

***

L'action des puissances occidentales devra d'une manière générale tenir compte de ces données :

1. Appui au Secrétaire général et à l'O.N.U., mais réserves de notre part sur le caractère trop ambitieux du programme tracé par M. Hammarskjöld.

Il est vrai que l'aggravation de la situation au Congo peut imposer cette « tutelle » des Nations Unies, que l'U.R.S.S. dénonce (et à laquelle elle serait prête à opposer son veto s'il était question de la consacrer dans une résolution du Conseil de sécurité) — mais qui peut parfaitement résulter avec l'accord d'autorités congolaises d'une interprétation large des directives données à M. Hammarskjöld.

2. Attitude d'extrême fermeté pour exclure toute action ou intervention unilatérale au Congo.

De ce point de vue, la proposition américaine de faire passer toute l'aide par le canal des Nations Unies peut avoir, dans l'immédiat, certains mérites. Il faudrait en tout cas réserver les possibilités d'action d'organisations internationales comme la C.C.T.A. [3] (qui présentent sous « un chapeau » collectif des formes d'aide en fait bilatérale).

Il ne faut pas non plus perdre de vue les possibilités offertes, notamment dans le domaine de l'administration, par les États de la Communauté.

Il doit être également entendu que les contingents stationnés au Congo ne peuvent agir que dans le cadre de la force des Nations Unies.

3. Extrême prudence à l'égard de la sécession katangaise. Le gouvernement français a évité de recevoir les envoyés de M. Tschombé.

4. Neutralité dans les affaires intérieures qui doivent être réglées par les Congolais eux-mêmes, mais un regroupement des modérés dans le cadre d'un arrangement général entre les provinces congolaises est souhaitable.

[1] Sur la position du Président ghanéen et les instructions adressées à son représentant à New York en vue de la réunion du Conseil de sécurité du 12 septembre, se reporter au télégramme d'Accra n°s 914-916, du 12 septembre, non reproduit.

[2] Le 5 septembre, M. Kasavubu, président de la République du Congo, a démis de ses fonctions M. Lumumba, Premier ministre, et nommé à sa place M. Iléo. Le 12 septembre, M. Lumumba est arrêté.

[3] Commission de coopération technique en Afrique au sud du Sahara.

Il ne faut pas oublier que la défense d'un bastion « blanc » au Katanga peut avoir comme corollaire la création d'un bastion soviétique à Stanleyville (où une petite colonie soviétique est déjà implantée).

III. *Guinée* (Voir note séparée) (1).

IV. *Reconnaissance de l'indépendance du Sénégal.*
Question de l'évolution du Soudan (voir note séparée) (2).

V. *Cameroun-Togo* (Voir notes séparées) (3).

VI. Pour mémoire : *Problèmes d'Afrique orientale* (4).

VII. Pour mémoire : *Coordination des efforts occidentaux dans l'assistance à l'Afrique.*

(Il y a lieu à cet égard d'examiner le problème posé par l'offre soviétique sur le Konkouré, qui réédite l'affaire d'Assouan.)

Nous sommes favorables à une approche d'ensemble en liaison avec la B.I.R.D. de la question des projets économiques moyens en Afrique occidentale et centrale : Haute-Volta, Konkouré, Kouilou).

(Afrique-Levant AFR 7-2.)

127

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Bérard, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. n°s 5601 à 5607 (5). *Paris, 17 septembre 1960, 20 h. 35.*
Immédiat.

Je me réfère au télégramme de la mission permanente n° 1957 (6).
Votre déclaration devant l'Assemblée extraordinaire (7), qui n'aura pas

(1) Voir une note de la direction d'Afrique-Levant rédigée par M. Charles Maisonnier, secrétaire des Affaires étrangères, du 5 avril 1960, non reproduite.

(2) Ne figure pas dans le dossier.

(3) Ne figurent pas dans le dossier.

(4) Sur le problème de la Corne de l'Afrique, voir une note de la direction d'Afrique-Levant du 4 avril 1960, non reproduite.

(5) Ce télégramme a été communiqué à Washington sous les n°s 13.960-13.966 et à Londres sous les n°s 11.930-11.936.

(6) Du 17 septembre, non reproduit. La délégation française demandait des instructions et les grandes lignes de l'intervention que le gouvernement français souhaiterait voir, le cas échéant, prononcer par son représentant lors de la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire d'urgence prévue pour le 17 septembre à 20 heures, heure locale.

(7) Les débats des 16-17 septembre au Conseil de sécurité avaient abouti à une impasse. Après le veto soviétique contre une résolution tuniso-cinghalaise au Conseil de sécurité, le problème congolais était débattu devant une Assemblée générale extraordinaire qui devait se réunir le 17. Les débats se prolongèrent jusqu'au 20 septembre. Le vote qui s'ensuivit constituait une approbation massive de la politique pratiquée par le Secrétaire général. Sur les débats, se reporter aux documents officiels publiés par les Nations Unies.

besoin d'être longue eu égard à notre position réservée en ce qui concerne la question du Congo [1], s'inspirera des considérations ci-après.

Le véritable problème au Congo, dans l'immédiat, est celui de la formation d'un gouvernement qui ait à la fois la volonté de s'atteler aux tâches administratives qui s'imposent et l'audience suffisante pour en avoir les moyens. La formation d'un tel gouvernement est affaire strictement intérieure et doit se développer en dehors de toute ingérence des Nations Unies. Dans les circonstances troubles où se trouve le Congo, il est normal que l'évolution dure un certain temps. Il importe d'éviter toute interférence extérieure, même des Nations Unies, afin que le gouvernement qui, il faut l'espérer, finira par asseoir son autorité ne puisse être contesté par aucune fraction du peuple congolais.

C'est dire aussi que la première tâche de ce gouvernement sera de se constituer une administration capable, ainsi que le Secrétaire général en a souligné la nécessité dans un de ses rapports. À partir de ce moment et à partir de ce moment seulement, pourront être sérieusement arrêtés les plans de l'assistance technique dont le Congo aura évidement besoin. Jusque-là, la mission des Nations Unies est de maintenir l'ordre et la sécurité des personnes et des biens, comme en a décidé le Conseil de sécurité dans ses résolutions antérieures [2]. Cette mission implique déjà un effort matériel considérable dont M. Hammarskjöld souligne lui-même l'importance dans son rapport [3]. La sagesse la plus élémentaire veut qu'une extrême prudence préside à l'entreprise de tâches nouvelles tant que ce fardeau initial ne s'allégera pas lui-même progressivement. L'expérience du passé prouve que les moyens financiers des Nations Unies et leurs possibilités de ressources aux contributions volontaires comportent des limites.

D'un autre point de vue, il ne serait d'ailleurs pas bon d'habituer un État qui vient de naître à l'indépendance à l'idée que les dépenses normales de gouvernement puissent être financées autrement que par ses propres ressources. D'autres États devraient-ils sombrer dans le désordre pour être dispensés à leur tour de tout effort personnel ? L'aide aux pays sous-développés est une des missions consacrées par la Charte. La France pour sa part l'a toujours mise au premier rang de ses préoccupations. Cette œuvre immense et nécessaire ne doit pas être compromise par la faute d'un seul.

[1] La délégation française s'est abstenue dans le vote des résolutions des 14 juillet et 9 août, et n'a voté la résolution du 22 juillet que moyennant l'interprétation qu'elle espérait y voir donner par tous. Sur ce dernier vote, voir le télégramme de New York nos 1368-1375 du 22 juillet, non reproduit. Se reporter également à une note pour le Ministre n° 52 du 23 août, émanant de la direction des Nations Unies et organisations internationales au Département, sur l'affaire du Congo aux Nations Unies, et qui fait le point de la question à la date indiquée (document non retenu).

[2] Résolution 143 du 14 juillet (document officiel du Conseil de sécurité S/4387), résolution 145 du 22 juillet (document officiel du Conseil de sécurité S/4405), résolution 146 du 9 août (document officiel du Conseil de sécurité S/4426).

[3] Sur le sujet, se reporter au télégramme de New York n° 1820 du 8 septembre, analysant le quatrième rapport présenté par le secrétaire général des Nations Unies (document non retenu). L'aide financière immédiate requise des États membres de l'Organisation est évaluée à 100 millions de dollars.

C'est pourquoi il semble que dans cette affaire, les Nations Unies doivent avoir soin de calquer leur action sur l'évolution des événements et ne pas se précipiter vers les décisions nouvelles dont la nécessité ne paraît pas s'imposer.

En ce qui concerne votre attitude dans un scrutin éventuel, celle-ci ne pourra naturellement être définie qu'au vu des projets de résolution en présence. Je vous indique cependant dès maintenant, afin que la délégation puisse combattre cette idée dans ses conversations, que nous sommes évidemment défavorables à toute institution d'un Comité de bons offices appelé par son mandat à intervenir dans les affaires intérieures du Congo [1].

(Afrique-Levant, Congo belge CB 5-1.)

128

Conversations franco-luxembourgeoises

Réunion tenue à l'Élysée le 17 septembre 1960, à 15 h. [2]

C.R.

Le général de Gaulle redit tout d'abord combien il est heureux de voir à cette réunion les hommes d'État luxembourgeois. Cet échange de vues aura été utile. Ce n'est qu'un début. Il nous aura permis d'exposer ce qu'on peut appeler notre « inspiration européenne ». Il ne s'agit pas de porter atteinte à ce qui a été fait, de revenir sur le traité de Rome, mais il est nécessaire d'organiser la coopération régulière des Européens. Par-dessus les organismes spécialisés, nous devons disposer d'une coopération organisée des États. La base existe. C'est celle des Six. Nous avons pris ensemble certaines habitudes. Nous ressentons les dangers auxquels nous sommes exposés, nous savons les services que nous pouvons nous rendre comme aussi la nécessité d'encadrer l'Allemagne — dans son

[1] Le 21 août, M. Hammarskjöld, lors du débat sur le Congo devant le Conseil de sécurité, a déclaré qu'il acceptait la suggestion faite au cours de la dernière séance par le délégué soviétique, relative à la création d'un Comité consultatif pour le Congo. Cet organisme lui permettrait de poursuivre les contacts qu'il entretient déjà avec les représentants des États ayant envoyé des troupes dans le pays. Sur le sujet, se reporter au télégramme de New York n° 1651 du 21 août, non reproduit.

[2] M. Pierre Werner, président du Conseil, et M. Eugène Schaus, ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, arrivés le 16 septembre à Paris, devaient s'entretenir le lendemain avec le général de Gaulle des problèmes européens. L'entrevue devait clore la série des entretiens bilatéraux inaugurés fin juillet par la rencontre de Gaulle-Adenauer de Rambouillet (Sur cette rencontre, voir ci-dessus le n° 54), entretiens qui avaient porté sur les idées du président de la République française touchant l'avenir de l'Europe (*Le Monde* des 18-19 septembre, p. 16).

propre intérêt comme dans le nôtre — pour qu'elle demeure occidentale et que son dynamisme profite à l'Europe. Entre nos pays, il n'y a plus de griefs ni de revendications. Et puis, nous sommes tout près les uns des autres : nos conceptions politiques, morales, sont voisines et nous donnent un substratum commun. Nous sommes tous, par notre origine, chrétiens et romains, nous sommes libéraux au meilleur sens du terme. Nous avons la pratique et l'instinct des affaires du monde. Ce sont des raisons de nous réunir.

Les gouvernants luxembourgeois ont fait certaines réserves et nous avons compris leur souci : d'abord de ne pas démolir ce qui existe, dans lequel le Luxembourg voit une sorte de sécurité. Le Luxembourg est un pays d'acier. Le système existant à cet égard est important pour lui. Certaines institutions européennes y sont implantées. Il est normal que tout cela soit préservé. Tel est, nous semble-t-il, le sens de leurs préoccupations.

M. Werner le confirme. Sur le but à atteindre, celui d'une coopération politique, c'est-à-dire sur un plan différent de ce qui existe, les vues luxembourgeoises concordent avec les nôtres et il salue notre initiative [1]. Le général de Gaulle a lui-même formulé leur propre souci de ne pas être entraînés dans la voie d'une révision des traités. Le souci de la pérennité des traités, la fidélité aux traités ont pour le Luxembourg un caractère fondamental. M. Werner remercie le Général de comprendre ces soucis, qui n'empêchent pas le Luxembourg d'être disposé à examiner de nouvelles modalités de coopération. Il serait intéressant d'obtenir quelques précisions à leur sujet.

M. Schaus signale qu'un point sur lequel il serait intéressant de connaître l'opinion du gouvernement français est celui de la fusion des exécutifs des institutions européennes. Le problème a été légitimement posé, mais peut-être n'est-il pas encore mûr. On peut se demander s'il serait indiqué de le faire maintenant, alors que chaque exécutif a sa compétence propre.

Le Général observe que, si nous organisons ce que nous voulons, ce seront là des questions dont on aura l'occasion de délibérer.

M. Debré ajoute qu'un jour viendra où une rationalisation des institutions sera nécessaire; mais c'est une question qui ne se posera qu'à longue échéance et il n'y a pas lieu de se hâter. Pour le moment, chaque institution a son domaine et l'Euratom est d'ailleurs la seule qui, du fait que l'évolution de la situation n'a pas été conforme aux prévisions, pose un problème d'actualité.

M. Werner note que la C.E.C.A. a un domaine spécialisé et des règles précises. Il ne faut pas diluer pour ainsi dire ses règles dans un Marché commun général. Or, on peut craindre qu'une fusion n'amène des chan-

[1] Allusion à la conférence de presse du 5 septembre du général de Gaulle : voir ci-dessus le n° 104 (note).

gements dans les règles de compétence. Tant que les vues des gouvernements européens n'auront pas été précisées, mieux vaut surseoir à la fusion.

Le général de Gaulle rappelle que la question qui se pose actuellement est celle de la coopération politique. À partir de là, on pourra aborder les problèmes économiques et techniques qui se résoudront plus facilement.

M. Schaus aimerait avoir des précisions sur le Secrétariat politique, chargé de préparer les rencontres gouvernementales, dont la création serait envisagée.

M. Couve de Murville observe que jusqu'ici, nous n'avons rien précisé par écrit. Toutefois, si l'on veut assurer un travail suivi, il faut disposer d'un organe administratif constituant une base sérieuse capable de suivre l'exécution des décisions. Un tel organe devrait être d'une nature très différente de celle des institutions existantes : il s'agirait d'un organe intergouvernemental dont la composition ne devrait pas être trop nombreuse.

M. Schaus pose la question de savoir si l'actuel secrétariat du Conseil des ministres (qui assure le secrétariat des Conseils des ministres du Marché commun, de l'Euratom et de la C.E.C.A.) ne pourrait pas faire ce travail.

M. Couve de Murville observe qu'il s'agit là d'un organe purement administratif et que nous avons en vue un peu plus que cela. Il s'agit de faire des études, d'élaborer des propositions, d'assurer l'exécution des décisions prises.

Le général de Gaulle confirme que sa tâche serait de préparer les décisions et de veiller à leur exécution. Les gouvernements auraient ainsi à leur disposition non seulement les organismes économiques déjà existants, mais un organe politique à leur disposition.

M. Schaus demande si l'on ne peut envisager une liaison entre le nouvel organisme et ce qui existe déjà et dont l'effectif est relativement important (environ 150 personnes).

Le général de Gaulle est d'accord pour ne pas souhaiter une prolifération des fonctionnaires; mais les questions politiques, par leur nature, ne demandent pas pour être suivies un personnel aussi nombreux que les questions économiques. Selon nos vues, il y aurait tous les trois mois des réunions gouvernementales; il convient donc de prévoir un organisme politique dont le travail serait de préparer ces réunions. Peut-être un jour faudra-t-il prévoir une Commission culturelle et peut-être un jour aussi une Commission de défense nationale. Mais, bien entendu, tout remontera vers les gouvernements qui décideront.

M. Werner observe qu'il y a de fréquents chevauchements entre les questions politiques et les questions économiques, qui rendent difficile le partage des compétences. Il cite l'exemple des questions monétaires.

Le général de Gaulle considère comme nécessaire qu'il y ait des liaisons entre tous les organismes communs. À titre d'exemple, il rappelle l'existence de la Conférence des ambassadeurs qui, après le traité de Versailles, avait pour mission de suivre les questions posées par l'exécution du traité. Compte tenu de la différence des situations, c'est à un organe analogue qu'on peut penser.

M. Werner demande quel rôle serait dévolu à l'actuel Conseil des ministres du Marché commun et s'il n'y aurait pas risque de conflit.

Le général de Gaulle remarque que, pour qu'il puisse y avoir conflit, il faudrait supposer que les ministres des Affaires étrangères qui représentent leur pays au Conseil du Marché commun seront en désaccord avec leur propre gouvernement.

M. Schaus demande ce que devient l'Angleterre dans nos projets.

Le général de Gaulle répond qu'il faudrait que l'Angleterre devînt européenne; mais nous ne pouvons pas l'y obliger. Si nous faisons l'Europe, il est certain que la coopération britannique est de première importance. Mais jusqu'ici, il faut bien reconnaître que la Grande-Bretagne ne vient pas à nous. Les Anglais se méfient de l'Europe. Ils ont tendance à s'exagérer l'importance du Commonwealth. De plus, ils croient qu'il est pour eux de bonne politique de « coller » aux Américains. Nous non plus nous ne devons pas nous séparer des Américains, mais nous devons essayer d'exister par nous-mêmes. Nous devons prendre les Anglais comme iis sont. Si nous faisons effectivement l'Europe, il est possible que leurs vues se modifient. Les Anglais sont les Anglais; ce n'est pas notre faute.

M. Schaus se déclare d'accord sur ce qui précède. Il en déduit donc que notre formule ne ferme pas la porte à la Grande-Bretagne.

Le général de Gaulle le confirme. Au surplus — et c'est un point que les partisans de l'intégration devraient garder présent à l'esprit — si l'on peut attirer la Grande-Bretagne vers l'Europe, ce sera plutôt par la voie d'un système confédéral que par celle d'une intégration que l'Angleterre n'acceptera jamais.

M. Werner demande ce qui sera fait jusqu'au jour où une participation de la Grande-Bretagne pourra être obtenue.

Le général de Gaulle répond qu'il faut la tenir au courant et tâcher de trouver des arrangements pour les questions qui se posent, par exemple pour le Marché commun. Il précise, sur une remarque de M. Werner, qu'il faut procéder par accords partiels. Au surplus, la Grande-Bretagne fait dès à présent plus d'affaires avec les pays du Marché commun qu'avant. Il faut faire des ajustements, mais à condition que cela ne démolisse pas le Marché commun avec son tarif commun. En résumé, une certaine coopération de la Grande-Bretagne est nécessaire, mais il ne faut sans doute pas prévoir pour elle la même place dans une organisation européenne que pour les pays de notre continent.

M. Werner se demande si on ne pourrait pas utiliser plus largement l'U.E.O. pour parvenir à la coopération désirable.

Le général de Gaulle estime que ce serait désirable, mais qu'il ne faut pas remplacer le Marché commun par l'U.E.O. En somme, il n'y a qu'un moyen de nous faire désirer par les Anglais, c'est d'exister en tant qu'Européens.

M. Schaus évoque le problème de la défense. Une nouvelle organisation politique européenne ne constituerait-elle pas un danger pour les rapports de l'Europe avec les États-Unis ?

Le général de Gaulle ne le pense pas. Les Américains sont les premiers à souhaiter l'unité de l'Europe. Et c'est parce que l'Europe n'existe pas qu'ils ont poussé l'O.T.A.N. dans la voie où nous la voyons engagée, c'est-à-dire d'une organisation sous commandement américain. L'Europe une fois organisée, ils verront les choses d'un autre point de vue.

M. Schaus (qui est ministre de la Force armée) note que, pour le Luxembourg, la présence américaine est une nécessité.

Le général de Gaulle observe que cela ne fait aucun doute.

M. Werner estime qu'il faut éviter de donner à l'opinion l'impression qu'on veut démolir l'O.T.A.N.

Le général de Gaulle précise qu'il ne s'agit pas de démolir. Au contraire : pour que la force atlantique soit puissante, il faut qu'il y ait une Europe et une Amérique et pas seulement une Amérique. S'il n'y a que l'Amérique, nous n'aurons pas la volonté de résister en cas de conflit et si nous étions une nouvelle fois submergés, nous ne reparaîtrions plus.

M. Schaus se déclare très satisfait de ces éclaircissements.

M. Werner demande comment vont se concrétiser les vues qui ont été exposées aujourd'hui.

Le général de Gaulle répond que nous allons écrire aux gouvernements intéressés en formulant des propositions. Ces propositions ne seront pas très détaillées. Ce qui importe, c'est de commencer. Par la suite, on verra. Pour commencer, nous proposons une première réunion. Le seul fait de tenir une réunion des chefs de gouvernement constituera déjà en soi un pas énorme. Un jour nous auront les organismes voulus, une assemblée. Et, un jour peut-être, un référendum viendra confirmer que le sentiment populaire est en faveur de la construction de l'Europe.

M. Schaus remarque que la Constitution luxembourgeoise prévoit le référendum. Il n'y aurait donc pas là, du point de vue luxembourgeois, de problème juridique. Du point de vue pratique, la question est peut-être quelque peu différente. Les expériences de référendum au Luxembourg n'ont pas toujours été très heureuses.

M. Werner estime qu'il faut pour un référendum une question précise et concrète.

Le général de Gaulle indique qu'il ne voit pas dans un référendum éventuel la base juridique d'une Constitution européenne. Ce ne serait qu'une base psychologique. Ce n'est d'ailleurs pas pour demain.

M. Werner remercie le Général de ses explications. Les discussions d'aujourd'hui ont apporté beaucoup de clarté et elles ont été extrêmement utiles. Il rend hommage à la hauteur de vues des conceptions qui ont été exposées. Il a cru nécessaire d'exprimer les préoccupations du Luxembourg. Son pays n'en est pas moins d'accord, dans l'ensemble, pour faire avancer la coopération politique entre États européens.

Le général de Gaulle remercie le président du gouvernement et le ministre des Affaires étrangères luxembourgeois de s'être rendus à son invitation et lève la séance à 15 h. 45.

(Europe 1956-1960. Questions internationales n° 171, f°s 108-115.)

129

Entretien de M. Couve de Murville avec M. Herter

le 19 septembre 1960 (1)

C.R. Secret.

M. Couve de Murville demande au secrétaire d'État s'il croit que M. Khrouchtchev soulèvera la question allemande devant les Nations Unies et en quels termes.

M. Herter estime que le Premier ministre soviétique ne manquera pas cette occasion de parler du revanchisme allemand. Il cherchera de plus à se rendre compte, avant de poursuivre son action, du degré de ténacité que montreront les Occidentaux.

M. Couve de Murville fait remarquer qu'en ce domaine, il est toujours difficile de savoir si M. Khrouchtchev parle de son propre mouvement ou s'il est poussé par les Allemands de l'Est.

M. Kohler rappelle que M. Ulbricht vient de passer un mois avec M. Khrouchtchev en Crimée et que leur politique a dû être concertée.

M. Alphand demande si les États-Unis ont l'intention de soulever la question allemande et celle de Berlin devant les Nations Unies.

M. Herter répond qu'il y aurait peut être intérêt à reprendre une résolution semblable à celle qui fut votée en 1951 et qui concernait la liberté des élections en Allemagne (2)

(1) Le ministre français des Affaires étrangères se trouvait aux États-Unis à l'occasion de la quinzième session de l'Assemblée générale de l'O.N.U., qui devait s'ouvrir le 20 septembre.

(2) Le 15 octobre 1951, à la demande du Chancelier fédéral, les trois Occidentaux annonçaient leur intention de proposer à l'O.N.U. l'envoi d'une commission chargée d'enquêter sur la possibilité d'élections libres en Allemagne.

Dès le 27 septembre de la même année, en réponse à des propositions du Premier ministre est-allemand, le Chancelier avait offert la tenue d'élections libres dans toute l'Allemagne, sous le contrôle des Nations Unies.

M. Herter indique que M. Khrouchtchev, d'après des renseignements qu'il a reçus, compterait proposer que le débat général n'ait lieu que le matin et que les questions de désarmement soient abordées immédiatement les après-midis. De cette façon, le Premier ministre soviétique aura la possibilité de parler devant deux forums.

M. Couve de Murville indique que les conversations tripartites de vendredi devront traiter en priorité du problème de Berlin et de l'Allemagne. Il faut à cet égard tenir compte du point de vue des Allemands, les principaux intéressés.

M. Herter en est d'accord, il l'a dit hier à M. von Brentano qui était à Washington. Le ministre des Afffaires étrangères allemand a beaucoup insisté pour que des officiers de son pays participent à la rédaction du plan d'urgence sur Berlin. Le secrétaire d'État a donné son plein accord.

M. Herter ajoute qu'il est convaincu que M. Macmillan se rendra à New York la semaine prochaine.

***

M. Couve de Murville demande alors à M. Herter de lui laisser exposer le résultat des conversations entre pays européens appartenant au groupe des Six qui se sont déroulées à Paris en août et septembre [1]. Les Américains, croit-il savoir, se plaignent d'être tenus à l'écart, il est nécessaire de combler cette lacune.

M. Couve de Murville fait valoir que ce qui existe actuellement sur le plan économique doit être traduit sur le plan politique. Ceci est particulièrement urgent de la part des pays européens devant les développements de la crise actuelle Est-Ouest. Afin de développer cette coopération européenne, il faut aller progressivement et commencer par la politique étrangère. Par la suite pourront être examinés la coopération culturelle puis quelques grands problèmes d'intérêt militaire. Il s'agit aussi de donner aux États européens l'habitude de parler de ce qui les concerne et d'instituer de cette façon la confédération à laquelle songe le général de Gaulle. Par la suite, il faudra assurer les contacts entre les gouvernements et une Assemblée et s'assurer de l'approbation populaire par un référendum.

En général, tous nos partenaires ont été d'accord sur ce point. Ils ont cependant trois préoccupations :

— Ne pas écarter l'Angleterre de l'Europe. La France, très sincèrement, souhaite que l'Angleterre rejoigne les Six, mais c'est au gouvernement de Londres et à lui seul de prendre la décision. Il s'agit d'ailleurs, en l'occurrence, d'accepter un ensemble et non pas de s'associer par exemple aux conversations politiques sans souscrire aux règles économiques. Du point de vue économique, il faut tenir compte de plus des intérêts d'autres pays comme les États-Unis. C'est pourquoi le gouvernement français souhaite que les modalités de l'adhésion de l'Angleterre au Marché commun soient discutées dans le cadre de la nouvelle O.C.E.D. dont font partie les États-Unis et le Canada.

— La seconde préoccupation concerne l'OTAN. Nos partenaires redoutent de voir se constituer un sous-groupe à l'intérieur de l'Organisation atlantique animé d'un esprit de particularisme. Ils craignent aussi qu'une défense proprement européenne ne soit en contradiction avec les objectifs de l'Alliance dans son ensemble.

Ceci n'est pas fondé, car la coopération se limitera à des problèmes comme la fabrication d'armements en commun, la logistique, les échanges entre élèves des écoles militaires. D'ailleurs, la constitution d'une Europe forte sur le plan militaire ne peut que renforcer l'OTAN et non pas l'affaiblir.

— Enfin, nos partenaires se sont inquiétés, mais à tort, de la possibilité que de nouvelles institutions affaiblissent celles qui existent déjà. Il n'en est pas question, car la

[1] Sur ces conversations, voir ci-dessus les n°s 60, 67, 91, 97, 112, 113, 128; ci-après le n° 130.

France tient au Marché commun plus qu'aucun autre des Six. M. Couve de Murville indique enfin que pour prendre un départ efficace, il est probable que les six chefs d'État ou de gouvernement se réuniront avant la fin de l'année.

M. Herter se borne à remarquer que les États-Unis sont en faveur de l'intégration des Six, à la condition que celle-ci ne se traduise pas par une réduction du commerce international qui les affecterait directement. À cet égard, on s'inquiète à Washington des mesures de protectionnisme agricole qui sont surtout voulues par les Allemands.

M. Couve de Murville reconnaît qu'il y a là un danger dû surtout aux nécessités de la campagne électorale allemande. Ce n'est que par la politique que cet obstacle pourra être surmonté et c'est pourquoi nous tenons à ces consultations politiques. Nous attachons d'ailleurs de plus un très grand intérêt aux futures consultations du G.A.T.T.

M. Herter indique que lord Home avait annoncé qu'il viendrait à Washington parler des relations des Six et des Sept. Mais contre toute attente, il n'a pas soulevé cette question et a paru faire reproche à son ambassadeur, sir Harold Caccia d'adopter une attitude trop intransigeante à cet égard. Les Anglais paraissent bien divisés sur ce problème.

***

M. Herter se demande ce qui se passera demain aux Nations Unies lorsque les nouveaux États auront été admis. Va-t-on laisser M. K. seul faire leur éloge et se présenter comme leur parrain ?

M. Couve de Murville répond qu'il a l'intention de parler à ce sujet le premier et que, de plus, la plupart de ces États avaient été présentés au Conseil de sécurité par la France. M. Couve de Murville s'efforce afin de faire préciser au secrétaire d'État si les États-Unis s'opposeraient à l'admission du Congo.

M. Herter déclare qu'il y a là un problème, mais qu'aucune position n'avait encore été adoptée ce soir.

(Cabinet du Ministre — Secrétariat général — Europe 1956-1960. Questions internationales n° 171, f°s 127-130.)

130

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES (1)

Projet de coopération entre les Six
Conversations franco-allemandes du 17 septembre

N. Secret. *Paris, 19 septembre 1960.*

M. Couve de Murville s'est entretenu dans la soirée du 17 septembre avec M. Carstens. L'ambassadeur d'Allemagne, M. Lucet et M. Wormser ont assisté à la conversation.

(1) Rédigée par M. Wormser, directeur des Affaires économiques et financières au Département.

Le Ministre indique que les conversations avec nos partenaires commencées à Rambouillet les 29 et 30 juillet [1] se sont terminées avec la réception, le 17 septembre, du président du Conseil luxembourgeois. Il ressort de ces divers entretiens que trois séries de problèmes sont posées à propos du rôle de la Grande-Bretagne, à propos de l'O.T.A.N. et à propos des Communautés existantes.

En ce qui concerne le premier problème, c'est à la Grande-Bretagne de le résoudre en faisant un choix. Nous souhaitons que Londres décide de se joindre à l'ensemble. En attendant, il faut laisser la porte ouverte.

M. Carstens demande ce qu'on peut faire entre-temps.

M. Couve de Murville ayant répondu qu'il fallait parler et tenter d'ajuster les difficultés, *M. Carstens* répond que M. Macmillan a dit à M. Adenauer : « Je ne peux pas attendre » [2]. Les Anglais veulent parler aux Allemands. Rendez-vous est pris pour le 30 octobre. M. Macmillan a évoqué certaines éventualités en cas d'échec. *M. Carstens* craint qu'il s'agisse de la présence des troupes anglaises en Allemagne. Il demande si M. Harkort, sir Roderick Barclay et M. Wormser ne pourraient pas se réunir. Il ne faut pas, dit-il, donner aux Anglais l'impression qu'on veut se couper d'eux. *Le Ministre* répond qu'il faut se garder d'irriter les Italiens en les excluant et qu'il ne faut pas interrompre notre propre progression. *M. Carstens* fait allusion aux projets d'entrée des Six dans les Sept (plan Munchmeyer) etc. Il trouve ces projets trop lourds. Il faudrait plutôt dresser la liste des exigences minima de chacun de façon à éviter les répercussions politiques de la rupture entre les Six et les Sept. *M. Couve de Murville* déclare qu'il lui faut attendre d'avoir reçu la visite de M. Heath. Il pourrait y avoir un nouveau contact franco-allemand après cette visite. *M. Carstens* est d'accord et revient sur le fait que la conjugaison de la création d'un nouveau système politique et de l'absence d'accord économique entre les Six et les Sept rend les choses difficiles. *M. Couve de Murville* fait observer que le fait nouveau, c'est que la coopération dans le domaine politique va commencer explicitement, alors que cette coopération était jusqu'à présent implicite.

*
**

M. Carstens enchaîne en disant que la préoccupation essentielle du gouvernement allemand, c'est l'O.T.A.N., c'est-à-dire la sécurité militaire de l'Allemagne qui n'a que 300 km de large. L'interdépendance avec les États-Unis apparaît complète à Bonn. Les Américains doivent rester en Europe. *Le Ministre* répond que la présence des troupes américaines en Europe n'est pas en cause. Ce qui l'est, c'est l'organisation de la coopéra-

(1) Dont les comptes rendus sont ci-dessus reproduits sous le n° 54.

(2) Sur les récents entretiens Macmillan-Adenauer, voir ci-dessus les n°s 86 (et note), 103.

tion. Le gouvernement français n'a pas l'intention de poser le problème avant que soit constitué le nouveau gouvernement américain. *M. Carstens* réplique que le Chancelier avait retenu l'idée de conversations franco-allemandes sur ce sujet. L'armée nationale allemande, dit-il, fait partie d'un tout plus large. *M. Blankenhorn* intervient pour souligner la nécessité de maintenir un commandement unique. *M. Carstens* fait allusion à un projet de forces spéciales européennes [1]. *Le Ministre* rappelle qu'il n'y a ni liens ni contacts entre les armées française et allemande. *M. Carstens* dit que les États-Unis paraissent craindre d'avoir à se retirer. *M. Couve de Murville* réplique que, dans l'Alliance, l'Europe n'a pas assez de poids et que la question de la répartition des postes de commandement, contrairement à ce que paraît penser M. Carstens, n'est pas essentielle. Il poursuit en soulignant qu'à notre avis, l'Europe doit avoir davantage le sens de ses responsabilités et que les États-Unis y gagneront. *M. Carstens* reconnaît que telle est l'idée du Chancelier. *M. Blankenhorn* déclare que l'infrastructure commune de Bordeaux à Augsburg doit être maintenue. *M. Carstens* étant revenu sur le désir du Chancelier qu'il y ait des conversations franco-allemandes sur le sujet, *M. Couve de Murville* indique que M. Strauss en a parlé à M. Messmer. *Le Ministre* poursuit en disant qu'il ne faut pas lier l'O.T.A.N. et l'affaire européenne. On a le temps en ce qui concerne l'O.T.A.N. *M. Carstens* n'est pas d'accord, car si la France veut abandonner l'intégration militaire et faire, dans le domaine de la défense, l'Europe à Six, les Anglais et les Américains établissent, eux, pour leur part, un lien entre les deux questions. Il faut donc faire des propositions pour rassurer les Américains. *M. Couve de Murville* réplique que, si on renforce l'Europe, on renforcera du même coup l'Alliance et le États-Unis. Ceux-ci préfèrent avoir pour interlocuteurs une série de pays qui, pris isolément, sont faibles. Le Ministre se réfère au Marché commun prôné par Washington par idéologie, qui, une fois créé, suscite à son tour des hésitations aux États-Unis. *M. Carstens* donne raison au Ministre, mais maintient que les Américains sont inquiets et qu'il faut les rassurer et les amener ainsi à apprécier plus justement les projets européens. Il ne faut donc pas attendre pour avoir des échanges de vues sur l'Alliance. *M. Couve de Murville* marque son accord. Il répète qu'il faut entrer dans la voie de l'union politique, c'est-à-dire avoir, pour commencer, des positions communes. Le Ministre donne comme exemple une position commune sur Berlin à exposer aux États-Unis. M. Carstens est d'accord.

*
**

La conversation porte ensuite sur la coopération dans le système nouveau. Il y aura, dit *M. Couve de Murville,* coopération dans le domaine

[1] En marge, point d'interrogation.

essentiel de la politique étrangère, dans le domaine de l'enseignement, dans le domaine économique et dans le domaine de la défense éventuellement. *M. Carstens* fait allusion aux procédures à utiliser dans le domaine de l'enseignement en raison de la structure fédérale du gouvernement allemand (président de la Conférence des ministres de l'Éducation des Länder), mais en vient tout de suite au domaine de la défense. Il faut y faire preuve de prudence, tenir compte des Alliés, ne pas faire un bloc dans l'Alliance atlantique. C'est une affaire de psychologie. *M. Couve de Murville* fait remarquer que, dans le domaine militaire, les choses changent constamment. Nous avons l'affaire algérienne, l'armée allemande est en voie de constitution. Il y a des changements techniques incessants. Enfin, en ces matières, il n'y a au fond que deux pays sur six qui soient vraiment intéressés. Il est anormal que ces deux pays n'aient pas de contact sur le plan militaire. *M. Blankenhorn* fait observer que des conversations franco-allemandes sur les bases vont avoir lieu le lendemain. *M. Couve de Murville* cite comme domaines de coopération : les armements, les problèmes logistiques, les écoles, les échanges d'élèves et d'officiers afin d'arriver à une doctrine militaire commune. *M. Carstens* paraît satisfait de cette énumération et du fait que les contacts envisagés soient bilatéraux pour l'instant.

Quant au Marché commun, dit le Ministre, nous y tenons plus que d'autres. L'Euratom et la C.E.C.A. sont des institutions subalternes. On pourra un jour ramener la C.E.C.A. dans le Marché commun. Ce n'est pas actuel car le Marché commun n'est pas fini, alors qu'il existe déjà en matière de charbon et d'acier. Il faut donc attendre au minimum la fin de la première étape du Marché commun. Quant à l'Euratom, à quoi sert-il ? en vérité à rien. *M. Carstens :* « C'est pourtant votre enfant. » *M. Couve de Murville :* Il est fondé sur deux idées fausses (pénurie de matières fissiles, pénurie d'énergie). Il y a deux aspects de l'Euratom : l'énergie doit aller au Marché commun, la recherche à la section enseignement du nouveau système. *M. Carstens* se déclare personnellement d'accord, mais ne peut rien proposer. *M. Couve de Murville* se déclare d'accord. On verra plus tard. La France ne propose pas de changer ce qui existe. S'il y a coopération politique effective, le Marché commun viendra sous le chapeau général des conférences de chefs de gouvernements. *M. Carstens* paraît d'accord. Ce sera, dit-il, par le poids des faits. Reste, ajoute-t-il, l'autre question qui est le fonctionnement du Conseil des ministres. Il faut que la Commission européenne accepte les représentants permanents. *M. Couve de Murville :* Que les ministres se réunissent pour l'accélération, pour la politique agricole commune, mais pas pour donner à M. Rey de nouvelles instructions pour l'accord avec la Grèce ou fixer le droit de douane sur le tabac. Cette réforme ne nécessite pas une révision du traité. *M. Carstens* est d'accord, mais comment réformer le Conseil des ministres ? Lui, qui a été jadis un adversaire farouche de la constitution d'un ministère des Affaires européennes en Allemagne, en vient à se demander s'il n'est pas temps de modifier ses vues et de jouer de l'autorité d'un tel ministre. *M. Couve de Murville*

ayant cité l'exemple des négociations commerciales, telles qu'elles sont menées en France, c'est-à-dire par des fonctionnaires, au vu d'instructions arrêtées par des fonctionnaires [1], *M. Carstens* reconnaît le poids des arguments du Ministre, mais réserve sa position. *M. Couve de Murville* déclare qu'il s'agit d'une question de pratique et non de changer les traités, sauf sur un point. En effet, il faudrait changer les traités pour élargir la compétence de l'Assemblée. Mais ce n'est pas pressé, nous ne le proposons pas.

M. Carstens demande si nous ne songeons pas à des traités à ratifier.

M. Couve de Murville répond : pourquoi ne déciderions-nous pas une première réunion ? On verra ensuite.

M. Carstens rappelle qu'il ne peut y avoir de référendum en Allemagne avant les élections et il faut faire voter une loi constitutionnelle. *M. Couve de Murville* fait remarquer que seul le Luxembourg pratique le référendum. Les Belges ne l'aiment pas (Wallons-Flamands). Les Italiens ont peur du vote communiste. En Hollande, la souveraineté réside dans la Couronne. La France n'abandonne pas l'idée. Mais on en reparlera. Nous ne nous pressons pas.

Le Ministre ayant fait allusion à l'organe administratif de support qu'il faudra un jour créer, *M. Carstens* déclare qu'il ne croit pas qu'à Bonn, on pourrait accepter Paris comme siège. Il y a, en Allemagne, une opposition à une trop grande dépendance de la France. Ailleurs, rétorque *M. Couve de Murville,* on craint l'hégémonie franco-allemande.

L'entretien sur ces problèmes prend fin vers 22 h. 30.

P.S. Au cours de cet entretien, on a abordé également la question de la reconnaissance du Sénégal par Bonn, des échanges commerciaux Allemagne Est-Allemagne Ouest et de Berlin dans le cadre de la pression russe à Berlin, la question de l'article 107 de la charte des Nations Unies [2] (si M. K. aborde le problème allemand à New York), la coopération entre services spéciaux à l'occasion des saisies effectuées sur le *Las Palmas* par la Marine française.

(*Secrétariat général — Europe 1956-1960, Questions internationales* n° 171, f°s 133-139.)

[1] En marge, point d'interrogation.

[2] L'article 107 de la charte des Nations Unies est ainsi formulé : « Aucune disposition de la présente charte n'affecte ou n'interdit vis-à-vis d'un État qui, au cours de la seconde guerre mondiale, a été l'ennemi de l'un quelconque des signataires de la présente charte, une action entreprise ou autorisée, comme suite de cette guerre, par les gouvernements qui ont la responsabilité de cette action ».

131

M. Jean Legrain, Consul de France à Kano,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 206/AL. *Kano, 19 septembre 1960.*

1° L'émotion suscitée par nos projets d'expériences nucléaires au Sahara, dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence par ma communication n° 145 (22/Londres) du 29 août 1960 (1), n'est pas près de s'apaiser. Si j'en crois ce qui m'a été dit, lors de mon passage à Kaduna (2) ces jours derniers, une abondante documentation envoyée d'Accra contribuerait à l'entretenir.

2° Celle-ci doit être assez spéciale : aucun de mes interlocuteurs habituels ne m'a parlé d'explosions souterraines, mais tous m'ont exprimé leur inquiétude devant notre bombe à hydrogène. J'ai tenté une mise au point; mais partout le siège était fait. Si les expériences nucléaires françaises n'étaient pas dangereuses, pourquoi les Corses s'y sont-ils opposés, comme l'a dit la Radio-télévision française ?

3° L'émotion des masses populaires semble peut-être plus vive que l'année dernière. Beaucoup de nos compatriotes en ont été le témoin dans diverses agglomérations du Nord et même en brousse. La bombe française, paraît-il, rendra stériles tous les êtres vivants de cette région. La Nigeria indépendante saura se faire respecter.

4° À Kaduna, les milieux gouvernementaux demeurent dans l'expectative. On y compte beaucoup sur une réaction des États de la Communauté qui nous ferait renoncer à nos projets. L'attitude de M. Modibo Keita encouragera les timorés, pense-t-on.

Toutefois, si contre tout espoir, la France donnait suite à son projet d'explosions nucléaires, le comité directeur du N.P.C. (3) pourrait difficilement s'incliner devant un geste qui serait, une fois de plus, une provocation à l'adresse de l'Afrique.

Les mesures de représailles qu'il sera amené à suggérer alors au gouvernement s'établissent progressivement :

a. Reconnaissance *de facto* du G.P.R.A. et boycott des produits français;

(1) Le télégramme n° 145 du 29 août, adressé à Paris par le consul de France à Kano et retransmis à Londres sous le n° 22, témoigne de l'émotion soulevée par l'annonce d'une troisième expérience atomique souterraine française au Sahara (elle aura lieu le 27 décembre). L'émotion est d'autant plus vive que la radio française a précisé qu'il n'était pas question de faire état des protestations des Corses. En outre, l'opinion publique nigérienne estime que la France est en position d'infériorité depuis que le Mali aurait annoncé, par la bouche de Modiko Keita, son intention de reconnaître le G.P.R.A. De plus, les partis progressistes tentent de détacher les États de la Communauté de la France.

(2) Kaduna, ville neuve, capitale de la Nigeria du Nord. Le consul de France à Kano a pour circonscription la Nigeria du Nord.

(3) N.P.C. : Northern People's Congress, parti traditionaliste dont Alhaji Ahmedu Bello, Sardauna de Sokoto, est le chef de file.

b. Blocage des avoirs français;

c. Rupture des relations diplomatiques et expulsion des ressortissants français.

5° L'attitude des États de la Communauté comptera pour beaucoup dans les décisions qui seront prises à notre égard. Bon nombre de Nigériens et de Ghanéens sont installés dans la République du Niger et en Côte d'Ivoire : on le sait ici et l'argument n'est pas négligeable.

132

M. Spitzmuller, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 732/EU. *Istanbul, 20 septembre 1960.*

Le récent incident soulevé par l'intervention intempestive du gouvernement turc dans la question algérienne que constituait son offre de médiation ou de bons offices [1] doit nous amener à réfléchir à nouveau sur l'orientation fondamentale de la politique étrangère de la Turquie. Compte tenu des divers éléments d'information dont nous pouvons disposer : déclarations tant officielles que privées, prises de position ou décisions gouvernementales publiques ou secrètes, confidences de personnalités qualifiées, indiscrétions sans doute moins contrôlables, mais émanant de sources responsables, il semble actuellement que l'on puisse esquisser les appréciations suivantes, bien entendu à titre provisoire.

1° Il ne semble pas douteux que le Comité d'union nationale, seul organe disposant du pouvoir effectif, est résolu à demeurer fidèle aux alliances occidentales. Même chez les éléments du groupe dit « activiste », cette orientation repose sur une conviction sincère. Le colonel Turkes, l'un des éléments les plus avancés, me le disait hier encore en

[1] Au cours d'une conférence de presse-dialogue, le général Gursel avait abordé entre autres choses l'affaire algérienne. Après avoir réaffirmé sa sympathie pour la cause des peuples luttant pour leur indépendance comme l'avait fait la Turquie d'Ataturk, le chef de l'État et du gouvernement avait indiqué que le cabinet d'Ankara était prêt à offrir sa médiation ou ses bons offices dans le conflit algérien. En exprimant l'amitié de la Turquie pour la France, il avait ajouté qu'il s'était entretenu à ce sujet avec M. Spitzmuller. Pour l'ambassadeur de France, la publicité donnée sans avertissement préalable à une démarche de ce genre auprès du gouvernement français faisait le jeu des rebelles; le comportement des dirigeants turcs à l'égard de la France « se montr[ait], pour la première fois, directement déplaisant ». (Télégramme d'Ankara n°s 1022-1027 du 18 septembre, non retenu.) M. Spitzmuller avait immédiatement évoqué l'affaire devant M. Sarper, qui avait déploré le système des conférences de presse tenues par le chef de l'État en personne, conférences préparées par le seul Comité national unioniste; l'habitude des questions et des relations extérieures manquait au général, ainsi que le sens des nuances politiques et la souplesse nécessaires. M. Sarper concluait : « Nous avons cru bien faire. Nous serions heureux d'être utiles, mais nous avons clairement marqué que notre offre était subordonnée à l'expression par la France du désir de la mettre à profit. » (Télégramme d'Istanbul n°s 1028-1033 du 19 septembre, non publié.)

précisant que sa volonté, comme celle de tous ses camarades, était d'occidentaliser à fond la Turquie, seul moyen de l'aider à échapper à sa situation de pays sous-développé.

2° Mais, d'autre part, et à la différence de l'ancien régime, le Comité d'union nationale entend pratiquer, hors du cadre de ces alliances, une politique d'indépendance et d'autonomie absolues. Il n'admet pas, par exemple, les clauses discriminatoires des accords bilatéraux qui lient la Turquie aux États-Unis; il n'admet plus d'empiètements ou de limitations à sa souveraineté, aussi bien pour des raisons de principe et de susceptibilité nationale que pour éviter de se trouver engagé, à l'improviste et sans son aveu, dans des aventures ou des difficultés politiques avec des États tiers. Ce sentiment l'amène, tout résolu qu'il soit à poursuivre une collaboration étroite avec l'Alliance atlantique, à prendre éventuellement du champ à l'égard de chacun des États membres. En même temps, la Turquie aspire à jouer un rôle important, sinon dirigeant, en particulier dans le Proche-Orient, et à l'égard des pays sous-développés comme de tous ceux qui viennent d'atteindre leur indépendance ou y aspirent. D'où la sympathie qu'elle ne cesse d'affirmer à leur égard, rebelles algériens compris.

Ce désir d'intervention, ce besoin de prestige, cette volonté de ne pas se laisser engager par ses alliances au-delà de leurs objectifs propres, s'accompagnent tout naturellement du désir de développer l'influence de la Turquie en leur sein.

3° Ces vélléités tiennent sans doute davantage compte des sentiments et des espoirs proprement turcs que des possibilités offertes par la réalité. Néanmoins, l'évolution de la situation internationale donne à croire aux dirigeants d'Ankara que la Turquie est en mesure de s'engager dans un jeu politique autonome plus actif.

D'une part, la pensée du Comité d'union nationale est dominée par la constatation de l'incontestable recul des États-Unis, aussi bien à la suite des graves échecs qu'ils ont subis depuis l'année dernière que de la véritable paralysie qui les frappe jusqu'à la venue au pouvoir de la nouvelle administration. Comme, d'autre part, les sentiments des Turcs, militaires en particulier, sont peu favorables aux Américains en mission dans le pays, dont ils supportent mal la présence aussi nombreuse qu'encombrante et assortie de privilèges considérés comme absolument intolérables, on ne s'étonnera guère que les déclarations officielles ne contiennent jamais de référence à l'Amérique, à la différence des panégyriques auxquels ne cessaient de se livrer les anciens dirigeants démocrates. Par surcroît, les auteurs du coup d'État du 27 mai [1] sont trop heureux de pouvoir reprocher à M. Menderes et à ses amis d'avoir avili le pays en le livrant sans contrôle à la prépotence étrangère.

Ceci dit, il serait certainement excessif d'en inférer que la Turquie vise sérieusement à détendre les liens de toute nature, si étroits et si complexes, qui l'unissent aux États-Unis. Les militaires turcs ont jusqu'à

[1] Sur ce coup d'État, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 304 (note).

présent témoigné d'autant d'incompétence que le régime précédent en matière économique et financière, mais après quatre mois d'examen d'une situation économique et financière qui ne cesse de s'aggraver, l'heure de vérité va bientôt sonner : le ministre des Finances se rend aux États-Unis pour participer à la réunion du Fonds monétaire international et aura à ouvrir ses dossiers devant les responsables américains de l'aide à l'étranger sous ses diverses formes. Sans doute, par souci de prestige, la Turquie préfère de plus en plus solliciter et recevoir des concours extérieurs de la part d'organismes internationaux, mais enfin l'appui de l'Amérique reste déterminant sur le plan bilatéral aussi bien que multilatéral, au double point de vue matériel et politico-psychologique.

4° Après les rapports avec les États-Unis, ceux avec l'U.R.S.S. figurent aussi au premier plan des préoccupations turques. En fait, tout de même que pour les pays arabes, comme on le verra plus loin, le nouveau régime ne fait que reprendre la politique du régime précédent. Mais comme il lui paraît indispensable d'imputer à crime à ce dernier toutes ses actions comme toutes ses inactions, on commence d'abord par l'accuser avec violence de n'avoir précisément pas voulu faire ce qu'il a essayé de faire.

Jusqu'à présent, c'est cependant M. Menderes, et non le Comité d'union nationale qui a accepté de se rendre à Moscou. Avec habileté, les Soviets multiplient les témoignages de bonne volonté envers la Turquie et les offres de concours économique « désintéressé ». Ils proposent ainsi de mettre à la disposition de la Turquie, quand elle le voudra, 450 millions de dollars remboursables en quinze ans, à un intérêt de 2,5 %. L'ampleur d'une telle proposition ne peut que dévaluer *a priori* toutes les offres éventuelles subséquentes des États-Unis, dont l'aide directe ne se chiffre chaque année que par une centaine de millions et une cinquantaine de millions de surplus agricoles, théoriquement remboursables. Mais on sait de reste que ce mot n'a guère de sens pour un Turc.

Quoi qu'il en soit, les derniers soubresauts de la politique de détente inaugurée l'an dernier entre l'Est et l'Ouest, pour s'achever si mal il y a quelques mois, se traduisent en Turquie par un désir réel de répondre aux propositions d'amélioration des relations entre les deux pays, telles qu'elles sont formulées par l'Union soviétique, mais aussi par une grande prudence à l'égard de sa puissante voisine. On saurait d'autant moins lui reprocher son attitude favorable à l'égard de la Russie, quel que soit son régime politique, que, jusqu'à présent, les manifestations de bonnes dispositions gouvernementales restent purement verbales et le profond courant d'animadversion qui règne ici à l'encontre de l'U.R.S.S. ne s'est modifié en rien.

En tout état de cause, aucun pas concret n'a encore été fait, et il est impossible de déterminer aujourd'hui si les Soviets vont insister davantage, si les Turcs prendront d'eux-mêmes quelque initiative pour s'avancer plus loin dans la voie d'un rapprochement effectif avec Moscou, ou s'ils ont l'intention de mettre cette possibilité en balance avec les

concours financiers de l'Occident, en particulier américains, auxquels il leur est impossible de ne pas recourir.

5° Le troisième secteur qui retient l'attention du Comité d'union nationale est le Proche-Orient où il désire faire assumer désormais à la Turquie un rôle déterminant fondé sur un rapprochement avec les pays arabes, dont il escompte un renforcement de l'autorité morale et de l'influence politique de leur pays. Là aussi, il s'agit de la reprise et de l'accentuation d'une orientation des anciens gouvernants démocrates qui avaient échoué et qu'on leur reproche aujourd'hui de n'avoir pas pratiquée. Jusqu'à présent, les premières tentatives dans cette direction, limitées d'ailleurs à des manifestations verbales, n'ont entraîné aucune conséquence positive. En se gardant de paraître s'esquiver, la R.A.U. a répondu par la revendication syrienne sur Alexandrette; les efforts pour se présenter en « grands frères » trop protecteurs en Tunisie et en Libye n'ont donné aucun résultat; les rapports avec le Liban, comme avec la Jordanie, restent peu consistants. Il n'y a guère qu'avec l'Irak que les relations, sans être des plus étroites ni très stables, donnent l'apparence d'une meilleure confiance.

Quand on connaît l'aversion et le mépris radicaux que professent réciproquement Arabes pour Turcs à l'égard des uns des autres, il est difficile d'imaginer que des constructions politiques solides et durables puissent s'édifier sur une telle animosité en dépit du sentiment de la communauté islamique. Celui-ci d'ailleurs se trouve en contradiction absolue avec la laïcité chère au Comité d'union nationale et qui, précisément, fournit aux Arabes un nouveau grief contre les dirigeants d'Ankara et leurs prétentions à un leadership que Nasser, pour sa part, ne songe certes pas à leur reconnaître.

Il est regrettable pour la France qu'un des rares gages concrets de la pureté de ses intentions, sinon le seul dont dispose la Turquie à l'égard des États arabes, soit son attitude envers le G.P.R.A., ainsi que l'expose ma dépêche n° 740/EU [1].

Les chances de succès de l'orientation nouvelle ou plutôt, pour reprendre le mot qui lui est cher, des nuances que le nouveau régime

[1] Également du 20 septembre, non reproduite. Cette dépêche analysait l'attitude de la Turquie face au problème algérien : la pression du courant favorable au G.P.R.A. s'était développée puissamment en Turquie. Il y avait à cela plusieurs causes. En incitant Ankara à s'associer à lui pour faire front aux revendications d'Athènes dans l'affaire de Chypre, le gouvernement britannique avait déclenché chez les Turcs un réveil d'idées contraires à la politique d'Ataturk, qui avait répudié toute revendication territoriale, toute ambition extérieure. L'attention se fixant sur un territoire relevant jadis de la mouvance turque, la vanité nationale réveillée ne souffrait pas que la souveraineté y fût exercée par un tiers pays, même allié et ami. La volonté de rapprochement avec les pays arabes commandait un alignement des positions de la Turquie sur celles des pays en question; en s'imposant aux pays arabes, Ankara espérait s'imposer du même coup aux États-Unis et à l'U.R.S.S. Le rêve de jouer un rôle dirigeant au Proche-Orient hantait les membres du Comité d'union nationale, qui accusaient le régime déchu, contre toute vérité, d'avoir travaillé en sens opposé. Si le régime démocrate ne penchait vers le G.P.R.A. que sous la pression du groupe afro-asiatique et avec quelque regret, c'était très consciemment, avec l'espoir d'affirmer son autorité internationale, que le Comité d'union nationale manifestait clairement sa sympathie pour les rebelles. Évoquant l'offre de médiation du général Gursel, l'ambassadeur y voyait « un geste spectaculaire nettement en faveur du "G.P.R.A.", en dépit de l'apparence de cordialité à l'égard de la France ».

entend donner à la politique turque sont donc douteuses. Il est hors de doute qu'il surestime la force, la valeur, la position, les possibilités de la Turquie par rapport au monde extérieur. Il est tout aussi peu contestable qu'en prétendant procéder en même temps dans des directions opposées, il n'aggrave pas seulement la confusion générale, mais qu'il pourra difficilement conserver son équilibre. S'il ne sait pas s'arrêter à temps, si les considérations de prestige, désormais essentielles pour les dirigeants d'Ankara, l'entraînent trop loin, s'il multiplie les maladresses du genre de l'offre de médiation du 16 septembre, il n'est pas exclu qu'il finisse par être emporté par des courants dont il n'aura pas aperçu à temps le danger, et qu'à l'encontre des intentions sans doute sincères qui sont les siennes aujourd'hui, il ne débouche sur des options regrettables pour l'Occident. Ce n'est pas là certes une issue inéluctable. On ne peut nier cependant que le danger existe et ce ne sera pas la première fois dans l'histoire que l'on pourrait entendre un gouvernement dire : « Je n'ai pas voulu cela. »

À cet égard, l'importance de ce qui va se passer à New York, spécialement en ce qui concerne l'affaire algérienne, ne saurait être sous-estimée. Comme je l'ai déjà indiqué, la position turque n'est pas arrêtée à l'heure actuelle et elle ne le sera qu'au dernier moment, non pas tant, comme le dit M. Sarper, en fonction des diverses résolutions qui seront proposées, mais surtout en fonction de l'estimation que fera la Turquie du rapport des forces au sein de l'O.N.U., du moins dans la mesure où le Comité d'union nationale pourra le déterminer sans erreur. En attendant, on multiplie les déclarations favorables aux rebelles algériens, tout en soulignant l'amitié avec la France et la nécessité de la cohésion occidentale.

Je me suis laissé dire que certains membres modérés du Comité d'union nationale pensent qu'ayant ainsi donné de nombreuses et retentissantes satisfactions apparentes au G.P.R.A. et au clan afro-asiatique, la Turquie pourrait échapper à la nécessité de modifier sa politique d'abstention. C'est peut-être là une belle intention, mais outre qu'il n'est pas certain que ce soit celle de la majorité du Comité, il n'est pas davantage assuré que la Turquie soit finalement capable de s'arracher à temps à ses dangereuses fréquentations [1].

(M.L.A. 4-9-9. Turquie.)

[1] Note manuscrite portée en tête du document : *M. Morillon. Ne pourrait-on obtenir de l'Europe un exemplaire supplémentaire de ces dépêches ?*

133

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3967 à 3972.
Confidentiel. Réservé.

Bonn, 21 septembre 1960.

(*Reçu :* 23 h.)

Je retire d'une conversation que j'ai eue cet après-midi avec M. Carstens les indications suivantes :

1. Son entretien du 17 septembre avec le Ministre (1) l'a confirmé dans l'impression que, sur le plan de la coopération politique européenne, les Six pourraient parvenir à trouver un terrain d'entente. Selon lui, des progrès très appréciables avaient été accomplis et les idées formulées pour la première fois à Rambouillet (2) faisaient leur chemin.

Cependant, la question des relations avec l'Angleterre restait très délicate. Le secrétaire d'État estimait des contacts franco-anglo-allemands indispensables et il comptait bien que, le 7 et le 8 octobre, M. Wormser pourrait, à Bonn, aborder le sujet avec M. Harkort. J'ai pu faire état des arguments contenus dans la note de la Direction économique du 19 septembre.

2. Les préoccupations de M. Carstens se concentraient presque exclusivement sur l'O.T.A.N. À son avis, nous étions encore loin d'avoir accordé nos vues et notre position en matière d'intégration inquiétait le gouvernement fédéral.

À ce moment, le secrétaire d'État m'a fait savoir — à titre personnel, a-t-il précisé — que le Chancelier et lui-même avaient été mis au courant par le général Speidel de l'intention qu'aurait le général Challe de réduire les états-majors, conformément, d'ailleurs, à des instructions du général Norstad, mais d'une manière qui favoriserait le commandement français. Un autre point était plus grave : le général Challe avait envisagé le départ de nos troupes d'Allemagne. Je n'ai pu que marquer le plus grand étonnement, en ajoutant qu'il y avait en tout cas quelques contradictions dans de pareils propos. Mon interlocuteur paraissait lui-même très sceptique; il voulait néanmoins que je fusse averti, dans l'espoir qu'il me serait possible de le rassurer pleinement.

3. Le Conseil de cabinet avait consacré une grande partie de sa séance de ce matin à l'affaire de Berlin. Le Chancelier s'était montré partisan d'une riposte plus énergique vis-à-vis de Moscou et de Pankow et désireux de la chercher dans une réduction du commerce interzone. On lui avait exposé la complexité du problème et ses développements probables. M. von Brentano, en particulier, aurait été assez réservé. Mais

(1) Dont le compte rendu est ci-dessus publié sous le n° 130.
(2) Sur les entretiens franco-allemands de Rambouillet, voir ci-dessus le n° 54.

il fallait agir, M. Carstens avait suggéré le contrôle du trafic des personnes se rendant de la zone soviétique en République fédérale (les réfugiés, bien entendu, mis à part) et qui était très considérable. Jusqu'à présent, les Allemands de l'Est avaient bénéficié d'un régime très libéral, la République fédérale tenant à les traiter comme s'ils étaient ses ressortissants, en vertu de sa vocation à l'unité. Mais, aujourd'hui, d'autres considérations devaient prévaloir, notamment un souci de sécurité.

Le problème des mesures ou des contre-mesures à adopter faisait dans son ensemble l'objet d'études auxquelles participaient les différents ministres intéressés et le Cabinet se réunirait dans quelques jours pour en prendre connaissance et arrêter sa ligne de conduite.

(Collection des télégrammes.)

134

M. Bousquet, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1423. Réservé. *Bruxelles, 21 septembre 1960.*

(*Reçu :* le 22, 12 h. 23.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1418 [1].

À l'occasion de l'entretien que j'ai eu avec lui hier sur les conclusions qu'il a tirées, après quelques jours de réflexion, des conversations de Paris du 13 septembre, M. Eyskens m'a exposé ses impressions. J'en résume ci-après les points essentiels :

1. Les idées du général de Gaulle sur la relance politique à Six comportent des éléments très positifs qui amènent le Premier ministre à envisager celles-ci avec « beaucoup de sympathie ». Certes, des obstacles ou des difficultés sont à prévoir, notamment chez les Hollandais, peut-être chez les Italiens, sans doute aussi en Belgique même. Mais, pour M. Eyskens, ceux-ci doivent être surmontés et « une formule permettant d'aboutir dans le sens que souhaite le chef de l'État sera sûrement mise au point ».

[1] Du 19 septembre, non reproduit. Dans ce télégramme, l'ambassadeur faisait part des propos que lui avait tenus M. Wigny après ses entretiens des 13-14 septembre à Paris (Sur ces entretiens, voir ci-dessus le n° 113). Il en ressortait que le gouvernement belge avait un préjugé favorable à l'égard des projets de coopération européenne du général de Gaulle, mais qu'il considérait que la Belgique, petit pays, ne pouvait qu'être préoccupée de leurs éventuelles conséquences sur l'intégration des forces au sein de l'O.T.A.N. D'après M. Bousquet, la Belgique serait prête à faire un pas en avant au plan politique, mais à condition de ne pas en faire deux en arrière dans le domaine économique et social. Elle ne voulait pas d'une révision du traité de Rome. D'où l'importance de la forme selon laquelle les projets français seraient présentés.

2. Revenant sur la conférence de presse de M. Wigny (mon télégramme n° 1399)[1], M. Eyskens m'a indiqué qu'il avait eu avec son collègue des Affaires étrangères un échange de vues au sortir de la réunion chez le général de Gaulle. L'impression commune, qui s'était spontanément manifestée, était celle-là même qu'il venait de m'indiquer.

M. Eyskens déplorait donc que M. Wigny ait cru devoir, quelques heures plus tard, donner l'impression aux journalistes que les éléments négatifs l'emportaient, chez les ministres belges, sur les éléments positifs. Quoi qu'il en soit des sentiments personnellement exprimés par M. Wigny (sentiments dont le ministre et ses services m'indiquent d'ailleurs qu'ils ont été mal interprétés par la presse), les journaux français et belges ont nettement mis l'accent sur les réserves et les craintes des interlocuteurs du président de la République. Celles-ci ont été, de plus, comme l'a fait l'éditorial du *Monde* du 15 septembre, interprétées comme « reflétant dans une large mesure les vues des autres partenaires européens de la France ». M. Eyskens s'est vigoureusement élevé contre une telle affirmation. Il m'a rappelé avec force que celle-ci ne correspondait en rien à la pensée du chef de la délégation belge à Paris (mon télégramme n° 1399).

3. M. Eyskens, qui se flatte d'être un réaliste, se défend d'être spécialement attaché « à la supranationalité ». Il m'a dit différer, sur ce point, d'avis avec M. Wigny qui, depuis l'origine, « a pris une part déterminante comme membre de la commission compétente de l'Assemblée *ad hoc* à la construction supranationale de l'Europe, alors connue sous le nom de Communauté politique. Esprit juridique, influencé par des conceptions qu'il partage depuis des années, le ministre des Affaires étrangères de Belgique n'a peut-être pas l'esprit aussi libre vis-à-vis de conceptions dans lesquelles les nations doivent jouer un rôle que leur refuse une certaine mystique de l'Europe ».

4. Abordant franchement l'objection majeure de M. Wigny (pas d'atteinte au traité de Rome et au rôle de la Commission européenne), M. Eyskens m'a redit textuellement ce qu'il avait exprimé en présence du général de Gaulle et des ministres français : « S'il est souhaitable de ne pas détruire ce qui existe, rien ne s'oppose à ce que les structures économiques actuelles soient modifiées, concentrées ou améliorées. Les traités ne doivent pas être immuables. » Le Premier ministre m'a signalé à cet égard qu'il venait de signer, le jour même, une lettre destinée au ministre des Affaires étrangères et par laquelle il demande à son collègue, avec une modification des règles de fonctionnement du Fonds de développement pour les pays et territoires d'outre-mer, celle de l'importance de la contribution belge à ce titre. Et le Premier ministre précisa : « Je suis parfaitement ouvert aux idées nouvelles si celles-ci sont

[1] Le télégramme n°s 1399-1404, du 16 septembre, n'a pas été reproduit. Le Premier ministre belge avait indiqué à l'ambassadeur de France être en désaccord avec l'interprétation donnée par la presse des entretiens franco-belges. M. Eyskens rappelait qu'il avait précisé au général de Gaulle accueillir avec sympathie les idées de ce dernier.

réalistes et conformes au bon sens comme me le paraissent être celles du général de Gaulle. »

5. Reprenant la seconde objection de M. Wigny concernant l'O.T.A.N., M. Eyskens a manifestement évité de se faire, en matière de défense de l'Occident, le champion d'une intégration qui, actuellement, est essentiellement à base d'inégalité. Certes, les petits États peuvent avoit intérêt, pour des raisons d'économie et de meilleur rendement, à unifier leurs défenses. Toutefois, puissance de l'Europe continentale, la Belgique n'est, pas plus que ses partenaires des Six, associée aux décisions impliquant l'utilisation des armes nouvelles.

Au surplus, M. Eyskens m'a redit ses réserves sur l'action de l'O.T.A.N. à l'égard du Congo. M. Spaak n'a-t-il pas tout récemment tenu à Liège, à ce sujet, des propos qui ont dû être relevés et faire l'objet d'une mise au point de M. Wigny ? (1)

6. Enfin, pour M. Eyskens, les idées du général de Gaulle viennent à leur heure. Au moment où, à New York, l'Occident et notamment les États européens risquent d'être l'objet de mises en accusation, où l'O.N.U. est susceptible sinon « d'éclater, tout au moins d'aggraver sa division en blocs rivaux plus affrontés les uns aux autres que jamais, où peut-être son siège risque d'être remis en cause par les ennemis des États-Unis, l'heure n'est-elle pas venue de créer en face d'une force pratiquement impuissante un ensemble de nations qui, à côté de l'Amérique et du Commonwealth, représenterait non seulement une force économique, mais, comme le désire le président de la République, une force politique ? ». « Croyez-moi, m'a dit en conclusion le Premier ministre, ce n'est pas dans mon pays que, tout compte fait, les idées du chef de l'État français recevront un accueil réservé ou négatif. Bien au contraire, nous sommes très intéressés et moi tout le premier. »

(Europe 1956-1960.
Questions internationales n° 169, f°s 178 r°-180 r°.)

(1) Au cours d'une allocution, M. Paul-Henri Spaak avait justifié la nécessité vitale pour l'Occident du maintien d'une défense atlantique. Il avait également critiqué l'attitude du gouvernement belge dans l'affaire congolaise, lui reprochant de n'avoir pas suffisamment consulté ses alliés sur sa politique africaine. Une mise au point du gouvernement avait par contre souligné que l'O.N.U. avait été tenue régulièrement informée de la situation au Congo (télégramme de Bruxelles n° 1421, du 20 septembre, non retenu).

135

M. Gorse, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 632 à 635. Urgent. *Bruxelles, 22 septembre 1960.*

(*Reçu* : 11 h. 35)

Je me réfère à mon télégramme n°s 623 à 628 [1].

Au cours de l'échange de vues relatif au prochain entretien entre la C.E.E. et le Togo, le problème institutionnel du cadre dans lequel celui-ci doit se dérouler a été évoqué. Il n'a pas été résolu.

Pour la Commission, sa compétence à négocier avec les États associés d'outre-mer ayant accédé à l'indépendance ne peut être mise en doute. Soit qu'elle se place sur le plan des compétences que lui donne la convention d'application, soit qu'elle se situe sur celui des compétences générales de négociation avec les États tiers [2] qu'elle estime tenir du traité, en particulier en vertu de l'article 228 [3], elle pense que son rôle à conduire les entretiens avec le Togo dans le cadre des directives du Conseil ne peut être contesté.

A l'opposé, si l'on souhaite dans cette affaire soutenir la compétence exclusive des États membres, on pourrait avancer qu'il s'agit en l'espèce d'un aménagement d'une convention conclue entre les six pays. Cette procédure se situerait alors, en quelque sorte, en dehors du cadre du traité. Il appartiendrait aux six gouvernements d'aménager cette convention selon des modalités dont ils restent seuls juges. Sans doute, d'autres arguments pourraient-ils être avancés à la suite d'une étude juridique exhaustive de cette affaire [4].

Mes collègues semblent, à ce stade, pencher vers la solution préconisée par la Commission. J'ai, pour ma part, réservé entièrement notre position.

Cette affaire revêt maintenant une certaine urgence, étant donné qu'une date doit être fixée, au plus tard au début d'octobre, pour de

[1] À l'occasion de l'indépendance du Togo, la question de la renégociation de son traité d'association au Marché commun s'était trouvée posée ainsi que celle de sa représentation directe auprès des Communautés. Encore fallait-il préciser quelle serait l'instance communautaire habilitée à conduire les discussions. Sur ces divers points, l'opinion des États membres n'était pas unanime, les Pays-Bas en particulier ayant une position différente de celle de leurs partenaires. C'est ce qu'indiquait le télégramme n°s 623 à 628 du 21 septembre, non reproduit.

[2] Note manuscrite en marge du document : *Les P.O.M. ne sont pas tiers.*

[3] Aux termes duquel, dans les cas où les dispositions du traité de Rome prévoyaient la conclusion d'accords entre la Communauté et un ou plusieurs États ou une organisation internationale, ces accords étaient négociés par la Commission.

[4] Note manuscrite marginale : *Très mauvais. Il faut rester dans le cadre du traité; relations particulières et conventions d'application de la compétence (?) du Conseil.*

prochains entretiens entre le Togo et la C.E.E. Les représentant permanents doivent s'efforcer de trouver une solution au cours de leur réunion du vendredi 30 septembre. Il me paraît donc indispensable d'être en possession pour cette date d'instructions précises sur l'attitude à adopter [1].

(Europe 1956-1960. Questions internationales n° 189, f° 137.)

136

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 14280 à 14287 [2] *Paris, 22 septembre 1960, 15 h. 15.*
Immédiat. Réservé.

Je me réfère à vos télégrammes n°s 4490 [3] et 4504 [4].

Notre position dans la crise laotienne demeure celle qui a été exposée à plusieurs reprises au département d'État. Elle s'analyse comme suit :

1. Si un grave danger de scission pèse effectivement sur le Royaume, il est paradoxal et dangereux d'en conclure que l'aide militaire américaine doit être accordée en exclusivité au général Phoumi qui, par son attitude depuis le début de la crise, notamment par sa décision de ne pas rejoindre Vientiane et par sa collusion avec le mouvement dissident du prince Boun Oum, a fait la preuve qu'il est le principal responsable

[1] Annotation manuscrite portée en tête du document : *Mlle Duléry a téléphoné à G[orse]. Le Ministre veut qu'on lui en réfère. Il veut qu'on dise que cela ne regarde pas la Commission, mais les gouvernements seuls.*

[2] Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 5896 à 5903), Londres (n°s 12225 à 12232) et Vientiane (n°s 1054 à 1063).

[3] Du 20 septembre, non retenu. Par ce télégramme, l'ambassadeur de France à Washington annonçait que le département d'État se rangeait à l'avis du Pentagone en faveur d'un soutien accru au général Phoumi, à la suite des attaques du Pathet-Lao dans la province de Sam Neua. Le gouvernement américain estimait en effet que c'était sur le général Phoumi, auquel obéissait l'armée dans les provinces, que reposait la responsabilité de la défense du territoire. Le capitaine Kong Le apparaissait comme le maître de la situation à Vientiane et capable d'empêcher toute initiative de la part du gouvernement; par contre, le prince Souvanna Phouma ne semblait pas en mesure de se faire obéir. Le gouvernement américain avait donc décidé d'acheminer vers Savannakhet les moyens matériels nécessaires à l'entretien des troupes.

[4] Par télégramme n°s 4504 à 4506 du 20 septembre, non retenu, l'ambassadeur transmettait la teneur d'instructions adressées par le département d'État à son représentant à Vientiane. L'ambassadeur des États-Unis devait faire part au Roi du souci de son gouvernement de voir l'armée royale maintenue par tous les moyens en état de combattre; aussi l'aide militaire américaine serait-elle acheminée directement vers les commandants de régions qui pourraient le mieux l'utiliser, sans qu'on se laissât arrêter par des considérations d'ordre constitutionnel. En raison de son incapacité à établir son autorité, le Cabinet légalement investi devrait démissionner et être remplacé par un gouvernement d'union nationale qui provoquerait la réconciliation des éléments en présence. Washington redoutait une sécession du Sud du Royaume venant du prince Boun Oum et du général Phoumi.

d'une situation à laquelle on cherche précisément remède. Il nous paraît évident qu'il a joué un rôle essentiel pour envenimer la situation au Laos en vue de faire aboutir des solutions qu'il avait à l'avance choisies. Il est hors de doute qu'il n'a pas agi sans être assuré de certaines cautions.

2. Que le prince Souvanna Phouma n'ait pas réussi jusqu'à présent à affermir son autorité dans tout le pays est malheureusement un fait certain. Il est non moins certain que rien d'efficace n'a été fait du côté américain pour inciter le général Phoumi à obéir au chef du gouvernement légalement investi le 29 août et dont il avait accepté, au cours de la confrontation de Louang-Prabang, de diriger un des postes ministériels les plus importants. Dans ces conditions, le souci que le prince Souvanna Phouma a manifesté d'observer les règles de la légalité et sa politique de conciliation ont joué contre lui.

3. Il n'est pas question de sous-estimer la menace que les entreprises de subversion du Pathet-Lao font peser d'une manière constante sur le Laos.

Force nous est de constater cependant qu'un des procédés favoris du général Phoumi a toujours été d'exploiter cette menace à des fins personnelles. Nous savons par exemple que les transports de troupes récemment effectués de Savannakhet vers le Nord-est (Cf. le télégramme n°s 1135 à 1142 de Vientiane qui vous a été communiqué)[1] visaient beaucoup moins à protéger les zones menacées qu'à renforcer les partisans du ministre de l'Intérieur dans la région de Xieng-Khouang. Ainsi donc, au souci marqué par le général Phoumi de défendre son pays contre les entreprises du Pathet-Lao, se mêle un important facteur personnel. L'homme n'a cherché depuis un certain nombre de mois à politiser l'armée que pour en faire un instrument docile en vue de la conquête du pouvoir politique.

4. On ne voit pas, dans les conditions actuelles, quelle personnalité laotienne, en dehors du prince Souvanna Phouma, pourrait constituer un véritable gouvernement d'union nationale. Si ce dernier était contraint de donner sa démission, comme les Américains paraissent actuellement le souhaiter, la seule solution de remplacement serait celle d'un gouvernement contrôlé par le général Phoumi. Si une telle éventualité se réalisait, elle aurait probablement pour résultat de précipiter, comme nous l'avons toujours prévu, les événements que redoutent les Américains : risque de passage à la dissidence du capitaine Kong Le, intensification de l'action du Pathet-Lao, risque d'intervention de la R.D.V.N., mise en accusation de l'Occident...

Comment l'armée laotinne, désunie et démoralisée par les derniers événements, pourrait-elle, avec ses seules forces, faire face à la situation ? On se trouverait en effet en présence d'une crise internationale, analogue à celle que le Laos a connue, l'été dernier, mais dont les conséquences se développeraient dans un contexte plus grave qu'en septembre 1959. Il apparaît bien déjà que le Pathet-Lao a choisi d'appliquer

[1] Du 19 septembre, non reproduit, le sens en étant suffisamment indiqué ici.

l'habile tactique qui consiste à tabler sur la division nationale du Laos. En s'efforçant de coopérer avce les forces loyales et de soutenir le gouvernement de Vientiane, il est certain que le Pathet-Lao offre à ce dernier un cadeau empoisonné; mais c'est la rébellion du Sud qui a permis la mise en œuvre d'une pareille tactique.

L'attitude que le gouvernement des États-Unis se propose pour sa part d'adopter ne peut qu'appeler les plus expresses réserves.

Il est en particulier regrettable qu'elle représente une ingérence aussi caractérisée dans les affaires intérieures du Laos. L'initiative du département d'État tendant à obtenir du Roi la démission de l'actuel cabinet a d'autre part été prise sans aucune consultation avec les pays directement intéressés. Le principe de solidarité qui doit présider à l'action des Occidentaux dans le Royaume n'a été en aucune façon observé à Washington.

Si une décision aussi importante que celle qui consisterait à provoquer d'une manière ou d'une autre le départ du prince Souvanna Phouma était prise sans notre accord, il ne nous serait malheureusement pas possible de cacher plus longtemps notre désaccord complet avec la politique des États-Unis au Laos.

(Collection des télégrammes.)

137

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis.

T. n°s 3323 à 3328 [1]. *Paris, 23 septembre 1960, 10 h. 45* [2].

L'ambassadeur de Tunis avait sollicité le 14 septembre une audience de M. le Président de la République en indiquant qu'il n'était pas porteur d'un message officiel du président Bourguiba, mais qu'il était chargé de faire connaître au général de Gaulle certaines considérations de la part du président de la République tunisienne.

A la demande de l'Élysée, le chef du Protocole a interrogé le 20 septembre l'ambassadeur sur la question de savoir s'il était bien chargé d'un message écrit, ou oral à l'intention du chef de l'État. Il a également demandé si l'ambassadeur comptait évoquer à cette occasion l'affaire de la violation de l'immeuble diplomatique de La Marsa [3].

[1] Ce télégramme a été communiqué pour information à Rabat (n°s 3621-3626), Washington (n°s 14.294-14.299), New York-O.N.U. (n°s 5909-5914), Londres (n°s 12.237-12.242), Madrid (n°s 851-856), Rome (n°s 3507-3512).

[2] Le télégramme, rédigé le 22 septembre, a été expédié le lendemain.

[3] Sur cette affaire, voir *D.D.F.*, 1960-I, n°s 81 (et note), 103 (et note), 187 (et note), 203 (note), 204, 233, 239, 260.

M. Bourguiba junior précisa qu'il était chargé d'entretenir le général de Gaulle d'une des préoccupations principales du président de la République tunisienne, à savoir l'exégèse donnée à la phrase du discours de Monastir sur l'éventualité d'une « union entre la Tunisie et l'Algérie pour hâter la fin de la guerre » [1]. Il ajouta qu'il n'était porteur d'aucune proposition concernant l'immeuble de La Marsa et qu'au demeurant, cette affaire, du point de vue tunisien, était définitivement réglée.

Le chef du Protocole répondit que, dans ces conditions, et étant donné que l'ambassadeur n'était pas chargé d'un message officiel du président de la République tunisienne, il apparaissait difficile que le chef de l'État pût lui accorder audience, et que la communication dont il était chargé pourrait être faite, en l'absence du ministre des Affaires étrangères, au secrétaire général du Département.

À la suite de cette réponse, l'ambassadeur de Tunisie, qui devait partir le 21 septembre pour New York via Londres, a annoncé à la presse qu'il était appelé en consultation par son gouvernement, en précisant qu'il n'avait pas remis au Quai d'Orsay le message dont il était chargé, étant donné qu'un message de chef d'État à chef d'État devait être transmis directement.

Au cas ou vous seriez interrogé sur cette affaire par le secrétariat d'État aux Affaires étrangères ou par vos collègues, vous pourrez répondre que si le président de la République française n'a pas estimé pouvoir recevoir l'ambassadeur de Tunisie, c'est parce que celui-ci n'était pas chargé d'un véritable message du président Bourguiba, et que dans ces conditions, il n'apparaissait guère possible de faire abstraction du fait que l'affaire de la violation de l'immeuble diplomatique, qui constituait une offense publique à l'adresse du chef de l'État à travers son représentant, n'avait pas été réglée.

Il se peut que le gouvernement tunisien saisisse cette occasion pour tenter d'accréditer devant l'opinion publique l'idée que le gouvernement français aurait manqué à la courtoisie due à l'ambassadeur de Tunis à Paris, afin de faire oublier que si l'ambassadeur de France se trouve dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions en Tunisie, c'est à la suite d'une grave violation de l'immunité diplomatique commise par le gouvernement tunisien et qui n'a toujours pas été réparée.

(Collection des télégrammes.)

[1] C'est à l'occasion d'un discours prononcé en réalité à la grande mosquée de Kairouan le 3 septembre, que le Président avait évoqué cette éventualité : voir ci-dessus le n° 117 (note).

138

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

N. *Paris, 23 septembre 1960.*

Monsieur Wormser, de la part de J.-P. Brunet.

Après la conférence du Commonwealth [1], j'interprète comme suit les résultats de la diplomatie britannique :

1. Les Anglais se sont, en créant l'E.F.T.A., lié un bras;

2. Ils se sont, après avoir consulté le Commonwealth sur un éventuel accord entre les Six et les Sept, lié un deuxième bras.

Peut-être faisons-nous de temps en temps des impairs, mais cela n'est rien à côté de White Hall [2].

(DE-CE 1945-1960, n° 764, f° 225.)

[1] Les 20 et 21 septembre s'était tenue à Londres une conférence des ministres des Finances du Commonwealth, au cours de laquelle celui de la Grande-Bretagne informait ses collègues du problème des relations entre les Six et les Sept, tel qu'il apparaissait à la suite des conversations Adenauer-Macmillan de Bonn au début d'août (voir ci-dessus le n° 86 et note) et de celles qui avaient eu lieu à Rome à la fin du même mois entre les ministres italiens et M. Heath, ministre adjoint des Affaires étrangères britannique. Le principal obstacle à une entente du Commonwealth avec la Communauté des Six était le régime préférentiel dont les Dominions bénéficiaient pour leurs produits agricoles sur le marché britannique. Au sein des Dominions, le Canada et la Nouvelle-Zélande manifestaient un particulier attachement au système de la préférence impériale. Aussi, malgré le communiqué final par lequel les Britanniques obtenaient l'accord de principe de leurs partenaires pour la poursuite des négociations en vue d'un arrangement avec les pays du Marché commun, la presse spécialisée britannique considérait qu' « un nouvel obstacle formidable » (*Guardian*) venait d'être placé sur le chemin d'un accord entre Londres et les Six.

[2] Annotation manuscrite de M. Wormser : *Entièrement d'accord, et par-dessus le marché, ils ne veulent pas délier l'autre bras avant les élections U.S.*

139

ENTRETIENS TRIPARTITES AU RANG DES MINISTRES

(New York, 23 septembre 1960)[1]

C.R.

Étaient présents :

MM. Herter	Lord Home	MM. Couve de Murville
Merchant	Sir Harold Caccia	Alphand
Kohler	M. Hoyer Millar	Lucet
Achiles	M. Ramsbotham	Millet
Parsons		de Beaumarchais
Satterthwaithe		Winckler
		Bruno de Leusse

La discussion commence par un échange de vues sur les discours qui avaient été prononcés dans la journée par MM. Khrouchtchev [2] et Nkrumah [3].

M. Herter, après avoir noté la double attaque de Khrouchtchev contre les Nations Unies et contre le colonialisme, avoue ne pouvoir deviner quelle sera la tactique de Khrouchtchev. N'a-t-il pas fait venir à Idlewild un gros avion de transport T.U. 114 qui peut indiquer un départ prochain ?

Lord Home indique que M. Macmillan, qui doit arriver à New York le 25 au soir, sera d'accord pour présenter la réplique à Khrouchtchev. Le Premier ministre britannique avait d'abord pensé parler le lundi 3 octobre, mais étant donné l'intérêt de ne point laisser sans réplique les assertions du Premier ministre soviétique, il sera vraisemblablement d'accord pour parler dès le vendredi 30 septembre.

M. Herter indique qu'il est souhaitable de répondre aux attaques portées par Khrouchtchev contre le secrétaire général des Nations Unies. Il avait d'abord pensé à faire voter par l'Assemblée une sorte de motion de confiance pour M. Hammarskjöld, mais ceci n'était pas techniquement possible. La réaction appropriée à la tribune doit donc venir de M. Macmillan.

[1] Ces entretiens se sont tenus en marge de la quinzième session de l'Assemblée générale de l'O.N.U., ouverte le 20 septembre. Ils ont été précédés par des entretiens au niveau des délégations aux Nations Unies, du 20 au 22 septembre : les comptes rendus n'en ont pas été reproduits.

[2] Le discours prononcé à l'Assemblée générale de l'O.N.U le 23 septembre par ce dernier abordait une foule de problèmes : 1. Affaire de l'U2 et du RB-47; 2. Cuba; 3. Congo (défense de M. Lumumba); 4. Attaques contre M. Hammarskjöld; 5. Question de la représentation chinoise et de la Mongolie extérieure; 6. Guerre d'Algérie; 7. Élimination des régimes coloniaux subsistants; 8. Bases américaines à l'étranger; 9. Désarmenent; 10. Coexistence; 11. Traité de paix allemand; 12. Corée; 13. Suppression du Secrétariat général et son remplacement par un directoire de trois membres (« un capitaliste, un socialiste, un neutre »); 14. Changement du siège de l'O.N.U (transfert à Vienne ou en Suisse). Cf. La Documentation française, *Articles et documents,* n° 0.1002 du 27 septembre 1960.

[3] Ce dernier soumettait un plan sur le Congo et déclarait que, à son avis, la France et le G.P.R.A. pouvaient encore s'asseoir face à face. Il dénonçait l'élément d'intimidation que constituaient les expériences atomiques françaises au Sahara.

Le secrétaire d'État souhaiterait, d'autre part, qu'un homme d'État africain réponde à M. Nkrumah. Il souhaiterait savoir à quelle date M. Houphouët-Boigny arriverait à New York.

Lord Home et M. Couve de Murville font valoir qu'il n'était point aisé à un Africain de prendre une telle initiative.

***

M. Hoyer Millar fait remarquer que M. Khrouchtchev a été somme toute assez modéré sur la question de Berlin. Dans ces conditions, il n'y a pas urgence à mettre en application les mesures qui ont été discutées entre suppléants sur les sanctions économiques et le vote d'une résolution par les Nations Unies.

M. Merchant fait remarquer que tout dépendra de l'attitude que la D.D.R. adoptera au cours des jours prochains.

Il est convenu de garder en réserve le projet éventuel d'intervention des Nations Unies proposé par les Américains [1]. Ceux-ci, d'autre part, envisagent de déposer pour leur compte un « point fourre-tout » (*basket item*) pour répondre à la motion soviétique sur le colonialisme.

Il est pris note, d'autre part, par les ministres, que des groupes sont maintenant à l'étude de façon active pour en terminer avec l'élaboration des plans d'urgence sur Berlin. À cet égard, *M. Herter* fait état d'un projet de manœuvre qui devrait être exécutée en Allemagne à titre d'avertissement aux Russes.

Les Américains souhaiteraient que la manœuvre fût faite par une division, les Anglais par un bataillon. L'affaire qui est à l'étude entre militaires ne fait l'objet d'aucune recommandation ou conclusion.

Sur le désarmement, il est à noter que M. Khrouchtchev voudra que ce problème soit discuté en premier, probablement directement en séance plénière. Il est même possible que le Premier soviétique demande l'ouverture du débat dès maintenant. Les trois ministres sont d'accord pour estimer que le débat général doit d'abord se développer et que la question du désarmement pourra venir en tête de l'ordre du jour de la première Commission.

***

M. Jeff Parsons soumet les conclusions auxquelles est parvenu le groupe tripartite chargé d'étudier le problème lao. Ces conclusions sont les suivantes :

Après avoir étudié la situation au Laos, le groupe estime que les trois gouvernements ont les quatre objectifs communs ci-dessous :

1. Empêcher l'effondrement du Laos, à la suite de luttes internes ou d'agression extérieure — car ce développement aurait des conséquences désastreuses pour l'Asie du sud-est;

2. Prévenir une lutte entre les divers éléments non communistes du Royaume;

3. Préserver l'unité territoriale du pays;

4. Continuer de mettre le Royaume en mesure de résister aux pressions communistes s'exerçant de l'extérieur et de l'intérieur afin qu'un Laos unifié — qui serait neutre mais amical à l'égard de l'Occident — puisse connaître la paix et le calme.

Dans cette situation, le groupe pense que les trois gouvernements doivent manifester par une action indépendante mais parallèle qu'ils sont unis dans la poursuite de ces objectifs.

[1] Les Américains souhaitaient voir déposer un projet de résolution rappelant une résolution de 1951 sur les élections libres en Allemagne. Sur ce document de 1951, voir ci-dessus p. 367, note 2.

Dans la situation extrêmement fluide qui continue d'être celle du Laos, il est très difficile aux trois gouvernements de parvenir rapidement à une appréciation commune des développements au jour le jour dans ce pays.

En outre, il est encore plus difficile à ces trois gouvernements de traiter d'une façon adéquate de cette situation sur la base d'instructions concertées à leurs ambassadeurs en raison de la distance à laquelle se trouvent leurs capitales respectives.

Dans ces circonstances, il est particulièrement désirable que les trois gouvernements puissent se consulter fréquemment dans leurs capitales respectives, à Vientiane et à Bangkok, afin de parvenir à un degré maximum de coopération.

***

À l'heure actuelle, il apparaît que le problème le plus critique au Laos [1] est de maintenir l'unité du pays qui peut être menacée par une rupture entre le Nord et le Sud.

À ce propos, les États-Unis et le Royaume-Uni pensent qu'il serait raisonnable que M. Hammarskjöld puisse utiliser son influence à Bangkok et à Vientiane.

Cependant, il est essentiel que, de plus, les représentants des trois pays fassent connaître d'urgence et vigoureusement à Bangkok, Vientiane et Luang Prabang, l'importance qui s'attache à travailler à l'unité du Laos, en respectant pleinement les procédures constitutionnelles du Royaume.

À ce sujet, les trois gouvernements tiennent à marquer que le gouvernement du prince Souvanna Phouma est actuellement — à leurs yeux — le seul gouvernement légal au Laos.

(Parlant au nom du gouvernement de Washington, *M. Parsons* a indiqué alors aux ministres les démarches entreprises — à deux reprises ces jours derniers — par les Américains auprès du général Phoumi à Savannaket pour mettre en garde celui-ci contre tout mouvement séparatiste de sa part).

Dans cet ordre d'idées, le groupe tripartite estime qu'il est nécessaire de faire ressortir que, tout en agissant indépendamment, il y a unité entre les trois gouvernements sur cette question.

Le groupe est également d'accord pour penser que, dans les circonstances actuelles, il serait contraire aux intérêts des trois gouvernements, ainsi qu'à ceux du monde libre en général, de voir le Conseil de sécurité saisi de ce qui constitue une affaire intérieure du Laos.

Un problème subsidiaire, mais qui est néanmoins important pour les objectifs des trois pays au Laos, est de remédier à la pénurie critique actuelle de produits pétroliers au Laos, résultant de la fermeture de la frontière thaï-laotienne depuis août dernier.

Le groupe tripartite estime que les représentants des trois gouvernements à Bangkok devraient faire comprendre aux autorités thaïlandaises — si elles sont réellement responsables de cette situation — que si cette pénurie devait continuer au Laos, il en résulterait dans ce pays une grande amertume qui ne pourrait que favoriser la cause communiste.

M. Herter se félicite de la large communauté de vues à laquelle étaient maintenant parvenus les trois gouvernements au sujet d'un problème difficile.

M. Couve de Murville demande alors que soit précisée « l'action commune » que les trois gouvernements devraient entreprendre à Bangkok et à Vientiane.

M. Hoyer Millar indique que son gouvernement a déjà demandé à son ambassadeur à Bangkok d'attirer l'attention des autorités thaïlandaises sur la question de la fourniture des produits pétroliers et remarque qu'en ce qui concerne une démarche éventuelle de M. Hammarskjöld à Bangkok et à Vientiane, il n'y a pas unité de vues entre les trois gouvernements.

[1] Sur la situation au Laos, voir ci-dessus les nos 84, 102, 105, 136.

M. Couve de Murville déclare qu'en effet, il n'est pas favorable à une telle intervention du secrétaire général de l'organisation des Nations Unies.

Il existe d'ailleurs une menace de plainte du gouvernement de Vientiane contre celui de Bangkok à propos de récentes initiatives thaïlandaises. Il est donc nécessaire de demander à nos trois ambassadeurs à Bangkok d'attirer l'attention des autorités siamoises sur cette affaire.

M. Couve de Murville se déclare également en faveur d'une action concertée des trois représentants auprès du roi du Laos, pour lui faire part de l'identité des vues des trois gouvernements.

Revenant à une action éventuelle de l'organisation des Nations Unies, le Ministre souligne qu'actuellement, et à la différence de la crise d'août 1959 [1], il s'agit d'abord d'un problème intérieur laotien. Il existe certes encore une menace extérieure communiste contre le Royaume, mais les problèmes les plus urgents sont, d'autre part, l'homogénéité de l'armée royale lao et, d'autre part, la cohésion gouvernementale et l'unité territoriale du pays. C'est la raison pour laquelle une intervention de M. Hammarskjöld ne paraît pas appropriée.

M. Parsons fait remarquer que le roi Savang a une vive admiration pour M. Hammarskjöld et que vraisemblablement, les deux hommes peuvent échanger une correspondance sans que M. Hammarskjöld attende d'y être invité par les gouvernements français, américain et britannique. Il indique également que le délégué du Laos à l'organisation des Nations Unies a vu le 22 septembre, d'ordre du prince Souvanna Phouma, M. Hammarskjöld à qui il a fait part d'un recours éventuel du gouvernement de Vientiane au Conseil de sécurité si l'action hostile de la Thaïlande à l'égard du Laos devait continuer, M. Hammarskjöld a mis M. Sissouk en garde — dans les circonstances actuelles — contre une telle initiative du prine Souvanna Phouma.

Les trois ministres se déclarent d'accord sur les conclusions du groupe de travail tripartite et en conséquence, des instructions seront envoyées rapidement aux ambassadeurs respectifs des trois pays à Bangkok et à Vientiane pour agir suivant les recommandations ci-dessus.

Une courte discussion s'engage sur l'Afrique.

M. Herter demande s'il y aurait avantage à reconnaître dès maintenant M. Bomboko comme représentant légal à New York du gouvernement congolais. M. Bomboko n'est-il pas à la fois ministre des Affaires étrangères de M. Kasavubu et du colonel Mobutu ? Le secrétaire d'État se pose la question, car il doit inviter dimanche les représentants des nouveaux États et ne sait quel Congolais convier.

Lord Home conseille d'ajourner toute décision de ce genre. Une reconnaissance de Bomboko amènera immédiatement une protestation du Ghana et gênera incontestablement M. Hammarskjöld. Il est préférable d'admettre que, pour le moment, le siège de la délégation congolaise reste vide.

Lord Home exprime à cet égard l'espoir que la situation s'améliorera lorsque la Nigeria, qui est dirigée par des gens sages et raisonnables, fera son entrée aux Nations Unies. Il précise que, de même que les Américains, le gouvernement britannique estime que le problème du Congo est maintenant totalement entre les mains des Nations Unies et qu'aucune initiative directe n'est plus acceptable.

Techniquement d'ailleurs, l'Assemblée ne devrait pas discuter du problème congolais [2] puisque le Conseil de sécurité a été saisi.

[1] Sur cette crise et ses suites, voir *D.D.F.*, 1959-II, n°s 47 (note), 60 (note) et de façon générale la table méthodique de ce tome, p. LV-LVI.

[2] Dans la nuit du 19 au 20 septembre, une résolution afro-asiatique, qui demandait notamment aux membres de l'O.N.U. de s'abstenir de fournir directement ou indirectement au Congo des armes « ou une autre assistance à des fins militaires » tant que l'assistance s'effectuerait par le canal de l'O.N.U., avait été adoptée à l'Assemblée générale par 70 voix pour, 0 contre et 11 abstentions (bloc soviétique, France, Union sud-africaine).

M. Herter, dans une brève remarque, s'inquiète du survol de l'Afrique à destination du Congo par l'Égypte et le Soudan. Les Britanniques déclarent être informés et avoir déjà agi à Khartoum pour recommander la prudence.

***

M. Herter demande à M. Couve de Murville d'indiquer quelle sera l'attitude française pendant la session des Nations Unies à l'égard du problème algérien.

Le ministre des Affaires étrangères indique que notre position est bien connue et vient le jour même d'être exposée au Bureau. Nous ne participerons pas aux débats et nous estimons que toute résolution par laquelle serait institué un référendum en Algérie sous le couvert de l'O.N.U. serait à la fois illégale et inopérante. La France n'en tiendrait aucun compte.

Ceci dit, il faut reconnaître qu'il sera plus difficile que l'an dernier de s'opposer au vote d'une résolution quelle qu'elle soit. Le pire résultat serait une invitation aux Nations Unies d'intervenir directement dans la question algérienne, le moins mauvais, une formule exprimant un espoir qu'une solution sera trouvée pour mettre fin au conflit.

En réponse à une question du secrétaire d'État, M. Couve de Murville indique qu'il n'est pas possible de deviner ce que feront les nouveaux États de la Communauté admis aux Nations Unies. Peut-être s'abstiendront-ils.

M. Herter indique que la situation est en effet plus difficile que l'an dernier. Aucune résolution n'avait été votée en 1959, mais rien non plus n'a été acquis comme résultat pratique depuis cette date. Le président de la République envisage-t-il quelque chose avant la période du vote ou vous bornerez-vous à rappeler les positions anciennes ?

M. Couve de Murville souligne que le principe d'autodétermination reste toujours valable.

M. Herter demande si l'objectif que nous avons maintenant en vue n'est pas une trêve entre les combattants.

M. Couve de Murville reconnaît qu'un tel résultat pourrait être envisagé, mais que le F.L.N. s'y est opposé. À Melun, les conversations [1] ont échoué parce que le F.L.N. a voulu faire admettre par avance qu'il était déjà le gouvernement algérien. Ceci est naturellement inacceptable et contraire au principe d'autodétermination.

M. Herter déclare admettre très bien ces arguments. Pourquoi la France ne veut-elle pas le dire elle-même à l'O.N.U. ?

Lord Home [reprend] cette remarque et souligne qu'il est vain d'espérer un résultat satisfaisant en refusant d'être présent. Le gouvernement britannique se trouve pour sa part dans une situation plus difficile depuis qu'il a tellement insisté dans ses déclarations sur le rôle primordial que l'O.N.U. doit jouer en Afrique.

M. Couve de Murville fait remarquer que le F.L.N. et ses délégués, qui sont à l'abri des combats en Tunisie et à New York, ont tout intérêt à ce que la guerre continue.

C'est pourquoi une résolution des Nations Unies ne pourra que prolonger les choses et aboutira à la continuation de la guerre.

***

Le secrétaire d'État soulève le problème de l'O.T.A.N. Il déclare qu'il y a dans les esprits américains une grande confusion depuis la récente prise de position publique du général de Gaulle [2]. Que souhaite-t-on exactement du côté français ? Veut-on modifier

(1) Dont les comptes rendus sont ci-dessus reproduits sous le n° 7. Voir également le n° 4.
(2) Lors de sa conférence de presse du 5 septembre : voir ci-dessus le n° 104 (note).

le traité et de quelle manière ? Il importe de bien marquer que le gouvernement des États-Unis n'acceptera jamais une coalition du type ancien. Ceci aurait pour effet d'entraîner à plus ou moins brève échéance le départ des troupes américaines d'Europe. On regrette à Washington que des précisions suffisantes n'aient pas été données du côté français sur les véritables intentions que l'on poursuit.

M. Couve de Murville fait remarquer qu'il n'y a pas de position nouvelle à ce sujet depuis le mémorandum de septembre 1958. Il s'agit toujours d'obtenir une meilleure coopération tripartite dans l'ensemble du monde et d'étudier à nouveau le problème de l'intégration. Ceci n'implique pas une modification du traité, mais une organisation militaire meilleure de l'Alliance. Il faut noter à ce sujet que sur le continent européen, la France et l'Allemagne seules sont en mesure d'apporter une contribution valable à l'Alliance. Le Royaume-Uni a accepté d'intégrer ses forces qui se trouvent sur le continent, en fait en Allemagne. Mais la France, elle, se trouve entièrement sur le continent. Il n'y a pas de raison logique pour qu'elle ne conserve pas sur son propre territoire l'usage de ses propres forces de même que les Britanniques.

Il s'agit de renforcer la défense commune en rendant à chacun un sens plus exact de ses responsabilités. À cet égard, il n'est ni logique ni cohérent de tirer d'une discussion sur les principes une conséquence pratique comme le retrait des troupes américaines d'Europe; d'autre part, il n'a jamais été dit du côté français qu'un commandement unique était inutile. Nous voulons seulement participer davantage aux rouages de ce commandement.

Lord Home appuie le point de vue du secrétaire d'État et réclame lui aussi plus de précisions sur les projets français. De plus, il regrette que tout ceci ait été rendu public [1], alors que des négociations aussi délicates auraient dû être poursuivies à trois dans le plus grand secret.

Le secrétaire d'État ajoute que l'armée française en Algérie a été armée par les États-Unis et qu'en bonne logique, elle devrait se trouver sur le Rhin et non pas en Afrique.

M. Couve de Murville demande au secrétaire d'État des précisions sur le plan de dix ans que les États-Unis veulent introduire à la prochaine session de l'O.T.A.N.

M. Herter répond que ce plan maintiendra entièrement le concept de l'intégration. C'est pourquoi l'on est si préoccupé à Washington de l'attitude française.

Lord Home considère qu'il serait extrêmement fâcheux et dangereux de rendre à l'armée allemande sa liberté d'action et de ne pas l'intégrer dans un ensemble.

M. Couve de Murville rappelle qu'à cet égard, il n'y a pas d'objection à l'intégration des forces en Allemagne, mais que le problème n'est pas le même quand il s'agit des territoires nationaux.

M. Herter souligne à nouveau que les Américains introduiront un plan préparé actuellement par les services du département d'État et par le Pentagone et s'il était refusé du côté français, l'Alliance pourrait se trouver rompue.

On demeure persuadé à Washington, contrairement au point de vue français, que moins d'intégration équivaudra à moins de défense commune.

M. Merchant demande que l'on tienne compte du point de vue de l'opinion publique américaine qui ne tolèrera pas que des troupes américaines demeurent à l'extérieur, pour ainsi dire en l'air, avec des arrières peu sûrs. Si le problème est difficile pour la France, il l'est aussi pour les États-Unis.

M. Couve de Murville rappelle à nouveau qu'il n'y a pas de rapports entre le problème de la présence des troupes américaines en Europe et celui de l'intégration. Il est abusif de lier ces deux problèmes.

[1] *Le Monde* publiait dans son numéro du 28 octobre 1960 une analyse du mémorandum français de septembre 1958, en rappelant qu'il en avait déjà donné une dans ses numéros des 11 et 13 novembre 1958. [Pour le texte du mémorandum en question, voir *D.D.F.*, 1958-II, n° 165 (annexe)].

M. Herter réplique que l'on craint aux États-Unis que lorsque l'armée française reviendra d'Algérie, on déclare à Paris que la présence américaine n'est plus nécessaire : il faut prévoir une telle éventualité.

M. Couve de Murville fait observer qu'aucune déclaration française n'a jamais été faite dans ce sens et que d'ailleurs, le vrai problème de la défense occidentale est celui de la guerre atomique et non pas de l'organisation des commandements.

***

Les Britanniques soulèvent en fin de réunion le problème des procès politiques en Turquie [1]. Il serait souhaitable de faire comprendre au nouveau régime turc qu'il n'y a pas de motifs de fusiller Menderes et Zorlu si leurs opinions politiques ont cessé de plaire. M. Sarper a déjà indiqué que dans un procès public, l'accent serait mis sur la corruption de l'ancien régime et non pas sur les idées de politiques étrangère que défendaient ses membres. Aucune promesse pourtant n'a pu être obtenue des Turcs de renoncer à ce procès.

Il serait nécessaire que les trois gouvernements se tiennent en contact à cet égard.

(*Cabinet du Ministre - Secrétariat général.*)

140

M. Charpentier, Ambassadeur de France à Léopoldville,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 694. *Léopoldville, 25 septembre 1960* [2]

(*Reçu :* le 1er octobre, 12 h. 7.)

Les dirigeants soviétiques misent-ils « à fond » sur M. Lumumba ? (Télégramme de Moscou n° 3820) [3]. Je n'en suis pas si sûr.

Les impressions que j'ai rapportées d'une conversation avec M. Yacovlev (mon télégramme n° 499) [4] sont très nuancées : l'ambassadeur ne parvenait pas, en raison du manque d'éléments dont il disposait, à établir

[1] Le 14 octobre s'ouvrait à Yassiada le procès des anciens dirigeants du pays. Le 19 octobre, la Haute-Cour de Yassiada poursuivait M. Bayar pour complicité dans l'affaire des émeutes antigrecques de 1955. Le 22 octobre, de nouveaux chefs d'accusation étaient retenus par le Conseil suprême d'enquête contre MM. Djelal Bayar, Menderes, les anciens gouverneurs et maires d'Istanbul et d'Ankara ainsi que contre cent cinquante autres accusés qui répondront devant la Haute-Cour de Yassiada d'« incitation au meurtre avec préméditation et de dissimulation de cadavres ». Il s'agissait des incidents sanglants qui s'étaient déroulés les 27, 28 et 29 avril précédents.

[2] Par courrier en clair.

[3] Le télégramme de Moscou nos 3820-3821 du 17 septembre, non reproduit, soulignait les échecs répétés de l'U.R.S.S. au Conseil de sécurité et l'opposition qui s'était manifestée à plusieurs reprises entre l'U.R.S.S. et certains États afro-asiatiques.

[4] Le télégramme de Léopoldville nos 499-502 du 29 août, non retenu, relatait l'invitation lancée par l'ambassadeur de France à Léopoldville à MM. Joukov et Yacovlev et la conversation qui s'ensuivit entre les représentants soviétiques et M. Charpentier.

le rapport des forces. Pour lui, la solution Lumumba paraissait non pas la meilleure, mais la moins mauvaise.

Depuis lors, toutes les informations que j'ai recueillies montrent que l'ambassade et les experts soviétiques ont été complètement désorientés par ce pays anarchique et sur lequel la dialectique n'a pas de prise. Bien plus, diplomates et techniciens, apprenant qu'ils risquaient de ne plus être couverts par l'immunité diplomatique (mon télégramme n° 640) (1), ont été, dans de nombreux cas, pris de panique et se sont mis sous la protection des Nations Unies. Pour l'expliquer, il faut se rappeler la crainte des Russes et des communistes répandue dans la population (Je me réfère à mon télégramme n° 145) (2).

Je n'irai pas jusqu'à prétendre, comme l'affirme l'un de mes collègues, que les ambassades des pays de l'Est préparaient leur départ avant que la mesure d'expulsion leut fût signifiée (3). En revanche, je pense que si, pour l'immédiat, l'U.R.S.S. a subi une sérieuse perte de face, elle n'a pas à regretter d'avoir quitté le Congo. Cela lui donne un certain recul. D'autre part, cela élimine la contradiction entre les attaques de Moscou contre l'O.N.U. et le fait qu'au Congo, les techniciens soviétiques ne pouvaient se passer de l'Organisation (mon télégramme n° 528) (4). Enfin, je me demande si les dépenses somptuaires de l'O.N.U. au Congo ne vont pas être très vite critiquées par de nombreux pays africains, qui ne comprendront pas que ce pays monopolise tant d'argent et tant d'experts. Absents, les Soviétiques ne seront pas atteints par ces critiques.

Ce sont là des hypothèses. Je suis porté à croire que les Soviétiques, malgré les apparences, seront très prudents, qu'ils appuieront plutôt M. Gizenga que M. Lumumba et plutôt ce dernier que M. Kasavubu ou les jeunes commissaires de l'Université de Louvain.

J'aimerais connaître, sur ce qui précède, l'opinion de M. Maurice Dejean et celle du Département.

(Afrique-Levant, Congo belge, B-5-1.)

(1) Le télégramme de Léopoldville n° 640 du 20 septembre, non retenu, annonçait la rupture des relations diplomatiques signifiée par le gouvernement congolais au gouvernement soviétique et la demande de fermeture de l'ambassade soviétique à Léopoldville. Une même notification était adressée à l'ambassade de Tchécoslovaquie.

(2) Le télégramme de Léopoldville n°s 145-148 du 13 juillet, non publié, relatait la mutinerie de la force publique à Thysville et les désordres et pillages qui s'ensuivirent.

(3) Voir le télégramme de Léopoldville n° 640 du 20 septembre, non retenu.

(4) Le télégramme de Léopoldville n°s 528-529 du 2 septembre, non reproduit, traitait de l'envoi d'experts au Congo.

141

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Falaize, Ambassadeur de France à Vientiane.

T. n°s 1114 à 1120 [1] *Paris, 26 septembre 1960, 18 h. 45.*
Très urgent. Réservé.

Les conversations tripartites de New York qui se sont terminées le 23 septembre [2] ont permis d'aboutir, au moins sur les principes, à un large accord des gouvernements américain, britannique et français au sujet des problèmes laotiens. Une évolution sensible de la diplomatie américaine vers des thèses plus conformes à celles que nous avons toujours soutenues a été notée.

Les trois gouvernements sont d'accord pour considérer qu'ils poursuivent au Laos quatre objectifs :

1. Empêcher l'effondrement du Laos à la suite de luttes internes ou d'agression extérieure, de manière à prévenir des conséquences déplorables pour l'Asie du sud-est;

2. Prévenir toute lutte entre les divers éléments non communistes du royaume laotien;

3. Préserver l'unité territoriale du pays;

4. Mettre le Royaume en mesure de résister aux pressions communistes s'exerçant de l'extérieur ou de l'intérieur, de manière à assurer la paix à un Laos unifié qui serait neutre, mais amical à l'égard de l'Occident.

Il a été entendu que, dans la situation actuelle, vous-même et vos collègues américain et britannique devriez demeurer en consultation fréquente afin d'agir en parfaite coopération. J'ajoute que les trois gouvernements tiennent à marquer que le gouvernement du prince Souvanna Phouma est à leurs yeux le seul gouvernement légal du Laos. Le secrétaire d'État et ses collaborateurs nous ont fait part de démarches exercées ces jours-ci par des émissaires américains à Savannaket pour faire comprendre au général Phoumi que ses tentatives de mouvement sépara-

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 14512-14518), Londres (n°s 12417-12421), New York-O.N.U. (n°s 6085-6091) et Bangkok (n°s 714-720).

[2] La tension entre la Thaïlande et le Laos avait été examinée au cours de réunions tripartites à New York le 23 septembre. Le gouvernement français en informa ses représentants à Bangkok, Washington, Londres, Vientiane. Elle fut aussi l'objet du télégramme adressé à New York (O.N.U.), le 26 septembre, sous les n°s 6092-6094. Ces télégrammes n'ont pas été reproduits. Au cours desdites réunions avait été constaté le danger de la fermeture de la frontière thaï-laotienne à tout produit pétrolier. D'autre part, les gouvernements américain, britannique et français s'efforçaient de dissuader le gouvernement laotien de déposer devant le Conseil de sécurité des Nations Unies une plainte contre la Thaïlande pour intervention dans ses affaires intérieures. L'ambassadeur de France en Thaïlande était invité à se mettre en contact à ce sujet avec ses collègues américain et britannique.

tiste n'étaient pas approuvées à Washington. Sans procéder à une démarche concertée, il y aurait intérêt à marquer au Roi qu'il y a unité de vues ente les trois gouvernements sur ce sujet.

Sans doute serait-il utile que vous demandiez à nouveau audience au Roi, pour lui rappeler en particulier notre position générale qui est maintenant celle des trois gouvernements.

Nous sommes par ailleurs informés des instructions adressées par le prince Souvanna Phouma à son représentant à New York de saisir éventuellement le Conseil de sécurité sur la question laotienne et des tentatives d'intervention de la Thaïlande dans les affaires du Royaume. Les trois gouvernements ne considèrent pas que, dans les circonstances présentes, une initiative de ce genre soit heureuse. Le risque est en effet grand que le gouvernement soviétique ne cherche à apporter un appui compromettant au gouvernement du prince Souvanna Phouma. D'autre part, les problèmes du Laos sont d'ordre principalement intérieur et les Nations Unies n'ont point à ce titre à en connaître. La situation est très différente de celle qui existait l'an dernier.

Britanniques et Américains ont estimé nénmoins qu'il y aurait intérêt à ce que M. Hammarskjöld puisse utiliser son influence à Vientiane pour tenter de réconcilier les parties. Nous ne pensons pas que nous ayons à encourager une telle initiative. C'est la seule différence que nous ayons constatée pour le moment dans la position des trois gouvernements.

(Collection des télégrammes.)

142

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3934 à 3941. *Moscou, 26 septembre 1960.*

(*Reçu :* 18 h. 55)

Note adressée par le Minindiel à l'ambassade, le 26 septembre, en réponse à la note française du 12 septembre, concernant la circulation à l'intérieur du Grand Berlin [1].

« Le gouvernement de l'U.R.S.S. estime nécessaire de déclarer au gouvernement de la République française ce qui suit, relativement à sa note du 12 septembre 1960 :

« La note du gouvernement français soulève une question qui est exclusivement de la compétence de la République démocratique alle-

[1] Reproduite ci-dessus sous le n° 111.

mande et ne peut en aucune façon être l'objet d'un examen de la part d'autres États, car cela porterait atteinte aux droits souverains de la R.D.A.

« Le gouvernement français sait que, conformément à la convention du 20 septembre 1955 sur les relations entre l'U.R.S.S. et la R.D.A. (1) et à l'accord annexe, la République démocratique allemande jouit de la plénitude de l'autorité sur le territoire placé sous sa souveraineté, y compris sa capitale, et est libre de résoudre les questions relatives à sa politique intérieure et extérieure, y compris celle de ses rapports avec la République fédérale allemande. Cela s'applique pleinement aux questions de circulation de la population allemande entre la R.D.A. et la R.F.A., qui ne peuvent être résolues que par les gouvernements allemands eux-mêmes.

« En ce qui concerne les références contenues dans la note du gouvernement français au statut quadripartite de Berlin et en particulier à l'accord des quatres puissances conclu à New York le 4 mai 1949 (2), le gouvernement soviétique estime nécessaire d'attirer l'attention du gouvernement français sur le fait que cet accord a été conclu pendant la période d'occupation de l'Allemagne, alors que les questions de circulation de la population allemande entre Berlin et les anciennes zones d'occupation de l'Allemagne étaient réglées par les autorités des quatre puissances. Du fait de la formation de deux États allemands, ces questions sont désormais de la compétence exclusive des autorités allemandes correspondantes.

« Les références au statut quadripartite de Berlin ont été nécessaires en ce moment au gouvernement français apparemment pour induire en erreur l'opinion publique et distraire l'attention des événements qui se passent à Berlin-Ouest, et dont la responsabilité directe incombe aux autorités d'occupation des puissances occidentales.

« À ce propos, le gouvernement soviétique voudrait attirer l'attention du gouvernement français sur le fait que Berlin-Ouest devient ces derniers temps une source de plus en plus dangereuse de tension et de conflits au centre de l'Europe (3). Les milieux militaristes et revanchards de la R.F.A., avec la tolérance des autorités occupantes, cherchent à englober Berlin-Ouest dans la sphère de leurs préparatifs militaires, à l'utiliser pour développer une activité subversive et pour organiser diffé-

(1) Le 20 septembre 1955, Moscou signait avec Pankow un traité qui transformait en convention bilatérale la déclaration unilatérale publiée le 25 mars 1954 par le gouvernement soviétique touchant l'octroi de la souveraineté à la D.D.R. Sur ce sujet, voir *D.D.F.,* 1955-II, n°s 252, 333, 403 et notes.

(2) Sur le statut quadripartite de Berlin et l'accord de New York du 4 mai 1949, voir le *Dossier de l'affaire de Berlin,* préparé par M. A. Molter, Union de l'Europe occidentale, Assemblée, Commission des Affaires générales, huitième session ordinaire, 1er décembre 1962 (A/UEO/GA[62]44), en particulier l'annexe I, p. 57-65.

(3) Sur les crises de Berlin et les réponses alliées, voir une note de la direction d'Europe, service d'Europe centrale, du 13 septembre, non reproduite. À l'arrière-plan de ces crises, il y a la déclaration du ministre ouest-allemand de la Défense, M. Strauss, le 15 juin, sur la dotation de l'Allemagne en fusées *Polaris* et la publication, le 19 août, du mémoire du haut-commandement de la Bundeswehr sur la nécessité d'un armement atomique. Se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 533-534, 543-544, 560, et ci-dessus les p. 39 (note 2) et 135 (note 1), ainsi que le n° 90.

rentes provocations contre la République démocratique allemande et les autres États socialistes.

« Actuellement, les tentatives de ce genre ont commencé à prendre un caractère de plus en plus provocant. L'organisation de rassemblements des associations revanchardes ouest-allemandes, à Berlin-Ouest, du 1er au 4 septembre 1960 (1), en est un nouveau témoignage. Le caractère de toute l'activité de ces organisations et les déclarations de leurs dirigeants ne laissaient aucun doute, dès le premier instant, sur le fait que ces rassemblements ont été projetés comme une provocation ouverte contre les États voisins de l'Allemagne et qui ont le plus lourdement souffert de l'agression hitlérienne. Les mots d'ordre sous lesquels se sont déroulées ces rencontres revanchardes à Berlin-Ouest montrent clairement qu'elles visent le but de réveiller à nouveau dans le peuple allemand l'esprit de revanche.

« L'attention est attirée par le fait que lesdites provocations revanchardes à Berlin-Ouest s'y sont déroulées avec le plein appui du gouvernement de la R.F.A. et du Sénat de Berlin-Ouest, dont les représentants officiels ont participé à ces provocations et se sont solidarisés publiquement avec les buts revanchards qui y ont été proclamés (2). Bien plus, les représentants de la R.F.A. et des autorités de Berlin-Ouest ont déclaré qu'ils ont l'intention, à l'avenir également, de favoriser la mise en œuvre de semblables manifestations à Berlin-Ouest, qui se trouve sur le territoire de la R.D.A.

« Il est tout à fait naturel que dans ces conditions, le gouvernement de la R.D.A. ait pris des mesures pour protéger la population de la R.D.A. et du Berlin démocratique — qui est la capitale de la R.D.A. — contre les attaques provocatrices des revanchards de l'Allemagne occidentale.

« Le gouvernement soviétique note que les autorités d'occupation des trois puissances occidentales, qui portent la responsabilité de la situation à Berlin-Ouest et sont tenues par les accords internationaux de ne pas tolérer la renaissance du militarisme et du revanchisme allemand, non seulement n'ont pris aucune mesure pour y prévenir une activité revanchiste, mais encore se sont engagées dans la voie de l'encouragement de fait et de la protection de cette activité. Abusant de leur situation, elles se sont illégalement servies des corridors aériens, fixés en vue de satisfaire les besoins de leurs garnisons à Berlin-Ouest, pour y amener à partir de la R.F.A. les membres de ces groupes revanchistes.

« Le gouvernement soviétique estime que la note du gouvernement français se rapportant aux mesures prises par le gouvernement de la R.D.A. pour réglementer l'accès à l'intérieur des limites de sa capitale des

(1) Du 1er au 4 septembre avaient lieu les manifestations annuelles marquant le « Jour de la patrie allemande ».

(2) Le 1er septembre, les autorités de l'Allemagne de l'Est refoulaient les habitants de l'Allemagne de l'Ouest se rendant à Berlin par la route pour les célébrations du « Jour de la patrie allemande ». À la suite de cette mesure, un porte-parole du Sénat de Berlin-Ouest annonçait que les Allemands de l'Ouest en cause pouvaient gagner cette ville par avion gratuitement; le 2 septembre, le ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne orientale protestait contre l'emploi abusif des couloirs aériens.

citoyens de la R.F.A. constitue une tentative d'immixtion dans les affaires intérieures d'un État souverain tendant à aggraver la situation en Allemagne et à renforcer la tension dans le centre de l'Europe.

« Le gouvernement soviétique insiste pour que le gouvernement français prenne les mesures indispensables en vue de mettre fin à l'activité revanchiste à Berlin-Ouest et ne tolère plus à l'avenir l'utilisation illégale des communications prévues pour assurer le ravitaillement de la garnison française à Berlin-Ouest. »

(Europe, R.F.A., Berlin, EU 6-35-6.)

143

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bérard, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. n°s 6147 à 6149 [1]. *Paris, 27 septembre 1960, 21 h.*

Je me réfère à votre télégramme n° 2069 [2].

Vous pourrez vous entretenir dès maintenant avec vos collègues américain et britannique suivant les lignes générales suivantes :

1° Il ressortait des récentes conversations de Washington et de New York que les Américains avaient l'intention de s'en tenir fermement, comme nous, à la formule des dix puissances. Les Anglais n'avaient présenté qu'une suggestion, qui d'ailleurs avait peu de chances d'être acceptée (cinq Occidentaux, trois Orientaux, deux neutres), et, pour le reste, ils s'en tenaient aussi à la formule des Dix. Vous vous assurerez qu'il en est toujours bien ainsi et que les entretiens anglo-américains du 27 n'ont pas modifié cette position. En ce qui nous concerne, nous n'avons pas l'intention de changer d'attitude.

2° Vous pourrez faire valoir que toute modification du cadre des Dix entraînerait des difficultés telles qu'un accord sur la composition d'un nouvel organisme serait impossible. Il est inutile de recommencer la

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 12470-12472), Washington (n°s 14576-14578), Ottawa (n°s 2450-2452), Rome (n°s 3547-3549), Bonn (n°s 5310-5312), Moscou (n°s 5106-5108) et au représentant permanent de la France à l'O.T.A.N. (n° 1063).

[2] Le télégramme du représentant permanent français à New York n° 2069 du 26 septembre, non reproduit, annonce que les Soviétiques vont déposer une proposition de résolution portant à 15 le nombre des membres du Comité de désarmement par addition aux Dix de l'Inde, de l'Indonésie, du Ghana, du Mexique et de la R.A.U. Le télégramme ajoute qu'il s'agit d'une modification de la décision des quatre ministres des Affaires étrangères et non pas d'une modification d'une décision de l'organisation des Nations Unies. Le Comité deviendrait alors trop nombreux et parmi les cinq pays non engagés, trois feraient cause commune avec l'U.R.S.S.

fâcheuse expérience de 1957, après la rupture des négociations du sous-Comité de Londres [1], qui a abouti à la création d'une commission de quatre-vingt-deux membres [2], où tout travail sérieux s'est évidemment révélé impossible.

3° La proposition soviétique qui semblerait « légaliser » une division tripartite du monde [3] est *a priori* inacceptable. Un tel précédent, dans un domaine important, aurait des conséquences immédiates ailleurs et ouvrirait la voie aux conceptions soviétiques actuelles. D'autre part, à quoi correspond un tel choix ? Pourquoi ces « neutres », choisis par l'U.R.S.S. et pas d'autres ? Et s'il s'agit d'une représentation géographique, quelle est la vocation du Ghana ou de la R.A.U. à représenter leur continent ?

4° Enfin, un accord quadripartite, celui qui a créé le Comité des dix puissances [4], ne peut être modifié par une résolution des Nations Unies. Si celles-ci décidaient de créer des organismes de travail, ce que nous estimons actuellement inutile, ce serait en tout cas à sa Commission du désarmement qu'il appartiendrait de le faire et ceci ne saurait mettre en cause l'existence du Comité des dix puissances.

(Désarmement DT 1.)

[1] Sous-Comité de Londres créé par la Commission du désarmement et composé de cinq membres (France, États-Unis, Grande-Bretagne, U.R.S.S. et Canada); il cessa ses travaux en 1957 lorsqu'après le lancement du *Spoutnik,* les Soviétiques n'ont plus voulu siéger à un contre quatre (*D.D.F.,* 1957-II, n° 367 note).

[2] La Commission du désarmement installée en 1952 avec onze membres a vu porter leur nombre à 25 par la résolution de l'Assemblée générale de novembre 1957. La résolution de l'Assemblée générale du 4 novembre 1958 a fixé ce nombre à 82 membres. Quant à la résolution du 21 novembre 1959, applicable à la quinzième session de l'Assemblée des Nations Unies (septembre-décembre 1960), elle augmente encore le nombre des membres jusqu'à 98.

[3] Par l'adjonction de cinq pays non engagés (voir note ci-dessus).

[4] À Genève en septembre 1959 (*D.D.F.,* 1959-II, n° 149, note). Le retrait brutal des Soviétiques le 27 juin 1960 empêche toute réunion du Comité des Dix : *D.D.F.,* 1960-I, n°s 298 (note), 307 (et note).

144

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Washington, Londres, New York-O.N.U., Bonn, Moscou, Rome; au Représentant permanent de la France à l'O.T.A.N.

T. n°s 14583-14588; 12477-12482; 6154-6159; 5317-5322; 5113-5118; 3554-3559; 1065.

Paris, 27 septembre 1960, 21 h.

Je vous communique ci-dessous les observations que suggère au Département le discours prononcé par M. Khrouchtchev à l'O.N.U. le 23 septembre [1].

Le discours de M. Khrouchtchev ne laisse guère apparaître d'ouverture en vue d'une négociation sérieuse. Il s'adresse en effet moins aux puissances occidentales qu'aux nouveaux États d'Afrique et d'Asie. Mais, en dépit de ses outrances anticolonialistes, aura-t-il l'effet cherché ?

Le point central du discours est en effet la tentative de faire reconnaître par les Nations Unies le cloisonnement du monde en trois groupes : « capitalistes », « socialistes », « neutres ». Ce thème apparaît dans les propositions concernant M. Hammarskjöld, mais aussi dans d'autres parties du discours. Il est repris dans la proposition relative au Comité du désarmement. Comme cette proposition implique une sorte de protectorat de l'U.R.S.S. sur les « neutres » (M. Hammarskjöld, a déclaré ultérieurement M. Khrouchtchev, pourrait être accepté comme représentant du « capitalisme », non des « neutres »), elle n'est pas nécessairement vouée au succès. Il ne devrait pas être très difficile d'en montrer aux intéressés les inconvénients et les risques.

1. L'an passé, M. Khrouchtchev avait choisi le terrain du désarmement pour séduire l'Assemblée [2]. Cette année, sans négliger ce thème, il a fait porter son effort principal sur celui du colonialisme, pensant profiter de l'atmosphère créée par les affaires du Congo et de Cuba [3] et par

[1] Prononcé en séance plénière (869e séance). Publié dans les *Documents officiels de l'Assemblée générale des Nations Unies,* XVe session, première partie, *Séances plénières,* vol. 1, p. 71. Dans ce discours, M. Khrouchtchev s'était violemment attaqué au « colonialisme » et avait déposé un projet de déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Il avait mis en cause, après la Belgique et les puissances occidentales, le secrétaire général des Nations Unies qu'il avait proposé de remplacer par un triumvirat (puissances occidentales, États socialistes, pays neutralistes) et suggéré de transporter de New York en Suisse ou en Autriche le siège des Nations Unies. Il avait rappelé les thèses soviétiques sur le désarmement. Sur le sujet, voir les télégrammes de New York n°s 2039, 2046, 2047-2050, 2051 du 23 septembre, non retenus, et l'*Année politique 1960,* p. 541-542; cf. également ci-dessus p. 390 (note 2).

[2] La XIVe session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'est ouverte le 15 septembre 1959. Le 18 septembre, M. Khrouchtchev prononçait sa déclaration sur le désarmement. *D.D.F.,* 1959-II, n° 149 (note).

[3] Sur le différend entre Cuba et les États-Unis, voir ci-dessus les n°s 18, 64 et se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 514.

l'accession des États africains à l'indépendance. Sans doute espère-t-il rallier une large majorité de l'Assemblée et isoler les Occidentaux en les amenant à prendre position contre un texte de résolution réclamant l'indépendance immédiate pour tous les pays ou territoires encore coloniaux ou en tutelle.

Deux points cependant peuvent être soulignés à ce propos. D'une part, M. Khrouchtchev n'a présenté aucune proposition concrète relative à l'aide aux pays sous-développés. D'autre part, révélant de façon intéressante une des faiblesses de la position soviétique, il a estimé nécessaire de prouver que les Républiques nationales de l'U.R.S.S. jouissaient de leur autonomie et pouvaient même réclamer leur sortie de l'Union.

En ce qui concerne le Congo, M. Khrouchtchev a soutenu, comme l'on pouvait s'y attendre, la légitimité du gouvernement Lumumba (1). En déclarant que les Occidentaux avaient remporté une « victoire à la Pyrrhus », il a reconnu implicitement que l'U.R.S.S. avait subi un échec. Mais les attaques lancées contre M. Hammarskjöld ont aussi pour but de remettre en selle le Premier congolais. La partie est loin d'être terminée.

Enfin, le chef du gouvernement soviétique s'est exprimé de façon acide sur le problème algérien (2). Ses paroles, et l'appui qu'il a donné le lendemain aux propositions du F.L.N., témoignent d'un net durcissement de la position soviétique.

2. Les passages relatifs au désarmement n'apportent, semble-t-il, rien de très nouveau. M. Khrouchtchev s'est contenté de reprendre le dernier plan soviétique du 2 juin (3), en y apportant quelques modifications déjà envisagées lors des conversations de Genève. Il a, ce faisant, réitéré ses accusations contre la France pour son prétendu changement de position dans l'affaire des véhicules. En matière de contrôle, il a maintenu la position soviétique. C'est seulement dans la question du passage d'une étape à l'autre qu'il a manifesté une certaine souplesse.

M. Khrouchtchev n'a pas surpris en demandant la participation des neutres. Il a également exprimé le vœu que la Chine populaire soit invitée, mais s'est montré moins insistant qu'on n'aurait pu le croire (4).

(1) Le 5 septembre débute l'épreuve de force entre MM. Kasavubu et Lumumba. Le président de la République annonce qu'il a décidé de révoquer M. Lumumba et nomme M. Iléo, président du Sénat, au poste de Premier ministre. Le 7 septembre, ni la Chambre ni le Sénat ne reconnaissent la destitution de M. Lumumba qui, le 9, cumule les fonctions de chef de gouvernement et de chef d'État. Le 12 septembre, M. Lumumba est arrêté, le colonel Mobutu prend le pouvoir le 14 et crée un Comité de salut public le 19 pour gouverner le pays.

(2) Sur le passage de l'intervention de l'homme d'État soviétique consacré au problème algérien, voir ci-après p. 413, note 2.

(3) Sur le nouveau plan soviétique de désarmement général du 2 juin, voir l'*Année politique 1960,* p. 489-492, et *D.D.F.,* 1960-I, nos 247, 248, 252. Se reporter aussi à La Documentation française, *Articles et Documents,* n° 0963, 23 juin 1960, Textes du jour.

(4) Dès le 5 septembre, Gromyko avait adressé au secrétaire général des Nations Unies une lettre demandant l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale de la représentation de la Chine à l'organisation des Nations Unies (Télégramme nos 3587 à 3590 du 8 septembre, non reproduit).

3. En ce qui concerne les perspectives de négociation avec les puissances occidentales, M. Khrouchtchev a confirmé la position qu'il avait prise lors de l'échec de la Conférence au sommet [1]. L'U.R.S.S. est prête à reprendre la négociation sur le traité de paix allemand et sur Berlin-Ouest dans une nouvelle conférence qui pourrait avoir lieu dans quelques mois. Il semble donc que dans l'immédiat, elle n'ait pas l'intention de déclencher une crise grave sur Berlin. Mais la position soviétique reste très ferme : l'alternative offerte est celle du traité de paix ou d'une crise.

D'autre part, M. Khrouchtchev, tout en attaquant vigoureusement le gouvernement américain et son président, a renouvelé son désir d'aboutir à un accord avec les États-Unis.

4. Au risque de choquer les nombreux délégués d'Afrique et d'Asie qui venaient de renouveler leur confiance au Secrétaire général, M. Khrouchtchev s'est lancé dans une attaque à fond contre celui-ci. En disant que le problème du Secrétariat était venu « à maturité », M. Khrouchtchev a sans doute signifié que la position soviétique serait maintenue et défendue pour une longue période. Le problème se posera en tout cas lorsque le mandat du Secrétaire général viendra à expiration.

5. En ce qui concerne l'Asie, M. Khrouchtchev a consacré un assez long développement à la question de Corée. Il a réclamé la réunification du pays par une confédération, et le retrait des troupes américaines. Ses déclarations sont sans doute à rapprocher de son prochain voyage en Corée du Nord.

D'autre part, M. Khrouchtchev n'a pas fait mention de la question laotienne [2], non plus que de l'affaire de Formose [3].

Enfin, son plaidoyer en faveur de l'admission de la Chine populaire a été discret.

Certains observateurs ont néanmoins suggéré que le ton dur adopté par M. Khrouchtchev était l'effet de son différend avec Pékin et de la nécessité où il se trouverait de ne pas prêter le flanc aux critiques chinoises. La chose paraît peu vraisemblable. À plusieurs reprises, M. Khrouchtchev n'a pas craint d'attaquer directement les idées de son allié Mao. Il a déclaré que « la crainte des armes d'extermination » était l'élément déterminant de la politique de coexistence. Il a souligné à nouveau que « dans les plus hautes sphères de la société américaine », se trouvaient des défenseurs d'une politique pacifique. Il a repris l'idée, désagréable à Mao, que le sort du monde reposait sur les rapports entre l'U.R.S.S. et les États-Unis, « les deux États les plus puissants du monde ». Enfin, il a pris à l'égard du maréchal Tito une attitude qui ne peut que déplaire à Pékin.

(1) Sur la Conférence au sommet des 15-16 mai à Paris et son échec, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 221.

(2) Sur la question laotienne, voir ci-dessus les n°s 84, 102, 105, 136, 141.

(3) Il s'agit ici du bombardement de l'île de Quemoy par les batteries communistes dans la nuit du 17 au 18 juin, en signe de protestation contre la visite du président Eisenhower à Formose les 18-19 juin.

Il ne semble donc pas que l'attitude de M. Khrouchtchev lui soit dictée par les vicissitudes de ses rapports avec la Chine. Elle semble s'expliquer par la conception qui est à la base de sa politique depuis cinq ans et qui tend à isoler l'Occident en créant une vaste zone soustraite à son influence et s'étendant de l'Asie à l'Amérique latine. Pour parvenir à son but, M. Khrouchtchev utilise des moyens variés, et fait alterner séduction et menace. Le Premier secrétaire du parti communiste de l'U.R.S.S. paraît tout autant lui-même lorsqu'il est « dur » que lorsqu'il est « modéré », et les variations de son style peuvent s'expliquer plutôt par des soucis tactiques que par des contraintes qui pèseraient sur sa politique [1].

(Nations Unies S 50, Assemblée générale, 15e session 1960.)

145

M. Henri Roux, Ambassadeur de France à Téhéran,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 473 à 476. *Téhéran, 28 septembre 1960, 16 h.*
(*Reçu :* 18 h 37.)

La délégation parlementaire française ayant à sa tête M. Jean Chamant a été reçue ce matin en audience par le Shah. L'entretien très animé et qui, étendu aux sujets les plus divers : situation électorale et intérieure iranienne, relations franco-iraniennes, culturelles et économiques, développement industriel de l'Iran, pétrole, avenir de ce pays, son importance et son rôle dans le monde libre, a duré plus d'une heure. Le Souverain qui était dans un de ses meilleurs jours et qui, est apparu à la fois brillant, pondéré et parfaitement informé de tout, a fait une impression profonde sur nos compatriotes. Il leur a dit son amour sincère de notre union et son issue (*sic*) de nous voir collaborer étroitement à l'évolution économique de l'Iran, notamment dans le domaine de l'enseignement professionnel, de la petite mécanique, de l'outillage à main et de la pétrochimie, voire également au point de vue sidérurgique. Accidentellement, il a, d'autre part, souligné avec insistance et non sans amertume le tort que causaient au pays les articles tendancieux de la presse française

[1] Le 20 octobre, Khrouchtchev (Télégramme de Moscou n° 4316 du 20 octobre, non reproduit) prononçait un discours « sur le travail de la délégation soviétique à la quinzième session de l'Assemblée générale de l'O.N.U. ». Cette session était considérée par le chef du gouvernement soviétique comme la plus représentative des réunions internationales connues : importance des problèmes traités, présence remarquée des chefs des pays socialistes et des pays nouvellement indépendants, inventaire des réformes à envisager. M. Khrouchtchev parlait d' « hymne à l'essor du socialisme », de l'appel à une liquidation définitive du capitalisme.

qui représentent souvent le régime comme étant au bord de la faillite et à la veille de la révolution. Il s'est plaint que les articles comme ceux du même genre émanant de la presse de l'Allemagne de l'Ouest, de l'Italie, des États-Unis, etc. moins souvent de la Grande-Bretagne, constitueraient en quelque sorte des coups de poignard dans le dos, inattendus de la part des pays amis et d'autant plus préjudiciables à l'Iran qu'ils étaient toujours largement exploités par la propagande subversive de l'U.R.S.S. et de ses satellites.

Il a conclu qu'il serait souhaitable que la presse parisienne se montrât plus équitable et mieux informée à l'égard d'un pays qui constitue en quelque sorte le bouclier économique de l'Occident dans la région du monde la plus riche en réserve pétrolière, et dont le maintien dans le camp occidental est par conséquent vital pour celui-ci.

(Afrique-Levant Iran IN-6-3.)

146

M. Hardion, Ambassadeur de France à Rio de Janeiro,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 728. *Rio de Janeiro, 28 septembre 1960*[1].

(*Reçu :* 1er octobre, 12 h. 8.)

Au début de son séjour au Brésil, M. Jean-Paul Sartre, tout en réaffirmant ses positions bien connues sur le « colonialisme » et le problème algérien, avait observé une attitude relativement réservée, se contentant de répondre aux questions qui lui étaient posées par ses divers interlocuteurs.

Au cours de la quinzaine écoulée, des épanchements verbaux « du pape de l'existentialisme » ont provoqué à Sao Paulo la protestation justifiée d'un grand nombre de Français établis dans cette grande métropole économique.

Passant enfin à l'offensive, M. Jean-Paul Sartre s'est employé à suppléer la délégation F.L.N. annoncée pour ces jours prochains. Après s'être longuement entretenu avec divers dirigeants syndicaux de Sao Paulo, il aurait conclu l'entretien en ces termes :

« Dans le cadre de votre lutte antiimpérialiste, voulez-vous et pouvez-vous faire quelque chose en faveur de la lutte pour l'émancipation du peuple algérien ? »

(1) Par courrier en clair.

« Comment se fait-il que le Brésil, qui combat l'impérialisme, vote en accord avec les délégués officiels français, contre l'Algérie ? N'est-ce pas une situation paradoxale ? Ne pourriez-vous pas mettre fin à un tel état de chose ? »

En réponse, les dirigeants syndicaux paulistes lui auraient promis « de se rendre en personne à la Chambre fédérale pour empêcher tout vote qui ne correspondrait pas aux sentiments profonds du peuple brésilien ». Jean-Paul Sartre aurait vivement remercié ses interlocuteurs.

Si l'on considère que Jean-Paul Sartre aura été l'hôte du Brésil pendant près de deux mois, qu'il vient d'être reçu officiellement à Brasilia par le président de la République, et que ses propos ont été diffusés dans une partie de la presse, on pourrait être tenté de conclure qu'à la veille de l'ouverture des travaux à l'Assemblée générale des Nations Unies, la tournée de propagande effectuée par notre compatriote aura atteint ses objectifs.

En fait, si auprès de certains de ses hôtes, Jean-Paul Sartre s'est flatté de remplir une mission « anti-Malraux », il semble que par ses excès de langage, parfois ses maladresses, l'écrivain ait, à maintes reprises, dépassé le but et contraint les Brésiliens les mieux disposés à remettre d'eux-mêmes les choses au point. La presse a manifesté une réticence croissante en présence de propos qui, par-delà les interlocuteurs brésiliens, cherchaient visiblement à provoquer le gouvernement français.

Aussi bien, des personnalités brésiliennes se sont-elles, ces derniers jours, interrogées en présence de certains de mes collaborateurs sur les mobiles réels d'un tel comportement. Elles n'hésiteraient pas à considérer qu'à leur avis, Sartre cherchait à réveiller l'intérêt d'un public dont, la jeunesse mise à part, il perçoit l'éloignement progressif et la déception. Et de conclure : « Le gouvernement français va se trouver devant le dilemme : minimiser les propos d'un intellectuel atrabilaire et dans une certaine mesure irresponsable, ou sévir avec le risque de faire de Sartre un martyr et de lui restituer l'audience d'un vaste public. Nous sommes enclins à penser que les autorités françaises préfèreront s'en tenir à la première solution. C'est d'ailleurs des préoccupations du même ordre qui ont dicté la conduite du gouvernement brésilien [1]. »

(MLA 4-1-18 Brésil).

[1] Jean-Paul Sartre devait également se rendre à La Havane, où il se livrait à des déclarations favorables au fidélisme et très hostiles tant au gouvernement des États-Unis qu'au gouvernement français et à l'action de ce dernier en Algérie. Selon lui, le gouvernement français ne pouvait ni ne voulait arrêter la guerre en Algérie : cette guerre serait certainement arrêtée si le peuple français s'occupait lui-même de son destin, au lieu de le laisser entre les mains de « personnages de tragédie ». L'ambassadeur de France notait le ton « pédant et supérieur » de l'écrivain, s'adressant à ses auditeurs cubains. (Télégramme de La Havane n°s 478-481 du 28 octobre, non reproduit.)

147

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4009 à 4027. *Moscou, 29 septembre 1960.*
Réservé.

(*Reçu :* 18 h. 25.)

Du déluge de mots que le chef du gouvernement soviétique a déversés sur l'Assemblée des Nations Unies et, à travers d'interminables répétitions, il est possible de dégager quelques traits de la mentalité de M. Khrouchtchev qui se sont fortement accusés depuis mai dernier et qui se reflètent dans le cours de la politique extérieure de l'U.R.S.S.

1. Les déclarations du chef de la délégation soviétique à l'O.N.U. ont fait apparaître, avant tout, une tendance de plus en plus marquée à adopter en toutes questions des positions extrêmes et à ne pas admettre la moindre opposition. Sans doute M. Khrouchtchev a-t-il encore remarqué, en passant, dans la quatrième partie de son discours du 23 septembre [(1)], que la coexistence pacifique supposait des « compromis raisonnables ». Mais en fait, tout au long de ses déclarations, il s'est exprimé comme s'il n'entendait plus tolérer d'obstacle. Tout ce qui s'oppose à sa politique doit disparaître ou changer. Ce courant extrémiste traverse tous les propos tenus à New York par le chef du gouvernement soviétique [(2)].

2. À New York, M. Khrouchtchev a présenté le monde comme traversé par deux courants :

— d'une part la guerre froide, la course aux armements, la destruction de toute base de coopération internationale, avec leurs funestes conséquences;

— d'autre part, la détente internationale, le désarmement, la collaboration internationale, le bannissement de la guerre. Le premier est celui des États « impérialistes », « colonialistes », « militaristes », « agressifs », identifiés avec les pays capitalistes ou plus simplement avec les puissances occidentales. Le second est celui des États fondamentalement pacifiques, soit des États socialistes ou des puissances de l'Est.

Ces deux groupes d'États — orientés l'un vers la guerre, l'autre vers la paix — peuvent entrer en conflit. La guerre peut être évitée « si les peuples — qui dans tous les pays veulent la paix —, lient les mains des

(1) Le discours de l'homme d'État soviétique traitait un nombre considérable de sujets : voir ci-dessus p. 390, note 2.

(2) Ces propos violents ne manquèrent pas de provoquer une offensive psychologique de la part de Washington, suivie d'articles dans la presse soviétique de New York. « Herter tire son sabre », déclarait le correspondant des *Izvestia* (Télégramme n°s 3945-3951 du 27 septembre, non reproduit).

militaristes et des monopolistes ». Cela équivaut, en ce qui concerne les pays occidentaux, à un appel à la vigilance des peuples contre leurs gouvernements.

3. Les pays liés aux États-Unis par des accords militaires, en particulier les pays de l'O.T.A.N., sont de plus en plus considérés par M. Khrouchtchev comme étant à l'égard de Washington dans une dépendance étroite, qui les prive de toute véritable liberté d'appréciation et d'action.

Après l'échec de la conférence de Paris [1], M. Khrouchtchev, désignant les alliés des États-Unis, avait prononcé une ou deux fois le nom de « satellites ». À New York, il a parlé du groupe des puissances « à la tête desquelles se trouvent les États-Unis », se servant ainsi de l'expression employée dans le langage du camp socialiste pour définir la position des démocraties populaires à l'égard de l'U.R.S.S. M. Khrouchtchev veut voir la preuve de cette dépendance dans le comportement des alliés de l'Amérique dans l'affaire de l'U-2 [2]. Ce même incident établirait d'une façon incontestable les intentions agressives des États-Unis et de tout le bloc occidental à l'égard de l'U.R.S.S.

4. Agissant comme si, dans son esprit, les pays occidentaux, y compris la France et la Grande-Bretagne, n'avaient pas et ne pouvaient pas avoir de politique générale distincte de celle des États-Unis, M. Khrouchtchev en conclut que les négociations à Quatre n'ont plus de sens et proclame le principe que la solution des grands problèmes internationaux est inconcevable sans la participation de la Chine populaire [3] — qui occupe une place à part — et des pays du groupe neutraliste, parmi lesquels les peuples libérés de l'Inde, de l'Indonésie, de la Birmanie, de Ceylan, d'Irak, du Ghana, de la Guinée. Pour manœuvrer en face du front uni des puissances occidentales, le chef du gouvernement soviétique cherche à introduire dans les grands débats un partenaire nouveau, le groupe des États ralliés à une politique de neutralité.

Les déclarations de M. Khrouchtchev à New York paraissent bien confirmer que dans l'esprit des dirigeants soviétiques, l'ancienne conception des conférences à Quatre est abandonnée, sauf en ce qui concerne le problème allemand.

Dans ces conditions, se concilier le groupe neutraliste, surtout les pays récemment affranchis, devient une préoccupation majeure de la politique soviétique.

M. Khrouchtchev a cru pouvoir affirmer que ces pays sont unis à l'U.R.S.S. par un idéal commun, celui de Bandoung. Il n'entend cepen-

(1) *D.D.F.*, 1960-I, n° 221.

(2) Sur cette affaire, voir *D.D.F.*, 1960-I, n°s 205 (note), 217 (notes), 225 (et note).

(3) Dans son discours du 23 septembre, M. Khrouchtchev avait plaidé pour l'admission de la Chine populaire à l'O.N.U. Toutefois, au cours d'une conversation avec le directeur d'Europe Jean Laloy, le chargé d'affaires soviétique, tout en gardant une attitude prudente, avait reconnu l'existence de divergences entre l'U.R.S.S. et la Chine, dont il rendait d'ailleurs responsables les États-Unis et l'Occident (Télégramme adressé le 11 août à Moscou sous les n°s 4033-4034, non reproduit).

dant négliger aucun effort pour gagner leur confiance qui, à plusieurs reprises, lui a, ces temps derniers, fait défaut et si possible, pour s'assurer leur direction. Tel est le but essentiel des propositions qu'il a présentées concernant l'abolition des restes du colonialisme.

5. Au début de son développement sur les questions coloniales, M. Khrouchtchev a constaté qu'au cours des quinze dernières années, un milliard et demi d'êtres humains avaient été affranchis du joug étranger. Étant donné la rapidité de ce rythme, on aurait pu penser qu'il suffisait de laisser les choses aller leur cours pour voir bientôt la fin d'un régime dont chacun admet qu'il est dépassé. M. Khrouchtchev a voulu faire du zèle. Pris d'une sollicitude intempestive pour les cent millions d'êtres humains qui vivraient encore sous ce régime, il s'est précipité avec fureur contre une porte ouverte. Il a présenté des propositions dont l'acceptation étendrait à tout le continent africain l'anarchie, dont l'ex-Congo belge est le théâtre.

Le dessein est évidemment de n'être surpassé par aucun autre pays dans le domaine de l'anticolonialisme et de placer les puissances occidentales en situation délicate.

Pour justifier leur politique volontiers africaine, les cercles dirigeants soviétiques soutiennent que les Français et les Britanniques ne sauraient se maintenir en Afrique en face de la marée montante des nationalismes. L'U.R.S.S. chercherait à prévenir leur remplacement par les Américains, toujours en quête de nouvelles positions stratégiques et économiques et disposant de moyens beaucoup plus puissants que les Français et les Britanniques.

Quoi qu'il en soit, les Soviétiques se ruent sur l'Afrique au risque d'effrayer les Africains eux-mêmes, dont ils épousent si tumultueusement la cause.

6. La tournure prise récemment par les événements du Congo [1] a causé à Moscou une déception et une irritation qui se reflètent ouvertement dans le discours de M. Khrouchtchev. Les Soviétiques inclinent à penser que l'issue de la crise congolaise sera décisive pour le sort de tout le continent africain. D'où l'acharnement et l'obstination qu'ils apportent à soutenir un homme, M. Lumumba, sur lequel ils croient pouvoir compter. D'où leur rancœur contre M. Hammarskjöld dont la politique ne sert pas unilatéralement leurs desseins !

L'affaire congolaise est exploitée par eux comme une démonstration évidente de la nécessité de réformer, à l'avantage des pays neutralistes, la structure administrative de l'O.N.U., c'est-à-dire avant tout le Secrétariat général — et d'ouvrir plus largement aux représentants du tiers monde les portes des grandes directions administratives de l'organisation internationale. Il s'agirait de donner au tiers monde dans l'appareil

[1] Le 14 septembre, le colonel Mobutu prenait le pouvoir; le 19, il créait un Comité de salut public pour gouverner le pays.

de l'O.N.U. une place en harmonie avec celle qu'il occupe dès maintenant à l'Assemblée.

Ces projets rejoignent le désir soviétique de faire entrer les représentants du tiers monde dans les grands Conseils internationaux, pour la discussion des problèmes les plus importants, désir qui vient de se manifester par la proposition soviétique d'adjoindre aux membres du Comité des Dix pour le désarmement l'Inde, l'Indonésie, le Ghana, le Mexique et la R.A.U. (1).

En ce qui concerne le poste de secrétaire général, sa transformation en un triumvirat le frapperait de paralysie et M. Khrouchtchev ne peut pas ne pas s'en rendre compte. Mais considérant que, dans sa forme actuelle, l'O.N.U. est soumise à l'influence prédominante des États-Unis, si elle n'en est pas l'instrument, il préférerait la rendre inopérante plutôt que de la rencontrer trop souvent en travers de sa route.

Quant aux autres projets soviétiques, ils aboutiraient à faire des pays qui ont le moins d'expérience, le moins de ressources et le plus de besoins, les arbitres des destinées du monde. Le désir de se concilier ces arbitres conduirait l'univers entier à un vaste concours de démagogie, dans lequel le monde soviétique risquerait fort de surpasser l'Occident. Il n'est donc pas étonnant que l'U.R.S.S. se fasse le protagoniste de ces grands changements.

7. L'importance primordiale qu'a acquise l'Afrique dans les préoccupations des dirigeants soviétiques les amène progressivement à tenir un plus grand compte des représentations qui leur sont faites par les gouvernements des pays arabes au sujet de l'attitude de réserve relative qu'ils ont longtemps observée dans l'affaire algérienne.

La condamnation par M. Khrouchtchev à New York de la guerre d'Algérie en des termes d'une grande violence (2), l'accueil que vient de recevoir à Moscou M. Ferhat Abbas, en route pour la Chine, sont des signes d'une évolution qui amènera sans doute le gouvernement de l'U.R.S.S. à donner au F.L.N. des marques plus tangibles de sympathie et à accepter, sous une forme ou sous une autre, une présence algérienne à Moscou, sans aller toutefois jusqu'à une reconnaissance officielle.

8. Un des points vulnérables de l'U.R.S.S., lorsqu'elle prétend prendre la tête de la croisade anticolonialiste, est la condition faite aux populations allogènes de l'Asie centrale et du Caucase. Le chef du gouvernement soviétique l'a senti et, à l'Assemblée, il a cru devoir prendre les devants. Il a consacré un long développement aux progrès réalisés sur

(1) C'est le 27 septembre que la délégation soviétique déposait un projet de résolution demandant l'élargissement du Comité par les cinq puissances neutres ici citées.

(2) Lors de son discours du 23 septembre, l'homme d'État soviétique avait dénoncé « la guerre colonialiste » menée par la France en Algérie « contre les Algériens qui, depuis six ans, luttent avec courage et abnégation pour la liberté et l'indépendance de leur patrie. Des centaines de milliers d'Algériens ont été tués, de nombreux villages et villes incendiés et détruits, un cinquième de la population jeté dans des camps de concentration, tandis que nombreux sont les fils de France qui meurent pour cette injuste cause ». Pareille situation ne pouvait être tolérée plus longtemps « si dans l'intérêt de la paix, les intérêts de l'humanité et du progrès (devaient) être préservés ».

les plans économique et culturel par les anciennes colonies tsaristes. Ainsi que l'indique une autre communication (Cf. télégramme n°s 4000 à 4006) (1), l'argumentation de M. Khrouchtchev n'a guère de valeur probante. En fait, l'U.R.S.S. sera bientôt la seule puissance à conserver de véritables colonies, masquées sous les dehors d'une indépendance fictive — ou en tout cas très limitée.

9. Si dans la bataille pour l'Afrique et pour la direction du tiers monde, les Soviétiques considèrent les États-Unis comme leurs principaux adversaires, il est également manifeste que la Chine exerce, indirectement, une influence appréciable sur l'orientation extrémiste actuellement suivie par la politique extérieure soviétique. Le fait qu'il existe entre Moscou et Pékin de graves divergences idéologiques ne peut plus être contesté; ces divergences se sont reflétées également sur le plan de la politique internationale et elles recouvrent une sorte de compétition entre Moscou et Pékin pour la suprématie doctrinale pour la direction du monde communiste. Mais si les Soviétiques ont maintenu fermement leurs positions sur le plan théorique, M. Khrouchtchev cherche à désarmer les critiques chinoises en pratiquant en fait, depuis mai dernier, à bien des égards, la politique extérieure préconisée par la Chine populaire. De cette façon même, ses difficultés réelles avec Pékin tendent — au moins au stade actuel — à éloigner l'U.R.S.S. de l'Occident.

(MLA, 4-9-9, U.R.S.S.)

(1) Du 29 septembre, non retenu, qui commentait un discours consacré le 24 septembre par M. Khrouchtchev à l'essor sous le régime soviétique des territoires peuplés de populations non russes annexées sous les tsars. Les Républiques d'Asie centrale étaient restées, en dépit de la fiction constitutionnelle, de véritables colonies. Sur le plan économique, un effort avait été réalisé depuis la Révolution, mais les chiffres donnés par M. Khrouchtchev devaient être replacés dans leur contexte. L'effort accompli sur le plan de l'enseignement était certain, mais il convenait de compléter les indications du leader soviétique. Menant résolument une politique d'assimilation, l'U.R.S.S. comptait sur le poids de la masse russe pour entraîner les autres populations et sur la contrainte, jointe au temps, pour effacer progressivement les manifestations du nationalisme local.

148

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4602 à 4612 (1). Réservé. *Washington, 29 septembre 1960.*

(*Reçu :* 22 h. 10.)

J'ai vu M. Dillon le 28 septembre en compagnie de MM. Wormser et Clappier. Le directeur des Affaires économiques et financières a fait le point des problèmes qui opposent les Six et les Sept, compte tenu notamment des derniers échanges de vues anglo-allemands (2).

M. Wormser a souligné que, jusqu'à présent, nous n'avions pas donné de réponse à la suggestion d'une négociation tripartite qui nous avait d'abord été présentée, comme résultant de ces conversations, par les seuls Allemands. Mais il a insisté sur le fait que nous avions donné, à ceux-ci, comme d'ailleurs aux Anglais, motif de penser que nous n'y étions point favorables, étant déterminés à nous en tenir aux arrangements pris en décembre dernier. Nous ne voyions pas la nécessité de placer la négociation dans un cadre nouveau dont les États-Unis seraient exclus. Nous ne pensions pas davantage qu'il fût opportun d'en écarter l'Italie.

M. Wormser a ajouté que M. Heath serait, dans quelques jours, reçu par Votre Excellence. Il était peu probable qu'il fût porteur de propositions nouvelles, de nature à modifier notre position sur le terrain, au moins, de la procédure.

En ce qui concerne la substance, il ne nous paraissait pas davantage que les Anglais eussent grand-chose à dire. Les discours prononcés en juillet aux Communes ne contenaient qu'une énumération des problèmes à résoudre (3). La récente conférence des ministres du Commonwealth ne paraissait pas, à cet égard, avoir donné au Royaume-Uni une plus grande liberté de manœuvre (4). Nous nous contenterions donc d'écouter ce que M. Heath aurait à dire, sans nous attendre à trouver dans ses propos de sérieux motifs de modifier notre attitude.

Les Anglais persistaient à exclure les questions agricoles du champ des conversations, ce qui était compréhensible en soi dans leur optique, mais qui rendait la situation impossible de notre point de vue : le traité de Rome, à nos yeux, équilibrait les avantages industriels et agricoles. L'opinion française l'avait admis. Nous devions nous y tenir. Nous per-

(1) .Ce télégramme a été communiqué à Londres sous les n°s 1496-1506 et à Bonn sous les n°s 600-610.

(2) Sur ces échanges de vues, voir ci-dessus les n°s 86 (et note), 103.

(3) Sur le débat du 25 juillet aux Communes, voir ci-après p. 516, note 1.

(4) Sur cette conférence, voir ci-dessus le n° 138 (note).

sistions à penser que les divergences entre les Six et les Sept pouvaient et devaient être aplanies sur une base spécifique, au fur et à mesure que les difficultés se présenteraient. C'est ce qui, au demeurant, avait été convenu en janvier dernier. Depuis quelque temps, nous avions l'impression que certains membres du Comité pour l'étude des questions commerciales — telle, par exemple, la Suisse — cherchaient délibérément à compliquer les problèmes en soulevant des difficultés nouvelles sur presque toutes les positions de leur tarif et non pas seulement sur celles qui étaient vraiment en cause. Ces pays pratiquaient la « politique du pire » dans le dessein de démontrer qu'une approche pragmatique ne conduirait à rien de constructif.

Simultanément, dans le cadre du G.A.T.T., certains pays européens tiraient avantage de l'article 24, paragraphe 6 [1] pour exercer un véritable chantage sur les Six, en refusant d'accepter leurs propositions, ce qui ne manquerait pas de faire échec à toute négociation tarifaire sérieuse, puisque celle-ci devait être précédée par la reconnaissance du tarif extérieur commun de la Communauté.

Les États-Unis, à notre avis, pourraient joindre leurs efforts à ceux de la France pour déjouer ces manœuvres en faisant clairement apparaître que la négociation devait prendre fin au plus tard le 31 décembre de cette année. Nous envisagions d'apporter notre contribution sous la forme d'une proposition que la France ferait d'abord à ses cinq partenaires de la C.E.E., ensuite aux membres du G.A.T.T. et tendant à régler les problèmes soulevés au titre de l'article XXIV, paragraphe 6 du G.A.T.T. par un forfait qui serait au demeurant modique.

Par ailleurs, la décision d'accélération offrait la possibilité de demander aux Sept d'accepter de réduire leurs tarifs nationaux si nous donnions, jusqu'à concurrence d'un pourcentage à déterminer, un caractère définitif à l'abaissement que subirait le tarif commun extérieur.

Si le gouvernement français et ses partenaires se décidaient à présenter ce projet, les États-Unis seraient invités à s'aligner, en procédant, non pas à une baisse générale de leur tarif, mais en considérant la possibilité de négocier, position par position, des réductions analogues, au cours de la négociation du G.A.T.T.

La procédure que nous serions peut-être amenés à proposer était d'application sans doute délicate et restait étroitement liée à l'accélération de la mise en œuvre du traité de Rome.

Elle présentait l'avantage de diminuer sensiblement les différences de traitement.

Si elle devait être rejetée, tout observateur impartial serait amené à conclure que nous avions fait notre possible pour diminuer la tension entre les Six et les Sept.

[1] L'article XXIV du G.A.T.T. du 30 octobre 1947 traite de l'application territoriale de l'accord, du trafic frontalier et des unions douanières entre les parties contractantes. Le paragraphe 6 demande à chacune de celles-ci de prendre « toutes mesures raisonnables » pour faire observer l'accord.

M. Dillon, qui a écouté avec beaucoup d'attention l'exposé de M. Wormser a demandé si ces idées s'accordaient avec la réduction de 20 % du tarif extérieur commun.

L'abaissement que nous avions en vue devait-il s'y ajouter ou, au contraire, s'y incorporait-il ?

M. Wormser a rappelé que cette réduction de 20 % n'était qu'une base de calcul pour l'établissement du tarif extérieur commun : elle devait être éventuellement confirmée par les négociations ultérieures. Notre idée était de la rendre définitive à concurrence de 6 à 7 %, en laissant ouverts les 14 ou 13 % restant. Un avantage supplémentaire de la procédure envisagée était que les pays à haut tarif des Six, s'ils devaient s'y ranger, descendraient par là même au-dessous du niveau du tarif extérieur commun.

M. Dillon a fait observer à son interlocuteur qu'au printemps dernier, non seulement l'accord s'était fait sur une réduction de 20 % du T.E.C., mais il avait encore été convenu que la moitié de cette réduction serait appliquée quoi qu'il dût arriver : il était important de ne pas revenir là-dessus, pour ne pas affaiblir la portée du geste sur l'opinion américaine. Nous n'ignorions pas qu'en Allemagne, le Dr Erhard était le promoteur d'un mouvement tendant à ajourner les mesures d'accélération du traité. Il n'en fait pas mystère et cherche à convaincre ses interlocuteurs américains et européens réunis à la session annuelle du Fonds monétaire et de la Banque internationale que le moyen pour l'Allemagne d'éviter d'accumuler des surplus est de diminuer ses droits de douane, non pas de les accroître en appliquant les règles du traité de Rome. Je note qu'en effet, M. Erhard a tenu hier de tels propos dans sa conversation avec M. Baumgartner [1].

M. Dillon a donné l'assurance que son gouvernement continuait à appuyer le Marché commun. Mais il ne conviendrait pas qu'on pût tirer argument, dans un sens favorable à M. Erhard, d'un revirement de la France au sujet des 20 %. Déjà, les milieux agricoles américains, avaient réagi avec force contre les droits prévus au titre du T.E.C. pour le tabac et leurs réactions avaient été largement exploitées.

Nous devions veiller à ne proposer que des mesures qui pussent être considérées par les petits pays membres de l'E.F.T.A. comme vraiment « équitables » (*fair deal*). C'était là une condition essentielle du succès d'une éventuelle pression des États-Unis sur les autres membres de cette association pour les amener à composition.

De leur côté, les Anglais ont présenté ici une nouvelle formule, que M. Dillon considère comme inacceptable : l'Angleterre adhérerait au Marché commun pour ses échanges de produits industriels — afin de compenser les pertes subies, le Commonwealth se verrait attribuer un tarif préférentiel par les pays du Marché commun : solution qui du

[1] Ces deux personnalités participaient à la quinzième assemblée annuelle de la Banque mondiale et du F.M.I., qui s'était tenue à Washington du 20 au 30 septembre.

point de vue des États-Unis, reviendrait à étendre le domaine de la discrimination dans le monde.

L'incertitude présente ne pouvait se prolonger longtemps. Elle favorisait l'action du Dr Erhard, dont il était pourtant difficile d'admettre qu'il pût finir par triompher de la ténacité montrée jusqu'à présent par le chancelier Adenauer. Mais le risque existait et il était sérieux.

M. Wormser a convenu qu'il fallait sortir de cet état d'incertitude et j'ai souligné que la prochaine visite à Bonn du Premier ministre et de Votre Excellence donnerait l'occasion de dissiper les malentendus.

En ce qui concernait les 20 %, nous n'avions jamais songé à mettre en cause les arrangements intervenus. Nous voulions faire mieux encore, en amenant les membres de l'E.F.T.A. à réduire leurs tarifs de 6 à 7 %, ce qui ne pouvait manquer d'intéresser les États-Unis. Quant aux Six, ils descendraient dans cette hypothèse au-dessous de la « ligne rouge » du T.E.C.

Pour ce qui était du problème particulier du tabac, qu'avait évoqué M. Dillon, le plafond qui venait d'être adopté à Bruxelles paraissait répondre aux desiderata des États-Unis, producteurs de tabac cher et de bonne qualité.

M. Dillon a exprimé un doute à ce sujet, en se fondant sur les réactions enregistrées chez les producteurs américains.

L'entretien s'est terminé par une allusion du sous-secrétaire d'État au risque d'un certain flottement de l'administration américaine dans les premiers mois de 1961 si l'arrivée éventuelle des démocrates au pouvoir se traduisait par des changements substantiels de personnel, suivant la tradition établie. Il fallait donc aller vite et M. Dillon était d'accord avec M. Wormser pour que les questions soulevées par la transformation de l'O.E.C.E. fussent réglées avant la fin du mois de décembre. La France paraissait plus particulièrement qualifiée pour exercer les pressions appropriées sur les Belges et sur les Allemands.

(DE-CE 1945-1960, nos 755, fos 251 ro - 253 vo.)

149

ÉTUDE DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE
(Division Renseignement)
Aperçus sur l'évolution possible de la politique du G.P.R.A

N. n° 10.727/EMGDN/REN/CER/D.1/TS. *Paris, 29 septembre 1960.*
Très secret.

Une série de renseignements de très bonne valeur permet à l'heure actuelle d'ébaucher un tour d'horizon sensiblement complet sur les pers-

pectives algériennes. Celles-ci sont, au demeurant, fort complexes. Plus que jamais, le jeu d'intérêts divergents, tant à l'intérieur du « G.P.R.A. » que sur le plan international, tend à rendre plus confuse une situation qui l'est déjà passablement en elle-même.

⁂

Bien que l'accession au pouvoir à la tête d'une Algérie indépendante ait toujours été l'objectif final du « G.P.R.A. », deux grandes tendances n'ont cessé de le diviser quant aux moyens à utiliser pour atteindre ce but. L'étude de ces tendances peut, dans une certaine mesure, expliquer les divers événements ou prises de position de ces derniers mois. Chacun des leaders, Boussouf pour les « durs » et Ferhat Abbas pour les « modérés », poursuit ses efforts pour faire prévaloir en Algérie une solution conforme à ses vues, en sauvegardant par cela même ses positions personnelles au sein de la rébellion.

Pour Boussouf, il s'agit de remporter la victoire, victoire *purement militaire* si possible, ou à tout le moins victoire indirecte par *la prise du pouvoir* en Algérie du parti F.L.N.-A.L.N. à la faveur d'une intervention internationale ou d'une négociation qui ferait perdre de leur vigilance aux autorités françaises.

Pour lui, rien n'est donc pressé. Il compte avant tout sur le renforcement progressif de l'A.L.N. extérieure et sur l'arrivée de volontaires et de matériel étrangers et en particulier chinois qui permettrait au F.L.N. de remporter la victoire soit militairement, soit politiquement.

Pour Ferhat Abbas, il en va tout autrement. Partisan d'une négociation directe qui ouvrirait la voie, selon lui, à l'institution d'un gouvernement algérien d'inspiration F.L.N. modéré, il ne souhaite pas une rupture définitive avec la France. Il craint la tendance prochinoise d'inspiration marxiste. À défaut de contacts directs franco-F.L.N., il juge très réalisable une intervention de l'O.N.U. dans des conditions analogues à celle effectuée au Congo et y voit une possibilité de cessation du conflit sans effusion de sang exagérée et en conservant son rôle de président du « G.P.R.A. », qui perdrait ainsi tout naturellement son étiquette de « provisoire ».

Mais les membres du « G.P.R.A. » sont liés les uns aux autres de façon indissoluble, même lorsque leurs avis divergent totalement. En effet, Boussouf ne veut pas rompre avec Ferhat Abbas, car éliminer ce dernier reviendrait à faire perdre au F.L.N. son crédit et sa représentativité internationale; Ferhat Abbas ne peut se débarrasser de Boussouf, car ce dernier possède les éléments de force : armée avec Boumedienne, moyens de commandement avec le ministère de l'Armement et des liaisons générales. De plus, d'autres ministres, tels Krim, sont hésitants entre les deux tendances et les appuient alternativement suivant l'optique du moment.

De ce fait, toutes les décisions du « G.P.R.A. » sont prises à l'unanimité, ce qui explique les fluctuations apparentes des positions de l'orga-

nisation rebelle, positions qui toutes, malgré tout, permettent aux fractions opposées de tendre vers la réalisation de leurs objectifs propres.

*
**

Ainsi, à l'heure actuelle, peut-on discerner la poursuite simultanée de deux politiques très différentes.

La première, celle des durs, vise avant tout au renforcement de l'appareil militaire. Elle se traduit par l'arrivée de matériels plus lourds, la formation politique de cadres militaires et surtout la décision de faire appel à des volontaires chinois [1].

A ce titre, on doit noter que — pour le clan des durs — l'acceptation de l'ouverture des pourparlers de Melun [2] a surtout été l'occasion d'un marchandage avec Bourguiba qui a autorisé l'entrée en Tunisie d'un fort tonnage de matériels de guerre. De même, les efforts faits pour obtenir une décision favorable à l'O.N.U. ne doivent avoir pour résultat, une fois la résolution de l'Organisation internationale votée à la majorité des deux tiers, que de justifier, après un refus français d'accepter cette décision, l'arrivée de brigades internationales, composées surtout de volontaires chinois déjà prêts à intervenir.

La deuxième politique, celle des modérés, a pour principal objet une internationalisation du conflit, si possible pacifique par l'intervention des Nations Unies.

Elle se traduit par de nombreuses activités internationales [3] qui, toutes, ont pour but d'obtenir une prise de position défavorable à la France par l'Assemblée générale des Nations Unies, prise de position qui devrait comporter :

— au mieux une décision d'intervention directe des Nations Unies en Algérie,

— au minimum, une condamnation de l'immobilisme de la France après la promesse d'autodétermination formulée en 1959 et une recommandation expresse d'entamer des négociations politiques avec le « G.P.R.A. », plus ou moins nommément désigné.

Ces deux politiques ne vont d'ailleurs pas sans renconter des difficultés.

La deuxième se heurte surtout au manque d'efficacité que lui attribuent les tenants de la guerre à outrance. En effet, le général de Gaulle a laissé entendre que les décisions de l'Organisation internationale seraient tenues par la France pour nulles. On voit mal les Nations Unies tentant par la force d'imposer une solution que la France rejetterait. Une condamnation de la France serait donc toute platonique et n'aurait

(1) *Note du document :* En annexe 1, courte étude sur les possibilités prochaines d'intervention de volontaires étrangers sur le front algérien.

(2) Sur ces pourparlers, voir ci-dessus les n°s 4, 7.

(3) *Note du document :* Étudiées en annexe 2.

d'autre effet que psychologique. Elle n'approcherait le F.L.N. ni de la fin du conflit, ni de la victoire finale.

Quant à la première elle rencontre surtout l'hostilité de la Tunisie et à un moindre degré du Maroc.

Le renforcement de l'appareil militaire signifie en effet des risques accrus de conflits frontaliers avec la France. Quant à l'arrivée de volontaires étrangers, égyptiens ou chinois, elle représente sans aucun doute le péril que le président Bourguiba veut éviter avant tout.

Aussi faut-il voir dans le projet d'union algéro-tunisien présenté par celui-ci un effort pour éviter à tout prix une intervention de ces volontaires en proposant une solution qui conduise la France, le voulant ou non, à une internationalisation de fait du conflit algérien [1].

*
**

Les diverses tendances qui composent le « G.P.R.A. » s'efforcent toujours de cacher les différends qui les opposent. À l'heure actuelle, les objectifs tactiques des différents clans se rejoignent cependant curieusement dans une recherche de l'internationalisation du conflit.

Pour les modérés, celle-ci représente une étape décisive qui devrait leur assurer, grâce au jeu politique auquel ils sont experts, aussi bien la solution qu'ils désirent qu'un rôle à leur mesure. Ils en voient le moyen essentiellement dans une intervention des Nations Unies, directe ou indirecte, voire, en accord avec Bourguiba, dans une pseudo-union algéro-tunisienne.

Pour les durs, l'internationalisation n'est qu'un moyen de remporter la victoire totale, aussi ne veulent-ils l'aborder que dans une position de force, ce qui postule un renforcement appréciable de leurs moyens politico-militaires actuels. Une victoire à l'O.N.U. n'est qu'un épisode tactique qui peut leur permettre d'avancer à coup sûr leur atout maître : l'intervention de forces étrangères sous leur contrôle.

Annexes

I

Possibilités prochaines d'intervention de volontaires étrangers sur le front algérien

N. Très secret.

Les renseignements en notre possession nous permettent de penser que :

1° La décision de faire appel aux volontaires chinois a été prise par le « G.P.R.A »;

2° Cette décision a été communiquée aux États arabes en leur faisant remarquer que cette intervention se maintiendrait dans un cadre strictement arabe. Autrement dit, on peut imaginer que, en principe, le G.P.R.A. envisage la mise sur pied d'un légion de volontaires étrangers sous commandement arabe comprenant une forte proportion de

[1] *Note du document :* Les chances qu'a d'aboutir un tel projet et les conséquences qu'il comporte sont étudiées en annexe 3.

volontaires d'Extrême-Orient (chinois et nord-vietnamiens peut-être) et mise à la disposition de l'A.L.N.;

3° À l'heure actuelle, une acceptation de principe a été faite par la R.A.U., de recevoir sur son territoire de tels volontaires, les modalités de cette acceptation n'étant pas encore précisées;

4° La réponse d'autres États, Maroc et Libye, n'est pas encore connue. Des démarches ont été effectuées tout récemment auprès du Maroc pour Boussouf;

5° Il y a tout lieu de supposer que Bourguiba maintient d'une manière plus ou moins directe son opposition formelle au passage de volontaires étrangers sur son territoire.

***

On peut imaginer qu'une arrivée de volontaires sur le territoire de la R.A.U. pourrait être une première mesure de nature :

— à impressionner l'opinion internationale et à accroître ainsi les chances d'une internationalisation,

— à faire pression sur le Maroc et la Tunisie en leur rendant plus difficile un refus [1].

Quoi qu'il en soit, un des buts du voyage de Ferhat Abbas en Chine [2] est de régler le problème de l'arrivée de ces volontaires. Ceci postule l'acceptation par l'un quelconque au moins des États arabes de recevoir de tels volontaires. Il n'est pas exclu, d'après le calendrier des récentes démarches effectuées auprès des pays intéressés, que Ferhat Abbas ne souhaite voir ceux-ci refuser, l'empêchant ainsi de mener à bien cette partie de sa mission.

II

Les activités internationales du « G.P.R.A. » pour obtenir une internationalisation du conflit algérien en particulier à la veille de la discussion de l'affaire algérienne à l'Assemblée générale de l'O.N.U.

N. Très secret.

I. Thèmes développés.

1. *Le G.P.R.A. est véritablement représentatif du peuple algérien et possède les attributs de la souveraineté.*

Pour accréditer sa théorie, le G.P.R.A. :

— recherche sa reconnaissance par de nouveaux États;
— adhère aux conventions de Genève [3];
— participe à toutes les assemblées et congrès internationaux;
— établit et fait connaître une prétendue « Constitution algérienne »;
— dénonce les accords de l'O.T.A.N. en ce qui concerne le territoire algérien [4].

[1] *Note du document :* Un premier pas pourrait consister en l'arrivée de techniciens d'Extrême-Orient en nombre limité, mesure qui pourrait être acceptée par le Maroc et la Tunisie.

[2] Sur ce voyage, du 29 septembre au 6 octobre, voir ci-après p. 500, note 1.

[3] Voir *D.D.F.*, 1960-I, n°s 200 (et note), 292; ci-dessus le n° 49.

[4] Dans un télégramme adressé le 4 mai aux ministres des Affaires étrangères participant à la réunion de l'O.T.A.N. à Istanbul, Ferhat Abbas attirait leur attention « sur la gravité de la situation en Algérie et sur la responsabilité de l'O.T.A.N. dans la poursuite de la guerre ». Il exprimait l'espoir de les voir « se désolidariser du colonialisme français et faire pression sur la France pour qu'elle acceptât une solution pacifique et négociée sur la base de la reconnaissance du droit du peuple algérien à l'autodétermination et à l'indépendance... Il y va de la coopération entre l'Afrique et l'Europe ».

2. *Le G.P.R.A. a tenté de résoudre le conflit algérien grâce à des contact directs. L'intransigeance du gouvernement français l'oblige à recourir à une internationalisation du conflit.*

Les arguments avancés par le G.P.R.A. sont :

— l'intransigeance française à Melun [1];

— la mauvaise foi de la France qui ne veut pas une réelle autodétermination (mise en place de structures algériennes préétablies, élections, commissions d'élus, etc.);

— la poursuite par la France d'une guerre d'extermination.

3. *La France est déjà aidée par d'autres nations dans son conflit algérien et la guerre est déjà de ce fait internationale* (les nations de l'O.T.A.N. aident la France).

Ce thème permet :

— de créer un sentiment de culpabilité chez nos alliés;

— de justifier *a priori* l'arrivée éventuelle de volontaires étrangers et en particulier chinois;

— de prévenir une intervention directe de nos alliés en Algérie en cas d'engagement de forces étrangères aux côtés du F.L.N.;

— de rechercher un appui plus direct encore du bloc soviétique en dénonçant le caractère colonialiste du pacte atlantique.

4. *La prolongation de la guerre d'Algérie est une menace pour la paix internationale.*

Cette menace provient notamment :

— d'une extension toujours possible de la guerre aux pays du Maghreb;

— d'une intervention de volontaires étrangers au profit du F.L.N., puisque l'O.T.A.N. intervient déjà au profit de la France.

II. Zones d'effort principales.

Le G.P.R.A. mène sur ce plan une action fort intelligente, portant ses efforts en priorité sur les pays hésitants, et se servant des éléments de force que lui offre l'actualité.

Les points d'application principaux de cette campagne sont :

— les États non arabes du Proche et Moyen-Orient;

— les États d'Afrique noire;

— les États d'Amérique latine;

— les États-Unis et la Grande-Bretagne, surtout en raison de l'influence considérable que possèdent ces deux puissances;

— en Amérique latine;

— en Scandinavie.

1. *En Proche et Moyen-Orient.*

L'Iran est l'objet d'une forte pression à la faveur des difficultés que connaît ce pays avec la Ligue arabe par suite de ses rapports avec Israël [2]

La conquête du nouveau gouvernement turc [3] est patiemment conduite par la délégation F.L.N. à Ankara qui profite des réactions internes à la politique de l'ancien gouvernement Menderes, dont l'une des caractéristiques était la recherche de relations amicales avec la France.

Des manœuvres habiles ont été menées en Abyssinie pour obliger le Souverain à reconnaître le G.P.R.A. à la faveur de la conférence des États indépendants d'Afrique, qui s'est tenue à Addis-Abeba au mois de juin [4].

[1] Les procès-verbaux des entretiens de Melun sont ci-dessus reproduits sous le n° 7. Voir également le n° 4.

[2] Le 23 juillet, le Shah avait annoncé que l'Iran avait reconnu *de facto* Israël une dizaine d'années auparavant et que l'absence de représentation diplomatique à Tel-Aviv était due uniquement à des raisons budgétaires. Cette déclaration avait amené la rupture des relations diplomatiques de la R.A.U. avec Téhéran et une violente campagne religieuse contre le Shah.

[3] Constitué fin mai à la suite d'un coup d'État militaire : *D.D.F.,* 1960-I, n° 304 (note).

[4] Le 23 juin, cette conférence avait adressé des télégrammes au général de Gaulle et à Ferhat Abbas et voté deux résolutions, l'une invitant la France et le G.P.R.A. à négocier, l'autre recommandant à tous les États africains indépendants une série de mesures en faveur de la cause algérienne.

L'Afghanistan est également l'objet de pressions importantes effectuées par le canal des pays arabes pour obtenir une reconnaissance rapide du G.P.R.A.

Des manœuvres similaires ont certainement été conduites en Grèce et à Chypre, encore qu'aucune information précise ne nous soit parvenue à cet égard.

2. *Afrique noire.*

C'est sur ce plan que les efforts du G.P.R.A. sont à la fois les plus soutenus et les plus dangereux.

Les plus soutenus, car l'abondance des congrès africains donne aux délégués F.L.N. l'occasion de faire pression sur des dirigeants noirs encore malléables. La présence de deux délégués de valeur à Conakry et à Accra leur permet en outre d'agir en permanence sur deux des États les plus représentatifs des tendances panafricaines neutralistes.

Les plus dangereux, car la solidarité africaine y trouve l'occasion de s'affirmer. Elle s'y affirme d'ailleurs avec d'autant plus de force que Maroc et Tunisie ont pris une place prépondérante dans le développement de l'Afrique libre, ce qui donne un poids toujours plus grand à leur sympathie et à leur aide agissante à l'égard du F.L.N.

3. *États d'Amérique latine.*

Comme l'année dernière une mission importante du F.L.N. a été envoyée en Amérique latine à la veille de la session de l'O.N.U. (1).

Cette année toutefois, le choix du chef de la délégation, Ben Khedda, de tendance communisante, n'apparaît pas comme très heureux, surtout après les éclats de Fidel Castro et sa collusion de plus en plus apparente avec le bloc soviétique (2).

Peut-être faut-il y voir la raison du peu de succès initial de cette mission, qui peut être expliqué également par les directives précises adressées à cet égard à nos représentations diplomatiques à la suite de renseignements obtenus en temps voulu.

4. *États-Unis et Grande-Bretagne.*

La pression exercée sur ces deux États est à la fois directe et indirecte.

Directe grâce à des attaques visant l'aide apportée à la France dans le cadre de l'O.T.A.N., dont le champ d'application à l'Algérie est dénoncé par ailleurs.

Directe aussi par les menaces que fait peser, en particulier sur les États-Unis, la communauté d'intérêt F.L.N.-Cuba et les dangers que représente cette collusion sur les perspectives de la politique des États-Unis en Afrique.

Indirecte par le chantage à la Chine communiste et à l'U.R.S.S., qui s'exerce aussi bien grâce aux contacts directs du G.P.R.A. avec les deux grands pays communistes que par l'action diplomatique du Maroc et de la Tunisie.

Le soutien obtenu par le F.L.N. auprès des États africains est églament un moyen de pression *indirecte* puissant sur les Anglo-Saxons, anxieux de ne pas compromettre leur crédit en Afrique par une prise de position favorable à la France.

III

Le projet de fusion tuniso-algérien

N. Très secret.

Exposé des faits connus.

L'annonce par le président Bourguiba le 3 septembre à la grande mosquée de Kairouan de son intention d'unir le sort de la Tunisie à celui de l'« Algérie combattante » afin de hâter la fin de la guerre (3) a pu sembler initialement comme un simple ballon d'essai destiné à impressionner l'opinion mondiale et à prouver le désir du leader tunisien de fournir au F.L.N. un soutien inconditionnel.

(1) Sur cette mission, dont l'annonce avait été faite le 27 juillet du Caire par le porte-parole du « ministère des Affaires étrangères » du G.P.R.A., voir ci-après le n° 256.

(2) Sur la tension américano-cubaine, voir ci-dessus le n° 18.

(3) Pour des extraits de l'allocution du Président tunisien, voir *Le Monde* du 6 septembre, p. 4. Se reporter également ci-dessus à la p. 324, note 4.

En fait, il apparaît aujourd'hui qu'il y avait plus qu'une simple déclaration de principe et que des pourparlers étroits ont été conduits entre les deux « gouvernements ».

Des renseignements très sérieux permettent de penser que des deux côtés (F.L.N. et Tunisie), ce projet est étudié attentivement et paraît de nature à faire avancer la solution du problème algérien. Il pourrait donc, dans un avenir plus ou moins proche, connaître une relance officielle. Pour l'heure, aucun engagement n'a été pris et les contours du projet paraissent encore assez flous.

Intentions probables des deux partenaires.

La complexité de ses positions doctrinales doit conduire le G.P.R.A. à ne considérer un tel projet que comme un moyen parmi d'autres de résoudre le problème algérien. Du côté tunisien par contre, le jeu du président Bourguiba paraît plus limité et l'on peut concevoir que l'union envisagée ne lui semble une des seules voies de sortie à une situation inextricable. Soucieux avant tout d'éviter une arrivée massive de volontaires étrangers sur son territoire, eu égard aux dangers intérieur et extérieur qui en résulteraient pour la Tunisie, le président Bourguiba est décidé à jouer tous ses atouts pour mettre fin au conflit. Le projet d'union lui paraît de nature à atteindre ce but.

En effet, ce projet est à double face :

1. Il peut lui permettre, si la France s'y prête, d'amener, grâce à des concessions mutuelles, la fin rapide du conflit entre la France et le nouvel État (concessions qui peuvent toujours être révisées ultérieurement suivant les pratiques du bourguibisme. Concessions aussi qui permettraient à la Tunisie de bénéficier au sein d'une Communauté très souple outre de son aide financière, de l'appui de la France contre un partenaire bien dangereux).

2. Il peut aussi lui assurer, au cas où la France refuserait de participer à la manœuvre tunisienne, une internationalisation presque certaine si le nouvel État est reconnu dans des délais assez brefs par plusieurs grandes puissances.

Cette double manœuvre se concrétise :

— d'une part par des essais de contact avec le chef de l'État français afin de connaître ses réactions à l'annonce de ce plan [1];

— d'autre part par une pression diplomatique importante conduite simultanément sur les États-Unis et sur l'U.R.S.S. et visant :

• dans un premier temps, à s'assurer de l'appui diplomatique de l'U.R.S.S. à l'égard de la rébellion algérienne dans le but d'inquiéter le gouvernement américain quant aux implications internationales du conflit algérien;

• dans un deuxième temps, à obtenir des deux gouvernements les assurances relatives à une reconnaissance *de facto* du nouvel État, en présentant celui-ci comme la seule issue permettant à la France d'accepter une internationalisation du conflit sans se déjuger.

Perspectives.

Sur le plan interne.

Aussi séduisant qu'il puisse apparaître à certains leaders du F.L.N. et à Bourguiba, le projet n'en présente pas moins *des difficultés majeures* pour les deux partenaires :

— perte de liberté d'action pour chacun des « gouvernements »;

— prérogatives dans l'élaboration de la politique étrangère de l'ensemble;

— problèmes de personnes et de postes à pourvoir;

— intégration ou non des forces militaires et de police. Statut éventuel des forces F.L.N. au cas où ne serait mise sur pied qu'une simple fédération;

— question de l'autodétermination (le principe en serait-il totalement abandonné, ou serait-il au contraire étendu à l'ensemble Algérie-Tunisie).

De plus, on peut douter du désir réel d'une fraction du G.P.R.A. de voir se réaliser effectivement une telle union.

[1] Essais de contact qui se révélaient vains, en raison du refus du président de la République de recevoir l'ambassadeur de Tunisie : voir ci-dessus le n° 137.

Sur le plan extérieur.

On connaît dès maintenant l'opposition du Maroc au projet (1). Le Souverain, heurté de n'avoir pas été consulté avant toute publication officielle, y voit de plus un effort de Bourguiba pour s'assurer une position prépondérante au Maghreb. Il n'est pas exclu qu'une initiative de Mohammed V ne remette en cause les perspectives ouvertes (2). En contrepartie, Ben Barka, qui voit la position difficile dans laquelle se trouverait le régime royal au Maroc en cas d'aboutissement d'un tel projet, a cherché à le favoriser.

D'autre part, la R.A.U., toujours opposée à la politique de Bourguiba, fera sans aucun doute son possible pour s'opposer à ces nouvelles initiatives, ne serait-ce que par principe. Dès maintenant, ses premières réactions ont consisté à reprendre ses thèmes habituels d'attaque contre Bourguiba en prétendant qu'il s'agit d'un plan d'inspiration française.

Enfin, il n'est pas certain que le projet rencontre un accueil enthousiaste dans le reste du monde. Malgré les tentatives de Bourguiba pour gagner à son jeu U.R.S.S. et U.S.A., les fondements juridiques d'une telle union sont assez minces et un tel exemple pourrait créer de dangereux précédents pour la solution des problèmes similaires. Il est même vraisemblable que plusieurs États ayant reconnu le G.P.R.A. ne se montrent pas disposés à reconnaître cette nouvelle entité.

Il n'en demeure pas moins que l'exécution d'un tel projet placerait la France devant un choix difficile (3) et qu'il importe d'étudier avec la plus grande minutie ses conséquences possibles. Toutefois, il est peu problable que des initiatives importantes soient prises dans ce domaine avant les résultats du vote de la question algérienne à l'O.N.U.

(MLA 5-1-5)

150

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 2280/A.M. *Washington, 29 septembre 1960.*

Le discours prononcé par le président Eisenhower aux Nations Unies le 22 septembre a appelé de nouveau l'attention sur la position des États-Unis à l'égard du neutralisme. La question avait déjà été débattue l'automne dernier après le voyage du Président en Asie ma lettre n° 3506/A.M. du 22 décembre 1959 (4). On avait noté alors que l'atmosphère avait bien changé depuis le temps où M. Foster Dulles condam-

(1) M. Boussouf, « ministre de l'Armement et des liaisons générales » du G.P.R.A., était reçu le 17 septembre par le Prince héritier, à qui il faisait part des projets de fédération algéro-tunisienne, qui inquiétaient Rabat, et recevait la promesse d'un appui total aux thèses du F.L.N. à l'O.N.U.

(2) *Note du document* : une reconnaissance *de jure* du G.P.R.A. par le Maroc pourrait être une tentative pour s'opposer en termes juridiques à une fusion Tunisie-Algérie.

(3) *Note du document* : intervention militaire en Tunisie en particulier.

(4) Non retenue. Du 4 au 17 décembre 1959, le président Eisenhower s'était rendu successivement à Rome, Ankara, Karachi, Kaboul, New-Delhi, Téhéran, Athènes, Tunis, puis Paris où il avait participé à une Conférence occidentale au sommet du 19 au 21 décembre avec le général de Gaulle, M. Macmillan et le chancelier Adenauer avant de rentrer aux États-Unis, non sans s'arrêter du 21 au 23 décembre à Madrid et Rabat. *D.D.F.*, 1959-II, n°s 268 (note), 297 (note), 298 (et note).

nait l'attitude des neutres comme immorale. Les États-Unis, par la bienveillance qu'ils leur témoignaient, semblaient désormais encourager certains gouvernements dans leur politique de neutralité.

Le discours de New York a donné au problème un tour plus précis. Le président Eisenhower a recommandé une relative neutralisation de l'Afrique. Il a demandé que tous les pays représentés à l'O.N.U. s'abstiennent d'intervenir d'une manière quelconque dans les affaires intérieures des nouvelles nations africaines, s'engagent à ne pas y attiser les querelles, et s'interdisent d'envoyer des armes au Congo. Ces propositions étaient précédées et suivies de paragraphes qui pouvaient être interprétés comme une bénédiction donnée au neutralisme. Les pays membres de l'O.N.U. devaient « respecter le droit des peuples africains à choisir leur propre mode de vie et la voie qu'ils désiraient suivre »; une aide financière serait distribuée aux nations ainsi définies.

Ces propos ont suscité ici — ainsi qu'à l'étranger d'ailleurs — de nombreuses spéculations. Plusieurs commentateurs y ont vu un tournant décisif de la politique américaine : les États-Unis allaient dorénavant favoriser la neutralisation de certaines régions du monde, voire le neutralisme en général. Les uns s'en alarmaient, d'autres s'en félicitaient. Dans le *New York Times* du 24 septembre, M. Sulzberger écrivait : « Nous avons neutralisé l'Antarctique, nous voulons neutraliser la lune et les espaces extra-atmosphériques, nous parlons maintenant de neutraliser l'Afrique... Jusqu'où irons-nous ? Avons-nous pensé que plusieurs puissances occidentales ont encore des bases et des territoires en Afrique ? Ne craignons-nous pas que l'Amérique latine passe aussi à la neutralité ? Allons-nous neutraliser Panama ? Et que penserions-nous d'une Europe neutre ? M. Walter Lippmann au contraire, dans le *Washington Post* du 27 septembre, sans envisager les extrémités évoquées par M. Sulzberger, estimait souhaitable de reconnaître la neutralité des États africains et rappelait que l'Amérique, dans ses premières années, avait également cherché à se maintenir à l'écart des conflits entre grandes puissances.

*
**

Ces extrapolations géographiques ou historiques, si impressionnantes qu'elles soient, ne doivent pas éclipser cependant les données présentes du problème. En réalité, les intentions du gouvernement n'ont certainement pas la portée qu'on leur a attribuée.

— Le président Eisenhower a préconisé certaines mesures, relativement limitées, de neutralisation pour les pays d'Afrique, mais n'a pas encouragé délibérément le neutralisme. La phrase ambiguë de son discours sur le droit des peuples à choisir eux-mêmes leur voie n'exclut pas qu'il espère en faire des amis ou des clients de l'Amérique. L'impatience témoignée par M. Herter au sujet de l'attitude prosoviétique du Ghana montre bien qu'on n'est pas prêt ici à applaudir à un neutralisme au sens actuel du mot, c'est-à-dire autorisant une intervention croissante de l'U.R.S.S.

— Les pays auxquels on envisage d'appliquer aujourd'hui une relative neutralisation ne sont pas ceux dont M. Dulles condamnait la neutralité comme immorale. Au temps de M. Dulles, il s'agissait de construire un réseau d'alliances défensives sur la périphérie de l'U.R.S.S. C'est dans cette région surtout que les neutres paraissaient blâmables. Les neutres dont on parle à présent sont des nations africaines, nées pour la plupart depuis la mort de M. Dulles. La conjoncture est différente. La volte-face n'est pas complète.

— Il est bien évident d'ailleurs, quelle que soit l'indulgence ou la sympathie récemment professée pour les neutres, que les alliances militaires des États-Unis sont toujours considérées ici comme indispensables. On voit mal le Pentagone ou le département d'État y renoncer, ou simplement consentir à ce qu'ils considéreraient comme étant de nature à affaiblir l'une d'entre elles. L'attitude obstinée des services dans les questions d'intégration au sein de l'O.T.A.N. en est la preuve. Sur un autre plan, tous les discours électoraux rappellent la nécessité de résister aux Soviétiques.

— La bienveillance marquée à l'égard des neutres est au demeurant assez platonique. Les 100 millions de dollars mentionnés par M. Eisenhower représentent peu de chose à côté des 4 milliards du programme d'aide mutuelle. Il est douteux que les États-Unis se résolvent à accorder une aide financière importante à des pays dont l'amitié ne leur paraîtrait pas assurée. Qu'on pense aux difficultés rencontrées au Congrès pour faire voter les fonds destinés aux Alliés. Imagine-t-on les sénateurs et les représentants, alors que le pays estime que l'aide à l'étranger a déjà atteint un maximum, voter de nouveaux crédits massifs, sans garantie de rentabilité, peut-être même sans contrôle sur l'utilisation des dollars si ceux-ci doivent être transférés par le canal des Nations Unies ?

— Il convient de noter enfin que le discours du président Eisenhower à New York est, pour une part, d'ordre tactique et n'engage pas rigoureusement la politique américaine des prochaines années. Il s'agissait d'obtenir un succès de popularité à l'O.N.U. Il fallait en outre, en cette période électorale, montrer que le gouvernement républicain savait prendre des initiatives face aux attaques soviétiques. Le président Eisenhower enfin, toujours tenté personnellement par les idées généreuses, fussent-elles un peu vagues, tient à terminer son mandat sur l'affirmation d'une doctrine magnanime.

*
**

Ramenés à ces proportions plus modestes, les plans de neutralisation peuvent donner néanmoins des motifs de préoccupation.

— Ils montrent que les États-Unis sont sur la défensive en Afrique. On demande la neutralisation d'une zone quand on estime que l'adversaire a plus de chances que soi d'y remporter des succès.

— Si les États-Unis courtisent les neutres, certains de leurs alliés s'interrogeront peut-être sur les avantages de l'alliance militaire.

— Aux États-Unis mêmes, la doctrine de neutralisation pourrait gagner du terrain. Telle qu'elle est formulée actuellement, elle n'affecte qu'un secteur géographique et ne prévoit que des mesures limitées. Certains esprits pourraient en suggérer l'extension, soit en Afrique, soit en Asie. Une récession économique prolongée ou accusée, de nouvelles attaques contre l'aide à l'étranger les y disposeraient, une politique de neutralisation étant moins coûteuse que les alliances. Une incertitude subsiste enfin quant à l'attitude de la prochaine administration à cet égard. Du côté républicain, M. Nixon s'est toujours déclaré fortement en faveur du maintien des alliances militaires; M. Lodge a probablement les mêmes vues, mais il s'est toujours montré très désireux d'aller au-devant des souhaits présentés par les nouvelles nations africaines. Du côté démocrate, le programme adopté à Los Angeles préconisait également le maintien des alliances, mais proposait que dans toute la mesure du possible, l'aide militaire aux pays besogneux soit remplacée par une aide économique. Le programme avait été préparé par M. Chester Bowles, ancien ambassadeur aux Indes, secrétaire d'État possible. Il est probable que l'équipe gouvernementale quelle qu'elle soit, placée devant les réalités, ne fera pas prévaloir les considérations économiques sur les nécessités de la défense. Mais les intentions qui ont été marquées ne seront pas oubliées totalement, car elles procèdent d'un état d'esprit.

*
**

En résumé, il serait exagéré de dire que les États-Unis font maintenant une politique d'encouragement au neutralisme. Ils se sont bornés à proposer par tactique quelques mesures de neutralisation relative qui ne sont pas contradictoires avec leur politique traditionnelle, mais qui pourraient connaître des développements non souhaités par leurs initiateurs. C'est sous cet angle qu'il convient d'observer la suite qui leur sera réservée.

On ne peut s'empêcher de penser que les mesures récemment suggérées ont été conçues dans une certaine hâte, apparentée, de loin, à la précipitation qui fit se dérouler le tapis rouge sous les pieds de M. Lumumba arrivant à Washington [1]. Il fallait répondre aux avances soviétiques faites à l'Afrique. On reconnaît maintenant qu'on a montré trop d'empressement pour accueillir l'ex-Premier ministre congolais. Peut-être découvrira-t-on aussi que les mesures de neutralisation ne sont pas suffisantes en elles-mêmes, n'ont qu'un caractère négatif et que, si l'on veut en définitive encourager les modérés, c'est aux modérés qu'il faut promettre son aide, plutôt qu'à tous les postulants indistinctement, y compris les extrémistes.

(Amérique 1952-1963.
États-Unis n° 357, f°s 48-53.)

[1] Sur la visite aux États-Unis du Premier ministre congolais, voir ci-dessus p. 191 (note).

151

M. Bérard, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2147 à 2152. Priorité.
Réservé.

New York, 30 septembre 1960.
(*Reçu :* 20 h. 40.)

Le chef de la délégation ivoirienne, M. Coulibaly, a demandé ce matin au nom de « tous nos amis » à me parler en tête-à-tête au sujet de la question algérienne.

Celle-ci, m'a-t-il dit, préoccupe et embarrasse les délégations africaines, qui aimeraient pouvoir renseigner avec précision leurs chefs de gouvernement et en particulier M. Houphouët-Boigny, afin de recevoir des instructions en temps voulu.

Les délégations africaines me remerciaient des termes dans lesquels j'avais répondu aux attaques de M. Aw qu'ils avaient jugées parfaitement incorrectes (1). Elles avaient d'autre part remarqué que, dans son discours anticolonialiste, M. Nkrumah avait eu grand soin de ne pas attaquer le Royaume-Uni et de ne pas parler des territoires britanniques d'Afrique qui attendaient encore leur indépendance. M. Coulibaly et ses amis en tiraient une leçon. Ils étaient plus que jamais décidés à « ne pas repousser du pied la pirogue qui leur avait fait traverser le fleuve » et conservaient à la France toute leur gratitude et leur amitié. Mais, soumis à des pressions et sollicitations de toutes sortes, ils se demandaient ce qu'ils pouvaient faire dans cette question algérienne et comment l'O.N.U. pourrait en favoriser la solution.

Je lui ai répondu en substance ce qui suit :

L'autodétermination proclamée il y a un an par le général de Gaulle reste, pour le gouvernement français, le principe qui doit présider à la résolution du problème algérien. On ne peut, sans mauvaise foi, prétendre, comme le font certaines délégations arabes ou ghanéenne, que le président de la République poursuit cette politique en paroles et non en fait. Quel autre chef d'État, en face des événements d'Alger de janvier dernier (2), aurait eu le courage de prendre une attitude aussi déterminée

(1) À l'occasion de l'admission de la République du Mali à l'O.N.U., votée le 28 septembre, le chef de la délégation malienne, M. Mamadou Aw, avait récusé avec violence le parrainage de la France au cours de son discours : il parlait d' « actes contre nature », de « manœuvres scandaleuses... dans les couloirs de l'Assemblée pour faire imposer la France comme parrain de notre pays ». M. Aw avait abordé le problème algérien pour accuser la France de « génocide » et souligner que « la guerre d'Algérie (était) à elle seule une raison suffisante pour la rupture entre la France et les États africains ». M. Bérard déclarait en réponse que sa délégation avait reçu confirmation de la demande de parrainage français par le gouvernement de Bamako. Le gouvernement malien précisait cependant le lendemain qu'aucun parrainage n'avait été sollicité, hormis ceux de la Tunisie et de Ceylan.

(2) Sur ces événements, voir l'*Année politique 1960,* p. 270 et suiv.

et aussi rigoureuse ? Nos adversaires invoquaient journellement, dans les couloirs de l'O.N.U., l'échec des entretiens de Melun [1]. Cet échec était dû aux prétentions du F.L.N. d'être traité comme le porte-parole des populations algériennes. L'admettre eût été contraire au principe de l'autodétermination, qui veut que toutes les fractions de l'opinion algérienne puissent participer à l'élaboration de la solution du problème.

Cette année comme les précédentes, la délégation française serait absente du débat algérien, car le gouvernement français continuait de refuser aux Nations Unies le droit d'intervenir dans les problèmes intérieurs des États.

C'était là un principe essentiel de la Charte et les États africains devaient, dans leur intérêt, se montrer particulièrement soucieux de son respect. En fait, toute prise de position ou intervention de l'O.N.U. ne pouvait que compliquer le problème. Le précédent de Chypre, bien que profondément différent, était à cet égard caractéristique. Pendant des années, les Nations Unies avaient multiplié les discours, les initiatives et les interventions. En fait, c'était en dehors des Nations Unies que la solution avait été trouvée [2].

L'opinion française et, d'une manière générale, l'opinon internationale étaient unanimes à penser que le général de Gaulle était la personnalité la plus à même, et vraisemblablement la seule capable, de régler le problème algérien. Notre premier devoir était de ne rien faire qui puisse le gêner dans cette tâche. Cette préoccupation devait être également celle de nos amis africains.

Quant à l'attitude que ceux-ci devraient prendre pendant le débat algérien, sans doute conviendrait-il qu'elle fût fixée à un niveau supérieur au mien, puisque c'était le président Houphouët-Boigny lui-même qui, par l'intermédiaire de M. Coulibaly, demandait à être renseigné sur ce point. J'allais immédiatement rendre compte à Paris de ce désir.

M. Coulibaly m'a encore assuré, avec les accents les plus sincères, de son attachement à la France et de celui de ses amis. Il m'a demandé d'être bien convaincu que, lorsqu'ils étaient l'objet de certaines sollicitations ou de certains contacts, cela ne signifiait en aucune manière qu'ils trahissaient notre amitié. Mais ils nous demandaient de prendre en considération leur position africaine et la situation qui en résultait pour eux aux Nations Unies. Ils nous priaient instamment, par quelque indication ou quelque geste, de les aider à affronter le problème qui se posait à eux et à les sortir de leur embarras.

Le Département ne manquera pas de relever l'importance des propos tenus ainsi par M. Coulibaly au nom de tous ses amis. Ils étaient ceux d'un homme qui faisait appel à notre aide, nous demandait de ne pas abandonner dans une situation délicate les délégations africaines et attendait de nous avec impatience les indications sollicitées.

(1) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les n°s 4, 7.

(2) Sur les accords intervenus en juillet 1960 sur la question de Chypre, voir ci-dessus p. 74 note 1; ci-après p. 805 note 2.

Je serais reconnaissant au Département de m'indiquer si la réponse du gouvernement sera directement transmise à M. Houphouët-Boigny ainsi qu'éventuellement à ses collègues, ou s'il désirera que je m'acquitte ici de quelque communication.

(MLA 2-2-1.)

152

Note du Conseiller commercial, près l'Ambassade de France à Londres [1]

Position des pays du Commonwealth à l'égard de la préférence impériale

N. *Londres, septembre 1960.*

Parmi les raisons qui ont été données du côté britannique pour expliquer le refus par la Grande-Bretagne d'adhérer au Marché commun européen, celle qui a été constamment soulignée avec le plus de force dans les milieux officiels se réfère à la nature spéciale des liens existant entre le Royaume-Uni et les autres pays du Commonwealth et au nombre desquels figure la préférence impériale.

Cette attitude a fait l'objet de critiques en Angleterre même, à différentes reprises. De nombreux observateurs n'ont pas manqué de faire remarquer que les avantages attachés à ce système préférentiel avaient considérablement perdu de leur importance depuis son institution par les accords d'Ottawa en 1932, et ils ont également démontré que ce processus d'amenuisement progressif était appelé à se poursuivre au cours des années à venir. Car, si, d'une part, les engagements internationaux auxquels la Grande-Bretagne et ses partenaires du Commonwealth ont souscrit opposent un obstacle juridique à tout élargissement des marges préférentielles, d'autre part, les forces économiques du marché opèrent de façon permanente dans le sens de leur rétrécissement.

Mais ce raisonnement ne semble pas, jusqu'ici avoir influé de façon notable sur la position britannique officielle. Dans les débats publics sur l'organisation économique de l'Europe, l'argument basé sur la solidarité des pays du Commonwealth continue d'être invoqué par les porte-parole du gouvernement, comme avant la signature du traité de Rome, pour

[1] Cette note, de septembre 1960, rédigée par M. G. Libersart, conseiller commercial de l'ambassade de France à Londres, a été communiquée le 3 du même mois au chef du service de Coopération et d'intégration économique du ministère des Affaires étrangères, François Valéry.

exclure une participation éventuelle de l'Angleterre à toute union douanière.

Cette rigidité — au moins apparente — peut s'expliquer par l'étroite interdépendance des préférences que s'accordent mutuellement les pays de la Communauté britannique. D'un côté, le gouvernement anglais ne peut négocier unilatéralement des avantages contractuels qu'il accorde à ses partenaires; d'un autre côté, il ne peut ignorer que ces privilèges — aussi réduits qu'ils soient aujourd'hui — ne sauraient disparaître complètement sans remettre en question les avantages parfois beaucoup plus substantiels dont il bénéficie en contrepartie sur certains marchés du Commonwealth.

Sa position, sur l'ensemble du problème, doit tenir compte non seulement de ses vues propres sur l'utilité et l'avenir du système préférentiel, mais aussi des conceptions et intérêts particuliers des colonies et dominions. Il est donc important de connaître l'attitude adoptée par ces différents pays et d'en suivre l'évolution.

*
**

Les indications qu'on possède à cet égard demeurent fragmentaires. En admettant même — les communiqués étant muets sur ce point — que la question ait été évoquée sur un plan général dans les instances officielles du Commonwealth, il ne semble pas qu'elle ait jamais été posée en termes suffisamment précis pour permettre de déterminer jusqu'à quel point les Dominions restent attachés au système des préférences et à quel prix ils seraient disposés à en envisager l'abolition.

Ce problème figurera néanmoins, selon toutes probabilités, à l'ordre du jour de la conférence des ministres des Finances du Commonwealth qui se tiendra à Londres les 20 et 21 septembre prochains [1].

La conférence de Palmerston en janvier 1959 a montré qu'il existait dans les divers pays de la Communauté britannique des courants d'opinions favorables à un règlement d'ensemble de la question des préférences dans le cadre d'un vaste échange de concessions mutuelles entre l'Europe des Six et le Commonwealth. Mais il s'agissait d'une conférence non officielle organisée par le *Royal Institute of International Affairs* et ces opinions n'ont guère trouvé d'écho depuis lors dans les déclarations des gouvernements intéressés.

La conférence des Premiers ministres du Commonwealth qui s'est tenue à Londres en avril dernier a souligné les dangers d'une division économique de l'Europe et admis par implication le principe d'une association entre le Royaume-Uni et les Six. Mais les ministres ont marqué en même temps leur préoccupation de défendre les positions de leurs pays respectifs sur les marchés européens.

[1] Voir ci-dessus le n° 138 (note).

De ces déclarations officielles, nécessairement prudentes, on peut rapprocher certaines indications qui tendent à montrer que les préférences conservent, aux yeux des parties bénéficiaires, des avantages certains.

D'une part, les organisations professionnelles d'exportateurs du Commonwealth font preuve dans ce domaine d'une vigilance particulière. L'accroissement des marges préférentielles — considérablement réduites en valeur relative par la hausse des prix — fait partie des revendications présentées périodiquement par les producteurs de vins australiens. Tout récemment, les éleveurs néo-zélandais ont exprimé la crainte que les négociations en cours ne se traduisent par la réduction des avantages dont ils jouissent sur le marché britannique.

D'autre part, les accords commerciaux conclus au cours des dernières années entre le Royaume-Uni et plusieurs de ses dominions ont confirmé le souci commun d'adapter la préférence impériale à l'évolution économique en vue d'en prolonger les bénéfices. C'est ainsi que, par les accords signés avec l'Australie en février 1957 et avec la Nouvelle-Zélande en novembre 1958, les Dominions se sont vu reconnaître le droit de réduire certaines des marges préférentielles qu'ils accordent à la Grande-Bretagne tout en obtenant la consolidation de celles qui leur sont réservées sur le marché anglais. Ces arrangements ont sans doute consacré un amoindrissement du système, mais ils en ont aussi accru la viabilité grâce à un meilleur équilibre des avantages entre les divers participants.

*
**

C'est dans ce contexte qu'il convient de se placer pour examiner les données d'une étude récemment publiée par le Groupe de recherches économiques, *Political and Economic Planning* (P.E.P.).

Ce travail [1] porte sur la structure et l'évolution des préférences dont bénéficient les produits du Commonwealth à leur entrée dans le Royaume-Uni. Ses conclusions ont trait à deux ordres de faits essentiels :

— l'abaissement progressif du niveau général des préférences;
— les inégalités considérables de leur distribution.

1. *Abaissement du niveau des préférences.*

Le rapport confirme ce qu'avaient déjà révélé des études antérieures, à savoir que le niveau moyen des préférences accordées en Grande-Bretagne aux produits du Commonwealth s'est abaissé de façon lente mais continue au cours des vingt dernières années. En 1957, il n'était plus que de 4 à 5 % alors qu'il atteignait 6-7 % en 1948 et 10-12 % en 1937 [2].

[1] *Note du document. Commonwealth Preference in the United Kingdom* — George Allen and Unwin Ltd.

[2] *Note du document :* Cf. rapports du poste commercial en date du 8 septembre 1953 et 4 avril 1957 [Documents non retenus].

Ce déclin est attribué par les auteurs de l'étude à la conjugaison de trois facteurs :

a. L'abaissement général des tarifs douaniers;

b. La hausse des prix qui a affecté l'incidence des droits spécifiques;

c. L'accord du Commenwealth sur le sucre de 1951 qui a réduit l'importance des préférences tarifaires sur ce produit, l'élément essentiel étant désormais l'existence d'un prix garanti.

2. *Inégalités de distribution des marges :*

a. Par produits.

Le niveau moyen des marges est particulièrement bas en ce qui concerne les *matières premières* dont la plupart bénéficient d'une exemption totale des droits, quelle qu'en soit la provenance. Il s'établit à 8 % pour les postes affectés par les préférences et 2 % seulement pour l'ensemble des matières premières importées sur le marché anglais.

Dans le secteur des *produits alimentaires, boissons et tabacs*, l'incidence moyenne de la préférence est également de 8 % sur les produits qui en bénéficient, et elle atteint 6 % pour l'ensemble des postes.

Ces deux groupes de produits représentent chacun 40 % environ des importations britanniques en provenance du Commonwealth. Mais, qu'il s'agisse de matières premières ou de denrées alimentaires, il apparaît que peu de produits bénéficient en fait de marges préférentielles supérieures à 10 %.

Il en va différemment dans le secteur *des articles manufacturés* qui représentent, il est vrai, moins de 10 % des achats du Royaume-Uni dans le Commonwealth. Le taux moyen des marges est ici de 12 %. Il atteint 16 % si l'on ne tient compte que des produits affectés par les préférences.

b. Par pays.

Ces disparités de la structure des marges préférentielles par catégories de produits ont pour résultat de placer les pays du Commonwealth dans des positions très différentes à l'égard de l'ensemble du système.

La marge moyenne de préférence est très faible — 1 ou 2 % — pour certains pays tels que la Malaisie et la Rhodésie, dont les exportations vers la Grande-Bretagne se composent essentiellement de matières premières.

Elle est de 3 ou 4 % — c'est-à-dire inférieure à la moyenne générale du Commonwealth — pour les principaux dominions tels que le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Pakistan, dont les ventes à l'Angleterre comportent une forte proportion de produits alimentaires et de matières premières.

Mais elle atteint des taux importants pour certains pays dont les exportations rentrent en majorité dans les catégories les plus privilégiées. Tel est le cas notamment pour Hong Kong, gros exportateur de produits manufacturés, qui bénéficie d'une préférence moyenne de

17 %. Pour les livraisons des Îles anglo-normandes, qui portent surtout sur les produits horticoles, la marge préférentielle moyenne est de 20 %.

***

En définitive, l'étude effectuée par P.E.P. souligne ou confirme quatre notions distinctes :

1. Les taux de préférence accordés par la Grande-Bretagne aux autres pays du Commonwealth sont, dans l'ensemble, relativement faibles.

2. Ces marges ont décliné en valeur réelle depuis leur institution et semblent devoir se réduire encore dans les années à venir.

3. Les préférences du tarif douanier britannique ne représentent un facteur réellement important que pour un certain nombre de produits alimentaires tels que les beurres et fromages, les fruits et légumes, la viande de bœuf et de veau, ainsi que pour les produits manufacturés.

4. Leur importance globale pour le pays bénéficiaire varie dans des proportions considérables d'un pays à l'autre du Commonwealth.

Ces conclusions semblent de nature à montrer que la portée générale du régime préférentiel est sans doute moindre qu'on se l'était imaginé jusqu'ici en Grande-Bretagne. Les commentaires qui en ont été donnés par la presse britannique — notamment par le *Financial Times* — confirment cette impression.

Il paraît nécessaire, toutefois, d'ajouter quelques réserves qui ont également trouvé expression dans les journaux.

D'une part, l'étude de P.E.P. ne porte que sur le système douanier britannique. Elle ne tient pas compte des préférences — souvent beaucoup plus importantes — dont bénéficient les produits anglais à leur entrée dans les pays du Commonwealth. Ce second aspect doit faire l'objet d'une étude ultérieure.

D'autre part, il n'est pas certain que l'importance attachée par les producteurs du Commonwealth au maintien de leurs situations privilégiées sur le marché anglais soit nécessairement proportionnelle à la valeur effective des marges. On a lieu de croire que, dans des cas assez nombreux, les préférences, bien que nominalement faibles, ont pris aux yeux des ayants droit une valeur symbolique et qu'elles seraient éventuellement défendues par eux pour des raisons relevant davantage de la psychologie que de considérations purement économiques.

À cet égard, l'étude statistique peut apporter des indications utiles sur les dimensions du problème. Mais elle ne donne pas toute la mesure des difficultés qui peuvent faire obstacle à sa solution.

(DE-CE 1945-1960, n° 702, f°s 196-202.)

153

M. Chambon, Délégué général de France à Hanoi,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 400 à 403 (1). *Hanoi, 5 octobre 1960, 18 h.*

(*Reçu :* 23 h., 22 h. 59.)

Je me réfère à mon télégramme n° 364 (2).

1. J'ai eu l'occasion d'avoir avec le vice-ministre des Affaires étrangères un nouvel entretien sur le Laos. J'ai eu confirmation des intentions du gouvernement de la République populaire vietnamienne qui considère le précédent laotien comme un test de ce qui doit incessamment se produire au Sud-Vietnam.

Hanoi craint qu'au moment du départ de M. Diem, un autre « fantoche des États-Unis » ne soit installé au pouvoir aux lieu et place de ce dernier. La question se pose donc de savoir si les États-Unis se trouvent dans une position suffisamment forte pour pouvoir imposer le candidat théoriquement choisi. Si les manœuvres américaines destinées à maintenir en place Phoumi et ses partisans réussissaient au Laos (3), elles ne manqueraient pas d'impressionner tous les Vietnamiens prêts à constituer au Sud du dix-septième parallèle un gouvernement de tendance neutraliste.

2. La R.D.V.N et la ... (4) paraissent décidées à ne permettre en aucun cas une victoire américaine au laos. Le vice-ministre des Affaires étrangères, en me répétant une fois de plus que la R.D.V.N. n'interviendrait pas au Laos, m'affirma en souriant que « si les Américains persistaient à vouloir imposer au peuple lao un gouvernement qui ne soit pas de son choix, ils courraient à un échec total, de cela vous pouvez être assuré ».

3. Par ailleurs, la R.D.V.N. s'efforce d'utiliser l'affaire laotienne au détriment du gouvernement de Saigon, à nouveau complice de l' « impérialisme américain ».

4. Enfin, le vice-ministre des Affaires étrangères insiste sur le désir extrême d'arriver à un *modus vivendi* avec Saigon : « Quelque pas que nous fassions sur la voie de la réunification, aussi modeste soit-il, il sera bien accueilli. »

(1) Ce télégramme été communiqué à Saigon, Bangkok, Phnom-Penh et Vientiane.

(2) Du 23 septembre, non reproduit. Il était question d'une conversation du délégué de la France au Vietnam-Nord avec le vice-ministre des Affaires étrangères sur l'affaire du Laos, dont la R.D.V.N. semblait vouloir tirer le maximum de profit (publication par le ministre des Affaires étrangères le 8 septembre d'un communiqué dénonçant l'intervention américaine, sud-vietnamienne et de certains pays de l'O.T.A.S.E.). Voir également ci-dessus la note du Département du 6 septembre sur les répercussions de la crise du Laos en Extrême-Orient, reproduite sous le n° 102.

(3) Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 84, 102, 105, 136, 141.

(4) Lacune de déchiffrement.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le souligner au Département, il est possible que le mécontentement de la population du Nord-Vietnam à l'égard du régime, les difficultés économiques et financières et le désir d'échapper à la tutelle chinoise, incitent les dirigeants à rechercher une solution conciliatrice avec le Sud-Vietnam.

Hanoi, qui fut toujours soucieux de ménager ses puissants alliés, se trouve aux prises avec des courants intérieurs contradictoires. Soutenu par l'U.R.S.S., Pham Van Dong et le clan des modérés poussent activement à la solution évoquée ci-dessus. L'autre clan, dirigé par M. Truong Chinh, fort de l'appui chinois, désirerait l'échec de la politique Pham Van Dong, ce qui peut se produire principalement si venait au pouvoir à Saigon un gouvernement aussi peu enclin à négocier que celui de M. Ngo Dinh Diem.

(Collection des télégrammes.)

154

M. Bérard, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2234 à 2236 [1]. *New York, 5 octobre 1960.*
Priorité. Réservé.

Je me réfère à mon télégramme n°s 2230-2231 [2].

MM. Kosciusko-Morizet et Soupault ont recueilli sur l'attitude des nouveaux États africains les précisions suivantes.

Nulle position définitive n'est encore adoptée ni par l'ensemble ni même par chacune des délégations séparément. Elles cherchent leur voie en fonction de quatre éléments :

1. Elles se sentent liées effectivement par leur amitié pour la France et leur reconnaissance envers le général de Gaulle. Elles ne voudraient pas avoir à se prononcer contre nous.

2. Elles se considèrent politiquement comme solidaires de la cause de l'indépendance algérienne.

3. Elles sont soumises à un véritable harcèlement de la part des Afro-Asiatiques et du F.L.N. tant dans les interventions en Assemblée que dans les contacts de couloirs. Cette pression n'est tempérée par aucun de nos amis occidentaux, de plus en plus réservés et prudents.

(1) Ce télégramme été communiqué à Washington (n° 580).

(2) Du 4 octobre, non retenu. Par ce télégramme, M. Bérard soulignait que la préoccupation dominante des représentants à l'O.N.U. des pays africains d'expression française était l'attitude à adopter dans la question algérienne. Ceux-ci en avaient débattu dans la matinée : certains avaient l'idée de proposer la tenue d'un référendum en Algérie, en présence d'observateurs des États de la Communauté ainsi que du Maroc et de la Tunisie.

4. La situation particulière de chaque État intervient cependant dans leur appréciation. Certains craignent une Algérie indépendante dominée par l'Est, d'autres un impérialisme nord-africain, d'autres veulent que le Sahara demeure le bien commun de la France et de l'Afrique.

Mais d'une manière générale, leur angoisse demeure d'apparaître publiquement dans cette Assemblée des « traîtres » à la cause de l'indépendance et de faire preuve soit de soumission soit d'ingratitude vis-à-vis de la France.

À partir de ce contexte, chaque délégation est à la recherche d'une position qu'elle pourrait faire adopter aux autres afin de n'être pas seule. C'est dans cette perspective que certaines d'entre elles suggèrent devant des personnalités françaises des solutions qui ne sont encore ni adoptées par les autres, ni entérinées par leurs gouvernements respectifs qu'elles n'ont pas consultés.

Il demeure que tous souhaitent avant le débat algérien une nouvelle prise de position du gouvernement français qui leur donnerait une raison de nous appuyer [1].

(Nations Unies S 50-4-2-7.)

155

Note de la Direction des Nations Unies et organisations internationales

Attitude de M. Khrouchtchev à l'égard des Nations Unies

N. n° 051. *Paris, 5 octobre 1960.*

Dans le premier discours qu'il a prononcé aux Nations Unies, le 23 septembre [2], M. Khrouchtchev a critiqué par deux fois l'action de M. Hammarskjöld, d'abord à l'occasion de l'affaire du Congo, puis, de façon plus générale, pour lui reprocher son manque d'impartialité. Il a alors proposé de substituer au Secrétaire général un collège de trois membres dont l'un représenterait l'Est, l'autre l'Occident et le troisième les pays non engagées. Le président du Conseil soviétique a repris son attaque le 3 octobre [3] et formellement réclamé la démission de M. Hammarskjöld qui ne saurait plus, a-t-il souligné, avoir la confiance de l'U.R.S.S.

[1] Notes manuscrites en tête du document : *M. Clément. Voir si ce télégramme a bien été communiqué à la Communauté et* m'en parler. — *Communication faite automatiquement pour Communauté.*

[2] La XVe session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies s'est ouverte le 20 septembre dans une atmosphère passionnée en raison de la participation de M. Khrouchtchev et de plusieurs chefs d'État : le président Eisenhower, M. Macmillan, M. Nehru, le maréchal Tito, le président Nasser. Pour une analyse du discours de M. Khrouchtchev, voir ci-dessus le n° 147; voir également l'*Année politique 1960,* p. 540-542.

[3] Sur le sujet, se reporter aux télégrammes de New York n°s 2189, 2196-2199, 2201-2203 du 3 octobre, non retenus, et à l'*Année politique 1960,* p. 554-556.

M. Khrouchtchev ne peut se faire d'illusion sur le sort qui serait réservé à cette proposition d'un secrétariat tripartite. En effet, la grande majorité des pays du tiers monde ont manifesté clairement leur attachement à M. Hammarskjöld qui, fort habilement, s'est posé en défenseur des petites puissances au sein d'une organisation qui est avant tout la leur. De plus, l'institution d'un secrétariat tripartite reviendrait à paralyser les Nations Unies auxquelles ces pays s'identifient volontiers.

On est donc en droit de se demander quels ont été les mobiles qui ont animé le président du Conseil soviétique lorsqu'il a essayé de mettre le Secrétaire général dans une situation telle qu'il soit obligé de démissionner.

Son acharnement semble devoir s'expliquer par l'action rapide qu'ont menée au Congo les Nations Unies. Les espoirs que le gouvernement soviétique avait pu mettre dans une future évolution de ce pays, notamment grâce à l'influence de M. Lumumba, se voient maintenant frustrés par suite de l'intervention des Nations Unies. Bien plus, l'expérience congolaise a prouvé que l'Organisation était en mesure d'amener rapidement à pied d'œuvre des contingents internationaux et que, dans l'avenir, elle pourrait améliorer ses méthodes si elle disposait en permanence, comme le souhaite M. Hammarskjöld, d'un noyau d'experts militaires susceptibles, en cas de crise, de l'aider à constituer une force réellement efficace. Par cette double action, les Nations Unies ont démontré qu'elles pouvaient se mettre en travers des desseins présents ou futurs du Kremlin et M. Hammarskjöld est devenu l'homme à abattre.

Sur le plan interne des Nations Unies, on a souvent comparé la situation de l'actuel secrétaire général à celle de son prédécesseur [1] qui, en novembre 1952, se vit contraint de donner sa démission. Ce rapprochement ne paraît pas valable car depuis le début de la guerre de Corée en 1950 [2], M. Lie se trouvait en butte à l'hostilité ouverte du groupe soviétique. Il conserva sa situation pendant deux ans et ne fut réellement amené à démissionner que le jour où il s'aliéna les sympathies du gouvernement de Washington qui, à la suite des conclusions de diverses commissions d'enquête, considérait comme suspects certains collaborateurs du Secrétaire général [3]. Si donc on veut invoquer le précédent de

[1] M. Trygve Lie a été élu à l'unanimité par le Conseil de sécurité à Church House le 9 janvier 1946. Le premier mandat du Secrétaire général venait à expiration en février 1951. Il fut reconduit pour trois ans. Il donna sa démission en novembre 1952.

[2] Le 24 juin 1950, la Corée du Sud était attaquée par les troupes nord-coréennes. Le 25 juin, M. Trygve Lie faisait au Conseil de sécurité une déclaration où il prenait l'initiative de déclarer la Corée du Nord comme « agresseur ». Les négociations pour la réalisation d'un cessez-le-feu s'engagèrent à partir du 23 juin 1951 mais traînèrent jusqu'en juillet 1953. L'accord se fit en dehors des Nations Unies.

[3] Le Congrès américain adopta en septembre 1950 la loi McCarran-Kilgore. Une enquête sur le personnel américain employé au Secrétariat fut ordonnée, et un grand jury fédéral constitué. Le Secrétaire général ne s'opposa ni à la volonté des États-Unis ni à l'interrogatoire des membres de son personnel et élimina du Secrétariat tout élément désigné comme douteux ou suspect. Une vague de licenciements commença en 1950. La chasse aux sorcières s'accentua au cours de l'année 1952. Le suicide, le 12 novembre 1952, du conseiller juridique de Trygve Lie, M. Abraham Feller, mit un terme à la carrière de M. Trygve Lie.

1952, il faut garder présent à l'esprit le fait que M. Trygve Lie est parvenu à se maintenir à son poste pendant deux ans malgré l'hostilité du groupe soviétique.

Certes, la situation est aujourd'hui différente puisque l'Organisation compte maintenant près de 100 membres, au lieu de 51, et que le groupe afro-asiatique y est de loin le plus nombreux. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle M. Hammarskjöld s'est posé en champion des petites nations qu'il ne veut pas abandonner aux pressions des grandes puissances. Leur soutien sera-t-il suffisant pour le maintenir en place ? Cela paraît possible dans un avenir immédiat, mais l'U.R.S.S. usera de toute son influence auprès de pays comme la Guinée ou l'Indonésie pour amener le bloc afro-asiatique à entrer dans ses vues.

Il semble difficile qu'il y parvienne car, si les petits pays souhaitent une évolution des Nations Unies, ce n'est pas la même que celle de M. Khrouchtchev. Ils sont favorables, comme l'a indiqué M. Nehru [1], non pas à une modification du Secrétariat, mais à une réforme qui augmenterait leur influence au sein même de l'Organisation. Celle-ci porterait principalement sur une augmentation des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social qui permettrait une meilleure représentation des divers groupes de l'Assemblée. D'autre part, le choix des cinq membres permanents du Conseil de sécurité ne paraît plus à beaucoup correspondre aux réalités du monde actuel, surtout en l'absence de la Chine de Pékin. Certains voudraient donc profiter d'une augmentation éventuelle du nombre des membres du Conseil pour augmenter en proportion le nombre des membres permanents. D'autres, allant plus loin, vont même jusqu'à proposer une révision totale de la liste des membres permanents du Conseil [2].

Tout semble donc prouver que l'objectif de l'offensive de M. Khrouchtchev se situe bien au-delà de la personne de M. Hammarskjöld ou même des Nations Unies. Il s'agit plus vraisemblablement d'assurer la présence soviétique en Afrique et de démontrer au monde, à Mao Tsé-Toung en particulier, que le chef du gouvernement russe ne craint pas de se mesurer aux autres pays du monde assemblés.

(*Nations Unies S 50. Assemblée générale. 15e session 1960-1961.*)

[1] Sur l'intervention du Premier ministre de l'Inde, se reporter au télégramme de New York, n° 2193 du 8 octobre, non reproduit.

[2] Les Latino-Américains demandaient une augmentation de onze à treize du nombre des membres du Conseil de sécurité. Le représentant tunisien demandait que le chiffre fût porté à quinze. Le nombre des membres du Conseil économique et social de l'O.N.U. devrait être porté de dix-huit à vingt-quatre. Une modification de la composition du Conseil de sécurité sera votée le 17 décembre 1963 (Résolution 1991 (XVIII) du 17 décembre 1963, entrée en vigueur le 31 août 1965).

156

Visite de M. Spaak au Premier ministre, le 1er octobre 1960

C.R. *Paris, 5 octobre 1960.*

M. Spaak, partant pour Washington, exprime son intention « d'ouvrir les yeux » du département d'État sur le caractère totalement irréel de sa politique à l'égard de l'Europe et en particulier, à l'égard de la France. Il signale qu'il ne comprend pas le refus opposé par le gouvernement américain à toute livraison de secrets, soit en matière atomique, soit en matière d'engins.

M. Debré confirme à M. Spaak que nous ne sommes demandeurs en aucune façon. Il est vrai qu'au cours de certaines conversations, l'an dernier, il avait semblé que les Américains envisageaient, désormais, la question autrement que par le passé. Mais, à l'expérience, rien ne nous a été offert et sans doute rien ne nous sera offert avant longtemps.

M. Spaak définit, à nouveau, la position qu'il voudrait voir adopter par les Américains [1]. Si le gouvernement américain donnait ou vendait à la France, soit des engins, soit des parties d'engins, soit des techniques de fabrication, en contrepartie, la France accepterait l'installation sur son territoire de quelques autres engins, étant bien entendu que ceux-ci appartiendraient non aux Américains mais à l'O.T.A.N. et dans des conditions telles que leur emploi serait toujours subordonné à l'agrément du gouvernement français. M. Spaak indique à cet égard qu'il a cru lire dans la presse que la position du gouvernement français serait là-dessus plus favorable qu'il y a quelques mois.

M. Debré explique d'abord à M. Spaak que l'information résulte d'une mauvaise interprétation d'une courte discussion qui a eu lieu à la Commission de la Défense nationale : un député avait demandé au Premier ministre si la France accepterait d'acheter des engins aux États-Unis au cas où ceux-ci, adoptant les idées de M. Spaak, nous en proposeraient en toute propriété. La réponse avait été : « Si telle était la proposition de M. Spaak, elle mériterait certes d'être favorablement accueillie ». Mais cette proposition était bien plus complexe.

Continuant sur le fond, le Premier ministre fait observer à M. Spaak que sa proposition a, pour l'heure, il le craint, un caractère bien irréel. En effet, les États-Unis ne concèdent à personne le droit d'employer seul les engins atomiques stationnant en Europe et, dans ces conditions, on voit mal comment pour de nouveaux engins, ils accepteraient de céder ce que, jusqu'à présent, ils n'ont jamais cédé.

[1] *D.D.F.*, 1960-I, n° 253; ci-dessus les nos 43, 56.

M. Spaak reconnaît, en effet, qu'il y a une position américaine traditionnelle, mais, peut-être, cette position pourra-t-elle être modifiée.

Dans ces conditions, conclut *M. Debré*, mieux vaut attendre de savoir ce que les Américains sont disposés maintenant à faire. Le gouvernement français n'a donc pas à examiner les propositions du genre de celle que fait M. Spaak avant de savoir si les Américains sont disposés à modifier leur manière de voir.

M. Spaak en convient, et il est entendu qu'il nous tiendra informé des résultats de sa visite à Washington.

(Cabinet du Ministre.)

157

Conversations de M. Edward Heath Lord du Sceau privé, à Paris (3-5 octobre 1960) (1)

I

Conversations entre M. Couve de Murville et M. Edward Heath

3 octobre 1960 après-midi

C.R. Très secret.

Étaient présents du côté français :

M. Chauvel,
M. de Carbonnel,
M. Lucet,
M. Wormser,
M. Laloy,
M. J. de Beaumarchais,
M. J. François-Poncet.

du côté britannique :

Sir R. Barclay,
Sir E. Schuckburgh,
Sir A. Rumbold,
M. Wilford.

À l'invitation de M. Couve de Murville, *M. Heath* ouvre la discussion par un exposé général des problèmes sur lesquels la délégation britannique souhaite que porte l'entretien.

Problèmes Est-Ouest. Le compte rendu complet des conversations entre MM. Macmillan et Khrouchtchev (2) confirme les indications déjà données. M. Khrouchtchev a

(1) M. Heath, lord du Sceau privé, chargé des questions européennes au sein du Cabinet britannique, se rendait en France du 3 au 6 octobre. Il devait s'entretenir avec MM. Couve de Murville et Debré de « la question de la coopération européenne et atlantique en général » (*Le Monde* du 4 octobre, p. 19).

(2) En marge de la réunion de l'Assemblée générale de l'O.N.U.

l'intention de reposer le problème de Berlin au début de l'année prochaine. M. Macmillan a souligné qu'un certain délai s'écoulerait avant que le nouveau président des États-Unis, investi en janvier, puisse utilement aborder la question de Berlin. Le gouvernement anglais ne s'attend pas moins à un durcissement des positions russes et un accroissement de la tension dès la fin de cette année. Les mesures qui ont récemment entravé les transports entre les deux secteurs de Berlin (1) tendent à confirmer le bien-fondé de cette prévision.

Il est donc plus nécessaire que jamais d'affirmer l'unité de l'Occident; c'est avec cette préoccupation à l'esprit que le gouvernement anglais aborde le problème de l'Europe et celui de l'O.T.A.N.

O.T.A.N. En ce qui concerne l'O.T.A.N., un malaise s'est développé depuis quelques mois. Dans les circonstances actuelles, ce malaise est dangereux et doit être combattu. Il faut éviter de renforcer les tendances qui se manifestent aux États-Unis en vue d'un retrait des forces américaines stationnées en Europe. Il faut d'autre part convaincre les Soviétiques ainsi que les autres États européens de la valeur du *deterrent* occidental et de notre détermination de maintenir et de consolider la construction atlantique. L'O.T.A.N. reste le « pilier » de la politique étrangère britannique et le gouvernement anglais est fermement opposé à tout ce qui pourrait contribuer à l'affaiblir.

Europe. Pour ce qui est de l'organisation européenne, la Grande-Bretagne craint que l'existence de blocs économiques ne conduise à une division politique du continent. À cet égard, la délégation britannique désirerait savoir comment le gouvernement français envisage le développement de l'organisation politique à Six et ses conséquences pour l'O.T.A.N. et l'U.E.O. Elle désirerait également être informée des perspectives concernant le problème des Six et des Sept et, enfin, la façon dont, dans l'esprit du gouvernement français, ces différents développements affecteront la position britannique.

1. *Problèmes généraux.*

M. Couve de Murville, répondant à une remarque de *M. Heath*, indique que le gouvernement français approuve pleinement la réponse apportée par le président Eisenhower à la lettre des cinq chefs d'États neutres, demandant une rencontre Khrouchtchev Eisenhower (2). Il est clair que, convoquée dans ces conditions, une réunion n'aurait pu aboutir à aucun résultat utile.

M. Couve de Murville aborde ensuite le problème posé par l'attitude soviétique à l'O.N.U. Après l'échec de la Conférence au sommet, le sentiment, du côté français, était que M. Khrouchtchev, estimant la situation peu favorable à l'aboutissement de ses plans, avait utilisé l'incident de l'U-2 pour faire échouer la Conférence, les relations sino-soviétiques ayant pu jouer dans le même sens. M. Khrouchtchev paraissait avoir l'intention d'attendre, pour réamorcer le dialogue, qu'un nouveau président remplaçât M. Eisenhower à la tête du gouvernement américain. Il ne semblait pas que dans l'intervalle de sept à huit mois, des événements graves fussent à redouter. Le discours prononcé à Berlin par M. Khrouchtchev immédiatement après l'échec de la conférence de Paris (3) confirmait cette analyse, fondée sur l'idée d'une continuation de la politique de coexistence pacifique. On doit constater que cette interprétation cadre mal avec les positions prises par M. Khrouchtchev à New York. La violence de ses attaques rend, en effet, de plus en plus difficile la reprise d'une conversation à Quatre. M. Khrouchtchev complique volontairement la tâche du prochain président des États-Unis. Il ne peut pas ne pas s'en douter.

(1) Voir ci-dessus le n° 98 (et note).

(2) Le 1er octobre, l'Assemblée de l'O.N.U. se trouvait en présence d'une proposition présentée la veille par les chefs de gouvernement de cinq pays neutres — MM. Nehru (Inde), Tito (Yougoslavie), Soekarno (Indonésie), Nasser (R.A.U.) et Nkrumah (Ghana) — qui demandait que l'Assemblée invitât les présidents Eisenhower et Khrouchtchev à reprendre contact. Le Président américain répondait aux Cinq que, étant donné le comportement des dirigeants soviétiques, on ne voyait pas bien à quoi une telle conversation pourrait mener. L'Assemblée générale votait d'ailleurs l'ajournement de la résolution.

(3) Sur ce discours de Berlin, du 20 mai, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 250 (note).

Pour ce qui est de Berlin, les mesures affectant le trafic vers et dans la ville n'ont pas paru jusqu'à présent présenter un très grand caractère de gravité. Les initiatives prises par le gouvernement de Bonn, notamment la dénonciation de l'accord de commerce interzonal [1], n'ont pas paru très heureuses au gouvernement français bien que jusqu'à présent, les Soviétiques n'aient pas réagi.

M. Heath indique qu'il a lui aussi des doutes sur la sagesse de la dénonciation de l'accord interzonal, qu'il faut avant tout éviter de s'engager dans un processus d'aggravation de la tension et de surenchères. Pour ce qui est de l'O.N.U., M. Khrouchtchev, qui s'en était pris jusqu'à présent à la fonction du Secrétaire général et non à sa personne, paraît vouloir changer de tactique et acculer M. Hammarskjöld à la démission [2].

M. Couve de Murville réplique que la proposition de M. Khrouchtchev concernant l'établissement d'un secrétariat tripartite est fondé, on ne l'a pas assez souligné, sur le postulat qu'un accord de tous les États membres de l'O.N.U. est impossible. La proposition soviétique paralyserait le Secrétariat. Répondant à une remarque de M. Heath sur le veto, M. Couve de Murville souligne que les deux problèmes sont très différents. Dans la conception qui avait présidé à la mise en place de l'O.N.U. — directoire des grandes nations — le veto au Conseil de sécurité avait sa raison d'être. À cette conception d'ailleurs raisonnable s'en est, sous l'influence des Américains, progressivement substituée une autre fondée sur un transfert de pouvoirs à l'Assemblée. Cette évolution, résultat de la guerre froide, est une des raisons de la crise actuelle.

M. Heath est d'accord sur le fait que les prises de position de M. Khrouchtchev à New York ne faciliteront pas la reprise du dialogue.

Il interroge ensuite M. Couve de Murville sur les hypothèses élaborées par les militaires pour l'éventualité d'une rupture des communications entre Berlin et l'Occident. Il souligne la différence qui existe entre les conceptions franco-britanniques tendant à utiliser le corridor aérien et les intentions des Américains qui s'orientent vers des opérations par terre.

M. Couve de Murville répond que le problème lui paraît sans grand intérêt et en tout cas mal posé. Dans le cas d'une crise grave, l'essentiel serait de faire vivre la population de Berlin et non de maintenir en activité toutes les industries de la ville. Un pont aérien pourrait donc suffire. Il est clair d'autre part que le problème essentiel est celui de savoir si les Occidentaux sont prêts à risquer une guerre pour Berlin. C'est en fonction de cette hypothèse qu'il faut envisager l'ensemble de la question. Il faut avant tout savoir jusqu'où nous sommes disposés à aller. Tout le reste est sans grand intérêt.

2. *Le Congo.*

M. Heath fait part des conversations entre M. Macmillan et M. Hammarskjöld [3]. Ce dernier est conscient de l'aggravation constante de la situation au Congo. Trois gouvernements sont en concurrence; mais l'O.N.U. ne saurait intervenir sans sortir du cadre des résolutions votées par l'Assemblée. Il faut espérer que l'on s'acheminera vers une solution confédérale permettant de maintenir le Katanga dans le cadre de l'État congolais. Mais cette solution sera difficile à atteindre aussi longtemps que M. Lumumba n'aura pas été écarté de la scène politique. Or, à cet égard, il n'y a rien que l'O.N.U. puisse faire.

M. Couve de Murville remarque que les diatribes de M. Khrouchtchev auront eu au moins le résultat d'empêcher M. Hammarskjöld de se débarrasser de M. Lumumba. Les attaques du chef d'État soviétique ont à peu près complètement paralysé M. Hammarskjöld qui n'a plus aucune liberté de manœuvre.

M. Heath est d'accord sur cette interprétation, à l'appui de laquelle il cite un exemple précis : le gouvernement britannique avait accepté il y a quelque temps, avec l'accord des représentants de l'O.N.U. à Léopoldville, de former une cinquantaine d'officiers congo-

(1) Qui était intervenue le 30 septembre : voir ci-dessus le ci-après p. 539, note 2.
(2) Sur les discours du leader soviétique à l'O.N.U., voir ci-dessus les n°s 147, 155.
(3) À l'occasion de la tenue de l'Assemblée générale de l'O.N.U.

lais des transmissions. Or, l'O.N.U. vient de revenir sur l'accord donné et s'est opposé au départ des officiers noirs.

M. Heath demande à M. Couve de Murville si le gouvernement français estime que des consultations préalables entre les Occidentaux auraient permis d'éviter les difficultés qui se sont manifestées.

M. Couve de Murville répond que le gouvernement français n'était pas, en principe, opposé à une intervention de l'O.N.U. Mais il a estimé que l'intervention avait dès l'origine pris l'aspect d'une opération antioccidentale, dirigée contre les Européens. L'orientation avait donc été mauvaise dès le départ et contraire au principe d'universalité qui est à la base de l'O.N.U. M. Couve de Murville rappelle à son interlocuteur que le gouvernement britannique avait été, lui aussi, sensible à cet aspect du problème puisqu'il s'était abstenu lors du premier vote du Conseil de sécurité. Les rencontres tripartites franco-anglo-américaines ont été nombreuses avant l'événement, mais il n'y en a plus eu le jour où la crise a éclaté. Cela explique que nous nous soyons aussitôt divisés aux Nations Unies.

3. *L'O.T.A.N.*

Répondant à une question de M. Heath qui l'interroge sur la possibilité de développer le processus de consultations au sein de l'O.T.A.N., M. Couve de Murville montre les difficultés qui existent dans cette voie. Les délégations permanentes auprès de l'O.T.A.N. ont besoin, pour participer efficacement à des consultations, de recevoir des instructions de leurs gouvernements. Si certaines d'entre elles sont bien informées, d'autres ne le sont pas. Force est de constater que dans l'état actuel des choses, ces consultations présentent un caractère très académique.

M. Heath indique que le gouvernement anglais s'est lui-même penché sur cette question. Il estime que le processus de consultations gagnerait en efficacité s'il comportait plus fréquemment la participation de membres des gouvernements.

M. Couve de Murville note que pour intéressante qu'elle soit, une telle suggestion ne résoudrait pas le problème. Ce qu'il faut, c'est se consulter avant de prendre des décisions importantes; c'est-à-dire en cas de crise, comme dans l'affaire congolaise par exemple. La suggestion britannique n'aurait pas été d'un grand secours dans une hypothèse de ce genre. S'il y a un problème de l'O.T.A.N., consistant à donner à un certain nombre de petits pays qui ne veulent pas prendre des responsabilités le sentiment d'être cependant associés aux décisions prises, il y a aussi un problème du secrétaire général de l'O.T.A.N. Ce poste est actuellement occupé par une forte personnalité [1] qui tient à participer aux consultations et à dire son mot.

M. Heath demande à M. Couve de Murville de lui exposer l'attitude générale de la France à l'égard de l'O.T.A.N. et du plan de dix ans tendant à sa réforme [2].

M. Couve de Murville répond qu'en ce qui concerne les projets de réforme, la situation n'est pas claire. Il existe un plan Spaak [3]. Un travail a d'autre part été accompli par les États-Unis dont la substance n'est pas encore connue. Il est donc trop tôt pour se prononcer.

En ce qui concerne l'O.T.A.N., la France considère qu'il s'agit d'un organisme essentiel. Elle estime aussi que les troupes américaines doivent demeurer en Europe. Ses objections concernent l'organisation militaire de l'O.T.A.N. Dans ce domaine, la difficulté vient de ce que la situation des pays membres n'est pas comparable. D'un côté, il y a les U.S.A. qui disposent des plus grands moyens militaires et qui contribuent de manière décisive aux grandes décisions politiques. D'un autre côté, il y a les petits États, comme

[1] Paul-Henri Spaak.

[2] À la réunion interministérielle de l'O.T.A.N. de décembre 1959, M. Herter avait proposé de définir l'activité de l'Alliance atlantique durant les dix années qui séparaient de 1969, date à partir de laquelle chaque partenaire pourrait se retirer de l'Alliance moyennant un préavis d'un an.

[3] Sur ce plan, présenté, en juillet 1960, se reporter à Paul-Henri Spaak, *Combats inachevés. 2. De l'espoir aux déceptions*, Fayard, 1969, p. 213-214.

les membres du Benelux ou les États scandinaves, qui ne se préoccupent pas réellement de politique extérieure ni de défense et laissent volontiers aux autres le soin de prendre les décisions et d'assumer les responsabilités.

Entre ces deux groupes, il y a des pays qui sans avoir les mêmes moyens militaires que les U.S.A., ont l'habitude de traiter de leurs propres problèmes et d'en décider. C'est le cas de la Grande-Bretagne, de la France et ce sera à terme aussi le cas de l'Allemagne.

La situation de la Grande-Bretagne est cependant différente de celle de la France. N'étant pas situé sur le continent, son territoire n'est pas compris dans le commandement de l'O.T.A.N. Elle conserve donc en ce qui concerne la défense de son propre sol une large autonomie. La France, au contraire, est dans une situation analogue à celle du Benelux ou de la Scandinavie. Or, nous estimons que cet état de choses doit être corrigé. Certains problèmes précis ont déjà été soulevés : ceux de la défense aérienne, de la flotte de Méditerranée, de l'utilisation des armes nucléaires entreposées sur le territoire français. Le gouvernement français ne peut pas admettre que la défense de son sol dépende d'un armement dont l'utilisation serait confiée non pas même aux forces de l'O.T.A.N., mais aux forces américaines. On évoque souvent le système défensif de l'O.T.A.N. comme comportant un bouclier et une épée; or, le « bouclier », bien faible d'ailleurs, est entièrement situé en Allemagne; quant à l'épée, elle ne dépend pas de l'O.T.A.N., mais elle est sous contrôle américain et anglais. Ce qui précède vaut aussi pour les armes nucléaires tactiques.

La France a accepté, comme la Grande-Bretagne, de signer un accord avec les États-Unis couvrant l'utilisation des armes nucléaires mises à la disposition de ses forces stationnées en Allemagne. Mais en ce qui concerne les troupes stationnées sur son propre territoire, la France ne saurait accepter que l'utilisation des armes dont elles disposent dépende d'une puissance tierce.

M. Couve de Murville souligne que ce problème ne revêt pas dans notre esprit un caractère d'urgence, qu'il n'entre pas dans notre intention de le soulever dans la prochaine session de l'O.T.A.N. en décembre, que la France n'exerce aucune pression en vue d'obtenir une solution rapide. Elle se borne à indiquer que le problème se pose et qu'il faudra lui trouver une solution.

Répondant à une question de M. Heath, M. Couve de Murville précise que le gouvernement français ne conteste pas l'utilité d'un commandement international en temps de guerre et qu'il a accepté « l'intégration » de ses forces militaires stationnées en Allemagne.

M. Heath souligne que la remise en cause du principe de l'intégration des forces militaires de l'O.T.A.N. pourrait conduire à un retrait des forces américaines stationnées sur le continent. Certains signes de lassitude se sont déjà manifestés aux États-Unis. Le gouvernement de Sa Majesté est très soucieux d'éviter que ces tendances se développent.

M. Couve de Murville répond que la signification précise du mot « intégration » lui échappe et qu'il s'agit dans une large mesure d'une querelle de vocabulaire. En ce qui concerne les forces américaines, elles resteront sur le continent européen aussi longtemps que cela sera nécessaire pour la défense des États-Unis. Le problème de la soi-disant « intégration » des forces atlantiques ne jouera à cet égard qu'un rôle secondaire. C'est pour faciliter les choses au Congrès que le gouvernement américain souhaite que les forces atlantiques soient placées sous commandement américain et leur utilisation soumise aux impératifs de la défense américaine.

Répondant à une remarque de M. Heath, *M. Couve de Murville* rappelle que personne ne conteste la nécessité d'un commandement unique en temps de guerre, mais que cela ne doit pas conduire à une intégration complète des forces dans le temps de paix. La situation de la Grande-Bretagne à cet égard est d'ailleurs significative, puisque 50 % de ses forces et notamment toutes celles affectées à la *Home Defence* sont soustraites à l'autorité de l'O.T.A.N.

M. Heath fait remarquer que les forces britanniques non intégrées dans l'O.T.A.N. sont pour la plupart, à l'exception du *Strategic bomber Command,* affectées à des tâches outre-mer.

M. Couve de Murville répond qu'il en va de même pour les forces navales françaises en Méditerranée, qui représentent l'essentiel de la Marine française et qui assurent la sécurité des relations entre la France et l'Algérie.

M. Heath interroge M. Couve de Murville sur les conséquences que pourraient avoir sur la situation de l'armée allemande les préoccupations du gouvernement français. Celui-ci propose-t-il notamment de concéder à l'armée allemande une autonomie analogue à celle qu'il réclame pour l'armée française ?

M. Couve de Murville fait remarquer qu'à l'exception des traités de Paris, la situation de l'armée allemande concerne d'abord le gouvernement de Bonn. En fait, la situation allemande est particulière. La République fédérale se trouve en première ligne; des forces de différentes nations sont stationnées sur son territoire et sont appelées à y rester. Le problème de ses relations avec l'O.T.A.N. se pose donc dans des conditions très différentes. Cependant, il faut s'attendre, du côté allemand, à certaines difficultés dans l'avenir.

M. Heath précise que le réarmement de l'Allemagne a été justifié aux yeux de l'opinion britannique par l'intégration des forces allemandes dans l'O.T.A.N. Tout changement de cette situation susciterait de grands remous en Angleterre.

4. *L'Europe.*

Répondant à une question générale de M. Heath, *M. Couve de Murville* aborde le problème européen. Il rappelle que l'objectif constant de la politique de construction européenne poursuivie depuis dix ans par les différents gouvernements français a été de rattacher solidement l'Allemagne occidentale au reste de l'Europe. Toutefois, l'existence de liens économiques ne suffit pas; il faut des liens politiques si l'on veut se mettre à l'abri des tentations que peuvent présenter pour l'Allemagne les provinces orientales annexées par l'Union soviétique ou la Pologne, l'irrédentisme des Sudètes ou même le problème de Berlin. Rien n'est à craindre du gouvernement actuel. Mais il faut songer à l'avenir. C'est pourquoi, après l'échec de la Conférence au sommet, le gouvernement français a estimé nécessaire de faire un pas de plus dans la voie de la construction européenne, en situant ce progrès sur le plan politique. La France n'a d'ailleurs jamais cessé d'indiquer que l'objectif du Marché commun était politique. Ce qu'il s'agit de créer, ce sont des habitudes de coopération dans le domaine politique et aussi dans le domaine militaire. Sur ce dernier plan, les contacts envisagés n'affecteraient en rien de l'O.T.A.N., il s'agirait de rendre plus étroites les relations existant entre l'armée française et l'armée allemande.

Sans doute ces perspectives posent-elles un problème pour la Grande-Bretagne — non pour les Sept. La seule bonne solution à ce problème serait que la Grande-Bretagne se joigne aux Six, c'est-à-dire à la fois au Marché commun et à la construction politique actuellement envisagée. Sans doute une telle perspective est-elle actuellement prématurée. Peut-être se réalisera-t-elle un jour. La difficulté est de trouver un *modus vivendi* dans l'intervalle.

M. Heath interroge M. Couve de Murville sur les modalités pratiques de la coopération politique envisagée.

M. Couve de Murville précise qu'il s'agirait de réunions périodiques des chefs de gouvernements assistés de bureaux composés de fonctionnaires nationaux et dont les attributions s'étendraient à la défense, à l'éducation et aux questions politiques.

M. Heath demande pourquoi la participation de la Grande-Bretagne à ce système exigerait son entrée préalable dans le Marché commun.

M. Couve de Murville répond que la coopération économique résultant du Marché commun sera englobée dans le système politique général et que l'ensemble sera appelé à une évolution commune, ce qui exclut la participation à certains éléments seulement du système.

M. Heath s'enquiert alors de la manière dont l'activité de ce système dans le domaine de la défense s'imbriquerait avec l'O.T.A.N.

M. Couve de Murville souligne qu'il s'agit là de choses entièrement distinctes. Dans le cadre du système politique envisagé, on discutera de questions telles que les armements, la logistique, l'instruction des troupes, etc. Les problèmes stratégiques et tactiques qui relèvent de l'O.T.A.N. ne seront pas abordés.

M. Heath demande si cette collaboration militaire pourrait conduire à une intégration des forces françaises et allemandes comparable avec ce qui était envisagé dans la C.E.D.

M. Couve de Murville répond que non. Sur le plan opérationnel et stratégique, les compétences de l'O.T.A.N. seraient entièrement respectées. Toutefois, à plus ou moins long terme, il conviendra que le rôle des Européens au sein de l'O.T.A.N. soit accru.

M. Heath fait remarquer que ces indications renforcent le gouvernement britannique dans l'idée que l'existence de blocs économiques conduit à une division politique du continent européen. Au lieu d'avoir en face de la menace soviétique une seule entité européenne, un seul et puissant bloc, il y aura une entité séparée des Six, dont les chefs d'État et les ministres de la Défense se réuniront séparément, et qui défendront des points de vue spéciaux au sein de l'O.T.A.N. Une différenciation, des oppositions, ne manqueront pas d'apparaître entre les Six et ceux qui ne font pas partie de leur organisation.

M. Couve de Murville déclare ne pas comprendre pourquoi l'existence d'une organisation qui diminue les divisions actuellement existantes en Europe pourrait être considérée comme créant en Europe des « oppositions ». L'organisation des Six tend à diminuer le nombre de voix qui se sont fait entendre dans le concert occidental : au lieu de cinq ou six, il n'y en aura plus que trois, celle des États-Unis, celle de la Grande-Bretagne, celle des Six. En quoi cette situation affaiblirait-elle l'Occident ? La vérité est que la construction européenne n'affaiblit nullement l'O.T.A.N., mais elle pose un problème à la Grande-Bretagne.

M. Heath fait remarquer qu'une organisation est toujours affaiblie lorsqu'en son sein se constituent des groupements partiels.

M. Couve de Murville conteste cette analyse. Il note que l'O.C.E.D. ne se trouvera pas affaiblie par l'existence en son sein du Marché commun et de l'E.F.T.A. Il n'y a pas davantage de raison pour que l'O.T.A.N. se trouve affaiblie par l'existence d'une organisation politique à Six. La France ne défend nullement l'idée d'une troisième force susceptible d'intervenir dans le dialogue russo-américain. L'organisation européenne telle qu'elle l'envisage se situerait dans le cadre de l'O.T.A.N. M. Couve de Murville ajoute que l'organisation envisagée se situe dans la ligne des réunions périodiques des ministres des Affaires étrangères des Six qui ont lieu depuis un an. Les problèmes discutés seront dans l'ensemble les mêmes. Sans doute, à long terme, faudra-t-il envisager les mesures propres à permettre à l'Europe de mener une existence plus autonome. La situation actuelle ne peut pas durer éternellement.

M. Heath indique qu'en cherchant à développer l'autonomie des peuples européens, on court le danger de hâter le départ des Américains d'Europe.

M. Couve de Murville répond [1] que les États-Unis ont toujours appuyé les efforts des Six pour constituer entre eux des organisations économiques ou politiques. Il n'y a aucune raison que ces organisations conduisent à des oppositions ou à des divisions.

M. Heath, rappelant les propos de M. Couve de Murville selon lesquels les développements politiques européens posent un problème pour la Grande-Bretagne, interroge son interlocuteur sur la façon dont il envisage ce problème.

M. Couve de Murville répond [2] que le problème est de prévoir si la Grande-Bretagne se joindra à l'Europe.

(1) Réplique dans : Europe n° 171.
(2) *Id.*

M. Heath répond que la Grande-Bretagne fait partie de l'Europe et que la question est de savoir s'il lui sera possible de rejoindre une fraction de l'Europe qui a établi une organisation propre.

M. Couve de Murville demande s'il existe une autre organisation valable en Europe en dehors des Six.

M. Heath interroge M. Couve de Murville sur les délais dans lesquels il estime que les projets de construction politique pourront voir le jour.

M. Couve de Murville indique qu'il se rendra avec M. Debré à Bonn à la fin de la semaine [1] et qu'une réunion des chefs de gouvernements aura lieu plus tard soit à la fin de l'année, sont au début de l'année prochaine.

M. Heath demande si le gouvernement français envisage de nouvelles initiatives concernant l'Algérie avant le débat à l'O.N.U. et s'il envisage de modifier son attitude concernant ce débat.

M. Couve de Murville répond négativement à ces deux questions.

II

Conversations entre M. Couve de Murville et M. Edward Heath
(4 octobre 1960, 12 h.)

Étaient présents du côté français :

M. Chauvel,
M. de Carbonnel,
M. Lucet,
M. Wormser,
M. Laloy,
M. J. François-Poncet.

du côté britannique :

Sir R. Barclay,
Sir E. Schuckburgh,
Sir A. Rumbold,
M. Wilford
M. Hankey.

M. Heath se réfère aux déclarations de M. Couve de Murville sur la nécessité, pour écarter les difficultés politiques, de résoudre le problème des rapports économiques entre la Grande-Bretagne et le Marché commun. C'est aussi l'avis qui a été donné aux Britanniques à Bonn [2] et à Rome [3]. Tel est également, semble-t-il, le sentiment de l'opinion publique où se manifeste une évolution dont la dernière résolution votée par l'Assemblée consultative au Conseil de l'Europe s'est fait l'écho [4]. M. Heath rappelle que M. Selwyn Lloyd, en mettant l'accent sur les quatre principales difficultés qui dans l'état présent

(1) Sur les entretiens franco-allemands de Bonn les 7 et 8 octobre, voir ci-après le n° 162.

(2) Sur les entretiens anglo-allemands de Bonn, à l'occasion de la visite en R.F.A. de M. Macmillan, voir ci-dessus les n°s 86 (et note), 103.

(3) Des entretiens italo-britanniques avaient lieu à Rome les 22 et 23 août : voir ci-dessus le n° 94.

(4) L'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, réunie à Strasbourg du 21 au 29 septembre, avait examiné le problème des relations entre les Six et les Sept. Le 26 septembre, elle adoptait un projet de recommandation relatif à la relance du Conseil de l'Europe; elle estimait indispensable de rapprocher le groupe des Six de celui des Sept, en développant les institutions de la Grande Europe, et jugeait que le Conseil devait être l'instrument de cette politique, ce qui nécessitait des initiatives à prendre par les ministres des divers pays qui le composaient.

s'opposent à l'entrée de la Grande-Bretagne au Marché commun (Commonwealth, agriculture, petite zone de libre échange, questions institutionnelles)[1], n'avait nullement voulu dire que rien d'utile ne pouvait être fait. Au contraire. Mais le gouvernement anglais estimait, à l'époque où ce discours avait été prononcé, qu'il n'y avait pas lieu de presser les choses ni de poser tout de suite le problème dans son ensemble.

Depuis lors, un changement est intervenu. Le chancelier Adenauer a indiqué à M. Macmillan, lors de son voyage à Bonn, qu'il avait le désir de reprendre l'examen du problème et de trouver une solution. Il a été convenu qu'Allemands et Anglais réfléchiraient chacun de leur côté et qu'ils prendraient des contacts avec leurs partenaires afin de détecter les possibilités de solution.

Le gouvernement anglais estime en tout cas qu'il ne faut pas entamer de discussions publiques sur ces questions si l'on n'est pas assuré à l'avance d'arriver à un résultat. Mieux vaut procéder avec beaucoup de discrétion. C'est ce qui a été convenu à Bonn.

M. Heath évoque les conversations entre le gouvernement anglais et les membres du Commonwealth. Il indique que les rapports de presse sur la dernière conférence des ministres des Finances du Commonwealth[2] ont été exagérément pessimistes. Ceci s'explique par la surprise qu'ont éprouvée les milieux qui avaient eu tendance depuis quelque temps à minimiser le problème du Commonwealth. Le gouvernement britannique n'avait jamais cessé, en ce qui le concerne, d'attirer l'attention de ses partenaires européens sur l'importance du problème. Les réactions des membres du Commonwealth ne l'ont pas surpris et n'ont rien apporté de nouveau par rapport à ce qu'il savait déjà. Il n'y a donc pas lieu de considérer que la réunion des ministres des Finances du Commonwealth ait compliqué le problème. En sens inverse, il ne faut pas s'attendre à ce que le problème du Commonwealth disparaisse dans un délai de deux ans par exemple. De même, serait-il illusoire de penser qu'un parti politique britannique, quel qu'il soit, pourrait accepter de tirer un trait sur les liens entre la Grande-Bretagne et le Commonwealth; les travaillistes, moins que tout autre, en raison de la suspicion qui pèse traditionnellement sur leur attitude à l'égard du Commonwealth.

Une réunion des pays membres de l'E.F.T.A. doit avoir lieu prochainement; elle permettra au gouvernement anglais de compléter son tour d'horizon.

M. Couve de Murville souligne que le maintien du Commonwealth présente pour l'ensemble des pays européens un grand intérêt politique, notamment parce qu'il associe des dominions blancs et des dominions de couleur et qu'il élargit ainsi l'influence de l'Occident dans le monde. La France est particulièrement sensible à cet aspect des choses.

M. Couve de Murville interroge son interlocuteur sur ce que M. S. Lloyd avait à l'esprit en mentionnant les questions institutionnelles parmi les principales difficultés existant dans les relations entre la Grande-Bretagne et l'Europe.

M. Heath répond[3] qu'il avait à l'esprit le développement général des institutions européennes dans l'avenir.

Il se réfère ensuite aux déclarations britanniques concernant la C.E.C.A. et l'Euratom. Ces déclarations ne doivent pas être interprétées comme une manœuvre tendant à diviser les trois Communautés européennes.

M. Couve de Murville assure que telle n'a pas été l'interprétation donnée en France à l'initiative britannique. Le gouvernement français estime qu'il faudra tôt ou tard englober la C.E.C.A. dans le Marché commun. Le problème est compliqué par l'existence de certaines dispositions spéciales du traité de Paris, ainsi que par la nature des pouvoirs conférés à la Haute Autorité. Pour ce qui est de l'Euratom, c'est un organisme accessoire. Il a été constitué sur la base de deux idées qui se sont révélées par la suite inexactes :

[1] Allusion à une allocution de M. Selwyn Lloyd devant les Communes le 25 juillet : voir ci-après p. 516, note 1.

[2] Sur cette conférence, voir ci-dessus le n° 138 (note).

[3] Réplique dans *Europe,* n° 171.

l'existence d'une pénurie de matières nucléaires et l'existence d'une pénurie énergétique en Europe.

Le gouvernement français est entièrement d'accord sur le fait qu'il n'y a pas intérêt à aborder en public le problème des Six et des Sept et qu'il vaut mieux être plus discret et plus efficace qu'on ne l'a été dans le passé. Le gouvernement français, en ce qui le concerne, est toujours prêt à accepter une discussion. Le gouvernement allemand l'a informé des conversations germano-anglaises dans des termes tout à fait analogues à ceux de M. Heath. Il est important cependant de ne pas donner à nos autres partenaires européens le sentiment que l'on cherche à régler sans eux le problème des Six et des Sept. Il y a aussi les États-Unis. L'on se heurtera toujours, dans la recherche d'une solution, au problème de la discrimination à l'encontre des États-Unis, dont la participation à l'O.C.E.D. est essentielle.

M. Couve de Murville souligne en terminant combien le gouvernement français est conscient de la nécessité de trouver une solution au problème économique européen.

M. Heath indique qu'il est heureux de constater que M. Couve de Murville est prêt à discuter de l'ensemble de ces problèmes. Il demande si la référence faite par M. Couve de Murville aux questions institutionnelles signifie que ce problème revêt à ses yeux une importance particulière.

M. Couve de Murville répond [1] qu'il a l'esprit ouvert à tous les problèmes qui se posent et à toutes les suggestions qui pourraient être faites.

M. Heath remarque que les problèmes institutionnels n'ont pas été jusqu'ici considérés par le gouvernement anglais comme soulevant des difficultés insurmontables. Ce sont les autres problèmes, l'agriculture, le Commonwealth, qui sont les plus ardus à résoudre.

Il indique ensuite que les États-Unis lui paraissent disposés à accepter toute solution qui agréerait aux Six et aux Sept, à condition qu'elle se situe dans le cadre général du G.A.T.T.

M. Couve de Murville est d'accord avec cette interprétation de l'attitude américaine. Il précise cependant que la solution retenue ne devra impliquer aucune discrimination à l'encontre des États-Unis. Leur situation économique a changé et influe sur leur attitude à l'égard de l'Europe. L'intérêt de l'Europe est d'éviter le développement de tendances protectionnistes aux U.S.A. et de ne pas fournir un alibi aux milieux économiques protectionnistes de ce pays. Le problème du dollar est loin d'être réglé. Il se posera d'une manière aiguë après les élections. Les États-Unis ont été sensibilisés à certains aspects du Marché commun, notamment à la politique agricole commune; ils ont par exemple soulevé le problème des droits sur le tabac.

M. Heath, après avoir indiqué que d'après ses informations, les Allemands se livraient à une étude approfondie de tous les aspects des rapports entre les Six et les Sept, note qu'en ce qui concerne les réflexions qui se poursuivent du côté britannique, elles conduisent à la conclusion que les deux seuls moyens de résoudre le problème des Six et des Sept conformément au G.A.T.T. sont la zone de libre échange qui ne paraît plus constituer une base valable de discussion et l'Union douanière.

M. Couve de Murville demande à M. Heath si la position des autres membres de l'E.F.T.A. est la même que celle de la Grande-Bretagne.

Sir R. Barclay répond que le problème britannique est tellement plus complexe que le leur qu'il est apparu préférable de rechercher d'abord une solution à ce problème. Les difficultés des autres pays de l'E.F.T.A. sont moins grandes et la solution qui pourra leur être apportée ne sera pas nécessairement la même.

[1] Lire dans *Europe* n° 171 : M. Couve de Murville réplique qu'il n'en est rien et (qu'il a l'esprit ouvert).

Répondant à une question de M. Couve de Murville sur l'O.C.E.D.[1], *sir R. Barclay* indique que les travaux du groupe commercial ne paraissent pas avoir beaucoup progressé, qu'en revanche, les travaux du Comité chargé de procéder à l'examen des actes de l'O.E.C.E. sont en bonne voie.

M. Couve de Murville remarque que le principal problème est celui de la ratification de la convention de l'O.C.E.D. par les U.S.A. Des difficultés pourraient surgir au Congrès américain l'an prochain.

Sir R. Barclay demande si les accords particuliers qui ont été conclus dans le cadre du Marché commun avec certains pays d'Afrique noire, ainsi qu'avec le Maroc et la Tunisie pourraient servir de modèle pour la solution des problèmes posés par le Commonwealth.

M. Couve de Murville répond que le Maroc et la Tunisie ne sont pas associés au Marché commun; seul le principe de cette association a été prévu par le traité de Rome. Quant aux accords particuliers existant avec les États de l'Afrique noire, ils présentent un aspect tarifaire et un aspect financier; ce dernier est traité dans une convention conclue pour une période de cinq ans à l'expiration de laquelle une nouvelle négociation devra être entamée. La grande différence existant entre ces pays et le Commonwealth résulte de ce que les produits tropicaux ne sont pas en compétition avec les produits de l'agriculture européenne, alors que les denrées produites par des pays comme la Nouvelle-Zélande concurrencent directement les denrées agricoles européennes; les problèmes posés par le Ghana et par la Nouvelle-Zélande sont sans rapport.

M. Heath se déclare d'accord et indique que c'est précisément pour tenir compte de ces différences que la Grande-Bretagne s'efforce de diviser la difficulté et de séparer les problèmes.

M. Heath termine en se félicitant de la conversation qui vient d'avoir lieu et de l'attitude qui y a présidé du côté français. Il rappelle que les problèmes posés ne seront pas résolus par les experts, mais relèvent de décisions politiques.

III

Entretien entre M. Heath et le Premier ministre
à l'Hôtel Matignon le mercredi 5 octobre 1960
de 18 h. 15 à 19 h.

M. Heath. — Vous savez certainement que j'ai eu depuis mon arrivée à Paris des conversations très étendues dans les domaines politique et économique.

Nous avons en particulier parlé de l'avenir de l'Europe, du Marché commun, de la coopération politique et je me demande si, sur ce point, nous comprenons bien la philosophie de votre action.

M. Debré. — C'est évidemment une question fondamentale : je commencerai par vous répondre comme je l'ai fait à M. Macmillan un jour que devant le général de Gaulle, il m'avait posé une question analogue, — et ce n'était pas une simple boutade —, que lorsque la C.E.D. était en discussion, plus tard l'organisation du Marché commun, les Britanniques étaient alors « pour », tout à fait « pour », en tout cas, en ce qui nous concernait, et le général de Gaulle qui n'était pas au pouvoir était « contre » — j'étais également « contre ».

[1] La conférence des Vingt-et-un avait décidé la création de l'Organisation de coopération économique et de développement (O.C.E.D.) qui devait se substituer à l'Organisation européenne de coopération économique (O.E.C.E.). Le 11 décembre, était créée l'Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E., suivant son appellation définitive). Pour plus de détails, voir l'*Année politique 1960,* p. 523-524, 604-605.

Je suppose donc que le gouvernement britannique a dû repenser sa philosophie politique puisque, maintenant que le Marché commun est fait, vous n'éprouvez pas pour lui une immense sympathie et vous regrettez que nous en fassions partie !

Il y a à l'heure actuelle un fait, ce sont les traités de Rome. Les traités de Rome ont une inspiration politique. Pour beaucoup des auteurs et des négociateurs de ces traités, il y avait en effet un principe philosophique dont nous ne voulons pas, celui de l'intégration politique liée à une conception dite « supranationale » de l'Europe. Le général de Gaulle est opposé à tout ce qui représente une philosophie de la supranationalité. Il l'a dit, et sur ce sujet je n'ai pas d'autre réponse à faire que celle qu'il a déjà faite.

L'inspiration politique n'est pas tout dans les traités de Rome, l'aspect économique du Marché commun est capital et il est pour nous très utile et très fécond. Nous avons été depuis la fin du XIXe siècle une nation fortement protectionniste; il nous faut modifier, dans l'intérêt de tous, cette tendance, mais nous ne pouvons pas nous payer le luxe de passer rapidement du protectionnisme au libre échange; il nous faut donc maintenir un tarif sur lequel nous puissions progressivement appuyer une politique tendant à l'abaissement de la protection douanière — c'est le tarif commun. Il nous est d'autre part nécessaire de donner à notre politique agricole une orientation nouvelle de façon à renforcer notre stabilité économique dans ce domaine et de façon aussi à pratiquer une politique de larges exportations : or, le Marché commun nous ouvre incontestablement des possibilités exceptionnelles d'exportations.

Pour tenter de me résumer, je pourrais dire qu'il y avait à l'origine des traités de Rome, pour certains, une philosophie politique d'intégration et de supranationalité : nous y sommes opposés. Mais il existe dans le Marché commun, au point de vue économique et social, des choses essentielles pour la France et aussi fort utiles pour l'Europe, économiquement et politiquement, et c'est pourquoi nous sommes attachés à lui. Parmi ces choses essentielles, j'insiste surtout sur deux points : le tarif extérieur commun et la politique agricole commune.

M. Heath. — Si je vous comprends bien, les Commissions européennes, continuant de subsister, représenteront en Europe le seul développement supranational; pour le reste, et en particulier pour la coordination de la politique en Europe, il y aura un mécanisme intergouvernemental.

M. Debré. — C'est bien notre point de vue; nous estimons qu'il est bon et nécessaire d'avoir une organisation politique européenne fondée non pas sur des organismes supranationaux, mais sur une étroite coopération gouvernementale.

M. Heath. — Ce qui nous intéresse essentiellement, c'est de savoir si l'organisation politique intergouvernementale de l'Europe sera limitée aux six pays membres du Marché commun.

M. Debré. — L'une des raisons pour constituer cette nouvelle organisation, c'est qu'elle peut être moins fermée et que la possibilité de son élargissement ne soit pas bloquée par les dispositions constitutionnelles des traités de Rome.

Bien entendu, nos relations avec les autres Six sont pour nous un problème fondamental; nous avons dit que nous ne romprions par les traités déjà signés et pour une consultation portant sur la coopération politique, il ne serait pas convenable de notre part de ne pas d'abord en parler aux autres Six; c'est la raison pour laquelle nous leur en avons parlé et, qu'avant tout, nous avons soumis nos idées à ces gouvernements et que c'est avec eux que doit être entreprise d'abord la collaboration politique et la coopération.

Mais ce que j'envisage, c'est une différence suffisamment grande entre les deux philosophies : celle qui préside au Marché commun et celle qui présidera à l'organisation politique de l'Europe, pour que les deux systèmes ne soient pas considérés comme liés l'un à l'autre d'une manière intangible. Je vous l'ai dit, l'organisation économique des traités de Rome nous satisfait, est utile à l'Europe et nous entendons la respecter et la développer; mais ce que nous voulons en même temps, c'est que les principes de la nouvelle organisation politique soient tels qu'ils permettent d'élargir au-delà des Six les possibilités futures de collaboration.

Il est bien entendu d'ailleurs que lorsque nos idées seront plus précises et avant qu'elles se réalisent, vous serez informés par nos soins.

M. Heath. — Nous prenons acte avec satisfaction de ce que vous venez de dire. Je comprends donc que d'autres pays que les Six du Marché commun pourront se joindre à l'organisation politique européenne dont vous venez de parler.

M. Debré. — Cela devrait être possible car, dans le nouveau système que j'ai évoqué, les obstacles à l'élargissement seront moindres que dans tout système ayant à sa base une philosophie d'intégration et de supranationalité. Mais il ne faut pas bien entendu oublier que toute forme de coopération exige pour être valable la prise d'un certain nombre d'engagements très précis.

M. Heath. — Je serais heureux de savoir ce que vous entendez par engagements à prendre pour faire partie du nouvel organisme ?

M. Debré. — C'est évidemment une question essentielle mais à laquelle il ne m'est pas possible encore, à l'heure actuelle, de répondre d'une manière catégorique. Pour en rester à la « philosophie » dont vous parliez tout à l'heure, il me paraît qu'une organisation politique de l'Europe suppose que les gouvernements devront, dans certains domaines, s'engager à ne pas prendre de décisions avant de s'être complètement consultés au préalable; dans d'autres domaines, il faudrait de toute nécessité définir une politique commune qui serait appliquée par chacun des partenaires sans défaillance et sans arrière-pensée.

M. Heath. — Nous avons, à l'heure actuelle, un certain nombre de mécanismes de consultations; pensez-vous que ces mécanismes fassent preuve de faiblesse ?

M. Debré. — Dans l'ensemble, cela me paraît évident.

M. Heath. — Je pense qu'en ce qui concerne le problème de Berlin, la consultation est sérieuse et efficace; je crois qu'il en va de même dans le domaine de la défense européenne grâce aux mécanismes de l'O.T.A.N. Pour le reste, c'est sans doute insuffisant.

M. Debré. — En effet, dans les deux domaines que vous citez, la consultation existe et même en ce qui concerne Berlin, elle est bonne. Mais les faiblesses européennes et occidentales sont très grandes — et je passe sur les problèmes de coopération tripartite que vous connaissez aussi bien que moi — par exemple en tout ce qui concerne l'Afrique et la Méditerranée.

M. Heath. — Si je comprends bien, tout ce que vous m'avez dit tout à l'heure sur la coopération politique européenne est à long terme avec pour un des buts essentiels le maintien de l'Allemagne dans l'Occident. Pour atteindre un tel objectif, ne croyez-vous pas que les choses iraient mieux avec une organisation dont nous ferions partie ?

M. Debré. — Je le crois. Mais pour qu'une organisation permette de maintenir l'Allemagne, elle doit, je vous le rappelais tout à l'heure, comporter des règles assez strictes que tous les partenaires devraient respecter. L'Angleterre est-elle prête à prendre de tels engagements ?

M. Heath. — Dans quel délai pensez-vous que vos projets seront mieux connus ?

M. Debré. — Sans doute dans un ou deux mois; en tout cas, me semble-t-il, avant la fin de l'année.

M. Heath. — Je crois qu'il ne nous reste plus que quelques minutes; j'aurais voulu les consacrer à dire quelques mots de l'Afrique.

Vous savez que M. Macmillan est actuellement aux Nations Unies; d'après les dépêches qu'il nous a envoyées, il se dit frappé par la vague de neutralisme qui se développe là-bas, en particulier parmi les pays africains. Que peuvent faire les nations occidentales ?

M. Debré. — Notre avis est très net. Nous estimons qu'il est inutile et vain de chercher à influer en quelque façon, de l'intérieur des Nations Unies, sur l'évolution des États africains. La présente session de l'Assemblée générale nous confirme définitivement dans nos sentiments, que nous éprouvons depuis longtemps.

Il me semble que M. Macmillan est moins pessimiste. Mais je ne suis pas sûr qu'il ait raison.

En effet, aux Nations Unies, l'action de la majorité va être maintenant dirigée, de façon systématique, contre l'Occident. Aussi, si nous voulons éviter que l'Afrique s'en aille à la dérive, il nous faut une politique commune entre puissances occidentales en dehors des Nations Unies.

L'intérêt de l'Occident, c'est d'agir à l'extérieur des Nations Unies. C'est ce que le général de Gaulle avait dit au président des États-Unis quand ils se sont rencontrés. Mais je crois que les Américains ne sont pas encore convaincus et qu'ils croient encore pouvoir, de l'intérieur des Nations Unies, avoir une action efficace. Nous croyons, au contraire, que ce qu'il convient pour nous, c'est de nous unir et de mener une politique concertée sans nous préoccuper des Nations Unies — au moins telle qu'est l'Organisation présentement.

(Cabinet du Ministre — Secrétariat général — Europe 1956-1960. Questions internationales n° 171, f°s 155-180.)

158

M. Offroy, Ambassadeur de France à Lagos,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 215. *Lagos, 6 octobre 1960.*

(*Reçu :* 23 novembre, 9 h. 42 [1].)

Les fêtes consacrant l'indépendance de la Nigeria se sont déroulées sans incident. J'en rends compte par une dépêche séparée où j'indique comment le cérémonial anachronique et trop spécifiquement britannique des différentes manifestations explique, en partie, le faible enthousiasme de la population.

Il convient cependant de relever le manque d'égards qui a marqué l'accueil réservé à la plupart des délégations qui n'étaient pas anglo-saxonnes. M. Jacquinot en aura informé le gouvernement. J'en ai fait la remarque aux officiels qu'il m'a été donné de rencontrer. Bien entendu, les Britanniques rejettent la responsabilité sur les Nigérians et vice versa.

En réalité, l'indifférence dont on a fait preuve à Lagos à l'égard de la France et des États de la Communauté montre que les cadres anglais locaux, traditionnellement peu favorables à notre pays, n'ont pas encore effectué la reconversion qu'imposent les événements. Ils paraissent avoir tiré argument de l'évolution de la Communauté et de notre désir de ne pas être mêlé à certaines agitations new-yorkaises pour faire croire que la France ne jouerait plus qu'un rôle effacé dans les affaires du conti-

(1) Par courrier, en clair.

nent. Certains auraient même invoqué à cet égard l'exiguïté et la vétusté de notre installation matérielle dans la capitale fédérale.

Quant aux pays d'Afrique noire auxquels nous avons récemment accordé l'indépendance, la sympathie qu'ils inspirent ici est tempérée par la condescendance qu'on éprouve pour ces onze États qui n'ont pu éviter le morcellement, bien que leur population globale n'atteigne pas les deux tiers de celle de la Nigeria.

Un reclassement des valeurs s'effectuera dans l'avenir. Les effusions actuelles n'auront également qu'un temps; des difficultés vont naître entre la Grande-Bretagne et la Nigeria, ne serait-ce que pour décider du sort des hauts fonctionnaires britanniques que Londres voudrait maintenir et dont Lagos souhaite le rappel. Mais cette perspective incite les intéressés à préserver aussi longtemps que possible le tête-à-tête anglo-nigérien ou à ne l'élargir en tout cas qu'aux dimensions du Commonwealth — et à décourager pour l'instant les velléités que semblent avoir les dirigeants de ce pays d'amorcer une réelle coopération avec le monde francophone.

(Afrique-Levant. Nigeria NI 5-1 sd.)

159

Entretiens franco-portugais
(5-6 octobre 1960)

I

Entretien entre le général de Gaulle et M. Mathias à l'Élysée, le 5 octobre 1960[1]

C.R.[2] Très secret.

M. Mathias dresse un tableau général de la situation du Portugal dans le monde d'aujourd'hui. Il note combien son pays est menacé par le développement des événements en Afrique, mais ajoute que le Portugal n'acceptera à aucun prix qu'aucune parcelle du territoire portugais en Afrique cesse d'être portugaise. « Périr pour périr, le Portugal préfère que ce soit avec honneur ». Les inquiétudes du Portugal, ajoute M. Mathias, ne concernent d'ailleurs pas uniquement l'Afrique, car il n'est pas dit que l'Espagne n'ait pas, elle aussi, des désirs d'annexion à son égard. Aussi surprenante que puisse paraître cette éventualité, M. Mathias affirme que son pays en est vivement préoccupé. Si le Portugal perdait ses prolongements africains, il ne pourrait avoir sa place indépendante dans la Péninsule ibérique.

Le général de Gaulle indique que la France ne se trouve pas en Afrique dans la même situation que le Portugal. Elle n'a pas pratiqué comme ce pays une politique d'assimila-

[1] Invité par le gouvernement français, M. Mathias, ministre portugais des Affaires étrangères, séjournait à Paris en visite officielle du 3 au 6 octobre. Il était reçu par le général de Gaulle et le Premier ministre et s'entretenait également avec M. Couve de Murville.

[2] Le compte rendu de l'entretien entre le Général et son interlocuteur porte comme date de rédaction le 18 novembre.

tion et de mélange systématique. D'autre part, le développement du christianisme dans les territoires portugais, qui du reste ne comprennent que peu ou pas de musulmans, y a constitué un élément de stabilité et de concorde. La France a donc été obligée de s'orienter dans une autre voie. Toutefois, elle ne fera jamais rien qui puisse nuire au Portugal et à la conception que se fera celui-ci de l'évolution de ses territoires.

M. Mathias évoque d'autre part la situation au Congo. Il ne se fait aucune illusion sur la confusion et le désordre qui règnent dans ce pays. On a beaucoup parlé à cet égard de possibilités de complots visant certains territoires étrangers, notamment l'Angola. M. Mathias ne manifeste néanmoins aucune préoccupation particulière à cet égard. Certes, il se peut qu'une certaine contagion s'exerce à la longue et qu'il en soit de même à partir de la Rhodésie en direction de la Mozambique. On ne saurait toutefois y voir une réelle menace.

En conclusion, *le général de Gaulle* réaffirme la solidarité qu'éprouve la France à l'égard du Portugal et souhaite vivement qu'elle puisse se manifester de façon concrète, notamment aux Nations Unies.

II

Entretien des ministres des Affaires étrangères de France et du Portugal
(Quai d'Orsay, le 6 octobre 1960 à 17 h.)

C.R. Secret.

Étaient présents :

Délégation française :

MM. Couve de Murville
de Menthon
Lucet
Wormser

MM. Laloy
de Beaumarchais
Henry

Délégation portugaise :

MM. Marcello Mathias
de Faria
Franco Nogueira

MM. Ruy Teixeira Guerra
Silva Martins
Pedro Pinto

M. Couve de Murville exprime à M. Mathias le plaisir qu'il éprouve à le recevoir. La France et le Portugal ont en commun de nombreux problèmes, ne serait-ce que celui de leur propre survie. Il paraît d'autant plus utile de les passer en revue.

M. Mathias se félicite d'avoir pu, dès ses premiers contacts avec M. Couve de Murville puis avec le général de Gaulle, exposer les difficultés auxquelles son pays a à faire face [1] et préciser l'orientation de la politique étrangère portugaise.

Il est de fait que l'opinion portugaise unanime considère les problèmes d'Afrique comme vitaux. L'intérêt qu'elle porte à tous les autres problèmes, quelle que soit la région où ils se posent, est pour elle fonction des répercussions qu'ils peuvent avoir en Afrique. Il y va de la survie de l'Occident et de la sauvegarde de la civilisation, dans la mesure même où l'Afrique est le continent complémentaire de l'Europe.

Cette constatation, d'autres l'ont faite et Lénine le premier, en 1923. Écartant l'idée d'une guerre en Europe, le leader soviétique estimait en effet que la victoire devait être gagnée en Asie et en Afrique. Son objectif : couper l'Europe de ses approvisionnements en matières premières et la priver de ses marchés africains et asiatiques. Nous déclenche-

[1] Difficultés dues notamment à la situation troublée en Angola.

rons, ajoutait-il, une haine telle contre l'Occident que la révolution de 1917 apparaîtra comme un jeu d'enfant.

Avec quarante ans de recul, on reste effrayé des progrès réalisés dans cette voie. C'est bien, en effet, cet esprit révolutionnaire qui n'a cessé de guider l'action diplomatique de l'U.R.S.S., exercée d'abord en Asie. Les Pays-Bas ont été chassés d'Indonésie. Quelles menaces la République de Djakarta, la Chine ne représentent-elles pas. L'Inde de M. Nehru elle-même posera des problèmes. Les progrès du neutralisme sont plus qu'inquiétants.

Aujourd'hui, l'action de l'U.R.S.S. a atteint l'Afrique. Alors que sous la tutelle belge, le Congo se développait à un rythme remarquable, le mythe de l'indépendance et de la démocratie entretenu par ses nouveaux dirigeants conduit l'O.N.U. à devoir payer les dégâts. Le Portugal est voisin de ce pays où règne désormais une anarchie endémique, sans figure d'État. Il est également voisin d'une autre soi-disant démocratie : la Guinée de Sékou Touré. Cette zone d'influence communiste, qui s'étend jusqu'à Cuba, devient menaçante.

Le gouvernement portugais, persuadé que les fondements de la survivance de l'Occident sont en cause en Afrique, estime que tous les plans nécessitent une révision.

L'Alliance atlantique elle-même pose pour le Portugal un problème de conscience. Les charges qu'elle impose sont lourdes et ne couvrent qu'une zone géographique limitée d'où sont exclus certains territoires portugais. Le Portugal doit donc faire face à un effort supplémentaire. Combien de temps sera-t-il en mesure d'assumer cette double tâche ? Que dira l'opinion si, compte tenu des forces militaires mises à la disposition de l'O.T.A.N. et retenues au Portugal, ce dernier ne peut disposer en Afrique des forces nécessaires à la défense de positions essentielles pour l'Occident ? Le président Tsiranana n'avait-il pas récemment constaté que si les Occidentaux ne pouvaient rien faire contre Lumumba, il se demandait comment de jeunes États, et même Madagascar, pourraient résister à l'attirance communiste ?

Si l'Alliance atlantique demeure limitée, comment lutter contre cette offensive déclenchée contre l'Occident ?

Cette offensive se poursuit d'ailleurs aux Nations Unies, où la candidature du Portugal au Conseil de sécurité est constestée par des hommes tels que Menon et Mongi Slim [1]. Est-il acceptable que, contrairement à la pratique admise jusqu'à maintenant, l'initiative prise par un groupe régional puisse être tenue en échec par un bloc qui demain pourra imposer son veto ? Toute concession sur ce point risque d'avoir, à distance, de graves conséquences. Que penserait l'opinion portugaise d'un échec mettant en cause le choix déjà fait par les États-Unis et le prestige d'autres pays amis unis au sein de l'O.T.A.N. ? Ne considérerait-elle pas que la participation du Portugal au pacte atlantique représente plus un passif qu'un actif ? La constatation d'une telle incapacité permanente risquerait d'ailleurs de rendre impossible la présence du Portugal aux Nations Unies.

M. Couve de Murville remercie M. Mathias de la clarté et de la force avec laquelle il vient de préciser la politique de son gouvernement et de mettre en relief la nature particulière des intérêts portugais.

Sans doute, les politiques des gouvernements français et portugais en Afrique sont-elles différentes. Elles l'étaient d'ailleurs au départ, si l'on tient compte de l'ancienneté de l'établissement du Portugal en Afrique et de la nature des liens unissant la « métropole » et ses territoires d'outre-mer.

La France apportera au Portugal son aide, dans la mesure de ses possibilités.

M. Lucet rappelle que le gouvernement français avait été informé par le Royaume-Uni de l'attitude des Afro-Asiatiques à l'égard de la candidature portugaise. Avec

[1] Parmi les nations représentées au Conseil de sécurité jusqu'à la session de l'automne 1960, trois parvenaient à l'expiration de leur mandat, dont l'Italie. Au siège de l'Italie étaient candidats en décembre 1960 le Portugal et le Liberia; le Portugal, puissance coloniale, se heurtait à l'opposition irréductible des Africains et des Asiatiques; aussi finit-il par retirer sa candidature. Les voix se partagèrent entre le Liberia et l'Irlande.

l'accord des États-Unis, il n'a pas manqué de souligner combien cette attitude était inacceptable.

Le Portugal sera soutenu par la France. Au demeurant, la R.A.U., en raison de ses manquements à la Charte, est-elle en mesure de rallier tous les suffrages nécessaires à son élection ? (1).

Les États-Unis sont en principe d'accord pour pratiquer avec nous une politique de donnant donnant.

M. Couve de Murville préconise le maintien d'un étroit contact entre les délégations des deux pays et avec celles des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Avec les États-Unis et les pays d'Amérique latine, peut-être serait-il possible de réunir le tiers bloquant pour stopper la manœuvre afro-asiatique.

M. Mathias précise que seuls les représentants de l'Inde, du Ghana et de la Tunisie ont pris la parole au sein du groupe afro-asiatique. M. Bourguiba, interrogé par l'ambassadeur du Portugal, a affirmé que M. Mongi Slim avait agi sans y être autorisé. Les États-Unis ont depuis lors fait des démarches à Tunis en faveur du Portugal.

Le ministre renouvelle la demande qu'il a faite au général de Gaulle : la France ne pourrait-elle intervenir auprès de certains pays amis, notamment auprès des pays africains membres de la Communauté, et leur expliquer les traditions et les principes des Nations Unies ? Il y a quinze jours, le Portugal avait l'assurance de réunir en sa faveur la majorité des deux tiers. Sans doute le vote est-il secret, et les surprises sont-elles toujours possibles.

M. Couve de Murville prend bonne note de ce vœu et réaffirme l'utilité d'un contact étroit à New York.

M. Mathias compare alors le rôle joué dans le passé par la France, grand pays européen sur le plan politique et culturel pour lequel une expansion — au-dehors — était accessoire, à celle du Portugal dont les frontières sont véritablement en Afrique, leur maintien étant la condition même de la survie du pays en Europe. Il en est résulté pour le Portugal une intégration de la métropole dans ses territoires d'outre-mer plutôt qu'une intégration de ces derniers dans la métropole.

Aussi bien, à l'époque où il s'établissait en Afrique (1415), en Inde (1478), à Goa (1510), le Portugal, qui avait à faire face à une Espagne hostile, vaillante, impérialiste, missionnaire, agressive, cherchait-il, hors de la Péninsule, la garantie de son équilibre en Europe.

Le Portugal puise dans la célébration du cinquième centenaire de ses découvertes, qui ont porté à 2 millions de kilomètres carrés l'étendue de son territoire, les raisons de sa fierté. L'esprit de mission qui n'a cessé d'inspirer son action lui a permis de conquérir des âmes, de propager la foi et l'esprit chrétien, l'obligeant par là même à la fraternité. De là l'absence de tout préjugé social ou religieux, l'égalité de tous devant la loi appliquée dès le XVIe siècle.

Aussi aucun trouble n'est-il venu récemment affecter ces territoires. Mais M. Nkrumah nous a promis qu'il y en aurait. Conakry déjà héberge l'état-major de la rébellion, dirige vers les territoires portugais des émissions radiophoniques.

La France restera toujours une grande puissance mondiale. Elle le doit à sa culture, à la valeur de ses hommes, à ses quarante-cinq millions d'habitants installés en Europe. Pour le Portugal, le problème demeure celui posé il y a cinq siècles. République unie, ce pays est un grand archipel étendu sur plusieurs continents. De cette œuvre d'ailleurs, le Brésil est la caution. Au mois d'août, le président Kubitschek lui a rendu hommage et aux Nations Unies, le Brésil prend la défense du Portugal.

M. Couve de Murville considère cette politique comme parfaitement claire. L'exposé de M. Mathias permet de la mieux comprendre encore.

Mais se pose aussi la question du pacte atlantique, celle des difficultés qui peuvent résulter d'un manque d'unité de vues.

(1) La R.A.U. remplacera sans difficulté la Tunisie au sein du Conseil de sécurité.

M. Mathias n'entend pas toucher aux fondements mêmes du pacte, mais ne comprend pas pourquoi il n'est pas possible d'établir des liens politiques en dehors de la région couverte militairement par le pacte.

La méthode de consultation qui a été préconisée devrait reposer sur la communauté des intérêts qu'il convient de sauvegarder dans des territoires extérieurs à la zone O.T.A.N. Cuba est également dangereux pour tous. Une menace contre les États-Unis touche en effet tous les pays membres.

M. Mathias a exposé au général de Gaulle sa conception de la survie du Portugal en Afrique.

Les contradictions qui dérivent de l'esprit de Bandoung finiront bien d'ailleurs par éclater au grand jour. Le dénominateur commun qui a rapproché les Afro-Asiatiques repose en effet sur une équivoque. La pluralité des égoïsmes ne peut manquer d'apparaître. Le bloc afro-asiatique, dépourvu de toute communauté de vues, devra finalement choisir entre une aide communiste ou l'aide occidentale.

M. Couve de Murville exprime sa sympathie pour les vues exprimées par M. Mathias. Il est évident que l'évolution de l'Amérique latine, de Cuba qui est un exemple, présente pour tous un intérêt commun. Qu'il s'agisse du Venezuela, du Salvador, voire du Brésil, on ne peut réprimer quelque crainte.

M. Mathias constate que la République dominicaine n'a pu se faire une nouvelle virginité [1]. Elle est maintenant lâchée par les États-Unis. Or, ceux-ci à l'O.T.A.N., ont reconnu qu'il n'y avait guère à Saint-Domingue d'autre terme de l'alternative que le communisme. On risque ainsi d'avoir quelque jour non plus un, mais deux Cuba... et peut-être quatre.

Ce sont là les inquiétudes du Portugal, et celles-ci s'étendent aussi bien à l'Afrique qu'au pacte atlantique, vieux de onze ans, et qui ne répond plus ni du point de vue statégique ni du point de vue politique aux nécessités actuelles.

M. de Faria pense que tous les membres de l'Alliance sont aujourd'hui d'accord pour élargir le cadre de la consultation. Déjà, on a parlé à l'O.T.A.N. de Cuba. Si les Canadiens se montrent méfiants lorsqu'il s'agit de l'Afrique, ils semblent cependant accepter le principe d'une consultation étendue.

M. Couve de Murville souligne que le politique est autre chose que le militaire. Tout le monde n'a pas les mêmes préoccupations, les mêmes méthodes. Il est regrettable que le débat à l'O.N.U. sur le Congo ait fait surgir une divergence dans les votes des membres de l'O.T.A.N.

M. Mathias se demande si les pays scandinaves sont bien informés des questions africaines. Le Portugal, quant à lui, a constaté l'insistance du Canada pour que les armements portugais ne servent pas ailleurs qu'à Lisbonne.

M. Couve de Murville rappelle que les troupes françaises envoyées en Algérie sont parties avec leur équipement américain.

M. de Faria énumère les questions d'ordre politique évoquées à l'O.T.A.N. :

— appui demandé par les Allemands contre Khrouchtchev;

— question du Haut-Adige [2];

— évocation par M. Spaak du danger qu'il y aurait pour les pays membres à prendre au Nations Unies des positions divergentes sur l'affaire algérienne.

Il rappelle à cette occasion la position favorable prise par le Portugal.

[1] Le 18 août, la conférence de l'O.E.A., réunie à San José (Costa-Rica), avait décidé la rupture des relations diplomatiques avec Saint-Domingue, en raison de la complicité de son gouvernement dans une tentative d'assassinat du président du Venezuela, M. Betancourt, et une rupture partielle des relations commerciales.

[2] Sur cette question, voir ci-dessus p. 111 (et note 1).

M. Couve de Murville estime qu'on ne peut évidemment se prêter main-forte sans avoir été au préalable mis à même de connaître les problèmes. Le principal est bien celui que constitue la politique des États-Unis.

M. Mathias pour sa part a reçu des hauts fonctionnaires du State Department sincèrement désireux de comprendre les préoccupations portugaises, mais il est à craindre que les décisions ne résultent des informations superficielles rapportées par des missionnaires, tel Harriman.

M. Couve de Murville redoute un concours de démagogie, une tendance à attirer les pays non engagés et finalement à conditionner en conséquence un vote sur l'Algérie.

***

M. Mathias évoque brièvement les difficultés qui s'élèvent entre les Six et les Sept, et formule le vœu qu'un terrain d'entente soit trouvé qui permette de s'acheminer vers une Europe plus forte.

M. Couve de Murville souhaite aussi que soient réglés ces problèmes. Sans doute une des principales difficultés découle-t-elle de l'application du principe de la non-discrimination. C'est pour y remédier que la France s'est montrée favorable à l'entrée des États-Unis et du Canada dans l'O.E.C.E. élargie.

M. Teixeira Guerra rappelle que le Portugal n'a rien contre un renforcement des liens entre les Six et les Sept, mais l'accélération l'inquiète, car il y voit une menace plus particulière contre deux produits portugais essentiels : poissson et liège. Ne peut-on envisager des compensations ? Le Portugal peut-il compter sur l'aide de la délégation française ?

M. Wormser fait état des propositions d'ordre pratique faites à cette fin avenue Kléber par la délégation française pour faciliter la solution des problèmes intéressant tel ou tel pays.

La séance est levée à 18 h 45.

(Cabinet du Ministre. — Secrétariat général.)

160

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4216 à 4225. Immédiat. *Tunis, 7 octobre 1960.*

(*Reçu :* 9 h. 50.)

Je me réfère à mes télégrammes n°s 4172 (1), 4192 (2), 4200 (3) et 4205 (4).

(1) Par télégramme n°s 4172-4181, du 7 octobre, non retenu, le chargé d'affaires indiquait que, à la suite de difficiles et laborieuses discussions, un accord était intervenu le 6, en fin d'après-midi, sur le texte d'un protocole relatif au problème des terres comme sur celui de quatre documents annexes. Il commentait en détail chacun de ces documents.

(2) Du 6 octobre, non reproduit, qui transmettait le texte du projet de protocole.

(3) Le télégramme n°s 4200-4204, du 6 octobre, non retenu, transmettait le texte de l'annexe n° 1, fixant la procédure de cession des terres.

(4) Le télégramme n°s 4205-4212, du 6 octobre, non publié, communiquait le texte de l'annexe n° 2 relative aux transferts.

J'estime nécessaire de faire part au Département des considérations d'ordre général que m'inspirent les textes que je vous ai communiqués par mes communications précitées.

1. La genèse de l'accord sur les terres [1] remonte à il y a environ un an, époque à laquelle le gouvernement tunisien se livrait à l'encontre de nos ressortissants à des mesures unilatérales sous la forme de séquestres. L'avenir des agriculteurs français était incertain du jour au lendemain et ce n'est qu'à la fin de décembre 1959, à la suite des démarches effectuées par notre ambassadeur, que le président Bourguiba s'engageait dans son discours d'Enfida à renoncer à des spoliations à la condition que le problème des terres soit réglé par voie de négociations entre les deux gouvernements [2]. Il faut reconnaître que cette promesse a, dans l'ensemble, été tenue, non pas toutefois sans que le chef de l'État ait, à plusieurs reprises, manifesté son intention de promulguer une loi agraire si les négociations n'aboutissaient pas à bref délai à la réalisation d'une solution amiable. Ce n'est cependant qu'à la fin du mois de juillet dernier, et à la suite des efforts consentis par la France en ce qui concerne sa participation financière, que les deux délégations pouvaient se rencontrer et s'attaquer directement à l'établissement d'un projet de protocole portant sur 100 000 hectares de terres principalement céréalières.

2. Très rapidement, apparurent de sérieuses difficultés résultant de la complexité d'un problème dont les données à la fois d'ordre psychologique et technique pèsent non seulement sur la rédaction de l'accord, mais aussi sur les modalités selon lesquelles il devra demain être mis en œuvre. La composition du programme, comportant l'établissement de listes de cessionnaires, compte tenu d'impératifs propres aux deux gouvernements et du principe de la libre détermination de nos ressortissants, les garanties offertes aux agriculteurs non cessionnaires, le règlement équitable de problèmes techniques tels que l'endettement, la liquidation des matériels, stock et impenses, les transferts, la procédure même de cession furent à l'origine de discussions extrêmement difficiles. Les négociations durent même être interrompues et ne furent reprises qu'à la suite de sérieuses concessions de notre part. Il est cependant juste de marquer qu'au cours des toutes dernières réunions, en dépit de certains atermoiements, nos interlocuteurs firent de leur côté de réels efforts

[1] À l'issue de négociations qui s'étaient poursuivies durant trois mois, les délégations française et tunisienne étaient tombées d'accord, le 6 octobre, sur le texte d'un protocole relatif au transfert à l'État tunisien de 400 000 hectares de terres appartenant à des agriculteurs français. Le protocole disposait en son article premier que l'accord visait à « permettre à des propriétaires français de céder leurs terres au gouvernement tunisien », formule qui laissait à chaque propriétaire latitude de donner son accord à la vente. Il stipulait essentiellement : 1° Le versement par le gouvernement tunisien d'une indemnité forfaitaire d'un million de dinars; 2° L'octroi de garanties en vue de l'évaluation, de la vente ou de l'exportation des matériels, cheptels et récoltes; 3° Le principe du libre transfert des sommes provenant des ventes, sous réserve d'une clause de sauvegarde générale et de délais dans certains cas. Le protocole comportait en outre une garantie de paisible jouissance pour les agriculteurs qui continueraient à exploiter leurs terres et prévoyait que le gouvernement tunisien faciliterait la délivrance des autorisations de vente de gré à gré.

[2] Sur le discours en question, voir *D.D.F.,* 1960-I, p. 62, note 1.

pour aboutir à la conclusion de l'accord dont ils paraissent, du moins aujourd'hui, et malgré un contexte politique difficile, sincèrement souhaiter la réalisation.

3. Est-ce à dire que le projet de protocole et ses annexes mettent nos ressortissants à l'abri de toutes mesures que risquent de prendre à leur encontre les autorités tunisiennes, dont de précédentes expériences nous ont à plusieurs reprises appris à constater leurs arrière-pensées et parfois même la mauvaise foi ? Il n'est pas possible de l'affirmer.

Malgré nos efforts, nous ne pourrons sans doute éviter que certaines terres dont leur propriétaire ne serait pas volontaire à la cession, se refusant à profiter des facultés offertes dans le programme, mais que le gouvernement tunisien entendrait pour des raisons d'ordre général acquérir à bref délai, fassent l'objet de certaines exigences auxquelles, tout en n'acceptant pas de nous associer, il sera difficile de nous opposer. Tout au moins les considérations développées dans le préambule en ce qui concerne l'« entente amiable » et « le respect des intérêts en cause » devraient-elles exclure, dans l'esprit même de l'accord, toute mesure discriminatoire et arbitraire.

Les dispositions de l'article 5 et de l'article 7 au sujet de la liquidation en Tunisie, ou de l'exportation, des matériels du remboursement des stocks et impenses, donneront sans doute lieu, dans de nombreux cas, à de très sérieuses difficultés dans leur application. Nous ne pourrons exclure l'hypothèse d'une interprétation abusive par le gouvernement tunisien de la clause générale de sauvegarde liant les autorisations de transfert aux disponibilités de la Tunisie en francs français. D'autre part, la notion du « juste prix », la proportion, impossible à fixer *a priori*, des achats effectués par l'État et par conséquent des montants dont le transfert est assuré sont autant d'éléments susceptibles de limiter les avoirs récupérables en francs à bref délai par nos compatriotes. Par contre, la possibilité qui leur est offerte d'exporter le matériel non retenu, les modalités assez explicites de l'annexe sur les transferts constituent un certain palliatif à ces inconvénients. Enfin, la rédaction de l'annexe de procédure, le rôle attribué à la Commission chargée de suivre le déroulement de la cession de propriété, aussi bien que celui de la liquidation ou de l'exportation du matériel devraient-ils contribuer à aplanir dans la pratique bien des difficultés et à éviter des abus de pouvoir de la part des autorités locales.

Compte tenu de ses faiblesses, le projet envisagé comporte donc certaines garanties permettant à nos compatriotes de quitter la Tunisie et de profiter des facilités de reconversion qui leur sont offertes par le gouvernement français, dans des conditions acceptables. Nous devons également considérer le fait que si l'accord ne se réalisait pas, ils courraient le risque presque certain d'être livrés à la procédure brutale d'une

loi agraire tunisienne les obligeant à quitter ce pays dans les conditions les plus pénibles [1].

(Collection des télégrammes.)

161

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1115 [2]. *Saigon, 7 octobre 1960* [3].
Réservé.

À l'heure où, dans l'opinion vietnamienne, des cercles qui vont s'agrandissant réclament un changement de régime et où les prodromes d'une crise semblent se dessiner [4], il importe que nous considérions une telle éventualité sous l'angle particulier des rapports franco-vietnamiens.

En tout lieu, notre diplomatie doit normalement s'inspirer des principes de notre politique générale avec ses applications spéciales à la région considérée. Au Vietnam, comme au Laos et au Cambodge, elle doit également tenir compte de nos positions économiques et culturelles, héritage d'une longue présence française.

Cet héritage représente au Vietnam 1,3 milliard NF d'investissements, des échanges commerciaux qui atteignent, en ce qui concerne nos exportations, 240 millions NF par an, une influence culturelle qui se manifeste notamment par 30.000 élèves vietnamiens suivant un enseignement en français, dont 10.000 dans nos sept lycées et collèges. Un tel héritage est à la fois une force et une faiblesse. Une force, car nous possédons ici des bases importantes — les seules que nous ayons dans cette partie du monde — pour appuyer et développer notre action dans le Sud-est asiatique. Une faiblesse, car ces positions sont et demeurent vulnérables par leur importance même. Elles dépendent en fait de la bonne volonté des autorités locales et sont très largement conditionnées par l'évolution de nos rapports politiques avec elles.

(1) Ce fut le 13 octobre que M. Sahbani, secrétaire général tunisien des Affaires étrangères, et le chargé d'affaires de France signèrent le protocole d'accord sur les terres ainsi que les documents annexes. (Télégramme de Tunis, n°s 4355-4357 du 13 octobre, non retenu.)

(2) Ce télégramme a été communiqué à Vientiane (n° 255), Phnom-Penh (n° 293) et Bangkok (n° 229).

(3) Par courrier en clair.

(4) Le remaniement ministériel, qui s'imposait en raison des difficultés intérieures, était remis à plus tard; la personnalité du président Diem le portait en effet à mûrir longuement toute décision nouvelle. C'est ainsi qu'il se refusait à parler des élections présidentielles d'août 1961. (Télégramme de Saigon n°s 872 à 876 du 8 août, non reproduit.)

Au Vietnam comme dans les autres pays qui, au cours de leur histoire récente, ont été étroitement rattachés à la France, on peut à l'expérience dégager une double loi :

— En cas de difficultés intérieures ou extérieures, tout régime peut être tenté, pour des raisons démagogiques, de rechercher la popularité en s'attaquant aux positions françaises;

— Les positions françaises une fois démantelées, aucun nouveau régime ou gouvernement, quelles que soient ses tendances, ne se prêtera à les restaurer.

Illustrant la première loi, M. Ngo Dinh Nhu, en recevant les députés français le 22 septembre [1], a déclaré que les rapprochements entre nations sont exclusivement le fait des gouvernements, que les peuples sont naturellement xénophobes et qu'une démagogie xénophobe est toujours payante pour un gouvernement en mal de popularité. M. Nhu ajoutait, il est vrai, que le gouvernement du président Diem s'était refusé à suivre cette voie et il en donnait pour preuve le statut privilégié que les Français ont conservé au Vietnam, en grande part grâce à l'appui de la Présidence, ce qui est exact.

Dans son ensemble, la population vietnamienne garde sans doute des sentiments sympathiques à l'égard des Français. Mais il est vrai que, sans le concours que cette ambassade a trouvé auprès de la Présidence, y compris M. Nhu, les appétits privés se seraient depuis longtemps déchaînés contre nous et que nos médecins, nos avocats, nos entreprises commerciales et industrielles en auraient déjà fait les frais.

Le vice-président de la République, secrétaire d'État à l'Économie, m'a confié un jour qu'il lui fallait résister énergiquement, pour défendre les sociétés françaises, aux éléments avides qui, au sein du Mouvement de la révolution nationale, « coloraient de prétextes patriotiques des intérêts sordides ».

Ce qui précède fixe les règles de notre action. Nous ne devons rien négliger, dans le cadre de notre politique générale, pour sauvegarder, consolider et développer si possible nos positions anciennes, gages de nos positions futures. Il nous faut à cette fin nous appuyer sur le régime au pouvoir sans pour autant lier ces positions trop étroitement à lui. Il nous faut également garder à l'esprit qu'en six mois de temps, comme l'a démontré la crise du début de l'année 1958 [2], nos positions économiques essentielles peuvent être ruinées par le simple jeu des dispositions en vigueur dont userait une volonté gouvernementale hostile.

Or, nous n'avons pratiquement aucun moyen de rétorsion et, pour aboutir, notre diplomatie doit compter davantage sur sa souplesse, sa

[1] Le télégramme de Saigon n° 1059 du 24 septembre, non reproduit, relatait les entretiens accordés à une délégation parlementaire française par le président Diem, qui brossait un tableau général de la situation en Extrême-Orient (Ngo Dinh Nhu ici mentionné était le secrétaire d'État vietnamien à la Présidence).

[2] Les plantations françaises avaient été attaquées au Vietnam-Sud par des bandes armées : voir l'*Année politique 1958,* p. 689.

continuité, sa patience et sa persuasion que sur la force des droits ou usages internationaux qu'elle peut invoquer.

Ce sont ces règles que nous avons appliquées dans nos rapports avec le Vietnam. Ce sont elles qui nous ont conduits à régler dans un esprit amiable le contentieux existant avec Saigon, à conclure les protocoles du 14 novembre 1959 et signer les accords du 24 mars 1960 (1). Ce sont elles qui doivent nous guider aujourd'hui dans la recherche d'une solution au problème des Vietnamiens de Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides, auquel le gouvernement de M. Diem attache valeur de principe (2).

Ce sont elles qui devraient enfin nous guider demain si ce régime menacé était irrévocablement destiné à disparaître (3).

(Collection des télégrammes.)

162

Entretiens franco-allemands de Bonn (7-8 octobre 1960) (4)

I

Tête-à-tête du Premier ministre et du chancelier Adenauer à Bonn le 7 octobre 1960, de 11 h. 50 à 13 h. 20

C.R. Très secret.

Le Chancelier. — Je suis heureux de pouvoir reprendre les conversations avec vous car, lorsque j'ai été à Rambouillet au mois de juillet dernier, vous étiez malheureusement

(1) Les accords du 24 mars 1960 sur le règlement du contentieux et l'accord relatif à la coopération économique et financière sont signalés dans le *Recueil général des traités de la France* par Roger Pinto et Henri Rollet : *Accords bilatéraux non publiés*, vol 1, 1976, nos 165 et 166. Un troisième accord avait été signé le 24 mars sur la question domaniale (Télégramme de Saigon nos 266-267 du 24, non reproduit).

(2) Allusion à un accord signé le 4 juin 1960 entre le gouvernement français, représenté par le délégué général de la France, et le régime communiste du Nord-Vietnam, par lequel la France s'était engagée à rapatrier sur Haiphong les Vietnamiens résidant en Nouvelle-Calédonie et aux NouvellesHébrides, au grand mécontentement du gouvernement du Vietnam-sud (Télégrammes de Saigon nos 550 à 555 du 9 juin, non reproduits).

(3) Par télégrammes nos 1102 à 1106 du 5 octobre, non retenu, l'ambassadeur de France à Saigon relatait un entretien avec ses collègues américain et britannique. L'ambassadeur des États-Unis déclarait avoir abordé le problème de la situation intérieure du Sud-Vietnam avec le président Diem, qui avait affiché un optimisme serein et lui avait fait part de son intention de créer un Conseil supérieur de la sécurité. Aucune réforme de caractère politique n'avait été abordée. Pour M. Durbrow, c'était M. Ngo Dinh Nhu qui entravait tout effort en ce sens, et l'ambassadeur souhaitait le départ de ce dernier. Compte tenu de la médiocre qualité des opposants, l'ambassadeur pensait néanmoins que M. Ngo Dinh Diem restait dans la conjoncture de l'heure le seul dirigeant valable.

(4) MM. Debré et Couve de Murville, accompagnés de leurs collaborateurs respectifs, MM. Amanrich et Contamine, Lucet, Laloy, Wormser, Baraduc et de Beaumarchais, sont arrivés à Bonn le 7 octobre, où ils ont été accueillis par le chancelier Adenauer, MM. von Brentano, Strauss, Globke, von Eckardt et le général Heusinger. Sur le sujet, voir *Le Monde,* des 8, 9-10 octobre, p. 1.

à Madagascar. Le temps et le monde progressent rapidement de nos jours et, depuis mes dernières conversations de Rambouillet [1], les complications et la tension se sont accrues dans le monde, ce qui, pour l'Europe occidentale et plus particulièrement la France et l'Allemagne, complique la tâche. Si vous le permettez, je vais enchaîner sur ce qui s'est passé à Rambouillet et parler avec vous du problème de l'O.T.A.N., alors que les ministres des Affaires étrangères traiteront des problèmes européens dans leur ensemble. Nous nous réunirons tous dans l'après-midi à 16 heures.

En ce qui concerne l'O.T.A.N., je voudrais mettre en exergue une phrase qui a d'ailleurs été dite par le général de Gaulle à Rambouillet, c'est-à-dire éviter tout ce qui pourrait renforcer l'espoir de Khrouchtchev de créer une scission entre les pays dits capitalistes.

Mon souci principal vient de ce que, seul, le président des États-Unis d'Amérique dispose des armes nucléaires; c'était à l'époque une disposition peut-être utile, mais qui aujourd'hui devient insupportable. Le monde présente un aspect différent selon l'endroit d'où on l'observe, c'est-à-dire que, vu de l'Amérique, il n'est peut-être pas ce que nous le voyons de nos pays. Qui plus est, tous les quatre ans, une élection présidentielle vient compliquer les choses, plaçant à la tête des États-Unis d'Amérique une personnalité nouvelle alors que, nous autres Européens, devons nous défendre contre un adversaire hautement armé sur le plan nucléaire.

J'ai dit au Général combien me paraissait heureuse l'initiative de la France de vouloir fabriquer elle-même un engin atomique. Cependant, la France ne rattrapera jamais l'avance des Russes et des Américains dans ce domaine.

Lors de mon séjour sur le lac de Côme [2], j'ai pu rencontrer le général Norstad et M. Paul-Henri Spaak chez l'ambassadeur M. Stikker. Je leur ai fait part de mes soucis. Le général Norstad a été très compréhensif et m'a déclaré avoir proposé au président Eisenhower d'accorder la possibilité à une partie des puissances de l'O.T.A.N. de se servir des armes nucléaires sans l'accord préalable du président des États-Unis d'Amérique. Je dois encore ajouter que le général Norstad m'avait dit qu'il serait favorable à ce que le président actuel des États-Unis fasse un effort avec l'O.T.A.N. pour lier l'administration de son pays. J'ai reçu il y a quelques jours une lettre du président Eisenhower dans laquelle il mentionne ce problème. Dans sa lettre, Eisenhower me dit : « En ce qui concerne le programme atomique, j'ai été impressionné par l'opinion exprimée par certains hommes d'État européens, tels que vous-même et M. Spaak, qui désirent voir jouer un rôle plus important par les pays européens dans la défense atomique. Nous sommes en train sous ma direction d'examiner ce problème en vue de trouver une solution multilatérale pour les pays de l'O.T.A.N. »

J'aimerais que nous intervenions conjointement auprès du président des États-Unis pour qu'il prenne une telle décision en faveur de quelques pays de l'O.T.A.N. qui, alors, pourraient en cas d'urgence se servir des têtes nucléaires entreposées chez eux sans intervention du président des États-Unis.

Le Premier ministre. — Sur ce point particulier, j'ai eu, il y a une semaine environ, une conversation avec M. Spaak qui préparait son départ pour les États-Unis et qui m'a demandé si la France accepterait l'implantation d'engins atomiques américains sur son territoire au cas où les Américains coopéreraient avec nous et participeraient à nos efforts, étant entendu que les États-Unis renonceraient à leur droit unique de commander aux armes atomiques [3]. J'ai déclaré à M. Spaak qu'il ne m'était pas possible de formuler une réponse à sa question aussi longtemps que les États-Unis n'avaient pas

[1] Les entretiens de Rambouillet se sont tenus les 29 et 30 juillet. Sur le sujet, voir ci-dessus le n° 54.

[2] Le chancelier Adenauer s'est rendu à Cadenabbia le 27 août. Le 9 septembre, il rencontrait MM. Paul-Henri Spaak, Blankenhorn, ambassadeur de la République fédérale à Paris, de Staercke et Stikker, représentants permanents de la Belgique et des Pays-Bas auprès de l'O.T.A.N., et le général Norstad. Celui-ci exposa le plan dont il était l'auteur et qui tendait à créer une force atomique atlantique dont l'emploi serait contrôlé par les puissances européennes de l'O.T.A.N. Sur le sujet, cf. *Le Monde* du 7 octobre, p. 1.

[3] Voir ci-dessus le n° 156.

résolu le problème fondamental de l'emploi des armes atomiques. Par conséquent, mes préoccupations sont identiques aux vôtres. D'après ce que je crois savoir, le président Eisenhower semble déjà avoir renoncé à prendre cette décision pendant son mandat et qu'il saisira son successeur de ce problème.

Le Chancelier. — Je puis vous affirmer qu'il y a quelques semaines seulement, le général Norstad m'a déclaré le contraire. Il m'a dit être déjà entré en négociation avec Eisenhower qui rechercherait une solution liant le futur président des États-Unis. L'attitude de nos gouvernements est importante pour la prise de décision par Washington. Je n'ai parlé de ce problème qu'à Norstad, Spaak et vous-même, je n'en ai pas saisi Fanfani ou Macmillan. Si le gouvernement français pouvait dire dès à présent qu'une telle décision faciliterait la situation, nous aurions déjà beaucoup gagné. À l'heure actuelle, nous ignorons totalement qui sera le prochain président des États-Unis, et pourtant le problème atomique est d'une importance vitale pour nous.

Le Premier ministre. — Je note ce que vous venez de dire et cela constitue un élément nouveau. J'ai déjeuné avec le général Norstad au début de septembre et rencontré M. Spaak samedi dernier, mais jamais je n'ai tiré de ces conversations l'impression que ce problème était à l'étude aux États-Unis; c'est par conséquent nouveau pour moi, de même d'ailleurs que la phrase contenue dans la lettre du président Eisenhower. M. Spaak m'a annoncé que ce problème ne serait certainement pas résolu avant la fin de l'année. Ce qui équivaut à dire que ce ne sera pas le président actuel qui règlera la question.

Le Chancelier. — Me fondant sur ce que le général Norstad m'a annoncé, j'ai quand même bon espoir que cette question trouve sa solution pendant le mandat du président Eisenhower. Quoi qu'il en soit, nous devons faire une tentative pour y arriver. Par ailleurs, j'ai l'impression que les Américains ont de graves soucis à propos de l'intégration militaire européenne et je vous cite encore cette phrase de la lettre du président Eisenhower : « À la lumière de la technique et de la stratégie militaires modernes, l'intégration me semble être nécessaire. Si elle ne se faisait pas, la présence des troupes américaines en Europe ne serait peut-être plus justifiée ». Nous avons longuement parlé avec le général de Gaulle à Rambouillet du problème de l'intégration et certaines de ses préoccupations sont justifiées, mais peut-être pas toutes. Actuellement, le général Norstad est à la fois commandant des troupes de l'O.T.A.N. et commandant en chef des troupes américaines stationnées en Europe. En sa qualité de commandant des troupes américaines en Europe, il se trouve placé sous l'autorité du président des États-Unis, mais cela ne devrait pas être le cas lorsqu'il agit en tant que commandant en chef de l'O.T.A.N.

Je ne pense pas qu'il y ait de problème en ce qui concerne l'intégration en matière d'armement et d'états-majors, mais à l'échelon militaire supérieur, il y a certaines conversations qui me semblent pour le moins inopportunes. Je vise les entretiens entre les généraux Challe, Speidel, le maréchal de l'Air du Royaume-Uni et le général Norstad. Il s'agit là de politique militaire car, selon le général Challe, les troupes françaises devraient être retirées des premières lignes au-delà de Mayence vers l'Ouest. C'est un problème que le Général doit examiner en sa qualité de militaire; il lui trouvera certainement une solution appropriée.

Le Premier ministre. — J'ai été informé de ces conversations, mais n'en ai pas tiré les mêmes conclusions. Le général Challe m'a soumis un rapport écrit dans lequel il propose la diminution du nombre des états-majors à Fontainebleau ainsi qu'une certaine réorganisation en vue de rendre cet instrument plus efficace. Quant à l'implantation des forces françaises en Allemagne, je connais moins la question mais pense que là encore, l'efficacité a été à la base des idées émises. J'examinerai tout cela, mais crois dès à présent pouvoir vous assurer qu'il n'y a aucune arrière-pensée dans l'esprit du général Challe.

En ce qui concerne l'Alliance atlantique [1], le général de Gaulle n'a pas dit par hasard qu'elle était nécessaire. Elle nous paraît fondamentale. Nous respectons le pacte atlantique et désirons voir maintenir la présence des troupes américaines en Europe. Dans l'esprit du général de Gaulle, de sérieuses améliorations cependant doivent être apportées; certaines sont étrangères à la lettre du pacte atlantique mais capitales à nos yeux de Français et d'Européens. C'est, par exemple, la nécessité d'avoir entre nations occidentales une même politique en Méditerranée et en Afrique. Nous souffrons profondément de l'absence de tout effort politique commun avec les Américains en Méditerranée, en Afrique blanche et en Afrique noire. La nation et l'armée françaises ont l'impression que les Américains exigent une solidarité en Europe, mais qu'il n'en est plus question lorsque l'on parle de territoires tels que ceux que je viens de mentionner et qui sont d'une importance capitale pour la France et pour l'Occident. Voilà la première critique à l'égard de la conception que les États-Unis se font de l'Alliance atlantique.

Le Chancelier. — Je me suis moi-même efforcé de convaincre Herter et Eisenhower que les États-Unis doivent marcher la main dans la main avec nous, et plus particulièrement avec la France lorsqu'il s'agit de politique algérienne.

Le Premier ministre. — L'abstention des États-Unis dans le vote des Nations Unies, il y a un an environ [2], a eu de graves répercussions. L'échec des négociations de Melun en est une conséquence [3]. La rébellion a senti que nos alliés nous soutenaient en fait moins qu'ils ne le disaient. Le refus de négocier, maintenu jusqu'à Melun, l'échec de Melun : autant de conséquences de l'absence de solidarité. Je ne crois pas que le problème serait revenu cette année-ci devant les Nations Unies si le vote américain avait été plus favorable.

Le Chancelier. — Je partage votre opinion, je l'ai dit à Eisenhower et à Herter. Ce dernier m'a répondu : « Nous sommes un peuple colonial, c'est la raison pour laquelle nous avons pris cette attitude ».

Le Premier ministre. — Ma seconde observation a trait au pacte atlantique lui-même. Il s'agit de savoir si nous devons encore accepter le monopole américain en matière politique et stratégique. L'utilisation des armes atomiques devrait être placée entre des mains européennes et non pas seulement rester à la disposition des Américains. C'est notre seconde critique à l'égard du pacte atlantique.

La troisième critique formulée par le général de Gaulle sur l'intégration ne se comprend qu'à la lumière des deux précédentes.

S'il y avait un effort politique solidaire, le problème de l'effort militaire se poserait de manière différente. Mais s'il n'est pas possible de réaliser une organisation politique atlantique, le Général pense que l'intégration nous prive de grandes possibilités et nos nations n'ont plus l'impression d'être comptables de leur défense, d'où un affaiblissement de cette dernière.

Mais il y a intégration et intégration. Le Général a accepté l'intégration des forces aériennes dans la zone de l'avant pour laquelle Norstad était le plus demandeur. Il y a en outre les possibilités en matière d'armement, de logistique, d'instruments, voire même des armes que nous ne repousserons pas. Ce que nous voulons éviter, c'est qu'il y ait un système militaire qui aboutisse à ce que les gouvernements n'exercent plus leurs pouvoirs sur leurs armées et que disparaisse le sentiment national devant une telle organisation de la défense. Il n'y a pas de doute sur notre volonté de respecter l'Alliance atlantique, de maintenir le traité et de préserver la présence américaine en Europe : cela est certain. C'est dans l'application du traité de l'Atlantique Nord que nous formulons nos réserves pour obtenir une révision. Un effort durable doit être déployé pour assurer la

[1] Sur le sujet, se reporter à la lettre du général de Gaulle au général Eisenhower, président des États-Unis, du 9 août 1960, ainsi qu'à la lettre adressée à Konrad Adenauer, chancelier de la République fédérale d'Allemagne le 22 septembre, *in* Charles de Gaulle, *Lettres, notes et carnets, 8, juin 1958-décembre 1960,* Plon, 1985, p. 388-390, 396-397.

[2] *D.D.F.,* 1959-II, n° 280 (et note).

[3] Les entretiens de Melun se sont déroulés du 25 au 29 juin. Les comptes rendus en sont reproduits ci-dessus sous le n° 7. Voir également le n° 4.

coopération en dehors de l'Europe, pour garantir l'égalité des nations américaines et européennes dans l'Alliance et aussi pour limiter ce qu'il est convenu d'appeler l'intégration à certaines formes de logistique, d'armements, etc.

Le Chancelier. — Je vous suis reconnaissant de m'avoir parlé si franchement. Permettez-moi de vous faire part de mes préoccupations principales, elles sont doubles :

1° Les relations entre la France et les États-Unis qui ne sont pas bonnes actuellement et pleines de ressentiments de part et d'autre et,

2° Notre trop forte dépendance des États-Unis dans l'Alliance. Sur le problème essentiel, je suis tout à fait d'accord avec vous : le président des États-Unis ne doit pas être seul à pouvoir utiliser les armes atomiques. Tout le reste peut alors faire l'objet de négociations.

Par contre, je ne partage pas les craintes du Général en matière d'intégration. Les gouvernements maintiendront, malgré l'intégration, leur autorité sur les troupes, à plus forte raison s'ils n'ont pas à intégrer l'ensemble de leurs forces armées mais une partie seulement s'ils le désirent. Je vous demande de me croire lorsque je vous dis que plus nous sommes unis aux États-Unis d'Amérique, plus nous sommes forts en matière de politique intérieure; si nous abandonnons une partie de notre autorité militaire, nous compenserons cet abandon par une augmentation de notre autorité sur le plan intérieur. Les habitants de nos pays savent que sans les États-Unis, ils sont perdus en face d'un adversaire fortement armé, et si l'intégration peut écarter le danger communiste, nos populations nous en seront reconnaissantes.

II

Entretiens franco-allemands
du 7 octobre 1960 (de 16 h. 15 à 19 h. 45)

C.R. Très secret.

M. Adenauer se réfère à la conversation qu'il a eue avec le Premier ministre le matin. Nous avons envisagé, dit-il, les questions qui se posent en ce qui concerne l'O.T.A.N. J'ai souligné que le problème le plus important était celui des armes atomiques. La disposition de ces armes ne devrait pas être, à mon avis, exclusivement réservée aux États-Unis, où il y a des élections tous les quatre ans, avec un changement d'administration, ce qui comporte une certaine instabilité. D'autre part, il est certain que la situation du monde paraît souvent différente quand on la considère des États-Unis ou d'Europe. Depuis mon entrevue de Rambouillet avec le général de Gaulle, la situation mondiale est devenue encore plus tendue. Dans ces conditions, il est nécessaire que nous, Européens, ayons une certaine liberté d'utiliser les armes nucléaires.

J'ai vu, il y a quelques semaines, sur les bords du lac de Côme, M. Spaak et le général Norstad. J'ai parlé de cette question et j'ai rencontré chez Norstad et Spaak une grande compréhension. Le général Norstad m'a dit que mon opinion était la sienne et il m'a promis d'en saisir le président des États-Unis.

J'ai reçu, ces jours-ci, une lettre du président Eisenhower et je lui ai répondu.

Je voudrais vous lire le passage suivant de la lettre du Président :

« J'ai été très impressionné, m'écrit M. Eisenhower, que vous-même et M. Spaak pensiez que les puissances européennes devaient jouer un rôle plus important dans le cadre de la défense atlantique. Nous examinons la possibilité de mettre au point une procédure multilatérale pour résoudre ce problème. »

En ce qui concerne l'intégration, on peut naturellement y voir bien des choses. Pour ma part, je considère qu'elle est une évidente nécessité dans le domaine des états-majors, du ravitaillement, de l'armement... Il y a une question de cumul en ce qui concerne le

général Norstad : il est à la fois chef des troupes de l'O.T.A.N. et chef des troupes américaines en Europe. C'est une complication et l'on devrait sans doute en parler un jour aux États-Unis. En tout cas, devant l'adversaire, l'union des Alliés est indispensable.

À Rambouillet, nous sommes tombés d'accord avec le général de Gaulle pour que rien ne soit fait qui donne aux Russes l'impression que l'Occident, ce qu'ils appellent le monde capitaliste, est en train de se diviser et que M. Khrouchtchev pourrait atteindre ses buts par la guerre froide. Il y a là une nécessité absolue.

M. Michel Debré m'a répondu que la France était favorable à « l'Alliance » et à la présence des troupes américaines en Europe.

Le Premier ministre interrompt le Chancelier pour souligner que la France n'est pas seulement favorable à l'O.T.A.N., mais considère cette alliance comme « fondamentale ».

M. Adenauer reprend. — Je voudrais vous lire, dit-il, un autre passage important de la lettre de M. Eisenhower : « Compte tenu des structures modernes, écrit le Président américain, l'intégration a une importance primordiale. Les États-Unis ont fourni à l'O.T.A.N. des forces armées en supposant que celles-ci participeraient à un système intégré. Leur présence future ne serait guère justifiable si un tel système intégré n'existait pas. »

J'ai d'autre part deux soucis :

— Le premier est qu'il importe que nous ne dépendions pas toujours, au point de vue atomique, de la seule décision d'un président américain. Mon opinion, je crois, correspond au désir français de nous dégager de ce lien. Il conviendrait d'agir, à ce sujet, d'un commun accord auprès du Président actuel. Nous ignorons quels seront son successeur et sa politique.

— Ma deuxième préoccupation concerne les relations franco-américaines qui ne sont peut-être pas toujours excellentes; ce qui touche nos intérêts, car il est nécessaire que ces rapports soient bons.

Si nous obtenons l'accord de l'actuel président américain sur une décision qui lierait son successeur (Norstad m'a annoncé cette décision), nous aurions une certaine liberté par rapport aux États-Unis, ce qui nous permettrait d'accrître notre influence au sein de l'Alliance atlantique.

Quant à l'objection selon laquelle, en cas d'intégration, l'influence de chaque pays sur ses propres troupes diminuerait de façon excessive, j'estime qu'elle n'est pas juste. D'une part, on peut n'intégrer qu'une partie des troupes. Mais surtout, la volonté de lutter des populations européennes en guerre froide même est fondée sur le sentiment de l'appui des États-Unis. Ce lien est nécessaire. Nous ne devons pas écarter l'avertissement du président Eisenhower, tel qu'il est formulé dans sa lettre. Nous tous gagnerions en puissance et en force de volonté si l'intégration se faisait.

Voilà, je crois, ce que nous nous sommes dit ce matin.

Le Premier ministre. — Je voudrais, de mon côté, reprendre ce que j'ai exposé ce matin.

La France n'a pas seulement une position « favorable » à la présence des troupes américaines en Europe et à l'Alliance. Elle estime que ce sont deux choses fondamentales. Il faut respecter le texte du traité. La présence américaine sur le continent est essentielle. Sur ces deux points, il n'existe pas de divergences entre les gouvernements français et allemand.

Cela dit, je voudrais faire le point de nos critiques et de nos vœux qui sont des vœux d'amélioration. Je voudrais expliciter ce qui a été dit à Rambouillet par le général de Gaulle.

D'abord, et dans l'intérêt non seulement de la France mais de l'Alliance et des pays européens, l'esprit de l'Alliance devrait orienter la politique de tous les Alliés à l'égard des problèmes extérieurs à l'Europe, et notamment de la Méditerranée et de l'Afrique. Le caractère trop strictement régional du pacte a de graves inconvénients. La solidarité ne peut pas être vraiment complète dans une partie du monde si elle ne l'est pas ailleurs aussi.

Ma deuxième observation se relie à ce qu'a dit le Chancelier. Nous craignons l'effacement de l'Europe devant un « monopole » américain, notamment en ce qui concerne l'emploi de l'arme atomique qui, actuellement, dépend, en fait, exclusivement du président des États-Unis.

Enfin, je voudrais souligner les inconvénients d'une conception un peu confuse de l'intégration. Le général de Gaulle a accepté « certains types d'intégration ». Par exemple, pour la zone de l'avant, qui englobe le territoire allemand, mais pas seulement lui, nous venons de conclure un accord sur l'intégration aérienne [1]. Dans la mesure où l'intégration touche les questions de matériel, où il s'agit d'une organisation commune de logistique, nous n'avons pas, non plus, d'objection de principe. Seule reste l'idée que l'intégration pourrait aboutir à la disparition de l'autorité des gouvernements sur leurs armées et de leur sentiment d'avoir une responsabilité directe et personnelle dans la défense.

J'insiste de nouveau sur nos points d'accord en la matière, sur notre « volonté d'améliorer ce qui existe » dans certaines directions qui n'ont pas encore été prises.

Les États-Unis rendent aux pays européens, à nos deux pays, un signalé service, mais il faut voir aussi que leur propre sécurité est directement intéressée et que l'O.T.A.N. est une garantie pour leur propre sécurité et leur propre politique.

Dans la mesure où nous sommes fidèles à l'Alliance, tout en ayant aussi la volonté de l'améliorer, nous devons considérer qu'une meilleure organisation de la solidarité européenne peut permettre d'amélirer les conditions d'équilibre et de consolider l'égalité des droits à l'intérieur du pacte.

Voilà notre point de vue. Il ne s'agit pas de chercher des querelles, mais d'un désir de mise au point et d'amélioration.

Le Chancelier. — Je voudrais souligner que c'est par hasard que j'ai reçu récemment cette lettre du président Eisenhower. M. Stikker m'avait invité déjà en 1959 dans sa villa du lac de Côme avec MM. Spaak et Norstad. Et nous avions parlé de tout. Cette année, nous nous sommes rencontrés de nouveau et comme les journaux parlaient d'armement nucléaire et de directoire, nous en avons parlé. C'est alors que le général Norstad m'a dit qu'il était d'accord pour parler au président Eisenhower de nos craintes touchant les armes atomiques. M. Eisenhower m'a répondu beaucoup plus tard, dans cette lettre très personnelle. Il y est question aussi de Berlin, mais je ne voudrais pas en parler. Dans cette lettre, M. Eisenhower fait état de « grandes divergences d'opinion avec le général de Gaulle sur des questions fondamentales »; il en a parlé au Général. Ensuite, il y a ce passage sur le retrait éventuel des troupes américaines et qui équivaut à une certaine menace. Le Président américain écrit aussi que les consultations dans l'O.T.A.N. sur toutes les questions mondiales devraient être accrues, de façon à créer la plus grande harmonie possible; les États-Unis font ce qu'ils peuvent dans ce sens; les moyens de renforcer l'Alliance devraient être discutés dans le cadre des plans à long terme de l'O.T.A.N.; les États-Unis, dit le Président, pourraient aussi apporter leur contribution à cette amélioration; ils sont d'accord pour l'évolution et le développement des Six, mais ne souhaitent pas qu'à l'intérieur de l'O.T.A.N., se crée un groupe spécial.

M. von Brentano souligne que, dès la création du gouvernement fédéral en 1949 et depuis, l'entente franco-allemande a toujours été le « point essentiel » (*Kernstück*) de la politique du gouvernement allemand, que toute sa politique dépend de cette entente, et qu'il s'agit aujourd'hui d'une rencontre d'amis où l'on doit parler franchement. Il est, pour sa part, préoccupé.

Les Français parlent de la nécessité de réformer l'O.T.A.N. Bien sûr, après dix ou onze ans, une organisation peut avoir besoin d'être révisée (organisation du commandement, armes atomiques, etc.). Mais ce désir appelle des remarques.

[1] Le 28 septembre, le Conseil de l'O.T.A.N. approuvait un accord sur le fonctionnement de la défense aérienne conclu entre cette organisation et le gouvernement français après plusieurs mois de négociations. Les systèmes d'alerte français et alliés étaient unifiés dans le cadre de l'O.T.A.N. Quant aux forces elles-mêmes, celles qui étaient stationnées dans la zone avancée du dispositif interallié étaient placées sous le commandement Centre-Europe de l'Organisation.

Le gouvernement allemand sera toujours aux côtés du gouvernement français pour estimer que l'esprit de l'O.T.A.N. doit se manifester aussi bien dans les problèmes qui lui sont propres que dans les problèmes extérieurs et que la coopération et la consultation dans l'O.T.A.N. sur toutes les questions importantes ne seront jamais trop étroites.

Mais au lieu de la réformer, ne mettrons-nous pas l'O.T.A.N. en danger, si nous voulons trop y parler de problèmes régionaux extérieurs à sa compétence ? On peut difficilement concevoir une extension territoriale, ne serait-ce que du fait de l'opinion publique et parlementaire dans les pays scandinaves. Sur ce point, il faut donc faire attention.

D'autre part, il vaut mieux, bien sûr, éviter un monopole militaire et politique et s'efforcer de se rapprocher de l'égalité des droits. Mais, en fait, l'influence la plus grande revient à celui qui porte les fardeaux les plus lourds, c'est-à-dire, aux États-Unis qui, même en Europe, ont 200 000 hommes avec un équipement bien plus considérable que celui de toutes les autres puissances.

Quant à l'intégration, ce mot donne toujours lieu à diverses interprétations. Il est certain qu'il existe un certain danger dans une intégration exagérée. Mais notre force vis-à-vis de l'Est suppose qu'une organisation soit mise sur pied dès le temps de paix et soit prête à fonctionner le premier jour de la guerre. L'idée d'une alliance formée d'armées nationales supposerait aussi une certaine égalité de puissance entre elles, mais cela est exclu pour les petits. Il ne faut pas une juxtaposition mais, grâce à la cohésion du système, une multiplication des forces. Par l'idée d'une alliance d'armées nationales, nous risquons donc de mettre en cause ce qui est justement le but de l'O.T.A.N. Toute tendance au relâchement des liens entre nous tous créerait des préoccupations et des « soupçons » dans nos pays et donnerait à l'Est l'espoir d'une désintégration. Un tel espoir créerait un danger supplémentaire et une tentation pour l'agresseur.

Il est certain, en effet, que l'Alliance correspond aussi aux intérêts propres des États-Unis, mais nous devons prendre garde, et éviter tout ce qui pourrait encourager en Amérique les éléments qui pourraient être tentés par un retrait d'Europe (dû à l'irritation contre les Européens), par une défense périphérique dans laquelle seuls les intérêts américains seraient pris en considération, ou même par l'idée d'un relâchement des liens qui unissent les États-Unis à l'Europe.

M. Couve de Murville. — Le Chancelier, à propos de la lettre du président Eisenhower, a fait état d'un malaise sérieux entre la France et les États-Unis et a parlé de détérioration des rapports franco-américains. Voici les raisons d'une des difficultés que nous avons eues avec Washington. Vers le début du mois d'août, le général de Gaulle a écrit au président Eisenhower une lettre dont à peu près la moitié était consacrée au Congo, et où il soulignait que la liaison entre Alliés sur ce point était insuffisante [1]. Le Président américain paraît avoir été assez fâché par ces observations. Il a répondu au général de Gaulle par une lettre dans laquelle il évoquait toutes les consultations qui avaient eu lieu avant la révolte de l'armée congolaise, énumérant un certain nombre de réunions qui, en effet, s'étaient tenues. Mais nous pensions, nous, à ce qui s'était passé le 14 juillet au Conseil de sécurité [2] : avant il y avait eu, en effet, des consultations, mais le jour de la décision du Conseil de sécurité, les positions ont été prises séparément, deux Occidentaux votant dans un sens et deux dans l'autre. Sur le fond, nous n'étions pas opposés à une intervention de l'O.N.U. au Congo, mais nous désirions éviter qu'elle ne se fasse contre l'Europe et c'est ce qui s'est produit du fait notamment que l'on a, dès le début, considéré que l'affaire regardait exclusivement les Africains, ce qui est contraire à l'esprit des Nations Unies. Voilà l'une des raisons pour lesquelles nous avons eu des controverses avec les États-Unis ces derniers mois.

M. Adenauer intervient pour remarquer que les difficultés dont parlait le président Eisenhower dans sa lettre sont autres et concernent l'O.T.A.N.

[1] Cette lettre au général Eisenhower, du 9 août 1960, est reproduite dans Charles de Gaulle, *Lettres, notes et carnets,* VIII, *juin 1958-décembre 1960,* Plon, 1985, p. 388-390.

[2] À cette date, était intervenu un vote du Conseil en faveur de l'envoi d'une « assistance militaire de l'O.N.U. » : voir ci-dessus p. 90, note 1.

M. Couve de Murville répond que la question congolaise était cependant une affaire qui se rattachait aux problèmes de l'O.T.A.N. Ce sont les problèmes de la consultation. Nous sommes toujours d'accord avec vous, dit-il, pour développer les consultations à l'intérieur de l'O.T.A.N. et surtout pour essayer de faire en sorte qu'il ne s'agisse pas seulement de consultations, mais aussi d'aboutir à des « conclusions », ce qui n'est pas souvent le cas.

M. von Brentano a donné son opinion sur les problèmes régionaux. Il y a onze ans, la menace soviétique était concentrée sur l'Europe, tandis qu'aujourd'hui elle s'étend à bien d'autres régions du monde, même à l'Amérique du Sud. Il est exact qu'il n'est pas possible de modifier le caractère régional du traité, notamment parce que les Scandinaves et d'autres s'y opposeraient. Il n'y a nullement nécessité de réviser le texte, ce qu'a déjà dit le Premier ministre. Mais il faut corriger ce caractère régional, inévitable, du pacte, par une action complémentaire, parallèle, non limitée au domaine géographique de l'Alliance, c'est-à-dire par des consultations, notamment sur les questions de défense. Vous êtes, sans doute, moins préoccupés que nous de certains problèmes, par exemple des problèmes africains; nous sommes peut-être plus conscients de la nécessité d'organiser dans cette région la défense de l'Occident. Bref, nous voudrions compléter le pacte dans des domaines où il n'existe rien à l'heure actuelle.

Il est vrai aussi que le plus fort (les États-Unis le sont de beaucoup) a normalement la responsabilité et l'influence les plus grandes. Il s'agit de trouver une juste mesure entre un monopole qui n'est pas justifié et l'influence la plus grande qui est justifiée. Sur ce point, je me réfère d'ailleurs à ce qu'a dit le Chancelier.

La question la plus difficile touche le domaine atomique dans lequel, compte tenu d'une petite réserve concernant le Royaume-Uni, tous les moyens sont entre les mains des États-Unis. Il faudrait essayer de trouver des ajustements, peut-être dans la voie que le Chancelier indiquait, peut-être dans d'autres. Nous sentons là un problème, sans avoir d'idées précises sur la manière de le résoudre. Il y a la question du droit de disposer des armes atomiques tactiques qui sont nombreuses sur votre territoire et sont sous contrôle américain. Il y a celle des armes atomiques stratégiques dont l'utilisation dépend exclusivement de la décision du gouvernement des États-Unis : là réside évidemment notre sécurité; le point de savoir quelle décision doit être prise et qui la prend est fondamental. Pour répondre à ces questions, nous n'avons pas de proposition précise, mais il faut les régler.

J'en viens à l'intégration. M. von Brentano a eu raison de dire qu'il fallait définir l'objet de la discussion sur ce point. En fait, quand nous parlons d'intégration, nous ne pensons pas à celle des armements, de la logistique, de l'instruction ... Au fond, le problème est celui du commandement et de la responsabilité. Bien sûr, il faut des commandements communs pour le temps de guerre, sans quoi nous ne pourrions combattre. Mais là aussi, c'est une question de mesure. Il y a des petits pays qui restent en dehors de la question. Il y en a d'autres, moins importants que les États-Unis, mais plus importants que les petits, par exemple la France et l'Allemagne, qui ont des exigences. Il s'agit de trouver la juste mesure entre la nécessité matérielle de l'efficacité et les nécessités politiques nationales.

M. Adenauer. — J'ai cru, ce matin, que nous pourrions trouver un terrain d'entente. Mais on vient de me donner une dépêche U.P.I. sur le discours qu'a fait aujourd'hui, à Grenoble, le général de Gaulle [1], et je suis « très troublé », politiquement et aussi humainement, car j'y lis des choses « impossibles ».

[1] Le général de Gaulle s'est rendu en Savoie et en Dauphiné du 6 au 9 octobre. La politique extérieure a été un des thèmes les plus développés par le chef de l'État. La nécessité de la force de frappe est affirmée une fois de plus : « La France entend avoir dans l'Alliance atlantique sa propre défense nationale. Il faut que des moyens de dissuasion, comme on dit, qui sont aujourd'hui la principale, sinon la seule protection des peuples qui veulent rester libres, nous en ayons aussi. Faute de quoi, nous ne serions plus une puissance européenne, une nation souveraine, mais simplement un satellite intégré ». La phrase du discours de Grenoble qui a ému le chancelier Adenauer est celle dans laquelle le Général a déclaré : « La France entend que si, par malheur, on lançait des bombes atomiques dans le monde, aucune ne soit lancée du côté du monde libre sans qu'elle l'ait accepté et qu'à partir de son territoire, aucune bombe atomique ne soit lancée sans qu'elle l'ait décidé elle-même ». Sur le sujet, voir l'*Année politique 1960,* p. 102-103; *Le Monde,* 8 octobre, 9-10 octobre 1960, p. 1-2.

Mes intentions ont pourtant toujours été d'avoir de bonnes relations avec la France et avec le général de Gaulle. Je voudrais, à ce propos, rappeler certains épisodes de mes conversations avec le Général.

Nous avons parlé de la décision prise par la France au sujet de sa flotte méditerranéenne[1] et j'ai demandé au Général quelle en était la raison. Il m'a répondu que l'O.T.A.N. défendait seulement les côtes de France, mais pas les intérêts de son pays dans la Méditerranée. J'ai dit qu'alors, il faudrait modifier le traité, qu'une révision s'imposait.

Nous avons parlé de la position française concernant les forces aériennes de l'O.T.A.N. en France. Je ne suis pas un soldat, mais il me semble que dans un petit territoire comme l'Europe, il est impossible de disperser les forces. Le Général m'a répondu qu'en cas de difficulté, la France serait présente. Je ne doute pas de la parole du Général, mais cette position, à mon avis, n'est pas satisfaisante pour les peuples.

Maintenant, une partie de la flotte aérienne française a été intégrée, mais, me dit-on, l'ordre d'entrer en action, même pour cette partie de l'aviation française, ne pourrait être donné que par le gouvernement français.

La France a refusé le stationnement chez elle de têtes nucléaires. J'ai expliqué au Général que de ce fait, le territoire allemand en était truffé. Il faudrait avoir une carte pour se rendre compte de leur densité. Heureusement, notre population ne le sait pas.

Cet été, le Premier ministre a dit que la France voulait un directoire au sein de l'O.T.A.N. J'ai demandé au général de Gaulle, à Rambouillet, si cela était exact. Il m'a répondu que non, que la France ne demandait pas de directoire dans l'O.T.A.N. mais désirait participer à des consultations sur certaines questions, et en dehors de l'O.T.A.N., avec les États-Unis et l'Angleterre.

Maintenant, le moment est grave et, si j'en crois le général Speidel, le général Challe veut retirer de l'avant les divisions françaises d'Allemagne et les placer sur la rive gauche du Rhin. Cela pose une question politique de première importance.

Du télégramme U.P.I. que je viens de recevoir, je retire des renseignements directement opposés à ce que vous m'avez dit :

— Le général de Gaulle aurait dit que la France voulait la coopération avec d'autres nations, mais se réservait en même temps une complète liberté de décision et que cela était valable pour l'armement nucléaire, pour l'O.T.A.N., pour l'O.N.U., etc. Laissons l'O.N.U. et restons-en à l'O.T.A.N. À mon avis, une totale liberté de décision est incompatible avec une alliance, elle signifierait qu'il n'y a plus d'alliance.

— Le général de Gaulle aurait dit aussi que, sans vouloir porter atteinte à ses alliances, la politique de la France était sa « propre affaire » : il aurait ajouté que si des décisions devaient être prises, la France se réservait le droit de les prendre elle-même et qu'elle ne devait pas nécessairement s'effacer devant d'autres, qu'il s'agisse de l'O.N.U., de l'Europe unie, de l'O.T.A.N. Mais, pour moi, une alliance signifie que l'on cède une partie de sa liberté de décision.

— Le général de Gaulle aurait dit aussi que l'Europe devait être un *bollwerk* (rempart, forteresse) *entre* l'ancien et le nouveau monde, mais une telle formule est la négation de nos rapports avec les États-Unis et ne peut qu'éveiller les espoirs de Khrouchtchev.

— Enfin, le Général aurait encore affirmé que la défense devait avoir un caractère national et que la France devait avoir ses propres armes atomiques.

Je dois le dire : sur cette voie, la République fédérale ne peut pas suivre la France.

M. Michel Debré déclare qu'il a apprécié l'intervention de M. von Brentano, surtout sa première partie, lorsque le ministre allemand a souligné que, depuis onze ans, les conversations et les explications entre Français et Allemands devenaient de plus en plus franches et cordiales. Cela a été, et est encore, le cas et cela ne correspond pas seulement à l'attitude des dirigeants. « C'est ainsi que cela doit être. »

[1] Le 7 mars 1959, le gouvernement français notifiait au Conseil permanent de l'Organisation atlantique son intention de transférer ses forces navales en Méditerranée. Sur le sujet, voir *D.D.F.* 1959-1, n° 125 (note).

Ce que je voudrais dire au Chancelier, c'est que depuis quelques mois, on cherche une querelle à la France et aussi, sur le terrain personnel, au général de Gaulle. On répand l'idée que la France aurait tendance à abandonner la solidarité occidentale jusqu'au renversement des alliances, ou, si l'on va moins loin dans la calomnie, qu'elle s'oriente dans le sens d'une troisième force.

Si l'on examine les positions de la France, je ne vois pas ce qui justifie cette querelle et ces accusations. Bien au contraire : il n'y a pas, parmi les puissances occidentales, un pays qui exprime davantage sa volonté d'être à la mesure de ses moyens un champion de la civilisation et de la solidarité occidentales.

En Afrique noire, nous menons une politique d'émancipation qui a eu, jusqu'à présent, un certain succès. Nous faisons des sacrifices, plus que tout autre pays, pour maintenir ces pays dans l'orbite occidentale. Nous avons vu, en effet, plus tôt que les États-Unis et même que l'Angleterre, que l'Afrique était un objectif de l'impérialisme soviétique qui veut tourner l'Europe. Ce que nous faisons, ce que le général de Gaulle a fait personnellement en Afrique noire, et aussi en Algérie (mais laissons l'Algérie, qui est un problème particulier), nous le faisons afin d'empêcher l'arrivée du communisme en Afrique. Il n'y a rien de plus occidental. L'une des querelles amicales que nous avons avec les États-Unis vient de ce qu'ils font des erreurs dans ce domaine en soutenant les États africains quels qu'ils soient, même par exemple la Guinée communisante.

En Europe, sur le problème clé de Berlin, le seul homme d'État (le Chancelier le sait) qui a été absolument catégorique à ce sujet, qui l'a fait savoir à Khrouchtchev, qui a dit à ses alliés anglo-saxons que Berlin devait être défendu et que si Berlin tombait, les conséquences seraient immenses, c'est le général de Gaulle, et Khrouchtchev ne s'y est pas trompé.

Quand le général de Gaulle propose la coopération des nations européennes, qu'il examine avec le Chancelier comment la développer, c'est pour donner à ces nations le sentiment qu'elles sont responsables aussi de leur destin, qu'elles doivent participer à un effort politique commun pour être une force plus grande dans l'Alliance et pour la défense occidentale.

Quand le général de Gaulle m'a demandé d'étudier la modernisation de l'armée française, travail qui a exigé six à huit mois de préparation pour aboutir au projet actuel, sa seule idée était de renforcer en Europe et grâce à la France la défense occidentale. Il ne s'agit pas de se priver de l'aide américaine, indispensable au point de vue matériel et moral. Quand le Royaume-Uni a fait la même chose (armement atomique), on ne lui a pas dit qu'il affaiblissait l'Occident. C'est un curieux procès fait à la France que de lui dire qu'elle affaiblit l'Occident quand elle fait la même chose que l'Angleterre, que l'on félicite, elle, de renforcer l'Alliance !

Il n'y a pas de gouvernement, il n'y a pas d'homme qui aient orienté la politique française de manière aussi catégorique pour défendre l'Europe et l'Afrique, pour renforcer les positions de l'Occident afin qu'elles ne soient pas désagrégées par le communisme.

Alors, pourquoi ces critiques ? et d'où viennent ces arrière-pensées ?

Qu'y a-t-il ? Je vais vous le dire; d'abord du juridisme : on a créé des institutions européennes, on a cru y trouver des formules parfaites alors qu'elles sont insuffisantes et qu'elles ont des inconvénients. On a eu aussi l'idée ou l'arrière-pensée que ce qui n'est pas la position américaine n'est pas la position occidentale : mais il est facile de voir que, par exemple, quand ils font passer toute leur politique par l'O.N.U., deux fois sur trois, les États-Unis font finalement reculer l'Occident.

Tous les souvenirs que le Chancelier a évoqués ne correspondent nullement à l'idée d'un affaiblissement de l'Alliance.

— Pour la flotte française de Méditerranée, la situation était la suivante : en temps de guerre, elle était sous commandement anglais, lui-même sous commandement américain et la priorité était accordée aux convois Atlantique-Moyen Orient; les convois entre la France et l'Algérie venaient seulement en deuxième urgence. La France n'avait plus alors le moyen, en temps de guerre, de faire prévaloir les intérêts fondamentaux que représentent ses relations avec l'Algérie. Nous avons donc décidé qu'en temps de guerre, notre flotte resterait sous commandement français, mais avec un accord de coordination

avec nos alliés. Nous avons fait ce qu'a fait l'Angleterre à qui l'on ne reproche pas d'avoir sa Home Fleet. Il ne s'agit pas du principe du pacte, mais d'une question d'application.

— Au sujet de la flotte aérienne, le général Norstad avait posé la question de créer quelque chose là où il n'y avait pas grand chose. Nous avons demandé que soient prévus deux secteurs : un secteur avant dont le territoire allemand fait partie et où se trouvent environ les quatre cinquièmes de notre force aérienne, et un secteur arrière. Pour le premier, le régime est l'intégration, pour le second, il est le même que celui des forces britanniques sous commandement national.

— En bref, pour la Marine comme pour l'Aviation, nous sommes aussi atlantiques que les Anglais.

— Quant aux têtes nucléaires, nous sommes dans une situation curieuse : nous faisons un immense effort atomique, nous n'obtenons aucune aide américaine au sujet de procédés de fabrication que connaissent déjà les Russes et peut-être bientôt les Chinois; nous sommes soumis à une sorte de chantage américain. En vérité, tout cela est un mauvais procès : la discussion sur le stationnement des têtes nucléaires est fonction de la solution d'une question de principe, c'est-à-dire de la participation européenne à la décision d'emploi de l'arme. Cette question, Monsieur le Chancelier, mieux que quiconque, vous en connaissez la gravité.

— Il n'a jamais été question de directoire, mais de coordination. Il s'agit d'étendre aux problèmes extérieurs à l'Europe l'esprit de solidarité de l'O.T.A.N. et, d'autre part, de coopérer avec l'Angleterre et les U.S.A. pour certains problèmes touchant spécialement nos intérêts, par exemple, en Afrique.

— Je comprends mal la question posée au sujet du projet du général Challe. Il s'agit de réorganiser les états-majors et, d'autre part, d'un déplacement de troupes qui était prévu déjà dans un projet antérieur du général Valluy, approuvé par le général Norstad. Si vous estimez qu'il comporte de sérieuses implications politiques, on peut étudier la question : elle n'est pas bien grave.

— Le discours de Grenoble du Général ne me paraît pas apporter grand chose de nouveau. Que veut dire « liberté de décision » ? C'est, d'une part, que les gouvernements ne peuvent, à longue échéance, abandonner leur pouvoir de décider à des organismes supranationaux ou techniques, fussent-ils militaires, qui n'expriment pas leurs volontés. C'est que, si l'on veut maintenir la cohésion entre Alliés, il faut qu'elle repose sur l'appui des nations. Vous avez parlé, vous-même, Monsieur le Chancelier, il y a quelques mois, d'esprit national : je vous ai compris car si l'on veut demander des sacrifices, on ne peut le faire qu'au nom du sentiment national, sans lequel un peuple ne se défend plus et ne participe plus aux efforts communs. Il faut aussi s'appuyer sur le sentiment de solidarité qui est en train de se développer en Europe, mais il s'agit d'un sentiment complémentaire. Vos critiques sont donc sans objet, et notre sentiment correspond, dans une large mesure, à ce que vous disiez. En matière atlantique et européenne, il s'agit de faire participer les gouvernements européens à certaines décisions particulièrement importantes, de faire en sorte que les organismes chargés de la coopération reposent sur le sentiment national (et ne soient pas seulement des organismes purement techniques et bureaucratiques qui n'ont qu'une apparence de force). Lorsque je parle d'Europe, je parle d'une Europe qui, à côté des États-Unis, participe davantage à la défense occidentale et constitue une force qui n'ait rien du neutralisme, de la troisième force ou de quelque chose d'approchant.

M. Adenauer. — Tout ce que j'ai dit au sujet de la flotte maritime ou aérienne, etc. vient de ce que ma pensée est fixée sur le problème de nos relations avec l'O.T.A.N., mais, je le répète, ce qui me choque dans les dépêches U.P.I. et A.F.P. sur le discours de Grenoble, c'est la phrase sur la « liberté totale de décision » en ce qui concerne l'Europe, l'O.T.A.N., l'O.N.U. C'est la phrase sur le *Bollwerk* (rempart, fortification) : l'Europe unie ne peut être un *Bollwerk* entre l'Est et l'Ouest. C'est la phrase concernant les bombes atomiques : la France demande qu'il n'y ait pas de bombe lancée par le monde libre sans l'accord de la France, ni de bombe lancée de France sans décision française. Cela est une utopie et un coup porté à l'Alliance. Si la guerre vient, la riposte devra être immédiate. Si cela n'est pas clair aux yeux des Russes, « nous sommes perdus ».

Le S.P.D. est en grande partie favorable, à mon avis, à une neutralisation de l'Allemagne. M. Wehner a dit qu'il était maintenant partisan de l'O.T.A.N., mais MM. Ollenhauer et Erler ont dit ensuite que le S.P.D. était opposé à l'armement atomique de la Bundeswehr. Or, on ne peut pas envoyer contre les Russes des troupes sans armes nucléaires. Cela reviendrait à utiliser des arcs et des flèches contre des blindés.

Toutes ces nouvelles de Grenoble apportent de l'eau au moulin du neutralisme allemand, qui signifierait « notre perte et aussi votre perte » *(Untergang)*.

Ici, nous n'avons pas de parti communiste officiel, mais nous avons beaucoup d'agents et d'espions.

Toutes les déclarations de ce genre sont très importantes pour la politique intérieure allemande. Or, j'ai fondé toute la politique allemande sur l'adhésion à l'Ouest et à la France. Si la France se détache de l'ensemble, je ne sais pas où nous allons.

Je ne sais pas ce que je dois dire à la presse. J'espère que la dépêche U.P.I. est inexacte et que ce n'est qu'un malentendu, mais si elle est diffusée ainsi, si elle était exacte, ce serait « le plus grave coup porté à ma politique depuis onze ans ».

M. Michel Debré. — J'ai peur que nous nous égarions. Soit que vous exagériez, soit que vous nous fassiez « un procès de tendance ».

Que signifie « liberté de décision » ? Que certaines décisions ne peuvent pas être prises par un seul gouvernement (U.S.A.) ou par des organismes où les gouvernements qui représentent les nations ne sont pas présents. C'est une nécessité; en France, par exemple, nous avons un parti communiste important et j'ai toujours craint que son attraction ne grandisse s'il pouvait allier à ses slogans révolutionnaires des slogans nationaux. C'était le danger avant l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle. Il faut donc prendre la position selon laquelle la France existe toujours, veut la solidarité avec les autres, mais c'est le gouvernement national qui doit participer aux décisions. Sinon, on risquerait de se trouver un jour devant un refus populaire de s'associer à des décisions prises, le cas échéant, par un seul ou par un collège anonyme.

Que peut signifier le mot de rempart *(Bollwerk)* ? L'idée est très claire, c'est que les nations européennes doivent s'associer pour renforcer l'Alliance atlantique. Je pourrais retrouver des citations du président Eisenhower d'après lesquelles l'O.T.A.N. serait d'autant plus forte que l'Europe serait plus forte. Khrouchtchev comprendra très bien cette idée, lui qui est contre le général de Gaulle, qui reçoit des rebelles algériens, parce qu'il sait que le Général est ferme en matière de défense occidentale.

En ce qui concerne la décision à prendre sur l'usage de l'arme atomique, quels sont les cas qui peuvent se présenter ?

Il y a l'hypothèse d'une attaque venant de l'Est. Dans ce cas, la politique n'interviendra pas, il s'agira d'appuyer sur un bouton; en somme, il n'y a pas de question.

Il y a l'hypothèse où l'Ouest devrait prendre, dans certaines situations, la décision d'agir le premier au moyen de l'arme atomique. Il est inconcevable que, dans cette hypothèse, un seul puisse être maître de cette décision.

Je crois donc que nous avons affaire à un malentendu fondé sur une interprétation inexacte. La pensée du général de Gaulle, que je connais depuis des années, n'a jamais varié. Elle repose sur les idées de l'alliance occidentale et de l'union européenne, mais il ajoute que ces idées n'auront de valeur durable que si elles répondent à certains buts et à certains critères : notamment si elles correspondent à l'adhésion des nations. Il est bon pour l'O.T.A.N., pour l'Europe et pour vous-mêmes que la France surmonte ses difficultés, ne disparaisse pas devant les autres, et soit forte.

Il y a des mouvements de mauvaise humeur de notre part à propos de certains votes à l'O.N.U., de certaines critiques que les États-Unis adressent à la France et non à l'Angleterre sur les mêmes questions, quand un général américain commande à la fois les forces atlantiques et américaines en Europe... ce sont des phénomènes secondaires, des péripéties et que de trop nombreuses erreurs justifient amplement. Mais sur l'essentiel, la nécessité de l'O.T.A.N. et de l'Union européenne, nous sommes d'accord et le général de Gaulle ne transige pas à ce sujet, beaucoup moins que d'autres alliés, qui se présentent comme les parangons de l'Alliance atlantique.

M. Adenauer voudrait seulement dire un mot : les Français et les Allemands ne veulent pas que la décision sur l'emploi de l'arme atomique dépende uniquement d'un seul pays, les États-Unis. Comment alors expliquer cette phrase du général de Gaulle dans son discours de Grenoble, d'après laquelle il ne faudrait pas lancer une seule bombe atomique sans l'accord ou la décision de la France ?

M. Debré, reprenant l'hypothèse où l'Occident lance le premier la bombe, conçoit que l'on imagine qu'un petit groupe se mette d'accord à ce sujet, mais non qu'une majorité décide contre une minorité.

Dans l'hypothèse que le Chancelier envisageait, ce matin, les nations qui pourraient prendre la responsabilité et la décision seraient seulement certaines nations de l'O.T.A.N.

M. Adenauer croit que le général de Gaulle refuse tout lancement de bombe sans l'accord de la France.

M. Debré, se référant aux propos antérieurs du Chancelier, demande ce que peut signifier une demande adressée aux États-Unis pour qu'ils renoncent à leur monopole dans la décision d'emploi, sinon que certains autres alliés doivent être d'accord.

M. Adenauer répond que le général Norstad doit avoir le droit de décider, sans qu'il soit question de majorité.

M. Debré précise que la question d'une décision prise d'un commun accord ne se pose que dans le cas où l'Ouest prend l'initiative d'utiliser la bombe : c'est alors que l'accord de certains alliés est indispensable et que le droit américain ne doit pas être exclusif. On ne peut, dans cette hypothèse, imposer à ses alliés l'utilisation de la bombe.

M. Adenauer rappelle que l'O.T.A.N. est purement défensive et que l'Occident ne commencera jamais une guerre.

M. Couve de Murville précise qu'en fait, la question ne se pose que dans un seul cas : celui où nous serions attaqués avec des armes conventionnelles et où nous devrions nous demander si nous devons utiliser l'arme atomique.

Les deux autres cas peuvent être, en effet, écartés : si nous sommes attaqués avec des armes atomiques, la riposte sera automatique. D'autre part, l'hypothèse d'une attaque atomique par l'Occident est *a priori* exclue.

M. Adenauer fait remarquer que, dès 1963 environ, l'arme atomique sera incorporée à l'armement des troupes conventionnelles.

Quoi qu'il en soit, dit-il, le discours de Grenoble peut créer d'énormes difficultés. Je ne l'exploiterai pas, dit-il, mais j'espère que la presse ne le fera pas. Il y a demain une manifestation pacifiste à Bonn : il y a là de quoi donner aux manifestants un nouvel aliment.

III

Entretiens franco-allemands
du 8 octobre 1960 (de 11 heures à 13 heures
et de 15 heures à 15 h. 40)

C.R. Très secret.

M. Adenauer se félicite de l'heureuse conclusion des entretiens de la veille.

M. Debré exprime, lui aussi, sa satisfaction; il souligne que ces entretiens ont été, de part et d'autre, un témoignage de franchise.

M. Adenauer, rappelant ce que M. Debré avait dit la veille au soir, déclare qu'une telle franchise n'est possible qu'entre amis. Il propose de passer à l'examen des problèmes

européens et prie M. von Brentano de prendre la parole; ce dernier préfère la laisser à M. Couve de Murville.

M. Couve de Murville rappelle que les entretiens de Rambouillet[1] ont marqué le début d'une discussion entre le gouvernement français et ses partenaires du Marché commun sur ce que l'on pourrait faire pour essayer de développer l'entreprise européenne.

Beaucoup de choses ont été dites à ce sujet depuis le mois de juillet; du côté français, on a beaucoup réfléchi, en prenant en considération les observations et les objections des partenaires de la France : on en est arrivé maintenant à un point où il est possible de tenter une synthèse.

L'idée du gouvernement français est de développer la coopération entre les Six dans le domaine politique :

— essentiellement en ce qui concerne la politique étrangère;

— si possible, sur les problèmes d'éducation et de culture;

— peut-être aussi en matière de défense, avec des réserves que M. Couve de Murville précisera ultérieurement.

Ce n'est pas là un programme très ambitieux : il s'agit de faire quelque chose de pratiquement réalisable et de voir ensuite quels seront les développements possibles.

Il s'agirait essentiellement d'organiser des réunions trimestrielles entre chefs de gouvernement, en vue de chercher à définir des positions communes. Les ministres compétents, ou intéressés aux problèmes évoqués, se réuniraient en même temps et, si cela paraissait nécessaire, entre-temps.

Deux problèmes se sont posés tout naturellement :

1. *Communautés existantes.* Il est clair que si l'on procède à un développement politique de l'entreprise européenne, le but est de constituer un ensemble, dans lequel s'inséreront les organisations actuelles.

En ce qui concerne ces dernières, et compte tenu de ce qui lui a été dit par ses partenaires, en particulier par l'Allemagne, le gouvernement français est parvenu à la conclusion qu'il n'y a pas de changements à apporter au Marché commun, sauf peut-être un certain ajustement des rapports entre le Conseil des ministres de la Communauté et la Commission. Encore est-il possible de procéder à cet ajustement sans modifier le traité de Rome.

En ce qui concerne la C.E.C.A. et l'Euratom, la France ne propose pas, pour l'instant, de changements spécifiques; certes, la C.E.C.A. étant, elle aussi, un Marché commun, une fusion devra être envisagée un jour; mais la question ne se pose pas tant que l'on n'a pas davantage avancé sur la voie du Marché commun général.

Quant à l'Euratom, il a été fondé sur des prémisses qui ne se sont pas révélées exactes (rareté des matières fissiles et urgence de la production d'énergie atomique); des adaptations seront donc nécessaires.

2. *O.T.A.N.* Du côté allemand, on a observé qu'il fallait éviter un développement européen qui, dans les domaines politique et de la défense, serait de nature à porter atteinte à l'O.T.A.N. Hier, le chancelier Adenauer a lu un passage d'une lettre du président Eisenhower, qui constituait une mise en garde contre les difficultés qui pourraient s'ensuivre.

M. Couve de Murville considère que toutes ces préoccupations sont parfaitement conciliables.

En proposant de parler à Six des problèmes de défense (il s'agit là d'ailleurs d'une suggestion), le gouvernement français ne cherche pas à entrer en concurrence avec l'O.T.A.N. ni à faire établir des plans stratégiques pour la défense de l'Europe. Il estime seulement que si les Six veulent développer une coopération qui est déjà très étroite au sein du Marché commun, il est bon d'établir autant de contacts que possible entre leurs armées et leurs états-majors, notamment dans les domaines de l'armement (où les résul-

[1] Du 29 au 30 juillet. Les comptes rendus en sont reproduits ci-dessus sous le n° 7. Voir également le n° 4.

tats acquis sont modestes), de la logistique (un accord franco-allemand est en cours de négociation à ce sujet), des écoles, des doctrines, etc.

Ces contacts devraient être particulièrement étroits entre l'Allemagne et la France : ce serait très utile, non seulement du point de vue technique, mais encore du point de vue politique.

Quant à la question du *référendum* [1], le gouvernement français y attachait de l'importance afin d'obtenir un soutien populaire dans l'affaire européenne; beaucoup d'objections ont été faites du côté allemand (raisons constitutionnelles), du côté de la Belgique et des Pays-Bas (un peu effrayés d'une procédure nouvelle pour eux), du côté italien (crainte de ne pas obtenir une bonne majorité). Dans ces conditions, l'idée pourrait être gardée en réserve pour l'avenir, par exemple au cours de la période qui suivrait les élections allemandes de 1961.

Le but des propositions françaises est de donner aux Six l'habitude de travailler et de discuter ensemble, pour développer le sentiment de la solidarité qui les unit et, si possible, pour réaliser une entente entre eux sur un grand nombre de problèmes : il s'agit d'un nouveau pas sur la voie européenne. Il n'est pas question de préjuger l'avenir : c'est à la lumière de l'expérience que de nouveaux pas pourront ensuite être accomplis.

M. Adenauer résume rapidement les entretiens qu'il a eus à Rambouillet avec le général de Gaulle. Les principales plaintes de son interlocuteur visaient la Commission du Marché commun. Il n'est pas sans intérêt de noter à cet égard qu'en France, on parle de « Marché commun » et en Allemagne, de « Communauté économique », ce qui est beaucoup plus vaste, car cela englobe les problèmes agricoles et l'harmonisation des charges sociales.

M. Adenauer a reconnu que la Commission de Bruxelles se conduisait de façon très indépendante et prenait des allures qui conviennent seulement à un État (cas des ambassadeurs accrédités auprès de la Commission ou nommés par elle dans certains pays étrangers). Toutefois, comme ni le général de Gaulle, ni M. Adenauer ne connaissaient cette question dans tous ses détails, le second avait proposé au premier d'examiner :

— si la Commission avait ou non outrepassé ses droits;

— si le Conseil des ministres et les gouvernements avaient ou non pleinement exercé les leurs.

À titre d'exemple, le général de Gaulle avait été frappé par le fait que quarante fonctionnaires français aient été mis à la disposition de la Commission; mais les ministres des Affaires étrangères et des Finances des Six avaient approuvé le budget qui prévoyait ces quarante postes; de même, si l'on voulait empêcher la Commission de nommer des ambassadeurs à l'étranger, il suffisait de rayer ces postes du budget.

M. Adenauer précise que s'il a voulu évoquer ces problèmes, c'est parce que M. Hallstein en parlera le mercredi 12 octobre devant l'Assemblée parlementaire européenne : il serait bon que les gouvernements se préparent à un tel débat.

Au cours des entretiens de Rambouillet, le général de Gaulle a manifesté le désir de consigner par écrit ses idées sur l'Europe [2]; il a remis à son interlocuteur une note à ce sujet, le second jour à 11 heures du matin. Après avoir pris connaissance de ce document, M. Adenauer a prié instamment le général de Gaulle de ne pas rendre publiques les idées qu'il contenait, parce qu'elles n'avaient pas encore une forme tout à fait précise et parce qu'elles pouvaient jeter un certain trouble en Europe si on en discutait prématurément.

Voilà pourquoi M. Adenauer a proposé que l'on se concentre sur les problèmes de l'O.T.A.N. et du Marché commun.

En ce qui concerne ce dernier, M. Adenauer craint toujours des déceptions, des reculs, car, à son avis, les gouvernements ne s'occupent pas assez des problèmes qu'il soulève. Citant le cas de l'association de la Grèce et de la Turquie, M. Adenauer souligne que la

[1] Préconisé par le général de Gaulle en matière européenne dans sa conférence de presse du 5 septembre : voir ci-dessus le n° 104 (note).

[2] Note reproduite dans Gaulle (Charles de), *Lettres, notes et carnets,* VIII, *juin 1958-décembre 1960,* Plon, 1985, p. 382-383.

situation est très grave en Turquie à l'heure actuelle : le 10 octobre auront sans doute lieu de nombreuses condamnations à mort (dont celles de MM. Bayar et Menderes)[1]. Les Russes sont très actifs : ils ont offert au général Gursel un crédit de 500 millions de dollars, remboursable en vingt ans, au taux de 2 %. Le général Gursel a refusé; mais pourra-t-il défendre cette attitude vis-à-vis de son opinion publique ?

Ainsi, l'association de la Turquie au Marché commun est une question d'une actualité brûlante et d'une grande importance politique.

De même, l'association des pays d'outre-mer soulève des problèmes de la plus haute importance, qui devraient être examinés à fond par le Conseil des ministres.

Tous ces problèmes sont à la fois d'ordre économique et politique : il faut avancer lentement, mais sûrement, dans les deux domaines, sans vouloir trop entreprendre et en s'efforçant de trouver des solutions concrètes dans chaque cas d'espèce : c'est ce que l'on pourra faire de mieux pour l'Europe.

En résumé :

— Quand le général de Gaulle trouve, peut-être à bon droit, que la Commission se gonfle un peu trop, il appartient au Conseil des ministres d'exercer un certain contrôle à cet égard par le biais budgétaire;

— Les liens économiques entre les Six forment la meilleure base de départ pour le développement entre eux de liens politiques;

— Les problèmes d'association posés par la Grèce, la Turquie et les pays africains sont si importants et si urgents que les gouvernements doivent s'en occuper activement.

Mieux vaut ne pas trop parler, à l'heure actuelle, de coopération politique entre les Six, car cela peut jeter le trouble dans les esprits et donner lieu à des fausses interprétations : il faut agir sur le plan concret et l'on aboutira tout naturellement au développement des consultations politiques.

M. Debré constate que M. Adenauer est allé, une fois de plus, au cœur du problème; il rappelle l'idée de base qui lui a été proposée par le général de Gaulle au mois de juillet : il est bon que les gouvernements des nations européennes, s'ils veulent progresser sur la voie de l'union, fassent un effort de coordination politique. En effet, les nations européennes qui ont des responsabilités politiques (notamment France, Allemagne, Italie, si l'on se borne au continent) ont à faire face à des problèmes d'importance soit relativement mineure (association de la Grèce et de la Turquie), soit déjà plus grande (relations avec la Grande-Bretagne), soit fondamentale (attitude à l'égard du communisme, problèmes africains ou problème agricole, en raison de ses implications politiques). Pour résoudre ces problèmes, on ne peut compter ni maintenant, ni dans un avenir prochain, sur des organismes techniques, leur solution dépend de la volonté des gouvernements.

Comment mettre ces principes en application ? Les réalités existantes sont les Communautés; il n'est nullement dans l'intention du gouvernement français d'y apporter des changements fondamentaux. Certes, le problème de la fusion de la C.E.C.A. avec la C.E.E. et celui des adaptations de l'Euratom se poseront un jour; mais en ce qui concerne le Marché commun, le gouvernement français n'a qu'un désir : c'est qu'il se développe; il a été et reste partisan de certaines accélérations; il pense simplement qu'il y a des corrections immédiates à faire, en adoptant une autre attitude à l'égard des Commissions, en leur faisant comprendre que s'il y a des problèmes politiques, ce n'est pas à elles de les traiter; elles ne les abordent pas, en effet, avec la modestie nécessaire et la légèreté avec laquelle elles y touchent oblige ensuite les gouvernements à réparer les pots cassés.

M. Debré est d'accord pour que les gouvernements s'entendent à l'avance en vue d'étudier les budgets des Commissions et d'adresser à celles-ci les observations nécessaires.

Après avoir réaffirmé que l'application des traités était une bonne chose pour l'Europe, M. Debré demande à son interlocuteur de faire un pas en avant vers lui : si les Six prenaient la décision de procéder à des rencontres régulières de chefs d'État ou de gouvernement, ils contracteraient l'habitude de discuter entre eux de leurs problèmes politiques; ces rencontres pourraient être mises en place sans actes écrits ni déclarations

[1] Sur le procès des anciens dirigeants turcs, voir ci-dessus p. 396, note 1 .

solennelles; de l'avis de M. Debré, elles constituent le seul moyen d'arriver à une véritable coopération politique. Point n'est besoin aujourd'hui d'examiner la forme sous laquelle ces réunions seraient organisées : ce qui importe, c'est de se mettre d'accord sur leur principe.

M. Debré déclare enfin qu'il est tout disposé en outre à examiner la manière d'agir à l'intérieur des traités existants et les moyens d'améliorer le fonctionnement du Conseil des ministres.

M. Adenauer désire dissiper toute équivoque; il n'est pas opposé à la coopération politique entre les Six; il est d'accord pour que les ministres des Affaires étrangères se réunissent régulièrement et pour que les chefs de gouvernement se rencontrent en tant que de besoin, mais il tient à ce que l'on utilise à plein les possibilités existantes et à ce que l'on évite les doubles emplois.

À son avis, la question turque est fort importante : si les Russes s'infiltrent en Turquie, l'Iran tombera et une brèche catastrophique sera ouverte en Orient : il faut donc soutenir le gouvernement du général Gursel.

Or, la Commission de Bruxelles a fait savoir à M. von Brentano que le général Gursel désirait reprendre les négociations sur l'association : la Turquie attend un signe de sympathie de l'Occident, elle le demande instamment; il peut être d'une importance capitale pour le général Gursel que les Six annoncent, par la voie de la presse, la reprise des négociations.

De même, l'association des pays d'outre-mer au Marché commun est un problème politique de première grandeur.

M. Debré ne conteste pas l'importance d'une association de la Turquie au Marché commun; il observe que la France n'a jamais soulevé de difficultés au sujet de cette association. Pour sa part, il désire insister sur le cas de la Grèce; juste avant l'été, il a rencontré M. Caramanlis [1] : c'est un homme honnête, très ferme dans son désir de coopérer avec l'Occident et qui se trouve peut-être dans une situation plus difficile que le gouvernement turc vis-à-vis du communisme; M. Debré propose que la France et l'Allemagne exercent une pression commune sur leurs partenaires au sein du Marché commun pour que les hésitations de ceux-ci soient écartées d'ici la fin de l'année : pour la Grèce comme pour la Turquie, il faut décider d'aboutir avant Noël.

M. Adenauer se déclare d'accord avec cette proposition.

M. Debré propose également de décider que les ministres des Affaires étrangères se consulteront sur les problèmes essentiels, ne fût-ce que par un échange de notes, avant les réunions du Conseil des ministres; il précise que le gouvernement français a dressé une liste des actions des Commissions qui lui ont déplu. Il pense en particulier à l'action de la Commission économique au regard de l'Afrique. Il estime d'ailleurs que les deux Commissions de Bruxelles ont violé les traités en outrepassant leurs droits.

M. Debré est prêt à faire au gouvernement allemand, dans les jours à venir, des propositions sur le budget de l'Euratom : le ministre français chargé des questions atomiques désire s'entretenir du problème avec son collègue allemand, notamment en ce qui concerne la recherche.

De même, M. Couve de Murville est tout disposé à parler avec M. von Brentano des questions que soulève l'association des pays d'outre-mer au Marché commun.

M. Debré estime, comme M. Adenauer, qu'il faut renforcer le Conseil des ministres des Communautés; il est heureux que le Chancelier accepte le principe de réunions plus fréquentes des chefs d'État ou de gouvernement : il propose que l'on organise une première réunion à Six et exprime l'espoir que l'on se dirigera ensuite vers des réunions régulières consacrées à l'examen des problèmes politiques fondamentaux.

M. von Brentano, évoquant les déclarations faites au cours de la séance par M. Couve de Murville, se déclare en grande partie d'accord avec son collègue français. En ce qui concerne la C.E.E., la C.E.C.A. et l'Euratom, il pense qu'il faudra examiner comment ces

[1] Voir ci-dessus le n° 19.

organismes pourront être fusionnés; mais c'est un problème qu'il n'est pas nécessaire de traiter immédiatement.

Quant aux consultations politiques, M. von Brentano rappelle qu'il les a proposées lui-même, au nom de son gouvernement, à ses collègues du Conseil des ministres; il souligne que ces consultations ne doivent pas se limiter, dans l'esprit du gouvernement allemand, aux problèmes posés par l'application des traités. La République fédérale porte un grand intérêt à de telles consultations et désire qu'elles aient lieu; si elle a manifesté quelque hésitation, c'est sur la façon de présenter les choses.

M. von Brentano rappelle la susceptibilité des autres pays du Marché commun à l'égard des conversations bilatérales franco-allemandes, les critiques que provoquent à Londres les consultations à Six, les craintes qui s'expriment à l'O.T.A.N. au sujet de la formation éventuelle d'un bloc au sein de cet organisme. Le gouvernement allemand ne veut pas brusquer la Grande-Bretagne; il a besoin de la présence des troupes anglaises sur le continent. Certes, il y a des questions politiques fondamentales dont les Six doivent s'occuper; mais il faut trouver une forme qui ne suscite pas de méfiance et ne crée pas de malentendus.

— « Dans la mesure du possible », tient à préciser *M. Adenauer.*

M. von Brentano reconnaît la justesse de cette observation : si l'on voulait éviter toute occasion de susciter de la méfiance ou de créer des malentendus, il faudrait s'abstenir de faire de la politique.

Rien n'est meilleur qu'une coopération immédiate, y compris dans le domaine de la défense; mais il ne faut pas donner l'impression que l'on veut faire concurrence à l'O.T.A.N.; une telle concurrence serait d'ailleurs ridicule, car notre continent est trop petit pour qu'on essaye de mettre sur pied une stratégie européenne; mais si à deux, à trois ou à six, on peut prendre des mesures pratiques dans le domaine de la défense, M. von Brentano n'y voit aucune objection.

En conclusion, M. von Brentano souligne les points sur lesquels il y a accord entre les gouvernements français et allemand :

— Il faut garder ce qui existe;

— Il faut examiner ce qu'on peut faire pour corriger les défauts des organisations existantes;

— Il faut continuer les conversations politiques entre deux ou plusieurs pays;

— Des entretiens au niveau le plus élevé sont nécessaires en raison des développements de la situation politique : il faut prouver que notre entente est réelle et montrer notre détermination aux pays de l'Est.

(La conversation est interrompue à 13 heures et reprise à 15 heures.)

M. Couve de Murville annonce que le projet allemand de communiqué est actuellement examiné par un groupe de travail, qui soumettra, dès que possible, un texte aux chefs de gouvernement.

M. Debré demande à M. Adenauer s'il est d'accord pour que les chefs d'État ou de gouvernement des Six se réunissent d'ici à la fin de l'année; cette réunion n'aurait pas d'autre objet que d'examiner les problèmes politiques évoqués par le Chancelier au cours de la séance du matin.

M. Adenauer répond affirmativement, à condition qu'il s'agisse d'un tour d'horizon, sans ordre du jour fixé à l'avance.

Une discussion s'engage sur la date la plus propice à une telle réunion; compte tenu du fait que les six ministres des Affaires étrangères tiendront leur session trimestrielle le 31 octobre à Paris, que M. Fanfani ne désire pas une rencontre des chefs de gouvernement avant les élections administratives italiennes (10 novembre), qu'il doit y avoir ensuite une réunion sur l'O.C.E.D. et que le Conseil de l'O.T.A.N. doit se tenir à Paris le 16 décembre, la date qui semble le mieux convenir à la rencontre des chefs d'État ou de gouvernement des Six est celle du 5 ou du 6 décembre.

M. Debré propose que, dès le 31 octobre, les ministres des Affaires étrangères français et allemand demandent à leurs collègues leur accord pour que l'on aboutisse avant la fin de l'année à une association de la Grèce et de la Turquie au Marché commun.

M. Adenauer espère que M. Menderes n'aura pas été fusillé d'ici là.

M. Debré signale que, d'après des propos tenus par le général Gursel au général Norstad à la fin d'août ou au début de septembre, seul l'ancien président de la République risquerait d'être condamné à mort.

M. Adenauer fait état de renseignements très différents qui lui ont été donnés il y a quelques jours par l'ambassade de Turquie à Bonn : le plus menacé serait M. Zorlu.

M. von Brentano précise que, d'après un rapport de l'ambassadeur d'Allemagne à Ankara, une procédure d'exception serait prévue et que la peine de mort serait demandée pour 44 personnes; il reste à savoir si les condamnations seront prononcées et exécutées.

M. Couve de Murville déclare qu'il s'est entretenu de la question à New York avec M. Herter et lord Home. Les Américains étaient favorables à une intervention auprès du gouvernement turc; Anglais et Français ont estimé, en revanche, qu'une démarche officielle risquait d'avoir l'effet inverse de celui que l'on se proposait d'obtenir.

M. Adenauer estime que, quoi qu'il en soit, il faut faire quelque chose.

M. Debré pense qu'on ne peut guère intervenir qu'après la condamnation et avant l'exécution; en dehors des arguments d'ordre humanitaire, les puissances occidentales pourraient faire valoir que les exécutions, si elles avaient lieu, rendraient impossible pour des années le retour à des formes de gouvernement démocratiques.

M. von Brentano suggère que chaque gouvernement intervienne officieusement tout de suite après les condamnations.

M. Couve de Murville signale une difficulté : le ministre des Affaires étrangères, M. Sarper n'a aucune influence; c'est la junte des officiers qui commande et il est peu probable que M. Sarper ose même intervenir auprès d'elle.

M. von Brentano estime qu'il faut parler au général Gursel lui-même.

M. Adenauer trouve que l'argument politique invoqué par M. Debré est très valable.

M. Debré craint que le général Norstad ne soit revenu de son récent voyage en Turquie avec beaucoup d'illusions : il a été très bien reçu là-bas et a eu tendance à croire que les jeunes officiers ne voulaient pas faire de politique, qu'ils restaient fidèles à l'O.T.A.N. et qu'ils désiraient le retour à un régime politique normal.

M. Couve de Murville signale que cet optimisme n'est pas partagé par le département d'État; les Américains ont également des inquiétudes quant à la stabilité du gouvernement grec; ceci constitue un argument très fort en faveur de l'association de la Grèce au Marché commun.

M. van Scherpenberg observe que le Conseil des ministres de la C.E.E. doit s'ocucper de l'affaire grecque le 18 octobre; en revanche, le problème de l'association de la Turquie au Marché commun n'est pas inscrit à l'ordre du jour du 18 : il faudrait demander d'urgence qu'il le soit; la conclusion du débat sur ce point devrait être aussi positive que possible : on montrerait ainsi au gouvernement turc qu'il a intérêt à bien se comporter.

Ces propositions rencontrent *l'assentiment général;* la séance, suspendue quelques minutes, est reprise pour l'approbation du communiqué final.

(Cabinet du Ministre — Secrétariat général.)

163

Note de la Direction d'Afrique-Levant [1]

Discussion du point présenté par la délégation américaine : « Afrique. Programme des Nations Unies pour l'indépendance et le développement »

N. *Paris, 10 octobre 1960.*

En demandant l'inscription à l'ordre du jour de la quinzième session d'un point libellé [2] : « Afrique. Programme des Nations Unies pour l'indépendance et le développement », le gouvernement américain a sans aucun doute voulu exploiter le succès que Washington estime avoir remporté sur l'Union soviétique à propos du Congo, lors de la réunion de l'Assemblée extraordinaire [3]. L'isolement de l'U.R.S.S. à cette occasion et la prise de position unanime du bloc afro-asiatique en faveur du principe de l'exclusivité des Nations Unies au Congo, ont convaincu les responsables américains que le recours aux Nations Unies constituait l'arme la plus efficace de l'Occident pour lutter contre l'offensive soviétique et qu'il convenait donc d'appliquer à l'ensemble de l'Afrique les principes posés à propos de la crise congolaise.

Le gouvernement américain croit avoir enfin trouvé une idée et cherche à en tirer tout le parti possible, sans trop se soucier de l'embarras qu'il peut causer à ses alliés.

Le programme proposé par la délégation américaine, qui tend à charger les Nations Unies d'être les intermédiaires de la communauté internationale en ce qui concerne l'aide apportée aux nouveaux pays indépendants d'Afrique, atténue le principe de l'intervention exclusive des Nations Unies posé à propos du Congo.

[1] Cette note a été rédigée par M. Jean Sauvagnargues, directeur d'Afrique-Levant au Département.

[2] La quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'est ouverte le 20 septembre. Le 22 septembre, dans son discours, le président Eisenhower proposait, entre autres, un programme en cinq points d'aide à l'Afrique. Le 28 septembre, dans une lettre adressée au Secrétaire général, le représentant permanent des États-Unis auprès des Nations Unies demandait d'inscrire la question suivante à l'ordre du jour de la session, en tant que question présentant un caractère d'importance et d'urgence : « Afrique : Programme des Nations Unies pour l'indépendance et le développement ». Cette lettre était accompagnée d'un mémoire explicatif (Document des Nations Unies, Assemblée générale, A/4515, 28 septembre 1960). Le 20 octobre, la délégation des États-Unis distribuait un projet de résolution « pour l'indépendance et le développement de l'Afrique » (Document des Nations Unies, Assemblée générale, A/4515/Add.1).

[3] L'Assemblée extraordinaire sur le Congo s'est réunie du 17 au 20 septembre. Les amendements soviétiques au texte africain et asiatique ont été repoussés. Le texte afro-asiatique a été voté par 70 voix contre 0. Onze pays se sont abstenus : neuf du bloc soviétique, l'Afrique du Sud et la France. Ce vote constituait pratiquement une approbation massive par l'Assemblée de la politique pratiquée par M. Hammarskjöld.

Il n'exclut pas spécifiquement l'aide bilatérale puisqu'il indique que les États-Unis ont déjà apporté directement d'importantes contributions au développement des nouveaux pays et continueront à le faire. Il est cependant difficile de ne pas tirer du mémoire américain la conclusion que la seule forme d'aide, totalement exclusive de toute pression extérieure sur l'indépendance des nouveaux États, est l'aide multilatérale donnée par le canal des Nations Unies.

Le document américain contient un certain nombre d'autres propositions.

Il propose de confier aux Nations Unies la responsabilité d'assurer la sécurité des nouveaux États d'Afrique afin de les aider à éviter une vaine course aux armements.

Il propose d'accroître les ressources mises à la disposition du fonds spécial des Nations Unies et du programme élargi d'assistance technique pour que leur montant total puisse atteindre en 1961 le chiffre de 100 millions de dollars par an. Il demande qu'un caractère permanent soit donné au programme O.P.E.X. au titre duquel les Nations Unies fournissent aux nouveaux pays des techniciens et des administrateurs expérimentés. Il suggère enfin que les Nations Unies mettent tout en œuvre pour entreprendre un vaste programme destiné à assurer le progrès de l'instruction en Afrique.

La caractéristique essentielle de ce document est qu'il fait abstraction de l'effort immense accompli par la France dans les États de la Communauté au titre de l'aide bilatérale.

Ne serait-ce que pour cette raison, et sans compter les multiples raisons de politique générale qui nous amènent à voir d'un très mauvais œil toute extension de l'activité des Nations Unies en Afrique, la proposition américaine ne peut qu'appeler de notre part les plus expresses réserves [1].

Il est bien évident, d'ailleurs, même en se plaçant sur le plan uniquement pratique, que les Nations Unies ne sont nullement en mesure d'assumer la tâche que les États-Unis prétendent leur confier. Cela apparaît déjà avec évidence à propos du Congo. Il ne serait enfin nullement concevable qu'un État quelconque accepte de faire passer par le canal des Nations Unies une aide d'une ampleur comparable à celle que nous fournissons (Les États-Unis n'envisagent d'ailleurs rien de tel pour les pays bénéficiant d'une aide réellement importante). Certains autres points soulèvent de sérieuses objections. Il est clair, par exemple, que la suggestion concernant la sécurité peut conduire à la neutralisation de l'Afrique et à l'élimination de toute base occidentale.

[1] Sur les critiques et objections formulées par la France et sur le texte du projet de résolution déposé par les États-Unis, se reporter au télégramme adressé de Paris à Washington (nos 16120-16129) et à New York (nos 6917-6926) le 22 octobre, non retenu. Parmi les principales critiques relevées figurent la mise sous tutelle par les Nations Unies des États d'Afrique nouvellement indépendants et le rôle du Secrétaire général. Paris se refuse à confier à ce dernier la direction d'une coordination en matière politique, tâche qui outrepasse largement sa compétence.

Sur le plan de la tactique, il y a lieu cependant de mesurer les répercussions psychologiques que peut comporter un vote négatif de notre part, dans lequel nous nous trouverions vraisemblablement en la seule compagnie de l'Union soviétique et des pays du bloc communiste. On peut s'attendre à ce que les États africains qui nous sont hostiles, et notamment le Ghana, cherchent à interpréter ce vote de manière défavorable auprès des États de la Communauté. Ceux-ci, comme tous les États africains, sont d'autant plus attachés aux Nations Unies qu'ils viennent d'y être admis. Il n'est pas exclu notamment que MM. Nkrumah et Sékou Touré cherchent à mettre en valeur le fait que la France, sur ce problème de la primauté des Nations Unies, qui actuellement recueille l'adhésion de tous les États africains, s'est rangée dans le même camp que l'U.R.S.S. et que cette attitude éclaire les dangers que comporte pour l'indépendance des nouveaux États le maintien d'un tête-à-tête avec la France dans le domaine de l'aide économique et financière.

(Nations Unies S 50. Assemblée générale, 15e session 1960-1961.)

164

M. Bérard, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2360 à 2362. Réservé. *New York, 11 octobre 1960.*

(*Reçu :* 18 h. 50.)

Dans une conversation que j'ai eue avec lui hier 10 octobre, M. Vinogradov a soutenu qu'en dépit de la réception accordée par M. Khrouchtchev aux représentants du F.L.N. (1), la position de l'Union soviétique à l'égard du G.P.R.A. n'avait pas sensiblement changé. Sans doute un léger pas avait-il été franchi — mais il était minime et les entretiens qu'avait eus M. Dejean à Moscou ainsi que les propos tenus par lui-même à ses interlocuteurs français avaient dû nous le laisser prévoir. Dans la situation où elle se trouvait, l'Union soviétique n'avait pu agir

(1) Cette réception avait eu lieu le 2 octobre dans une propriété de Glencove, aux États-Unis. D'après M. Bérard, la délégation soviétique s'était montrée très réservée sur les résultats de la conversation. M. Khrouchtchev aurait promis au G.P.R.A. une aide « identique à celle que lui apportera(it) la Chine communiste », mais aucune indication n'avait été donnée sur la forme que prendrait cette aide. Selon les dirigeants du F.L.N., l'homme d'État soviétique aurait promis de défendre la position du G.P.R.A. pour un référendum sous l'égide de l'O.N.U. En ce qui concernait une reconnaissance, il aurait par contre laissé entendre que sa préoccupation de ne pas rompre ses relations avec la France lui interdisait de donner satisfaction sur ce point à ses visiteurs. (Télégramme de New York n° 2200 du 3 octobre, non retenu.)

autrement — mais elle ne songeait pas à reconnaître *de jure* le G.P.R.A. (1), ni à lui donner un important soutien.

J'ai répondu que le caractère spectaculaire des déclarations de M. Khrouchtchev ne pouvait avoir que des conséquences regrettables en éveillant chez les représentants du F.L.N. des espoirs vrais ou faux et en les renforçant, en tout cas, dans leurs prétentions.

J'ai demandé ensuite à M. Vinogradov ce qu'il pensait des bruits suivant lesquels le groupe afro-asiatique proposerait un projet de résolution recommandant un référendum en Algérie sous le contrôle des Nations Unies. L'Union soviétique, qui venait, par la bouche de M. Khrouchtchev, de critiquer si sévèrement le fonctionnement actuel de l'O.N.U. et l'action de son secrétariat, appuierait-elle une telle intervention dans le problème algérien ? M. Vinogradov n'a pas voulu se prononcer — mais il estimait manifestement que pareille initiative placerait son gouvernement dans une situation embarrassante.

Dans une conversation qu'il a eue avec le président de l'Assemblée, M. Boland, M. Gheorgiu Dej a, d'autre part, affirmé que les États d'Europe orientale n'avaient pas intérêt à accroître de manière grave les difficultés auxquelles nous avions à faire face en Algérie et qu'ils éviteraient pour cette raison de prendre des mesures radicales (2).

(MLA, 4-9-9, U.R.S.S.)

(1) Par télégramme n° 4162, du 9 octobre, non retenu, le chargé d'affaires de France à Moscou retransmettait la traduction du passage d'une conférence de presse de M. Khrouchtchev du 7 octobre, relatif à l'Algérie. Répondant à une question du correspondant de la radio tunisienne qui portait sur les récents entretiens des dirigeants soviétiques à New York ou à Moscou avec les représentants du G.P.R.A., le chef du gouvernement de l'U.R.S.S. confirmait avoir reconnu *de facto* ledit G.P.R.A. : « J'estime que non seulement nous-mêmes le reconnaissons, mais que le reconnaissent de nombreux pays du monde et qu'en première ligne l'a reconnu le président de la France de Gaulle, qui est entré en pourparlers avec des représentants de ce gouvernement provisoire algérien ». Le gouvernement soviétique donnerait toute l'aide possible et utile au peuple algérien dans sa lutte pour l'indépendance.

(2) Annotation manuscrite portée en tête d'un exemplaire de ce document : *Moscou (pour votre information personnelle et confidentielle). — Fait.*

165

M. DE LEUSSE, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE L'O.T.A.N.,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 491-492.[1] Réservé. *Paris, 12 octobre 1960, 21 h. 19, 21 h. 15.*

Lors de la séance du Conseil de l'O.T.A.N. qui s'est tenue le 12 octobre 1960, M. von Walther a fait un compte rendu des conversations franco-allemandes de Bonn[2]. Je vous adresse par ailleurs le texte complet de ce compte rendu. Il avait été préparé en coopération avec la délégation française, mais sans que le texte final nous soit soumis, il m'apparaît dans l'ensemble satisfaisant. Le représentant allemand a commencé par se référer à la phrase du communiqué par laquelle est soulignée l'importance de l'Alliance atlantique pour la sécurité de l'Europe. En ce qui concerne les questions européennes, le compte rendu allemand reproduit pratiquement le texte qui m'avait été communiqué par le Département. Pour la partie O.T.A.N., il convient de relever que dans l'exposé des vues allemandes, M. von Walther a systématiquement évité le mot intégration, susceptible de nous gêner, et l'a remplacé soit par celui d'unification, soit le plus souvent par celui d'interdépendance.

Veuillez trouver ci-joint le texte littéral de la communication faite par le représentant allemand. J'y ai laissé subsister les fautes de style qu'il peut contenir.

« Monsieur le Président,

« Pour vous donner une idée de la conversation entre M. Debré et le chancelier Adenauer, je voudrais me référer d'abord à une partie du communiqué qui me paraît significative et certainement la plus intéressante pour les membres du Conseil : "Les entretiens ont montré de nouveau que l'Alliance atlantique formait la base de la sécurité européenne, et que l'effort collectif de tous les membres de l'Alliance guidé par une volonté commune était nécessaire pour garantir cette sécurité. La coopération la plus étroite entre les partenaires européens et nord-américains de l'Alliance est la condition indispensable à la défense efficace du monde libre".

« Laissez-moi ajouter d'abord que la conversation qui se référait à l'O.T.A.N. et à l'organisation de l'Europe s'est déroulée surtout sous un point de vue : entre la réorganisation de l'Europe et celle de l'O.T.A.N., il y a une connexion telle qu'aucune des questions ne peut être traitée sans l'autre et que toute réorganisation de l'Europe telle qu'elle a été préconi-

[1] Ce télégramme a été également adressé à Londres (n°s 13198-13207), Washington (n°s 15399-15408) et à Bonn (n°s 5589-5598).

[2] Qui s'étaient déroulées les 7 et 8 octobre. Pour les comptes rendus, voir ci-dessus le n° 162.

sée dans la conférence de presse du général de Gaulle[1] aurait une influence sur l'O.T.A.N. C'est pour cela que dans la conversation, la question de l'interdépendance a été traitée en premier lieu.

« Pour ouvrir la conversation, le chancelier Adenauer a souligné que les points en question nécessitaient absolument un éclaircissement :

« 1. Sans une Alliance atlantique solidement ancrée et une véritable unification du commandement supérieur des troupes de l'Alliance, une sécurité européenne n'existe pas. Il faut y ajouter que les États-Unis aussi défendent le point de vue que les troupes américaines ne peuvent rester en Europe si le principe de l'unification du commandement en Europe n'est pas assuré.

« 2. La relation étroite entre l'Europe et les États-Unis ne devrait aucunement être affaiblie, car autrement l'Europe ne saurait être défendue militairement. La volonté des nations européennes de faire des sacrifices pour la sécurité commune est surtout basée sur la confiance qu'elles placent dans les États-Unis. Les gouvernements européens doivent éviter tout ce qui peut prêter à l'impression qu'il existe des désaccords et une désintégration des puissances occidentales.

« 3. Le chancelier Adenauer lui aussi est d'avis qu'une réforme de l'O.T.A.N. serait nécessaire. Cette réforme, toutefois, devrait avoir pour but un renforcement de l'O.T.A.N. et une interdépendance toujours plus forte entre ses membres et d'arriver à un équilibre toujours croissant entre les pays de l'Europe et les États-Unis dans le cadre de l'Alliance.

« 4. À cette introduction, MM. Debré et Couve de Murville ont répondu que la France ne voulait nullement mettre en cause une alliance essentielle à ses yeux. La France souhaitait en adapter le fonctionnement aux circonstances nouvelles. L'on ne pouvait nier qu'en Afrique, les membres de l'O.T.A.N. n'avaient pas de politique concertée. Enfin, dans l'application concrète, il fallait trouver un équilibre entre la nécessité de l'efficacité, qui conduit à créer des commandements communs, et celle de la responsabilité des gouvernements. Le gouvernement français ne voulait pas briser ce qui existe, mais il estimait nécessaire de prévoir des adaptations et des réformes qui ne seraient menées à bien qu'en prenant toutes les précautions voulues.

« Ils ont ajouté que la France est non seulement en faveur de l'O.T.A.N., mais qu'elle considère aussi la présence des troupes américaines en Europe comme essentielle. Toute critique et tout plan de réorganisation de l'O.T.A.N. devraient avoir pour but d'améliorer et de renforcer l'Alliance sans que pour cela une modification du traité soit nécessaire. MM. Debré et Couve de Murville ont indiqué surtout que le général de Gaulle n'a jamais refusé l'idée de l'intégration dans le cadre de l'O.T.A.N., par exemple dans la logistique et la protection aérienne.

[1] Du 5 septembre. Pour une analyse de cette conférence de presse, voir l'*Année politique 1960*, pp. 547-548; ci-dessus p. 295 (note 1) et p. 313 (note 1).

« Le discours du général de Gaulle à Grenoble [1], dont on a pris connaissance, a contribué à un éclaircissement des problèmes qui a considérablement facilité le rapprochement des deux points de vue. Comme suite à ces conversations sur l'O.T.A.N., les problèmes de la réorganisation de l'Europe ont été touchés dans la réunion du 8 au matin. Examinées au cours de la réunion du 8 au matin, les questions européennes ont fait l'objet de discussions sans heurts. Le Chancelier a tenu à préciser que, dans son esprit, il n'était pas nécessaire de réviser les traités pour améliorer le fonctionnement de la Communauté. Un respect scrupuleux des textes suffisait pour ramener la Commission à une juste notion de ses compétences. De même, la consultation politique ne nécessitait aucun accord nouveau; il suffisait d'examiner ensemble les problèmes politiques que le fonctionnement du Marché commun ne pouvait manquer de créer. M. Adenauer a mentionné à ce sujet l'association d'autres pays et notamment celle des pays d'Afrique. Partant de là, on pourrait élargir progressivement les consultations sans blesser les intérêts de personne.

« Les dirigeants français ont souligné que la consultation, pour servir à quelque chose, devrait avoir une certaine portée. Politiquement, elle devait s'étendre à d'autres domaines que ceux qu'avait mentionnés le Chancelier.

« Militairement, la coopération spécialement européenne resterait strictement dans le cadre de l'O.T.A.N. et se référerait à des questions qui ont déjà été traitées jusqu'à présent, c'est-à-dire, la production d'armements en commun, l'échange d'élèves des hauts collèges militaires ainsi que des problèmes de logistique et de formation des troupes.

« Après les conversations avec les autres partenaires de la C.E.E., il apparaissait préférable de ne pas envisager une révision des traités existants. Pour clarifier les idées et parvenir à une entente solide, une réunion des six chefs d'État ou de gouvernement serait souhaitable dans un délai pas trop lointain.

« Tout en insistant à nouveau sur une approche aussi pragmatique que possible, M. Adenauer et M. von Brentano ont accepté finalement cette suggestion.

« 5. Quant aux problèmes des Six [2] et des Sept [3], je n'ai rien à ajouter à la phrase suivante du communiqué :

« Les deux chefs de gouvernement ont été d'accord pour estimer qu'il était de l'intérêt européen de trouver une solution aux problèmes nés de l'existence de deux groupes économiques en Europe. »

(Collection des télégrammes.)

[1] Discours prononcé le 7 octobre au cours d'un voyage du général de Gaulle en Savoie et en Dauphiné. Sur ce discours, voir ci-dessus p. 475, note 1.

[2] Du Marché commun.

[3] De l'A.E.L.E. (Association européenne de libre échange).

166

M. Offroy, Ambassadeur de France à Lagos,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 230. *Lagos, 12 octobre 1960.*

(*Reçu :* le 15, 17 h. 21.)

M. Armand Bérard a dû rendre compte au Département du discours prononcé le 8 octobre à l'O.N.U. par le Premier ministre fédéral de la Nigeria [1], et dont j'adresse par ailleurs une analyse détaillée. Je crois cependant devoir attirer l'attention de Votre Excellence sur certains aspects qui ont une réelle importance pour les rapports qui devraient s'établir entre Paris et Lagos.

La similitude des opinions que professe sir Abubakar avec celles que défend la France est frappante en de nombreux endroits : non-immixtion des grandes puissances dans les rivalités et luttes africaines, nécessité pour les pays de ce continent d'édifier un État bien organisé sans la réalisation duquel l'indépendance n'est qu'un leurre, respect des frontières actuelles, si arbitraires qu'elles soient, priorité donnée aux problèmes non politiques dans la coopération entre nations africaines, impossibilité de réaliser pour l'instant les projets d'union politique, car les nations qui viennent d'obtenir leur indépendance ne sont pas disposées à l'aliéner, conscience du danger que représenterait pour ce continent toute tentative tendant à miner l'autorité des dirigeants des autres pays, affirmation que l'on ne doit pas chercher à imposer ou à précipiter des unions politiques qui ne peuvent résulter que d'une longue coopération poursuivie d'abord sur d'autres terrains, mise en garde adressée à l'O.N.U. qui n'a pas été créée pour devenir une arène où les divergences idéologiques voilent l'objectif essentiel qui est d'assurer la paix et la stabilité dans le monde.

Ce discours est également remarquable par ses omissions. Le Premier ministre ne mentionne ni la personnalité africaine, ni l'extirpation des vestiges du colonialisme, ni les principes de Bandoung, ni les activités des conférences et congrès africains, tandis qu'il déclare actuellement irréalisables les thèses panafricanistes.

Enfin, la volonté de ménager la France est manifeste : aucune allusion n'est faite dans cette déclaration, principalement axée sur l'Afrique, ni à l'Algérie, ni aux expériences atomiques dont le Sahara est le théâtre; il faut ajouter que les problèmes d'Afrique du Sud sont également passés sous silence.

(1) Alhaji Sir Abubakar Tafawa Baléwa.

Il n'est pas douteux que la Nigeria espère que sa sérénité, sa hauteur de vues et sa modération lui assureront en Afrique le *leadership* auquel, estime-t-elle, la richesse et la stabilité de son économie, l'importance de sa population, l'organisation et le bon fonctionnement de ses pouvoirs publics, la qualité de ses élites, lui donnent droit. Mais il n'est pas indifférent de relever qu'elle cherche à atteindre ce but par des moyens très différents de ceux qui sont couramment employés par ses principaux concurrents.

(Afrique-Levant, Nigeria NI-6-3.)

167

Note de la Direction des Affaires économiques et financières

N. (1) *Paris, 12 octobre 1960.*

Un certain nombre d'indications permettent de se faire une idée de ce qu'est la position réelle du gouvernement britannique en ce qui concerne le problème des Six et des Sept.

La conférence des ministres des Finances du Commonwealth qui s'est tenue à Londres le 20 septembre a pratiquement rendu extrêmement difficile au gouvernement britannique de prendre une initiative (2). Les réactions, sur le plan économique, des partenaires de l'Angleterre ont été vives. En témoignent les déclarations du ministre des Finances néo-zélandais et du ministre du Commerce canadien que la presse a publiées (3). Mais, sur le plan politique, l'indication la plus intéressante jusqu'à présent recueillie, c'est que les Canadiens ont exprimé l'idée que, en cas d'arrangement entre le Royaume-Uni et le Marché commun sur la base d'une union douanière, le Commonwealth disparaîtrait et avec lui la possibilité pour le Canada de demeurer réellement indépendant, son destin étant alors de devenir une province des États-Unis.

Le gouvernement allemand a demandé au gouvernement hollandais de lui prêter le concours de ses experts pour établir une formule permettant de résoudre le problème des Six et des Sept. L'expert hollandais, de rang moyen, désigné par le gouvernement de La Haye, est allé à Bonn et

(1) Rédigée par M. O. Wormser, directeur des Affaires économiques et financières.

(2) Sur cette conférence, voir ci-dessus le n° 138 (note).

(3) Sur les réticences manifestées par Néo-Zélandais, Canadiens et Australiens devant un éventuel rapprochement de la Grande-Bretagne et des Six, se reporter au télégramme de Londres n°s 2943 à 2954 du 30 septembre, non retenu.

a déclaré qu'il n'avait aucune idée à présenter et qu'au demeurant, le gouvernement hollandais n'était pas demandeur. Un autre expert hollandais a rapporté que M. Westrick avait déclaré que le plan anglo-allemand d'arrangement entre les Six et les Sept [1] ne reposait sur rien. Quant à l'expert allemand lui-même qui est chargé de rédiger ce plan, il déclare n'avoir rien écrit jusqu'à présent.

Par contre, lorsque le gouvernement hollandais s'en prend à la convention annexée au traité de Rome concernant l'association des territoires d'outre-mer, lorsqu'il soutient la thèse selon laquelle l'indépendance des États africains a rendu caduc le titre 4 du traité de Rome [2], il exprime probablement la véritable position du gouvernement britannique. Celui-ci se contenterait d'une disparition des préférences créées dans le Marché commun pour les produits tropicaux au profit des territoires jadis dépendant de la France et de la Belgique. Londres aurait ainsi donné satisfaction à Accra et à Lagos et à d'autres territoires. Pour le reste, on pourrait attendre et, comme un haut fonctionnaire anglais l'a déclaré au *Financial Times,* il faudra peut-être de nombreuses années pour arriver à un arrangement.

Alors qu'il y a quelque temps, les Britanniques paraissaient très pressés d'engager des négociations, ils semblent chercher à l'éviter. S'il en est ainsi, ce n'est pas seulement parce que les Britanniques sont gênés par les réactions du Commonwealth et les prétentions de leurs partenaires du traité de Stockholm (la Suisse refuse toute idée d'union douanière), c'est aussi parce qu'un fort parti spécule à Londres sur l'enlisement du Marché commun. Les problèmes de caractère politique qui se posent entre Paris et Bonn suffisent à réveiller ces espoirs. Mais, en outre, on se demande sérieusement à Londres si les Six ne vont pas perdre le concours américain dont ils ont bénéficié jusqu'à présent du fait de leur attitude en matière agricole. La façon dont les discussions sur la politique agricole commune sont engagées à Bruxelles ne permet pas en effet d'espérer d'arriver à une solution positive qui soit acceptable pour le G.A.T.T., et l'état d'esprit qui est celui des six délégations qui discutent le problème agricole est tel qu'il risque de nous aliéner les États-Unis.

(DE-CE 1945-1960, n° 764, f°s 240-242.)

[1] Sur les récentes conversations anglo-allemandes, voir ci-dessus les n°s 86 (et note), 103.

[2] Pour plus de détails, se reporter au télégramme de Bruxelles (délégation française auprès des Communautés européennes) n°s 594 à 603 du 14 septembre, non retenu. La quatrième partie (et non le titre IV) du traité de Rome concerne l'association des pays et territoires d'outre-mer.

168

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5078 à 5083 *Rabat, 13 octobre 1960.*
Urgent. Réservé.

(*Reçu :* le 14, 10 h. 35.)

J'ai remis ce matin la copie figurée de mes lettres de créance à M. Benjelloun, ministre de l'Éducation nationale, chargé par intérim du ministère des Affaires étrangères, en présence de M. Benhima, secrétaire général de ce département.

Après des paroles d'accueil très cordiales, M. Benjelloun n'a pas soulevé d'objection explicite sur la question de la Communauté (mon télégramme n° 5077)(1). Il a cependant relevé le terme, mais M. Benhima, avec M. Charles-Roux, s'était entretenu la veille à ce sujet; ayant fait un geste laissant entendre que la question était écartée, il n'a pas insisté.

Je note toutefois qu'un journal de l'opposition (mon télégramme n° 5077) a publié ce matin un article attaquant le gouvernement sur ce thème.

Sortant du protocole habituel à de telles présentations, M. Benjelloun s'est ensuite félicité, en prenant prétexte de ses propres fonctions et de celles que j'occupais au Département(2), de la bonne marche des relations franco-marocaines sur le plan culturel « relations qui ne soulèvent, a-t-il déclaré, aucun problème ».

Mais il a enchaîné sur ceux que posent, aux yeux du gouvernement marocain, les incidents de frontière(3). Il a souligné qu'il était conscient

(1) Également du 13 octobre, non retenu. D'après ce télégramme, le quotidient de l'U.N.F.P., *Ar Rai Al Amin*, soulignait que le titre d'ambassadeur extraordinaire de la République française et de la Communauté signifiait que M. Roger Seydoux représentait au Maroc les pays africains indépendants membres de la Communauté française et, par conséquent, la Mauritanie.

(2) M. Roger Seydoux avait occupé les fonctions de directeur général des Affaires culturelles et techniques au Département avant d'être nommé à la tête de l'ambassade de France à Rabat, en septembre 1960.

(3) Fin septembre, s'étaient multipliés les incidents de frontière. En raison d'infiltrations d'éléments F.L.N., le commandement militaire français au Sahara avait décidé de fermer la frontière dans le secteur de Figuig à partir du 26 septembre; à cette décision, le gouvernement marocain avait riposté le 28 en prétendant qu'un « bombardement intensif » avait eu lieu le 24 septembre en territoire marocain à proximité de Figuig. Le 27 septembre, un autre incident s'était produit dans la région de Saïdia, un poste militaire français ayant, dans une action de riposte, bombardé la périphérie de cette localité, située sur la Méditerranée. Des notes de protestation avaient été remises par M. Abdelkrim Benjelloun, ministre des Affaires étrangères par intérim, et M. Bekkaï, ministre de l'Intérieur, avait été dépêché d'urgence pour procéder à une enquête à Saïdia. Dans la matinée du 28 septembre enfin, une patrouille française de six hommes, en reconnaissance près de la frontière dans le secteur d'Ahfir (ex-Martimprey-du-Kiss) était faite prisonnière par des éléments des forces armées royales et dirigée sur Oujda, puis sur Rabat; M. Benjelloun avait déclaré que les membres de la patrouille seraient déférés devant une juridiction militaire pour y être jugés. Pour les Marocains en effet, c'était dans un but opérationnel que la patrouille française avait pénétré en territoire chérifien.

de la difficulté où j'étais mis au moment de mon arrivée à Rabat, en espérant que je contribuerais précisément à résoudre ces problèmes. Mais il a insisté à plusieurs reprises sur le fait que le prestige et l'autorité du Roi, maintenant responsable de la politique marocaine, se trouvaient directement engagés dans de telles affaires. C'est pourquoi le Roi avait chargé en la personne de M. Bekkai un membre de son entourage immédiat, au surplus ancien officier français, de lui faire rapport à ce sujet en se rendant sur place, et désigné également un ancien officier français comme gouverneur d'Oujda. Le ton de ces déclarations est resté constamment tendu.

J'ai répondu en marquant combien il était insolite de confronter l'ambassadeur de France, avant même la remise de ses lettres de créance, avec un problème aussi grave que celui d'une demande de fermeture de deux de nos postes consulaires [1]. Le gouvernement marocain avait bien pris l'initiative de poser le problème, puisqu'il s'agissait, de son propre aveu, d'incidents qui n'étaient pas nouveaux, et qu'au surplus, nous avions, de notre côté, fait très rapidement le nécessaire pour rouvrir la frontière aux travailleurs marocains de Figuig. J'ai rappelé que tous ces incidents n'avaient qu'une cause : les activités, inacceptables du point de vue français, que poursuivait le F.L.N. à partir du territoire marocain.

J'ai exprimé l'espoir qu'aucune mesure ne serait appliquée, ni publiée avant la remise de mes lettres de créance, dont je souhaitais connaître aussitôt que possible la date. M. Benjelloun a répondu que le Roi avait été saisi, que son emploi du temps était chargé et qu'il croyait que je pourrais être informé de la date dans un ou deux jours. Il pensait que celle-ci pourrait être le 19 octobre, ces cérémonies ayant lieu généralement le mercredi.

(Collection des télégrammes.)

169

M. Offroy, Ambassadeur de France à Lagos,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 223 à 229. *Lagos, 13 octobre 1960, 14 h 54.*

(Reçu : le 14, 11 h 1.)

L'entretien que j'ai eu ce matin avec M. Okotie-Eboh m'a confirmé dans le sentiment que la prochaine visite à Paris du ministre des

[1] Le 12 octobre, le secrétaire général marocain des Affaires étrangères remettait au chargé d'affaires de France une note lui signifiant la décision du gouvernement de Rabat de fermer le consulat général de France à Oujda, ainsi que la chancellerie de Bou-Arfa, le 15 octobre à midi. La communication prétendait notamment que « certains agents de ces deux postes consulaires avaient mené et continuaient à avoir une activité de nature à porter atteinte à l'ordre public marocain » (Télégramme de Rabat n°s 5043-5046 du 12 octobre, non retenu).

Finances aura une grande influence sur le développement des rapports franco-nigériens. La Fédération veut concentrer ses énergies sur le développement économique et social du pays. La rapidité de ce développement dépend de l'assistance technique, économique et financière qu'elle reçoit des pays industrialisés en raison de la modération de son gouvernement, de la stabilité de son économie, de l'importance et de la diversité de ses excédents exportables.

Elle espère inspirer confiance aux capitaux étrangers.

La question, pour le gouvernement fédéral, est de déterminer si la France doit être comptée au rang des grandes puissances qui peuvent et veulent coopérer au développement et à l'affermissement de la Nigeria. L'accueil réservé à M. Okotie-Eboh jouera un rôle important dans le jugement qu'on formera à Lagos sur ce point.

Le ministre fédéral désirerait vivement être reçu par M. Baumgartner, il voudrait l'entretenir de l'industrialisation de la Nigeria et de l'aide que nous pourrons apporter à la réalisation de quelques grands travaux de génie civil. Bien qu'il n'ait pas l'intention de traiter des problèmes de politique générale, il serait sensible aux égards que Votre Excellence pourra avoir pour lui. Il aimerait qu'on lui fasse connaître à Londres (Saint James Court Buckingham Gate - SW I) où il arrivera le samedi 15, le programme qui lui sera proposé pour son séjour à Paris (hôtel Bristol) qui aura lieu du 23 au 26 ou 27 octobre.

Le succès de la visite du ministre des Finances me paraît lié à la conclusion de l'accord actuellement en discussion avec les banques françaises et destiné à permettre entre autres l'édification d'un pont sur la rivière Kaduna et d'un hôpital dans la capitale régionale de Kaduna. Ces projets ont une importance particulière du fait qu'ils intéressent la région Nord, dont les chefs jouent un rôle prépondérant dans le gouvernement fédéral.

Il serait bon que M. Okotie-Eboh n'ignore pas, d'autre part, l'intérêt que nous portons au pont d'Onistsha. Ce serait un grand succès si la Nigeria confiait à une entreprise française la construction de cet ouvrage qui sera le premier édifié sur le cours inférieur du Niger et qui aura une valeur symbolique du fait qu'il reliera la région Est à la région Ouest. Les firmes françaises qui vont soumissionner semblent bien placées, elles devraient pouvoir emporter cette adjudication si elles obtiennent à Paris les concours qui leur permettront de présenter un plan de financement aussi pertinent que ceux de leurs concurrents. Mais il est évident que le but recherché par mon télégramme n° 214 [1] ne sera

[1] Du 6 octobre, non reproduit. Ce télégramme indiquait que le sujet qui dominait tous les entretiens avec les officiels nigériens était celui des prochaines expériences atomiques françaises au Sahara. Une grave menace pesait sur les intérêts français en Nigeria. L'ambassadeur recommandait en conséquence d'instituer entre la France et les intérêts économiques et financiers un lien assez puissant pour que le gouvernement de Lagos sentît la nécessité de ménager la France. L'occasion en serait fournie par le prochain voyage à Paris du ministre fédéral des Finances, M. Okotie-Ebo, auquel il faudrait promettre un concours financier important, dont la réalisation serait postérieure à la prochaine expérience atomique. Il faudrait créeer un choc psychologique et prendre, en faveur de la Nigeria, des initiatives que M. Ebo n'escomptait pas. Faute de quoi on devait s'attendre à ce que le boycott des entreprises françaises et leur exclusion de toutes les adjudications nous fissent perdre le plus important marché d'Afrique.

vraiment atteint que si la France se déclare prête à étudier le financement d'un ouvrage de grande envergure intéressant l'ensemble de la Fédération et ne considère pas comme hors de question l'octroi d'un prêt à faible taux d'intérêt et à long délai de remboursement (10 années environ). La construction d'un second pont reliant Lagos à la terre ferme remplirait toutes les conditions requises. Le coût de cet ouvrage est estimé à 7 millions de livres.

J'ai recueilli ce matin l'impression que le ministre fédéral allait en saisir le gouvernement français. Cette entrée spectaculaire de la technique française au Nigeria aurait des répercussions considérables sur les relations politiques et économiques des deux pays.

Je souhaiterais donc ardemment que les demandes de M. Okotie-Eboh soient prises en considération.

(Afrique-Levant. Nigeria NI-6-3.)

170

Note d'informations de l'État-major de la Défense nationale

Développement des relations entre F.L.N. et communisme

N. n° 11 EMGDN/REN/CER/BS. *Paris, 14 octobre 1960.*
Secret.

Le voyage de Ferhat Abbas dans les pays de l'Est [1], l'attitude nouvelle adoptée par l'U.R.S.S. [2], la menace communiste clairement évoquée par Bourguiba [3] ont donné un tour spectaculaire au développement des relations entre le F.L.N. et le bloc soviétique. Cette évolution revêt, du point de vue rebelle, deux aspects : d'une part, l'aide communiste est recherchée et acceptée en soi, par le G.P.R.A., comme un facteur de

[1] Le 29 septembre, Ferhat Abbas était arrivé à Pékin où, à un banquet offert par M. Chou En-Lai, il menaçait de provoquer l'internationalisation du conflit algérien. Il était reçu le lendemain par Mao Tse-Toung et le président de la République. Il avait une série d'entretiens avec Chou En-Lai. Le 4 octobre, il déclarait dans un discours que, soutenu par 650 millions de Chinois, le peuple algérien obtiendrait la victoire et s'en prenait aux États-Unis et à l'O.T.A.N., coupables de soutenir les colonialistes français. Le 5 octobre, un communiqué conjoint Chou En-Lai-Ferhat Abbas réaffirmait le soutien de la Chine populaire à la « juste lutte » du peuple algérien, condamnait les gouvernements de l'O.T.A.N., et spécialement les États-Unis, pour leur appui au gouvernement français et demandait « aux gouvernements et aux peuples d'Asie et d'Afrique de prendre des mesures efficaces pour soutenir résolument les peuples qui mènent une juste lutte pour sauvegarder et conquérir l'indépendance nationale ». F. Abbas quittait le 6 octobre Pékin pour Moscou, d'où il repartait le 10 octobre, après la publication, le 7, d'un communiqué publié à l'issue d'un entretien entre le président du G.P.R.A. et M. Kossyguine, premier vice-président du Conseil des ministres soviétique.

[2] Sur cette attitude, voir ci-dessus le n° 164 (et notes).

[3] Voir ci-après p. 503, note 1.

puissance pouvant le conduire à la victoire; d'autre part, le G.P.R.A. peut chercher par ce biais à frapper l'opinion momentanément de manière à enlever une décision à l'O.N.U. Quoi qu'il en soit, ces développements se traduisent par des faits sur lesquels il sera difficile de revenir par la suite et dont la gravité ne saurait échapper.

a. Il faut se reporter aux années précédentes pour apprécier le changement intervenu. Mise à part la propagande communiste qui a toujours été favorable à la rébellion algérienne, l'aide apportée par les pays de l'Est avait revêtu dans le passé un caractère fragmentaire.

Qu'elle s'exerçât dans le domaine militaire, humanitaire ou politique, cette aide — épisodique ou routinière suivant le cas — faisait apparaître un décalage entre les possibilités de l'aide communiste et la modestie de ses réalisations pratiques : phénomène particulièrement accusé de la part de l'U.R.S.S. — qui, en cela donnait le ton à ses satellites — et nettement moins, il faut en convenir, de la part de la Chine; celle-ci, — relativement tard venue dans l'aide au F.L.N. (1959) — s'est distinguée en affichant avec cynisme sa constante complicité et en prodiguant au F.L.N. les conseils de la plus grande intransigeance.

Un tel décalage provenait des réticences de l'un et l'autre camp :

— Du côté F.L.N., bien que nombre de cadres fussent imprégnés de pensée marxiste, le G.P.R.A. était divisé quant à l'opportunité d'une alliance communiste : il voulait bien en utiliser le secours, mais non jusqu'au point de risquer sa mise en tutelle;

— Du côté soviétique, on avait en tête de faire durer le conflit le plus longtemps qu'il se pourrait, tout en ménageant la possibilité d'implanter le communisme en Algérie au cours de la phase ultérieure : d'où une aide limitée, ne se proposant guère plus que de dissuader le G.P.R.A. de conclure prématurément la paix, tout en cherchant à susciter un courant de sympathie et à noyauter une rébellion qui était encore l'expression d'un « nationalisme bourgeois ». L'U.R.S.S. devait tenir compte en outre — surtout depuis l'avènement de la Ve République — de son souci de ménager la France.

b. L'année 1959-60 a vu se développer cette alliance; les derniers mois et, plus encore, les dernières semaines, ont vu s'accélérer ce qui — sous réserve que les événements le confirment — apparaît comme un engagement réciproque du F.L.N. et du monde communiste.

La Chine, qui avait commencé dès 1959 d'expédier au F.L.N. du matériel de guerre (radios, armes, puis 75 SR), a entamé au cours de l'été 1960 la formation sur son territoire de spécialistes militaires algériens (20 pilotes) et envisage aujourd'hui d'envoyer des « volontaires » sur le théâtre d'opérations. Elle a donné son accord (mai 1960) à l'établissement d'une « ambassade » du G.P.R.A. à Pékin qui doit être mise en place incessamment. Elle a reçu successivement, avec faste, cinq délégations du G.P.R.A., dont trois au cours de l'année écoulée : celle de Benkhedda en septembre 1959, celle de Krim et Boussouf en mai 1960 (1) lui

(1) Sur cette dernière visite de délégation, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 302 (note); ci-dessus les n°s 3, 35.

ont été l'occasion de donner le « coup de pouce » nécessaire et suffisant pour persuader le G.P.R.A. de durcir sa position à l'égard d'une négociation de cessez-le-feu. Celle de Ferhat-Abbas (29 septembre au 6 octobre 1960) a été reçue par Mao Tse-Toung, Chou En-Lai et les plus hauts dignitaires du régime; le communiqué conjoint, annonciateur d'une aide accrue, insiste sur la nécessité d'un « front uni » pour la lutte jusqu'à la « victoire finale ».

L'U.R.S.S. est sortie de sa réserve officielle au cours de l'été 1960. La violence antifrançaise de sa propagande, l'octroi au F.L.N. de bourses d'études et de secours financiers, les discours gouvernementaux, les récentes interventions à l'O.N.U. de M. Khrouchtchev ont successivement illustré cette nouvelle orientation qui est consacrée aujourd'hui :

— par la réception officielle — la première en date — à Moscou de Fehrat Abbas, « président du G.P.R.A. », accueilli par M. Kossyguine (vice-président du Conseil des ministres et membre du Praesidium);

— par la reconnaissance *de facto* du G.P.R.A. annoncée par M. Khrouchtchev à New York le 8 octobre, après qu'il eût déclaré à Krim : « Je vous souhaite la victoire » [1]. Cette annonce, reprise à Moscou par M. Kossyguine, y a été mise en relief par Ferhat Abbas qui a dit toute l'importance qu'il y attachait. Le 13 octobre à New York, M. Khrouchtchev a encore déclaré : « Je viens ici pour honorer les membres du gouvernement algérien que nous avons reconnu ». On annonce par ailleurs qu'un représentant permanent du F.L.N. doit être installé à Moscou.

Le G.P.R.A., quant à lui, a donné au cours de l'année écoulée un coup de barre antioccidental et en faveur du « camp socialiste ». Il diffuse actuellement un « mémorandum » dénonçant le pacte atlantique et l'inclusion de l'Algérie dans la sphère de l'O.T.A.N. Il a décidé tout récemment d'accepter l'arrivée de « volontaires » chinois. Il a délégué successivement à Pékin ses membres les plus représentatifs et jusqu'à son « président » qui passe pour le plus modéré d'entre eux. À son retour à Moscou, le 6 octobre, Abbas a justifié sa présence en réclamant l'aide soviétique contre le camp occidental, ajoutant : « Le bloc compact des pays socialistes est à nos côtés ». En même temps, Yazid à New York annonçait que les entretiens Krim Belkacem-Khrouchtchev s'étaient traduits par un « accord complet ».

À l'O.N.U. aujourd'hui, le projet qui retient l'attention est celui qui s'inspire apparemment des conceptions soviétiques : il prévoirait, en effet, la constitution d'une « Commission des Nations Unies » composée à tiers égaux par des représentants du monde occidental, du camp neutraliste et du bloc soviétique pour organiser et contrôler le référendum algérien.

[1] Sur cette reconnaissance, voir ci-dessus p. 489, note 1.

En Afrique du Nord, enfin, l'extension de l'aide communiste acceptée par le F.L.N. ne va pas sans faire courir aux pays voisins de l'Algérie un risque de contagion [1].

c. Ainsi, que ce soit sur le plan militaire ou politique, les attitudes présentes des deux parties montrent que les réticences de naguère sont dépassées et que la collaboration gagne rapidement du terrain. Ce changement s'explique par l'évolution de la rébellion algérienne et plus encore par l'évolution du contexte mondial.

La promotion internationale du monde afro-asiatique, les possibilités illustrées par l'affaire congolaise sont les éléments nouveaux dont les uns et les autres semblent avoir tiré la leçon.

Du côté soviétique, où l'on se soucie moins de ménager la France depuis l'échec de la Conférence au sommet, on semble aujourd'hui miser principalement sur le tiers monde. Celui-ci étant sensibilité au problème algérien plus qu'à tout autre, il est naturel que le bloc soviétique s'engage plus spectaculairement dans le soutien au F.L.N., et ce d'autant plus qu'une victoire prochaine de la rébellion est peut-être escomptée.

Du côté rebelle, les plus prudents semblent avoir abandonné leurs préventions, puisque le G.P.R.A. traite d'égal à égal avec les gouvernements socialistes sans craindre apparemment d'être investi par le communisme. Il le fait, pour une part, parce qu'il sent sa position mieux assurée et qu'en particulier, il bénéficie aujourd'hui d'un soutien élargi de la part du tiers monde, objet des sollicitations soviétiques. Il le fait aussi par nécessité tactique, dans sa volonté d'internationaliser l'affaire algérienne : le G.P.R.A. peut, en effet, espérer qu'une grave menace soviétique entraînerait *ipso facto* une intervention des autres puissances comme ce fut le cas à Suez : Bourguiba (dont on connaît les affinités avec Ferhat Abbas) en donnait récemment le conseil à l'ambassadeur soviétique à Tunis.

[1] *Note du document :* Les pays qui servent de support à l'appareil rebelle sont amenés d'ores et déjà à manifester leur attitude à l'égard de ces développements.

En Tunisie, Bourguiba vient de faire à ce sujet une déclaration :

— « En tant que chef d'État... je ne vois pas d'inconvénient à ce que la décolonisation se fasse par l'entremise de la Russie ou de la Chine. La paix en Algérie, l'indépendance de l'Algérie doivent se faire quelles que soient les voies suivies et quel que soit le prix ».

— À propos d'un « débarquement de matériel et d'hommes de Russie et de Chine » : « Nous ne pourrions nous opposer à une telle action, quoi qu'il nous en coûte » (7 octobre 1960).

Le Maroc a manifesté sa réticence — voire son hostilité à l'égard de l'arrivée sur son territoire de « volontaires » chinois. Mais le G.P.R.A. compte bien mettre à profit la position prise par Bourguiba pour amener le roi Mohamed V à une attitude également tolérante, tant en matière de volontaires que d'armes.

La R.A.U. a été remerciée par M. Chen Yi (ministre des Affaires étrangères chinois) pour la « coopération qui a permis à l'aide chinoise de parvenir en Algérie »; l'orateur a annoncé dans la même déclaration l'accroissement prochain de ces trafics transitant par Le Caire.

[Au cours de son discours précité du 7 octobre, prononcé devant l'Assemblée nationale tunisienne, M. Bourguiba s'était félicité de l'accession à l'indépendance des États de la Communauté et avait lancé un appel à la solidarité contre le colonialisme; il avait déclaré ne pas croire que le général de Gaulle pût mettre fin à la guerre d'Algérie : « Il est trop sensible aux pressions des ultras et il recule à chaque fois ». Puis il avait annoncé que son ambassadeur à Paris ne regagnerait pas son poste. Sur ce discours, voir également ci-après p. 509, note 1].

L'un des aspects les moins frappants de l'évolution du F.L.N. n'est pas l'adhésion sans réserve (1) exprimée par Ferhat Abbas à l'alliance chinoise et russe, à la perspective d'une aide accrue dans tous les domaines et à la conception proprement communiste de la lutte commune « contre le camp impérialiste , « pour la paix », « par la liquidation définitive du colonialisme ». Cet alignement d'Abbas sur les positions extêmes de ses collègues résulte, elle aussi, pour une part, du changement des conditions politiques externes. Mais elle traduit également, à l'intérieur du G.P.R.A., l'entraînement vers l'extrémisme de l'aide relativement modérée, prise dans le double engrenage du système collégial qui requiert l'unanimité de décision et de la logique révolutionnaire qui exige l'unité d'action (2).

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

171

M. Roger Seydoux, Abassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5143 à 5151. *Rabat, 15 octobre 1960.*
Réservé.

(*Reçu :* le 16, 2 h.)

Les autorités marocaines s'étaient, depuis un an, plaintes à maintes reprises des « activités » du consulat général de France à Oujda. Comme le sait le Département, elles avaient mis en cause nommément certains agents de ce poste, sans toutefois en réclamer la fermeture.

La décision qui vient d'être appliquée (3) semble avoir été préparée de longue date. Elle a été arrêtée en Conseil des ministres, présentée de la manière la plus formelle et avec des conditions de délai qui en font un geste inamical. Elle a été maintenue en dépit des interventions multiples

(1) *Note du document :* Dans l'allocution qu'il a prononcée le 6 octobre à Moscou, Ferhat Abbas a déclaré : « Si la guerre d'Algérie ne s'arrête pas,... elle risque de compromettre l'édification du socialisme ».

(2) À ce document est jointe une fiche de la division Renseignement du 1er octobre (« F.L.N. et communisme ») non reproduite. Elle énumère les différentes formes de l'aide communiste au F.L.N. : fourniture d'armements; aide militaire et technique; aide de style « humanitaire », « culturel » et formation de cadres; aide politique.

(3) Le 15 octobre, un communiqué du ministère chérifien de l'Information annonçait la fermeture du consulat général de France à Oujda, qui « s'(était) signalé à maintes reprises par des actes d'ingérence dans les affaires intérieures marocaines, par le comportement intolérable de certains de ses agents qui (avaient) plus d'une fois outrepassé le cadre normal de leur activité consulaire ». Pour une démarche de protestation effectuée dès le 14 auprès de M. Benhima, secrétaire général marocain des Affaires étrangères, se reporter au télégramme de Rabat n°s 5101 à 5108 du 14 octobre, non retenu.

et très pressantes de cette ambassade. Cette décision vient s'inscrire au terme de toute une série d'incidents à la frontière que le gouvernement marocain s'est employé à exploiter systématiquement, alors qu'en d'autres temps, des incidents analogues étaient réglés sans grandes difficultés sur le plan local et dans un cadre technique.

Or, pendant la même période, c'est-à-dire en fait depuis la signature de l'accord sur les bases [1], plusieurs personnalités marocaines exprimaient leur inquiétude sur les conséquences de ces faits et sur les réactions personnelles du Roi. Les indications que m'ont données M. Benjelloun, ministre par intérim des Affaires étrangères, ainsi que des personnalités qui approchent directement le Roi, celles qu'a recueillies le colonel Touya à Paris et à Rabat auprès du Prince, de M. Guedira et de M. Aouad, et M. Charles-Roux auprès du secrétaire général des Affaires étrangères témoignent, avec une remarquable concordance, de l'intention bien arrêtée du gouvernement marocain de se refuser en ce moment à un geste d'apaisement.

Les raisons de ce durcissement paraissent les suivantes :

1. En dépit des efforts du Prince pour présenter l'accord sur les bases comme un succès du gouvernement, l'opposition et, depuis la signature, la plupart des ministres le tiennent pour trop favorable à la France. L'opposition s'en est servie immédiatement pour renforcer son action : elle commence à faire observer que le Roi ne l'a pas encore ratifié. Le Prince et M. Guedira qui en avaient obtenu non sans difficulté la conclusion sont aujourd'hui à ce sujet en minorité au gouvernement : d'où sans doute pour celui-ci la nécessité de paraître « compenser » l'accord, aux yeux de l'opinion, par une attitude d'hostilité ou du moins de raideur à l'égard de la France.

2. Le F.L.N. a considéré sans nul doute cette convention comme une trahison du gouvernement marocain. Boussouf, qui ne semble pas avoir quitté Rabat depuis la signature, puis le Dr Khatib, auraient fait au gouvernement d'amers reproches. Or, au même moment, M. Bourguiba annonçait ses projets d'union Algérie-Tunisie [2]; la surenchère traditionnelle avec ce dernier est entrée en jeu : on veut éviter de laisser persister l'impression que le Maroc fait moins pour le F.L.N. que la Tunisie.

3. Il ressort de propos recueillis à divers échelons par mes collaborateurs depuis déjà plusieurs semaines que la délégation marocaine aux Nations Unies aurait retiré de l'atmosphère de New York et des débats la conviction que la France était définitivement isolée sur l'affaire algérienne, qu'elle serait forcément condamnée à l'Assemblée générale et que ce serait donc faire un faux calcul que de maintenir une attitude de relative réserve à l'égard des événements d'Algérie.

4. Certaines réactions d'opinion en France n'ont pu que renforcer les Marocains dans cet état d'esprit. La presse marocaine a très souvent ces

(1) Le 1er septembre : voir ci-dessus le n° 118.

(2) Sur ces projets, voir ci-dessus p. 324, note 4.

temps derniers exploité les prises de position de diverses publications françaises.

Il est donc possible, comme on me l'affirme de divers côtés, que le Roi se soit laissé convaincre qu'il y avait désormais peu de chances pour qu'il soit mis fin aux hostilités d'Algérie par la seule action de la France. Il estimerait donc nécessaire de réviser sa politique afin que le Maroc soit mis en mesure de tirer parti, le moment venu, de cet état de choses, ou du moins de n'en pas souffrir et par conséquent de procéder dès maintenant à une série de gestes de préférence spectaculaires, montrant le désaccord croissant du Maroc avec la France et sa résolution d'aider plus largement le F.L.N. La décision de fermer le consulat d'Oujda ne ferait alors que souligner de façon voyante le nouveau cours de la politique marocaine à notre égard.

On ne saurait exclure toutefois qu'il s'agisse encore d'un nouveau mouvement de pendule, c'est-à-dire de prises de position hostiles, destinées avant tout à impressionner l'opinion publique et à donner des gages au F.L.N., mais susceptibles d'être suivies à plus ou moins brève échéance d'une période de relative détente, elle aussi temporaire.

Quoi qu'il en soit, l'événement d'aujourd'hui fait entrer nos relations dans une phase critique et il ne faut pas se dissimuler que tout nouvel incident sur la frontière algérienne pourrait avoir, dans les jours qui viennent, des conséquences graves.

(Collection des télégrammes.)

172

M. DE VILLELUME, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À NEW DELHI,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n°s 1538 AS. *New Delhi, 18 octobre 1960.*

Dans la perspective de la session de l'Assemblée des Nations Unies, le problème de l'Algérie est reconsidéré avec particulière attention.

L'ambassade a tenu le Département régulièrement informé des diverses tendances qui sollicitent l'opinion et le gouvernement de l'Inde.

Le mouvement nationaliste algérien trouve ici de profondes sympathies dans tous les milieux.

L'Inde, par vocation historique, ne peut songer à se désintéresser de la volonté d'émancipation qui travaille les peuples réputés en tutelle. Mais le penchant se justifie autrement que par des réactions sentimentales ou de principe. Le gouvernement se soucie surtout du comportement d'une

minorité musulmane forte de quelque quarante millions de fidèles groupés en communautés influentes et sensibles à la division du sous-continent. Si l'attirance du Pakistan est en sommeil, elle est loin d'être éteinte. Au surplus, le litige qui porte sur le Cachemire maintient hypothèque sur la politique de l'Inde. Il recommande à son gouvernement d'éviter de s'aliéner le nationalisme arabe et l'opinion des nations afro-asiatiques.

D'autre part, Nehru est informé de la complexité du problème algérien. S'il ne retient pas toutes nos thèses, il mesure la gravité de ce qui est en jeu. Aussi avait-il conclu dans le sens d'une position modérée : en fait, le Premier ministre de l'Inde n'a cessé de ménager autant que possible l'opinion française et de lui accorder un sursis favorable. C'est ce qu'il importe de retenir par delà des attitudes qu'inspirent les circonstances.

Si Nehru a noué des contacts discrets avec le F.L.N., admis en Inde la présence officieuse d'un porte-parole du mouvement, laissé les critiques librement s'exprimer à l'encontre de la France au sein du parti du Congrès ou ailleurs, varié lui-même parfois dans l'expression de son sentiment, il s'est en tout cas abstenu de reconnaître *de facto* ou *de juro* le soi-disant « gouvernement de la République algérienne ». Même la tentative du G.P.R.A. d'obtenir un semblant de reconnaissance par le biais d'une adhésion aux conventions de Genève (1) fut considérée ici avec circonspection. Les démarches effectuées à Delhi par Nasser et par Ferhat Abbas (2) sont restées vaines. Et il est notoire qu'aux précédentes sessions de l'O.N.U., les délégués de l'Inde s'employèrent auprès de leurs collègues du groupe afro-asiatique pour faire écarter les projets de résolution les plus contestables.

Ainsi, les assurances maintes fois données à la France par le Premier ministre et par ses collaborateurs étaient confirmées dans les faits.

Au lendemain de son entrevue avec le général de Gaulle (3), Nehru avait espoir d'une solution qui procéderait de l'initiative de la France sans pour autant se faire d'illusion sur les difficultés de l'entreprise.

Les événements semblaient aller dans le sens de son attente. L'annonce d'un recours à l'autodétermination trouva écho favorable. La rencontre prévue à Melun (4) fut jugée de bon augure. L'évolution en cours dans la Communauté affirmait clairement la tendance.

(1) Sur cette tentative, voir *D.D.F.*, 1960-I, n°s 200 (et note), 292; ci-dessus le n° 49.

(2) L'influence modératrice de la délégation indienne à l'O.N.U. dans les années précédentes n'avait pas empêché l'installation en Inde en 1957 d'un bureau permanent du F.L.N., subventionné par le parti du Congrès. Toutefois, une visite de Ferhat Abbas en 1959 tendant à infléchir la position de l'Inde s'était soldée par un échec, Nehru ayant donné à son interlocuteur des conseils de prudence et réaffirmé au Parlement la décision de ne pas reconnaître le G.P.R.A. Le 11 avril 1960, le communiqué final d'une rencontre Nasser-Nehru à New Delhi exprimait la sympathie des deux pays pour les nationalistes algériens, en se référant à la fois à l'indépendance et à l'autodétermination.

(3) Le 8 mai précédent : *D.D.F.*, 1960-I, n° 206.

(4) Sur la rencontre de Melun, voir ci-dessus les n°s 4, 7.

Sur d'autres plans, la position adoptée par l'Inde trouvait également justification. À l'Est, l'Union soviétique, à la différence de la Chine, gardait une attitude prudente. De son côté, le Pakistan, en s'abstenant de reconnaître le G.P.R.A., continuait de fournir à l'Inde un alibi commode auprès des cercles musulmans.

Mais depuis, il y a eu l'échec des pourparlers de Melun et par ailleurs une détérioration marquée dans les relations internationales : la conjoncture est différente. Officiellement, Nehru n'a pas modifié ses conclusions; mais en Inde comme dans d'autres pays, le climat a sensiblement évolué. La presse, après s'être associée à l'espoir, ne cache plus sa déconvenue. Faute d'entrevoir l'éventualité d'une reprise des pourparlers, l'opinion s'irrite. Les dernières déclarations de Nehru [1] montrent que l'on y est sensible à l'échelon le plus haut. Il y a quelques jours à New York, devant l'Assemblée des Nations Unies, le Premier ministre a nuancé son attitude : il s'est référé au sentiment du groupe afro-asiatique pour souligner l'urgence d'une intervention de l'O.N.U. L'influence exercée par les dirigeants des États afro-asiatiques, la perspective de défections chez nos amis, la quasi-reconnaissance accordée par Khrouchtchev au G.P.R.A. [2] risquent de renforcer les réticences de l'Inde et de son gouvernement à la veille du débat aux Nations Unies.

(*MLA 4-9-7 Inde.*)

173

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4433 à 4444 [3]. *Tunis, 19 octobre 1960.*
Réservé.

(*Reçu :* 15 h. 45.)

Alors que le pseudo-gouvernement algérien est sur le point de se regrouper à Tunis et que l'on annonce ici de nouveaux entretiens entre Ferhat Abbas et M. Bourguiba, il ne paraît pas inutile d'analyser la position de la Tunisie dans l'affaire algérienne, à la lumière des déclara-

[1] Ces déclaration remontaient au 3 octobre, lorsque le Premier ministre indien avait évoqué la question algérienne à la tribune de New York en termes mesurés, mais en marquant sa sympathie au peuple algérien en lutte pour sa liberté. Il s'était déclaré convaincu que tous les pays afro-asiatiques et d'autres aussi étaient attentifs à ce problème urgent, « auquel les Nations Unies (devaient) se consacrer pour faire aboutir à une solution rapide ».

[2] Voir ci-dessus p. 489, note 1.

[3] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 256-267).

tions du chef de l'État à l'Assemblée nationale (mon télégramme n° 4273) (1), de ses propos à l'hebdomadaire *Afrique Action* (mon télégramme n° 4386 (2) comme du discours prononcé le 12 octobre par M. Mongi Slim à l'O.N.U. (télégramme de New York n° 2342) (3).

1. M. Bourguiba est inquiet. Quoi qu'il en dise, il ne paraît pas réellement résigné à faciliter une intervention de Pékin ou de Moscou en Afrique du Nord. Pour l'éviter, il cherche à ameuter l'opinion internationale en brandissant et en exploitant la menace d'une extension de la guerre froide.

L'effort principal porte sur les Américains. Le Président a recours à tous les arguments pour inquiéter Washington et l'amener à faire pression sur le France. Parallèlement, il continue de donner aux États-Unis des gages de fidélité (votes tunisiens aux Nations Unies sur le Thibet, la Hongrie, l'admission de la Chine communiste, critiques de l'attitude de l'U.R.S.S. dans l'affaire congolaise).

Mais le chef de l'État concentre aussi son action sur les États africains et plus particulièrement les pays membres de la Communauté. Sans leur contester le droit de s'efforcer de contribuer par leurs propres voies

(1) Le télégramme n° 4273, du 8 octobre, non retenu, analysait le discours prononcé la veille par le Président tunisien. Tout en considérant que le général de Gaulle désirait la négociation et la paix, il ne l'estimait pas capable de mettre fin à la guerre en Algérie : le Président avait rappelé auparavant la déception qu'il avait ressentie à la suite des conversations de Melun (Sur ces conversations, voir ci-dessus les n°s 4, 7). M. Bourguiba ne voyait pas d'inconvénient à recourir à la Russie ou à la Chine « pour venir à bout du colonialisme »; il souhaitait que ce fût là une étape décisive de nature soit à provoquer la libération de l'Algérie avec l'aide des communistes, soit à pousser les États-Unis à faire cesser la guerre, soit enfin à mettre d'accord Américains et Russes sur la fin des hostilités comme ils l'avaient fait en Indochine. Les États de la Communauté pouvaient tenter d'obtenir un règlement de l'affaire algérienne, mais ils ne sauraient, sans risque pour eux-mêmes, faire le jeu du colonialisme. L'union tuniso-algérienne (Sur cette idée, voir ci-dessus p. 324, note 4) était enfin une idée dont la mise en œuvre pourrait faciliter le règlement de l'affaire algérienne, ou en tout cas pallier les conséquences d'une extension de la guerre froide au Maghreb.

(2) Du 16 octobre, non retenu, ce télégramme reproduisait une déclaration du Président tunisien à l'hebdomadaire. Le Président relevait l'intérêt de la Chine et de l'U.R.S.S. pour l'Algérie; il se disait inquiet de l'installation de la guerre froide sur le continent africain, mais incapable de s'opposer à une aide qui pouvait faciliter la liberté de l'Algérie. Il espérait dans le « choc » nécessaire qui amènerait les Français à changer de politique, ce qui serait possible si l'Amérique le décidait. Il ne croyait pas par contre en une pression des pays de la Communauté sur la France. Il restait l'idée de l'union entre l'Algérie et la Tunisie, qui pourrait servir même après le cessez-le-feu. Il attendait enfin le retour de F. Abbas, alors en Extrême-Orient, pour examiner avec lui les résultats de son voyage.

(3) Du 10 octobre, non reproduit, qui transmettait un passage de l'intervention (du 10 et non du 12) du diplomate tunisien concernant la question algérienne. Ce dernier déplorait « la fin de non-recevoir » opposée par la France à « la bonne volonté manifestée par les représentants qualifiés du peuple algérien en lutte » à Melun, et l'intention du gouvernement français de faire de ces négociations « une capitulation ». Il dénonçait aussi la conférence de presse du général de Gaulle du 5 septembre (Sur cette conférence de presse, voir ci-dessus p. 295, note 1; l'*Année politique 1960,* p. 654-659) qui proposait au peuple algérien de déposer les armes et d'accepter le statut que Paris voudrait lui octroyer. L'attitude de la France était « une violation flagrante des dispositions de la charte des Nations Unies ». On ne pouvait reprocher aux Algériens de rechercher un appui venant de tous les horizons politiques. Après un rappel du discours du Président tunisien du 7 octobre (voir note précédente), le délégué tunisien recommandait la tenue d'un référendum en Algérie sous l'égide de l'O.N.U.

à la solution du problème algérien, il met en garde ces derniers contre les conséquences, selon lui désastreuses, de tentatives de médiation qui viseraient simplement à ménager la France et à lui laisser un répit.

2. Cette attitude de la Tunisie n'exclut nullement pou le moment une entente tactique avec le F.L.N. : les multiples entretiens que le Président a eus avec les chefs de l'organisation rebelle avant le départ de Ferhat Abbas pour la Chine et l'U.R.S.S. (1) pourraient laisser penser qu'un certain accord était intervenu entre eux à l'époque quant aux dispositions à prendre sur le plan international pour contraindre la France à changer de politique. Le Président aurait promis à cet effet le concours actif de sa diplomatie non seulement à New York, mais aussi en U.R.S.S., par le truchement de M. Mestiri.

Fidèle à sa position constante, M. Bourguiba serait mû à la fois par le désir de contenir dans certaines limites les initiatives de la rébellion et le souci de renforcer le camp des éléments modérés du F.L.N. qui tout en souhaitant l'internationalisation de l'affaire algérienne, ne désirent pas se couper de l'Occident.

Cependant, il est vraisemblable que pour donner des apaisements aux extrémistes de la rébellion, le chef de l'État ait, à un moment donné, consenti à faciliter l'arrivée en Tunisie d'armements lourds, tout en se ménageant peut-être certaines possibilités de contrôle sur l'utilisation de ce matériel. Le chef de l'État ne peut pas en effet ignorer les très graves conséquences que ceci comporterait sur les relations franco-tunisiennes; mais d'autre part, il sait quel parti il pourrait tirer de l'exploitation d'un incident aux frontières pour internationaliser l'affaire.

3. Dans l'immédiat, l'objectif des Tunisiens et du F.L.N. est identique : le vote d'une résolution préconisant l'intervention des Nations Unies.

M. Bourguiba ne paraît pas douter que grâce notamment au crédit qu'il s'est acquis à New York par son attitude dans l'affaire congolaise (2), l'instance internationale réagira favorablement. Il nourrit cependant peu d'illusions sur la portée d'une telle recommandation. Mais il en escompte deux avantages :

(1) Le 26 septembre, M. Ferhat Abbas quittait Tunis pour Pékin via Le Caire et Moscou : il avait été invité en Chine populaire par M. Chou En-Lai. La délégation qu'il présidait comprenait notamment MM. Ben Tobbal, « ministre de l'Intérieur » du G.P.R.A., Ahmed Boumendjel et Mohammed Ben Yahia, directeur du cabinet de Ferhat Abbas. La délégation algérienne, après son séjour en Chine et en U.R.S.S., quittait Moscou le 10 octobre. Pour plus de détails, voir ci-dessus p. 500, note 1.

(2) Dans le discours qu'il avait prononcé le 7 octobre, le Président tunisien avait dépeint l'anarchie intérieure du Congo et l'incapacité de ses dirigeants. Il avait rendu hommage à la Belgique en reconnaissant qu'elle n'avait pas fomenté de conflit dans son ancienne colonie. Il avait loué la prudence du secrétaire général de l'O.N.U. dans sa mission. Il avait critiqué aussi bien l'attitude de l'U.R.S.S. qui poursuivait au Congo une politique personnelle, que la volonté d'États africains comme la Guinée et le Ghana de profiter de la situation pour essayer de conquérir le leadership sur le continent africain (Télégramme n°s 4274-4280 du 9 octobre, non retenu). Le lendemain 10, à l'Assemblée générale, M. Mongi Slim rendait également hommage à l'action du Secrétaire général au Congo.

— D'une part, un « effet moral » qui dans son esprit contribuerait d'une façon déterminante à accélérer l'éveil de l'opinion française et à imposer une solution négociée. Le Président est en effet convaincu qu'il faudra bien en définitive que la France et le F.L.N. se mettent d'accord. Il croît ou il affecte cependant de considérer que le dialogue ne pourrait être efficace sans l'intervention de ce qu'il appelle « un tiers garant » : l'O.N.U., le Maghreb, moins sûrement la Communauté, mais sans doute de préférence M. Bourguiba lui-même;

— D'autre part, le fondement juridique d'une action ultérieure ou d'un recours plus dramatique à New York, au cas où se préciserait, avec intervention de l'Est, le risque d'une extension du conflit.

4. Car le Président se place d'ores et déjà dans l'hypothèse où ses efforts se révéleraient vains. Il craint que la non-reconnaissance par la France d'une décision de l'O.N.U., comme le refus du gouvernement français de céder aux pressions qui pourraient s'exercer sur lui, ne renforcent au sein du F.L.N. le camp des tenants de la guerre à outrance. Il ne serait plus alors possible d'empêcher la mise en œuvre des accords que l'organisation rebelle a pu passer avec les pays communistes. Ce qui ne serait encore maintenant qu'un chantage pourrait devenir réalité.

Ce serait pour tenter d'éviter cette situation que M. Bourguiba pourrait donner suite à son projet d'union tuniso-algérienne. Ce projet, dont les contours demeurent encore très imprécis puisque le Président indique lui-même qu'elle n'est qu'une idée en l'air, lui offrirait, croit-il, à la fois un titre pour une intervention éventuelle, et le moyen de forcer une action effective des Nations Unies qui pourrait empêcher un affrontement des deux blocs en Afrique du Nord. Mais le Président n'en réalise pas moins parfaitement les risques que cette entreprise comporte pour son pays et pour son régime. Il déclare qu'il ne s'engagerait pas dans une telle aventure aussi longtemps que la nouvelle administration américaine ne sera pas en place. De toute évidence, le chef de l'État tunisien espère, quel que soit le résultat des élections aux États-Unis, un changement de position de Washington dans l'affaire algérienne.

(Collection des télégrammes.)

174

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5222 à 5225. *Rabat, 20 octobre 1960.*

(Reçu : 12 h 50.)

J'ai présenté, hier matin, mes lettres de créance au roi du Maroc selon le protocole traditionnel [1].

La cérémonie s'est déroulée en présence des membres du gouvernement. Les princes Moulay Hassan et Moulay Abdallah étaient absents. D'après les renseignements recueillis par cette ambassade, le premier est grippé. Comme je l'avais fait savoir au Département, il n'y a pas eu d'allocution, mais seulement un échange de propos.

Il n'a été question, ni d'un côté ni de l'autre, de l'amitié franco-marocaine ou des bons rapports entre les deux pays, traditionnellement évoqués jusqu'à présent au cours des cérémonies de cet ordre.

Mais, alors que le directeur du Protocole m'avait fait prévoir de la part du Souverain des considérations de caractère purement protocolaire, celui-ci a, tout de suite après les paroles de bienvenue, déclaré qu'il espérait que je contribuerais à « résoudre les difficultés et renforcer les liens qui existent entre le Maroc et la France ». M'étant borné à répondre, sans faire allusion à ces liens, que je mettrais à résoudre ces difficultés un esprit de bonne volonté et de coopération, le Roi a dit : « Vous pourrez compter sur mon appui dans cette tâche », et a continué en me chargeant de transmettre ses vœux personnels au général de Gaulle et ses vœux de bonheur et de prospérité pour la France. J'ai répondu dans le même sens pour le Maroc.

[1] La date de la remise des lettres de créance avait fait l'objet d'une correspondance entre le Département et l'ambassade. Par télégramme n° 4058, du 17 octobre, 20 h. 55, non reproduit, le Département, qui faisait état de la promesse du prince Moulay Hassan au colonel Touya d'intervenir afin que la présentation des lettres eût lieu très rapidement, ne jugeait « guère possible de ne pas laisser un certain délai s'écouler avant que vous soyez reçu par le Roi ». Le Département souhaitait que la cérémonie n'eût lieu que la semaine suivante. Tout en estimant « délicat » et « désagréable » que la remise des lettres se produisît trois jours après la fermeture du consulat d'Oujda (Sur cette fermeture, voir ci-dessus le n° 171 et note), M. Roger Seydoux jugeait difficile de décommander la cérémonie, fixée par le directeur du Protocole marocain au 19 octobre, 10 h., le Roi pouvant ressentir le geste « comme une sorte d'affront personnel ». Étant donné la tension qui marquait les rapports franco-marocains, le risque existait qu'un nouvel incident n'ajournât plus longtemps encore cette remise : « Or, la situation difficile où je me suis trouvé depuis huit jours, sans pouvoir, devant les événements qui se préparaient et les mesures qui étaient appliquées, prendre aucun contact officiel, ni accomplir aucune démarche, ne pourrait se prolonger sans de sérieux inconvénients » (Télégramme de Rabat n°s 5179- 5182 du 18 octobre, 13 h. 50, non retenu). Le Département donnait son accord à M. Seydoux (Télégramme pour Rabat n° 4071 du 18 octobre).

Il a rappelé à un autre moment que j'avais déjà effectué un séjour dans ce pays sous « l'ancien régime » et a cité le nom de M. Ponsot [1].

Je me suis employé, pour ma part, à donner à cet entretien un caractère de gravité. L'attitude du Roi n'était pas différente, mais la longueur et la précision de ses propos, la satisfaction qu'il a montrée lorsque j'ai rappelé qu'il était compagnon de la Libération, les remerciements qu'il m'a faits en français pour clore l'entretien, ne paraissaient pas témoigner en tout cas d'une intention de marquer de l'hostilité à l'égard de la France.

(Collection des télégrammes.)

175

Note de la Direction des Affaires politiques [2] (Service du désarmement)

Intervention du délégué français sur le désarmement à la première Commission [3]

N. *Paris, 21 octobre 1960.*

Il semble qu'il y aurait intérêt à traiter particulièrement les points suivants.

I. Le rappel des thèses françaises sur le désarmement nucléaire paraît opportun pour les raisons suivantes :

a. Nous avons toujours soutenu l'idée que tout programme de désarmement devait mettre l'accent sur le désarmement nucléaire et nous avons proposé d'y parvenir par le contrôle des véhicules. Nous ne pouvons en le rappelant que nous attirer les sympathies du grand nombre d'États qui, comme l'ont révélé les débats de la Commission du désarmement au mois d'août dernier, sont très en faveur du désarmement nucléaire. Il y a là un courant d'opinion extrêmement fort que les Soviétiques, en proposant le « désarmement général et complet », ont su

[1] M. Roger Seydoux avait été, en 1933-1934, adjoint au directeur du cabinet du Résident général de France au Maroc, à une époque où M. Henri Ponsot occupait le poste de Résident général.

[2] Rédigée par M. Jean-Barthélémy Morel, secrétaire des Affaires étrangères.

[3] La première Commission de la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a siégé à New York du 11 octobre au 19 décembre 1960. M. Armand Bérard, représentant permanent de la France aux Nations Unies, est intervenu au nom de la France le 27 octobre.

utiliser à leur profit comme le prouvent les adhésions de Nehru et de Tito au plan Khrouchtchev.

b. Notre attachement au principe du désarmement nucléaire ne peut que servir notre crédit auprès des États de la Communauté et les détourner de se laisser tenter soit par le « désarmement général et complet », soit par des propositions comme celles, avancées par le délégué du Ghana, d'une neutralisation atomique africaine conduisant à une politique de désengagement. (Le représentant ghanéen a suggéré la création pour toute l'Afrique d'une zone interdite aux armements nucléaires et aux bases militaires étrangères.)

c. Le rappel de notre position sur la cessation des expériences et la reconversion des stocks peut être opportun au moment où la constitution de la force de frappe amènera probablement la France à reprendre ses expériences au Sahara (1). On pourrait sur ce point rappeler les déclarations du général de Gaulle à Westminster : « La France serait, pour sa part, très heureuse d'arrêter les expériences et les réalisations qu'elle entreprend pour se doter à son tour des moyens que possèdent les autres, dès lors que ceux-ci cesseraient d'en disposer (2). »

II. Il serait utile d'exposer sans excessive technicité la conception occidentale du contrôle et de montrer comment le plan Khrouchtchev du 23 septembre (3) ne diffère pas sur ce point des plans antérieurs, l'idée restant toujours que les opérations de contrôle sont limitées à l'opération de désarmement convenue. La proposition de créer, dans le cadre de l'O.N.U., une organisation internationale de contrôle peut, en effet, avoir fait impression.

III. M. Khrouchtchev ayant réitéré à New York ses allégations suivant lesquelles la délégation française au Comité des Dix avait soutenu des thèses différentes de celles de Rambouillet (4) sur l'élimination des véhicules, il y aurait lieu de renouveler nos mises au point antérieures.

IV. On peut se demander s'il serait très opportun de rappeler devant la première Commission la position prise par le général de Gaulle dans sa lettre du 12 août (5) relative à la nécessité de reprendre la négociation dans le cadre restreint des Dix. Un courant très fort en faveur de l'élargissement de l'organisme à qui serait confiée la négociation s'est en effet desssiné tant à la Commission du désarmement que lors de l'Assemblée générale. Les Anglais, les Italiens et les Canadiens se sont montrés eux-mêmes disposés à abandonner le principe de la parité. Néanmoins, une

(1) Une troisième explosion aura lieu le 27 décembre 1960.

(2) Lors de la visite du Général en Grande-Bretagne en avril 1960 : *D.D.F.,* 1960-I, n° 153.

(3) Publié par La Documentation française : *Documents sur le désarmement. Commission du désarmement (16-18 août 1960) et XVe session de l'Assemblée des Nations Unies. Débats devant l'Assemblée générale et devant les 1re, 2e et 5e Commissions (New York, 20 septembre-20 décembre 1960),* p. 63-66.

(4) Les entretiens de Rambouillet entre le général de Gaulle et Khrouchtchev ont eu lieu les 1er et 2 avril 1960 : *D.D.F.,* 1960-I, nos 146, 151.

(5) Publiée par La Documentation française, *id.,* p. 40-41. Sur cette lettre, voir également : l'*Année politique 1960,* p. 532-533.

déclaration nuancée sur la nécessité de négocier dans un cadre restreint des problèmes du désarmement paraît souhaitable.

En ce qui concerne les propositions de résolution dont est actuellement saisie la première Commission, on peut, semble-t-il, faire observer que le texte Macmillan [1], qui propose de confier à des experts techniques le rôle d'étudier les systèmes de contrôle et d'inspection possibles, paraît préférable au projet de résolution tripartite présenté par les Anglais, les Américains et les Italiens [2].

a. Il y a lieu de craindre, en effet, semble-t-il, que la proposition tripartite n'engage la discussion vers un débat sur les principes où il sera bien difficile de ne pas reprendre, au moins partiellement, ceux énoncés dans le projet de résolution Khrouchtchev. On risquerait ainsi de glisser vers une résolution 1378 [3] aggravée.

b. En outre, la proposition tripartite traite de façon très vague du point essentiel que constitue le contrôle et il y a lieu de craindre que les débats n'aboutissent à un texte où la position occidentale ne serait pas précisée avec assez de netteté.

(Désarmement DT-O.N.U.)

176

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3199, 3200 [4]. *Londres, 22 octobre 1960.*

(Reçu : 19 h. 35.)

M. Heath a conservé de ses entretiens de Paris [5] une impression agréable. Il admet sans difficulté que le temps n'est pas venu d'entre-

(1) Projet de résolution du Royaume-Uni du 14 octobre 1960, publié par La Documentation française, *id.,* p. 82-83.

(2) En date du 14 octobre 1960, publié par La Documentation française, *id.,* p. 81-82.

(3) Résolution adoptée par l'Assemblée générale sur le désarmement général et complet le 20 novembre 1959, publiée par La Documentation française : *Documents sur le désarmement. Commission du désarmement (10 septembre 1959) et XIVe session de l'Assemblée des Nations Unies. Débats devant l'Assemblée générale et sa Commission politique (New York, 15 septembre-13 décembre 1959),* p. 98.

(4) Télégramme communiqué à Bonn sous les n°s 209-210.

(5) M. Heath, alors ministre britannique chargé des questions européennes, est venu à Paris du 3 au 6 octobre pour s'entretenir avec MM. Couve de Murville et Debré de la « question de la coopération européenne et atlantique en général », et plus particulièrement des rapports entre les Six et les Sept. Du côté français, on a insisté sur la liaison étroite existant entre l'aspect politique et l'aspect économique de la coopération européenne (voir ci-dessus le n° 157). M. Heath devait ensuite, les 11 et 12 octobre, assister à Genève à la réunion des pays de l'A.E.L.E.

tiens conclusifs. Il se demande encore si nous serions disposés, en temps utile, à conclure. D'aucuns ici lui disent que non. Je lui ai répondu que c'était selon. Lui-même a dit l'autre jour à Scarborough que son objet présent était de trouver un terrain à partir duquel négocier. En ce qui nous concernait, le terrain était le traité de Rome et son application en cours. Londres ne devait pas attendre que nous prenions l'initiative de proposer des modifications à ce texte et à ces pratiques. Mon interlocuteur n'a opposé aucune remarque à cette présentation.

J'ai demandé alors si le *Home Work* dont on m'avait parlé se poursuivait ici. La réponse a été affirmative. Le ministre a ajouté toutefois que cette étude ne portait sur aucune idée nouvelle. Elle consistait seulement en l'analyse approfondie des quatre points évoqués par M. Selwyn Lloyd aux Communes en fin juillet [1].

J'ai constaté que l'on compte sur une reprise de contact avec Bonn dans une quinzaine de jours. J'ai cru comprendre qu'il s'agissait d'une rencontre d'experts. Je crois qu'on attend, de ce côté, des éléments positifs sur lesquels pourrait porter une nouvelle négociation. Comparant ces indications avec ce que je tiens de M. von Herwarth, il me semble que Londres se montre, quant aux dates comme quant à la substance, plus optimiste que Bonn. C'est le fait de gens qui n'ont pas d'idées en tête et qui espèrent en trouver chez autrui.

M. Heath a fait état, au cours de cet entretien, du mouvement qui s'affirme dans l'opinion publique anglaise en faveur de l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun. Le développement, nourri par l'étude des statistiques, est incontestable. Le discours Lloyd était une manière d'y faire face. On a parlé ces jours-ci d'une déclaration du Premier ministre sur le sujet. Le ministre, interrogé, a démenti cette rumeur.

(DE-CE 1945-1960, n° 755, f° 257.)

[1] Lors du débat du 25 juillet à la Chambre des Communes, M. Selwyn Lloyd avait affirmé qu'il ne fallait gêner en rien la Communauté des Six : « La Grande-Bretagne fait partie de l'Europe », déclarait-il, en ajoutant cependant : « Nous n'aurions pas le sens de nos responsabilités si nous décidions d'adhérer au Marché commun sans conditions. Je ne me suis pas prononcé contre notre entrée dans toute organisation européenne, mais il faut que nous sachions ce qu'elle sera et quels seront ses pouvoirs ». Le ministre avait demandé à cinq députés de voter la motion déposée par le gouvernement, aux termes de laquelle « la Chambre reconnai(ssait) la nécessité de l'unité économique et politique de l'Europe. Elle accueillerait favorablement l'adoption de dispositions appropriées à cette fin, dispositions qui (devaient) être satisfaisantes pour tous les gouvernements intéressés » (*Le Monde* du 27 juillet, p. 10). Toutefois, M. Maudling avait posé plusieurs conditions : il fallait que chacun fît des concessions sur les bases suivantes : 1° renforcer la petite zone de libre-échange; 2° obtenir une réduction de tous les tarifs douaniers; 3° maintenir des consultations très étroites avec les membres du Commonwealth; 4° créer une situation politique permettant la reprise des négociations avec l'Europe; 5° obtenir que Londres participe à tout effort coopératif européen, que ce soit avec l'OECE, l'OTAN ou toute autre organisation.

177

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 5288 à 5293, 5297 à 5302.
Très secret. Immédiat.
Réservé [1].

Rabat, 24-25 octobre 1960.

(*Reçu :* le 25, 11 h 40, 16 h. 40 [2].)

Pour le Ministre seulement.

Le Prince m'a accordé ce soir une première audience.

Après les compliments d'usage, il m'a prié de faire savoir au gouvernement français que le gouvernement marocain avait reçu une lettre de Krim Belkacem demandant aux autorités de ce pays de laisser transiter par le Maroc du matériel et des volontaires sino-soviétiques. Le gouvernement tunisien avait dû recevoir la même communication. À une lettre de ce genre, on ne peut, a précisé le Prince, répondre que par oui ou par non. Je serai obligé de répondre oui, car je ne suis pas seulement le prince Moulay Hassan, je suis aussi le vice-président du Conseil, l'héritier du trône, comptable avec son père de l'avenir du Maroc. L'Algérie sera très prochainement indépendante. Il ne s'agit pas pour nous de voler au secours de la victoire, mais nous devons soutenir le peuple algérien dans une phase décisive de sa lutte et le monde arabe ne nous pardonnerait jamais de nous être dérobés à ce devoir de solidarité.

J'ai répondu au Prince que la gravité de sa communication était telle que j'étais obligé d'attirer immédiatement son attention sur les conséquences qu'elle pouvait avoir et sur les réactions qu'elle ne manquerait pas de provoquer. J'ai rappelé d'abord les paroles prononcées par le général de Gaulle dans son discours de Cannes à l'égard du Maroc et de la Tunisie [3]. J'ai souligné qu'une décision de cette nature serait considérée comme un acte de cobelligérance déclarée avec la rébellion et qu'elle me paraissait devoir impliquer une révision radicale de toutes les relations franco-marocaines.

Devant de telles perspectives, je me croyais autorisé à lui demander si je devais transmettre à mon gouvernement cette communication, ainsi que la réponse que le Prince se proposait d'y faire. Il me déclara alors qu'aucune décision n'avait encore été prise et que la lettre de Krim Belkacem ferait l'objet, à son retour de Londres, d'une discussion très attentive en Conseil des ministres qui arrêterait la réponse définitive du gouvernement.

(1) « Très secret. Immédiat » pour les n°s 5288 à 5293; « Réservé » pour les n°s 5297 à 5302.
(2) Une annotation manuscrite concernant les n°s 5288-5293 indique : *Remis à 12 h.*
(3) Sur ces paroles, prononcées à l'occasion d'un voyage du Général dans le Sud-est, voir ci-après p. 525, note 2.

Le Prince s'étendit ensuite longuement sur les conséquences de la guerre d'Algérie au Maroc et sur les incidences qu'elle avait sur les relations franco-marocaines. Je rapporte ces propos dans un télégramme séparé. D'une manière générale, j'ai été frappé par la profonde inquiétude que le Prince manifestait devant les pressions exercées sur son gouvernement par le F.L.N., les pays arabes et aussi et peut-être surtout par l'opinion marocaine. Il ne m'a pas caché qu'il y avait là une arme redoutable entre les mains de l'opposition et que si une solution du problème algérien n'était pas dégagée dans les prochains mois, il craignait que l'influence de l'Occident tout entier — car ce n'était pas seulement des intérêts français qu'il s'agissait — ne soit définitivement compromise au Maroc et dans le reste de l'Afrique.

J'ai rapporté les propos du Prince dans la forme où ils m'ont été tenus, mais le ton sur lequel il s'est exprimé, le fait qu'il ait abordé par la suite d'autres sujets qui se situent dans la perspective normale des relations franco-marocaines m'incitent à me demander si le gouvernement marocain songe réellement à donner suite à une requête aussi lourde de conséquences ou s'il ne veut pas utiliser le moyen de pression qui lui est offert par le F.L.N. pour nous amener à accélérer le règlement du problème algérien.

Je ne puis de toute manière me défendre de l'impression que le gouvernement marocain se trouve de plus en plus acculé à un choix qu'il redoute, mais qu'il ne peut plus éluder dans un avenir qui apparaît relativement proche.

Je me réfère à mon télégramme n° 5288 (1)

Après m'avoir fait cette communication, le Prince, parlant à titre personnel, a ajouté les commentaires suivants.

Quelle que fût sa volonté de maintenir de bonnes relations avec la France dans l'intérêt des deux pays, la pression qui s'exerçait sur le plan intérieur et sur le plan international était telle qu'il était désormais impossible au gouvernement d'un pays arabe voisin de l'Algérie de ne pas s'engager davantage aux côtés du F.L.N. Moulay Hassan a noté incidemment qu'il considérait celui-ci comme « la seule organisation vraiment représentative du peuple algérien ».

Tout en contestant ce dernier point, j'ai fait observer au Prince qu'une telle prise de position ne comportait pas seulement un risque très grave pour le Maroc lui-même, mais qu'elle provoquerait vraisemblablement des interventions extérieures qui aboutiraient à créer en Afrique du Nord une situation comparable à celle du Congo et peut-être même à celle de la Corée. Je ne voyais pas en quoi le règlement du problème algérien en serait facilité. Le Prince savait bien en effet que sur le fond des choses, une solution valable ne pouvait être que franco-algérienne et que seul le général de Gaulle avait l'autorité nécessaire pour l'imposer.

Le Prince a reconnu, en se référant à sa récente expérience new yorkaise, que les recommandations de l'O.N.U. resteraient sans doute plato-

(1) Voir le début du document.

niques et ne feraient qu'irriter l'opinion française. Si l'on voulait vraiment régler le problème, ce ne pouvait être que par la reprise d'un dialogue fanco-algérien. Krim Belkacem, dont le Prince affirme qu'il n'est pas l'un des hommes les plus durs du G.P.R.A., s'en rendrait compte lui-même et souhaiterait cette reprise dans des conditions acceptables. Si le F.L.N. demandait l'aide sino-soviétique, c'est parce qu'au point où en étaient les choses, il ne voyait plus d'autre moyen de mettre fin à un conflit qui durait depuis six ans. Le temps des passages d'armes clandestins était révolu et la guerre allait entrer dans une nouvelle phase.

Comme je rappelais au Prince les déclarations du général de Gaulle sur le libre choix des Algériens, il répondit qu'à son avis, le F.L.N. ne redoutait pas l'épreuve du référendum pourvu que celui-ci s'effectuât avec une sincérité absolue. Le Maroc restait toujours disposé à favoriser une reprise des conversations sans désirer pour autant se mettre en avant dans une affaire où son intervention n'était pas souhaitée pour des raisons qu'il comprenait. Moulay Hassan rappela les efforts qui avaient été faits dans ce sens par le gouvernement marocain après l'appel du 14 juin [1]. Le roi du Maroc s'était alors engagé à fond auprès du G.P.R.A.

Le Prince lui-même, parlant comme si une rencontre avec le général de Gaulle était concevable, a ajouté : « Je vous en supplie, il faut que Paris comprenne que nous ne pouvons plus attendre, que nous sommes menacés par une extension de la guerre qui risque de recouvrir toute l'Afrique du Nord et de s'étendre à l'Afrique entière : la France y perdra les positions exceptionnelles qu'elle a acquises en Afrique, notamment au Maroc. »

Tout au long de cet entretien, mon interlocuteur a gardé un ton modéré et déférent envers le général de Gaulle. Finalement, le sens de ces propos semblait être que le Prince et son père n'avaient pas renoncé à l'espoir d'une prochaine initiative du président de la République sur l'affaire algérienne et que les indications qui seraient éventuellement données dans ce sens au roi du Maroc pourraient exercer une influence certaine sur son attitude [2].

(Collection des télégrammes.)

[1] Sur la déclaration du Général du 14 juin précédent, voir *D.D.F.,* 1960-I, n° 271 (note).

[2] Par télégramme n°s 4164-4166 du 26 octobre, 18 h. 45, non retenu, le Département faisait état d'un entretien entre le colonel Touya (alors au Maroc) et M. Laghzaoui, à la demande de celui-ci. Le Roi avait chargé l'ancien directeur dela Sûreté nationale marocaine de répéter ce que le Prince avait dit à l'ambassadeur. Le Roi avait décidé de donner son accord à la demande du F.L.N. Il mesurait toutes les conséquences de sa décision et comprenait qu'elle pourrait conduire à la belligérance. Il avait laissé au général de Gaulle tout le temps nécessaire pour essayer de régler le problème algérien, mais aucune solution n'était en vue et il existait une solidarité du monde africain que le Maroc ne pouvait méconnaître. Par ailleurs, M. Laghzaoui avait précisé que s'il se confirmait que Ben Bella avait quitté l'île d'Aix, le Roi, pour ne pas se laisser dépasser par l'opinion publique, expulserait deux ou trois cents Français, sans préjudice de ce qui pourrait se passer le 1er novembre à la faveur de la manifestation organisée pour l'indépendance algérienne.

178

NOTE DES SERVICES DU PREMIER MINISTRE [1]

Entretien avec M. Okala
ministre des Affaires étrangères du Cameroun

N. *Paris, 24 octobre 1960.*

J'ai rendu visite à M. Okala samedi 22 octobre. M. Okala, de retour des États-Unis [2], a appelé mon attention sur les points suivants :

1. M. Okala a tout d'abord déploré que la France ait laissé « les petites nations d'Afrique » toutes seules à l'O.N.U. [3]. Lui-même connaissait les Nations Unies et ne s'est donc pas trouvé dépaysé. Mais beaucoup de ses camarades, chefs des délégations des États africains de la Communauté, ont ressenti profondément leur isolement. L'attrait du groupe afro-asiatique en a donc été plus fort, d'autant qu'il existe une solidarité réelle entre les Africains.

Cette solidarité a joué notamment lors des invitations que les délégations ont données. Le Cameroun est le seul État qui n'ait pas invité le G.P.R.A. parce qu'il estimait essentiel non seulement que les Français soient présents à cette réception, mais encore qu'il leur soit réservé une place d'honneur. M. Okala s'en est d'ailleurs entretenu avec M. Yazid, venu faire une démarche auprès de lui pour être invité. M. Okala lui a dit franchement les choses : « Je tiens absolument à ce que la délégation française soit présente, donc je ne vous invite pas ». Il a répété ce langage aux délégués marocain et tunisien venus au secours de M. Yazid.

Il pense que pour remédier à cette carence de la France, il serait bon que celle-ci prenne une initiative. La France, à son avis, devrait reprendre à son compte les projets de motion tendant à ce que les grandes puissances accordent la garantie des frontières territoriales des « petites nations d'Afrique ». Un tel geste, d'après M. Okala, rendrait à la France le prestige qu'elle a momentanément perdu vis-à-vis de ces « petites nations ».

(1) Cette note a été rédigée par Mlle Françoise Duléry, chargée de mission au cabinet du Premier ministre, M. Michel Debré, à l'attention de ce dernier.

(2) M. Okala s'était rendu à New York à l'occasion de l'ouverture de la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 20 septembre. Le Cameroun, anciennement sous tutelle française, indépendant depuis le 1er janvier, faisait partie des onze états d'Afrique ex-française admis à l'ONU.

(3) Sur l'attitude de la France vis-à-vis des pays africains de la Communauté, du Cameroun et du Togo, se reporter au compte rendu établi par M. Marcel Beaux, administrateur en chef de la France d'outre-mer, à l'issue d'un séjour à New York du 20 septembre au 5 novembre, intitulé : « Assemblée générale de l'organisation des Nations Unies, XVe session, problèmes intéressant les pays africains de la Communauté », non reproduit; voir également les télégrammes de New York, n°s 2353-2357 du 10 octobre, et n°s 4000-4003 du 21 décembre, non reproduits.

Toutes les délégations africaines ont été invitées par M. Khrouchtchev. Celui-ci s'est livré, de l'aveu même de M. Okala, à une véritable offensive de séduction, les comblant de cadeaux. Le langage tenu par M. Khrouchtchev est le suivant : « Je ne comprends pas pourquoi les Occidentaux, tant les Américains que les Anglais et les Français, ne me comprennent pas. Je cherche à m'entendre avec eux et ils ne comprennent pas que ce n'est pas moi qui suis dangereux, mais la Chine. » M. Khrouchtchev a beaucoup insisté sur cette idée et M. Okala m'a dit que tous ses amis étaient convaincus. Il m'a même indiqué qu'il avait trouvé M. Khrouchtchev angoissé et qu'il avait l'impression que c'était un appel à l'aide.

2. Sur l'affaire d'Algérie, M. Okala est dans d'excellentes dispositions. Je lui ai dit qu'il était absolument essentiel qu'il n'y ait aucune publicité lors de la conférence d'Abidjan [1]. M. Okala insistera dans ce sens auprès de M. Ahidjo. Sur le fond, il m'a clairement affirmé que le F.L.N. ne représentait qu'une tendance et qu'il comprenait donc parfaitement la thèse française.

179

M. de Guiringaud, Ambassadeur de France à Accra,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 600/AL. *Accra, 24 octobre 1960.*

J'ai rendu compte par ailleurs de l'essentiel de la conversation que j'ai eue avec le président de la République lors de mon audience d'adieux.

L'atmosphère en fut des plus cordiales. À l'exception d'une brève allusion au Togo pour se défendre de vouloir « l'avaler », le Président [2] n'évoqua à aucun moment les sujets qui ont fourni à plusieurs reprises, pendant ma mission, des prétextes à la détérioration de nos relations avec le Ghana.

J'ai mis à profit ces bonnes dispositions pour orienter l'entretien sur la coopération technique. J'ai exposé au Président l'intérêt qu'aurait son pays, dont les relations avec les États d'expression française qui l'envi-

[1] La conférence d'Abidjan s'était déroulée du 24 au 26 octobre, une invitation ayant été lancée à tous « les responsables des États africains de l'ancienne Communauté » ainsi qu'au Cameroun et au Togo « pour trouver en commun une solution des problèmes qui les préoccupaient tous ». Les problèmes algérien, congolais et mauritanien devaient faire l'objet des délibérations. S'ils observaient une très grande discrétion sur les deux premiers problèmes, les États participants affirmaient par contre leur entière solidarité avec la Mauritanie dont ils « s'engage(aient) sans réserve à soutenir la candidature à l'ONU ». Ils tombaient d'accord « pour adopter une attitude commune sur tous les problèmes internationaux, et en particulier sur les problèmes africains ».

[2] M. Nkrumah.

ronnent vont se développer, à recourir, plus fréquemment qu'il ne l'a fait jusqu'ici, à l'aide que la France pourrait lui apporter dans les domaines techniques et culturels. J'ai évoqué notamment l'envoi d'étudiants et de stagiaires plus nombreux dans nos universités, nos institutions spéciales et nos usines; j'ai également mentionné la part que des industries françaises pourraient prendre aux grands travaux d'équipement de ce pays, soulignant la haute valeur technique de certaines de nos firmes et leurs prix relativement avantageux.

Renchérissant sur mes propos, le Président m'a répondu qu'il était tout disposé à conclure avec nous des accords sur le modèle de ceux que le Ghana a signés au mois d'août avec l'U.R.S.S. (ma dépêche n° 508/AL du 6 septembre 1960 (1)).

M. Imoru Egala, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, à qui je rapportais cette suggestion du Président, a abondé dans le même sens.

Si l'on en croit ces déclarations, le moment paraît venu de donner une impulsion nouvelle à nos échanges culturels et techniques qui, depuis plus de deux ans, ont été entravés par l'atmosphère de méfiance et d'hostilité qui régnait à notre égard dans les milieux gouvernementaux.

Depuis l'annonce de nos expérimentations nucléaires, en effet, nos firmes et nos experts ont été l'objet d'un ostracisme qui reflétait l'animosité provoquée par les différends d'ordre politique entre les deux pays. Comme le sait le Département, un seul expert français, M. Le Corre, put être envoyé au Ghana; sa mission dans le domaine de la formation professionnelle fut couronnée de succès sans pourtant que la presse consente à en faire la moindre mention (2).

Cette ambassade a, d'autre part, continué à octroyer des bourses culturelles et techniques. Leurs bénéficiaires reviennent tous entièrement satisfaits de leur séjour en France. La diffusion croissante de la langue française devrait d'ailleurs multiplier à l'avenir les candidats.

Si le gouvernement ghanéen comprend maintenant qu'il a intérêt à développer ses échanges avec un pays dont la langue et la culture prévalent dans les États africains voisins — et le Président m'a paru particulièrement sensible à cette constatation — de nouvelles perspectives peuvent s'ouvrir à notre coopération technique dans ce pays. Encore faut-il que l'accalmie qui a succédé à la campagne antifrançaise soit durable et que les affaires d'Afrique du Nord ou nos expérimentations nucléaires ne soient pas l'occasion de la ranimer.

(Afrique-Levant. Ghana GH-6-4.)

(1) Document non reproduit. Le 25 août 1960, un accord culturel entre le Ghana et l'U.R.S.S. était signé à Accra, tandis qu'à Moscou étaient signés un accord d'assistance technique, un accord commercial, un prêt soviétique à long terme de 160 millions de roubles au Ghana.

(2) Note manuscrite en marge du document : *M'en parler.*

180

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. n°s 5553 à 5558 (1). *Paris, 25 octobre 1960, 9 h.* (2).
Très urgent. Réservé.

Réponse à la note soviétique du 26 septembre sur Berlin (3).

Le gouvernement français accuse réception de la note du gouvernement soviétique du 26 septembre.

Le gouvernement français ne peut pas admettre l'affirmation du gouvernement soviétique selon laquelle la question de la circulation entre les deux parties de Berlin est de la compétence exclusive de l'Allemagne de l'Est. Aux termes des accords auxquels l'U.R.S.S. est partie, elle est de la compétence exclusive des quatre puissances.

En ce qui concerne l'accord de New York du 4 mai 1949 et l'accord de Paris du Conseil des ministres des Affaires étrangères du 20 juin 1949 (4), le gouvernement français ne peut que s'en tenir aux termes de sa note du 12 septembre (5). Le gouvernement soviétique ne saurait, en effet, se soustraire unilatéralement aux obligations qu'il a alors contractées. C'est en vertu du même principe que, dans leurs notes des 3 et 27 octobre 1955 relatives à la convention conclue le 20 septembre 1955 entre l'U.R.S.S. et les autorités est-allemandes (6), les trois puissances ont déclaré nettement que l'Union soviétique restait à leurs yeux liée par les engagements qu'elle avait assumés à leur égard au sujet de l'Allemagne. Les arrangements pris entre l'U.R.S.S. et les autorités est-allemandes ne peuvent affecter en aucune manière les responsabilités des quatre puissances en ce qui concerne la circulation à Berlin. Le gouvernement français ne reconnaît à aucune des parties aux accords relatifs au statut quadripartite de la ville le droit de se libérer de ses responsabilités sans le consentement des autres parties.

De même, le gouvernement français ne peut pas admettre que le gouvernement soviétique affirme de nouveau que Berlin est situé sur le territoire de l'Allemagne de l'Est et que le secteur oriental de Berlin est la capitale de l'Allemagne de l'Est.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Bonn (n°s 5878-5883), Londres (n°s 13949-13954), Washington (n°s 16231-16236).

(2) Ce télégramme, daté du 24 octobre, a été expédié le 25 octobre.

(3) La note soviétique du 26 septembre sur Berlin est ci-dessus reproduite sous le n° 142.

(4) Sur ces accords, se reporter au *Dossier de l'affaire de Berlin*, Berlin (1944-1962), préparé par M. A. Molter, Union de l'Europe occidentale, assemblée, Commission des affaires générales, huitième session ordinaire, décembre 1962, (A/UEO/GA (62) 44), p. 16, 18, 19.

(5) Ci-dessus reproduite sous le n° 111.

(6) Sur le sujet, voir *D.D.F.* 1955-II, n° 333 (et notes).

Le gouvernement français doit également appeler l'attention du gouvernement soviétique sur le fait que les corridors aériens d'accès à Berlin ont été établis par une décision du Conseil de contrôle allié du 30 novembre 1945 (1). Le statut des corridors n'a pas été l'objet de modifications postérieures et, ainsi qu'il ressort clairement de la décision du Conseil de contrôle allié, les trois puissances ont le droit d'utiliser ces corridors sans restriction. En raison de la position prise par le gouvernement soviétique, le gouvernement français l'avertit que toute tentative, de quelque origine que ce soit, en vue de restreindre ce droit, créerait une situation dangereuse et qu'il tiendrait l'U.R.S.S. pour responsable des conséquences qui pourraient en résulter.

Le gouvernement français croit enfin nécessaire de faire remarquer qu'aucune des trois puissances n'a cherché ces derniers temps à susciter une tension à Berlin. Les manifestations qui y ont eu lieu récemment et auxquelles la note soviétique se réfère ne constituent pas des faits nouveaux. Chaque année, des manifestations semblables ont été organisées à Berlin et elles n'ont jamais menacé l'ordre public de la ville. Ces manifestations ont été utilisées, cette année, comme prétexte pour déclencher des actions illégales et recourir à des menaces qui, comme le gouvernement français l'a relevé dans sa note du 12 septembre, peuvent seulement conduire à une détérioration de la situation. Le gouvernement français persiste à croire que le gouvernement soviétique évitera un tel état de choses et remplira toutes ses obligations internationales en ce qui concerne Berlin.

(Europe-R.F.A. Berlin EU 6-35-1.)

181

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 5562-5563 (2). Urgent. *Paris, 25 octobre 1960, 11 h. 45.*
Réservé.

Je vous confirme qu'il ne me paraît pas opportun que vous demandiez à voir M. Khrouchtchev à propos des affaires algériennes. Les

(1) Une note (110) (*a*) du 30 novembre 1945 du Conseil de contrôle interallié définit les trois couloirs aériens conduisant de Berlin vers Hambourg, Hanovre et Francfort-sur-le-Main respectivement. Cette note est reprise dans le document quadripartite CONL/P (45)63. Le statut des corridors n'a pas été l'objet de modifications postérieures. Les trois puissances ont le droit d'utiliser sans restriction ces couloirs aériens. Le gouvernement soviétique avance l'argumentation selon laquelle cet accord aurait été privé d'effet à la suite de la signature entre le gouvernement soviétique et les autorités est-allemandes de la convention du 20 septembre 1955, ce que n'accepte pas le gouvernement français.

(2) Ce télégramme, communiqué à Londres (nos 13958-13959) et à Washington (nos 16240-16241), est signé du Ministre lui-même.

positions prises publiquement par ce dernier [1] appellent un autre genre de réaction. Les déclarations récentes à Nice du président de la République [2] constituent à cet égard un premier avertissement.

Par contre, je verrais avantage à ce que vous mettiez à profit la première occasion où vous verrez M. Gromyko pour lui confirmer notre position bien connue que toute reconnaissance *de jure* du F.L.N. amènerait une rupture immédiate de nos relations diplomatiques avec la Russie. Le gouvernement soviétique ne peut s'attendre d'autre part à ce que le gouvernement français accepte de voir son ambassade à Moscou participer à des manifestations où seraient invités des représentants du F.L.N. Si le cas se présentait, vous auriez à ne pas vous rendre à de telles manifestations ou à vous en retirer aussitôt et le gouvernement en tirerait les conséquences concernant les invitations qu'il adresse à Paris à M. Vinogradov.

J'ajoute pour votre information que, dans les conditions actuelles, je n'ai pas l'intention de donner suite pour le moment aux négociations convenues lors de la visite à Paris de M. Khrouchtchev [3] pour la conclusion d'un nouvel accord commercial à long terme. L'ambassade soviétique est d'ores et déjà informée que la date précédemment envisagée du 10 novembre ne nous convient pas.

(MLA 4-9-9 U.R.S.S.)

[1] Pour les positions prises par le leader soviétique à l'O.N.U. sur ce problème, voir ci-dessus p. 413, note 2. Le 20 octobre, M. Khrouchtchev, au stade Lénine, avait parlé longuement et très durement de la politique française en Algérie. Il avait fait un exposé historique destiné à montrer qu'il avait toujours condamné cette politique; déclaré que le général de Gaulle, « amené au pouvoir par un putsch militaire », avait d'abord proclamé le principe de l'autodétermination pour montrer ensuite qu'il l'interprétait dans un sens restrictif; repris les formules de « reconnaissance de fait du G.P.R.A. » qu'il avait employées à l'O.N.U. et conclu en adressant ses vœux au peuple algérien. (Télégramme n° 4308 du 20 octobre, non reproduit). Pour le texte du passage du discours relatif à l'Algérie, voir le télégramme de Moscou n° 4312 du 21 octobre, également non retenu.

[2] À l'occasion d'un bref voyage dans les départements alpins du Sud-est, du 21 au 24 octobre, le Général avait abordé entre autres sujets le problème algérien. À Nice, le dernier jour, il avait réaffirmé son attachement au principe de l'« Algérie algérienne » dont il était convaincu qu'elle voudrait « rester unie à la France à toutes sortes d'égards ». Il avait fustigé « un certain empire » qui prétendait intervenir dans la solution de ce problème, alors qu'il tenait sous son joug « toutes sortes de peuples, qui furent conquis naguère par les tsars ou plus récemment par lui-même ». Il jugeait « incompréhensible » que les dirigeants de l'insurrection algérienne « accept(assent) la protection de cet empire » et que la Tunisie et le Maroc « accept(assent) de voir déployer chez eux les moyens des totalitaires par le truchement des émigrés fanatiques que nous savons ». (*Le Monde* du 25 octobre, p. 4).

[3] Qui avait eu lieu du 23 mars au 2 avril : *D.D.F.,* 1960-I, n°s 146, 151.

182

M. Gorse, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 741 à 746. *Bruxelles, 25 octobre 1960.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

Comme je l'ai indiqué dans mon télex n° 713 [1], les représentants permanents n'ont, à aucun moment, été saisis des projets relatifs à un éventuel regroupement des institutions européennes dans un seul centre administratif qui doit être édifié à Bruxelles.

Il n'en demeure pas moins que les études relatives à ce regroupement et dont j'avais, en son temps, informé le Département ont été activement poursuivies. Selon les renseignements que j'ai pu recueillir, les travaux relatifs à l'aménagement de ce vaste complexe administratif pourraient commencer au mois d'avril prochain. Ces travaux seraient financés sur des fonds publics belges et un crédit de trois cents millions de francs belges serait prévu pour la première tranche de 1961. Les autorités locales précisent qu'au cas où les institutions européennes ne s'installeraient pas dans ces bâtiments, ceux-ci seront utilisés par leur propre administration. Elles n'ont donc pas besoin d'une décision immédiate de ces institutions pour commencer les travaux.

Les projets qui ont été conçus permettront de loger dans de vastes bâtiments, rationnellement aménagés, les deux Commissions et les services du Conseil des ministres. Nous nous trouvons donc en présence d'une opération de grande envergure, tendant à la création d'un très important centre administratif auquel il ne restera plus, le moment opportun, qu'à donner le nom de « district européen ».

On peut se demander, sur un plan strictement juridique et administratif, dans quelle mesure il nous est possible de nous opposer à cette opération. En effet, les décisions des ministres relatives au siège peuvent être interprétées comme n'interdisant qu'un éventuel transfert des institutions dans une autre ville. À l'intérieur de Bruxelles, les Commissions peuvent prétendre qu'il s'agit d'un simple aménagement de leur implantation actuelle. Elles pourront avancer des arguments de rationalisation du fonctionnement de leurs services et d'économie. En effet, selon les renseignements en ma possession, le gouvernement belge serait disposé à louer aux institutions ces bâtiments à un prix inférieur à celui que représente la location actuelle des cinq ou six immeubles dans lesquels ces institutions sont actuellement dispersées. Ce n'est donc même pas au moment de la discussion du budget que nous serons en état de nous opposer à cette opération.

[1] Ne figure pas dans le dossier.

Dans la mesure où nous estimerions ce regroupement inopportun, resterait ouverte la possibilité de faire savoir aux institutions et à nos partenaires que celui-ci, étant donné son caractère politique, ne pourrait être opéré qu'après une délibération des représentants des gouvernements. Encore risquerions-nous, dans cette opération, d'être isolés si nous ne nous assurons par avance de l'appui du gouvernement italien qui me paraît, en l'état actuel des choses, notre seul allié possible dans cette affaire.

(Europe 1956-1960. Questions internationales, n° 169, f° 199.)

183

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5337 à 5342. *Rabat, 25 octobre 1960.*

(*Reçu :* le 26, 13 h. 45.)

Dans le cadre des échanges de vues qui ont lieu régulièrement, le conseiller à la Coopération technique de cette ambassade s'est entretenu avec M. Brent, chef de la mission de l'International Cooperation Administration, assisté de deux de ses adjoints.

M. Brent a fait le point des activités de l'assistance technique américaine au Maroc. Selon lui, celle-ci n'a pas pris d'initiatives marquantes au cours des derniers mois. Dans le domaine agricole, quelques experts en nombre limité ont été chargés de missions de courte durée auprès du service de la Recherche agronomique. L'école modèle de Mechra Bel Ksiri (les télégrammes de cette ambassade n°s 3247 et 3548)(1) a commencé à fonctionner et comprend actuellement 130 élèves. Un projet de voyage aux États-Unis groupant une quinzaine d'éleveurs marocains est actuellement à l'étude.

En ce qui concerne le ministère des Travaux publics, le chef de la mission de l'I.C.A. s'est borné à mentionner l'envoi au Maroc de trois urbanistes destinés à étudier la reconstruction d'Agadir et celui d'un expert en matière de routes.

M. Brent a également indiqué qu'un expert américain, le professeur Mellissan, était arrivé il y a une quinzaine de jours à l'École marocaine d'administration. Ce professeur, qui vient du Vietnam, serait chargé de donner aux élèves marocains, des notions de pratique administrative et

(1) Qu'il a paru superflu de retenir.

d'organisation et méthodes. D'après M. Brent, la venue de cet expert aurait été provoquée par une demande du gouvernement marocain consécutive au séminaire sur « Les problèmes d'organisation et méthodes dans l'administration publique » qui s'est tenu à Rabat en mai dernier sous l'égide des Nations Unies et au cours duquel un expert de l'I.C.A. avait exposé les conceptions américaines dans ce domaine. Mon collaborateur lui ayant demandé si les stages d'élèves de l'École marocaine d'administration aux États-Unis seraient poursuivis, M. Brent a précisé que des pourparlers avaient lieu actuellement avec les autorités marocaines en vue de l'envoi de six à huit stagiaires.

Se référant aux entretiens que j'ai eus à Washington les 11 et 12 juillet avec les représentants du département d'État et M. Riddelberger, directeur de l'International Cooperation Agency, mon collaborateur a rappelé les réserves que de telles actions appelaient de notre part. Nous estimions en effet regrettable que les États-Unis prennent des initiatives tendant à faire donner aux futurs fonctionnaires marocains un enseignement dans une autre langue que le français; cette double formation risquait d'autre part de se révéler peu profitable aux intéressés.

M. Brent a répondu que le gouvernement marocain avait exprimé le désir de recevoir une aide des États-Unis dans ce domaine, afin de pouvoir comparer les conceptions américaines aux conceptions françaises; il était très difficile à l'I.C.A. d'opposer un refus formel. Il a souligné que l'enseignement de M. Mellissan, qui serait donné en français, se limiterait à l'étude de cas concrets et éviterait de proposer des théories différentes de celles qui avaient été exposées à ces étudiants. Il a cru bon d'ajouter qu'il valait mieux voir le Maroc partager entre les États-Unis et la France l'aide qu'il demandait à l'étranger dans ce domaine, plutôt que se tourner vers les pays de l'Est.

Mon collaborateur a, de son côté, exposé la situation en ce qui concerne l'assistance technique française au Maroc. Il a fait état des effectifs actuels des fonctionnaires français servant au titre de la coopération technique. Il a particulièrement insisté sur l'effort fait par le Département pour mettre à la disposition du Maroc toutes les bourses nécessaires à la formation de ses cadres administratifs et techniques.

(Collection des télégrammes.)

184

NOTE DU MINISTRE [1]

N. *Paris, 25 octobre 1960.*

J'ai reçu l'ambassadeur d'Allemagne, sur ma convocation, le 25 octobre à 17 h. 30.

J'ai d'abord indiqué à M. Blankenhorn qu'il nous paraissait bien difficile de changer la date, prévue pour le 5 décembre, de la réunion des chefs d'État et de gouvernement [2]. Tous nos partenaires avaient accepté et il ne paraissait pas y avoir de motifs impérieux pour changer.

Indiquant à l'ambassadeur que je lui parlais maintenant à titre personnel, j'ai évoqué ensuite le problème des relations franco-allemandes. Nous avions l'impression sinon de malaise, du moins d'incertitude. Nous ne comprenions pas en particulier où en était maintenant le Chancelier. Est-il toujours partisan de cette politique qui est la nôtre, à savoir l'entente franco-allemande et la construction européenne ?

Nous savions que beaucoup de bruits couraient à Bonn sur l'avenir politique en France et que beaucoup de gens s'imaginaient que le général de Gaulle allait bientôt partir. Nous savions en particulier que ces idées étaient répandues par beaucoup de nos compatriotes. Si M. Adenauer les partageait, il se trompait. Et d'ailleurs, s'il en était ainsi, ce ne serait certainement pas les anciennes équipes qui reviendraient au pouvoir, et la coopération européenne serait terminée pour longtemps.

Depuis l'entrevue de Rambouillet [3], où nous avions eu l'impression que le Chancelier était d'accord sur l'offre que lui faisait le général de Gaulle quant à son principe, nous avions tenu compte pratiquement de toutes les critiques qui avaient été formulées contre nos projets, soit en ce qui concerne les institutions européennes, soit en ce qui concerne l'O.T.A.N. Nous étions venus le dire à Bonn le 7 octobre. Nous avions encore eu l'impression d'être d'accord avec le Chancelier. Et puis aussitôt après, tout avait recommencé comme après Rambouillet.

Alors, nous ne comprenions plus. Il paraissait clair que l'idée de reporter la réunion du 5 au 12 décembre n'avait pour objet que de noyer celle-ci dans toutes les rencontres du milieu de décembre [4]. Nous dési-

(1) Signée de la main même du Ministre.

(2) La date du 5 décembre avait été arrêtée lors des entretiens franco-allemands de Bonn des 7 et 8 octobre : voir ci-dessus p. 485.

(3) Sur cette entrevue, fin juillet, voir ci-dessus le n° 54.

(4) Le télégramme de Bonn n°s 4573-4576 du 22 octobre, non reproduit, indiquait que, selon le bureau local de l'agence Reuter, le chancelier Adenauer n'avait pris aucune décision quant à sa participation à une conférence des chefs d'État et de gouvernement en décembre à Paris et que le gouvernement allemand préférait que M. Macmillan assistât à une éventuelle réunion de ce genre.

rions maintenant être fixés. Ou le Chancelier était décidé à marcher avec nous, et nous en serions heureux. Ou il ne voulait pas. Alors, il ne resterait qu'à se quitter bons amis.

M. Blankenhorn a reconnu qu'il y avait en effet des difficultés, et qu'en réalité, il ne savait plus où l'on en était. Il est revenu longuement sur les questions de l'O.T.A.N. et de l'intégration européenne. Le Chancelier avait toujours la préoccupation majeure des États-Unis, et il avait la conviction que le général de Gaulle persistait à vouloir s'éloigner de l'Amérique et à engager l'Europe dans des voies nouvelles. Sa méfiance, qui remontait en fait à l'époque où le Général n'avait pas donné suite à sa proposition de venir en Allemagne inspecter les troupes, était toujours en éveil.

D'autre part, le Chancelier se demandait ce qui sortirait de la réunion prévue à Paris. Peu de chose sans doute, et alors on serait déçu.

J'ai répondu sur ce dernier point que s'il y avait en effet peu de chose à l'ordre du jour, ce n'était pas notre faute, puisque pour satisfaire les Allemands, nous avions pratiquement retiré toutes nos propositions. Ce qui restait important, ce serait le fait même de la réunion.

Quant à l'O.T.A.N., nous nous en étions expliqués. Ce que nous voulions, ce n'était pas de supprimer les commandements interalliés, mais de faire en sorte que la France, et aussi les autres pays européens à commencer par l'Allemagne, aient un poids plus grand dans les décisions importantes. Nous n'avions en fait actuellement aucune voix au chapitre et c'est ce que nous n'acceptions pas.

Notre projet européen était né dans les conditions où nous sommes, c'est-à-dire à la veille d'une crise grave où le destin allemand sera en jeu. En prévision de cette crise, nous proposions d'essayer de faire une politique européenne, c'est-à-dire franco-allemande. Si le Chancelier n'en voulait pas, nous irions à la crise en ordre dispersé et l'on verrait ce qui arriverait. Mais ensuite, il serait trop tard. Est-ce que le Chancelier envisageait d'aller dans ces conditions aux élections de septembre 1961, c'est-à-dire sans accord avec la France ?

M. Blankenhorm est revenu ensuite sur l'état d'esprit du Chancelier. Actuellement, celui-ci est intéressé par ce qu'il croit être les projets américains concernant l'arme atomique O.T.A.N. Il voudrait en parler avec le général de Gaulle.

En conclusion, l'ambassadeur va télégraphier à Bonn sur la question de la date de la réunion. Il proposera que le Chancelier arrive le samedi précédent, de façon à pouvoir avoir un entretien le dimande 4 avec le général de Gaulle.

(Cabinet du Ministre.)

185

Note du Chef adjoint du Service de Coopération économique [1]

N. *Paris, 26 octobre 1960.*

Monsieur Wormser, de la part de J.-P. Brunet.

Ci-dessous quelques réflexions sur la politique agricole commune.

Pour réussir, il faut, notamment, désarmer les préventions allemandes et américaines, tout en ne mécontentant pas, bien entendu, la paysannerie française.

Pour obtenir l'appui américain, il est indispensable que le Marché commun ne soit pas protégé de manière excessive; en première approximation, on devrait poser en principe qu'il ne serait pas plus protégé que le marché américain.

Pour désarmer l'hostilité allemande, il est nécessaire que le revenu de la paysannerie allemande ne diminue pas (de façon relative ou absolue) trop nettement.

Si l'on veut aboutir à ce double résultat, il semble que les conditions suivantes devraient être remplies :

1. Étant donné que le degré de protection du Marché commun nécessaire au bon fonctionnement de celui-ci est à peu près proportionnel au niveau des prix intérieurs — plus les prix seront élevés, plus il faudra que la muraille entourant le Marché commun soit élevée et inversement — une solution raisonnable consisterait à *aligner les prix sur ceux en vigueur en France* qui ne sont pas très différents, sauf dans certains cas, des prix intérieurs américains.

2. Cette solution se heurterait en Allemagne à une virulente opposition, puisque le plan Mansholt [2], qui pourtant prévoit un relèvement des prix français, est vigoureusement attaqué par le ministre allemand de l'Agriculture. Il s'agit donc de trouver un système permettant au gouvernement allemand de compenser la baisse des prix agricoles en Allemagne par des *subventions.* Il ne devrait pas être impossible de subventionner en Allemagne les tracteurs, les engrais, le carburant agricole (qu'ils soient d'origine allemande ou communautaire) : le gouvernement et l'industrie allemands seraient prêts à ce sacrifice s'ils étaient assurés d'une baisse des prix agricoles. Sans doute les autres pays du Marché commun seraient-ils tentés de suivre l'exemple allemand mais, même s'il en était ainsi, l'intérêt économique de la Communauté serait

[1] Note personnelle rédigée pour M. Wormser, directeur des Affaires économiques et financières, par son collaborateur et futur successeur, J.-P. Brunet. Le manuscrit porte la mention manuscrite : *Vu par M. Wormser.*

[2] Sur le plan Mansholt et le problème de la politique agricole commune, voir *D.D.F.,* 1960-I, n°s 179, 229; ci-dessus les n°s 14, 29.

mieux défendu en adoptant une politique de prix à la production relativement bas, d'autant plus que la productivité agricole en Europe, tout comme aux États-Unis de 1940 à 1960, augmentera sans doute plu vite que la productivité industrielle au cours des dix ou vingt prochaines années.

3. Si l'hypothèse ci-dessus n'était pas écartée d'emblée, par exemple pour des raisons politiques (élections en Allemagne, etc.), elle devrait être examinée plus à fond, car en instituant un régime raisonnable de prix dans la Communauté, on pourrait vraisemblablement se passer du prélèvement variable à l'importation, solution difficilement défendable étant donné son caractère aléatoire, mais à laquelle la rue de Varenne tient naturellement beaucoup. La protection du Marché commun agricole devrait dès lors être assurée par la mise en œuvre du tarif extérieur commun qui n'est pas négligeable et par un certain *contingentement à l'importation* dont l'ampleur devrait être décidée à l'unanimité ou à la majorité qualifiée, compte tenu notamment des perspectives de récolte et d'une manière générale d'approvisionnement des pays de la Communauté. Les États-Unis comprendraient mieux une telle politique, qu'ils appliquent eux-mêmes, qu'une politique fondée sur le prélèvement, idée qui a été plusieurs fois lancée aux États-Unis, et toujours rejetée.

4. Si l'on se place dans la perspective ci-dessus : *abolition du prélèvement* (tout au moins à l'égard des pays non membres), régime de prix analogue aux prix français, contingentement à l'importation, il ne serait peut-être pas indispensable de prévoir dès maintenant la mise sur pied d'une structure institutionnelle complexe analogue à celle qui figure dans le plan Mansholt. Sans doute est-il souhaitable de disposer en Europe, disons d'un Office européen du blé, mais il paraît peu réaliste de vouloir en quelques années organiser le marché européen des fruits et légumes, de la viande de porc, etc.

*
**

5. Tout ce qui a été dit plus haut vaut pour le long ou le moyen terme; dans l'immédiat, le cap qu'il faut franchir est celui de l'accélération.

a. Pour désarmer les Hollandais, il faut et il suffit que l'abaissement tarifaire de 5 % ait lieu.

b. Pour désarmer les Allemands, il faut :

— leur permettre d'invoquer suffisamment fréquemment l'article 226 [1] pour certains produits des industries alimentaires, mais pas assez souvent pour irriter les Hollandais;

[1] Cet article du traité de Rome prévoyait qu'« au cours de la période de transition, en cas de difficultés graves et susceptibles de persister dans un secteur de l'activité économique, ainsi que de difficultés pouvant se traduire par l'altération grave d'une situation économique régionale, un État membre (pouvait) demander à être autorisé à adopter des mesures de sauvegarde permettant de rééquilibrer la situation et d'adapter le secteur intéressé à l'économie du Marché commun ».

— ne rien leur imposer en ce qui concerne la politique commerciale à l'égard des pays tiers pour les produits de l'agriculture;

— et enfin les convaincre d'abaisser quelque peu leurs prix pour l'année 1961 : c'est là le problème le plus difficile qu'il est nécessaire de « dépasser », en cherchant dès maintenant à convaincre les Allemands de diminuer les coûts de leur agriculture, notamment par des subventions.

(DE-CE 1945-1960, n° 652, f°s 295-298.)

186

M. CHAUVEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3233 à 3240 (1).
Priorité. Très secret.
Réservé.

Londres, 27 octobre 1960.

(*Reçu :* 21 h. 50.)

Le Foreign Office vient de donner lecture à l'un de mes collaborateurs de l'exposé fait par le prince Moulay Hassan au cours de l'entretien qu'il a eu hier avec lord Home (2). Le Prince, avant de quitter Rabat, avait reçu Krim Belkacem, venu lui apporter une lettre, par laquelle le G.P.R.A. demande formellement au Maroc le transit à travers son territoire « de volontaires étrangers destinés à prendre part à la bataille algérienne, y compris des techniciens chinois, russes et vietminh. » (3).

La lettre du G.P.R.A. d'autre part énumérait les raisons pour lesquelles le F.L.N. en est venu à formuler cette demande. Le prince Moulay Hassan montrerait cette lettre à sir Charles Duke dès son retour à Rabat. Il se trouvait d'ailleurs que le gouvernement anglais était informé le premier du contenu de la lettre parce que le Prince venait de la recevoir avant de partir pour Londres. Mais il avait l'intention d'en faire part également aux ambassadeurs de France et des États-Unis dès que possible.

Krim Belkacem a ajouté enfin que le F.L.N. ne combattait plus maintenant contre la France seule, mais contre les [pays] de l'O.T.A.N. dans son ensemble, puisque ceux-ci fournissaient des armes à la France pour

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (n°s 484-491) et Rabat (n°s 582-589).

(2) Le Prince héritier s'était rendu en visite officielle dans la capitale britannique du 24 au 28 octobre.

(3) Voir ci-dessus le n° 177.

la guerre algérienne. Dans ces conditions, le F.L.N. avait le droit de chercher de l'aide ailleurs que dans les pays occidentaux.

Le prince Moulay Hassan a donc indiqué que son gouvernement devait faire une réponse formelle : celle-ci n'avait pas encore été donnée, mais il ne semblait pas possible au Maroc de dire « non » au G.P.R.A. C'est pourquoi le Prince avait dit à Krim que le Maroc accepterait sans aucun doute la demande du G.P.R.A., mais qu'il lui fallait quelque temps pour peser les conséquences de sa décision.

Le prince Moulay Hassan a dit à lord Home que si le Maroc refusait la demande du F.L.N., celui-ci ne s'en jetterait que davantage dans les bras des communistes. D'autre part, le Maroc comprenait que l'Algérie serait pour lui un voisin important et que s'il ne lui témoignait pas son amitié dès maintenant, il pourrait avoir à le regretter.

Le prince Moulay Hassan a rappelé que le Maroc avait exercé une forte pression sur le F.L.N. pour qu'il accepte d'aller à Melun. Mais la conférence de Melun [1] s'était terminée dans un fiasco dont la France était responsable. Il n'y avait plus actuellement de possibilités de discussions entre la France et F.L.N. Il fallait absolument trouver un autre moyen d'en finir avec la guerre d'Algérie. Si le Maroc apercevait une éventualité de négociations sincères et réelles, il n'hésiterait pas à demander aux Algériens « de se retenir », mais il n'y avait rien de tel pour le moment.

À ce compte rendu fidèle de l'exposé du Prince héritier, le Foreign Office a ajouté quelques commentaires. Tout d'abord, le prince Moulay Hassan et son entourage ont donné l'impression d'être sincèrement et profondément inquiets de la situation algérienne. Peut-être pouvait-on discerner un élément de chantage dans la présentation faite par le Prince de cette situation, mais les Marocains, comme d'ailleurs les Tunisiens, semblaient véritablement réduits à des solutions désespérées.

D'autre part, le Prince n'a pas parlé à lord Home du terme de trois semaines ou d'un mois mentionné par l'agence France-Presse dans sa dépêche 220 du 26 octobre. Il est possible que ce délai soit celui de la réponse que le Maroc fera au G.P.R.A.

Enfin, le Prince héritier n'a pas parlé à lord Home de la conférence d'Abidjan [2].

(*MLA 5-2-5.*)

[1] Sur cette conférence, voir ci-dessus les n°s 4, 7.

[2] Sur cette conférence, voir ci-dessus p. 521, note 1.

187

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n° 4677 à 4686. Secret. Réservé. *Bonn, 27 octobre 1960.*

(*Reçu :* 21 h. 55.)

Pour le Ministre et le Secrétaire général.

Je viens d'être reçu longuement par M. von Brentano, à qui j'avais demandé audience avant-hier, dès mon retour de Paris.

J'ai dit au ministre que j'avais vu, lundi, le général de Gaulle et M. Couve de Murville. Les propos que je tiendrais avaient un caractère personnel; mais ils s'inspireraient, bien entendu, de l'état d'esprit dans lequel j'avais trouvé le président de la République et le ministre des Affaires étrangères.

Mentionnant tout d'abord le changement de date sollicité du côté allemand pour la réunion des chefs d'État et de gouvernement des six pays dans la première quinzaine de décembre [1], j'ai indiqué que l'on s'était interrogé à Paris sur le motif de cette demande. La rencontre projetée était, sur le plan européen, le principal résultat des conversations franco-allemandes qui avaient eu lieu, ici, les 7 et 8 octobre [2]. Il importait qu'elle se détachât de l'ensemble de l'activité diplomatique pour prendre sa pleine signification. La requête allemande, dans les circonstances où elle survenait, pouvait donner à penser qu'on ne souhaitait pas précisément en souligner l'importance. À Paris, on commençait en conséquence à s'étonner. Le gouvernement de Bonn entendait-il poursuivre sur la voie de la coopération franco-allemande ? La situation internationale était suffisamment sérieuse pour que nous dissipions l'équivoque et sachions à quoi nous en tenir sur les intentions de notre principal partenaire.

Sur la politique de la France, tout avait été dit, qui fût de nature à rassurer le Chancelier. Nous avions été soupçonnés, attaqués. Quels reproches ne nous avait-on pas adressés ? Ils portaient aussi bien sur notre attitude à l'égard du pacte atlantique et des États-Unis que sur nos conceptions européennes. Le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères avaient, à Bonn, puis à Paris, fait justice de ce griefs et expliqué nos positions. Il était inutile d'insister encore.

J'ai rappelé les raisons qui avaient déterminé le général de Gaulle à présenter de nouvelles propositions, celles qui l'avaient conduit à en informer, en premier lieu, M. Adenauer. À celui-ci, il avait fait confiance

(1) Voir ci-dessus le n° 184 (et note).
(2) Sur ces conversations, voir ci-dessus le n° 162.

il y a déjà plus de deux ans et le Chancelier, à Rambouillet [1], avait paru partager ses préoccupations et ses aspirations. La conférence de décembre ne devait être qu'une étape initiale; sinon, elle serait sans valeur. Une occasion sans doute unique s'offrait. La laisserait-on échapper ?

Depuis de nombreuses semaines, je constatais les réticences allemandes. Il y avait l'Angleterre, mais les Français n'avaient aucun désir de se séparer des Anglais, et les Anglais viendraient à nous si nous persévérions dans le succès. C'est à nos hésitations, au contraire, que correspondaient leurs reculs.

On affirmait que les États-Unis étaient au moins réservés ? Si nous étions d'accord, si le gouvernement fédéral modifiait lui-même son comportement et témoignait de quelque empressement, le ton, à Washington, ne tarderait pas à changer.

Ne prétendait-on pas également que les conceptions françaises risquaient d'avoir pour résultat de faire des « Six » un bloc au sein de l'O.T.A.N. et que nous introduirions aussi, dans l'Organisation atlantique, un germe de division ? L'argument ne valait pas et, s'il avait quelque valeur, nous n'avions plus qu'à renoncer à « faire l'Europe » par quelque méthode que ce fût puisque, dans ce domaine, elles auraient toutes la même conséquence.

La France, en ce qui la concernait, restait fidèle au Marché commun; ce n'était pas d'elle que venaient les obstacles à son accélération et à son développement.

Elle avait, il a a deux jours, conclu avec la République fédérale un accord d'ordre militaire qui était sans précédent dans l'histoire de deux pays trop longtemps ennemis, qui témoignait de notre volonté de transformer radicalement les relations entre nos deux peuples, mais qui ne se comprenait, à mon avis, que s'il s'inscrivait dans une politique générale étroitement concertée [2]. Les faits étaient donc avec nous, et aussi la large compréhension dont nous faisions preuve.

Cependant, je lisais chaque jour la presse allemande avec les sentiments que mon interlocuteur pouvait deviner. Jusqu'à présent, je n'avais cessé publiquement de célébrer l'amitié franco-allemande. Mais maintenant, je m'interrogeais.

M. von Brentano avait manifestement préparé son attitude. Avec une grande sérénité, il m'a répondu que le cours pris par les relations franco-allemandes ne l'inquiétait pas et qu'il s'étonnait plutôt des impressions que je lui rapportais. C'est ce thème qu'il a assez longuement développé, revenant à diverses reprises sur les mots d'amitié et de solidarité.

Le ministre m'a répété que le Chancelier avait été très satisfait de ses conversations avec M. Michel Debré et qu'il avait lui-même beaucoup

[1] Sur la rencontre de Rambouillet, du 29 au 30 juillet, voir ci-dessus le n° 54.

[2] Le 25 octobre, était signé à Paris un accord franco-allemand sur le stationnement en France de troupes allemandes. Il définissait la nature du concours que la France était disposée à porter à la R.F.A. en matière d'entraînement et de logistique : mise à la disposition de la R.F.A. des moyens et services permettant le stockage de matériels et d'approvisionnements, ainsi que l'instruction et l'entraînement de certains éléments des forces ouest-allemandes.

apprécié les discours prononcés lundi à la Chambre par le Premier ministre et par le ministre des Affaires étrangères. Leur argumentation l'avait vivement intéressé et, s'il ne pouvait négliger les critiques de M. Paul Reynaud, de M. Guy Mollet et de M. Coste-Floret [1], c'était sur les déclarations gouvernementales qu'il avait appelé, il y a deux jours, l'attention du groupe de la C.D.U. compétent pour la politique extérieure. Devant lui, il avait justifié aussi la position française relative à la création d'une force de frappe, en se demandant seulement si sa réalisation ne dépasserait pas nos possibilités financières. Tout ce qu'il avait dit sur les liens existant entre nos deux pays et sur les perspectives de leur développement avait recueilli une approbation unanime. Rien ne lui permettait de supposer que les sentiments du Chancelier à l'égard du président de la République fussent altérés. C'était lui, et non pas M. Adenauer, qui pour des considérations personnelles, avait demandé que les chefs d'État et de gouvernement se réunissent le 12 décembre de préférence au 3.

M. von Brentano s'est donc gardé d'entrer dans le vif du sujet. Il a simplement ajouté que notre entente était d'autant plus nécessaire que nous n'éviterions pas une crise avec l'U.R.S.S. au printemps prochain; les bruits qui circulaient dans la presse au sujet d'une amélioration des relations germano-soviétiques ne reposaient sur aucun fondement.

Il a voulu me donner l'impression qu'il n'existait pas de problème entre nous. L'un de ses soucis était probablement de réduire l'actuelle portée des idées avancées à Rambouillet et de considérer que leur discussion ne pouvait par suite donner lieu à des difficultés.

Je ne lui ai pas caché que, pour nous, l'affaire était sérieuse et importante.

(Cabinet du Ministre.)

[1] Les 18 et 19 octobre, des membres de groupes de la majorité (M.R.P., Indépendants) et de formations d'opposition (socialistes, radicaux, Unité de la République) signaient en commun une motion de renvoi du projet de force de frappe en Commission. La discussion générale du projet se poursuivait à l'Assemblée nationale le 19. Le 20, une motion de censure était déposée afin de permettre à l'Assemblée d'« exprimer sa volonté sur le contexte diplomatique européen et atlantique qui domine la discussion du projet de loi militaire ». Lors du vote sur la motion de censure, le 24, intervenaient le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères : M. Michel Debré, soulignait que « l'exécutif (était) solidaire du chef de l'État et qu'il avait la volonté de le rester ». La motion présentée n'atteignait pas la majorité requise, et le projet de force de frappe était ainsi adopté. Pour plus de détails, voir l'*Année politique 1960*, p. 106-107.

188

Note de la Direction d'Europe (Service d'Europe centrale)

Au sujet de l'Allemagne de l'Est

N. *Paris, 27 octobre 1960.*

Les récentes mesures que la D.D.R. a prises pour limiter la liberté de trafic à Berlin et les menaces que le bloc oriental fait peser sur la liberté des communications entre l'Allemagne de l'Ouest et Berlin amènent les puissances occidentales à chercher comment elles peuvent réagir à ces manœuvres [1].

A. *Contre-mesures visant à rétablir la liberté de trafic à Berlin.*

Le gouvernement de Pankow a pris, le 9 septembre 1960, des mesures tendant à soumettre à un contrôle spécial les ressortissants de l'Allemagne de l'Ouest qui veulent se rendre à Berlin-Est.

Ces mesures sont contraires au statut de Berlin qui prévoit le libre trafic à l'intérieur du Grand Berlin et qui reconnait la compétence exclusive des puissances d'occupation en matière de circulation entre les secteurs de la ville.

Les trois puissances ont protesté auprès du commandant soviétique de Berlin et du gouvernement soviétique [2]. Elles ont limité, en représailles, l'octroi des titres de circulation que le Bureau tripartite de circulation de Berlin délivre aux Allemands de l'Est. Elles ont défini, à cet effet, les catégories de personnes auxquelles le Bureau devrait dorénavant refuser ces documents, et parmi lesquelles figurent en particulier les personnes qui désirent se rendre à l'étranger pour des motifs commerciaux. Des exceptions sont pourtant prévues en faveur des cas qui pourraient affecter l'« intérêt national » des pays alliés ou amis et des missions commerciales permanentes de la D.D.R. à l'étranger. Les trois puissances ont conclu, à ce sujet, un accord d'interprétation.

(1) Sur le sujet, voir ci-dessus les n°s 98 (et note), 142 (note), 180.

(2) Le 31 août, les commandants alliés de Berlin ont adressé au commandant du secteur soviétique une lettre dont ils ont communiqué la teneur à la presse; le 3 septembre, les trois ambassadeurs alliés à Bonn ont publié une déclaration commune; le 9 septembre, le Bureau tripartite de circulation de Berlin a suspendu jusqu'au 14 septembre la délivrance des titres de circulation (TTD) aux Allemands de l'Est; le 12 septembre, le général Lacomme a fait une démarche, au nom de ses collègues, auprès du général Zakharov; ce même jour, trois notes identiques sont remises à Moscou par les puissances occupantes de Berlin pour protester contre les nouvelles restrictions imposées par les autorités de Berlin-Est à la liberté de circulation dans la ville; le 13 septembre, le commandant soviétique à Berlin, le général Zakharov, repousse la protestation de ses collègues occidentaux et attire leur attention sur l'utilisation abusive des voies de liaison aériennes mises à la disposition des garnisons alliées à Berlin. Sur la question, voir l'*Année politique 1960*, p. 543-544.

Le Conseil de l'O.T.A.N. a été saisi de la question [1]. Il a reçu communication des accords intervenus entre les trois puissances. Il en a approuvé les termes et demandé que rapport lui soit fait mensuellement sur leur application.

La République fédérale, de son côté, a dénoncé, le 30 septembre, dans le délai prévu de trois mois, la reconduction de l'accord interzone de 1951, qui devait prendre effet le 1er janvier 1961 [2].

Sans porter atteinte pour l'instant au commerce interzone, le gouvernement de Bonn cherche à faire pression sur le gouvernement de Pankow pour que celui-ci, par souci de maintenir les échanges interallemands, lève les mesures discriminatoires du 9 septembre.

Des prises de contact officieuses ont d'ailleurs eu lieu entre les représentants des deux Allemagnes. Elles n'ont, jusqu'à maintenant, abouti à aucun résultat. Mais la D.D.R., surprise par la décision de Bonn, cherche manifestement à rouvrir la négociation [3].

La République fédérale sera, à cette occasion, exposée à deux dangers :

— Elle devra refuser d'engager des conversations à un autre niveau que celui des représentants habituels des deux zones monétaires, afin d'éviter que la D.D.R. ne l'entraîne, peu à peu, à des pourparlers intermistériels qui constitueraient le prélude à une reconnaissance *de facto*;

— Elle devra veiller à ne pas lier officiellement la question de la reconduction de l'accord interzone au problème de la circulation à Berlin afin de ne pas paraître se substituer aux trois puissances, qui sont seules compétentes à ce sujet, et de ne pas permettre à la D.D.R. de prétendre que ce problème ne peut être réglé que par des conversations entre Allemands.

De leur côté, les puissances occidentales doivent veiller, par solidarité avec l'Allemagne occidentale, à ce que la D.D.R. ne puisse pas se procurer dans d'autres pays du monde libre les produits qu'elle ne peut plus acquérir dans la République fédérale. Des études sont actuellement en cours entre les trois ambassades et l'Auswärtiges Amt. Une première manifestation de cette solidarité pourrait être trouvée dans un boycott général de la foire de printemps de Leipzig.

(1) Voir la déclaration faite par le représentant britannique au Conseil de l'O.T.A.N. le 21 septembre.

(2) Cette dénonciation ne comportait pas l'arrêt immédiat des échanges; jusqu'à épuisement des contingents fixés pour 1960, les marchandises continueront à traverser la ligne de démarcation. Cet acte avait valeur d'un avertissement : le gouvernement de l'Allemagne fédérale entendait ouvrir des négociations pour un nouvel accord commercial où il espérait voir inscrire le maintien de l'état de choses antérieur à septembre pour la circulation entre les deux Allemagnes et entre les deux Berlin. Sur le sujet, voir les télégrammes de Berlin nos 1361 à 1365 du 1er octobre, 1386 du 3 octobre, non reproduits.

(3) Voir les télégrammes de Berlin, nos 1393, 1429, 1508, 1549, 1555, respectivement des 4, 7, 17, 20 et 21 octobre, non reproduits.

B. *Contre-mesures éventuelles au cas ou l'Est limiterait la liberté de circulation entre l'Allemagne de l'Ouest et Berlin.*

Sur un plan plus général, le groupe quadripartite de Bonn [1] étudie actuellement les contre-mesures économiques que nous pourrions prendre en vue d'amener la D.D.R. et le bloc oriental à relâcher leur pression éventuelle contre le trafic civil entre l'Allemagne de l'Ouest et Berlin (décision des chefs de gouvernement du 18 mai 1960 à Paris). Le groupe de Bonn a examiné l'ensemble des échanges commerciaux entre la République fédérale et les puissances occidentales, d'une part, et la D.D.R de l'autre. Il a déterminé les différentes mesures d'ordre économique que le monde libre pourrait éventuellement prendre (embargo, suspension des crédits, limitations des facilités de transit, fermeture des missions de la D.D.R., entraves aux transports et aux communications de la D.D.R. ...). Il a, en conclusion, procédé à la rédaction d'un rapport qui sera soumis très prochainement à l'approbation des quatre gouvernements avant d'être transmis à l'O.T.A.N.

(Europe. R.F.A. Berlin EU 6-35-1.)

189

Note de la Direction des Affaires politiques [2]

(Service du désarmement)

N. *Paris, 27 octobre 1960.*

Le tour que prend la négociation sur le désarmement devant la première Commission comporte un certain danger :

Le désir de nombreuses délégations, particulièrement celles des pays non engagés (l'Inde et la Yougoslavie par exemple) de voir sortir de l'impasse la négociation sur le désarmement peut inciter un grand nombre de délégations à se montrer favorables à la proposition faite par M. Khrouchtchev de convoquer au printemps prochain une Assemblée générale spéciale des Nations Unies [3]. Si tel était le cas,

[1] Le groupe d'experts de Bonn a commencé ses travaux le 1er septembre. Voir également le document américain BERCON-TRI-D-14 du 15 septembre et une note de la direction des Affaires économiques et financières au Département du 16 septembre, non reproduite.

[2] Rédigé par M. Jean-Barthélémy Morel, secrétaire des Affaires étrangères.

[3] Le 11 octobre, M. Khrouchtchev intervenait à deux reprises devant l'Assemblée générale pour décider devant quel organe de l'O.N.U. se dérouleraient les débats de la session sur le désarmement : la Commission politique, suivant la coutume, ou directement l'Assemblée plénière. L'homme d'État soviétique soutenait cette dernière thèse, en précisant que la discussion comporterait la participation des chefs d'État ou de gouvernement, soit au cours de cette session, soit dans une session extraordinaire tenue au printemps de 1961. M. Khrouchtchev n'obtenait pas satisfaction, le problème était renvoyé devant la Commission politique.

M. Khrouchtchev aurait obtenu avec un peu de retard ce qu'il espérait de la session en cours des Nations Unies, à savoir : faire avaliser dans toute la mesure du possible la thèse du « désarmement général et complet ». La tactique soviétique consiste, en effet, de toute évidence, à tourner la résistance qu'opposent les puissances occidentales au plan soviétique, en s'efforçant de susciter une pression des puissances neutres.

C'est pourquoi il convient, à notre sens, d'attacher la plus grande importance à la composition de l'organisme qui pourrait être appelé à reprendre la négociation. De ce point de vue, l'intention que l'on prête à M. Padilla Nervo de proposer la constitution d'un petit groupe de puissances non engagées qui serait chargé de faire le point de l'état actuel des négociations n'est pas sans danger, car un tel comité, s'il voit le jour, pourrait réduire la capacité de manœuvre de l'Occident par des prises de position plus ou moins favorables au désarmement général et complet. La proposition canadienne de faire présider le Comité des Dix par un État neutre n'est, pour la même raison, pas opportune.

Il convient de noter que l'idée du désarmement zonal connaît un regain de faveur (plan Rapacki [1], proposition du Ghana de neutralisation de l'Afrique).

(Désarmement DT O.N.U.)

190

M. de La Chevalerie, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4607 à 4613. *Tunis, 28 octobre 1960.*
Priorité absolue.
Confidentiel. Réservé. (*Reçu :* 3 h., 9 h. 10.)

J'ai effectué cet après-midi auprès du Dr Mokkadem la démarche prescrite par votre télégramme n° 3752 [2].

J'ai indiqué que le gouvernement français serait prêt à examiner avec le gouvernement tunisien les modalités selon lesquelles les installations [industrielles] de l'arsenal de Sidi Abdallah pourraient être mises à la disposition de l'économie tunisienne.

(1) Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1958-I, n°s 22, 65.

(2) Du 26 octobre, non reproduit. Le Département indiquait que, compte tenu du rappel par le Président tunisien du délai du 1er novembre — rappel effectué lors de son allocution du 7 octobre à l'Assemblée nationale (Sur cette allocution, voir le télégramme n°s 4263-4270 du 8 octobre, non retenu) — pour l'évacuation de certaines casernes de Bizerte, il était indispensable d'engager avec les Tunisiens une conversation sur l'arsenal de Sidi Abdallah. Le gouvernement français était prêt à examiner avec le gouvernement tunisien les modalités selon lesquelles les installations industrielles de l'arsenal pourraient être mises à la disposition de l'économie tunisienne.

J'ai rappelé à cet égard le potentiel de cet établissement, en précisant les divers domaines dans lesquels il pourrait apporter une contribution très importante à l'équipement du pays et à la formation professionnelle des ouvriers tunisiens.

J'ai jugé opportun de faire état à cet égard de la mission accomplie récemment en Tunisie par M. Lenoir, puisqu'aussi bien, comme le sait le Département, celui-ci avait pris officieusement contact pendant son séjour avec un certain nombre de fonctionnaires tunisiens qui l'avaient accueilli avec intérêt [1].

Après m'avoir écouté avec attention, le secrétaire d'État m'a demandé dans quel contexte se situait la démarche du gouvernement français : « S'agit-il d'une négociation qui s'inscrirait dans la perspective d'une évacuation et d'une reconversion civile de la base, c'est-à-dire dans les termes souhaités par le gouvernement tunisien ? S'agit-il au contraire d'une opération strictement limitée à l'arsenal ? »

« Dans la première hypothèse, a poursuivi M. Mokkadem, il y aurait sans doute là un élément de négociation qui irait dans le sens des efforts faits par les deux gouvernements pour régler les problèmes en suspens, « en attendant que la toile de fond s'illumine *(sic)*. »

Le ministre tunisien a réaffirmé avec insistance à cette occasion la thèse de son gouvernement dans l'affaire de Bizerte; il s'est référé aux discours prononcés par le président Bourguiba à Ras Djebel le 12 septembre [2] et à l'Assemblée nationale le 7 octobre [3] en rappelant les délais fixés par le chef de l'État.

Il a ajouté qu'au mois de mars dernier, M. Ladgham avait, lorsque nous l'avions informé de notre décision d'évacuer les casernes de la ville de Bizerte, bien précisé que cette décision unilatérale du gouvernement français ne modifiait en rien la position de principe de son gouvernement.

Tout en rappelant à mon tour la position adoptée par le gouvernement français au mois de février dernier [4], j'ai indiqué au secrétaire d'État que je vous ferais part de ses commentaires.

Mon interlocuteur a exprimé l'avis que « la situation qui existait en mars 1960 était bien dépassée ». Il a invoqué en particulier l'accord franco-marocain sur les bases [5].

Sans préjuger en aucune façon l'accueil qui serait réservé à nos propositions, M. Mokkadem m'a demandé cependant comment nous concevrions la procédure à suivre pour d'éventuelles conversations au sujet de l'arsenal. J'ai répondu qu'il me semblait, à premier examen, qu'elle

(1) L'ingénieur Lenoir devait rédiger un rapport sur les perspectives qu'offrait à l'économie tunisienne la reconversion des installations industrielles de l'arsenal.

(2) Sur ce discours, voir ci-dessus p. 324, note 3.

(3) Au cours de cette allocution, le Président tunisien s'était montré optimiste sur le chapitre de Bizerte : le 1er novembre, des négociations seraient ouvertes (Télégramme de Tunis n° 4253, du 8 octobre, non retenu). Sur l'allocution, voir également p. 509, note 1.

(4) *D.D.F.*, 1960-I, nos 40, 42, 45, 51, 54, 58, 79, 89, 95.

(5) Conclu le 1er septembre : voir ci-dessus le n° 118.

impliquait le concours d'experts en matière économique et en matière de formation professionnelle.

À l'issue de l'entretien dont le ton est resté constamment détendu, le secrétaire d'État m'a répété qu'il ne pouvait me fixer sur les réactions de son gouvernement, et devrait prendre contact à ce sujet avec M. Ladgham. Il avait tenu cependant à me faire immédiatement part des premières observations qu'appelait à son avis notre communication. Il me ferait connaître très prochainement la réponse du gouvernement tunisien, mais souhaitait que je sois moi-même en mesure de lui apporter les précisions qu'il m'avait demandées.

Je me réfère à mon télégramme précédent.

1. Comme nous pouvions nous y attendre, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères a tout de suite abordé le fond du problème en marquant que la position de son gouvernement n'avait pas changé. Mais il l'a fait sur un ton modéré.

On doit se garder cependant d'en tirer des conclusions. M. Mokkadem n'a pas coutume en effet de prendre des responsabilités. Nous serons peut-être davantage éclairés si, comme mon interlocuteur me l'a laissé entendre, M. Ladgham me convoque dans les jours prochains pour m'entretenir de la question. Toute indication qui pourrait à cet égard m'être donnée par le Département me serait très utile.

2. À l'heure actuelle, il est difficile de savoir si le gouvernement tunisien voudra, comme il l'a fait au mois de mars dernier, se contenter de gestes du gouvernement français n'engageant pas l'avenir de la base ou s'il fera preuve d'intransigeance. Nous pourrions aller dans ce cas à une crise très grave.

3. De toute façon, le gouvernement tunisien ne cédera pas sur les principes. Mais dans l'hypothèse où, pour des raisons de politique générale, il hésiterait dans l'immédiat à provoquer une tension sérieuse, nous aurions peut-être intérêt à lui fournir nous-mêmes les moyens de justifier son attitude, vis-à-vis de son opinion publique et de l'étranger. À cet égard, il n'est pas certain que notre proposition concernant l'arsenal apporte un élément suffisant. Il est d'ailleurs douteux que le gouvernement tunisien accepte de s'engager dans une négociation formelle qui, portant sur un objet limité, pourrait être interprétée comme un abandon de ses revendications fondamentales sur Bizerte.

Pour ces raisons, on peut se demander s'il ne conviendrait pas :

a. D'étudier une formule selon laquelle la reconversion des activités de l'arsenal au profit de l'économie tunisienne serait, après des conversations entre techniciens des deux pays, décidée par le gouvernement français. Nous démontrerions ainsi dans les faits, avec l'acquiescement plus ou moins tacite des autorités tunisiennes, que l'arsenal peut apporter effectivement une contribution importante à l'activité économique du pays et à la formation professionnelle d'ouvriers qualifiés et de cadres tunisiens.

b. D'envisager, comme l'amiral Amman l'a suggéré à l'état-major de la Défense nationale, un calendrier d'évacuation des casernes *extra*

muros qui ne sont pas indispensables à la vie de la base. Ainsi, à notre offre au sujet de l'arsenal, viendrait s'ajouter la décision de remettre au gouvernement tunisien un certain nombre d'établissements de la base.

Nous ne saurions cependant nous dissimuler que la remise des casernes en question (Metline, le camp du Zarour, le fort de Koudia, le Caroubier, le parc à fourrage) ne présente pas pour les Tunisiens un intérêt de prestige comparable à celle des installations urbaines de Bizerte et que la conjoncture générale s'est modifiée depuis huit mois.

Rien ne permet d'affirmer que des opérations de cette nature nous feraient à coup sûr gagner du temps.

(Collection des télégrammes.)

191

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE (1)
(SERVICE D'EUROPE ORIENTALE)

Attitude de l'U.R.S.S.

N. *Paris, 28 octobre 1960.*

La politique soviétique depuis l'échec de la Conférence au sommet (2) et, en particulier, l'attitude de M. Khrouchtchev pendant son séjour à New York (3) ne relèvent pas d'une explication évidente. Dire que le chef du gouvernement soviétique, en soufflant alternativement le froid et le chaud, applique à l'Occident le traitement de Pavlov afin de le mieux « conditionner » serait sans doute simpliste. De même, il serait prématuré de prétendre que nous nous trouvons en présence d'un changement fondamental de politique et qu'à l'ère de la « coexistence pacifique », va succéder un retour à la « guerre froide ».

Le fait certain est que depuis six mois, nous constatons un raidissement soviétique. Dans certains cas, il est délibéré : attaques violentes contre les États-Unis, affaire du RB 47 (4), rupture des négociations du Comité des Dix sur le désarmement (5), mesures de restriction à la circulation à Berlin (6), reconnaissance *de facto* du F.L.N. (7). Dans d'autres, il

(1) Ce document a été rédigé par M. Henri Froment-Meurice, conseiller des Affaires étrangères.

(2) *D.D.F.*, 1960-I, n° 221.

(3) Sur les déclarations du leader soviétique à New York, son attitude à l'égard de l'O.N.U, voir ci-dessus les n°s 147, 155.

(4) Sur cette affaire, voir ci-dessus p. 180, note 3.

(5) *D.D.F.*, 1960-I, n°s 298 (note), 307 (et note).

(6) Voir ci-dessus p. 277 (note 4), 401 (note 2), 538 (note 2).

(7) Voir ci-dessus p. 489, note 1.

y a exploitation brutale de situations locales devenues explosives : Congo, Cuba.

Certains expliquent ce raidissement principalement par les pressions internes qui s'exerceraient sur Khrouchtchev : Chinois, Allemands de l'Est, opposition intérieure. Accusé d'être allé trop loin dans la voie de la coexistence pacifique et de la recherche d'une entente avec les États-Unis, Khrouchtchev serait amené à donner satisfaction aux éléments « durs ». Son comportement à l'O.N.U. serait ainsi moins destiné à l'Occident ou même aux neutres qu'aux dirigeants du monde communiste.

Cette explication n'est sans doute pas entièrement à rejeter. Il semble notamment établi que la Chine pèse sur la politique soviétique dans le sens du durcissement et qu'il existe à l'intérieur du parti soviétique des courants hostiles à certains aspects de la politique de Khrouchtchev. Quant à l'efficacité des pressions qu'Ulbricht peut exercer sur celui-ci, elle paraît assez mince.

L'explication par les pressions se heurte toutefois à de sérieuses objections.

La première est que Khrouchtchev a très souvent durci brutalement sa politique sans qu'il soit possible de déceler des pressions sérieuses sur lui. Il est notamment difficile d'imaginer qu'il ait créé artificiellement en novembre 1958 la crise de Berlin contraint et forcé.

La deuxième est qu'en suivant ce raisonnement, l'on aboutit à faire de Khrouchtchev un homme d'État raisonnable qui, s'il pouvait suivre librement sa pente, ne chercherait qu'à s'entendre avec l'Occident, notamment avec les États-Unis, mais qui serait entravé par les exigences expansionnistes et intolérantes du communisme, exigences qu'il serait au fond prêt à sacrifier. C'est le tableau en somme d'un Khrouchtchev « révisionniste » en proie aux attaques des « dogmatiques » et obligé de manœuvrer avec eux. Or, ce tableau est démenti par les faits. Depuis cinq ans, Khrouchtchev n'a poursuivi qu'un seul but : comment assurer par les meilleurs moyens et sans risquer une guerre générale la défaite de l'Occident.

Il semble plus raisonnable d'admettre que certains aspects de la politique de Khrouchtchev ont suscité des critiques et que lui-même a dû reconnaître les limites de l'efficacité de sa politique. En ce sens, l'attitude occidentale a pu jouer un rôle aussi grand que les pressions communistes. Devant ces critiques internes et ces résistances externes, Khrouchtchev a été amené à reprendre ses distances vis-à-vis des Occidentaux, tout en poursuivant et même en intensifiant son effort sur les neutres.

Combien de temps durera cette phase ? Beaucoup dépendra sans doute de l'évolution des rapports sino-soviétiques et à cet égard, la réunion des partis communistes qui devrait avoir lieu à Moscou le 7 novembre [1] permettra d'y voir plus clair. À supposer qu'une conciliation des points de vue y intervienne, elle peut redonner à Khrouchtchev une certaine souplesse.

[1] Sur cette réunion, voir ci-après les nos 260 (et note), 275 (et note), 305 (note).

Les six mois écoulés confirment en somme que la politique soviétique évolue entre deux limites :

— vers le haut : Khrouchtchev ne paraît pas disposé à modifier son point de vue sur les dangers d'une guerre nucléaire et à accepter celle-ci comme un moyen de règlement des conflits et d'expansion du communisme.

— vers le bas : la politique de « détente » ne peut devenir une politique d'entente avec l'Occident. Elle n'exclut peut-être pas certains compromis, mais elle implique la poursuite de la lutte contre l'Occident, notamment par l'action en direction de la « zone de la paix » et par un travail incessant sur les masses.

***

Les lignes d'action de la politique soviétique sont actuellement les suivantes :

1° *En direction du « tiers monde ».*

Congo : Khrouchtchev s'est efforcé par ses attaques contre M. Hammarskjöld de paralyser celui-ci et par là même de sauver M. Lumumba. La perspective d'un retour au pouvoir de celui-ci et d'une réapparition de la présence communiste au Congo devient chaque jour plus vraisemblable.

F.L.N. : L'U.R.S.S. paraît prête à favoriser les efforts du F.L.N. pour internationaliser le conflit algérien. Elle a reconnu *de facto* le G.P.R.A., annoncé son intention de soutenir ses thèses à l'O.N.U. sur le référendum contrôlé. Elle peut se préparer à des livraisons d'armements. La Chine semble également décidée à accroître son aide matérielle au F.L.N.

Laos : L'U.R.S.S. a marqué des points. L'attitude neutraliste du gouvernement Souvanna Phouma l'a amené à nouer des relations diplomatiques avec Moscou et à accepter le principe d'une aide soviétique [1].

Cuba : L'U.R.S.S. continue à fournir une ombrelle au régime de Castro. La consolidation de celui-ci lui permet d'espérer que l'exemple castriste fera tache d'huile en Amérique latine.

O.N.U. : Bien que les attaques de Khrouchtchev contre M. Hammarskjöld et les propositions soviétiques de réforme du Secrétariat n'aient pas reçu un accueil favorable des neutres, ceux-ci sont sensibles à la place que l'U.R.S.S. leur fait dans le système des forces mondiales. D'autre part, l'offensive anticolonialiste soviétique rencontre leurs sympathies, surtout pour ce qui concerne les Africains.

2° *En direction de l'Occident.*

a. *Allemagne — Berlin — Sommet.*

L'U.R.S.S. combine un mouvement de pression directe sur Berlin (mesures prises par la D.D.R.) avec le maintien de la menace de conclu-

[1] Voir ci-après p. 760, note 4.

sion d'un traité séparé. Khrouchtchev a réintroduit une date en déclarant que l'affaire devait être réglée en 1961.

Khrouchtchev déclare accepter une réunion au sommet en mars-avril et ne pouvoir attendre septembre (conversation avec le Dr Kroll)[1]. Jusqu'à présent, il n'a paru envisager comme autre sujet de négociation que l'Allemagne (traité de paix avec les deux Allemagnes) et Berlin-Ouest (statut de ville libre). Il a déclaré qu'en cas d'échec des négociations avec l'Occident, il convoquerait une Conférence générale de paix.

b. *Désarmement.*

Il est possible que l'U.R.S.S. quitte les débats de la première Commission si elle n'estime pas satisfaisante la résolution qui y sera votée. Elle ne manifeste aucun désir de négociation sérieuse dans l'immédiat.

Khrouchtchev a proposé la réunion d'une Assemblée générale extraordinaire en avril avec participation des chefs de gouvernement[2]. Celle-ci pourrait donner des instructions à un Comité restreint, mais élargi à quinze membres.

Cette proposition peut signifier que Khrouchtchev n'entend plus négocier en tête-à-tête avec l'Occident et ne désire reprendre la négociation qu'après avoir obtenu, avec l'appui des neutres, un succès à l'O.N.U. Elle peut signifier aussi que Khrouchtchev entend conserver, à travers des conversations sur le désarmement, un « filet » pour amortir les chocs en cas de crise sur Berlin.

*
**

L'année 1961 s'annonce sous un jour assez sombre. Les relations Est-Ouest traverseront sans doute des crises très sérieuses. Les perspectives d'une détente réelle sont plus minces que jamais.

(*Europe 1956-1960.*
Questions internationales n° 169, f°s 202 r°-205 r°.)

[1] Cette conversation avait eu lieu le 18 octobre : voir ci-après le n° 218.
[2] Le 11 octobre : voir ci-dessus p. 540, note 3.

192

Conversation entre le Premier ministre et M. Thorneycroft

le 29 octobre 1960

C.R.

M. Thorneycroft se réfère aux conversations qu'il vient d'avoir avec M. Guillaumat et M. Messmer sur le projet britannique visant à organiser une coopération européenne pour le lancement en commun de satellites lourds [1]. Il souligne l'avantage politique que constituerait une telle réalisation indépendante à la fois des États-Unis et de l'U.R.S.S. Il pourrait en résulter également une économie considérable de temps et de moyens et il faut souhaiter que les experts français, qui se rendront très prochainement en Angleterre pour examiner plus avant les détails de l'offre britannique, puissent se prononcer rapidement et favorablement. En effet, le ministre britannique souhaite que si la France et l'Angleterre doivent coopérer, elles puissent proposer cette coopération le plus tôt possible à d'autres États européens. Il estime, d'autre part, qu'il ne faut pas insister, dans la présentation de ce projet, sur les aspects militaires qu'il peut comporter.

Le Premier ministre évoque la conversation qu'il a déjà eue sur ce sujet avec M. Duncan Sandys et il confirme à M. Thorneycroft que le gouvernement français ne voit pas d'objection, et même au contraire, au principe d'une coopération technique et scientifique, sans insister sur les aspects militaires, dans le domaine envisagé. Il faut cependant tenir compte du fait qu'à cet égard, la France vient d'établir pour les trois prochaines années un budget d'ensemble et que ce que nous serions amenés à faire avec les Anglais et d'autres États européens supposerait très probablement un effort financier supplémentaire. La réponse française sera donc fonction du rapport des experts et la décision sera prise le plus rapidement possible.

M. Thorneycroft comprend le point de vue du gouvernement français et souligne qu'à son sens, les avantages financiers peuvent être très importants pour la France, puisqu'ils peuvent au moins aboutir à économiser trois ans d'efforts et à diviser les dépenses par quatre. Il s'engage à montrer aux experts français le maximum de ce qui les intéresse. Il

[1] Un projet britannique, annoncé par la presse au début de novembre, visait à mettre au point, par une collaboration européenne, et à utiliser à des fins pacifiques la fusée *Rayon bleu,* d'abord conçue pour un emploi militaire et abandonnée en raison de son coût. À la fin d'octobre, M. Thorneycroft, ministre britannique de l'Aviation, proposait une coopération à la France en ce domaine lors d'entretiens qu'il avait à Paris avec M. Guillaumat, ministre délégué auprès du Premier ministre, et M. Messmer, ministre des Armées. Le projet était mis à l'étude du côté français. D'accord avec Londres, le gouvernement français sondait, pour étendre cette collaboration, ceux de La Haye, de Bonn et de Rome.

souhaite vivement que la décision française soit arrêtée très rapidement pour que des contacts soient pris avec les Allemands, les Italiens et d'autres, soit avec le concours de la France, soit en présence d'observateurs français.

Le Premier ministre répond que ce dernier point sera également examiné avec le rapport des experts.

(Cabinet du Ministre.)

193

Conférence des Ministres des Affaires étrangères des Six du 31 octobre 1960 (1)

C.R.

I. RAPPORTS EST-OUEST.

M. Couve de Murville remercie ses collègues de lui confier la présidence de la réunion et donne la parole à M. Wigny.

M. Wigny, examinant les effets des débats de l'O.N.U. sur les différents « blocs » en présence, formule trois constatations. Une fois de plus, le bloc oriental a montré sa cohésion; savamment orchestrées, soutenues par toutes les délégations d'obédience communiste, ses thèses ont bénéficié d'un incontestable rayonnement.

Dans le camp occidental, c'est la désunion qui règne; on ne sait pas préparer les réunions et adopter des attitudes coordonnées.

Quant au bloc afro-asiatique, il a montré la force de ses sentiments neutralistes et M. Khrouchtchev a fait erreur en pensant qu'il lui serait facile de le mettre dans son jeu. Des deux thèmes développés par l'Union soviétique, l'anticolonialisme et l'anticapitalisme, seul le premier trouve un écho auprès de ces États. Le second éveille au contraire certaines inquiétudes dans la mesure où il évoque la menace d'un colonialisme moscovite.

Ces faits devraient conduire les Occidentaux à réagir d'une manière plus cohérente, à coordonner leur action tant aux Nations Unies qu'en Afrique.

M. Segni indique que l'Union soviétique poursuit actuellement, selon lui, trois objectifs : empêcher la reprise des discussions sur le désarmement; rendre plus aigu le problème allemand; s'appuyer sur les pays sous-développés et en particulier sur les États africains.

Il est regrettable que le manque de coordination entre les puissances occidentales les ait empêchées de prendre l'initiative en matière de désarmement et ait laissé à M. Khrouchtchev le bénéfice psychologique d'un élargissement du Comité des Dix à certains États neutres (2).

Pour ce qui est de l'Allemagne, la propagande soviétique a pris pour thème le danger d'un réarmement atomique de l'Allemagne. Il faut éviter à cet égard tout ce qui pourrait

(1) La réunion trimestrielle des ministres des Affaires étrangères des Six se tint à Paris au Quai d'Orsay. Elle devait notamment traiter de la demande d'adhésion de la Grèce à la C.E.E.

(2) Voir ci-dessus p. 402, note 2.

donner prise aux attaques soviétiques, tout en s'attendant à une crise après les élections américaines. Ces perspectives doivent nous inciter à éviter qu'une désintégration de l'O.T.A.N. ne conduise chacun des gouvernements à posséder son propre armement atomique.

Sur les problèmes africains, les échecs soviétiques tant au Congo qu'aux Nations Unies ne doivent pas faire oublier les succès relatifs qu'ils ont remportés ailleurs, notamment en ce qui concerne l'admission de la Chine à l'O.N.U. (1).

M. Segni termine son intervention en marquant que les Occidentaux doivent se déclarer prêts à entamer des discussions avec les Soviétiques; il ne faut pas exclure toute rencontre au sommet, mais poser comme condition qu'elle porte sur l'ensemble des problèmes en suspens entre l'Est et l'Ouest, y compris le problème du désarmement et pas seulement sur la question de Berlin. Plutôt que de s'opposer à la position du gouvernement britannique, il faut s'efforcer d'élaborer avec lui une attitude commune.

M. Luns fait remarquer à M. Wigny que la cohésion du bloc oriental tient au système communiste lui-même; il est dans la nature des choses que les Occidentaux se comportent différemment. De plus, pour adopter une position coordonnée aux Nations Unies, il faudrait avoir une politique commune à y défendre.

Analysant le comportement soviétique aux Nations Unies, M. Luns conclut qu'il est trop tôt pour en évaluer les conséquences. Le précédent de M. Trygve Lie incite à la prudence. D'ailleurs, M. Hammarskjöld a été contraint, depuis les attaques de M. Khrouchtchev (2), d'infléchir son attitude au Congo.

M. Luns passe ensuite en revue les principaux problèmes de l'actualité. Il note que les attaques occidentales contre l'Union soviétique ne rencontrent d'écho auprès des pays sous-développés que lorsqu'elles portent sur les tendances impérialistes de la politique russe. C'est sur ce point qu'il convient d'insister. Il se déclare d'accord avec les réflexions de M. Segni sur le désarmement et indique qu'en ce qui concerne l'Allemagne, la tactique soviétique est d'insister sur les dangers du militarisme allemand.

M. Luns souligne en conclusion la nécessité d'une unité plus grande entre les puissances occidentales dans le cadre de l'O.T.A.N. et dans les autres domaines, sans envenimer pour autant la guerre froide et en se déclarant toujours prêts à parler avec Moscou.

M. Schaus déclare que le grand événement de la présente session de l'O.N.U. lui paraît être l'entrée dans l'organisation new yorkaise de seize nouveaux États. Ainsi s'explique la présence à New York de M. Khrouchtchev dont le principal succès a été d'attirer aux Nations Unies à sa suite tout un aréopage d'hommes d'État. Pour le reste, sa propagande brutale a plutôt servi l'Ouest. Il importe cependant que les pays occidentaux affirment leur cohésion, notamment en ce qui concerne leur action à l'égard des pays africains. M. Schaus conclut en déclarant que le danger en 1960 n'est pas la guerre, mais l'extension progressive du système communiste.

M. Couve de Murville se déclare plus pessimiste que ses collègues. L'O.N.U. a montré une nouvelle fois qu'elle était incapable de toute discussion objective et qu'elle n'était sensible qu'aux considérations idéologiques et aux courants passionnels. La preuve a, d'autre part, été faite que le bloc afro-asiatique domine l'Organisation par le rôle d'arbitre qui est le sien dans les scrutins et en raison de l'importance accordée au problème colonial. Le souci dominant est la recherche d'une majorité et non l'examen concret des problèmes.

On aurait tort de considérer que le séjour de M. Khrouchtchev à New York se soit soldé par un échec. Son objectif était de faire impression sur les Afro-Asiatiques. Il y est parvenu. Il a convaincu son auditoire de la puissance de l'Union soviétique. Il a confirmé les pays sous-développés dans l'idée que l'U.R.S.S. était leur meilleur soutien.

(1) Suivant un projet de résolution américain, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du problème de l'admission de la Chine communiste à l'O.N.U. avait été repoussée le 8 octobre par 42 délégations sur 99 contre 34 et 22 abstentions. Mais contrairement aux années précédentes, les États-Unis avaient perdu la majorité absolue.

(2) Sur ces attaques, voir ci-dessus les n°s 147, 155.

Ses attaques contre M. Hammarskjöld ont affaibli et paralysé celui-ci et l'obligent aujourd'hui à infléchir son attitude au Congo.

Quant au problème du régime économique et politique, il ne joue aucun rôle. La plupart des États sous-développés sont, en effet, dotés de régimes autoritaires faute desquels d'ailleurs ils n'existeraient pas.

Quant au désarmement, il est clair que les Russes n'y attachent aucune importance pour le moment et pour aussi longtemps que la nouvelle administration américaine ne sera pas installée. Le fait que les Soviétiques ont replacé les discussions sur ce problème dans le cadre des Nations Unies est, à cet égard, révélateur; c'est, en effet, une constante de la politique soviétique de ne parler sérieusement du désarmement que d'une façon discrète et en comité restreint.

Passant à un examen général de la politique soviétique, M. Couve de Murville s'interroge sur les causes du retournement soviétique. Il indique que si la pression chinoise et certaines influences internes ont sans doute joué un rôle, le facteur déterminant reste l'attitude de M. Khrouchtchev lui-même. Constatant le peu de succès rencontré par sa politique de détente, il a délibérément changé d'orientation. La politique russe est opportuniste, elle évolue au gré des intérêts de l'expansionnisme soviétique entre deux limites : la guerre dont les dirigeants soviétiques n'entendent pas prendre le risque et un accord avec l'Occident qui n'a jamais été sérieusement envisagé.

Il convient de ne pas minimiser les succès qu'ont valus aux Russes leur récent durcissement; en dehors des Nations Unies et du Congo où la situation de M. Lumumba paraît progressivement se rétablir, il y a Cuba, le reste de l'Amérique latine, le Laos et l'Algérie où l'attitude de Moscou complique les choses. Pour ce qui est de l'Allemagne, il faut s'attendre à une aggravation de la situation.

M. von Brentano se déclare d'accord avec l'analyse de M. Couve de Murville. Il partage son pessimisme.

Aux Nations Unies, l'attitude de M. Khrouchtchev, si elle a effrayé par sa violence, a conduit un grand nombre d'États dont la pensée politique reste primitive à la conclusion qu'il convenait de s'assurer l'appui d'un partenaire aussi remuant et puissant. Le succès de M. Khrouchtchev n'a pas été moindre à l'égard de l'opinion occidentale. Ainsi, le fait qu'il ait réussi par ses déclarations et ses palinodies à tenir la première page de tous les journaux pendant près d'un mois n'est pas une petite prouesse. D'autre part, ses attaques contre M. Hammarskjöld ont affaibli celui-ci; si le premier round du match congolais n'a pas tourné à l'avantage de l'Union soviétique, il n'est pas dit que l'avenir ne lui soit pas plus favorable. Quant au désarmement, l'U.R.S.S. n'est nullement désireuse d'en reprendre la discussion. Elle cherche seulement à s'en servir aux Nations Unies comme d'un instrument de propagande dont il ne faut pas d'ailleurs sous-estimer l'efficacité. L'idée d'une session spéciale de l'Assemblée consacrée à cette question fait son chemin. M. Adenauer a été frappé notamment par la réaction favorable de M. Nehru lors de son récent passage à Bonn.

Les véritables intentions de M. Khrouchtchev sont clairement apparues dans son entretien avec M. Macmillan [1]. Il a parlé de la Conférence au sommet, mais en limitant le champ d'une éventuelle discussion au seul problème allemand et à la question de Berlin et en excluant nettement le désarmement. Le gouvernement fédéral estime, au contraire, en ce qui le concerne, que certaines mesures de désarmement sont nécessaires pour qu'une discussion utile des problèmes allemands puisse être amorcée.

M. von Brentano rend compte du récent entretien de l'ambassadeur d'Allemagne à Moscou avec M. Khrouchtchev [2]. Contrairement aux informations de presse, cette conversation n'a pas été rassurante. M. Khrouchtchev a marqué à son interlocuteur, non

[1] Qui eut lieu vraisemblablement en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies.

[2] Cet entretien avait eu lieu à l'occasion de la remise à M. Khrouchtchev d'un message du Chancelier concernant les rapatriements de citoyens allemands encore retenus en U.R.S.S. (Télégramme de Moscou n° 4269 du 18 octobre, non reproduit). L'entretien n'avait pas apporté d'éléments nouveaux. Sur Berlin, l'homme d'État soviétique avait déclaré désirer reprendre l'affaire à une « conférence au sommet » au début de 1961; il signerait un traité de paix s'il ne pouvait faire prévaloir ses vues. (Télégramme n°s 4296-4297 du 19 octobre, non publié).

sans brutalité, qu'il était décidé à reprendre la question de Berlin au début de l'année et à la régler selon ses vues par la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne de l'Est et la transformation du statut de Berlin. Il n'a pas, en revanche, soufflé mot du désarmement.

Passant à l'examen du problème de Berlin, M. von Brentano indique qu'une crise peut éclater de deux manières; soit par la conclusion d'un traité de paix entre l'U.R.S.S. et l'Allemagne de l'Est; soit par des mesures individuelles qui videraient progressivement le statut de Berlin de son contenu. C'est dans cette seconde voie que les Soviétiques paraissent s'être engagés en refusant de reconnaître la validité des passeports établis par la République fédérale et en fermant la frontière entre Berlin-Est et Berlin-Ouest, etc. (1). Les premières contre-mesures prises par les Alliés, en particulier, les restrictions mises au déplacement des fonctionnaires orientaux vers l'Ouest ont gêné les pays du bloc soviétique et ont constitué une bonne réplique aux mesures unilatérales prises par le camp communiste. Ces mesures de rétorsion ont été complétées par la dénonciation par la République fédérale, le 30 septembre dernier, de l'accord commercial interzonal (2). Cette décision qui n'a pas été prise sans quelque hésitation paraît avoir provoqué l'effet recherché. Des informations sûres attestent, en effet, l'inquiétude des autorités de l'Allemagne orientale. Celles-ci se sont retournées vers l'U.R.S.S. pour demander des crédits et des livraisons; mais leurs requêtes ont été rejetées. Elles se trouvent donc dans une situation délicate. La République fédérale a déclaré qu'elle était prête à négocier un nouvel accord, mais elle a précisé qu'elle en subordonnerait la conclusion au retrait des mesures entravant la circulation vers Berlin. Cette position ne signifie pas que la République fédérale soit disposée à entamer une négociation avec Pankow. Elle exclut, au contraire, toute négociation politique avec l'Allemagne de l'Est qui reste de la compétence exclusive des trois puissances alliées et de l'Union soviétique. Les conditions qu'elle a posées pour la conclusion d'un nouvel accord commercial ont donc la valeur de conditions *sine qua non* qui doivent être remplies, mais dont il n'est pas question de discuter. Le ministre allemand exprime l'espoir que les gouvernements occidentaux soutiendront la République fédérale dans la pression qu'elle exerce sur Pankow. Il serait désastreux que la zone soviétique d'Allemagne puisse, par des opérations commerciales triangulaires, échapper aux inconvénients d'une interruption de ses échanges avec l'Allemagne de l'Ouest. L'intérêt de tout l'Occident est de renforcer l'efficacité des mesures prises par le gouvernement de Bonn. Seule une action commune permettra aux Occidentaux de s'opposer aux pressions soviétiques.

M. von Brentano termine son exposé en informant ses collègues de l'état des négociations commerciales entre la République fédérale et l'U.R.S.S. Un accord existe depuis 1955 entre les deux pays. L'U.R.S.S. avait, à l'époque de sa conclusion, refusé l'insertion dans cet accord de la clause berlinoise. Malgré ce refus, le gouvernement de Bonn avait accepté de signer parce qu'il y allait du rapatriement des Allemands encore détenus en U.R.S.S. Mais le gouvernement de Bonn a décidé, à l'occasion du renouvellement de cet accord, de resoulever la question de la clause berlinoise. Il est probable que ceci fera échouer la négociation. Moscou sait, en effet, quelles sont les intentions du gouvernement allemand et les informations dont on dispose à Bonn indiquent qu'il n'acceptera pas l'insertion de la clause berlinoise. On doit donc s'attendre au non-renouvellement de l'accord.

M. Couve de Murville réplique brièvement à M. von Brentano en indiquant que les mesures de rétorsion prises par les Alliés à la fois dans le cadre de l'O.T.A.N. et par consultations entre la France, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la République fédérale ont paru efficaces (3). Il est nécessaire qu'en cette matière, la solidarité des membres de l'Alliance atlantique soit totale.

(1) Sur les entraves mises par la R.D.A., avec l'aval de l'U.R.S.S., à la circulation entre les deux Allemagnes, voir ci-dessus p. 277 (note 4), 401 (note 2), 538 (note 2); l'*Année politique 1960*, p. 543-544.

(2) Voir ci-dessus p. 539, note 2.

(3) Sur les mesures de rétorsion occidentales, voir ci-dessus p. 538, note 2.

Quant à l'éventualité d'une reprise des discussions au sommet, il convient, en effet, de ne pas limiter celles-ci à la question de Berlin et d'y inclure le problème du désarmement.

II. PROBLÈMES AFRICAINS.

M. Wigny expose l'état de la situation au Congo. La politique belge a consisté à se tenir à l'écart des rivalités politiques qui déchirent le Congo et à ne soutenir aucun des clans qui s'affrontent. La Belgique n'a pas seulement refusé de reconnaître le Katanga, mais elle a limité l'assistance qu'elle lui donne. Son impartialité a été méconnue. On s'est trompé sur la signification de la mission technique envoyée à Elisabethville. Il ne s'agissait nullement d'une ambassade, puisque son chef n'était autre que le premier adjoint du représentant de la Belgique à Léopoldville. La mission technique a d'ailleurs été rappelée.

La réserve dont a ainsi fait preuve le gouvernement belge a été récompensée. M. Tschombé est toujours solidement assis dans son fauteuil. M. Lumumba a été remplacé par des hommes qui, s'ils ne paraissent pas plus stables, sont du moins plus modérés.

Toute autre a été l'attitude de M. Hammarskjöld qui, notamment depuis les attaques de M. Khrouchtchev, intervient directement dans la politique intérieure congolaise. Trois principes paraissent guider son action.

Il cherche à ébranler M. Tschombé, à l'isoler et, en obtenant de lui le retrait de tous les Belges, à le mettre à la merci de l'O.N.U.

Il s'efforce d'autre part de rétablir l'autorité de M. Lumumba; il parle du « soi-disant » collège des commissaires, il n'hésite pas à traiter le colonel Mobutu de rebelle.

Enfin, il entend éliminer tous les experts belges et concentrer entre les mains de l'O.N.U. la totalité de l'assistance technique fournie au Congo. Cette prétention est d'autant plus absurde que l'O.N.U. manque de moyens financiers et qu'elle ne dispose sur place que de 200 techniciens.

Cette politique, si elle se développait, aurait des résultats catastrophiques. Le retour de M. Lumumba conduirait au chaos. L'homme est diabolique et destructif. La grande erreur de la Belgique est de l'avoir installé au pouvoir. Est-il communiste ? Il est difficile de l'affirmer. Mais ce qui est sûr, c'est qu'il fait le jeu du communisme. Quant à M. Tschombé, loin de provoquer une scission au Congo, il peut être le point de départ d'une restauration de l'ordre et de l'autorité. La Belgique s'applique à favoriser une entente entre lui et les hommes de Léopoldville. Un accord qui conduirait le Congo à l'unité et à la paix ferait apparaître M. Lumumba comme l'homme de la guerre et du désordre.

Quant aux lettres récemment adressées par M. Hammarskjöld au gouvernement belge pour demander le retrait des experts belges [1], elles sont insensées et ont provoqué en Belgique une émotion considérable. L'exigence du Secrétaire général est sans fondement juridique ni politique.

Sur le plan juridique, la résolution de l'Assemblée générale du 20 septembre [2] ne fournit aucune base à la demande du Secrétaire général.

Sur le plan politique, les fonctionnaires belges sont directement recrutés par les autorités congolaises, sans intervention du gouvernement belge. Celui-ci n'a pas élaboré, contrairement à ce qui a été prétendu, un plan pour la réinstallation de ses fonctionnaires et de ses techniciens au Congo. Les experts sont individuellement recrutés. Le gouvernement n'y peut rien. Si les 2 100 fonctionnaires belges quittaient le Congo, comment d'ailleurs les remplacerait-on ? L'O.N.U. ne dispose sur place que de

[1] L'annonce de ces lettres du Secrétaire général était faite à Bruxelles les 21 et 27 octobre.

[2] Dans la nuit du 18 au 19 septembre, le délégué du Ghana avait déposé un projet de résolution, au nom d'un certain nombre de pays d'Afrique et d'Asie : ce texte demandait aux membres de l'O.N.U. de s'abstenir de fournir directement ou indirectement au Congo des armes ou toute autre assistance à des fins militaires, tant que l'assistance s'effectuerait par le canal des Nations Unies. Des amendements soviétiques étaient retirés et la résolution était votée par 70 voix pour, 0 contre et 11 abstentions (bloc soviétique, France, Union sud-africaine).

200 fonctionnaires plus une centaine de médecins de l'O.M.S. On reproche, il est vrai, aux experts belges de contrarier l'action de la mission de l'O.N.U. Telle n'est pas la politique du gouvernement belge. Les difficultés que rencontrent les fonctionnaires de l'O.N.U. tiennent aux réactions du Collège des commissaires et à leurs propres erreurs.

M. Wigny résume son analyse : M. Hammarskjöld veut écarter M. Tschombé, ramener M. Lumumba en le faisant légitimer par le Parlement et éliminer les experts belges sans être pour autant capable de les remplacer. La politique belge est inverse; elle se réjouit de la solidité de M. Tschombé; elle espère que M. Lumumba ne reprendra pas le pouvoir; elle considère que l'Occident doit courir sa chance au Congo et qu'en restant uni, il pourra gagner la partie.

M. von Brentano demande ce que les Occidentaux peuvent faire pour influencer le cours des événements et éviter que ne se produisent les catastrophes prévues par M. Wigny.

M. Luns se déclare pleinement d'accord avec l'analyse de M. Wigny. Il l'assure de la solidarité des partenaires européens de la Belgique et déclare que les lettres de M. Hammarskjöld sont sans importance. Le danger serait que M. Hammarskjöld saisisse l'Assemblée générale. Il ne s'y risquera pas. Quelle serait d'ailleurs l'efficacité et la portée pratique d'une résolution des Nations Unies ?

M. Wigny marque que l'on pourrait se trouver placé au Conseil de sécurité devant une nouvelle proposition de résolution. Le président polonais du Conseil en aurait manifesté l'intention. Mais il est possible de faire pression sur M. Hammarskjöld. C'est ainsi que les États-Unis se sont récemment montrés très fermes avec le Secrétaire général et lui ont nettement indiqué les réticences que leur inspirent ses plus récentes initiatives.

M. Segni souligne que l'Italie et la France ont été solidaires de la Belgique au Conseil de sécurité. Mais il fait remarquer que pour être en mesure d'exercer une pression concertée sur M. Hammarskjöld, il est nécessaire que la France et l'Italie soient tenues informées des initiatives du gouvernement belge.

M. Couve de Murville déclare que les réactions de l'O.N.U. sur l'affaire congolaise sont caractéristiques des méthodes de travail de l'Organisation, qui rejette tout examen objectif des problèmes et se refuse à tenir compte des conditions de fait qui règnent sur place. La résolution du 20 septembre a été fondée sur deux malentendus. D'une part, ceux qui ont voté la résolution n'étaient pas d'accord sur l'identité du gouvernement légal du Congo. D'autre part, le groupe afro-asiatique a interprété la résolution comme signifiant qu'une responsabilité particulière lui était conférée dans l'affaire congolaise. En fait, on a assisté à un véritable dessaisissement des instances régulières de l'O.N.U. au profit des Afro-Asiatiques; au Congo, c'est le Ghana qui tire les ficelles, ses troupes se conduisent comme des occupants. À l'exception des Européens, tout le monde intervient dans les affaires intérieures du Congo, à commencer par M. Dayal. Ces interventions ont d'ailleurs changé de sens. M. Hammarskjöld a commencé par être favorable à M. Kasavubu et hostile à M. Lumumba. Aujourd'hui, son attitude est inverse. On assiste à la naissance d'un nouvel impérialisme : celui de l'O.N.U. dirigé par les Africains et que l'on prétend faire financer par les Occidentaux !

M. von Brentano fait remarquer à M. Luns que si l'on peut négliger les lettres de M. Hammarskjöld et les résolutions de l'Assemblée générale, il n'en est pas moins vrai que la Belgique se trouve chaque fois mise en accusation et qu'un pays, le Ghana, intervient au Congo à des fins politiques qui lui sont propres sous la couverture de l'O.N.U. En présence d'une telle situation, doit-on se taire ? Ne doit-on pas, au contraire, dénoncer le péril, insister sur les limites que doit comporter l'action des Nations Unies et montrer aux Africains que ce qui se passe aujourd'hui au Congo risque d'arriver demain chez eux ?

M. Luns est d'accord avec M. von Brentano. Il faut agir sur M. Hammarskjöld, mais il n'est pas facile d'exercer sur lui une pression efficace. Son comportement est dominé par l'arithmétique des votes à l'Assemblée générale. Ce n'est qu'avec l'appui des États-Unis et de la Grande-Bretagne que l'on peut avoir barre sur lui.

M. Wigny déclare que son inquiétude reste entière. Il déplore que les pays européens ne prennent aucune initiative.

M. Couve de Murville réplique que les Européens ne sont nullement résignés et qu'ils poursuivront leur action à l'O.N.U. Il est d'accord avec M. Luns sur l'importance de la position qu'adopteront les États-Unis et évoque le problème délicat que posera le financement des dépenses engagées par l'O.N.U. au Congo.

M. von Brentano souligne le paradoxe d'une situation qui fait peser sur la Belgique, la France, l'Italie, la charge financière d'une politique qui tend à ramener M. Lumumba au pouvoir. Il estime que si l'U.R.S.S. refuse de prendre sa part des charges financières qu'entraîne l'intervention au Congo, les Occidentaux devraient en faire autant.

M. Wigny admet qu'il y a là un moyen de pression sur le Secrétaire général.

M. Couve de Murville attire l'attention de M. Wigny sur les dangers que pourrait comporter un reflux des fonctionnaires belges vers le Congo. Qu'adviendrait-il, en effet, de tous ces experts dans l'hypothèse d'un retour au pouvoir de M. Lumumba ?

M. Wigny confirme que les experts belges retournent au Congo en assez grand nombre, souvent accompagnés de leur famille, mais il rappelle que ce n'est pas le gouvernement belge qui les y envoie. Si le gouvernement de Bruxelles contrôlait et limitait les départs, il devrait établir un plan d'assistance au Congo, ce qui lui serait reproché. Il n'est donc rien qu'il puisse faire, mais bien entendu, il y a un risque.

Les ministres procèdent ensuite à un rapide échange de vues sur les propositions du président Eisenhower concernant l'Afrique [1]. Les ministres sont d'accord pour estimer inacceptable la suggestion de concentrer entre les mains de l'O.N.U. la totalité de l'assistance technique aux pays sous-développés.

III. ASSOCIATION DES ÉTATS D'OUTRE-MER AU MARCHÉ COMMUN

M. Couve de Murville fait remarquer que cette question avait fait l'objet d'un examen approfondi à la dernière réunion du Conseil des ministres du Marché commun [2]. Il avait été décidé de maintenir le *statu quo* jusqu'à l'expiration de la convention quinquennale, moyennant certains aménagements institutionnels, notamment la représentation directe des États africains à Bruxelles. Il était donc inutile d'entamer une nouvelle discussion sur ce problème.

Les autres ministres s'étant déclarés d'accord avec M. Couve de Murville, la Conférence passe au point suivant de l'ordre du jour.

IV. ASSOCIATION D'ISRAËL À LA C.E.E.

Les ministres indiquent qu'ils ont été individuellement saisis par les Israéliens d'une demande d'association au Marché commun [3]. Ils sont d'accord pour dire qu'il convient de donner à cette demande une réponse commune. Celle-ci ne peut être que réservée. Il convient, en effet, de subordonner l'examen de cette question au règlement préalable des problèmes posés par l'association de la Grèce et de la Turquie [4]. M. Luns est chargé, en sa qualité de président du Conseil des ministres de la C.E.E., de porter cette position à la connaissance de l'ambassadeur d'Israël à La Haye.

(1) Le 28 septembre, la délégation des États-Unis distribuait à l'Assemblée générale un projet de résolution « pour l'indépendance et le développement de l'Afrique » : voir ci-dessus p. 487, note 2.

(2) Qui avait eu lieu le 19 octobre à Bruxelles : l'*Année politique 1960,* p. 566.

(3) Israël avait opéré des sondages auprès des Six en vue d'une association à la Communauté, au titre de l'article 238 du traité de Rome, tandis que l'article 237 limitait l'adhésion proprement dite aux États européens et à leurs territoires d'outre-mer associés. Tel-Aviv insistait notamment sur le fait que son commerce extérieur se faisait essentiellement avec les pays européens et ceux de la zone dollar.

(4) Dont le principe avait été adopté à l'unanimité lors de la conférence des six ministres des Affaires étrangères qui se tenait à Rome les 25-26 janvier précédents : *D.D.F.*, 1960-I, n° 35.

V. ACTION COMMUNE DES PAYS DE LA C.E.E. EN AMÉRIQUE LATINE

M. Segni commente brièvement l'aide-mémoire que le gouvernement italien a communiqué à ses cinq partenaires de la C.E.E. et souligne l'intérêt économique et politique qui s'attache pour les pays européens à resserrer leurs rapports avec l'Amérique latine.

Il convient de combattre les risques d'infiltration communiste et d'assister l'Amérique du Sud dans son effort d'expansion économique. À la récente conférence de Bogota[1], les États d'Amérique latine se sont d'ailleurs tournés vers les pays européens pour leur demander assistance. Les Six devraient déclarer que cet appel a été entendu et qu'ils sont disposés à participer aux efforts qu'exige le développement économique de l'Amérique latine. Certains problèmes particuliers devraient être examinés dans ce cadre, notamment celui des droits de douane sur le café.

M. Segni propose de charger le Comité *ad hoc* constitué par les Six en 1958 d'examiner l'ensemble du problème; il suggère que les Six adoptent officiellement une attitude favorable à la coopération économique et culturelle avec l'Amérique du Sud et qu'ils se déclarent disposés à examiner certains problèmes concrets comme celui du café.

M. von Brentano se déclare en plein accord avec les préoccupations exposées par M. Segni. Il souligne l'importance que revêt la coopération avec le Brésil. Toutefois, il lui paraît important de ne pas susciter des espoirs que les pays européens ne seraient pas en état de satisfaire. Avant de se lancer dans des déclarations séduisantes, il conviendrait de mettre au point des propositions concrètes.

M. Luns rappelle qu'un Comité *ad hoc* a été constitué dans le cadre de la C.E.E. pour examiner le problème des rapports avec les pays de l'Amérique latine. Ceux-ci ont informé les Six de leurs préoccupations. Nous connaissons d'autre part les propositions de M. Dillon. C'est dans ce contexte que doivent s'inscrire nos propres efforts. M. Luns souligne toutefois que certains changements devront être apportés par l'Amérique latine elle-même à ses conceptions économiques et sociales.

M. Couve de Murville souligne l'importance que cette question revêt à ses yeux. L'Amérique latine constitue avec l'Afrique les deux régions du monde où l'action de l'Europe peut et doit se faire sentir. M. Couve de Murville admet qu'il faut éviter de faire des promesses que l'on ne pourrait pas tenir et suggère que l'ensemble du problème fasse l'objet d'un examen au sein d'un Comité d'experts qui serait créé à l'initiative des six ministres des Affaires étrangères. Ce comité, qui reprendrait en l'élargissant et en le transformant le Comité des directeurs de l'information déjà mis en place, examinerait l'ensemble des questions culturelles, politiques et économiques que soulèvent les rapports entre l'Amérique latine et l'Europe.

M. von Brentano fait remarquer que les questions économiques et sociales ne sont pas de la compétence des ministres des Affaires étrangères, mais de celles du Conseil des ministres de la C.E.E.

M. Couve de Murville réplique qu'il s'agit là d'un problème formel sans grande importance.

M. Wigny se déclare d'accord avec M. von Brentano et rappelle qu'il existe dans le cadre des institutions bruxelloises un Comité pour « les questions commerciales concrètes » dont relève en principe l'aspect économique des rapports avec l'Amérique latine. Quant aux questions culturelles et politiques, c'est à la Conférence du 5 décembre qu'elles seront évoquées. Mieux vaudrait donc attendre jusqu'au 5 décembre pour créer le Comité proposé par M. Couve de Murville.

M. Luns est d'accord avec MM. Wigny et von Brentano; il redoute la confusion que ne manquerait pas de susciter la création d'un nouveau comité.

M. Segni indique qu'à son avis, le problème n'est pas uniquement formel. Il s'agit de savoir si les six États désirent, indépendamment du cadre des Communautés, s'intéresser

[1] La conférence économique de l'O.E.A. s'était ouverte le 5 septembre dans la capitale colombienne.

au problème des rapports avec l'Amérique latine dans tous ses aspects, non seulement économiques mais aussi politiques.

M. von Brentano exprime le sentiment que les ministres sont en réalité d'accord sur le fond du problème, mais qu'il vaudrait mieux attendre quelques semaines pour créer le Comité suggéré par M. Couve de Murville. Il serait prématuré de prendre dès à présent et avant la réunion du 5 décembre une décision sur ce point.

M. Couve de Murville conclut la discussion en indiquant que les ministres examineront les différents documents qui leur seront soumis (mémorandums italien et brésilien) et décideront lors d'une prochaine réunion de la suite qu'il convient de leur donner.

VI. ASSOCIATION DE LA GRÈCE AU MARCHÉ COMMUN.

Le point (4) de l'ordre du jour appelait l'audition de M. Averoff, ministre des Affaires étrangères de Grèce.

M. Averoff a d'abord rappelé les raisons qui avaient amené le gouvernement d'Athènes à demander l'association de la Grèce au Marché commun; sa préoccupation était surtout politique; il s'agissait de mettre la Grèce à même de résister à la pression du bloc soviétique, notamment en atténuant la dépendance commerciale dans laquelle elle se trouve vis-à-vis des pays de l'Est.

Le ministre grec a abordé ensuite les points de divergence qui subsistent entre la Commission du Marché commun et la délégation hellénique. Il a maintenu son opposition à l'insertion dans le traité d'une clause de sauvegarde de caractère communautaire, qui mettrait l'économie grecque à la merci de décisions unilatérales des Six. Il s'est efforcé de minimiser la portée de la demande grecque concernant l'octroi de contingents tarifaires à des pays tiers en proposant que l'utilisation de ces contingents soit limitée à un cas précis : celui où la production grecque ne trouverait pas à s'écouler normalement à l'étranger et où il deviendrait nécessaire, en conséquence, d'offrir à des pays tiers certains débouchés sur le marché grec. M. Averoff a enfin demandé à ce que la Grèce participe à l'élaboration de la politique agricole des Six pour le tabac et les raisins secs. Il a également évoqué, mais sans y insister, le problème de l'assistance financière des Six à la Grèce.

M. Rey, membre de la Commission de la C.E.E., a rappelé les positions prises par la Commission sur ces différents problèmes. Il a notamment marqué que les concessions demandées par le gouvernement grec risquaient, en prenant une valeur de précédent, de compliquer la conclusion d'autres accords d'association.

M. Couve de Murville, en conclusion, a assuré M. Averoff de l'importance politique que les Six attachaient à l'association de la Grèce au Marché commun et de leur volonté de trouver rapidement des solutions aux problèmes en suspens.

Au terme de cet entretien, il apparaît que si certaines difficultés restent à résoudre, notamment en ce qui concerne les contingents tarifaires et la clause de sauvegarde, la conclusion de l'accord d'association devrait pouvoir intervenir dans un avenir relativement proche.

(Europe 1956-1960, Questions internationales, n° 170, f°s 375-395.)

194

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5439 à 5451. Priorité absolue.
Diffusion restreinte.

Rabat, 1er novembre 1960.
(*Reçu :* 23 h.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 5402 (1) et 5429 (2) et à votre télégramme n° 4238 (3).

Je viens d'être reçu, à sa demande, par M. Benhima, secrétaire général des Affaires étrangères, qui voulait me faire une communication au nom du gouvernement marocain.

Mon interlocuteur m'a déclaré que le gouvernement avait examiné, en présence du Prince, l'interprétation qui devait être donnée au terme Rabat-ville dans l'échange de lettres du 1er septembre sur les bases. Le

(1) Par télégramme nos 5402-5413 du 3 octobre, non retenu, l'ambassadeur relatait un entretien avec M. Benjelloun, ministre des Affaires étrangères par intérim, en présence de M. Benhima, entretien qui concernait l'application du récent accord franco-marocain relatif à l'évacuation des base (Sur l'échange de lettres du 1er septembre, voir ci-dessus le n° 118.) La discussion portait sur la signification du terme « Rabat-ville » mentionné dans l'échange de lettres précité (périmètre municipal de la ville de Rabat, qui devait être évacué avant le 1er novembre, selon les Marocains; « base aérienne de Rabat », dont l'évacuation devait être achevée le 2 mars 1961, selon M. Seydoux). Par ailleurs, le gouvernement marocain ne comprenati pas pour quelles raisons la France entendait tenir un État-major au Maroc pour commander uniquement des bases-écoles, État-major dont l'ambassadeur rappelait que le départ était prévu pour le 2 mars. M. Benjelloun ayant insisté pour qu'un geste concret fût fait dans un délai de vingt-quatre heures afin de montrer que l'évacuation totale des installations de Rabat était engagée avant le 1er novembre, M. Seydoux avait rétorqué que, aux yeux du gouvernement français, l'évacuation s'effectuait conformément aux accords conclus et au plan établi.

La suite du télégramme (nos 5414 à 5421) traitait de la question des frontières, de celle du consulat d'Oujda (Sur cette affaire, voir ci-dessus les nos 168 [note], 171 [et note]) et de l'affaire de la patrouille française interceptée (Sur ce problème, voir ci-dessus le n° 168 [note]).

(2) Par télégramme nos 5429-5431, du 31 octobre, non reproduit, l'ambassadeur rendait compte d'un entretien avec le secrétaire général marocain des Affaires étrangères. M. Roger Seydoux avait confirmé l'interprétation qu'il avait donnée la veille à M. Benjelloun du terme « Rabat-ville » (voir note précédente). Il s'était étonné que le gouvernement chérifien eût paru mettre en cause le maintien et le transfert de l'État-major français, d'autant plus que le gouvernement américain, consulté par le Prince, ne voyait pas d'objection à l'installation de cet état-major à Kénitra. M. Benhima avait insisté pour que Paris fît un geste destiné à montrer que l'évacuation des installations militaires de Rabat serait engagée avant le 1er novembre, par exemple en acceptant que le drapeau marocain fût arboré sur tels bâtiments français utilisés concurremment par l'armée française et par les forces armées royales ou en les faisant garder par des militaires marocains.

(3) Par télégramme nos 4238 à 4239 du 31 octobre, non reproduit, le Département, se référant aux télégrammes nos 5402 et 5414 de Rabat (analysés ci-dessus), approuvait entièrement le langage tenu à M. Benjelloun. Sur la question de l'évacuation de Rabat, le gouvernement marocain faisait montre d'une mauvaise foi flagrante et sa mise en demeure ne pouvait qu'être rejetée. En ce qui touchait l'État-major, M. Roger Seydoux devait prendre contact avec M. Yost afin d'examiner, en liaison avec les commandements français et américain, les modalités pratiques de l'installation des Français à Port-Lyautey. Paris était par ailleurs disposé à une réunion de la Commission mixte sur les frontières, mais ce ne serait pas elle qui pourrait régler les problèmes qui se posaient dans l'immédiat à la frontière.

Prince avait reconnu que ce terme signifiait bien l'aérodrome de Rabat-ville et non l'ensemble des installations militaires situées dans le périmètre municipal de la ville de Rabat.

Mais le Roi et les autres ministres avaient cru, lorsqu'ils avaient donné leur approbation à l'accord, que les mots « Rabat-ville », venant immédiatement après le mot « immédiat », voulaient dire que toutes nos installations militaires de Rabat devaient être évacuées avant le 1er novembre. C'était finalement cette interprétation qui avait été retenue par le gouvernement et M. Benhima était chargé de m'en informer officiellement, en ajoutant qu'un délai maximum de huit jours nous était laissé pour procéder à cette évacuation. Le Prince devait m'annoncer lui-même cette prise de position, mais il avait été obligé de se rendre à Casablanca pour la journée de l'Algérie. Il me recevrait ce soir ou demain matin avec le général de La Chènelière.

M. Benhima précisa que, à l'exception de ce point litigieux, le gouvernement marocain ne voulait ni dénoncer ni remettre en cause l'accord sur les bases, mais qu'il y avait eu un « malentendu » au moment de l'approbation dudit accord. On devrait comprendre en France que deux mois après sa signature, il était difficilement acceptable dans un climat psychologique et politique qui allait en se détériorant que l'hôtel du commandement, l'État-major et de nombreuses installations militaires fussent toujours occupés par l'armée française. Un tel état de choses étant d'autant plus gênant, ajouta mon interlocuteur, que la plupart de ces bâtiments étaient étroitement imbriqués avec les ministères marocains.

En notant que cette attitude était contraire à celle que M. Benhima m'avait laissé prévoir lors de notre précédent entretien (mon télégramme n° 5429), je répondis que je transmettrais cette communication à mon gouvernement, mais que je me voyais obligé d'élever dès maintenant les objections les plus formelles contre la position qui m'était ainsi définie et qui serait certainement considérée à Paris comme une violation de l'accord, peut-être même comme la volonté de le dénoncer. J'observai d'autre part que l'on m'informait d'un différend au sein du gouvernement marocain qui ne concernait pas le gouvernement français : celui-ci ne pouvait prendre en considération que l'approbation du gouvernement marocain à un accord négocié et signé par le ministre des Affaires étrangères et par le vice-président du Conseil, lequel venait précisément de confirmer l'interprétation qui était la nôtre.

L'attitude du gouvernement marocain était contraire aux règles fondamentales du droit international.

Il était d'ailleurs inexact de prétendre que le malentendu portait uniquement sur les deux mots « Rabat-ville ». Quelques lignes plus loin, il était en effet indiqué que « Rabat — toutes les installations militaires seraient évacuées le 2 mars 1961 ».

Même s'il y avait contestation sur le sens des mots Rabat-ville, il apparaissait nettement que l'armée française avait le droit de rester à Rabat jusqu'à cette date.

Enfin, je me demandais si, le troisième paragraphe étant remis en cause, les dispositions concernant la base de Rabat-ville, toutes les installations de Casablanca et le P.C. de l'Oued Mellah ne l'étaient pas également.

M. Benhima me confirma que le gouvernement marocain n'avait nullement l'intention de dénoncer l'accord sur les bases et que « pour le moment », la communication qu'il me faisait ne concernait que les installations militaires situées à l'intérieur du périmètre municipal de la ville de Rabat. À une question de ma part sur la manière d'interpréter l'expression « pour le moment », M. Benhima répondit que la communication qu'il était chargé de me faire ne concernait que Rabat-ville et qu'il ne pensait pas que le gouvernement marocain visait les autres termes de l'accord. Le Prince ne manquerait pas d'ailleurs de me donner à ce sujet toutes les informations que je pourrais souhaiter.

Quant au délai de huit jours, que je me refusais à discuter, étant donné la position que je prenais sur le principe même de la demande marocaine, je me contentai de faire observer qu'une pareille mise en demeure était inacceptable dans son principe et techniquement inapplicable.

Mon interlocuteur m'indiqua que le gouvernement marocain recherchait une solution amicale et qu'il espérait très vivement que les autorités françaises ne le mettraient pas dans l'obligation de recourir à des mesures auxquelles il répugnait. Il insista à nouveau sur le caractère définitif du délai de huit jours.

En ce qui concerne l'État-major, je rappelai à M. Benhima qu'une opération de transfert à Port-Lyautey était très difficile à effectuer et que le gouvernement français n'avait été informé que tout récemment de l'accord du département d'État. Revenant également sur ce qu'il m'avait dit à ce sujet deux jours auparavant, le secrétaire général des Affaires étrangères me déclara que rien n'avait été prévu pour l'État-major dans l'accord sur les bases et qu'un état-major qui rappelait de si fâcheux souvenirs ne paraissait plus se justifier.

Je soulignai à M. Benhima qu'il n'était pas concevable que les bases écoles puissent fonctionner au Maroc sans qu'elles soient dirigées par une autorité militaire centrale, munie des moyens nécessaires.

Mon interlocuteur, parlant à titre personnel, finit par admettre qu'une « sorte de direction des bases » pourrait s'avérer utile, mais contesta qu'une telle direction dût prendre la forme et surtout le titre d'état-major. En tout cas, il n'était pas question qu'elle pût avoir l'ampleur de l'État-major actuel.

Je rappelai que tous ces problèmes avaient été discutés et réglés avec le Prince et que c'était avec lui que je les examinerais, si besoin était, en présence du général de La Chènelière.

En prenant congé de M. Benhima, je lui fis observer que dans cette affaire comme dans la plupart de celles qui avaient été soulevées depuis mon arrivée, notre désaccord était, pour le moment, total.

(Collection des télégrammes.)

195

M. Burin des Roziers, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1298 à 1301. Réservé. *Varsovie, 2 novembre 1960.*

(*Reçu :* 18 h.)

Je me suis entretenu avec l'ambassadeur de Pologne en France. M. Gajewski regagne son poste dans quelques jours. Il m'a dit confidentiellement qu'il appréhendait son retour à Paris après la mort de sa femme et qu'il avait demandé son rappel à Varsovie. Néanmoins, sa mission se prolongerait sans doute pendant quelques mois [1], car sa prochaine affectation n'était pas encore déterminée et son successeur n'était pas désigné.

M. Gajewski m'a longuement parlé du séjour qu'il vient de faire en Union soviétique. Réduites à l'essentiel, ses impressions sont les suivantes : la société russe est en train de subir une transformation profonde. La nouvelle génération s'embourgeoise. Elle est pour Khrouchtchev parce qu'elle voit en lui l'homme qui, rompant avec Staline et tenant Mao Tsé-Toung en échec, a pris le parti de la paix, du désarmement et de la prospérité. Selon M. Gajewski, la querelle entre Moscou et Pékin est en Russie de notoriété publique. On ne la considérait d'ailleurs pas comme une controverse idéologique, mais comme une opposition naturelle entre deux empires dont l'un a tout à perdre à une politique d'aventure, tandis que l'autre se sent beaucoup moins vulnérable.

J'ai dit à M. Gajewski que si les choses étaient bien telles qu'il me les décrivait, je m'expliquais mal les incartades de M. Khrouchtchev qui étaient évidemment calculées pour troubler l'atmosphère internationale. Il m'a répondu que le premier soin de M. Khrouchtchev après l'installation du prochain président des États-Unis serait de renouer la conversation avec l'Occident. Comme cette conversation serait dure, il cherchait à renforcer son jeu en ébranlant les positions de l'autre camp. De là son

[1] Stanislas Gajewski figure encore dans l'*Annuaire diplomatique* de 1961. En 1962, on trouve Jan Druro.

action auprès des territoires nouvellement émancipés ou en voie d'émancipation. En agissant de la sorte, il répondait d'autre part à la surenchère de la Chine.

M. Gajewski ne m'a pas caché que l'explication qui selon lui se prépare ainsi entre l'Est et l'Ouest mettrait à une sérieuse épreuve les relations franco-polonaises. La Pologne ne saurait en effet se désolidariser de l'action diplomatique du Kremlin. Elle s'efforcerait toutefois de garder ses distances par rapport à Moscou. On lui avait notamment donné ici l'assurance formelle que l'on ne contrarierait en aucune manière la reprise de notre influence culturelle en Pologne [1].

(Collection des télégrammes.)

196

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4481 à 4485. Réservé. *Moscou, 2 novembre 1960.*

(*Reçu :* 18 h. 30.)

D'après des informations concordantes que j'ai recueillies à diverses sources, la reconnaissance *de facto* du F.L.N. par le gouvernement soviétique [2] constituerait un nouveau palier auquel l'U.R.S.S. aurait l'intention de s'en tenir pour un certain temps.

Cette reconnaissance a marqué le terme d'une assez longue période de réserve relative dans l'affaire algérienne et de ménagements marqués envers le général de Gaulle et la France. Elle rapproche la position soviétique dans l'affaire algérienne de la ligne suivie à l'égard de l'Afrique et plus généralement du problème colonial [3]. Elle comporte, sans

[1] Une note, non reproduite, sur les relations franco-polonaises, remise le 8 décembre par le Cabinet du Ministre au Premier ministre français, Michel Debré, confirme ces affirmations sur l'état satisfaisant des rapports entre les deux pays depuis 1956, si l'on tient compte des exigences de la politique soviétique (intensification des échanges culturels, notamment organisation d'une quinzaine française à Varsovie, bon acueil fait à la déclaration du général de Gaulle sur la frontière Oder-Neisse, accroissement des échanges économiques). La même note analyse toutefois aussi : *a.* les difficultés politiques (adoption des thèmes soviétiques par la Pologne sur les grands problèmes mondiaux, vives attaques du gouvernement de Varsovie sur le rapprochement franco-allemand); *b.* les difficultés économiques (reproches sur la faiblesse des achats français en Pologne); *c.* les difficultés culturelles (règlement du litige concernant la Bibliothèque polonaise de Paris retardé par un arrêt de la Cour d'appel de Paris en 1959; refus de la France de lier la question de la Bibliothèque polonaise à celle de l'Institut polonais de Paris, fermé en 1950).

[2] Sur cette reconnaissance, voir ci-dessus le n° 164 (et note).

[3] En marge, point d'interrogation.

aucun doute, un appui moral et politique au F.L.N., dont l'importance, dans la conjoncture actuelle, est considérable. Elle se manifeste déjà et continuera de se manifester par une action de propagande plus large et plus intense, notamment à l'approche du débat à l'Assemblée de l'O.N.U. sur l'affaire d'Algérie ainsi qu'au cours et au lendemain de ce débat. Elle entraînera sans doute un certain accroissement de l'aide humanitaire et, dans une certaine mesure technique, qui avait été apportée jusqu'ici de la part de l'U.R.S.S. par l'organe de la Croix-Rouge soviétique ou par le canal de l'Organisation générale des syndicats. Cette aide recevra une publicité beaucoup plus grande.

Mais, pour l'immédiat et pour le proche avenir, l'U.R.S.S. n'irait pas plus loin. Elle ne songerait nullement, à l'heure actuelle, à une reconnaissance *de jure* et elle n'envisagerait pas d'apporter une aide militaire — soit par l'envoi direct de matériel de guerre en quantités appréciables, soit par l'envoi de personnel destiné à prendre part aux combats.

L'établissement d'une représentation spéciale du F.L.N. à Moscou est considéré généralement comme peu probable pour le moment. En fait, ce rôle est pratiquement tenu par l'ambassadeur de Tunisie, M. Mestiri, qui s'est encore produit, le 31 octobre, au cours de la réunion organisée à Moscou à l'occasion du sixième anniversaire de la rébellion algérienne (cf. mon télégramme n° 4453) (1).

En dépit du ton violent et, dans certains cas, dédaigneux adopté à plusieurs reprises ces dernières semaines à l'égard de la France par M. Khrouchtchev — qui n'a d'ailleurs épargné ni la Grande-Bretagne ni les États-Unis — l'adoption d'une attitude nouvelle dans l'affaire algérienne ne signifierait pas que l'U.R.S.S. ait complètement changé sa politique envers notre pays. Sans avoir les mêmes égards que par le passé, le gouvernement soviétique demeurerait soucieux de ne pas couper définitivement les ponts avec nous. Autant que du développement de l'affaire algérienne, son attitude à notre endroit dépendrait de la tournure que prendraient, au cours des mois prochains, les grandes négociations internationales relatives tant au désarmement qu'à un règlement européen.

(MLA 5-1-13.)

(1) Le télégramme n°s 4453-4457, du 1er novembre, n'a pas été reproduit. Les participants à la réunion faisaient état de la détermination du peuple soviétique de soutenir la lutte « héroïque » de libération du peuple algérien, sous la direction du G.P.R.A. Le télégramme analysait également le texte de déclarations faites la veille par Krim Belkacem au correspondant de l'agence Tass au Caire.

197

M. Burin des Roziers, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1313 à 1316. *Varsovie, 2 novembre 1960.*

(*Reçu :* le 3, 11 h. 5.)

Le ministère des Affaires étrangères polonais a transmis aujourd'hui à cette ambassade, sans commentaires, une note en date du 24 octobre 1960 adressée par le « gouvernement de la République démocratique allemande » au gouvernement de la République française.

Les missions britannique et américaine ont elles aussi reçu ce document, dès le lundi 31 octobre d'ailleurs pour la première nommée.

J'enverrai demain au Département une copie de la note par courrier spécial. Je me borne ici à en dégager les points saillants, tels qu'ils ressortent de la « traduction non officielle » annexée.

Le gouvernement de Pankow dénonce la décision prise par le Sénat de Berlin-Ouest, de constituer des « unités paramilitaires sous la dénomination camouflée de " réserve de la police " », cette création, inspirée par le désir de remettre légalement des armés à des éléments « militaristes », « fascistes » et « revanchards » invétérés, et de les grouper au sein d'une « organisation terroriste », rappelant dans tous ses traits les S.A. du régime hitlérien.

À l'appui de ses affirmations, le gouvernement d'Allemagne orientale énumère certains « faits » illustrant le caractère factice du rattachement des nouvelles unités à la police ainsi que leur aptitude au « terrorisme », à la « provocation » et à la « guerre civile ».

Évoquer à ce sujet certaines institutions est-allemandes serait tout simplement « égarant », car « dans la partie démocratique de Berlin, il n'existe pas d'organisations armées qui formulent des prétentions sur les frontières ou qui se trouvent placées sous le commandement d'officiers hitlériens ».

La décision des autorités de Berlin-Ouest est « prise en violation des accords de Potsdam », et, en la tolérant ou en l'encourageant, la France, les États-Unis et la Grande-Bretagne « ne viennent qu'ajouter une nouvelle preuve à la longue série de mesures par lesquelles ils ont déjà prouvé qu'il n'existe pas de statut quadripartite à Berlin. ».

Le gouvernement de l'Allemagne de l'Est « s'attend » néanmoins à ce que la France, « en tant qu'une des trois puissances qui maintiennent toujours un régime d'occupation à Berlin-Ouest », « entreprenne des démarches de nature à empêcher la provocation envisagée ».

Je serais reconnaissant au Département de me faire tenir, s'il le juge bon, des instructions sur la suite à donner à cette communication [1].

(Collection des télégrammes.)

198

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5492 à 5503. *Rabat, 3 novembre 1960.*
Immédiat. Réservé.

(*Reçu :* 21 h. 25.)

J'ai été reçu ce matin par le Prince héritier en compagnie du général de La Chènelière, Le Prince nous a déclaré, en guise de préambule, que le problème de l'évacuation de Rabat-ville avait été mal posé. « Mes ministres ne se sont pas bien conduits, a déclaré sans ambages mon interlocuteur, que la présence de M. Benhima ne semblait nullement gêner. Si j'avais été là, les choses se seraient passées différemment. Il n'a jamais été dans notre esprit de violer l'accord, encore moins de le dénoncer. » Le Prince a exprimé ses regrets au sujet de la communication qui m'avait été faite [2] et a affirmé que le gouvernement marocain entendait respecter l'accord, « tout en y apportant certains aménagements ».

Je lui ai aussitôt demandé de préciser s'il entendait bien que ces aménagements fussent apportés d'un commun accord. « Oui, puisque nous sommes réunis autour de cette table », m'a répondu le Prince.

Tout au long de la conversation qui a suivi, Moulay Hassan a constamment mélé deux notions : l'évacuation accélérée et le problème domanial.

Le Roi, a-t-il observé, concevait parfaitement que l'évacuation de Rabat-ville pût exiger des délais, à la condition que ceux-ci fussent aussi brefs que possible. Il était tout prêt à nous les accorder, à partir du moment où une garde marocaine était postée devant les bâtiments, pour marquer symboliquement qu'ils faisaient retour à l'État chérifien. Le Prince souhaitait que le général de La Chènelière pût s'installer à Port-

[1] Le gouvernement de la République démocratique allemande avait déjà transmis une note sur le même sujet au gouvernement français par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères polonais (Télégramme de Varsovie n° 1070 du 5 septembre, non reproduit). La même note avait été adressée aux gouvernements britannique et américain. De telles notes du gouvernement de Pankow, non reconnu par les trois États occidentaux, étaient, conformément aux instructions de leurs gouvernements, considérées comme nulles et non avenues (Télégramme de Varsovie n°s 1065 à 1069 du 5 septembre, non reproduit).

[2] Le 1er novembre : voir ci-dessus le n° 194.

Lyautey si possible avant la fête du Trône. Il le ferait savoir à M. Yost aujourd'hui même.

Le Prince a alors abordé la question de l'ambassade. M. Parodi, a-t-il observé, lui avait dit que nous souhaitions garder une option sur l'hôtel du Commandement pour le cas précisément où nous déciderions de quitter la résidence actuelle. Il proposait donc que l'on procédât à l'inscription, sur le grand livre de la Compensation domaniale, de ce qui appartenait à la France et qu'une garde marocaine fût placée devant nos ex-bâtiments militaires, étant entendu que la question ne serait pas tranchée au fond et que les droits de propriété seraient réservés. Il me demandait de transmettre cette communication à mon gouvernement et, si besoin était, de me rendre à Paris.

Je répondis que je ne m'attendais pas à ce que le problème domanial fût abordé au cours d'un entretien qui, dans ma pensée, devait être consacré exclusivement à l'interprétation de l'accord sur les bases. Le règlement de ce problème n'était pas aussi simple que le Prince paraissait le penser. L'inscription au grand livre de compensation ne réglerait pas toutes les difficultés et la garde marocaine en susciterait d'autres. À partir du moment où les forces armées royales assureraient la garde de l'hôtel du Commandement, quelles possibilités pratiques aurions-nous de récupérer celui-ci ? En fait, le problème se posait bien dans les termes où M. Parodi l'avait exposé. Où s'installerait l'ambassadeur, le jour où, les bâtiments militaires ayant été rendus, le gouvernement exigerait qu'il lui soit fait retour de l'ambassade, sans aucune compensation, en invoquant, par exemple, une nouvelle détérioration de la situation ? J'ajoutai que je ne voyais pas d'objection à ce que l'examen du problème domanial dans son ensemble fût repris sans délai, mais que je ne pouvais préjuger de la position du gouvernement français.

Le général de La Chènelière a alors exposé ses préoccupations. Il fallait distinguer trois sortes de problèmes :

1. Celui des délais. Le général était disposé à accélérer l'évacuation le plus possible, ce qui permettrait peut-être d'en finir au 1er janvier.

2. Celui des signes extérieurs : toutes les sentinelles extérieures seraient retirées. Les drapeaux l'avaient déjà été, les sonneries réglementaires supprimées. Mais il paraissait difficile de se maintenir à l'intérieur de locaux gardés par des sentinelles marocaines. Ils seraient placés dans la situation de prisonniers.

3. Le problème domanial qui, selon le général, n'était pas lié aux deux premiers.

Le Prince a alors marqué une plus grande réserve. « En ce qui concerne l'évacuation, a-t-il observé, ne fixez pas de date. Si le Quai d'Orsay me règle le problème domanial, je laisse au général de La Chènelière des délais convenables. » Cela signifiait *a contrario* qu'en cas de désaccord sur ce problème, on en reviendrait à des délais beaucoup plus brefs.

Au cours de la conversation, le Prince a fait allusion aux négociations domaniales franco-vietnamiennes — qui avaient comporté des échanges

de jouissances — et où la France s'était montrée particulièrement généreuse pour le Sud-Vietnam. Je rappelai au Prince que les accords franco-vietnamiens, qui avaient mis fin à un contentieux très complexe, avaient comporté, au bénéfice du gouvernement français, des cessions de jouissance de longue durée et renouvelables.

En résumé :

1. Le Prince m'a précisé qu'il n'y avait « ni dénonciation, ni violation, mais seulement aménagement ».

2. Il a lié expressément le problème de l'évacuation et la question domaniale, tout en précisant dans quel sens il entendait que fût réglée cette question en ce qui concerne les établissements militaires de la ville de Rabat, pour que l'évacuation puisse s'effectuer dans des délais accélérés mais raisonnables [1].

(Collection des télégrammes.)

199

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4733 à 4737 [2]. *Tunis, 4 novembre 1960.*

(*Reçu :* 14 h. 30.)

Notre conseiller culturel a eu l'occasion de rencontrer ces jours-ci le président Bourguiba. Au cours de cette conversation, ce dernier, qui paraissait très détendu, a esquissé devant M. Teyssier les grandes lignes de la conjoncture internationale actuelle et les conséquences qu'elle comporte pour la Tunisie.

Sans s'étendre pour une fois sur le problème algérien, il a évoqué la constante pression que faisait peser sur la Tunisie la surenchère de certains pays arabes, et en tout premier lieu l'hostilité de l'Égypte de Nasser. De tous les Africains il était, lui Bourguiba, certainement celui qui comprenait le mieux les problèmes et les nécessités de l'Occident,

[1] Par télégramme n°s 4287-4288 du 4 novembre, non retenu, le Département, se référant au télégramme de Rabat n° 5492, considérait que le règlement des problèmes domaniaux proposé par le Prince nécessiterait des délais au cours desquels l'évacuation des installations militaires de Rabat pourrait être préparée. Aussi ne voyait-il pas d'objection à ce que cet examen fût repris, l'objectif général devant être de rechercher un accord aussi proche que possible de l'accord franco-tunisien du 24 janvier 1959, dont le précédent devait être invoqué de préférence à celui de l'accord franco-vietnamien. Le Département excluait toutefois que des sentinelles marocaines fussent apostées devant les locaux encore occupés par les forces françaises.

[2] Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 7342-7346), Rabat (n°s 4303-4307) et Alger (« à l'attention de la direction des Affaires politiques », n° 2376).

avec lequel il entendait conserver les liens les plus étroits; mais chacun de ses efforts dans ce sens se heurtait aux impitoyables critiques du Caire et tendaient à le couper d'un monde afro-asiatique dont il ne pouvait non plus à aucun prix se désolidariser.

Quant au Maroc, il ne pouvait suivre son gouvernement dans tous les aspects de sa politique actuelle. L'attitude adoptée par Rabat sur la Mauritanie était très mauvaise et il l'avait fait comprendre sans ambages aux responsables marocains [1].

Passant à l'Afrique noire, M. Bourguiba distinguait certains « nègres excités » de la Guinée et du Ghana, capables de toutes les folies à l'égard de l'Est et aussi de la R.A.U.; d'autres beaucoup plus raisonnables, comme Houphouet-Boigny et Mamadou Dia, n'affranchissaient pas suffisamment leurs personnalités et « ménageaient trop la France » au risque de se couper du monde africain. Quant au Congo, ce « Guignol », le spectacle en était désespérant.

Abordant la grande scène internationale, le chef de l'État s'est montré profondément inquiet de l'évolution de la guerre froide. La politique et les intransigeances de l'U.R.S.S. lui rappelaient étrangement celles de l'Allemagne hitlérienne avant 1939. Quant à la Chine, qui paraissait lointaine il y a encore quelques années, sa présence comme un gros nuage était maintenant de plus en plus proche et menaçante.

Combien dans tout ce contexte était difficile la position actuelle de la Tunisie, trop peu écoutée, et souvent incomprise. Il se demandait parfois en désespoir de cause s'il ne vaudrait pas mieux hurler avec les loups.

En conclusion de ce rapide tour d'horizon, le président de la République redit à nouveau à mon collaborateur son attachement profond à tout ce que représente pour lui la France sur le plan sentimental et intellectuel et l'importance capitale qu'il porte aux liens culturels entre nos deux pays.

(Collection des télégrammes.)

[1] Sur l'attitude de la Tunisie dans l'affaire mauritanienne, voir ci-après le n° 226.

200

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4536 à 4540.
Réservé. Sans diffusion.

Moscou, 5 novembre 1960.

(*Reçu :* 19 h. 20.)

Au sujet des pourparlers qui ont eu lieu fin septembre et début octobre à Moscou entre les représentants du F.L.N. et les dirigeants soviétiques [1], une ambassade amie m'a communiqué quelques informations qu'elle croit tenir de source assez bonne.

La délégation du F.L.N. aurait cherché à exercer une pression croissante sur les représentants soviétiques, Kossyguine, Novikov, Mouktidinov, Kouznetsov et Semionov. Ses efforts auraient été secondés par l'ambassadeur de Tunisie à Moscou, M. Ahmed Mestiri, qui s'est beaucoup dépensé pour amener les Soviétiques à adopter une attitude favorable envers le F.L.N.

Les pourparlers qui se sont déroulés dans la journée du 27 septembre seraient demeurés sans résultat. Le lendemain, M. Mestiri a fait intervenir M. Ignatov. Les chefs du F.L.N. seraient partis pour Pékin sans avoir obtenu de promesse formelle. Ils avaient toutefois le sentiment que le souci soviétique de ménager la France, bien qu'encore réel, ne constituait plus un obstacle insurmontable à une aide au F.L.N.

Outre la reconnaissance *de facto,* M. Ferhat Abbas aurait formulé trois demandes concrètes :

A. Une aide financière régulière (5 millions de roubles par mois);

B. L'intensification de la propagande soviétique pour l'indépendance de l'Algérie;

C. L'appui de l'U.R.S.S. lors des débats à l'O.N.U. sur le problème algérien.

À son retour de Pékin le 6 octobre [2], M. Ferhat Abbas n'aurait pas caché sa déception. Il avait été très bien accueilli. Toutefois, les promesses faites jusque-là par les Chinois n'avaient pas été tenues et M. Ferhat Abbas n'augurait guère mieux de l'avenir. Il aurait laissé entendre à MM. Kossyguine et Novikov que si l'U.R.S.S. lui accordait une aide suffisante, il ne retournerait plus à Pékin.

M. Ferhat Abbas se serait rendu compte que le gouvernement soviétique n'était pas disposé à se brouiller irrémédiablement avec la France à cause du F.L.N. et qu'il ne consentirait pas à aller au-delà d'une reconnaissance *de facto.*

[1] Le séjour de Ferhat Abbas à Moscou se déroula les 27 et 28 septembre.

[2] Arrivé à Pékin le 29 septembre, Ferhat Abbas avait signé le 5 octobre un communiqué conjoint avec Chou En-Lai : voir ci-dessus p. 500, note 1.

Au cours des réceptions qui ont été organisées durant son second passage en U.R.S.S. (6-10 octobre) par les ambassades de Tunisie et d'Irak, M. Ferhat Abbas se serait entretenu avec plusieurs chefs militaires soviétiques, à savoir les maréchaux Malinovski (ministre de la Défense), Boudienny, Sokolovski et Bagramian. Il aurait posé la question de savoir quelle attitude prendrait l'U.R.S.S. si la France étendait le champ d'opérations à la Tunisie. Malinovski aurait répondu d'une façon assez évasive. Il aurait observé que dans les circonstances actuelles, il était difficile d'envisager de pareils développements. Cependant, l'U.R.S.S. ne pourrait rester indifférente devant une agression, si une telle éventualité se produisait.

(Collection des télégrammes.)

201

M. André Philip, Président de la Délégation française au G.A.T.T.,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1 [1]. *Genève, 5 novembre 1960.*

1. La première semaine de la session du G.A.T.T. a surtout été marquée par la présentation de la proposition française relative à la mise en application de l'article XVII, paragraphe 4 de l'Accord général, c'est-à-dire à l'interdiction des subventions à l'exportation des produits industriels [2].

Cette proposition a reçu dans l'ensemble un excellent accueil. Tout au plus doit-on mentionner les regrets que certains pays exportateurs de produits agricoles ont dit éprouver à l'idée que si la proposition française était acceptée — ce que d'ailleurs ils souhaitent —, l'inégalité de traitement que le G.A.T.T. réserve aux produits agricoles d'une part, aux produits industriels d'autre part, s'aggraverait encore. Le délégué de l'Inde a pour sa part déclaré que certaines des pratiques interdites par l'O.E.C.E. (et que nous souhaitons désormais voir condamnées par le G.A.T.T.) peuvent être soit favorables aux pays sous-développés importateurs (surenchère dans les politiques de crédit à l'exportation des pays industriels), soit même recommandables pour les pays sous-développés exportateurs (remboursement au titre des produits exportés

(1) De la délégation française à la dix-septième session du G.A.T.T.

(2) C'est en fait l'article XVI du G.A.T.T. (*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce,* Imprimerie nationale, 1950, p. 26) qui traite du problème des subventions et de leurs rapports avec les exportations.

des impôts indirects pour un montant supérieur à celui perçu sur les mêmes produits lorsqu'ils vont vendus sur le marché intérieur).

La proposition française sera examinée par le groupe de travail qui va étudier le projet de déclaration préparé par le Secrétariat (document n° W/17/3).

2. Dès l'ouverture de la session, le vice-président (japonais), remplaçant le Président absent, a rappelé que le mouvement de libération des échanges avait fait de nouveaux progrès dans les pays industriels et qu'il était par conséquent plus nécessaire que jamais de trouver rapidement une solution au problème des importations en provenance des pays à bas prix de revient ou à bas salaires.

Il a félicité la Nigeria pour son accession. Le représentant de ce pays l'a remercié de ses vœux et, sans perdre de temps, a immédiatement prononcé un discours dénonçant les méfaits de l'association de certains pays d'Afrique au Marché commun. Jusqu'à présent, aucun pays de la Communauté française, sauf la Côte d'Ivoire, qui a délégué à Genève à titre d'observateur le directeur — français — du Commerce extérieur à Abidjan, n'a envoyé de représentant au G.A.T.T.

3. Une fois de plus, les sept pays membres du G.A.T.T., grands exportateurs de produits agricoles : Australie, Canada, Danemark, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Rhodésie-Nyassaland, Uruguay, ont déploré le maintien par les États-Unis de restrictions draconiennes à l'importation des céréales, des oléagineux et de certains produits laitiers. Ils ont au surplus exprimé la crainte que le relèvement récent des prix de soutien aux États-Unis ne renforce encore les tendances protectionnistes de l'agriculture américaine [1].

4. Les parties contractantes se sont montrées très désireuses de ne gêner en aucune manière le Secrétaire exécutif, qui a demandé un accroissement notable de son budget. Le Royaume-Uni a déclaré accepter *in toto* et sans discussion ses propositions, et d'une façon générale des pays aussi divers que le Brésil et la Suède ont dit de ne pas vouloir lésiner sur les dépenses supplémentaires qu'entraîne l'accroissement simultané du nombre des parties contractantes et des tâches du G.A.T.T.

5. Le rapport exhaustif et minutieux présenté par la République fédérale d'Allemagne au sujet de l'application de la décision de mai 1959 qui permet à ce pays de contingenter encore nombre de produits a été bien accueilli; il est vrai que l'Allemagne n'a pas hésité à anticiper sur l'échéancier de libération qui est annexé à cette décision ni, s'agissant de produits industriels encore contingentés, à signer avec le Japon un très important accord qui va permettre un notable accroissement des échanges germano-nippons moyennant l'institution d'un système dit de « double vérification » des marchandises (à la sortie du Japon et à l'entrée en Allemagne).

[1] En marge du paragraphe 3, figure sur l'original une annotation du directeur des Affaires économiques et financières O. Wormser à l'intention de l'un de ses collaborateurs : *Pour la C.E., M. Delahaye, j'ai déjà demandé communication de ces interventions et des textes présentés à l'appui. Cela est essentiel pour la défense de la politique agricole commune.*

Si les pays grands exportateurs de produits agricoles ont continué à faire des réserves, le Japon et l'Inde qui avaient été très mordants à l'égard de l'Allemagne à la session de Tokyo se sont déclarés cette fois très satisfaits.

Il va sans dire que les questions évoquées aux paragraphes 3, 4 et 5 ci-dessus ont été, selon la tradition du G.A.T.T., renvoyées à des groupes de travail.

(DE-CE 1945-1960, n° 655, f°s 247-249.)

202

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 4561 à 4569. Priorité. *Moscou, 7 novembre 1960.*
Réservé. Sans diffusion.
Pour le Ministre. (*Reçu :* 11 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 4545 (1).
La conversation d'ordre général que j'ai eue hier, 5 novembre, avec M. Gromyko a porté sur l'Algérie, le désarmement et, subsidiairement, sur le récent accord franco-allemand prévoyant pour la Bundeswehr des facilités en territoire français (2).

1. Deux points se dégagent des propos que le ministre a tenus sur l'Algérie :

a. M. Gromyko s'est efforcé de justifier l'attitude nouvelle adoptée par le gouvernement soviétique à l'égard du F.L.N. Il a cherché à la présenter comme une application des principes permanents de la politique extérieure soviétique et non comme une décision inspirée par la conjoncture. Le gouvernement soviétique, qui s'était montré favorable à la déclaration du 16 septembre 1959 (3), avait nettement indiqué alors qu'il souhaitait, sur la base de l'autodétermination, un règlement qui tiendrait compte des aspirations algériennes et de certains droits spéciaux de la France en Algérie. Cette position n'avait pas changé. C'était la politique française qui s'était écartée de la ligne tracée par la déclaration du 16 septembre.

J'ai répliqué comme il convenait.

(1) Le télégramme n°s 4545-4547 du 6 novembre n'a pas été reproduit. L'ambassadeur, reprenant contact avec le ministre soviétique des Affaires étrangères après une interruption de trois mois, avait attiré son attention sur les conséquences immédiates qu'aurait une reconnaissance *de jure* du F.L.N. par l'U.R.S.S. et celles qui résulteraient pour les ambassades respectives des deux pays d'une éventuelle participation de représentants du F.L.N. à des manifestations officielles à Moscou.

(2) Sur cet accord, signé le 25 octobre, voir ci-dessus p. 536, note 2.

(3) Sur cette déclaration, voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 132 (note).

b. Se référant aux déclarations faites, à plusieurs reprises, à ce sujet par M. Khrouchtchev, le ministre des Affaires étrangères s'est appliqué ensuite à démontrer qu'en reconnaissant *de facto* le F.L.N. (1), le gouvernement soviétique n'était pas allé plus loin que le général de Gaulle lui-même. Le président de la République avait accepté l'ouverture de pourparlers à Melun (2) avec les représentants du gouvernement provisoire algérien. Si l'on s'abstenait de jouer sur les mots, c'était là une reconnaissance *de facto* de ce gouvernement.

Je me suis borné à observer qu'à Melun, le gouvernement français avait reçu non pas « une délégation du G.P.R.A. », mais des émissaires de la direction extérieure de la rébellion; au surplus, accepter la prétention de M. Ferhat Abbas d'être considéré comme le représentant de l'Algérie était incompatible avec le principe de l'autodétermination.

Le ministre n'a pas insisté. Le langage tenu par lui confirme cependant qu'en se référant au général de Gaulle pour essayer de justifier sa reconnaissance *de facto* du prétendu gouvernement provisoire algérien, M. Khrouchtchev avait cherché à limiter la portée de son geste.

2. Effleurant la question du désarmement, le ministre a souligné qu'à la suite de ses échanges de vues avec le général de Gaulle, M. Khrouchtchev avait beaucoup espéré trouver une langue commune avec le gouvernement français sur une question importante concernant le désarmement, comme par exemple sur la prohibition et la liquidation des véhicules de l'arme nucléaire. Malheureusement, ces espoirs avaient été déçus par les positions qu'adoptaient en fait les représentants de la France au cours des négociations : « Même en les examinant au microscope, il était difficile de déceler la moindre différence entre ces propositions et celles des États-Unis. » Or, il était notoire que l'Amérique pratiquait en matière de désarmement une politique d'obstruction systématique. D'après M. Gromyko, les États-Unis n'avaient d'autre but que d'accumuler les obstacles. Le chef du gouvernement soviétique continuait de souhaiter, quant à lui, trouver une position commune avec la France touchant le désarmement en général ou l'un de ses aspects particuliers. L'adoption d'une telle position commune — a dit le ministre — non seulement n'affaiblirait pas, mais renforcerait la position de la France à l'égard des autres membres de l'O.T.A.N.

3. Mon interlocuteur a fait alors allusion au récent accord entre la France et la R.F.A. concernant l'octroi, en territoire français, de facilités pour la Bundeswehr. Il y voyait un phénomène « symptomatique et regrettable ». Était-ce pour cela que les peuples de France et de l'U.R.S.S. avaient mené ensemble la lutte contre les forces fascistes ? Était-ce pour cela qu'ils avaient consenti de si lourds sacrifices ?

(1) D'après les renseignements recueillis par l'ambassadeur de France (Télégramme nos 4481 à 4485 du 2 novembre, ci-dessus reproduit sous le n° 196), la reconnaissance *de facto* du F.L.N. par le gouvernement soviétique constituerait un palier auquel l'U.R.S.S. aurait l'intention de se tenir. Elle n'envisagerait pas une reconnaissance *de jure*.

(2) Sur ces pourparlers, voir ci-dessus les nos 4, 7.

J'ai répondu que je ne voyais rien dans l'accord du 25 octobre qui fût de nature à inquiéter l'U.R.S.S. Cet accord spécifiait nettement que les établissements en question — centres d'entraînement et dépôts — resteraient sous commandement français. N'était-ce pas là une garantie ? Au surplus, la recrudescence de la tension internationale et l'absence de tout progrès dans le domaine du désarmement faisaient un devoir aux États occidentaux de renforcer leur défense commune, et c'était uniquement de défense qu'il s'agissait.

M. Gromyko était sceptique sur le contrôle que la France croyait pouvoir exercer sur la Bundeswehr. La façon dont le Reich s'était, après la première guerre mondiale, joué et affranchi de tous les contrôles constituait à ses yeux un précédent inquiétant. En outre, le ministre doutait que l'accord en question fût de nature à diminuer la tension internationale.

4. Au cours de l'entretien, M. Gromyko a, avec une certaine insistance, affirmé que malgré les difficultés, le gouvernement soviétique restait animé du désir de trouver avec la France « une base stable de coopération et de relations non seulement bonnes, mais amicales ».

(Collection des télégrammes.)

203

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À L'AMBASSADE DE FRANCE À WASHINGTON.

T. n°s 168 à 183 (1). Très secret. Sans aucune diffusion. *Paris, 7 novembre 1960, 14 h. 45.*

De la part du Ministre pour l'ambassadeur seul.

Veuillez remettre au secrétaire d'État le texte du message ci-après :

« 5 novembre 1960. Mon cher Chris, votre lettre du 3 novembre m'a été remise par l'ambassadeur Houghton (2).

« J'ai été heureux de m'entretenir à Paris le 27 octobre avec M. Bohlen (3) et d'avoir par lui confirmation que vous étiez alors d'accord pour soutenir l'action que nous avions envisagée ensemble en prévision du prochain débat sur l'Algérie devant les Nations Unies.

« Vous me dites maintenant qu'un tel projet ne pourrait avoir de chances raisonnables de succès qu'au cas où, avant le débat de l'Assemblée générale, le gouvernement français préciserait à nouveau de façon officielle son programme d'action pour un règlement de la question algérienne.

(1) Ce télégramme a été communiqué à New York « pour M. Bérard seul » sous les n°s 7352 à 7357.

(2) La lettre de M. Herter du 3 novembre n'a pas été reproduite. Elle se référait à un entretien entre M. Couve de Murville et M. Bohlen concernant les intentions de la France à l'égard du règlement de la question algérienne, dans l'éventualité où la résolution afro-asiatique attendue sur un référendum contrôlé par l'O.N.U. pourrait ne pas l'emporter aux Nations Unies. D'une enquête à laquelle avait fait procéder le secrétaire d'État, il ressortait que l'alternative d'une résolution modérée, du genre de celle qui avait été examinée au cours de l'entretien, aurait peu de chance d'obtenir les parrainages qui convenaient, d'être adoptée ou même de rassembler un nombre de voix suffisant pour constituer le tiers bloquant et assurer le rejet de la résolution afro-asiatique. M. Herter jugeait nécessaire une déclaration officielle française, faite au moment opportun avant le débat en Assemblée générale et présentant dans ses grandes lignes le programme d'action proposé pour un règlement de la question algérienne après le débat à l'O.N.U. Il serait en outre très utile qu'une telle déclaration pût indiquer que le F.L.N. fût l'une des parties à la consultation envisagée après un cessez-le-feu. Pour le secrétaire d'État, un facteur très important de la situation serait l'attitude des membres africains de la Communauté, notamment si, à la suite d'une visite prévue à Paris de M. Houphouët-Boigny, un accord pouvait être obtenu pour le soutien énergique et public d'une résolution modérée par lesdits membres de la Communauté.

(3) « Entretien relaté par un télégramme adressé le 29 octobre à New York sous les n°s 7128-7130, et non reproduit. L'adjoint du secrétaire d'État déclarait que son gouvernement était prêt à voter un projet de résolution que la diplomatie française lui avait soumis sans amendement. Il faisait état de son accord sur les questions de patronage, soulignant qu'entre autres parrains, devaient figurer les principaux membres de la Communauté française. M. Bohlen souhaitait une concertation de M. Bérard avec son collègue américain sur la question des amendements probables. Le Département admettait que le texte fût quelque peu modifié dans sa forme, mais s'opposait à toute addition qui donnerait aux Nations Unies pouvoir pour intervenir dans l'organisation du référendum.

« Votre lettre m'est parvenue au moment même où le président de la République allait prononcer, le 4 novembre, son allocution radiodiffusée dont vous avez assurément eu connaissance [1].

« Le général de Gaulle a en effet pensé que le moment était venu de préciser sa position, non pas tant pour les Nations Unies que pour l'opinion française. Ce qu'il vient de dire me paraît dans une large mesure correspondre à vos préoccupations.

« Vous notiez en particulier dans votre message qu'il serait utile qu'il soit bien précisé que le F.L.N. serait l'une des parties aux consultations qui se dérouleraient après le cessez-le-feu. J'attire à ce sujet votre attention sur ce qu'a dit le général de Gaulle : « Aux dirigeants de l'Organisation extérieure de la rébellion, je n'ai jamais cessé de proposer loyalement qu'ils prennent part sans restriction aux pourparlers relatifs à l'organisation de la consultation future, puis à la campagne qui se déroulera librement à ce sujet, enfin au contrôle du scrutin, demandant simplement qu'au préalable, on se mette d'accord pour cesser de s'entretuer ». Cette déclaration précise celle déjà faite le 14 juin dernier [2].

« D'une manière générale, l'ensemble des indications données le 4 novembre par le président de la République éclaire parfaitement le problème.

« Sur le fond, l'Algérie sera algérienne, avec son gouvernement et ses institutions. Si elle le désire, elle sera liée à la France, notamment pour l'économie, la culture, les finances et la défense.

« Sur la méthode, une seule chose est exclue, que la France remette sans autre l'Algérie au F.L.N. Nous n'avons le droit de la remettre qu'aux Algériens dans leur ensemble lorsque ceux-ci se seront librement prononcés. Si, d'autre part, nous faisons ce que prétend le F.L.N. et qui impliquerait naturellement (Ferhat Abbas l'a dit récemment) l'évacuation immédiate de l'armée française, nous aboutirions immédiatement au chaos, au désastre et au massacre : fuite éperdue des Français, vengeances atroces entre les Algériens, anarchie complète, finalement arrivée des Russes, sinon des Chinois. Nous n'avons aucune intention de

[1] Dans cette allocution, le général de Gaulle rappelait les indépendances acquises récemment avec l'accord de la France, puis abordait la question algérienne. Après avoir insisté sur l'effort de pacification mené par l'armée et l'administration, il parlait du « chemin nouveau parcouru au nom de la France ». Chemin qui conduisait « à l'Algérie algérienne. Cela veut dire une Algérie émancipée..., une Algérie où les responsabilités seront aux mains des Algériens, une Algérie qui, si les Algériens le veulent — et j'estime que c'est le cas — aura son gouvernement, ses institutions et ses lois ». La France ne s'opposerait pas à la solution qui sortirait des urnes. Le Général renouvelait son appel « aux dirigeants de l'organisation extérieure de la rébellion » à prendre part à la consultation future, « demandant simplement qu'au préalable, on se mette d'accord pour cesser de s'entretuer ». Il replaçait le problème algérien dans son contexte international, flétrissant l'évolution des dirigeants rebelles vers « l'Algérie soviétique ». C'est au Général qu'il appartenait enfin, « quand la patrie et la République (étaient) menacées, de prendre les mesures exigées par les circonstances, ce qui pourrait, le cas échéant, permettre d'avancer de manière décisive la solution algérienne, tout en sauvegardant l'État » (après qu'il eût fait allusion à un possible recours direct au pays par la voie du référendum).

Pour le texte complet de l'allocution, se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 660-662.

[2] Sur la déclaration du 14 juin, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 271 (note).

prendre cette responsabilité, et de créer ainsi, en la multipliant par mille, une situation comparable à celle du Congo.

« Il faut donc envisager des étapes. D'abord que les combats cessent. Puis que le gouvernement français établisse avec les représentants des diverses tendances en Algérie les conditions et les garanties du référendum, que celui-ci ait lieu et qu'enfin, on mette sur pied les nouvelles institutions.

« Voilà ce que nous envisageons et que nous ne voudrions pas voir rendre encore plus difficile par une motion des Nations Unies demandant leur intervention pour contrôler le référendum. J'ajoute qu'une telle motion, que bien entendu nous n'accepterions pas, signifierait une prise en charge par les Nations Unies avec occupation militaire. Nous connaissons ici encore le précédent congolais.

« À la fin de votre lettre, vous mentionnez que l'attitude des membres africains de la Communauté française peut être déterminante dans le vote qui sera pris par l'Assemblée. Nous partageons entièrement ce point de vue et nous nous efforçons d'agir en conséquence.

« Je serais heureux de connaître vos réactions sur ce qui précède. »

(Cabinet du Ministre.)

204

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4783 à 4790 (1). Priorité. Réservé. *Tunis, 7 novembre 1960.*

(*Reçu :* 21 h.)

Le Dr Mokkadem m'a convoqué cet après-midi.

Il m'a dit que le président Bourguiba, auquel il avait rendu compte de nos entretiens du 28 octobre (2) et du 5 novembre (mon télégramme n° 4752) (3), lui avait demandé de me remettre une note confirmant

(1) Ce télégramme a été communiqué à Comstrabi (Commandement supérieur des troupes aériennes de Bizerte).

(2) Sur l'entretien du 28 octobre, voir ci-dessus le n° 190.

(3) Dans son télégramme n°s 4752-4747, du 5 novembre, non retenu, le chargé d'afaires faisait état d'une démarche auprès du Dr Mokkadem. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères tunisien avait réitéré ses questions du 28 octobre : s'agissait-il dans l'esprit du gouvernement français d'une négociation qui s'inscrirait dans la perspective d'une évacuation et d'une reconversion civile de la base ? S'agissait-il au contraire d'une opération strictement limitée à l'arsenal ? Le gouvernement tunisien ne jugeait pas possible de n'aborder qu'un « aspect fragmentaire » de la question de Bizerte et estimait qu'il fallait traiter d'abord le fond du problème. Il maintenait sa revendication concernant l'évacuation de la base et considérait que, une fois ce principe admis, il serait possible de discuter des modalités d'application et de dégager les possibiltés d'une coopération franco-tunisienne fructueuse. M. Mokkadem, évoquant la décision française unilatérale d'évacuer les casernes de Bizerte (voir note suivante), marquait que le moment était venu d'une solution d'ensemble. La situation de février 1960 était dépassée et, comme le témoignait l'accord franco-marocain (Sur cet accord, voir ci-dessus le n° 118), la conception française sur les bases avait évolué.

« solennellement » la position du gouvernement tunisien au sujet de Bizerte.

Je vous transmets sous le numéro suivant le texte de cette communication.

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères l'a assortie des commentaires suivants :

Le gouvernement tunisien a apprécié l'esprit d'amitié et de compréhension mutuelles qui avait présidé à l'évacuation des casernes de la ville de Bizerte par les forces françaises [1]. Mais il estime que le moment est venu d'aborder le fond du problème. Il considère que celui-ci constitue « un élément d'irritation » dans nos rapports et qu'il est indispensable de le faire disparaître afin de ménager précisément les possibilités de développement d'une coopération fructueuse entre les deux pays. Le Dr Mokkadem a souligné que son gouvernement demandait « le retrait des forces françaises et la suppression de la base ».

J'ai répondu à mon interlocuteur que, comme je le lui avais indiqué au cours de notre précédente conversation, nous avions eu le souci de rechercher des points de rapprochement, plutôt que d'engager une négociation générale qui pourrait difficilement aboutir, compte tenu de l'écart séparant les positions de principe des deux gouvernements.

Le secrétaire d'État avait évoqué la phrase de l'accord du 17 juin [2] aux termes de laquelle « le gouvernement français ne maintiendrait sur le territoire tunisien d'autres forces qaue celles qui s'y trouveront en vertu d'accords négociés entre les deux États », j'ai rappelé la véritable signification de cet échange de lettres : il prévoyait des négociations en vue du maintien et non de l'évacuation de la base de Bizerte.

J'ai rappelé également que le gouvernement français demeurait disposé à négocier dans un esprit de bonne volonté et de compréhension tout arrangement raisonnable pour fixer les conditions dans lesquelles pourrait être organisée et utilisée la base stratégique.

Me référant au paragraphe 1 de la note du gouvernement tunisien, j'ai fait observer par ailleurs que les autorités tunisiennes n'avaient fait aucune réserve en ce qui concerne l'état des lieux au moment de la remise, par le service des Domaines de l'ambassade, des casernes de la ville de Bizerte. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères n'a pas insisté sur ce point.

À l'issue de l'entretien, le Dr Mokkadem a exprimé l'espoir que le gouvernement français ferait tenir une réponse au gouvernement tunisien « dans les délais qu'il jugera les meilleurs ».

« Le secrétariat d'État aux Affaires étrangères présente ses compliments à l'ambassade de France, et, comme suite aux notes du Département n° 344 en date du 28 janvier 1960 [3] et n° 421 en date du 15 février

[1] C'est le 28 octobre qu'avait eu lieu la remise au gouvernement tunisien des casernes, dont l'évacuation était prévue au 31 octobre 1960 (Télégramme de Tunis n° 4645 du 29 octobre, non publié).

[2] 1958. Sur cet accord, voir *D.D.F.*, 1958-I, n° 422 (note).

[3] Ce document est reproduit dans *D.D.F.*, 1960-I, n° 39.

1960 [1] à l'honneur de lui faire parvenir la communication suivante concernant l'évacuation de la base de Bizerte.

« I. Le gouvernement tunisien exprime sa satisfaction devant l'esprit d'amitié et de compréhension mutuelle qui a présidé à l'évacuation des casernes de la ville de Bizerte par les forces françaises.

« Il est toutefois noté que les bâtiments remis aux autorités tunisiennes ont été dégarnis de la plupart des installations nécessaires à leur utilisation, et ce, en dépit des réserves formulées à ce sujet par le gouvernement tunisien.

« De même, le gouvernement tunisien ne peut que relever le caractère partiel de cette évacuation, les personnels et équipements militaires ayant été transférés des casernes de la ville de Bizerte aux autres installations dont les forces françaises disposent encore dans la région. Ce regroupement en dehors de la ville de Bizerte ne saurait être considéré par le gouvernement tunisien que comme une amorce de la solution du problème de fond qui subsiste dans son intégralité.

« II. Le gouvernement tunisien souligne que la conception que les autorités françaises ont jusqu'ici soutenue, concernant le maintien d'une base à Bizerte, ne correspond plus à la situation créée par l'évolution de la stratégie moderne. Cette évolution a d'ailleurs facilité le règlement de problèmes similaires qui se sont posés dans d'autres pays. Le gouvernement tunisien serait heureux de voir le gouvernement français affronter le problème de Bizerte selon le même esprit.

« III. En vue de mettre fin à un état de fait issu du régime de protectorat et incompatible avec le statut de la Tunisie, État indépendant et souverain, le gouvernement tunisien considère que le moment est venu d'apporter une solution définitive à ce problème qui est devenu un obstacle majeur au maintien de rapports confiants et amicaux entre les deux États. Pour être conforme aux exigences du droit international et à l'esprit d'amitié et de coopération que le gouvernement tunisien voudrait voir pour sa part développer dans l'intérêt des deux États, ce règlement devra être nécessairement basé sur le respect par la France du principe de l'évacuation de la base de Bizerte, contenu dans l'échange de lettres du 17 juin 1958. Le gouvernement tunisien, qui a constamment donné la preuve de sa modération et de son désir de conciliation, est disposé à étudier avec le gouvernement français, sur la base de ce principe, les modalités de l'évacuation des forces françaises de l'ensemble de la région de Bizerte.

« Le gouvernement tunisien est convaincu que le gouvernement français, animé des mêmes dispositions, ne se refusera pas à la conclusion d'un accord, qui ouvrira à la coopération entre nos deux pays les perspectives les plus fécondes.

[1] Document publié *ibid.*, n° 75.

« Le secrétariat d'État aux Affaires étrangères saisit cette occasion pour renouveler à l'ambassade de France en Tunisie les assurances de sa haute considération ».

(Collection des télégrammes.)

205

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat.

T. n°s 4332 à 4335. *Paris, 8 novembre 1960, 20 h 50.*
Immédiat. Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n°s 5606 à 5612 (1).

Vous voudrez bien remettre dès demain au gouvernement marocain la note dont le texte suit :

« D'ordre du gouvernement français, l'ambassade de France élève une très vive protestation contre les mesures prises par le gouvernement marocain en ce qui concerne les installations militaires françaises situées à Rabat.

« Ces mesures sont en contradiction avec l'accord franco-marocain du 1er septembre 1960. Il a été reconnu du côté marocain lui-même que le terme de Rabat-ville signifiait l'aérodrome de Rabat-ville, « toutes les installations militaires » de Rabat ne devant être évacuées selon le texte de l'accord que le 2 mars 1961.

« En vue de marquer l'esprit de coopération de la France, l'ambassadeur de France avait accepté, par sa lettre du 5 novembre (2) adressée à

(1) Par télégramme n°s 5606-5612 du 8 novembre, non retenu, l'ambassadeur indiquait que l'installation, dans la nuit, de détachements des forces armées royales dans trois établissements militaires français, contrairement aux propositions d'une lettre de M. Roger Seydoux à M. Benjelloun (voir ci-après), appelait « une réaction très ferme ». Non seulement la violation des accords du 1er septembre sur les bases (Sur ces accords, voir ci-dessus le n° 118) devait être relevée, mais encore fallait-il éviter de donner au gouvernement marocain l'impression qu'il pouvait, après la fermeture du consulat d'Oujda (Sur cette affaire, voir ci-dessus les n°s 168 note, 171 et note) et les autres mesures prises depuis, continuer à procéder contre les Français à de nouvelles opérations. L'ambassadeur transmettait un projet de note de protestation.

(2) Cette lettre du 5 novembre et la réponse du ministre marocain du lendemain sont transmises par télégramme de Rabat n°s 5569-5574 du 6 novembre, non retenu. M. Roger Seydoux avançait les propositions ici rapportées et indiquait que le général de La Chènelière avait mis au point un calendrier détaillé, qui permettrait d'évacuer l'ensemble des bâtiments militaires de Rabat dans des délais sensiblement réduits par rapport à ceux fixés dans l'accord sur les bases. L'ambassadeur suggérait d'ouvrir dans l'immédiat des négociations pour examiner le problème domanial, notamment en ce qui concernait les immeubles situés à Rabat. Dans sa réponse, le ministre marocain confirmait l'installation, le 7 novembre, des forces armées royales dans l'ensemble des bâtiments militaires sis dans la ville de Rabat. Des officiers des F.A.R. prendraient contact avec les représentants de l'État-major français pour procéder à l'inventaire du matériel et apprécier les délais techniques nécessaires à son évacuation.

M. Benjelloun, d'aller au-delà des dispositions de l'accord en ce qui concerne Rabat, en décidant immédiatement :

1° La suppression de toutes les sentinelles à l'extérieur des bâtiments militaires et de tous les drapeaux apparents;

2° La remise aux forces armées royales d'un local de l'État-major sur lequel pourraient flotter les couleurs marocaines.

« Or, comme l'a précisé Son Excellence le Ministre des Affaires étrangères par intérim dans sa lettre du 6 novembre [1], le gouvernement marocain n'a pas voulu tenir compte de ces mesures, confirmant ainsi son intention de modifier unilatéralement les modalités d'application de l'accord relatives à Rabat. Cette intention a été suivie d'effet à partir du 7 novembre au matin.

« Le gouvernement français constate que, moins de trois mois après sa signature, un point essentiel de l'accord conclu entre les deux gouvernements est ignoré par les décisions du gouvernement marocain.

« Le gouvernement français s'élève de la manière la plus énergique contre un tel manquement.

« Il reste résolu à donner application dans les délais prévus aux autres dispositions de l'accord du 1er septembre 1960. Il entend en effet, pour sa part, mettre tout en œuvre pour maintenir des relations normales entre la France et le Maroc.

« Toutefois, il est contraint de se demander si cette position correspond à la politique du gouvernement marocain qui a été marquée successivement depuis quelques semaines par la fermeture du consulat général d'Oujda et de la chancellerie détachée de Bou Arfa, par le départ d'agents de ces consulats, par l'expulsion d'agriculteurs français, par des émissions radiophoniques violentes contre la France.

« L'ambassade de France souligne, d'autre part, que les établissements militaires français de Rabat sont pour la plupart propriété française et qu'aussi longtemps qu'un règlement domanial n'aura pas été mis au point, ils ne sauraient être remis purement et simplement au gouvernement marocain. L'ambassade de France a, en conséquence, pris toutes dispositions pour qu'un gardien demeure dans les établissements qui seront évacués par l'armée française. »

(Collection des télégrammes.)

[1] Voir note précédente.

206

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4809 à 4814 (1). Secret. Réservé. *Tunis, 8 novembre 1960.*

(*Reçu :* 21 h. 20.)

J'ai reçu hier après-midi la visite de l'ambassadeur de Suède. Ce dernier, en résidence à Rabat, était venu à Tunis pour y accueillir la mission scandinave chargée de l'organisation d'une école de pilotage tunisienne.

M. Lennart Petri m'a indiqué qu'il avait eu à cette occasion de longs entretiens, tant avec MM. Ladgham et Mokkadem qu'avec M. El Alami, ambassadeur du Maroc en Tunisie. Il avait abordé avec eux la question algérienne, et cherché à sonder leurs réactions au sujet du discours prononcé le 4 novembre par le général de Gaulle (2)

Le secrétaire d'État à la présidence du Conseil lui aurait répondu sur ce point : « Je ne puis vous en parler tant que les Algériens n'auront pas formulé d'opinion à ce sujet. Mais bien sûr, dans ce que dit de Gaulle, il y a toujours quelque chose de constructif. »

Ses interlocuteurs tunisiens n'ont pas caché leur satisfaction de l'attitude quelque peu réservée de M. Ferhat Abbas dans les propos qu'il a récemment tenus devant des journalistes scandinaves au sujet de l'aide offerte au F.L.N. par l'U.R.S.S. et la Chine communiste. Ils ont insisté sur le fait que ni le président du G.P.R.A. ni M. Krim Belkacem n'étaient d'obédience marxiste; ces derniers n'avaient pas été particulièrement impressionnés par leur récente visite à Moscou et Pékin (3), si ce n'est par l'étendue des réalisations intérieures chinoises.

Les dirigeants du F.L.N. se montraient, au contraire, a déclaré M. Ladgham, très préoccupés des tendances communisantes de la jeunesse algérienne, formée à l'extérieur pendant le processus de la bataille pour la libération. Leurs camarades marocains et tunisiens, qui revenaient dans leur pays avec les mêmes tendances à l'achèvement de leurs études, se trouvaient en territoire libéré et les racines du mal pouvaient être alors facilement extirpées; il n'en allait pas de même pour les jeunes Algériens chez qui ce dogmatisme se renforçait au fur et à mesure que la lutte continuait et que le temps passait. Si les choses se prolongeaient, il serait trop tard pour éliminer les tendances qui risqueraient de marquer l'existence de toute une génération.

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Alger sous le n° 2414 (« à l'attention de la direction des Affaires politiques »). Il l'a été également par fil à Londres (n°s 14615-14620), Moscou (n°s 5801-5806), New York (n°s 7466-7471), Rabat (n°s 4361-4366), Washington (n°s 17021-17026).

(2) Sur ce discours, voir ci-dessus p. 576, note 1.

(3) Sur cette visite, voir ci-dessus les n°s 170 (note), 200.

Le secrétaire d'État à la présidence du Conseil a essayé de démontrer à son interlocuteur que son gouvernement partageait cette préoccupation et qu'il devenait indispensable dans l'intérêt de tous les pays du Maghreb que les hostilités se terminent le plus tôt possible; c'est pourquoi, bien que cette éventualité ne les réjouissait pas, et afin de hâter la fin de la guerre, les autorités tunisiennes allaient se trouver amenées à accepter l'entrée en Tunisie de matériel et de techniciens des pays de l'Est dont l'action faciliterait la démolition du barrage.

Comme je faisais remarquer à mon visiteur qu'un tel raisonnement me paraissait absurde, puisque le remède préconisé aboutirait exactement au contraire du but recherché, l'ambassadeur me répondit que telle était bien son opinion, mais qu'il n'avait pu en convaincre ses interlocuteurs. Ceux-ci s'étaient montrés persuadés que l'effet psychologique d'une telle intervention suffirait à décourager tous ceux qui en France acceptaient encore la prolongation des hostilités.

Il apparaît certain que tous ces propos, tenus par des personnalités tunisiennes diverses soit à des diplomates soit à des visiteurs de passage (mon télégramme n° 4676)[1] et qui contrastent étrangement avec les propos lénifiants (mon télégramme n° 4640)[2] qu'ils nous tiennent, font partie d'une certaine campagne d'intoxication. Ceci étant, il n'est pas impossible que ce comportement n'ait également pour but de justifier à l'avance ou de couvrir quelques concessions que le gouvernement tunisien pourrait être amené à faire au F.L.N. quant à l'admission dans ce pays de certain matériel et de techniciens en provenance des pays de l'Est.

(Collection des télégrammes.)

[1] Le télégramme n°s 4676-4683 du 1er novembre n'a pas été reproduit. Il évoquait les thèmes exposés par le Président tunisien devant un Français de passage à Tunis, et qui reprenait ceux abordés par M. Bourguiba dans ses récents discours. Avec la prolongation du conflit algérien, les risques d'extension de la guerre froide à l'Afrique du Nord menaçaient gravement la Tunisie; l'aide chinoise et soviétique au F.L.N. se matérialiserait inéluctablement si la situation ne se modifiait pas. Le chef de l'État tunisien aurait précisé qu« 'il avait accepté le principe de la venue d'instructeurs chinois. M. Bourguiba était préoccupé au point qu'il souhaitait toujours que son fils pût être reçu par le général de Gaulle (Sur le refus de ce dernier de rencontrer l'ambassadeur de Tunisie, voir ci-dessus le n° 137) et il serait revenu sur son projet d'« union tuniso-algérienne » (Sur ce projet, voir ci-dessus p. 324, note 4).

[2] Le télégramme n°s 4640-4644 du 28 octobre n'a pas été retenu. Il y était dit qu'au moment où le gouvernement tunisien chercherait à alarmer l'opinion internationale — c'est ainsi que M. Mokkadem, dans une récente conversation avec un représentant étranger, avait fait allusion à une assistance de l'Est au F.L.N. en présentant celle-ci comme probable et prochaine — il affectait, dans ses contacts avec l'ambassade de France, de prodiguer des paroles apaisantes. Aussi bien le secrétaire d'État que M. Sahbani avaient cru devoir faire entendre au chargé d'affaires de France que rien pour l'heure ne leur paraissait justifier la crainte d'une crise imminente entre Paris et Tunis.

207

LE GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
À M. BEN GOURION, PREMIER MINISTRE D'ISRAËL.

L. *Paris, 9 novembre 1960.*

Monsieur le Premier ministre,

Je vous remercie de votre lettre du 12 octobre [1]. En la lisant, je n'ai pas manqué de me rappeler nos entretiens de Paris [2] auxquels j'ai, laissez-moi vous le dire, pris un très grand et particulier intérêt.

La façon dont vous jugez la politique soviétique, son caractère totalitaire, ses objectifs, divers suivant les occasions, mais immuables en définitive, sa tactique qui peut tenir compte des circonstances mais qui en somme ne respecte rien, rejoint mes propres convictions. Deux autres considérations s'y ajoutent, cependant, dans mon esprit. D'abord, le fait que l'Union soviétique continue directement la politique des tsars en ce qui concerne la domination territoriale appliquée avant tout aux Slaves et aux populations asiates voisines de l'ancienne Russie, ce qui comporte à coup sûr des germes de frictions à l'intérieur du bloc de l'Est; ensuite, le voisinage désormais immédiat de la Russie et de la Chine, lesquelles, malgré l'inspiration semblable de leurs doctrines et de leurs régimes, me paraissent vouées à la rivalité aussi bien dans le domaine de leur développement intérieur que dans celui de l'expansion de leur puissance au dehors.

Combien vous avez, suivant moi, raison de penser que le monde libre ne fera face au danger que s'il parvient à s'unir. Combien cela est vrai, notamment et comme vous le dites, pour ce qui est de l'aide aux pays insuffisamment développés d'Asie, d'Afrique et d'Amérique! Ne doutez pas qu'à cet égard, mon pays ne renonce nullement à soutenir à l'Ouest le projet d'une action réellement coordonnée. Et soyez sûr que la France apprécie à sa valeur l'effort qu'Israël déploie, de son côté, dans les régions africaines récemment émancipées.

[1] Il s'agit d'une longue lettre de huit pages sur la situation internationale. Ben Gourion présente le communisme comme « une véritable religion »; il dénonce les buts des dirigeants soviétiques : désunir les peuples libres, capter la bonne foi des dirigeants africains et asiatiques. Il montre que les deux blocs communistes représentent le tiers de l'humanité. Cependant, ajoute-t-il, l'Occident a des atouts et exerce un attrait sur l'Asie, l'Afrique, l'Amérique du Sud. À la récente Assemblée générale de l'O.N.U., l'.U.R.S.S. n'a réussi à faire adopter aucune de ses principales motions (statut du Secrétaire général, Congo, Chine). L'avenir du monde libre ne sera assuré que si sa cohésion est renforcée, s'il sait venir en aide aux pays sous-développés. Ben Gourion s'adresse au général de Gaulle parce qu'il pense que c'est à lui d'agir, qu'il en a les moyens et les qualités et qu'il aura la collaboration d'Israël.

[2] Le Premier ministre israélien avait séjourné à Paris le 16 juin. Il n'a pas été retrouvé de comptes rendus de ses entretiens dans les archives du ministère des Affaires étrangères.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, les assurances de ma très haute considération [1].

(Cabinet du Ministre.)

208

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5651 à 5656. *Rabat, 10 novembre 1960.*
Priorité absolue. Réservé.

(*Reçu :* 12 h. 40.)

M. Balafrej a demandé à me voir cet après-midi. Il m'a confirmé qu'il avait été chargé par le Roi d'une mission d'information en Europe, destinée à faire comprendre la position du Maroc sur l'affaire de Mauritanie. Il souhaiterait, avec l'accord du Souverain, que sa première visite fût pour la France à une double condition : qu'il soit assuré d'être reçu par de hautes personnalités françaises et en particulier par le ministre des Affaires étrangères, et qu'il trouve chez ses interlocuteurs « des dispositions ouvertes » sur le problème mauritanien. Si tel n'était pas le cas, il commencerait sa tournée par Londres.

J'ai répondu à M. Balafrej que je ferai part de sa démarche. Il m'a interrogé alors sur les intentions du gouvernement français relatives à la Mauritanie. Je lui ai confirmé que l'indépendance de la Mauritanie devait être proclamée à Nouakchott le 28 novembre. J'ai ajouté que M. Balafrej devait s'attendre à trouver ses interlocuteurs français sur la réserve en raison de la multiplication récente de gestes inamicaux de la part du Maroc. « Je le sais, a répondu M. Balafrej, et je suis précisément intervenu ce matin auprès du Roi pour faire cesser les attaques de la radio. Des ordres ont été donnés en conséquence. J'ajoute que si la France nous aidait à résoudre le problème mauritanien, l'ensemble de nos relations s'en trouverait amélioré. »

Revenant sur le fond du problème, il a observé que si notre position était inchangée, son passage à Paris, en début de semaine, devenait sans objet, mais qu'il tenait à me redire combien le Maroc était attaché à cette affaire et soucieux de trouver avec la France une solution qui ménage nos intérêts économiques tout en préservant les droits politiques du Maroc.

[1] Cette lettre du Général a été également publiée dans Gaulle (Charles de), *Lettres, notes et carnets VIII. Juin 1958-décembre 1960*, Plon, 1985, p. 407-408.

M. Abdelkader Torres, ministre de la Justice, à qui je rendais une visite de courtoisie quelques instants plus tard, a développé à son tour le même thème : « Nous ne songeons pas à annexer la Mauritanie contre la volonté de ses habitants, mais nous ne pourrons jamais y renoncer, car c'est notre Sud ». M. Balafrej avait employé la même formule.

Ces propos sont assez significatifs. Après la conférence d'Abidjan (1) et les réactions tunisiennes (2), le gouvernement marocain se rend parfaitement compte de son isolement sur l'affaire de Mauritanie, ce qui l'aigrit encore davantage contre la France, tout en l'incitant à chercher les moyens de sortir de cette impasse.

Notre position sur le fond du problème étant ce qu'elle est, je souhaiterais cependant pouvoir donner à M. Balafrej, dont on parle sérieusement comme prochain ministre des Affaires étrangères, l'assurance qu'il sera reçu par vous. Je pense qu'aucun contact ne doit être négligé dans la conjoncture actuelle.

J'attacherais du prix à obtenir votre réponse dans la journée d'aujourd'hui, M. Balafrej devant quitter Rabat pour Paris demain soir.

(Collection des télégrammes.)

209

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 2569/CT. *Washington, 11 novembre 1960.*

La fin de la période électorale n'a apporté de lumières nouvelles sur les intentions de M. Kennedy vis-à-vis de l'Afrique. Le prochain président des États-Unis n'a aucune expérience personnelle du continent noir et tout indique qu'il n'a guère étudié le sujet. Ses vues demeurent très théoriques et profondément imprégnées du « libéralisme » *a priori* qui avait marqué sa déclaration sur l'Algérie de juillet 1957 (3).

L'Afrique n'a pas joué un rôle notable dans la campagne électorale, ni d'un côté, ni de l'autre. Peut-être doit-on voir la cause de la relative réserve des deux candidats, d'une part, dans l'ignorance où se trouve la masse de l'opinion américaine des problèmes africains, d'autre part, dans la crise congolaise. Les événements qui ont bouleversé l'ancienne possession belge, sans remettre en cause bien entendu le fonds commun

(1) Sur la conférence d'Abidjan qui s'était déroulée du 24 au 26 octobre, voir ci-dessus p. 521, note 1.

(2) La Tunisie avait reconnu l'indépendance mauritanienne : voir ci-après le n° 226.

(3) Sur cette déclaration, voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 491; 1957-II, n°s 2, 7 (et note).

d'anticolonialisme qui est l'héritage de ce pays, ont tout de même ébranlé bien des illusions sur les avantages de l'indépendance accélérée. Aussi n'a-t-il pas du tout été question du Congo dans la campagne. Quant à l'affaire algérienne, elle est maintenant unanimement reconnue ici comme extrêmement complexe et toute recommandation trop tranchée, dans un sens ou dans l'autre, risquait de heurter la France, puissance alliée, ou les nationalismes afro-asiatiques, sans pour autant avoir valeur d'argument dans le débat électoral.

M. Kennedy a cependant été amené, au cours d'émissions télévisées, à répondre à des questions sur l'Algérie. La façon dont il l'a fait montre que, sans renier sa position de 1957, il la nuance en considération des efforts du général de Gaulle [1]. Il n'y a pas de raison de penser qu'il ne souhaite pas sincèrement — comme il l'a affirmé — le maintien de liens étroits entre la France et l'Algérie, mais il est clair que, pour lui, le problème algérien doit s'apprécier avant tout dans le cadre d'ensemble des nouveaux nationalismes auxquels, selon sa propre expression, « les États-Unis doivent s'identifier ».

Cette « identification » aux mouvements nationalistes peut aller loin. Il est difficile cependant de prévoir jusqu'à quel point le futur président mettra les actes en accord avec les principes exprimés, dans quelle mesure s'équilibreront dans son esprit le souci de ménager des alliés et le désir de plaire aux Afro-Asiatiques.

Il est sans doute regrettable, en tout état de cause, que le projet conçu en décembre dernier par son frère Robert, son plus intime conseiller, d'aller en Algérie ait été annulé au dernier moment.

Quant à l'Afrique noire, le gouverneur Harriman a été chargé cet été par le sénateur du Massachussets d'y faire un voyage d'information. Les conclusions rapportées par le gouverneur n'ont rien eu de révolutionnaire. Elles ont néanmoins renforcé le sentiment de M. Kennedy que l'administration républicaine n'avait pas été capable de prévoir l'évolution de l'Afrique et avait été prise de court. D'où, à ses yeux, la maladresse avec laquelle la question de Guinée avait été traitée aussitôt après l'indépendance de ce pays. D'où également les critiques démocrates sur l'insuffisance de la représentation diplomatique américaine dans les États qui ont accédé cette année à l'indépendance. M. Harriman a souligné particulièrement ce point dans son rapport, en déplorant que, dans les anciennes colonies françaises, les États-Unis se soient bornés à transformer les consuls existants en chargés d'affaires et n'aient pas montré assez de hâte à créer de nouveaux postes et à renforcer le personnel. Ce reproche n'est d'ailleurs pas absolument infondé et, mises à part les difficultés d'ordre budgétaire que rencontre toute administration

[1] Interviewé le 3 octobre sur la chaîne télévisée de la C.B.S., le sénateur, en réponse à une question concernant sa position sur le problème algérien, indiquait qu'en raison du fait que les rebelles algériens se tournaient vers Moscou et Pékin, une solution devrait être trouvée qui reconnaîtrait le désir du peuple algérien « de jouir de l'autodétermination en association, je l'espère, avec la France. J'ai bon espoir que le général de Gaulle et le peuple français élaboreront une solution qui permettra le retour à la paix en Algérie, mais cela sera très difficile » (Télégramme de Washington n° 5138 du 1er novembre, non retenu).

devant des dépenses imprévues, le département d'État est le premier à reconnaître qu'il a le plus grand mal à trouver des agents valables, c'est-à-dire parlant le français, pour les nouvelles Républiques.

Ce que l'on peut attendre de la Maison Blanche à partir de janvier 1961, ce sont des initiatives plus ou moins spectaculaires visant à trancher sur la torpeur dont on accuse le gouvernement actuel et à frapper l'opinion africaine. Un exemple de telles initiatives a été donné quelques jours avant les élections lorsque le candidat démocrate a pris à son compte un projet consistant à envoyer en Afrique comme assistants techniques « de choc » des groupes nombreux de jeunes Américains frais émoulus de l'Université. L'idée a plusieurs pères : un expert des questions africaines du nom de Thomas Melady l'avait déjà présentée; le sénateur Humphrey avait de son côté préparé un projet de loi intitulé *United States Peace Corps Act.* M. Kennedy a précisé que ce service en Afrique pourrait tenir lieu de service militaire. Mais M. Melady n'a pas ratifié entièrement cette conception, estimant qu'il fallait mêler le moins possible le gouvernement à l'affaire et lui garder un caractère plus spontané. Selon lui, il faudrait recruter les étudiants, capables notamment de parler français, dont le transport gratuit en Afrique serait assuré moyennant un engagement de rester sur place pendant deux ans et qui ne recevraient qu'une rémunération modeste.

Dans les services de l'I.C.A. qu'un de mes collaborateurs a interrogés, on est sceptique sur l'intérêt de ce projet, tout en reconnaissant que parfois de petites équipes de jeunes gens aux intentions généreuses et peu dispendieux peuvent se rendre utiles en projetant des films techniques dans la brousse, en coopérant à l'installation d'infirmeries, etc.

Cette idée, dont on entendra certainement reparler, relève de la foi un peu naïve des Américains dans la vertu de la « bonne action » et de la conviction qu'au contact des *boys*, les Africains seront conquis par la générosité et la pureté des intentions des États-Unis.

En fait, l'Afrique a d'autres besoins et compte sur les États-Unis pour tout autre chose. Les services qui s'occupent de l'Afrique le savent bien. Il est plus que probable que les crédits dont l'International Cooperation Administration et le Development Loan Fund disposeront pour le prochain exercice budgétaire seront sensiblement plus élevés que cette année. Cela aurait été le cas même sous une administration Nixon. Jusqu'où ira cette augmentation ? Cela dépendra de M. Kennedy, qui a été jusqu'à présent très discret à ce sujet, mais aussi du Congrès qui ne sera pas forcément aussi « dépensier » que le Président. Cela dépendra aussi de la mesure dans laquelle les dirigeants américains comprendront que les Africains ne se satisferont pas de bonnes paroles, de culture américaine et d'assurances vagues de bonne volonté. Ils attendent des États-Unis du bon argent frais pour financer des projets que l'aide de l'Europe ne suffit pas à permettre de réaliser aussi vite qu'ils le voudraient.

(MLA 4-9-5 U.S.A.)

210

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3419 à 3427 (1). *Londres, 14 novembre 1960.*
Réservé.

(*Reçu :* 16 h.)

Les réactions britanniques à l'élection de M. Kennedy (2) apparaissent, après quelques jours, assez réservées. Le soir où les résultats furent définitivement assurés, M. Macmillan lui-même, vu un instant au palais, paraissait d'humeur grise.

Il y a, à cela, des raisons propres à M. Kennedy. Les gens qui ont connu le père à Londres au début de la guerre (3) ont conservé de lui un souvenir si fâcheux qu'ils ne peuvent croire que le fils n'ait conservé quelque trace de ses qualités mauvaises.

Mais il en est de plus générales. Toute la presse relève le fait qu'il s'agit d'un changement de génération. Les gens qui viennent au pouvoir à Washington n'auront jamais connu cette déférence que les générations américaines plus anciennes éprouvaient pour l'Angleterre magnifique et puissante du début du siècle. Ils n'auront pas participé à l'intimité particulière et si profonde née de la dernière guerre. La relation qui s'était développée entre le président Roosevelt et M. Winston Churchill, que M. Macmillan avait eu l'habileté de rétablir avec le président Eisenhower, ne pourra plus se retrouver. M. Nixon y a été en quelque mesure associé, M. Kennedy, point. Le Premier ministre sera moins sûr de son comportement devant un homme très jeune, aux prises, dès l'abord, avec des difficultés s'étendant au monde entier et qui aura probablement tendance à évaluer au plus juste le degré et la qualité de l'opposition ou de l'appui qu'il pourra trouver en tel ou tel lieu, établissant son jeu en conséquence. C'est l'Angleterre de 1960 qu'il jugera ainsi suivant ses forces et ses mérites. Le fait que le chef du gouvernement britannique ait vingt-quatre ans de plus que lui ne sera pas nécessairement porté au crédit de Londres. Et je ne suis pas sûr que les allures avonculaires que le Premier ministre — je l'ai constaté du temps de M. Félix Gaillard — prend facilement en pareil cas, le servent beaucoup.

On fera certainement tout le possible pour maintenir quelque chose de ces rapports spéciaux auxquels on attache tant de prix. Déjà, la presse feint de croire que le nouveau président n'aura pas de souci plus pres-

(1) Ce télégramme a été communiqué (*via* le Département) à Washington (n°s 500-508), Bonn (n°s 216-224) et Rome (n°s 40-48).

(2) Le 8 novembre, les élections présidentielles aux États-Unis se soldaient par la victoire du sénateur Kennedy, candidat démocrate, sur M. Nixon, candidat républicain.

(3) À cette époque, le père du sénateur Kennedy était ambassadeur des États-Unis dans la capitale britannique; il était connu pour être germanophile.

sant que d'inviter le Premier ministre à Washington. Mais j'incline à penser que, si ces espoirs ne se réalisent pas pleinement, le facteur européen apparaîtra comme prenant une importance accrue.

De ce côté, s'agissant de l'Occident, une certaine confusion règne. Le récent rappel par M. Macmillan de l'esprit qui inspira son voyage à Moscou [1] a inquiété M. Adenauer et contrarié ce rétablissement de confiance auquel Londres et Bonn s'étaient attachés ces derniers temps. Dans le même temps, le Chancelier peut se demander si la nouvelle administration américaine, qui paraît peu convaincue de la valeur des îles côtières, maintiendra à l'égard de Berlin cette fermeté sur laquelle Bonn a l'habitude de compter. M. Adenauer, partage entre ses espoirs et ses craintes, se répand en déclarations destinées aux milieux moscovites. On en prend note à Londres.

La conséquence normale de tout cela serait un désir de reprendre avec nous, aux fins d'un regroupement des forces européennes, un contact plus étroit.

Dans ces incertitudes, divers responsables européens songent à se précipiter à Washington. Ces voyages *ad limina* seraient pour chacun l'occasion de pousser sa pointe particulière. On pourrait imaginer, à l'inverse, un effort de concert européen destiné à dégager à des fins communes une approche harmonisée du nouveau pouvoir. Si telles étaient nos vues, elles justifieraient une initiative de notre part.

Il me semble que, pour ce qui nous concerne, les choses ont été, ces tout derniers temps du côté de Bonn, moins bien que par le passé. Sans doute s'arrangeront-elles au début de décembre. Du côté de Londres, on a tendance, quand il s'agit d'affaires courantes telles que les rapports entre les Six et les Sept, à prendre avantage d'une moindre attention portée par le gouvernement fédéral à l'expression des vues françaises. Mais ces préoccupations secondaires ne prévalent point contre les inquiétudes essentielles. À plusieurs reprises, la presse a laissé entendre que le Premier ministre pourrait aller à Paris. Nous ne pouvons douter de sa disposition à le faire. Je pense qu'il y viendrait avec le désir de parler cette fois des bases sur lesquelles confirmer l'étroite coopération entre l'Europe et les États-Unis.

(Collection des télégrammes.)

[1] Sur le voyage du Premier britannique à Moscou, l'année précédente, voir *D.D.F.*, 1959-I, n°s 113, 121 (et note), 131-II (note), 132, 133, 146, 147.

211

MR. HOUGHTON, U.S. AMBASSADOR IN PARIS,
TO MR. COUVE DE MURVILLE, MINISTER OF FOREIGN AFFAIRS.

L. Secret. *Paris, November 16, 1960.*

Dear Mr. Minister:

I have been asked to deliver to you the following message from the Secretary of State:

"Dear Couve:

"I want to thank you for your prompt and considerate reply to my message of November 5 (1) and to apologize for my delay in answering. As you can understand, we have been somewhat busy here with other matters during this past week.

"I fully agree that a number of the preoccupations which we had in mind in a declaration from the French Government are reflected and indeed covered by President de Gaulle's speech of November 4 (2). There is, however, a difference, I believe, in the effect of this speech on those of us who are aware as I am of the intention of the French Government in the event that the debate on Algeria in the General Assembly passes off in a generally satisfactory manner, and the effect on those representatives in the United Nations who are not specifically aware of such intentions. We consider President de Gaulle's speech to have been a courageous and constructive statement in a most difficult and delicate situation. According to our preliminary estimates, however, it is by no means clear that its full significance has been grasped by other countries. This is particularly true in regard to the question of timing since there was no reference to any early initiative for the execution of this program in the speech. Our purpose in having these confidential exchanges in regard to the handling of the Algerian debate in the General Assembly is motivated by a desire to examine what we can do together to insure, if possible, that the outcome of the debate in the General Assembly will at best facilitate the putting into effect of your program for the settlement of the Algerian question or at least will raise no obstacles to such action. This has been and remains our purpose. Although we still continue to feel that a more precise declaration of French intentions, particularly as to timing, would facilitate the achievement of this purpose, I understand the immense difficulties which the French Government faces in this regard. Whe still consider that the passage of a moderate resolution might be the best way of achieving our purpose. An absolutely essential element for the success

(1) Message analysé ci-dessus sous le n° 203 (note).

(2) Sur ce discours, voir *ibid* (note).

of any moderate resolution, as I am sure you will agree, is the question of its sponsorship. It is our considered judgment based on our latest analysis of the situation in New York that sponsors from the French African Community are absolutely essential. Without such African sponsors, it would be difficult if not impossible to obtain adequate sponsors elsewhere from Africa, from Latin America or Asia and the entire idea of a moderate resolution would seem to be impracticable. If, however, such African sponsors can be obtained, we would of course be prepared to work and work hard to obtain additional sponsors and support for the resolution itself, including the necessary approaches to Tunisia and Morocco at the proper time.

"We have had no information concerning the results of the talks of the representative of the Abidjan Conference with President de Gaulle other than the general impression that the talks seem to have been satisfactory [1]. In order that our two delegations in New York may consider the plan of action in the General Assembly for the Algerian debate now scheduled tentatively for December 5, I would appreciate any information which you might be able to give me as to the attitude of the African Community states resulting from the conversation with de Gaulle as to their willingness to sponsor a moderate resolution.

"Very sincerely,

Chris."

Please accept, Mr. Minister, the renewed assurances of my highest consideration.

(Cabinet du Ministre.)

212

M. Binoche, Ambassadeur de France à Oslo,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 344. Réservé. *Oslo, 17 novembre 1960.*

(*Reçu :* 15 h. 15.)

Ainsi que je le fais périodiquement, j'avais la semaine dernière, rendu visite au secrétaire général pour évoquer les problèmes d'actualité et j'avais naturellement amené la conversation sur l'attitude norvégienne à l'égard de l'affaire de l'Algérie. Alors que le mois dernier, tous mes interlocuteurs officiels admettaient que la déclaration faite le 6 octobre à

[1] Sur la conférence d'Abidjan, du 24 au 26 octobre, voir ci-dessus p. 521, note 1.

New York [1], et répétée au Storting le 24 [2], signifiait que la délégation norvégienne devrait voter en faveur d'une motion réclamant l'intervention des Nations Unies, M. Raeder avait insisté sur le fait que cette interprétation allait plus loin que la pensée du ministre et qu'en tout cas, la position norvégienne n'était pas encore arrêtée.

Comme je le pressais de préciser sa pensée, il m'avait proposé de poursuivre l'entretien avec le ministre, M. Lange, qui après plusieurs longues absences coupées d'un séjour à l'hôpital, devait enfin passer une semaine à Oslo.

J'ai naturellement saisi cette proposition et ai rencontré hier M. Lange. Après un long tour d'horizon, qui n'a rien apporté de bien nouveau sur les positions norvégiennes en ce qui concerne les problèmes de l'O.T.A.N. et les relations économiques européennes, mais m'a permis de rectifier quelques préjugés, grâce à l'autorité que me donnaient les audiences qu'avaient bien voulu m'accorder à Paris le chef de l'État et Votre Excellence, nous avons abordé la question algérienne.

Il n'est pas douteux que le ferme et calme discours du général de Gaulle [3], ainsi que sa volonté manifeste de donner une impulsion nouvelle à sa politique de l'Algérie algérienne, ont fortement et favorablement impressionné le chef de la diplomatie norvégienne. Aussi, convient-il aujourd'hui qu'il serait peu souhaitable d'introduire les Nations Unies dans l'affaire. Il n'a pas été jusqu'à me dire que la délégation norvégienne pourrait ne pas voter un ordre du jour en ce sens, mais il m'a donné l'assurance qu'elle travaillerait en liaison avec la délégation française et les délégations des pays africains amis de la France à éluder la présentation d'un tel ordre du jour. Il m'a indiqué que les derniers renseignements qu'il avait de New York lui faisaient croire que le « G.P.R.A. » lui-même serait disposé à laisser les pays qui l'appuient renoncer à une motion réclamant l'intervention ou le contrôle de l'organisme international, si l'on pouvait mettre au point une formule garantissant la régularité des opérations de vote de l'autodétermination algérienne par des observateurs internationaux.

Après avoir rappelé toutes les raisons pour lesquelles une intervention des Nations Unies était inacceptable pour tous, et dangereuse sur un plan international, je n'ai pas manqué d'appeler l'attention de mon interlocuteur sur les responsabilités que porterait le gouvernement norvégien s'il ne facilitait pas la tâche déjà difficile du gouvernement français, auquel il était impossible de demander d'aller au-delà de son plan sans mettre l'affaire dans une dangereuse impasse.

[1] Le 6 octobre, le ministre norvégien avait annoncé à l'O.N.U. que son pays examinait la possibilité de modifier son point de vue sur le problème algérien, et qu'il « se sent(ait) obligé d'examiner quelle aide pratique l'O.N.U. pourrait apporter à une solution de ce problème ».

[2] Dans le discours qu'il prononçait devant le Parlement norvégien le 24 octobre, M. Lange soulignait que la continuation de la guerre en Algérie constituant une menace pour la paix mondiale, les Nations Unies, aux termes de la Charte, avaient le droit d'intervenir. Il envisageait un appel au gouvernement français en faveur d'un référendum sous les auspices de l'O.N.U. (extrait du discours annexé à la dépêche d'Oslo n° 694 du 25 octobre, non retenue).

[3] Du 4 novembre : voir ci-dessus le n° 203 (note).

M. Lange s'est montré particulièrement préoccupé de savoir comment nous pensions reprendre des pourparlers avec le « G.P.R.A. » et si nous envisagions toujours un délai de plusieurs années après la suspension des combats pour effectuer le référendum d'autodermination. Si j'ai cru pouvoir le rassurer en ce qui concerne ce dernier point, je n'ai pu que rester dans les généralités pour le premier.

M. Lange part à la fin de cette semaine pour Paris où il participera à la réunion des parlementaires de l'O.T.A.N. Il se rendra ensuite à Bonn et assistera enfin au Congrès du parti social-démocrate allemand. Je n'aurai donc pas de possibilité de le rencontrer à nouveau avant les premiers jours de décembre. Étant donné la confiance et l'estime qu'il manifeste à l'égard de Votre Excellence, il me semble que s'il était possible de provoquer une conversation particulière à l'occasion de son passage à Paris, son évolution favorable pourrait peut-être s'en trouver renforcée. Or, il n'est pas douteux que M. Lange bénéficie dans les milieux internationaux — et plus spécialement scandinaves — d'un crédit qui dépasse celui que peut normalement avoir un ministre des Affaires étrangères de Norvège.

(MLA 4-9-9 Norvège.)

213

Réunion restreinte des Ministres des Affaires étrangères tenue à Bruxelles pour le Conseil de l'U.E.O.
Le 17 novembre 1960[1]

C.R. Secret.

Le président du Conseil, *M. Wigny*, rappelle qu'une réunion des Six s'est tenue à Paris le 31 octobre[2]. Les principaux thèmes de politique internationale ont été abordés : les relations Est-Ouest après la réunion de l'Assemblée des Nations Unies, le problème de Berlin, les difficultés que rencontre le monde occidental et en particulier la Belgique en Afrique. De tels problèmes sont toujours d'actualité et méritent d'être repris maintenant dans le cadre de l'U.E.O.

Le ministre des Affaires étrangères de Belgique estime qu'après la réunion de l'O.N.U., il n'est point possible d'évaluer les rapports Est-Ouest avec optimisme. M. Khrouchtchev a certainement renforcé sa position auprès des pays récemment parvenus à l'indépendance et en particulier sur le continent africain. D'autre part, le président du Conseil soviétique ne cache pas son intention de soulever, dès l'installation de la nouvelle admi-

[1] Cette réunion des ministres des Affaires étrangères précédait celle de l'Assemblée de l'U.E.O., du 29 novembre au 2 décembre (l'*Année politique 1960*, p. 599-600).

[2] Dont le compte rendu est ci-dessus publié sous le n° 193.

nistration américaine, le problème de Berlin. La République fédérale allemande a déjà été obligée d'agir et d'interrompre en particulier toute liaison commerciale avec la zone soviétique [1]. Il serait intéressant d'examiner si la politique soviétique est toujours la même. Que se passe-t-il en particulier à Moscou dans le conclave des partis communistes ? [2] L'influence des Chinois peut-elle être considérée comme importante dans les décisions prises par les dirigeants russes ?

M. Heath déclare que le gouvernement britannique ne sous-estime pas l'effet produit par les discours de M. Khrouchtchev sur les jeunes nations. Il semble que les représentants de celles-ci aux Nations Unies soient inquiets de la puissance soviétique.

À son retour de New York, M. Macmillan a indiqué à ses ministres que le premier effet des interventions de M. Khrouchtchev avait été d'obliger le secrétaire général des Nations Unies, M. Hammarskjöld, à se réfugier dans des problèmes strictement légaux et à s'abstenir de toute initiative qui pourrait déplaire au monde afro-asiatique. D'autre part, le passage de M. Khrouchtchev à New York [3] a eu pour effet de rendre aigu le problème colonial. Il n'est plus possible maintenant de ruser. L'Occident est invité à accepter le retrait immédiat des traces de souveraineté qu'il maintenait encore sur les continents d'Afrique et d'Asie. M. Wigny a fait allusion au problème de Berlin et aux réactions déjà prises à ce sujet par la République fédérale allemande. Il serait utile de connaître à ce point de vue les intentions du gouvernement allemand ainsi que sur les perspectives de crise qui peuvent commencer aussitôt après Noël.

M. von Brentano est heureux de constater que la Grande-Bretagne pense spontanément comme l'avaient fait les Six lors de leur rencontre de Paris. Il est certain que l'influence de Khrouchtchev s'est accentuée sur les pays non engagés. En ce qui concerne Berlin, la République fédérale allemande est convaincue que l'U.R.S.S. est décidée à renouveler ses tentatives pour résoudre la question à sa façon. À cet égard, les conversations que l'ambassadeur d'Allemagne a eues à Moscou avec M. Khrouchtchev ne permettent aucun optimisme. M. von Brentano tient à démentir formellement toutes les rumeurs qui ont couru à ce sujet. On n'entretient à Bonn aucun espoir de détente avec les Russes. Bien au contraire, la République fédérale allemande n'a jamais eu autant de raisons d'être pessimiste. Une crise vient et elle est inévitable. M. Khrouchtchev a en effet confirmé à l'ambassadeur allemand à Moscou qu'il exigeait pour Berlin-Ouest un statut de ville libre et qu'il était décidé, d'autre part, à signer un traité de paix, soit avec les deux Allemagnes, soit avec la République démocratique allemande seule. De plus, le Premier ministre soviétique ne cache pas qu'aussitôt ce traité signé, la D.D.R. aura seule souveraineté pour décider des conditions d'accès à Berlin. Il y a lieu de noter, d'autre part, que Khrouchtchev précise maintenant qu'un accord sur Berlin doit intervenir de son point de vue avant tout accord sur le désarmement. Ceci est un fait nouveau, car jusqu'à présent, on admettait à Moscou que les discussions sur Berlin et celles sur le désarmement pouvaient se dérouler parallèlement.

Les prodromes de la crise sont déjà là. Les mesures prises par les gens de l'Allemagne de l'Est ont été évidemment dictées par l'U.R.S.S. : fermeture des frontières entre les deux parties de Berlin pour les ressortissants de la République fédérale comme pour ceux de Berlin-Ouest, tracasseries imposées au trafic routier entre Berlin-Ouest et la République fédérale. Tout ceci est déjà incompatible avec le statut de Berlin. Dans ces conditions, le gouvernement fédéral allemand a demandé à ses alliés de prendre des mesures de rétorsion. Il est heureux d'avoir été écouté. La limitation des titres de voyage accordés aux gens de l'Est est très efficace, car 90 % des voyageurs venant de la D.D.R. avaient en fait des missions politiques. Les Allemands de l'Est ont donc été touchés sur un point sensible. Ils ont, d'autre part, appris que l'Ouest était en mesure de riposter. De même, l'interruption du commerce entre les deux zones gêne considérablement la D.D.R.

(1) Allusion à la dénonciation par le gouvernement fédéral de l'accord interzonal le 30 septembre : voir ci-dessus p. 539, note 2.

(2) Sur la « conférence au sommet » du mouvement communiste international, qui se tint à Moscou du 10 novembre au 1er décembre, voir ci-après les nos 260 (et note), 275 (et note), 305 (note).

(3) Sur le séjour du leader soviétique à New York et ses discours à l'O.N.U., voir ci-dessus les nos 147, 155.

On ne se refuse pas à Bonn à rouvrir des négociations officieuses avec Pankow sur les conditions dans lesquelles ce commerce pourrait être repris. Un nouvel accord est possible, mais il est subordonné au retrait des mesures prises par la D.D.R. contre les règles du trafic à Berlin. La D.D.R. en est informée, mais on ne sait pas encore à Bonn comment elle réagira. Cette réaction de Pankow sera très intéressante à suivre, car elle montrera jusqu'à quel point on entend du côté soviétique pousser la querelle (1).

En ce qui concerne les facilités de communications entre Berlin et la République fédérale, les brimades venant de l'Est sont jusqu'à présent supportables. On peut noter seulement des difficultés faites à des camions transitant par l'autoroute. Mais il paraît certain que dans les mois à venir, de telles tracasseries se multiplieront. On essaye du côté soviétique de provoquer une série d'incidents qui en eux-même ne méritent pas de riposte, mais qui ont pour effet d'effriter petit à petit les positions occidentales. Si l'on n'y prend garde, le résultat sera de faire tomber Berlin-Ouest dans l'orbite de l'U.R.S.S. C'est pourquoi le gouvernement fédéral allemand exige avant toute conversation avec la D.D.R. l'abolition des mesures prises.

Une attitude rigoureuse est indispensable, car si l'Occident donne des signes de fléchissement, l'U.R.S.S. en tirera la conclusion qu'elle peut continuer impunément ses tentatives d'étouffer Berlin.

En ce qui concerne une conférence au sommet, elle sera peut-être nécessaire au printemps si la crise devient grave.

Le gouvernement fédéral allemand n'y donnera néanmoins son accord que si la préparation entre Occidentaux a été suffisante, et si le terrain a été déjà préparé avec l'U.R.S.S. Il n'est point possible en effet de renouveler l'expérience de Paris (2) et d'aboutir à un second échec qui pourrait être grave pour la paix du monde.

M. Couve de Murville partage les sentiments exprimés par M. Heath et M. von Brentano. Il ne sous-estime nullement les résultats obtenus par M. Khrouchtchev à New York en ce qui concerne les pays sous-développés. Le Premier ministre soviétique a concentré tous ses efforts sur le problème du colonialisme. Il aurait pu adopter une autre tactique et diriger ses efforts contre les États-Unis, en utilisant l'affaire de l'U 2 et d'autres arguments. M. Khrouchtchev n'a point jugé utile d'insister sur ce point. Par contre, en attaquant l'idée de colonialisme. Il a remporté des succès incontestables. M. Hammarskjöld est maintenant paralysé et à la merci du groupe afro-asiatique. D'autre part, les puissances occidentales ont à faire face à des propositions extrêmes sur le colonialisme qui le placent dans un certain embarras.

Les Russes n'ont pas cherché à New York à discuter sérieusement des principaux problèmes internationaux. Leur contribution à l'étude du désarmement en particulier n'a été inspirée que par la propagande.

Pour l'Allemagne, nous nous trouvons encore dans une période d'attente. On attend à Moscou de savoir comment sera constitué le nouveau gouvernement des États-Unis. Mais de toute façon, nous pouvons prévoir une année difficile et ceci ne peut nous surprendre. La crise qui vient sera grave. La seule raison qui puisse permettre de n'être pas trop pessimiste est que précisément, cette crise est attendue et attendue depuis longtemps. Chacun pense d'ailleurs, à tort ou à raison, qu'elle ne devrait pas conduire, sauf accident, à la guerre. Mais ceci dit, une grande incertitude règne sur son déroulement. Dès que le gouvernement des États-Unis sera formé, il faudra reprendre les conversations entre Alliés. Il serait imprudent de se lancer sans préparation dans une conférence au sommet qui ne devrait être qu'un dernier recours. On peut se demander si M. Khrouchtchev n'essaiera pas, au préalable, de prendre des contacts directs avec les États-Unis.

À l'heure actuelle, les mesures prises à Berlin et celles qui sont en vue ont fait plus d'effet sur les communistes, et notamment sur la D.D.R., que nous ne nous y attendions. L'interruption du commerce interzone affecte certainement plus la D.D.R. que la Répu-

(1) Sur les tracasseries occasionnées par la R.D.A. en matière de trafic et les réactions de la R.F.A. et des puissances occidentales, voir ci-dessus les n°s 18 (et note), 101, 111 (note), 142, 180, 188 (et note).

(2) Allusion à la Conférence au sommet du mois de mai et à son échec : *D.D.F.*, 1960-I, n°s 221.

blique fédérale. Mais il existe une contrepartie possible à notre détriment, c'est la possibilité d'un blocus économique de Berlin-Ouest. La preuve est faite que nous ne sommes pas dépourvus de moyens d'action, mais il faut en user avec discernement.

M. Segni estime que les rapports entre l'Occident et l'U.R.S.S., se sont détériorés depuis l'Assemblée des Nations Unies. Il est indispensable que les États occidentaux adoptent une politique commune, non seulement au sujet de Berlin, mais aussi en ce qui concerne l'Afrique, l'Amérique latine et le désarmement. Si une conférence au sommet doit avoir lieu, elle doit être soigneusement préparée. Si la crise éclatait, et il est possible qu'elle éclate avant avril, la République fédérale allemande peut être assurée du complet soutien du gouvernement italien.

M. Schaus déclare que le gouvernement luxembourgeois a peu de moyens d'informations à sa disposition et doit se borner à poser deux questions. Le président de la réunion, le ministre des Affaires étrangères de Belgique, revient de New York. Que pense-t-il du résultat des élections américaines ?[1] Que pense-t-il de M. Hammarskjöld ?

M. Luns. — Les Pays-Bas s'attendent à une crise prochaine. Chaque hésitation de l'Occident peut provoquer un faux calcul des Russes et empirer la crise. Tout compromis ou toute idée de compromis est donc mauvais en soi. Depuis la dernière réunion, des faits nouveaux se sont produits : M. Khrouchtchev a adressé un message chaleureux à M. Kennedy à l'occasion de son élection. Il court d'autre part des rumeurs d'entente entre la République fédérale allemande et l'U.R.S.S. Bien entendu, on n'y attache pas à La Haye le moindre crédit, mais d'où vient néanmoins toute cette orchestration de la presse internationale ? On ne s'imagine pas aux Pays-Bas que l'Allemagne fédérale est sur le point de consentir à un nouveau Rapallo. Tout cela est certainement monté par les Russes pour discréditer le Chancelier avant les élections.

D'autre part, M. Luns estime, comme ses collègues, que les Russes ne veulent pas discuter sérieusement de désarmement. Mais il les met en garde sur la manœuvre suivante : les Russes peuvent laisser entendre que si un accord intervient sur Berlin, ils seront ensuite plus conciliants en matière de désarmement. Il ne peut en être sérieusement question.

Le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas demande donc à ses collègues de faire très attention à ne pas lancer des idées nouvelles, même sous forme de suggestion. Aucun pays ne doit plus prendre, dans les circonstances actuelles, la moindre initiative sans entente préalable entre Alliés.

M. von Brentano tient à préciser les conditions dans lesquelles s'est ouvert ce dialogue avec M. Khrouchtchev auquel le ministre des Affaires étrangères de Hollande vient de faire allusion. Le gouvernement de l'U.R.S.S. a notifié à la République fédérale allemande qu'à partir du 1er janvier prochain, aucun rapatriement des Allemands encore détenus en U.R.S.S. ne pourra être repris. Or, il reste encore, détenus dans les prisons soviétiques, environ de 25 à 30.000 Allemands. C'est pourquoi le chancelier Adenauer a chargé son ambassadeur à Moscou de prendre contact avec M. Khrouchtchev en attirant son attention sur cette question strictement humanitaire. Le représentant allemand a trouvé en face de lui un interlocuteur intransigeant. Mais la presse soviétique, et elle seule, a saisi cette occasion pour laisser entendre qu'il y avait une possibilité d'entente. Ceci déplaît fort au Chancelier. Quelques jours après la conversation de Moscou, M. Adenauer a déclaré dans une interview, sous forme de boutade, que si M. Khrouchtchev voulait venir à Bonn, il y serait très correctement reçu. Immédiatement, l'ambassadeur de l'U.R.S.S. à Bonn, M. Smirnov, a annoncé qu'il ajournait son départ en congé, et a laissé entendre qu'une visite de Khrouchtchev à Bonn était imminente et qu'elle aboutirait à un règlement bilatéral du problème de Berlin. Le gouvernement fédéral allemand avait pourtant marqué clairement à celui de l'U.R.S.S. qu'il n'était pas question de conversations directes sur un sujet qui relève de la compétence des Quatre. Il est important de noter que l'opposition S.P.D. au Chancelier partage ce point de vue.

[1] Qui avaient abouti à la victoire du candidat démocrate, le sénateur Kennedy.

D'autre part, une mission commerciale soviétique, présidée par M. Borisov, se trouve actuellement à Bonn pour renouvellement de l'accord commercial. La négociation entamée depuis plusieurs semaines est lente et pénible. L'U.R.S.S. réclame des investissements de capitaux allemands et offre en échange des produits (pétrole et blé) dont l'Allemagne n'a nul besoin. Mais la question véritable n'a pas encore été posée. En 1956, l'Allemagne fédérale a passé avec l'U.R.S.S. un accord commercial assez équivoque où il n'était pas dit clairement que son champ d'application s'étendait à la ville de Berlin. Le gouvernement du chancelier Adenauer n'avait pas insisté afin d'obtenir le rapatriement des Allemands d'U.R.S.S. Le Bundestag avait, de son côté, ratifié, sachant bien que le problème n'avait pas été posé clairement. Or, en arrivant à Bonn, il y a trois mois, les Russes ont déclaré nettement que dans le futur accord, Berlin-Ouest serait par définition exclu. La délégation allemande a pour instructions de réclamer, au contraire, que cette clause figure en toutes lettres.

M. von Brentano a donné l'assurance à la commission des Affaires étrangères du Bundestag et aux partis politiques que sans mention expresse de cette clause, aucun accord ne serait signé.

D'un point de vue tactique, la délégation allemande n'a pas encore soulevé le problème et se borne à discuter de la partie purement commerciale. Mais dans trois semaines environ, il faudra abattre les cartes et aborder franchement le problème de Berlin. L'échec de ces conversations commerciales est donc certain. Une tension en résultera avec l'U.R.S.S. C'est pourquoi le chancelier Adenauer, par quelques phrases aimables, cherche dès maintenant à en atténuer l'effet. Il s'agit de préparer l'opinion allemande à la crise qui vient et à lui montrer qui en sera responsable.

Dans les semaines qui viennent, il est donc nécessaire de renforcer le front commun des puissances occidentales. Rien ne serait plus grave que de laisser les Russes s'imaginer que l'Occident peut être divisé. Un représentant du parti démocrate américain a récemment déclaré que la guerre pouvait éclater à la suite d'un faux calcul de la part des Russes. C'est bien le point de vue du gouvernement de la République fédérale.

M. Wigny répond aux questions que lui a posées il y a quelque moment M. Schaus.

1° Son séjour aux États-Unis ne lui a pas permis de se rendre compte des sentiments véritables de la nouvelle équipe américaine. Les déclarations faites pendant la campagne électorale ont été trop inspirées par les raisons de la bagarre immédiate entre les partis. Mais dans quelques jours, nous saurons quel est le nouveau secrétaire d'État des États-Unis. Ceci sera d'un intérêt tout particulier, car nous saurons enfin si les États-Unis ont fait un choix entre les Nations Unies et le monde occidental.

2° Ceci l'amène à répondre à la seconde question. M. Hammarskjöld, comme les Russes et à la différence des puissances occidentales, sait très clairement ce qu'il veut. Il veut remettre M. Lumumba au pouvoir à Léopoldville. Il est disposé à soutenir le point de vue des Afro-Asiatiques, quitte à faire payer la note par les puissances occidentales. Depuis quinze jours, heureusement, un progrès a été réalisé à New York à la suite de la prise de position très ferme des États-Unis contre les attaques injustifiées dirigées contre la Belgique.

La position belge au Congo est en effet très claire. Il s'agit d'abord de respecter l'indépendance du Congo, car lorsqu'on veut faire une guerre pour préserver ses positions, on la fait avant l'indépendance et non après. En second lieu, la Belgique entend défendre ses intérêts financiers et culturels dans ce pays. En troisième lieu, la Belgique admet la présence de l'O.N.U. au Congo qui est nécessaire et est prête à coopérer en ce sens.

Mais le gouvernement belge ne peut admettre que M. Hammarskjöld ou ses collaborateurs osent déclarer publiquement que l'administration de la Belgique au Congo a été la plus mauvaise de toute l'histoire, et que quinze ans de plus n'auraient pas suffi aux Belges pour préparer ce pays à l'indépendance. Il est nécessaire que l'O.N.U. se rappelle que la Belgique est un pays souverain et qu'elle ne se laissera pas mener par une technocratie mondiale.

M. Hammarskjöld se propose d'éliminer toute influence belge au Congo, publique ou privée. Il l'a écrit à Tschombé. Le jour où les Belges seront partis, lui a-t-il dit, vous adopterez enfin une politique plus conciliante vis-à-vis du gouvernement de Léopold-

ville. Le gouvernement belge n'admettra jamais cette prétention. Les Belges qui se trouvent au Congo ne sont pas des fonctionnaires belges, mais des fonctionnaires congolais. Ils sont 2.100 et ont été rappelés par l'ensemble des Congolais, y compris par les partisans de M. Lumumba. Ces Belges tiennent en main toute l'administration du pays. L'O.N.U. n'a sur place que 160 experts qui ignorent tout de l'Afrique et sont cordialement détestés par la population. Le gouvernement belge ne se refuse pas à un *modus vivendi* avec l'O.N.U., mais pas aux conditions posées par M. Hammarskjöld. Il n'est pas disposé à envoyer des parachutistes au Congo pour contraindre les experts belges à rentrer chez eux. Pourquoi le secrétaire général des Nations Unies veut-il retirer au pays des experts dans lesquels les Congolais ont confiance ? Les notes remises par M. Hammarskjöld sont inacceptables. Une coopération entre Bruxelles et l'O.N.U. n'est possible que si le secrétaire général des Nations Unies consent à modifier sa position dans la forme et sur le fond. M. Hammarskjöld est sensible à toutes les pressions. Il le montre dans ses gestes de mains lorsqu'il vous explique son point de vue. Le gouvernement belge demande à tous les gouvernements occidentaux d'exercer cette pression nécessaire, qui est seule de nature à pouvoir impressionner ce fonctionnaire suédois payé par nous.

Au Congo, il ne s'agit plus de faire du légalisme. La Constitution actuelle est périmée. Il faut bâtir un Congo nouveau reposant sur une légalité de fait avec la collaboration de ceux qui exercent en fait le pouvoir. Il serait trop paradoxal de soutenir les candidats de M. Khrouchtchev sous prétexte qu'ils sont aussi ceux de M. Hammarskjöld.

M. Luns est heureux de voir que le ministre des Affaires étrangères de Belgique a rappelé qu'il fallait tenir compte des problèmes de ses amis. Il a lui-même quelque chose à dire sur ce point.

Les Pays-Bas sont l'objet d'un véritable chantage de la part de l'Indonésie. Ce pays viole les traités qu'il a signés, spolie sans compensation les intérêts hollandais, expulse les ressortissants des Pays-Bas, rompt les relations diplomatiques. De plus, l'Indonésie ne cache pas son intention de s'emparer de la Nouvelle-Guinée par la force. Le Premier ministre de Malaisie, le Tonku Abd el Rahman, s'efforce actuellement, sous couvert de médiation, de livrer la Nouvelle-Guinée à l'Indonésie. Lorsqu'il aura échoué, l'attaque deviendra inévitable.

Or, l'Indonésie est puissamment armée. Elle l'est d'abord par les pays communistes, bien au-delà de ses besoins. Elle l'est, de plus, dans une certaine mesure par les Occidentaux, malgré les engagements pris dans le contexte de l'O.T.A.N. Chacun des partenaires de l'Alliance atlantique a en effet décidé, à la demande de l'Angleterre, de ne pas procéder à des livraisons d'armes qui pourraient renforcer le potentiel militaire d'un pays. Or, cet engagement n'est pas tenu. Il ne l'est pas, en particulier, par les États-Unis. Et à ce propos, il serait opportun de rappeler à Washington que nous ne fournissons pas d'armes à Cuba pour complaire au désir du gouvernement américain, alors que les menaces que Fidel Castro peut faire courir à la sécurité américaine ne sont qu'une plaisanterie comparée aux menaces que M. Soekarno adresse à la Hollande.

Le gouvernement des Pays-Bas a appris, d'autre part, avec consternation que la Grande-Bretagne se proposait de livrer et avait même probablement déjà livré à l'Indonésie 8 vedettes lance-torpilles, armes redoutables et qui peuvent être déterminantes dans une tentative d'invasion. De plus, la Grande-Bretagne et la République fédérale allemande s'apprêtent à livrer 8 autres de ces vedettes à l'Indonésie. La Grande-Bretagne a déjà livré, contre le gré des Pays-Bas, à M. Soekarno un très important armement militaire, mais l'annonce de la livraison des vedettes lance-torpilles dépasse la mesure. Le gouvernement des Pays-Bas soulève cette question avec angoisse. S'il est attaqué d'un jour à l'autre par l'Indonésie avec des armes américaines, anglaises, allemandes, il sera ensuite invité à venir s'expliquer devant les Nations Unies.

Le gouvernement des Pays-Bas tient à affirmer par avance que dans ce cas, son appartenance à l'O.T.A.N. et à l'U.E.O. pourra être remise en cause. Il ne considérerait plus, non plus, comme des pays alliés des États qui, en fait, ne le seront plus. De tous les partenaires de l'O.T.A.N., la France est la seule à avoir refusé de fournir ces armements. C'est la seule alliée sûre de la Hollande. Les intérêts hollandais sont traités de façon scandaleuse par ses autres alliés. La crise est imminente et l'Indonésie distribue déjà des documents montrant de quelle façon s'effectuera l'invasion avec l'aide de ces vedettes

lance-torpilles. Le ministre des Pays-Bas s'attend à une réaction de ses collègues, et non pas comme il le voit maintenant à de simples hochements de tête sympathiques.

Après l'interruption du déjeuner, la discussion sur ce point reprend.

M. von Brentano. — Le ministre des Pays-Bas a eu raison de soulever ce problème. Il est certain que les armes mentionnées par lui sont des armes agressives. Il n'était pas au courant personnellement de ces livraisons ou projets de livraisons. Il fera tout en son pouvoir au Conseil des ministres, dès son retour à Bonn, pour donner satisfaction aux Hollandais.

M. Heath déclare que M. Luns l'avait prévenu d'avance de son intervention. Les problèmes des livraisons d'armes sont toujours complexes et difficiles à défendre. Mais ce que le gouvernement du Royaume-Uni ne peut admettre, c'est d'être traité par le gouvernement des Pays-Bas comme un allié douteux. Toute l'histoire de l'Angleterre a prouvé que le Royaume-Uni était le plus fidèle du monde aux alliances contractées. On n'aurait pas dû à La Haye accepter de mettre en accusation le gouvernement de Sa Majesté sur le problème particulier de l'Indonésie.

Il est exact que des arrangements ont été pris dans le cadre du N.A.T.O. Mais il a été bien prévu que les fournitures d'armes étaient licites, sauf si elles augmentaient le pouvoir militaire du gouvernement indonésien. À chaque occasion, le gouvernement anglais a consulté le gouvernement hollandais. Il a toujours indiqué que les fournitures n'étaient faites que pour les besoins intérieurs du pays et ne pourraient en aucune cas être utilisées pour une agression contre la Nouvelle-Guinée. Bien des demandes ont été refusées lorsque le gouvernement indonésien n'a pas voulu donner cette assurance. Dans le cas des vedettes, il a semblé au gouvernement britannique que l'Indonésie en avait réellement besoin pour la surveillance des douanes. S'il était prouvé que le gouvernement de M. Soekarno peut s'en servir à autre chose, la question sera reconsidérée à Londres.

Ceci pose un problème plus général. Convient-il d'isoler complètement un pays comme l'Indonésie ou au contraire d'entretenir des rapports avec lui en surveillant ses activités et en lui expliquant les dangers qu'il court ? De plus, la marine indonésienne est considérée par tous comme l'élément le plus anticommuniste du pays. Dans toute cette affaire, le gouvernement anglais n'a eu qu'une idée : s'efforcer d'être utile, en tenant compte des intérêts véritables de la Hollande.

M. Segni précise que le gouvernement italien n'a pas donné d'aide à l'Indonésie et n'en donnera pas à l'avenir.

M. Luns remercie M. von Brentano dont la déclaration sera très appréciée à La Haye. En ce qui concerne le gouvernement britannique, le gouvernement des Pays-Bas ne l'accuse pas d'être un allié de mauvaise foi. Il l'accuse plus simplement de ne pas être un allié du tout en Extrême-Orient. Si la Hollande était membre de l'O.T.A.S.E. et que le gouvernement de Sa Majesté acceptait de garantir la Hollande contre toute agression en Nouvelle-Guinée, on n'objecterait pas à La Haye à la fourniture d'armes à l'Indonésie, qu'il s'agisse de porte-avions ou de fusées *Polaris*. Le gouvernement de Sa Majesté est-il prêt à donner cette garantie ?

Si ce n'est pas le cas, on est bien obligé de noter que l'O.T.A.N. a interdit la fourniture d'armes agressives. Or, la Grande-Bretagne a livré non seulement des vedettes, mais aussi des avions tout armés. Il est d'ailleurs vain de distinguer entre la marine indonésienne qui serait anticommuniste et le reste du pays. En fait, M. Soekarno est un dictateur et la preuve en est qu'il a décidé la rupture l'été dernier avec les Pays-Bas, le 18 août, sans consultation de son gouvernement. Le gouvernement hollandais avait même reçu la veille un chèque pour dédommager les Hollandais spoliés. Aucune allusion n'avait été faite à cette occasion à une rupture imminente.

M. Luns a vu à New York M. Nehru qui lui a garanti que l'Indonésie ne se livrerait jamais à un coup de force. Le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas a répondu qu'il ne s'attendait pas en effet à une remise formelle d'une déclaration de guerre transmise par l'intermédiaire du gouvernement britannique qui représente en Indonésie les intérêts hollandais. Par contre, qui pouvait empêcher certains officiers subalternes de

commencer une action de fait que M. Soekarno serait trop heureux ensuite d'approuver ? M. Nehru a reconnu qu'en effet, les choses pouvaient se dérouler ainsi.

Les Hollandais connaissent les Anglais depuis des siècles et savent qu'ils peuvent avoir confiance en eux. Lorsque de Londres, on affirme que l'Indonésie est inoffensive, La Haye veut bien le croire. Néanmoins, on ne peut oublier aux Pays-Bas qu'après avoir remporté la victoire sur le plan militaire, le gouvernement de La Haye a perdu l'Indonésie par la faute des Nations Unies. De plus, on est décidé à La Haye à respecter en faveur de la Nouvelle-Guinée le principe d'autodétermination. Il n'y a aucune raison de livrer cette île à l'Indonésie, car ses habitants sont aussi différents des Javanais que M. Luns l'est lui-même d'un Pékinois.

La Hollande s'est engagée à amener la Nouvelle-Guinée vers l'indépendance. Elle ne s'en laissera pas détourner par une menace d'agression. Elle demande donc à la Grande-Bretagne de reconsidérer sa décision, sinon, lorsque le conflit éclatera, il sera difficile de déterminer où doivent être finalement placées les responsabilités.

M. Heath déclare qu'il n'est pas habilité par son gouvernement à signer sur place une alliance entre la Hollande et l'Angleterre pour la défense de la Nouvelle-Guinée. Mais il promet de saisir de cette question le gouvernement britannique dès sa rentrée à Londres.

(Cabinet du Ministre.)

214

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Bérard, Représentant permanent de la France à l'Organisation des Nations Unies.

T. n° 7678 [1]. Urgent. Réservé. *Paris, 18 novembre 1960, 13 h. 30.*

Je me réfère à votre télégramme n°s 3087 à 3090 [2]

J'estime que conformément à notre ligne de conduite générale, il convient de s'abstenir sur l'un et l'autre projet.

En ce qui concerne le premier, les raisons qui nous ont amenés à la session précédente à prendre une position analogue demeurent valables puisque la résolution ne concerne, comme l'an dernier, que les puissances participant à la négociation de Genève.

Pour ce qui est du second, le fait que le texte proposé ne cite pas nommément la France constitue par rapport à la rédaction de 1959 [3]

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n° 17347), Londres (n° 14895) et Ottawa (n° 2760).

[2] Le télégramme n°s 3087-3090 de M. Bérard, représentant permanent de la France à l'O.N.U. en date du 16 novembre, non reproduit, mentionne deux projets de résolution déposés au sujet de la suspension des essais nucléaires pour le vote à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le premier ne s'adresse qu'aux trois pays en cours de négociations à Genève et demande la suspension des essais nucléaires. Le deuxième projet de résolution vise la France directement; il demande également l'arrêt des essais nucléaires. M. Bérard réclame des instructions de vote.

[3] Dans le texte de la résolution 1379 du 20 novembre 1959, on lit : « prie la France de s'abstenir de procéder à ces essais »

une différence suffisante pour nous permettre de modifier la position que nous avions adoptée. En outre et comme vous le faites observer vous-même, il n'est pas du tout certain que nous puissions espérer réunir un nombre d'opposants aussi élevé qu'en 1959 (1).

Mieux vaut donc dans ces conditions nous en tenir à une attitude de réserve qui présente de surcroît l'avantage de nous dispenser d'expliquer notre vote.

(Désarmement DT/1. L'O.N.U. et le désarmement.)

215

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4797 à 5801 (2) *Rabat, 18 novembre 1960.*

(*Reçu :* 16 h.).

J'ai fait ce matin une visite de courtoisie à M. Mamadou Dia, qui avait été salué hier, à son arrivée à l'aérodrome, par un de mes collaborateurs, en dépit des réticences du Protocole marocain (3).

Le Premier ministre du Sénégal, dont j'avais fait la connaissance à l'occasion d'un voyage en Guinée, m'a reçu en présence de M. André Guillabert et du futur ambassadeur à Rabat.

Après quelques considérations sur les relations entre la France et la Guinée et sur le désir qu'aurait actuellement M. Sékou Touré de se rapprocher de nous, M. Mamadou Dia m'a fait part spontanément de ses impressions sur son séjour à Tunis.

Il a mis en valeur l'action de M. Bourguiba, affirmant que, si ses propos étaient parfois excessifs, ses efforts en faveur du rétablissement de la paix en Algérie lui paraissaient utiles.

(1) En 1959, 16 pays avaient voté avec la France, 15 s'étaient abstenus.

(2) Ce télégramme a été communiqué à Alger sous le n° 2479 (à l'attention de la direction des Affaires politiques).

(3) Après avoir séjourné en Tunisie, M. Mamadou Dia, président du Conseil sénégalais, fut l'hôte du Maroc du 17 au 20 novembre, au moment où le représentant du Sénégal à l'O.N.U. soutenait l'indépendance de la Mauritanie (Sur cette affaire, voir ci-après p. 636 [note 1], 647 [note 2], 682 [note 1], 712 [note 1]). Le roi du Maroc avait reçu M. Dia le 17 novembre. Pour l'ambassade de France, qui rendait compte du séjour de l'homme d'État sénégalais (Télégramme n° 5862 du 21 novembre, non reproduit), ce séjour, qui avait gardé le caractère de visite de courtoisie qui lui avait été donné de part et d'autre, montrait que le gouvernement chérifien, passant l'éponge sur l'attitude du Sénégal dans la question mauritanienne, était plus décidé que jamais à nouer d'étroites relations avec les pays d'Afrique noire, afin d'exalter la « vocation africaine » du Maroc et sa « mission islamique », dont le prestige rejaillirait sur le Roi.

« Les rois mages », ainsi qu'il les a dénommés lui-même [1], s'attendaient à être reçus avec beaucoup de réticence par les représentants du G.P.R.A. En fait, ils avaient été accueillis de manière assez cordiale et leurs entretiens avaient été détendus. Ils avaient trouvé leurs interlocuteurs « compréhensifs » et prêts à accepter sur les points essentiels des solutions qui paraissaient « raisonnables ».

Les conversations auraient pu avoir un caractère assez constructif, si l'annonce d'un référendum sur l'organisation des pouvoirs publics en Algérie [2] n'avait été faite pendant le séjour des trois chefs de gouvernement africains à Tunis [3]. « Cette nouvelle m'a dit M. Mamadou Dia, a certainement contribué à renforcer la méfiance de nos interlocuteurs et les conversations sont devenues plus difficiles à partir de ce moment ».

Le Premier ministre du Sénégal a néanmoins ajouté que, si la loi sur l'organisation des pouvoirs publics était conçue de façon à « ne pas écarter complètement le F.L.N. de la consultation », il pensait que des perspectives d'arrangements restaient ouvertes. Il avait été frappé notamment de la manière dont les représentants du G.P.R.A. avaient parlé de leurs liens avec la France et avec les Français, et de la nécessité de les maintenir.

En ce qui concerne le Maroc, M. Dia et ses collaborateurs ont fait preuve de la plus grande réserve. Le Premier ministre m'a déclaré que le Maroc n'avait aucun espoir d'obtenir le moindre succès sur la Mauritanie : c'était là une « question réglée ». Sur le régime marocain et sur le gouvernement de Rabat, M. Dia s'est montré particulièrement prudent. Mais certains propos et son insistance, quand il me parlait de ce pays, à faire surtout l'éloge de ses beautés touristiques, donnaient l'impression qu'il ne tenait pas en grande estime le système actuel. Mon interlocuteur a souligné d'autre part « la très grande différence » existant entre le Maroc et la Tunisie : il était aisé de voir où allaient ses préférences.

(Collection des télégrammes.)

[1] Il s'agissait, outre M. Dia, du chef de l'État camerounais et du président de la République du Niger, arrivés tous les trois à Tunis le 15 novembre.

[2] Un communiqué officiel publié à l'issue du Conseil des ministres réuni le 16 novembre annonçait que le président de la République avait fait part de son intention « de soumettre, le moment venu, au pays, par voie de référendum, un projet de loi relatif à l'organisation des pouvoirs publics en Algérie, en attendant l'autodétermination ». Pour plus de détails sur les commentaires provoqués par cette annonce, se reporter à l'*Année politique 1960*, p. 315-316.

[3] Par télégramme n°s 4975-4979, du 17 novembre, non reproduit, le chargé d'affaires de France en Tunisie rapportait des rumeurs sujettes à caution concernant les entretiens des trois hommes d'État africains, qui séjournaient à Tunis les 15 et 16 novembre. Ils se seraient prononcés devant leurs interlocuteurs tunisiens pour l'établissement d'une trêve, qui pourrait ouvrir les voies à la reprise d'un dialogue. Selon M. Mokkadem, ils auraient tenu les mêmes propos aux dirigeants F.L.N., mais auraient considéré que la décision du gouvernement français d'envisager une réorganisation des pouvoirs publics en Algérie (voir note précédente) « leur coupait l'herbe sous les pieds ». Pour le chargé d'affaires, les trois hommes d'État africains avaient fait montre dans leurs contacts de circonspection.

216

Entretien entre le Général de Gaulle et M. Furler [1] à L'Élysée, le 24 octobre 1960

C.R. *Paris, 18 novembre 1960.*

M. Furler demande au Général s'il peut lui exposer à nouveau la philosophie de ses projets en ce qui concerne l'organisation européenne dont il a pris connaissance avec un grand intérêt.

Le général de Gaulle réaffirme qu'au stade où se trouve actuellement l'Europe, seule la coopération organisée entre les États lui paraît susceptible de faire avancer dans la pratique l'idée européenne. Il ajoute à cette remarque quelques détails sur l'organisation qui, selon lui, devrait être mise sur pied, telle qu'elle a été exposée au cours de l'été.

M. Furler affirme son accord avec les principes généraux de cette conception. Il pose cependant la question de l'élection au suffrage universel de l'Assemblée européenne qui, selon lui, pourrait constituer un moyen spectaculaire de relancer l'idée européenne.

Le général de Gaulle marque peu d'enthousiasme pour cette idée. Pour sa part, M. Furler le sait, il est en faveur d'un référendum qui consacrerait beaucoup plus utilement l'adhésion populaire à la construction de l'Europe. Ou bien en effet, l'Assemblée élue sera quelque chose ou elle ne sera rien. Si elle n'est rien, à quoi bon la faire élire au suffrage universel et si elle est quelque chose, comment peut-on imaginer qu'elle imposera ses vues aux divers gouvernements issus les uns et les autres d'une légitimité nationale ? L'Euratom n'a pas besoin d'une assemblée pour le contrôler, mais, s'il s'agit par contre de contrôler les gouvernements, le Général ne peut accepter qu'une telle prérogative soit donnée à l'Assemblée. En revanche, il est tout à fait d'accord pour qu'une Assemblée, telle qu'elle existe à présent, c'est-à-dire en tant qu'émanation des divers gouvernements, délibère de tous les sujets dont doivent s'occuper les gouvernements. Elle peut exercer dans ce domaine une influence des plus heureuses en jouant le rôle de moteur, en permettant des contacts et en présentant des suggestions. Le Général n'aurait même pas d'objections à ce qu'elle délibère de sujets politiques qui feraient l'objet de consultations interministérielles et qu'elle reçoive à ce sujet du Conseil des ministres des communications officielles dont elle pourrait ultérieurement débattre.

(Cabinet du Ministre — Secrétariat général.)

[1] M. Furler, député démocrate-chrétien, président la commission des Affaires étrangères du Bundestag.

217

M. de Juniac, Ambassadeur de France à Addis-Abeba,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 597/MLA. *Addis-Abeba, 18 novembre 1960.*

Par lettre collective n° 26/MLA en date du 3 octobre 1960, le Département a bien voulu m'adresser une note d'instructions du gouvernement exposant les lignes essentielles de la politique de la France dans l'affaire algérienne [1].

L'opinion, avec les organes qui l'expriment ou la forment, presse, radio, etc... existant à peine dans ce pays, il n'y a pas d'autre manière de faire connaître les éléments qui ont été ainsi mis à notre disposition par le Département que dans les conversations officielles ou privées. Mes collaborateurs et moi-même nous sommes employés à les utiliser chaque fois que l'occasion s'en est présentée.

Mais il importe de noter que ce n'est pas sur le plan de l'opinion que nous pouvons avoir à nous plaindre des Éthiopiens. Ceux-ci admettent volontiers que l'effort de la France dans les départements d'Afrique du Nord a été considérable et bienfaisant. La presse ne se livre jamais sur ce point à des critiques.

Quant aux formules de règlement du problème, les personnalités responsables qui s'expriment à leur sujet et les journaux qui, bien que non directement inspirés, n'en exposent pas moins que les thèses dont ils peuvent présumer l'orthodoxie, se sont montrés dans l'ensemble, et notamment ces jours derniers, favorables aux initiatives du général de Gaulle.

Là où l'attitude éthiopienne est moins satisfaisante, c'est lorsqu'il s'agit de certaines prises de positions publiques du gouvernement.

Celles-ci ne sont aucunememt déterminées par l'opinion que peuvent avoir les dirigeants sur le fond du problème, mais par des considérations tenant à la conjoncture et à l'opportunité. Or, les milieux gouvernementaux croient que le statut de l'Algérie évoluera vers l'indépendance et ils

[1] Document non reproduit, qui définissait la politique du gouvernement français en Algérie, rappelait l'essentiel de l'œuvre de la France dans cette région, montrait les dangers d'une internationalisation du problème, soulignait la responsabilité du F.L.N. dans la prolongation du conflit et demandait aux représentants de la France de se servir de ces éléments pour tenter d'influer sur l'attitude des gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités, notamment au cours du débat à l'Assemblée de l'O.N.U. Pour l'ambassadeur de France à Addis Abeba, dans une lettre personnelle à M. Sauvagnargues, directeur d'Afrique-Levant au Département (Lettre du 2 octobre, non retenue), ce genre d'action n'aurait aucun résultat; il fallait plutôt recourir à une démarche mettant le gouvernement éthiopien en face de ses responsabilités et relever les conséquences, pour ses propres intérêts, d'une internationalisation de la question. Cette internationalisation créerait un précédent dangereux pour l'Éthiopie (risque d'une soumission de l'affaire somalie aux Nations Unies); la multiplication en Afrique de gouvernements d'étroite observance musulmane, de sympathies moscovites et de tendances extrémistes, pouvait mettre en cause l'avenir de l'Empire éthiopien.

sont convaincus de la nécessité de se montrer fidèles zélateurs de l'anti-colonialisme. Lorsqu'ils sont obligés de se prononcer, ils sont pris entre le désir de nous ménager et la préoccupation, plus pressante à leur avis, de démontrer la pureté de leurs sentiments africains, non pas tellement aux yeux de l'opinion nationale qu'au regard de l'opinion continentale. En fait, lorsqu'il agit seul, le gouvernement éthiopien reste prudent. Il s'est toujours refusé, jusqu'ici, à reconnaître le G.P.R.A. Ses prises de position concernant l'Algérie ont fait autant appel à des idéaux humanitaires qu'au principe de l'indépendance des peuples africains et s'en sont tenues à une terminologie inspirée des formules mêmes admises par le gouvernement français (Le mot « autodétermination » est la clef de ce vocabulaire).

En revanche, le gouvernement éthiopien est tenté de franchir ces limites lorqu'il est appelé à se joindre à des décisions collectives. Dans ce cas, la crainte de manquer à la solidarité africaine a tendance à l'emporter.

Ce n'est pas en tentant de redresser une opinion qui n'est pas, somme toute, malveillante, qu'on peut sensiblement influer sur les décisions qu'est appelée à prendre l'Éthiopie, notamment dans les instances internationales. S'il y a une chance d'orienter son comportement, ce ne peut être qu'en la mettant en face de ses responsabilités par des interventions de gouvernement à gouvernement.

(Afrique-Levant, Éthiopie ET 6-7.)

218

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4739 à 4752. *Moscou, 19 novembre 1960.*
Réservé. Sans diffusion.

(*Reçu :* 18 h. 45.)

L'ambassadeur de la RFA, que j'ai rencontré ces jours-ci à plusieurs reprises [1], m'a donné spontanément sur son entretien du 18 octobre avec M. Khrouchtchev des indications qui complètent celles qu'avait déjà communiquées l'ambassade et qui, ajoutées à quelques autres renseignements, permettent d'entrevoir le sens général de la conversation que l'ambassadeur a entamée, le 18 octobre, avec M. Khrouchtchev et

[1] Pour ces rencontres des deux ambassadeurs, voir entre autres le télégramme de Moscou n°s 2592-2595 du 1er juillet, reproduit ci-dessus sous le n° 1. Dans le télégramme n°s 3409-3419 du 25 août, non retenu, l'ambassadeur Dejean donne le compte rendu d'un « long entretien » avec son collègue allemand, de retour de la République fédérale, sur la question de Berlin.

que, lorsque l'occasion s'en offre, il poursuit avec les dirigeants soviétiques.

1. D'après mon collègue allemand, le chef du gouvernement de l'U.R.S.S. a non seulement exprimé son « admiration » pour le Chancelier, mais il a ajouté qu'il souhaitait la victoire d'Adenauer aux élections de septembre 1961. Le Chancelier, aurait-il dit, est l'un des rares hommes d'État qui aient le courage de prendre des décisions impopulaires.

2. Le Dr. Kroll ayant observé qur l'approche des élections rendait impossible pour le Chancelier toute concession sur Berlin, M. Khrouchtchev aurait marqué avec beaucoup de force qu'il ne pouvait pas attendre jusqu'en septembre prochain. « Il y a déjà deux ans, aurait-il dit, que j'ai posé le problème. Jusqu'ici, aucun progrès n'a été fait. Ulbricht est fort mécontent et me presse toujours davantage. »

C'est dans ce contexte que M. Khrouchtchev a évoqué l'éventualité d'une conférence au sommet sur la question allemande pour le printemps prochain. Tout en se déclarant prêt à des concessions sur Berlin, il a réaffirmé qu'à défaut d'accord avec les puissances occidentales, il signerait un traité avec l'Allemagne de l'Est.

3. L'ambassadeur de la R.F.A. à Moscou est personnellement convaincu que les puissances occidentales ne devraient pas attendre, dans la passivité, la crise très grave que l'on devrait prévoir pour mars ou avril. C'est dans ce sens qu'il agit à Bonn et, spécifiquement, auprès du Chancelier. Ses conceptions personnelles tournent autour de deux idées principales qui forment très probablement la trame de ses entretiens avec les dirigeants soviétiques.

a. Il s'agit pour l'essentiel, d'insister sur la priorité du problème du désarmement par rapport à tous les autres. Le Dr. Kroll ne cache pas que, sur cette question, les vues du gouvernement de la R.F.A. diffèrent de celles du gouvernement français, notamment en ce qui concerne l'extension du cercle des puissances nucléaires. On sait que le gouvernement soviétique est, en principe, opposé à cette extension et il existe à cet égard une certaine coïncidence entre les points de vue allemand et soviétique. Toutefois, il convient de remarquer, en ce qui nous concerne, que jusqu'ici, le gouvernement de l'U.R.S.S. n'a jamais manifesté d'opposition bien nette à la réalisation par la France d'une force atomique propre et qu'il est beaucoup plus hostile à une force nucléaire européenne intégrée — qui lui rappelle la C.E.D. — qu'à une force atomique nationale française.

Dans ce domaine, l'idée fondamentale de l'ambassadeur est d'ailleurs de sonder de quel prix le gouvernement soviétique serait prêt à payer le non-réarmement atomique de l'Allemagne.

b. Le Dr. Kroll considère, en outre, que l'on devrait essayer de séparer la question du traité de paix de celle de Berlin.

Selon lui, nous aurions avantage à ne pas nous contenter de rejeter catégoriquement le projet de traité présenté du côté soviétique. Il serait plus habile d'opposer un contre-projet et d'entamer une discussion entre

les quatre puissances. Je ne doute pas que, dans l'esprit du Dr. Kroll, les deux Allemagnes ne doivent pas être associées à cette discussion, dans des conditions analogues à celles de la conférence de Genève. Il ne me l'a pas redit ces jours-ci, mais telle était son opinion il y a quelques mois.

À la faveur de cette discussion, la question de Berlin, actuellement insoluble, se trouverait ajournée. L'Occident s'assurerait de nouveaux délais. C'est du moins l'espoir que le Dr. Kroll a formulé devant moi. Je ne sais pas si, sur ce point particulier, il a tenu le même langage à ses interlocuteurs soviétiques.

4. Au cours de la réception du 11 novembre, M. Kroll s'est entretenu de nouveau avec M. Khrouchtchev, qu'entouraient M. Kozlov et M. Mikoyan.

D'après ce qu'il m'a dit, l'entretien avait eu un caractère politique. Les dirigeants soviétiques en question, qui étaient, pour l'essentiel, au courant des idées formulées par l'ambassadeur, les avaient trouvées intéressantes et s'étaient montrés disposés à poursuivre l'échange de vues.

5. Au sujet des rumeurs concernant une rencontre Adenauer-Khrouchtchev, ou plus précisément une visite de M. Khrouchtchev à Bonn, l'ambassadeur m'a assuré, le 11 novembre, que la question n'était pas actuelle.

Interrogé hier sur les déclarations faites à ce sujet par le Chancelier à la *Neue Rheinzeitung* (8 novembre) [1], le Dr. Kroll a confirmé devant un de mes collaborateurs que ce n'était pas là une affaire d'actualité, mais il ne pouvait garantir qu'il en serait toujours ainsi.

C'était le Chancelier lui-même qui lui avait posé la question de savoir si une telle rencontre pourrait être utile. L'ambassadeur avait répondu qu'elle pourrait être ou profitable ou désastreuse. Tout dépendrait de la façon dont elle serait préparée.

6. Un certain nombre de faits concordants ont marqué ces derniers temps l'évolution des rapports germano-soviétiques. L'entretien Kroll-Khrouchtchev du 18 octobre et les quelques conversations qui ont suivi entre l'ambassadeur et les dirigeants soviétiques [2], le comportement assez inattendu du gouvernement de Bonn lors de l'incident Smirnov (21 octobre) [3], certaines déclarations du Chancelier, la cessation du côté soviétique des attaques personnelles contre le Dr. Adenauer, la mise en sourdine, au moins à titre provisoire, de la campagne naguère encore très virulente contre la RFA, cet ensemble d'indices a beaucoup intrigué le corps diplomatique de Moscou.

[1] Le Chancelier avait envisagé l'éventualité d'une visite à Bonn de M. Khrouchtchev, afin d'améliorer le climat des relations germano-soviétiques : « Je crois qu'on peut parler avec M. Khrouchtchev. Il est un autre homme que Staline et poursuit d'autres buts pour le peuple russe ». M. Adenauer s'était montré relativement optimiste en ce qui concernait le commerce interzonal (Télégramme de Bonn n°s 1333-1336 du 12 novembre, non retenu).

[2] À l'occasion de la négociation pour le renouvellement de l'accord commercial germano-soviétique (l'*Année politique 1960,* p. 560).

[3] Le ministre de l'Économie de la R.F.A., inaugurant une semaine germano-africaine à Bonn, avait dénoncé « le colonialisme communiste », entraînant les protestations de l'ambassadeur de l'Union soviétique qui quittait la salle (l'*Année politique 1960,* p. 561).

Je suis porté à croire que la véritable explication est celle que donne notre ambassadeur à Bonn, notamment dans ses télégrammes n°s 4958 et 5001 [1] : montrer aux électeurs allemands que le maintien au pouvoir du chancelier actuel ne signifie pas nécessairement une aggravation dangereuse à la longue des rapports germano-soviétiques; laisser entendre aux puissances occidentales que la R.F.A. n'est pas fatalement une cause de difficultés entre l'Est et l'Ouest, et peut-être essayer de sonder les possibilités de concessions mutuelles avant les prochaines confrontations internationales.

Les dirigeants soviétiques s'interrogent aussi, de leur côté, sur le sens d'un jeu auquel ils se prêtent, sans trop s'y fier, d'autant qu'auprès d'eux, Adenauer jouit de la réputation d'un homme très « rusé », réputation que lui a faite en particulier M. Mikoyan. Ils attribuent un certain rôle aux préoccupations d'ordre électoral du Chancelier à son désir — réel ou supposé — de se donner un peu de champ par rapport au nouveau gouvernement américain. Ils se demandent également si le chef du gouvernement de Bonn ne cherche pas à exercer quelque pression sur le gouvernement français au moment où des divergences de conception assez sérieuses apparaissent entre Bonn et Paris sur l'organisation de l'Europe et de la défense européenne [2]. Ils notent non sans une certaine ironie que cette détente — ou cette accalmie — dans les rapports germano-soviétiques, coïncide avec une détérioration marquée des rapports entre Moscou et les trois grandes capitales occidentales. Ils sont peut-être attirés par d'éventuelles possibilités de pêche en eau trouble.

Au stade actuel cependant, le sort des négociations économiques en cours entre la R.F.A. et l'U.R.S.S. les intéresse sans doute davantage que celui d'un interlude dont ils ne croient pas qu'à moins des bouleversements encore imprévisibles, il puisse mener bien loin.

(Collection des télégrammes.)

[1] Le télégramme de Bonn n°s 4958 à 4961 du 15 novembre, non reproduit, portait sur une interview où le chancelier Adenauer parlait de Khrouchtchev en termes très conciliants. Le télégramme n° 5001 du 16 novembre, également non retenu, signalait que la modération du Chancelier témoignait du désir d'éviter toute aggravation de la situation avec Moscou.

[2] Le 10 novembre, le chancelier Adenauer prononçait un important discours devant l'association de la presse étrangère de Bonn. Après avoir insisté sur le fait que l'isolationnisme ne jouait plus aucun rôle aux États-Unis et exprimé sa reconnaissance au président Eisenhower, il déclarait notamment que « la direction de l'Alliance (devait) rester aux États-Unis, et qu'il ne pensait pas qu'il fût bon que toute une série de pays disposât d'armes nucléaires ». Répondant à des questions, le Chancelier précisait qu'il comptait la France parmi les pays qui avaient des intérêts hors de la zone de l'O.T.A.N. : « Mais des exceptions ne peuvent être prévues en faveur d'un pays que dans la mesure où les intérêts de l'O.T.A.N. le permettent. C'est l'intérêt de l'O.T.A.N. qui doit prédominer, tel que le Conseil atlantique en est juge ». Une telle allocution ne pouvait que jeter un froid sur les relations franco-allemandes.

219

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 4738. *Moscou, 19 novembre 1960.*

(*Reçu :* le 21, 11 h. 45 [1].)

1° L'ouverture de la onzième conférence générale de l'U.N.E.S.C.O. a été saluée, le 14 novembre, par un message de M. Khrouchtchev qui affirme l'identité des objectifs de la politique soviétique et des buts de l'U.N.E.S.C.O., tels qu'ils sont définis par la Charte, en particulier le renforcement de la paix et de la prospérité dans le monde.

À cette occasion, la *Pravda* a également publié le 15 novembre un article de commentaire de G. Ratiani sous le titre « Un vent nouveau souffle sur les murs de l'U.N.E.S.C.O. ». Le correspondant soviétique insiste sur l'évolution qui s'est produite, selon lui, depuis la création de l'U.N.E.S.C.O. Cet organisme qui, à l'origine, était destiné à répandre la civilisation occidentale dans le monde et à maintenir le leadership idéologique de l'Ouest, compte maintenant parmi ses membres, outre l'Union soviétique et des pays socialistes, une série de nouveaux États indépendants. Dans ces conditions, un « vent nouveau » ne peut pas ne pas souffler sur l'U.N.E.S.C.O., ce qui explique en particulier que son Conseil d'administration ait adopté une résolution en faveur du désarmement général et complet.

G. Ratiani cite d'autre part les déclarations faites au début de la Conférence par le représentant de la R.S.F.S.R., Lapine, selon lequel le devoir de l'U.N.E.S.C.O. est d'apporter une aide efficace aux peuples qui s'engagent sur la voie de l'indépendance nationale, ainsi que les idées développées par le délégué guinéen, qui insiste sur la nécessité d'aider l'Afrique et de renforcer la coopération des peuples pour liquider définitivement le régime colonial.

Le monde a changé, conclut Ratiani, le caractère de l'U.N.E.S.C.O. doit donc changer également.

2° L'intérêt que l'U.R.S.S. porte ainsi à l'U.N.E.S.C.O. s'explique par diverses raisons. Il est normal qu'au moment où l'Union soviétique se livre à une violente campagne pour modifier la structure de l'O.N.U. [2], elle réclame aussi que se transforment les organismes internationaux qui y sont rattachés.

Il n'est pas douteux, en outre, que l'U.R.S.S. trouve dans l'U.N.E.S.C.O. un organe de diffusion des idées qui, dans certains cas, peut servir ses

(1) Par courrier en clair.

(2) Voir notamment le télégramme de Moscou n°s 4009 à 4027 du 29 septembre, ci-dessus publié sous le n° 147.

desseins. Ainsi, une partie des étudiants afro-asiatiques qui viennent chaque année à l'Université de Moscou sont titulaires de bourses délivrées ar l'intermédiaire de l'U.N.E.S.C.O. (1)

D'autre part, les publications de cet organisme qui sont éditées en russe, ainsi que dans d'autres langues, contiennent parfois des documents susceptibles d'être utilisés par la propagande soviétique. Ainsi, le numéro d'octobre de la revue *Courrier*, consacré au racisme, apportait une confirmation éclatante de quelques thèmes fréquemment développés dans la presse soviétique. En présentant des exemples de racisme en Afrique du Sud, aux États-Unis, en Grande-Bretagne, dans l'Allemagne nazie et en Amérique latine, une telle publication ne peut pas ne pas confirmer le lecteur soviétique dans l'impression que le racisme est la plaie du monde occidental, alors que le camp socialiste est tout à fait innocent dans ce domaine. Il est évident qu'une présentation objective du problème aurait mérité au moins une allusion à la déportation de populations entières de l'U.R.S.S. pendant la guerre et à l'antisémitisme latent dont on continue de noter les manifestations en Union soviétique.

Il paraît certain que l'U.R.S.S. s'emploiera encore dans l'avenir à essayer d'accroître son influence au sein de l'U.N.E.S.C.O. et à entraîner cet organisme dans le sens où il peut servir le mieux les intérêts de sa politique.

(Collection des télégrammes.)

220

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4763 à 4768. *Moscou, 20 novembre 1960.*
Confidentiel.

(*Reçu :* 12 h. 15.)

L'ambassadeur d'Iran m'a donné ces jours-ci quelques indications confidentielles sur l'état actuel des pourparlers entre Moscou et Téhéran (2). Ces indications, jointes à des renseignements concordants prove-

(1) Sur la présence à Moscou des étudiants afro-asiatiques et la création de l'« Université de l'amitié entre les peuples », voir *DDF*, 1959-II, n° 34; 1960-I, n° 25.

(2) Le télégramme de Moscou n°s 3788 à 3790 du 15 septembre, non reproduit, soulignait les efforts du gouvernement soviétique pour se rapprocher de Téhéran (retour à Moscou de l'ambassadeur iranien Massoud Ansari, absent depuis dix mois). Le point de départ de l'amélioration en cours était situé au mois d'août et attribué à la formation, le 31 du même mois, d'un nouveau gouvernement iranien. On avait en effet assisté au cours de l'année 1959 au développement d'une situation fluctuante dans les relations soviéto-iraniennes (impressions pessimistes de Massoud Ansari : télégramme de Moscou n°s 2470 à 2474 du 14 juillet, non retenu; puis amélioration et retour à Téhéran de l'ambassadeur soviétique : télégramme de Moscou n° 3907 du 28 novembre, non reproduit; et enfin nouvelle détérioration).

nant d'autres sources, rejoignent et complètent les informations transmises par notre ambassadeur à Téhéran (cf. télégrammes n°s 578 et 599) (1).

D'après M. Massoud Ansari, le problème essentiel pour le gouvernement iranien est de concilier, dans une certaine mesure, les prétentions soviétiques avec les obligations assumées par l'Iran, dans l'intérêt de sa propre sécurité, à l'égard de ses alliés et surtout à l'égard des États-Unis.

Aux Iraniens, toujours tentés de se prévaloir de l'attitude actuellement beaucoup plus souple de Moscou à l'égard de la Turquie, le gouvernement soviétique riposte que la situation est tout à fait différente. L'Iran a conclu avec l'U.R.S.S. le traité de 1921. En outre, il a avec la Russie soviétique 2.500 kilomètres de frontières ouvertes.

De plus, étant donné les conditions dans lesquelles a été entreprise et a échoué la négociation de février 1959 (2), Moscou ne veut plus se contenter de simples engagements verbaux de la part du Shah.

Le 25 octobre, M. Massoud Ansari a remis à M. Khrouchtchev un message dans lequel le Shah se déclare prêt à s'engager « par écrit » à ne pas permettre l'installation sur le territoire iranien de « bases de lancement de fusées » nucléaires. C'est le maximum que le Souverain puisse consentir. Il estime également que c'est une concession très importante pour les Soviétiques, l'arme nucléaire et balistique étant appelée à jouer un rôle essentiel dans un conflit éventuel.

En même temps, M. Khrouchtchev a été informé que le gouvernement iranien était disposé à envoyer à Moscou dans un proche avenir une mission d'amitié, qui serait dirigée par M. Emami.

Dans l'esprit, assez subtil, des Iraniens, le choix du président du Conseil, au lieu du ministre des Affaires étrangères d'abord envisagé, donnerait à la mission un caractère à la fois plus représentatif et moins « politique ». Il s'agirait moins de négocier que de réchauffer les relations.

Le message du Shah a été accueilli à Moscou aimablement, mais avec des sentiments mélangés. D'un côté, il paraissait difficile au gouvernement soviétique de ne pas accepter la visite qui était proposée. De l'autre, il craignait qu'un voyage qui n'aboutirait à aucun résultat positif ne fût plus nuisible qu'utile. Il attacherait donc beaucoup de prix à ce que le problème principal, celui qui touche à la fois à la sécurité de l'U.R.S.S. et à la souveraineté iranienne, continuât d'être discuté, et si possible résolu par les voies normales. À cet égard, la proposition présentée par le Souverain est considérée comme un geste de bonne

(1) Le télégramme de Téhéran n° 578 du 14 novembre, non retenu, annonçait la remise au Shah de la réponse de M. Khrouchtchev au dernier message du Souverain. D'après les télégrammes n°s 586 du 16 novembre et 599-600 du 17 novembre, non reproduits, le message du Premier soviétique, qui se référait à l'exemple de la Turquie, insistait sur la nécessité pour l'Iran d'infléchir sa politique étrangère vers la neutralité; Khrouchtchev se disait prêt à accueillir fin 1960-début 1961 une délégation présidée par le Premier ministre iranien, à condition qu'elle fût animée du désir de résoudre amicalement les problèmes en suspens.

(2) Sur cette négociation et la tension soviéto-iranienne, voir *D.D.F.*, 1959-I, n°s 69, 84, 88, 93, 108, 122, 127.

volonté, mais elle ne dissipe pas entièrement les mauvais souvenirs de février 1959. On estime qu'elle a besoin d'être étudiée et précisée.

Ces sentiments ont inspiré la réponse remise le 13 novembre au Shah par M. Pegov, et qui comporte, entre autres, une acceptation, en quelque sorte conditionnelle, de la visite projetée.

Bien qu'il ne considère pas cette réponse comme entièrement satisfaisante, l'ambassadeur d'Iran à Moscou estime qu'elle marque un progrès vers l'assainissement des rapports entre les deux pays.

Je serais très obligé au Département de bien vouloir conserver un caractère très confidentiel aux informations ci-dessus, notamment aux indications qui concernent la teneur du message du Shah.

(Collection des télégrammes.)

221

M. DE BOISSÉSON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BEYROUTH,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 968 à 970. Confidentiel. Réservé. *Beyrouth, 21 novembre 1960, 19 h.*
(*Reçu :* le 22, 0 h. 37.)

Le président de la République m'a indiqué que son ambassadeur en Égypte avait été reçu en audience par le président Nasser avant le départ de ce dernier pour le Soudan [1] et que leur conversation était venue sur la France.

Le chef de l'État égyptien aurait manifesté sa vive approbation pour le discours du général de Gaulle du 4 novembre [2] qui indiquait la volonté du président de la République de suivre fermement et sincèrement la ligne qu'il s'est tracée en ce qui concerne l'Algérie. Il aurait ajouté que le général de Gaulle était bien le seul Français à pouvoir régler le problème algérien.

Compte tenu de la direction donnée par la plus haute autorité de l'État à la politique française concernant les problèmes de l'Afrique du Nord, qui sont suivis avec passion par le monde arabe, le président Nasser a affirmé avoir envisagé, il y a quelque temps, la possibilité d'une reprise des relations avec la France en commençant par l'établissement de relations consulaires. Toutefois, ce projet aurait été ajourné à la suite de la visite à Paris du président Ben Gourion [3]. D'après les renseigne-

(1) La visite de Nasser au Soudan a eu lieu du 15 au 25 novembre.

(2) Sur ce discours, voir ci-dessus p. 576, note 1.

(3) Qui avait eu lieu le 16 juin. Aucun compte rendu des entretiens du Premier ministre israélien à Paris n'est conservé dans les archives du ministère des Affaires étrangères.

ments égyptiens, celui-ci aurait reçu à cette occasion la promesse de fournitures d'armes très modernes à Israël dont le Bikbachi n'a pas précisé la nature. « C'est à la suite de cette menace d'un renforcement de l'armement israélien que j'ai décidé d'envoyer à Moscou le maréchal Hakim Amer [1] pour obtenir un supplément d'armements soviétiques », aurait affirmé le président Nasser.

En transmettant cette information, dont l'arrière-pensée de chantage ne doit pas être négligée, je tiens à rappeler que l'ambassadeur du Liban en Égypte, M. Aboukhater, cherche volontiers à grossir son rôle en se vantant des relations qu'il entretient avec le chef de l'État égyptien.

(Afrique-Levant R.A.U. 6-3.)

222

M. Bérard, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3238 à 3239 [2]. *New York, 22 novembre 1960.*

(*Reçu :* le 23, 3 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme n° 3234 [3].

1. Les États africains d'expression française (à l'exception de la Guinée et du Mali [4], délibérément hostiles au président Kasavubu), ont opposé pendant tout le cours du débat un front presque sans faille aux

[1] Le maréchal Hakim Amer, vice-président de la République arabe unie, est arrivé le 30 novembre à Moscou avec pour mission d'harmoniser les relations commerciales entre l'U.R.S.S. et la R.A.U., compte tenu des besoins exprimés par la R.A.U. en matière d'armements — tels que MIG 21, lance-fusées, tanks... Le maréchal Amer est revenu au Caire le 10 décembre sans avoir obtenu tout le succès escompté (Notes n°s 281-283 et 291 des 25, 30 novembre et 12 décembre de M. Mattei, conseiller des Affaires étrangères, adressées du Caire au ministre des Affaires étrangères, non reproduites).

[2] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n° 769) et Washington (n° 849).

[3] Le télégramme n°s 3234-3237 du 22 novembre, non reproduit, soulignait le rôle décisif joué tout au long de la discussion sur la question de la représentation du Congo (Léopoldville) aux Nations Unies par les pays africains d'expression française. En particulier, MM. Okala, Tchichelle, Coulibaly, et d'une manière indirecte le président Fulbert Youlou dans son allocution du 18 novembre, s'étaient fermement et constamment opposés aux tentatives répétées des délégations communistes et de l'aile extrémiste du groupe afro-asiatique.

[4] Le Ghana, le Mali et la Guinée avaient présenté respectivement trois motions d'ajournement sur le sujet de la reconnaissance de la délégation menée par M. Kasavubu. Ces trois pays avaient justifié leur attitude au nom de leur conception de l'africanisme et d'un anticolonialisme intransigeant. Ils s'étaient retrouvés à chaque scrutin aux côtés du groupe communiste. Sur le sujet, voir les télégrammes de New York n°s 3153 du 18 novembre, 3183-3184 du 19 novembre, non reproduits.

manœuvres des partisans de M. Lumumba. Neuf d'entre eux ont constamment voté dans le même sens.

2. Le Togo, influencé probablement par des considérations qui touchent à ses rapports avec le Ghana plus que par le fond du problème, a aligné sa position sur celle de la délégation ghanéenne.

3. La République centrafricaine s'est abstenue dans les deux derniers scrutins. Son représentant a fait valoir à la tribune que la confusion de la situation ne lui permettait pas de se prononcer. Il a indiqué à la délégation française qu'il se trouvait sans instructions [1].

4. Quant au représentant de la Haute-Volta, il s'était, en plusieurs occasions, séparé de ses collègues des pays de l'Entente, attitude qui a été jugée sévèrement par ces derniers. Appelé par un engagement antérieur à l'université d'Harvard à Boston, M. Guirma n'a pas pu participer au vote final [2].

(Afrique-Levant. Congo belge CB 5-1.)

[1] La position prise par la délégation du Togo a surpris et déçu la plupart des pays de langue française. Quant à la République centrafricaine, ils se demandaient si son abstention à ce sujet était due à des considérations tribales — certains éléments de la population de ce pays étant peut-être influencés par l'opinion dans la province orientale du Congo — ou à une certaine rivalité vis-à-vis du gouvernement de Brazzaville. Sur le sujet, voir le télégramme de Washington n°s 5561-5563 du 23 novembre, non reproduit.

[2] Sur l'attitude de M. Guirma, représentant de la Haute-Volta, se reporter au télégramme de New York n°s 3194-3197 du 21 novembre, non reproduit.

223

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5866 à 5881. Réservé [1]. *Rabat, 22 novembre 1960.*

(*Reçu :* le 23, 10 h. 15.)

J'ai été reçu ce matin pour la première fois par le Roi. Après les propos habituels de courtoisie, il a abordé tout de suite les difficultés qui existent actuellement dans les relations franco-marocaines. Il a souligné qu'elles avaient un caractère temporaire et qu'elles devaient être réglées les unes après les autres dans un climat de compréhension et, a-t-il ajouté, d'amitié. Les problèmes qui peuvent diviser les deux gouvernements ne devraient pas avoir d'incidence sur les rapports entre la France et le Maroc, qui étaient anciens et devaient rester cordiaux.

Il a fait ensuite l'éloge de la contribution que les Français du Maroc apportaient à la vie économique et culturelle du pays. Il souhaitait que nos compatriotes poursuivent leur activité dans ce sens et, d'une manière générale, que tous les Français qui le désiraient demeurent dans ce pays : ils étaient assurés de bénéficier de la protection des pouvoirs publics. Il fallait toutefois que les Français se cantonnent dans leur activité professionnelle et qu'ils évitent de « politiser » leur action en s'ingérant dans les affaires intérieures du Maroc, où ils donnaient parfois des armes à l'opposition. Le Roi en avait l'air visiblement préoccupé, en disant qu'il appartenait à l'ambassadeur de France de souligner à ses compatriotes ce devoir de neutralité.

Quant aux assistants techniques, il allait de soi que le Maroc indépendant pouvait faire appel à des techniciens de divers pays, comme récemment au Vietnam, mais les Français ne devaient pas s'en inquiéter : ils garderaient une place privilégiée, parce que c'étaient eux qui comprenaient le mieux les Marocains et que ceux-ci parlaient leur langue. Leur mission était non seulement d'apporter leur concours aux services marocains, mais aussi de préparer des cadres pour l'avenir.

J'ai répondu que les Français comprenaient bien les obligations que leur imposait en matière de politique intérieure leur qualité d'hôtes du Maroc. D'autre part, les techniciens français étaient parfaitement conscients de leur mission de formation des cadres. La France ne cherchait nullement à imposer ses experts : si le gouvernement marocain jugeait que la mission de certains d'entre eux était terminée, nous ne mettrions aucun obstacle à leur retour en France ou à leur envoi dans d'autres pays où leur concours était très vivement souhaité.

[1] Ce télégramme a été communiqué par fil à Alger (*via* l'Intérieur) sous le n° 2502. Il a été adressé « à l'attention de la direction des Affaires politiques ».

J'ai indiqué ensuite au Souverain que j'abordais, puisqu'il avait lui-même parlé de problèmes franco-marocains, les difficultés que créait la récente détérioration du climat moral et psychologique qui entourait ici les Français : la fermeture du consulat d'Oujda qui privait des milliers d'entre eux de la protection consulaire (1), la journée de l'Algérie (2). Les campagnes antifrançaises de la presse et de la radio avaient créé une inquiétude qui était préjudiciable à la poursuite de leurs activités.

Le Roi m'interrompit pour me dire que si des difficultés s'élevaient — il se référait sans doute aux incidents de frontière —, c'était souvent parce que la France et les Français ne respectaient pas les droits du Maroc. Une telle attitude avait forcément des incidences sur l'état d'esprit des Marocains et les Français en supportaient les conséquences.

Je fis allusion à un tract violemment hostile à nos compatriotes, qui avait été diffusé le 1er novembre et les avait beaucoup inquiétés. Je notais que ce tract incitait la population marocaine à « pourchasser les Blancs ».

Le Roi observa que ce tract ne pouvait être marocain, car, me dit-il, en riant, prononçant la seule phrase française de cette conversation : « Moi aussi, je suis un Blanc. » Puis il m'interrogea sur nos griefs contre les émissions à la radio : je citais la *Voix de l'Algérie* et les émissions en français et en arabe de la radio nationale marocaine.

Après quelques secondes de réflexion et, manifestement, pour conclure cet échange de vues sur les diverses difficultés que je lui avais exposées, il me déclara : « Vos doléances ont été entendues et seront étudiées avec la plus grande attention. »

Il me dit alors qu'il avait chargé le ministère des Affaires étrangères d'examiner le problème des lots de colonisation et qu'il souhaitait qu'il fût étudié de part et d'autre dans un esprit de compréhension, avec le désir de dégager rapidement une solution.

À la fin de l'entretien, il me parla du problème algérien. Il s'étendit assez longuement sur ses conséquences indirectes sur les relations franco-marocaines : le Maroc ne pouvait rester étranger aux souffrances que causait la prolongation des hostilités pour un peuple qui était frère de race et de religion du peuple marocain.

Je lui dis que je pouvais l'assurer que le général de Gaulle avait la volonté d'apporter une solution prochaine au problème algérien et que le chef de l'État pouvait compter sur le concours de toute l'opinion française. Je notais à ce sujet qu'on avait constaté en France avec surprise que, contrairement à d'autres pays arabes, le Maroc ne paraissait

(1) Voir ci-dessus les nos 168 (note), 171 (et note).

(2) La « journée nationale de solidarité avec le peuple algérien », organisée le 1er novembre par le gouvernement marocain, fut marquée par un rassemblement à Casablanca au cours duquel intervinrent Krim Belkacem, vice-président du G.P.R.A., ainsi que le Prince héritier.

pas avoir vu combien le discours du 4 novembre [1] témoignait de la bonne volonté de la France et de son président d'apporter la solution la plus libérale au problème algérien.

Le Roi déclara qu'il espérait que le plan du général de Gaulle aboutirait, mais qu'actuellement, il ne lui paraissait pas souhaitable de se prononcer publiquement. Le moment venu, si le gouvernement français et le « gouvernement algérien » l'estimaient utile, il interviendrait dans un sens qui serait de nature à faciliter le rétablissement de la paix et de l'amitié entre la France et l'Algérie.

Après cet entretien, qui a duré près d'une heure et au cours duquel le Roi fit preuve de modération ou de courtoisie, il me déclara que je serais reçu par lui chaque fois que j'en exprimerais le désir et que nous devrions aborder ensemble tous les problèmes qui intéressent la France et le Maroc avec franchise.

Les observations suivantes me paraissent, en conclusion, mériter d'être relevées :

1° Le Roi paraît réellement inquiet du départ possible de techniciens français et, partant, plus conscient qu'on ne pourrait le penser de leur utilité pour son pays et pour son régime.

2° Il est certainement soucieux d'éviter toute intervention des Français dans la politique locale, et en particulier tout concours de leur part à l'opposition.

3° Il a écouté avec beaucoup d'attention mes observations sur la détérioration du climat moral et psychologique.

4° Il n'a pas relevé les remerciements que je lui ai adressés à propos de la libération de la patrouille [2] et n'a fait allusion ni à la Mauritanie ni aux problèmes posés par l'évacuation de nos bases.

5° Enfin, le problème algérien reste certainement au premier plan de ses préoccupations. Il a tenu à le souligner dès notre premier entretien... Il est assurément difficile de connaître en cette matière le fond de sa pensée. En tout cas, la modération de ses propos contrastait singulièrement avec l'allocution qu'il a prononcée à la veille du 1er novembre et avec le discours du Trône [3].

(Collection des télégrammes.)

[1] Sur ce discours, voir ci-dessus p. 576, note 1.

[2] Patrouille qui avait été interceptée par un élément des forces armées royales (voir ci-dessus p. 497, note 3). Sa libération intervenait au soir de la fête du Trône, le 18 novembre.

[3] Le 31 octobre, à la veille de la « journée nationale de solidarité avec le peuple algérien », le Roi avait prononcé à la radio une véritable apologie de la guerre de libération algérienne, attaquant violemment la France, dénonçant « ceux qui s'entêtent à perpétuer cette guerre pour étendre leur domination », s'en prenant aux amis de la France pour l'aide militaire apportée à cette dernière et assurant la rébellion que le Maroc redoublerait d'efforts en sa faveur. Le 18 novembre, dans le discours du Trône, le Roi rappelait à nouveau sa position, déclarait que la poursuite de la guerre menaçait le peuple algérien de « génocide » et risquait de s'étendre « au-delà de l'Algérie », ce qui rendait l'intervention des Nations Unies indispensable pour « assurer au peuple algérien son indépendance et sa souveraineté ».

224

COMPTE RENDU

Entretien du général de Gaulle
avec le vice-président élu des États-Unis
le sénateur Lyndon Johnson

le 22 novembre 1960, de 11 h. 45 à 12 h. 35

C.R. Très secret.

(L'ambassadeur des États-Unis assistait à l'entretien.)

Le vice-Président félicite le général de Gaulle pour son anniversaire, l'assure de son respect et de son admiration, partagés par un très grand nombre de ses collègues et des futurs conseillers de M. Kennedy, dont le très influent sénateur Russell, et lui fait part de ses préoccupations quant à l'avenir. Il est venu à Paris, pour la dernière fois sans doute, en sa qualité de parlementaire, en vue de participer à l'Assemblée parlementaire de l'O.T.A.N.[1] et d'échanger des vues avec ses collègues de quatorze pays sur les événements mondiaux. Aux États-Unis, à l'issue d'une campagne très dure, il lui semble discerner dans la nation tout entière la volonté de faire progresser et d'utiliser au maximum la puissance du pays et celle du monde libre. Le peuple américain est en effet décidé à faire preuve de la plus grande vigilance devant les dangers actuels et à mettre en œuvre pour y faire face tous les moyens dont il dispose et qui n'ont peut-être pas été utilisés à plein jusqu'ici. À partir du 20 janvier, la nouvelle administration américaine devra prendre des décisions de la plus haute importance, comme le président de Gaulle a eu à le faire depuis qu'il est à la tête de son pays; M. Johnson espère que cette administration sera à la hauteur de sa tâche, comme le général de Gaulle a été à la hauteur de la sienne. C'est un grand avantage pour lui de pouvoir profiter des sages conseils du Général.

Le général de Gaulle estime, lui aussi, que la conjoncture mondiale comporte des dangers réels, surtout en ce qui concerne les rapports du monde libre avec les peuples qui ne le sont pas. Nous vivons à un moment extraordinairement important de l'Histoire, dont tout peut sortir. Dans cette situation, ce sont les États-Unis qui disposent des moyens les plus puissants, tout au moins au sein du monde libre. Ils jouissent aussi d'un avantage géographique, car, s'il est vrai qu'ils peuvent éprouver de petits ennuis, qu'ils viennent de Castro, du Guatemala ou du Venezuela, ils ne sont pas soumis à une menace directe comme l'est malheureusement l'Europe. Par conséquent, et à cause précisément de

[1] Ouverte le 21 novembre.

leur force et de leur situation, ils occupent dans le monde libre une position exceptionnelle que tout le monde comprend, à commencer par la France. Celle-ci ne voit en effet aucun inconvénient à cette situation car, depuis toujours et surtout dans les crises graves, nos deux pays se sont toujours trouvés côte à côte. Ils ne l'ont pas toujours été immédiatement, mais ils l'ont toujours été à la longue. Donc, dans la situation internationale actuelle, la France attache la plus grande importance à tout ce que font les États-Unis et elle est prête à coopérer avec ceux-ci pour la défense du monde libre. Mais elle ne pense pas pour autant que les États-Unis puissent suffire à la tâche, quelle que soit leur puissance. Le monde libre doit se dresser dans sa totalité pour se défendre. C'est dire que l'Europe aussi, et en particulier la France, doivent s'organiser pour leur défense et pour celle du monde libre. Il en résulte que, dans les relations entre les États-Unis et l'Europe, entre les États-Unis et la France, il faut tenir compte de certaines conséquences qui n'ont pas toujours été très bien vues, ni d'un côté, ni de l'autre. Le général de Gaulle souhaite qu'on veuille bien considérer celles-ci et établir un accord réel entre les États-Unis et la France.

Le vice-Président affirme que les États-Unis ont toujours estimé qu'un tel accord était des plus précieux. Ils n'ont pas oublié le rôle capital que la France avait joué dans la naissance et la conservation de la nation américaine. Sans pouvoir parler pour l'administration sortante ni déjà au nom de la nouvelle, il croit pouvoir exprimer la pensée du sénateur Kennedy en disant que les États-Unis n'ont pas fait jusqu'à présent tout ce qu'ils pouvaient et devaient faire. Plus ils seront forts, plus leurs amis le seront aussi et plus leur contribution à la cause de la paix sera importante, compte tenu tout particulièrement du rôle de la France et du rôle personnel du général de Gaulle. Le vice-Président ne doute pas qu'en accédant au pouvoir, la nouvelle administration constatera que, pour assurer la liberté dans le monde, il est nécessaire d'établir, dans le respect et la considération, de bonnes relations entre les deux gouvernements.

Le général de Gaulle voudrait faire part au vice-Président de son idée fondamentale sur la meilleure façon dont la France doit apporter sa contribution à la défense du monde libre. Un pays comme le sien, qui possède une personnalité aussi ancienne dans le domaine national aussi bien que dans l'international, doit agir en tant que nation. Il le doit afin d'être pleinement apte à participer à la défense du mondre libre et cela surtout en cas de crise. Il existe certes d'autres conceptions tant politiques que militaires qui consistent à faire fusionner un pays comme la France avec d'autres en passant outre à leur personnalité nationale. Mais cette solution n'est pas la bonne. Une telle formule a pu être subie lorsqu'il fallut courir au plus pressé comme ce fut le cas il y a dix ans lors de la création de l'O.T.A.N.; mais depuis cette époque, bien des choses ont changé et la France elle-même a changé. Dans une organisation efficace destinée à défendre politiquement et militairement le monde libre, la France doit jouer un rôle qui lui soit propre. Cela ne

signifie nulllement qu'elle doive se séparer des autres ni, en particulier, des États-Unis : une alliance est nécessaire. Mais ce doit être une véritable alliance entre nations, et ne pas entraîner la fusion et la disparition des nations en tant que telles. Le général de Gaulle ne mentionne cela qu'en passant, puisqu'il espère avoir l'occasion d'en reparler avec les États-Unis dans les mois et les années à venir.

Le vice-Président assure encore une fois le général de Gaulle de l'admiration qu'il éprouve pour les idées de celui-ci. Il se félicite également vivement des progrès accomplis par la France sous sa direction. Cependant, le général de Gaulle suggérerait-il que des mesures décidées fussent prises pour modifier la structure de l'O.T.A.N. ?

Le général de Gaulle estime que celles-ci sont indispensables. Certes, il y aurait précipation à les envisager pour l'instant, dans une situation internationale aussi difficile. Ce n'est pas le moment de démolir ce qui existe et c'est pourquoi la France continue de participer à l'O.T.A.N. Mais il n'en faudra pas moins réexaminer l'organisation de notre alliance et cela dans deux domaines : celui du monde et celui de l'Europe. L'alliance actuelle ne concerne que l'Europe, alors que la menace communiste, soviétique et chinoise couvre un champ aussi grand que la terre. Il faut donc une alliance aux dimensions du monde, du moins en ce qui concerne les membres de celles-ci qui ont des intérêts mondiaux, à savoir les États-Unis, le Royaume-Uni et la France. Pour l'Europe aussi, une alliance est nécessaire. Mais le système dit d'intégration, où les nations disparaissent dans un ensemble supranational qui est en fait américain, n'est pas satisfaisant. Il faut certes une alliance, une organisation, des commandements pour le temps de guerre, mais non pas l'intégration. Même dans le domaine de la technique, on peut discuter sa valeur, mais à considérer les peuples, elle ne peut qu'être vouée à l'inefficacité. Dans une intégration, les peuples sont conduits à se désintéresser de leur propre défense. Il faut que les pays, et surtout les grands, aient le sentiment de leur responsabilité en matière de défense, responsabilité de leur gouvernement, de leur parlement, de leur peuple. En résumé, en ce qui concerne l'ensemble du monde, il est nécessaire d'établir une coopération politique et militaire entre les puissances mondiales; et pour l'Europe, une organisation qui soit fondée sur les réalités nationales et où les nations elles-mêmes pourvoient à leur propre défense sans être dépouillées de leur responsabilité en faveur d'un système d'intégration qui ne peut être qu'américain. Que M. Johnson n'aille pas croire que le général de Gaulle doute des intentions politiques ou militaires des États-Unis, mais du point de vue même du rendement de l'Alliance, l'organisation intégrée n'est pas bonne.

Le vice-Président croit que les élections américaines ont au moins démontré une chose : la nation est décidée à intensifier son effort et à y appliquer toutes ses ressources. La nouvelle administration entend d'ailleurs provoquer dans le pays un vaste mouvement d'introspection afin d'éliminer « toute graisse inutile et la transformer en muscle ». Les efforts seront poussés dans le domaine militaire aussi bien que sur le

plan économique. Fondamentalement, si le peuple américain avait à choisir entre un surcroît d'avantages dans le cadre du *statu quo* et un effort intense pour renforcer la grandeur du pays, il choisirait la seconde hypothèse. Le vice-Président exprime de nouveau au général de Gaulle l'admiration qu'éprouvent les dirigeants américains à l'égard de son œuvre et il prie Dieu de lui conserver la force nécessaire. Le futur président et lui-même seront très heureux de travailler avec le général de Gaulle et de profiter de ses bons conseils.

Le général de Gaulle affirme que, demain comme hier, quelque chose d'important et de réconfortant apparaît dans l'Histoire : l'amitié continue entre les États-Unis et la France. Il a pu le vérifier à maintes reprises et surtout à des moments tragiques. Comme chef d'État, il a connu les présidents Roosevelt et Truman et malgré certaines traverses, il a coopéré avec eux de manière à sauvegarder l'amitié franco-américaine. Cela fut au plus grand avantage des deux pays. Il a ensuite coopéré avec le président Eisenhower qu'il a connu pendant la guerre et après et auquel il garde une profonde et très cordiale estime. Ainsi fut également continuée l'amitié des deux peuples. Il ne doute pas que, demain, une semblable coopération amicale s'établira entre lui-même et le nouveau président. Il mesure toute l'étendue des responsabilités qui vont incomber au président Kennedy et il prie M. Johnson de lui transmettre son cordial salut.

(Cabinet du Ministre.)

225

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5050 à 5057. *Tunis, 23 novembre 1960.*
Réservé.

(*Reçu :* 21 h. 25.)

Il semble que le discours prononcé par M. Terrenoire le 20 novembre [1] ait fortement impressionné le président Bourguiba. Un haut fonctionnaire du secrétariat d'État aux Affaires étrangères tunisien ne l'a pas caché hier à l'un de mes collaborateurs au cours d'une conversation privée. Il a souligné l'intérêt avec lequel on avait accueilli ici, après que le général de Gaulle ait prononcé le 4 novembre les termes de « Républi-

[1] À Alençon, au cours duquel M. Terrenoire avait déclaré que le général de Gaulle « entend(ait) aller jusqu'au bout de la décolonisation en Algérie ». Pour des extraits de ce discours, se reporter au *Monde* du 22 novembre, p. 5.

que algérienne » (mon télégramme n° 4770) [1], les propos du ministre de l'Information sur la volonté du président de la République de procéder à la décolonisation en Algérie.

Il me revient par ailleurs que M. Bourguiba appelle maintenant l'attention de tous ses visiteurs, notamment les journalistes, sur l'aspect positif du discours d'Alençon dont il aurait constamment le texte sous les yeux. Renonçant à l'attitude désenchantée qui avait été la sienne au cours des derniers mois, il rend de nouveau hommage au général de Gaulle, en marquant maintenant qu'il faut tout mettre en œuvre pour l'aider et en formant le vœu que l'opinion libérale française soutienne activement sa politique.

Ainsi donc, même si sa position sur le fond du problème ne paraît pas s'être modifiée, je note que le langage tenu depuis quarante-huit heures par le chef de l'État, dont on connaît, il est vrai, la mobilité d'esprit, témoigne que M. Bourguiba est très attentif aux efforts du gouvernement français et qu'il n'y est pas insensible.

Au cours d'une interview qu'il a accordée ce matin au représentant d'un grand hebdomadaire américain, le Président aurait par ailleurs développé les idées suivantes :

1. L'allocution de M. Terrenoire peut ouvrir de nouvelles perspectives. Mais c'est le problème des garanties au F.L.N. qui, dans l'immédiat, demeure la question majeure. Si le gouvernement français, d'une manière ou d'une autre, était disposé à accorder au F.L.N. un minimum de garanties, la caution des Nations Unies ou « de tout autre organisme international » ne serait plus indispensable.

2. Le gouvernement tunisien n'est pas en mesure de s'opposer à l'introduction d'armes chinoises et soviétiques sur son territoire, au profit de l'A.L.N. En revanche, il est décidé à résister aux sollicitations dont il peut être l'objet en ce qui concerne le passage de volontaires, voire même de techniciens de pays communistes. « Mais, aurait ajouté le Président, ces armes ne sont pas encore arrivées à Benghazi. Nous avons donc encore quelque temps pour éviter une situation grave ». Comme il l'avait fait lors d'une conversation antérieure avec l'un de nos compatriotes (mon télégramme n° 5026 [2]), Bourguiba a insisté sur l'importance du facteur « temps », en marquant que les événements risquaient d'aller très vite. Il faut espérer, aurait-il dit, que l'action résolue dans laquelle le gouvernement français paraît s'engager, en même temps que

[1] Par télégramme n°s 4770-4774 du 7 novembre, non reproduit, le chargé d'affaires de France relevait qu'après avoir laissé entendre que le discours du Général n'apportait aucun élément nouveau, les milieux autorisés tunisiens se montraient plus circonspects dans leur jugement. Quant aux dirigeants F.L.N., ils paraissaient embarrassés et gardaient le silence. [Sur le discours du Général du 4 novembre, voir ci-dessus p. 576, note 1.]

[2] Le télégramme n°s 5026-5037, du 22 novembre, n'a pas été retenu. Le Président tunisien avait déclaré ne pouvoir s'opposer au passage d'armes en Tunisie au profit du F.L.N. Il avait considéré le référendum envisagé par le gouvernement français comme un « temps mort »; or, les événements marchaient très vite. Il voyait mal comment les États d'Afrique noire pourraient jouer un rôle efficace. Il estimait pouvoir jouer un rôle déterminant dans le domaine de la cohabitation des communautés françaises et musulmane. Il était enfin revenu sur son idée de fusion tuniso-algérienne.

le réveil de l'opinion française, contribueront à prévenir de tels développements.

3. Les États de la Communauté ne sont pas en mesure de jouer un rôle déterminant dans le règlement de l'affaire algérienne. En revanche, ils peuvent utilement exercer indirectement leur influence, notamment dans la mesure où ils apportent le témoignage que la décolonisation peut s'effectuer sans heurts et dans le respect des intérêts en cause.

4. Au point où en sont les choses, les considérations d'amour-propre ne doivent pas entrer en ligne de compte. L'interlocuteur de M. Bourguiba a eu nettement le sentiment que ces derniers propos qui étaient tenus avec insistance visaient Ferhat Abbas et ses amis.

Bien qu'il n'ait pas pris directement contact avec le F.L.N., le journaliste américain a recueilli de ses divers entretiens avec les gouvernants tunisiens, l'impression que les dirigeants du G.P.R.A. actuellement à Tunis étaient assez décontenancés par l'évolution des événements. Il pense également que, à la veille des débats aux Nations Unies, l'organisation rebelle n'est pas sans se préoccuper des échos que peut trouver auprès de l'opinion internationale le problème de la coexistence des communautés. Aussi bien les chefs du F.L.N. envisageraient-ils de faire prochainement une nouvelle déclaration aux Français d'Algérie, mais dont l'objet serait en fait de rassurer l'étranger sur les intentions du G.P.R.A. à leur égard.

(Collection des télégrammes.)

226

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5067 à 5073. *Tunis, 24 novembre 1960.*
Réservé.

(*Reçu :* 15 h. 25.)

Je me réfère à mon télégramme n° 5062 [1].

[1] Du 23 novembre, non reproduit, ce télégramme indiquait que, au cours d'une conférence de presse tenue dans la soirée, le secrétaire d'État tunisien aux Affaires étrangères avait abordé le problème mauritanien (Sur ce problème, voir ci-après p. 636 (note 1), 647 (note 2), 682 (note 1), 712 (note 1). Le Dr Mokkadem avait souligné l'attachement de son pays au principe de la liberté des peuples; la Tunisie ne pouvait adopter à l'égard de la Mauritanie une position différente de cette qu'elle avait eue envers quinze pays africains dont elle avait parrainé l'accession à l'indépendance. Se prononcer contre l'indépendance équivaudrait à prolonger la domination coloniale. Le soutien de la Tunisie au Maroc éloignerait d'elle la Mauritanie et d'autres pays africains, acculerait Tunis à une position d'isolement. L'indépendance de la Mauritanie pourrait faciliter l'établissement de liens entre celle-ci et le Maroc. M. Mokkadem enfin n'excluait pas un parrainage par son pays de l'entrée de la Mauritanie à l'O.N.U.

Il ressort des déclarations du Dr Mokkadem que le gouvernement tunisien ne se contente pas de reconnaître l'indépendance de la Mauritanie, mais qu'il a également décidé de parrainer l'admission de ce nouvel État à l'organisation des Nations Unies et d'envoyer une délégation assister aux cérémonies qui doivent se dérouler à Nouakchott le 28 novembre.

Cette position va plus loin que l'on ne s'y attendait ici, où l'on pensait généralement que, tout en adoptant une attitude positive, le gouvernement tunisien chercherait à ne pas se mettre trop en flèche dans cette affaire afin de ménager, dans toute la mesure du possible, les susceptibilités marocaines. Il est probable que les efforts qui ont été tentés par Tunis pour amener le roi Mohammed V à se rallier à une formule comme celle d'un référendum qui aurait pour but, après l'admission de la Mauritanie à l'instance internationale, de définir l'établissement de liens étroits entre le Royaume chérifien et la nouvelle République islamique, n'ont rencontré aucun écho favorable dans la capitale chérifienne.

Pout tenter de justifier vis-à-vis du Maroc le comportement de son gouvernement, le Dr Mokkadem a insisté sur le fait que son gouvernement n'avait pas été approché quand celui-ci avait introduit sa requête à New York [1]. S'il l'avait fait, a précisé le secrétaire d'État, « nous aurions pu peut-être nous consulter de façon à donner à cette requête une forme acceptable par l'opinion internationale ».

Quoi qu'il en soit, la décision du président Bourguiba paraît essentiellement inspirée par les considérations suivantes :

1. La volonté du gouvernement tunisien de confirmer sa position de principe en faveur de l'indépendance des peuples. « Nous ne pouvions, a déclaré un haut fonctionnaire du secrétariat d'État aux Affaires étrangères à l'un de mes collaborateurs, sacrifier en l'occurrence nos principes à nos sentiments vis-à-vis de l'État frère maghrébin. »

2. Le souci également d'éviter un renforcement de la position du Maroc dans le Maghreb et peut-être une certaine satisfaction à l'idée de tenir en échec la politique du roi Mohammed V et de son fils pour lesquels, on le sait, M. Bourguiba n'éprouve guère de sympathie.

3. L'intention de poursuivre une politique active en Afrique noire, notamment avec les États de la Communauté, en se solidarisant avec les gouvernements de cette région du monde, même si cette politique peut provoquer un nouveau raidissement des relations de la Tunisie avec les États arabes (mon télégramme n° 4924 [2]).

[1] Ce fut le 15 novembre que la Commission politique de l'O.N.U. se saisit du problème mauritanien. Sur le débat et la décision finale du 26 novembre, voir ci-après p. 647, note 2.

[2] Par télégramme nos 4924-4925 du 15 novembre, non retenu, le chargé d'affaires indiquait que le gouvernement tunisien n'avait pas encore pris de décision au sujet de l'envoi d'une délégation à Nouakchott aux fêtes de l'indépendance. Le conflit demeurait très aigu entre Tunis et Rabat sur ce problème, l'ambassadeur du Maroc n'excluant pas la possibilité d'une rupture des relations diplomatiques.

M. Bourguiba en est conscient : alors qu'il gardait le silence depuis un certain temps sur les attaques dont il était l'objet dans les pays du Moyen-Orient, le Président reparle, me dit-on, à ses visiteurs de l'attitude délibérément hostile de Nasser à son égard et de Salah Ben Youssef.

4. Très vraisemblablement aussi, le désir de tirer parti de l'affaire mauritanienne pour chercher à devancer le Maroc dans cette lutte d'influence qui s'est engagée entre les deux États de l'Afrique blanche pour jouer un rôle de premier plan sur le continent noir.

La Tunisie a eu la chance d'être le seul membre africain au Conseil de sécurité à un moment déterminant dans l'évolution de l'Afrique. Elle en a tiré parti pour parrainer systématiquement les candidatures à l'instance internationale de tous les nouveaux États indépendants. Quels que soient les risques de tension, voire de rupture, sur le front maghrébin, l'erreur de calcul commise par le gouvernement marocain — que les Tunisiens expliquent par des raisons politiques intérieures — fournit aujourd'hui au président Bourguiba une occasion spectaculaire d'affirmer la vocation africaine de son pays.

(Collection des télégrammes.)

227

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5570 à 5576. *Washington, 24 novembre 1960.*
Confidentiel. Réservé.

(*Reçu :* 20 h. 15.)

M. Chester Bowles m'a rendu visite le 23 novembre. Il venait de la part de M. Kennedy prendre un premier contact avec cette ambassade. De la conversation, je retiens les propos suivants :

1. M. Kennedy souhaite beaucoup que l'on ne retienne pas spécialement de lui en France l'impression désagréable qu'a pu causer son discours de 1957 (1). Depuis lors, il a eu l'occasion de déclarer publiquement qu'il était favorable au programme du général de Gaulle. Il avait lu avec beaucoup d'attention et d'intérêt le texte de l'allocution prononcée le 4 novembre par le président de la République (2). M. Kennedy estime que c'est dans la voie tracée par la France que l'on doit pouvoir trouver la solution du problème algérien. Il faut espérer que les étapes prévues

(1) Sur ce discours voir *D.D.F.,* 1957-I, n° 491; 1957-II, n°s 2, 7 (et note).
(2) Sur cette allocution, voir ci-dessus p. 576, note 1.

pourront être rapidement franchies, avant que Chinois et Russes ne prennent pied en Afrique du Nord. J'ai fait remarquer à M. Chester Bowles qu'une de ces étapes comportait le cessez-le-feu et qu'évidemment pour l'accomplir, il fallait être deux. Le représentant de M. Kennedy estime que le plan du général de Gaulle devrait permettre à de nombreux pays africains, en particulier aux Tunisiens, aux Marocains et aux membres de la Communauté de faire pression sur le F.L.N. pour l'amener à rouvrir les discussions et à rejeter les offres des totalitaires. Il espère également qu'une résolution modérée pourra être trouvée à l'O.N.U. Mais la future administration n'aura pas à se prononcer dans un débat qui interviendra avant l'inauguration.

2. M. Kennedy a éprouvé la plus grande admiration pour le général de Gaulle qu'il regrette de n'avoir pu rencontrer lors du voyage du président de la République aux États-Unis [1]. Les relations avec l'Europe occidentale et l'Alliance atlantique seront au premier plan des préoccupations du prochain président. En ce qui concerne l'Afrique, l'Asie et l'aide qu'il est nécessaire d'apporter à leurs populations sous-développées, il souhaite que la politique de l'Amérique et celle de l'Europe soient étroitement coordonnées. M. Chester Bowles est, pour sa part, un ferme partisan d'accords internationaux assurant la stabilité de prix rémunérateurs pour les principales matières premières produites par les pays sous-développés. Économiquement et moralement, c'est une meilleure solution que celle des « dons ». J'ai fait remarquer que depuis longtemps, la France avait vainement soutenu la même opinion. Il est possible, donc, que le changement d'administration amène une évolution de l'attitude américaine dans ce domaine.

3. M. Kennedy sera, d'après M. Chester Bowles, enclin à favoriser la consultation et la coopération tripartites. Il croit cependant qu'il conviendra de ne pas donner à l'Allemagne fédérale le sentiment qu'elle est tenue à l'écart. J'ai rappelé tous les efforts consentis par la France pour maintenir l'Allemagne dans l'orbite occidentale à l'intérieur des institutions européennes et par des accords directs franco-allemands. M. Chester Bowles le reconnaît et s'en félicite. Il se demande toutefois si les successeurs de M. Adenauer se montreront prêts à suivre avec la même sagesse la même politique.

4. Il ne faut pas croire que l'administration de M. Kennedy donnera des signes « d'apaisement ». Le futur président ne se laissera pas tromper par les manèges de M. Khrouchtchev. Sa préoccupation dominante sera de renforcer la défense de l'Amérique et celle de l'Occident. À cet égard, le sous-marin *Polaris* constitue une arme exceptionnelle qui ne semble pas avoir d'équivalent chez nos adversaires. Le futur président est décidé à ne pas « abaisser la garde » aussi longtemps que les mesures de désarmement qui seraient envisagées ne seraient pas accompagnées de contrôle absolument sûrs.

[1] Qui eut lieu au mois d'avril précédent : *D.D.F.*, 1960-I, n° 182.

En ce qui concerne Berlin, M. Kennedy ne serait jamais allé aussi loin que l'administration actuelle lorsqu'elle a, à Genève, envisagé de réduire la force symbolique de 11.000 hommes stationnés dans le secteur occidental. « À partir du moment où l'on s'attaque à un symbole, on risque de détruire le principe même d'une politique », dit M. Chester Bowles.

5. Les représentants de M. Kennedy n'ont pas encore été mis au courant, le 23 novembre, des projets de l'administration actuelle concernant la mise à la disposition de l'O.T.A.N. de certaines armes atomiques. Même s'ils en étaient informés ultérieurement, il est certain qu'ils ne pourraient s'engager d'ici le 16 décembre. Cela ne veut pas dire qu'ils rejettent *a priori* les idées qui ont été attribuées tour à tour au général Norstad, à M. Bowie, à M. Gates, etc., mais elles méritent une étude attentive avant que le Président puisse prendre position. D'autre part, en révélant trop tôt des projets qui n'auraient pas reçu son accord, on risque de cabrer le Congrès très soucieux de protéger ses prérogatives dans le domaine nucléaire.

6. M. Kennedy n'a révélé encore aucune de ses décisions concernant la désignation de ses futurs collaborateurs : M. Chester Bowles lui-même ne sait pas quelle sera sa future affectation. Il m'a confirmé que les « secrétaires d'État » possibles étaient MM. Stevenson, David Bruce, Fulbright, Eugène Black et lui-même.

7. M. Mendès France ayant demandé une entrevue au futur président, celui-ci lui a fait répondre que, par principe, il n'accordait pas d'audience avant l'inauguration et il a chargé M. Chester Bowles de le voir à sa place. M. Kennedy souhaitait que nous en fussions avertis.

(MLA 4-9-5 U.S.A.)

228

Note du Département

N. *Paris, 24 novembre 1960.*

M. Dillon [1] a fait connaître le 24 novembre au Ministre les vues auxquelles s'était arrêté le gouvernement des États-Unis concernant la dotation de l'O.T.A.N. en fusées *Polaris* [2].

Le sous-secrétaire d'État s'est tout d'abord excusé des indiscrétions qu'avait déjà commises la presse. D'une façon fâcheuse, le *New York Times* du matin avait déjà révélé les grandes lignes du projet.

[1] Qui venait de Bonn, où il s'était entretenu avec les dirigeants d'une éventuelle subvention de la R.F.A. aux troupes américaines stationnées sur le territoire ouest-allemand : l'*Année politique 1960,* p. 579.

[2] Sur ce problème, voir ci-dessus les n°s 43, 56, 104, 125, 156.

Ce que les Américains ont en vue est un projet constructif sans être trop ambitieux. Il s'est agi de tenir compte de la législation intérieure américaine et aussi des conditions nationales propres à certains des pays de l'O.T.A.N.

En gros, le gouvernement américain souhaiterait que l'O.T.A.N. puisse disposer de forces autonomes équipées en M.R.B.M., sous l'autorité de S.A.C.E.U.R Il appartiendra à ce dernier, c'est-à-dire au général Norstad, de donner à cette force des consignes et des objectifs qui seront en conformité avec les plans stratégiques du haut-commandement américain.

L'établissement de cette force O.T.A.N. ne pourra pas être obtenu du jour au lendemain. Une première étape est prévue dans les conditions suivantes :

1. Les États-Unis constitueront une force spéciale composée de cinq sous-marins atomiques munis chacun de seize fusées *Polaris*. Ces sous-marins et ces fusées seront mis en place d'ici la fin de 1963. Cette force aura le même statut que celui de la sixième flotte, c'est-à-dire qu'elle est affectée à l'O.T.A.N. pour le temps de guerre, sous le commandement de S.A.C.E.U.R. Le gouvernement américain compte qu'il ne s'agira que d'un arrangement provisoire et que ces cinq sous-marins et leurs fusées seront le plus tôt possible incorporés avec les autres éléments fournis par les puissances européennes dans la force O.T.A.N. proprement dite qu'il s'agit de créer. De plus, le gouvernement américain prend l'engagement qu'en aucun cas, ces éléments ne seront par la suite retirés de la force O.T.A.N. et réaffectés à des besoins nationaux.

2. En dehors de ces quatre-vingts fusées, le gouvernement américain offre aux puissances européennes membres de l'O.T.A.N. de leur vendre cent autres missiles, de telle façon que le général Norstad puisse disposer si possible dès la fin de 1963 de cent quatre-vingts missiles demandés par le Commandant suprême.

Les puissances européennes qui auront acquis les missiles et qui s'engageront de leur côté à les intégrer dans la force O.T.A.N. devront fournir les véhicules, des sous-marins si elles le veulent ou d'autres navires. Il paraît en effet souhaitable que tous ces *Polaris* ne dépendent pas de moyens de lancement terrestres mais maritimes. Les têtes nucléaires à mettre sur les *Polaris* resteraient propriété américaine, sous garde américaine.

En fournissant cinq sous-marins et quatre-vingts fusées, le gouvernement des États-Unis effectuera une dépense de l'ordre de 750 millions de dollars. La dépense pour les puissances européennes est évaluée par M. Dillon entre 350 et 400 millions de dollars. On ne s'attend pas du côté américain à ce que toutes les puissances européennes procèdent à ces achats et acceptent d'entrer dans la force O.T.A.N., mais on pense que six pays peuvent le faire, que le sous-secrétaire d'État n'a point autrement désignés.

Le projet américain ne va pas plus loin, bien que d'autres idées aient été avancées et elles pourront être reprises dans la discussion. En parti-

culier, le point essentiel de la décision d'emploi demeure ouvert et aucune proposition n'est faite. On pourra considérer dans la discussion si un contrôle multilatéral sur l'emploi doit être prévu. De toute manière, il faut une décision politique pour permettre à S.A.C.E.U.R. de faire usage des armes. Sans doute une modification de la législation américaine devra-t-elle intervenir : elle dépendra du système qui sera finalement adopté.

La création de cette force O.T.A.N., même si son objectif est pour le moment limité, pourrait servir de précédent pour de nouvelles expériences. Il serait possible par exemple d'envisager d'incorporer dans cette force les stocks et dépôts américains en Europe. Un engagement de ne pas transporter ces stocks hors d'Europe pourrait être pris, même si les forces américaines ne restaient pas sur le continent.

Le président des États-Unis a donné son accord au plan le 22 novembre, M. Dillon, le même jour, en a parlé au chancelier Adenauer, le 24 à M. Lyndon Johnson et au sénateur Fulbright, et l'exposera le 25 à Londres à M. Watkinson.

De son côté, M. Spaak qui se trouve encore à Washington doit être informé aujourd'hui.

M. Couve de Murville fait valoir que la principale différence entre cette proposition et celle qu'avait exposée M. Gates est que les *Polaris* seraient partagées de façon à peu près égale entre les Américains et les puissances européennes, alors que la première proposition du secrétaire d'État à la Défense offrait l'ensemble aux pays européens.

M. Irwin, secrétaire adjoint à la Défense nationale, précise que ce plan est une extension très significative des propositions Gates.

M. Dillon fait savoir qu'à Bonn, le chancelier Adenauer lui a demandé si les sous-marins munis de *Polaris* seraient confiés au général Norstad en tant qu'officier supérieur des troupes américaines en Europe ou en tant que commandant O.T.A.N. Il ne peut y avoir de doute sur ce point : les sous-marins seront remis au général Norstad en tant que S.A.C.E.U.R. et celui-ci prendra ses ordres du Conseil atlantique.

À une question posée par M. Couve de Murville, M. Irwin précise que la portée des *Polaris* leur permettrait d'atteindre les limites occidentales de la Russie. Ces missiles sont appelés à remplacer rapidement les avions. Ils peuvent être placés sur n'importe quel navire et le sous-marin atomique *George Washington* qui vient de partir pour une croisière de deux ans a déjà effectué des lancements en plongée.

M. Couve de Murville demande de quelle manière l'Allemagne serait associée à l'installation de *Polaris*.

M. Dillon répond que la participation de l'Allemagne est envisagée. Ceci demande peut-être, mais il n'en est pas sûr, une décision des puissances de l'U.E.O. Il faut noter que toutes les bases de lancement seront par définition situées hors du sol allemand. D'autre part, puisqu'il y aura responsabilité multilatérale, il y aura possibilité d'un contrôle multilatéral sur l'usage que les Allemands en feront. Le sous-secrétaire d'État

précise qu'en dehors des *Nike* et des *Honest John*, l'Allemagne aura bientôt à sa disposition des *M.A.C.E.*, sorte d'avions sans pilote d'une portée de mille kilomètres.

M. Couve de Murville remarque que rien n'est prévu sur la manière dont S.A.C.E.U.R. serait autorisé à se servir des têtes atomiques. Faudrait-il l'avis de l'ensemble du Conseil atlantique ?

M. Dillon rappelle qu'il y a là un problème non résolu.

Répondant à une nouvelle question, M. Dillon indique que le gouvernement des États-Unis a l'intention de déposer ce projet en décembre devant le Conseil atlantique. Étant donné les problèmes financiers posés, il est bien certain qu'aucune réponse ne peut être attendue immédiatement. De longues discussions seraient nécessaires par la suite.

M. Irwin souligne que si six pays européens acceptent de participer à l'achat, la dépense ne sera pas trop importante pour chacun d'eux.

M. Dillon parle alors de la mission atomique américaine qui va arriver en Europe dans quelques jours. Celle-ci pourra se rendre compte des grandes difficultés qui existent actuellement pour un emploi coordonné et rationnel des diverses possibilités existantes. Il est à espérer que la misssion, qui est présidée par le Congressman Holifield, comprendra la nécessité de voter les crédits pour la construction des sous-marins et des *Polaris* et reconnaîtra aussi l'obligation de modifier la loi Mac Mahon.

(Secrétariat général.)

229

Note de la Délégation française auprès du Conseil de sécurité des Nations Unies

N. *New York, 24 novembre 1960.*

La semaine qui vient de s'écouler a marqué la véritable entrée à l'Assemblée des pays africains d'expression française [1]. Ils avaient

[1] La quinzième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies s'est ouverte à New York le 20 septembre. Ce même jour, ont été admis comme nouveaux membres : le Cameroun, le Togo, la République malgache, le Dahomey, la Haute-Volta, la Côte-d'Ivoire, le Tchad, le Congo (ex-français), le Gabon, la République centrafricaine, Chypre. Le Sénégal et le Mali sont admis le 28 septembre. Pour une impression d'ensemble sur l'apprentissage aux Nations Unies des délégations des États de la Communauté, du Cameroun et du Togo, se reporter au télégramme de New York nos 2353-2357 du 10 octobre, non reproduit, à une note de New York de la délégation française auprès du Conseil de sécurité des Nations Unies du 12 novembre, non retenue et aux notes hebdomadaires de la direction des Nations Unies et organisations internationales au Département nos 065 du 20 septembre 1960, 047 du 27 septembre, 050 du 4 octobre, 052 du 11 octobre, 055 du 18 octobre, 057 du 25 octobre, 059 du 13 novembre, 063 du 15 novembre, 066 du 22 novembre, 072 du 29 novembre, non reproduites.

jusqu'à présent adopté une attitude réservée et plus écouté que pris la parole. Les débats sur le Congo et la Mauritanie leur ont donné l'occasion de s'exprimer. Leurs interventions ont été souvent naïves et parfois maladroites dans la forme, mais leur sincérité a impressionné l'Assemblée. Ils n'ont pas craint, s'agissant de problèmes africains, d'affronter les vieux routiers de la procédure tels que l'Inde ou les pays arabes, et ceux-ci sont apparus à beaucoup comme des « robins » qui tâchaient de défendre leurs privilèges devant une « nouvelle vague » politique. Ils se sont montrés sous leur vrai jour, c'est-à-dire suffisamment détachés de nous pour parler librement, mais en même temps imbus de nos idées et par là même hostiles à toute manœuvre soviétique. Leur prise de position a causé une grande satisfaction parmi les Occidentaux et notamment chez les Américains. C'est en effet la première fois depuis le début de cette assemblée que l'unité du groupe afro-asiatique a été rompue et qu'avec l'appui soviétique, il n'a pu faire prévaloir ses vues. C'est une constatation réconfortante. Il ne convient pas cependant d'en tirer des conséquences à trop longue échéance, car ces deux problèmes relevaient directement de l'Afrique noire.

Entrés aux Nations Unies pénétrés d'un idéal de fraternité africaine appuyé sur la Charte, nos amis noirs ont été déçus de voir que leurs voisins se livraient à des jeux politiques souvent discutables. Ils ont donc tenu à affirmer leur présence et leur foi dans une Afrique nouvelle, émancipée certes mais hostile à tout bouleversement violent.

Deux questions viennent à l'esprit pour l'avenir :

1. Quelle sera leur attitude sur d'autres problèmes qui les touchent moins directement ?

Il semble qu'ils seront guidés par un anticolonialisme modéré et d'ordre surtout moral. Ils ne chercheront sans doute pas à s'opposer systématiquement aux idées de l'Ouest et particulièrement aux nôtres. Cependant, ils soutiendront sans faiblir les thèses qui leur paraissent conformes à leurs principes. C'est ainsi que dans le débat sur la décolonisation [1], ils se retrouveront aux côtés des Afro-Asiatiques et seront sans doute amenés à nous adresser des critiques.

[1] Le débat à l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question dite de la déclaration d'indépendance des peuples coloniaux présentée par M. Khrouchtchev devant cette même assemblée le 23 septembre, s'est tenu à New York du 28 novembre au 14 décembre. (Se reporter aux télégrammes de New York n°s 2676-2679 du 28 octobre, n°s 2780-2782 du 1er novembre, non reproduits). Sur le Comité de rédaction chargé par le groupe afro-asiatique de l'établissement du projet de résolution sur ce point, voir le télégramme de New York n°s 2807-2808, non reproduit; sur le texte même du projet de résolution, voir le télégramme de New York n° 3137 du 18 novembre, non retenu; sur les contacts pris entre la délégation soviétique et les représentants du groupe afro-asiatique, sur leurs divergences, voir le télégramme de New York n°s 3290-3291 du 25 novembre, non publié; quant au vote à intervenir et sur l'attitude des États de la Communauté qui ne sont pas, dans l'ensemble, satisfaits du texte ni de la tournure du débat, voir le télégramme de New York n°s 3391-3395 du 29 novembre, non reproduit. Sur les déclarations des représentants du Mali et de la Guinée, voir le télégramme de New York n° 3489 du 2 décembre, non reproduit. Sur l'état général de la question, se reporter au résumé rédigé en janvier 1961 (point 87), p. 38-53, non reproduit, ainsi qu'à l'*Année politique 1960,* p. 588-589.

Leur attitude au moment du débat algérien [1] est plus difficile à définir maintenant. Une seule chose paraît sûre, c'est leur conviction fondamentale que le problème doit être résolu dans le sens de l'indépendance. Sans doute se montreront-ils compréhensifs devant les efforts du gouvernement français et chercheront-ils à ne pas nous accabler, mais ils seront certainement intransigeants sur le plan de la doctrine. À ce propos, j'ai été fort impressionné par une conversation avec un collègue iranien qui a abordé de lui-même la question de l'Algérie et a défendu avec ardeur toutes les thèses du F.L.N. en termes parfois violents. J'ai dû l'arrêter à plusieurs reprises pour tenter de lui démontrer que le problème était moins simple que la propagande adverse ne tentait de le faire croire. Le fait en soi n'est pas extraordinaire, mais une telle attitude chez le représentant d'un pays habituellement modéré prouve à quel point le F.L.N. est actif et parvient à marquer des points même auprès de ceux qui nous connaissent le mieux.

2. Quel pourra être l'avenir du groupe afro-asiatique ?

L'on ne peut pour le moment parler de scission, car lorsque le groupe ne vote pas unanimement, ses membres se prononcent en fonction de l'intérêt qu'ils portent à la question traitée. Certaines ébauches de regroupement peuvent cependant être notées : l'affaire mauritanienne a marqué [2], exception faite pour la Tunisie, l'unité retrouvée de la Ligue arabe. Il est probable que leurs affinités de race et d'esprit mèneront ses membres à rechercher une entente plus étroite en face d'une Afrique noire qui les effraie par ses excès et par sa puissance numérique.

Ce deuxième groupe est encore loin d'avoir trouvé son unité puisque nos anciens administrés s'opposent fréquemment à l'aile marchante (Guinée, Ghana) et qu'entre les deux, des pays comme l'Éthiopie ou le Libéria cherchent à trouver un équilibre, mais il représente une force qui sera soumise à toutes les pressions.

En ce qui concerne les Asiatiques, l'Inde cherche à mener le jeu, mais irrite souvent les autres délégués par ses inventions doctrinaires et ses prétentions. En face, les pays « conservateurs », comme le Japon, la

[1] Le débat devant le Commission politique des Nations Unies sur l'Algérie s'est ouvert le 5 décembre et s'est poursuivi le 19 décembre devant l'Assemblée générale de l'O.N.U. Dès l'ouverture de la quinzième session, le 20 septembre, l'inscription du problème de l'Algérie est recommandée sans discussion. Voir le texte du passage consacré à l'Algérie dans l'intervention faite le 13 octobre devant l'Assemblée générale par M. Charles Okala, chef de la délégation du Cameroun (Télégramme de New York n° 2410 du 13 octobre, non reproduit). Au terme du débat, la première Commission a adopté le 15 décembre le projet de résolution présenté par vingt-trois pays afro-asiatiques. Au nom des États africains d'expression française, le Sénégal, déclarant ne vouloir être « ni le porte-parole du G.P.R.A. ni l'avocat du gouvernement français », a fait valoir les avantages d'une politique de conciliation aboutissant à une reprise des pourparlers. La Côte-d'Ivoire, le Dahomey et le Gabon sont intervenus dans le même sens, alors que le Mali et le Togo se sont résolument rangés dans le même clan que nos adversaires. Les États africains d'expression française n'ont pas hésité à rompre très courageusement la solidarité afro-asiatique en préconisant un texte de compromis qui a contribué à diviser les voix. Sur le sujet, se reporter à la note n° 078 de la direction des Nations Unies et Organisations internationales du 20 décembre 1960, non reproduite. Voir également l'*Année politique 1960,* p. 592-595; ci-après les n°s 229, 282 (et notes), 286, 308.

[2] Sur la question de la Mauritanie, son indépendance, son admission aux Nations Unies, voir l'*Année politique 1960*, p. 372-374, 574-575; ci-après p. 636 (note 1), 647 (note 2), 682 (note 1), 712 (note 1).

Thaïlande ou les Philippines, se tiennent sur une réserve prudente et ne suivent le groupe qu'à une certaine distance. Les Philippines ne sortent de leur réserve que pour prononcer des diatribes anticommunistes.

En résumé le groupe afro-asiatique est encore assez puissant et relativement assez uni pour pouvoir, excité en sous-main par les Soviétiques, rassembler une majorité sur certaines questions de principe comme la décolonisation ou l'arrêt des expériences nucléaires. Les difficultés commencent lorsqu'on en vient à des points plus précis qui mettent en jeu l'intérêt personnel de chacun, et il est à prévoir qu'une évolution relativement lente provoquera des failles de plus en plus profondes, notamment entre Arabes et Africains noirs. Nous devons bien entendu surveiller avec soin ce processus, mais il ne me semble pas suffisamment avancé pour nous inciter à sortir de notre prudence, compte tenu notamment de l'affaire d'Algérie.

(Nations Unies S 50. Assemblée générale. 15e session 1960-1961.)

230

M. Bérard, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3309 à 3313 [1]. *New York, 25 novembre 1960.*
Réservé.

(*Reçu :* le 26, 5 h. 5.)

Les représentants des pays occidentaux ont procédé aujourd'hui 25 novembre à un échange de vues sur l'évolution du problème congolais [2].

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n° 869), Londres (n° 788), Bruxelles (n° 193).

[2] Le 22 novembre, l'Assemblée générale des Nations Unies avait adopté par 53 voix pour, 24 contre et 19 abstentions, la recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs aux termes de laquelle elle aceptait les pouvoirs des représentants de la République du Congo (Léopoldville) délivrés par le chef de l'État, M. Kasavubu, et communiqués par lui au président de l'Assemblée générale. Le 20 novembre, des troubles éclatèrent à Stanleyville; le 21, le colonel Mobutu accusait les Nations Unies d'immixtion intolérable dans les affaires intérieures du Congo à Stanleyville. Les manifestations d'hostilité à l'égard des Nations Unies se multipliaient le 22 novembre à Léopoldville. Le secrétariat des Nations Unies annonçait que les membres de la Commission de conciliation pour le Congo qui avaient l'intention de quitter New York pour Léopoldville avaient retardé leur départ; le 23 novembre, les troupes des Nations Unies étaient en état d'alerte générale à Léopoldville. Sur l'affaire du Congo, se reporter aux notes de la direction des Nations Unies et organisations internationales nos 066 et 072, respectivement des 22 et 29 novembre, sur l'état d'avancement des travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies à la fin des neuvième et dixième semaines de la quinzième session (documents non retenus).

M. Ormsby-Gore s'est rendu hier auprès du Secrétaire général pour lui faire part du souci de son gouvernement de « voir les Nations Unies prendre un nouveau départ au Congo ». Si la situation actuelle devait se prolonger, le gouvernement britannique se demandait s'il pourrait continuer de répondre aux appels de M. Hammarskjöld pour financer l'opération qu'il a entreprise (1). Il devait donc faire en sorte que celle-ci atteigne rapidement des résultats positifs.

Le délégué des États-Unis, qui a effectué une démarche similaire, a insisté auprès du Secrétaire général pour qu'il coordonne son action avec celle des autorités congolaises. Celles-ci ont le sentiment que toutes leurs initiatives sont systématiquement contrecarrées par les représentants locaux de l'O.N.U. (2). Il fallait qu'un climat de confiance réciproque s'établisse et il serait peut-être opportun, dans cette perspective, de remplacer certains membres du personnel des Nations Unies qui se trouvent actuellement à Léopoldville. M. Hammarskjöld devrait, d'autre part, s'employer à trouver un *modus vivendi* avec le gouvernement de Bruxelles au sujet des experts belges au Congo, qui sont irremplaçables dans les circonstances actuelles. Enfin, le gouvernement américain a reçu des rapports alarmants sur la situation politique dans la province orientale : il semble que les partisans de M. Lumumba songent à y créer un État autonome qui solliciterait une aide des pays communistes. Les effectifs de la force d'urgence devraient donc être renforcés dans cette province.

Le Secrétaire général a réservé un accueil assez favorable à ces propositions. Il s'est dit tout à fait convaincu de la nécessité de prendre des initiatives nouvelles pour prévenir un échec définitif de l'opération. Il va prescrire à ses représentants de collaborer d'avantage avec M. Kasavubu et espère que celui-ci ne tardera pas à confier aux autorités civiles le pouvoir de fait actuellement détenu par le colonel Mobutu (3). Aucune coopération n'est possible avec ce dernier, a dit M. Hammarskjöld, en raison de sa « haine pour les Nations Unies ». Mais le Secrétaire général ne paraît pas disposé, pour le moment du moins, à rappeler M. Dayal. Il place tous ses espoirs en M. Kasavubu.

M. Loridan nous a fait savoir qu'il avait saisi le problème des experts belges au Congo. Ceux-ci sont au nombre de 2.100, alors que les Nations Unies n'ont envoyé jusqu'ici que 170 civils, pour la plupart spécialisés dans le domaine de l'administration. Il est donc exclu que les experts

(1) Sur le rapport du Secrétaire général (A/C 5836) relatif aux incidences financières de l'activité des Nations Unies au Congo pour 1960 et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/4580), voir les télégrammes de New York n°s 3221-3226 et 3387-3388 des 22 et 29 novembre, non reproduits.

(2) Sur l'équipe indienne, commandée par M. Dayal et le général Rickhie, qui dirigeait les opérations de l'O.N.U. au Congo, se reporter au télégramme de Léopoldville n°s 1066-1069 du 24 novembre, non reproduit.

(3) Le 14 septembre, le colonel Mobutu prenait le pouvoir; le 19, il créait un Comité de salut public pour gouverner le pays. Le collège des Commissaires généraux était installé le 29 septembre. Les 21-22 novembre, un violent incident opposait les troupes du colonel Mobutu aux Casques bleus qui défendaient l'ambassade du Ghana. Ces incidents firent sept morts et de nombreux blessés.

belges, étant donné leur nombre élevé, puissent être placés sous l'autorité de l'Organisation. M. Hammarskjöld a d'ailleurs renoncé à demander « l'élimination du facteur belge » au Congo : il accepte désormais la présence des médecins, instituteurs et techniciens, à l'exception toutefois des « conseillers politiques » des autorités locales. Le gouvernement de Bruxelles est disposé à étudier les cas individuels qui lui seraient signalés et il est prêt, pour collaborer avec les Nations Unies, à désigner un représentant qui siégerait à Léopoldville auprès de M. Dayal. M. Hammarskjöld a promis d'étudier cette suggestion.

Enfin, divers délégués se sont fait l'écho des rumeurs selon lesquelles l'Inde proposerait le retrait de l'ensemble de la force d'urgence, où le Ghana et la Guinée prendraient l'initiative de rapatrier leurs contingents. Chacun est d'avis, en tout état de cause, qu'il ne saurait être question de maintenir en permanence 20.000 hommes au Congo aux frais de l'Organisation. Il est indispensable que l'armée nationale congolaise prenne rapidement la relève des contingents étrangers, surtout celle des troupes qui constituent une menace pour le régime de M. Kasavubu. M. Millet, qui me représentait à cette réunion tandis que je débattais en première Commission le problème mauritanien [1], a fait observer, de son côté, que nous avions réussi à renforcer l'autorité internationale du chef de l'État congolais en faisant reconnaître sa délégation par l'Assemblée générale : il importait maintenant d'aider les autorités congolaises de Léopoldville d'exploiter cet avantage sur le plan intérieur afin qu'elles trouvent une solution dans ce domaine aux problèmes que l'O.N.U. n'avait pas qualité pour résoudre et qu'elle n'avait fait que compliquer depuis des semaines.

(Afrique-Levant. Congo belge CB 5-1.)

[1] À côté du grand débat à l'Assemblée générale sur la représentation du Congo, s'en était déroulé un autre à la Commission politique sur l'admission de la République mauritanienne. Le Maroc affirmait que la Mauritanie faisait partie intégrante de son territoire. Le 1er novembre, le groupe afro-asiatique se réunit pour examiner la question mauritanienne. Le 15 novembre, la Commission politique examinait le problème. Le 23 novembre, le gouvernement tunisien annonçait qu'il parrainerait l'accession de la Mauritanie. Le même jour, lors de la reprise du débat sur la Mauritanie, les délégués de Madagascar, de la République centrafricaine, du Niger, de la Haute-Volta, du Tchad et de la Côte d'Ivoire, se prononçaient successivement en faveur de la reconnaissance de l'indépendance mauritanienne. La Jordanie et le Liban appuyaient les thèses marocaines. Le représentant libanais se montrait partisan d'une consultation populaire des Mauritaniens sur la question de leur rattachement éventuel au Maroc. Le 25 novembre, la Libye avançait un texte conforme au point de vue marocain, qui recommandait des négociations franco-marocaines. Mais une telle négociation était inconcevable après les accords sur le transfert des compétences de la souveraineté. L'Afghanistan présentait un amendement accepté par l'U.R.S.S., repoussé le 26 par la Commission politique. Le 28, après la proclamation de l'indépendance, la Mauritanie demandait au Secrétaire général de soumettre au Conseil de sécurité sa candidature. Sur la suite des événements, voir ci-après p. 647 (note 2), 682 (note 1), 712 (note 1).

231

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1345 (1). Réservé. *Saigon, 25 novembre 1960* (2).

(*Reçu :* le 29, 11 h.)

J'ai eu le 22 novembre avec le secrétaire d'État à la Présidence, le 23 avec le vice-président de la République, deux entretiens qui ont porté sur le développement de la situation après le putsch du 11 novembre (3).

1° À leur demande, j'ai fait part à mes interlocuteurs de mon sentiment personnel et leur ai exposé les idées suivantes :

Au lendemain du coup d'État avorté, les différentes classes de la population restent incertaines et troublées. L'opinion attend quelque chose. Il importe que le gouvernement agisse et agisse vite, s'il veut apaiser les esprits et recréer l'union autour de lui afin de poursuivre efficacement la lutte contre la subversion.

Si les plans de réformes proposés par les experts du R.P. Lebret et de la fondation Ford sont valables, il convient sans tarder d'en annoncer publiquement les grandes lignes et d'en entreprendre la réalisation.

J'ai trouvé aussi bien ches M. Tho que chez M. Thuan la conviction qu'il n'y avait plus de temps à perdre. L'un et l'autre sont d'accord pour estimer que, compte tenu de l'inquiétude populaire et des initiatives que peuvent prendre les Vietcong dans une ambiance favorable à leurs manœuvres, le délai dont dispose la Présidence pour intervenir et préciser les réformes à apporter aux principes et aux méthodes de gouvernement et d'administration n'excède pas quelques semaines. Si l'on souhaite que le choc psychologique ait tout son effet, il convient de le provoquer au plus tôt.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Bangkok (n° 315), Vientiane (n° 345), Phnom-Penh (n° 390), Washington (n° 31), Londres (n° 30), Tokyo (n° 51) et à la délégation générale à Hanoi (n° 162).

(2) Par courrier en clair.

(3) Pour cette tentative de coup d'État, les 10 et 11 novembre, au cours de laquelle plusieurs bataillons de parachutistes et une division d'infanterie s'en étaient pris au régime du président Diem « pour mettre fin au régime de dictature, de corruption et d'incapacité » et pour « mieux lutter contre le communisme », se reporter aux télégrammes de Saigon n°s 1260 et 1261, respectivement des 11 et 12 novembre, non reproduits. Dès le 15 novembre, quatre ambassadeurs occidentaux (Australie, France, Grande-Bretagne, États-Unis) s'étaient réunis à l'ambassade américaine après la visite du représentant des États-Unis au président Diem : M. Durbrow avait souligné devant son interlocuteur le caractère anticommuniste des agresseurs et réclamé l'indulgence à leur égard (Télégramme de Saigon n°s 1289 à 1293 du 15 novembre, non reproduit).

Deux voies s'ouvrent au président Diem :

— ou bien il recherchera par le moyen de ces réformes à rétablir le contact avec l'opinion, à la rallier, à assainir et à élargir les bases de son pouvoir, et il a encore des chances de succès;

— ou bien la Présidence se repliera une fois de plus sur elle-même, accentuera la concentration des leviers de commande entre ses mains, cherchera à dominer par la contrainte. Alors, elle s'isolera davantage et cet isolement risque de lui être fatal dans le combat qu'elle sera finalement obligée de mener sur deux fronts, contre l'opposition nationale et contre la subversion communiste.

Mes interlocuteurs m'ont assuré qu'ils recommandaient instamment au président Diem de choisir la première voie, hors de laquelle, au fond d'eux-mêmes, ils ne voient point de salut. À travers les réformes, quatre problèmes, également importants à des titres divers, doivent trouver leur solution. Trois de ces problèmes intéressent l'opposition nationale, le quatrième concerne la lutte contre la pénétration communiste.

1° J'ai abordé le premier avec le vice-Président. Il s'agit des activités désordonnées du « Comité populaire d'épuration des rebelles et des communistes », qui fait actuellement plus de mal au gouvernement que n'a pu en faire la tentative de coup d'État. Ces activités favorisent la suspicion et la délation au sein de l'armée, de l'administration et même des familles; elle conduisent nécessairement le pouvoir à une double lutte où il est impossible qu'à la longue il l'emporte. La première mesure et la plus urgente consisterait à y mettre un terme.

2° Le problème de l'entourage familial pèse sur l'ensemble. Ni M. Tho, ni M. Thuan ne l'ont évoqué, par attachement envers le Président, sans doute aussi par prudence. Ce que m'a dit M. Nhu dans notre entretien du 17 novembre indique suffisamment que, pour sa part, il ne songe nullement à s'effacer. La question demeure posée. Les événements du 11 novembre ont démontré que la haine de l'opinion est dirigée contre cet entourage familial, non contre le président Diem.

3° Je cite pour mémoire le fléau de la concussion qui, sous des formes diverses, atteint peu à peu tous les rouages de la vie publique au Vietnam, en fausse le fonctionnement, discrédite le régime et fournit à la propagande communiste une de ses armes les plus efficaces. L'une des premières réformes devra viser à assainir l'atmosphère et à restaurer le sens du devoir et de l'honnêteté dans les cadres administratifs. À la Présidence, on m'a parlé d'une épuration radicale de l'administration (« 40 % des fonctionnaires, m'a dit M. Nhu, sont impropres à leur tâche »).

Il est permis de se demander si une épuration aussi massive peut se réaliser sans danger pour l'État dans une période de crise.

4° En ce qui concerne les activités communistes, mes interlocuteurs reconnaissent qu'elles sont passées au stade des démonstrations populaires et des attaques armées sur l'ensemble du pays, les centres urbains mis à part. Or, 85 % des Vietnamiens sont paysans et l'économie du pays repose essentiellement sur ses ressources agricoles. La mainmise

des communistes sur le village signifie donc l'établissement de leur contrôle sur la quasi-totalité de la population et la possibilité pour eux d'étouffer économiquement le pays.

La question qui se pose actuellement aux dirigeants est de savoir comment le pouvoir peut « reconquérir » le village. D'après le vice-Président et le secrétaire d'État à l'Agriculture avec qui je me suis entretenu longuement de cette question, celle-ci est d'ordre politique et social plus que militaire. Le régime a sous-estimé le fait que, durant les hostilité, c'est-à-dire de 1945 à 1954, la campagne a été pratiquement soumise à l'emprise communiste et que le paysan est alors sorti de l'apathie où il était figé depuis des générations. En 1956, le gouvernement a rétabli l'ancienne machinerie administrative, de type mandarinal, avec l'ambition trompeuse d'y insuffler un esprit nouveau et révolutionnaire [1]. Cette erreur serait à l'origine de la désaffection progressive des masses paysannes à l'égard du pouvoir central. Selon l'expression de M. Le Van Dong, il importe que la Présidence révise avant tout « sur une base populaire, c'est-à-dire antimandarinale, son approche des masses paysannes (et aussi ouvrières), de façon à leur ouvrir de nouveaux espoirs ». M. Le Van Dong adopte en cela les conclusions des syndicats de travailleurs, plus particulièrement du syndicat C.V.T.C. (Confédération vietnamienne des travailleurs chrétiens).

Ces réformes, « reconquête » du village, restauration d'une administration intègre, sont des tâches de longue haleine. M. Nguyen Ngoc Tho confesse que de telles opérations sont difficiles à faire à chaud alors que, sous des formes multiples, l'influence vietcong se développe progressivement, mais sûrement. La Présidence, le gouvernement ne peuvent avoir la prétention de la réaliser dans le délai très bref que la conjoncture semble imposer. Mais l'établissement d'un programme fondamental dans ce sens, la publicité qui y serait donnée et la volonté que manifesterait le Président de l'appliquer sincèrement contribueraient sans nul doute à redresser la situation [2].

(Collection des télégrammes.)

[1] Voir *D.D.F.* 1956-II, n° 43 et 1956-III, n° 217.

[2] Voir le télégramme n° 1166 du 21 octobre, non reproduit. (Pour établir des liens plus directs avec la population, le président Diem désire mettre en application les articles 82, 83, 84 de la Constitution concernant la création d'un Conseil national économique.)

232

Entretiens franco-italiens de Rome
26 novembre 1960-10 h. 20 (1)

C.R. Très secret.

M. Fanfani. — Monsieur le Premier ministre, nous sommes réunis ce matin en séance élargie pour continuer les conversations que nous avons eues hier soir et aujourd'hui au début de la matinée. Je vous invite à prendre la parole sur le sujet que vous préférerez traiter.

M. Debré. — Monsieur le Président, je voudrais, en dehors des discours et des cérémonies, et dans cette ambiance qui sans être absolument intime est cependant discrète et restreinte, vous dire — ou plutôt vous redire — quel est le sens de la politique française à la veille de la réunion des 5 et 6 décembre que nous considérons comme particulièrement importante. Vous connaissez déjà l'essentiel de ce que je veux vous dire, par les nombreuses réunions que nous avons eues, et notamment par les déclarations que le général de Gaulle a faites lorsqu'il est venu en Italie (2).

Nous pensons qu'à l'intérieur de ce qui est pour nous et pour vous un élément essentiel de notre politique — je veux dire l'Alliance atlantique qui n'est peut-être pas un instrument aussi adapté à sa fonction que nous le souhaiterions mais qui est néanmoins fondamental — et parallèlement à la politique d'intégration qui est réalisée par les traités de Rome, il serait bon d'expérimenter un effort de solidarité politique

Je vais à ce sujet vous répéter, en les précisant peut-être sur certains points, des choses que nous vous avons déjà dites.

Nous croyons nécessaire d'examiner si, entre les nations européennes qui sont membres du Marché commun, il serait possible d'envisager un effort tendant à orienter nos politiques sur des voies sinon identiques, du moins parallèles. Dans le champ de cette coopération entreraient les problèmes déjà posés par l'existence des Communautés. Le Marché commun pose en effet des problèmes politiques intérieurs et extérieurs. Notre coopération devrait également porter sur les problèmes politiques fondamentaux, par exemple ceux que posent à l'Europe occidentale l'évolution de l'Afrique, la situation en Méditerranée, les rapports avec l'Est, etc.

Il s'agit, dans notre esprit, de réaliser à l'intérieur de l'Alliance atlantique une adaptation des politiques entre un certain nombre de nations qui ont des intérêts spécifiques communs. À cette fin, nous estimons qu'il conviendrait d'organiser une coopération intergouvernementale sous la forme de réunions régulières des responsables de la vie gouvernementale dans chacun de nos pays. Nous attachons beaucoup d'importance à la volonté de régularité, qui aboutira à l'interdépendance des intérêts et à une liaison étroite des attitudes politiques.

L'intimité des relations franco-italiennes est essentielle au succès de ce projet. Non seulement nos relations sont très anciennes, mais nous avons en commun des intérêts et des vues en ce qui concerne des questions telles que l'évolution de l'Afrique ou la situation en Méditerranée. Nous pouvons et nous devons en discuter pour exposer nos

(1) Une conférence des Six au sommet avait été prévue pour le 5 décembre (voir ci-dessus p. 485), qui devait être finalement annulée à la suite de problèmes de santé du chancelier Adenauer.
Pour s'informer des intentions du gouvernement italien, M. Debré se rendait à Rome le 25 novembre.

(2) Allusion entre autres au projet de rencontres périodiques des ministres des Affaires étrangères présenté à Rome en juin 1959 par le Général : *D.D.F.*, 1959-I, n° 371 (note); 1959-II, n°s 2 (note), 5, 9, 22, 46, 56, 104, 112, 118, 151, 179, 187, 238.

conclusions à ceux de nos alliés qui connaissent ces questions moins bien que nous. J'attache donc à nos bons rapports, vous le voyez, une importance non seulement sentimentale, mais aussi politique.

M. Fanfani. — Je vous remercie des paroles que vous venez de prononcer. Le gouvernement italien partage vos sentiments et vos aspirations.

Depuis la Libération, la politique italienne suit des lignes constantes. La première de ces lignes, c'est l'amitié avec la France. Rien, à cet égard, n'est changé. Nous pensons que l'amitié avec la France peut nous aider à réaliser les autres objectifs fondamentaux de notre politique.

Notre seconde préoccupation essentielle consiste à réaliser l'unité de l'Europe et à renforcer l'Alliance atlantique. Nous pensons qu'il est possible de développer la coopération et l'intégration en Europe, et que, du moment que c'est possible, il est nécessaire de le faire.

Nous connaissions vos suggestions, et je vous remercie des précisions que vous venez d'apporter, qui complètent les informations que M. le Président de la République avait bien voulu nous donner à Rambouillet [1]. Nous pensons qu'il est, au stade actuel, utile de nous rencontrer avec nos associés de la Communauté européenne pour examiner, si comme certains d'entre nous l'estiment, nos rencontres doivent devenir périodiques et quel lien nous devons instituer d'une réunion à l'autre. Nous devons également examiner comment nous pouvons aider les institutions européennes à surmonter leurs difficultés actuelles.

Si nous progressons dans cette voie, nous aurons fait un effort considérable pour consolider l'Europe des Six et la Communauté atlantique. C'est pourquoi nous mettons un grand espoir dans la réunion des 5 et 6 décembre.

Nous avons eu, comme vous le savez, un échange de vues avec les Anglais [2]. Nous en avons conservé l'impression qu'il y a quelques possibilités de surmonter les difficultés actuelles — que la création de l'organisation des Sept a peut-être aggravées — et de rétablir l'unité dans la Communauté atlantique.

Je voudrais en terminant vous redire que nous éprouvons pour la France et son gouvernement un sentiment de vive amitié.

M. Debré. — Je vous remercie de vos paroles qui me touchent beaucoup. La meilleure preuve qu'il y a quelque chose de changé en Europe et entre nos deux nations, c'est la franchise que nous apportons à l'examen des problèmes. La volonté d'union et d'association l'emporte sur les germes de mésentente ou même de discussion.

Vous avez dit que vous aviez été rassuré par les conversations de Rambouillet. Nos projets ont en effet donné lieu à beaucoup d'idées fausses et d'interprétations inexactes.

En ce qui concerne le pacte atlantique, le président de la République vous a dit à Rambouillet ce qu'il en était. Le pacte atlantique est le fondement de notre politique. Mais nous posons certains problèmes dans le souci d'en améliorer le fonctionnement. Il y a quelques années, l'Italie avait proposé de compléter la coopération en matière de défense par une coopération dans le domaine économique, social, etc.

Vous aviez raison. Aujourd'hui, le général de Gaulle pense que les Occidentaux doivent s'efforcer d'adopter une attitude commune sur le plus grand nombre possible de questions. La sphère du pacte atlantique est devenue trop étroite. Nous voudrions voir naître la volonté d'assurer une communauté de vues et d'action sur l'ensemble des problèmes qui se posent aux pays occidentaux.

Lorsque nous disons que les nations européennes doivent se préoccuper des problèmes de défense, il ne s'agit nullement de séparer la défense de l'Europe de la défense

[1] Au début de septembre 1959. Sur les entretiens franco-italiens de Rambouillet ici mentionnés, voir *D.D.F.,* 1959-II, n° 109.

[2] Des entretiens avaient eu lieu les 21 et 22 novembre à Rome entre M. Macmillan et lord Home d'une part, MM. Fanfani et Segni d'autre part. Selon le communiqué publié à l'issue de ces entretiens, ceux-ci avaient porté sur la situation internationale et la solidarité atlantique, les relations Est-Ouest, y compris la détente et le désarmement progressif et contrôlé, enfin les rapports entre les Sept de l'A.E.L.E. et les Six de la C.E.E.

atlantique, mais au contraire de montrer aux États-Unis l'intérêt que nous prenons à la défense du continent européen.

Nous ne désirons pas modifier les principes sur lesquels le pacte atlantique est établi, mais procéder à des aménagements dans le fonctionnement de l'Alliance, qui sont devenus nécessaires de façon évidente après dix ou douze ans d'application.

Je pense que, grâce à ces précisions, vos inquiétudes sont complètement écartées.

M. Fanfani. — Je suis très heureux d'apprendre que nous sommes d'accord sur les principes.

L'Italie a en effet posé la question de l'application de l'article 2 [1]. Cependant, comme nous l'avons déjà dit au général de Gaulle et à M. Couve de Murville, nous pensons que moins l'on parle devant l'opinion publique de la réforme du pacte atlantique, moins l'on fournit d'armes sans le vouloir à ceux qui s'opposent au pacte lui-même. Des amendements sont sans doute nécessaires. Mais il ne faut pas, pour cette seule raison, détruire ou affaiblir l'instrument dont nous disposons. Ne discutons donc pas en public et cherchons entre nous les améliorations qu'il convient de définir.

Nous sommes convaincus que le pacte atlantique n'a pas donné tous les résultats que l'on pouvait en attendre. Nous pensons notamment que des progrès pourraient être réalisés dans le domaine de la consultation politique et de l'harmonisation des politiques. La solution la plus efficace en même temps que la plus simple consisterait à coordonner nos politiques et même nos propagandes.

Je crois que vous aussi êtes de cet avis. Il me semble qu'il nous sera très facile d'aider nos autres partenaires à aller dans cette direction.

Nous avons un autre souci : c'est d'éviter que les Six ne donnent l'impression de vouloir créer leur propre organisation de défense dans l'Alliance; c'est en somme de ne pas encourir le reproche de « fractionnisme » pour emprunter la terminologie communiste. C'est peut-être là une question de façade plus que de substance.

M. Debré. — J'insiste sur votre dernière phrase. C'est bien une question de forme et non de substance car, dans la substance, il ne peut être que bon pour tout le monde libre que les vues des Six soient solidaires et que l'on renforce un point de l'Alliance qui est très visé par l'adversaire.

M. Fanfani. — Tout ce qui donne plus de force à l'un de nos pays renforce l'Alliance elle-même.

M. Couve de Murville. — Il y aura très vite une question qui se posera, c'est celle de l'Allemagne et de Berlin.

M. Fanfani. — Je voudrais préciser qu'à notre avis, étant donné que le changement de gouvernement aux États-Unis n'aura pas encore eu lieu, il ne sera pas possible d'entamer le 15 décembre la discussion du rapport Spaak sur la réforme de l'O.T.A.N. [2]. Il faudra donc la renvoyer en mai à Oslo.

M. Couve de Murville. — Cela paraît d'autant plus nécessaire qu'il n'y a en fait rien à discuter.

En ce qui concerne notre position, je voudrais préciser que nous n'envisageons pas une révision du traité lui-même.

M. Fanfani. — En ce qui concerne l'Allemagne et Berlin, nous avons eu un échange de vues avec les Anglais. Nous aimerions maintenant connaître la façon dont vous envisagez les risques et savoir ce que sont vos prévisions.

[1] Le pacte de l'O.T.A.N., du 4 avril 1949, comportait un article 2 ainsi rédigé : « Les parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être. Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'elles ou entre toutes. »

[2] Sur ce rapport, voir Spaak (Paul-Henri), *Combats inachevés,* 2. *De l'espoir aux déceptions,* Fayard, 1969, p. 213-214.

M. Couve de Murville. — Ces questions ne sont pas nouvelles. Nous en parlons chaque fois que nous nous voyons. Notre opinion est que les Soviétiques vont poser à nouveau les questions de l'Allemagne et de Berlin quand le gouvernement américain sera installé. Nous en avons déjà parlé le 31 octobre à Paris [1]. La seule chose qui peut incliner à l'optimisme, c'est que tout le monde s'attend à une crise. Or, l'expérience enseigne que lorsque l'on redoute un événement, celui-ci ne se produit pas sous la forme sous laquelle on l'attendait.

M. Debré. — Le problème consiste à savoir si le gouvernement russe souhaite se servir de Berlin pour obtenir la réunion d'une nouvelle conférence au sommet. Deux attitudes sont à cet égard possibles. La première est celle de l'optimisme modéré. La seconde est celle du pessimisme. Dans ce dernier cas, il conviendrait de s'attendre à une crise violente provoquée par l'U.R.S.S. Il lui est facile de le faire. Il est cependant probable que la tendance de l'U.R.S.S. sera plutôt de se servir de Berlin pour obtenir une conférence au sommet. Mais une conférence n'est pas un but en soi. L'expérience de mai dernier enseigne que l'U.R.S.S. en attend un bénéfice. Khrouchtchev s'est engagé sur une voie où il lui est nécessaire d'obtenir quelque chose sur Berlin. On le voit mal acceptant que rien ne soit modifié. Il y a donc un risque considérable et même dans l'hypothèse que j'appelle optimiste modérée, de sérieuses causes de préoccupations demeurent.

M. Fanfani. — Si telles sont vos prévisions, convient-il que nous attendions les décisions et les initiatives de M. Khrouchtchev ? Ne devrions-nous pas au contraire prendre les devants et imaginer quelque chose ?

M. Grazzi. — À ce sujet, avant hier soir, lord Home m'a demandé, à titre personnel, ce que je pensais d'un changement éventuel de la base juridique sur laquelle est établie l'occupation de Berlin. Cette base n'est-elle pas périmée et effacée par le temps ? Ne pourrait-on envisager une novation contractuelle qui ferait désormais résulter les droits des Occidentaux d'un accord avec les Soviétiques ? J'ai répondu que j'étais personnellement de cet avis, mais que je ne connaissais pas l'opinion du gouvernement italien. Lord Home m'a dit qu'il ne connaissait pas lui non plus l'opinion du gouvernement britannique.

M. Couve de Murville. — Je crois qu'au contraire, il la connaît bien, car l'idée qu'il a exprimée a été depuis longtemps celle des Anglais, notamment à Genève en 1959.

Le véritable problème est celui de l'Allemagne. Il s'agit de savoir comment nous la maintiendrons dans le camp atlantique et occidental. Si les Occidentaux abandonnent Berlin, ils courent le risque que l'Allemagne se détourne vers la Russie.

M. Debré. — M. Grazzi parle de « droits périmés » sur Berlin. Il faut faire bien attention. Car le statut de Berlin résulte non seulement du régime d'occupation qui est derrière nous, mais aussi de la nécessité de maintenir un lien avec la question de la réunification qui au moins en théorie est devant nous et n'est donc nullement périmée. Tant que l'Allemagne reste divisée, la capitale de l'Allemagne ne peut appartenir ni à l'une ni à l'autre des deux moitiés. Ce problème est permanent et reste actuel, même s'il n'est pas soluble. Tout changement juridique a dans ces conditions un sens politique. Il aboutit à reconnaître le fait de la séparation. C'est en ce sens que le *statu quo* est une garantie politique.

M. Couve de Murville souligne que notre intérêt est de garder les Allemands de notre côté.

M. Fanfani observe que le problème de l'Allemagne et de Berlin est lié à celui du désarmement.

M. Debré. — C'est la position que le général de Gaulle a prise dans ses entretiens avec Khrouchtchev. Il lui a exposé qu'à notre point de vue, le problème de Berlin devait venir en dernier. S'il y a une véritable volonté de détente, il faut discuter du contrôle des

[1] Lors de la conférence des ministres des Affaires étrangères qui s'était tenue à cette date dans la capitale française, et dont le compte rendu est ci-dessus publié sous le n° 193.

armements et des problèmes communs à l'Est et à l'Ouest, tels que l'aide aux pays moins développés. Ce n'est qu'ensuite et si nos efforts ont été couronnés de succès que l'on pourra aborder la discussion sur Berlin, alors dans un autre esprit que celui qui résulte de la tension.

M. Couve de Murville. — Nous serons dans une position difficile si les Russes proposent une conférence exclusivement sur Berlin et sur l'Allemagne.

M. Fanfani. — C'est pourquoi il ne faut pas attendre les Russes, mais les mettre en face d'une proposition positive. Les questions de fond dont la discussion pourrait être suggérée sont faciles à trouver. Ce sont : le fait même de la tension, les pays moins développés, le désarmement, etc. Il me semble qu'il n'y a pas d'autre solution si nous ne voulons pas nous exposer au danger souligné par M. Couve de Murville.

M. Debré. — Tel a bien été l'effort de la France avant la Conférence au sommet de mai dernier [1]. La raison fondamentale de l'échec a été le sentiment qu'a éprouvé le gouvernement soviétique qu'il n'obtiendrait rien sur Berlin. On peut craindre à présent que les Russes acquiescent à une proposition de ce genre, mais sous condition.

M. Fanfani. — J'observe cependant que, depuis l'échec de la Conférence au sommet, Khrouchtchev a choisi la voie moyenne. Nous sommes en état de demi-armistice, ce qui est presque une victoire pour l'Ouest. Ne devons-nous pas, à notre tour, proposer un examen général des difficultés pendantes entre l'Est et l'Ouest ? J'observe encore que même si Khrouchtchev provoque la faillite des tentatives de ce genre, cela ne le libère pas complètement vis-à-vis de nous, comme l'expérience le montre.

M. Couve de Murville. — Le problème est en somme de savoir s'il est possible de reprendre la politique de détente ?

M. Fanfani. — Les Anglais y songent. Ne pourrions-nous au moins entreprendre les démarches diplomatiques nécessaires pour arrêter notre tactique ?

M. Couve de Murville. — Il y a un risque certain dans l'idée britannique de lancer le plus tôt possible une conférence au sommet sans préparation.

M. Fanfani. — Si nous attendons la décision de M. Khrouchtchev ou celle des Anglais, nous risquons de nous retrouver dans la situation la moins favorable. Notre inertie est l'alliée la plus utile pour Khrouchtchev.

M. Debré. — Nous retenons votre idée, qui est séduisante. Vous voyez le point noir : nous pouvons recevoir une réponse favorable au principe d'une proposition de ce genre, mais le risque existe que l'ordre du jour soit précisément celui qui nous inquiète. De toute façon, si l'on devait se réunir avec l'idée de régler le problème de Berlin, nous ne pourrions accepter le risque qu'après en avoir parlé avec le nouveau gouvernement américain.

Ce qui est sûr, c'est que si nous acceptions de changer la base juridique du statut de Berlin, nous prendrions un risque considérable. Car, une fois modifié, ce statut pourra changer encore. Un premier changement pourrait par exemple être accepté en 1961, parce qu'il ne paraîtrait pas mettre en jeu nos intérêts essentiels, puis être remis en cause un an et demi plus tard. Une nouvelle échéance, plus dramatique encore, aurait donc lieu vers 1963. Si Berlin entrait dans l'orbite soviétique, il en résulterait un appel à l'unité allemande autour d'une capitale elle-même établie à l'ombre des Soviets. C'est là le danger qu'implique tout changement dans le statut juridique de Berlin.

M. Fanfani. — Deux questions se posent en somme. La première est préjudicielle : il nous est impossible d'entamer des conversations sans la participation du nouveau gouvernement américain. Je suis d'accord sur ce point. La seconde question concerne le fond et la procédure. Nous présenter à une conférence pour ne discuter que de Berlin, c'est nous exposer à la défaite ou à la détérioration progressive de nos positions. Il faut

[1] Sur cette conférence et son échec, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 221.

donc élargir le plus possible les questions à traiter. Mais attendre pour ce faire mars ou avril prochain, c'est déjà le commencement de la défaite.

M. Couve de Murville. — Élargir le problème, cela veut dire chercher à couvrir la question du désarmement. Or, celle-ci dépend d'abord de l'accord des Occidentaux. En d'autres termes, il s'agit d'abord de savoir si les États-Unis acceptent de discuter vraiment du désarmement. Nous avons été les seuls à le soutenir à Genève.

M. Fanfani. — Nous devons le plus tôt possible préciser les méthodes et les procédures propres à nous faire franchir les premiers pas vers l'avènement d'une situation moins favorable pour Khrouchtchev.

M. Debré. — En ce qui concerne le désarmement, la clé du problème est à Washington, puisque c'est le gouvernement américain qui supporte les plus grandes responsabilités dans ce domaine.

M. Fanfani. — Ne faudrait-il pas inviter le nouveau gouvernement américain à préparer dès à présent ses positions en vue du moment où il assumera le pouvoir ? Dès le 21 janvier, Khrouchtchev, lui, sera prêt à sonder les intentions du gouvernement américain.

La discussion est interrompue afin de préparer le communiqué.

(Cabinet du Ministre.)

233

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5987 à 5995. *Rabat, 28 novembre 1960.*
Réservé.

(*Reçu :* 16 h. 35.)

J'ai demandé, dès la publication de la proclamation sur la Mauritanie (mon télégramme n° 5981)[1], à voir le ministre des Affaires étrangères par intérim, qui m'a reçu hier après-midi en présence du secrétaire général.

J'ai déclaré à M. Benjelloun que s'il était concevable que sur certains problèmes importants, comme l'affaire de Mauritanie, la France et le Maroc aient des positions divergentes, voire opposées, il me paraissait

[1] Du 27 novembre, non reproduit, qui transmettait le texte d'une proclamation publiée la veille après la réunion du Conseil des ministres chérifien. S'adressant au « peuple marocain », ce document s'en prenait au « complot » ourdi par la France contre le Maroc « en accordant une pseudo-indépendance à une vaste partie de notre territoire » — allusion à la proclamation le 28 novembre de l'indépendance de la République islamique de Mauritanie. La France cherchant à perpétuer sa domination sur cette dernière, la journée du dimanche 27 novembre devait être consacrée à protester « contre ces agissements colonialistes » et à dénoncer « cette agression contre notre unité territoriale », ainsi qu'à continuer la lutte. Les Marocains devaient se rendre dans les mosquées pour s'y recueillir et prier « pour la protection et le retour de la Mauritanie ».

en revanche inacceptable que mon pays soit pris à partie de façon aussi directe, injuste et violente. Le texte publié avait plus l'air d'être rédigé à des fins de propagande que par des diplomates soucieux de conserver aux relations franco-marocaines un caractère aussi normal que possible, compte tenu des circonstances actuelles. La France, contrairement à ce que prétendait la proclamation, n'avait nullement « ourdi un complot contre le Maroc », elle n'avait pas accordé de « pseudo-indépendance », le gouvernement qu'elle avait installé était bien le véritable gouvernement représentatif de la Mauritanie. D'autre part, en donnant l'indépendance à la Mauritanie, la France donnait précisément la preuve qu'elle n'entendait nullement perpétuer sa domination sur ce pays. Quant aux violations de nos engagements et des conventions internationales, j'avais cherché en vain de quoi il s'agissait.

Le gouvernement français admettait parfaitement qu'il existât des liens de caractère sentimental et religieux entre le Maroc et la Mauritanie. Il considérait qu'il serait certainement utile que des relations de bon voisinage s'établissent entre les deux pays. Mais il estimait que la proclamation du gouvernement marocain était inacceptable sur le fond comme dans la forme. En conséquence, j'élevais donc une très vive protestation contre ce texte, en mettant en garde mes interlocuteurs sur les conséquences que sa publication pourrait avoir sur nos rapports.

M. Benhima me dit qu'effectivement, le texte n'avait pas été rédigé aux Affaires étrangères et me fit comprendre qu'il était dû à la plume de M. Alaoui, ministre de l'Information. Il se lança ensuite, avec M. Benjelloun, dans un long exposé peu convaincant mais passionné des thèses marocaines sur la Mauritanie. Tous deux me dirent que la France et l'opinion française n'avaient pas saisi l'importance essentielle que le gouvernement et le peuple marocains attachaient à cette question, qui resterait, selon les termes employés par M. Benhima, un « élément majeur de contentieux franco-marocain », aussi longtemps qu'une solution ne lui serait pas apportée.

Pour peu fondée qu'ait été leur argumentation, la sincérité de mes interlocuteurs paraissait réelle. Rapprochant leurs propos de ceux que j'entends depuis plusieurs jours sur cette affaire, je ne peux que constater que pour le gouvernement actuel et, surtout, pour l'Istiqlal, elle prend place aux côtés de l'affaire algérienne parmi les problèmes dominants qui divisent la France et le Maroc. L'affaire mauritanienne est même, à mon sens, une des raisons qui incitent le gouvernement marocain à se durcir sur la question d'Algérie.

M. Benhima ne me cacha pas, d'autre part, l'amertume que suscitait la prise de position tunisienne[1], déclarant que M. Bourguiba les avait habitués à de fréquentes volte-face. Il était probable qu'il avait fixé sa doctrine sur cette affaire pour des « raisons de politique africaine », et aussi parce qu'au moment où l'affaire algérienne entrait dans une phase

[1] Sur cette position, voir ci-dessus le n° 226 (et note).

nouvelle [1], le chef de l'État tunisien voulait montrer à la France qu'il pouvait être un intermédiaire utile en vue de faciliter certains pourparlers.

M. Benhima conclut cet échange de vues en déclarant que son pays avait perdu la première manche aux Nations Unies [2] mais qu'il avait pu rassembler un grand nombre d'amis et qu'il comptait bien porter la question devant toutes les instances possibles. Un recours devant la Cour permanente de justice internationale n'était pas exclu. Il était extrêmement regrettable que la France, que le Maroc avait saisie à de nombreuses reprises de l'affaire mauritanienne, — il a rappelé que son département avait adressé à l'ambassade treize notes à ce sujet —, ait refusé toute discussion avec le gouvernement marocain et placé ainsi un pays avec lequel nous affirmions avoir des relations étroites devant le fait accompli.

Je me contentai de répondre que si le Maroc voulait poursuivre son action pour faire reconnaître ses thèses sur la Mauritanie, c'était désormais avec ce pays qu'il aurait à discuter.

(Collection des télégrammes.)

[1] À la suite de l'allocution du 4 novembre du général de Gaulle. Sur cette allocution, voir ci-dessus p. 576, note 1.

[2] En août, le Maroc avait demandé l'inscription de l'affaire mauritanienne à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'O.N.U. (voir ci-dessus le n° 100, note). La Commission politique s'était saisie de ce problème le 15 novembre, et les délégués des États d'Afrique noire et de la Tunisie avaient défendu le point de vue mauritanien. Le 26 novembre, la Commission rejetait un amendement demandant que l'Assemblée de l'O.N.U. « exprim(ât) l'espoir que les parties intéressées parviendr(aient) à une solution pacifique du problème sur la base du droit de libre détermination » (voir ci-dessus p. 636, note 1). Le débat était clos sans qu'aucune résolution fût adoptée.

234

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 17919 à 17925 [1]. *Paris, 28 novembre 1960, 17 h. 10* [2].
Immédiat. Réservé.

Je me réfère à vos télégrammes nos 5592 à 5802 [3] et 5603 à 5607 [4].

Vous pourrez faire savoir au département d'État que la situation au Laos m'a paru assez grave pour que j'aie pris la décision de convoquer M. Falaize à Paris.

Je vous saurais gré de marquer notre étonnement de nous voir invités le samedi à donner notre avis sur une démarche que le département d'État se propose de faire effectuer à Vientiane le lundi et qui, au surplus, n'a donné lieu à aucun échange de vues préalable entre nous. Vous relèverez également que la démarche faite par le prince Souvanna Phouma auprès de M. Brown date déjà de plus de cinq jours. Or, il avait été entendu (et le texte de l'accord du 23 septembre est précis à ce sujet), que, compte tenu des difficultés d'une consultation adéquate dans les trois capitales occidentales, celle-ci gagnerait à se faire également entre les ambassadeurs respectifs à Vientiane. Je constate avec regret que

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 15584 à 15590), Vientiane (nos 1459 à 1468), Bangkok (nos 1043 à 1049). Il l'a été également par fil à Canberra (nos 458 à 465), Moscou (nos 6108 à 6115), New York (nos 8018 à 8025), Ottawa (nos 2781 à 2788), Phnom-Penh (nos 1040 à 1047) et Saigon (nos 1469 à 1476).

[2] Ce télégramme, rédigé le 27 novembre, a été expédié le lendemain.

[3] Par télégrammes nos 5592 à 5602 du 26 novembre, non retenu, l'ambassadeur de France à Washington relatait un entretien entre le secrétaire d'État adjoint pour les affaires d'Asie au département d'État et le ministre-conseiller de l'ambassade au sujet du Laos. M. Parsons annonçait à son interlocuteur la remise le 23 novembre à l'ambassade des États-Unis d'une note du ministère laotien des Affaires étrangères qui demandait à Washington d'arrêter immédiatement son aide aux « rebelles » — c'est-à-dire le Comité de Savannakhet. La note se référait aux principes de l'accord tripartite conclu le 23 septembre à Washington. (Sur cet accord, voir ci-dessus le n° 141.) Pour le gouvernement américain, la remise de cette note représentait un événement d'une exceptionnelle gravité. M. Parsons indiquait ce que serait la réponse des États-Unis, soulignant notamment que le but de la politique américaine était de protéger le Royaume contre le communisme et d'assurer l'unité des éléments nationaux. Le gouvernement américain espérait que la France userait de son influence à Vientiane pour amener le Premier ministre laotien à réviser sa position. Le diplomate français répondait que son gouvernement était peu enclin à s'associer à la démarche envisagée; il faisait remarquer notamment que la continuation du soutien américain au général Phoumi pourrait pousser définitivement Souvanna Phouma dans les bras du Pathet-Lao, et recommandait l'ouverture d'un dialogue en vue d'obtenir du Premier laotien un nouvel effort dans le sens de la réconciliation. M. Parsons répliquait que Washington avait perdu toute confiance en Souvanna Phouma, qui s'appuyait sur le Pathet-Lao et les communistes.

[4] Par les télégrammes nos 5603 à 5607 du 26 novembre, non reproduit, M. Alphand annonçait une nouvelle et sans doute très sérieuse crise au Laos et en rejetait la responsabilité sur les États-Unis. L'aide économique et militaire au Laos avait été la plus importante de toutes celles accordées par ceux-ci à l'étranger. C'était surtout en tant que marché couvrant le Sud-Vietnam et la Thaïlande qu'on avait apprécié la situation. Enfin, la présence de communistes dans un gouvernement de pays sous-développé ne pouvait pas ne pas aboutir à une subversion totale. C'est dans ces conditions que de proche en proche, on en était venu à Washington à soutenir systématiquement les anti-communistes.

M. Falaize n'a été tenu au courant de la démarche laotienne que par le gouvernement laotien. Quant à l'accord du 23 septembre, nous regrettons infiniment qu'il apparaisse maintenant à nos partenaires comme dénué de valeur véritable.

En ce qui concerne le fond du problème, vous pourrez, une fois de plus, faire connaître au département d'État notre point de vue sur la situation actuelle.

1. Bien que tenu pour le seul légal par les puissances occidentales, le gouvernement royal n'a bénéficié de la part des États-Unis d'aucun appui sérieux, ni sur le plan diplomatique, ni surtout sur le plan matériel. En revanche, toute l'aide matérielle a été canalisée en direction du Comité de Savannakhet. Le général Phoumi a été ainsi mis en mesure de poursuivre des buts politiques personnels. Le double résultat d'une telle attitude, qui se révèle aujourd'hui désastreuse, a été d'affaiblir la capacité de résistance du gouvernement aux forces du Pathet-Lao et de renforcer ce dernier en lui ouvrant des possibilités tactiques nouvelles.

2. Compte tenu des renseignements précis dont je dispose, j'estime que le contrôle dont le général Phoumi se prévaut sur quatre des cinq régions militaires du Laos correspond à une notion artificielle. Il ne suffit pas d'exercer une autorité « par le haut » sur des commandants militaires ou des préfets pour être assuré de l'adhésion profonde des populations ni même de la troupe et des officiers subalternes. Je constate en revanche que le Pathet-Lao réussit à implanter de plus en plus profondément son influence, en tirant profit des sentiments populaires favorables à la neutralité et au rétablissement de la paix intérieure.

3. Il est évidemment inquiétant de voir les puissances communistes, et notamment l'U.R.S.S., marquer actuellement des points au Laos. À cet égard, je constate que la politique du département d'État au Laos, et qui se voulait la politique du « mieux », se traduit en réalité dans les faits sous la forme de la politique du « pire ». Le prince Souvanna Phouma, faute de l'appui suffisant des éléments nationaux, se trouve contraint de plus en plus de rechercher compensation sur sa gauche.

J'estime cependant que, même à l'heure actuelle, tout redressement n'est pas impossible. Il importerait toutefois que nos partenaires réexaminent leurs méthodes, puisque aussi bien nos objectifs sont les mêmes.

À la lumière des considérations ci-dessus, vous ferez savoir au département d'État que nous ne pouvons, à notre grand regret, que réserver notre position devant la démarche que Washington se propose d'effectuer à Vientiane. Vous préciserez que nous comptons réexaminer l'ensemble de la situation à l'aide des éléments d'appréciation que notre ambassadeur est chargé de nous apporter à Paris.

(Collection des télégrammes.)

235

M. DE BOISSÉSON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BEYROUTH,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 998 *Beyrouth, 28 novembre 1960, 6 h* (1).

(*Reçu :* 1er décembre, 11 h. 41.)

Le président du Conseil, à la suite du déjeuner que je lui offrais ce matin à l'ambassade (2), a, de lui-même, mis la conversation sur l'Algérie. Il m'a indiqué combien il avait été frappé par la netteté des déclarations du général de Gaulle dans son dernier discours du 4 novembre (3), ainsi que par la clairvoyance et le courage dont elles témoignaient.

J'ai répondu à M. Saeb Salam (dont vous vous souvenez que le discours à l'Assemblée générale de l'O.N.U. était loin d'avoir un ton aussi sympathique (4)) qu'il appartenait aux amis de la France dans le monde arabe de faire comprendre au G.P.R.A. qu'ils attendaient maintenant de lui qu'il donne la preuve de la sincérité de son désir d'une solution pacifique. Il convient pour cela qu'il fasse connaître clairement son adhésion aux propositions que le président de la République vient une fois de plus de confirmer.

Mon interlocuteur a observé qu'il serait très difficile aux membres du G.P.R.A. de renoncer, au cours de contacts éventuels avec les autorités françaises, à la qualité de membres d'une organisation gouvernementale qu'ils affirment posséder. Cependant, a-t-il ajouté, les divergences de vues sur ce point n'apparaissent plus insolubles et elles devraient pouvoir être surmontées par l'emploi d'une procédure *ad hoc*. « En tout cas, nous faisons des vœux, a-t-il conclu, pour le succès de l'œuvre entreprise par le général de Gaulle en qui nous mettons beaucoup d'espoir ».

(Afrique-Levant, Liban LA-6-8.)

(1) Par courrier en clair.

(2) Note manuscrite marginale : *C'est un succès pour M. de Boisséson.*

(3) Sur ce discours, voir ci-dessus p. 576, note 1.

(4) Selon les télégrammes nos 825-826 du 6 octobre de l'ambassadeur à Beyrouth, non reproduit, M. Saeb Salam, président du Conseil libanais, avait prononcé à l'Assemblée générale à l'O.N.U. un discours au cours duquel il avait adopté une position extrême contre la France vis-à-vis de l'Algérie.

236

Note de l'Ambassade de France à Bruxelles

Propositions du général de Gaulle (1)

Résumé de la position belge

N. *Bruxelles, 28 novembre 1960.*

On trouvera ci-après les idées que j'ai exprimées dans mes divers télégrammes et notamment les n°s 1397, 1399, 1418 et 1423 (2).

La position belge est favorable aux propositions du général de Gaulle, mais *sous une double réserve fondamentale.*

1. Les réunions politiques à Six et l'éventuelle construction de nature également politique qu'elles pourraient entraîner ne doivent à aucun titre et à aucun degré :

a. Créer une sorte de groupe de sécession des Six au sein de l'O.T.A.N.

À cet égard, je rappelle qu'aux yeux du gouvernement belge, toute coopération européenne à Six dont l'objectif pourrait être de séparer ou même d'éloigner les Six des États-Unis *doit être rejetée formellement.*

Cette position belge me paraît correspondre également à la position allemande, italienne et à celle des Pays-Bas et du Luxembourg.

b. Vider, de près ou de loin, de leur substance, les Communautés existantes et les exécutifs de ces Communautés.

Sous cette double réserve, les idées du général de Gaulle sont considérées avec sympathie par le gouvernement belge, plus d'ailleurs par M. Eyskens que par M. Wigny (3). Le premier constate, en effet, que l'Europe politique n'existe pas. Dans ces conditions, l'idée d'une Europe politique confédérale à constituer à partir du nouveau développement à donner, sur ce plan, à l'action des Six lui paraît justifiée.

Pas plus que le gouvernement français, M. Eyskens ne conteste que les contacts politiques à Six sous la forme d'une coopération et du travail en commun des gouvernements sont d'autant plus nécessaires à l'heure actuelle que sont plus manifestes la dégradation de la situation internationale depuis l'avortement de la Conférence au sommet et les risques d'une crise grave en 1961.

(1) Allusion aux idées exposées par le Général en matière européenne lors de sa conférence de presse du 5 septembre : voir ci-dessus p. 295, note 1.

(2) Non reproduits, leur contenu étant, pour l'essentiel, repris dans la présente note.

(3) M. Bousquet avait déjà signalé cette différence d'opinion à M. Laloy, directeur d'Europe, dans un télégramme n° 1423 du 22 septembre et une lettre personnelle du 26 novembre, l'un et l'autre non reproduits.

En ce qui concerne M. Wigny, il admet la collaboration politique prévue par le général de Gaulle. Il dit vouloir se garder de tout dogmatisme et tenir compte des possibilités présentes.

Néanmoins, il demeure en faveur de formules politiques communautaires et donne, pour les justifier, les arguments suivants :

a. Les formules communautaires permettent une étude objective et une impulsion européenne qui sont, à ses yeux, préférables à la recherche de « compromis entre les égoïsmes nationaux ».

b. Les traités de Rome prévoient des règles et des procédures sauvegardant les intérêts des États les plus faibles, beaucoup mieux que les réunions proposées. En effet, ces dernières, par le jeu du rapport des forces, peuvent donner lieu à des décisions arbitraires.

M. Wigny ne paraît guère favorable à l'institutionalisation de la collaboration politique projetée. Particulièrement, la création d'un ou de secrétariats qui en constitueraient les organes administratifs.

Enfin, pour le ministre belge, la définition exacte du mot « politique » a beaucoup d'importance. Ce terme est en effet exclusif, dans son esprit, notamment, de toutes les questions relatives à la politique économique, ces dernières devant demeurer de la seule compétence des Communautés européennes.

2. Le problème de *la participation de la Grande-Bretagne aux contacts politiques*, voire à la construction confédérale des Six, préoccupe la Belgique dans un sens d'ailleurs différent des sentiments néerlandais.

Sur le plan des modalités et de la substance de la coopération à rechercher entre les Six et l'Angleterre, M. Wigny est formel sur le point que la coopération Six-Grande-Bretagne ne peut être « achetée par un affaiblissement des traités de Rome ». Cependant, pour MM. Eyskens et Wigny, il est indispensable de maintenir grande ouverte la porte au Royaume-Uni et de prévoir un renforcement politique des liens entre lui et les Six. Ce renforcement peut être recherché, comme le suggèrent les Italiens, sur la base d'une réanimation de l'U.E.O. Mais on est ici assez sceptique sur les chances de succès de cette formule.

Peut-être vaudrait-il mieux, pense-t-on, rechercher une solution qui, sans exclure l'U.E.O., comporterait une coopération *ad hoc* de l'Angleterre avec l'organisation politique des Six suivant la forme que prendra celle-ci. Cette coopération pourrait, notamment, porter sur les rapports entre l'Angleterre et son Commonwealth africain d'une part, l'Eurafrique de langue française, d'autre part. Encore faut-il prendre garde de ne pas affaiblir par la contagion du neutralisme l'orientation pro-occidentale des ex-territoires dépendants français, telle qu'elle vient de se manifester à l'O.N.U., et les espoirs que l'on peut raisonnablement fonder de voir le Congo ex-belge rallier le camp occidental à travers l'Europe des Six.

MM. Eyskens et Wigny estiment qu'une coopération entre l'Angleterre et le Commonwealth d'une part, l'Europe des Six d'autre part, est

souhaitable en Afrique où l'Europe, moins qu'ailleurs, ne peut se permettre d'agir en ordre dispersé.

L'Europe des Six ne peut pas non plus sous-estimer l'importance que le Commonwealth représente pour retenir les États non engagés d'Asie dans le sillage du monde libre.

*
**

Tels sont les principes généraux de la position belge. Ceci dit, il existe une divergence entre la position du Premier ministre et celle de M. Wigny. M. Eyskens, plus réaliste, s'accommoderait éventuellement de certains ajustements au traité de Rome (Il l'a dit au général de Gaulle — cf. mon procès-verbal des entretiens du 13 septembre)[1]. M. Wigny, d'esprit juridique, plus communautaire, inspiré par la mystique européenne, s'il peut se rallier en fin de compte aux conceptions du général de Gaulle, conservera toujours, quoi qu'on fasse, la crainte qu'un jour ou l'autre, les réunions politiques à Six et l'éventuelle construction confédérale qui pourrait en résulter ne portent atteinte à la supranationalité du Marché commun. Il redoute ce qu'il appelle les « compromis entre les égoïsmes nationaux de chacun des Six ». Il estime que la véritable impulsion européenne ne peut être que communautaire et conforme à l'esprit d'un traité dont les dispositions et les procédures sont entièrement conformes à sa foi et à ses conceptions. Il craint que les réunions politiques à Six ne puissent, un jour ou l'autre, sous l'impulsion française, arriver à créer la coalition des grandes puissances (France, Allemagne, voire Italie) contre les petits (Benelux).

(Europe 1956-1960. Questions internationales, n° 169, f°s 235-238.)

[1] Le compte rendu de l'entretien franco-belge du 13 septembre est ci-dessus publié sous le n° 113.

237

M. Gorse, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 829 à 836. Urgent.
Réservé.

Bruxelles, 29 novembre 1960.
(*Reçu :* 19 h. 5.)

Je me réfère à mon télégramme n°s 812 à 828 [1].

Je me suis entretenu hier soir avec M. Mansholt, à la demande de ce dernier.

Nous avons d'abord échangé l'expression de nos inquiétudes respectives quant à l'évolution des travaux du Comité spécial et à la minceur des progrès réalisés dans la voie de la politique agricole commune.

M. Mansholt constate que les délais fixés par le Conseil, le 12 mai dernier, n'ont pas permis aux départements agricoles des États membres de se convertir à l'esprit communautaire des propositions de la Commission. En Allemagne, particulièrement, l'immobilité demeure la règle : pour des raisons opposées, MM. Schwarz et Erhard s'accordent dans leur réserve à l'égard de l'accélération. La visite que M. Mansholt a faite à Brême vendredi dernier a ravivé ses craintes.

Dans ce climat, un projet de règlement sur les prélèvements [2] n'aurait aucune chance d'être agréé par le Conseil au mois de décembre. C'est par crainte de compromettre l'avenir que la Commission a renoncé à tenter de forcer la décision. M. Mansholt estime cependant qu'un accord sur la liste allemande, permettant de confirmer la décision d'accélération, amènera un certain dégel et donnera de meilleures chances aux discussions des mois à venir.

J'ai, de mon côté, développé nos arguments : il était nécessaire de mieux équilibrer les propositions de la Commission, dans l'esprit des accords passés le 12 mai. Nous étions en droit de demander que quelque chose fût fait qui apparût à notre opinion publique comme un premier

[1] Le télégramme n°s 814 à 828 du 29 novembre, non reproduit, soulignait l'impasse dans laquelle se trouvait le Comité spécial pour l'agriculture institué par le Conseil des ministres le 12 mai précédent. Il indiquait que le Comité n'avait pu élaborer des propositions acceptables par tous sur la politique agricole commune. Pour répondre à des inquiétudes allemandes, la Commission avait proposé des règlements qui donnaient certainement satisfaction à la R.F.A., mais pas de texte sur le système des prélèvements; les Pays-Bas étaient par ailleurs opposés à la politique allemande. Les propositions du Comité étaient finalement déséquilibrées et il fallait y remédier. Selon le représentant français, il convenait de rechercher, par des accords bilatéraux, des compensations aux concessions qui seraient faites.

[2] Le système des prélèvements est fondé sur le principe de la perception d'un droit au bénéfice d'un pays importateur pour compenser la différence existant entre le prix pratiqué par ce pays et celui pratiqué, pour le même produit, par un pays exportateur. Ce système doit jouer dans deux cas : pour les échanges de produits agricoles à l'intérieur de la C.E.E. et pour les achats à l'extérieur de la Communauté (l'*Année politique 1960,* p. 180).

pas vers une politique agricole commune. À défaut d'un « règlement », la Commission devait au moins inviter le Conseil à prendre quelques « décisions » concrètes.

Au terme d'une assez longue discussion, M. Mansholt, qu'assistait M. Rabot, m'a indiqué qu'il comptait demander au collège des Commissaires de proposer au Conseil de prendre une décision de caractère général en matière de prélèvements. Cette décision pourrait reprendre les principes essentiels de son système, y compris la préférence. On y affirmerait le caractère complémentaire des prélèvements intracommunautaires et des prélèvements à l'égard des pays tiers. Enfin, on s'efforcerait de définir un premier champ d'application de ce mécanisme, qui pourrait couvrir les produits sur lesquels les Allemands semblaient avoir donné leur accord : céréales et sucre. Il ne pourrait s'agir, évidemment, que d'affirmer des principes, sans entrer dans le détail des mécanismes, et de fixer un calendrier en invitant la Commission à faire au printemps prochain des propositions précises au Conseil.

Je note que M. Mansholt s'efforce, par cette procédure, d'obtenir du Conseil une sorte de mandat direct lui permettant d'échapper à la « tutelle », à vrai dire jusqu'ici peu efficace, du Comité spécial, aux réunions duquel il s'est constamment abstenu de participer personnellement.

M. Mansholt m'a confirmé par ailleurs que, pour les raisons que j'avais fait valoir, la Commission renonçait à présenter, le 6 décembre, une proposition d'ouverture de contingents globaux de vins.

L'entretien ayant porté sur les déclarations de M. Rochereau et sur les difficultés que nous rencontrions du côté allemand en ce qui concerne les contrats de viande et les accords céréaliers, M. Mansholt m'a rappelé que la Commission était prête à s'entremettre, si nous le souhaitions, dans les négociations bilatérales. Je me suis contenté d'indiquer à mon interlocuteur que toutes les pressions qui pourraient s'exercer sur le gouvernement de Bonn pour l'amener à une meilleure conception de la solidarité communautaire contribueraient à assainir le climat de nos relations.

D'une manière générale, j'ai enfin fait observer que l'article 5, premier alinéa, de la décision du 12 mai contenait une clause qui pourrait, le cas échéant, nous permettre d'évoquer devant le Conseil certains de nos litiges avec nos partenaires. J'ai également fait allusion au contrat céréalier avec les Pays-Bas. M. Mansholt considère, comme nous-mêmes, que les États membres sont tenus d'appliquer l'article 45 [1]. Quant aux règlements vétérinaires, il estime que les travaux d'harmonisation entrepris par les experts ne pourront pas aboutir avant au moins une année.

[1] L'article 45 du traité de Rome concernait la conclusion d'accords ou de contrats à long terme entre les États membres de la C.E.E. et les pays exportateurs. Ces accords ou contrats devaient tendre progressivement à éliminer toute discrimination dans l'application aux différents producteurs de la Communauté des dispositions tendant à assurer aux producteurs nationaux l'écoulement de leur production (*Traité instituant la Communauté économique européenne,* 1957, p. 46-47).

M. Mansholt qui devait assister, peu après notre conversation, à une réunion de la Commission consacrée à l'examen de ces problèmes, m'a renouvelé l'assurance que toutes nos préoccupations seraient dûment portées à la connaissance de ses collègues.

(DE-CE 1945-1960, n° 652, f°s 333 r°-334 v°.)

238

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 6027 à 6046. Réservé. *Rabat, 29 novembre 1960.*

(*Reçu :* le 30, 12 h.)

1. Depuis mon arrivée à Rabat, le 9 octobre, les rapports franco-marocains traversent une crise qui a été marquée par la capture d'une patrouille française à la frontière (1), par la fermeture de nos postes consulaires d'Oujda et de Bou Arfa (2), par le départ forcé de plusieurs agents de ces consulats, par des expulsions de colons, par la violation des dispositions relatives à Rabat dans l'accord du 1er septembre sur les bases (3), par des discours, des articles de presse, une campagne à la radio hostile à la France, enfin par l'appel à l'aide militaire soviétique (4). Aujourd'hui, c'est l'exploitation violente contre nous des développements de l'affaire mauritanienne aux Nations Unies (5) et c'est le transport, avec l'aide des services marocains, de 2 000 tonnes d'armement apportées de l'Europe de l'Est et destinées au F.L.N. (6).

2. Cette crise n'a pas eu de répercussions directes sur les rapports de cette ambassade avec les autorités marocaines, qui continuent à se prêter, qu'il s'agisse du Roi, du Prince, des ministres et des hauts fonctionnaires, à des entretiens dont le ton, sans être évidemment chaleureux, demeure courtois. En revanche, ces événements ont eu sur l'état d'esprit de la colonie française des effets sensibles. À Rabat surtout, l'opinion a

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus p. 497, note 3.

(2) Voir ci-dessus p. 498, note 1.

(3) Sur cet accord, voir ci-dessus le n° 118.

(4) Voir ci-après p. 681, note 2.

(5) Sur cette affaire, voir ci-dessus p. 636 (note 1), 647 (note 2).

(6) Battant pavillon bulgare, le *Bulgaria* avait débarqué à Tanger le 23 novembre un important tonnage d'armes qui fut chargé immédiatement, sous le contrôle de la police marocaine, sur des camions officiellement réquisitionnés et acheminés aussitôt en direction de l'Oriental. Ayant acquis la certitude que ces matériels, parmi lesquels figurait de l'armement lourd, étaient destinés au F.L.N., l'ambassadeur de France effectua une démarche de protestation.

été vivement impressionnée par les conditions dans lesquelles s'est effectuée l'évacuation de notre État-major. D'une manière générale, nos compatriotes sont de plus en plus sensibilisés aux attaques de la radio et aux déclarations publiques des dirigeants marocains : discours du Roi du 31 octobre (1), discours du Prince le 1er novembre pour la journée de l'Algérie, déclarations d'Allal El Fassi du 3 novembre, allocution du Roi le 22 novembre au cercle militaire de Rabat, proclamation du 26 novembre à la suite du premier vote aux Nations Unies sur la Mauritanie. Certains gestes du Souverain et de son gouvernement, — en particulier l'accueil fait à Boussouf lors du défilé militaire de Marrakech, la place réservée au « représentant permanent du G.P.R.A. » dans les cérémonies officielles, la prise de possession de notre État-major par le Roi en présence dudit « représentant » ont encore accentué cette nervosité.

Les milieux d'affaires français au Maroc, en particulier à Casablanca, ont, bien qu'avec un certain retard, subi le contrecoup de cette détérioration du climat psychologique. Des retraits dans les banques, un ralentissement des investissements, l'accélération des transferts de fonds vers la France en témoignent.

3. Il semble que la raison principale de cette situation de crise doive être trouvée dans un changement d'attitude du gouvernement marocain et du Roi à l'égard de la France sur le problème algérien : alors que, malgré l'effet produit par l'arrêt des conversations de Melun, le Roi déclarait encore le 4 septembre à mon prédécesseur qu'il faisait pleine confiance au général de Gaulle pour régler ce problème (2), ce sentiment paraît avoir fait place peu de temps après à une profonde déception, le tournant se situant peut-être à l'époque du séjour de Mohammed V en Suisse (3), où il a eu certainement des échanges de vues avec des émissaires du F.L.N. et où il semble qu'il ait escompté, avec les autorités françaises, un contact officiel qui n'est pas venu. Les premiers débats aux Nations Unies et la reconnaissance *de facto* du pseudo-gouvernement algérien par l'U.R.S.S. (4) — reconnaissance que le Roi a peut-être mal distinguée d'une reconnaissance *de jure* —, se sont conjugués pour le convaincre que la France, isolée et exposée à la condamnation des Nations Unies, ne pouvait désormais empêcher le F.L.N. de conduire l'Algérie à l'indépendance totale. Il a peut-être cru en même temps que le gouvernement français n'était plus en mesure, en raison notamment de l'attitude de certains éléments de la population et de l'armée, de

(1) Voir ci-dessus p. 618, note 3.

(2) Au cours de l'audience accordée le 4 septembre à M. Parodi, venu prendre congé, le Roi avait chargé l'ambassadeur de transmettre au président de la République un message disant que son amitié pour le général de Gaulle restait toujours aussi profonde, qu'il souhaitait le voir participer au règlement du plus grand nombre possible de problèmes, qu'il savait bien notamment que lui seul pourrait régler l'affaire algérienne et qu'il était persuadé de la possibilité d'une solution qui tînt compte des droits et des intérêts français comme de ceux des Algériens (Télégramme de Rabat du 5 septembre, non retenu).

(3) Le Roi avait effectué un séjour d'un mois en Suisse pour se reposer, avant de rentrer à Rabat le 8 octobre.

(4) Sur cette reconnaissance, voir ci-dessus le n° 164 (et note).

mettre fin aux hostilités et de trouver une solution harmonieuse au problème algérien. Le Maroc avait pris, d'autre part, un grand retard dans l'aide au F.L.N. sur la Tunisie : il fallait rattraper ce retard par une contribution massive et une aide aussi directe que possible. C'est ce que le Prince m'a exposé à la veille de son voyage à Londres, en indiquant que le Maroc serait contraint de donner son accord à la demande de transit du matériel et du personnel de l'aide sino-soviétique aux rebelles algériens [1].

4. Il est vraisemblable que l'action de certains ministres a été déterminante sur l'opinion du Roi : MM. Khatib, Boucetta, Alaoui, Torres sont les adversaires les plus déclarés de la France dans l'affaire algérienne. Il y a désormais une sorte de parti algérien qui pèse de plus en plus sur la politique marocaine. Les autres membres du gouvernement gardent sans doute une attitude passive et seuls le Prince et M. Guedira ont parfois tenté de tenir tête au parti algérien. Or, j'ai constaté que chaque fois que le Prince s'était opposé à ses collègues du gouvernement, il avait dû battre en retraite et que la seule fois — l'affaire de l'évacuation de notre État-major [2] — où il ait pris dans la pratique une position qui nous fût moins défavorable, il a été presque publiquement désavoué par son père. Il n'est pas exagéré de dire qu'il est aujourd'hui isolé au sein du gouvernement. Le Roi est devenu le seul arbitre.

5. L'état d'esprit du Roi sur la question algérienne a joué, conformément aux vues du parti algérien et en dépit des velléités du Prince, ce rôle déterminant dans la détérioration des rapports franco-marocains, non seulement, comme on l'a vu, parce que les ministres sont eux-mêmes divisés, mais aussi parce que le Palais et le gouvernement sont affaiblis, ou se sentent affaiblis. En face de l'opposition, pour neutraliser dans un pays qui n'a aucune tradition démocratique un mouvement dont les moyens d'action diffus sont difficiles à cerner dans la mesure même où ils menacent au fond le régime lui-même, le gouvernement ne trouve rien de mieux à faire que de reprendre à son compte les thèmes de l'opposition et de se mettre à la tête des offensives qu'elle lance. C'est vrai pour le problème algérien comme pour l'évacuation des bases. Le fait que l'opposition ne paraisse guère en mesure de menacer dans l'immédiat le gouvernement, encore moins la monarchie, et que sa force dépende entièrement de quelques individualités, vulnérables et sans remplaçants, ne peut avoir pour effet de rassurer le Roi : celui-ci sait bien que tout échec serait exploité, avec une efficacité qui peut alors devenir redoutable, si des événements décisifs, pour ou contre le F.L.N., se passent à la frontière algérienne ou en Algérie. Les réactions du Roi après le débat sur la Mauritanie qui, sur le plan international comme sur le plan franco-marocain, est en train de devenir un problème majeur, montrent jusqu'à quel point il craint tout échec et combien il

[1] Voir ci-dessus le n° 177.

[2] Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 205 (et notes).

ressent la nécessité de s'appuyer, faute d'un soutien populaire, sur la seule force dont il puisse disposer, l'Istiqlal.

6. La crise qui a débuté par l'affaire de la patrouille a donc tout lieu, me semble-t-il, de se poursuivre et même de s'accentuer. Les mesures envisagées après le vote sur la Mauritanie et le débarquement des armes à Tanger en sont les derniers développements, lesquels à leur tour en annoncent d'autres. Il faut nous y attendre et je me propose dans un prochain télégramme d'analyser les conséquences de ces développements sur les relations franco-marocaines ainsi que sur la sécurité et les intérêts des Français installés au Maroc.

Ce qu'il me paraît nécessaire de noter maintenant, c'est que l'origine de la crise se trouve, d'une part, dans la faiblesse, la division et l'incertitude où sont les partis et, d'autre part, dans la position personnelle du Roi : n'osant pour le moment se fier en aucune manière à un développement de l'affaire algérienne qui soit favorable à la fois à la France et à lui-même, le Souverain cherche manifestement à prendre des assurances du côté de l'opposition comme de celui du F.L.N., tout en s'efforçant de retarder, ainsi qu'il le fait sur l'affaire du transit de l'aide communiste, les décisions qui l'engageraient irrémédiablement. En ce qui concerne la Mauritanie, le Roi, sentant son isolement, ulcéré par l'attitude de l'Afrique et en particulier de la Tunisie, recherche les seuls concours qui s'offrent encore à lui, c'est-à-dire ceux du monde communiste. Quelles que soient ses intentions profondes, qui restent mouvantes, la politique marocaine de l'heure présente apparaît en même temps hostile à la France et réservée à l'égard de l'Occident. À notre égard, les assurances qu'apparemment on cherche aussi à prendre se limitent pour le moment à de bonnes paroles de la part du Roi et de certains de ses collaborateurs.

Il n'est pas sûr que l'on souhaite actuellement à Rabat pousser les choses avec la France jusqu'au point de rupture, — encore que certaines informations concordantes qui me sont parvenues récemment sur l'état d'esprit du Roi ne me mettent pas en mesure de l'affirmer de façon catégorique —, mais on croit peut-être que nos préoccupations algériennes, notre vulnérabilité dans ce pays peuvent permettre de mener l'offensive encore plus loin tout en évitant la cassure.

Faut-il pour autant renoncer à tout espoir de voir le Roi, toujours si sensible aux fluctuations de la conjoncture internationale, prendre conscience des dangers de la politique actuelle qui aboutit en fait à isoler le Maroc et à l'engager du côté de l'Est ? Cela ne paraît pas certain, mais il est douteux que le Roi, compte tenu des forces qui s'affrontent aujourd'hui au Maroc et de la marge de manœuvre très limitée dont il dispose, puisse faire un pas dans notre direction tant qu'il n'aura pas constaté qu'un geste décisif accompli par la France sur la voie du règlement du problème algérien lui permettra de le faire sans être désavoué par les porte-parole du F.L.N.

(Collection des télégrammes.)

239

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4972 à 4977. Réservé. *Moscou, 30 novembre 1960.*

(*Reçu :* 17 h. 30.)

La sixième conférence internationale de savants connue sous le nom de conférence « Pugwash » s'est ouverte à Moscou le 27 novembre. Ses travaux, consacrés essentiellement à l'étude des problèmes du désarmement, doivent durer jusqu'au 4 décembre.

Elle groupe 70 savants venus, à titre personnel, de divers pays. En fait, la participation est essentiellement soviétique et américaine. Chacune des deux délégations comptait environ 25 membres. La délégation britannique, qui compte elle aussi des savants marquants, est la troisième par ordre d'importance. Deux Français, le Dr Markovitch et M. Grigoritch, participent aux travaux.

Les membres de la Conférence, recrutés par un « Comité Pugwash » et invités par Bertrand Russell, ont été, dès leur arrivée en U.R.S.S., pris en charge par l'Académie des sciences soviétiques.

D'après les premières indications recueillies, il apparaît que nombre des Occidentaux présents sont sincèrement désireux d'étudier entre savants, en dehors de positions politiques préconçues, et de façon indépendante et objective, les implications scientifiques des problèmes du désarmement. Aussi la Conférence se montre-t-elle désireuse de se débarrasser du patronage embarrassant du magnat prosoviétique américain Cyrus Eaton, qui avait financé certaines des sessions antérieures (dont la première dans sa propriété de Pugwash, laquelle avait donné son nom à cette réunion périodique de scientifiques). Bien que M. Eaton soit arrivé à Moscou pour suivre les travaux, il ne paraît pas jouer de rôle important, et il est d'ailleurs question de changer l'appellation de « conférence Pugwash ». Le financement aux États-Unis a été cette fois-ci assuré par d'autres sources et la délégation américaine comprend plusieurs savants liés au parti démocrate, et dont certains ont des contacts personnels avec M. Kennedy.

Il n'en est pas moins évident que les autorités soviétiques, qui, depuis des années, permettent à certains de leurs savants de participer à ces réunions, espèrent récolter aujourd'hui le prix de leur patience et de leurs calculs. L'intérêt que le Kremlin porte aux travaux de la Conférence a été témoigné par un message adressé à celle-ci par M. Khrouchtchev, qui exprime sans fard l'espoir que les participants appuieront les positions soviétiques en matière de désarmement. Il est rien moins que certain que se vérifient les espoirs soviétiques. Les premiers jours de la Conférence ont au contraire vu s'affronter les déléga-

tions américaine et soviétique. Les Européens, très minoritaires, paraissent se cantonner dans une certaine réserve. Les deux participants français, qui ont pris contact avec l'ambassade, se sont montrés frappés du fait que la délégation soviétique jouit d'une moindre liberté dans son comportement que lorsqu'elle s'est trouvée à l'étranger. C'est ainsi que pour l'instant, aucun contact n'a eu lieu, hors des séances, avec des savants soviétiques. Il n'est pas exclu qu'il soit cette fois-ci difficile de dégager — comme cela avait au contraire été le cas lors des précédentes sessions — une position commune à la quasi-totalité des savants présents.

Je serais reconnaissant au Département de bien vouloir conserver, jusqu'à la fin des travaux de la Conférence, un caractère confidentiel à ces dernières indications.

(Collection des télégrammes.)

240

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bérard, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. n°s 8079 à 8083 [1]. Réservé. *Paris, 30 novembre 1960, 23 h.*

L'ambassade d'Angleterre à Paris a donné le 30 novembre les renseignements suivants sur le voyage à Londres de sir Abubakar [2], Premier ministre de Nigeria. Le déplacement de celui-ci concernait essentiellement le problème algérien.

À son passage à Tunis, sir Abubakar avait trouvé M. Bourguiba inquiet de la politique française qui, d'après lui, aurait pour résultat d'introduire les Russes en Afrique du Nord, comme ils l'avaient été en Guinée. Le Premier ministre nigérien désirait connaître le sentiment du gouvernement britannique à cet égard.

M. Macmillan aurait répondu que personne ne pouvait résoudre le problème algérien à l'exception du général de Gaulle. Il fallait donc le laisser faire et l'on devait constater qu'il agissait déjà et qu'il agissait vite. Le président de la République française s'efforçait actuellement de faire ratifier son programme par le peuple français par voie de référendum. Le F.L.N. devrait normalement en tirer la conséquence qu'il lui

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 15.505-15.509), Washington (n°s 18.049-18.053), Tunis (n°s 4.229-4.233), Lagos (n°s 392-396.)

[2] Sir Abubakar Tafawa Balewa.

appartenait de coopérer au programme ainsi défini et non pas de continuer à pratiquer l'obstruction.

En ce qui concerne le débat devant les Nations Unies, M. Macmillan aurait expliqué à son visiteur qur tout projet qui impliquerait une intervention des Nations Unies dans le référendum ne servirait qu'à retarder la solution du problème. Il importait donc de ne pas gêner par des initiatives l'action du général de Gaulle. Sir Abubakar aurait répondu qu'il comprenait maintenant les réalités de la situation et qu'à son avis, les Nations Unies n'auraient pas dû se saisir de ce problème. Puisqu'elles en étaient saisies, elles ne devraient procéder au vote d'aucune résolution. Il désirait, avant de retourner à Lagos, repasser par Tunis dans l'espoir de faire partager ses convictions à M. Bourguiba.

Il résulte en tout cas de ces propos que, contrairement aux assertions de la presse, aucun projet de résolution nigéro-tunisien n'est actuellement à l'étude.

(Collection des télégrammes.)

241

Note de la Direction d'Europe.

Conférence du 5 décembre[1]

N. *Paris, 30 novembre 1960.*

Après les échanges de vues de l'été, la position des cinq pays continentaux a subi une évolution importante. À la réserve quasi générale, a succédé une attitude plus nuancée. Nos associés croient comprendre que les projets qu'ils auront à discuter le 5 décembre seront d'une portée moins vaste qu'il y a quatre mois, ou tout au moins que, si la portée reste la même, l'application des plans peut être échelonnée sur une longue période. S'il en est bien ainsi, nous trouverons chez tous — mais pas toujours au même degré — le désir de tenir compte de nos vues et de nous apporter quelque satisfaction. Mais ce désir s'inspire plus de considérations politiques générales que d'un ralliement sincère à notre politique européenne.

[1] En fait, en raison d'une maladie du chancelier Adenauer, la conférence des Six au sommet prévue pour le 5 décembre lors des entretiens franco-allemands de Bonn des 7-8 octobre précédents (Sur ces entretiens, voir ci-dessus p. 485) dut, le 2 décembre, être ajournée « jusqu'au milieu du mois de janvier 1961 », la date exacte étant à préciser ultérieurement par la voie diplomatique.

Beaucoup dépendra donc de la tactique que nous adopterons. Trop ambitieuse, elle réveillerait des craintes qui n'ont pas disparu. Trop modeste, elle ne tirerait pas partie de l'évolution favorable à nos projets qui s'est manifestée depuis quelque temps.

Si l'on analyse les vues de chaque pays, le point de vue le plus intéressant est évidemment celui de la République fédérale.

1. *République fédérale d'Allemagne.*

L'on a parlé récemment d'une orientation nouvelle de la politique du Chancelier. Se détournant de l'Europe communautaire, il regarderait tantôt vers la Grande-Bretagne, tantôt vers les deux très grands pays, l'U.R.S.S. ou les États-Unis, tantôt même vers l'Afrique et l'Asie, dans le souci de se débarrasser des entraves que représenterait pour son pays la politique trop exclusivement profrançaise qui est à la base de l'Europe des Six.

De telles vues paraissent prématurées. Elles existent à l'état latent chez certains conseillers du Chancelier, comme M. Abs et ses amis de la grande industrie. Elles se font jour dans le parti social-démocrate, spécialement en ce qui touche à l'Asie et l'Afrique. Mais elles se heurtent aussi à de nombreuses objections, dont la principale est que le Chancelier, s'il désavouait lui-même l'action qu'il a menée sans relâche depuis dix ans, donnerait raison à tous ses adversaires et risquerait de conduire ses amis et son parti à la défaite à l'automne 1961.

C'est pourquoi si, dans les périodes de difficultés, le Chancelier prête plus facilement l'oreille à ceux qui veulent le faire dévier, il ne paraît pas probable qu'il dévie réellement.

En ce qui touche à la conférence du 5 décembre, ses positions peuvent se résumer comme suit :

a. Il est nécessaire de faire quelque chose dans la direction des idées françaises. Soit qu'il ait conscience des remous provoqués à Paris par ses déclarations des mois d'octobre et de novembre [1], soit qu'il veuille éviter d'envenimer une discussion délicate sur la politique agricole commune, soit qu'il accepte sincèrement l'idée d'une entente politique européenne comme il avait semblé le faire à Rambouillet [2], M. Adenauer paraît décidé à accepter le principe d'une consultation politique.

b. Sur la forme et la nature de cette consultation, il est encore réservé. Acceptera-t-il des réunions régulières ? ou simplement l'annonce d'une nouvelle réunion ? ou — moins encore — le simple principe d'une autre conférence ? Verra-t-il objection à l'idée d'une préparation des consultations futures ? Donnera-t-il au moins son accord à l'étude de ces problèmes par un groupe d'experts, noyau d'un futur secrétariat politique ?

Sur tous ces points, ses conseillers, selon leur tempérament ou leur inclination, se montrent plus ou moins positifs. Les mieux disposés

[1] Sur l'exposé fait par le Chancelier le 10 novembre devant l'association de la presse étrangère de Bonn, voir ci-dessus p. 609, note 2.

[2] Sur les entretiens franco-allemands de Rambouillet, voir ci-dessus le n° 54.

d'entre eux pensent que le Chancelier acceptera le principe de consultations périodiques, mais fera des réserves sur le Secrétariat, notamment parce qu'il ne peut voir celui-ci s'installer à Paris. Au cas où nous voudrions l'entraîner plus loin (déclaration de principe en faveur d'une confédération — problème du référendum — question des Commissions — etc.), il demandera des contreparties.

c. Les contreparties désirées par les Allemands concernent essentiellement trois domaines. S'ils recevaient des assurances relatives au maintien de la structure militaire de l'Alliance atlantique, ils iraient sans doute assez loin dans la voie européenne ouverte par la France en 1960. Ils seraient déjà très rassurés si on leur indiquait que, au cours de la difficile année 1961, la France ne fera rien qui puisse affaiblir l'Alliance atlantique.

Le gouvernement fédéral est désireux, d'autre part, de voir affirmer par nous notre souci d'harmoniser en quelque sorte les institutions politiques de l'Europe future avec ce qui existe déjà à Bruxelles. De ce point de vue, il pense par exemple à un secrétariat politique, établi à Paris, mais rattaché en principe au secrétariat commun de Bruxelles. De la même façon, si nous voulions parler de référendum, l'on nous demanderait des engagements sur l'élection de l'Assemblée au suffrage universel.

Enfin, les Allemands poseront le problème des rapports avec la Grande-Bretagne. En ce domaine, où peu de progrès sont à prévoir à bref délai, ils se contenteront sans doute des assurances qui leur sont prodiguées chaque fois qu'ils posent la question, et des contre-assurances que le Chancelier ira chercher à Londres le 12 décembre [1].

d. Indépendamment de ces positions de fond, les Allemands se montreront peut-être plus flexibles sur un point : celui des affaires culturelles. Il est possible que, pour tenir compte de l'impatient désir italien d'une université européenne [2], le gouvernement fédéral accepte de constituer une commission culturelle, à laquelle cette institution serait rattachée, et ceci bien que la République fédérale ne dispose d'aucun organisme fédéral pour l'éducation ou la culture. L'attitude allemande à cet égard sera sans doute déterminée par la marche des pourparlers et l'atmosphère de la réunion.

2. *Italie.*

Le gouvernement italien se déclare mieux disposé à l'égard de nos plans que celui de Bonn. Il est en particulier favorable non seulement à une consultation politique régulière, mais aussi à l'institution d'un secrétariat permanent, établi à Paris. Il n'aurait pas d'objections à détacher l'Université européenne des Communautés de Bruxelles pour la subordonner à une Commission intergouvernementale.

[1] Aucune trace n'a été retrouvée de la présence à cette date du Chancelier dans la capitale britannique (en raison de la maladie du chef d'État ouest-allemand ?)

[2] Sur le projet de création d'une Université européenne à Florence, voir ci-après le n° 250 (annexe).

Sur le fond, M. Fanfani ne se distingue pas beaucoup de M. Adenauer. Il tient au maintien de la structure militaire de l'O.T.A.N.; il ne veut pas ébranler les Communautés ni toucher aux traités qui les ont établies; il ne veut pas exclure *a priori* la Grande-Bretagne, comme le montre le contenu de ses récents entretiens avec M. Macmillan [1]. Mais, étant donné les positions qu'il a prises, notamment lors des récentes conversations de Rome, on peut penser que le gouvernement italien cherchera à Paris à s'entremettre de façon utile.

3. *Belgique — Pays-Bas — Luxembourg.*

Le *Luxembourg* est prêt à accepter ce que les autres estimeront bon. Il est généralement très favorable à la France et désireux de nous appuyer dans le domaine international.

La *Belgique* a un point de vue assez proche de celui de l'Italie. Son attachement aux Communautés résulte d'une part du siège où celles-ci sont abritées provisoirement, de l'autre, de l'idée qu'on se fait à Bruxelles des intérêts des petites nations, et de la nécessité d'un organe « objectif », la Commission, pour éviter que ces intérêts ne soient piétinés par les pays les plus forts. S'ajoutent à ces positions originales le souci de maintenir l'O.T.A.N. et celui de garder de bons rapports avec l'Angleterre. La Belgique accepte donc sans doute les consultations régulières. Sur la question du Secrétariat, elle est plus réservée à cause du problème du siège.

Il convient enfin de signaler que M. Eyskens est plus proche que M. Wigny des idées françaises et peut exercer dans notre sens une influence utile.

C'est en *Hollande* que les projets français ont été reçus le plus fraîchement. Pour les Pays-Bas, et spécialement pour M. Luns, hors de l'O.T.A.N., il n'y a point de salut, à moins que ce ne soit dans l'entente avec la Grande-Bretagne. Son vœu aurait été qu'on ne parlât pour ainsi dire pas des problèmes de structure européenne et qu'on entamât tout de suite la consultation politique générale. Il est donc probable que le ministre néerlandais soulèvera à un moment quelconque les deux questions qui lui tiennent à cœur, O.T.A.N. et rapports avec la Grande-Bretagne. Il est juste d'ajouter que M. Luns est très attaché à la France. L'on peut donc penser qu'après avoir manifesté ses sentiments, il se laissera entraîner là où il affirmait ne pas vouloir aller.

(Europe 1956-1960. Questions internationales, n° 169, f°s 243-248.)

[1] Les 21 et 22 novembre, les rapports entre les Six et les Sept avaient été l'un des points importants examinés par MM. Fanfani et Macmillan, au cours d'une visite de ce dernier dans la capitale italienne.

242

Note de la Direction des Affaires économiques et financières

Au sujet des Six et des Sept

N [1]. *Paris, 30 novembre 1960.*

Depuis le mois de mai 1960, date à laquelle l'accélération a été décidée [2] et l'Association européenne de libre échange mise en vigueur [3], aucune initiative n'a été prise ni par les Six, ni par les Sept pour hâter la solution du problème des relations entre les deux groupes.

Les Britanniques, en particulier, paraissent, en dépit de déclarations publiques favorables à une solution globale, avoir manœuvré exactement comme s'ils souhaitaient pour le moment le maintien du *statu quo*.

Ni au cours des conversations d'experts anglo-allemands qui ont suivi la visite à Bonn de M. Macmillan [4], ni lors du passage à Paris de M. Heath au début d'octobre [5], ni à l'occasion de la seconde réunion ministérielle de l'A.E.L.E. qui s'est tenue à Berne les 11 et 12 octobre, ils n'ont cherché à aller de l'avant. À Berne même, les ministres ont officiellement constaté que le moment n'était pas venu de prendre une initiative.

Dans les organisations internationales, l'attitude des délégations britanniques a été analogue. Leur politique au sein du Comité commercial qui siégeait à Paris a abouti, après une action systématiquement retardatrice, à écarter cette instance pour tout arrangement entre les deux

(1) Cette note a été rédigée par M. Dejean de La Bâtie, secrétaire des Affaires étrangères.

(2) *D.D.F.*, 1960-I, n° 218.

(3) Les instruments de ratification de la convention sur l'Association européenne de libre-échange avaient été déposés le 3 mai à Stockholm. Le 15 mai, la convention de Stockholm était examinée à Genève dans une session des quarante-deux pays membres du G.A.T.T.; le 17, la Conférence approuvait le document.

(4) Le Premier britannique avait rendu visite au Chancelier fédéral à Bonn les 10 et 11 août, visite au cours de laquelle M. Macmillan avait entre autres choses demandé à son interlocuteur de faire tout son possible pour améliorer les relations commerciales entre les Six et les Sept. (Sur cette visite, se reporter à l'*Année politique 1960*, p. 535; voir ci-dessus le n° 86 et note). Les 28 et 29 novembre, des entretiens anglo-allemands se déroulaient à Londres au niveau des experts pour envisager les possibilités de rapprochement entre les Six et les Sept; les Allemands avaient recommandé d'associer les Français aux entretiens, ce que les Britanniques avaient accepté (Télégramme de Londres n°s 3624 à 3628 du 30 novembre, non retenu). Pour plus de détails sur la rencontre, voir ci-après le n° 252.

(5) Sur ce passage, voir ci-dessus le n° 157.

groupes. Au G.A.T.T., les représentants anglais ont pris sur les problèmes techniques des positions si extrêmes qu'elles risquent d'empêcher l'ouverture de la « négociation Dillon » [1].

Le gouvernement britannique paraît donc ne pas désirer qu'une négociation s'ouvre pour le moment. Ses raisons sont probablement multiples. L'opposition du Commonwealth à toute association de la Grande-Bretagne au Marché commun qui s'est révélée avec éclat lors de la conférence des ministres des Finances du mois de septembre [2] ne lui a laissé qu'une marge de manœuvre très étroite. Au sein des Sept même, l'unanimité n'est pas réunie. Mais ses motifs sont peut-être encore plus généraux : désir de montrer que toutes les voies autres que celle de la grande zone de libre échange sont fermées, espoir que le nouveau président des États-Unis sera plus favorable, ou simplement attente d'une crise au sein du Marché commun sur l'accélération ou la politique agricole commune.

De son côté, le gouvernement français a cherché à renforcer la cohésion du Marché commun et, tout en marquant qu'à son avis le problème n'avait pas l'importance qu'on lui attribuait, à se déclarer prêt à écouter toute proposition sincère qui lui serait faite pour résoudre la question des Six et des Sept et à régler les cas particuliers dans un esprit libéral et constructif. C'est le sens des propos qui ont été tenus, avec les nuances appropriées, à nos interlocuteurs allemands, italiens et anglais lors des visites du Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères à Bonn [3] et à Rome [4] et de M. Heath et du ministre des Affaires étrangères portugais à Paris [5]. C'est également les instructions qu'ont reçues nos délégations dans les instances internationales.

Cet attentisme et ce pragmatisme ne nous sont pas défavorables. Sur le plan de la Communauté, la France a tout intérêt à régler les difficiles problèmes qui se posent aux Six (mise en vigueur de l'accélération, politique agricole commune) avant de prendre toute autre initiative. Sur le plan extérieur, les Britanniques ne sont ni demandeurs, ni en état de faire des propositions. Il est en outre certain que toute tentative d'instituer une préférence européenne provoquerait une vive opposition des États-Unis et des pays sous-développés.

Aucun facteur nouveau susceptible de nous inciter à prendre l'initiative d'un arrangement avec la Grande-Bretagne et ses partenaires n'est donc apparu au cours des derniers mois. Ceci étant, nous ne devons pas nous prêter aux manœuvres tendant à faire apparaître la France comme

(1) Proposition faite en 1958 à la treizième session du G.A.T.T. par le sous-secrétaire d'État américain Dillon. Il s'agissait de convoquer, dans le cadre du G.A.T.T., une conférence tarifaire multilatérale. Pour la C.E.E., ces négociations relevaient de la compétence de la Commission, assistée d'un Comité spécial d'experts nommés par le Conseil des ministres en vertu de l'article 111, alinéa 2 du traité de Rome.

(2) *Année politique 1960,* p. 551-552; ci-dessus le n° 138 (note).

(3) Les 7 et 8 octobre : voir ci-dessus les n°s 162, 165.

(4) Les 25 et 26 novembre : voir ci-dessus le n° 232.

(5) Le 3 octobre : voir ci-dessus le n° 159.

seule responsable de l'absence d'accord. C'est pourquoi il convient de continuer à se montrer disposés à écouter toutes les propositions qui pourraient nous être faites, mais en étant bien conscients qu'elles ont peu de chances d'être sérieuses et encore moins sincères.

Si le gouvernement français estimait, pour des raisons politiques, que cette attitude ne se justifiait plus et que le problème devait être réglé immédiatement, il doit être conscient que la seule solution de remplacement reste, en ce moment, celle de la grande zone de libre échange même si, pour des raisons de présentation, nous pouvions obtenir qu'elle fût qualifiée d'union douanière et assortie de quelques concessions sur l'harmonisation des tarifs.

Les conséquences économiques d'un tel choix n'en resteraient pas moins celles qui nous ont fait reculer il y a deux ans. Outre l'exclusion de l'agriculture, il serait à craindre que les structures encore fragiles du Marché commun ne puissent résister aux pressions auxquelles elles seraient soumises. L'élan, essentiellement psychologique, qui a soulevé l'économie française risquerait en outre d'en être la première victime.

(DE-CE 1945-1960, n° 747, f°s 210-213.)

243

Note de la Direction des Affaires économiques et financières

Politique agricole commune

N. (1) *Paris, 30 novembre 1960.*

Le traité de Rome prévoit la création d'un Marché commun s'étendant aux produits industriels et aux produits agricoles. Ceux-ci sont justiciables de règles et de procédures spéciales. Il appartient aux États membres et aux institutions de la Communauté d'élaborer progressivement une politique agricole commune, applicable non seulement entre les six États signataires, mais à l'égard des pays tiers. Le traité, pour l'accomplissement de cette tâche générale, prévoit en principe un délai de douze ans.

Cependant, le problème de la politique agricole commune se trouve posé dès maintenant et de façon aiguë.

En effet, en premier lieu, certains États comme l'Italie, les Pays-Bas et surtout la France, n'ont accepté les clauses du traité portant sur les

(1) Rédigé par le directeur des Affaires économiques et financières, O. Wormser.

produits industriels qu'en raison des engagements pris dans le domaine agricole. Au sein du Parlement français, la majorité qui s'est dégagée, en 1957, en faveur de la ratification, comprenait les représentants des intérêts agricoles qui attendaient et attendent encore des dispositions agricoles du traité des avantages substantiels. Il est naturel qu'au fur et à mesure que se développe le Marché commun industriel, les affaires agricoles soient aussi mises à l'ordre du jour.

En second lieu, conformément au traité (art. 43 [1]), la Commission européenne a fait, le 30 juin 1960, des propositions d'ensemble concernant l'élaboration et la mise en œuvre de la politique agricole commune. Or, la Commission a proposé d'opérer, dès le 1er janvier 1961, un premier rapprochement des prix nationaux, de façon à ramener à six ans la durée de la période de préparation du Marché agricole commun. Il y a donc là, en projet, une mesure d'accélération.

En troisième lieu, et surtout pour obtenir l'assentiment du gouvernement hollandais et des milieux agricoles français à l'accélération dans le domaine industriel décidée le 12 mai 1960 par le Conseil des ministres de la C.E.E. [2], des clauses agricoles ont été introduites dans cette décision d'accélération afin de ménager, au moins en apparence, une certaine symétrie entre le sort de produits industriels et celui des produits agricoles. Comme le désarmement douanier et contingentaire accéléré dans le domaine agricole a été prévu sous réserve de progrès dans l'élaboration de la politique agricole à constater avant le 31 décembre 1960, il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que les affaires agricoles retiennent aujourd'hui l'attention des gouvernements.

I. *Le problème général.*

Il va de soi que la conception et la mise en œuvre d'une politique agricole commune se heurtent à de graves difficultés. Les gouvernements sont soucieux de ménager les producteurs et ceux-ci sont peu enclins à accepter des transformations rapides. Au demeurant, les intérêts des six États sont en opposition et la tradition a créé toutes sortes d'obstacles de fait, de droit et psychologiques aux changements nécessaires. Si le Luxembourg s'est fait reconnaître par le traité un régime spécial, l'Italie ne peut, pour des raisons politiques et administratives, entrer dans la voie d'une économie agricole dirigée. La Belgique a une forte tradition protectionniste. Les Pays-Bas ont une agriculture savamment organisée, subventionnée et basée sur des approvisionnements bon marché en provenance de pays tiers (aliments du bétail). L'Allemagne,

(1) Cet article du traité de Rome prévoyait (§ 1) la convocation par la Commission, dès l'entrée en vigueur du traité, d'une conférence des États membres de la C.E.E. afin de procéder à la confrontation de leurs politiques agricoles, en établissant le bilan de leurs ressources et de leurs besoins. La Commission, en tenant compte de la conférence précitée, présenterait après consultation du Comité économique et social, et dans un délai de deux ans à partir de l'entrée en vigueur du traité, des propositions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique agricole commune (§ 2).

(2) *D.D.F.*, 1960-I, n° 218.

qui est importatrice nette de produits agricoles et dont les coûts de revient sont très élevés, utilise ses importations de denrées agricoles comme un levier pour favoriser ses exportations industrielles et pour opérer, en baisse, avec ses produits nationaux, une compensation destinée à limiter le coût de la vie. Elle montre en conséquence la plus grande répugnance à ouvrir son marché aux produits français qui ne sont ni bon marché, ni générateurs d'exportations de produits industriels. Aussi les thèses françaises qui consistent à demander que nos excédents — les seuls qui soient substantiels — soient écoulés sur le marché des Six, par le jeu d'une préférence, ou pris en charge financièrement par la Communauté, avant toute importation des pays tiers, se heurtent-elles à une résistance obstinée.

Les dispositions du traité lui-même, en dehors de toute controverse sur la politique commune, ne sont pas observées. C'est ainsi que, par accord tacite, la France et l'Italie ne se sont pas ouvert de contingents de vins. À la suite d'un désaccord patent, les Allemands ne laissent pas pénétrer la viande française sur leur territoire, sous prétexte de fièvre aphteuse. À la suite d'une controverse juridique, le gouvernement hollandais se refuse à signer avec la France, dans le cadre de l'article 45 du traité [1], un accord céréalier à long terme. Des exemples nombreux pourraient être cités dans les relations bilatérales des pays signataires du traité de Rome.

En vérité, la Communauté économique européenne aborde le problème de la politique agricole commune dans des conditions telles qu'il y a peu de chances de le trancher si l'on persiste à vouloir le discuter à Six.

De même qu'en matière industrielle, le traité s'exécute de façon beaucoup plus libérale que ne l'avaient envisagé ses auteurs, de même la politique agricole commune, si elle doit voir le jour, devra tenir compte des intérêts des pays tiers et des courants commerciaux traditionnels. Il est certainement à peu près impossible de réunir l'accord de nos partenaires, et en particulier celui du gouvernement allemand, sur des formules qui heurteraient à la fois de grands intérêts nationaux et les intérêts des grands pays exportateurs de produits agricoles, c'est-à-dire avant tout les intérêts américains. Une conversation avec la nouvelle administration américaine s'impose, dès qu'il sera techniquement possible de la tenir, afin de dégager un système qui concilie les intérêts français et américains. La France et les États-Unis ont, en matière agricole, une caractéristique commune, à savoir : de produire cher et trop. Quant à l'Allemagne, elle produit également cher, mais pas assez. C'est en partant de ces constatations qu'un arrangement peut être recherché et dont les grandes lignes consisteraient à ménager les intérêts des pays tiers et surtout américains, ce qui désarmerait et l'opposition de Washington, Canberra, Ottawa, Wellington et Copenhague et l'opposition de certains milieux industriels allemands. Du point de vue juridique, la

[1] Sur cet article du traité de Rome, voir ci-dessus p. 655, note 1; *Traité instituant la Communauté économique européenne,* 1957, p. 46-47.

C.E.E. devrait chercher à obtenir du G.A.T.T. un *modus vivendi* du genre de celui dont les États-Unis bénéficient depuis plusieurs années et qui leur permet de faire à peu près ce qu'ils veulent. Les Six devraient également convenir que les excédents agricoles qui ne manqueraient pas d'apparaître soit en raison des prix élevés pratiqués dans le Marché commun, soit en raison du maintien des importations en provenance de pays tiers, seraient collectivement pris en charge et écoulés, soit par le jeu de subventions, soit par le jeu d'une organisation imitée de celle qui existe aux États-Unis (loi 480), et qui permet de faire des dons aux pays sous-développés, en nature. Les Allemands et les Français y trouveraient leur compte à des titres divers, étant entendu que l'Italie du Sud devrait être considérée comme un pays sous-développé.

Quoi qu'il en soit, la politique agricole commune ne peut être qu'une création continue et, d'ici le 31 décembre 1960, il ne peut être question d'un arrangement général. Par contre, le 31 décembre 1961, a lieu le passage de la première à la seconde étape du traité, et c'est à ce moment qu'il faudra porter un jugement sur ce qui aura été effectivement accompli et, si besoin est, exercer notre droit de veto.

II. *Le problème agricole dans le cadre de l'accélération du 31 décembre 1960.*

1. La décision du 12 mai 1960 prévoit un désarmement contingentaire et douanier plus rapide que ne le stipule le traité de Rome. Mais l'effort réel demandé par anticipation est insignifiant.

Au point de vue douanier en particulier, la réduction est de 5 % du droit de douane, c'est-à-dire en moyenne 1 point ou 1 point et demi. Comme les produits agricoles *non* libérés sont *seuls* visés, le contingentement sera toujours là pour limiter les importations. Bien plus, si la baisse du droit de douane avait par extraordinaire un effet quelconque, la procédure des prix minima resterait licite.

L'accélération agricole n'a donc aucune portée économique pratique. Elle pose seulement un problème psychologique et politique.

2. On pourrait en conclure que le plus simple serait d'écarter toutes les dispositions prévues dans le domaine agricole pour le 31 décembre 1960, en constatant qu'il n'y a pas de progrès de la politique agricole commune.

Cette solution serait néanmoins dangereuse. D'abord parce que les Pays-Bas pourraient, dans cette hypothèse, remettre en cause la décision d'accélération dans son ensemble. Ensuite parce qu'une accélération dont l'agriculture serait exclue montrerait à l'évidence que la thèse anglaise, selon laquelle l'agriculture doit être exclue des arrangements européens, est fondée. La pression pour une zone de libre-échange industrielle deviendrait rapidement irrésistible. Enfin, en cas d'échec général de l'accélération, l'avenir même du Marché commun serait mis

en cause, car il est douteux que les milieux patronaux français — pour qui l'accélération n'est que la mise en place anticipée du tarif extérieur commun — ne tirent pas de cet échec la conclusion que le Marché commun n'est qu'une illusion.

3. Aussi la décision sur les questions agricoles que le gouvernement français va être amené à prendre avant la fin de l'année est-elle très importante.

Comme aucun de nos partenaires ne tient vraiment à l'accélération, il ne faut pas raisonner en pensant que le gouvernement français peut exiger que ses thèses soient acceptées et menacer de faire obstacle à l'accélération. Une telle menace emplirait d'aise nos partenaires et ne les conduirait nullement à assouplir leur position, même si nous laissions entendre qu'en cas d'échec de l'accélération, la mise en place du tarif commun extérieur ne se ferait que le 31 décembre 1961, dans un an, sans qu'ait lieu alors la réduction de 20 % du tarif extérieur commun. Nos partenaires sauraient bien que nous brandissons une arme émoussée et seraient trop contents de différer d'un an les explications décisives.

Aussi la vraie question est-elle de savoir si, dans la procédure prévue, nous serons soit seuls à nous opposer à l'accélération, soit associée aux Allemands pour empêcher la majorité qualifiée de se dégager.

4. En effet, la décision du 12 mai a prévu deux cas où le gouvernement français sera appelé à prendre position :

a. Le Conseil des ministres de la C.E.E. doit constater, avant la fin de l'année, s'il y a eu des progrès réalisés en matière de politique agricole commune (« première solution communautaire aux difficultés résultant de conditions différentes de concurrence dues à des différences de politique générale agricole »);

b. Si le Conseil n'est pas d'accord pour juger suffisants ces progrès, la Commission européenne doit formuler, en tant que de besoin, les propositions appropriées pour l'exécution ou la révision éventuelle des dispositions d'accélération. Les propositions dont il s'agit doivent être adoptées par le Conseil à la majorité qualifiée.

Dans le débat mentionné sous *a.* ci-dessus, et si le gouvernement allemand se contente des solutions mises en avant par le Comité spécial, le gouvernement français peut être seul à faire obstacle à l'unanimité. Dans cette hypothèse, son vote hostile ne sera pas suffisant pour empêcher, dans le cadre de la procédure visée sous *b.*, l'adoption des propositions de la Commission, si celle-ci en fait. Il nous faudrait paradoxalement rechercher le vote négatif d'un autre grand pays pour que notre vote hostile soit efficace.

C'est dire que le vote à la majorité qualifiée retenu le 12 mai pour empêcher l'Allemagne d'exciper de ses propres manquements pour bloquer la décision d'accélération se retournerait contre nous.

5. Cette situation paradoxale serait due en partie au fait que nous avons jusqu'à présent demandé à nos partenaires de se rallier à des thèses qui ne peuvent en tous les cas prévaloir, ni d'ici le 31 décembre 1960, ni sous la forme défendue par nous.

Il s'agit essentiellement de l'affaire du prélèvement entre les Six et aux frontières des Six.

Le prélèvement, perception à la frontière d'une somme variable, est un moyen de protection imaginé par la Commission et destiné à remplacer les droits de douane, les contingents, les systèmes d'incorporation obligatoire, les aides et subventions.

Nous voudrions en faire accepter *a priori* le principe et une première application avant le 31 décembre 1960, alors que l'accord n'est réalisé ni sur son principe, si sur son taux, ni sur la liste des produits auxquels il serait appliqué, ni sur la manière de le percevoir, ni sur l'affectation que nous voulons communautaire de son produit — et alors que, n'étant pas prévu par les accords internationaux, il est combattu par les pays tiers avec lesquels aucune conversation n'a été engagée.

La Commission ne paraît pas disposée à ce que les taux en soient fixés à un niveau prohibitif alors qu'au contraire, la définition que nous en donnons en ferait un super droit de douane. En outre, nous soutenons qu'au prélèvement devra s'ajouter dans certains cas le contingentement.

6. En vérité, par l'introduction des produits agricoles dans l'accélération, la France a déjà obtenu un premier résultat. Le débet agricole est engagé au fond depuis quelques mois et ceci n'aurait pas été le cas autrement. Aussi devrions-nous, pour émettre un vote positif dans les débats d'accélération, nous contenter :

a. De satisfactions tangibles obtenues sur le plan bilatéral (viandes en Allemagne, report du déficit du contrat céréalier; achat par les Pays-Bas de produits agricoles, si possible dans le cadre de l'article 45);

b. D'un arrangement à Six et équilibré, donnant symétriquement à la France et à l'Allemagne un commencement de satisfaction. À l'Allemagne, sur les distorsions dans la concurrence, en éliminant les requêtes allemandes dans la mesure où elles sont injustifiées. À la France, sur le prélèvement, en reconnaissant qu'il est agréé dans son principe, sous réserve d'études sur les produits et les conditions techniques d'application, un premier essai étant tenté sur le blé et le sucre que les Allemands veulent bien soumettre au prélèvement;

c. Si cette solution se révèle impossible, il faut exonérer de l'accélération les produits pour lesquels les Allemands réclament un correctif aux distorsions dans la concurrence, ainsi que les produits dont nous estimons qu'ils devront un jour être soumis au prélèvement. L'accélération agricole sera alors de pure apparence, mais il ne peut y avoir de politique agricole commune que s'il y a Marché commun et, comme il est dit plus haut, si l'accélération échoue, le sort du Marché commun sera si compromis qu'il n'y aura plus la moindre chance de voir un jour s'élaborer une véritable politique agricole commune [1].

(DE-CE 1945-1960, n° 652, f°s 335-344.)

[1] Annotation manuscrite portée en tête du document : *Récupérer l'exemplaire corrigé qui se trouve dans le dossier donné au Ministre pour le Conseil du 20 décembre.*

244

Note de la Direction politique

N. *Paris, 30 novembre 1960.*

Une nouvelle réunion a eu lieu le 29 novembre au Département entre représentants israéliens et français pour examiner un document définissant les modalités de la décision prise le 10 novembre concernant la cessation de l'aide de la France à la construction de l'usine de séparation chimique [1]

Ce document, qui avait été établi par les services du Commissariat à l'énergie atomique et approuvé par M. Guillaumat, a été accepté par les Israéliens. Ceux-ci ont insisté cependant sur la nécessité de préciser le cadre dans lequel s'inséraient ces dispositions et la décision qui en était à l'origine. Deux formules étaient possibles : la première marquant que ces dispositions avaient été prises après décision d'arrêter l'aide de la France à la construction de l'usine, la seconde moins négative et plus générale se référant, sans autre précision, à la conversation des ministres. Les représentants du Commissariat à l'énergie atomique ont marqué leur préférence pour cette dernière formule qui ne ferait pas apparaître la dénonciation de l'accord de 1957. Le projet de lettre ci-jointe a été rédigée dans ce sens [2].

Au cours de la même conversation il a été indiqué aux représentants israéliens que nous souhaitions connaître, avant de procéder à l'échange de lettres, les termes de la déclaration que ferait M. Ben Gourion pour annoncer la création du Centre nucléaire de Bersheeba. M. Penn a déclaré que l'ambassadeur d'Israël, actuellement absent de Paris, s'entretiendrait de ce sujet avec le secrétaire général du Département dès son retour.

[1] Une conversation a eu lieu le 10 novembre 1960 entre MM. Couve de Murville et Guillaumat et MM. Peres et Eytan. Ces derniers, ayant refusé le contrôle international, ont été avertis de la dénonciation de l'accord de 1957 concernant l'usine, dont néanmoins les plans-guides seraient achevés et le matériel commandé livré. Israël pourrait commander en France du matériel banal. Une période transitoire de trois ou quatre mois permettrait à l'architecte industriel de se dégager. À la sortie de cette réunion, des instructions furent données par les ministres à leurs services respectifs pour préparer les échanges de lettres qui traduiraient les décisions prises. [Sur cette question, voir également ci-dessus le n° 57 (et note)].

[2] Document reproduit en annexe.

Annexe

L. *Paris, 29 novembre 1960.*

Monsieur l'Ambassadeur [1],

Me référant à l'échange de lettres en date de ce jour et afin de préciser les modalités de la décision prise le 10 novembre lors de la conversation entre MM. Couve de Murville et Guillaumat, d'une part, et MM. Shimon Peres et Eytan, de l'autre, au sujet de la construction en Israël d'un atelier de traitement d'uranium irradié, j'ai l'honneur de vous proposer les dispositions pratiques suivantes :

1. L'architecte industriel achèvera la fourniture à la Commission israélienne du dossier des plans prévus par le contrat.

Les deux parties prendront toutes dispositions pour que cette fourniture se termine à la date la plus proche possible.

2. Les commandes d'études et de matériel en cours d'exécution à la date du 10 novembre 1960 seront livées dans les délais les plus rapides.

À partir de cette date, les contrats d'études et de matériel que la Commission israélienne voudrait passer avec l'industrie française relèveront des relations commerciales ordinaires et demeureront assujetties aux règlementations générales de l'État.

En tout état de cause, l'architecte industriel (sauf en ce qui concerne les plans prévus au paragraphe 1.) cessera d'intervenir à la date du 1er avril 1961. La société industrielle qui en avait été chargée garde sa responsabilité d'architecte industriel pour les commandes antérieures au 10 novembre 1960. Elle n'aura qu'une responsabilité commerciale pour les commandes qui seraient passées postérieurement à cette date.

Le Commissariat examinera avec la Commission israélienne les cas particuliers qui ont pu se présenter entre le 10 novembre et la date de l'échange de lettres. Il est enfin précisé que l'équipement du laboratoire de recherche de métallurgie subira le sort du matériel prévu au quatrième paragraphe de la lettre échangée ce jour.

Si ces dispositions rencontrent l'approbation du gouvernement israélien, j'ai l'honneur de vous proposer qu'elles entrent en vigueur à la date de la réception de votre réponse.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma haute considération.

[1] Projet de lettre adressé par le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur d'Israël à Paris. Il a été modifié par M. Guillaumat. La lettre sera remise le 19 décembre à l'ambassadeur d'Israël.

245

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE (SERVICE D'EUROPE CENTRALE)

au sujet du problème de Berlin

N. *Paris, 30 novembre 1960.*

La question de Berlin n'a pas, au cours des derniers mois, subi de modification sensible. La situation semble, cependant, devenir plus instable au fur et à mesure que s'écoule le délai fixé par M. Khrouchtchev, au lendemain de la conférence de Paris (1), et que s'accroît la pression des autorités de Pankow contre les secteurs occidentaux de l'ancienne capitale (2).

Depuis l'échec de la Conférence au sommet, les Soviétiques n'ont pas pris de mesure nouvelle contre la position des Occidentaux à Berlin. M. Khrouchtchev s'est contenté de répéter que la situation était anormale et qu'il faudrait la résoudre dès que la nouvelle administration américaine serait en place (3). Au cours de ses conversations avec M. Macmillan à New York, le 27 septembre (4) et avec l'ambassadeur d'Allemagne à Moscou, le 18 octobre (5), le chef du gouvernement soviétique a renouvelé son offre de transformer Berlin-Ouest en ville libre et réitéré sa menace, en cas de refus de l'Occident, de conclure avec la D.D.R. un traité de paix séparé, qui remettrait à celles-ci toutes les compétences soviétiques, en particulier dans le domaine du contrôle des voies d'accès à Berlin. Le règlement du problème berlinois ne pourrait, de l'avis de M. Khrouchtchev, tarder trop longtemps; il devrait intervenir à la fin de l'hiver ou au début du printemps; en tout cas, il ne saurait être question d'attendre les élections allemandes qui auront lieu au mois de septembre 1961.

(1) Sur la conférence au sommet des 16-17 mai, voir *D.D.F.,* 1960-I, n° 221.

(2) Sur les crises de Berlin, voir une note de la direction d'Europe, service d'Europe centrale, du 13 septembre, non reproduite.

(3) Sur le discours de Khrouchtchev à Berlin-Est le 20 mai, voir *D.D.F.,* 1960-I, n° 250 (note).

(4) Sur les conversations Khrouchtchev-Macmillan, à New York, lors de la session de l'O.N.U., voir les télégrammes de New York n°s 2171-2176 du 1er octobre et de Londres n°s 3022-3029 du 7 octobre, non reproduits.

(5) Sur l'entretien entre le Dr. Kroll, ambassadeur de la République fédérale à Moscou et M. Khrouchtchev, voir le télégramme de Moscou n°s 4296-4297 du 19 octobre, non reproduit, et ci-dessus le n° 218.

Si le chef du gouvernement soviétique s'est ainsi gardé de toute initiative concrète qui aurait pu lui aliéner l'opinion des nouveaux gouvernants américains [1], il n'en a pas moins laissé la République démocratique allemande exercer une pression croissante sur les secteurs occidentaux de l'ancienne capitale [2]. Recourant à une tactique de grignotement, la D.D.R. s'est livrée contre le statut quadripartite de la ville et les liens qui unissent celle-ci à la République fédérale à une succession d'attaques qui, séparément, ne justifient pas de graves mesures de rétorsion, mais qui, jugées dans leur ensemble, risquent de saper la présence des Alliés à Berlin et de couper les relations de la ville avec l'Ouest. C'est ainsi que, limitant arbitrairement la liberté de circulation à l'intérieur de la ville, le gouvernement de Pankow a pris, le 9 septembre dernier, un décret qui a interdit aux ressortissants de la République fédérale de se rendre, sans un laissez-passer particulier, dans le secteur oriental de Berlin. Quelque temps plus tard, il a dénié aux habitants de Berlin-Ouest le droit de produire les passeports de la République fédérale comme pièces d'identité. Sur l'autostrade, qui relie Berlin-Ouest à la République fédérale, les autorités de l'Allemagne de l'Est ont pris des mesures arbitraires de contrôle à l'égard des transports allemands de marchandises. Vis-à-vis des Alliés, elles ont émis la prétention de contrôler, à la limite sectorale, les documents d'identité des membres français des forces d'occupation.

Pour répondre à ces manœuvres de harcèlement, les trois puissances ont décidé de limiter à certaines catégories, strictement définies, la délivrance des titres de circulation (T.T.D.) que le Bureau tripartite de Berlin émet en faveur des Allemands de l'Est qui désirent se rendre à l'Occident [3]. Les autres membres de l'O.T.A.N. ont suivi cet exemple et pris l'engagement de ne pas accorder de visa aux ressortissants de l'Allemagne de l'Est qui n'appartiendraient pas aux catégories ainsi déterminées. Les uns et les autres — y compris la Grande-Bretagne — ont reconnu la nécessité de ne pas accroître leur commerce avec la D.D.R. et de limiter, au maximum, les contacts privés que leurs ressortissants peuvent entretenir avec elle (participation aux foires, etc.). Les trois puissances ont, en outre, fait une démarche de protestation auprès du général commandant les troupes soviétiques stationnées à Berlin-Est et remis une note commune à Moscou [4].

Le gouvernement fédéral, de son côté, a décidé, le 30 septembre, en complet accord avec le parti social-démocrate, de dénoncer, avec un préavis de trois mois, l'accord de commerce qui réglemente les échanges économiques entre les deux Allemagnes [5]. Cette décision était importante en raison de l'ampleur des échanges qui s'élèvent à 12 milliards de

(1) Le 8 novembre, le sénateur démocrate John Fitzgerald Kennedy est élu président des États-Unis.

(2) Voir ci-dessus p. 277 (note 4), 307 (note 3), 401 (note 2).

(3) Voir ci-dessus p. 538, note 2.

(4) *Ibid.*

(5) Voir ci-dessus p. 539, note 2.

marks et qui représentent plus de 10 % du commerce extérieur de la D.D.R. Elle a surpris les autorités de Pankow qui craignent d'être gênées, à partir du 1er janvier, dans l'approvisionnement de certains produits industriels essentiels (aciers spéciaux, tôles métalliques).

Le gouvernement de Bonn n'en est pas moins soucieux de ne pas approfondir, de lui-même, la division de l'Allemagne et de ne pas bloquer le trafic entre la République fédérale et Berlin en raison de la dénonciation des annexes à l'accord commercial qui réglementent la procédure de transit et les transports ferroviaire, routier et fluvial, à travers la zone soviétique. Aussi les autorités fédérales, prenant avantage du fait que les restrictions au libre passage des personnes à l'intérieur de Berlin étaient appliquées depuis quelque temps par les policiers de l'Allemagne de l'Est avec moins de rigueur qu'en septembre dernier, cherchent-elles, actuellement, à reconduire, sous une forme à déterminer, l'accord commercial contre la promesse, au moins tacite, de Pankow, de ne plus appliquer le décret incriminé. La politique du gouvernement fédéral, à cet égard, a subi, au cours des deux ou trois dernières semaines, un certain nombre de flottements, résultant des divergences de vues entre ministres, mais la décision paraît prise de reprendre contact avec les autorités de l'Allemagne de l'Est. Le but que la République fédérale s'assigne est de garder des possibilités de suspendre les échanges en cas de nouvelles difficultés [1].

Par une adroite répartition des tâches, les pays de l'Est mêlent le sourire et la menace afin d'améliorer leur position en prévision de la crise qu'ils semblent résolus de déclencher au début de 1961. Les pays de l'Occident, de leur côté, pensent que cette éventualité est encore lointaine, aussi se contentent-ils de maintenir leur position traditionnelle. Les Allemands, qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition, voient toujours dans la question de Berlin le test de la solidarité occidentale. Les Américains paraissent également unis dans leur volonté de défendre l'ancienne capitale : l'administration républicaine, avant de disparaître, semble vouloir encore raidir son attitude. M. Kennedy, dans ses déclarations récentes à la presse française, ne paraît pas disposé, dans ce domaine, à se distancer de son prédécesseur. Quant aux Britanniques, s'ils protestent, comme M. Macmillan, le 29 septembre, devant

[1] Il y avait en réalité deux sortes de négociations commerciales : la négociation engagée à la fin de novembre par le gouvernement de l'Allemagne occidentale avec celui de l'Allemagne orientale, en vue de conclure un nouvel accord commercial interzonal, et les pourparlers menés pour établir un traité de commerce entre l'Allemagne occidentale et l'Union soviétique, destiné à remplacer pendant une nouvelle période de trois ans celui qui venait à expiration. Le 29 décembre, il a été décidé que l'accord de Berlin du 20 septembre 1951, ainsi que tous les additifs et annexes, de même que la convention du 16 août, seraient prorogés; le 31 décembre, l'accord de commerce entre la R.F.A. et l'U.R.S.S. était signé. Sur le sujet, voir les télégrammes de Bonn nos 5226-5228, 5229-5234, 5236-5239 du 30 novembre, nos 5451-5453, 5721-5725, respectivement des 12 et 30 décembre, non reproduits. Voir également l'*Année politique 1960*, p. 598-599.

l'Assemblée générale des Nations Unies [1], de leur volonté de ne pas tolérer de faits accomplis à Berlin, ils espèrent toujours trouver un moyen terme qui puisse, sans éclat, clore provisoirement la dispute.

(Europe. R.F.A. Berlin EU 6-35-1.)

246

COMPTE RENDU

Entretien entre le général de Gaulle et M. Vinogradov à l'Élysée, le 23 novembre à 17 heures 45

C.R. Très secret. *Paris, 30 novembre 1960.*

L'ambassadeur de l'U.R.S.S. déclare qu'il a demandé à voir le Général pour lui présenter ses vœux les meilleurs et les plus chaleureux à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire. Il remet à cette occasion au Général un message qui lui est adressé par M. Nikita Khrouchtchev.

Le général de Gaulle l'en remercie sans ajouter d'autres commentaires.

M. Vinogradov, après un assez long silence, marque le désir d'étendre l'entretien à d'autres sujets. Il affirme qu'en dépit des apparences, l'U.R.S.S. n'a nullement changé de politique à l'égard de la France. Elle est toujours aussi désireuse qu'auparavant de maintenir avec ce pays des rapports aussi étroits que possible.

Le général de Gaulle prend acte de cette affirmation. Il note cependant que les propos tenus récemment par M. Khrouchtchev, et dont tout le monde en France a ressenti le caractère désobligeant [2], ne correspondent nullement à de telles affirmations. Il en va naturellement de même de la reconnaissance par l'U.R.S.S. du G.P.R.A. [3]. Le Général tient à

[1] Pour de larges extraits du discours de M. Harold Macmillan à l'O.N.U., voir les télégrammes de New York n°s 2140 et 2142 du 29 septembre, non reproduits; pour une appréciation de la presse britannique, consulter le télégramme de Londres n° 2939 du 30 septembre, non reproduit. Se reporter également à l'*Année politique 1960*, p. 542.

[2] Le 20 octobre, au cours d'un meeting, M. Khrouchtchev avait rendu compte de son séjour aux Nations Unies. Il avait notamment repris son argumentation en faveur d'une réforme des structures de l'O.N.U. et déclaré : « Pourquoi la France doit-elle être considérée comme une grande puissance au sein du Conseil de sécurité et non pas, par exemple, l'Indonésie ? » Le 25 octobre, le commentateur de politique étrangère de la radio soviétique rectifiait le tir : « Khrouchtchev n'a(vait) pas dit que la France avait cessé d'être une grande puissance », mais que, depuis la guerre, d'autres grandes puissances étaient apparues comme l'Inde ou l'Indonésie.

[3] Sur cette reconnaissance *de facto,* voir ci-dessus p. 489, note 1.

prévenir l'ambassadeur de l'U.R.S.S. que si l'U.R.S.S. devait reconnaître *de jure* le pseudo-gouvernement algérien, ses rapports avec la France en seraient aussitôt profondément transformés. Le soir même, l'ambassadeur de France à Moscou serait rappelé et M. Vinogradov prié de quitter Paris. Si, d'autre part, sans franchir entièrement cette étape, l'U.R.S.S. devait reconnaître au G.P.R.A. une position privilégiée et équivalant à une sorte de statut diplomatique, M. Dejean recevrait l'ordre de ne plus participer à aucune cérémonie officielle et se bornerait à se rendre de temps à autre au Kremlin pour y effectuer les démarches strictement indispensables. Il en serait de même pour M. Vinogradov qui cesserait d'être invité à toutes les manifestations officielles. En conclusion, le Général demande à M. Vinogradov quel concours Moscou envisage de donner au G.P.R.A., puisque M. Khrouchtchev a déclaré à plusieurs reprises qu'un concours lui serait donné.

M. Vinogradov répète que le geste de Moscou ne doit pas donner lieu à des interprétations aussi dramatiques. Après tout, le gouvernement français a lui-même reconnu le G.P.R.A., dans la mesure où il a accepté de recevoir à Melun ses émissaires [1].

Le général de Gaulle déclare qu'il ne peut accepter une telle version. L'U.R.S.S. sait bien que la France n'a jamais envisagé de traiter à Melun avec le G.P.R.A., mais seulement de discuter avec les émissaires des insurgés d'un problème particulier, à savoir la fin des combats. Il attire d'autre part l'attention de M. Vinogradov sur les périls graves que comporterait la participation de forces ou d'armes russes à des tirs ou à des combats éventuels, non pas en Algérie même, car l'armée française s'y trouve, mais par dessus les barrages. La France ne pourrait considérer une telle éventualité que comme constituant un acte d'hostilité délibérée et il en irait de même pour toute fourniture par l'U.R.S.S. d'armes au F.L.N.

M. Vinogradov proclame à nouveau les sentiments d'amitié de l'U.R.S.S. à l'égard de la France. Mais il ajoute que celle-ci doit également tenir compte de la situation particulière à l'U.R.S.S., qui compte dans sa population 30 millions de citoyens musulmans. Au surplus, l'U.R.S.S. n'avait pas seulement donné à ceux-ci le droit à l'autodétermination, elle leur avait donné l'indépendance.

Le général de Gaulle relève avec ironie cette dernière affirmation ajoute qu'en tout état de cause, la France ne fournit pas d'armes à des gens qui tirent sur les Russes. Il recommande très sérieusement à l'U.R.S.S. de n'en point fournir aux gens qui tirent sur les Français.

(Cabinet du Ministre — Secrétariat général.)

[1] Les comptes rendus des entretiens de Melun sont ci-dessus reproduits sous le n° 7. Voir également ci-dessus le n° 4.

247

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 6061 à 6068 (1). Urgent. Réservé. *Rabat, 1er décembre 1960.*

(*Reçu :* 12 h. 25.)

J'ai participé ce matin avec l'ambassadeur de Grande-Bretagne, qui en avait pris l'initiative, et l'ambassadeur des États-Unis à un échange de vues sur les relations actuelles entre le Maroc et l'U.R.S.S. J'en retiens les points suivants :

1. Selon M. Yost, le ministre des Affaires étrangères par intérim et son secrétaire général auraient convoqué les représentants des pays membres du Conseil de sécurité pour leur demander soit de voter contre l'admission de la Mauritanie aux Nations Unies, soit au moins de s'abstenir. C'est cette dernière requête qui a été présentée à M. Yost, qui n'a pas dit la réponse qu'il avait faite, mais a souligné que l'affaire mauritanienne était, à son avis, beaucoup plus sérieuse qu'il ne l'avait cru tout d'abord. Il vient de m'être confirmé que cette démarche a effectivement eu lieu auprès des autres missions intéressées et que l'ambassadeur d'Italie a notamment été sollicité d'inciter son gouvernement à s'opposer à l'admission.

2. C'est le Prince héritier qui aurait lui-même demandé à l'ambassadeur d'U.R.S.S. que la délégation soviétique à New York oppose son veto à l'admission de la Mauritanie. L'ambassadeur des États-Unis ne paraissait pas alors connaître la position prise par M. Pogidaev.

3. En ce qui concerne la fourniture des avions soviétiques (2), M. Yost croit savoir que le projet a suscité au sein du gouvernement de Rabat des difficultés telles que l'on parle, au cas où il serait effectivement appliqué, d'un éclatement de ce gouvernement. Ce n'est vraisemblablement pas par crainte de l'influence soviétique que certains ministres auraient pris cette position, mais plutôt parce qu'elle leur offre une

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Londres (nos 15.539-15.546), Moscou (nos 6147-6154), New York (nos 8119-8126), Rome-Quirinal (nos 4089-4096), Tunis (nos 4240-4247), Washington (nos 18.103-18.110).

(2) Le prince Moulay Hassan ayant exprimé le désir de voir l'armée de l'Air royale disposer d'un escadron d'avions de chasse à réaction, le gouvernement français, dans le cadre de l'aide aux F.A.R., s'était proposé de placer 12 avions *Mistral* à la disposition du gouvernement marocain. Cependant, en raison de l'attitude hostile à la France manifestée par les autorités marocaines en diverses circonstances, et notamment par suite de la détention de la patrouille française arrêtée le 28 septembre (Sur cette affaire, voir ci-dessus p. 497, note 3), l'ambassadeur signifiait au Prince le 10 novembre l'impossibilité dans laquelle Paris se trouvait de mettre les *Mistral* à la disposition du gouvernement marocain pour le défilé du 16 novembre. Aussi le Prince convoquait-il l'ambassadeur d'U.R.S.S. pour lui demander si le gouvernement soviétique était en mesure de fournir immédiatement à l'armée marocaine des avions à réaction, ce à quoi Moscou consentait. Sur les mobiles du Prince, se reporter au télégramme de Rabat nos 5746-5749 du 16 novembre, non reproduit.

occasion de s'opposer à la politique personnelle du Prince, lequel ne semble pas avoir consulté le gouvernement sur la demande d'assistance militaire soviétique.

4. M. Yost pense pour sa part, comme sir Charles Duke, que les avions soviétiques seront de toute façon envoyés à Rabat, mais qu'il est encore possible que des pilotes et des instructeurs ne les accompagnent pas, auquel cas les pilotes marocains seraient formés dans un autre pays, peut-être en Égypte.

Quoi qu'il en soit, mes collègues estiment que l'affaire de l'aide militaire soviétique peut prendre un tour très sérieux. M. Yost note, de son côté, que, s'il accepte d'opposer son veto à l'admission de la Mauritanie, le gouvernement de Moscou ne le fera pas sans avoir obtenu au préalable du gouvernement marocain des assurances précises sur le développement de l'aide soviétique. Celle-ci pourrait alors devenir considérable, non seulement sur le plan militaire, mais sur le plan économique et technique. Le Maroc se trouverait en tout cas engagé de cette manière sur une voie où il lui serait ensuite très difficile de faire marche arrière.

J'ajoute que l'ambassadeur d'U.R.S.S., à qui j'ai fait cet après-midi une visite de courtoisie, s'est borné à me déclarer, en précisant qu'il parlait à titre personnel, qu'il serait regrettable que l'affaire mauritanienne fût le prétexte de difficultés graves entre la France et le Maroc, que c'était là un avis que partageaient d'autres puissances et qu'il pourrait y avoir un certain nombre d'abstentions lors du débat sur l'admission de la Mauritanie. J'ai retiré de ces propos l'impression que l'U.R.S.S. songeait sans doute à s'abstenir, ou même à user de son veto [1].

Sur l'affaire des avions, M. Pogidaev m'a déclaré que l'on y faisait à Rabat trop de publicité, que son gouvernement fournirait peut-être au roi du Maroc quelques avions à titre de cadeau, le reste de l'aide devant faire l'objet, pensait-il, d'une contrepartie financière. Quant à la formation des pilotes, on ferait à Moscou ce que souhaiteraient les Marocains, la solution la meilleure étant que cette formation eût lieu en U.R.S.S.

(Collection des télégrammes.)

[1] Au cours du débat au Conseil de sécurité intervenu le 3 décembre, à la suite de l'intervention du délégué marocain qui demandait le rejet de l'admission à l'O.N.U. de la Mauritanie, le représentant français soulignait que la candidature de ce pays, soutenue par la majorité des Africains, s'appuyait sur des bases solides et légitimes. Le projet de résolution déposé conjointement par la France et la Tunisie obtenait 8 voix contre 2 (Pologne, U.R.S.S.) avec une abstention (Ceylan); mais, en raison du veto soviétique, il était repoussé. Voir également ci-après, p. 712, note 1.

248

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5653 à 5662 (1).
Priorité. Réservé.

Washington, 1er décembre 1960.

(*Reçu :* le 2, 3 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme n° 5640 (2).

La réunion tripartite sur le Laos provoquée par M. Merchant (à l'initiative, semble-t-il, de M. Houghton) s'est tenue le 1er décembre dans l'après-midi, au niveau des ambassadeurs.

1. Le sous-secrétaire d'État a d'abord défini la position de Washington, en mentionnant les points d'accord et les divergences de vues entre les trois gouvernements.

États-Unis, France et Grande-Bretagne poursuivaient un objectif commun : à savoir la solution politique définie à New York le 23 septembre (3). Le gouvernement américain n'avait pas perdu ce but de vue. Toutefois, il n'avait plus aucune confiance en Souvanna Phouma qui l'avait trompé, et qui n'était pas capable de remplir le rôle que pareille politique implique de sa part. En outre, Washington s'opposait formellement à la participation du Pathet Lao au gouvernement laotien. D'une manière générale, les États-Unis avaient le devoir de continuer à soutenir les forces anticommunistes, c'est-à-dire, au premier chef, l'armée royale, dont le moral et les moyens de combattre devaient être gardés en état.

Les divergences de vues entre partenaires ocidentaux se traduisaient donc par des appréciations différentes sur la possibilité pour Souvanna Phouma de constituer un pôle de ralliement pour les Laotiens et sur la mesure du danger inhérent à l'entrée du Pathet-Lao au cabinet de Vientiane (4).

Il en existait aussi pour ce qui concerne la dévolution de l'aide militaire américaine. À cet égard, M. Merchant pouvait dire que la réponse orale fournie par le Premier ministre laotien à la démarche effectuée par M. Brown le 28 novembre avait été précise : le prince Souvanna Phouma souhaitait que l'aide américaine fût dirigée sur Vientiane, Sam

(1) Ce télégramme a été communiqué à New York (n° 399) et à Londres (nos 1922 à 1931) *via* le Département. Il l'a été également à Vientiane par courrier-avion (accompagné) du 2 décembre sous le n° 1501 et par fil à Bangkok (nos 1071 à 1080).

(2) Du 29 novembre, non reproduit. Ce télégramme annonçait la réunion tripartite du 1er décembre. L'ambassadeur de France comptait réserver la position de son pays en développant seulement les dernières instructions reçues au cas où de nouvelles instructions ne pourraient lui parvenir.

(3) Voir ci-dessus le n° 141.

(4) Le 30 novembre, une délégation parlementaire laotienne se rendait à Savannakhet pour, selon M. Souvanna Phouma, s'efforcer d'ébaucher une réconciliation nationale, à travers un gouvernement d'union nationale avec des représentants de toutes les tendances, y compris le Pathet-Lao.

Neua (« actuellement au pouvoir du Pathet Lao ») et Phong Saly — En ce qui concerne Savannakhet, il acceptait que le général Phoumi continuât de recevoir toutes sortes de fournitures à l'exclusion des armes et des munitions. Washington attendrait qu'une réponse écrite — promise — lui parvienne, avant de faire connaître sa position à Vientiane.

Entre-temps, le gouvernement américain s'employait à promouvoir la réunion à Luang Prabang, sous les auspices du Roi, d'une conférence groupant les chefs anticommunistes et le plus grand nombre possible de parlementaires.

Il attendait d'une telle conférence qu'elle décide, avec toutes les garanties constitutionnelles désirables, la formation d'un gouvernement d'union nationale dont le Pathet Lao serait exclu. Constitué de cette manière, le gouvernement serait assuré du concours unanime des chefs militaires. Il se trouverait dans une situation bien plus forte pour négocier avec le Pathet-Lao. Le mouvement subversif serait, du même coup, placé devant l'alternative d'un conflit immédiat — solution qui peut faire hésiter Hanoi, Pékin et Moscou — ou la poursuite des pourparlers.

Le sous-secrétaire d'État tenait enfin à dire que les États-Unis doivent tenir le plus grand compte des « craintes très vives » éprouvées à Bangkok et à Saigon devant la conjoncture laotienne. L'Amérique ne pouvait accepter la participation du Pathet-Lao au gouvernement laotien sans risquer de provoquer, dans les deux États voisins, des réactions dangereuses et dommageables à l'organisation du Sud-est asiatique.

M. Merchant voulait enfin nous assurer qu'il n'y avait qu'une politique américaine au Laos, les actions des divers services étant parfaitement coordonnées.

2. M. Parsons en est alors venu à exposer les faits les plus récents.

Une délégation parlementaire s'était rendue de Vientiane à Savannakhet. De retour dans la capitale, le 1er décembre, son chef, M. Somsanith, avait fait état d'un accord intervenu avec le général Phoumi pour la formation d'un gouvernement d'union nationale. Mais on ignorait encore à Washington si cette coalition devrait comprendre le Pathet-Lao. Un fait était clair : les protagonistes étaient convenus de provoquer une réunion de l'Assemblée nationale à Luang-Prabang. Les États-Unis espéraient que cette réunion aboutirait au résultat défini par M. Merchant.

3. J'ai aussitôt demandé à M. Merchant ce que serait l'attitude américaine dans le cas où il serait décidé à Luang Prabang — comme le laissaient d'ailleurs entendre les déclarations de M. Somsanith — d'inclure le Pathet-Lao dans la nouvelle équipe gouvernementale.

En particulier, que ferait Washington, si pareille formule devait recevoir l'agrément du Roi ?

Le sous-secrétaire d'État a fait une réponse embarrassée :

— Tout dépendrait de la formule proposée. Si le gouvernement était placé sous l'autorité d'un Premier ministre fort, et si le Pathet-Lao devait être représenté par des personnages de second plan, l'attitude des États-

Unis devrait être « soigneusement évaluée ». À l'heure actuelle, il ne pouvait encore envisager de changement sur une question de principe.

— L'opposition américaine serait totale dans le cas d'un ministère Souvanna Phouma comprenant le Pathet-Lao.

— D'une manière générale, les États-Unis entendaient continuer leur programme d'aide au Laos.

— La pensée du Roi reste impénétrable.

J'ai eu le sentiment que nos interlocuteurs fondaient de grands espoirs sur le Souverain, étant de toute évidence persuadés que le roi Savang n'investirait pas un cabinet comprenant le Pathet-Lao. Ils n'en ont cependant rien dit.

4. L'ambassadeur de Grande-Bretagne désirait savoir, à ce sujet, si les États-Unis avaient mesuré les conséquences d'une opposition irréductible de leur part à l'inclusion du Pathet-Lao dans le cabinet laotien. Des combats n'allaient-ils pas s'ensuivre ? Et, dans ce cas, ne fallait-il pas redouter le succès de la subversion ?

MM. Merchant et Parsons ont tour à tour répliqué en faisant état des progrès accomplis dans l'ordre militaire par les troupes sous le contrôle de Savannakhet. Leur moral était bien meilleur. Il en était de même pour leur équipement, les États-Unis ayant effectué des livraisons « abondantes ». Enfin, de nombreuses défections s'étaient récemment produites à leur avantage. La dernière en date était celle d'une fraction importante de la colonne qui avait quitté Vientiane dans le but apparent d'attaquer Luang Prabang.

5. J'ai contesté la valeur de cette information, en reprenant les faits exposés dans les télégrammes de M. Falaize. J'ai notamment marqué, en ce qui concerne les troupes faisant mouvement entre Vientiane et Luang Prabang, que nos renseignements indiquaient, tout au contraire, un ralliement récent au gouvernement de Vientiane. Enfin, à Phong Saly, le chef de secteur venait de se désolidariser du Comité de Savannakhet (cf. télégramme n° 1640 de M. Falaize) (1).

D'une manière générale, j'ai insisté à nouveau sur les dangers inhérents à une ingérence trop prononcée dans les décisions qui seraient prises à Luang Prabang : si le Pathet-Lao devait, sur décision royale, accéder au gouvernement, ne pourrait-on s'entendre entre Occidentaux pour tolérer une situation provisoire qui serait, de toute manière, remise en cause par la tenue d'élections générales ? Pareille attitude n'était-elle pas préférable à une opposition de principe dont la conséquence risquait bien d'être la guerre civile et l'intervention éventuelle de la R.D.V.N. ?

M. Merchant ne m'a pas répondu.

6. Les événements paraissant désormais devoir aller vite, il a été convenu qu'une seconde réunion tripartite pourrait avoir lieu aussitôt

(1) Le télégramme nos 1640-1646 du 28 novembre, non reproduit, concernait la reprise de la progression des troupes en direction de Luang-Prabang. L'ambassadeur pensait que la ville pourrait être ramenée sous le contrôle de Souvanna Phouma sans une grande bataille et qu'une attaque de Phoumi ne serait pas assurée du succès. Enfin, l'ambassadeur faisait état de l'émoi des Américains et des dispositions de Souvanna Phouma.

connu le sens exact de la déclaration faite aujourd'hui par M. Somsanith (« toutes » les tendances).

(Collection des télégrammes.)

249

COMPTE RENDU

Entretien entre le général de Gaulle et M. Gajewski ambassadeur de Pologne en France, à l'Élysée, le 18 novembre 1960

C.R. Très secret. *Paris, 1er décembre 1960.*

L'ambassadeur de Pologne indique tout d'abord qu'il a demandé à voir le Général pour le remercier des condoléances que celui-ci lui avait adressées à l'occasion de la mort de sa femme, et dont il a été profondément touché. Il ajoute que selon toute vraisemblance, sa mission à Paris sera maintenant de courte durée. Il doit en effet quitter Paris prochainement pour recevoir une autre affectation, vraisemblablement à Varsovie. M. Gajewski décrit avec émotion les regrets que cette éventualité lui inspire.

Passant ensuite à des questions plus générales, M. Gajewski évoque le problème des rapports de l'Est et de l'Ouest. Selon lui, il n'y a pas de raisons fondamentales de croire que l'U.R.S.S. et M. Khrouchtchev en particulier aient changé leur politique en ce qui concerne la coexistence pacifique et la détente. Il est au contraire convaincu, et c'est également l'avis de son gouvernement, qu'en dépit des difficultés survenues à la Conférence au sommet et depuis lors, la ligne générale reste la même qu'au printemps dernier. Naturellement, une telle politique rencontre toutes les faveurs de la Pologne; aussi bien est-ce avec un peu de mélancolie qu'elle a pris connaissance des déclarations faites par la France en faveur de l'Allemagne fédérale (1). Certes, ajoute M. Gajewski, le gouvernement polonais n'est pas fondamentalement hostile à cette dernière. Il pense, au contraire, que les griefs du passé doivent autant que possible être oubliés, dans l'esprit même de la coexistence pacifique et en vue de promouvoir de meilleurs rapports entre tous les peuples. Mais il n'en

(1) Nous ignorons à quelles déclarations précises il est ici fait allusion. S'agissait-il de la réponse qu'aurait donnée la France à une déclaration commune, le 10 octobre, de l'U.R.S.S., de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de la R.D.A., mettant en garde les gouvernements et les peuples contre la livraison d'armes atomiques à la Bundeswehr (*Année politique 1960,* p. 560) ?

reste pas moins qu'en Pologne, on reste animé vis-à-vis de l'Allemagne d'une méfiance certaine. Il souhaiterait donc que la France en marque également un peu plus à l'égard des tendances qui se font jour chez ses voisins.

Le général de Gaulle indique qu'il comprend les sentiments de la Pologne, mais qu'il ne pense pas pour autant que l'Allemagne constitue actuellement une menace pour la France. Sans doute, le peuple allemand est-il animé par un dynamisme parfois excessif. Mais on ne peut dire qu'il menace actuellement ses voisins, même s'il arrive à ses dirigeants de tenir des propos criticables, notamment en ce qui concerne les anciens territoires de l'Est. Quant à la politique de rapprochement que la France a entreprise avec l'Allemagne, elle vise à obtenir que l'Allemagne vive et agisse dans un cadre européen et, par conséquent, pacifique. Elle est donc, en fin de compte, dans l'intérêt de la Pologne, et même de l'U.R.S.S.

Le général de Gaulle ajoute que M. Sudreau, qui s'est rendu récemment en Pologne, a rapporté de son séjour là-bas une impression favorable. Il a été notamment frappé de l'activité générale du pays et aussi de l'atmosphère de relatif libéralisme qu'il y a trouvée, en particulier dans le comportement de la population.

M. Gajewski reconnaît que de grands changements se sont produits en Pologne depuis quelques années et il s'en félicite. Il note qu'il a observé une évolution analogue lors du récent séjour qu'il a effectué en Géorgie en qualité de touriste, ainsi qu'à Moscou et dans d'autres villes de l'U.R.S.S. Partout, il a été frappé par la différence entre l'atmosphère qui règne aujourd'hui en U.R.S.S. et celle qui existait autrefois. Il est convaincu que ce pays évolue en profondeur et qu'il ne pourra plus désormais revenir en arrière.

Le général de Gaulle ne s'en montre pas surpris. Il pense que les grandes proclamations idéologiques sur le caractère à tout jamais inconciliable des régimes seront de plus en plus dépassées dans les faits. Elles ne constitueront donc pas dans l'avenir un critère décisif pour les rapports entre les peuples européens et même, plus généralement, entre les peuples de race blanche. Les uns et les autres ont fait le tour de bien des choses. Un jour viendra où les différences de régimes leur apparaîtront comme secondaires par rapport à des préoccupations plus fondamentales. De toute manière, leur destin est aujourd'hui soumis, pour les uns et pour les autres, aux exigences que détermine la progression irrésistible du machinisme. Il est inévitable que de cette donnée commune découle également un rapprochement dans d'autres domaines qui peut, en fin de compte, s'avérer salutaire pour le maintien de la paix.

(Cabinet du Ministre — Secrétariat général.)

250

Note de la Direction des Affaires culturelles et techniques

(Service de l'Enseignement et des Œuvres)

Coopération culturelle dans l'Europe des Six

N.[1] *Paris, 1er décembre 1960.*

L'organisation de la coopération culturelle dans le cadre de l'Europe des Six pourrait être confiée à un Conseil intergouvernemental dont les tâches seraient les suivantes :

1. Établir un programme européen de recherches scientifiques. Dans de nombreux domaines, la recherche moderne exige des ressources financières, et surtout des moyens en hommes qui dépassent le cadre de chacun des six pays. Le plan européen de recherches devrait définir d'abord les domaines prioritaires et coordonner les programmes nationaux dans chacun de ces domaines.

2. Regrouper, dans le cadre de ce plan, les différents Instituts de recherches des six pays, en leur conférant un caractère européen et en leur accordant les moyens financiers supplémentaires dont ils ont besoin; susciter, d'autre part, la création d'instituts européens nouveaux dans les domaines privilégiés. Le contrôle de ce réseau d'instituts serait confié à un Conseil européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, placé sous l'autorité de l'organe ministériel.

3. Dans le domaine de la scolarisation à tous les niveaux, confronter et coordonner les réformes de l'enseignement et les plans de formation rapide de maîtres et de professeurs compétents, en tenant compte non seulement des besoins considérables des six pays, mais de la nécessité d'aider les pays sous-développés qui font appel à l'Europe.

4. Organiser l'échange des étudiants entre les différentes Universités européennes. Cet échange, conçu sur un large plan, suppose un système d'équivalence des diplômes et d'équivalence des périodes d'études, qui lui-même exige une harmonisation des programmes de l'enseignement supérieur dans les six pays. Les nombreux efforts tentés dans cette voie ont échoué jusqu'à présent et ne pourraient aboutir que si le problème était repris par un organe ministériel avec un mandat précis des six gouvernements. La mise en œuvre de cette politique supposera, le moment venu, la création d'un fonds européen de bourses d'études.

5. Permettre une mobilité des principaux professeurs de l'enseignement supérieur, de manière qu'ils puissent donner alternativement leurs

[1] Rédigée par M. Philippe Rebeyrol, chef du service de l'Enseignement et des Œuvres, ainsi que le document annexe.

enseignements dans les grandes Universités d'Europe, sans abandonner pour autant leur rattachement à leur Université-mère.

6. Éventuellement poursuivre l'étude du projet d'Université européenne de Florence, mais en l'intégrant dans le programme d'ensemble ci-dessus défini, et en lui confiant, en particulier, des tâches précises dans le plan européen de recherches scientifiques.

7. Étudier une coordination de l'action culturelle des six pays dans les autres pays du monde.

Certaines de ces idées ont fait l'objet d'études dans les réunions du « Comité intérimaire », dont les travaux sont résumés dans la note jointe [1].

ANNEXE

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES ET TECHNIQUES

(SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT ET DES ŒUVRES)

Projets de coopération universitaire européenne

N. *Paris, 1er décembre 1960.*

I. Après la conférence de Messine, en 1956 [2], au cours de laquelle avait été envisagée, sans engagement définitif des gouverenements, la création d'une « Université européenne », le traité d'Euratom prévoyait, à son article 9, la mise sur pied d'un Centre de recherches nucléaires et d'une « Institution de niveau universitaire ». Les Conseils des ministres de la C.E.E. et de la C.E.E.A., réunis le 27 mai 1958, donnaient à cet article l'interprétation extensive selon laquelle il appartenait à la Commission de l'Euratom d'étudier un projet de fondation d'une université destinée à des enseignements et à des recherches dépassant largement le domaine des sciences nucléaires, pour s'étendre aux disciplines scientifiques, littéraires, sociologiques, qui sont normalement de la compétence d'une université de type classique. La résolution approuvée le 27 mai 1958 par les Conseils parle d'une « institution autonome et permanente pour l'enseignement et la recherche », réunissant des étudiants et des professeurs venant principalement des pays de la Communauté.

Un groupe de travail fut constitué pour l'étude de ce projet. Dès les premières réunions, au mois de juin 1958, les délégués français font des réserves sur l'interprétation de l'article 9 du traité d'Euratom. Selon nos vues, les débats de la conférence de Messine ne sauraient être pris en considération pour fixer la portée de ce traité et de cet article, et celui-ci, dans un document diplomatique qui traite exclusivement de la coopération européenne en matière atomique, ne pourrait impliquer la création d'une université à compétences générales que s'il le disait expressément. Or, il se borne, après un premier

(1) Ci-après reproduite en annexe.

(2) La conférence de Messine est en fait de juin 1955 : *D.D.F.,* 1955-I, n° 332. En mai 1958, le projet de création d'Université européenne avait été relancé par les Allemands. Lors d'une session restreinte du Conseil des ministres de la C.E.E., le secrétaire d'État ouest-allemand Müller-Armack rappelait que c'était à la conférence de Messine que la création d'une telle Université, qui dispenserait un enseignement destiné non seulement aux étudiants des sciences nucléaires, mais aussi à ceux d'autres disciplines, avait été envisagée (Dépêche de Bruxelles n° 53/EU du 23 mai 1958, non retenue). Le 20 mai 1958, le Conseil des ministres et les Commissions de l'Euratom et de la CEE constituaient un groupe de travail chargé d'examiner les problèmes que poserait la création d'une institution universitaire européenne.

paragraphe consacré à l'enseignement et à la recherche nucléaires, à prévoir « la création d'une institution de niveau universitaire », sans que rien n'indique que cette institution doive toucher à d'autres domaines.

Cette position répond, sur le point particulier de l'Université européenne, à la doctrine d'ensemble fixée à ce moment par le gouvernement français, d'après laquelle les traités instituant les Communautés européennes ne sauraient être utilisés, sans de nouvelles conventions entre les Six, pour ouvrir de nouveaux domaines à la politique d'intégration européenne.

Les délégués français au groupe de travail sont donc prêts, conformément à la résolution du 27 mai 1958, à étudier un projet d'Université européenne, mais réservent entièrement la position du gouvernement sur le principe même de cette création et sur sa justification juridique.

II. Au cours de ses travaux, qui ont duré jusqu'au mois d'octobre 1959, le groupe de travail a élaboré un projet qui apparaissait comme restreint par rapport aux thèses ambitieuses soutenues par les délégations allemande et italienne. Seuls seraient créés, dans un premier stade, un « Conseil européen pour l'enseignement supérieur et la recherche » ainsi qu'un « premier établissement d'enseignement supérieur », limité dans ses effectifs et dans ses programmes.

Saisis de ces projets, les Conseils des ministres des Communautés, dans leurs réunions du 25 juillet 1959 et du 13 octobre 1959, chargèrent un « Comité intérimaire » de les étudier. Le mandat de ce Comité intérimaire ne comportait aucune décision et ne faisait aucune référence ni à l'article 9 du traité d'Euratom, ni au traité du Marché commun.

III. Le Comité intérimaire constitua à son tour trois nouveaux groupes de travail, A, B et C, sur l'Université européenne, les Instituts européens et la coopération entre universités nationales.

L'ensemble des organismes prévus par le Comité intérimaire se trouve placé sous le contrôle du « Conseil européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ».

Composé de 20 membres (4 pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 2 pour la Belgique et les Pays-Bas, 1 pour le Luxembourg, plus les présidents des Commissions de l'Euratom, du Marché commun et de la Haute Autorité de la C.E.C.A.), ce Conseil européen se réunirait au moins trois fois par an et disposerait d'un secrétariat permanent dont le lieu n'a pas été fixé. Il relèverait du Conseil des ministres, auquel il soumettrait un projet de budget et à qui il ferait rapport annuellement.

A. *Université européenne.*

Les dispositions prévues apportent au « premier établissement européen d'enseignement universitaire » les limitations suivantes. *Ses enseignements et ses recherches* ne pourront porter que :

— sur les « domaines présentant un intérêt particulier en fonction de la construction européenne et dans lesquels une collaboration étroite, notamment entre les six pays, aurait une importance scientifique certaine »,

— dans ces limites, sur les matières qui ne sont pas étudiées normalement dans les universités nationales.

Le niveau des études sera le niveau très élevé auquel peuvent accéder les étudiants en mesure de participer à des travaux de recherche, c'est-à-dire ayant déjà accompli trois ou quatre ans d'études supérieures, sauf exceptions exigées par tel régime d'enseignement ou telle discipline.

L'Université européenne ne pourra conférer, après des études qui dureront deux ans, que le grade de docteur, à l'exclusion de tout autre diplôme. Enfin, le nombre des professeurs et des étudiants est limité au départ.

— *Acte de fondation.* Le « premier établissement » serait créé par le moyen d'une convention nouvelle entre les six États et non plus par une décision des Communautés fondée sur les traités. Il est à noter qu'à ce jour la délégation allemande maintient son opposition à cette formule, sa Constitution l'obligeant à recueillir en ce cas l'avis du Bundesrat dont les membres représentants des Länder sont opposés comme beaucoup d'universitaires au principe de l'Université européenne. Il n'est pas impossible cependant

que le gouvernement allemand ne trouve un procédé pour s'associer à la création de l'Université sans se référer aux traités européens. Il a manifesté, en effet, la volonté de faire aboutir ce projet, auquel le gouvernement italien tient beaucoup.

Règles institutionnelles. Sans préjudice des objections, l'Université dépendrait :

— d'un organe ministériel groupant les représentants des six gouvernements, et non des Conseils des ministres des Communautés, pour les questions les plus importantes (budget, siège, création de nouveaux départements, adhésion d'autres pays, nomination du recteur, etc.); soit avec vote à l'unanimité dans certains cas, soit avec vote qualifié dans d'autres.

— du « Conseil européen de l'enseignement supérieur et de la recherche » qui examinerait les projets de budget de l'Université européenne et les transmettrait au Conseil des ministres. Il déciderait de la création de nouveaux départements dans cette Université.

— des instances de l'Université elle-même (Collège des professeurs, Conseil d'administration).

Deux questions que ne peuvent entièrement prévoir les dispositions statutaires sont, pour nous, essentielles; elles sont d'ailleurs liées entre elles. Il s'agit de l'accession d'autres pays à l'Université européenne, et de la position de la langue française. S'il était impossible, parce que contraire à la tradition universitaire elle-même, de clore complètement et par avance l'Université à d'autres pays, toutes mesures sont prévues pour qu'ils ne puissent s'y associer qu'avec l'accord unanime des Six; nous serons ainsi maîtres, en ayant les moyens d'exclure les pays de langue anglaise ou plutôt de limiter leur participation, de conserver à la langue française la place prééminente qui, selon toutes probabilités, sera la sienne à l'Université européenne, comme elle l'est, en règle générale, dans les instances de l'Europe des Six.

B. *Instituts européens.*

Ce projet proposé au sein de la délégation française par M. Gaston Berger, directeur de l'Enseignement supérieur, recueille aujourd'hui le plein accord des six gouvernements et de leurs Universités. Il prévoit que pourront recevoir le statut d'institut européen des instituts nationaux spécialisés, existant ou à créer, dont les moyens d'enseignement et de recherche devront comporter les facilités linguistiques suffisantes pour être utilisés par les professeurs, les chercheurs et les étudiants des six pays.

Une certaine participation des États membres pourra compléter le financement des instituts, qui demeurera cependant, pour la plus grande part, d'origine nationale. Les instituts européens seront placés, pour les questions relatives à l'application de leur statut européen, sous l'autorité des mêmes instances que le « premier établissement » : organe ministériel, Conseil européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

C. *Coopération entre Universités nationales.*

Le Conseil européen de l'enseignement supérieur et de la recherche s'efforcera de favoriser l'harmonisation des programmes, les équivalences des diplômes, les échanges d'étudiants et de professeurs.

L'ensemble de ces projets fut évoqué par le Ministre au Conseil de Cabinet du 13 juin 1960.

Sur sa proposition, un accord de principe a été donné à la création d'un organisme de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche entre les six pays de la Communauté économique européenne; il est prévu toutefois que ce projet, notamment en ce qui concerne la création d'un établissement nouveau, fera l'objet d'un nouvel examen. Il n'a pas été envisagé de participation financière du gouvernement français pour l'année 1961.

(Europe 1956-1960. Questions internationales n° 169, f°s 263-264, 258-262.)

251

M. du Gardier, Ambassadeur de France à La Havane,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 473/AM. *La Havane, 1er décembre 1960.*

Après la mise en vigueur, en octobre dernier, de la loi urbaine [1], il était logique de s'attendre à ce que l'activité réformatrice du gouvernement révolutionnaire cubain marquât un temps d'arrêt.

Ainsi que l'avait proclamé le Dr Fidel Castro le 15 octobre, tous les objectifs essentiels de la Révolution étaient, en effet, désormais atteints — sans doute même plus vite et plus complètement que les planificateurs ne l'espéraient — et il n'était pas inutile de se recueillir quelque peu avant de passer à la « phase constructive » de l'économie et de l'organisation sociales.

Il est de fait que, depuis la fin d'octobre, les discours de principe sont devenus plus rares. M. Roa lui-même paraissait à court d'injures tandis que le Dr Ernesto « Che » Guevara semblait à court de projets et, peut-être même, d'argent. Le Premier ministre, dans ses comparutions périodiques devant la télévision, se répétait plus que jamais et donnait l'impression, lui aussi, d'être à court, sinon de paroles, du moins d'idées nouvelles. Quant à Raúl Castro, l'on n'entendait plus parler de lui et le bruit courait même qu'il était sans doute blessé ou prisonnier de quelque groupe rebelle.

La manifestation du 27 novembre sur les marches de l'Université, au cours de laquelle le chef du gouvernement a attaqué violemment, en même temps que les « impérialistes yankees », la hiérarchie catholique cubaine, a bien paru relancer l'ère des bouleversements, mais il n'y a là, sans doute, qu'une suite indirecte de la réforme universitaire ou, peut-être, l'aurore d'une campagne à longue échéance et à longue portée contre la religion.

*
**

Cette période d'accalmie relative dans le processus révolutionnaire nous donne, ici, une occasion assez exceptionnelle de faire le point de la situation : jusqu'à présent en effet, le rythme précipité et quelque peu désordonné des décisions gouvernementales sensationnelles ne permettait pas pratiquement de jeter le moindre regard en arrière.

Pour beaucoup de Cubains, comme pour les étrangers résidant en permanence dans l'île, cette révolution aura marqué non seulement la

[1] En date du 15 octobre, elle prévoyait la construction par l'État de maisons d'habitation qu'il louerait en fonction du salaire du locataire.

fin d'une époque mais même, peut-on dire, la fin d'une civilisation : en même temps que le régime économique du pays, tous les principes, toutes les valeurs, toutes les bases de l'éducation occidentale classique ont été diamétralement renversées depuis 1959 et ce, irrémédiablement, semble-t-il. Il n'y a pratiquement plus de propriété privée, il n'y a plus d'industries appartenant à des particuliers ou à des sociétés, tout le commerce d'importation et d'exportation est monopolisé par l'État ainsi d'ailleurs que l'essentiel du commerce de détail. Bien entendu, depuis déjà plus d'un an, maintenant, il n'y a plus de propriété agricole appréciable puisque la réforme agraire a été le premier objectif des fidélistes à leur arrivée au pouvoir et qu'elle a été réalisée sans aucun ménagement de façon à éliminer aussi complètement que possible toute exploitation privée des terres. Les banques privées ont également disparu et, par voie de conséquence, les comptes individuels et les dépôts de tous les Cubains sont à la disposition de l'État. Comme il n'y a pas de bourse à La Havane et que les habitants de ce pays n'avaient pas l'habitude de placer leur argent en actions ou en obligations mais bien en terrains, en immeubles ou en hypothèques, la loi urbaine succédant à la loi agraire les a tous pratiquement ruinés. Maintenant, l'enrégimentation de plus en plus étendue de tous les corps de métier dans les milices — enrégimentation à l'origine volontaire mais qui, aujourd'hui, par des pressions plus ou moins subtiles, devient en fait obligatoire — fait craindre aux parents de jeunes gens de treize à vingt-cinq ans que leurs enfants ne soient, à leur tour, pris dans ces organisations où l'endoctrinement est au moins aussi intense que l'entraînement militaire.

L'exode.

Incapables de vivre dans une telle atmosphère et avec des moyens aussi limités, les ex-grands capitalistes, les ex-grands propriétaires fonciers, les industriels, les présidents de sociétés commerciales ont été les premiers à prendre le chemin de Miami ou de New York où, d'ailleurs, la plupart d'entre eux avaient des comptes bancaires confortables. Vinrent ensuite, au printemps dernier, les administrateurs et gérants de sociétés « intervenues », les grands avocats, les grands médecins puis, au cours de l'été, les ingénieurs, les techniciens, les employés supérieurs des banques et des agences commerciales; maintenant, c'est le tour de beaucoup de petits techniciens et artisans — restaurateurs, coiffeurs, maîtres d'hôtels, chefs de rayon de grands magasins, petits ingénieurs, contremaîtres — et même ouvriers spécialisés qui, dépendant à un degré quelconque de l'industrie touristique et du système capitaliste, ne trouvent plus de travail rémunérateur ici.

Au total, il y a plus de 160.000 Cubains qui ont quitté définitivement l'île, depuis un an, sans compter d'innombrables étrangers résidant normalement ici et dont la très grande majorité se trouve maintenant à l'extérieur du pays.

Depuis plusieurs mois, l'aérodrome de La Havane donne un spectacle assez lamentable : des files interminables de passagers accompagnés de bagages hétéroclites, de cages d'animaux, de voitures d'enfants, de balu-

chons informes et étranges, traînent interminablement devant les comptoirs des compagnies aériennes puis vont se répandre dans des salles d'attente où, pendant des heures, cette foule apeurée, muette, anxieuse souhaite le départ — toujours problématique et en tout cas régulièrement retardé de plusieurs heures — de l'avion libérateur, tout en craignant à chaque instant un rappel de la police politique — ici, la « direction de l'Intelligence de l'armée rebelle », *D.I.E.R.* — qui prélève méthodiquement de 5 à 10 aspirants émigrés par vol, pour les faire passer à une fouille dont beaucoup ne reviennent pas et dont ceux qui reviennent paraissent en fort piteux état.

Il m'a été donné d'assister moi-même, au port, à l'embarquement des passagers du dernier *ferry* qui assurait trois fois par semaine jusqu'à la fin d'octobre le service entre Key-West et La Havane : il y avait là un désordre indescriptible, des bagages encore plus extravagants, volumineux et informes qu'ils ne l'étaient à l'aéroport, une surveillance policière plus lourde que jamais; au bout de cinq heures d'attente, les enfants sales et pleurant, les femmes fatiguées et défaites, les hommes énervés, se contenant à grand-peine durant les multiples contrôles, donnaient une impression de campement de romanichels en détresse. L'arrivée dans la nuit suivante à Key-West par une pluie battante à bord de ce grand bateau ingrat aux parois, planchers et plafonds de tôle grise rivetée était peut-être encore plus misérable : nous avions l'impression, quelques-uns de mes collègues étrangers et moi-même qui avions voulu faire ce dernier voyage, de nous trouver au milieu d'un convoi de réfugiés d'un camp de concentration d'Europe centrale.

Atmosphère de La Havane. — Les ex-possédants.

Bien entendu, il reste encore à Cuba pas mal de techniciens et même de professeurs, de médecins, d'avocats et d'ingénieurs qui n'ont pas voulu quitter leur pays soit parce qu'ils tiennent aux derniers biens qu'on leur a laissés, soit parce qu'ils espèrent encore vaguement que le gouvernement révolutionnaire modifiera sa politique à leur égard, soit encore parce qu'ils pensent pouvoir être employés de façon relativement rémunératrice par une des administrations d'État qui ont remplacé les entreprises privées. Il reste même, de ci, de là, quelques ex-capitalistes et quelques rentiers qui, trop âgés ou trop lassés pour partir, essaient de subsister sur le peu qui leur reste. Ces derniers éléments des classes dirigeantes d'antan ont trouvé dans l'atmosphère de persécution qui les entoure toujours une élégance presque aristocratique de « ci-devants » qu'ils n'avaient certes pas du temps de leur splendeur; leur ancienne ostentation est devenue de la dignité blessée, leur richesse passée leur confère une importance nouvelle qui, dans le danger, prend une qualité étonnante, la crainte des espions enfin les contraint à une discrétion de bon aloi assez imprévue ici mais qui ne manque pas de classe...

Pendant ce temps, de longues files de candidats au voyage s'étirent encore pendant des heures devant la porte des services administratifs de l'ambassade des États-Unis, avec pliants et paniers-repas qui leur permettent de passer les heures et quelquefois les jours nécessaires à

l'obtention d'un visa pour la nouvelle terre promise [1]. D'autres, plus ou moins engagés dans la politique, disparaissent tour à tour, soit avec l'aide des ambassades latino-américaines — toutes remplies actuellement d'asilés en instance de départ — et il ne s'agit plus désormais de « batistiens », de sénateurs ou de députés d'ancien régime, mais bien de révolutionnaires intégraux, souvent même compagnons ou collaborateurs de la première heure du Dr Fidel Castro et de son gouvernement. C'est ainsi que deux secrétaires de premier plan du Dr Dorticos, président de la République, ont disparu le mois dernier tandis que le président du Tribunal suprême, le Dr Emilio Menendez, s'est asilé, le 15 novembre, à l'ambassade d'Argentine, immédiatement après avoir donné sa démission, en même temps que le président du Tribunal des garanties constitutionnelles, le Dr José Marello Romero, installé, lui, le même jour, à l'ambassade du Honduras en attendant des permis de sortie problématiques que demandent pour eux leurs hôtes involontaires.

Certains, enfin, tels que David Salvador, ancien secrétaire général de la C.T.C., considéré l'été dernier encore comme un extrémiste au moins paracommuniste, ont cherché à s'enfuir par mer et ont été, pour la plupart, repris, emprisonnés et accusés soit de malversation, soit de trahison.

La classe ouvrière.

Dans les clubs réquisitionnés, dans les plages populaires récemment construites à grands frais, les « nouveaux messieurs » et leurs compagnes ne paraissent pourtant pas encore très à l'aise : eux aussi semblent se méfier les uns des autres, n'usent que fort discrètement des terrains de sport mis à leur disposition et semblent préférer s'aligner, sagement et timidement, dans les sièges qu'on leur a attribués, le long de bâtiments dont ils ne savent trop que faire ou dont les aménagements, encore trop luxueux, leur paraissent suspects. Il n'y a, curieusement, aucune allégresse parmi ces foules connues autrefois pour leur gaieté.

Des manifestations sporadiques de mécontentement de certaines catégories de travailleurs nous sont d'ailleurs constamment signalées. C'est ainsi qu'au début de novembre, les conducteurs d'autobus ont saccagé la salle de conférence de la Confédération des travailleurs cubains, y faisant plusieurs milliers de pesos de dégâts, après qu'on ait prétendu leur imposer un nouveau prélévement — supposé volontaire — sur leurs salaires à l'occasion de la « semaine de la vache ». Les ouvriers de la Compagnie nationalisée d'électricité ont également témoigné bruyamment leur désaccord avec leurs leaders pour des motifs sensiblement identiques quelques jours plus tard. Il en a été de même récemment dans une coopérative agricole de la province de Pinar del Rio dont le secrétaire a failli se faire écharper par les paysans — et n'a été sauvé que de justesse par l'arrivée de la police — lorsqu'il a voulu payer la majeure

[1] *Note du document :* D'après l'ambassade des États-Unis, il y aurait encore ici en ce moment 180.000 candidats à l'exil volontaire.

partie des salaires, non en argent mais en « bons d'achat » de l'I.N.R.A. (Institut national de la réforme agraire).

Bien qu'il ne s'agisse là, comme je l'ai dit plus haut, que de réactions isolées de groupes limités et que la grande majorité des « humbles » ou des « prolétaires » paraisse encore toute prête à suivre le gouvernement dans toutes ses aventures, ces mouvements de mauvaise humeur de certains éléments de la classe ouvrière correspondent tout de même à un malaise profond, dû à des causes essentiellement matérielles : en effet, les salaires n'ont pas été appréciablement augmentés en numéraire depuis l'installation du gouvernement révolutionnaire alors que le peso a perdu, même sur le marché local, une très grande part de son pouvoir d'achat d'avant 1959, tant en raison des acquisitions massives d'armements effectuées ces derniers mois qu'à cause des manipulations financières du gouvernement et des nouvelles quantités de billets — plus de 300 millions — mis en circulation par la Banque nationale; en outre, des prélèvements constants, allant jusqu'à 17 % du montant des feuilles de paye, sont effectués, chaque semaine ou chaque mois, sur les gains des ouvriers sous prétexte de contributions « volontaires » à l'industrialisation du pays, à la défense nationale, à la reconstitution du cheptel ou à d'autres œuvres prétendues urgentes et essentielles; enfin, dans les coopératives agricoles notamment, une grande part des salaires est réglée — ainsi que je viens de le signaler — en « bons d'achat » de l'I.N.R.A. dont les possibilités d'emploi sont très limitées.

Dans de telles conditions, il est facile de comprendre que les « travailleurs de base » commencent à trouver un peu sévère le régime matériel qui leur est imposé par la Révolution.

Pendant que ce malaise s'étend, le contrôle du gouvernement sur les masses devient pourtant plus intense : la surveillance de la police politique se fait chaque jour plus étroite, des « responsables » de quartier, de blocs d'habitation, de coopératives, d'usines ou d'ateliers sont chargés de surveiller leurs camarades et la délation est devenue une vertu et même un devoir national. À de rares exceptions près — celles que j'ai signalées plus haut par exemple — les ouvriers agricoles ou industriels n'osent donc plus même se plaindre en public et témoignent d'une unanimité touchante chaque fois qu'il est fait appel à leur patriotisme ou à leur esprit de solidarité.

Une chape de plomb est tombée sur Cuba et paraît désormais trop lourde pour que même les « héros » et les « purs » puissent s'en débarrasser.

Manifestations officielles populaires.

Il est vrai que, pour distraire le peuple, il y a toujours d'innombrables manifestations officielles publiques où l'on peut exprimer, en cadence et selon des rythmes et formules étudiés à l'avance, l'enthousiasme spontané que l'on éprouve pour les bienfaits du régime et pour la liberté officielle dont bénéficie désormais l'ensemble de la population.

En l'absence d'autres activités sociales, il est certain que beaucoup parmi les « humbles » sont satisfaits de se voir ainsi mis à l'honneur et invités à participer officiellement aux décisions prises par le gouvernement.

Depuis quelques semaines cependant, les observateurs étrangers les moins partiaux ont le sentiment que l'enthousiasme des foules s'est beaucoup atténué : pour rassembler une « masse » appréciable devant les tribunes officielles, il faut désormais faire battre le rappel pendant plusieurs jours ou plusieurs heures par toutes les radios et télévisions d'État, dans toutes les salles de spectacles comme dans les usines, magasins, syndicats et coopératives agricoles. Les rassemblements, enfin effectués, sont constitués, en très grande partie, par des miliciens en uniforme, des choristes universitaires, des groupes professionnels fortement encadrés et des enfants des écoles amenés d'office par leurs maîtres. On aperçoit maintenant clairement dans ces foules les « zones stratégiques » où se trouvent les meneurs de jeux et leurs équipes d'applaudisseurs professionnels. Les réactions de la foule sont désormais inspirées, conduites et prolongées par des chefs d'orchestre bien visibles placés de loin en loin qui cadencent et rythment les ovations, slogans, incantations nécessaires au bon fonctionnement de ces interminables « assises du peuple ».

Sans doute cet état de choses satisfait-il quand même la partie la plus pauvre de la population malgré la lassitude apparente qui se fait jour maintenant parmi elle. Le Cubain est, en effet, généralement patient, prudent avec les puissants du jour, admirateur des belles envolées oratoires et toujours prêt à croire ce dont l'assurent les grands tribuns. L'enthousiasme de base paraît pourtant bien usé maintenant.

Relations internationales.

Pendant que le « peuple » se repose ainsi quelque peu des victoires indéniables qu'il a remportées sur la « réaction », le gouvernement, lui, ne chôme toujours pas, bien qu'il n'ait plus guère de grands bouleversements à effectuer ou de grandes réformes à mener.

En attendant le triomphe universel du marxisme et la prospérité qui doit nécessairement en découler, le Cabinet est fort occupé à recevoir d'innombrables délégations étrangères venant d'Afrique, d'Asie ou d'Europe orientale qui toutes ont un lien étroit et évident avec le régime de Moscou. Les ambassades des Soviets, de Tchécoslovaquie, de Pologne sont désormais fort bien installées et leurs états-majors prennent part aux manifestations populaires autour du gouvernement, tandis que les ambassades occidentales ne sont plus conviées qu'aux réceptions strictement protocolaires. Il semble même que l'on ait quelque peu laissé à l'écart, en l'occurrence, les grands amis de l'an dernier qu'étaient les ambassadeurs de la République arabe [unie] et de Yougoslavie. Dans les réceptions officielles, ces deux derniers se rapprochent maintenant des groupes occidentaux qu'ils paraissaient mépriser il y a six mois, pendant que les membres du gouvernement s'entretiennent à voix basse avec les

représentants des démocraties populaires ou les nouveaux chefs de l'Afrique noire. Il n'est pas sans intérêt de signaler à ce propos que si la République démocratique allemande n'est pas encore officiellement représentée, la mission — soi-disant économique — de Pankow est installée dans une fort belle maison réquisitionnée et reçue par les autorités au même titre que les ambassades orientales. Les délégués du « gouvernement provisoire de la République algérienne » sont, depuis quelques jours, l'objet d'égards semblables et ont même été reçus, me dit-on, par le président de la République en présence du ministre des Affaires étrangères et du chef du Protocole selon un cérémonial sensiblement identique à celui qui est réservé normalement aux chefs de missions diplomatiques officielles.

*
**

S'il y a une pause apparente dans l'action réformatrice du gouvernement révolutionnaire et si, d'un autre côté, le public peut paraître un peu lassé et sans grand enthousiasme, il serait, à mon sens, fort inexact d'en déduire que la révolution cubaine a atteint son apogée et qu'elle va nécessairement s'embourgeoiser ou normaliser ses relations extérieures avec les États-Unis ou les puissances occidentales.

Sans doute les Russes ont-ils conseillé une certaine modération à l'équipe de La Havane quand ce ne serait que pour ne pas provoquer, en ce moment, une crise violente pouvant mener jusqu'à une guerre internationale [1] : certains entretiens que j'ai eus tant avec l'ambassadeur de l'U.R.S.S., M. Kudriavtsev, qu'avec son premier conseiller me donnent en effet à penser que Moscou ne désire pas actuellement une rupture totale entre La Havane et Washington et souhaiterait même vivement que les puissances occidentales continuent à ravitailler partiellement Cuba pour que les républiques démocratiques ne soient pas seules à assumer cette charge, très lourde — quand ce ne serait que du point de vue des transports — pour des pays situés sur les côtes de la Méditerranée orientale ou de la Baltique.

Sur le plan strictement politique, il semble aussi que le Kremlin veuille conserver longtemps encore à Cuba sa *nuisance value* et il est évident que, pour cela, il faut éviter aussi tout éclat violent pouvant mener à une rupture définitive avec les États-Unis.

Il n'en demeure pas moins que le recrutement, l'armement et l'entraînement des milices se poursuivent à un rythme accéléré, que de considérables dépôts d'armes, de tous calibres, se constituent et s'accroissent chaque jour, que la propagande dans les républiques sœurs n'est ni

[1] *Note du document.* À ce propos, il m'a été tout récemment signalé, de très bonne source, que le *brain-trust* du Kremlin serait fort mécontent du gouvernement cubain qui, par excès de précipitation et de zèle, aurait compromis les plans soigneusement établis pour l'Amérique latine selon lesquels le nationalisme aurait encore dû avoir officiellement le pas sur le communisme, voire le socialisme, jusqu'en 1965, au moins.

interrompue ni même ralentie, bien au contraire (1), que l'université est désormais muselée et que le Dr Fidel Castro se pose de plus en plus en « protecteur » de l'Amérique latine tout entière et même de l'ensemble des pays dits « sous-développés ». Ses partisans affirment même, à toute occasion, que les ouvriers et paysans de l'Europe occidentale, comme les Noirs du Sud des États-Unis, le considèrent tous comme leur guide spirituel.

Il faut donc s'attendre à de nouveaux développements de l'action cubaine sur le continent américain et même à une nouvelle évolution interne vers une « dictature du prolétariat » encore plus accentuée qu'elle ne l'est en ce moment, évolution qui paraît, désormais, largement amorcée par la campagne lancée récemment contre l'Église catholique, sa hiérarchie, ses universités et ses collèges aussi bien que par le nivellement en cours de tous les éléments restants des classes moyennes, qualifiées maintenant de « semi-privilégiées » : hors le gouvernement et les leaders ouvriers ou paysans qu'il désigne, il semble que l'on ait décidé de ne tolérer, désormais, chez les Cubains, aucune personnalité, aucune individualité, aucune originalité familiale ou professionnelle ni aucune formation intellectuelle qui ne soit d'État et strictement révolutionnaire.

C'est sans doute là ce que veulent exprimer les nouvelles autorités quand elles font inscrire sur le fronton des édifices publics en lettres gigantesques : « Cuba, territoire libre d'Amérique » (2).

(Amérique 1952-1963. Cuba n° 32, fos 277-294.)

252

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3632 à 3646 (3) *Londres, 2 décembre 1960.*

(*Reçu :* 16 h. 40.)

Je me réfère à mon télégramme nos 3524 à 3528 (4)

(1) *Note du document.* Deux leaders étudiants cubains viennent de se faire arrêter puis expulser au Venezuela pour ces motifs et il paraît désormais certain que l'Amérique centrale, au moins, est inondée de propagande et de propagandistes bien entraînés soit cubains soit nationaux, dont le « programme » a été mis au point par le Congrès des jeunesses d'Amérique latine qui s'est tenu à La Havane en juillet dernier.

(2) Annotations manuscrites portées en tête du document : *M. Spitalier. Quelle diffusion pourrait-on donner à cette très intéressante dépêche ? — Générale : fait.*

(3) Ce télégramme a été communiqué à la direction des Finances extérieures du ministère des Finances et des Affaires économiques. Il a été également diffusé à la D.R.E.E. (direction des Relations économiques extérieures audit ministère) ainsi qu'aux ambassades près des États membres du Marché commun.

(4) Numérotation erronée. Il s'agit en réalité du télégramme nos 3624 à 3628 du 30 novembre, analysé ci-dessus, p. 666, note 4.

Mes collaborateurs ont recueilli auprès du Foreign Office et de l'ambassade d'Allemagne des indications sur la partie technique des entretiens d'experts anglo-allemands qui se sont déroulés à Londres les 28 et 29 novembre.

En dépit du réel souci manifesté par leurs interlocuteurs de les renseigner aussi exactement que possible, mes collaborateurs ont remarqué que l'examen des problèmes abordés au cours de ces entretiens a laissé dans l'esprit des deux partenaires quelque imprécision et même quelque confusion sur le caractère et la forme des solutions envisagées.

Sous cette réserve, il se dégage les principaux points suivants :

1. Ce sont les Allemands qui se sont montrés les plus imaginatifs, alors que les Anglais se tenaient sur une prudente réserve, tout en ne paraissant pas douter qu'une solution acceptée par eux serait entérinée par leurs partenaires de la zone à Sept; sir Roderick Barclay est apparu aux Allemands comme un diplomate courtois mais incompétent sur les difficultés concrètes et plus comme un personnage chargé de tenir la jambe que de parler sérieusement. L'attitude de la délégation britannique au surplus ne témoignait guère, aux dires de l'ambassade d'Allemagne, de la « volonté politique » d'aboutir, qui est si constamment revendiquée dans les discours officiels des porte-parole du gouvernement britannique.

2. La méthode suivie pour étudier les difficultés posées par un rapprochement entre les Six et les Sept ne semble pas avoir été stricte. Les deux délégations ont bien essayé de sérier les difficultés dans une approche par secteurs, mais les difficultés rencontrées à cette occasion les ont plusieurs fois renvoyés à deux catégories de problèmes fondamentaux : celui du type général de solution tarifaire à appliquer à un marché européen unifié et celui de la conciliation entre les avantages et les obligations qui découleraient pour la Grande-Bretagne de sa double appartenance au marché du Commonwealth et au marché de l'Europe continentale.

3. Les liens particuliers de la Grande-Bretagne avec le Commonwealth ont posé un premier problème, en partie théorique; c'est celui qui tient à la question de savoir si, comme les Anglais le prétendent, le système de libre accès en Grande-Bretagne des produits du Commonwealth doit être regardé comme un fait acquis, à partir duquel peuvent être consenties des concessions mineures et cher payées ou si, comme le soutiennent les Allemands, l'entrée de la Grande-Bretagne dans un marché européen unifié renverserait les données du problème. Les Allemands considèrent que le maintien du libre accès des produits du Commonwealth en Grande-Bretagne serait une concession majeure faite par les Six, qui devrait être payée d'un prix élevé et même que les préférences devraient être ramenées à des cas exceptionnels [1].

[1] Une annotation marginale sur ce télégramme rappelle qu'il s'agissait là d'une thèse défendue par la France en 1958.

Un exemple de la chose est fourni par la discussion sur les contingents tarifaires à l'usage desquels il avait été considéré qu'il faudrait recourir dans certains cas, notamment celui de quelques matières premières. Les Anglais raisonnaient en termes de contingents permanents et flexibles alors que les Allemands faisaient remarquer que l'acceptation de tels contingents reviendrait à perpétuer sous un autre nom la situation présente et que des contingents tarifaires, pour avoir un sens, devraient être fixes et temporaires.

Les Allemands ne seraient prêts à faire exception à leur position qu'en faveur des produits des pays sous-développés, alors que les Anglais, songeant à leurs propres intérêts, n'entendent pas faire de distinctions sur ce chapitre entre produits des pays développés et des pays sous-développés.

4. L'examen des solutions concrètes à apporter au problème des liens particuliers de la Grande-Bretagne avec le Commonwealth a montré à l'évidence que la difficulté principale touchait à l'agriculture. D'un commun accord, les deux délégations ont estimé qu'il n'était pas possible de discuter sérieusement de ce problème, tout au moins en ce qui concerne les produits agricoles dits « des régions tempérées » faute d'indications valables sur l'orientation du Marché commun agricole et compte tenu des différences fondamentales entre les deux systèmes de protection; par contre, en ce qui concerne les produits agricoles des régions tropicales, comme au début du mois à Bonn, les Allemands ont marqué leur intérêt pour une égalisation des préférences accordées sur le marché anglais et sur le Marché commun aux produits en provenance du Commonwealth et des anciens T.O.M. associés à la C.E.E., tandis que les Anglais défendaient un système d'entrée en franchise ou de généralisation de la clause de la nation la plus favorisée. La discussion est toutefois restée principalement sur le terrain des principes.

5. Sur les autres aspects de la préférence impériale : entrée en franchise en Grande-Bretagne des matières premières et des produits industriels du Commonwealth et préférences accordées par les pays du Commonwealth aux exportations britanniques, la discussion, compte tenu de ce qui est dit au paragraphe 3 ci-dessus, n'a guère dépassé le point où elle était parvenue à Bonn au début du mois.

6. La complexité des problèmes entrevus et leur variété ont amené les deux délégations à esquisser, par touches, ce que pourrait une solution tarifaire pour un marché européen unifié, tout au moins pour les produits industriels; de part et d'autre, on se refuse à envisager des systèmes trop généraux et trop définis et les recherches [s']orientent vers des combinaisons de formules intermédiaires entre celle d'une union douanière et celle d'une zone de libre échange et adaptées à la diversité des situations, l'idée étant toutefois qu'il faudrait aboutir à une certaine harmonisation des tarifs; la réflexion devient plus vague à partir du moment où l'on essaie de préciser ce concept : les Allemands ont parlé

de solutions adaptées du plan Carli [1] pour résoudre certains cas et de contingents tarifaires, assortis de certificats d'origine, pour certains produits fongibles; les Anglais ont proposé d'examiner les positions sur lesquelles le tarif extérieur commun et le tarif britannique seraient déjà suffisamment proches. La répugnance des pays à bas tarif des Sept et des Six à relever les leurs a été évoquée ainsi que le problème posé par la position concurrentielle de certaines productions au sein même d'un marché européen unifié, comme par exemple le problème de la production de la pâte à papier; en outre, les deux parties ont abordé la question des détournements de trafic : les Allemands ont marqué une certaine confiance dans l'utilisation des certificats d'origine; les Anglais ont évoqué la possibilité de recourir à des systèmes de limitation volontaire contractualisée, du genre de la procédure appliquée pour les textiles de certains pays à bas salaires.

Toutes ces formules n'ont été qu'effleurées et la discussion n'a guère fait que parcourir un catalogue connu.

7. Comme il avait été convenu lors des entretiens Macmillan-Adenauer [2], le gouvernement allemand nous informera des résultats des entretiens d'experts anglo-allemands qui se sont déroulés jusqu'ici : cette communication nous sera faite incessamment.

Si elle devait revêtir la forme d'un compte rendu donnant l'apparence de conclusions claires dans leurs détails et faisant état de points précis de convergence dans les études, je crois que cette présentation serait due plus à un souci d'ordre et à une volonté de pousser les choses dans la voie d'une négociation tripartite qu'à une relation fidèle de ces entretiens et de leurs résultats.

(DE-CE 1945-1960, n° 630, f°s 268 r°-269 v°.)

[1] Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1958-II, n° 87 (note).

[2] Les 10 et 11 août à Bonn : voir ci-dessus les n°s 86 (et note), 103.

253

M. FALAIZE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENTIANE,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1673 à 1680 (1). *Vientiane, 2 décembre 1960, 13 h. 10.*
Immédiat. Réservé.

(*Reçu :* 17 h. 10.)

Devant quitter Vientiane demain matin pour Paris, je ferai directement rapport au Département du très long entretien que j'ai eu ce matin avec le Roi à Luang-Prabang.

Voici les principaux points à retenir :

1° Le Roi ne prendra aucune initiative de convocation à Luang-Prabang. Mais il est prêt à y accueillir l'Assemblée nationale si elle désire s'y réunir, à accueillir aussi bien une conférence du gouvernement avec le groupe de Savannakhet et même avec des représentants du Néo Lao Haksat, à condition que les trois parties le demandent et soient chacune d'accord sur la présence des deux autres;

2° Le Roi estime que tout compromis avec le communisme est un leurre. Le combat est le seul comportement possible. Le Souverain est hostile à la participation du Néo Lao Haksat au gouvernement que d'ailleurs, assure-t-il, le groupe de Savannakhet n'accepte pas;

3° De même, la « neutralité » peut être matière à proclamation, mais il ne faut pas y croire;

4° Le Roi entend être loyal envers son gouvernement (Souvanna Phouma). Fidèle à la Constitution, il ne veut ni le faire démissionner, ni même lui conseiller de se retirer. Mais l'évolution en cours restreint graduellement le champ d'autorité du gouvernement, et le lie de plus en plus au Pathet Lao. Celui-ci, à l'abri, par l'intermédiaire même du gouvernement, poursuit son implantation, sa propagande, ses combats. Ainsi, M. Souvanna Phouma, en persistant, sert la cause communiste.

En même temps, les défections se succèdent (le capitaine Soupeth, m'apprend le Roi, commandant la colonne dirigée de Vientiane contre Luang Prabang, s'est tout bonnement présenté à l'état-major de la région qu'il était censé combattre et y a remis ses ordres d'opération). Ces ralliements à Savannakhet, assure Sa Majesté, procèdent d'une réaction emportée dans la population comme chez les notables contre le communisme et contre les actes de rapprochement du gouvernement de Vientiane avec le Pathet Lao et les puissances communistes.

Souvanna Phouma y perd sa popularité et sa réputation. C'est dommage : c'est un homme de bonne volonté, « foncièrement bon même avec ses ennemis ». Mais le Laos a besoin d'un gouvernement composé

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 15649 à 15655) et Washington (nos 18222 à 18228). Il l'a été aussi à Bangkok, Saïgon, Phnom-Penh et Hanoï.

d'hommes loyaux aux intérêts et à la volonté du pays de voir rejeter le communisme. Le chef de la nouvelle équipe pourrait d'ailleurs être Souvanna Phouma;

5° Ou l'accord pourra s'établir entre Savannakhet et Souvanna Phouma (ce qui suppose le dégagement d'avec le Néo Lao Haksat), ou le gouvernement de Vientiane sera de plus en plus collé (*sic*) et identifié avec le Pathet Lao : dans ce cas, le sort des pourparlers tranchera la situation (Le Roi oublie de dire qu'il en serait sans doute de même si le Pathet Lao était rejeté dans la guerre civile);

6° Sur le Nam Ca Dinh (où les combats depuis quarante-huit heures prennent un tour sérieux et meurtrier, au désavantage des troupes de Vientiane), ce n'est pas contre des unités de l'armée royale, affirme le Souverain, que lutte le général Phoumi : mais contre des Pathet Laos qui, travestis en soldats réguliers, truffent des bataillons « mixtes » constitués à Vientiane;

7° J'ajoute que les nouvelles militaires du secteur de la Nam Ca Dinh où, me disait le Roi, les troupes de Savannakhet, plus nombreuses et plus puissantes de l'armée (*sic*), peuvent percer en direction de Vientiane, inquiètent fort Souvanna Phouma. Ce soir, un télégramme de Tiao Somsanith au Comité de Savannakhet propose le cessez-le-feu, en invoquant les pourparlers en cours.

Si les « phoumistes » poursuivaient cependant leur offensive (grâce aux armements américains et peut-être un encadrement au sujet duquel on ne peut avoir que des soupçons), l'intervention du Pathet Lao « au secours » de la capitale gouvernementale menacée risquerait de créer une situation où aucune procédure de conciliation n'aurait plus cours.

(Collection des télégrammes.)

254

M. Sébilleau, Ambassadeur de France à Tripoli,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 414. *Tripoli, 2 décembre 1960.*

(*Reçu :* le 6, 11 h. 1.)[1]

Le Premier ministre a répondu hier à ma demande d'audience, avec un retard de dix jours qui, dans cette ville où tout se sait, avait donné à certains l'impression qu'il ne souhaitait pas, pour le moment, recevoir l'ambassadeur de France. Il a commencé par s'en excuser — il avait dû se rendre à Tobrouk — et après m'avoir remercié de lui avoir apporté le rapport de M. Lignon sur l'agriculture libyenne, qu'il m'avait personnellement réclamé, il a tenu à m'exposer, sur un ton très amical, les lignes directrices de sa politique.

Plutôt que de se mêler des grandes affaires internationales, « Congo, Algérie, O.N.U., Ligue arabe », il a, pense-t-il, mieux à faire en s'occupant de la Libye, du peuple libyen qu'il faut « nourrir, loger, vêtir », des revenus du pétrole qui « au lieu d'enrichir seulement un petit nombre, doivent se répandre dans toute la nation et parvenir jusqu'au dernier nomade ». Il a voulu marquer cette intention en consacrant ses premiers soins à « combler le fossé que ses prédécesseurs avaient creusé entre le peuple et le gouvernement », et il croit être en bonne voie d'y parvenir. Il a laissé entendre que, dans ces conditions, il estimait pouvoir aborder avec confiance le prochain débat parlementaire. « Qu'est-ce que l'opposition en Libye ? Une vingtaine de personnes : des ambitieux avides de places, des placés, des agents nassériens, des gros capitalistes. » Il pense avoir satisfait les premiers (ma lettre n° 932/AL de ce jour [2]), il tient à l'œil les seconds, il saura faire comprendre aux derniers où est leur véritable intérêt. Il espère donc que le Parlement approuvera « le plan quinquennal » de mise en valeur de la Libye qu'il va lui présenter et qu'il compte appliquer sans retard.

J'ai écouté ces déclarations avec le recueillement convenable, puis je me suis efforcé d'entraîner M. Ben Othman vers le terrain algérien afin d'en obtenir, si possible, quelques lumières sur le tête-à-tête qu'il a eu, il y a quinze jours, avec Krim Belkacem. Il a tourné mes questions en revenant à son plan de cinq ans : pour mener celui-ci à bien, il souhaiterait pouvoir utiliser de nombreux experts français, « car la France a plus d'hommes connaissant le désert, comprenant l'Afrique et parlant l'arabe que les États-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie réunis », mais il en est empêché par l'affaire d'Algérie. Revenant sur ce qu'il m'avait dit au

(1) Par courrier en clair.
(2) Document non retenu.

lendemain de son accession au pouvoir (mon télégramme nos 371 à 374 (1)), il s'est déclaré de plus en plus persuadé que le général de Gaulle réussirait à trouver une solution : « Toute solution sera bonne pourvu qu'elle intervienne rapidement », et il a fait une rapide allusion au danger d'une intervention soviétique en Afrique du Nord. Il a alors conclu l'entretien en m'assurant à nouveau de ses sympathies pour la France et en me précisant que, sur tous les points qu'il m'avait exposés, il était entièrement d'accord avec le Roi.

Il n'est pas douteux que, par ce long discours, le Premier ministre ait voulu me rassurer sur l'attitude qu'il adoptera pour faire face à l'offensive que l'opposition manifeste l'intention de mener, au cours de la session parlementaire qui débute le 8 décembre, pour réclamer le boycott de la France et la rupture des relations diplomatiques. Il ne mous ménagera certes pas, en paroles, et notamment dans le discours du Trône, mais il compte si bien fixer, sur les problèmes économiques et sociaux libyens, l'attention des députés que ceux-ci n'auront pas la possibilité de s'appesantir longuement sur le problème algérien, sur les résolutions de la Ligue arabe et sur le débat de l'O.N.U. Il n'est pas douteux non plus qu'avant de me voir, il a tenu à faire approuver par le Souverain son idée de manœuvre. Reste à savoir si celle-ci réussira.

J'ai trouvé M. Ben Othman dangereusement assuré et content de soi eu égard à ce que je sais de son caractère et de ses moyens oratoires, aux critiques violentes que j'entends formuler contre lui, à la faiblesse de son gouvernement, aux intentions agressives de l'opposition. Je crains qu'il ne soit pas aussi solide qu'il paraît le croire, surtout depuis qu'il a fait, dans la haute administration, une nomination qui a blessé le Roi comme une injure personnelle. Je crains, d'autre part, que dans les discussions sur les relations franco-libyennes, il ne se laisse entraîner fort loin par ses tendances démagogiques dans l'atmosphère d'un débat que celui, concomitant, de l'O.N.U., contribuera à passionner, et surtout s'il se voit directement reprocher son passé francophile, ce qui n'est pas à exclure.

Je dois constater cependant que rien ne l'obligeait à me tenir, en son nom et en celui du Roi, les propos qu'il m'a tenus hier.

(MLA 4-9-3 Libye.)

(1) Du 27 octobre, non reproduit, aux termes duquel le nouveau Premier ministre avait abordé avec l'ambassadeur le problème algérien, mais sans s'y attarder, persuadé que le général de Gaulle réussirait à trouver rapidement une solution à ce problème. Il s'était par contre appesanti sur les problèmes d'assistance technique, ne paraissant pas considérer que l'affaire d'Algérie fût de nature à contrarier le développement de l'assistance technique française à la Libye.

255

M. GORSE, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 860 à 868. *Bruxelles, 3 décembre 1960.*

(*Reçu :* 16 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme n° 807 du 26 novembre au sujet de l'accélération du traité dans le domaine de l'association des pays d'outre-mer [1].

Le groupe d'experts chargé par le Comité des représentants permanents d'examiner les propositions de la Commission, en vue de préparer la décision du Conseil, s'est réuni le 2 décembre. La discussion a été entièrement négative du fait essentiellement de la position prise par la délégation allemande. Le représentant de la République fédérale a indiqué que son gouvernement n'avait pas encore suffisamment étudié les propositions de la Commission pour pouvoir se prononcer, mais les observations générales qu'il a présentées ont clairement montré que le gouvernement allemand s'opposerait à toutes les mesures envisagées.

Le représentant de la République fédérale a exprimé l'avis que les propositions soumises au Conseil constituaient un ensemble disparate, sans conception de base et qu'au surplus, elles se trouvaient dépassées du fait de l'évolution politique des pays associés. Selon le représentant allemand, il n'est pas possible de prendre des mesures à court terme en faveur des pays d'outre-mer associés sans tenir compte du contexte économique mondial. Il importe avant tout que la Communauté économique européenne définisse sa politique à l'égard des pays sous-développés et jette les bases d'un nouveau régime d'association.

Tout en rappelant qu'il ne pouvait encore faire état d'une position définitive de son gouvernement, le représentant de la République fédérale a indiqué cependant que sa délégation ne pourrait accepter la mesure d'accélération tarifaire proposée par la Commission [2] ni même la simple extension aux produits d'outre-mer des dispositions générales convenues entre les États membres le 12 mai [3]. Il a de même contesté la possibilité d'inclure certaines dispositions concernant les produits tropicaux dans les règles de la politique agricole commune, déjà extrêmement

[1] Le télégramme n°s 807-811 de Bruxelles-Delfra, non reproduit, annonçait que le Comité des représentants permanents s'était mis d'accord sur un calendrier et une procédure pour l'examen des propositions relatives à l'accélération du régime d'association des pays africains. Il y était parvenu avec difficulté, les partenaires de la France manifestant plus d'appréhension que d'enthousiasme devant une telle perspective.

[2] *D.D.F.*, 1960-I, n° 218.

[3] Sur les dispositions concernant les territoires d'outre-mer, voir ci-après, p. 720, note 1.

difficiles à établir. Enfin, sur la question de la stabilisation des recettes d'exportation, il a indiqué que le moyen le plus efficace de venir en aide aux pays associés n'était pas d'encourager leurs erreurs, mais de leur donner les moyens de réformer leurs structures économiques et de diversifier leurs productions.

La délégation néerlandaise, tout aussi négative que la délégation allemande mais profitant des coups déjà portés par cette dernière, s'est permis une attitude plus nuancée. Elle a surtout mis l'accent sur sa conception mondialiste du problème et sur la nécessité de sortir du cadre étroit de l'association afin de tenir compte, dans une politique d'ensemble à l'égard des pays sous-développés, des intérêts de tous les pays africains et latino-américains.

La délégation italienne a pu déguiser sous une approbation de principe, assortie cependant de beaucoup de réserves de détail, une position résolument attentiste à l'égard des propositions de la Commission.

Je dois souligner le soutien que nous apporte, dans l'ensemble, la Belgique et la vigueur avec laquelle le représentant de la Commission a défendu le projet de son institution, ne laissant passer aucune déclaration tendancieuse des représentants allemands et néerlandais.

Le groupe a décidé de se réunir à nouveau le 9 décembre pour examiner le compte rendu de ces débats que le Secrétariat doit fournir au début de la semaine prochaine. Le président du groupe fera un rapport au Comité des représentants permanents qui siège le même jour.

Il est encore possible que les délégations allemande et néerlandaise demandent que l'affaire soit retirée de l'ordre du jour du Conseil des 19 et 20 décembre.

Je serais reconnaissant au Département de bien vouloir me confirmer si je dois, en tout état de cause, m'opposer à une telle demande.

Il m'apparaît, de toute façon, qu'il sera peu aisé de faire avancer à Bruxelles l'examen de cette affaire aussi longtemps que la délégation allemande n'aura pas modifié son attitude. Le Département estimera peut-être, dans ces conditions, utile de saisir directement Bonn de cette affaire qui risque de dépasser le simple cadre de l'accélération des dispositions du traité relatives à l'outre-mer pour poser d'une manière prématurée l'ensemble du problème de l'avenir de l'association.

(Collection des télégrammes.)

256

Note de la Direction politique

(Mission de liaison pour les Affaires algériennes)

Séjour de la mission du « G.P.R.A. » en Amérique latine

N. n° 663/M.L.A. *Paris, 5 décembre 1960.*

Ainsi qu'ils l'avaient déjà fait en 1956 et 1957, les dirigeants du « G.P.R.A. » ont envoyé cette année une mission itinérante en Amérique latine afin de préparer le terrain en vue des débats sur la question algérienne à l'Assemblée générale des Nations Unies. Arrivés au Venezuela le 15 septembre, les délélgués du F.L.N., sous la conduite de Ben Khedda, ancien « ministre » des Affaires sociales du « G.P.R.A. » ont rendu visite, au cours d'un périple qui a duré deux mois et demi, à la plupart des capitales de cette zone.

Dès qu'il avait eu connaissance de l'envoi d'une telle mission [1], le Département avait demandé à nos ambassadeurs en Amérique latine de s'efforcer d'obtenir des gouvernements des pays de leur résidence, soit qu'ils interdisent l'entrée de leur territoire aux délégués du F.L.N., soit, du moins, qu'ils se refusent à tout contact officiel avec eux [2].

Des assurances furent données en ce sens à la plupart de nos représentants. Toutefois, sous la pression des ambassades du Liban et de la R.A.U., auxquelles la Ligue arabe semblait avoir confié le soin de faciliter le séjour de la mission, plusieurs gouvernements sont revenus ultérieurement sur les promesses qui nous avaient été faites : le premier revirement notable fut celui du gouvernement argentin. L'exemple de l'un entraînant l'autre, les délégués du F.L.N. purent ainsi se rendre dans presque tous les pays qu'ils avaient l'intention de visiter, à l'exception du Pérou, du Paraguay et du Guatemala, soit qu'ils n'obtinrent pas de visas pour ces pays, soit que le temps leur manqua pour s'y rendre.

Le but poursuivi par les délégués du F.L.N. dans chaque pays était de rencontrer le ministre des Relations extérieures ainsi qu'éventuellement les autres membres du gouvernement, les présidents d'Assemblée, et même si possible, le président de la République, pour leur exposer les thèses de la rébellion.

Dans un certain nombre d'États, ils réussirent à se faire recevoir par les chancelleries. C'est ainsi que le ministre des Affaires étrangères bolivien expliqua avoir reçu leur visite « par surprise »; il en fut de même

[1] L'annonce en avait été faite le 27 juillet du Caire par le porte-parole du « ministre des Affaires étrangères » du G.P.R.A.

[2] Par télégramme circulaire n° 88, du 10 août, non retenu.

pour celui de la Colombie, qui déclara que le gouvernement de Bogota fut également « surpris » par l'arrivée de la mission; quant au ministre des Affaires étrangères de l'Uruguay, il ne lui aurait donné audience que pour une « brève visite de courtoisie ». Moins hypocritement, le ministre des Relations extérieures de Panama déclara l'avoir reçue « à titre strictement personnel et d'information », et ceux de Haïti et de l'Équateur « à titre officieux ».

En revanche, dans d'autres pays comme l'Argentine, le Chili, le Venezuela, le Mexique et le San Salvador, la mission ne put prendre aucun contact avec les membres du gouvernement ou même des hauts fonctionnaires de l'administration. Au Brésil, l'arrivée des délégués du « G.P.R.A. » a été marquée par un incident inattendu, la police les ayant retenus plusieurs heures à l'aéroport avant de les autoriser à sortir librement; la mission n'y fut, en définitive, reçue par aucune autorité gouvernementale.

Lorsqu'ils ne purent obtenir d'audience des membres du gouvernement, Ben Khedda et ses amis s'efforcèrent de prendre contact avec les présidents des Assemblées parlementaires : c'est ce qu'ils firent à Caracas, à Buenos-Aires, à Santiago, à São Paulo (à défaut de Rio de Janeiro), à San José de Costa Rica.

Si c'est évidemment à La Havane que la mission du « G.P.R.A. » fut la mieux reçue (le seul chef d'État à la recevoir fut celui de Cuba), il faut noter que sa présence en Bolivie a été l'occasion d'une manifestation hostile à la France de la part du Parlement qui a rendu un hommage solennel au F.L.N.; notre ambassadeur à La Paz a été contraint à la suite de divers incidents à demander son rappel. Il convient de signaler d'autre part que la mission paraît avoir reçu bon accueil en République dominicaine; cette attitude tient aux nouveaux liens que le régime voudrait voir se nouer avec les pays arabes à la suite de sa condamnation par les autres États de l'O.E.A. [1].

La décision du gouvernement chilien de publier un communiqué pour confirmer qu'il ne reconnaissait pas le « G.P.R.A. » est unique dans le sens contraire. Cette mesure hostile a sans doute pour cause le fait que, comme dans la plupart des pays visités, les membres de la mission prirent contact dès leur arrivée avec les groupes de gauche, étudiants, universitaires, syndicalistes ou parlementaires dont ils connaissaient les sympathies à l'égard de la rébellion; ces contacts n'ont pas manqué d'indisposer le gouvernement de certains des pays visités et notamment les milieux militaires.

Dans chaque capitale, le chef de la délégation a donné une conférence de presse à laquelle l'abbé Bérenguer participait le plus souvent en qualité d'interprète; employant volontiers un ton violent et intransigeant,

[1] Une conférence des ministres des Affaires étrangères de l'O.E.A. s'était tenue du 16 au 29 août à San José (Costa Rica) pour discuter des sanctions applicables à la République dominicaine pour la complicité de son gouvernement dans une tentative d'assassinat du président du Venezuela, M. Bétancourt. Le 19 août, elle décidait la rupture des relations diplomatiques avec Saint-Domingue et la rupture partielle des relations commerciales.

donnant des statistiques grossièrement exagérées sur le nombre des victimes du conflit, Ben Khedda n'a guère trouvé d'écho que dans la presse de gauche ou d'extrême gauche. Aussi « anticolonialiste » que puisse l'être l'Amérique latine, les rapports noués récemment par le « G.P.R.A. » avec Moscou et Pékin [1] n'ont pas été sans gêner les délégués dans leur mission en inquiétant une opinion publique et des dirigeants pour la plupart hostiles au communisme.

Il ne semble d'ailleurs pas, d'après les renseignements communiqués par nos ambassadeurs, que la mission du « G.P.R.A. » ait pour résultat de modifier, de façon sensible, l'attitude des gouvernements latino-américains à l'égard du problème algérien. La manière dont la plupart des délégations de ces États voteront à New York sera moins influencée par ce que Ben Khedda et ses compagnons ont pu dire, que par la façon dont sera rédigé le texte de la résolution qui sera soumise à l'Assemblée générale et par l'attitude qu'adopteront d'autres pays à notre égard, notamment les États-Unis et les États de la Communauté.

(MLA 5-1-12.)

257

M. Bourdeillette, Ambassadeur de France à Tel-Aviv,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 588-589. *Tel-Aviv, 6 décembre 1960, 7 h. 30.*

(*Reçu :* 10 h. 16.)

Je me réfère à mon télégramme n° 578 [2].

Mme Meir m'a assuré que le gouvernement d'Israël forme des vœux fervents pour le succès de la politique algérienne du président de la

[1] Sur ces rapports, voir ci-dessus les n°s 164 (et notes), 170 (note), 200, 202.

[2] Le télégramme de Tel-Aviv n°s 578 à 585 du 5 décembre, non reproduit, relate un long entretien entre M. Bourdeillette, ambassadeur de France en Israël, et Mme Golda Meir. Les promesses faites par Kennedy pour s'assurer les voix de la communauté juive pour son élection inquiètent Mme Golda Meir. Elle craint que les États-Unis ne se posent en médiateur entre Israël et les pays arabes et n'amènent Tel-Aviv à faire des concessions avant toute négociation. Quant au colonel Nasser, il est conforté par « les illusions et la faiblesse américaine » : aide économique, élection possible au Conseil de sécurité, alors qu'il est de plus en plus inféodé à l'U.R.S.S. qui lui fournit des armements et des « techniciens » et parle d'attaquer Israël. Mme Golda Meir déclare que l'Occident devrait aider la Jordanie au point de vue économique (ce qui aiderait à résoudre le problème des réfugiés). Elle redoute une attaque de Nasser en Jordanie. Le ministre israélien fait appel à l'amitié de la France; elle reste persuadée que Kennedy ne prendra pas d'initiaitve au Proche-Orient sans consulter ses alliés, et souhaite que Paris puisse faire valoir les « arguments de la sagesse et du réalisme ».

République, dont les initiatives, m'a-t-elle dit, sont saluées avec admiration et espoir par tout le peuple d'Israël.

Malgré la confiance que le gouvernement manifeste ainsi en l'avenir d'une Algérie libre mais toujours liée à la France, l'opinion israélienne s'intéresse toujours vivement au sort de la communauté juive menacée, croit-elle, par les événements, ce qui paraît peu compatible avec l'optimisme affiché par les cercles officiels. Certains se demandent si le F.L.N. ne sera pas finalement le bénéficiaire d'une opération qui risque, d'après eux, de ruiner définitivement la confiance de la population musulmane dans la volonté de la France de se maintenir en Algérie.

D'autres craignent une réaction des partisans de l'Algérie française qui pourrait être tout aussi néfaste, croient-ils, pour les Israélites en raison de l'antisémitisme des éléments extrémistes.

(Afrique-Levant, Israël I.S.-6-8.)

258

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 6149 à 6513. *Rabat, 6 décembre 1960.*
Réservé.

(*Reçu :* 20 h. 55.)

On pourrait être tenté de penser, en lisant les commentaires d'agences sur l'attitude soviétique au sujet de la Mauritanie, non seulement que le veto ne s'explique que par l'affaire de la Mongolie extérieure, mais également qu'il a surpris les milieux politiques de Rabat [1].

L'ambassadeur d'Allemagne, que j'ai vu ce matin, estime qu'en présentant sur la Mongolie extérieure une proposition qu'il savait vouée à l'échec, le gouvernement soviétique a eu surtout pour but de montrer aux pays africains nouvellement indépendants qu'il ne s'opposait à l'admission de l'un d'entre eux aux Nations Unies qu'en raison de l'intransigeance de l'Occident sur une demande soviétique légitime.

Il serait, d'autre part, inexact d'affirmer que personne au Maroc ne s'attendait au geste de M. Zorine. Ainsi que je l'ai indiqué dans mon télégramme n° 6061 [2], le gouvernement marocain avait exercé une pres-

[1] Le délégué soviétique au Conseil de sécurité, M. Zorine, avait opposé le 3 décembre son veto à l'admission de la Mauritanie à l'O.N.U., arguant de la présence de troupes françaises « qui mett(ait) en doute la valeur de la reconnaissance de l'indépendance de ce pays par la France », et prenait prétexte du refus des puissances occidentales d'inscrire le problème de l'admission de la Mongolie extérieure.

[2] Non reproduit, le sens en étant suffisamment indiqué ici.

sion très forte sur les membres du Conseil de sécurité en demandant soit l'abstention, soit, en ce qui concerne l'U.R.S.S., un veto. J'avais d'ailleurs retiré de l'entretien que j'ai eu le 1er décembre avec l'ambassadeur d'U.R.S.S. l'impression que le gouvernement de Moscou songeait sans doute à s'abstenir ou même à user de son veto (mon télégramme précité).

Il me paraît utile de rappeler, d'autre part, les motifs de politique intérieure pour lesquels un succès marocain aux Nations Unies était devenu d'une extrême importance : ce n'est pas tellement le gouvernement lui-même que l'Istiqlal et le Roi personnellement qui s'étaient engagés à fond dans cette affaire, à propos de laquelle ils n'avaient jusqu'ici recueilli que des déboires. Ils avaient en vérité durement ressenti le premier échec à la Commission politique, encore qu'ils se fussent efforcés de le présenter comme un succès moral (1). La « journée de Mauritanie » nous avait valu une proclamation enflammée contre laquelle j'avais été obligé de protester (mon télégramme n° 5987 (2)), mais elle s'était soldée dans l'opposition marocaine par un échec complet. La « trahison » tunisienne (3) avait encore accru l'irritation du Roi et porté un coup sévère à la doctrine de la solidarité maghrébine. Il n'y a pas jusqu'à l'attitude de l'Afrique qui n'ait fait sentir au Roi à quel point le Maroc était isolé.

Ce n'est donc que du monde communiste qu'il pouvait attendre un concours et c'est pourquoi il n'a négligé aucun effort pour l'obtenir.

Quoi qu'il en soit, le vote négatif du Conseil de sécurité est ressenti ici comme un succès personnel du Roi. Déjà, l'opposition, par une déclaration de M. Bouabid, que j'analyse par ailleurs, se rapproche, bien qu'avec des nuances, de la position du gouvernement sur la Mauritanie.

(Collection des télégrammes.)

(1) Sur la décision finale de la Commission politique relative à la Mauritanie, voir ci-dessus, p. 682, note 1.

(2) Du 28 novembre, ci-dessus publié sous le n° 233.

(3) Sur cette « trahison », voir ci-dessus le n° 226 (et note).

259

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5094 à 5100. Priorité. *Moscou, 7 décembre 1960.*

(*Reçu :* 19 h. 35.)

1. Par note datée du 6 décembre et reçue ce matin, le ministère soviétique des Affaires étrangères a adressé à cette ambassade, « pour communication au gouvernement français », le texte de la « déclaration du gouvernement soviétique sur la situation au Congo », dont j'ai transmis la traduction en clair sous le n° 5077 (1).

2. Rédigée sur un ton violent, cette déclaration, la sixième depuis le 13 juillet (2), traduit l'irritation éprouvée dans les milieux soviétiques devant la tournure prise par les événements du Congo, notamment devant l'arrestation de Lumumba (3), que Moscou a, dès le début, considéré comme son homme et qu'il a systématiquement identifié avec la jeune République congolaise. Ces sentiments n'ont pu qu'être accentués par les discussions auxquelles l'affaire du Congo, comme les autres problèmes internationaux en suspens, a donné lieu au cours de la Conférence communiste au sommet.

La nouvelle déclaration dénonce la tentative à laquelle se livreraient les colonialistes américains, agissant de concert avec les Belges — et dans une moindre mesure avec les colonialistes portugais, anglais et français — pour rétablir le régime colonial, au Congo.

Elle qualifie Mobutu et Tschombé de mercenaires et le président Kasuvubu (4) de « traître au peuple congolais ».

Elle reprend non seulement avec violence, mais sur un ton insultant, les attaques personnelles contre M. Hammarskjöld, attaques qui s'étaient atténuées au moment où l'on pouvait avoir l'impression que le Secrétaire général cherchait à remettre en selle M. Lumumba. Il est question du « rôle honteux », du rôle de « laquais des colonialistes » que jouerait M. H. Ces termes sont beaucoup plus forts et plus méprisants que ceux dont s'était servi le gouvernement soviétique dans sa déclaration du 10 septembre 1960 (cf. mon télégramme n° 3706) (5).

(1) Du 7 décembre, non reproduit.

(2) Sur la déclaration du 13 juillet, voir ci-dessus p. 108, note 2.

(3) Sur la déception du gouvernement soviétique, qui avait misé à fond sur Lumumba, devant la tournure prise par les événements, voir le télégramme nos 3820-3821 du 17 septembre, non reproduit.

(4) Kasuvubu, chef de l'État congolais, avait pour principal adversaire le chef de son gouvernement, Lumumba. Le Président avait nommé Ileo Premier ministre le 6 septembre.

(5) Le télégramme nos 3706 à 3710 du 10 septembre n'a pas été reproduit (critiques soviétiques à l'égard du commandement des forces de l'O.N.U. et du Secrétaire général, destinées à appuyer la demande d'une convocation du Conseil de sécurité).

Certains passages du nouveau document soviétique révèlent la déception causée à Moscou par l'attitude adoptée, notamment dans l'affaire congolaise, par un certain nombre de nouveaux États africains qui ne se seraient pas encore suffisamment dégagés de l'emprise de leurs anciens maîtres. Au nombre des pays visés figurent certainement en premier lieu la plupart des jeunes États africains d'expression française (1). En revanche, le gouvernement soviétique rend hommage au rôle joué par le Ghana, la Guinée (2), la R.A.U., le Maroc, le Soudan, l'Éthiopie et le Mali. D'une façon plus générale, il cherche à alarmer l'ensemble des États africains en leur représentant que la menace qui pèserait sur l'indépendance du Congo les atteindrait également.

Des cinq exigences formulées en conclusion : libération de Lumumba, désarmement des troupes de Mobutu (3), création d'une commission afro-asiatique d'enquête sur les sources de financement et d'équipement des troupes de Mobutu, éloignement du Congo de tous les militaires et fonctionnaires belges, examen immédiat de l'affaire du Congo par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale, les quatre premières sont manifestement inacceptables.

Pour les appuyer, le gouvernement soviétique indique qu'il « accordera toute l'aide amicale possible et son soutien au peuple de la République du Congo » dans sa lutte contre les colonialistes. Cette formule est plutôt en retrait par rapport à celle que l'on trouvait dans la déclaration du 10 septembre (4), où il était question « d'appuyer de toute manière » le gouvernement légitime du Congo.

3. Très frappé par le fait que la nouvelle déclaration paraît cinq jours après la fin de la Conférence communiste au sommet (5) et par le caractère radical des exigences formulées, mon collègue belge se demande si le gouvernement soviétique ne s'apprête pas, à titre de sanction, à rompre les relations diplomatiques avec Bruxelles. Il a fait part de ses appréhensions à son gouvernement.

(Collection des télégrammes.)

(1) Notamment le Sénégal : « Nous n'avons pas à nous mêler des affaires du Congo », déclarait le président Senghor le 23 octobre : voir l'*Année politique 1960,* p. 377.

(2) États présents ainsi que le Togo à la conférence des États indépendants d'Afrique de Léopoldville (25-31 août). Sur cette conférence, voir ci-dessus p. 325, note 1.

(3) Les troupes de Mobutu, commandant en chef de l'armée congolaise, avaient arrêté Lumumba le 2 décembre.

(4) Déclaration par laquelle l'U.R.S.S., le 9 septembre, demandait la réunion du Conseil de sécurité sur le Congo, sinon « les États respectueux des décisions prises en ce qui concerne l'aide au Congo devraient porter assistance par tous les moyens au gouvernement de la République congolaise ». La délégation soviétique remettait le lendemain, 10, ce document au secrétaire général de l'O.N.U.

(5) Sur cette conférence, voir ci-après les n°s 260 (et note), 275 (et note), 305 (note).

260

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5103 à 5116. *Moscou, 7 décembre 1960.*

(*Reçu :* le 8, 12 h. 45.)

1. La déclaration de la Conférence des partis communistes et ouvriers, adoptée au terme de plus de trois semaines de travaux (1), constitue une mise à jour de celle qui avait clôturé leur précédente réunion, tenue également à Moscou du 14 au 16 novembre 1957 (2). L'ensemble du document apparaît proche des thèses du XXe Congrès et de ce que l'on peut savoir des idées personnelles de M. Khrouchtchev. Néanmoins, certaines concessions ont été faites aux tenants d'une conception plus dynamique et plus offensive des rapports Est-Ouest et qui donnent à la nouvelle charte du mouvement communiste international, comme à la précédente, le caractère d'un compromis entre les tendances existant au sein du « camp du socialiste ».

2. Si la déclaration du 6 décembre 1960 apparaît comme une indéniable victoire de M. Khrouchtchev, il n'en reste pas moins que le chef du gouvernement soviétique s'est trouvé, comme à Bucarest (cf. mon télégramme n° 2554) (3), dans l'obligation de faire des concessions importantes aux Chinois. Sans mettre en cause la prédominance de l'U.R.S.S. au sein du mouvement communiste international, Pékin a incontestablement pesé sur les débats dont la longueur s'explique par le fait que tous les grands thèmes de la controverse « idéologique » de l'été et de l'automne derniers ont été successivement examinés. La hiérarchie soviétique s'est trouvée dans l'obligation, pour préserver l'unité du « camp », d'adopter souvent le point de vue de la partie adverse. La conférence de Moscou constitue donc un tournant important dans l'évolution du mouvement communiste international, en marquant une

(1) Après trois semaines de délibérations secrètes, 81 partis communistes, réunis en conférence à Moscou, publiaient une déclaration le 5 décembre. Ce texte rendait hommage à l'œuvre du gouvernement chinois qui, par son exemple, avait éveillé à la lutte anticolonialiste les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Il affirmait cependant aussi avec netteté « la politique de coexistence pacifique » qui « répond aux intérêts vitaux de tous les peuples, de tous ceux qui ne veulent pas de nouvelles guerres sanglantes et qui luttent pour une paix durable ». Pour le texte de ce document, voir *Notes et études documentaires,* n° 2734 du 20 décembre 1960.

(2) *D.D.F.,* 1957-II, n° 377.

(3) Du 28 juin, non reproduit, relatif au communiqué du 24 juin qui concernait la rencontre des représentants des partis communistes de Bucarest, communiqué publié dans la *Pravda* du 28 juin : « Le document atteste que le problème essentiel... a été celui de la conférence idéologique, qui oppose depuis quelques mois Moscou à Pékin ». Sur la rencontre de Bucarest, voir également ci-dessus les n°s 2 (et note), 10 (et notes), 11 (note).

atténuation du caractère absolu du primat idéologique et politique que l'U.R.S.S. a exercé sans conteste sur ce mouvement au cours des quarante dernières années.

3. Le document fait apparaître, en effet, un certain nombre de points de compromis entre la tendance soviétique et la tendance chinoise, entre les thèses de Khrouchtchev et celles de Mao Tsé-Toung.

4. Au premier abord, le texte de 1960 frappe par son ton virulent et combatif, par l'ampleur des développements consacrés à la lutte contre l'impérialisme et contre le système colonial.

Sans doute la doctrine de M. Khrouchtchev sur l'évitabilité des guerres, c'est-à-dire sur la nécessité de « ne pas éprouver par la force », comme il l'a dit à Pékin en octobre 1959 (1), « la capacité de résistance de l'impérialisme », l'a presque intégralement emporté. Mais il est évident que la Conférence ne s'est pas bornée à endosser le point de vue soviétique selon lequel la force actuelle du camp constituerait, à elle seule, une garantie suffisante du succès mondial du communisme sans guerre.

En effet, l'accent est mis avec force sur la nécessité de la » lutte » et du « développement » des forces populaires pour assurer la victoire définitive de la révolution. Ainsi, la Conférence a-t-elle indirectement tenu compte de l'objection fondamentale de Mao contre la politique suivie par M. K. à l'égard de l'Occident.

Je rappelle que cette politique présente, aux yeux des Chinois, le grave inconvénient d'entraîner le mouvement communiste international sur la voie du réformisme, en glissant progressivement du plan de la coexistence « entre États » à celui de la coexistence « entre classes » opposées (2).

5. Si la confirmation de la thèse des XXe et XXIe Congrès selon laquelle la guerre a cessé d'être inévitable constitue un succès indiscutable pour M. K., par contre, la doctrine de l'association des bourgeoisies nationales à la lutte anti-impérialiste est nettement infléchie dans le sens chinois. Tandis que la *Pravda* reprochait récemment aux dogmatistes, sous la plume de l'académicien Joukov, de minimiser les possibilités de collaboration avec cette classe (cf. mon télégramme n° 3429 du 26 août) (3), la déclaration s'attache plutôt à dénoncer le caractère « instable et double » de sa participation à la lutte révolutionnaire contre l'impérialisme et le féodalisme. Au surplus, elle s'abstient d'insister sur le rôle de dirigeant que la bourgeoisie nationale devait selon les théoriciens soviétiques jouer au sein des fronts nationaux.

(1) Sur le séjour de Khrouchtchev en Chine (1er-5 octobre 1959), voir *D.D.F.,* 1959-II, n°s 182, 215. Aucun communiqué n'avait été publié : la guerre est évitable, tel était l'un des thèmes de Khrouchtchev : l'*Année politique 1959*, p. 518.

(2) Toutefois, malgré certaines restrictions exprimées par Mao Tsé-Toung, les dirigeants chinois avaient le 9 octobre approuvé la politique de Khrouchtchev : *ibidem,* p. 519.

(3) La date du télégramme, non reproduit, est le 27 août, l'article de la *Pravda* du 26. Joukov montrait la nécessité d'une alliance avec les éléments progressistes et la bourgeoisie dans les pays encore au stade initial de la révolution nationale, ce qui n'excluait pas une évolution ultérieure « sur des voies non capitalistes »

Cette évolution pèsera peut-être sur le développement de la politique de Moscou à l'égard des pays comme l'Irak et la R.A.U.

6. Au sujet du caractère — pacifique ou non — du passage au socialisme, le texte de 1960 reprend presque mot pour mot celui de 1957. D'autre part, en ce qui concerne les problèmes de la construction du communisme, la nouvelle déclaration consacre la thèse soviétique du XXe Congrès sur la nécessité de fonder la transition au communisme sur la prospérité et l'abondance.

7. Si la thèse du respect des particularités nationales dans la construction du socialisme se trouve réaffirmée, en 1960 comme en 1957, l'accent est mis maintenant davantage sur la doctrine.

8. L'idée de l'unité d'action non seulement avec les socialistes, mais avec les masses populaires envisagées dans leur ensemble se retrouve dans le nouveau texte comme dans celui de 1957.

9. Le texte de 1960 comme celui de 1957 condamne à la fois le révisionnisme et le dogmatisme. Mais alors que celui de 1957 contenait une condamnation du révisionnisme en général et paraissait admettre l'existence de cette tendance au sein des partis communistes, la déclaration de 1960 identifie le révisionnisme à la doctrine yougoslave et précise que les partis communistes ont infligé « dans leurs rangs » une défaite idéologique aux révisionnistes.

M. Mikoyan a indiqué à l'ambassadeur de Yougoslavie, ulcéré par la violence de la condamnation ainsi portée contre son pays, que cette diatribe avait pratiquement été imposée à la Conférence par les représentants chinois.

10. En 1960 comme en 1957, il est affirmé que le dogmatisme et le sectarisme peuvent représenter le danger principal à telle ou telle étape du développement d'un parti; cependant, la déclaration de 1960 n'indique pas, comme le faisait celle de 1957, que c'est à chaque parti communiste de déterminer quel est à un moment donné le danger principal.

À l'encontre du texte précédent qui laissait à chaque parti non-signataire la latitude de s'associer ou non aux considérations des douze partis qui y avaient souscrit, la déclaration de 1960 réclame « l'observation solidaire par chaque parti communiste des appréciations et des conclusions élaborées en commun ». Il s'agit sans doute là d'une mesure destinée à enrayer la diffusion de doctrines hérétiques au sein du mouvement communiste international.

11. L'accent est mis avec force sur la nécessité de maintenir et de consolider la cohésion entre partis.

À cet effet, la déclaration de 1960, comme celle de 1957, indique qu'en cas de nécessité, « les partis communistes tiennent des conférences pour parvenir à un point de vue unanime en procédant à des consultations et concerter leurs actions conjointes dans la lutte pour les buts communs ». Mais le nouveau texte insiste avec beaucoup plus de force que le précédent sur le caractère « bilatéral » des relations qui doivent s'instituer entre tel et tel parti pour étudier les questions d'intérêt commun.

En marquant ainsi la nécessité de circonscrire le domaine des litiges aux seuls partis intéressés, la Conférence a sans doute songé à prévenir la répétition des démarches entreprises durant l'automne tant par Moscou que par Pékin auprès de diverses démocraties populaires pour s'assurer leur appui en vue de la prochaine réunion de novembre.

12. Il apparaît que M. Khrouchtchev a réussi une fois de plus à faire accepter par des minorités récalcitrantes la décision d'une majorité qui lui était acquise au sein des assises communistes les plus larges qui aient été réunies jusqu'ici, et qui rassemblaient les délégations de quatre-vingt et un partis, représentant trente-six millions de membres inscrits. Néanmoins, son succès n'a pu être obtenu qu'au prix de concessions substantielles aux thèses de ceux qui combattaient sa politique. Et il est à craindre que l'agressivité qui s'est manifestée au cours de ces derniers mois dans la politique extérieure soviétique n'aille encore en s'accentuant (1).

(Collection des télégrammes.)

261

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 5354 à 5358. Réservé. *Bonn, 8 décembre 1960.*

(*Reçu :* 18 h. 45.)

Je me réfère à votre télégramme nos 6441-6442 (2).

(1) Le télégramme de Moscou nos 5492-5494 du 30 décembre, non reproduit, indiquait que, comme en 1957, des réunions avaient lieu dans la plupart des régions de l'U.R.S.S. pour exposer aux « membres actifs du parti » les résultats de la conférence tenue à Moscou entre les représentants des partis communistes.

Une note analysant longuement la déclaration des quatre-vingt et un partis commmunistes, également du 7 décembre, non retenue, concluait en ces termes : « La position de Khrouchtchev, à distance plus ou moins égale du révisionniste Tito et du dogmatique Mao, sort sans doute renforcée des discussions de Moscou. Mais elle est renforcée en deux sens. Khrouchtchev l'a emporté, mais il a dû ajouter à sa propre conception une forte dose d'intolérance chinoise. Si la déclaration doit guider réellement l'action des pays communistes (l'incorporation dans ce texte auguste des principaux objectifs de politique étrangère est à cet égard un signe inquiétant), l'année 1961 sera plus une année de crises qu'une année de négociations ».

(2) Par ce télégramme du 7 décembre, non retenu, le Département rappelait les réticences des représentants de la R.F.A. à l'égard d'une accélération du rythme du traité de Rome en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés, notamment en ce qui concernait le désarmement tarifaire. Le représentant de la France à Bonn devait effectuer une démarche auprès du gouvernement allemand pour marquer tout l'intérêt que Paris portait à cette affaire.

C'est auprès de M. Carstens que j'ai effectué, en fin de matinée, la démarche concernant l'accélération du rythme du traité de la C.E.E. en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés [1].

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a répondu que son gouvernement avait des doutes quant à l'opportunité de prendre, pour le moment, des décisions qui préjugeraient, en réalité, le problème plus vaste de l'aide aux pays sous-développés. Tout nouveau privilège accordé à ceux qui nous sont associés rendait plus difficile la position de la République fédérale à l'égard des États tiers. L'ordre du jour du Conseil du 19 décembre était, au surplus, déjà très chargé; M. Couve de Murville qui l'en avait entretenu, hier, n'avait pas évoqué la question. Enfin, d'une manière quelque peu inattendue, M. Carstens, se référant à la protestation de M. van Scherpenberg (mon télégramme nos 5336-5539) [2], a mentionné l'arraisonnement des bateaux allemands par la Marine française : l'atmosphère des relations franco-allemandes s'en trouvait alourdie.

J'ai immédiatement répliqué sur ce dernier point, en indiquant que je ne voyais pas le lien, en rappelant nos arguments et en insistant sur les motifs pour lesquels, dans les circonstances actuelles, la République fédérale devait comprendre notre attitude : il était inadmissible que, par de tels détours, du matériel allemand pût frapper des soldats français.

M. Carstens m'a dit qu'il s'expliquait personnellement notre comportement, mais que l'opinion parlementaire commençait à s'émouvoir et qu'une procédure pratique devrait être recherchée de part et d'autre, afin d'empêcher une détérioration de nos rapports. M. Jansen, que je viens de rencontrer, m'a tenu le même langage. L'un et l'autre ont affirmé que, si nous leur communiquions, en temps utile, nos informations, les autorités fédérales pourraient intervenir pour arrêter les envois suspects.

Nous sommes revenus ensuite sur l'objet de ma démarche. J'ai déclaré à mon interlocuteur qu'il s'agissait d'une question d'une grande importance politique, qu'il serait déraisonnable de ne pas aider spécialement les pays africains qui nous prouvaient leur fidélité, que de nouveaux délais seraient préjudiciables à notre cause commune, que, dans une affaire comme celle-ci, la République fédérale se devait d'éviter de nous contrarier, de même que, dans d'autres touchant plus particulièrement

[1] Aux termes du traité de Rome, les dispositions concernant les pays et territoires d'outre-mer étaient de deux sortes : dans la partie 4 du traité, des dispositions de principe, non limitées dans le temps et, en annexe, une convention valable cinq ans fixant les modalités de l'association de ces pays et territoires au Marché commun. Cette convention était à renouveler fin 1962 dans des conditions sur lesquelles un accord n'avait pu encore être réalisé entre les Six. Pour les Pays-Bas en particulier, l'accession à l'indépendance de l'un de ces pays ou territoires suffirait à rendre caduque son association avec la C.E.E., point de vue contesté par la France et les autres membres du Marché commun. La négociation prévue en 1962 s'annonçait difficile et le maintien du *statu quo* jusqu'à cette date, à l'égard des États devenus indépendants en 1960, ne pouvait être qu'un geste de bonne volonté d'après le gouvernement néerlandais. C'est ce qu'indiquait une note du 30 novembre de la sous-direction d'Europe occidentale, non reproduite.

[2] Du 8 décembre, non reproduit, qui relatait la protestation du secrétaire d'État contre l'arraisonnement d'un navire allemand, suspecté de transporter des armes vers l'Afrique du Nord.

l'Allemagne, nous étions à ses côtés. Il était essentiel qu'un premier résultat concret fût atteint le 19 décembre.

Mes propos m'ont paru ne pas laisser M. Carstens insensible. Mais il ne faut pas se dissimuler que les principaux obstacles se trouvent au ministère de l'Économie.

(Collection des télégrammes.)

262

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn.

T. n°s 6463 à 6474. Très urgent. *Paris, 8 décembre 1960.*

Je vous communique, ci-après, le texte de la lettre personnelle que M. Wormser adresse à M. van Scherpenberg.

Cette lettre ne devant vous parvenir que samedi matin, je vous serais obligé d'en remettre vous-même, dès vendredi, le texte à son destinataire.

Annexe

M. Wormser, Directeur des Affaires économiques et financières au Département,
à M. van Scherpenberg, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de R.F.A.

Lettre personnelle. *Paris, 8 décembre 1960.*

Monsieur le Secrétaire d'État et cher ami,

À Bruxelles où je me trouvais hier soir 7 décembre, M. Carstens m'a dit que vous aviez donné votre accord pour consacrer la journée du jeudi 15 décembre à examiner avec moi les problèmes que pose encore à nos deux gouvernements la décision d'accélération du Marché commun prise le 12 mai dernier.

Croyez que la perspective de vous rencontrer et d'avoir avec vous une conversation qui, je l'espère, sera fructueuse m'est très agréable, et j'espère que vous voudrez bien accepter de déjeuner jeudi avec moi au restaurant. Vos collaborateurs, et en particulier M. Lahr, seront les bienvenus à ce déjeuner.

C'est avant tout des questions agricoles que je voudrais vous entretenir et c'est sur ces questions que je voudrais me mettre d'accord avec vous de façon à préparer, comme nous l'avons fait plusieurs fois avec succès dans le passé, un accord entre nos deux gouvernements et par conséquent un accord de six États membres au Conseil des ministres qui se tiendra à Bruxelles les 19 et 20.

Comme vous le savez, l'enjeu est considérable. Si l'accord ne se faisait pas à Bruxelles les 19 et 20 décembre, la construction européenne sur laquelle tant d'espoirs ont été fondés se trouverait sérieusement atteinte et les conséquences d'un échec seraient par conséquent considérables.

Entre le moment où je vous rencontrerai et ce Conseil des ministres des 19-20 décembre, il ne s'écoulera que deux jours ouvrables. Aussi, ai-je cru nécessaire de vous informer à l'avance des grandes lignes de la thèse que je serai conduit à vous exposer le 15 afin que vous puissiez y réfléchir dès maintenant.

Ainsi que vous le savez, l'inclusion des produits agricoles dans le Marché commun a été un des éléments qui ont permis au gouvernement français de signer le traité de Rome, à l'opinion française de le soutenir et au Parlement français de le ratifier. Or, à l'heure actuelle, les affaires agricoles des Six, tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral, n'ont pas évolué de façon satisfaisante. La déception en France est grande et contribue à créer une situation difficile. Il s'ensuit très naturellement un vif désir que les choses soient redressées et remises sur la bonne voie.

Aussi sur le plan bilatéral d'abord, serai-je amené à vous parler du problème de la viande et du problème de l'exécution de l'accord céréalier franco-allemand à long terme du 25 février 1959.

En ce qui concerne la viande, sujet dont nous nous sommes déjà entretenus, la situation est particulièrement tendue. Près de deux années après la mise en vigueur du traité de Rome, le marché allemand reste fermé aux exportations de viande française, alors que la République fédérale est plus que jamais en position d'importateur et que les surplus s'accumulent en France. Aussi serai-je conduit à demander qu'avant la fin de cette année, l'Allemagne fasse le nécessaire pour que soient achetées en France 15.000 tonnes de viande, à prélever avec le concours des vétérinaires allemands dans les régions où des mesures sanitaires particulièrement sévères ont été édictées par le gouvernement français.

Cette demande d'achat de 15.000 tonnes de viande interviendrait en quelque sorte à titre de dépannage et son acceptation par le gouvernement allemand contribuerait, de façon appréciable, à apaiser le mécontentement des milieux agricoles.

Dans ce domaine de la viande, j'aurai également à vous demander votre accord pour l'ouverture de négociations dès le début de l'an prochain en vue de la conclusion d'un contrat à long terme portant sur des quantités sensiblement plus importantes. J'espère que les conversations entre experts français et allemands qui doivent avoir lieu à Bonn le 8 faciliteront, à cet égard, l'accord sur les conditions sanitaires requises.

Quant à l'accord céréalier à long terme conclu le 25 février 1959 entre nos deux gouvernements, il s'est exécuté pour le blé de meunerie de façon satisfaisante. Au contraire, en ce qui concerne les céréales fourragères et industrielles, les chiffres d'exécution pour 1960 font apparaître un déficit considérable.

De façon à permettre de résorber ce déficit, je vous demanderai d'accepter le report sur l'année 1961 du déficit constaté en 1960 pour les céréales fourragères et industrielles, déduction faite des dépassements qui pourraient être constatés pour le blé de meunerie. Il s'agirait donc d'environ 155.000 tonnes et il conviendrait d'arriver à un accord sur un sujet que la Commission mixte franco-allemande des 3 et 4 novembre 1960 n'a pas traité de façon positive.

Il me semble également, pour éviter que de semblables difficultés ne surgissent à l'avenir, de prévoir un mécanisme applicable aux adjudications allemandes portant sur les céréales dont il s'agit permettant d'assurer l'achat des quantités prévues au contrat.

Quant aux questions multilatérales, c'est-à-dire celles qui ont été discutées à Bruxelles au Conseil des ministres et au Comité spécial et qui ont fait l'objet de propositions de la Commission européenne — document VI/COM(60)173 du 28 novembre, y compris l'annexe VII sur les principes du prélèvement distribuée le 6 décembre — il me semble que nous devrions chercher à nous mettre d'accord sur un arrangement équilibré qui tienne compte de vos problèmes et des nôtres et qui constituerait réellement un progrès incontestable dans la voie d'un accord sur une politique agricole commune, car toutes nos conceptions sont fondées sur ce qui est dit à l'article 38, paragraphe 4, du traité [1]. Un tel arrangement devrait surtout, de mon point de vue, comporter une entente sur les principes du prélèvement tant externe qu'interne, assortie d'un calendrier d'application

[1] Texte ainsi rédigé : « Le fonctionnement et le développement du Marché commun pour les produits agricoles doivent s'accompagner de l'établissement d'une politique agricole commune des États membres. »

aux céréales, au sucre et éventuellement aux denrées sur lesquelles on pourrait se mettre d'accord. Ici à Paris, on attache, bien entendu, une grande importance à ce que le produit du prélèvement, en tout ou en partie, soit aussi rapidement que possible affecté à des usages communautaires. C'est un point sur lequel j'aimerais en particulier échanger avec vous des idées en partant des articles 40, paragraphe 4, et 201 du traité [1].

J'espère que cette trop longue lettre vous sera utile pour préparer nos entretiens du 15. Je suis heureux de penser que nous nous verrons vraisemblablement dès le 12 ou le 13 à l'occasion des réunions relatives à l'O.C.E.D. et je vous prie, M. le Secrétaire d'État et cher ami, de trouver ici l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(DE-CE 1945-1960, n° 650, f°s 295 r°-296 v°.)

263

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5144-5145. *Moscou, 9 décembre 1960.*

(*Reçu :* 11 h. 15.)

M. Serguei Guerassimov, président de l'Union des cinéastes de l'U.R.S.S. (principaux films : « La jeune Garde », « Le Don paisible », etc.) a été invité en France par M. d'Astier de la Vigerie en tant que membre du Conseil mondial de la paix. Il souhaite profiter de cette circonstance pour prendre des contacts aussi divers que possible avec les milieux français des arts, des lettres et du cinéma. M. Joukov m'a lui-même demandé de l'introduire auprès d'écrivains et d'artistes politiquement non engagés.

J'ai remis à M. Guerassimov une recommandation auprès de la direction générale des Affaires culturelles (M. Jean Fines). Je serais reconnaissant à cette direction de bien vouloir le mettre en rapport avec des personnalités diverses, qui pourront lui donner une idée exacte, objective et complète de notre pays.

Étant donné l'importance du rôle qu'il joue, non seulement dans les milieux cinématographiques, mais auprès du ministère de la Culture, je considère la mission de M. Guerassimov comme très importante pour les relations culturelles entre nos deux pays.

Il arrivera à Paris, par avion Aéroflot ce samedi 10 décembre [2].

(*Collection des télégrammes.*)

[1] L'article 40 a trait à l'établissement graduel de la politique agricole commune et le paragraphe 4 concerne la possibilité de créer un ou plusieurs fonds d'orientation et de garantie agricole. L'article 201 est relatif à l'éventualité du remplacement des cotisations des États membres par des ressources provenant du tarif extérieur commun.

[2] Le télégramme du Département n° 6554 du 21 décembre, non reproduit, indique que l'écrivain soviétique a pu rencontrer René Clair et le directeur de la Cinémathèque française, Langlois. [On constate par ces documents que les archives diplomatiques ne sont pas à négliger par l'histoire littéraire et peuvent fournir des repères aux auteurs de biographies (voir *D.D.F.*, 1958-II, n°s 288 et 299 sur Boris Pasternak et le télégramme n° 2236 du 2 juin 1960, non reproduit, sur les obsèques de cet écrivain).]

264

M. François Seydoux, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5410 à 5417. Réservé. *Bonn, 9 décembre 1960.*

(*Reçu :* 21 h. 30.)

Au moment où il s'apprête à partir pour Paris, afin d'y signer l'acte de naissance d'une organisation (1) qui est loin de répondre à ses désirs, M. Erhard reste, en République fédérale d'Allemagne, la personnalité la plus marquante du gouvernement après le Chancelier et la figure la plus populaire du parti au pouvoir (2); son prestige n'en a pas moins subi de nombreuses atteintes depuis le jour ou, voici un an et demi, il a vu s'évanouir l'espoir d'accéder immédiatement à la Chancellerie.

Condamné au rôle d'éternel prétendant, il a dû maintes fois, sur le plan politique, ronger son frein et plier devant la volonté de M. Adenauer : il lui a fallu accepter, malgré ses répugnances, la décision d'accélérer le rythme de réalisation du Marché commun; tout récemment encore, l'accord sur le commerce interzones (3) a été dénoncé contre son avis, au moment même ou il venait de proclamer publiquement les dangers d'une telle mesure. Chaque fois, il s'est incliné, non sans maintenir, suivant un formule qui lui est chère, ses « réserves », guettant la première occasion de remettre en cause ce qu'il n'avait pu empêcher.

Si le sens politique de M. Erhard a toujours été un sujet de controverse au sein de son propre parti, sa réussite dans le domaine économique en avait imposé, jusqu'a ces derniers temps, à ses adversaires les plus acharnés. Or, il vient de subir une grave défaite sur le terrain qui lui est le plus familier : il avait été et reste, dans le fond de son cœur, partisan d'une réévaluation du mark, en vue de mettre fin à l'échauffement de la conjoncture et de résorber l'excédent de liquidités monétaires dont souffre actuellement son pays : sur ce point, il s'est heurté à l'opposition formelle du Chancelier, de M. Blessing (4) et de l'industrie. Là encore, il a dû remettre l'épée au fourreau, non sans espérer que l'avenir lui donnerait raison.

(1) Création de l'Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.) le 14 décembre. La décision au sujet de sa création avait été prise le 23 juillet par la conférence des Vingt et un. Sur le sujet, se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 604.

(2) Ludwig Erhard (1897-1977) protestant, membre de la C.D.U., l'Union chrétienne démocrate, vice-chancelier depuis le 22 octobre 1957, ministre des Affaires économiques depuis 1949.

(3) Le gouvernement de Bonn a pris l'initiative contre celui de Pankow en dénonçant, le 30 septembre, l'accord commercial interzonal. Cet accord, qui remonte au 20 septembre 1951, sera finalement prorogé le 29 décembre, à l'issue d'entretiens prolongés entre les représentants des deux Allemagnes. Voir ci-dessus p. 678, note 1.

(4) M. Karl Blessing, président de la Bundesbank.

En dépit de ces échecs, M. Erhard garde une position solide au sein de son propre parti et sa popularité n'a pas vraiment diminué. Ses principaux atouts sont l'âge du Chancelier [1] et la proximité des élections. Pour gagner celles-ci, il n'est pas possible, dans les circonstances actuelles, de se séparer de lui. Les milieux dirigeants de la C.D.U. l'ont bien senti et c'est pourquoi, après chaque crise dans ses relations avec le Chancelier, ils ont mis en scène — au prix d'efforts assez pénibles — une réconciliation entre les deux hommes.

En cas de disparition subite de M. Adenauer, le vice-Chancelier est donc presque sûr de lui succéder. MM. Strauss, Schrœder et von Hassel [2] s'accommoderaient sans doute de l'accession de M. Erhard au poste suprême, pensant qu'il s'agirait d'une mesure transitoire. D'autres se demandent si, dans cette hypothèse, il ne serait pas sage de confier à M. Krone [3] un poste important au sein du Cabinet : la pondération de ce dernier, qui jouit d'une grande estime dans les milieux politiques, pourrait alors contrebalancer l'impulsivité du nouveau chancelier. Ces rumeurs qui circulent ne doivent, bien entendu, être acceptées que sous bénéfice d'inventaire; leur existence même n'en est pas moins révélatrice.

À maintes reprises, M. Erhard a protesté de ses sentiments d'amitié à l'égard de la France; bien que l'on ne puisse mettre en doute, *a priori,* la sincérité de telles déclarations, il est certain que le vice-Chancelier connaît mal notre pays et que son libre-échangisme — dans le domaine industriel — l'incline plutôt vers les États nordiques, et anglo-saxons. Jusqu'à présent, l'économique a toujours primé, pour lui, le politique; c'est-là sans doute la raison profonde de son aversion pour le Marché commun, qui ne présente pas, pour une Allemagne en pleine prospérité et sans cesse en quête de nouveaux marchés, un intérêt économique évident et qui limite, en revanche, sa liberté d'action dans le domaine du commerce extérieur. À une entreprise communautaire qui l'oblige à tenir compte, dans une mesure toujours plus grande, des intérêts de ses partenaires, M. Erhard préférerait sans doute une concurrence amicale sur le plan national, où le dynamisme de l'économie allemande pourrait faire sentir pleinement ses effets.

(Collection des télégrammes.)

[1] Le chancelier Konrad Adenauer est né le 5 janvier 1876 à Cologne.

[2] Franz-Josef Strauss (C.S.U.), ministre de la Défense; Dr Gerhard Schroeder (C.D.U.), ministre de l'Intérieur; Kai-Uwe von Hassel (C.D.U.), ministre-président du Schleswig-Holstein, vice-président de la C.D.U.

[3] Dr Heinrich Krone, président du groupe parlementaire C.D.U.

265

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5300 à 5315 (1). Priorité.
Secret. Réservé.

Tunis, 9 décembre 1960.

(*Reçu :* le 10, 0 h. 15, 1 h., 0 h. 35,)

M. Ladgham et M. Mokkadem m'ont convoqué ce matin.

1. Le secrétaire d'État à la Présidence m'a indiqué qu'après avoir longuement examiné les termes de notre communication orale (2), le gouvernement tunisien en avait conclu que le gouvernement français n'était pas hostile à un examen ultérieur du problème de Bizerte et ne lui opposait pas une fin de non-recevoir formelle.

Pour éviter toute équivoque, j'ai cru devoir répéter textuellement les propos que, conformément à vos instructions, j'avais tenus le 5 décembre au secrétaire d'État aux Affaires étrangères (3).

M. Ladgham, qui a observé incidemment que le gouvernement français n'avait sans doute pas estimé utile de répondre par écrit à la note tunisienne, a déclaré que son gouvernement entendait en effet tenir le plus grand compte des « circonstances actuelles ».

« Vous savez, a-t-il dit en substance, à quel point le chef de l'État tunisien s'efforce d'aider le président de la République française dans son "vaste dessein, dans sa grande entreprise". Il ne veut pas profiter de la situation pour créer au général de Gaulle des difficultés à propos de Bizerte. Il est donc disposé à examiner avec le gouvernement français des modalités pratiques qui, sans préjuger en aucune façon la position de fond du gouvernement tunisien, pourraient constituer une méthode d'approche du problème. Nous n'en continuons pas moins à penser que

(1) Ce télégramme a été communiqué au Commandement supérieur des troupes aériennes à Bizerte (avec la mention : servi), sauf pour les n°s 5313-5318.

(2) Par télégramme n°s 4289-4290 du 3 décembre, non retenu, le Département demandait au chargé d'affaires de reprendre contact avec ses interlocuteurs tunisiens et de leur exposer le point de vue du gouvernement français. Ce dernier avait étudié la communication du gouvernement tunisien du 7 novembre (ci-dessus reproduite sous le n° 204), qui contenait un certain nombre d'inexactitudes, mais dont les termes étaient dans l'ensemble modérés. Il estimait cependant que les circonstances de l'heure ne permettaient pas de faire aboutir dans de bonnes conditions une négociation d'ensemble sur Bizerte. Il n'entendait pas pour autant adopter une position négative, et proposait « de régler des questions concrètes dans la mesure où cela (était) possible » et rappelait à cet effet l'évacuation des casernes de Bizerte (Sur cette évacuation, voir ci-dessus p. 578, note 1), ainsi que sa suggestion de chercher en commun des arrangements concernant une mise à la disposition de l'économie tunisienne des installations industrielles de l'arsenal de Sidi Abdallah (voir ci-dessus le n° 190). Il espérait que le gouvernement tunisien pourrait donner suite à ces propositions.

(3) La rencontre du 5 décembre entre le chargé d'affaires et M. Mokkadem est brièvement rapportée par le télégramme n°s 5246-5247, non retenu. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères s'était borné à indiquer que « le problème demeurait entier »; la réponse française n'apportait aucun élément nouveau constructif, puisque le Département avait évoqué la question de l'arsenal avant la remise de la note tunisienne.

le gouvernement français comprendra tôt ou tard que l'évolution de ses conceptions en matière de stratégie implique une révision de son attitude sur la question des bases. »

Le ministre a cependant brièvement ajouté, mais sans préciser aucunement sa pensée : « Si par la suite, les projets du général de Gaulle entraient dans une phase concrète, de tels développements seraient de nature à faciliter une solution satisfaisante de l'affaire de Bizerte. »

2. Après ces considérations liminaires, le secrétaire d'État à la Présidence a indiqué que son gouvernement acceptait d'engager des négociations avec le gouvernement français sur l'arsenal.

Divers problèmes devraient être étudiés :

a. D'une part, le gouvernement tunisien souhaiterait connaître les possibilités actuelles de cet établissement, les reconversions qui pourraient être envisagées au bénéfice de l'économie du pays et les perspectives offertes par l'arsenal pour la formation professionnelle.

J'ai rappelé à mon interlocuteur que nous avions envoyé il y a quelques mois à Tunis un expert pour étudier ces problèmes. Après avoir donné quelques indications sur les études qui avaient été effectuées, j'ai déclaré que nous pourrions sans doute en communiquer les conclusions au gouvernement tunisiens.

b. D'autre part, le problème du statut de l'arsenal se posait. Y aurait-il cession à l'État tunisien ou un régime d'association ? Comment le gouvernement français envisageait-il la gestion de l'entreprise et le financement des investissements indispensables à la reconversion ? « C'est là, a dit M. Ladgham, une question de principe qui doit être tranchée avant toute autre. Pour notre part, nous n'excluons pas une période transitoire, mais nous pensons que la reconversion de l'arsenal doit aboutir à une cession. » Le ministre a souligné que son gouvernement attachait la plus grande importance à cette question.

D'une manière générale, M. Ladgham a insisté pour connaître rapidement notre position sur tous ces problèmes. Il a fait valoir que les plans de développement de la Tunisie devraient être modifiés en tenant compte des nouvelles activités de l'arsenal. Il a suggéré que nous soumettions des propositions dans un document de travail. Je lui ai répondu que je vous ferais immédiatement part de cette demande.

3. Le secrétaire d'État a par ailleur marqué que dans le même esprit, d'autres questions devraient être abordées. Il a fait allusion aux problèmes d'effectifs en marquant que l'évacuation des casernes de la ville de Bizerte ne paraissait pas s'être traduite, dans la pratique, par une réduction de nos forces. Dans ce contexte, il a critiqué le fait que nous procédions à la construction de nouveaux bâtiments dans les installations militaires françaises de la périphérie. Tout ceci, a laissé entendre M. Ladgham, donnait à penser à la population tunisienne que nous entendions nous maintenir, voire même renforcer notre dispositif. J'ai répondu que nous ne faisions rien qui n'était nécessaire à l'activité normale de la base et j'ai rappelé à cet égard l'importance essentielle que nous y attachions.

Mais le secrétaire d'État n'a aucunement insisté sur ces points. En revanche, il a appelé de manière pressante mon attention sur le cas de certains camps situés à l'extérieur de l'agglomération et dont, pour diverses raisons, le gouvernement tunisien souhaitait la remise. M. Ladgham a mentionné d'une part les camps du Zarour et de Metline et le fort du Remel qui n'étaient plus occupés mais simplement gardiennés par nos soins, et où le gouvernement tunisien désirait établir le plus tôt possible des villages d'enfants et des camps de jeunesse. Il a d'autre part évoqué la situation particulière du sémaphore de Porto-Farina qui, en raison de son éloignement de Bizerte, entraînait des mouvements peu opportuns dans les circonstances actuelles. J'ai répondu que je ne manquerais pas de vous saisir de ces questions.

M. Ladgham s'est montré particulièrement aimable tout au long de la conversation. Il est clair que pour des raisons de politique générale liées à l'affaire algérienne, le président Bourguiba n'entend pas pour le moment provoquer une crise sérieuse au sujet de Bizerte.

Compte tenu des dispositions actuelles de nos interlocuteurs, j'estime pour ma part qu'il est de notre intérêt :

a. De soumettre le plus rapidement possible au gouvernement tunisien des projets concrets au sujet de l'arsenal.

Il est évident que ces propositions devraient non seulement porter sur les possibilités de cet établissement en matière économique et de formation professionnelle, mais répondre également aux questions posées sur le mode de gestion de l'arsenal et le financement de sa reconversion.

b. D'envisager dans un délai très rapide la remise au gouvernement tunisien de certaines de nos installations militaires qui sont effectivement déjà abandonnées par nos forces et qui ne présentent plus pour nous qu'un intérêt limité. Je pense plus particulièrement aux camps du Zarour et de Metline dont les Tunisiens n'ont cessé de nous réclamer la cession depuis près de deux ans et au fort du Remel auquel M. Bourguiba paraît attacher actuellement, notamment pour des raisons sociales, beaucoup d'importance.

C'est de toute évidence en fonction de l'évolution de l'affaire algérienne que le président Bourguiba a accepté en fait de ne pas opposer une fin de non-recevoir à nos suggestions relatives à Bizerte.

Cette position est conforme à l'attitude relativement modérée que le chef de l'État a adoptée au cours des dernières semaines à notre égard. Il ne faut pas se dissimuler cependant que la politique suivie en ce moment par le gouvernement tunisien est complexe et répond à des préoccupations contradictoires.

a. D'une part, M. Bourguiba est profondément inquiet. Il redoute de voir se développer en Algérie une situation chaotique quelle qu'en soit l'origine. Les fournitures d'armements soviétiques au Maroc [1], les derniers développements à New York de l'affaire mauritanienne [2],

[1] Sur la fourniture d'avions soviétiques au Maroc, voir ci-dessus p. 681, note 2.

[2] Sur le débat mauritanien à l'O.N.U., voir ci-dessus p. 636 (note 1), 647 (note 2), 682 (note 1), 712 (note 1).

certaines tendances du F.L.N. lui font mesurer les risques d'influence soviétique ou chinoise dans le Maghreb. L'impuissance des Nations Unies à résoudre l'affaire du Congo et à ramener le calme dans cette région le conduit à s'interroger sur l'efficacité d'une intervention de l'instance internationale, intervention dans laquelle il n'a jamais vu en fait qu'un moyen de pression sur le gouvernement français pour l'amener à négocier avec l'Organisation extérieure de la rébellion.

Alors qu'il souhaite ardemment le retour de la paix en Algérie, le Président voudrait également apparaître face aux excités du Caire, de Conakry, voire de Rabat comme l'« homme sage » de l'Afrique dont le rayonnement est susceptible de s'élever au-dessus des particularismes régionaux, religieux ou ethniques.

Dans ces conditions, le chef de l'État tunisien semble avoir de nouveau compris que le général de Gaulle, dont le courage et l'énergie lui en imposent et frappent son imagination, est capable de régler le problème algérien avec le minimum de heurts comme aux moindres frais pour la Tunisie. Aussi bien espère-t-il sans doute au plus profond de lui-même son succès et cherche-t-il aujourd'hui, dans la mesure où il le peut encore, à ne pas gêner son action.

Dans ce contexte, il n'est pas indifférent de rappeler que M. Bourguiba n'avait pas été insensible aux reproches qui lui avaient été faits en janvier dernier d'avoir lancé intempestivement la bataille de Bizerte (1).

b. Mais d'autre part, le Président ne peut pas se désolidariser de la rébellion au moment où, par surcroît, la Tunisie est isolée du monde arabe.

La campagne que continue de mener contre la France et aux côtés du F.L.N. la presse du Néo-Destour est un témoignage de cet impératif.

Dans la mesure où la modération de certains pays d'Afrique noire paraît trop favorable à notre cause, on est contraint de la juger ici, tout au moins publiquement, indéfendable. Quel que soit le désir des Tunisiens de s'assurer l'amitié de ces États, il est manifeste que la solidarité avec le F.L.N. pèse en définitive d'un poids plus décisif que l'« admiration » portée par M. Houphouët-Boigny à M. Bourguiba. En définitive, la Tunisie ne prendra pas de position décisive qui soit inacceptable pour ses partenaires algériens.

c. En nous gardant d'en tirer des conclusions trop hâtives, car l'évolution des événements peut changer du jour au lendemain la nature de ses dispositions, il n'en demeure pas moins que l'attitude adoptée aujourd'hui par le chef de l'État au sujet de Bizerte constitue un fait dont l'importance dans les circonstances présentes est loin d'être négligeable (2).

(*Collection des télégrammes.*)

(1) *D.D.F.,* 1960-I, n°s 34 (note), 37, 39, 40, 42, 45, 51, 54, 56, 58, 62.

(2) A la suite d'un échange de correspondance entre le Département et l'ambassade, Paris donnait par télégramme n°s 4550-4551 du 26 décembre, non retenu, la liste des installations que la France était prête à remettre au gouvernement tunisien d'ici le 15 janvier (les camps du Zarour et de Metline) ou dans les mois à venir.

266

M. Bérard, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3717 à 3722. *New York, 9 décembre 1960.*
(*Reçu :* le 10, 2 h. 30.)

Le représentant de la France auprès de la cinquième Commission [1] est intervenu vendredi matin pour faire connaître notre position au sujet des dépenses de l'O.N.U. en 1960. Le texte de sa brève déclaration est le suivant :

« Dès que notre organisation a été saisie de la question du Congo (Léopoldville), le représentant de la France a exposé tant au Conseil de sécurité qu'à la quatrième Assemblée extraordinaire d'urgence les doutes, les réserves, les appréhensions de tous ordres que lui inspiraient l'intervention des Nations Unies et les modalités de celles-ci dans les affaires de cette nouvelle République [2].

« Il n'a pu ainsi appuyer de son vote ni la résolution soumise le 13 juillet au Conseil de sécurité, ni celle adoptée le 19 septembre par l'Assemblée d'urgence.

« Les événements survenus au cours des trois derniers mois ont hélas montré combien ces craintes étaient justifiées, et le peuple congolais n'en est-il pas même arrivé à considérer par moment l'action des Nations Unies comme une menace à sa jeune indépendance ?

« Sur le plan budgétaire qui est celui de notre Commission, voici que bien avant l'ouverture du présent débat, un groupe d'États dont les quote-parts de contribution aux dépenses de l'Organisation atteignent déjà près de 20 %, montant qui sera sans doute relevé au printemps

[1] M. André Ganem, représentant de la France à la cinquième Commission, Commission budgétaire des Nations Unies. Le Secrétaire général est intervenu le 21 novembre devant la cinquième Commission pour exposer la situation financière de l'Organisation. Sur le sujet, se reporter à la note n° 084 de la direction des Nations Unies et organisations internationales du 24 novembre relative au budget de l'organisation des Nations Unies, non reproduite. Les dépenses entraînées par l'envoi et le maintien d'une force des Nations Unies au Congo s'élèvent pour l'année 1960 à 66.625.000 $. Pour l'année 1961, le Secrétaire général prévoit des besoins mensuels approximatifs de 10.000.000 $. M. Hammarskjöld compte suggérer la création d'un « fonds pour la paix et la sécurité », à financer en partie en contributions volontaires, en partie en contributions obligatoires et aussi par des avances des gouvernements. Les dépenses mensuelles de la force d'urgence des Nations Unies (1.500.000 $) sont à couvrir normalement suivant le barème. L'U.R.S.S. et les pays de l'Est s'abstiennent de verser leur contribution à ce chapitre, qui subit de ce fait un déficit croissant. Le Secrétaire général propose la création d'un fonds spécial d'aide au Congo pour lequel il fixe comme objectif un montant de 100.000.000 $. La France n'accepte pas de participer à la constitution de ce fonds.

[2] L'Assemblée extraordinaire sur le Congo s'est tenue les 17-18 septembre. Le 19 septembre, M. Bérard annonce que la France s'abstiendra, car la formation d'un gouvernement véritablement efficace au Congo est une affaire strictement intérieure et qui doit se développer en dehors de toute ingérence, y compris des Nations Unies.

prochain par le Comité *ad hoc* sur la base des récentes statistiques, a solennellement annoncé qu'il n'entendait accepter aucune part des charges financières entraînées par les opérations au Congo.

« Ainsi va se répéter et s'aggraver la situation que connaît depuis des années le compte spécial "force d'urgence", auquel n'ont effectivement contribué en 1960 qu'une minorité d'États membres, dont la France, et cela sans que les assemblées successives aient jamais entrepris de se pencher avec réalisme sur un problème si préoccupant [1] »

« Les estimations et propositions du Secrétaire général (DOC A/C 5.836 [2]) même avec les amendements recommandés par le Comité consultatif (DOC U/4580[2]), ne sauraient dès lors rencontrer l'approbation de la délégation française. »

La position ainsi définie par la France a incontestablement provoqué un certain étonnement et est susceptible de modifier le point de vue final des membres de la Commission qui, d'une manière générale, expriment une assez grande réserve sur les propositions du Secrétaire général.

Deux projets de résolution viennent d'être déposés :

1. Le premier, présenté par l'Irlande, le Liberia et la Suède, propose d'ouvrir dans le budget de 1960 un chapitre spécial pour les dépenses de l'O.N.U.C., celles-ci devant être réparties conformément au barème ordinaire des quote-parts. Il suggère de porter en recettes accessoires, d'une part, les dépenses correspondant à des prestations dont le coût ne fera pas l'objet de demandes de remboursements par certains États, et, d'autre part, les versements volontaires et supplémentaires qui pourraient être effectués au titre de l'O.N.U.C. (à l'exclusion du fonds des Nations Unies pour le Congo).

2. Le second a pour auteurs le Pakistan, le Sénégal et la Tunisie. Le dispositif de ce deuxième projet reprend la solution du compte de la F.U.N.U. et prévoit :

a. L'ouverture d'un compte spécial pour l'O.N.U.C.

b. L'approbation de la somme de 60 millions de dollars recommandée par le Comité consultatif et qui peut être réduite à 48,5 millions de dollars par suite de renoncements à des remboursements de services aériens [3].

c. La répartition des 48,5 millions selon le barème ordinaire.

[1] Sur le sujet, se reporter à la note n° 078 de la direction des Nations Unies et organisations internationales, du 20 décembre 1960, non reproduite. Il ressort que la cinquième Commission (administrative et budgétaire) a adopté le 15 décembre par 45 voix contre 15 avec 25 abstentions (dont celle de la France) un projet de résolution déposé par le Pakistan, le Sénégal et la Tunisie sur le financement des dépenses des Nations Unies au Congo pour 1960, estimées à 48.500.000 $. L'obligation juridique pour les États membres de payer les dépenses de la force des Nations Unies au Congo selon le barème ordinaire des quotes-parts n'a été adoptée que par 40 voix (dont celles des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la Belgique) contre 27 (dont la France) avec 17 abstentions.

[2] Se reporter aux documents officiels des Nations Unies.

[3] Sur le sujet, se reporter aux télégrammes de New York n°s 3811-3812, 3886 des 14 et 15 décembre, non reproduits.

d. L'affectation des versements volontaires et supplémentaires à réduire jusqu'à 50 % au maximum les contributions des nouveaux États membres admis en 1960 et celles des autres pays bénéficiant cette année d'une assistance du P.E.A.T. (1), en commençant par ceux dont la quote part est fixée à 0,04 %.

e. L'invitation au gouvernement belge de « verser une contribution substantielle » qui sera employée à réduire encore la participation des pays visés au paragraphe *d.* ci-dessus.

(*Afrique-Levant. Congo belge CB 5-1.*)

267

M. Paul Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 910. *Budapest, 10 décembre 1960* (2).

A. Sur la base de votre dépêche collective n° 6/PAN du 2 novembre dernier (3), je suis allé protester ce matin auprès du ministre des Affaires étrangères contre les termes trop indignés (mon télégramme n° 900 (4)) dans lesquels il a dénoncé, il y a trois jours, devant le Parlement, le retour pacifique de troupes allemandes en France dans le cadre d'accords de coopération militaire en application du traité de l'O.T.A.N.

Après avoir évoqué la collaboration militaire hungaro-soviétique résultant du pacte de Varsovie (5), j'ai surtout insisté sur le fait que l'existence sur le sol français, et par conséquent sous notre contrôle, de bases militaires essentielles pour toute mobilisation allemande, devrait apporter à l'Union soviétique et à ses alliés des apaisements, sinon des garanties contre toute réelle possibilité d'agression de la part de Bonn ou de son haut commandement.

(1) P.E.A.T. : Programme élargi d'assistance technique. Sur le sujet, se reporter à la dépêche de New York, n° 1086 du 10 décembre, traitant des travaux de la cinquième Commission (semaine du 5 au 10 décembre), non reproduite.

(2) Par courrier.

(3) La dépêche collective n° 6/PAN du 2 novembre, non reproduite, traitait de l'accord franco-allemand sur la logistique et l'entraînement, signé à Paris le 25 octobre, fixant pour dix ans les modalités du concours que la France était disposée à prêter à la République fédérale (Sur cet accord, voir ci-dessus p. 536, note 2).

(4) Du 2 décembre, non reproduit.

(5) Le 14 mai 1955 a été signé un traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle, appelé le pacte de Varsovie, entre les huit pays suivants : U.R.S.S., Pologne, Tchécoslovaquie, Allemagne de l'Est, Roumanie, Bulgarie, Albanie, Hongrie. L'article 5 de ce traité prévoit l'organisation d'un commandement unique confié à l'époque au général Koniev. Sur le sujet, voir *D.D.F.*, 1955-I, n°s 285, 287, 304, 305.

Je m'attendais qu'en son ex-qualité de citoyen soviétique, Endre Sik s'indignât de mon parallèle initial entre présences militaires allemande en France et soviétique en République populaire de Hongrie [1]. Il n'en a rien été; mon interlocuteur semblait parler avec une entière franchise personnelle en me rééditant simplement les thèmes d'un antigermanisme foncier qui datent, selon lui, en Hongrie, de plusieurs siècles, et ne diffèrent guère, en vérité, de ce que peuvent encore ressasser chez nous les pires porte-parole d'un nationalisme chauvin périmé sur le plan européen.

B. Passant ensuite à une vue d'ensemble de l'Assemblée des Nations Unies dont il revient [2] et où il se trouvait placé, paraît-il, juste à côté de notre délégation, le ministre m'a dit que celle-ci se servait beaucoup trop ostensiblement des ex-membres de la Communauté française, et prétendu que la délégation britannique agit beaucoup plus discrètement même avec les dominions récents comme le Ghana [3]. Je lui ai répliqué en comparant la discipline probablement très relative du groupe d'expression française à celle du groupe soviétique aux Nations Unies. M. Sik en est convenu en riant... et en arguant que la quasi-perfection de cette dernière tenait à la communauté d'idéologie politique dans la composition des délégations dont il s'agit, n'en a pas moins maintenu que nous devrions, dans notre propre intérêt, éviter de donner l'impression que la France a, comme les États-Unis (et l'U.R.S.S.), ses satellites.

C. Quant au débat algérien en cours [4], mon interlocuteur n'entend visiblement se risquer à aucun pronostic sur sa conclusion possible. Sur un plan plus général, reléguant nettement en seconde position des problèmes comme celui du Congo ou de Berlin, le ministre des Affaires étrangères n'entend attribuer qu'à l'aveuglément colonialiste en Afrique du Nord *et du Sud* des responsabilités *primordiales* dans l'éventuel déchaînement d'un nouveau conflit mondial. Il m'assure applaudir de tout cœur à la courageuse politique du général de Gaulle en Algérie mais, vu l'unanimité qui paraît régner en matière d'autodétermination, pourquoi n'y aurait-il aucune tractation publique ou secrète avec le G.P.R.A. ?

J'ai expliqué à M. Sik que, pour ce qui concerne l'Organisation extérieure de la rébellion, j'avais des doutes quant à sa capacité d'imposer aux guérillas une cessation réelle des hostilités; quelle serait alors la position du président de la République s'il laissait convenir du sort futur

(1) Depuis le 4 novembre 1956 où les troupes soviétiques attaquèrent en masse, suite à la révolution hongroise du 24 octobre 1956. Sur le sujet, voir *D.D.F.*, 1956-III, n°s 19, 24, 30, 66, 69, 84, 109, 137.

(2) La quinzième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies s'est ouverte le 20 septembre et s'est séparée le 20 décembre.

(3) Le Colonial Office accorda le 6 mars 1957 l'indépendance à la Gold Coast qui prit le nom de Ghana.

(4) Le débat sur l'Algérie s'est engagé à partir du 6 décembre devant la Commission politique de l'Assemblée des Nations Unies et le 19 décembre devant l'Assemblée générale. Sur le sujet, voir l'*Année politique 1960,* p. 592-595; ci-après les n°s 282 (et notes), 286.

de l'Algérie avec une organisation dont les tueurs ne séviraient ensuite que de plus belle sur les populations européenne ou musulmane ?

Cependant, ai-je dit, une voie est ouverte puisque rien ne devrait empêcher le F.L.N. d'avoir ses représentants dans les nouvelles institutions administratives ou politiques que le référendum de janvier va sans aucun doute ratifier pour l'Algérie; au sein des nouvelles organisations locales, ses émissaires pourront aisément s'assurer de notre parfaite honnêteté dans la préparation de la consultation future sur l'autodétermination, et, dès lors, s'évanouirait l'obstacle qu'ils invoquent pour refuser l'arrêt des hostilités. Le ministre a pu seulement me répliquer que ces perspectives nouvelles ne sont pas encore suffisamment claires aux yeux de l'opinion publique mondiale.

(*Collection des télégrammes.*)

268

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Hauts-Représentants de France à Dakar, Brazzaville, Libreville, Bangui, Fort-Lamy, Tananarive; aux Représentants extraordinaires de France à Abidjan, Cotonou, Ouagadougou, Niamey [1].

T. sans n°. *Paris, 11 décembre 1960.*

Au point où en est le débat sur l'Algérie, il importe que les représentants à New York des États de la Communauté ne puissent se prévaloir de l'absence d'instructions fermes pour céder à la pression qu'exercent sur eux certaines délégations (Mali et Guinée notamment) pour les amener à voter la résolution afro-asiatique [2]

Il serait souhaitable que nos amis africains votent contre non seulement le paragraphe 4 du texte qui prévoit le contrôle des Nations Unies sur le référendum en Algérie, mais contre l'ensemble du texte. Mais il est en tout cas essentiel qu'ils s'abstiennent au moins et sur ce paragraphe 4 et sur tous les autres, comme sur l'ensemble.

Vous ferez valoir que tous les efforts déployés par nos amis africains lors de la discussion du texte au sein du groupe afro-asiatique n'ont permis aucun rapprochement avec la thèse soutenue par les États qui nous sont délibérément hostiles et vous insisterez sur l'importance qu'il y a à ne gêner en aucune façon, en ce moment, l'action du général de Gaulle.

(*Nations Unies S 50-4-2-7.*)

(1) Sous couvert du secrétaire d'État aux Relations avec les États de la Communauté.

(2) Sur cette résolution, et notamment son paragraphe 4, voir ci-après p. 764, note 1.

269

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 6264 à 6267 [1].
Réservé.

Rabat, 12 décembre 1960.

(*Reçu :* 21 h. 40.)

Au terme d'un long entretien que j'ai eu aujourd'hui avec le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et qui a porté principalement sur l'orientation générale de la politique extérieure marocaine, celui-ci m'a déclaré, en prenant des précautions oratoires, qu'à la suite des événements d'Alger [2], le Conseil des ministres s'était cru obligé de protester contre la « répression brutale exercée par les parachutistes » vis-à-vis des foules musulmanes. Nous devions comprendre que l'émotion au Maroc était intense. Mais M. Benhima ne voulait pas donner à la protestation dont il avait été chargé un caractère offensant. Il m'a donné l'assurance qu'il n'y aurait ni démonstration populaire, ni « journée » à l'occasion de ces événements. Une prière serait dite dès ce soir dans la mosquée et le gouvernement ferait une déclaration. Pour le moment, on n'envisageait pas d'autre manifestation.

Il me paraît peu douteux que la déclaration ne soit tout à fait dans la ligne des thèses du F.L.N. Je note cependant que le ton employé par M. Benhima, en contraste complet avec l'hostilité violente de la presse et de la radio marocaines d'hier et d'aujourd'hui, différait beaucoup également de la présentation volontiers peu accommodante de ses précédentes communications.

Le secrétaire général n'a pas relevé, d'autre part, les remarques que je lui ai faites pour souligner que ces événements ne se seraient pas passés si les manifestations musulmanes en faveur du président de la République n'avaient été noyautées et dénaturées par des agitateurs F.L.N. et qu'il était bien évident que l'on ne pouvait attendre que les forces françaises qui luttaient depuis des années contre les rebelles ne réagissent pas devant les émeutes de dimanche.

Les décisions prises par le gouvernement marocain, même en tenant compte de la déclaration annoncée, sont en outre modérées si on les compare avec les réactions qui ont suivi les débats sur l'affaire de Mauritanie.

(1) Ce télégramme a été communiqué par courrier à Alger (n° 2654).

(2) À l'occasion du voyage du général de Gaulle en Algérie, du 9 au 13 décembre, de violentes manifestations s'étaient déroulées, aussi bien de la part des Européens partisans de « l'Algérie française » que des masses musulmanes qui criaient « Algérie algérienne ». De nombreuses victimes — surtout musulmanes — étaient relevées, notamment dans la journée du dimanche 11 décembre. Pour plus de détails, voir l'*Année politique 1960,* p. 319-324.

Mais surtout — et c'est la première fois, depuis que je suis à Rabat, que je recueille une déclaration de cet ordre au cours d'un entretien officiel — M. Benhima m'a parlé dans des termes empreints d'admiration de l'action du général de Gaulle. Tout le monde, m'a-t-il dit, a noté ici la force d'âme, le courage, la volonté dont le président de la République faisait preuve [1].

(Collection des télégrammes.)

270

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À TOUS LES POSTES DIPLOMATIQUES À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 126. *Paris, 12 décembre 1960, 23 h.*

Les graves événements qui viennent de se dérouler en Algérie [2] font l'objet d'informations erronées ou tendancieuses qui risquent d'en déformer la signification.

Il convient dans vos conversations relatives à ces événements de développer les points suivants :

1° Le voyage du général de Gaulle dans les départements algériens s'est déroulé dans une atmosphère qui démontre une fois de plus, malgré les incidents provoqués sur son passage par de petites minorités, que la majorité de la population algérienne fait confiance au chef de l'État pour apporter une solution durable aux épreuves traversées par l'Algérie.

Partout, le général de Gaulle a renouvelé son appel à l'union de tous les habitants de l'Algérie pour édifier, avec la France, une Algérie nouvelle fondée sur l'entente entre les communautés qui vivent sur son territoire.

2° Sans doute des incidents d'une exceptionnelle gravité ont-ils éclaté dans les grandes villes, notamment à Oran et à Alger.

[1] Par télégramme n°s 6296-6300 du 13 décembre, non reproduit, l'ambassadeur notait que les réactions officielles et celles de la population marocaine aux événements d'Algérie étaient « relativement modérées »; les événements n'étaient pas exploités de manière systématique contre les relations franco-marocaines ni contre la présence des Français au Maroc. Toutefois, l'ambassade relevait les articles « d'une grande violence » de la presse marocaine (Télégramme n°s 6301-6305 du 13 décembre, non retenu).

[2] Allusion aux incidents qui avaient eu lieu à l'occasion du voyage du général de Gaulle en Algérie, du 9 au 13 décembre, et notamment à la journée d'émeutes et de mitraillages à Alger le 11 décembre : *Année politique 1960*, p. 319-324.

Au départ, on doit relever malheureusement la volonté de certains membres de la communauté européenne de s'opposer à la politique et à la personne du chef de l'État. Ils ont ainsi fourni à nos adversaires l'occasion de troubles plus graves.

À la volonté de séparer par tous les moyens les deux communautés — objectif des ultras des deux bords —, nous opposons un effort continu de réconciliation sans laquelle aucune Algérie pacifique n'est possible.

Le gouvernement emploiera les moyens nécessaires pour qu'il soit mis fin à cette agitation et que sa politique, dont la première étape sera le référendum du 8 janvier 1961, soit poursuivie jusqu'à son terme, comme le général de Gaulle s'y est engagé à de nombreuses reprises.

3° Ces événements doivent vous permettre de montrer à nouveau quelles seraient les difficultés de la métropole et de l'Algérie si l'autorité du général de Gaulle et la confiance que lui porte la population dans son immense majorité ne lui donnaient les moyens d'aboutir à une solution durable du problème algérien.

Au moment de la discussion de l'affaire algérienne devant les Nations Unies, il vous appartiendra de montrer notamment qu'une intervention extérieure, quelle qu'elle soit, ne pourrait provoquer en Algérie que des incidents d'une gravité encore plus exceptionnelle. Soutenir la politique définie par le général de Gaulle est le seul moyen d'en terminer avec le drame qui se prolonge depuis six ans. Tout soutien à la rébellion comme toute entrave apportée à cette politique prolonge le conflit et rend plus difficile la conciliation des communautés.

(Signé) Michel Debré.

(Nations Unies S 50-4-2-7.)

271

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5355 à 5364.
Immédiat. Réservé.

Tunis, 13 décembre 1960.

(*Reçu :* 14 h. 45.)

MM. Ladgham et Mokkadem m'ont convoqué ce matin.

Le secrétaire d'État à la Présidence m'a indiqué que M. Bourguiba lui avait demandé de faire part au gouvernement français de sa « profonde consternation » au sujet des incidents qui se sont déroulés en Algérie [1].

M. Ladgham a développé les thèmes suivants :

1. Le gouvernement tunisien est très préoccupé de la situation. L'opinion publique locale n'a pu manquer d'être impressionnée par le caractère de la répression et par « l'aspect par trop brutal des interventions de l'armée française ». Tout laisse penser qu'il y a eu discrimination dans la manière dont s'est exercée l'action des forces de l'ordre. Il semble, d'autre part, qu'il y ait eu des gestes malheureux qui sont de nature à susciter l'indignation, comme l'exhibition sur un camion d'un cadavre d'un musulman enveloppé du drapeau de l'A.L.N.

2. Le gouvernement tunisien peut assurer en tout cas qu'il n'y a eu de la part des dirigeants du F.L.N. à Tunis aucun mot d'ordre qui ait été lancé pour ameuter la population musulmane à l'occasion du voyage du général de Gaulle. Il est manifeste que les démonstrations des Algériens ont été « spontanées » et « patriotiques »; elles n'ont été que des « contre-manifestations » en réplique aux provocations « préméditées » des « ultras » européens.

3. Les réactions de l'opinion internationale ne peuvent être que préjudiciables. Le gouvernement tunisien craint que si la répression continue, les projets du général de Gaulle pour l'autodétermination se trouvent compromis. Il redoute que le fossé se creuse davantage entre les deux communautés. Il appréhende plus particulièrement les développements qui peuvent intervenir si le blocus de la kasbah à Alger continue.

4. Le gouvernement tunisien n'est pas sans inquiétude sur les répercussions éventuelles en Tunisie dans l'hypothèse où se prolongeraient des incidents. Le contrôle de « certains éléments », notamment à la frontière, pourrait échapper aux autorités locales. Il fallait tenir compte des réactions des Algériens vivant en Tunisie et même des Tunisiens profondément émus par ce qui venait de se passer.

[1] Qui s'étaient produits à l'occasion de la visite du président de la République, du 9 au 13 décembre. Pour plus de détails, se reporter à l'*Année politique 1960*, p. 319-324.

5. C'est pourquoi, a déclaré M. Ladgham, il faut tout mettre en œuvre pour mettre un terme à ces effusions de sang. M. Bourguiba « voudrait faire quelque chose, mais il est perplexe » « Ce n'est pas le moment, a dit en substance le ministre tunisien, de rappeler que nous n'avons jamais cessé de proposer de faciliter, dans toute la mesure de nos moyens, un règlement en Algérie .» M. Bourguiba espérait cependant que le général de Gaulle prononcerait ce soir des paroles qui seraient susceptibles d'apaiser la population musulmane. M. Ladgham est revenu à plusieurs reprises sur ce point.

Mes interlocuteurs ont fait par ailleurs allusion à l'exécution à Paris de deux Nord-Africains à la veille du départ du président de la République. Ils ont exprimé le souhait que le gouvernement français décide pour des raisons humanitaires et également pour des raisons politiques, à la suite de l'émotion soulevée dans le monde par les derniers incidents, de ne pas donner suite à d'autres condamnations à mort prononcées il y a quelque temps.

M. Ladgham a conclu en précisant que la démarche qu'il avait été chargé d'effectuer aujourd'hui auprès de moi était « un appel solennel et pathétique au général de Gaulle ».

J'ai fait les plus expresses réserves quant à l'interprétation et à la version données aux derniers événements par le gouvernement tunisien. Je me suis élevé contre les assertions de mes interlocuteurs sur le caractère brutal et discriminatoire des interventions de l'armée. J'ai marqué qu'au contraire, celle-ci s'était employée à éviter des heurts entre musulmans et Européens qui n'auraient pu qu'accroître encore le désordre et les pertes de vies humaines. On serait donc mal venu à mettre en cause l'attitude et la responsabilité de l'armée française.

J'ai, d'autre part, exposé les considérations développées par votre télégramme circulaire n° 126 (1).

Le secrétaire d'État à la Présidence a rendu hommage au courage et à l'énergie du général de Gaulle et m'a dit qu'il était convaincu de la sincérité de ses efforts, notamment pour tenter de réconcilier les communautés française et musulmane. Il m'a répété que c'était pour cette raison même que le président Bourguiba avait décidé d'adopter l'attitude qui m'avait été définie il y a quelques jours au sujet de Bizerte (2).

Comme je marquais qu'une intervention extérieure quelle qu'elle soit ne pourrait provoquer en Algérie que des incidents d'une gravité encore plus exceptionnelle, les ministres tunisiens se sont bornés à indiquer que leur gouvernement cherchait « la solution la plus constructive. » « L'objectif du général de Gaulle, ont-ils dit, est noble et digne, mais nous souhaitons qu'il puisse reconsidérer la voie et les moyens pour l'atteindre. »

Malgré des propos désagréables, M. Ladgham et Mokkadem ont gardé, tout au cours de l'entretien, un ton modéré.

(Collection des télégrammes.)

(1) Du 12 décembre, 23 h., ci-dessus reproduit sous le n° 270.

(2) Voir ci-dessus le n° 265.

272

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat [1],
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 6307 à 6309 [2].

Rabat, 13 décembre 1960.

(*Reçu :* le 14, 11 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme n° 6272 [3].

On a publié à Rabat dans la soirée du 12 décembre le texte du télégramme adressé par le ministre marocain des Affaires étrangères par intérim à M. Hammarskjöld pour annoncer la décision du Maroc, prise en Conseil des ministres du même jour, de retirer du Congo le contingent des troupes mis à la disposition des Nations Unies.

Ce message déclare que les forces de l'O.N.U., dont la mission était de sauvegarder l'indépendance et l'intégrité territoriale du Congo et de prêter assistance à son gouvernement légal, « assistent actuellement de façon passive au drame qui résulte de l'arrestation arbitraire de M. Lumumba, chef du gouvernement congolais, dont la vie est en grave danger [4]. ». Étant donné, poursuit le télégramme, que l'attitude actuelle des forces des Nations Unies ne correspond pas à « l'objectif initial » assigné à ces forces, le gouvernement marocain a décidé de retirer son contingent « en laissant aux Nations Unies sa responsabilité des conséquences de cette situation ».

La décision marocaine a été portée à la connaissance des États africains qui ont mis des troupes à la disposition des Nations Unies pour le Congo. On apprend à ce propos que le Roi aurait reçu de M. Sékou Touré un message annonçant la décision de la Guinée de retirer elle aussi ses troupes.

[1] Le télégramme est en fait signé AmbaFrance (ambassade de France).

[2] Ce télégramme a été communiqué par courrier à Léopoldville (n° 1260).

[3] Du 12 décembre, non retenu, qui annonçait la décision du gouvernement marocain de retirer du Congo la totalité de ses troupes. Pour M. Benhima, il s'agissait d'un « échec tragique » pour les Nations Unies et pour l'Afrique, dû à la volonté des puissances, notamment des États-Unis; la porte était ouverte au Congo pour l'action de l'U.R.S.S.

[4] L'arrestation de Lumumba par les hommes du colonel Mobutu avait eu lieu le 2 décembre. Le Premier ministre destitué était ramené à Léopoldville.

On annonce enfin, à Rabat, que, conformément à la décision prise au précédent Conseil des ministres (mon télégramme n° 6248) (1), le gouvernement marocain poursuit ses contacts avec les autres États africains afin de décider d'une attitude commune sur le problème congolais.

(Collection des télégrammes.)

273

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5409 à 5412. Réservé. *Tunis, 15 décembre 1960.*

(*Reçu :* 21 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme n° 5019 (2).

Un membre de l'ambassade des États-Unis a déclaré aujourd'hui au conseiller de cette ambassade qu'un premier chargement d'armes américaines fournies à la Tunisie, dans le cadre de l'accord intervenu à la suite du rapport du colonel Anderson, était arrivé à Tunis. Il a précisé que ce chargement comprenait 7 canons de 105.

Mon collaborateur a rappelé à son interlocuteur que le gouvernement français souhaitait être informé de façon précise du contenu du rapport en question et des dispositions que le gouvernement américain comptait prendre pour le mettre en œuvre (votre télégramme n° 3175) (3).

Le diplomate américain a tout d'abord laissé entendre que le gouvernement tunisien avait demandé à Washington de conserver un caractère secret aux livraisons envisagées. Le gouvernement des États-Unis n'avait pas estimé possible de se dérober à cette demande inspirée en l'occurrence par des considérations de souveraineté.

Il a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'armes légères, mais d'un armement plus lourd facilement identifiable, et que, dans ces conditions, le risque de cession clandestine était, à ses yeux, exclu.

(1) Par télégramme nos 6248-6250 du 10 décembre, non retenu, l'ambassade rendait compte de la décision ici rapportée du Conseil des ministres de la veille. La délégation marocaine à l'O.N.U. était en outre chargée de rappeler aux Nations Unies » le sens de leur mission au Congo et leur obligation de rétablir la situation ».

(2) Par télégramme nos 5019-5020 du 21 novembre, non retenu, le chargé d'affaires indiquait que les conversations poursuivies depuis un certain temps entre Tunis et Washington au sujet des modalités de paiement de fournitures d'armes à la Tunisie avaient abouti.

(3) Erreur : sans doute faut-il lire nos 3375-3376. Ce télégramme, du 2 septembre, n'a pas été retenu, le sens en étant repris ici.

Il a paru considérer, d'autre part, que sans qu'ils aient pour autant connaissance des listes précises du matériel en cause, nos experts militaires avaient pu sans doute obtenir du Pentagone des informations leur permettant de se faire une idée assez exacte des fournitures prévues. Il a enfin déclaré que, toujours dans le souci de ménager les susceptibilités nationales des dirigeants de ce pays, le gouvernement américain n'avait demandé aux Tunisiens aucun engagement formel de ne pas acquérir des armes dans les États de l'Est. Ceci étant, la décision de Washington avait été dictée par l'espoir que la Tunisie tiendrait compte de l'esprit de coopération des États-Unis et ne ferait pas appel à l'aide militaire communiste.

Selon les indications données par ailleurs au colonel Guillet par l'attaché militaire américain, l'ensemble des livraisons prévues porterait sur du matériel automobile, du matériel de transmission et des armes destinées à améliorer la puissance de feu des unités tunisiennes. Le colonel Anderson aurait établi au départ son projet pour un effectif de 12.000 hommes, mais l'accroissement de l'armée tunisienne à environ 20.000 hommes aurait entraîné une modification du plan primitif.

Cette ambassade n'a pu obtenir aucune précision supplémentaire.

(*Collection des télégrammes.*)

274

Compte rendu

Entretiens tripartites au rang des ministres

Paris, 15 décembre 1960 (1)

C.R. Secret.

États-Unis	*France*	*Grande-Bretagne*
M. Herter	M. Couve de Murville	Lord Home
M. Merchant	M. de Carbonnel	Sir F. Hoyar Millar
M. Houghton	M. Chauvel	Sir Pierson Dixon
M. Kohler	M. Alphand	M. Ramsbotham
M. Parsons	M. Lucet	M. Warner
M. Penfield	M. Roux	M. Boothby
M. Hillenbrand	M. Laloy	Sir A. Rumbold
M. Mc Bride	M. Sauvagnargues	M. Douglas
M. Kidder	M. de Beaumarchais	
M. Long	M. Froment-Meurice	

I. *Relations Est-Ouest.*

M. Lucet expose les conclusions des experts sur les points suivants : déclaration des quatre-vingt-un partis communistes (2), reprise éventuelle des négociations Est-Ouest, Allemagne et Berlin, étude des contre-mesures en cas de crise, question des T.T.D. (3)

Lord Home estime que la conférence de Moscou laisse présager, d'une façon générale, un raidissement du bloc soviétique. Il faut que l'opinion le comprenne. Le secrétaire d'État se propose d'en parler au Conseil de l'O.T.A.N.

En ce qui concerne une conférence au sommet, il serait certes préférable que son ordre du jour ne soit pas limité à l'Allemagne et Berlin, qu'elle soit soigneusement préparée et qu'un résultat positif soit pratiquement acquis avant sa réunion. Ce résultat pourrait être constitué par un accord sur l'arrêt des expériences nucléaires.

Sur la question d'un exercice d'entraînement pour une éventuelle force d'intervention à Berlin, lord Home demande à réexaminer la question avant de donner son accord.

M. Herter craint que les Soviétiques ne soient plus disposés désormais à séparer la question des expériences nucléaires d'un accord sur le désarmement.

(1) Ces entretiens tripartites de Paris, au niveau des ministres, interviennent à un moment où va se tenir, du 16 au 18 décembre, dans la capitale française, la session du Conseil ministériel de l'O.T.A.N. (Pour plus de détails sur cette session, voir l'*Année politique 1960,* p. 601-602). Ils sont précédés d'entretiens tripartites au niveau des experts, les 14 et 15 décembre, dont les procès-verbaux n'ont pas été retenus.

(2) Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 260 (et note).

(3) Sur les mesures prises par la R.D.A. pour entraver le trafic entre Berlin et la R.F.A., la dénonciation par cette dernière de l'accord interzonal (30 septembre) et les autres mesures de rétorsion envisagées par les Occidentaux, voir ci-dessus les n°s 98 (et note), 101, 111 (note), 188 (et note), 245.

Il estime que le problème allemand est évidemment le plus urgent. Jusqu'aux élections allemandes, aucun dégel de la question n'est possible. Néanmoins, Khrouchtchev déclare ne pouvoir attendre et ne se satisferait sans doute pas d'une simple conférence des ministres. Par conséquent, une crise soudaine peut éclater. Y sommes-nous prêts ?

Lord Home demande si M. Kennedy ne pourrait proposer à M. Khrouchtchev de différer une rencontre afin de permettre à la nouvelle administration d'examiner tous les problèmes qui se posent.

M. Couve de Murville pense qu'aucune discussion avec les Soviétiques ne peut être fructueuse si elle ne se situe pas dans le contexte général des relations Est-Ouest. C'est seulement en plaçant les questions particulières dans un cadre plus vaste que l'on peut espérer aboutir à un accord quelconque.

D'autre part, les Occidentaux ne doivent pas manifester d'impatience. Ils ne sont pas demandeurs. Étant donné les risques que présenterait l'échec d'un nouveau sommet, celui-ci ne peut être envisagé sans une préparation très poussée.

Lord Home pense que si M. Kennedy pouvait demander un délai à M. Khrouchtchev, dans l'intervalle, les ministres pourraient se réunir. Des directives pourraient être élaborées sur certaines questions relatives au désarmement : expériences nucléaires, inspection des installations atomiques, espace, arrêt de la production des matières fissiles, projets d'inspection. Le secrétaire d'État pense que les Soviétiques sont intéressés par un accord qui permettrait d'arrêter la dissémination des armes nucléaires.

Pour *M. Couve de Murville,* il faudrait dire aux Russes, lorsqu'ils demanderont une reprise des négociations, que nous sommes prêts à discuter de l'ensemble des problèmes, mais sur la base de nos relations générales.

M. Herter pense qu'en ce qui concerne le désarmement, le problème de la participation chinoise se trouve désormais posé. En fait, il y aurait peut-être avantage à introduire les Chinois dans la négociation.

Répondant à une question de lord Home, *M. Couve de Murville* indique que l'Occident ne doit pas prendre d'initiative maintenant. Si les Soviétiques proposent une négociation, il faut l'accepter, demander qu'elle commence par les voies diplomatiques et qu'elle porte sur les relations Est-Ouest, la coexistence et sur les problèmes particuliers. Si M. Khrouchtchev ne veut négocier que sur l'Allemagne et Berlin et tout de suite, il est inutile, et il serait même dangereux, d'avoir une réunion.

Sir Frederick Hoyar Millar suggère que l'ensemble de la question soit examiné à trois, dès l'entrée en fonctions de la nouvelle administration.

M. Herter indique qu'à son avis, celle-ci n'apportera pas de changement aux positions fondamentales.

II. *Amérique latine.*

M. Herter souligne que la cause principale des difficultés sur ce continent provient des structures sociales de ces pays.

M. Couve de Murville pense que le problème racial est également un élément de difficulté.

Lord Home indique que des consultations ont lieu sur la question des livraisons d'armes.

Sir F. Hoyar Millar précise que des instructions ont été adressées récemment aux représentants britanniques locaux pour leur recommander dans leurs conversations avec les autorités de ces pays de suggérer que des réformes sociales et économiques, notamment dans le domaine agraire, soient mises en train.

III. *Afrique - Congo.*

M. Lucet rend compte des conclusions des experts et commente le document mis au point par ceux-ci [1].

[1] Ci-après reproduit en annexe.

Lord Home exprime la préoccupation que lui inspire la situation à Stanleyville. Il est indispensable que les troupes des Nations Unies contrôlent les aérodromes dans la province orientale.

En ce qui concerne M. Kasavubu, il faut le presser de sortir de l'inaction.

M. Couve de Murville indique qu'à son avis, le problème essentiel est d'obtenir que M. Kasavubu constitue un gouvernement, que les Nations Unies le reconnaissent et collaborent avec lui, et que ce gouvernement puisse ensuite constituer une force armée. L'on peut penser que le Parlement, une fois délivré de la menace de Lumumba, voterait pour ce gouvernement.

M. Herter indique que le gouvernement belge a tenu à Tschombé un langage très ferme et lui a fait comprendre qu'il devait mettre un terme à sa politique sécessionniste.

M. Couve de Murville pense que la question Tschombé serait plus facile à régler s'il existait un gouvernement à Léopoldville. Mais la difficulté provient de ce que les Nations Unies font tout pour empêcher la formation de ce gouvernement.

M. Herter et M. Merchant appellent l'attention sur le problème financier qui se pose aux Nations Unies. Ils indiquent que celles-ci risquent de se trouver à court d'argent. Dans ces conditions, toutes les opérations qu'elles ont financées, y compris les opérations civiles, risquent de se trouver arrêtées et paralysées.

Lord Home souligne la nécessité absolue de tenir les aérodromes si l'on veut éviter que les Russes ou les Égyptiens ne s'y installent.

M. Couve de Murville pense que les troupes des Nations Unies ne peuvent rester indéfiniment. L'essentiel encore une fois est d'avoir un gouvernement congolais qui dispose d'une armée. Mais de cela, personne ne semble se soucier.

M. Herter demande à son collègue français si le refus de la France de participer au financement [1] est subordonné à certaines conditions, dont la formation d'un gouvernement congolais, ou bien s'il est définitif.

M. Couve de Murville rappelle la position française. Depuis le début, la France a estimé que les Nations Unies avaient pris une attitude incorrecte dans l'affaire et que leur intervention ne s'était traduite que par le désordre et l'anarchie, chacun faisant au Congo ce qu'il veut. Dans ces conditions, le gouvernement français n'a pas l'intention de contribuer au financement de cette opération.

M. Herter et lord Home déclarent ne pas partager ce point de vue. Le ministre britannique estime que l'intervention des Nations Unies a été le seul moyen d'empêcher l'arrivée des Soviets.

M. Couve de Murville réaffirme qu'à son avis, le problème est de constituer un gouvernement, au besoin contre les Nations Unies. Il faut que celles-ci, et notamment leur représentant, M. Dayal, n'empêchent pas le président Kasavubu de constituer ce gouvernement.

IV. *Laos.*

Les ministres commencent par échanger leurs informations sur la situation militaire.

M. Herter indique que, pour les États-Unis, l'introduction du Pathet-Lao dans un gouvernement risque de favoriser dangereusement le processus d'infiltration communiste. Le gouvernement américain n'est nullement hostile à l'idée d'un Laos neutre, mais encore faut-il que ce Laos soit solide et s'oppose à la pénétration communiste.

[1] Voir ci-dessus le n° 266.

Lord Home craint que, même si Phoumi contrôle la situation, peu à peu l'Est et l'Ouest appuyant leur candidat respectif, l'on aboutisse à une intervention de l'O.T.A.S.E. et à une guerre qui risquerait de poser le problème de l'emploi des armes atomiques tactiques.

Une autre solution consisterait peut-être à essayer de réintroduire la Commission internationale de contrôle (C.I.C.). Tel est l'objet d'une démarche de M. Nehru.

En tout état de cause, il apparaît indispensable que Phoumi élargisse son gouvernement sans nécessairement y inclure le Pathet-Lao, et que ce gouvernement pratique une véritable politique de neutralité.

M. Herter souligne que nous nous trouvons en présence d'une opération d'intervention soviétique caractérisée. Il se peut toutefois que, comme au Congo, les Russes qui sont loin de leurs bases abandonnent la partie s'ils voient qu'ils ne réussissent pas. D'autre part, les États-Unis estiment indispensable de ne pas donner aux autres pays d'Asie du sud-est l'impression que l'Occident n'est pas disposé à les défendre. Les États-Unis n'entendent pas établir de bases au Laos ou entraîner ce pays dans un pacte militaire. Ils veulent un Laos neutre, c'est-à-dire sans Chinois et sans Vietminh. L'expérience a montré qu'avec le Pathet-Lao, il n'y avait pas de neutralité possible. Souvanna Phouma a été grignoté par les communistes. Quant à Kong-Le, c'est un simple agent du Pathet-Lao.

M. Couve de Murville pense qu'il n'y a pas divergence sur les objectifs, mais malentendu sur les moyens. Les Occidentaux sont d'accord pour que le Laos soit un État non engagé et neutre, c'est-à-dire sans guerre civile et sans dissidence. Cependant, si l'on entend par là que le gouvernement laotien est soutenu par l'Ouest et est franchement hostile au Pathet-Lao, en fait, le Laos devient alors un bastion occidental. En revanche, si le Laos, comme l'envisageait l'accord tripartite de septembre dernier [1], est seulement un État neutre, plus ou moins orienté vers l'Ouest, ceci correspond à une politique de non-engagement. C'est à cette solution, représentée par Souvanna Phouma, que l'on s'était arrêté. Quant à lui, le gouvernement français l'estime meilleure, car il ne croit pas au succès de Phoumi et pense que l'action de celui-ci risque d'aboutir à une intervention communiste croissante, à la guerre civile, et en fin de compte, au partage.

Le gouvernement français avait espéré que les Occidentaux pourraient s'entendre pour soutenir le gouvernement Souvanna Phouma. Il n'en a rien été et la dissidence de Phoumi a obligé Souvanna Phouma à choisir entre l'accord avec le Pathet-Lao ou le départ. Aujourd'hui, on recommence l'expérience de 1957 avec Phoumi et Boun Oum. Il est à craindre qu'elle ne se termine de la même façon.

La meilleure solution consisterait à constituer un gouvernement modéré sans le Pathet-Lao, mais décidé à ne pas entrer en guerre avec celui-ci.

Le danger est que les États-Unis soient peu à peu amenés à intervenir.

M. Herter précise qu'aucune intervention ne peut avoir lieu en dehors de l'O.T.A.S.E. Celle-ci s'est bornée à faire des plans militaires.

M. Couve de Murville rappelle qu'il y a eu des livraisons d'armes.

M. Herter précise qu'aucune livraison n'avait été effectuée sans l'accord de Souvanna Phouma. En fait, les États-Unis ont soutenu Souvanna, mais à la seule condition qu'il ne ramène pas le Pathet Lao.

M. Couve de Murville pense que Souvanna, au début, ne voulait pas du Pathet Lao, mais que la dissidence de Phoumi l'a obligé peu à peu à en venir là.

M. Herter pense que la pression exercée par Kong-Le en est responsable.

Quoi qu'il en soit du passé, le secrétaire d'État pense qu'aujourd'hui, c'est le sort de l'Asie du sud-est qui est en jeu. En fait, le Nord-Vietnam s'intéresse peu au Laos, mais surtout au Sud-Vietnam.

[1] Sur cet accord, voir ci-dessus le n° 141.

M. Couve de Murville ne partage pas cette opinion. Il pense que le Vietminh s'intéresse beaucoup au Laos et entend que ce pays ne soit pas une base occidentale.

M. Parsons pense qu'en fait, les Occidentaux ne divergent pas tellement sur les objectifs. Il serait certes idéal d'avoir un gouvernement laotien qui ne soit ni provocant ni communiste mais sincèrement neutre. Les États-Unis ont essayé cette solution. Ils ont encouragé Phoumi — une fois qu'il aurait consolidé la situation — à parler avec le Pathet Lao. Malheureusement, le Pathet-Lao n'est pas d'accord sur les objectifs. Ce qu'il veut, c'est dominer tout le pays; il n'est pas intéressé par un compromis ni par la neutralité. On aurait pu penser que le Pathet-Lao allait respecter les accords de 1957 (1). Mais quand il a vu qu'il n'en tirait pas le bénéfice escompté, il a changé de tactique. Certes, il faut se montrer raisonnable avec le Pathet-Lao. Mais il faut en même temps être conscient que les perspectives d'accord avec lui sont très faibles.

M. Couve de Murville estime que le problème est politique : quelle sera l'attitude du gouvernement laotien ? Il serait souhaitable que les États-Unis puissent influencer Phoumi, lui conseiller de ne pas prendre une attitude intransigeante, d'élargir le gouvernement, de ne pas se montrer trop pro-occidental, et, en somme, sans toutefois faire trop de concessions au Pathet-Lao, de ne pas donner de prétexte aux Soviétiques et aux communistes pour intervenir.

Lord Home estime également qu'il faut accepter la situation de fait, mais en même temps encourager Phoumi à élargir son gouvernement (2).

Pour *M. Herter,* il serait bon que Souvanna Phouma donne formellement sa démission. Il faut éviter en effet qu'il serve de couverture pour une intervention communiste. Toutefois, cette situation n'empêche pas de reconnaître Phoumi, c'est-à-dire de traiter avec lui.

Lord Home se demande quelle réponse il convient de faire à M. Nehru au sujet de la C.I.C. Celle-ci pourrait éventuellement empêcher toute livraison d'armes.

M. Couve de Murville pense que la C.I.C. est un organe purement technique.

Lord Home en conclut que, dans sa réponse à Nehru, il soulignera qu'il faut donner sa chance à Phoumi et essayer de temporiser.

M. Couve de Murville demande s'il ne serait pas nécessaire d'intervenir pour un cessez-le-feu à Vientiane.

M. Herter n'y est pas favorable. Il précise qu'il importe de soustraire l'aérodrome aux Soviétiques et que 15 canons russes y sont déjà été capturés.

M. Couve de Murville suggère que les experts des trois délégations se réunissent le 16 décembre pour mettre au point les instructions communes aux ambassadeurs et pour établir une doctrine.

Cette suggestion est adoptée.

La réunion, qui avait commencé à 22 heures, s'achève à 1 heure du matin.

(*Cabinet du Ministre.*)

(1) Le 2 novembre 1957, des accords avaient été signés, suivis, le 19 novembre, de la constitution d'un gouvernement de coalition, présidé par Souvanna Phouma, où entraient des représentants du Pathet-Lao; en février 1958, les forces armées de ce dernier étaient intégrées dans l'armée royale.

(2) Sur la constitution du gouvernement Phoumi, voir ci-après p. 760, note 3.

ANNEXE

CONGO

Devant les derniers développements de la situation au Congo, les Occidentaux doivent avoir pour objectif :

a. de renforcer la position de M. Kasavubu,

b. d'éviter l'instauration en province orientale d'un bastion « lumumbiste », qui pourrait être éventuellement ravitaillé en armes par l'Égypte ou l'Union soviétique.

En ce qui concerne *a.*, il y a intérêt à persuader M. Hammarskjöld d'améliorer la coopération des organes locaux des Nations Unies avec les autorités de Léopoldville.

Bien que le Collège des commissaires ait reçu l'investiture du chef de l'État, les représentants du Secrétaire général à Léopoldville ont constamment contesté sa légalité et ont fréquemment entravé son action.

La démarche ci-dessus mentionnée pourrait être facilitée si, comme cela paraissait être envisagé récemment, M. Kasavubu décidait, en accord avec M. Mobutu, de clarifier la situation sur le plan juridique et constitutionnel, en mettant en place un gouvernement composé de ministres sans pour autant convoquer le Parlement. Ce dernier point pourrait être évoqué non pas collectivement, mais individuellement par les trois ambassadeurs dans leurs entretiens avec leurs interlocuteurs congolais, avec les précautions qu'impose notre souci de ne pas intervenir dans les affaires intérieures congolaises.

Pour affirmer sans conteste son autorité, M. Kasavubu devrait sans doute faire la preuve de sa capacité à rétablir entre les provinces la coopération indispensable, de façon à assurer au Congo l'unité économique sans laquelle il ne saurait être [viab]le. La réunion d'une table ronde des leaders congolais peut permettre de repousser à une date relativement lointaine la convocation du Parlement. La clé du problème est entre les mains de M. Tschombé, dont l'intransigeance paraît malheureusement s'être renforcée.

Il y a lieu d'examiner de quels moyens nous pouvons disposer pour la fléchir :

— action du gouvernement belge,

— action des États africains modérés et notamment des États de la Communauté,

L'accusation de collusion avec les Belges peut être pour M. Kasavubu une source de faiblesse. Il importe que l'aide technique belge au Congo, indispensable pour des raisons pratiques évidentes, soit moins voyante qu'elle n'est actuellement. La solution de ce problème serait facilitée par l'examen des propositions belges tendant à établir une liaison efficace avec les Nations Unies.

Ces points pourraient être poursuivis à Bruxelles et à New York.

En ce qui concerne *b.* :

Il convient d'encourager les efforts tendant au rétablissement des liens entre toutes les provinces congolaises;

Le commandement des Nations Unies doit assurer un contrôle très strict de l'ensemble des contingents placés sous ses ordres, ainsi que des aérodromes de la province orientale, par lesquels les lumumbistes pourraient être ravitaillés en armes;

La situation à Stanleyville peut devenir grave si le Soudan et l'Éthiopie modifient leur attitude à l'égard des « lumumbistes ». Le Soudan commande les approches de la province orientale. Le détachement de l'O.N.U.C. à Stanleyville est éthiopien. À cet égard, les indications sur une évolution de la position soudanaise, ainsi que le coup d'État d'Addis-Abeba [1], apparaissent inquiétants.

(*Cabinet du Ministre.*)

[1] Sur ce coup d'État, voir ci-après le n° 303.

275

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5264, 5265.
Priorité. Réservé.

Moscou, 16 décembre 1960.

(*Reçu :* le 17, 9 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme n° 5521 (1).

Mes collègues américain, britannique et moi-même nous sommes réunis ces jours-ci pour comparer nos vues sur les deux documents établis par la Conférence des quatre-vingt et un partis communistes (2) et sur les quelques conclusions qu'il paraissait possible d'en tirer en ce qui concerne l'évolution de la situation internationale et l'orientation de la politique extérieure de l'U.R.S.S.

Nous avons tous été d'accord sur les considérations qu'expose mon télégramme cité en référence.

Les renseignements parvenus à l'ambassadeur d'Italie tendent également à confirmer que si l'U.R.S.S. l'a emporté, à quelques nuances près, sur le plan doctrinal, elle a dû, en ce qui concerne la politique à suivre pratiquement, faire de larges concessions aux points de vue de la Chine populaire et accentuer encore l'orientation dans le sens de Pékin, constatée depuis mai dernier, notamment à propos des affaires de Cuba, du Congo, de l'Algérie et du Laos.

(*Collection des télégrammes.*)

(1) Du 14 décembre, non reproduit, qui relatait la prise de conscience de la force représentée dans tous les domaines par le camp socialiste, son agressivité, principalement vis-à-vis de l'impérialisme américain, le soutien apporté à la doctrine de coexistence pacifique. Le télégramme évoquait le compromis intervenu entre les thèses soviétique et chinoise. Le télégramme de Moscou n° 5074 du 6 décembre, non reproduit, rappelait les positions relatives du socialisme et du capitalisme dans le monde, d'après la déclaration de la Conférence des partis communistes et ouvriers publiée le même jour. Cette déclaration apparaissait comme la continuation et la mise à jour de celle qui avait suivi la réunion de Moscou de novembre 1957.

(2) Sur cette conférence, voir ci-dessus le n° 260 (et note).

276

M. DE LEUSSE, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE L'O.T.A.N.,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 645 [1]. Réservé. *Paris, 16 décembre 1960.*

(*Reçu :* le 17, 12 h. 35.)

Dans l'après-midi du 16 décembre, la session ministérielle de l'O.T.A.N. [2] a abordé le problème des plans à long terme en matière militaire. M. Herter a exposé que les deux problèmes essentiels étaient :

1. La possession par l'O.T.A.N. d'une capacité d'action nucléaire efficace;

2. Le renforcement des forces conventionnels du bouclier.

1. M. Herter s'est référé au discours que le général Norstad avait prononcé devant les parlementaires de l'O.T.A.N. [3] et il a articulé son exposé d'une façon analogue.

a. Les besoins de l'O.T.A.N. en matière de M.R.B.M. exigent l'établissement d'une force multilatérale qui sera le développement naturel des décisions de 1957. Il faut éviter, en effet, la prolifération des armes nucléaires au sein de l'Alliance et les effets de division au point de vue politique qui en résulteraient. On aboutira ainsi à une base collective de défense. Pour cela, il conviendra toutefois de résoudre beaucoup de problèmes difficiles de nature technique, juridique ou financière. Une action sera nécessaire de la part du Congrès des États-Unis et aussi des parlements d'autres pays. M. Herter a ensuite développé, mais de façon très sommaire, les idées que M. Burgess avait déjà exposées au Conseil le lundi 5 décembre. Pour 1963, les États-Unis sont prêts à mettre à la disposition de l'Alliance cinq sous-marins armés chacun de seize engins *Polaris* dont l'emploi sera « conforme aux procédures actuellement existantes ». En 1964, les États-Unis pourront vendre à leurs alliés cent M.R.B.M. qui devraient constituer une force multilatérale et basés sur mer. Les cinq sous-marins viendraient éventuellement s'ajouter par la

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 16242-16256), Washington (nos 18916-18930), Bonn (nos 6639-6653), Ottawa (nos 2913-2927) et aux autres postes de l'O.T.A.N. sauf Reyjkjavik.

[2] Cette session se tenait du 16 au 18 décembre. Pour plus de détails, voir l'*Année politique 1960,* p. 601-604.

[3] Lors de la conférence annuelle des parlementaires de l'O.T.A.N., tenue à Paris du 21 au 26 novembre, le général Norstad avait évoqué le problème de la défense atomique de l'Europe. L'idée d'une force atlantique de valeur stratégique était intéressante bien qu'il ne l'eût pas personnellement proposée. Ce qu'il recommandait en ce domaine comme une nécessité urgente, c'était de mettre à sa disposition des fusées à moyenne portée, mobiles, basées sur mer ou sur terre, qui assumeraient certaines missions jusqu'alors confiées à des avions bombardiers; c'était pour l'emploi de telles fusées que se poserait la question du contrôle.

suite à une telle force. Les têtes nucléaires resteraient sous la garde des États-Unis. Comme M. Burgess l'avait fait, M. Herter a ajouté que les problèmes qui se poseraient après 1964 devraient être étudiés à la lumière des plans à long terme de l'Alliance et des progrès techniques. Je note qu'il n'a pas de manière explicite repris la première phase du plan telle qu'elle avait été exposée par M. Burgess (engagement de maintenir en Europe des stocks nucléaires).

b. Toute force stratégique de l'O.T.A.N. dont l'établissement pourra être réalisé devra, en ce qui concerne son application à des objectifs ennemis, recevoir des directives de S.A.C.E.U.R., lequel harmonisera son action à cet égard avec celle des autres forces de représailles dont peuvent disposer certaines nations de l'Alliance. Il convient de noter que la distinction entre les armes atomiques tactiques et stratégiques devient de plus en plus illusoire.

c. Les nations européennes étant désireuses de prendre une part toujours croissante au contrôle des armes nucléaires, il est opportun de concevoir que l'on étudie l'accroissement de l'autorité exercée par l'ensemble des nations de l'Alliance sur les stocks nucléaires.

2. Il est également urgent de renforcer les armes conventionnelles du bouclier et de maintenir un certain équilibre avec les armes nucléaires de l'Alliance. Le seuil auquel il convient d'envisager l'introduction et l'intervention des armes nucléaires dans un cadre conventionnel préexistant doit être élevé. La dotation des forces de l'O.T.A.N. en M.R.B.M. n'est pas par elle-même suffisante. Le renforcement des forces conventionnelles servira à éviter à l'U.R.S.S. des erreurs de calcul.

Dans la deuxième partie de son exposé, M. Herter s'est brièvement référé au déséquilibre que présente actuellement la balance des paiements américaine. Il a rappelé les sorties d'or constatées et le déficit de 3,8 milliards de dollars pour 1960. De leur côté, les nations européennes accusent des surplus substantiels. Cette situation ne peut durer. Une action vigoureuse des États-Unis est nécessaire pour maintenir le dollar. Les États-Unis continueront à porter leur part du fardeau, mais il est nécessaire que les alliés européens fassent, de leur côté, un plus grand effort. Certains redéploiements des forces américaines en dehors des États-Unis pourront se révéler nécessaires. Une brève discussion a suivi la déclaration du secrétaire d'État américain, chaque ministre se limitant, toutefois, à quelques phrases.

Lord Home a réservé à l'offre américaine un premier accueil très chaleureux au moins en apparence. Il en a loué « la générosité et l'utilité pour le renforcement de l'O.T.A.N. ». « La Grande-Bretagne, a exposé lord Home, considère comme une proposition positive et utile l'offre faite par les U.S.A. de mettre à la disposition de S.A.C.E.U.R. cinq sous-marins armés de *Polaris.* » En ce qui concerne l'offre de vente de cent M.R.B.M. pour une force multilatérale, le délégué britannique s'est simplement engagé à l'étudier avec la plus grande attention.

En ce qui concerne le problème financier, il a souligné que le maintien de la livre n'était pas moins important pour le monde libre que la défense du dollar.

M. Couve de Murville a déclaré qu'il avait suivi avec beaucoup d'attention et beaucoup d'intérêt la déclaration qui venait d'être faite par la délégation des États-Unis. Cette déclaration, a-t-il exposé, pose des problèmes très importants du point de vue politique, du point de vue militaire et du point de vue financier.

Ceci s'applique en particulier à ce qui a été dit des armements atomiques de caractère tactique qui sont nécessaires pour l'équipement des forces mises à la disposition de S.A.C.E.U.R. Il est clair qu'à cet égard, des problèmes essentiels se posent pour le financement des armes atomiques, pour l'établissement des plans d'emploi, enfin pour la décision d'emploi lorsque cette décision n'est pas automatiquement imposée.

Nous aurons à examiner ces questions en détail sur la base des propositions précises qui nous seront soumises le moment venu pour préciser les idées qui viennent d'être exprimées par M. Herter.

De la même manière, la délégation française a pris note de ce qui a été dit concernant le coût de la défense multilatérale et la nécessité de rétablir l'équilibre et le bilan des comptes des États-Unis. Elle apprécie toute l'importance du problème qui a été posé.

La réactions préliminaires des autres délégations peuvent être classées en deux catégories :

1. Réaction relativement froide des pays scandinaves et du Canada. Ainsi que le représentant canadien au Conseil permanent l'avait déjà fait, M. Green a insisté sur l'idée qu'il ne fallait pas donner l'impression que des décisions importantes allaient être prises prochainement et qu'il fallait par contre insister dans le communiqué final de la session sur le problème du désarmement.

2. Des réactions certainement plus chaleureuses ont été enregistrées de la part des pays du Benelux, de la Grèce, de la Turquie, de l'Allemagne et de l'Italie. M. Segni s'est référé à l'effort qu'avait déjà fait l'Italie en pareille matière en acceptant sur son territoire l'emploi des I.R.B.M. du type *Jupiter*. M. von Brentano a exprimé l'avis que la proposition de M. Herter permettrait à l'Alliance de s'adapter aux conditions stratégiques modernes [1].

(Collection des télégrammes.)

[1] Une note de synthèse sur la session ministérielle du Conseil de l'O.T.A.N., en date du 20 décembre, non reproduite, évoquait entre autres choses la déclaration de M. Herter, déclaration « attendue ». La proposition américaine restait très vague et le dernier jour de la session, le secrétaire d'État avait paru en atténuer la portée en refusant qu'elle fût explicitée dans le communiqué. La proposition laissait prévoir un allègement du dispositif américain en Europe. Elle faisait apparaître que le Conseil était dans une grande incertitude pour tout ce qui touchait à la portée nucléaire des plans de défense, la répartition et les plans d'emploi des armes fournies par les États-Unis relevant de la seule compétence du général Norstad. Une évidente réticence britannique était à prévoir concernant la constition d'une « force de dissuasion » sous contrôle multilatéral; par contre, M. Strauss réservait un accueil chaleureux. La proposition des États-Unis était renvoyée pour étude au Conseil.

277

Note de la Direction des Relations économiques extérieures du Ministère des Finances et des Affaires économiques

Entretiens franco-allemands sur les questions agricoles et position à prendre à propos du problème de l'accélération du traité de Rome en matière agricole.

N [1]. *Paris, 16 décembre 1960.*

Le Ministre voudra bien trouver ci-joint un document, établi sous la présidence de M. Wormser d'un commun accord entre les membres de la délégation française, qui analyse les entretiens franco-allemands du 15 décembre sur les questions agricoles [2].

Les remarques qui suivent résument plus brièvement ces entretiens et suggèrent la position qui pourrait être prise par le Ministre sur les questions de l'accélération du traité de Rome dans le domaine de l'agriculture.

La partie de ces entretiens relative à la politique agricole commune peut être considérée comme satisfaisante.

La délégation allemande a donné son accord au mécanisme du prélèvement pour les céréales et le sucre. Elle n'a pas exclu l'application de cette méthode pour les autres produits agricoles, si des études précises en montrent la justification. Elle a enfin accepté, conformément au souhait de la France, l'affectation intégralement communautaire du prélèvement au stade définitif et, pendant la période préparatoire, l'affectation progressive du prélèvement à des actions communes dont il pourra être convenu.

Quant au problème des « distorsions de concurrence » auxquelles les Allemands désirent mettre fin par la suppression progressive des subventions à l'exportation accordées dans les autres pays du Marché commun, la délégation allemande a paru, pour l'essentiel, en accepter le règlement suivant les propositions de la Commission qui en diminuent considérablement la portée et sont dans l'ensemble acceptables par la France. Des difficultés peuvent, cependant, survenir concernant deux demandes allemandes non incluses dans les propositions de la Commis-

[1] Cette note a été rédigée par M. Jean Wahl, directeur du service de la Politique commerciale à la direction des Relations économiques extérieures, à l'attention du ministre des Finances et des Affaires économiques. Elle a été communiquée au ministère des Affaires étrangères.

[2] Des entretiens sur la politique agricole commune et sur les questions bilatérales franco-allemandes en matière agricole se déroulèrent à Paris le 15 décembre, entre une délégation française présidée par M. Wormser, et une délégation allemande présidée par M. van Scherpenberg (Note de M. Wormser intitulée : « Entretiens franco-allemands sur les problèmes agricoles », également du 16 décembre, non retenue).

sion — aide pour le transport des fruits et légumes et aide à l'exportation du saindoux — ainsi que pour le vin auquel l'Allemagne désire que l'accélération ne s'applique pas dès à présent.

*
**

Sur le plan bilatéral, les conversations du 15 décembre ont été nettement moins satisfaisantes que pour les questions relatives au Marché commun.

Elles ont cependant été loin d'être sans utilité en ce qui concerne la viande. La délégation allemande a insisté sur le fait qu'en attendant la solution des difficultés d'ordre sanitaire en discussion entre vétérinaires français et allemands, le gouvernement allemand tentait de tourner ces difficultés par le biais du contingent sarrois : au contingent de 38.000 tonnes figurant dans l'accord, l'Allemagne a déjà accepté d'ajouter 14.000 tonnes; elle est prête à nous accorder de nouvelles facilités d'importation, de 10.000 tonnes semble-t-il. Une solution véritablement franco-allemande — ne passant plus par le biais de l'accord sarrois — ne peut être trouvée qu'une fois réglées les difficultés sanitaires. Dès leur règlement qu'il s'efforcera de provoquer, et qui pourrait être facilité par de nouvelles propositions françaises énoncées par la délégation française, le gouvernement allemand sera prêt à négocier un contrat à long terme.

Pour les céréales fourragères, aucune assurance sérieuse n'a pu être obtenue concernant le report sur 1961 des quantités non exécutées dans l'accord à long terme au titre de 1960. La délégation allemande accepte simplement pour l'année prochaine, « si les prix des offres françaises sont compétitifs », la possibilité d'un dépassement des chiffres inscrits, mais sans pouvoir s'engager à réaliser ce dépassement ni à attribuer à la France, pour les quantités correspondantes, la majoration de prix que comporte l'accord pour les échanges normalement prévus.

*
**

Il est probable que, dans ces conditions, le ministère de l'Agriculture, malgré les satisfactions obtenues dans le domaine de la politique agricole commune, hésitera sérieusement à admettre l'accélération de l'application du traité de Rome dans le domaine agricole.

Cette attitude réservée n'est ni réaliste ni conforme aux intérêts véritables de l'agriculture française.

Contrairement aux sentiments de nos milieux agricoles, l'accélération, initiative essentiellement française que nos partenaires, et plus particulièrement l'Allemagne, souhaitent le plus souvent éluder, ne constitue pas pour la France un moyen sérieux de parvenir à des objectifs diffi-

ciles à atteindre. Dans l'immédiat, sa portée technique réelle est tellement limitée pour l'agriculture qu'elle est purement symbolique et ne présente pour les agriculteurs français aucun avantage ni inconvénient notables. À terme, au contraire, son rejet peut conduire à une organisation économique européenne — de droit ou de fait — limitée aux produits industriels qui laisserait à leur sort les produits agricoles.

En fait, il n'existe pas pour l'agriculture française d'alternatives au Marché commun. Même si les avantages de la Communauté économique européenne sont plus lents à se préciser qu'ils ne l'avaient prévu, les milieux agricoles français ont intérêt à ne rompre sous aucun prétexte la conversation ouverte avec nos partenaires et à renforcer le Marché commun dans toute la mesure de leurs moyens. L'accélération renforce indéniablement le Marché commun et engage nos partenaires à poursuivre l'application du traité. Au cours de l'année 1961, l'achèvement des négociations tarifaires constituera une seconde étape importante dans l'affirmation de la Communauté économique européenne vis-à-vis des pays tiers et vis-à-vis d'elle-même. Cet achèvement interviendra vraisemblablement peu avant les élections allemandes de septembre prochain : c'est pendant le dernier trimestre de 1961 que seront réunies les conditions les meilleures pour obtenir des résultats positifs dans le domaine agricole; ces conditions seront d'autant plus favorables que l'éventualité du report du passage de la première à la seconde étape de la période de transition du Marché commun constituera pour la France un moyen de pression probablement assez fort.

Il semble donc que l'intérêt véritable de l'agriculture française conduise à adopter une attitude favorable à l'accélération dans le domaine agricole, même s'il n'est pas possible, avant la fin de la présente année, d'obtenir de nos partenaires des avantages notables sur le plan bilatéral. C'est seulement, semble-t-il, au début de 1962 que notre agriculture pourra, en fonction des résultats obtenus, examiner si elle doit ou non poursuivre dans la voie de la réalisation du traité de Rome.

(DE-CE 1945-1960, n° 653, f°s 267-271.)

278

NOTE DU DIRECTEUR DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES [1]

Politique agricole

N. *Paris, 16 décembre 1960.*

M. Wallon m'a donné, à 18 h 30, les indications suivantes sur la position que prendrait demain M. Rochereau.

Il a trouvé le ministre de l'Agriculture très perplexe. Son attitude, demain, sera certainement très réservée. Il estime que la question est devenue une question politique. Il exposera au Premier ministre la situation telle qu'il la voit et il laissera à M. Debré le soin de prendre la décision finale après avoir développé une thèse vraisemblablement très critique et négative.

D'une conversation que j'ai eue ce matin avec M. Wallon, il ressort :

1. *En ce qui concerne les questions bilatérales.*

a. Que les Hollandais nous tiennent toujours en échec sur la question du contrat céréalier [2], l'équipe hollandaise venue à Paris s'étant plus ou moins dérobée à tout arrangement sérieux.

b. Que les indications données par M. van Scherpenberg sur l'affaire du contrat céréalier sont en somme une fin de non-recevoir.

c. En ce qui concerne la viande, il y a bien un désir apparent allemand de régler la question sanitaire, mais les propositions sur la Sarre semblent correspondre, d'une part, à un désir de conférer aux arrangements une certaine précarité et, d'autre part, il n'est pas douteux que l'écoulement de la viande française en Allemagne, via la Sarre, dépend de la demande allemande de viande en conserve, qui est limitée. Au demeurant, on peut penser que les Allemands veulent acheter de la viande pour la Sarre de façon à, dans le cadre de l'accord franco-allemand sur la Sarre, prévenir une diminution des exportations sarroises sur la France.

2. *En ce qui concerne les arrangements multilatéraux* dont les grandes lignes ont été dégagées, hier, avec M. van Scherpenberg, l'accord de principe des Allemands est important; mais quelle suite pratique lui sera donnée ? C'est toute la question.

Comme nous sommes devant l'inconnu, le ministère de l'Agriculture se demande comment établir son plan pour l'agriculture française

(1) M. O. Wormser. Cette note a été rédigée à l'intention du Ministre.

(2) A la suite d'une controverse juridique, le gouvernement hollandais se refusait à signer avec la France, dans le cadre de l'article 45 du traité de Rome, un accord céréalier à long terme.

puisqu'il ne peut répondre à la question de savoir si, oui ou non, le Marché commun ouvre des débouchés sûrs à notre agriculture.

En ce qui concerne les demandes allemandes sur les distorsions à la concurrence (saindoux, subventions au transport de fruits et légumes), M. Wallon paraît d'accord pour donner aux Allemands quelque chose de faible, qui corresponde à peu près à la baisse du tarif douanier à intervenir le 1er janvier.

Il me semble que, dans la discussion de demain, les arguments suivants pourraient être utilisés :

a. La discussion à Bruxelles, le 20 décembre, porte sur des arrangements multilatéraux. Or, nous avons satisfaction, semble-t-il, sur ce point et il est difficile d'exciper de la déception éprouvée sur le plan bilatéral.

b. Si nous obtenons à Bruxelles, le 20, un papier satisfaisant sur les prélèvements, nous serons pendant toute l'année 1961 en bonne position pour réclamer une exécution correcte des promesses.

Si nous n'obtenons rien, nous pourrons, le 31 décembre 1961, au moment du passage de la première à la seconde étape, user du droit de veto que le traité nous reconnaît et exercer une pression sur le double plan industriel et agricole.

Ceci me paraît une meilleure position que celle développée par M. Rochereau et qui consiste à se référer au seul article 38, alinéa 4 du traité [1]. Par cet article, on n'exerce une pression que sur le seul plan agricole, ce qui fait le jeu de ceux qui veulent exclure en fait l'agriculture.

3. *Y a-t-il des solutions de rechange ?*

En dehors du Marché commun, l'avenir de l'agriculture française est relativement bouché et les perspectives d'une zone de libre-échange purement industrielle se profilent à l'horizon.

(*DE-CE, 1945-1960, n° 653, f°s 272-274.*)

[1] Sur cet article, voir ci-dessus p. 722, note 1.

279

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 6446 à 6454 (1). Réservé. *Rabat, 18 décembre 1960.*

(*Reçu :* 13 h. 30.)

À moins de quinze jours du départ du Roi pour un voyage d'un mois en Asie (2), la situation intérieure et internationale du Maroc reste confuse.

1. La coalition disparate d'opposants qui avait abouti au renvoi de M. Ibrahim et à la formation du gouvernement royal (3) était essentiellement centrée sur le Prince. L'autorité de celui-ci qui s'était affirmée pendant les premiers mois du nouveau gouvernement est battue en brèche en raison de son autoritarisme, de sa désinvolture, de sa légèreté — il ne bénéficie d'aucun soutien populaire. On lui reproche d'avoir été l'instigateur de l'accord sur les bases (4) et d'une manière générale de trop nous ménager.

Au sein du gouvernement, les factions s'affrontent. L'Istiqlal, mené par ses « jeunes Turcs », a obtenu contre l'avis des représentants du Mouvement populaire l'autorisation du syndicat autonome de l'U.G.T.M., coup sérieux porté à l'U.M.T. qui perd le monopole de la représentation ouvrière. La réaction a été relativement faible. En dépit des incidents de Larache (5), l'opposition paraît décidée à éviter une épreuve de force en conservant dans toute la mesure du possible sa liberté d'expression qui est de plus en plus entravée par la saisie [réitérée] de ses journaux. Les consignes données par l'U.N.F.P. pour faire du 1er novembre une journée révolutionnaire ont été contremandées, les grèves prévues à Tanger et à Casablanca pour protester contre les incidents de Larache n'ont pas eu lieu.

Attentive dans l'immédiat, la gauche est confiante dans l'avenir : elle joue de l'impopularité croissante du Palais et croit que les événements

(1) Ce télégramme a été transmis par fil à Moscou (n°s 6503-6511), New York (n°s 8790-8798), Tunis (n°s 4479-4487), Washington (n°s 19.123-19.131). Il l'a été également par courrier à Londres.

(2) Le Roi devait en fait décéder le 26 février 1961.

(3) Présidé par le Prince-héritier en tant que vice-président du Conseil : *D.D.F.,* 1960-I, n° 254 (note).

(4) Du 1er septembre précédent : voir ci-dessus le n° 118.

(5) De graves incidents s'étaient produits le 21 novembre à Larache, mettant aux prises des éléments du syndicat local de l'Union marocaine du travail et les forces de l'ordre. Des heurts semblables avaient eu également lieu à Safi le jour de la fête du Trône.

d'Algérie [1] vont accélérer une évolution qui s'étendra à l'ensemble de l'Afrique du Nord et balayera les vieilles structures.

Le Roi se trouve ainsi placé par la force des choses dans une situation où il se coupe de plus en plus des forces progressistes qu'il a longtemps ménagées et qui s'engagent à leur tour de plus en plus nettement contre la monarchie : situation qui inquiète et qui irrite Mohammed V, qui, comme chef du gouvernement, subit directement le contre-coup des campagnes de l'opposition, bien qu'il ne soit jamais pris à partie personnellement.

2. Suivant le processus classique, les tensions internes se sont traduites par une surenchère accrue sur le plan des relations avec l'étranger, chaque faction ayant son thème favori : les revendications mauritaniennes pour l'Istiqlal, la dénonciation de l'accord sur les bases pour l'U.N.F.P., la solidarité avec le G.P.R.A. pour tous. C'est donc en fin de compte l'opposition à la politique française qui constitue le dénominateur commun des partis et qui paraît avoir déterminé certains gestes spectaculaires tels que l'appel à l'U.R.S.S. pour la fourniture d'avions à réaction, après le refus des *Mistral* [2], le recours à l'appui diplomatique soviétique afin de bloquer l'admission de la Mauritanie indépendante aux Nations Unies [3]. Dans les deux cas, le gouvernement marocain a pris grand soin de ne pas paraître renoncer à sa politique de non-engagement et se ranger dans le camp des satellites de l'Est.

Une mission militaire, envoyée à Moscou, ne semble pas avoir pris d'engagement précis en ce qui concerne la venue d'instructeurs soviétiques au Maroc. D'autre part, quelques jours après le veto soviétique, le gouvernement marocain annonçait qu'il s'apprêtait à signer un accord de coopération économique avec les États-Unis et un accord de coopération économique et technique avec l'Italie.

3. En fin de compte, cette tension intérieure et ces initiatives internationales parfois contradictoires créent une situation complexe dont on a le sentiment que le gouvernement marocain discerne encore mal les issues. Il lui est d'ailleurs impossible de définir une politique d'avenir aussi longtemps qu'une solution du problème algérien ne sera pas en vue.

C'est en fait cette question qui domine toute la politique marocaine et qui explique son caractère parfois incohérent. Dès à présent, le Maroc cherche moins à se prémunir contre la France d'aujourd'hui que contre l'Algérie de demain. Il est convaincu que le G.P.R.A. sortira vainqueur du conflit actuel. Il redoute déjà l'esprit extrémiste qui l'animera et la volonté d'expansion dont il fera preuve. C'est pourquoi il cherche à s'en faire un allié, espérant sans trop y croire que les révolutionnaires

(1) Sur ces événements, voir l'*Année politique 1960,* p. 319-324.
(2) Voir ci-dessus p. 681, note 2.
(3) Voir ci-dessus le n° 258.

algériens ménageront le monarque qui après avoir longuement hésité à s'engager, aura finalement été à leurs cotés dans l'épreuve.

(Collection des télégrammes.)

280

Conversation des trois ministre occidentaux des Affaires étrangères du 18 décembre [1]
au sujet du Laos

C.R. [2] Secret.

Les trois ministres échangent leurs dernières informations sur le Laos.

Lord Home pose ensuite la question de savoir ce que vont faire les Russes. Il n'est pas exclu qu'ils veuillent exercer une certaine influence modératrice sur les Chinois et les Nord-Vietnamiens. Dans l'immédiat, un cessez-le-feu est souhaitable. On pourrait en outre songer à réanimer la Commission internationale de contrôle. Enfin, il serait bon que les deux coprésidents de Genève prennent contact. Quant à la crise intérieure laotienne, elle a atteint son paroxysme avec le départ de Souvanna Phouma et la mise sur pied d'une administration provisoire sur Boun Oum [3]. Il y aurait lieu maintenant d'agir à Vientiane pour encourager la formation d'un gouvernement d'union.

M. Couve de Murville estime, lui aussi, qu'une réconciliation est indispensable entre les deux tendances. Nous devons donc dire aux Laotiens que leur premier soin doit être de constituer un gouvernement vraiment modéré. Une reconnaissance rapide de Boun Oum ne réglerait rien. Les procédures constitutionnelles pour l'investiture de son gouvernement 025paraissent pas d'ailleurs achevées.

Il est vrai que Souvanna Phouma a fait appel à l'aide russe [4]. Mais il

[1] La réunion des trois ministres occidentaux se tenait en marge de la session à Paris du Conseil ministériel de l'O.T.A.N., du 16 au 18 décembre. Sur cette session, voir l'*Année politique 1960*, p. 601-602.

[2] Document transmis par bordereau du 28 décembre.

[3] La recrudescence des combats entre les troupes fidèles au gouvernement neutraliste du prince Souvanna Phouma, commandées par le capitaine Kong Lé, et les forces de droite menées par le général Phoumi, ces dernières soutenues par la Thaïlande et le gouvernement américain, devait provoquer le départ en avion du Prince pour Phnom-Penh afin d'éviter l'effusion de sang; le gouvernement neutraliste était désormais dirigé par un ancien ministre de l'Information du cabinet Souvanna Phouma. Le Roi déclarait dissous ce gouvernement et il confiait les pouvoirs à un nouveau gouvernement, dirigé par le prince Boun Oum et le général Phoumi le 13 décembre; les troupes de ce dernier pénétraient le même jour dans la capitale. La chute de la ville intervenait le 17 décembre, les États-Unis ayant dès le 15 annoncé leur intention de soutenir le gouvernement Boun Oum.

[4] Le 27 octobre, le prince Souvanna Phouma avait annoncé que le Laos « serait très heureux d'accepter une aide soviétique ». Le 22 novembre, l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Vientiane déclarait que l'Union soviétique était prête à aider le Laos dans tous les domaines.

dépendait de nous qu'il en fût autrement. Tout s'est passé comme si on avait, avant et depuis les élections, encouragé la préparation de quelque chose d'offensif. Là est peut-être l'origine des événements d'août. Quoi qu'il en soit, les Russes interviennent et cela crée une situation dangereuse. Il semble approprié de les approcher, encore qu'il n'y ait pas grand chose à attendre d'une telle démarche. Il faudrait d'ailleurs éviter qu'ils voient, dans des ouvertures éventuelles, un aveu de faiblesse.

Ce n'est pas d'autre part une intervention de l'O.T.A.S.E. qui hâterait la solution du problème. Les États-Unis fourniraient, le cas échéant, l'effort principal. Or, il est clair que leur aide est déjà acquise à Phoumi. Et un autre membre de l'O.T.A.S.E., la Thaïlande, est déjà plus ou moins ouvertement intervenu. Il faut surtout éviter que le Laos se trouve bientôt comme la Corée divisé en deux fractions, chacune étant aidée de l'extérieur. On ne voit pas ce que la Thaïlande elle-même aurait à y gagner.

M. Herter observe que la personnalité de Phoumi ne lui est pas entièrement agréable. Mais celui-ci a eu le mérite de sauvegarder l'unité de l'armée. Il est vrai que le Laos a besoin d'un gouvernement modéré.

M. Couve de Murville confirme son accord sur ce point, en soulignant qu'un gouvernement dirigé par des militaires ne serait qu'un gouvernement de combat et provoquerait des interventions extérieures.

Lord Home se déclare partisan d'une démarche commune des trois Occidentaux auprès des Laotiens. Ne pourrait-on pas reconnaître le gouvernement Boun Oum s'il donnait des assurances satisfaisantes sur son orientation ? Il revient ensuite sur le problème de la Commission de contrôle.

M. Couve de Murville remarque que c'est là un élément un peu dépassé. Sur la reconnaissance du nouveau gouvernement, la France n'a pas encore pris position et ne prend pas d'engagement. La question n'est pas d'une importance primordiale. Ce qui importe, c'est de savoir quelle politique compte suivre l'équipe Boun Oum.

Lord Home ajoute, à ce propos, qu'il ne serait pas justifié de faire, comme le souhaitent les Américains, une déclaration à la prochaine réunion des représentants de l'O.T.A.S.E.

M. Herter note que le gouvernement Boun Oum n'est que provisoire. Des démarches peuvent donc être utilement faites en ce qui concerne le gouvernement définitif. Quant à l'O.T.A.S.E., elle ne prévoit une action automatique qu'en cas d'agression extérieure, et ne peut agir que sur la demande du pays menacé. Mais il ne faut pas négliger les vues des membres asiatiques de l'Organisation. Une conversation exploratoire entre les coprésidents de Genève peut avoir quelque utilité, si nous l'entreprenons en partant d'une position de force. Il vaudrait mieux cependant qu'il n'y ait pas de réunion des coprésidents et que l'approche fût autre.

M. Couve de Murville suggère qu'une démarche très ferme soit faite auprès du Roi pour l'amener à constituer, sans tarder, un gouvernement de large union nationale.

Revenant sur la réunion de l'O.T.A.S.E., du 19 décembre, lord Home considère que celle-ci ne doit pas faire de déclaration sur le Laos [1].

M. Couve de Murville estime que la reconnaissance du gouvernement Boun Oum ne doit pas être posée à Bangkok et que l'O.T.A.S.E. n'a pas à prendre position sur cette question.

À l'issue de cet échange de vues, les trois ministres ont décidé de prendre les initiatives suivantes :

1° Le Foreign Office prescrira à son ambassadeur à Moscou d'approcher M. Gromyko. L'attention de ce dernier sera appelée sur les préoccupations du gouvernement britannique. Il sera interrogé sur les intentions du gouvernement soviétique;

2° Une démarche pressante sera effectuée auprès du roi Savang par les trois Occidentaux. L'objet en sera d'inciter le Souverain à désigner rapidement un gouvernement définitif, qui devrait être de large union nationale. Les termes en seront précisés à Washington par un groupe de travail tripartite;

3° Les Britanniques interrogeront les Laotiens à l'effet de savoir s'ils accepteraient que la Commission internationale de contrôle, qui a cessé de fonctionner mais qui existe toujours juridiquement, soit remise en activité.

Il a été convenu en outre par les trois ministres que les représentants du Conseil de l'O.T.A.S.E. ne feront, à la réunion du 19 décembre, aucune déclaration relative au gouvernement du prince Boun Oum.

(CLV Laos 18-23-3-5-2 A. — Cabinet du Ministre.)

281

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À WASHINGTON, LONDRES, VIENTIANE.

T. n°s 19044 à 19048; 16369 à 16373; 1583 à 1587.
Urgent. Réservé.

Paris, 19 décembre 1960, 20 h. 30.

Les trois ministres des Affaires étrangères viennent de procéder à un examen approfondi de l'affaire laotienne, notamment des problèmes qu'elle peut poser à bref délai sur le plan international [2]. Soucieux de

[1] À la réunion du 19 décembre, le représentant thaïlandais fit part des informations données par l'ambassadeur de Thaïlande au Laos (Télégramme de Bangkok n°s 908 à 915, non reproduit).

[2] Voir ci-dessus le n° 280.

prévenir une aggravation de la situation, ils ont décidé de prendre les initiatives suivantes :

1° Le Foreign Office prescrira à son ambassadeur à Moscou d'approcher M. Gromyko. L'attention de ce dernier sera appelée sur les préoccupations du gouvernement britannique. Il sera interrogé sur les intentions du gouvernement soviétique. Celui-ci veut-il en venir à un conflit armé dans le Sud-est asiatique et laissera-t-il la Chine ou la R.D.V.N. intervenir avec les risques immenses que comporterait un pareil développement ? (1)

2° Dès que les choses seront plus claires sur le plan local, une démarche pressante sera effectuée auprès du roi Savang par les trois Occidentaux. L'objet en sera d'inciter le Souverain à désigner rapidement l'équipe définitive qui doit remplacer le gouvernement provisoire actuel. À nos yeux, les Laotiens ne peuvent songer à restaurer la stabilité de leur pays par des moyens exclusivement militaires. D'une manière générale, il importe qu'ils s'en tiennent à une attitude de neutralité orientée vers l'Occident. Une véritable union nationale, groupant au sein du futur gouvernement les personnalités les plus représentatives des éléments non communistes, doit donc être plus que jamais recherchée.

Les termes de cette démarche seront établis par un groupe de travail tripartite à Washington.

3° La Commission internationale de contrôle au Laos, prévue par les accords de Genève (2), a cessé pratiquement de fonctionner depuis juillet 1959. Mais elle existe toujours juridiquement et peut se réunir à tout moment. Bien que son rôle ne puisse être déterminant dans la conjoncture actuelle, sa remise en activité pourrait être de quelque utilité. Les vues à cet égard des autorités de Vientiane, qui avaient demandé dans le passé la suppression de la Commission, seront en conséquence explorées par les soins des Britanniques.

Pour Washington et Londres. Il a été convenu que, contrairement à ce qui avait été primitivement demandé par les Américains, les représentants du Conseil de l'O.T.A.S.E. ne feront, à la réunion du 19 décembre, aucune déclaration relative au gouvernement du prince Boun Oum.

(1) Le télégramme de Moscou n°s 3107 à 3110 du 16 septembre 1959, non reproduit, relatant un entretien de Zorine avec l'ambassadeur de Suède, indiquait que l'arrivée de militaires américains au Laos aurait créé une vive émotion en Chine. D'autre part, dans une déclaration du gouvernement soviétique du 14 septembre 1959 (Télégramme n° 3084 du 15 septembre 1959, non reproduit), ce gouvernement proposait une nouvelle conférence de Genève à laquelle assisterait la Chine comme en 1954.

(2) Allusion aux Commissions internationales « pour la surveillance et le contrôle, afin d'étudier les mesures qui pourraient se révéler nécessaires pour assurer le respect des accords », dans la déclaration finale du 21 juillet 1954 de la conférence de Genève sur l'Indochine (*Notes et études documentaires*, n° 1901, 30 juillet 1954, p. 4). Dans le télégramme de Moscou n° 3107 précité, il était signalé que Zorine n'avait pas fait la moindre allusion au fait que le gouvernement laotien considérait une reprise des activités de la Commission internationale comme incompatible avec l'exercice de sa souveraineté nationale.

Le gouvernement français n'a pas encore arrêté sa position à l'égard de ce gouvernement. Le Département a en conséquence prescrit à notre ambassade à Vientiane d'user, jusqu'à nouvel ordre, de beaucoup de prudence dans ses rapports avec lui.

(Collection des télégrammes.)

282

M. Bérard, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3969 à 3975.
Priorité.

New York, 19 décembre 1960.

(*Reçu :* le 20, 7 h. 30.)

Les résultats des scrutins auxquels a procédé cet après-midi 19 décembre l'Assemblée générale sur le problème algérien répondent, me semble-t-il, aux meilleurs espoirs que nous pouvions avoir cette année.

Il était bien évident, depuis le début de la session, qu'une résolution serait votée. Ce n'est d'ailleurs pas la première concernant cette question. Mais l'effort du F.L.N. visait essentiellement à obtenir l'adoption d'un texte qui internationalisât la solution du problème algérien en imposant à la France un référendum sous le contrôle des Nations Unies. Tel était l'objectif officiellement annoncé depuis de longues semaines par ses porte-parole. Toute la bataille se livrait donc sur le paragraphe 4 du dispositif [1]. Pour la mener, le F.L.N. avait détaché à New York, depuis le mois d'octobre, la délégation la plus nombreuse et la plus représentative qu'il y eût jamais envoyée.

N'étant pas parvenu à réunir les deux tiers des voix en première Commission, sa tactique avait été double : amener d'une part les États africains d'expression française à se rallier au texte afro-asiatique, atténuer d'autre part celui-ci de manière qu'il pût recueillir leur assentiment et celui d'un grand nombre d'autres délégations.

[1] Il s'agit d'un projet de résolution déposé par 23 pays africains et asiatiques, dont le quatrième et dernier paragraphe était ainsi rédigé : « Un référendum aura lieu en Algérie, organisé et contrôlé par les Nations Unies, afin de permettre au peuple algérien de déterminer librement les destinées de son pays dans son ensemble ». L'ensemble du projet avait été adopté à la Commission politique par 46 voix contre 20 (et 23 abstentions). Le débat se poursuivait le 19 décembre devant l'Assemblée générale.

Ainsi que l'ont signalé dans leurs discours de cet après-midi le représentant de Chypre et celui de la Tunisie, l'amendement au paragraphe 4 soumis par le Chypriote [1] avait tellement édulcoré le texte original que nombre de délégués devaient être tentés de le voter, puisqu'au dire de son auteur, « sous les auspices des Nations Unies » signifiait seulement que l'Organisation offrirait son assistance pour l'organisation du référendum. Beaucoup de représentants qui n'avaient pas donné leur voix au texte original ont en effet trouvé cette nouvelle version tellement inoffensive qu'[ils] n'ont pas hésité soit à la voter, soit à s'abstenir. Ceci n'excuse pas le Danemark et la Norvège d'avoir manqué d'une manière difficilement excusable à la solidarité de l'O.T.A.N. On regrette également que non seulement la Suède, la Finlande, l'Irlande, l'Autriche et l'Islande aient voté dans le même sens, mais encore la Turquie, alors que la Grèce n'hésitait pas à voter contre le texte chypriote.

Il était apparu dans les semaines précédant le débat que le résultat en dépendrait de l'attitude des États africains d'expression française. Ainsi en a-t-il été et à un point même que nous n'avions pas imaginé.

C'est par 52 voix contre 27 que l'amendement chypriote n'a pas obtenu la majorité des deux tiers. Si certains des États africains s'étaient abstenus comme en première Commission, nous subissions un échec marqué. La solidarité et la discipline de vote dont ces onze États ont fait preuve méritent les plus grands éloges et confirment un des enseignements les plus remarquables de cette session, et qui a vivement impressionné toutes les délégations, je veux dire l'attachement de ces États à la France. Les violentes attaques dont avant ou après le débat, ils ont été l'objet de la part de la Tunisie et surtout de la Guinée montrent le courage qu'il leur a fallu. Il faut avoir assisté aux pressions insistantes et sans cesse renouvelées auxquelles ils ont été en butte pour le mesurer. La publication du communiqué de Brazzaville [2] est intervenue en temps opportun pour raffermir les hésitants et couper court à toute possibilité de compromis. Les discours prononcés cet après-midi par M. d'Arboussier pour le Sénégal, par M. Toura Gaba pour le Tchad et par M. Guirma pour la Haute-Volta ont frappé l'auditoire par les sentiments dont ils témoignaient à l'égard de notre pays et spécialement du

[1] L'amendement présenté par le délégué chypriote, M. Rossidès, portait, non pas que l'Assemblée « décid[ait] que les Nations Unies organiser[aient] et contrôler[aient] un référendum en Algérie », mais que l'Assemblée « recommand[ait] qu'un référendum se déroul[ât] en Algérie sous les auspices de l'O.N.U. ». Cet amendement ne privait pas la France de son rôle dans l'organisation du référendum.

[2] Douze chefs d'État de la Communauté s'étaient réunis à Brazzaville du 15 au 19 décembre. Le communiqué publié le 19 déclarait au sujet de l'Algérie que les États africains et malgache qui avaient pris part à la Conférence étaient « résolus à demander avec insistance à la France de mettre fin, en 1961, à la guerre d'Algérie, après des négociations franches, d'appliquer honnêtement le principe de l'autodétermination, étant entendu que des garanties politiques seraient données réciproquement aux parties. Ils n'[avaient] pas voulu s'associer à une solution de facilité peu pratique et négative qui consist[ait] en un recours illusoire à l'O.N.U. pour l'organisation et le contrôle d'un référendum dans un pays ne se trouvant pas sous la tutelle de l'O.N.U. ». La Conférence envoyait à M. d'Arboussier, chef de la délégation sénégalaise, l'instruction de déposer sur le bureau de l'Assemblée générale l'amendement qu'il avait rédigé. Sur la conférence de Brazzaville, voir également *l'Année politique 1960,* p. 370-371; ci-après le n° 298 (note).

général de Gaulle. Si nous n'avions pas laissé ces États déposer leur amendement [1], le texte chypriote dépassait de beaucoup la majorité des deux tiers. On eût même pu souhaiter qu'ils aient la satisfaction de recueillir pour leur nouveau paragraphe 4, séparé dans le vote du paragraphe 5, plus de voix. Les scrutins de cet après-midi ont consacré une évolution qui n'a cessé de s'affirmer au cours de la session : à la constitution d'un groupement des États africains d'expression française rattaché jusqu'à présent au groupe afro-asiatique, mais déjà nettement en marge de celui-ci et n'acceptant pas ses directives.

Une fois rejetés les deux amendements au paragraphe 4, il eût fallu, pour que l'ensemble de la résolution fût rejeté, que l'ancien paragraphe 4 ne fût pas mis aux voix séparément. C'était un risque que nous ne pouvions guère prendre nous-mêmes, compte tenu de la faible marge dont nous avions disposé dans le vote sur l'amendement chypriote. Nos adversaires, maîtres de la procédure puisqu'ils disposaient de la majorité simple, entendaient d'ailleurs bien ne pas nous laisser ce succès.

Lorsque le paragraphe 4 a été définitivement éliminé, la question s'est posée pour nos amis de savoir comment ils voteraient sur le reste du texte. Ils ont pensé, pour la plupart, que le mieux était de s'abstenir, afin de ne pas faire apparaître le texte restant comme un document qui nous fût hostile.

Un autre résultat satisfaisant du débat de cette année a été la fidélité du soutien que nous ont apporté nos alliés traditionnels et le fait que les États-Unis ne se sont pas séparés de ce groupe. Au retour de Washington du secrétaire d'État, l'offensive habituelle des services et spécialement de la direction d'Afrique et de la direction des Nations Unies s'est exercée sur lui pour l'amener à faire voter le premier paragraphe de l'amendement sénégalais. Les conséquences en étaient heureusement sans gravité.

L'un des traits frappants des discussions de cet après-midi est le fait que partisans et adversaires, qui tous d'ailleurs sauf le Birman étaient de langue française, ont cherché les uns et les autres à invoquer en faveur de leurs thèses les idées et l'autorité du général de Gaulle, dont ils se sont attachés à faire l'éloge et qu'ils ont présenté comme la personnalité politique la plus à même d'apporter une solution au problème algérien.

(Nations Unies S 50-4-2-7.)

[1] Le 17 décembre, les États de la Communauté déposaient un texte destiné à remplacer le paragraphe 4 du document afro-asiatique. Le texte invitait les parties en conflit à « entreprendre immédiatement des négociations sans préalables ni exclusives, portant sur le cessez-le-feu et les conditions d'organisation du référendum sur l'autodétermination, y compris les garanties réciproques des parties intéressées et les garanties d'ordre international ». Il recommandait, pour faciliter le déroulement des pourparlers, l'institution d'une Commission internationale spéciale « dont la composition et la désignation des membres ser[aient] arrêtées en accord avec les parties intéressées au conflit ».

283

M. Henri Roux, Ambassadeur de France à Téhéran,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 660 à 663.
Priorité absolue.

Téhéran, 20 décembre 1960, 6 h.
(*Reçu :* 8 h. 39.)

Je me réfère à votre télégramme-circulaire n° 131 (1).

J'ai immédiatement procédé à la démarche prescrite.

Le ministre n'ayant pu me recevoir aussitôt, mon interlocuteur a été cette fois le sous-secrétaire d'État permanent aux Affaires étrangères. M. Afchar m'a écouté fort courtoisement. Il a volontiers convenu que le général de Gaulle « est le seul homme d'État français » susceptible de ramener la paix en Algérie et de trouver une solution au drame algérien (2). Mais il ne m'a pas caché que, dans cette affaire, la position du gouvernement iranien devient de jour en jour et d'heure en heure plus inconfortable et plus difficile. L'an dernier, m'a-t-il dit, nous pouvions encore adopter une attitude purement réaliste. Aujourd'hui, cela ne semble plus guère possible (3). Le sentiment de solidarité musulmane joue de plus en plus. Nous sommes chaque jour en butte à des reproches dont la véhémence va croissant. De plus, nous croyons savoir que la délégation turque votera cette fois en faveur du groupe afro-asiatique. Dans ce cas, nous ne pourrions pas, de notre côté, agir autrement. Nous comprenons parfaitement le point de vue du gouvernement français et ne voudrions pas gêner l'action du général de Gaulle pour lequel nous avons une sincère admiration. Mais nous vous demandons aussi d'essayer de comprendre nos difficultés et nos sentiments. »

(1) Le télégramme-circulaire n° 131 du 18 décembre, non reproduit, se référait au paragraphe IV de la résolution afro-asiatique sur l'Algérie, déposée à l'Assemblée générale des Nations Unies, qui décidait de l'organisation d'un référendum contrôlé par les Nations Unies. Ce paragraphe n'avait accueilli que la majorité simple des voix (38 pour, 35 contre et 23 abstentions), alors que la majorité des deux tiers était requise. Devant ce résultat, la délégation de Chypre avait déposé un amendement recommandant qu'un référendum eût lieu sous les auspices des Nations Unies, par lequel le peuple algérien déciderait du sort du pays dans son ensemble. Cet amendement était inacceptable pour la France; Paris invitait ses ambassadeurs à demander au gouvernement auprès duquel chacun était accrédité de donner à sa délégation l'instruction de voter contre ce projet. Cet amendement, bien qu'adoucissant le paragraphe IV de la résolution afro-asiatique, n'avait pas recueilli le nombre de voix exigé (52 pour, 27 contre, 17 abstentions).

(2) Après le voyage du général de Gaulle en Algérie du 9 au 13 décembre et les journées de troubles et d'affrontements qui eurent lieu surtout à Alger : l'*Année politique 1960,* p. 319-324.

(3) Le télégramme de Téhéran n°s 330 à 332 du 3 août, non reproduit, faisait déjà état des difficultés rencontrées par Téhéran pour soutenir la politique algérienne française à l'ONU. Le ministre iranien des Affaires étrangères n'avait pas caché à notre ambassadeur à quel point il lui était difficile de résister aux pressions arabes : la rupture avec l'Égypte et les attaques violentes du président Nasser obligeaient le gouvernement de Téhéran à faire preuve d'une solidarité islamique accrue.

Tout me paraît donc dépendre de la Turquie. Si celle-ci vote contre nous, l'Iran ne demeurera pas le seul pays musulman à s'abstenir.

En attendant, le délégué iranien doit avoir reçu pour instructions d'appuyer éventuellement tout projet de résolution qui serait acceptable pour nous. Mais je ne sais s'il y en a un.

Une nouvelle cérémonie à la mémoire des musulmans algériens, victimes des récents incidents, a eu lieu ce matin dans une mosquée du quartier Sud de Téhéran devant une assistance assez nombreuse. Le bruit ayant couru qu'une manifestation pourrait avoir lieu devant l'ambassade de France, des ordres ont été donnés à la police qui a disposé quelques hommes autour de l'ambassade. Rien toutefois ne s'est passé jusqu'ici.

(Afrique-Levant. Iran, IN-6-8.)

284

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Rabat, Tunis, Tripoli, Accra, Conakry, Lagos, Monrovia, Addis-Abeba, Khartoum, Léopoldville, Pretoria, Nairobi.

T. n°s 4990 à 4993; 4489 à 4492; 536 à 539; 959 à 962; 1002 à 1005; 445 à 448; 290 à 293; 744 à 747; 594 à 597; 1298 à 1301; 388 à 391; 137 à 140. Très secret. Réservé. Sans aucune diffusion sauf le Ministre et M. de Rose.

Paris, 20 décembre 1960, 20 h. 25[1].

Pour l'ambassadeur seulement.

Pour Nairobi : Pour le consul général seulement.

Une explosion nucléaire expérimentale doit incessamment avoir lieu à Reggane[2]. Elle pourra, éventuellement, être retardée de quelques jours si les conditions météorologiques n'étaient pas favorables. Il va de soi qu'aucune information ne doit être donnée à qui que ce soit avant cet événement.

Je vous serais obligé de ne pas quitter la capitale du pays de votre résidence dans les prochains jours.

(1) Un autre exemplaire porte : 21 h. 5.

(2) Le 27 décembre, devait avoir lieu l'explosion de la troisième bombe atomique. Un communiqué officiel précisait que « comme prévu pour les premières explosions, toutes les précautions (avaient) été prises pour que les retombées ne présent(assent) aucun danger pour les populations ».

Je vous adresse sous les numéros suivants des informations qui vous permettront de répondre aux questions qui vous seraient posées à ce sujet après cette explosion.

1° Cette expérience aérienne de très faible puissance se place dans le cadre de notre programme nucléaire militaire dont les explosions du 13 février et du 1er avril 1960 (1) ont marqué les premières étapes. Son objet est une meilleure connaissance de la fission des atomes, des rayonnements qui en découlent et de la protection contre les radiations.

La valeur des renseignements ainsi obtenus n'est pas exclusivement militaire; elle concerne également l'utilisation des explosions atomiques à des fins pacifiques, actuellement à l'étude et auxquelles le gouvernement français attache une importance particulière.

2° Des mesures de sécurité et de protection aussi rigoureuses que pour nos précédentes expériences seront appliquées afin que les populations proches ou lointaines ne courent aucun risque. Le régime des vents a fait notamment l'objet d'études météorologiques très approfondies.

3° Cette expérience d'une portée limitée sera comparable à celle du 1er avril 1960, au sujet de laquelle on peut faire valoir les indications suivantes :

— La zone contaminée ne dépassait pas 40 kilomètres de long et 20 kilomètres de large;

— En dehors de cette zone, dans les régions proches, que ce soit sur Hamoudia ou Reggane situés au nord, ou à Ouallen situé à 150 kilomètres au sud, il n'y a pas eu de retombées dépassant le dixième de la dose admissible. La circulation sur la route transaharienne RT 2 Reggane-Bidon V n'a pratiquement pas été interrompue;

— Sur les territoires du continent africain touchés par la retombée, les doses se sont échelonnées entre 2/100 et 2/100.000 de la dose admissible (mesures confirmées au Ghana par des spécialistes travaillant pour le compte du gouvernement ghanéen);

— Enfin, selon un récent rapport de la Commission de l'énergie atomique américaine, l'apport des deux explosions françaises aux retombées radioactives provoquées dans le monde par les expériences soviétiques, américaines et britanniques, n'a été que de un ou deux pour mille.

(Collection des télégrammes.)

(1) Sur ces explosions, voir *D.D.F.*, 1960-I, nos 70 (note), 143 (note).

285

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE
(Service Cambodge-Laos-Vietnam)

Situation au Laos

N *Paris, 20 décembre 1960.*

La prise de Vientiane par les troupes du général Phoumi, le 16 décembre, a ouvert une phase entièrement nouvelle dans la crise laotienne [1].

La capitale administrative est tombée après quatre jours de combats qui ont fait plusieurs centaines de victimes (2 blessés seulement appartenant à notre mission militaire sont à déplorer dans la colonie française de Vientiane, qui compte environ 300 personnes environ).

Investi provisoirement par le Roi, le nouveau gouvernement est présidé par le prince Boun Oum Na Champassak : dans le Cabinet, qui comprend presque exclusivement des membres de l'ex-C.D.I.N. (activistes anticommunistes), le général Phoumi Nosavan et M. Khamphan Panya détiennent respectivement les portefeuilles de la Défense nationale et des Travaux publics, celui des Affaires étrangères ayant été attribué au prince Khamphan, antérieurement ambassadeur du Laos à Bangkok.

La victoire militaire ainsi remportée par le Comité de Savannakhet, si elle a pour résultat de transférer les apparences de la légalité à ce dernier, ne résout cependant d'une façon définitive aucun des problèmes politiques essentiels qui se posent au Laos.

Sur le plan intérieur, les troupes du capitaine Kong Le semblent avoir évacué Vientiane en bon ordre et ont probablement fait leur jonction avec les forces du Pathet-Lao qui ont considérablement renforcé leur potentiel militaire, notamment dans les provinces du Nord-est, où le prince Souphannouvong a installé son Q.G. à Sam Neua.

D'autre part, le prince Souvanna Phouma, réfugié à Phnom-Penh depuis le 9 décembre, se considère toujours comme le chef du gouvernement légal, et a fait savoir, dans une déclaration du 17 décembre, qu'il se tenait toujours à la disposition de son pays et de son roi pour un nouvel essai de réconciliation politique.

L'internationalisation de la crise se confirme.

Un haut fonctionnaire du gouvernement d'Hanoi a déclaré, le 14 décembre, à M. Chambon que la R.D.V.N. était décidée « à ne pas rester les bras croisés », et qu'elle considérait le cabinet Souvanna Phouma comme le seul gouvernement légal du Laos. Notre délégué

[1] Sur la chute de Vientiane aux mains du général Phoumi, voir ci-dessus p. 760, note 3.

général estime que la R.D.V.N. se juge en droit d'intervenir au Laos. Des mouvements de troupes vers la frontière continuent à être signalés.

Une déclaration du gouvernement de Pékin en date du 14 décembre rejette sur les États-Unis, la Thaïlande et l'O.T.A.S.E. « la pleine responsabilité des conséquences » des derniers événements. Selon notre ministre à Rangoon, des troupes chinoises seraient proches de la frontière laotienne.

Le 13 décembre, à Moscou, le ministère des Affaires étrangères a remis à l'ambassade des États-Unis une note rappelant la déclaration soviétique du 22 septembre sur « l'ingérence ouverte des États-Unis dans les affaires intérieures du Laos », donnant de nouveaux exemples de cette immixtion, soulignant cette violation des accords de Genève et dénonçant la responsabilité du gouvernement américain (1). Washington a retourné à Moscou ses accusations en invoquant les livraisons d'armes faites ostensiblement à un mouvement rebelle. Le département d'État a précisé à cette occasion que son aide militaire au Laos était réalisée dans un cadre légal. Les États-Unis ont par ailleurs fait savoir qu'ils appuyaient pleinement le nouveau gouvernement du prince Boun Oum (conférence de presse du 15 décembre).

Les représentants permanents de l'O.T.A.S.E. à Bangkok ont adopté un communiqué assez prudent faisant ressortir le danger inhérent aux interventions soviétiques dans la crise laotienne.

M. Nehru a fait savoir qu'il avait proposé à l'Angleterre et à l'U.R.S.S. la réunion de la C.I.C. (2). Le Foreign Office estime que cette initiative le place dans une position délicate.

De leur côté, les ministres des Affaires étrangères français, britannique et américain se sont consultés à Paris au sujet des problèmes politiques laotiens (3). Il a été convenu qu'une démarche commune serait faite dès que possible auprès du roi Savang, afin d'appeler son attention sur la nécessité de substituer au « gouvernement de combat » actuel une formule plus large, orientée vers la réconciliation des éléments nationaux, la neutralité et l'amitié de l'Occident. En outre, l'ambassadeur du Royaume-Uni à Moscou est chargé d'appeler l'attention du gouvernement soviétique sur les risques très graves que comporterait une intervention directe de la Chine et de la R.D.V.N. au Laos.

La situation telle qu'elle se présente au Laos après la prise de Vientiane par les « phoumistes » pose au gouvernement français un certain nombre de problèmes délicats, les uns d'ordre matériel, les autres d'ordre diplomatique.

(1) États-Unis et U.R.S.S. apportaient simultanément leur aide au Laos : en novembre, le gouvernement de Moscou répondait favorablement à une demande d'aide énoncée par le prince Souvanna Phouma à la fin d'octobre (voir ci-dessus p. 760, note 4). Pour la note soviétique remise le 13 décembre à l'ambassadeur des États-Unis au sujet du Laos, se reporter au télégramme de Moscou n° 5202, non reproduit.

(2) Se reporter au télégramme de New Delhi n° 609 du 16 décembre, non retenu.

(3) Le 18 décembre : voir ci-dessus les n°s 280, 281.

Sur le plan matériel, il convient de faire face aux besoins de ceux de nos ressortissants qui ont été évacués sur la Thaïlande au cours des combats. En outre, il importe de prendre des dispositions en vue d'éventuelles évacuations d'un caractère plus large et plus méthodique, concernant les femmes et les enfants français résidant au Laos.

Dans le domaine diplomatique, des instructions ont été données à notre ambassadeur à Vientiane pour qu'il adopte une certaine circonspection à l'égard du gouvernement du prince Boun Oum. Il apparaît bien, en effet, que la procédure constitutionnelle pour l'investiture de ce gouvernement n'a pas été jusqu'ici accomplie. Au reste, il ne semble pas, en tout état de cause, que c'est par une reconnaissance formelle de l'actuelle composition ministérielle que seront réglés les graves problèmes du Laos.

(CLV Laos, 18-3-1.)

286

M. Bérard, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4000 à 4003 [1]. *New York, 21 décembre 1960.*
Réservé.

(*Reçu :* 15 h. 40.)

La quinzième session de l'Assemblée, dont la première partie s'est terminée cette nuit, est une des plus houleuses et des plus passionnées qu'ait connues l'Organisation.

Le ton en avait été donné par M. Khrouchtchev dans le débat général et a été maintenu dans la suite par son représentant, M. Zorine, et les autres délégués communistes, tout aussi acharnés que lui. Le bloc de l'Est avait envoyé, cette année, à New York, ses hommes de choc.

La violence de la délégation soviétique s'est manifestée, en particulier, contre la France. Jamais celle-ci n'avait été attaquée par l'U.R.S.S. avec autant de passion, de mauvaise foi et parfois même, de grossièreté. Les comptes rendus des interventions de M. Zorine en première Commission et en Assemblée plénière le prouvent éloquemment. L'Union soviétique s'est mise sur tous les fronts à la tête de l'offensive de nos adversaires.

L'attitude de la Yougoslavie a été également digne de remarque. Elle s'est constamment associée au bloc communiste, comme si elle était sou-

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (n° 1054) et Londres (n° 962).

cieuse de ne le céder en rien dans la virulence de ses attaques contre les Occidentaux.

Quant à notre délégation, elle avait une double préoccupation. Elle devait s'assurer qu'aucun texte ne serait voté qui pût entraver notre politique, notamment en Algérie. Ce résultat a pu être atteint. Elle devait, d'autre part, déjouer les tentatives de nos adversaires pour détacher de nous les États africains d'expression française et veiller à ce que s'établisse entre elle et ces délégations une collaboration amicale. Nous avons, dans ce domaine, été plus heureux que les Britanniques avec le Ghana et la Nigeria.

Nous nous sommes efforcés, durant les premières semaines, de donner aux délégations africaines le sentiment que, tout en nous mettant, chaque fois qu'elles le souhaitaient, à leur disposition, nous évitions d'exercer sur elles aucune pression. Nous avons réservé notre crédit pour les questions importantes et, à ce moment, nous l'avons trouvé intact. Ce sont les délégations africaines qui ont empêché que, dans l'affaire algérienne, nous ne nous trouvions en difficulté. Ce sont elles qui ont bloqué le vote d'un paragraphe qui nous était hostile et qui pouvait sérieusement nous gêner [1].

Tout au long de la session, nous avons vu ces délégations resserrer leurs liens et leur solidarité jusqu'à en donner, dans le vote algérien, une impressionnante manifestation face au groupe afro-asiatique. La constitution de ce groupement africain est peut-être, pour l'avenir, le fait le plus important de cette session. On a pu dire que, toutes proportions gardées, la conférence de Brazzaville [2] a marqué, en sens inverse, une date comparable à celle de Bandoung. Onze États ont coordonné leur politique pour résister aux pressions du bloc de l'Est, des neutralistes, des Arabes et des Asiatiques. Cette construction n'est pas terminée. Elle n'est pas encore à l'abri de tous les ébranlements. Il convient maintenant d'en cimenter et couronner l'édifice.

Deux défections seulement sont à enregistrer, depuis celle de la Guinée. Il s'agit d'abord du Mali, dont le représentant est apparu comme perdu dès le début de la session et n'a cessé de se rapprocher des communistes, enlevant à son collègue guinéen la prime des injures à notre adresse. L'autre déception, moins accentuée il est vrai, est celle du Togo. À la différence du Cameroun, il a refusé de se joindre aux autres délégations d'expression française et, dans presque tous les scrutins, a voté avec les Afro-Asiatiques et les communistes. Son cas ne paraît pourtant pas définitivement perdu.

(MLA 2-2-1.)

(1) Sur l'action des délégations africaines de la Communauté, voir ci-dessus p. 766, note 1.
(2) Sur cette conférence, qui se tient du 15 au 19 décembre, voir ci-dessus p. 765, note 2.

287

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 949 à 953 (1). *Belgrade, 22 décembre 1960, 19 h.*
(*Reçu :* le 23, 11 h. 20.)

Le conseiller de l'ambassade a été convoqué aujourd'hui au secrétariat d'État aux Affaires étrangères pour y entendre, à propos des récents arraisonnements de bateaux yougoslaves, une protestation formulée en termes modérés par un fonctionnaire de rang moyen assurant l'intérim de la direction d'Europe.

Le gouvernement yougoslave était sérieusement préoccupé des mesures successives prises, à quelques jours d'intervalle, par la Marine française à l'égard des cargos *Dubrava, Srbija* (2) et *Martin Krpan* qui, une fois arraisonnés, avaient été empêchés de communiquer avec les autorités dont ils relèvent. Il déplorait qu'en dépit de ses protestations antérieures, nous continuions d'avoir recours à des pratiques aussi injustifiées. Il avait décidé d'émettre une nouvelle protestation verbale, réclamant la restitution des marchandises saisies à bord du *Martin Krpan,* et se réservait le droit de demander ultérieurement une indemnisation appropriée.

Mon collaborateur a indiqué que cette ambassade n'avait encore reçu aucune information de source officielle au sujet de ces incidents. Il ressortait cependant d'une dépêche de l'A.F.P. que la cargaison du *Martin Krpan* comportait un lot important de munitions et d'explosifs, qui n'était point porté sur le manifeste. On ne pouvait s'étonner que les autorités françaises aient cru devoir saisir ce matériel qui, embarqué dans des conditions aussi suspectes, ne pouvait qu'être destiné à alimenter la contrebande d'armes au profit de la rébellion algérienne.

Le fonctionnaire yougoslave s'est refusé à confirmer ou à démentir que le manifeste du bateau ait été rédigé de manière incorrecte. Il a soutenu que les autorités yougoslaves, faute d'avoir pu entrer en communication directe avec le commandant du *Martin Krpan,* ne dispo-

(1) Ce télégramme a été communiqué par fil à Alger (n° 2818).

(2) Le 18 décembre, le cargo yougoslave *Srbija* a été arraisonné par la Marine française qui le conduit sous escorte à Mers-el-Kébir. Le 19 décembre, le cargo *Martin Krpan* est arraisonné à son tour. Délesté de sa cargaison d'armes, le *Martin Krpan* quitte Bône pour Tunis le 22 décembre. Une protestation est formulée auprès de l'ambassade de France. Sur les arraisonnements de navires yougoslaves soupçonnés transporter des armes pour la rébellion algérienne, voir *D.D.F.,* 1960-I, n°s 147, 213, et se reporter à *D.D.F.,* 1958-I, n°s 34 (et note), 124 (et notes), 212 (et notes).

saient sur ce point d'aucune précision. Mais il a affirmé qu'il s'agissait d'une « transaction commerciale normale », en donnant pour preuve la protestation déjà publiée par le gouvernement tunisien, destinataire de la cargaison saisie.

(Collection des télégrammes.)

288

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1547/CE. *Londres, 22 décembre 1960.*

Au printemps, l'intention manifestée par les Six de procéder à l'accélération du Marché commun [1] et la cohésion montrée par eux dans cette affaire avaient amené l'opinion puis le gouvernement britannique à prendre conscience de la gravité du problème posé par le développement de la Communauté économique européenne et à s'interroger sérieusement sur les moyens de le résoudre. Le gouvernement avait même, un moment, donné l'apparence de chercher à cet égard une voie nouvelle.

Derrière cette apparence, se cachaient en fait de l'irritation devant l'anxiété intempestive de l'opinion, de la répugnance à se déjuger, de la crainte de faire un faux pas, certains relents enfin d'attentisme et d'illusions; aussi bien les vélléités réticentes qu'il a pu avoir ne se sont-elles guère manifestées; si l'on excepte le ballon d'essai que fut la proposition d'adhérer à l'Euratom et à la C.E.C.A. [2], tentative au reste maladroite et d'une sincérité douteuse, force est de constater que l'expression des dispositions officielles du gouvernement britannique n'a pas dépassé la réaffirmation que l'on était prêt à écouter ce que les Six auraient à dire, sauf à ajouter que l'on ne posait aucun préalable. Les Six ayant fait observer qu'ils n'étaient pas demandeurs, l'affaire a tourné court et l'agitation autour de ce problème s'est calmée.

Le débat aux Communes le 25 juillet [3] a fourni au gouvernement l'occasion de faire le point de la situation et de reprendre les choses en main. M. Selwyn Lloyd a fait un exposé analytique du problème en marquant nettement quelles étaient, aux yeux du gouvernement britannique, les principales questions faisant difficulté. Il s'agissait d'une déclaration de principe, élaborée par des fonctionnaires et revue à

(1) *D.D.F.*, 1960-I, n° 218.
(2) *Ibid*, n°s 266 (et note), 282 (et note), 286, 287.
(3) Sur ce débat, voir ci-dessus p. 516, note 1.

l'échelon du Cabinet, s'attachant à définir le problème et à fixer la doctrine du gouvernement, sans comporter de prolongements tactiques. Le discours de M. Selwyn Lloyd se voulait néanmoins ouvert; les Six étaient assurés de la bienveillance positive du gouvernement britannique à l'égard de leur entreprise et celui-ci réitérait ses vœux de parvenir à une solution du problème des Six et des Sept, considéré comme un problème majeur et présenté en termes essentiellement politiques; aucune proposition précise ne venait toutefois transformer ce vœu en appel.

Depuis lors, le gouvernement britannique a entamé avec le gouvernement allemand des conversations d'experts au niveau des fonctionnaires [1] et acquiescé à une requête italienne tendant aux mêmes fins; il a procédé à des consultations avec ses partenaires du Commonwealth et de l'A.E.L.E. Le ministre nouvellement chargé des affaires européennes, M. Heath, a eu des échanges de vues dans différentes capitales européennes [2].

En dépit de ces mouvements qui ressortent aux contacts et aux manœuvres, aucune négociation réelle ne s'est engagée et l'analyse du problème comme des moyens de le résoudre n'a apparemment pas changé du côté officiel.

Pourtant, la toile de fond n'est plus tout à fait la même qu'il y a quelques mois, et l'on constate une évolution dont les aspects ne sont pas d'ailleurs nécessairement convergents et dont les prémisses sont plus ou moins anciennes.

Le problème qui avait longtemps été considéré ici comme un problème essentiellement tarifaire, quoique majeur, a perdu une partie de cet aspect. Le gouvernement britannique, tout en étant au premier chef et quoi qu'il en dise désireux de protéger ses intérêts commerciaux, s'est rendu compte que la Communauté économique européenne était née avant tout d'une volonté politique, que c'étaient des forces politiques qui en préservaient et en consolidaient le développement et que, dès lors, toute solution des rapports avec les Six devait procéder d'un *impetus* politique. Le gouvernement britannique affecte, au surplus, de croire que la division économique de l'Europe conduit à la division politique; cette présentation le sert, croit-il, encore qu'il serait exagéré de n'y voir qu'un simple montage. Enfin, comme il sera dit plus loin, les difficultés que le problème a fait apparaître dans l'ordre économique se sont révélées telles qu'il peut être assez commode de déclarer qu'elles sont au premier chef politiques, ceci cachant cela.

On ne croit plus guère ici, en outre, à la possibilité d'aboutir à la création d'une zone de libre-échange de ce nom, embrassant l'ensemble de l'Europe occidentale et englobant le Marché commun. On ne croit plus en particulier à la possibilité d'aboutir à la création d'un système qui ne comporterait que des engagements commerciaux et laisserait

(1) Sur ces conversations, voir ci-dessus le n° 252.

(2) Sur la visite à Paris du ministre britannique, voir ci-dessus le n° 157.

chacun libre d'agir à sa guise envers les tiers, notamment la Grande-Bretagne envers le Commonwealth. Les tenants de la zone de libre-échange classique sont aujourd'hui minoritaires, en dépit de l'attachement que M. Maudling continue à lui porter.

On mesure aussi les inconvénients que comporte l'existence de la présente zone de libre-échange à Sept; ils apparaissent de plus en plus clairement chaque fois que l'on songe à faire quelque chose du côté des Six. Les intérêts divergents de ses membres, les différences dans la structure et l'ampleur de leur protection, l'intransigeance quasi doctrinale de certains font de ce système un embarras plus qu'un appui. On cherche, dès lors, à se distancer des conceptions extrêmes de certains partenaires de cette zone et on essaie de leur faire comprendre que leurs rêves sont irréalisables.

On sent qu'il faut faire quelque chose et trouver des idées neuves sans tomber dans le dilemme : création de la zone à l'échelle de l'Europe ou entrée dans le Marché commun. Le premier terme de l'alternative n'apparaît plus possible, le second aussi impossible que jamais. On ne réclame plus officiellement qu'une association entre les Six et les Sept sans préjuger son contenu.

Les services se sont efforcés effectivement de cerner plus exactement le problème en vue de dégager les grandes lignes d'une solution intermédiaire. Les études se sont poursuivies et les contacts pris ont permis de mesurer l'importance respective des difficultés; certaines de ces confrontations, en particulier avec les pays membres du Commonwealth, ont révélé des obstacles plus grands que l'on ne croyait. Ceci étant, on commence à savoir bien ce que l'on ne veut pas : il n'est pas question d'entrer dans le Marché commun tel qu'il est. Il n'est pas question d'accepter un contrôle supranational dans l'ordre politique et dans l'ordre économique, non plus que de renoncer à l'indépendance de sa politique économique au sens général du terme. On se refuse à toucher au libre accès des produits alimentaires, on croit indispensable de préserver le libre accès des produits manufacturés des pays en voie de développement, on ne pense pas pouvoir modifier le régime de protection de l'agriculture britannique; on n'est même pas loin de penser que l'agriculture est un problème qu'il est à peu près impossible de traiter dans le cadre d'un accord général.

Sans doute est-on maintenant disposé à envisager un abandon graduel des préférences dont jouissent les exportations britanniques sur le marché du Commonwealth et l'on n'est pas hostile à l'idée de recourir pour certaines matières premières importées du Commonwealth à un régime de contingents tarifaires pourvu qu'en pratique, il revienne à perpétuer le système existant; mais il apparaît assez clairement que ces concessions seraient insuffisantes pour dégager des perspectives de redistribution des échanges entre la Grande-Bretagne, les Six et le Commonwealth, qui seraient acceptables à ces derniers; certains pays du Commonwealth paraissent en effet douter fort qu'en échange d'un

abandon de certains de leurs avantages sur le marché britannique, ils puissent trouver une contrepartie intéressante sur le marché des Six.

On retombe dès lors plus ou moins explicitement dans un accord limité aux produits industriels. C'est là que l'on envisage le plus clairement des concessions; on s'est rendu compte que le tarif britannique était plus élevé que le tarif extérieur commun de la C.E.E. et qu'il serait bientôt le plus élevé de toute l'Europe puisqu'aussi bien plusieurs des membres de l'A.E.L.E. ont des tarifs bas; cette situation risquerait de devenir intenable à la longue; on voit également qu'un tarif commun aurait l'avantage de dessiner une solution européenne plus nettement que ne le ferait un système dérivé de la conception d'une zone de libre-échange; on craint que les Six, et spécialement la France, se montrent intransigeants sur le chapitre du tarif commun et on se demande s'il ne serait pas plus habile de surmonter les querelles de mots et de s'orienter dans une voie qui permettrait de réclamer, en contrepartie d'une concession de principe substantielle, un abaissement du niveau moyen de la protection des Six. Bien entendu, on ne va pas jusqu'à envisager un tarif commun rigide et les exceptions se présentent d'elles-mêmes au fur et à mesure que l'on approfondit la notion. Il faut aussi tenir compte des objections des pays à bas tarifs des Sept; mais ce qui est nouveau, c'est que l'on ne raisonne plus tant en fonction du primat de la liberté tarifaire qu'en fonction d'une certaine harmonisation tenue pour inéluctable et même peut-être souhaitable, qu'il faut essayer de concilier avec une certaine souplesse tarifaire : la nuance porte sur l'approche et ne se retrouve pas nécessairement dans les résultats lorsqu'on passe aux cas concrets, mais ce changement de perspective n'est pas indifférent.

Ces études, ces contacts, ces réflexions ont amené le gouvernement britannique à constater qu'en fait, il n'avait pas grand-chose à offrir ni même à accepter de neuf et de concret. Il n'est pas sûr d'être suivi par le reste des Sept et le Commonwealth, il se demande même si tout l'échafaudage qu'il a conçu n'est pas vermoulu à la base et s'il est possible réellement d'aboutir à une solution européenne qui serait forcément plus ou moins préférentielle et soulèverait craintes et objections outre-Atlantique et dans le reste du monde.

L'étroitesse de ces possibilités et la fragilité de leurs chances apparaissent encore plus clairement lorsque le gouvernement britannique s'interroge sur l'approche à adopter à l'égard des Six. On entretient toujours un complexe de profonde méfiance vis-à-vis de la France. La crainte d'être joué le dispute au sentiment que la France ne veut en aucun cas de la Grande-Bretagne dans les affaires des Six et que, dans ces conditions, toute concession donnée d'entrée de jeu ne peut qu'affecter la position britannique sans pour autant amorcer un processus de négociation. L'orgueil blessé se mêle à la prudence. On soupçonne des divergences d'opinion en France sur le sujet, mais on craint que les éléments les plus hostiles l'emportent toujours : on se félicite que le général de Gaulle patronne une Europe confédérale, mais on se demande comment

cela est compatible avec le développement du Marché commun tel qu'il est tracé dans le traité de Rome et on s'interroge, au surplus, sur la question de savoir quand et à quelles conditions la Grande-Bretagne serait invitée sérieusement à prendre place dans cette Europe confédérale. Enfin, on ne veut pas retomber dans les lenteurs et les pièges d'une négociation type Maudling, dont le déroulement a laissé ici des impressions durables.

N'ayant presque rien à offrir et ayant en même temps peur d'offrir quelque chose, le gouvernement britannique ronge son frein. Il ne proclame plus que la solution du problème est urgente, non point tant d'ailleurs parce qu'il a pu constater que les effets immédiats du Marché commun n'étaient pas aussi graves qu'il le craignait, mais parce qu'il a compris que la brusquerie était de mauvaise tactique à l'égard des Six : son impatience reste grande, mais il s'efforce de la maîtriser et de faire montre de patience et de pondération. Le gouvernement britannique n'est aucunement résigné.

Il déclare que l'objectif suprême est toujours d'aboutir à un arrangement entre les Six et les Sept couvrant l'ensemble de l'Europe occidentale et aboutissant à l'abolition de toute entrave aux échanges au sein de cette aire; ses porte-parole ajoutent à l'envi qu'il faut d'abord dégager parmi les intéressés la « volonté politique » d'aboutir à une plateforme commune d'où l'on pourrait s'engager dans des négociations sérieuses avec des chances solides de réussir. Qu'est-ce à dire ? Il est bien entendu qu'il n'y aura jamais d'accord sans une « volonté politique » d'y aboutir. C'est une vérité première; pourtant, à analyser les choses, on constate que le gouvernement britannique ne fait pas, quant à lui, grand effort pour employer sa propre « volonté politique » supposée à surmonter les obstacles qui se dressent du côté de ses partenaires ou du côté de la routine intérieure.

En fait, l'attitude du gouvernement britannique est complexe : son vœu le plus cher est sans doute d'empêcher certains développements du Marché commun avec ou sans accord, mais deux tendances le partagent : l'une qui est fondée sur un certain attentisme et l'autre qui cherche à sortir par un moyen ou un autre de l'impasse présente.

Le gouvernement britannique est à demi sincère lorsqu'il déclare avoir accepté le Marché commun : effectivement, il reconnaît à toutes occasions qu'une construction fondée sur la réconciliation franco-allemande et destinée à perpétuer sert l'Europe et l'Occident. Il ne cherche plus à protester contre ce qui a été fait, ou contre ce qui a été déjà décidé, comme dans l'affaire de l'accélération. Il maintient seulement une restriction mentale : pourvu que le Marché commun ne se développe pas dans le sens de l'intégration économique et politique, pourvu qu'il soit libéral, pourvu qu'il se limite effectivement à l'Europe et aux produits industriels, on veut bien oublier les griefs passés et même accepter temporairement quelques désagréments, que l'on a exagérément grossis sous l'empire de la crainte et de l'humeur. Au surplus, on a compris qu'il était vain d'exprimer ses craintes trop à l'avance, mais il est

bien clair qu'elles se manifesteraient à nouveau directement ou indirectement à tout nouveau pas en avant des Six, qu'il s'agisse de nouvelles mesures d'accélération, du passage à la deuxième étape du traité de Rome, ou même d'un accord sur une politique agricole commune. Dès lors, on peut se demander si le gouvernement britannique est bien sincère lorsqu'il déclare donner à l'avance sa bénédiction aux Six dans leurs entreprises futures. La vérité est qu'il souhaiterait que le Marché commun n'aille pas beaucoup plus loin et qu'il s'accommoderait de cette situation, plus encore qu'il ne désire aboutir à un accord embrassant l'ensemble de l'Europe, auquel il n'a sans doute jamais cru qu'à moitié.

Les deux tendances qui se partagent le gouvernement britannique sur la façon d'aboutir à ce résultat se retrouvent plus ou moins mêlées en son sein et même quelquefois au sein des mêmes personnes. La première est fondée sur l'idée que le Marché commun ne se fera pas vraiment, qu'il n'a pas encore affronté l'épreuve toujours possible d'une conjoncture économique défavorable, et que d'ailleurs, il se transformera plus ou moins nécessairement en une zone de libre-échange de fait pratiquant une politique libérale à l'égard des tiers, sans véritable politique agricole commune ni liens préférentiels solides avec les anciens T.O.M.; cette tendance s'appuie aussi sur l'idée que les forces politiques qui en France et en Allemagne ont jusqu'ici préservé la cohésion du système rompront leur union ou seront remplacées par d'autres plus malléables ou occupées ailleurs. Si le Marché commun devait se distendre ou se disloquer de la sorte, point ne serait besoin de concéder quelque chose ni même de négocier sérieusement; il suffirait de donner l'apparence de vouloir négocier en espérant que cette attitude pourrait avoir des effets suspensifs à l'égard de certains développements ou contribuerait à en accélérer d'autres. Cet attentisme a spéculé ou spécule encore que les élections allemandes, sur l'orientation de la nouvelle politique américaine, sur l'affaire d'Algérie.

Cette tendance qui a longtemps prévalu est de plus en plus combattue par une autre qui se fonde sur l'idée que le temps ne travaille pas nécessairement pour la Grande-Bretagne, que la dissociation du Marché commun sur laquelle on comptait ne s'est pas produite et que, par-delà les textes et même les réticences de certains gouvernements, une unité économique en pleine expansion est en train de se bâtir aux portes de la Grande-Bretagne; la comparaison des taux de croissance économique de l'Europe des Six et de la Grande-Bretagne est alarmante et les craintes d'une aggravation de la crise que traverse l'économie britannique poussent aux mêmes conclusions : plus le Marché commun se fortifiera, plus ses effets se feront sentir sur le commece britannique et plus il sera difficile de négocier dans des conditions avantageuses.

La politique britannique tient entre ces deux tendances : elle cherche au moins autant, et sans doute plus, à prévenir une évolution qu'à aboutir à un accord. Il serait inexact de dire qu'elle est figée, elle est incertaine de ses moyens, inquiète et cauteleuse dans ses approches, plus négative que positive dans son objet. Le gouvernement britannique sur-

veille attentivement l'évolution des Six, cherche à voir s'il n'y aurait pas une faille, y avance un coin le cas échéant, sauf à le retirer lorsqu'il juge qu'elle se referme : jusqu'ici, les développements du Marché commun dans l'ordre économique ne lui ont pas donné matière à justifier beaucoup ses espoirs, mais il a donné l'impression d'en fonder de plus sérieux sur ses développements politiques : les intentions prêtées au général de Gaulle dans ce domaine continuent à susciter beaucoup d'intérêt ici; sans trop y croire, le gouvernement britannique se demande si une formule quelconque d'association politique de la Grande-Bretagne aux Six ne serait pas de nature à offrir plus de garanties quant au développement économique du Marché commun qu'une formule d'association économique dont le contenu fait jusqu'ici défaut.

Il ne serait pas surprenant que les prochains développements de la politique britannique dans l'affaire des Six et des Sept se situent sur le plan politique et tendent en quelque sorte à tourner le problème par ce biais; mais il est douteux que les contacts, manœuvres ou initiatives auxquels pourra essayer de recourir le gouvernement britannique traduisent un changement de fond de son attitude à l'égard du Marché commun dont les développements, tout au moins tels qu'ils sont inscrits dans le traité de Rome, ne seront jamais sérieusement acceptés ici. En définitive, c'est plus de l'évolution de l'Europe des Six que de son propre mouvement que dépendra la politique britannique. Si l'Europe des Six se défait, la Grande-Bretagne sera prompte à essayer d'en recueillir les profits, tout en se repliant sur un immobilisme de fond; si le Marché commun se développe et se soude, alors ses propres craintes et la pression de ses partenaires de la zone à Sept deviendront irrésistibles. Le gouvernement britannique ne pourra pas non plus ne pas tenir compte de l'évolution de son opinion publique qui est de moins en moins convaincue des bienfaits de l'attentisme et qui, en dépit de son calme présent, risque de se faire à nouveau pressante. Il n'est pas exclu également qu'un certain rapprochement des Six et des Sept intervienne *de facto,* notamment dans le domaine tarifaire, développement qui détendrait les rapports et faciliterait peut-être la recherche d'un accommodement formel.

À l'attentisme d'autrefois, se mêle aujourd'hui chez le gouvernement britannique de la crainte, et au sentiment de la force a succédé la conscience de la faiblesse, d'où il résulte un certain désir de négocier plus d'ailleurs pour empêcher que pour promouvoir. Le moment de la conversion sincère à une négociation pour aboutir à un accord qui préserverait toutes les implications du traité de Rome s'est peut-être rapproché; il n'est pas encore venu.

(DE-CE 1945-1960, n° 764, f°s 292-302.)

289

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5503 à 5519. Immédiat. *Tunis, 24 décembre 1960.*
Très secret. Sans diffusion.

(*Reçu :* 4 h. 15.)

M. Ladgham et M. Mokkadem m'ont convoqué dans la soirée.

Le secrétaire d'État à la Présidence m'a dit que M. Bourguiba avait l'intention de me recevoir lui-même, mais qu'il en avait été empêché. Bien que, a-t-il déclaré, le général de Gaulle n'ait pas cru devoir recevoir son fils (1), le chef de l'État pensait en effet que la situation était suffisamment grave pour passer outre à des questions d'amour-propre. Il souhaitait d'autre part que je puisse me rendre à Paris moi-même pour informer personnellement le président de la République française de la communication qui allait m'être faite.

Il s'agit, a indiqué M. Ladgham, de l'assistance militaire des pays communistes au « gouvernement provisoire de la République algérienne ».

C'est là, a-t-il souligné, un danger que le gouvernement tunisien a essayé de conjurer par tous les moyens. « Il n'a pas cessé de s'employer à faire comprendre aux Algériens que leur intérêt était d'éviter tout ce qui pouvait, vis-à-vis de l'opinion internationale, compromettre leur neutralité et tout ce qui risquait d'encourager la subversion communiste en Algérie. » Le gouvernement tunisien avait clairement marqué que « ce serait une folie de faire appel à l'assistance de l'Est ».

Le gouvernement français n'était pas, d'autre part, sans connaître les efforts du gouvernement tunisien pour tenter de rapprocher les deux parties : « Nous avons essayé à tous les moments, et même après Melun (2). Nous nous sommes cependant heurtés à des difficultés. Il n'est pas possible de faire entendre raison, en leur prodiguant seulement de bonnes paroles, aux dirigeants du F.L.N. Tous ne sont pas, comme Ferhat Abbas, des modérés. Le G.P.R.A. en est arrivé au point où il croit qu'il ne peut plus rien attendre de l'Occident, surtout à la suite de l'attitude des États-Unis lors du dernier débat à New York. » (3).

Quoi qu'il en soit, a poursuivi M. Ladgham, le F.L.N. venait de faire connaître tout récemment au gouvernement tunisien qu'il avait sollicité et obtenu de l'U.R.S.S., qui paraissait en l'occurrence plus empressée que

(1) Sur cet incident, voir ci-dessus le n° 137.

(2) Sur les entretiens de Melun, voir ci-dessus les n°s 4, 7.

(3) Les États-Unis avaient été au nombre des 27 pays qui s'étaient prononcés contre un amendement chypriote aux termes duquel l'Assemblée « recommand(ait) qu'un référendum se déroul(ât) sous les auspices de l'O.N.U. ». Pour plus de détails sur le débat algérien à la quinzième session de l'Assemblée générale, voir ci-dessus les n°s 282 (et notes), 286.

la Chine, une assistance en « matériel et en experts », c'est-à-dire probablement des officiers. Le gouvernement soviétique avait précisé qu'il mettait d'ores et déjà à la disposition de la rébellion un contingent d'armes et que les spécialistes étaient désignés. La mise en route de l'aide russe était imminente.

Nous ne pensons pas, a déclaré mon interlocuteur, qu'il s'agit d'un bluff. C'est une affaire extrêmement grave, indépendamment des répercussions internationales qu'elle peut comporter. « La Tunisie risque d'être atteinte très vite par ce cancer que constituerait l'arrivée sur son territoire d'armement et d'experts soviétiques, même si la présence de ces derniers ne se manifestait pas sur la frontière elle-même et restait au début limitée. Ce seul fait aurait en soi un retentissement considérable dans le peuple algérien et entraînerait des conséquences désastreuses pour tous. »

Après avoir indiqué que le gouvernement tunisien demeurait pour sa part profondément attaché à l'Occident, même s'il n'était pas uni à lui par des liens juridiques, le secrétaire d'État à la présidence du Conseil a ajouté : « Nous ne sommes ni moralement ni politiquement en mesure de nous opposer à cette éventualité qui ne peut pourtant que conduire la Tunisie au chaos. Nous pensons que le général de Gaulle pourrait prendre conscience de ce danger qui menace notre pays et tout ce que celui-ci représente pour la France et l'Occident. »

M. Ladgham a laissé entendre que, compte tenu de ces développements, « il serait peut-être possible d'essayer de devancer les événements et de précipiter le mouvement vers la paix, puisque le principe de l'autodétermination était admis et que le gouvernement français acceptait lui-même l'idée d'une consultation avec tous les Algériens sur les garanties du référendum ».

En répétant que le gouvernement tunisien avait fait tout son possible pour dissuader le F.L.N. d'en arriver à de « telles extrémités », M. Ladgham a appelé de nouveau mon attention sur l'importance que M. Bourguiba attachait à la démarche qu'il venait d'effectuer auprès de moi et m'a redit qu'il souhaitait que je puisse me rendre à Paris pour en rendre compte directement au général de Gaulle.

Le secrétaire d'État à la Présidence a souligné enfin que c'était dans « un esprit de loyauté » que le président Bourguiba avait tenu à informer le gouvernement français.

J'ai répondu tout d'abord que le gouvernement tunisien ne pouvait, pour sa part, que considérer comme insensée la décision du F.L.N.; comme le savait M. Ladgham, le général de Gaulle avait engagé un processus qui devait conduire à la paix. Il convenait au surplus de bien peser les arrière-pensées qui pouvaient inspirer en l'occurrence l'attitude de Moscou. Loin de chercher à faciliter le règlement du conflit, les Soviets pouvaient fort bien vouloir prolonger la guerre pour mieux pêcher en eaux troubles et accentuer leur pénétration en Afrique. En tout état de cause, il risquait d'en résulter une extension des hostilités qui serait préjudiciable à tout le monde, mais au premier chef à la

Tunisie, sans parler de ses relations avec la France. Je ne pouvais donc qu'insister sur l'extrême gravité de la responsabilité que le gouvernement tunisien assumerait en l'occurrence.

M. Ladgham a déclaré en substance : « Tout ce que vous dites n'a pas échappé à notre attention, et correspond à notre sentiment, à l'exception d'un point cependant : nous ne sommes pas d'accord avec le gouvernement français sur les voies et les moyens pour parvenir à la paix. Nous ne connaissons pas les réactions des Algériens au dernier discours du général de Gaulle [1], mais ils estiment très certainement que son offre est assortie de conditions qui la rendent inacceptable. Ils pensent d'autre part que le gouvernement français doit s'entendre avec eux sur la mise en place d'un exécutif algérien. »

Le secrétaire d'État a précisé à cette occasion que le G.P.R.A. devait se réunir très prochainement à Tunis au grand complet et qu'il serait amené très vraisemblablement à prendre des décisions de grande portée.

Comme je lui demandais de me préciser si le gouvernement tunisien avait été saisi par le F.L.N. d'une demande formelle de transit des armes et des experts soviétiques, le ministre m'a répondu par la négative en ajoutant immédiatement : « Le G.P.R.A. n'a jamais procédé de la sorte. La situation ne peut pas être jugée d'ailleurs en fonction des critères normaux du droit international. »

J'ai rappelé alors que la Tunisie, légitimement jalouse de sa souveraineté, avait tout de même son mot à dire vis-à-vis du F.L.N. et aussi du Kremlin. « L'U.R.S.S., m'a dit M. Ladgham, n'a fait aucune démarche auprès de nous; les Soviets ont dit aux Algériens : voilà ce que nous vous donnons, à vous de vous débrouiller avec les Tunisiens. Il ne s'agirait pas d'ailleurs d'une intervention flagrante de la Russie mais, conformément aux pratiques communistes, d'une infiltration d'autant plus dangereuse qu'elle serait plus lente et progressive. »

J'ai enfin invité de nouveau mon interlocuteur à préciser la position que prendrait son gouvernement lorsqu'il se trouverait devant le fait de l'arrivée de l'assistance soviétique.

« Le gouvernement tunisien, a répondu le ministre, essaiera d'endiguer le mouvement dans toute la mesure du possible. Mais il se trouve dans une situation sigulièrement périlleuse; si son refus devait aller jusqu'au point de rupture avec les Algériens et provoquer une lutte ouverte avec eux, il préférerait laisser faire. Nous ne pourrions en tout cas être aux côtés de la France dans la guerre contre le F.L.N. »

[1] Prononcé le 20 décembre. Le chef de l'État y maintenait les intentions déjà affirmées le 4 novembre. (Sur son allocution en date de ce jour, voir ci-dessus p. 576, note 1). Il soulignait avec force qu'il proposait la paix, se disant prêt à recevoir les délégués « de ceux qui nous combattent ». « Dès qu'on aura mis un terme aux ultimes accrochages et attentats, le gouvernement français pourra régler avec les diverses tendances algériennes, et notamment avec les dirigeants de la rébellion, toutes les conditions dans lesquelles aura lieu, au grand jour, la libre autodétermination. C'est pourquoi la réponse positive de notre peuple au référendum prendra aussi le caractère d'un appel à la fin des combats et à une pacifique confrontation » (Texte complet dans l'*Année politique 1960,* p. 662-663).

Au cours de la conversation, le secrétaire d'État a insisté sur le fait qu'il ne paraissait pas possible d'empêcher les Algériens de donner une suite concrète à l'offre de Moscou. « À moins, a-t-il ajouté, que l'U.R.S.S. renonce à son projet. »

À l'issue de l'entretien qui a duré près d'une heure et demie, j'ai mis en garde une fois de plus avec une très grande fermeté M. Ladgham contre les conséquences auxquelles s'exposerait la Tunisie en acceptant l'introduction sur son territoire d'armement et d'experts soviétiques.

Le secrétaire d'État m'a annoncé qu'il avait informé les ambassadeurs d'Angleterre et des États-Unis de la suite réservée par le gouvernement de Moscou à la demande du F.L.N.

(Collection des télégrammes.)

290

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Ostrorg, Ambassadeur de France à New Delhi.

T. n°s 1101, 1102. *Paris, 24 décembre 1960, 8 h. 35*[1].
Urgent. Réservé.

Je me réfère à mon télégramme n° 1075 [2]. Je vous confirme qu'il n'y a pas lieu de faire une démarche particulière et qu'il s'agit seulement, dans mon esprit, d'évoquer la question à l'occasion de l'un de vos entretiens avec vos interlocuteurs habituels du ministère des Affaires étrangères.

Je ne voudrais pas, d'autre part, que ce faisant nous donnions l'impression de mettre personnellement en cause le Premier ministre de l'Inde, dont la bonne foi a peut-être été surprise. Il conviendrait donc que vos observations prennent surtout la forme d'une mise au point rectificative de la donnée de fait dont M. Nehru a fait inexactement état.

(MLA 4-9-7, Inde.)

(1) Ce télégramme, rédigé le 23 décembre, a été expédié le lendemain.

(2) Par télégramme n°s 1075-1076, du 22 décembre, non retenu, le Département indiquait à son représentant à New Delhi qu'il ne convenait pas de s'émouvoir du « caractère outrancier et profondément déplaisant » des propos tenus à l'égard de la France devant la Commission politique des Nations Unies par le chef de la délégation indienne, M. Krishna Menon, en raison du « sectarisme » et de « l'hostilité » à notre égard de cette personnalité; il en était autrement lorsqu'il s'agissait de déclarations faites par M. Nehru au cours d'un débat de politique étrangère devant la Chambre haute, et selon lesquelles « des milliers d'Algériens » avaient été tués lors des récents événements d'Afrique du Nord. Le représentant de la France devait marquer à ses interlocuteurs habituels « la vive déception du gouvernement français de voir le Premier ministre de l'Inde, dont la modération et l'esprit d'équité sont ici particulièrement reconnus, prendre à son compte des informations aussi tendancieuses ».

291

M. DE BOISSÉSON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BEYROUTH,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1081 à 1086. Immédiat. *Beyrouth, 24 décembre 1960, 13 h.*

(*Reçu :* 15 h. 34.)

Le président du Conseil m'a saisi lui-même dès hier de l'arraisonnement de l'avion libanais en dehors des eaux territoriales d'Algérie [1], me demandant d'intervenir pour faire hâter le règlement de l'affaire qui cause du souci à son gouvernement et dont M. Victor Khoury a été chargé de vous entretenir immédiatement.

Ce matin, le ministre des Affaires étrangères m'a convoqué pour me donner lecture des instructions données à M. Khoury. Selon celles-ci, le gouvernement libanais demande la libération immédiate de l'avion, de l'équipage et de la cargaison, sans préjudice d'éventuelles indemnités. M. Takla m'a laissé entendre que si l'appareil et l'équipage étaient libérés sans délai, aucune insistance ne serait mise sur les autres points. Par contre, si l'équipage et son moyen de transport étaient retenus un certain temps, l'administration pourrait difficilement éviter de tenir compte des mouvements de l'opinion dont les organes extrémistes réclament déjà des mesures de rétorsion éventuelles sur nos avions faisant escale à Beyrouth [2].

L'importance donnée à cet incident est accrue par le fait que le Liban, ayant une flotte maritime et aérienne fort réduite, n'est pas accoutumé à des incidents de ce genre. Certains ministres sont allés jusqu'à demander de saisir l'O.N.U. D'autre part, l'émotion causée par les informations concernant une aide de la France à une industrie atomique israélienne et le discours belliqueux de Nasser à ce sujet [3] ont contribué à échauffer les esprits dans les milieux musulmans. Enfin, l'opposition, toujours

[1] Il s'agit d'un avion de la T.M.A. transportant des armes destinées à l'Algérie. Le télégramme de Beyrouth n°s 1099-1104 du 30 décembre, non reproduit, relate la séance du Parlement libanais du 29 décembre au cours de laquelle la France a été prise à partie au sujet de l'affaire de l'avion de la T.M.A. Le président du Conseil libanais a répondu aux députés en attribuant la libération de l'avion aux démarches du gouvernement et en ajoutant que ces démarches seraient poursuivies pour obtenir la restitution de la cargaison.

[2] Il est écrit en marge : M. Vincenot [conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur pour le Levant à la direction d'Afrique-Levant] : *voir avec M. Toffin* [conseiller des Affaires étrangères, Mission de liaison avec l'Algérie]. — *Réglé.*

[3] À la suite de la nouvelle répandue par les journaux anglo-saxons qu' « Israël avait atteint le stade ultime dans la fabrication de la bombe atomique », et notamment qu'une pile construite avec l'aide de la France et située près de Bersheba, dans le désert méridional du Néguev, serait sur le point de produire le plutonium nécessaire à cette fabrication, le président Nasser réagissait vivement dans un discours prononcé le 23 décembre à Port-Saïd, en déclarant : « Si les pays impérialistes fournissent des bombes atomiques à Israël, nous en obtiendrons nous-mêmes à n'importe quel prix. » Il ajoutait qu'il ne permettrait jamais à Israël de fabriquer une bombe atomique et qu'au besoin, « il attaquerait la base d'agression ».

en quête de moyens de harceler le gouvernement, se prépare à l'attaquer sur cette affaire. Un député de la circonscription où réside le président de la compagnie *Trans-Mediterranean* intéressée m'a annoncé son intention d'interpeller M. Saeb Salam à la prochaine séance de la Chambre, ajoutant que s'il ne le faisait pas, d'autres le feraient, soulevant ainsi à nouveau la question des rapports entre nos deux pays.

Il va de soi que j'ai fait observer à mes divers interlocuteurs que tout transport d'armes alentour d'une zone où nos concitoyens étaient victimes d'attaques armées était suspect et que nous avions le devoir de prendre des mesures appropriées à leur égard; que, d'autre part, les transporteurs d'armes bénéficiaient d'un fret extrêmement élevé et se trouvaient largement payés des risques qu'ils prenaient délibérément. J'ai ajouté au ministre des Affaires étrangères que si l'avion était libéré, le gouvernement libanais se devrait en tout cas de mettre très sérieusement en garde les entreprises concernées pour qu'elles renoncent à toute activité de cette nature. M. Takla n'en a pas disconvenu, mais il m'a répété avec force que si cette question n'était pas rapidement réglée, il ne pourrait pas garantir les développements qu'une opinion arabe fort émotive donnait à cette affaire et qu'il était de l'intérêt évident de nos deux pays de tout faire pour les éviter.

Si les autorités intéressées jugent, comme cela me paraît très souhaitable dans l'optique locale et compte tenu du caractère particulier de nos relations avec le Liban, pouvoir libérer rapidement l'appareil et l'équipage, il serait extrêmement opportun que cette mesure soit prise avant l'après-midi du 27 décembre, date à laquelle aura lieu la séance parlementaire où cette affaire sera évoquée.

(Afrique-Levant-Liban LA-6-8.)

292

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington .

T. n°s 19334 à 19339 (1). *Paris, 25 décembre 1960, 1 h.* (2).
Immédiat. Réservé.

Je me réfère à mon télégramme n° 5973 (3).

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (n°s 16631 à 16636), Vientiane (n°s 1665 à 1670), Bangkok (n°s 1239 à 1244) et Moscou (n°s 6628 à 6633).

(2) Rédigé le 24 décembre et envoyé dès les premières heures du 25.

(3) Du 23 décembre, non reproduit. Le secrétaire d'État adjoint américain aux affaires d'Asie, M. Parsons, au cours d'un entretien avec l'ambassadeur de Grande-Bretagne et le conseiller de l'ambassade de France, leur avait suggéré une démarche auprès du gouvernement soviétique, dont le soutien ouvertement accordé aux forces subversives du Laos était préoccupant.

La position américaine dans l'affaire laotienne appelle de ma part les observations suivantes :

La structure des pouvoirs publics au Laos est encore imprécise, sur le plan constitutionnel du moins. Le gouvernement Souvanna Phouma est encore reconnu par un certain nombre de pays et celui de Boun Oum se qualifie lui-même de « provisoire ». C'est en fonction de cette situation que nous étions favorables à la formation d'un gouvernement de large union nationale.

Le souci essentiel du département d'État paraît être d'obtenir une reconnaissance rapide du gouvernement Boun Oum sous sa forme actuelle. Or, une telle opération ne réglerait rien; au contraire, elle aurait pour effet de rendre la solution de la crise encore plus difficile. L'Union soviétique en profiterait en effet pour précipiter l'édification d'une structure politique et militaire rivale, abritée derrière la fiction d'un gouvernement Souvanna Phouma.

Le résultat de cette « course au pouvoir légal » serait la division durable du pays en deux blocs hostiles, prêts à s'affronter à nouveau sur le champ de bataille, en invoquant respectivement le soutien de l'Ouest et de l'Est. Le vrai problème est de faire face aux dangers que comporte une pareille situation.

Il est regrettable que les principes qui avaient été retenus le 23 septembre [1] soient restés lettre morte. À cette date, le sort du Royaume dépendait encore des mesures que pouvaient prendre les trois Occidentaux pour résoudre leurs divergences de méthode et adopter une règle d'action commune. Désormais, une occasion inespérée a été donnée au bloc de l'Est de jeter dans la balance, non seulement le poids de ses armes, mais aussi celui d'une argumentation juridique spécieuse.

Une politique qui aboutit à de tels résultats est dangereuse, elle a été faite contre les avis du gouvernement français; celui-ci ne saurait en conséquence s'y associer.

Je ne vois pas, dans ces conditions, comment nous pourrions effectuer la démarche préconisée par le département d'État. Nous risquerions, en nous y prêtant, soit d'essuyer une fin de non-recevoir pure et simple, soit de donner à l'U.R.S.S. de nouvelles possibilités de manœuvre sur le terrain choisi par elle.

J'insiste, d'autre part, sur la nécessité de mettre en garde le Roi et le prince Boun Oum contre tout appel inconsidéré à l'O.T.A.S.E. et, *a fortiori,* contre une adhésion éventuelle du Laos au traité de Manille. Au point où en sont les choses, une intervention de l'Organisation, fût elle-même purement verbale, ne saurait qu'aggraver les difficultés du problème et faire le jeu de l'adversaire.

(Collection des télégrammes.)

[1] Voir ci-dessus le n° 141.

293

M. DE CHARBONNIÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ATHÈNES,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 690 à 696. Réservé. *Athènes, 26 décembre 1960.*

(*Reçu :* 21 h. 21.)

Je me suis acquitté auprès de M. Averoff de la démarche prescrite par télégramme n° 895 (1). Le ministre s'y est montré très sensible. Il m'a dit qu'il avait été heureux d'avoir eu l'occasion de donner un témoignage de l'amitié du gouvernement grec envers la France et, d'autre part, qu'il était convaincu d'avoir fait voter sa délégation de la manière la plus favorable à un règlement satisfaisant du problème algérien.

M. Averoff venait de recevoir l'ambassadeur de la R.A.U. qui lui avait fait de très vifs reproches au nom de son gouvernement, lui déclarant notamment, de la part du président Nasser, que ce dernier considérait l'affaire algérienne comme une affaire personnelle, non seulement en raison de la solidarité arabe, mais aussi à cause de ses incidences sur la sécurité de l'Égypte. Le gouvernement grec devait donc savoir qu'il serait jugé au Caire sur son attitude à l'égard de cette affaire. Le ministre avait répondu, m'a-t-il dit, en reprenant les propos qu'il avait tenus à ce sujet, devant des journalistes, le 21 décembre (mon télégramme n° 676) (2). Il avait souligné, en particulier, que le projet d'un référendum patronné par les Nations Unies, totalement inacceptable pour la France, ne faisait qu'éloigner la perspective d'une solution. Si ce projet avait été ratifié, la tâche du général de Gaulle, dont les idées libérales et la sincérité ne peuvent être mises en doute par personne... (3), est en mesure d'aboutir à un règlement pacifique et durable du problème, tous les amis du peuple algérien devraient donc l'aider dans ses efforts et M. Averoff

(1) Par télégramme adressé le 22 décembre à Athènes sous les n°s 895-896, non reproduit, le Département invitait son représentant à Athènes à marquer au gouvernement grec l'approbation du gouvernement français « pour sa compréhension et son attitude amicale ». En effet, lors des scrutins sur l'Algérie devant l'Assemblée plénière de l'O.N.U., la délégation grecque s'était prononcée contre le paragraphe 4 du dispositif du projet afro-asiatique et contre l'amendement chypriote tendant l'un et l'autre à l'organisation d'un référendum sous le contrôle des Nations Unies. Ce changement d'attitude était d'autant plus remarquable qu'il s'était manifesté à propos d'un texte présenté par Chypre et que le chef de la délégation grecque était l'objet de vives pressions de la part des représentants de la Yougoslavie et de nombreux pays arabes. (Sur le débat algérien à l'O.N.U., voir ci-dessus les n°s 282 (et notes), 286).

(2) Il s'agit en fait du télégramme n° 677, du 22 décembre, non retenu. Le ministre grec des Affaires étrangères avait évoqué devant les journalistes les projets de résolution présentés à l'O.N.U. sur la question algérienne. Celui qui l'avait été par onze États africains avait l'avantage de ne pas exprimer de la méfiance à l'égard du général de Gaulle qui, au milieu de tant de difficultés, tâchait de résoudre le problème algérien. Interrogé sur l'attitude de la délégation chypriote, M. Averoff avait répondu que celle-ci, représentant un État indépendant, était libre d'apprécier les questions qui se posaient selon son propre jugement.

(3) Lacune de déchiffrement.

priait l'ambassadeur de faire part au président Nasser de ces vues du gouvernement grec qui n'avaient certainement rien de désobligeant à l'égard de la R.A.U.

Le représentant arabe avait insidieusement demandé au ministre si, dans le cas où la délégation grecque avait voté différemment, un intérêt supérieur hellénique aurait été compromis. Comprenant ce que voulait dire son interlocuteur, M. Averoff avait fortement affirmé qu'il n'avait été l'objet d'aucune pression de la part du gouvernement français. Il savait certes que celui-ci aurait été mécontent si la Grèce avait appuyé les résolutions afro-asiatiques, mais il avait tout lieu de croire qu'une abstention autait été acceptée à Paris. Ce n'était donc pas le souci d'un calcul grec quelconque qui l'avait inspiré, mais uniquement la conviction qu'il venait d'exposer à l'ambassadeur.

Le ministre m'a également rapporté la scène violente que le ministre des Affaires étrangères yougoslave avait faite au chef de la délégation grecque à l'issue du scrutin. Considérant les propos de M. Popovitch comme inadmissibles, M. Averoff avait prescrit une démarche de protestation à Belgrade. L'ambassadeur de Grèce devait souligner que son gouvernement avait suffisamment manifesté dans le passé son indépendance à l'égard de ses alliés occidentaux pour avoir le droit d'exiger que cette indépendance fût également respectée par son ami yougoslave. La Grèce n'est le satellite de personne et il peut lui arriver de se trouver sur un point particulier en désaccord avec ceux à qui l'unissent les meilleures relations sans que cela autorise ces derniers à lui présenter des rappels à l'ordre.

Au cours d'un long échange de vues sur le problème algérien lui-même, le ministre a exprimé l'avis que la meilleure solution serait peut-être une formule du type chypriote. Celle-ci avait en effet l'avantage d'avoir été effectivement mise en pratique et ne pouvait donc pas être tenue pour une vue de l'esprit. Il m'a précisé qu'il pensait non seulement à une organisation assurant la coexistence et la collaboration de deux communautés différentes dont chacune recevrait des droits précis, mais que, d'après lui, cette organisation devrait être garantie par d'autres puissances qui auraient, comme à Chypre, le droit d'intervenir dans le cas où la Constitution serait violée. Si une telle idée était considérée à Paris comme méritant d'être creusée, Mgr Makarios qui, par le comportement de sa délégation à New York, venait de donner des gages aux pays arabes, ne serait-il pas spécialement qualifié pour la présenter comme une initiative de sa part au président Nasser ? C'était là, bien entendu, une suggestion toute personnelle de M. Averoff, mais il m'a néanmoins demandé de vous la transmettre et d'ajouter que, dans l'hypothèse où elle intéresserait le gouvernement français, il serait à notre disposition pour en entretenir le chef de l'État chypriote qui était, m'a-t-il assuré, un homme sur la discrétion de qui on pouvait compter.

(Nations Unies S 50-4-2-7.)

294

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
aux REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À BONN, BRUXELLES, LA HAYE, LUXEMBOURG, ROME.

T. n°s 6841; 2760; 1650; 264; 4336 (1) *Paris, 26 décembre 1960* (2).

La décision d'accélérer le rythme de réalisation du Marché commun, prise le 12 mai dernier par le Conseil des ministres de la Communauté économique européenne (3), prévoyait pour les produits agricoles un régime quelque peu différent de celui applicable aux produits industriels : accélération du désarmement tarifaire au 1er janvier 1961 pour les produits agricoles non libérés fixée à 5 % au lieu de 10 %; aucun rapprochement des tarifs nationaux vers le tarif extérieur commun; accroissement de 20 % des contingents, mais limité à l'année 1961.

La décision du 12 mai stipulait en outre que l'application effective de ce régime spécial d'accélération aux produits agricoles n'était pas de droit, mais qu'elle était subordonnée à la constatation, par le Conseil des ministres, avant le 31 décembre, des progrès réalisés dans l'élaboration de la politique agricole commune et notamment dans le règlement des difficultés résultant de distorsions de la concurrence.

Le Comité spécial, créé pour aider le Conseil dans la préparation de ses décisions sur l'accélération dans le domaine de l'agriculture, s'était assigné une double tâche : définir les principes sur lesquels pourrait être fondé le système de prélèvement proposé par la Commission pour certains produits et tenter de dégager, comme l'avait demandé le Conseil, une première « solution communautaire » aux problèmes de la concurrence. Sur la base des travaux du Comité spécial, la Commission prépara une série de propositions qui furent soumises au Conseil des ministres pour sa session des 19 et 20 décembre. Celui-ci, après un débat long et parfois confus, a pu tomber d'accord sur les décisions suivantes :

1. *Distorsions de la concurrence.*

Ce problème avait été soulevé par la République fédérale, qui avait présenté une liste des produits sensibles pour lesquels elle estimait les conditions de concurrence faussées par les aides de ses partenaires. L'Allemagne faisait d'un début de solution à ces difficultés la condition de son accord sur l'accélération du rythme du traité en matière agricole.

Le Conseil a accepté les propositions de la Commission qui préconisait, selon les produits, tantôt le recours aux taxes compensatoires de

(1) Ce télégramme a été communiqué à Bruxelles-Delfra (n° 756), Londres (n° 16660), Washington (n° 19366), Ottawa (n° 3052), Rabat (n° 5092), Tunis (n° 4564), Wellington (n° 435), Canberra (n° 511), Buenos Aires (n° 708).

(2) Par courrier en clair.

(3) *D.D.F.*, 1960-I, n° 218.

l'article 46 (produits laitiers autres que le beurre, miel artificiel, sucres vanillés), tantôt le contrôle et la réglementation des aides (bétail, viande, fruits et légumes), tantôt la mise en place rapide des organisations de marchés (saindoux, vins en fûts), tantôt l'ouverture de négociations bilatérales ou multilatérales (vin hors quantum). Dans l'immédiat, l'Allemagne obtient un *stand still* des aides à l'exportation du bétail, de la viande et à la production du saindoux, et l'ouverture prochaine de conversations pour la réduction progressive des aides au transport des fruits et légumes.

Le Conseil a en revanche rejeté la demande allemande tendant à faire échapper les vins en fûts au régime général d'accélération.

2. *Système du prélèvement.*

Le Conseil a également adopté après un long débat un projet de résolution sur le prélèvement préparé par la Commission.

Ce document prévoit, pour un certain nombre de produits à déterminer, l'institution d'un prélèvement compensatoire fondé sur la différence des prix entre pays importateurs et pays exportateurs. Il distingue le prélèvement intracommunautaire qui diminuera progressivement jusqu'à élimination complète à la fin du stade préparatoire, lorsque les prix auront atteint un niveau commun, et le prélèvement à l'égard des pays tiers dont une partie croissante devra être affectée à des actions communautaires. Il proclame la priorité du prélèvement sur les mesures de sauvegarde prévues par le traité pour le stade préparatoire et affirme le principe de la préférence communautaire, « compte tenu des objectifs du traité dans le domaine de la politique commerciale ». Enfin, il fixe un calendrier selon lequel la Commission devra présenter des propositions avant le 31 mai 1961 pour les céréales et la viande porcine, avant le 31 juillet pour le sucre, les œufs et les volailles, afin de permettre l'application du prélèvement à ces produits dès la campagne 1961-1962.

***

L'accord intervenu sur ces deux points a permis au Conseil de procéder à la « constatation » prévue par la décision du 12 mai et, en conséquence, de confirmer l'accélération du rythme du traité dans le domaine agricole, dont l'échec aurait remis en cause l'accélération dans son ensemble.

Ce résultat est important. Il a été obtenu grâce à la volonté de compromis des gouvernements français et allemand qui, sans obtenir entière satisfaction, ont cependant vu la Communauté entériner les thèses qu'ils soutenaient depuis plusieurs mois, l'un sur le prélèvement, dans lequel il voit le premier instrument d'une politique commune, l'autre sur la solution des questions de concurrence dont il avait fait un préalable. L'accord entre les deux délégations a été facilité par la signature, le 20 décembre, d'un échange de lettres par lequel l'Allemagne s'engage à conclure un contrat à long terme sur la viande bovine dès le règlement

du problème de la fièvre aphteuse et, en attendant, à examiner avec bienveillance les modalités provisoires proposées par la France sur le plan sanitaire.

Toutefois, ce succès ne doit pas dissimuler les obstacles qui restent à franchir avant la mise en œuvre effective d'une politique agricole commune. Les débats des 19 et 20 décembre ont en effet confirmé que si l'Allemagne demeurait attachée au Marché commun, voire à son accélération, elle était foncièrement hostile à une politique agricole intégrée et dirigiste. Compte tenu de ces dispositions, il convient de nous attendre, lors de l'examen des propositions que la Commission sera amenée à faire pour l'application à chaque produit du système de prélèvement, à de nouvelles et sans doute plus graves difficultés.

(DE-CE 1945-1960, n° 652, f°s 366 r°-368 r°.)

295

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(Service du désarmement)

Au sujet du désarmement

N. *Paris, 26 décembre 1960.*

I. Après la rupture par les Soviétiques des négociations du Comité des dix puissances à Genève, à la fin du mois de juin [1], aucune nouvelle étude de fond sur la question du désarmement n'a été entreprise du côté français. Nous n'avons pas donné notre accord au plan américain de désarmement déposé au cours de la dernière séance du Comité des Dix, le 27 juin [2]. Nous n'avons pas non plus accepté de discuter vraiment ce plan. Nous estimions que le moment était peu propice pour de nouvelles études ou de nouveaux échanges de vues entre Alliés, puisque les négociations venaient de prendre fin par le départ des Soviétiques et que rien n'était prévu pour leur reprise. Nous estimions d'autre part que l'Assemblée générale de l'O.N.U. n'était pas une instance convenable pour poursuivre des négociations sérieuses sur le désarmement et nous n'avons

[1] *D.D.F.*, 1960-I, n°s 298 (note), 307 (et note).

[2] Publié par La Documentation française : *Documents sur le désarmement. Conférence du Comité des dix puissances sur le désarmement (Genève, 7 juin-28 juin 1960), 2e session*, p. 24-26. Sur ce plan, voir également : *D.D.F.*, 1960-I, n°s 293, 294.

suivi les débats de la première Commission qu'avec une attitude de réserve et d'abstention. Ainsi, alors que, depuis la fin de 1959, nous n'avions cessé de prendre l'initiative à l'aide de conceptions nouvelles, qui, dans une large mesure, ont renouvelé les pourparlers sur le désarmement, nous nous en tenons, depuis le mois de juillet dernier, du fait des circonstances et de la session de l'O.N.U., à un strict attentisme.

Dans le même temps, il ne semble pas qu'Américains et Anglais aient, de leur côté, procédé à de nouvelles études, ni préparé de nouvelles formules. L'importante agence chargée du désarmement, qui se crée au département d'État à Washington, n'en est encore qu'au stade préliminaire de son organisation. Aucune décision, semble-t-il, n'a été prise quant à l'orientation de ses études, en attendant la mise en place de la nouvelle administration.

II. Des éléments nouveaux apparaissent toutefois, qui, dans un avenir proche, pourraient modifier la situation. Ils sont peut-être de nature à nous amener à reconsidérer l'attitude d'attente que nous avions adoptée au cours des six derniers mois :

1. Il est vraisemblable que le nouveau président des États-Unis prendra, peu après son installation à la Maison Blanche, des initiatives en matière de désarmement, ou dans des domaines liés plus ou moins directement au désarmement. Au cours de sa rencontre avec M. Ormsby-Gore à New York, fin novembre, M. Kennedy a fait part à son interlocuteur de faire quelque chose rapidement *(very early in the next year)* au sujet de la négociation sur les expériences nucléaires et aussi dans un cadre plus vaste, qui pourrait porter sur l'ensemble ou sur certains aspects du désarmement et peut-être même prendre la forme d'un « plan de paix » plus général. La désignation de M. Nitze comme secrétaire adjoint à la Défense, avec des pouvoirs accrus en matière de désarmement, souligne cette tendance.

Le gouvernement britannique, quant à lui, souhaite la conclusion rapide d'un accord sur l'arrêt des essais nucléaires. Il est également favorable à la reprise des négociations sur le désarmement. Il est vrai que ses suggestions (commissions d'experts ou accords sur certaines mesures partielles) ne sont guère de nature, étant donné la position soviétique sur le désarmement général et complet, à trouver, actuellement tout au moins, un écho du côté de Moscou.

2. Il est d'autre part vraisemblable que le gouvernement soviétique, ainsi que l'a déclaré M. Gromyko dans son exposé de politique étrangère au Soviet suprême, le 23 décembre [1], recherchera avec la nouvelle administration américaine une normalisation des rapports entre Washington et Moscou. « Quant à l'U.R.S.S., a dit M. Gromyko, elle est pleinement prête à améliorer ses relations avec les États-Unis. »

[1] Exposé dans lequel le ministre soviétique des Affaires étrangères avait déclaré que l'arrivée au pouvoir de M. Kennedy soulevait « des espoirs dans de nombreux pays ». M. Gromyko ne mentionnait l'affaire de l'U-2 que pour en attribuer la responsabilité exclusive au gouvernement Eisenhower et souhaiter que le nouveau président contribuât à dissiper « l'atmosphère désagréable » qui s'en était ensuivie dans les rapports américano-soviétiques.

Si cette nouvelle orientation devait mener à une forme quelconque de tête-à-tête, le désarmement serait à l'ordre du jour de tels pourparlers.

3. D'autre part, en l'absence d'événements nouveaux avant le 7 mars, le débat sur le désarmement reprendra aux Nations Unies dans les mêmes conditions que précédemment. Or, c'est un débat qui est mal engagé et où il serait difficile, même si nous le désirions, d'exercer une influence. Ce débat n'est pas d'importance négligeable, en ce sens qu'il provoque peu à peu, par le dépôt et le vote de nombreuses résolutions peu favorables, ou contraires, aux thèses soit occidentales, soit françaises, un lent glissement vers les conceptions soviétiques. C'est le cas des trois résolutions qui ont déjà été votées à une très forte majorité (non dissémination des armes nucléaires, interdiction des essais nucléaires). C'est le but des résolutions polonaises ou afro-asiatiques (interdiction d'emploi de la bombe nucléaire, dénucléarisation de l'Afrique, etc.) dont l'étude sera reprise au mois de mars.

Il y aurait donc intérêt, par des initiatives hardies, à relancer les négociations sur le désarmement dans une autre voie, ou tout au moins à faire en sorte que le débat à l'O.N.U. apparaisse comme dépassé ou ne correspondant plus à la situation du moment.

4. Enfin, la tactique soviétique, qui consiste à discuter du désarmement à l'O.N.U., cherche ainsi, entre autres, à isoler la question de Berlin et à la faire venir seule devant une autre instance. Nous ne pourrons nous opposer à cette tactique par l'attentisme sur des sujets de caractère général, tels que le désarmement.

III. Pour toutes ces raisons, il semble que nous ayons intérêt à faire quelque chose assez rapidement dans le domaine du désarmement. Depuis le fin de 1959, pendant la préparation, puis au cours des négociations de Genève, nous avons eu une position souvent difficile à l'égard de nos alliés, mais rentable en ce sens que, à l'avant-garde de mouvements que les autres négociateurs ont été obligés de suivre, nous avons souvent donné le ton et évité ainsi que l'accent fût mis sur des propositions gênantes pour nous. Ceci est resté vrai jusqu'au plan américain du 27 juin, préparé en quelques jours et sans nous par les services américains de Washington [1].

Pour éviter une réédition de propositions préparées sans notre concours et pour rester « dans » la négociation, c'est-à-dire pour pouvoir l'influencer, nous aurions intérêt à reprendre le mouvement sur quelques idées-forces. C'est le meilleur moyen d'éviter des orientations ou des tête-à-tête sans notre concours, et dont les conséquences pourraient nous être défavorables.

En résumé, le but de notre action et de nos suggestions devrait être :

1° Éviter la définition d'une nouvelle position ou de nouvelles propositions américaines en matière de désarmement, sans un concours actif de notre part pour leur préparation.

[1] En marge du paragraphe, point d'exclamation.

2° Éviter une relance de la conférence de Genève sur l'arrêt des essais nucléaires dans des conditions qui nous placeraient dans une position difficile.

3° Éviter un tête-à-tête russo-américain, sans une consultation et une préparation suffisantes avec nous.

4° Essayer, comme nous l'avions fait en 1959, de « dessaisir » l'O.N.U. des négociations sur le désarmement, ou, tout au moins, d'enlever tout intérêt aux débats actuels.

Si le Ministre était d'acord sur ces lignes générales, différentes suggestions pourraient être étudiées par les services [1].

[1] Cette note n'a reçu l'accord du Ministre qu'en janvier 1961 et sera étudiée par le Service du désarmement le 12 janvier (d'après une notule manuscrite jointe au manuscrit).

296

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT [1]
(*Sous-direction d'Afrique*)

Entretiens franco-britanniques sur l'Afrique
(*Londres 13-14 décembre 1960*)

N. n° 71/AL. *Paris, 26 décembre 1960.*

Des conversations franco-britanniques sur l'Afrique se sont déroulées à Londres les 12 et 13 décembre [2] dans une excellente atmosphère.

Les points suivants ont retenu l'attention des deux délégations.

1. *Évolution de la Communauté.*

M. Devernois expose quelle a été l'évolution de la Communauté depuis les derniers entretiens franco-britanniques [3]. Celle-ci a été guidée par le désir des États membres d'accéder à la souveraineté internationale d'une part, leur volonté de créer des liens de coopération entre États voisins d'expression française et avec la France elle-même, d'autre part.

Cette évolution s'est faite grâce à une révision constitutionnelle [4]. Celle-ci a abouti à une rénovation de la Communauté, dont les bases sont désormais exclusivement contractuelles. M. Devernois insiste sur la multiplicité et la diversité des accords de coopération passés entre la France et les États de la Communauté.

Des tentatives de regroupement politique ont eu lieu, sans succès d'ailleurs (Mali-U.R.A.C. [5]). L'expérience de l'Entente, qui est le résultat de ce que les Britanniques appelleraient une « approche fonctionnelle », a été plus heureuse. Elle a abouti à la création de liens solides sur les plans économique et technique.

Les difficultés d'un regroupement politique n'ont pas exclu cependant pour ces États une harmonisation de leurs politiques extérieures. C'est à

[1] Cette note a été rédigée par M. Pierre Lavéry, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Afrique.

[2] La délégation française à Londres était composée de MM. Sauvagnargues, directeur d'Afrique-Levant; Lavéry, sous-directeur; Devernois et Thibau, chargés de mission à la présidence de la Communauté; Robin et Delacampagne, de la direction des Affaires générales, représentant le secrétariat d'État aux relations avec les États de la Communauté; Michel Rémoville, administrateur en chef de la France d'outre-mer; Clément, de la direction des Nations Unies et organisations internationales; Patey, du Service juridique.

[3] Les 8 et 9 juin. Sur le sujet, voir ci-dessus le n° 22.

[4] Sur la transformation de la Communauté, la révision de la Constitution, voir l'*Année politique 1960,* p. 338-348; sur les indépendances et l'entrée à l'O.N.U., voir *op. cit.,* p. 354-369.

[5] Sur le Mali (qui s'est disloqué), et l'U.R.A.C., voir *D.D.F.,* 1960-I, n° 257; ci-dessus le n° 83 (et note), ainsi que l'*Année politique 1960,* p. 339-342, 351, 354-359, 361-366.

cet objet qu'ont répondu les conférences d'Abidjan [1] et de Brazzaville [2] (problèmes algérien et congolais, question mauritanienne).

Il remarque enfin que parallèlement à l'évolution de la Communauté, s'est produite une évolution constitutionnelle interne de la plupart des États, du régime parlementaire qu'avait institué la loi-cadre vers des régimes de type présidentiel.

Sur une question de la délégation britannique, il est précisé que les liens de coopération qui avaient été noués entre la France et la Fédération du Mali sont en fait toujours en vigueur entre la France et la République du Mali. Les procédures alors définies continuent à être utilisées.

2. *Rapports entre l'Europe et l'Afrique.*

Sir Roger Stevens soulève successivement trois problèmes.

a. Relations entre l'Europe et l'Afrique.

Il peut être dangereux que l'O.T.A.N. multiplie ses activités (réunions d'experts, débats en Conseil des ministres) [3] au sujet de l'Afrique. Si les documents diffusés par l'O.T.A.N. venaient à être connus à l'extérieur de l'Organisation, ils ne manqueraient pas d'être exploités par la propagande soviétique ou afro-asiatique. Il est sans doute difficile d'amener l'Organisation à abandonner les activités qu'elle a entreprises. Il conviendrait à tout le moins qu'elles ne soient pas accrues.

De même, toute association trop spectaculaire de l'Afrique à l'Europe risque d'avoir des effets malencontreux sur le continent africain, d'y être mal comprise et d'y servir la propagande de nos adversaires. Le vocable d'« Eurafrique » est particulièrement malheureux, ainsi que tous ceux qui peuvent impliquer que nous considérons le continent africain comme une sorte de banlieue déshéritée de l'Europe.

b. L'attitude des pays d'Europe vis-à-vis des gouvernements africains et de leur opposition pose des problèmes délicats. Il importe en effet de nous montrer loyaux vis-à-vis des gouvernement africains en place qui désirent entretenir des rapports étroits avec les puissances occidentales. En même temps, il peut être dangereux de paraître nous associer exclusivement à eux. Des contacts prudents devraient être maintenus avec les oppositions et plus particulièrement avec la jeunesse, si l'on ne veut pas lui donner l'impression que l'Occident lui est systématiquement hostile.

c. L'évolution qu'ont subie depuis une décade les Empires français et britannique en Afrique a provoqué l'apparition sur le plan international

[1] La conférence d'Abidjan s'est tenue du 24 au 26 octobre. Douze États africains y ont participé, dont huit étaient représentés par leur chef d'État en personne. Voir l'*Année politique 1960,* p. 569; ci-dessus p. 521, note 1.

[2] La conférence de Brazzaville s'est tenue du 15 au 19 décembre. Se reporter à l'*Année politique 1960,* p. 370-371; ci-dessus p. 765, note 2.

[3] Le groupe de travail des experts de l'O.T.A.N. sur l'Afrique s'est réuni du 27 au 29 octobre. Les principaux sujets à l'ordre du jour étaient la situation dans les territoires d'Afrique récemment indépendants et les possibilités de pénétration offertes à l'U.R.S.S. par les changements récents intervenus dans le statut de ces territoires. Sur ce dernier point, voir une note du 20 septembre non reproduite.

de deux Afriques, l'une imprégnée par la civilisation française, l'autre par la civilisation britannique. La marque que nous avons laissée dans ces pays constitue pour eux la meilleure chance qu'ils aient d'une évolution ordonnée. En même temps, on est bien obligé de constater qu'elle divise l'Afrique plus qu'elle ne l'unit. Des efforts doivent donc être faits en vue de diffuser le français en zone d'expression anglaise et réciproquement.

Sur les deux premiers points, M. Sauvagnargues marque l'accord de la délégation française. Nous n'avons accepté que l'O.T.A.N. débatte des questions africaines qu'à condition que ses travaux restent très confidentiels; il n'y a pas intérêt à ce qu'ils se développent outre mesure. En ce qui concerne les relations entre l'Europe et l'Afrique, il faut se garder des slogans et des généralisations. Celui d'« Eurafrique » risque incontestablement d'éveiller les susceptibilités africaines, toujours promptes à dénoncer des tentatives supposées de « néo-colonialisme collectif ». Cet état d'esprit peut faciliter les efforts soviétiques, qui tendent essentiellement à provoquer la rupture des liens entre l'Europe et l'Afrique. Il faut donc avant tout maintenir et renforcer ce qui existe, liens du Commonwealth et de la Communauté, association des pays africains au Marché commun.

Sur le troisième point, M. Sauvagnargues indique qu'un clivage semble s'effectuer à l'heure présente en Afrique, non entre États d'expression britannique et États d'expression française, mais entre modérés et extrémistes, Ghana, Guinée, Mali d'une part, Nigeria, Côte d'Ivoire, Sénégal, Libéria de l'autre. Il y a donc des chevauchements entre les pays des deux expressions.

L'évolution au cours des derniers mois a d'ailleurs été satisfaisante, puisqu'on a vu se renforcer le groupe des modérés, tant dans les réunions interafricaines qu'aux Nations Unies. Nous avons d'ailleurs été servis par la politique improvisée, maladroite et brutale que le bloc soviétique a suivie au Congo et par la démonstration qu'il a faite de la possibilité d'un colonialisme soviétique dont les exemples européens et asiatiques étaient jusqu'ici pour les Africains une calomnie occidentale plus qu'une réalité. Cette solidarité des modérés s'est également manifesté à l'occasion de l'affaire mauritanienne [1], en face du Maroc et de la Ligue arabe.

Il est convenu que le second point soulevé par sir Roger Stevens, ainsi que l'enseignement du français en pays britanniques et de l'anglais en pays d'expression française devront être examinés de plus près. Ils seront inscrits à l'ordre du jour des prochains entretiens.

3. *Aide à l'Afrique.*

Un représentant du Commonwealth Relations Office donne tout d'abord quelques précisions sur le S.C.A.A.P. [2], qui fonctionne comme

[1] Sur l'affaire mauritanienne, voir l'*Année politique 1960,* p. 372-374, 574-575; ci-dessus les n°s 81, 100, 208, 226 (et note), 230 (note), 233 (et notes), 247 (note), 258 (note).

[2] *Note du document : Special Commonwealth African Assistance Plan.*

une sorte de *clearing house* où sont confrontées les demandes des États bénéficiaires d'une aide financière ou technique et les offres des États donateurs. Cette institution semble surtout destinée à susciter davantage d'intérêt dans les États du vieux Commonwealth pour les pays sous-développés qui ont fait leur entrée dans le club depuis la dernière guerre. Le S.C.A.A.P. n'est en effet qu'un intermédiaire en vue d'opérations bilatérales.

M. Chadwick décrit ensuite les efforts effectués en faveur du Ghana et de la Nigeria. Pour ce dernier pays, sont poursuivis concurremment un programme de scolarisation et un programme d'équipement, 16 millions de livres manquant encore. En ce qui concerne le Ghana, alors que le projet de la Volta semblait en voie de réalisation, avec les efforts conjugués du Royaume-Uni, du capital privé américain et de la B.I.R.D., tout peut être remis en question par une apparition soudaine et récente des Russes dans ce secteur [1]. C'est la première fois qu'un Britannique, en dehors de conversations particulières, confesse les inquiétudes que provoque à Londres l'évolution récente de la politique ghanéenne.

Les Britanniques donnent ensuite un compte rendu des conversations qu'ils viennent d'avoir sur le même sujet avec les Américains. Ceux-ci semblent, sous l'administration Kennedy, devoir donner une priorité à l'Afrique en matière d'aide économique. Ils ont manifesté un intérêt certain pour les activités entreprises par la C.C.T.A./F.A.M.A. [2] en matière d'assistance technique. Ils ne sont pas cependant en mesure, pour des raisons budgétaires, d'apporter à cette organisation une aide substantielle, tout au moins dans l'avenir immédiat. Les Américains se sont montrés impressionnés par l'importance de l'aide que la France continue à apporter aux États de la Communauté après leur accession à la souveraineté internationale. Ils semblent avoir compris d'autre part que leur politique de bourses d'études en Afrique devrait être coordonnée avec celle de pays comme la France ou la Grande-Bretagne, si l'on ne voulait pas gaspiller les ressources disponibles en doubles emplois.

M. Sauvagnargues souligne pour sa part que les États africains ont été à la fois déçus par les États-Unis et par l'expérience des Nations Unies au Congo. Ils commencent à se rendre compte, à l'expérience, que toute aide de quelque importance est nécessairement bilatérale.

Il fait allusion ensuite au projet présenté par le secrétaire général de la C.C.T.A. qui tend à associer l'O.E.C.D. aux activités de la F.A.M.A. Cette suggestion recueille l'accord des autorités françaises comme des autorités britanniques.

[1] Il s'agit de la construction du barrage d'Akosombo sur la Volta et de l'aménagement du port de Tema. Des accords avaient été passés entre la firme américaine Kaiser et la B.I.R.D. en 1957 et 1960, mais un accord de coopération économique et technique avait été signé à Moscou le 4 août entre l'U.R.S.S. et la République du Ghana.

[2] C.C.T.A. : Commission de coopération technique pour l'Afrique; F.A.M.A. : Fondation pour l'assistance mutuelle en Afrique au sud du Sahara. Cette fondation a été créée en 1958 avec comme objet principal l'encouragement d'un échange d'assistance purement bilatérale entre les gouvernements membres.

M. Devernois indique d'autre part qu'on peut très bien concevoir un multilatéralisme limité à un certain groupe d'États. C'est ainsi que les États de la Communauté ont proposé la création d'un fonds de solidarité qui aboutirait à instituer au sein de la Communauté une sorte de multilatéralisme interne.

4. *Représentations diplomatiques et consulaires en Afrique.*

Les Britanniques comme les Américains éprouvent des difficultés à installer des missions diplomatiques dans tous les États de la Communauté; ils comprennent cependant qu'il est difficile de faire autrement sans provoquer de dangereuses déconvenues.

La délégation française expose ensuite quels sont les projets du gouvernement français en ce qui concerne la création de postes consulaires en Afrique orientale : à Dar-es-Salam et Entebbé. La délégation britannique considère que le projet français est tout à fait adapté à l'évolution prochaine de ces pays, telle qu'on peut la prévoir.

5. *Problèmes posés par la réunification des Camerouns* (1).

C'était là, de tout l'ordre du jour, le point le plus important et de l'intérêt le plus immédiat. Il a fait l'objet d'échanges de vue approfondis.

M. Sauvagnargues a insisté sur la nécessité de ménager une transition, en cas de vote favorable à la réunification. Les préoccupations françaises concernent surtout la zone Sud du Cameroun où un vide de sécurité risquerait d'être créé par le départ prématuré du bataillon britannique. Il serait fâcheux, dans la conjoncture africaine actuelle, de provoquer une relance de la rébellion en pays bamiléké. Cette perspective est d'autant plus préoccupante que les menaces semblent se confirmer dans la province orientale du Congo. Les résultats du plébiscite ne devraient être examinés par les Nations Unies qu'à leur prochaine session ordinaire à l'automne prochain. Nous devons donc faire l'impossible pour que la date de la levée de tutelle ne soit pas fixée par la présente session, lors de la reprise des débats au mois de mars.

Pour leur part, les Britanniques ont paru davantage préoccupés par les conséquences que pourrait avoir au Nord-Cameroun un vote hostile à la Nigeria. Un tel vote pourrait être l'occasion de troubles et provoquer, en tout cas, de la part des autorités de la Nigeria du Nord, un retrait immédiat des cadres nigériens actuellement au Nord-Cameroun. Cette possibilité est d'autant plus préoccupante que dans une telle éventualité, la Grande-Bretagne, toujours autorité de tutelle, ne serait pas en mesure d'intervenir, le Nord-Cameroun ne disposant pas d'aérodromes convenables et n'étant accessible de ce fait que la Nigeria ou de la République du Cameroun.

Les Britanniques, qui semblaient ignorer d'autre part que le dégagement des troupes françaises en République du Cameroun serait un fait accompli au 31 décembre prochain, ont admis que les craintes françaises

(1) Sur la réunification des Camerouns, voir le télégramme de Paris à Yaoundé, nos 751 à 755 du 15 décembre, non reproduit. Se reporter également à l'*Année politique 1960,* p. 381.

concernant la zone Sud étaient justifiées. Les deux délégations ont donc envisagé les procédures suivantes propres à ménager des délais permettant à M. Ahidjo de pourvoir par lui-même au maintien de l'ordre en zone Sud au moment de la levée de tutelle.

Après le plébiscite, le rapport de M. Abdoh, commissaire des Nations Unies, serait examiné par le Conseil de tutelle. Une conférence entre les deux Camerouns et le Royaume-Uni devrait ensuite examiner les problèmes d'ordre administratif, économique ou technique posés par la réunification. L'Assemblée générale des Nations Unies ne prendrait acte des résultats du référendum qu'après l'aboutissement des travaux de cette conférence, qui pourrait se prolonger jusqu'à l'été prochain. Sans être en mesure de donner un accord formel à cette formule, la délégation britannique a accepté de la prendre en considération et de nous faire connaître très prochainement sa position définitive.

La délégation française a souligné ensuite que des problèmes analogues se posaient sur le plan économique, en exprimant l'espoir que sur ce point également, le Royaume-Uni ne montre pas trop de hâte à se décharger de ses responsabilités.

M. Rémoville fait ensuite un exposé sur l'évolution de la situation au Cameroun, au cours de l'année 1960.

6. Différents problèmes sont ensuite abordés de façon très hâtive, le temps manquant pour un examen plus approfondi.

Après un bref échange de vues sur la Mauritanie, les Britanniques donnent quelques informations sur la Sierra-Leone et la Gambie. En ce qui concerne ce dernier pays, la délégation du Royaume-Uni fait preuve à nouveau, après une période de raidissement, d'une certaine compréhension pour les désirs de regroupement qui se sont manifestés tant au Sénégal que sur les bords de la Gambie [1].

En ce qui concerne la situation en Afrique orientale, la délégation française n'apprend rien de nouveau : évolution satisfaisante au Tanganyika, plus difficile en Ouganda et au Kenya. Dans ce dernier territoire, reste à régler le problème des garanties à accorder à la population européenne, en ce qui concerne la propriété foncière.

Il semble d'autre part que le projet de fédération entre les trois territoires se heurte à diverses difficultés. Si à Nairobi ce projet apparaît comme actuel, il n'en est pas de même à Londres où il semble surtout être considéré comme une solution heureuse, mais dont on craint qu'elle ne soit hors de portée.

[1] Sur la Sénégambie, voir la lettre du haut-commissaire de France à Dakar au président de la Communauté n° 219/CAB/Diplo du 9 mars, ainsi que la dépêche n° 140/AL de Bathurst du 24 novembre 1959, non reproduites. Sur l'attitude favorable des Britanniques à un rapprochement entre la Gambie et le Mali, voir la dépêche n° 106/AL de Bathurst du 27 juillet, non reproduite.

La délégation britannique donne ensuite quelques indications sur la situation dans la République de Somalie et sur les récents entretiens tripartites qui se sont tenus à Rome au sujet de l'aide économique à ce pays [1].

Le Foreign Office considère que les relations entre la Somalie et l'Éthiopie se sont améliorées depuis six mois. Le fait que les deux pays aient eu à confronter directement le problème de leur coexistence a été utile. D'autre part, si la R.A.U. cherche à développer son influence dans le pays depuis l'accession de ce dernier à l'indépendance, le gouvernement somali reste prudent à son égard.

Il est apparu lors des entretiens de Rome qu'il était difficile de se faire une idée précise de la situation financière de ce pays. Le déficit budgétaire semble en voie d'aggravation (65 millions de somalos, soit 9 millions de dollars prévus pour 1961). Cette évaluation paraît exagérée. Les Italiens auraient pour leur part tendance à la sous-estimer (6,5 millions de dollars). Il est probable que le déficit réel sera supérieur à 7 millions.

Le Royaume-Uni avait promis, dès le temps du protectorat, le versement d'une contribution de 4,2 millions de dollars dont une moitié servirait à financer le budget, et l'autre moitié les investissements. Londres versant d'autre part d'autres contributions, plus modestes, c'est à 4,5 millions de dollars qu'il convient de chiffrer l'effort britannique au profit de la République de Somalie.

En ce qui concerne les plans de développement, les Somalis ont fait part aux Américains de projets grandioses portant sur 300 millions de dollars d'investissement au cours des dix prochaines années. L'I.C.A. a proposé 14 millions de dollars seulement par année pendant dix ans, et pour l'instant les versements américains sont limités à 3 à 4 millions de dollars par an. Il convient également de tenir compte dans ce bilan de l'aide fournie par la Commission économique européenne, ainsi que de l'assistance technique des Nations Unies (équivalant à 1 million de dollars).

On passe enfin pour terminer à un bref examen de l'affaire congolaise.

Sir Roger Stevens estime qu'elle en est à un tournant important, au lendemain du débat de New York qui a permis l'installation au siège du Congo de la délégation de Kasavubu [2]. On peut regretter toutefois que le président de la République ait gardé le silence depuis son retour au Congo et que le colonel Mobutu soit pour sa part trop loquace sans qu'on sache pour autant au nom de qui il parle [3]. On peut regretter également que tout en continuant leur assistance au Congo, les Belges ne se résignent pas à un peu plus de discrétion. Les Britanniques consi-

[1] Des conversations tripartites se sont tenues à Rome entre l'Italie, la Grande-Bretagne et les États-Unis, à partir du 28 novembre sur l'aide financière à la Somalie.

[2] La délégation de M. Kasavubu a été accréditée par l'Assemblée générale le 22 novembre par 53 voix contre 24 et 19 abstentions.

[3] Le 14 septembre, le colonel Mobutu, commandant en chef de l'armée congolaise, a pris le pouvoir et a nommé des commissaires généraux pour administrer le pays.

dèrent que malgré sa défaillance, l'organisation des Nations Unies continue à être utile dans l'état de chaos où se trouve le Congo, mais ils s'inquiètent de savoir qui paiera la facture. « Ce qui, au Congo, guette les Nations Unies encore plus sûrement que l'échec, c'est la banqueroute. »

M. Sauvagnargues insiste pour sa part sur la nécessité, pour les modérés de Léopoldville, d'adopter une politique évitant l'émiettement du pays. L'affaire du Katanga [1] demeure le meilleur thème de propagande des lumumbistes. Les modérés doivent s'efforcer de leur retirer cette arme en réalisant une coopération entre les différentes provinces du Congo, au moins dans le domaine économique.

Il est intéressant de constater que pendant cet échange de vues et malgré l'insistance de la délégation française sur ce point, la délégation britannique n'ait pas prononcé une seule fois le nom du Katanga.

(DAM 51-11-0.)

297

Note du Jurisconsulte du Département [2]

Au sujet des règles juridiques dans les entités plurinationales (II) [3]

N. *Paris, 26 décembre 1960.*

Le général de Gaulle a déclaré le 20 décembre [4] : « ... Il existe aux côtés des musulmans plus d'un million d'habitants d'origine européenne, qui sont eux aussi implantés, qui ont le droit strict de l'être, qui dans leur ensemble sont essentiels à la vie de l'Algérie et que, quoi qu'il arrive, la France, dont ils sont les enfants, est résolue à protéger, ainsi d'ailleurs que ceux des musulmans qui, en tout cas, voudraient rester Français. Quels qu'aient été les abus, les heurts, les excitations, il est donc de simple bon sens que les communautés musulmanes et la communauté française vivent ensemble, travaillent ensemble, coopèrent franchement au sein des mêmes institutions, chacune ayant cependant des garanties particulières quant à ses droits, son mode de vie et sa sécurité ». Droit de demeurer « implantés », protection de la France étendue également aux musulmans qui opteront pour la nationalité française, existence reconnue de plusieurs communautés (les communautés musulmanes) ayant à la fois leur vie propre *garantie* et des institutions communes où elles coopèrent dans ce nouvel État dont le gouvernement, les institutions et les lois seront fondés par les Algériens librement, sous la seule réserve qu'« ils

(1) Le 11 juillet, M. Tschombé avait proclamé l'indépendance du Katanga.

(2) M. André Gros.

(3) Par opposition à une note précédente du Jurisconsulte sur le même sujet, du 17 décembre, non retenue.

(4) L'allocution radiotélévisée du Général, prononcée à cette date, annonçait la tenue d'un référendum sur l'Algérie. Le texte en est reproduit dans l'*Année politique 1960*, p. 662-663. Voir également ci-dessus p. 784, note 1.

n'aillent opprimer personne », réserve dont le passage cité ci-dessus fixe la portée, de même qu'une phrase la reprend plus loin : « ...C'est avec une Algérie telle qu'y soit assurée la coopération des communautés, avec une Algérie où chacune d'elles ait *organiquement* des garanties appropriées... »

Ces problèmes avaient été signalés dans la note du 15 décembre 1960 [1]; il peut être utile de rechercher dans le même esprit quelques modalités d'organisation d'un tel régime juridique, la situation et « les réalités » commandant le choix entre les solutions que les précédents suggèrent.

Le statut esquissé par le général de Gaulle semble impliquer plusieurs décisions :

a. Les Français d'origine restent Français;

b. Les musulmans qui veulent rester Français le peuvent;

c. La communauté française formée des deux éléments ainsi reconnus aura des droits, son mode de vie et sa sécurité « organiquement » garantis;

d. Les Algériens de la communauté musulmane peuvent continuer à travailler en France du moment qu'il n'y a pas rupture entre la France et l'État de demain. Ils n'ont pas, par hypothèse, choisi de *rester* Français, par conséquent la logique semble commander de leur reconnaître le traitement national, comme nous le faisons par traité avec d'autres États, en l'étendant au maximum;

e. Bien que cette hypothèse ne résulte pas du discours, il faut se demander s'il n'est pas concevable que, l'État nouveau établissant, par nécessité juridique, une nationalité propre, les catégories *a* et *b* ci-dessus aient un statut de double nationalité, algérienne vis-à-vis de la communauté internationale des États tiers et dans les rapports au sein des institutions communes de l'État algérien, française dans les rapports « organiques » intérieurs dans l'État algérien et vis-à-vis de la France.

I. De la nationalité française des membres de la communauté française.

Définissant la communauté française en Algérie comme il a été indiqué, il est important de prendre parti sur la question posée au paragraphe *e.* ci-dessus. Le jursite ne connaît pas de moyen d'empêcher un État qui a son gouvernement, ses institutions et ses lois, d'établir par la loi une nationalité propre, condition nécessaire de l'existence comme État selon le droit international. « L'Algérie de demain sera algérienne » (discours du 20 décembre); ceci implique la nationalité algérienne, mais pour qui ? Est-il possible de dire que la communauté française, « essentielle » à la vie de l'Algérie, demeurera à tous les titres française dans l'État algérien et, notamment, ne prendra pas la nationalité algérienne ? Recherchons les réalités, les aspects juridiques de ce problème.

a. Si les Français de la communauté française demeurent Français et Français seulement, des problèmes extrêmement complexes vont naître pour faire fonctionner les institutions communes. Je me réfère sur ce point aux observations de la note, notamment sur le partage entre communautés grecque et turque de tous les postes à Chypre [2], ce qui est possible parce que les individus sont aussi, et tous, chypriotes. Le choix de cette solution serait contraire au principe de tout État plurinational (Canadiens français et anglais, diverses communautés libanaises) où une nationalité de superposition, sans effacer en rien l'appartenance de chaque groupe, permet de transformer les pluralismes en unité étatique. Dans une telle hypothèse, les garanties annoncées par le président de la République ne devraient plus seulement couvrir les droits, mode de vie et sécurité,

[1] En fait du 17 décembre (voir note précédente). La note abordait successivement les problèmes suivants posés par la construction d'une nouvelle forme de fédéralisme : les problèmes militaires; les problèmes constitutionnels; ceux des rapports d'aide et d'assistance avec la France.

[2] Sur les récents accords concernant Chypre, voir ci-dessus p. 74 (note). Les accords prévoyaient sept ministres de la communauté grecque, trois de la communauté turque, un président de la République grec, un vice-président turc; à tous les échelons de la fonction publique, 70 % d'éléments grecs et 30 % de turcs, sauf pour l'armée où la participation était 60-40. Pour le législatif, la Chambre des représentants était la seule assemblée compétente; pour les affaires communes, elle comportait 70 % de représentants grecs et 30 % de représentants turcs. Il y avait deux listes électorales, une pour la communauté grecque, une pour la turque, avec un nombre de sièges déterminé pour chaque circonscription et chaque communauté qui votait séparément.

mais protéger contre toute discrimination fondée sur la nationalité. Il a déjà été indiqué dans la première note qu'un tel régime ne peut fonctionner de manière stable que dans un partage territorial, chaque communauté établie sur un « canton » délimité où elle exerce les pouvoirs étatiques dans le cadre d'un État fédéral auquel sont reconnues des compétences communes, en général peu nombreuses à l'origine. Un gouvernement d'une Algérie algérienne peut-il accepter de partager non seulement les institutions, l'élaboration des lois mais le gouvernement lui-même avec des membres d'une communauté qui ne serait que française ? Vivre ensemble, travailler ensemble, gouverner ensemble semblent exclure cette solution.

b. Si la communauté française se voyait officiellement reconnaître un double caractère, la situation serait différente; dans l'État algérien, elle est une communauté française d'Algérie, comme la communauté turque ou grecque de Chypre, et dans toute action de participation à la vie commune, c'est l'élément communauté française d'Algérie qui domine. Dans la vie propre à chaque communauté reconnue formellement par l'État algérien et garantie, la communauté française est seulement française, dans son mode de vie, ses droits et sa sécurité. Il y a là un dédoublement fonctionnel bien connu des juristes où la compétence change de nature, de principe, selon son objet, le titulaire des compétences étant unique (le président de la République française, président de la Communauté, dans la Constitution de 1958).

De même, dans l'ordre international, les membres de la communauté française, n'ayant jamais perdu la nationalité française, sont des Français en France. Vis-à-vis de la France, la situation est claire. L'Algérie ne peut lui contester le droit de protéger et garantir la communauté française reconnue par hypothèse comme telle et de traiter en France ces Français comme tous les autres citoyens de la République. Mais ces Français seront, en même temps, ressortissants de l'État algérien, par leur implantation et leur maintien dans cet État qui peut, théoriquement, dès lors, revendiquer leur protection vis-à-vis des États étrangers, sauf arrangement à conclure.

c. Les réalités et la nécessité de solutions pratiques n'imposent-elles donc pas un régime de double nationalité ? Nous avons rappelé que le régime d'association avec l'Algérie devrait comporter le maintien de la présence en France de nombreux Algériens ayant choisi de ne pas rester Français. Que l'on regarde du côté des Français restant en Algérie ou de celui des Algériens voulant rester en France, l'idée d'une assimilation au régime des nationaux s'impose. En raison de nos engagements dans le cadre de la Communauté européenne des Six, il faudra, pour maintenir les Algériens dans leurs conditions de travail actuelles en France, qu'un système d'association étroite avec la France soit établi et reconnu. La justification juridique étant cette association, nous serons amenés à traiter ces Algériens comme des Français, de même que les Français en Algérie sont, dans l'hypothèse du 20 décembre, traités comme des Algériens. Il y a cependant une difficulté lorsqu'on veut aller plus loin; on peut supposer en effet que la réciprocité pour les Algériens s'arrêtera là et qu'ils ne voudront pas, pour eux, de la double nationalité. Mais, dans la somme des avantages négociés, il n'y a pas d'impossibilité juridique à obtenir que les Français d'Algérie soient considérés comme bénéficiant de deux nationalités, tandis que les Algériens n'en auraient qu'une. La nationalité du Commonwealth s'étend à tous, mais on pourrait imaginer que le Canada reconnaisse aux citoyens du Royaume-Uni les bénéfices de la citoyenneté canadienne sans exiger l'équivalent en Grande-Bretagne. La vérité des choses est qu'on ne peut maintenir la protection sur les Français d'Algérie, s'ils ne sont plus qu'Algériens de souche française; la double nationalité est donc une nécessité de la vie, même si elle heurte les précédents. Dans les États plurinationaux existants, la garantie des communautés n'est pas maintenue par l'extérieur (Canada-Liban); les exigences de notre situation nous obligent à des solutions nouvelles.

II. Des garanties.

Quelles formes peuvent prendre des garanties organiques des droits, mode de vie et sécurité ? Sans revenir sur les idées générales exposées dans la note 1, il peut être utile de poursuivre la réflexion sur les bases plus précises que fournit le discours du 20 décembre et toujours selon la même approche, c'est-à-dire en posant le problème dans ses termes

politiques, réels et sans encourager l'illusion que les précédents fourniront une solution facile. Les communautés au Liban ont, certes, une coexistence reconnue d'où découlent des règles de répartition des responsabilités politiques (la règle non écrite du confessionnalisme qui, depuis 1943, admet dans tous les corps élus et l'administration cinq musulmans pour six chrétiens), mais le ciment de cette vie en commun est la conviction de tous que la survie du Liban comme État indépendant est à ce prix. En réalité, les communautés ne représentent plus seulement des entités religieuses, mais des partis politiques qui ne contestent ni l'unité ni le régime de l'État. Il n'y a donc pas de précédent libanais pour notre problème, pas plus qu'il n'y a de précédent sicilien (simple régionalisme autonome dans un territoire où il n'y a pas de parti séparatiste important) ou de précédent canadien (dans la province de Québec où ils sont 80 %, les Canadiens français ne contrôlent pas 25 % de la vie économique et, dans l'Union, leur influence est nulle. « L'unité a été maintenue grâce aux concessions des Canadiens français à la Chambre des communes et ailleurs... », Arthur Cardin, député libéral, ancien ministre, 30 novembre 1944). Ce n'est pas par volonté systématique que ces prétendus précédents sont écartés, mais parce qu'on estime qu'une situation originale doit trouver ses solutions dans des règles adaptées aux traits qui en font l'originalité. Quels sont, en matière de garanties, ces traits, *i.e.* les exigences d'une vie en commun de communautés séparées et respectées dans leurs « droits, mode de vie et sécurité » ? Vivre en Algérie algérienne représentera pour les Français, jour après jour, quels contacts avec l'État algérien, quelles responsabilités pourront-ils assumer dans la conduite de l'État , quelles affaires seront préservées de l'atteinte de l'État ? Telle est, semble-t-il, l'approche nécessaire du problème des garanties qui peuvent être de deux ordres : celles résultant d'une participation puisque l'État est formé des communautés qui vivent ensemble et coopèrent, celles résultant d'un repli sur la communauté qui est préservée en soi.

A. À moins de vouloir transporter sur le terrain quotidien le conflit de l'indépendance, il faut admettre que l'État algérien, souverain c'est-à-dire en droit compétent de toutes les compétences qui ne sont pas formellement restreintes, doit pouvoir gérer les affaires de l'Algérie (« son gouvernement, ses institutions, ses lois »). Que veut dire gouverner : peut-être est-il plus simple de rappeler l'énumération récente de la loi-cadre de 1958 qui dans son article 9, réservait au pouvoir central : nationalité, droit commun en matière civile, affaires extérieures, défense, sécurité générale, institutions et régime électoral, monnaie, change, trésor, douanes, impôts et dépenses d'État, justice, enseignement, domaine public national, mines et énergie, services publics d'État et établissements publics nationaux. Une autre table des matières utile est l'article 34 de la Constitution de 1958 qui, en déterminant le domaine de la loi réservé au Parlement, montre l'étendue des responsabilités d'un État qui veut établir ses lois. Nous devons, pour chacun de ces chapitres, poser la question : est-il possible d'assurer que les Français de l'État algérien ne soient pas atteints de façon discriminatoire par des lois, institutions ou décisions du gouvernement de cet État ? Ils le seraient peu dans l'hypothèse du partage territorial laissant à chaque canton la compétence législative dans la plupart de ces matières mais, même en ce cas, ils le seraient pour le minimum d'affaires communes qu'il faudrait reconnaître à l'État. Donc, dans toutes les hypothèses, la question sera posée de premières garanties organiques pour les Français, provenant d'un droit inclus dans la Constitution de l'État algérien, garanti contre toute revision, ouvrant aux Français une certaine participation aux institutions et au gouvernement (ce qui entraîne participation à la confection des lois). Il serait vain de mettre dès maintenant sur le papier les modalités de cette participation, car celle-ci ne pourra résulter que d'une négociation. Mais il faut reconnaître qu'une telle participation est l'une des garanties organiques nécessaires. Un exemple suffira. Tout État peut procéder à une réforme agraire (cf. notre problème en Tunisie pour les terres) et l'État algérien pourrait soit édicter une loi de redistribution des terres, soit établir un régime fiscal des exploitations de plus de X... hectares qui aboutisse à une spoliation des Français. La garantie peut être soit de dire que le régime des terres est affaire de communauté, soit que la loi en cette matière doit être prise dans la Chambre commune des représentants avec majorité des deux-tiers de chaque communauté qui y est représentée. Or, c'est pratiquement dans tous les domaines de la loi que la pression de la communauté numériquement la plus forte va peser, c'est donc dans les

institutions qu'une première garantie devrait être établie. Présence dans les assemblées délibérantes, présence dans le gouvernement ou auprès du gouvernement. Si des conditions de majorité spéciales peuvent être inscrites dans une constitution pour les assemblées, on ne peut en effet songer à faire de même pour les délibérations d'un gouvernement; dans ce cas, la technique juridique de protection est un veto ou une opposition suspensive (le système balancé de Chypre) et il faudrait qu'un représentant de la communauté française puisse porter devant une Cour constitutionnelle toute loi ou décision gouvernementale qui serait contraire aux règles établies dans la Constitution. Participer à la confection des lois, pouvoir les contester ainsi que les décisions du gouvernement, tels sont les points sur lesquels les garanties organiques pourraient être stipulées. Ceci sans revenir sur les appréciations faites dans la note I sur les difficultés d'un contrôle quotidien de constitutionnalité; les réalités étant qu'un État algérien voudra agir, réformer dans beaucoup de domaines où l'effet des mesures heurtera des intérêts français, les garanties doivent apparaître comme une technique de réflexion en commun et de travail utile, non comme un veto systématique et discrétionnaire. Dans une Chambre unique, une proportion fixe d'élus pour chaque communauté et des majorités spéciales pour certaines affaires, des commissions paritaires entre communautés pour trouver des accommodements sont des procédés possibles, le veto suspensif n'intervenant qu'en désespoir de règlement amiable.

Le paradoxe en cette matière est que, pour éviter les conflits entre une minorité et les autorités de l'État, il faille instituer un système de conflits permanents. Mais si l'on ne fait pas participer la minorité à la gestion de l'État, comment dire que les communautés vivent et travaillent ensemble et qu'elles forment l'État; la minorité française sans participation n'est plus un élément essentiel de l'Algérie, mais elles apparaîtrait seulement comme bénéficiaire de « capitulations ».

B. Garanties organiques de la Communauté française.

Le contenu de ces garanties est parfaitement donné par les expressions « droits, mode de vie et sécurité ». Pour la sécurité, il s'agit d'un maintien de l'armée dans des conditions et des délais à négocier, mais les deux autres formules posent des problèmes de portée inégale.

Dans un avis consultatif du 31 juillet 1930, la Cour permanente de justice internationale a défini la notion de communauté à propos de la convention gréco-bulgare de Neuilly, du 27 novembre 1919, sur l'émigration réciproque : « ...Une collectivité de personnes ayant une race, une religion, une langue et des traditions qui leur sont propres et unies par l'identité de cette race, de cette religion, de cette langue et de ces traditions dans un sentiment de solidarité à l'effet de conserver leurs traditions, de maintenir leur culte, d'assurer l'instruction et l'éducation de leurs enfants... ». Si la communauté française en Algérie n'était que cela, les difficultés ne seraient pas considérables car l'Islam, qui fait de la société des croyants la source de tous les pouvoirs de l'État, admet que les « gens du Livre », Chrétiens et Juifs, gardent leurs lois particulières pour tout ce qui est statut de droit privé et même justice (bien que dans toute affaire où une partie est musulmane, c'est le cadi qui soit seul compétent), mais nous ne sommes plus devant le même problème. Les « droits » des Français en Algérie recouvrent autre chose que le droit de la famille au sens du Code civil, il y a aussi tout ce complexe moderne du droit économique, le régime juridique des sociétés et des entreprises, le droit fiscal source des pires discriminations, le statut des biens en général.

Nous retrouvons alors, comme un véritable préalable, le problème territorial. S'il est possible, en effet, d'imaginer une garantie des droits des Français dans le sens large, appliquée dans certaines parties du territoire de l'État algérien où les Français sont majoritaires ou à la tête d'entreprises agricoles ou industrielles d'une importance reconnue, comment envisager une garantie du Français comme individu, emportant sa loi partout où il irait : « Je suis citoyen français » ? C'est l'aspect irréel de la proposition de M. Jules Moch de fédéralisme personnel. Il semble, dans les données actuelles, que la garantie des droits des Français soit essentiellement la garantie de la Communauté, donc des Français *dans* le groupe, peut-être alors des Français regroupés. C'est une hypothèse où des garanties précises peuvent être utilement négociées; les étendre à chacun et partout serait, comme il a été dit plus haut, imposer un régime de capitulations qu'aucun

gouvernement ne tolérera longtemps puisqu'il serait ainsi condamné, notamment en matière économique, à ne légiférer que pour les musulmans. Mais la localisation ne résoud pas définitivement le problème des garanties.

Il faut examiner la situation à la fois sous l'aspect des « droits » à maintenir et des compétences à reconnaître. Raisonnons sur la législation économique qui causera dès le début d'un État algérien des questions difficiles. S'il doit y avoir État algérien, le développement de son économie doit se faire selon une base unitaire et tout gouvernement revendiquera la liberté de sa politique économique dans un pays sous-développé où il n'est pas certain que l'assistance de la France évite à elle seule des réformes profondes de structure. Cette position exclut la reconnaissance à la communauté française d'un véritable droit à conserver intact un régime d'entreprises ou de biens, isolés du régime que le reste de l'Algérie serait contraint d'observer. C'est ici que la formule « garantie des droits » implique une définition précise, car il faut éviter que la communauté française ait l'illusion qu'on lui garantira le *statu quo.* En France même, les situations économiques ont beaucoup évolué et il est juste que l'État algérien puisse agir dans ce secteur. La garantie peut-elle alors porter sur autre chose que les méthodes de réforme économique et sociale pour assurer la communauté française qu'elle ne sera victime ni des spoliations, ni de discriminations ? En vérité, il y a deux situations classiques à envisager, la réforme agraire et l'expropriation des industries. Ni contre l'une, ni contre l'autre, la protection des Français n'est difficile dans un pays qui, c'est l'hypothèse de travail, serait associé à la France dont l'effort financier demeurerait indispensable au progrès de l'État. Mais n'est-ce pas admettre que la « nationalisation » progressive de l'économie algérienne pourra comporter la transformation progressive de la part française dans cette économie, sa restriction et la modification de ses caractères (domination technique et du capital) ?

Garantir par la localisation cantonale ou garantir par l'échelonnement des transformations paraissent alors également préparer des formules de transition, maintenir des étapes et des temps de réflexion dans l'action d'un État qu'on accepte à condition qu'elle demeure équitable, non discriminatoire et sans hâte excessive; les garanties sont, dans cette vue des choses, le moyen d'amener les communautés à coopérer pour former cet État algérien associé à la France, et non pas des procédures de stratification de sociétés opposées.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.)

298

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Juniac, Ambassadeur de France à Addis-Abeba.

T. N°s 780 à 785 (1). Urgent. Réservé. *Paris, 27 décembre 1960, 11 h. 30 (2).*

Je me réfère au télégramme de Rabat n°s 6496-6497 qui vous a été communiqué (3).

La Conférence convoquée par le Maroc au sujet du Congo tend manifestement à faire pièce à la récente conférence de Brazzaville (4) et, sous le prétexte de grouper les États africains et asiatiques ayant envoyé des contingents au Congo, à faire pression sur les plus modérés d'entre eux pour obtenir en faveur de la convocation du Parlement et du retour au pouvoir de M. Lumumba une résolution unanime qui serait présentée comme l'expression des vœux du bloc afro-asiatique. L'exclusion des États modérés d'expression française et le fait que la Tunisie ait décliné l'invitation (5) sont significatifs.

Il est clair que dans ces conditions, l'Éthiopie, qui souhaite comme nous voir affirmer l'autorité du chef de l'État congolais et redoute toute implantation extrémiste au Congo, risquerait, si elle devait participer à la réunion, de se trouver placée dans une situation difficile. La composition même de la Conférence, où, d'une part les États arabes, d'autre part des États sous influence communiste auront la prépondérance, ne

(1) Ce télégramme a été communiqué à Léopoldville (n°s 1333-1338), Rabat (n°s 5073-5078), Londres (n°s 16645-16650), Washington (n°s 19347-19352), Khartoum (n°s 626-631), Monrovia (n°s 300-305), Yaoundé (n°s 768-773), Lagos (n°s 464-469), Tunis (n°s 4553-4558).

(2) Ce télégramme, rédigé le 26 décembre, a été expédié le 27.

(3) Par télégramme n°s 6496-6497 du 20 décembre, non retenu, l'ambassade de France à Rabat indiquait apprendre de source officielle que le roi du Maroc avait lancé des invitations à plusieurs chefs d'État africains et asiatiques en vue de la réunion d'une conférence qui aurait lieu prochainement à Rabat. D'après des indications émanant du ministère marocain des Affaires étrangères, la Conférence grouperait les États d'Afrique et d'Asie qui avaient envoyé des contingents militaires au Congo. Les États faisant partie de la Communauté ne seraient pas conviés. Une réunion du même ordre avait été envisagée en octobre sur l'initiative du gouvernement éthiopien; la prochaine conférence ne ferait que reprendre ce projet sous une forme modifiée, compte tenu de l'évolution de la situation au Congo. La Conférence se réunirait dans les premiers jours de janvier 1961.

(4) Douze chefs d'État africains (Cameroun, R.C.A., Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad) s'étaient réunis à Brazzaville du 15 au 19 décembre (voir ci-dessus p. 765, note 2). La Conférence avait abordé notamment le problème congolais. Les participants avaient adressé leurs félicitations à M. Hammarskjöld pour s'être efforcé d'empêcher l'extension de la guerre froide au continent. Ils avaient défini le rôle de l'O.N.U, qui ne devait pas se substituer aux autorités congolaises; bien plus, aucun autre État ne devait intervenir « par l'intermédiaire de ses soldats ou de ses diplomates dans les affaires intérieures du Congo ». La seule voie permettant de trouver une solution pacifique serait une « conférence de la Table ronde qui grouperait les représentants de tous les partis sans exception ». Pour les autres sujets abordés (principes fondant la « politique commune de coopération africaine », Algérie, coopération économique en Afrique), voir l'*Année politique 1960,* p. 370-371.

(5) Le 22 décembre, le journal *Le Petit Matin* annonçait cette nouvelle : pour être utile, la réunion prévue devrait être minutieusement préparée par des contacts préliminaires.

correspond nullement à l'orientation de la politique éthiopienne, qui appelle de ses vœux la constitution d'un « bloc africain » excluant plus ou moins les États arabes et dans lequel prédomineraient les tendances modérées.

En dépit de ses votes à l'O.N.U., l'Éthiopie a sans doute sur le Congo les mêmes vues que les États africains qui viennent de se réunir à Brazzaville.

Elle ne peut manquer de considérer, comme les États de la Communauté, que l'affaire du Congo, après avoir mis en lumière les dangers pour l'Afrique du « néo-colonialisme » soviétique, a révélé les visées expansionnistes du Ghana et de l'Égypte et manifesté une inquiétante convergence entre les desseins soviétiques et ceux des « extrémistes » africains.

Cette convergence se retrouve dans les tentatives qui sont faites actuellement en vue de consolider en province orientale un bastion « lumumbiste » soutenu et ravitaillé par l'Égypte et peut-être par l'U.R.S.S., et pour asseoir les prétentions de M. Gizenga [1], que l'Union soviétique affecte de considérer comme le détenteur de l'autorité légitime dans l'ensemble du Congo.

L'attitude de l'Éthiopie, de même que celle d'autres États africains comme le Soudan, devant ces manœuvres, peut avoir une importance réelle sur l'issue du débat qui se trouve dès maintenant engagé en Afrique entre « extrémistes » et « modérés ». Il est certain notamment que le contingent éthiopien à Stanleyville peut jouer un rôle utile en assurant la protection de la colonie européenne ainsi que le contrôle des approches aériennes et terrestres de la province.

Comme les États réunis à Brazzaville, l'Éthiopie souhaite le renforcement du camp des États africains « modérés » et la coopération africaine sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque État. Les déclarations faites par le président Ahidjo à son retour de la Conférence, dans lesquelles il a souligné que les futures réunions seraient ouvertes à tous les États africains, attestent également la volonté des dirigeants de l'Afrique d'expression française de coopérer avec d'autres pays africains en vue de faire échec aux menées subversives et ne sont sans doute pas passées inaperçues à Addis-Abeba.

Vous vous inspirerez dans vos conversations des réflexions qui précèdent, qui n'appellent pas de votre part une démarche précise auprès du gouvernement éthiopien, mais dont j'ai tenu à vous faire part afin d'alimenter le dialogue que nous avons intérêt à poursuivre avec nos partenaires éthiopiens au sujet de l'évolution générale de l'Afrique.

(Collection des télégrammes.)

[1] Ce dernier, ancien vice-président du Conseil du ministère Lumumba, avait constitué à Stanleyville un gouvernement de hauts-commissaires mis en place par le colonel Mobutu, sous les auspices du président de la République, M. Kasavubu.

299

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Washington.

T. n°s 16675 à 16678;
19375 à 19378 (1). *Paris, 27 décembre 1960, 20 h. 30.*

Je me réfère à mon télégramme *(pour Londres)* n° 16654, *(pour Washington)* n° 19354 (2).

D'après une indication donnée au Département par le chargé d'affaires du Maroc, le colonel Nasser, M. Soekarno, M. Nkrumah, M. Sékou Touré et M. Modibo Keita participeraient à la Conférence qu'a convoquée à Casablanca le gouvernement marocain au sujet du Congo.

Il est à prévoir que la Conférence affirmera la légitimité de M. Lumumba et, par voie de conséquence, celle du régime de Stanleyville et — étant donné sa composition — on peut craindre qu'elle n'en tire la conclusion que les contingents des pays participants, qui à l'exception de celui du Mali, sont restés au Congo, après avoir été retirés au commandement de l'O.N.U.C., doivent être mis à la disposition de M. Gizenga. C'est en tout cas en ce sens que l'Égypte et la Guinée essaieront certainement d'orienter les débats.

Quelle sera l'attitude du Maroc et du Ghana qui ne souhaitent sans doute pas tirer les marrons du feu pour l'Égypte et l'Union soviétique ?

M. Nkrumah qui, comme la plupart des leaders africains, paraît être sensible aussi bien au danger égyptien qu'à la menace soviétique, avait paru marquer récemment quelque circonspection. Celle-ci sera-t-elle maintenue après ses conversations de Conakry (3), surtout si ses partenaires adoptent ses thèses sur la création d'un commandement africain ?

Le Maroc, d'autre part, recherche sans doute avant tout un succès de prestige sur le plan international. Il n'a pas hésité, en convoquant une conférence qui laisse à l'écart tous les États modérés d'Afrique,

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (n°s 5095-5098), Léopoldville (n°s 1344-1347) et Tunis (n°s 4570-4573).

(2) Du 26 décembre, non reproduit, qui rapportait une dépêche de presse aux termes de laquelle serait mis à la disposition du « gouvernement légal du Congo siégeant à Stanleyville » le contingent stationné dans la province équatoriale et récemment soustrait par le gouvernement égyptien au commandement de l'O.N.U. Le Département demandait à ses représentants à Londres et à Washington de s'enquérir des intentions du pays de leur résidence « devant une menace dont il (était) superflu de souligner la gravité ».

(3) Invités par M. Sékou Touré, les présidents Modibo Keita et Nkrumah s'étaient rendus à Conakry le 23 décembre. Un communiqué commun devait être publié le 25 (La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01-045 du 14 janvier 1961). Le représentant de la France dans la capitale guinéenne notait, malgré l'optimisme officiel, « l'absence d'enthousiasme » des leaders africains (Télégramme de Conakry n°s 1094-1097 du 26 décembre, non retenu).

à prendre des risques que la Tunisie a fort sagement refusé d'assumer. On peut craindre qu'il ne se laisse entraîner. Il pourrait donc y avoir intérêt à appeler l'attention des dirigeants marocains sur les graves responsabilités qu'ils encourraient en favorisant des initiatives susceptibles de créer au Congo une situation de type coréen, alors que jusqu'à présent, le contingent marocain a été dans ce pays un facteur d'ordre et de stabilité.

Je souhaiterais connaître le sentiment de vos interlocuteurs en ce qui concerne une éventuelle action auprès de Rabat et d'Accra.

(Collection des télégrammes.)

300

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5571 à 5574 (1). *Tunis, 28 décembre 1960.*

(*Reçu :* 13 h. 50.)

Je me réfère à mes télégrammes précédents (2).

Au cours de l'entretien, M. Mokkadem a déclaré qu'il avait été chargé de me faire part de « l'émotion et de la surprise » du gouvernement tunisien à la suite de la nouvelle explosion atomique française. Il a indiqué que l'opinion publique locale était gravement préoccupée de ces expériences, dans lesquelles elle voyait un danger pour la sécurité des populations. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères s'est référé aux démarches qui avaient été faites auprès du gouvernement français aux mois de février et avril derniers, en marquant que son gouvernement ne pouvait que protester et déplorer ces événements qui suscitaient en Afrique et dans le monde des réactions de crainte et d'hostilité.

Après avoir rappelé la position de principe du gouvernement français en l'occurrence, j'ai donné à mon interlocuteur connaissance des indications que vous m'avez communiquées sous le n° 4490 (3).

MM. Ladgham et Mokkadem n'ont pas contesté le droit du gouvernement français de procéder à des expériences nucléaires, mais le gouvernement tunisien protestait « contre le lieu et le choix du moment » : il

(1) Ce télégramme a été adressé à Alger (n° 2841).

(2) Par télégramme n°s 5563-5566, également du 28 décembre, non retenu, le chargé d'affaires relatait un entretien avec MM. Ladgham et Mokkadem, au cours duquel le diplomate français avait fait état de l'intention de son gouvernement de rendre au gouvernement tunisien d'ici le 15 janvier les camps de Zarour et de Metline.

(3) Du 20 décembre, ci-dessus reproduit sous le n° 284.

s'élevait d'une part contre le fait que les explosions aient lieu au Sahara en plein cœur de l'Afrique. Ce fait traduisait une « position politique » que la Tunisie ne pouvait admettre. « Pourquoi, a dit M. Mokkadem, ne faites-vous pas cela dans vos îles du Pacifique ou dans votre possession du pôle Sud ? » Le gouvernement tunisien estimait d'autre part que ces expériences intervenaient dans un contexte politique particulièrement délicat, en raison notamment de la guerre d'Algérie et des développements de l'affaire mauritanienne.

Je note cependant que les deux secrétaires d'État se sont exprimés sur un ton modéré.

(Collection des télégrammes.)

301

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5458 à 5460. *Moscou, 28 décembre 1960.*

(*Reçu :* 17 h.)

À la différence de nos deux premières expériences atomiques qui étaient passées à peu près inaperçues du public soviétique, la troisième explosion de Reggane [1] rencontre ici un accueil franchement hostile. Bien que les journaux se bornent pour l'instant à reproduire de brèves dépêches de Paris, la présentation qui leur est donnée permet de penser que nous nous trouvons en présence du début d'une nouvelle campagne antifrançaise.

Les idées suivantes sont mises en lumière :

1. L'attitude de la France constitue un véritable défi à l'opinion mondiale. En effet, en poursuivant la « course aux armements » au mépris des résolutions de la quinzième Assemblée de l'O.N.U., notre pays ferait systématiquement obstacle à un accord de désarmement.

2. En s'efforçant de mettre sur pied une « force de frappe » dotée d'armes nucléaires, la France se trouve être le « seul pays au monde » à refuser un arrêt même temporaire des expériences atomiques [2].

3. Si cette explosion a été effectuée en plein milieu de la campagne pour le référendum [3], c'est dans le dessein de souligner la nécessité de

[1] À la date du 27 décembre. Elle donnait lieu à une déclaration de l'agence Tass, en date du 31 décembre, transmise par télégramme de Moscou n° 5498 du même jour, non reproduit.

[2] La même déclaration faisait observer que cette expérience française avait été réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de ce qu'on nommait « l'œuvre de frappe atomique nationale, à laquelle serait opposée l'opinion publique française ».

[3] Pour la publication des textes concernant le référendum, voir le *Journal officiel* du 9 décembre et l'*Année politique 1960,* p. 663-664.

conserver le Sahara à la France en le séparant de l'Algérie afin de garder non seulement ses ressources pétrolières, mais encore les bases militaires et les polygones d'expériences qu'il contient.

4. Dans ces conditions, il faudrait s'attendre à ce que la nouvelle de ce matin provoque non seulement une vague de protestations, notamment en Afrique, mais encore des mesures concrètes de rétorsion de la part d'un certain nombre de pays tels que le Ghana, le Mali et le Maroc [1].

(Collection des télégrammes.)

[1] La déclaration Tass rappelait en outre les résolutions déjà adoptées à la quatorzième session des Nations Unies. Elle faisait valoir que le gouvernement français favorisait les exigences des revanchistes allemands. L'expérience française révélait enfin la position fausse de l'Angleterre et des États-Unis à la conférence de Genève sur l'arrêt des expériences nucléaires.

302

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5464 à 5471 [1].
Réservé.

Moscou, 28 décembre 1960.

(*Reçu :* le 29, 10 h. 55.)

Je me réfère à mon télégramme n° 5408 [2].

1. Les déclarations que, dans son rapport du 23 décembre, M. Gromyko a faites au sujet de l'Algérie, représentent l'attaque la plus malveillante qui ait jamais été dirigée de source officielle soviétique contre la politique française en Algérie.

Non seulement, il y est donné des récents et dramatiques incidents une version outrée, qui est celle du F.L.N., mais ces incidents servent de prétexte à une condamnation complète de la politique algérienne de la France.

La volonté française d'accorder aux Algériens l'autodétermination est mise en doute. Les violences exercées par les troupes françaises et la tentative d'instaurer un « régime fantoche » enlèveraient toute valeur aux déclarations faites à ce sujet par nos dirigeants.

Mais surtout, le référendum lui-même n'aurait plus ni sens ni objet. Quelle valeur pourrait avoir une consultation populaire en présence d'une armée française de 800 000 hommes armés jusqu'aux dents ? En outre, plus de six ans de guerre auraient déjà clairement manifesté la volonté d'indépendance des populations musulmanes qui mèneraient une guerre légitime contre le joug colonial. L'opinion mondiale et une grande partie de l'opinion française demanderaient la fin de la guerre et comprendraient la nécessité de l'octroi de l'indépendance à l'Algérie.

Des droits des Algériens de souche française, il n'est plus question, pas plus que des liens particuliers créés par un siècle d'histoire entre la France et l'Algérie et que M. Khrouchtchev avait, ces dernières années, à plusieurs reprises, mentionnés dans ses discours.

[1] Ce télégramme a été communiqué par le Département à Washington (n°s 36-43) et à Londres (n°s 33-40).

[2] Ce télégramme, du 24 décembre, non retenu, transmettait le passage consacré à l'Algérie par le rapport de M. Gromyko au Soviet suprême du 23 décembre, qui traitait de l'ensemble de la politique étrangère. Flétrissant la guerre coloniale menée contre le peuple algérien, le ministre soviétique des Affaires étrangères accusait la France de chercher à installer en Algérie « des agents du type de Tschombé et de Mobutu au Congo vendus... aux colonialistes ». Faisant allusion au projet français d'organiser un référendum, il estimait qu'il s'agissait là d'une « mise en scène ». « Les crimes et tous les agissements destinés à réprimer la lutte pour la libération nationale du peuple algérien ne pourr(aient) pas rendre l'Algérie ni « française », ni « semi-française ». Le peuple algérien « recevr(ait) une aide plus large de la part de ses vrais amis ». La résolution sur l'affaire algérienne prise récemment à l'O.N.U. et qui reconnaissait le droit du peuple algérien à déterminer lui-même le sort de son pays témoignait de l'appui apporté à ce dernier par la majorité des nations.

2. On ne peut manquer d'être frappé par la ressemblance de la position ainsi prise par M. Gromyko avec celle que vient d'adopter, dans une déclaration faite hier 27 décembre au Caire, le « ministre des Affaires étrangères du G.P.R.A. » et dont Tass a diffusé une analyse.

D'après cette déclaration, les récentes manifestations de la population algérienne en faveur du gouvernement provisoire et l'union entre le G.P.R.A. et l'Armée de libération exprimeraient mieux que tout les aspirations algériennes à l'indépendance. Elles constitueraient la réponse aux efforts de la France pour imposer une solution contraire aux aspirations à l'indépendance nationale (1).

Sur les dispositions de l'opinion internationale et d'une partie de l'opinion française, M. Krim Belkacem s'est exprimé à peu près dans les mêmes termes que M. Gromyko.

3. Il s'agit manifestement entre le gouvernement soviétique et le G.P.R.A. de positions concertées visant à écarter un référendum comme méthode de règlement du problème algérien. Les chefs de la rébellion agissent sans doute par dépit de n'avoir pu obtenir une prise de position de l'Assemblée générale en faveur d'une consultation populaire sous contrôle de l'O.N.U. (2). Quant aux dirigeants soviétiques, ils ne peuvent guère être favorables au principe de consultations véritablement libres, dont l'application à l'intérieur du camp socialiste en signifierait la dislocation. Ce n'est que par des raisons de pure tactique qu'ils peuvent, à l'occasion, s'y rallier, du bout des lèvres. La première occasion leur est bonne pour s'en distancer.

4. Il n'est d'ailleurs plus question du côté soviétique, au moins pour l'instant, de règlement du problème algérien par voie de négociations. Présentement, le but du gouvernement de l'U.R.S.S. semble être, en accord avec le F.L.N., et par surenchère sur les Chinois, d'accroître de toutes les façons les pressions sur le gouvernement français, qu'il s'agisse d'agitation en Algérie, d'appel à certains éléments de l'opinion française, d'intrigues avec les pays arabes, d'exploitation des résolutions de l'O.N.U. pour insuffisantes qu'elles soient jugées à Moscou, de mobilisation de l'opinion mondiale, et même d'envois d'armes à des pays voisins de l'Algérie.

5. La déclaration faite hier 27 décembre par M. Khrouchtchev au sujet de la résolution de l'Assemblée de l'O.N.U. sur les questions coloniales (cf. mon télégramme n° 5449) (3) souligne toute l'importance que

(1) Déjà le 17 décembre, Khrouchtchev, dans un message à Ferhat Abbas, dénonçait « la lourde responsabilité des dirigeants français pour les nouveaux crimes » commis en Algérie, et qualifiait le référendum prévu de « nébuleux », dont le but était de diviser les forces qui menaient la lutte armée contre le colonialisme.

(2) Sur les débats à l'O.N.U. relatifs à l'affaire algérienne, voir ci-dessus les n°s 282 (et notes), 286.

(3) Du 28 décembre, non reproduit, et qui transmettait le texte de la déclaration de M. Khrouchtchev : celui-ci se félicitait que la résolution de l'O.N.U. eût été adoptée sur l'initiative de l'U.R.S.S.

[Le 14 décembre avait été votée à une écrasante majorité une résolution sur l'octroi de l'indépendance aux peuples coloniaux, dont le texte avait été présenté par un groupe de 43 États indépendants d'Asie et d'Afrique. Sur cette résolution, voir l'*Année politique 1960,* p. 588-589.]

l'anticolonialisme, en l'espèce la lutte pour l'Afrique, va tenir, au cours des mois à venir, dans la politique soviétique.

Il semble bien qu'après avoir longtemps observé une réserve indéniable dans l'affaire algérienne, et reconnu qu'elle concernait avant tout la France, le gouvernement soviétique, après s'être résolu à la reconnaissance *de facto* du F.L.N., en soit arrivé à admettre, au lendemain de la Conférence communiste au sommet (1) et des sanglants événements provoqués par les extrémistes, que l'axe de l'offensive anticolonialiste passait nécessairement, au stade actuel, par l'Afrique du Nord, et que dans la phase décisive où il est entré, le problème algérien devait être exploité au même titre que l'imbroglio congolais, les troubles du Laos et la Révolution cubaine.

(MLA 4-9-9, U.R.S.S.)

303

M. de Juniac, Ambassadeur de France à Addis-Abeba,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 636/AL. *Addis-Abeba, 28 décembre 1960.*

Il n'est pas inutile de noter les éléments de faiblesse et de force des deux camps dans la lutte qui s'est terminée par l'échec de la tentative du coup d'État du 13-14 décembre (2). Les observations qui peuvent être faites dans ce domaine jettent certaines lueurs sur la situation intérieure du pays, situation qu'en l'absence de presse véritable, de partis, de syndicats, il est difficile d'évaluer.

Du côté des conjurés, on peut relever tout d'abord de graves fautes sur le plan militaire.

Les conjurés ont perdu un jour. Au matin du 14, ils ont sans doute cru avoir gagné. Alors qu'ils disposaient d'une supériorité d'effectifs (quatre bataillons contre un), ils n'ont pas mis à profit la journée pour réduire les deux seules forces qui pouvaient leur être opposées, à savoir les éléments de la 1re division (un bataillon) stationnés à proximité d'Addis et l'aviation dont le terrain de Bishoftu n'est situé qu'à une quarantaine de kilomètres de la ville.

À partir du jeudi, lorsque les combats ont éclaté, ils n'ont pas su, semble-t-il, prendre l'initiative. L'armée a attaqué partout, l'aérodrome,

(1) Sur cette conférence, voir ci-dessus les nos 260 (et note), 275 (et note).

(2) Alors que l'Empereur était en visite officielle au Brésil, un coup d'État s'est produit le 14 décembre : le mouvement de rébellion appuyé par l'armée et la police a annoncé à la radio qu'il avait nommé Premier ministre le ras Michail Imru, cousin germain de l'Empereur.

la radio, le lendemain, le Palais. Les rebelles ont laissé aux unités auxquelles ils avaient confié dès le début la garde des positions-clés le soin de les défendre, sans jamais les renforcer ni contre-attaquer. L'artichaut a été mangé feuille par feuille.

Les rebelles avaient négligé de s'assurer un appui de chars et d'aviation. L'intervention de ces deux armes aux côtés de l'armée a été décisive et a atteint le moral de la Garde impériale.

Ces unités ne se sont pas battues comme on s'y attendait. Sans faire la part trop belle aux scrupules qui ont pu se faire jour dans les rangs de celles-ci, lorsque les cadres et la troupe ont compris qu'ils se battaient contre l'Empereur, il est permis de penser que le sentiment qui, le premier jour, était enfoui sous la satisfaction d'une victoire qui semblait emportée sans coup férir a pu jeter quelque désarroi dans les esprits et encourager au moins certains officiers à chercher à tirer leur épingle du jeu.

Sur le plan politique, les rebelles ne disposaient pas d'une équipe remarquable. Le général Menguestou, le personnage le plus connu de la bande, ne manquait pas de pittoresque. D'un physique très élégant, grand, mince, moustache anglaise, de manières courtoises, dévorant de ses dents éclatantes, dans les grands mariages, de larges tranches de viande crue, il exerçait peut-être davantage de séduction sur les Européens et, dit-on, les Européennes, que sur ses compatriotes qui le trouvaient « un peu trop noir ». Il passait pour bon militaire et avait fait de la Garde impériale un corps d'élite au moins pour la parade et la manœuvre. Au combat, lui-même et sa troupe ont déçu. Il n'a jamais passé pour une « tête politique ». Il y avait en lui du *play-boy* et de l'aventurier. Il a mené l'affaire avec audace mais aussi avec une certaine frivolité. Rien d'un Lénine, ou même d'un Ataturk.

Le cerveau de la rébellion passait pour être son frère, Guerame Neway. Ancien élève de l'Université de Colombia, il y avait sans doute, comme certains de ses compatriotes qui ont étudié en Amérique, glané une certaine mystique de la Révolution et une prévention contre la monarchie qui, par des cheminements qu'ignorent un peu trop les gens du nouveau monde, mènent facilement à des tendances favorables à Moscou. Plusieurs Éthiopiens que j'ai interrogés à son sujet sont formels quant à ses sympathies pour les méthodes communistes. Il n'y a pas lieu d'en conclure qu'il ait été affilié au parti, ou qu'il ait été encouragé ou soutenu par Moscou. Il semble plutôt qu'il ait fait son profit des enseignements et des techniques politiques du communisme, sans pour autant avoir été un agent à proprement parler de la IIIe Internationale. Le point reste en tout cas à éclaircir.

Le troisième des conjurés, dont la personnalité était connue, était le colonel Workeneh. Personnage ambitieux et intrigant, que sa situation à la tête de la Sécurité a certainement facilité dans l'organisation du complot. Selon un familier du Palais, l'Empereur avait en lui une confiance totale. Un témoin d'une des premières conversations échangées par radio entre les chefs loyalistes et l'Empereur m'a rapporté que lors de la

communication qui avait été faite au Souverain de la liste de l'État-major rebelle, le nom de Workeneh avait été l'un de ceux qui avaient paru le surprendre le plus. Il se l'est fait confirmer et l'a répété ensuite plusieurs fois avec étonnement. Si le colonel Workeneh avait le tempérament d'un conspirateur, il ne semble pas qu'il ait eu des idées politiques bien définies ou originales. Sa doctrine se bornait sans doute à une imitation des régimes militaires qui ont pris le pouvoir dans un certain nombre de pays voisins.

Ce qui m'a été dit par M. Goïtom Pedros sur les intentions des rebelles en matière d'institutions est assez clair : il s'agissait d'abolir l'Empire, de créer un gouvernement provisoire et de procéder à une consultation populaire, autrement dit d'établir une junte militaire qui se serait fait ou non, suivant les circonstances, plébisciter par la suite. Le Parlement étant ajourné *sine die.* Le rôle du Prince héritier[1] aurait certainement été de courte durée. Celui du ras Imru aussi.

L'utilisation du premier visait à ne pas heurter trop rapidement de front le sentiment légitimiste, celle du second d'attirer ce qu'on pourrait appeler l'opinion libérale. Mais la manœuvre n'a pas été efficace et peut être comptée au passif des conjurés.

La prise du pouvoir par le Prince n'a trompé personne dans les milieux éclairés. Dans le peuple, elle a agi à contresens. La révolte du fils contre le père a heurté le sentiment familial. « Faire cela à son père, disait une femme du peuple, ce n'est pas poli. » Quant à l'apport représenté par la présence du ras Imru à la tête du gouvernement, on peut dire qu'il a été quasi nul. Il n'aurait pu se concrétiser que si le vieux prince avait parlé à la radio, diffusé une proclamation, fait un geste manifestant son adhésion. Son rôle, ses arrière-pensées restent obscurs. Mais il n'a pas cherché le contact avec le public et la nomination dont il a été l'objet n'a pas vraiment servi les conjurés.

En revanche, certains des thèmes qu'ils ont lancés dans le public ont été choisis : les attaques contre les privilégiés, la corruption, l'argument sous-jacent attribuant la pauvreté du plus grand nombre à l'accaparement de la richesse par quelques-uns, ont porté. La phrase du Prince héritier déclarant qu'il ne serait désormais qu'un Éthiopien comme les autres et qu'il ne toucherait que le salaire qu'on lui attribuerait a fait balle.

Au demeurant, c'est surtout dans les milieux de travailleurs non manuels, parmi les étudiants, les fonctionnaires moyens que les sympathies envers la rébellion se sont manifestées. Le premier jour, elles se sont étendues à une partie du menu peuple. Mais celui-ci s'est retourné pour des raisons que j'expliquerai plus loin, lorsque la lutte s'est engagée et menaçait de s'étendre et de durer. Au total, sur le plan politique comme sur le plan militaire, on relève du côté des conjurés un mélange d'initiatives assez heureuses mais aussi de tentatives inutiles ou mal-

[1] Le 15 décembre, la radio avait annonçé « qu'un changement pacifique est intervenu dans le gouvernement du pays sous la direction du Prince héritier ».

adroites. La rébellion ne l'emportait pas nettement en habilité politique sur ses adversaires.

Du côté du gouvernement, les erreurs qui ont précédé immédiatement le putsch sont évidentes; l'une des plus grandes faiblesses de l'Empereur apparaît aujourd'hui : la gravité des erreurs de jugement qu'il a commises sur les hommes. Des personnalités de son entourage immédiat m'ont assuré que les trois personnes en qui il avait une confiance absolue étaient précisément trois des chefs de la rébellion : le général Menguestou, le colonel Workeneh et le général Tsige Dibbu, qui avait l'autorisation d'entrer à tout moment dans sa chambre à coucher. Bien plus, avant de quitter Addis, l'Empereur avait procédé à des mutations dans l'armée. Il avait décapité la 1re division (seule force susceptible de résister à la Garde) puisqu'il en avait retiré le commandement au général Jacob sans donner aucun poste à ce dernier (alors qu'il lui est resté fidèle et s'est rangé du côté des loyalistes), et sans le remplacer. Il avait nommé au Harrar (1) le général Aman qui, en fait, est resté loyal, mais sur lequel pesaient certains soupçons.

Le coup d'État une fois lancé, sur quelles forces pouvait compter la résistance ? Militairement, je l'ai dit, elle était en état d'infériorité sur place (un bataillon contre quatre), elle pouvait avec le temps recevoir des renforts de province en infanterie et en chars (du dépôt de Nazareth) et espérer l'appui de l'aviation. Tout dépendait en définitive, dans la limite de temps que laissait l'inaction des rebelles, pendant la journée du mercredi 14, de la résolution et de la promptitude des loyalistes.

Beaucoup de choses ont été dites sur l'attitude du général Mered Menguesha, chef d'État-major général, et sur celle du général Assefa Ayene, chef de l'aviation. On a prétendu et on prétend encore qu'ils avaient quelque intelligence avec les conjurés, qu'ils ont négocié avec eux dès le début, qu'à certaines conditions, ils auraient rallié la rébellion. À vrai dire, je n'ai recueilli aucun élément de fait convaincant à l'appui de ces rumeurs.

En revanche, ce qui est certain, c'est :

1. Que les généraux Mered Menguesha, Kebede Gabre, Wakgira et Wolde Sélassié, ont signé le message que le prince Asrat Kassa a demandé à l'ambassadeur d'Angleterre d'envoyer au Souverain. (Le message était en outre signé du prince Asrat Kassa lui-même, du balambaras Mahteme Sélassié Wolde Kirkos et du fitaurari Workeneh Wolde Emmanuel.)

(1) Des troubles avaient éclaté au Harrar au mois d'août. Le conflit aurait débuté par des accrochages entre membres des tribus Issa et Dankali, selon la dépêche de notre consul à Harrar (Diré-Daoua), n° 156 AMB du 26 août, non reproduite. L'attaque du chemin de fer Djibouti-Addis-Abeba le 9 août (Dépêche n° 471/AL du 31 août, non reproduite) ne serait qu'une phase du conflit qui opposait les Somalis en général et les Issas en particulier à l'autorité du gouvernement d'Addis-Abeba. La répression a été sévère, notamment contre les Issas; l'arrière-pensée du gouvernement était, dans l'éventualité du rattachement de la province de l'Ogaden à la Somalie, de repousser les tribus Issa au-delà des régions désertiques de façon à leur interdire les régions fertiles. Des arrestations ont été effectuées, des mutations opérées; un militaire a été nommé à la tête de l'administration du district de Diré-Daoua : le colonel Tessema, qui occupait également les fonctions d'adjoint au général commandant la région militaire du Harrar.

2. Que le général Mered a demandé à l'ambassadeur des U.S.A. d'envoyer de sa part un message à l'Empereur qu'il a également signé.

3. Que lorsque l'ambassadeur des États-Unis s'est entremis entre les deux camps dans la journée du vendredi 16, le général Mered n'a pas agi en homme qui cherche un compromis. D'après ce que m'a dit M. Richards, l'ambassade américaine n'a pas eu le temps de traduire les messages écrits en amharique et qui ont été portés d'un camp à l'autre immédiatement. Mais quelques mots ont été dits de leur contenu par les signataires aux intermédiaires. Les rebelles auraient demandé, soit de prendre contact avec le chef d'État-major général ou un représentant désigné par lui, soit d'adresser un message à l'Empereur, soit d'envoyer à celui-ci un émissaire. Le général Mered aurait fait une réponse qui, au dire de M. Richards, équivalait à exiger une capitulation sans condition.

Il semble donc que le chef d'État-major général ait pris parti dès le début et fermement pour l'Empereur.

Quant au général Assefa Ayene, commandant l'aviation, on s'est demandé pourquoi il n'est pas intervenu plus tôt. (Ses avions n'ont fait leur apparition en effet que le vendredi 16 au matin et n'ont pas du tout participé à la bataille du 15.) Un colonel américain qui a été en contact permanent avec le général Assefa assure que celui-ci était dès le début en faveur des loyalistes, mais qu'il a hésité à employer les forces aériennes dans un combat de rues où elles avaient plus de chance de causer des pertes à la population civile que de porter des coups à l'adversaire. Ce n'est que le second jour, lorsque certaines positions exclusivement occupées par la Garde ont été reconnues, que le commandant de l'aviation a estimé pouvoir attaquer dans des conditions suffisantes de précision, et qu'il a voulu au surplus emporter la décision.

On peut donc admettre que le parti loyaliste a bénéficié sur le plan militaire d'une direction résolue qui a su rapidement concentrer les forces disponibles dont l'aviation et des chars (12) et qui a pris l'initiative dès le jeudi 15. Le général Mered a, dans la journée, conquis deux objectifs essentiels, l'aéroport et la radio. Le vendredi, il a visé au cœur du dispositif en attaquant le Palais où siégeait la junte et s'en est assez rapidement emparé. Techniquement, il a dominé ses adversaires.

Sur le plan politique ou, si l'on préfère, sur celui de la propagande, il a fait appel au loyalisme, mais il n'a utilisé aucun des éléments dont il aurait pu se servir. Alors qu'il bénéficiait de l'appui de l'Église et que l'Abuna Basilios, interné par les rebelles dans sa maison, avait réussi à s'échapper et à rejoindre le quartier général des loyalistes, il n'a provoqué aucune déclaration, aucun geste du chef de l'Église copte. Il n'a tiré aucun parti de la libération du Prince héritier. Il a joué une seule carte : le retour de l'Empereur. Sa propagande s'est contentée de dire : l'Empereur arrive, l'Empereur est en territoire éthiopien, l'Empereur va revenir, l'Empereur revient.

Le retour de l'Empereur était d'ailleurs un des éléments clés du problème. Si, en effet, les slogans rebelles ont eu leur heure de succès le mercredi et le jeudi matin dans toutes les couches sociales, l'ouverture

des hostilités entre les deux partis a amené le gros de la population et notamment les petites gens à placer leur espoir dans le retour du Souverain. Ce sentiment ne m'a pas paru essentiellement basé sur le loyalisme monarchique; mais, aux yeux de la plupart, Hailé Sélassié est apparu comme le garant de la paix publique. Le sentiment du peuple s'adressait plutôt à l'homme qu'au Souverain. Les rebelles eux-mêmes avaient reconnu son importance en évitant d'attaquer de front la personne d'Hailé Sélassié. Le prestige d'homme d'État de l'Empereur a eu pour effet de cristalliser les espoirs de paix, au moment où le déchaînement de la guerre civile ouvrait des perspectives alarmantes. La bataille était certes gagnée sur le plan militaire lorsqu'il est revenu à Addis-Abeba, mais l'événement avait une valeur symbolique telle — tout le monde était si convaincu que son arrivée marquait la fin de l'affaire — que, psychologiquement, la lutte ne pouvait être poursuivie.

Enfin, le calme des provinces a constitué un élément important du succès du parti loyaliste.

De nombreuses spéculations ont cours ici, dans les milieux éthiopiens et étrangers, sur ce que sera l'avenir et ce qu'il doit être. On affecte, dans les milieux officiels, de voir dans le complot une tentative de quelques ambitieux sans doctrine et sans programme original et sans disciples ni sympathisants. La thèse opposée souligne que le sursaut des journées de décembre n'est que la manifestation d'un désir général de changement et de modernisation, qui caractérise notamment les aspirations des Éthiopiens « évolués ».

Pour ma part, je voudrais me borner aux quelques observations suivantes :

1. L'armée est maîtresse de la situation. L'attitude de ses chefs semble bien indiquer qu'ils ont voulu défendre l'ordre existant. Ils peuvent être partisans de réformes, ils peuvent chercher à en imposer; s'ils ont une politique à eux, ils ne paraissent pas vouloir la mener pour le moment en dehors du cadre institutionnel ou contre le Souverain. En d'autres termes, celui-ci peut au moins pour des délais appréciables compter sur l'armée pour maintenir l'ordre public.

2. L'attitude de la masse a révélé une certaine confiance dans l'Empereur et peut-être même un certain attachement envers lui. Les limites dans lesquelles ce sentiment joue peuvent s'esquisser ainsi : il serait difficile de créer du jour au lendemain un mouvement de masse contre l'Empereur, mais cela ne veut pas dire à l'inverse que la masse se soulèverait spontanément pour le défendre.

En cas de guerre civile, un parti loyaliste pourrait, à mon avis, mobiliser des recrues dans les classes populaires sans crainte de nombreuses défections. Il n'est pas certain qu'un parti rebelle ait exactement les mêmes facilités. Il ne me paraît pas douteux que l'Armée s'est battue plus vaillamment que la Garde. Peut-être pourrait-on réduire la réaction des combattants de chacun des partis (je parle des cadres subalternes et de la troupe) à cette formule : les soldats de l'armée n'avaient pas

l'impression que leur attitude pût leur être reprochée; les rebelles éprouvaient le malaise des hors-la-loi.

3. Dans les milieux dits évolués (travailleurs intellectuels, étudiants, fonctionnaires), l'opposition au régime est incontestablement répandue. Ces milieux représentent en nombre peu de choses. Ils n'ont pas pour le moment grande influence sur la masse, qui les considère comme appartenant à la classe privilégiée et qu'ils n'ont guère de moyen d'encadrer ou de noyauter. Ils sont dangereux pour le régime dans la mesure où ils sont à certains leviers de commande, en fait à certain postes de la police et de l'armée.

Mais ils constituent pour l'Empereur le problème le plus difficile. Même en effectuant des réformes, arrivera-t-il à les gagner ? Peut-il les laisser à l'écart ? Peut-il les employer sans introduire le ver dans le fruit ?

4. Sur le fond, l'Empereur prétend que le programme des insurgés ne différait pas du sien. Si l'on en juge par les propres déclarations de ceux-ci, leurs projets de développement de l'économie et de l'éducation n'apportaient rien de nouveau. Ils ne font même pas état de cette fameuse réforme agraire que prônent certains observateurs étrangers. Politiquement, c'est à peine si les rebelles peuvent se targuer de « démocratisation ». Démocrates, ils l'étaient par leur détermination d'abattre les « Grands », mais ils ne l'étaient pas par la désinvolture avec laquelle ils ont traité le Parlement, qui, quoi qu'on puisse en penser, n'en constituait pas moins le cadre dans lequel pouvait se développer un gouvernement d'opinion. Au total, ce que semblait devoir apporter le régime des conjurés, c'était certaines satisfactions au sentiment égalitaire, sans doute un renforcement de l'autorité gouvernementale (le régime impérial est par bien des côtés débonnaire) et une forte teinte de xénophobie.

L'Empereur pourrait reprendre à son compte les thèmes qui ont miroité aux yeux d'une certaine opinion, s'il n'était dans une large mesure prisonnier de son personnage et de son système. Il ne s'est aucunement refusé à réformer et à moderniser, mais il a tenu à maintenir dans leur intégrité le principe et les méthodes de la monarchie traditionnelle, une société hiérarchisée, une notion quasi religieuse de l'autorité du Souverain, une centralisation extrême du pouvoir. Or c'est cela, et non pas ce qu'il fait, qui suscite l'opposition. Peut-il renouveler sa manière, son style, son, vocabulaire de façon à donner l'impression qu'il y a quelque chose de changé ? Il est permis d'en douter et c'est là une autre de ses difficultés, car souvent les choses comptent plus que les mots.

(Afrique-Levant, Éthiopie ET-5-1-sd).

304

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIVERS REPRÉSENTANTS DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 137 [1] *Paris, 29 décembre 1960, 16 h. 20* [2].

Vous voudrez bien trouver ci-après quelques indications sur notre position à l'égard du problème du Congo.

Au cours d'échanges de vues récents à l'échelon des experts avec les Britanniques et les Américains [3], il a été reconnu que l'objectif commun devait être :

— de renforcer la position de M. Kasavubu;

— d'éviter l'installation en Province orientale d'un bastion lumumbiste qui serait soutenu et ravitaillé par l'Égypte et l'Union soviétique [4].

A. Renforcement de la position de M. Kasavubu.

1° Il y aurait intérêt à persuader M. Hammarskjöld d'améliorer la coopération des organes locaux des Nations Unies avec les autorités de Léopoldville [5].

[1] Ce télégramme a été adressé à Accra, Conakry, Lagos, Yaoundé, Lomé, Monrovia, Addis-Abeba, Mogadiscio, Salisbury, Pretoria, Lisbonne.

[2] Ce télégramme, rédigé le 27 décembre, a été expédié le 29.

[3] Sur le sujet, se reporter au compte rendu du 15 décembre de la Direction générale politique sur les entretiens tripartites de Paris des 14 et 15 décembre portant sur l'actualité internationale : relations Est-Ouest, Caraïbes-Cuba, Laos, Afrique, Nations Unies, Congo. Au cours de ces entretiens, les représentants américains ont déclaré que leur gouvernement ne pourrait prendre en charge plus de quarante millions de dollars sur un total de cent à cent cinquante pour les dépenses des Nations Unies au Congo. En ce qui concerne les troupes de l'O.N.U., deux points ont été soulignés : la nécessité de donner un meilleur général que l'actuel commandant aux troupes de l'O.N.U. et le danger de la désagrégation de ces forces, danger qui deviendrait très grave si certains contingents retirés par les gouvernements demeuraient sur place. Le détachement de l'O.N.U.C. à Stanleyville est éthiopien. À cet égard, les indications sur une évolution de la position soudanaise ainsi que le coup d'État d'Addis-Abeba (voir ci-dessus le n° 303) apparaissent inquiétants. Le Soudan commande les approches de la Province orientale. (Pour les entretiens tripartites au niveau des ministres, le 15 décembre, voir ci-dessus le n° 274.)

[4] Le 2 décembre, le colonel Mobutu annonce que ses hommes ont arrêté M. Patrice Lumumba à Luluabourg et qu'ils ramènent le Premier ministre destitué à Léopoldville. Le 4 décembre, M. Bernard Salamu, ancien secrétaire particulier de M. Lumumba, prend le pouvoir dans la Province orientale. Il se décerne le titre de Commissaire du district du Haut-Congo. Il annonce que la Province orientale rompt tous ses liens avec Léopoldville et se prépare à proclamer son indépendance. Dix parlementaires favorables au colonel Mobutu étant détenus à Stanleyville, M. Salamu déclare qu'ils seront jugés conformément à la loi à la condition que le gouvernement central de M. Lumumba soit reconnu comme seul légal. Le 5 décembre, le colonel Mobutu déclare que si l'Égypte et le Soudan apportent leur aide à Lumumba et à Gizenga dans la Province orientale, il coupera les sources du Nil. M. Gizenga, vice-Premier ministre du gouvernement Lumumba, s'est réfugié à Stanleyville lors du coup d'État du colonel Mobutu. Il conseille les extrémistes. Sur la situation à Stanleyville et dans la Province orientale, se reporter à la dépêche de Léopoldville n° 823/AL du 17 décembre, non reproduite, et aux télégrammes de Léopoldville n°s 1332-1338, 1348-1352, respectivement des 21 et 22 décembre, non reproduits.

[5] Bien que le Collège des commissaires ait reçu l'investiture du chef de l'État, les représentants du Secrétaire général à Léopoldville ont constamment contesté sa légalité et ont fréquemment entravé son action.

Notre action auprès du Secrétaire général serait facilitée si M. Kasavubu, en accord avec le colonel Mobutu, clarifiait la situation sur le plan juridique et constitutionnel, en mettant en place un gouvernement composé de ministres sans pour autant convoquer le Parlement.

2° Afin d'affirmer son autorité, M. Kasavubu devrait faire la preuve de sa capacité à rétablir entre les provinces la coopération indispensable, de façon à mesurer au pays l'unité économique sans laquelle il ne saurait être viable.

La réunion d'une table ronde des leaders congolais [1] peut permettre de repousser la convocation du Parlement à une date relativement lointaine. L'intransigeance de M. Tschombé devrait pour cela être fléchie [2]; les États modérés africains paraissent les mieux qualifiés pour agir auprès de lui en ce sens.

3° L'accusation de collusion avec les Belges peut être, pour Kasavubu, une source de faiblesse. L'aide technique belge au Congo, indispensable pour des raisons pratiques évidentes, doit se faire moins voyante.

B. La situation en Province orientale.

Celle-ci s'est aggravée au cours des derniers jours.

Le risque de voir les pays ayant soustrait leurs contingents au commandement de l'O.N.U. mettre ceux-ci à la disposition de M. Gizenga s'est précisé [3]. Toutes mesures doivent être prises pour prévenir cette très grave menace.

1° Le commandement des Nations Unies doit contrôler strictement l'ensemble des contingents placés sous ses ordres, ainsi que les aérodromes de la Province orientale par lesquels les lumumbistes pourraient être ravitaillés en armes.

2° Les contingents retirés au commandement de l'O.N.U. devraient être évacués du Congo avec leur équipement. L'attitude du Soudan et de l'Éthiopie à l'égard des lumumbistes constitue un facteur important. Le Soudan commande les approches de la Province orientale, le détachement de l'O.N.U.C. à Stanleyville est éthiopien.

Notre position diffère de celle des Britanniques et des Américains en ce que nous déplorons que l'action des Nations Unies ait, jusqu'à présent, tendu à entraver l'action du gouvernement congolais et à l'empêcher d'affirmer son autorité.

(1) Les leaders politiques du Congo ex-belge qui ont participé à la réunion des chefs d'État africains d'expression française à Brazzaville (16-19 décembre) annoncent le 20 décembre, au cours d'une conférence de presse tenue dans cette même ville, qu'ils se réuniront le 15 février suivant à Élisabethville pour examiner les problèmes se posant à leur pays. Certains chefs d'État de l'ex-Communauté française seront invités à assister à cette table ronde.

(2) Sur l'attitude de M. Tschombé, voir les télégrammes de Bruxelles n°s 1740-1745 et 1746 du 8 décembre, non reproduits.

(3) Le retrait des contingents guinéens, marocains, égyptiens puis indonésiens des forces de l'O.N.U. affaiblissent ces dernières. Sur la situation ainsi créée, se reporter à une note de la direction d'Afrique-Levant, rédigée par M. Hubert de Limairac, du 14 décembre, sur la situation au Congo (7-14 décembre) et au télégramme de Bruxelles n°s 1764-1769 du 19 décembre : ces deux documents n'ont pas été reproduits.

La politique des Nations Unies au Congo devrait, selon nous, subir un changement fondamental. Il ne saurait être question pour l'Organisation de se maintenir indéfiniment dans un pays indépendant, qu'elle doit au contraire mettre aussi rapidement que possible en mesure d'exercer la plénitude de ses responsabilités.

(Afrique-Levant. Congo belge, CB 5-1.)

305

Note de l'Ambassade de France à Londres
au sujet du Laos

N. *Londres, 29 décembre 1960.*

M. Herter nous a dit à Paris [1] que l'affaire laotienne n'intéressait pas la R.D.V.N., que Moscou s'en occupait seule et que, dès l'occupation du terrain de Vientiane par Phoumi, les Russes « rentreraient les cornes ». La suite des événements a, comme on pouvait le prévoir, démenti l'une et l'autre de ses affirmations.

En fait, la R.D.V.N. ne peut pas se désintéresser de ce qui se passe au Laos. Dès Genève, il a fallu un effort combiné des Anglais, des Russes et des Chinois pour contraindre Pham Van Dong à accepter de dissocier le Laos du Vietnam et du Cambodge, la situation de ces trois pays devant être traitée par trois commissions distinctes. À l'origine, le Pathet Lao n'était autre chose que les valets d'armée laotiens des forces vietminh. Laissés à Phong Saly et Samneua par lesdites forces regagnant le Tonkin, les éléments du Pathet Lao n'ont pu se maintenir et se développer que par l'appui d'Hanoi. Il est clair que le Vietminh ne peut admettre l'installation à ses portes d'un bastion américain venant renforcer Saigon.

Quant aux Russes, ils ne peuvent abandonner le Pathet Lao, parce qu'un aérodrome est tombé aux mains de Phoumi. L'intérêt qu'il portent au Laos est fonction de celui qu'y attache Hanoi. Nous savons qu'au Vietnam Nord, une lutte d'influence très marquée se poursuit entre Russes et Chinois. Les trois accords économiques dont rend compte le télégramme de Moscou n° 5415 [2] en sont une manifestation. Les Russes

[1] Vraisemblablement à l'occasion des entretiens tripartites du 18 décembre dont le compte rendu a été reproduit ci-dessus sous le n° 280 (voir également le n° 281).

[2] Du 25 décembre, non retenu. Le 23 décembre, à l'issue de négociations économiques avaient été conclus : un accord relatif à l'assistance économique et technique apportée par l'U.R.S.S. à la R.D.V.N. pour la réalisation d'un premier plan quinquennal; un accord concernant les livraisons réciproques de marchandises pour la même période 1961-1965; un protocole sur les échanges de marchandises pour 1961.

ne peuvent donc laisser aux Chinois le soin de couvrir le flanc occidental du Tonkin. Ils doivent au contraire affirmer de ce côté une volonté de contrôle qui se manifeste actuellement en tous pays asiatiques voisins de la Chine.

***

Dans quelle mesure Moscou marquera-t-il son soutien ?

Nous savons (Télégramme de Moscou nos 21 à 26 du 24 décembre)(1) que la déclaration des quatre-vingt-un partis communistes considère les guerres locales comme possibles à poursuivre et maintenir sur un plan local. Nous savons aussi (Télégramme de Moscou nos 27 à 32 du 27 décembre)(2) que M. Khrouchtchev, s'adressant à l'ambassadeur d'Angleterre, ne nie pas l'intervention russe en riposte à celle des États-Unis, déclare son propos de maintenir sa ligne actuelle, n'écarte pas la possibilité de troubles au Laos durant six à sept ans et se dit convaincu que ces troubles ne conduiront pas à une guerre générale.

Or, l'U.R.S.S. n'a aucun besoin, pour soutenir effectivement le Pathet Lao et Hanoi, d'intervenir directement sur le plan militaire plus qu'elle ne le fait actuellement. L'intervention directe, si elle se produit, sera le fait d'Hanoi, maintenant l'affaire sur un plan local. Pendant la guerre d'Indochine, les Chinois, s'ils ont soutenu le Vietminh avec l'efficacité que l'on sait, ne se sont jamais montrés en territoire indochinois. Cela n'était pas nécessaire. Un des éléments de la situation présente est que, les forces de Saigon étant absorbées par d'autres tâches, l'armée de Hanoi est la seule qui, dans cette partie du monde, ait une valeur réelle. L'armée thaïlandaise n'a certainement pas la même valeur. Au demeurant, l'allégeance politique de Bangkok apparaît aujourd'hui moins certaine. Moscou est donc en mesure, en assistant Hanoi, de conduire très efficacement, par pays interposé, un conflit régional. Cela laisse la latitude de condamner l'intervention américaine dans une affaire locale,

(1) Il s'agit en fait du télégramme de Moscou nos 5423 à 5428 du 26 décembre, non reproduit. Ce télégramme soulignait l'importance de la déclaration des quatre-vingt et un partis communistes (Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 260, et note) concernant les guerres locales qui marquait, au point de vue doctrinal, une évolution par rapport aux thèses professées naguère par les théoriciens, affirmant qu'une guerre locale ne serait qu'un moyen de déclencher une guerre mondiale. La déclaration des partis communistes affirmait qu'on pouvait lutter efficacement contre les guerres locales et liquider avec succès les foyers de pareilles guerres; elle rejoignait les thèses chinoises sur l'élimination des guerres injustes par les guerres justes. Le télégramme poursuivait que l'on assistait manifestement au Laos à la mise en œuvre de ce principe et que l'attitude soviétique procédait du souci de ne pas laisser la Chine populaire agir seule. Il concluait que les choses se passaient comme si l'U.R.S.S. devait tenir un plus grand compte de l'influence de Pékin au sein du camp socialiste et comme si elle s'inquiétait déjà des visées de la Chine et devait prendre des mesures pour consolider ses propres positions ou garder le contrôle de la progression communiste.

(2) Il s'agit en fait du télégramme de Moscou nos 5438 à 5443 du 27 décembre, non reproduit. Ce télégramme rendait compte d'une audience accordée le 26 par M. Khrouchtchev à l'ambassadeur d'Angleterre. Il y était question notamment du traité allemand et de la question connexe de Berlin-Ouest, du désarmement, du Congo. À propos du Laos, les déclarations de l'homme d'État soviétique sont analysées dans la présente note.

tout en manifestant à l'égard du nouveau président des sentiments favorables propres à prendre effet en d'autres lieux et à propos d'autres sujets.

Il s'agit de savoir quels sont les moyens que Washington peut opposer à cette action. Le soutien logistique, si l'affaire est poussée jusqu'à l'intervention ouverte d'Hanoi et l'internationalisation de l'affaire, ne saurait suffire. La riposte thaïlandaise, à la supposer politiquement possible, serait, en elle-même, insuffisante aussi. Le S.E.A.T.O., nous l'avons toujours su, couvre la seule force américaine. Les Américains en useront-ils ? S'ils ne le font pas, le Laos peut être perdu dans des conditions qui ne passeront pas inaperçues en Asie. S'ils le font, ils prennent la responsabilité de transformer un conflit local en conflit général. M. Dulles a reculé devant ce risque à Genève, alors que les forces françaises étaient en Indochine. M. Rusk ou son président l'assumeront-ils demain, sachant qu'ils seront seuls ? C'est là, semble-t-il, la question essentielle dont M. Herter, à Paris, n'a pas paru mesurer la portée.

*
**

À quoi tend l'action russe ?

À Genève, toutes les parties aux accords avaient accepté la neutralité laotienne dont la présence militaire française, maintenue dans les textes, constituait la garantie. Cette neutralité avait, sur intervention française et contre le vœu de M. Dulles, été préservée à Manille lors de la constitution du S.E.A.T.O. La substitution d'éléments américains aux éléments français a changé la face des choses et provoqué ce que nous voyons.

Les vues russes, d'après la réponse de Moscou à la démarche anglaise (Télégramme de Moscou n° 5365)[1], se sont en conséquence quelque peu écartées des conclusions de Genève. La neutralité ne paraît plus avoir pour les Russes le même sens. Pour tenter de les y ramener, le

[1] Par télégramme n°s 5345 à 5348 du 21 décembre, non retenu, l'ambassadeur de France à Moscou faisait état d'une démarche de son collègue britannique auprès de M. Kouznetsov pour lui exprimer les préoccupations de son gouvernement devant la situation au Laos et son désir de voir se réunir la Commission internationale. Le premier vice-ministre des Affaires étrangères avait répliqué que, aux yeux du gouvernement soviétique, le gouvernement légitime du Laos était celui du prince Souvanna Phouma; il s'était exprimé en termes très durs sur l'intervention « d'un certain État » (les États-Unis) en faveur des rebelles. Le télégramme de Moscou n°s 5365 à 5368 du 23 décembre, également non reproduit, relatait la remise faite sous forme de note de la réponse du gouvernement soviétique à la démarche de l'ambassadeur britannique. Le gouvernement soviétique se prononçait pour une réunion de toutes les puissances ayant participé à la conférence de Genève sur l'Indochine; il acceptait une proposition indienne de réunion de la Commission internationale pour le Laos; il proposait que les coprésidents de la conférence de Genève s'adressent à tous les participants à cette conférence pour leur demander de condamner toute intervention dans les affaires intérieures laotiennes. Il suggérait que les coprésidents invitassent le gouvernement des États-Unis à s'associer à leurs efforts pour normaliser la situation au Laos et, dans ce but, à cesser leur aide aux forces du général Phoumi.

concours réel de Washington serait indispensable. Mais, dès Genève, le gouvernement américain s'était dissocié des arrangements auxquels avaient concouru les autres participants.

***

Quant aux méthodes, celle dont usent les Américains paraît tout à fait condamnable. Elle consiste à se prêter à des conversations à trois au cours desquelles se dégagent des directives communes. Dans l'exécution, les agents américains ne tiennent aucun compte de ces directives. Washington fait alors état des difficultés rencontrées pour provoquer de nouvelles consultations, au cours desquelles nous sommes priés de soutenir une action allant à l'encontre de nos fins.

Cette façon de procéder ne sert évidemment pas nos desseins. Elle a, en fait, pour conséquence, en nous associant à l'étude d'une entreprise que nous n'approuvons point, de nous compromettre dans une mesure non négligeable aux yeux des tiers.

La question pourrait se poser de savoir si, compte tenu de ce qui précède, nous pourrons continuer de nous y prêter.

(CLV 18-23-3-5, Grande-Bretagne.)

306

Conversations du Premier ministre au Vatican

N. Confidentiel. *Paris, 30 décembre 1960.*

Le Premier ministre, qui était accompagné de M. Couve de Murville, a eu dans l'après-midi du samedi 26 novembre un entretien de quarante minutes avec le Pape [1].

La conversation s'est ouverte sur les vœux du général de Gaulle, apportés par M. Debré, à l'occasion du soixante-dix-neuvième anniversaire du saint-père et les remerciements de celui-ci. Puis le saint-père a évoqué quelques souvenirs de politique intérieure française, affirmant avoir toujours suivi l'action du général de Gaulle en faveur de la France.

L'essentiel de l'entretien a ensuite été consacré au Concile, qui paraît être la grande préoccupation de Jean XXIII.

[1] Cette visite avait eu lieu en marge de la visite du Premier ministre français aux dirigeants italiens (voir ci-dessus le n° 232).

Le saint-père a expliqué que c'était là une entreprise qu'il se sentait capable de mener à bien, mais que l'ensemble des cardinaux avait accueillie d'abord avec une grande surprise. L'idée a maintenant fait son chemin, a poursuivi Jean XXIII, qui a exposé en détail le mécanisme de préparation du Concile : questionnaires envoyés à tous les évêques du monde et classement de ces réponses qui dépassent deux mille.

Afin d'éviter que la Curie n'étouffe l'entreprise, dix commissions ont été désignées, composées de personnalités romaines et de personnalités ecclésiastiques extérieures; elles étudient les questions pour voir celles où l'accord est déjà fait, celles où l'accord peut se faire vite, celles enfin qui exigeront des études plus approfondies.

Cet immense travail ne sera sans doute pas achevé avant le mois de juillet de l'année prochaine; c'est alors que sera fixée la date du Concile.

Le Pape a ensuite évoqué, de façon discrète, les rapports de l'Église catholique avec l'orthodoxe et l'anglicane.

Il en est venu à d'autres événements intéressant l'Église : nomination d'un plus grand nombre de cardinaux et notamment de cardinaux d'Asie et d'Afrique; préoccupations dont lui ont fait part récemment les trois évêques d'Algérie venus le voir avec l'archevêque de Rabat et l'archevêque de Carthage; mort récente de Mgr Touzé.

***

Le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères se sont ensuite brièvement entretenus avec Mgr Tardini. Au cours de la conversation, qui fut banale, le secrétaire d'État s'est préoccupé de la diminution du nombre des catholiques en Afrique du Nord, notamment en Tunisie et au Maroc.

(Cabinet du Ministre.)

307

M. Broustra, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 999. *Belgrade, 31 décembre 1960, 14 h.* (1).

(*Reçu :* 19 h. 2.)

Invité à exprimer son opinion sur l'explosion d'une troisième bombe atomique française au Sahara (2), le porte-parole du secrétariat d'État aux Affaires étrangères a déclaré le 29 décembre « qu'en procédant à une nouvelle explosion nucléaire sur le sol africain, la France transgressait et ignorait impitoyablement les intérêts fondamentaux des pays et des peuples de ce continent. Pour toutes ces raisons, la Yougoslavie se joint sans réserve à leurs vives protestations. En ne tenant pas compte de la résolution récemment adoptée au cours de la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies au sujet des explosions nucléaires ni de la position de l'opinion mondiale tout entière, spécialement des peuples et gouvernements africains, la France, a ajouté le porte-parole, a de nouveau violé le moratoire qui a été établi en fait en ce qui concerne les essais d'armes atomiques. Le gouvernement français, qui crée ainsi de nouveaux obstacles aux négociations tendant à la suppression des expériences atomiques et au désarmement, assume une responsabilité extrêmement grande devant l'opinion mondiale. Se référant ensuite aux rapports selon lesquels Israël cherchait à produire une

(1) Voir également les télégrammes n°s 994, 995 et 997, respectivement des 28, 29 et 30 décembre, non retenus, qui rapportent les commentaires de la presse yougoslave sur la troisième explosion atomique française à Reggane, au Sahara, le 27 décembre.

Sur les deux premières explosions atomiques effectuées par la France en février et avril 1960, voir les télégrammes n°s 115 et 238, respectivement des 15 février et 4 avril, dont le premier est reproduit dans *D.D.F.,* 1960-I, n° 70.

(2) La conférence panafricaine de Monrovia (4-8 août 1959) avait voté une motion demandant à la France de ne pas faire éclater de bombe au Sahara. Le Maroc avait, cette même année, proposé de faire inscrire à l'ordre du jour de la session des Nations Unies le problème des expériences nucléaires françaises. La conférence afro-asiatique de Casablanca (7 septembre 1959) avait organisé une journée mondiale contre la bombe française. Lors de la quinzième session annuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies, en décembre 1960, trois résolutions relatives aux armes nucléaires avaient été votées le 19 décembre :

— une résolution irlandaise tendant à « prévenir une plus large diffusion des armes nucléaires » et demandant aux trois puissances atomiques de poursuivre le moratoire des armes nucléaires;

— une résolution présentée par l'Autriche, l'Inde et la Suède demandant aux trois puissances nucléaires de conclure rapidement un accord sur l'arrêt des essais nucléaires et de continuer d'observer le moratoire;

— une résolution présentée par l'Inde et vingt-cinq autres délégations adressant un appel à tous les États pour qu'ils s'abstiennent de procéder à des essais nucléaires.

La France et les États-Unis s'étaient abstenus dans les trois scrutins. Voir également l'*Année politique, 1960,* p. 595-596.

bombe atomique[1], le porte-parole a dit qu'une telle orientation aussi bien que les rapports qui ont été fournis à ce sujet alourdissent l'atmosphère internationale, en général, et au Proche-Orient en particulier. Ceci doit être évité par tous les moyens, a-t-il conclu, car s'il était prouvé que ces rapports étaient fondés, il n'y aurait pas de doute que cela aggraverait une situation déjà tendue dans cette zone et menacerait dangereusement la paix aussi bien localement que dans le monde en général ».

(Collection des télégrammes.)

308

Note de la Direction d'Afrique-Levant (Affaires de la Communauté)

Les États africains d'expression française à la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies[2]

N. *Paris, fin décembre 1960 (?)*

L'admission presque simultanée de seize anciennes colonies africaines[3] en qualité d'États membres de l'organisation des Nations Unies a profondément marqué le cours de la quinzième session de l'Assemblée générale. En raison de cet afflux, l'Afrique s'est trouvée portée, dans le cadre des Nations Unies, au niveau des groupes d'États les plus importants (Afrique 25 voix, Europe occidentale 15, Asie 14 et Amérique latine 20).

Cette promotion a déclenché d'âpres luttes d'influence auprès des nouveaux venus. Elle a orienté les discussions vers certains thèmes dominants (décolonisation, sous-développement). Enfin, elle a contribué à polariser l'attention de l'Assemblée sur les pro-

[1] Sur le problème de la coopération franco-israélienne dans le domaine atomique, voir ci-dessus les n°s 57 (et note), 244 (et note).

[2] Cette note ne porte ni nom d'auteur, ni date. Elle a vraisemblablement dû être rédigée fin décembre 1960, la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'étant interrompue du 20 décembre 1960 au 7 mars 1961.

[3] Les seize anciennes colonies africaines sont les suivantes : la République du Cameroun, la République togolaise, la République malgache, la République du Dahomey, la République du Niger, la République de Haute-Volta, la République de Côte d'Ivoire, la République du Tchad, la République du Congo (Brazzaville), la République gabonaise, la République centrafricaine, la République du Sénégal, la République du Mali; à ces treize ex-colonies françaises, il faut ajouter la République de Somalie, la République du Congo (Léopoldville) et la Fédération du Nigeria. À l'exception des Républiques du Sénégal et du Mali, admises à l'O.N.U. par une résolution adoptée le 28 septembre, et de la Fédération du Nigeria, admise à l'O.N.U. par une résolution du 7 octobre, toutes les autres ex-colonies ont été admises à l'O.N.U. par une résolution du 20 septembre.

blèmes africains. La Mauritanie [1], le « Congo Léopoldville » [2] et l'Algérie [3] ont soulevé plus de passion que le désarmement que chacun, cependant, affectait de considérer comme le problème essentiel de la session.

Treize de ces nouveaux États étaient naguère administrés par la France. Celle-ci avait donc en jeu un intérêt majeur.

Dans quelles conditions les États africains d'expression française ont-ils affronté l'épreuve des Nations Unies ? Comment l'ont-ils franchie ? Quel rôle ont-ils pu jouer ? Et quelles conclusions peut-on tirer de cette expérience pour l'avenir ? Ces différentes questions sont examinées ci-après successivement.

I. Prise de contact [4].

Au cours des premières semaines, le comportement des délégations africaines a été influencé par deux séries de considérations : certaines pressions extérieures d'une part, des facteurs propres aux délégations elles-mêmes, de l'autre.

a. Conscient de sa supériorité numérique, le groupe afro-asiatique a tenté, dès le début, de s'arroger les premiers rôles. Ce groupe se trouvait d'ailleurs puissamment appuyé par le bloc soviétique et renforcé par quelques États prétendument non engagés. Au sein de cette coalition, le Ghana et la Guinée [5], aussitôt rejoints par le Mali [6], déployaient une grande activité, ce qui n'a pas manqué d'impressionner les représentants des nouveaux États africains. En face de ce groupe, les États européens leur ont paru très effacés, l'Amérique latine, à l'exception de Cuba, silencieuse. Les interventions de

[1] Le débat sur la question mauritanienne s'est ouvert devant la Commission politique le 15 novembre. Le Maroc affirmait que la Mauritanie faisant partie intégrante de son territoire, ne pouvait être reconnue comme État souverain par l'O.N.U. Sur le sujet, voir l'*Année politique 1960,* p. 574-575.

[2] La question du Congo (Léopoldville) soulève dès le début du mois de septembre un conflit direct entre le gouvernement soviétique et le secrétaire général des Nations Unies. Le 18 novembre est examiné le rapport favorable à la délégation désignée par M. Kasavubu. Après un long débat, l'Assemblée générale l'a adopté le 22 par 53 voix pour, 24 contre et 19 abstentions. La situation générale au Congo (Léopoldville) est examinée en septembre, octobre, novembre et décembre. Sur cette affaire, voir l'*Année politique 1960,* p. 539-542, 556, 572-574, 589-592.

[3] Vingt-cinq délégations afro-asiatiques sur vingt-neuf ont demandé le 20 juillet l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour. C'est la sixième fois que l'affaire algérienne est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée de l'O.N.U. Le débat sur l'Algérie s'engage à partir du 6 décembre devant la Commission politique.

[4] Sur les premières impressions recueillies, voir un télégramme de New York n°s 2353-2357 du 10 octobre, non reproduit.

[5] Sur le sujet, voir un télégramme de New York n°s 3159-3163 du 18 novembre, non reproduit, soulignant le rôle d'intermédiaire de la Guinée qui dispose de fonds soviétiques et exerce de fortes pressions financières sur les États africains.

[6] Le Mali a eu une position fort voisine de celle du groupe soviétique : se reporter au télégramme de New York n° 2378 du 12 octobre, non reproduit. Pour une appréciation générale de la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, dont la première partie a pris fin le 21 décembre, voir un télégramme de New York n°s 4000-4003 du 21 décembre, non reproduit, analysant l'attitude de deux ex-colonies françaises, le Mali et le Togo.

Khrouchtchev [1], Fidel Castro [2], Nasser [3], Soekarno [4], Sékou Touré [5] et Tito [6] ont frappé les délégations africaines. Le discours du président Eisenhower [7] en revanche leur a semblé manquer de vigueur; celui de M. Macmillan [8] trop subtil.

Quant au milieu des Nations Unies, si nouveau pour eux, on ne saurait dire qu'il les ait véritablement conquis. Les outrances de nombreux orateurs, leur hypocrisie largement étalée, la complexité de la procédure, la lenteur du mécanisme et surtout son absence d'efficacité les ont déçus. D'un autre côté cependant, les délégués des jeunes États ont été sensibles au décor des Nations Unies, comme aux attentions qui leur étaient prodiguées de toutes parts. Ils ont été flattés de se voir placés au même rang que des personnages célèbres. Ils en ont conçu une idée sans doute excessive de leur importance réelle.

L'Union soviétique ne paraît pas avoir cherché à établir aussitôt, avec les représentants africains, un contact direct. Son action a trouvé, pour s'exprimer, des auxiliaires chez les Guinéens, les Ghanéens, les Marocains et, à certains égards, même les Indiens ou les Indonésiens. Néanmoins, en une ou deux occasions, des membres de la délégation soviétique ont remis aux Africains des notes précisant la position de l'U.R.S.S.

Les États-Unis, au contraire, avaient mis en circulation une équipe nombreuse de diplomates francophones, très assidus. La plupart des chefs de délégations africaines ont eu, d'autre part, l'occasion, au cours de la session, de faire, à travers les États-Unis et Porto-Rico, un rapide voyage d'information organisé par le département d'État. Enfin, des efforts ont été faits par des personnalités privées ou des associations américaines pour agrémenter le séjour des délégués. Cette sollicitude n'a cependant pas produit l'effet recherché. Elle n'a pas fait oublier aux intéressés qu'une certaine discrimination existait encore à New York. Tous les représentants en ont fait, à un moment ou à un autre, l'expérience personnelle. L'ambassadeur de la République centrafricaine s'est vu interdire l'entrée d'un restaurant quelques heures après avoir présenté ses lettres de créance au président Eisenhower. Un délégué du Cameroun a été emmené au commissariat de police pour vérification d'identité, tandis que ses compagnons blancs n'étaient pas inquiétés. D'autres exemples pourraient être cités. Quand M. Khrouchtchev a suggéré que soit transféré hors des États-Unis le siège de l'Organisation, tous les délégués africains ont réagi favorablement à cette idée.

Mais les pressions les plus vives et les plus dangereuses sont incontestablement venues de la Guinée, du Mali et du Ghana. Les uns et les autres n'ont cessé de se présenter comme les seuls porte-parole de l'africanisme pur. Les rapports noués naguère

(1) M. Khrouchtchev est intervenu à plusieurs reprises devant l'Assemblée générale des Nations Unies, en particulier le 23 septembre, les 3, 12 et 13 octobre. Sur ces interventions, voir ci-dessus les n°s 147, 155, ainsi qu'un télégramme circulaire de Paris à divers postes diplomatiques du 27 septembre, non reproduit; se reporter aussi à une note n° 051 du 15 octobre, de la direction des Nations Unies et organisations internationales sur l'attitude de M. Khrouchtchev à l'égard des Nations Unies, non reproduite, et à l'*Année politique 1960,* p. 541-542, 554-555.

(2) Sur le discours de M. Fidel Castro, prononcé le 26 septembre, voir un télégramme de New York n° 2073 du 26 septembre, non reproduit.

(3) Le président Nasser dans son discours du 27 septembre défend les thèses soutenues par M. Khrouchtchev et invoque la conférence de Bandoung. Sur ce discours, voir un télégramme de Moscou n° 4007 du 29 septembre, non reproduit, et l'*Année politique 1960,* p. 542.

(4) M. Soekarno, président de la République d'Indonésie, est intervenu le 30 septembre. Sur cette intervention, voir le télégramme de New York n° 2165 du même jour, non reproduit.

(5) Sur l'intervention de M. Sékou Touré le 10 octobre, se reporter au télégramme de New York n° 2329 du même jour, non reproduit.

(6) Sur l'intervention du maréchal Tito le 22 septembre, voir le télégramme de New York n° 2025 du même jour, non reproduit.

(7) Le président Eisenhower est intervenu le premier jour, le 22 septembre, et a proposé un programme d'aide à l'Afrique en cinq points. Sur cette intervention, voir le télégramme de New York n°s 2035-2037 du 22 septembre, non retenu, et la dépêche de Washington ci-dessus reproduite sous le n° 150, et l'*Année politique 1960,* p. 541.

(8) Le discours prononcé le 29 septembre par M. Macmillan a été le plus écouté depuis l'ouverture de la session. Sur ce discours, voir les télégrammes de New York n°s 2140 à 2142, tous deux du 29 septembre, non reproduits, ainsi que l'*Année politique 1960,* p. 542.

dans les écoles et les assemblées, les partis ou les syndicats français, ont rendu particulièrement faciles les contacts entre ce groupe et les représentants des États de la Communauté (1). Quand il a semblé aux Guinéens que leurs anciens compagnons n'étaient pas disposés à se plier à leurs injonctions, leur attitude a changé. Dans tous leurs discours, les représentants de la Guinée et du Mali ont déploré, en prenant le ton du sarcasme ou de la compassion, l'aveuglement de leurs « frères africains, instruments inconscients d'un néo-colonialisme impénitent ». La plupart de nos amis n'ont pas cédé à ces manœuvres d'intimidation. Mais il est bien évident qu'ils ne résisteront à l'érosion que dans la mesure où leur groupe conservera sa cohésion. Il est certain, d'autre part, que la vigilance de leurs censeurs guinéens à leur égard les incitera à ne pas s'exposer inutilement à passer pour des créatures de la France.

b. L'épreuve à laquelle ont été soumis les représentants des États africains d'expression française a été d'autant plus redoutable que les délégations étaient intérieurement peu charpentées.

À l'exception de quelques hommes politiques vite repartis vers leur capitale : M. Djermakoye (Niger), M. Okala (Cameroun), M. Sylvanus Olympio (Togo), M. D. Thiam (Sénégal), les délégations comprenaient surtout des fonctionnaires de bonne qualité, mais peu préparés aux tâches qui les attendaient (2). La Côte d'Ivoire, le Dahomey, le Sénégal et la Haute-Volta avaient cependant rappelé à leur service les agents qui avaient suivi au Département un stage de formation diplomatique.

Divisés entre eux, exposés à maintes pressions, dénués d'expérience, les délégués africains ne pouvaient trouver un appui naturel qu'en la France. Mais là encore, la crainte de passer pour insuffisamment émancipés les retenait de solliciter trop directement notre concours. Les rapports entre ces délégations et la mission française ont, dans les premiers temps, souffert de cette inhibition.

On doit remarquer toutefois que ces divers handicaps n'ont pas eu pour effet de rejeter les délégations vers les positions extrêmes. À l'exception du Mali (qui s'est aussitôt agrégé à la Guinée et au Ghana, ce qui a influencé en plusieurs instances les votes du Sénégal) et du Togo, qui s'est constamment placé en marge du groupe, les représentants africains ont préféré s'en tenir à une attitude de discrétion. Ils se sont gardés d'intervenir prématurément à la tribune (3) et se sont généralement abstenus dans les premiers scrutins.

II. Évolution et rôle du groupe des États africains d'expression française.

La délégation française s'est efforcée de favoriser ce qui pouvait maintenir la cohésion du groupe africain d'expression française. Elle a pris soin de faire connaître à ses amis les raisons de ses votes, mais elle n'a pas tenté de les engager à la suivre en chaque occasion, particulièrement lors des discussions de commission consacrées à des problèmes spécifiquement africains (Commission économique; Commission des territoires non autonomes).

Quatre débats (4) ont contribué à renforcer la cohésion du groupe et à lui donner conscience de ses moyens. Au cours des deux premiers (Congo ex-belge et Mauritanie),

(1) Sur le sujet, voir une note émanant du S.D.E.C.E. (Premier ministre), n° D 1445/N du 29 septembre 1961, intitulée : « Guinée-O.N.U. Rapport de l'ambassadeur de Guinée à l'O.N.U. concernant son opinion sur le comportement des diverses délégations pendant la quinzième session et ses suggestions pour la seizième session ».

(2) *Note du document :* La liste des délégués figure en annexe à la présente note.

(3) Sur les dix-sept États nouvellement admis, seuls les représentants du Congo (Brazzaville), du Mali, du Cameroun et de Chypre sont intervenus, les autres n'ayant prononcé qu'un discours de remerciement lors de l'admission de leur pays.

(4) Sur ces débats, se reporter aux notes rédigées par la direction des Nations Unies et organisations internationales du Ministère n°s 060 (8 novembre), 063 (15 novembre), 066 (22 novembre), 072 (29 novembre), 074 (8 décembre), 077 (14 décembre), 078 (20 décembre), non reproduites, ainsi qu'à des notes du représentant français à New York des 12, 24 novembre, 18 décembre, non retenues, et à la dépêche de New York n° 113/NU du 29 décembre, non reproduite, présentant le bilan de la première partie de la quinzième Assemblée générale des Nations Unies. Voir également l'*Année politique 1960,* p. 539-542, 554-558, 572-577, 588-595.

tous les États africains d'expression française (à l'exception naturellement du Mali et, à un moindre degré, du Togo) se sont placés fermement du côté de la France et ont affronté une partie du groupe afro-asiatique, appuyé par le bloc soviétique. Les deux victoires ainsi remportées à nos côtés ont incontestablement réconforté nos amis. Cependant, s'étant séparées avec éclat des autres membres du groupe afro-asiatique, les délégations africaines ont éprouvé le besoin de composer avec le courant dominant au cours des deux autres débats (décolonisation, Algérie). Ils ont jeté du lest, mais il faut le remarquer, tout en conservant le contact avec la délégation française et en s'efforçant de ne pas s'opposer à elle.

a. Congo ex-belge (novembre 1960).

Il n'y a pas lieu de retracer ici le déroulement de ce débat. Son intérêt tient à la valeur symbolique de cette épreuve où s'opposaient, d'une part, les Occidentaux appuyés par les Africains d'expression française et, d'autre part, la majorité des Afro-Asiatiques menés à la bataille par le bloc soviétique. Ont joué un rôle important dans cette opération le Dahomey, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Congo-Brazzaville, soutenus par les autres États africains francophones.

L'Union soviétique, en compagnie de l'Inde, du Ghana et de la Guinée, croyait pouvoir montrer à l'Afrique le droit chemin. Les voix africaines françaises, en récusant avec constance et fermeté cette prétention, ont largement contribué à entraîner la majorité de l'Assemblée à valider les pouvoirs des représentants de M. Kasavubu. De nombreux observateurs ont été frappés par la cohésion manifestée à cette occasion par ce goupe africain fort d'une dizaine de voix. Celui-ci y a gagné en considération et, par voie indirecte, la délégation française également.

b. Mauritanie (15-27 novembre 1960).

Le débat sur la Mauritanie qui s'est déroulé simultanément en Commission politique a renforcé cette impression et consolidé les avantages acquis. Avec une unanimité impressionnante, chacun des représentants africains d'expression française a pris fait et cause pour la République islamique de Mauritanie et souvent avec une grande vigueur (Haute-Volta, Sénégal, Gabon, Dahomey, en particulier). Les manœuvres du Maroc, ses appels ou ses menaces, n'ont pu entamer la détermination des États de la Communauté. Cette manifestation de solidarité, qui fut assortie de maints témoignages favorables à l'œuvre de la France, a, là encore, pesé de façon non négligeable sur l'issue du débat, qui eût été victorieux sans l'intervention du veto soviétique en Conseil de sécurité le 4 décembre 1960 (1).

Sur l'initiative du Sénégal, les délégations africaines d'expression française décidèrent même de soumettre à l'Assemblée plénière, le 19 décembre, un projet de résolution invitant l'Assemblée à déclarer que la République islamique de Mauritanie devait être admise en qualité de membre des Nations Unies. L'Union soviétique évoqua aussitôt, à ce propos, comme elle l'avait fait en Conseil de sécurité, la question de la Mongolie extérieure. Ce n'est que parce que les dernières heures de la session ne paraissaient pas propices à la réouverture de ce débat que les délégations africaines, en accord avec les observateurs mauritaniens, décidèrent de consentir à reporter en mars 1961 la discussion de leur projet de résolution.

c. Décolonisation (décembre 1960) (2).

Ayant combattu conte les États afro-asiatiques ralliés à l'Union soviétique au cours du débat sur l'installation des délégués de M. Kasavubu, puis contre les États arabes, lors de l'affaire mauritanienne, les États africains d'expression française se sont trouvés dans l'obligation de se placer un peu en retrait quand vint en discussion le problème de la décolonisation. Sans contester les excès du projet de résolution afro-asiatique, ils ne se sentirent pas en mesure d'en demander la modification. Ce texte avait déjà recueilli une trentaine de signatures quand ils furent sollicités de s'y associer, ce qu'ils firent.

(1) Sur le débat mauritanien, voir ci-dessus les pages 636 (note 1), 647 (note 2), 682 (note 1), 712 (note 1).

(2) Sur le débat à l'O.N.U. relatif à la liquidation du colonialisme du 28 novembre au 24 décembre, voir l'*Année politique 1960,* p. 588-589.

Les Soviétiques qui s'étaient laissés distancer par les Afro-Asiatiques ne renoncèrent pas à leur projet. Celui-ci fut néanmoins écarté par l'Assemblée (le Togo et le Tchad votant pour; les autres s'abstenant). Ils reportèrent alors leurs efforts sur le texte afro-asiatique en proposant de le compléter par deux paragraphes d'inspiration démagogique (indépendance complète pour tous les territoires avant le 31 décembre 1961; invitation faite à l'Assemblée de se saisir de nouveau de la question à la seizième session). Ces deux propositions ne réunirent pas de majorité suffisante. La plupart des Africains d'expression française s'abstinrent une nouvelle fois.

On sait que le projet afro-asiatique, auquel s'étaient associés les États africains, fut ensuite adopté sans opposition. La délégation française avait fait connaître à ses amis les raisons pour lesquelles elle serait amenée à s'abstenir.

d. Algérie[1].

Restait le débat sur l'Algérie, épreuve entre toutes la plus délicate. Les délégués africains se trouvèrent partagés entre deux tendances contradictoires. On peut dire que faisant tous confiance au général de Gaulle, ils répugnaient à s'associer à toute proposition de nature à rendre la tâche de celui-ci plus difficile. Mais d'un autre côté, il leur paraissait impossible de ne pas appeler de leurs vœux, pour l'Algérie, une évolution semblable à celle dont leurs États avaient eux-mêmes bénéficié. Ces deux préoccupations ont constamment inspiré leurs propos et leurs initiatives, sans qu'il leur fût possible naturellement d'en opérer la synthèse. Déchirés en leur for intérieur, il leur a semblé que le meilleur service qu'ils pussent rendre à la France fut de mobiliser le plus grand nombre de voix sur un texte différent de celui qu'avait inspiré le F.L.N., dans le secret espoir que ni l'une, ni l'autre des propositions ne recueilleraient finalement la majorité des deux tiers. Si honorables que fussent ces intentions, elles ne pouvaient nous donner satisfaction. Compte tenu du climat entretenu par nos adversaires depuis de longues semaines, en effet, la manœuvre de diversion devait engager ses promoteurs à aller beaucoup plus loin que ne l'eût souhaité la France. En Commission, les délégués africains furent soumis au martèlement d'une soixantaine de discours hostiles à la France, attaques d'autant plus pernicieuses qu'elles ne pouvaient être combattues par le principal intéressé. À l'exception du Dahomey, du Cameroun, de Madagascar, de la Haute-Volta et du Tchad (qui s'abstinrent), les délégués francophones s'opposèrent néanmoins, le 15 décembre, au paragraphe clé du projet de résolution afro-asiatique (organisation d'un référendum par les Nations Unies en Algérie). Tous se regroupèrent dans l'abstention au moment du vote sur l'ensemble.

Entre le vote en Commission et le vote en Assemblée plénière, les États africains d'expression française furent soumis à des pressions extrêmement vives de la part des agents du F.L.N. et de la majorité du groupe afro-asiatique. Le paragraphe 4 du projet de résolution n'ayant pas obtenu la majorité des deux tiers[2], ses auteurs suscitèrent la présentation, par le délégué de Chypre, d'un amendement destiné à rallier, par une apparente modération, les hésitants, notamment les Africains francophones. Cette manœuvre fut sur le point de réussir au cours de la journée du 18 décembre 1960. Le chef de la délégation du Sénégal avait, de son côté, déposé au nom des États de la Communauté un contre-projet d'amendement ne faisant aucune mention de l'intervention des Nations Unies pour la mise en œuvre d'un référendum en Algérie. M. d'Arboussier put penser un moment qu'une synthèse des deux textes était possible. En communication constante avec la délégation française et avec les chefs d'États africains réunis à

[1] Pour des extraits des passages consacrés à l'Algérie dans les interventions de certains pays africains, voir les télégrammes de New York n°s 2330 et 2342 du 10 octobre, 2410 du 13 octobre, non reproduits. Sur les débats qui se sont ouverts le 5 décembre devant la première Commission, le projet de résolution présenté par vingt-trois pays afro-asiatiques, le débat devant l'Assemblée plénière et les votes intervenus le 19 décembre, se référer aux deux notes de la direction des Nations Unies et organisations internationales n°s 078 du 20 décembre et 011 du 1er avril 1961, non reproduites. Se reporter également à l'*Année politique 1960,* p. 592-595 et ci-dessus aux n°s 282 (et notes), 286.

[2] Dans ce scrutin, six États de la Communauté (République centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Niger et Sénégal) ont voté contre, les quatre autres ainsi que le Cameroun se sont abstenus.

Brazzaville [1], il constata, en définitive, que ses collègues et lui-même ne pouvaient ni renoncer à leur texte, ni adopter celui de Chypre. L'Assemblée fut donc invitée à se prononcer successivement sur les deux. Le projet chypriote recueillit 52 voix contre 27 et 17 abstentions. La majorité des deux tiers n'ayant pas été atteinte, il fut écarté. Le même sort advint aux deux paragraphes du contre-projet africain qui n'obtinrent même pas la majorité simple. L'ancien paragraphe 4 ayant été finalement repoussé par 40 voix pour, 40 contre (dont tous les États africains d'expression française, à l'exception naturellement de la Guinée et du Mali) et 16 abstentions, le texte final ainsi amputé fut adopté par 62 voix pour, 8 contre (dont le Cameroun, Tchad, Gabon, Côte d'Ivoire, Madagascar, Haute-Volta) et 27 abstentions.

Pendant tout le débat en Assemblée plénière, les onze États africains observèrent une remarquable discipline qui ne fut mise en défaut qu'au dernier tour de scrutin : vote sur l'ensemble de la résolution réduite à ses trois considérants. À cette occasion, en effet, tandis que la Haute-Volta, le Gabon, Madagascar, la Côte d'Ivoire, le Tchad et le Cameroun persistaient courageusement dans leur opposition, le Sénégal et le Niger s'abstinrent et le Dahomey ainsi que la République centrafricaine votèrent en faveur de la résolution. Cette rupture de front aurait sans doute été évitée si toutes les hypothèses avaient été mieux préparées par les Africains. Certains États furent ébranlés par l'abstention des alliés occidentaux de la France et se jugèrent alors autorisés à reprendre une certaine liberté d'appréciation. L'abstention du Sénégal, qui avait conduit l'opération, valut à celui-ci les reproches de ceux qui avaient cru devoir s'opposer jusqu'au bout au texte afro-asiatique. Il ne semble pas cependant que cet épisode malheureux puisse avoir de sérieuses conséquences.

En ce qui concerne la France, et bien que la proposition des Onze ne fût pas pour elle satisfaisante, l'attitude des États africains a incontestablement contribué à diviser les voix et à faire échec au paragraphe 4 de la résolution (référendum organisé par les Nations Unies). Qu'il suffise d'observer que si les onze États africains, plus le Congo-Léopoldville qui joignit son vote au leur, n'avaient pas été admis aux Nations Unies, l'amendement chypriote au paragraphe 4 aurait été adopté par 47 voix contre 15, soit à une majorité supérieure aux deux tiers.

e. L'analyse des positions prises par les États sur d'autres questions présente moins d'intérêt. Une dernière observation cependant : les débats relatifs à l'élargissement du *Conseil de sécurité* et du *Conseil économique et social* ont été suivis en Commission politique spéciale [2] avec une extrême attention par nos amis africains. Notre attitude les a déçus. Peu sensibles à la complexité du problème, et choqués de constater que la composition de ces deux organes ne faisait pas une place suffisante à l'Afrique, les représentants des États n'ont pas compris que la délégation française ne se montrât pas plus accueillante à l'idée d'une redistribution provisoire des sièges. L'émotion soulevée par la rigueur de notre position, en ce qui concerne le Conseil de sécurité [3], a conduit la délégation française à s'abstenir au moment du vote sur le texte relatif au Conseil économique et social.

III. Position et rôle de chacun des États.

Après avoir évoqué le rôle des États d'expression française en tant que groupe, il convient de dire un mot de chacun des éléments de ce groupe.

a. Le Mali. Dès son admission aux Nations Unies, le Mali s'est dégagé avec éclat de la France pour laquelle ses représentants n'ont eu, tout au long de la session, que des paroles de haine. La délégation malienne, présidée non sans talent par M. Aw, a systématiquement aligné ses positions sur celles de la Guinée et de l'U.R.S.S. Une absence de

[1] Du 15 au 19 décembre. Sur cette conférence, voir ci-dessus p. 765 (note 2), 810 (note 4).

[2] Sur les travaux de la Commission politique spéciale, voir une dépêche de New York n° 1076/NU du 10 décembre, non reproduite. Six membres du Conseil économique et social, dont le mandat venait à expiration (Chili, Chine, Costa Rica, France, Pays-Bas et Soudan) devaient être ou reconduits ou remplacés. Il y avait quatre candidatures afro-asiatiques : l'Éthiopie, l'Irak, la Jordanie et le Ghana. La délégation française inclinait à soutenir l'Éthiopie de préférence au Ghana.

[3] Sur le renouvellement partiel du Conseil, voir l'*Année politique 1960,* p. 596.

quelques semaines de M. Mamadou Aw n'a été suivie d'aucune modification de cette attitude. Plusieurs délégations africaines ont exprimé, dans des conversations privées, leur étonnement d'apprendre que le Mali, en dépit de ce comportement, s'était vu accorder récemment une assistance économique non négligeable.

b. Le Sénégal. Les positions extrêmes adoptées par le Mali ont incontestablement intimidé le Sénégal au début de la session. Le tableau des premiers votes atteste, à cet égard, l'embarras de la délégation sénégalaise. Le Mali ayant pris parti en faveur de la Chine populaire, par exemple, le Sénégal s'est exprimé dans le même sens. Il a fallu attendre les débats relatifs au Congo-Léopoldville et à la Mauritanie et l'arrivée de personnalités de plus grande envergure pour que le Sénégal sorte de sa réserve. M. Thiam, dans l'affaire de Mauritanie, M. Mamadou Dia et M. d'Arboussier dans le débat sur l'Algérie, ont joué des rôles essentiels. Ils se sont imposés par leur talent oratoire, leur sens de la riposte et de la manœuvre, leur maturité politique. Pendant la dernière partie de la session, c'est en fait le Sénégal qui a pris la direction du groupe africain d'expression française.

c. La Côte d'Ivoire. La délégation ivoirienne a témoigné, pendant toute la session, d'un grand équilibre et a joué avec adresse et efficacité un rôle modérateur. Son chef, M. Coulibaly, d'un tempérament discret, mais solide, a entretenu avec la délégation française à tous moments les meilleurs rapports. Il était entouré d'une équipe de bonne qualité. M. Boka, ministre de la Fonction publique, et M. Ekra, député, notamment, représentent des éléments d'une incontestable valeur. La Côte d'Ivoire a servi d'élément pilote au sein du Conseil de l'Entente, son autorité morale s'étendant d'ailleurs au-delà de ce seul groupe.

d. Le Cameroun. De toutes les délégations africaines d'expression française, celle du Cameroun s'est engagée le plus vigoureusement contre la Guinée, le Ghana et contre l'Union soviétique. M. Okala, ministre des Affaires étrangères, a pris la parole à plusieurs reprises sans se laisser impressionner par les attaques dont il était l'objet. Il a pris une part importante, et ses collaborateurs avec lui (M. Owono et M. Oyono, notamment) aux débats relatifs au Congo ex-belge. Le Cameroun a fait très généralement corps avec les États de la Communauté. Il s'est montré très à l'aise dans ses rapports avec la délégation française.

e. Le Togo. L'attitude du Togo a été déconcertante. Sa délégation s'est tenue en marge des États africains d'expression française. Tout en professant dans les conversations privées une nette antipathie à l'égard du communisme et en ne cachant pas les divergences qui l'opposent au Ghana, elle a, plus qu'aucune autre délégation africaine (exception faite du Mali), aligné ses votes sur ceux de l'U.R.S.S. et du Ghana. Il ne semble pas que cette attitude réponde à des initiatives personnelles du chef de la délégation. Notre ambassadeur à Lomé serait peut-être en mesure de déceler les motifs qui ont inspiré le comportement de la délégation togolaise à New York.

f. Madagascar. La délégation malgache aurait été exemplaire si elle n'avait, dans les derniers jours, donné un signe de flottement en s'abstenant sur la résolution afro-asiatique relative à l'Algérie votée par la première Commission. D'une manière générale, néanmoins, M. Rakotomalala s'est présenté en homme modéré et discret, prenant quelque distance vis-à-vis des délégations africaines, sans se dérober cependant à la solidarité née de l'appartenance à la Communauté. Son intervention dans le débat mauritanien a été ferme et habile.

g. Le Gabon. Ne comptant que deux délégués après le départ de M. Anguilé, le Gabon s'est trouvé naturellement en position difficile pour suivre tous les débats. Cependant, voisin de la France en séance, il a pu être constamment informé de nos positions. Il a montré dans ses votes, et par ses discours, que nos préoccupations lui étaient connues.

h. Le Congo. La délégation congolaise s'est essentiellement intéressée à la question du Congo-Léopoldville. L'abbé Fulbert Youlou, venu aux Nations Unies au moment du débat sur l'installation des représentants de M. Kasavubu, et M. Tchichelle, ministre des Affaires étrangères, qui fit à New York deux séjours, ont entraîné avec eux dans ce combat les autres États de la Communauté. Après le départ de ces deux personnalités, la

direction de la délégation a été assumée par M. Dadet, qui n'avait cessé d'entretenir avec la délégation française les relations les plus amicales.

i. Le Dahomey. L'attitude du Dahomey au cours de la session a été influencée par la personnalité complexe du sénateur Pinto. Foncièrement opposé à l'aile extrémiste des États africains (Ghana et Guinée), fidèle aux amitiés nouées en France et avec la France, assez fier de ses titres de parlementaire chevronné, le sénateur Pinto eût aimé, sans doute, jouer plus souvent les premiers rôles. Plusieurs de ses interventions en Assemblée (Congo ex-belge) ou en Commission (Mauritanie) lui ont d'ailleurs permis de se distinguer. Son abstention en Commission lors du vote sur la résolution relative à la question algérienne a surpris. Au nombre des motifs assez obscurs qui l'ont inspiré, peut-être faut-il compter la camaraderie parlementaire qui le lie depuis de longues années à M. Boumendjel.

j. Le Niger. Chef de la délégation pendant les premières semaines, M. Djermakoye a assuré, en tant que président du groupe africain français, une liaison très efficace avec la délégation française. En cours de session, une nouvelle équipe est venue relever la première. Moins avertie que les autres délégations africaines, elle a observé une attitude discrète mais exempte de reproche.

k. La Haute-Volta. Deux jeunes fonctionnaires, M. Guirma et M. Balima, ont dirigé la délégation voltaïque. Doués l'un et l'autre de personnalités vigoureuses, ils ne se sont pas toujours trouvés en complet accord. M. Balima est reparti pour Ouagadougou au milieu de la session. Son collègue, demeuré sus place en qualité de représentant permanent aux Nations Unies, a été formé dans les rangs du syndicalisme chrétien. Homme aux convictions arrêtées, estimant que sa fidélité à la France ne doit pas le détourner des devoirs que crée le panafricanisme, il a exercé sur ses collègues, particulièrement ceux du Tchad, une influence certaine. Après s'être prononcé avec une grande vigueur pour la Mauritanie et contre le Maroc, il s'est nettement rapproché du groupe afro-asiatique au moment du débat sur la question algérienne. Il a cependant fidèlement respecté, au moment du vote en Assemblée plénière, les instructions de la conférence de Brazzaville. Il y aurait intérêt, semble-t-il, à garder le contact avec M. Guirma dont la personnalité devrait être plus complètement analysée.

l. La République centrafricaine. Sa délégation, sans nourrir de dispositions défavorables à notre égard, s'est montrée vulnérable aux influences extérieures. Son chef, M. Gallin Douathe, a demandé cependant à plusieurs reprises que soit mis à sa disposition pendant plusieurs mois à Washington un conseiller français. Il y aurait intérêt à pouvoir lui donner satisfaction.

m. Le Tchad. La délégation tchadienne est, entre toutes, celle avec laquelle le contact a été le plus difficile à maintenir. Son chef, M. Toura Gaba, s'est montré insaisissable et évasif. Mal préparé à ses fonctions de ministre des Affaires étrangères et redoutant de révéler ses lacunes, il s'est tenu constamment à distance. S'isolant lui-même, il n'a été que plus réceptif aux propos de ses conseillers, M. Kriga et M. Aganaye, l'un et l'autre assez réceptifs aux arguments soviétiques.

CONCLUSION

La quinzième session de l'Assemblée générale s'est ajournée jusqu'au 7 mars prochain. Les représentants des États africains d'expression française ont fait pendant trois mois leur apprentissage des Nations Unies. Quelles conclusions peut-on en tirer pour le présent et pour l'avenir ?[1]

1° Relativement divisés à leur arrivée à New York, sans expérience, sollicités par les uns ou menacés par d'autres, les délégués africains d'expression française ont cependant

[1] Sur les problèmes intéressant les pays africains de la Communauté, se reporter à une note de M. Marcel Beaux, administrateur en chef de la France d'outre-mer, du 29 novembre, établie à l'issue d'un séjour à New York du 20 septembre au 5 novembre, et qui ne portait que sur les événements qui s'étaient produits à l'O.N.U. au cours de ce laps de temps. Elle n'a pas été reproduite.

assez bien supporté l'épreuve. Ils ne sont sortis de l'expectative que lorsque l'occasion s'est présentée pour eux de s'affirmer collectivement. Ils l'ont fait avec succès, à plusieurs reprises. L'Assemblée a pris désormais conscience de l'existence d'un groupe africain relativement nombreux et non inféodé à l'aile extrémiste du groupe afro-asiatique. Il est heureux, à cet égard, que les États de la Communauté aient été admis simultanément aux Nations Unies et l'on peut regretter que le cas de la Mauritanie ait été traité séparément. Arrivés en groupe, les États ont pu résister plus aisément à la contamination. Leurs délégués se sont d'ailleurs organisés et ont tenu chaque jour une réunion de travail placée sous la présidence tournante de l'un d'entre eux.

2° La délégation française a tout fait pour encourager cette évolution. Il lui a fallu agir avec une suffisante discrétion, principalement par des contacts personnels et quotidiens avec les principaux délégués africains. Il est apparu, au cours de cette session, qu'il était encore trop tôt pour provoquer des réunions communes régulières avec la délégation française, à l'image de celles que tiennent (mais avec un succès très variable) les éléments du Commonwealth. Il convient sur ce point de réserver l'avenir. Les circonstances pourraient être plus favorables l'an prochain.

3° La cohésion et l'indépendance d'esprit des onze États africains d'expression française ont eu pour effet de provoquer, au sein du groupe afro-asiatique, trois lignes de fracture : entre États africains et États asiatiques, entre États négro-africains et États arabes, enfin à l'intérieur même du groupe des États négro-africains. On ne saurait considérer cette situation comme définitive. Elle n'en a pas moins considérablement compromis, en fin de session, les prétentions à l'hégémonie qu'avait émises, à l'ouverture de l'Assemblée, le groupe afro-asiatique.

4° L'attitude des États africains et malgache récemment admis aux Nations Unies vis-à-vis de la France a été, à la seule exception du Mali, d'une correction qui mérite d'être notée. L'embarras et l'inhibition des premières semaines se sont estompés après les succès remportés aux côtés de la France dans l'affaire du Congo-Léopoldville et celle de la Mauritanie. C'est donc dans des dispositions d'esprit favorables que les délégations africaines ont affronté l'épreuve du débat algérien. Il est remarquable que celle-ci n'ait pas sensiblement altéré les relations établies en cours de session entre les représentants africains et la délégation française. L'Occident, et la France en particulier, ont donc reçu en diverses occasions un renfort appréciable. Il y a là un facteur dont il convient de tenir compte pour l'avenir. Il nous créé le devoir de prendre en sérieuse considération les préoccupations des États africains à l'égard de plusieurs questions qui ont retenu leur attention. Dans cet esprit, un effort devrait être tenté d'ores et déjà pour trouver une solution satisfaisante :

— à la question de l'admission de la Mauritanie;

— à la question de la représentation de l'Afrique au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social.

5° Le groupe des États africains d'expression française représente donc actuellement à l'Assemblée un élément modéré, assez jaloux de son autonomie, mais plus orienté vers l'Occident que vers l'Est. Cela dit, il convient de ne pas sous-estimer les impressions créées sur nos amis par les démonstrations vigoureuses d'un Khrouchtchev ou d'un Fidel Castro. L'Occident devra réagir plus qu'il ne l'a fait jusqu'ici s'il ne veut pas passer aux yeux des jeunes délégations africaines pour condamné à plus ou moins brève échéance. La plupart des délégués n'ont pas caché aux membres de la mission française que les régimes qu'ils représentent ne survivraient que si des progrès spectaculaires, dans les domaines économique et social, étaient accomplis avec l'aide de l'Occident au cours des quatre ou cinq prochaines années.

6° On peut dire que les délégations africaines, dans l'ensemble, ont conservé, à l'égard de l'organisation des Nations Unies et des courants qui s'y exercent, un jugement nuancé et réservé.

7° Les délégations africaines comprenaient de bons éléments. Jeunes en général mais suffisamment mûrs et soucieux de se montrer à la hauteur de leur tâche, ils ont fait bonne figure. Mais leur manquaient des chefs ayant une suffisante stature politique. Il serait souhaitable d'encourager les gouvernements à placer, l'an prochain, à la tête de

leur délégation, des personnalités politiques expérimentées et de leur conseiller de spécialiser leur personnel dans l'étude des questions traitées par les grandes Commissions.

8° Les dispositions prises pour aider ces délégations dans leurs premiers pas se sont révélées opportunes [1]. Elles devraient être maintenues lors de la prochaine session, sous réserve de quelques ajustements motivés par l'expérience.

(Afrique-Levant, AFR 7-1, O.N.U.)

[1] Sur le sujet, voir une note du 28 juillet, émanant de la présidence de la Communauté, à l'attention du secrétaire général du Département, non reproduite.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES [1]

(Les numéros renvoient aux pages du volume)

A

ABBAS (Ferhat), « Premier ministre » du GPRA, 6 et 7, 9, 13 et 14, 16, 20, 22 et 23, 25 et 26, 28, 33, 73 et 74, 93, 413, 419, 422 et 423, 500, 502 à 504, 507 à 510, 569 et 570, 573, 576, 582, 624, 782, 817.

ABD EL RAHMAN (Tonku), Premier ministre de Malaisie, 599.

ABDOH (Dr Djalal), commissaire des Nations Unies au Cameroun, 802.

ABHAY (Kou), ancien président du Conseil laotien, 288.

ABOUKHATER, ambassadeur du Liban en Égypte, 614.

ABS (Dr Hermann), banquier allemand, conseiller du chancelier Adenauer, 663.

ACHESON (Dean), ancien secrétaire d'État américain (présidence Truman), 166.

ACHILES (Theodor Carter), adjoint spécial du secrétaire d'État américain, 390.

ADENAUER (Dr Konrad), chancelier de la RFA, 71, 121 à 123, 162 à 165, 168 à 172, 174, 177 à 181, 192, 245 à 247, 258, 291, 297, 362, 370, 389, 418, 426, 451, 467, 470 à 472, 474 et 475, 478, 480 à 486, 491 à 493, 529, 535, 537, 551, 590, 597 et 598, 607 à 609, 627, 630, 640, 662 et 663, 665, 702, 724 et 725.

AFCHAR, sous-secrétaire d'État permanent aux Affaires étrangères iranien, 767.

AGANAYE, conseiller du ministre tchadien des Affaires étrangères, membre de la délégation de son pays aux Nations Unies, 841.

AHIDJO (Ahmadou), Premier ministre camerounais, 354, 357, 521, 802, 811.

ALAOUI (Moulay Ahmed Al), ministre marocain de l'Information, 646, 658.

ALEXANDER (général), chef britannique de l'armée ghanéenne, 88, 113.

ALIOUNE (Drame), ministre guinéen des Finances, 9.

ALLARDT (Dr Helmut), directeur de la division des pays d'outre-mer à la CEE, 267.

ALLISON (John Moore), ambassadeur des Etats-Unis à Prague, 2.

ALPHA (Diallo), secrétaire général des Affaires étrangères guinéen, 9.

ALPHAND (Hervé), ambassadeur de France à Washington, 89 et 90, 153, 196, 241, 296, 343, 367, 385, 390, 415, 426, 586, 626, 648, 683, 743, 787.

AMAN (général), commandant éthiopien de la région militaire du Harrar, 821.

[1] Le ministre des Affaires étrangères (M. Couve de Murville), signataire ou destinataire de (presque) toute la correspondance, n'est mentionné que dans les cas où il est cité nommément dans un document.

AMANRICH (Gérard), conseiller technique pour les questions diplomatiques au Cabinet du Premier ministre, 467.
AMER (Hakim), vice-président de la RAU, 614.
AMMAN (amiral), commandant de la base de Bizerte, 543.
AMREHN (Franz), maire de Berlin-Ouest, 278.
ANDERSON (colonel), chef d'une mission d'experts militaires américains envoyée en 1959 en Tunisie et au Maroc, 741 et 742.
ANGUILÉ, délégué du Gabon à l'Assemblée générale des Nations Unies, 840.
ANSARI (Massoud), ambassadeur d'Iran à Moscou, 611 et 612.
AOUAD (Mohammed), ministre de la Défense nationale marocaine dans le cabinet Ibrahim, 505.
AOUEINI (Hadj Hussein), ancien ministre libanais des Affaires étrangères, 36.
ARBOUSSIER (Gabriel d'), ministre de la Justice du Sénégal, délégué de son pays aux Nations Unies, 765, 838, 840.
ARNAUD (Claude), premier conseiller à l'ambassade de France à Belgrade, 47.
ASRAT KASSA (prince), personnalité éthiopienne, 821.
ASSALÉ (Charles), Premier ministre du Cameroun, 270.
ASSEFA AYENE (général), commandant de l'aviation éthiopienne, 821 et 822.
ASTIER DE LA VIGERIE (Emmanuel d'), vice-président du Conseil mondial de la paix, 723.
ATATURK (Mustapha Kemal, dit), créateur de la Turquie moderne, 375, 378, 819.
AVEROFF (Evangelos), ministre grec des Affaires étrangères, 63, 74, 557, 789 et 790.
AW (Mamadou), chef de la délégation malienne aux Nations Unies, 430, 840.

B

BACH, conseiller diplomatique ouest-allemand, 164.
BAGRAMIAN (maréchal), chef militaire soviétique, 570.
BAKARY (Djibo), opposant nigérien, 229.
BALAFREJ (Ahmed), ancien président du Conseil marocain, chargé d'une mission en Europe par le Roi, 585 et 586.
BALÉWA (Alhaji Sir Abubakar Tafawa), Premier ministre de la Nigéria, 357, 494, 661 et 662.
BALIMA, délégué de la Haute-Volta aux Nations Unies, 841.
BANDA (Dr Hastings Kamuzu), personnalité politique de la Fédération Rhodésie-Nyassaland, 83.
BARADUC (Pierre), directeur des services d'Information et de Presse au Département, 467.
BARCLAY (sir Roderick), sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, conseiller pour les questions économiques, 370, 443, 450, 452 et 453, 700.
BARISITCH, directeur politique au ministère yougoslave des Affaires étrangères, 47 à 49.
BARNES, chef de la délégation libérienne aux Nations Unies, 130.
BASILIOS (Abuna), personnalité religieuse éthiopienne, 822.
BATISTA (colonel Fulgencio), dictateur cubain de 1954 à janvier 1959, 106, 198.
BAUMGARTNER (Wilfrid), ministre des Finances et des Affaires économiques, 346, 417, 499.
BAYAR (Celal), ancien président de la République turque (jusqu'en mai 1960), 396, 483.

BAZINGA (Apolinaire), ministre de l'Information du Congo-Brazzaville, 263.

BEAUFRE (général André), représentant de la France au groupe permanent de l'OTAN à Washington, 294.

BEAULIEUX (Amédée), premier conseiller, chargé d'affaires de France à Taipeh, 149.

BEAUMARCHAIS (Jacques Delarüe Caron de), directeur adjoint au Cabinet du Ministre, 390, 443, 458, 467, 743.

BEAUVERGER (Edmond Petit de), ambassadeur de France à La Haye, 23.

BEAUX (Marcel), administrateur en chef de la France d'outre-mer, 520, 841.

BEKKAÏ (Si Ould Embarek), ministre marocain de l'Intérieur, 497 et 498.

BELLO (Alhaji Ahmadu), Premier ministre du gouvernement régional du Nord-Nigeria, 151, 374.

BEN BARKA (Mehdi), ancien président de l'Assemblée nationale marocaine, l'un des leaders de l'Istiqlal autonome, réfugié en France, 426.

BEN BELLA (Ahmed), « vice-Premier ministre » du GPRA, 7, 13, 15 et 16, 21 à 23, 26 à 29, 31, 519.

BEN GOURION (David), Premier ministre et ministre de la Défense israélien, 35, 38, 183, 584, 613, 674.

BENHIMA (Ahmed Taïbi), secrétaire général du ministère marocain des Affaires étrangères, 232, 497, 504, 558 à 561, 565, 646 et 647, 735 et 736, 740.

BENJELLOUN (Abdelkrim), ministre marocain de l'Éducation, chargé de l'intérim des Affaires étrangères, 497 et 498, 505, 558, 580 et 581, 645 et 646.

BEN KHEDDA (Youssef), ancien « ministre » des Affaires sociales du GPRA, 124, 424, 501, 709 à 711.

BEN OTHMAN (Mohammed), Premier ministre libyen, 705 et 706.

BEN TOBBAL (Lakhdar), « ministre » de l'Intérieur du GPRA, 510.

BEN YAHIA (Mohammed), avocat, directeur du cabinet de F. Abbas, représente le GPRA aux entretiens de Melun (25-29 juin), 13, 32 à 35, 510.

BEN YOUSSEF (Mohammed) : *voir* MOHAMMED V (S.M. Sidi Mohammed ben Youssef).

BEN YOUSSEF (Salah), ancien secrétaire général du Néo-Destour, adversaire de Bourguiba, 626.

BÉRARD (Armand), chef de la mission permanente de la France auprès de l'organisation des Nations Unies, 78, 86, 119, 130 et 131, 136, 200 et 201, 219, 231, 236, 247, 360, 402, 430, 438, 489, 494, 513, 575, 601, 614, 634, 661, 730, 764, 772.

BÉRENGUER (l'abbé), sympathisant du FLN, 710.

BERGER (Gaston), directeur de l'Enseignement supérieur, 691.

BERLIET, constructeur français, 346.

BETANCOURT (Romulo), président de la République du Venezuela, 461, 710.

BEYEN (Jehan Willem), ambassadeur des Pays-Bas à Paris, 261.

BINOCHE (Jean), ambassadeur de France à Oslo, 592.

BIZRI, directeur général des Affaires hydroélectriques du Liban, 37.

BLACK (Eugène), banquier américain, président de la BIRD, 91, 628.

BLANKENHORN (Herbert), ambassadeur de la RFA à Paris, 164, 371 et 372, 468, 529 et 530.

BLESSING (Karl), président de la Bundesbank, 724.

BOHLEN (Charles Eustis), adjoint spécial du secrétaire d'État américain, 575.

BOISLAMBERT (Claude Hettier de), haut représentant de la France près la République du Sénégal, 239.

BOISSEL, membre de la mission culturelle française au Caire, 306.

BOISSÉSON (Robert Barbara de Labelotterie de), ambassadeur de France à Beyrouth, 35 et 36, 251, 613, 650, 786.

BOISSIER PALUN (Léon), président de la Commission de législation du Sénat de la Communauté, président de la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée législative du Sénégal, 230.

BOKA (Ernest), ministre ivoirien de la Fonction publique, 230, 840.

BOLAND (Frederick Henry), représentant permanent de l'Irlande aux Nations Unies, président de l'Assemblée en 1960, 490.

BOMBOKO (Justin), ministre des Affaires étrangères du Congo-Léopoldville, 59, 393.

BOOTHBY (Evelyn Basil), chef du département d'Afrique au Foreign Office, 743.

BORISOV, chef d'une mission commerciale soviétique à Bonn, 598.

BOUABID (Abderrahim), ancien vice-Premier ministre et ministre des Affaires économiques marocain, 713.

BOUCETTA (Omar), ministre marocain de la Fonction publique, 658.

BOUDIENNY (maréchal Semyon Mikhaïlovitch), chef militaire soviétique, 570.

BOUMEDIENNE (colonel Houari), chef d'État-major du FLN, 419.

BOUMENDJEL (Ahmed), chef du bureau de la Propagande du FLN, émissaire du GPRA aux entretiens de Melun, 7, 13 et 14, 16 à 18, 21 à 35, 211, 510, 841.

BOUN OUM (prince) : *voir* CHAMPASSAK (prince Boun Oum na).

BOURDEILLETTE (Jean), ambassadeur de France à Tel-Aviv, 711.

BOURGEAUD, haut fonctionnaire des DOM-TOM, 82.

BOURGUIBA (Habib), président de la République de Tunisie, 5, 17, 94 et 95, 125, 211, 303, 324 et 325, 387 et 388, 420 à 422, 424 et 425, 460, 463, 500, 503, 505, 508, 510 et 511, 542, 567 et 568, 577, 583, 602, 622 à 626, 646, 661 et 662, 728 et 729, 738 et 739, 782 et 783.

BOURGUIBA JUNIOR (Habib), ambassadeur de Tunisie à Paris, fils du précédent, 325, 388.

BOUSQUET (Raymond), ambassadeur de France à Bruxelles, 93, 253, 270, 312, 381, 651.

BOUSSOUF (Abdel Hafid), « ministre » des Liaisons et armements du GPRA, 124, 126, 419, 422, 426, 501, 505, 657.

BOWIE (Robert Richardson), directeur du Centre d'Affaires internationales à Harvard, 628.

BOWLES (Chester), représentant du président-élu Kennedy, 241 à 244, 429, 626 à 628.

BRANDT (Willy), maire-régnant de Berlin-Ouest, 246.

BREJNEV (Leonid Ilitch), président du Praesidium du Soviet suprême de l'URSS, 102.

BRENT (Joseph L.), chef de la mission de l'ICA au Maroc, 527 et 528.

BRENTANO (Dr Heinrich von), ministre des Affaires étrangères de RFA, 177, 247, 310, 368, 380, 467, 473, 475 et 476, 481, 484, 486, 493, 535 à 537, 551 et 552, 554 à 557, 595 à 598, 600, 752.

BROUSTRA (Vincent), ambassadeur de France à Belgrade, 103, 774, 832.

BROWN (Winthrop Gilman), ambassadeur des États-Unis à Vientiane, 648, 683.

BRUCE (David), ancien ambassadeur des États-Unis à Bonn, 166, 628.

BRUCKER (Wilber M.), secrétaire d'État américain à l'Armée, 39, 123, 135, 158, 257, 296.

BRUNET (Jacques), gouverneur de la Banque de France, 9.

BRUNET (Jean-Pierre), conseiller des Affaires étrangères, à l'Administration centrale du Département (Affaires économiques), 291, 389, 531.

BUNCHE (Dr Ralph J.), adjoint du secrétaire général de l'ONU, 59, 87, 112, 114, 117 et 118, 200, 206.

BURGESS (W. Randolph), représentant permanent des États-Unis avec rang d'ambassadeur près l'OTAN et l'OECE, 750 et 751.

BURIN DES ROZIERS (Étienne), ambassadeur de France à Varsovie, 300, 561, 564.

BURNS (général Eedson Louis Millard), conseiller du gouvernement canadien pour le désarmement, 12.

C

CACCIA (sir Harold), ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington, 369, 390.

CAHILL (John J.), représentant le Commonwealth Relations Office britanique, 82.

CAO JIN, ambassadeur de la Chine populaire à Prague, 3.

CARAMANLIS (Constantin), Premier ministre et ministre de la Défense nationale grec, 63 à 72, 74 à 77, 277, 484.

CARBONNEL (Eric de), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, 206, 309, 443, 450, 743.

CARDIN (Arthur), député libéral, ancien ministre canadien, 807.

CARLI (Guido), ancien ministre italien du Commerce extérieur, 702.

CARSTENS (Dr Karl), secrétaire d'État à l'Auswärtiges Amt, 116, 369 à 373, 380 et 381, 720 et 721.

CASTRO RUZ (Dr Fidel), chef du gouvernement cubain, 61, 63, 106, 198, 213, 424, 546, 599, 619, 692, 695, 699, 835, 842.

CASTRO RUZ (maj. Raul), frère du précédent, ministre des forces armées révolutionnaires cubaines, 692.

CAVALETTI (Francesco, marquis de Oliveto Sabino), délégué de l'Italie à la Conférence de Genève sur le désarmement et aux Nations Unies, 12.

CERNEJ (Dr Darko), ambassadeur de Yougoslavie à Paris, 48 et 49.

CHABAN-DELMAS (Jacques), président de l'Assemblée nationale, ancien ministre de la Défense nationale, 156.

CHADWICK (Austin Ralph), représentant du Commonwealth Relations Office britannique, 800.

CHALLE (général Maurice), commandant en chef Centre-Europe à l'OTAN depuis le 31 mars, 380, 469, 476, 478.

CHAMANT (Jean), député de l'Yonne, vice-président de l'Assemblée nationale, 407.

CHAMBON (Albert), délégué général *ad interim* de France à Hanoi, 184, 437, 770.

CHAMPASSAK (prince Boun Oum na), prince laotien dissident; devenu chef du gouvernement laotien le 13 décembre, 385, 746, 760 à 763, 770 à 772, 788.

CHAMPENOIS, ministre plénipotentiaire, directeur d'Europe au ministère belge des Affaires étrangères, 312.

CHARBONNIÈRE (Guy de Girard de), ambassadeur de France à Athènes, 74, 789.

CHARLES-ROUX (François), premier conseiller à l'ambassade de France à Rabat, 497, 505.

CHARPENTIER (Pierre), ambassadeur de France à Léopoldville, 130, 316, 396.

CHASE (général), chef du MAAG au Cambodge, 54.

CHAUVEL (Jean), ambassadeur de France à Londres, 443, 450, 515, 533, 589, 699, 743, 775.

CHÉHAB (général Fouad), président de la République libanaise, 36, 96 et 97, 251 et 252.

CHEN YI (maréchal), membre du Conseil d'État, vice-Premier ministre de la République populaire de Chine, 503.
CHERIF (Me Mahmoud), avocat de Ben Bella, 21, 124.
CHOU EN-LAI, Premier ministre de Chine populaire, 54, 500, 502, 510, 569.
CHURCHILL (Winston), ancien Premier ministre britannique, 589.
CITROËN, constructeur français, 48.
CLAIR (René), cinéaste français, 723.
CLAPPIER (Bernard), inspecteur des Finances, directeur des Relations économiques extérieures au ministère des Finances et des Affaires économiques, 415.
CLÉMENT (Jean), secrétaire des Affaires étrangères, à l'administration centrale (Organisations internationales), 439, 797.
CLERGERIE, membre de la Mission française au Caire, 217 à 219, 306.
COCO (Hospice), ministre togolais de l'Intérieur et du Commerce, 267 et 268.
CONTAMINE (Claude), chargé de mission au Cabinet du Premier ministre, 467.
COSTE-FLORET (Paul), député MRP, 537.
COULIBALY, chef de la délégation ivoirienne à l'Assemblée générale des Nations Unies, 430 et 431, 614, 840.
COURCEL (Geoffroy Chodron de), secrétaire général de la présidence de la République, 74, 312.
COUVE DE MURVILLE (Maurice), ministre des Affaires étrangères, 1 et 2, 57, 74, 77, 105, 107, 110 à 112, 114 et 115, 178, 183, 189 à 193, 204 à 206, 227, 254, 276 et 277, 312, 330, 333 et 334, 364, 367 à 373, 390 à 396, 443 à 453, 457 à 462, 467, 474 et 475, 480 et 481, 484 à 486, 492, 515, 535, 549 à 552, 555 à 557, 575, 596, 630 et 631, 642 à 645, 674 et 675, 720, 743 à 747, 752, 760 à 762, 830.
CROSS (William), directeur de l'Office des changes guinéen, 9.

D

DADET, chef de la délégation du Congo-Brazzaville à l'Assemblée générale des Nations Unies, 841.
DAHLAB (Saad), ancien directeur de l'Information du GPRA, devenu en 1960 secrétaire général du « ministère » des Affaires étrangères dudit GPRA, 124.
DALLIER (Louis), deuxième conseiller à l'ambassade de France à Tel-Aviv, 263.
DAOUK (Ahmed), président d'un cabinet de transition libanais, 36 et 37.
DAVIS (Dr Richard H.), directeur des Affaires européennes au ministère canadien des Affaires extérieures, 317 et 318.
DAYAL (Rayeshwai), Indien, représentant de l'ONU au Congo ex-belge, 554, 635 et 636, 745.
DEAN (sir Patrick), sous-secrétaire d'État suppléant au Foreign Office, 296.
DEBRÉ (Michel), Premier ministre, 13, 18 à 20, 24, 56, 63 à 68, 74, 77, 134, 155, 162 à 166, 179, 181, 183, 260, 272, 303, 312 et 313, 315, 363, 442 et 443, 450, 453 à 455, 467, 472, 476, 479 et 480, 483 à 485, 491 et 492, 515, 520, 536 et 537, 562, 640 à 645, 737, 756, 830.
DECŒUR (capitaine), officier français, envoyé en mission pour obtenir la soumission de Borgou (Nigeria) en 1894, mais échoue, 152.
DEJEAN (Maurice), ambassadeur de France à Moscou, 1, 40 et 41, 102, 132, 179, 209, 214, 216, 221, 223, 273, 279, 397, 399, 410, 489, 523 et 524, 562, 569, 572, 606, 610 et 611, 660, 680, 714, 716, 723, 749, 814, 816.
DEJEAN DE LA BÂTIE (Bernard), secrétaire des Affaires étrangères, à l'administration centrale (Affaires économiques), 666.

DELACAMPAGNE, haut fonctionnaire de la direction des Affaires générales au secrétariat d'État aux relations avec les États de la Communauté, 797.

DELACOMBE (sir Rohan), général britannique, commandant les forces britanniques à Berlin, 278.

DELAHAYE (Yves), conseiller des Affaires étrangères, à l'administration centrale (Affaires économiques), 50, 53, 97, 571.

DENISE (Auguste), ministre d'État ivoirien, 230.

DENNERY (Etienne), ambassadeur de France à Berne, 155, 217, 305.

DEVERNOIS (Guy), administrateur de la France d'outre-mer, chargé de mission au secrétariat général de la Communauté, 82, 797, 801.

DIA (Mamadou), président du Conseil sénégalais, vice-président du gouvernement fédéral du Mali, 228, 238 et 239, 249, 315, 568, 602 et 603, 840.

DIEFENBAKER (Rt. Hon. John G.), Premier ministre canadien, 318 et 319, 351.

DIEM : *voir* NGO DINH DIEM.

DILLON (C. Douglas), sous-secrétaire d'État américain, chargé des Affaires économiques, 103 et 104, 168, 415, 417, 556, 628 à 631, 667.

DIORI (Hamani), président du gouvernement du Niger, président du Conseil de l'Entente, 357.

DIXON (sir Pierson John), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris depuis octobre, 743.

DJERMAKOYE, homme politique nigérien, chef de la délégation de son pays à l'Assemblée générale des Nations Unies, 836.

DJUANDA KARTAWIDJAJA (Dr H.), Premier ministre indonésien, 109.

DORTICOS TORRADO (Dr Osvaldo), président de la République cubaine, 61, 695.

DOUATHE (Gallin), chef de la délégation de la République centrafricaine à l'Assemblée générale des Nations Unies, 841.

DOUGLAS, membre de la délégation britannique aux entretiens tripartites du 15 décembre à Paris, 743.

DOUIRI (M'Hammed), ministre marocain des Affaires économiques et des Finances, 346, 348.

DRURO (Jan), diplomate polonais, successeur de M. Gajewski, 561.

DUBOIS (André), ancien ambassadeur de France à Rabat, 210 et 211.

DU GARDIER (Roger Robert), ambassadeur de France à La Havane, 213, 692.

DUKE (sir Charles), ambassadeur du Royaume-Uni à Rabat, 533, 682.

DULÉRY (Françoise), chargée de mission au Cabinet du Premier ministre, 520.

DULLES (Allen), président de la CIA, 168.

DULLES (Foster), secrétaire d'État américain, décédé en 1959, 165, 167, 169 et 170, 426, 428, 829.

DURBROW (Elbridge), ambassadeur des États-Unis à Saigon, 467, 637.

DUVIVIER, chef de Cabinet de M. Lumumba, 93.

E

EASTWOOD (Christopher Gilbert), sous-secrétaire d'État adjoint au Colonial Office britannique, 82.

EATON (Cyrus), homme d'affaires américain, 660.

EATON (Frederick M.), représentant des États-Unis au Comité des Dix sur le désarmement, 12.

ECKHARDT (Felix von), secrétaire d'État à l'Office de la presse fédérale de RFA, 467.

EGALA (Imoru), secrétaire d'État ghanéen aux Affaires étrangères, 522.
EISENHOWER (général Dwight David), président des États-Unis, 4, 40, 42, 44, 62, 73, 103, 157, 164, 167, 173, 175, 257, 273, 328, 406, 426 à 428, 439, 444, 468, 470 et 471, 473 et 474, 479, 481, 487, 555, 589, 609, 622, 794, 835.
EKRA, député ivoirien, 840.
EL ALAMI (Mohammed Larbi), ambassadeur du Maroc à Tunis, 582.
EL FASSI (Abdelkebir), ambassadeur du Maroc à Bonn, 304.
EL FASSI (Allal), chef de l'Istiqlal orthodoxe, 657.
ÉLY (général Paul), chef d'État-major général de la Défense nationale, 14.
EMAMI (Dr Jafar Sharif), président du Conseil iranien, 612.
ERHARD (prof. Ludwig), vice-chancelier et ministre de l'Economie de RFA, 246, 311, 417 et 418, 654, 724 et 725.
ERLER (Fritz), leader SPD ouest-allemand, 479.
EWART-BIGGS (Christopher Thomas Ewart), haut fonctionnaire du département d'Afrique au Foreign Office, 82.
EYSKENS (Gaston), Premier ministre belge, 58, 89, 115, 312 à 315, 381 à 383, 651 à 653, 665.
EYTAN (Walter), ambassadeur d'Israël à Paris, 674 et 675.

F

FALAIZE (Pierre-Louis), ambassadeur de France à Vientiane, 239, 398, 648 et 649, 685, 703.
FANFANI (Amintore), Premier ministre italien à partir du 26 juillet, 167, 172 et 173, 270 et 271, 275 à 277, 469, 485, 640 à 645, 665.
FARIA (Antonio Augusto Braga Leite de), ambassadeur du Portugal à Paris, 458, 461.
FELLER (Abraham), conseiller juridique de Trygve Lie, 440.
FERRAS, expert du FMI, 104.
FERROUKI (Mustapha), futur premier « ambassadeur » du GPRA en Chine populaire, 125.
FIERLINGER (Zdenek), membre du Bureau politique du Comité central du parti communiste tchécoslovaque, 3.
FINES (Jean), chef de service à la direction des Affaires culturelles et techniques du Département, 723.
FIRIOUBINE, vice-ministre soviétique des Affaires étrangères, 273.
FLÉCHET (Max), secrétaire d'État aux Affaires économiques, président du Comité France-Europe de l'Est, 300.
FORD, constructeur américain, 637.
FRANCIS (Ahmed), « ministre » des Finances et des Affaires économiques du GPRA, 124.
FRANÇOIS-PONCET (Jean), secrétaire des Affaires étrangères, chargé au Département du service des Organisations européennes, 443, 450.
FRANCO NOGUEIRA (Dr Alberto Marciano Gorjao), directeur général des Affaires politiques au ministère portugais des Affaires étrangères, 458.
FROMENT-MEURICE (Henri), conseiller des Affaires étrangères, à l'administration centrale (Europe orientale), 544, 743.
FULBRIGHT (James William), sénateur démocrate américain, 628, 630.
FURLER (prof. Hans), député CDU, président de la Commission des Affaires étrangères du Bundestag, 604.

G

GABA (Toura), membre de la délégation tchadienne aux Nations Unies, 765, 841.
GAILLARD (Félix), député radical socialiste, ancien président du Conseil, 589.
GAJEWSKI (Stanislaw), ambassadeur de Pologne à Paris, 561, 686 et 687.
GANEM (André), représentant de la France à la Commission budgétaire de l'ONU, 730.
GARNIER (Jean-Paul), ambassadeur de France à Prague, 2, 161.
GASTAMBIDE (Raymond), ministre plénipotentiaire, en fonction à l'administration centrale (Organisations internationales), 82.
GASTINES (général Hubert de), adjoint au général commandant la 1re Région militaire (Paris), membre de la délégation française aux entretiens de Melun (25-29 juin), 13, 34 et 35.
GATES (Robert), secrétaire d'État adjoint à la Défense américaine, 39, 121, 140, 155, 157 et 158, 182, 294 et 295, 297, 352, 628, 630.
GAULLE (général Charles de), président de la République française et de la Communauté, 6 à 9, 13, 16 à 20, 22 à 25, 28, 33, 45 et 46, 49, 64, 67 à 72, 74 à 77, 80, 96 et 97, 121, 134, 140 à 142, 159, 162 à 166, 168 à 179, 181 à 183, 185, 189, 192, 195, 214 à 217, 227, 229 et 230, 245, 247, 260, 262, 265, 271 à 277, 312 à 315, 318 à 320, 324 et 325, 351 et 352, 354, 362 à 368, 381 à 383, 387 et 388, 420, 423, 426, 430 et 431, 439, 453 et 454, 456 et 457, 460 et 461, 468 à 470, 472 à 477, 479, 482 et 483, 490, 492 et 493, 503, 507, 509, 512, 514, 517 à 519, 525, 529 et 530, 535, 562, 573, 576, 582 à 585, 587, 591 à 593, 604 et 605, 613, 617 à 623, 626 et 627, 640 à 643, 647, 650 à 653, 657, 661 et 662, 679 et 680, 686 et 687, 706, 726 et 727, 729, 733 à 739, 766 et 767, 778, 781 à 784, 789, 804 et 805, 830, 838.
GERSTENMAIER (Dr Eugen), président du Bundestag, 266.
GHEORGIU-DEJ (Gheorghe), Premier secrétaire du parti communiste roumain, 2, 490.
GIZENGA (Antoine), vice-président du gouvernement Lumumba, puis chef d'un gouvernement constitué à Stanleyville, 397, 811 et 812, 825 et 826.
GLOBKE (Dr Hans), secrétaire d'État à la Chancellerie de RFA, 164, 467.
GOMULKA (Wladyslaw), Premier secrétaire du Comité central du POUP, 2, 134, 195.
GORCE (Pierre), ambassadeur de France à Phnom-Penh, 54.
GORSE (Georges), représentant permanent de la France et de la Communauté auprès des Communautés européennes, 384, 526, 654, 707.
GOULED (Hassan), député de Djibouti, 150.
GRAZZI (Dr), secrétaire général du ministère italien des Affaires étrangères, 56, 643.
GREEN (Hon. Howard Charles), ministre canadien des Affaires étrangères, 752.
GREGOR, premier vice-ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque, 161 et 162.
GREWE (Dr Heinrich), ambassadeur de RFA à Washington, 153.
GREY (Paul Francis), ambassadeur de Grande-Bretagne à Prague, 4.
GRICHINE (V.V.), président des syndicats soviétiques, 273.
GRIGORITCH, savant français, 660.
GROMYKO (Andreï), ministre des Affaires étrangères d'URSS, 43, 180, 216, 279, 525, 572 à 574, 762 et 763, 794, 816 et 817.
GROS (André), jurisconsulte du Département, 60, 78, 94, 804.
GUEDIRA (Ahmed Reda), ministre marocain de l'Intérieur et de l'Agriculture, 128 et 129, 505, 658.

GUERASSIMOV (Serguei), président de l'Union des cinéastes d'URSS, 723.

GUEVARA (Dr Ernesto, dit « Che »), président de la Banque nationale cubaine, 692.

GUILLABERT (André), premier vice-président de l'Assemblée législative du Sénégal, envoyé extraordinaire de la République du Sénégal à Paris à partir de septembre, 230, 602.

GUILLAUMAT (Pierre), ministre délégué auprès du Premier ministre, 183, 548, 674 et 675.

GUILLET (colonel), attaché militaire près l'ambassade de France à Tunis, 742.

GUIRINGAUD (Louis de), ambassadeur de France à Accra, chargé en novembre des Affaires marocaines et tunisiennes au Département, 521.

GUIRMA, représentant de la Haute-Volta à l'ONU, 615, 765, 841.

GURSEL (général Djemal), Premier ministre turc, 338 et 339, 375, 378, 483 et 484, 486.

H

HADOW (Reginald Michaël), conseiller à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, 82.

HAGERTY (James C.), chef du service de Presse à la présidence des États-Unis, 168.

HAILÉ SÉLASSIÉ (S.M.), empereur d'Éthiopie, 823.

HALLSTEIN (prof. Walter), président de la Commission exécutive de la CEE, 170 et 171, 206, 267, 482.

HAMMARSKJÖLD (Dag), secrétaire général des Nations Unies, 59, 78 et 79, 86 à 91, 95, 112 et 113, 115 à 119, 130 et 131, 137, 146, 189 et 190, 192, 200 et 201, 206 à 208, 219 à 222, 224 et 225, 231, 235 à 237, 247 à 250, 262, 358 et 359, 361 et 362, 390, 392 et 393, 399, 404, 412, 439 à 441, 445, 487, 546, 550 et 551, 553 et 554, 595 à 599, 635 et 636, 714, 730, 740, 748, 810, 825.

HANKEY (sir Robert M.A.), représentant permanent britannique auprès de l'OECE, 450.

HARBI (Mahmoud), opposant somalien, 149.

HARDION (Bernard), ambassadeur de France à Rio de Janeiro, 408.

HARKORT (Günther), chef de la direction des Affaires économiques à l'Auswärtiges Amt, 206, 370, 380.

HARRIMAN (Averell), ancien ambassadeur des États-Unis à Moscou, ancien gouverneur de l'État de New York, 243, 462, 587.

HASSEL (Kai-Uwe von), ministre-président du Schleswig-Holstein, vice-président de la CDU, 725.

HEATH (Edward), Lord du Sceau privé, chargé des questions européennes au sein du Cabinet britannique, 270, 272, 276, 370, 389, 415, 443 à 455, 515 et 516, 595 et 596, 600 et 601, 666 et 667, 776.

HENRY (Paul Marc), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur du service de Coopération technique internationale à la direction des Affaires culturelles et techniques du Département, 82.

HENRY (Pierre), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Europe méridionale au Département, 458.

HERTER (Christian), secrétaire d'État des États-Unis, 39, 90, 168, 176 et 177, 191, 296, 367 à 369, 390 à 396, 410, 427, 446, 470, 486, 575, 592, 743 à 747, 750 à 752, 761, 827, 829.

HERWARTH VON BITTENFELD (Hans Heinrich), ambassadeur de RFA à Londres, 516.
HEUSINGER (général Adolf), inspecteur général de l'armée allemande, devient le 13 décembre président du « Comité militaire en session permanente » de l'OTAN, 467.
HILLENBRAND (Martin Joseph), directeur du service des Affaires allemandes au département d'État, 743.
HITLER (Adolf), Führer du IIIe Reich, 107.
HOLIFIELD (Chet), parlementaire américain, président d'une mission atomique envoyée en Europe, 631.
HOME (Alexander Frederick Douglas-Home, lord), secrétaire au Foreign Office à partir du 27 juillet, 369, 390 et 391, 393 à 395, 486, 533 et 534, 641, 643, 743 à 747, 751, 760 à 762.
HORN (général Carl von), général suédois, chef d'État-major de la Commission d'armistice de l'ONU en Palestine, nommé le 14 juillet commandant de la force des Nations Unies au Congo ex-belge, 87, 114.
HOUGHTON (Amory), ambassadeur des États-Unis à Paris, 575, 591, 683, 743.
HOUPHOUËT-BOIGNY (Félix), président de la Côte-d'Ivoire, 228 à 230, 325, 357, 391, 430 et 431, 568, 575, 729.
HUMANN (Jacques), administrateur de la France d'outre-mer, 228.
HUMPHREY (Hubert), sénateur démocrate américain, 588.
HUNT (Alan Charles), sous-secrétaire d'État adjoint britannique (Commonwealth Relations Office), 82.
HUSSEIN (Kamaleddin), ministre de l'Éducation nationale de la RAU, 218.
HUSSEIN IBN TALAL (S.M.), roi de Jordanie, 251.
HUSSON (Philippe), secrétaire des Affaires étrangères, 282 et 283.
HUTTE (Édouard), conseiller à la légation de France à Budapest, 195.
HYCKMANS, administrateur des Colonies belge, 112.

I

IBRAHIM (Moulay Abdallah), ancien président du Conseil marocain (avant le 26 mai), 129, 328, 758.
IDRISS Ier (S.M.), roi de Libye, 126.
IGNATOV (Nikolaï Grigorievitch), secrétaire et membre du Praesidium du Comité central du PCUS, vice-président du Conseil de l'URSS, 569.
IKEDA (Hayato), Premier ministre nippon à partir du 18 juillet, 106.
ILEO (Joseph), président du Sénat du Congo ex-belge, nommé le 5 septembre par M. Kasavubu chef du gouvernement de Léopoldville, 118, 316, 359, 405, 714.
IMRU (ras Michail), cousin de l'empereur d'Éthiopie, nommé Premier ministre par la rébellion de décembre, 818, 820.
IRWIN (John Nichol), secrétaire d'État adjoint américain à la Défense, 630 et 631.

J

JACOB GUEBRE LEOUL (général), commandant de la 1re division éthiopienne, 821.
JACOBSSON (Per), directeur du FMI, 104.
JACQUINOT (Louis), ministre d'État, 130, 456.
JANSEN (Dr Josef), directeur ministériel à l'Auswärtiges Amt (section Europe occidentale I), 720.

JANSSENS (général Émile), commandant en chef de la force publique au Congo ex-belge, 58.

JASPAR (baron Marcel-Henri), ambassadeur de Belgique à Paris, 312.

JEAN XXIII, Souverain Pontife, 830 et 831.

JEBB (sir H.M. Gladwyn), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris jusqu'en octobre, 272 et 273.

JEVREMOVITCH (Branko), procureur fédéral yougoslave, 49.

JIMENEZ (Nunez), directeur de l'Institut national de réforme agraire cubain, 61.

JOHNSON (Lyndon), sénateur démocrate américain, vice-président élu des États-Unis, 619, 621 et 622, 630.

JOUKOV (Gueorgui), président du Comité d'État du Conseil des ministres de l'URSS pour les relations culturelles avec l'étranger, 396, 717, 723.

JUNIAC (Gontran Begoügne de), ambassadeur de France à Addis-Abéba, 158, 605, 810, 818.

K

KADAR (Janos), Premier secrétaire du parti communiste hongrois, 2.

KADOWAKI (Guemitsu), conseiller à l'ambassade du Japon à Moscou, 132.

KAISER, firme américaine, 800.

KAKOU (Alcide), ministre ivoirien de l'Enseignement, 263.

KALONDJI (Albert), président du gouvernement séparatiste de la « Province minière » au Congo ex-belge, 264.

KANZA (Thomas), ministre-délégué du gouvernement du Congo-Léopoldville à l'ONU, 119, 137, 316.

KASAVUBU (Joseph), président de la République du Congo-Léopoldville, 58 et 59, 78 et 79, 93, 112, 115, 117, 119, 221, 264, 314, 316, 357 à 359, 393, 397, 405, 554, 614, 634 à 636, 714, 745, 748, 803, 811, 825 et 826, 834, 837, 840.

KASHAMURA (Anicet), ministre de l'Information du Congo-Léopoldville, 93, 112.

KASSEM (général Abdel Karim), Premier ministre et ministre de la Défense irakien, 73, 126, 305.

KEBEDE GABRE (général), commandant de l'armée de Terre éthiopienne, 821.

KEITA (Modibo), président de la République soudanaise et chef du gouvernement de la Fédération du Mali, 228, 238 et 239, 249, 374, 812.

KENNEDY (John Fitzgerald), sénateur démocrate américain, élu président des États-Unis le 8 novembre, 166 et 167, 173, 175, 241, 257, 586 à 589, 597, 619 et 620, 622, 626, 628, 660, 677 et 678, 711, 744, 794, 800.

KENNEDY (Robert), sénateur américain, frère du précédent, 587.

KHAMPAN (prince Tiao), ambassadeur du Laos à Bangkok, devenu ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Boun Oum, 770.

KHATIB (Dr Abdelkrim), ministre marocain du Travail et des questions sociales, 505, 658.

KHOURY (Victor), ambassadeur du Liban à Paris, 96 et 97, 786.

KHROUCHTCHEV (Nikita Serguéiévitch, dit parfois « M. K. »), président du Conseil des ministres, membre du Praesidium du Comité central et Premier secrétaire du parti communiste de l'URSS, 1 à 4, 40 à 46, 60, 62, 67, 73 et 74, 80, 102 et 103, 105 à 109, 119, 133 et 134, 161 et 162, 168, 170, 173, 179, 181, 185, 214, 216 et 217, 221, 243, 245 et 246, 257, 273, 281, 320, 323, 338, 349 à 351, 367 à 369, 390 et 391, 404 à 406, 410 à 414, 439 à 441, 443, 445, 461, 468, 472, 477, 479, 489 et 490, 502, 508, 514 et 515, 521, 524 et 525, 540 et 541, 544 à 547,

549 à 551, 553, 561, 563, 573, 594 à 597, 599, 606 à 610, 612, 627, 632, 643 à 645, 660, 676, 679 et 680, 686, 716 et 717, 719, 744, 772, 816 et 817, 828, 835, 842.

KIDDER (Randolph Appleton), conseiller pour les Affaires politiques à l'ambassade des États-Unis à Paris, 743.

KILGORE (Joe Madison), parlementaire américain, coauteur de la loi McCarran-Kilgore, 440.

KISHI (Nobosuke), Premier ministre nippon, démissionne le 14 juillet, 44, 106.

KOHLER (Foy David), secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires européennes, 367, 390, 743.

KONÉ (Amadou), dirigeant ivoirien, 230.

KONG LE (capitaine), auteur d'un coup d'État en août au Laos, 239 et 240, 289, 385 et 386, 746, 760, 770.

KONIEV (général Ivan Stepanovitch), ancien commandant en chef des forces du pacte de Varsovie, 732.

KOSCZIUSKO-MORIZET (Jacques), maître des Requêtes au Conseil d'État, délégué de la France au Conseil de tutelle des Nations Unies, 438.

KOSSYGUINE (Alexei N.), premier vice-président du Conseil d'URSS, membre du Praesidium du Comité central du PCUS, 500, 502, 569.

KOUTZNETSOV (Vassili V.), premier vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS, délégué de son pays au Conseil de sécurité, 137, 569, 829.

KOZLOV (Frol R.), secrétaire du Comité central du PCUS, 103, 608.

KRIGA, conseiller du ministre tchadien des Affaires étrangères, membre de la délégation de son pays à l'ONU, 841.

KRIM (Belkacem), « vice-Premier ministre » et « ministre » des Affaires étrangères du GPRA, 4 à 6, 14, 22 à 25, 124, 126, 251 et 252, 419, 501 et 502, 517, 519, 533 et 534, 563, 582, 617, 705, 817.

KROLL (Dr Hans), ambassadeur de la RFA à Moscou, 1 et 2, 547, 607 et 608, 676.

KRONE (Dr Heinrich), président du groupe parlementaire CDU, 725.

KUBITSCHEK (Juscelino), président des États-Unis du Brésil, 460.

KUDRIAVTSEV (Sergueï), ambassadeur d'URSS à La Havane, 698.

L

LA CHÈNELIÈRE (général Ernoul de), commandant supérieur interarmées des troupes françaises du Maroc, 226, 559 et 560, 565 et 566, 580.

LA CHEVALERIE (Xavier Daufresne de), premier conseiller à l'ambassade de France à Tunis, 94, 541.

LACOMME (général), chef du gouvernement militaire français de Berlin, 278, 538.

LACOUTURE (Jean), journaliste politique, 23.

LADGHAM (Bahi), secrétaire d'Etat tunisien à la Présidence, 95, 542 et 543, 582, 726 à 728, 738 et 739, 782 à 785, 813.

LAGHZAOUI (Mohammed), ancien directeur de la Sûreté générale marocaine, 519.

LAHR (Dr Rolf), membre de la section de politique économique de l'Auswärtiges Amt, 721.

LAKHLIFI, terroriste algérien, 181.

LALOUETTE (Roger), ambassadeur de France à Saigon, 465, 637.

LALOY (Jean), ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Europe au Département, 411, 443, 450, 458, 467, 651, 743.

LANGE (Harvard Manthey), ministre norvégien des Affaires étrangères, 593 et 594.
LANGLOIS (Henri), secrétaire général de la Cinémathèque française, 723.
LAPINE, représentant de la RSFSR à l'Unesco, 610.
LARSON (C. Theodore), architecte américain, 91.
LAVER (Patrick Martin), deuxième secrétaire à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, 82.
LAVÉRY (Pierre), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Afrique à la direction d'Afrique-Levant du Département, 82, 206, 797.
LEBRET (R.P.), auteur d'un plan de réformes au Sud-Vietnam, 637.
LE CORRE (Jean), expert français envoyé au Ghana, 522.
LEGENDRE (Michel), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Europe (Désarmement) au Département, 148, 345, 349.
LEGRAIN (Jean), consul de France à Kano, 150, 374.
LÉNINE (Vladimir Ilitch Oulianov, dit), homme politique soviétique (1870-1924), fondateur de l'URSS (1922), 133, 458, 525, 819.
LENOIR, ingénieur, envoyé en mission en Tunisie, 542.
LE ROY (Jean), ministre-conseiller à l'ambassade de France à Rabat, 304.
LEUSSE (Bruno de), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Europe au Département, 390.
LEUSSE (Pierre de), représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN, 46, 182, 294, 297, 351, 491, 750.
LE VAN DONG, secrétaire d'État sud-vietnamien à l'Agriculture, 639.
LIBERSART (Georges), conseiller commercial de l'ambassade de France à Londres, 432.
LIE (Trygve), ancien secrétaire général de l'ONU, 248, 440 et 441, 550.
LIGHTNER, représentant du général Osborne, 278.
LIGNON, auteur d'un rapport sur l'agriculture libyenne, 705.
LIMAIRAC (Hubert de), conseiller des Affaires étrangères, chef de service à la sous-direction d'Afrique-Levant du Département, 82, 826.
LINDLEY (Ernest), journaliste américain, 243.
LINNER (Sture), chef de la mission administrative d'urgence au Congo ex-belge, 86, 88.
LIOU LAN-TAO, journaliste chinois, 133.
LIOU SHAO SHI, président de la République de Chine populaire, 133 et 134.
LIPPMANN (Walter), journaliste américain, 427.
LISETTE (Gabriel), vice-Premier ministre du Tchad, 263.
LLOYD (Rt. Hon. John Selwyn), secrétaire au Foreign Office jusqu'au 27 juillet, 450 et 451, 516, 775 et 776.
LODGE (Henry Cabot), délégué des États-Unis à l'ONU, 136, 146, 207 et 208, 223, 429.
LONG (Edward Thornton), assistant spécial du sous-secrétaire d'État américain pour les Affaires politiques, 743.
LON NOL (général), ministre cambodgien de la Défense nationale, 54.
LORIDAN (Walter), délégué belge au Conseil de sécurité, 113, 116, 635.
LUCET (Charles), directeur des Affaires politiques au Département, 204, 206 à 208, 369, 390, 443, 450, 458 et 459, 467, 743 et 744.
LUGARD (capitaine), officier britannique, obtient la soumission de Borgou (Nigeria) en 1894, 152.
LUMUMBA (Patrice), Premier ministre du Congo ex-belge, 58 à 60, 78 et 79, 87, 93, 112 à 119, 130, 137, 164, 190 à 192, 203, 219 à 221, 224 et 225, 227, 231,

235 à 237, 241, 255, 263 à 265, 314, 316 et 317, 353, 357 à 359, 390, 396 et 397, 405, 412, 429, 440, 445, 459, 546, 551, 553 à 555, 598 et 599, 615, 635, 714 et 715, 740, 745, 810 à 812, 825.

LUNS (Joseph), ministre néerlandais des Affaires étrangères, 105, 108, 110 à 112, 116, 253 à 255, 259 à 262, 550, 554 à 556, 597, 599 à 601, 665.

LYON (Cecil B.), ministre-conseiller de l'ambassade des États-Unis à Paris, 117, 198 et 199, 208.

M

MC BRIDE (Robert Henry), directeur du service de l'Europe occidentale au département d'État, 743.

MCCARRAN (Patrick A.), parlementaire américain, coauteur de la loi McCarran-Kilgore, 440.

MAC MAHON (Brian), sénateur américain, auteur de la loi du même nom sur les secrets militaires des États-Unis, 297, 631.

MACMILLAN (Rt. Hon. [Maurice] Harold), Premier ministre de Grande-Bretagne, 45, 164, 169 et 170, 173, 177, 245 et 246, 272 et 273, 276, 281, 291, 351, 368, 370, 389 et 390, 426, 439, 443, 445, 450 et 451, 453, 455 et 456, 469, 515, 529, 551, 589 et 590, 595, 641, 661 et 662, 665 et 666, 676, 678 et 679, 702, 835.

MADJALI (Hazza Pacha el), Premier ministre de Jordanie, 251.

MAGA (Hubert), Premier ministre du Dahomey, 230.

MAHTEME SÉLASSIÉ WOLDE KIRKOS (balambaras), personnalité éthiopienne, 821.

MAISONNIER (Charles), conseiller des Affaires étrangères, à l'administration centrale (Afrique-Levant, puis Protocole), 360.

MAKARIOS (Mgr Mikhail Kristodoulos), ethnarque et président de la République de Chypre, 790.

MALINOVSKI (maréchal Rodion), ministre soviétique de la Défense, 107, 570.

MALRAUX (André), écrivain, ministre d'Etat, 409.

MALVESTITI (Piero), Italien, président de la Haute-Autorité de la CECA, 174.

MANN (Dr Erwin von), professeur allemand d'économie politique, 269.

MANSHOLT (Sicco), Néerlandais, vice-président de la Commission des Communautés économiques européennes, 97, 531 et 532, 654 à 656.

MAO TSÉ-TOUNG, ancien président de la République de Chine populaire, président du Bureau central et du Comité politique du parti communiste chinois, 124, 133, 185, 406, 441, 500, 502, 561, 717, 719.

MARGERIE (Christian Jacquin de), ministre plénipotentiaire, chargé des Accords bilatéraux au Département, 286.

MARKOVITCH (Dr Milan), savant français, 660.

MARSHALL (général George Catlett), secrétaire d'État américain de 1947 à 1949, auteur du plan portant son nom, 243.

MARTINO (Dr Gaetano), délégué italien au Comité des Dix sur le désarmement, 12.

MATHIAS (Marcello), ministre portugais des Affaires étrangères, 457 à 462.

MATHON (colonel Édouard), représentant du gouvernement français aux entretiens de Melun, 35.

MATTÉI (Enrico), président de l'ENI, 347, 614.
MAUDLING (Rt. Hon. Reginald), président du Board of Trade, 276, 516, 777, 779.
MAURAGE, directeur du Cabinet de l'abbé Fulbert Youlou, 263.
MEIR (Mme Golda), ministre israélien des Affaires étrangères, 711.
MELADY (Thomas), expert américain des questions africaines, 588.
MELLISSAN (professeur), expert américain en matière d'administration, 527 et 528.
MENDERES (Adnan), ancien Premier ministre turc, renversé le 27 mai, 66, 376 et 377, 396, 423, 483, 486.
MENDÈS FRANCE (Pierre), ancien président du Conseil, 628.
MENENDEZ (Dr Emilio), président du Tribunal suprême de Cuba, 695.
MENGUESHA (général Iyassou), chef des troupes éthiopiennes mises à la disposition de l'ONU au Congo ex-belge, 158.
MENON (Krishna), délégué de l'Inde à l'ONU, 459, 785.
MENTHON (Bernard de), ambassadeur de France à Lisbonne, 458.
MERCHANT (Livingston Tallmadge), sous-secrétaire d'État adjoint pour les Affaires politiques au département d'État, 241, 296, 390 et 391, 395, 683 à 685, 743, 745.
MERED MENGUESHA (général), chef d'État-major général éthiopien, 821 et 822.
MESSADI (Mahmoud), secrétaire d'État tunisien à l'Éducation nationale, 91.
MESSMER (Pierre), ministre des Armées, 295, 371, 548.
MESTIRI (Ahmed), ambassadeur de Tunisie à Moscou, 510, 563, 569.
M'HAMMEDI (Driss), ministre marocain des Affaires étrangères, 128 et 129, 138 et 139, 329.
MICAUD (professeur), universitaire américain, conseiller pour l'éducation à l'ICA, 91.
MICHELET (Edmond), Garde des Sceaux, 49.
MIKOYAN (Anastase Ivanovitch), vice-président du Conseil de l'URSS, 2, 608 et 609, 718.
MILLAR (sir Frederick D. Hoyar), sous-secrétaire permanent au Foreign Office, 390 à 392, 743 et 744.
MILLET (Pierre), représentant permanent adjoint de la France au Conseil de sécurité, chef adjoint de la mission permanente de la France auprès de l'ONU, 88, 390, 636.
MITTERRAND (François), sénateur de la Nièvre, ancien ministre, 229.
MOBUTU (colonel Joseph), commandant en chef de l'armée congolaise, prend le pouvoir le 14 septembre, 316, 358, 393, 405, 412, 553, 634 et 635, 714 et 715, 740, 748, 803, 811, 816, 825 et 826.
MOCH (Jules), délégué français au Comité du désarmement, 49, 321, 336, 349 et 350, 808.
MODRZEWSKI (Franciszek), vice-ministre polonais du Commerce extérieur, 300.
MOHAMMED V (S.M. Sidi Mohammed ben Youssef), roi du Maroc, 125, 253, 328, 426, 505, 625, 657, 759.
MOKKADEM (Dr Sadok), ministre tunisien des Affaires étrangères, 94, 541 à 543, 577 et 578, 582 et 583, 603, 624 et 625, 726, 738 et 739, 782, 813 et 814.
MOLLET (Guy), député SFIO, ancien président du Conseil, 171, 537.
MOORE (Charles Robert), conseiller à l'ambassade des États-Unis à Phnom-Penh, 55.
MOREAU (Jacques), administrateur civil à la direction du Trésor (ministère des Affaires économiques et des Finances), 9.
MOREL (Jean-Barthélémy), secrétaire des Affaires étrangères, à l'administration centrale (Direction politique, Désarmement), 513, 540.
MORILLON (Jean), secrétaire des Affaires étrangères, à l'administration centrale (Affaires politiques), 379.

MORIS (Roger), secrétaire général pour les Affaires algériennes, dirige la délégation française aux entretiens de Melun, 13, 20, 24 à 35.

MOUKENGUE, chef du gouvernement provincial du Kasai, 264.

MOUKTIDINOV (Nouritdin A.), secrétaire et membre du Praesidium du Comité central du PCUS, secrétaire du parti communiste de l'Ouzbekistan, 569.

MOULAY ABDALLAH (prince), membre de la famille royale marocaine, 512.

MOULAY HASSAN (prince), prince héritier, chef d'État-major des FAR, vice-président du Conseil marocain, 128, 227, 328 et 329, 333 et 334, 512, 517 à 519, 533 et 534, 565, 681.

MOUSSA (Diakite), gouverneur de la Banque de la République de Guinée, membre du Comité politique national guinéen, 9.

MÜLLER-ARMACK (Alfred), secrétaire d'État aux Affaires économiques à l'Auswärtiges Amt, 206, 267, 689.

MÜLLER-ROSCHACH (Herbert), haut fonctionnaire de la division d'Europe occidentale (I) à l'Auswärtiges Amt, 309 à 311.

MUNCHMEYER (Alwin), homme d'affaires ouest-allemand, auteur d'un plan concernant les rapports entre le Marché commun et l'AELE, 370.

MUNZER (Alfred), ingénieur ouest-allemand, 268.

N

NASSER (colonel Gamal Abdel), président de la RAU, 37, 67, 72 à 74, 76, 93, 97, 183, 224, 305 et 306, 378, 439, 444, 507, 567, 613 et 614, 626, 711, 767, 786, 789 et 790, 812, 835.

NEHRU (pandit Jawaharlal), Premier ministre de l'Inde, 439, 441, 444, 459, 507 et 508, 514, 551, 600 et 601, 746 et 747, 771, 785.

NERVO (Dr Luis Padilla), ambassadeur du Mexique à l'ONU, ancien ministre des Affaires étrangères, 541.

NEWAY (général Menguestou), commandant de la garde impériale éthiopienne, 819, 821 et 822.

NEWAY (Guerame), personnalité éthiopienne, « cerveau » de la rébellion contre l'Empereur, 819.

NGO DINH DIEM, président de la République du Sud-Vietnam, 184 à 186, 437 et 438, 465 à 467, 637 à 639.

NGO DINH NHU, conseiller politique du président Diem, frère de ce dernier, 466 et 467, 638.

NGUYEN DINH THUAN, secrétaire d'État sud-vietnamien à la Présidence, devenu également (17 octobre) secrétaire d'État adjoint à la Défense nationale, 637 et 638.

NGUYEN NGOC THO, vice-président et secrétaire d'État à l'Économie nationale du Sud-Vietnam, 637 à 639.

NHU : *voir* NGO DINH NHU.

NITZE (Paul Henry), secrétaire d'État adjoint américain à la Défense (présidence Kennedy), 794.

NIXON (Richard M.), vice-président américain (présidence Eisenhower), 166 et 167, 173, 429, 588 et 589.

NKRUMAH (Dr Kwame), président de la République du Ghana, 84, 87, 138, 225, 230, 355 et 356, 358, 390 et 391, 430, 444, 460, 489, 521, 812.

NOLTING (Frederick Ernest Jr.), représentant permanent adjoint des États-Unis au Conseil de l'OTAN, 46, 182.

NORODOM (S.A.R. Sihanouk), Premier ministre du Cambodge, 54.

NORSTAD (général Lauris), commandant en chef des forces alliées atlantiques en Europe, 157, 168, 175, 294, 296 et 297, 303 et 304, 342, 352, 380, 468 à 471, 473, 478, 480, 486, 628 à 630, 750, 752.

NOSAVAN (général Phoumi), ministre laotien de la Défense nationale, préside d'août à décembre un « Comité révolutionnaire » dans le Sud du Laos, 240, 249, 288 à 291, 298, 385 et 386, 392, 398, 437, 648 et 649, 684 et 685, 704, 746 et 747, 760 et 761, 770, 827, 829.

NOVIKOV (Vladimir), vice-président du Conseil des ministres de l'URSS, président du Gosplan, 569.

NOVOTNY (Antonin), président de la République tchécoslovaque, 3 et 4.

NOYELLE (Francis Deloche de), secrétaire des Affaires étrangères à l'administration centrale (Afrique-Levant), 317.

NYERERE (Julius, Kambarage), leader du parti d'Union nationale du Tanganyika (TANU), puis Premier ministre du Tanganyika (30 août), 83.

O

OFFROY (Raymond), ambassadeur de France à Lagos, 456, 494, 498.

OKACHA (Sarwat), ministre de la Culture et de l'Orientation nationale de la RAU, 218.

OKALA (Charles), ministre des Affaires étrangères camerounais, chef de la délégation de son pays à l'ONU, 269, 521, 614, 633, 836, 840.

OLLENHAUER (Erich), président de la SPD et du groupe social-démocrate au Bundestag, 479.

OLYMPIO (Sylvanus), Premier ministre du Togo, 84, 230, 268, 357, 836.

ORMSBY-GORE (William David), ministre d'Etat au Foreign Office, représentant son pays au Comité des Dix sur le désarmement et à l'ONU, 12, 635, 794.

OSBORNE (général), commandant militaire américain à Berlin, 278.

OSTROROG (comte Stanislas), ambassadeur de France à New Delhi, 785.

OUSMANE (Balde), directeur général de la Banque de la République de Guinée, 9.

OUSSEDIK (Omar), « secrétaire d'État » au sein du GPRA, devenu en 1960 chef de la « mission » du FLN à Conakry, 124.

OWONO, collaborateur de M. Okala, 840.

OYONO, collaborateur de M. Okala, 840.

P

PADMORE (George), conseiller de M. Nkrumah, 356.

PAHUD, ambassadeur de Suisse au Caire, 305 et 306.

PALEWSKI (Gaston), ambassadeur de France à Rome, 56.

PANYA (Khamphan), ministre laotien des Affaires étrangères, puis (cabinet Boun Oum) des Travaux publics , 299, 770.

PARODI (Alexandre), ambassadeur de France à Rabat, 127 et 128, 138 et 139, 159, 226, 232, 282, 329, 332, 346, 566, 657.

PARSONS (James Graham, alias Jeff), secrétaire d'État adjoint pour l'Extrême-Orient au département d'Etat, 390 à 393, 648, 684 et 685, 743, 747, 787.

PASTERNAK (Boris), écrivain soviétique, prix Nobel, 723.

PATEY (Jacques), agent du Service juridique au Département, 797.

PAUL-BONCOUR (Jean), ministre de France à Budapest, 732.

PAVLOV (I.P.), physiologiste russe, 544.

PÉCHINEY, industriel français, 48, 66.

PEDROS (Goïtom), vice-ministre des Affaires étrangères éthiopien, devenu ministre à la faveur du coup d'État du 14 décembre, 820.

PEGOV (Nikolaï), ambassadeur d'URSS à Téhéran, 613.

PENFIELD (James Kedzie), sous-secrétaire d'État adjoint pour les Affaires africaines au département d'État, 743.

PENG-CHEN, membre du Bureau politique chinois, 133.

PENG TEH-HUAI, ministre de la Défense nationale de Chine populaire, 124.

PENN (Iser), envoyé spécial, chef de la mission d'achat de l'ambassade d'Israël à Paris, 674.

PERES (Shimon), secrétaire général israélien à la Défense nationale, 183, 674 et 675.

PÉRON (Juan Domingo), dictateur argentin jusqu'en 1955, 198.

PÉROUSE (Maurice), directeur du Trésor, 9.

PERVOUKHINE (Mikhaïl G.), ambassadeur d'URSS à Pankow, 278.

PETITPIERRE (Max), président de la Confédération helvétique, 155.

PETRI (Lennart), ambassadeur de Suède à Rabat et Tunis, 582.

PHAM VAN DONG, Premier ministre de la RDVN, 185 et 186, 438, 827.

PHILIP (André), professeur à la Faculté de droit de Paris, préside la délégation française à la dix-septième session du GATT, 570.

PHILIPS, firme néerlandaise, 23.

PHILON (Philon A), ambassadeur de Grèce à Paris, 74.

PHOUMI (général) : *voir* NOSAVAN (général Phoumi)

PICCIONI (Attilio), vice-Premier ministre du gouvernement Fanfani, 167.

PINEAU (Christian), ancien ministre des Affaires étrangères, 183.

PINTO, sénateur du Dahomey, représentant son pays à l'Assemblée de l'ONU, 841.

PINTO (Petro), secrétaire d'ambassade, secrétaire du ministre portugais des Affaires étrangères, 458.

PLESKOT (Vaclav), ambassadeur de Tchécoslovaquie à Paris, ancien chef de la division d'Europe occidentale au ministère tchécoslovaque des Affaires étrangères, 161.

PLEVEN (René), ancien président du Conseil, député non inscrit, 229.

PODGORNY (Nikolaï V.), membre du Praesidium du Comité central du PCUS, Premier secrétaire du Comité central du parti communiste ukrainien, 103.

POGIDAEV, ambassadeur d'URSS à Rabat, 681 et 682.

POMPIDOU (Georges), maître des Requêtes honoraire au Conseil d'État, directeur du Cabinet du général de Gaulle de juin 1958 à janvier 1959, 23.

PONSOT (Henri), ancien Résident général de France au Maroc, 513.

POPOVITCH (Koca), secrétaire d'État yougoslave aux Affaires étrangères, 109, 790.

PUGET (général André), haut officier de l'armée de l'Air maintenu à la disposition du commandement suprême allié en Europe, 294.

Q

QUAISON-SACKEY (Alex), représentant permanent du Ghana aux Nations Unies, 208.

QUARONI (Pietro), ambassadeur d'Italie à Bonn, 173.

QUAY (Jan de), Premier ministre des Pays-Bas, 259 et 260, 262.

QUIOC (Henri), conseiller des Affaires étrangères, à l'administration centrale (Affaires économiques), 286.

R

RABAH, chef soudanais, battu et tué en 1900 par l'expédition du commandant Lamy, 151.

RABOT, collaborateur de M. Mansholt, 655.

RAEDER (Johan Georg Alexius), secrétaire général du ministère norvégien des Affaires étrangères, 593.

RAKOTOMALALA (Louis), membre de la délégation malgache à l'Assemblée générale des Nations Unies, 840.

RAMSBOTHAM (Peter Edward), premier secrétaire d'ambassade britannique, délégué de son pays à l'ONU, tranféré à l'administration centrale du Foreign Office, 390, 743.

RAOUL-DUVAL (Gérard), ministre-conseiller à l'ambassade de France à Tunis, 91, 210, 212, 324, 387, 462, 508, 567, 577, 582, 622, 624, 726, 738, 741, 782, 813.

RAPACKI (Adam), ministre polonais des Affaires étrangères, 120, 541.

RATIANI (G.), journaliste soviétique, 610.

REBEYROL (Philippe), chef du service de l'Enseignement et des œuvres à la direction des Affaires culturelles et techniques du Département, 688.

RÉMOVILLE (Michel), administrateur en chef de la France d'outre-mer, 82, 797, 802.

RENAULT, constructeur français, 199, 305.

REY (Jean), membre belge de la Commission de la CEE, 372, 557.

REYNAUD (Paul), député du Nord, ancien ministre, ancien président du Conseil, 165, 537.

RICHARDS (Arthur Lincoln), ambassadeur des États-Unis à Addis-Abéba, 822.

RICKHIE (général), officier dirigeant des opérations de l'ONU au Congo, 635.

RIDDELBERGER (James Williams), directeur de l'ICA américaine, 528.

ROA (Dr Raul), ministre cubain des Affaires étrangères, 692.

ROBIN (Jean), haut fonctionnaire de la direction des Affaires générales au secrétariat d'État aux relations avec les États de la Communauté, 82, 797.

ROCHÉ (Louis), ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Amérique au Département, 198 et 199.

ROCHEREAU (Henri), ministre de l'Agriculture, 655, 756 et 757.

ROMERO (Dr José Marello), ancien président du Tribunal cubain des garanties constitutionnelles, 695.

ROOSEVELT (Franklin Delano), président des États-Unis de 1933 à 1945, 589, 622.

ROSE (François Tricornot de), ministre plénipotentiaire, chargé du service des Pactes au Département, 768.

ROSS (Archibald David Manisty), sous-secrétaire d'État adjoint du département d'Afrique au Foreign Office, 82.

ROSSIDÈS (Zénon), délégué de Chypre à l'ONU, 765.
ROSTAIN (Claude), haut fonctionnaire du secrétariat général de la Communauté, 82.
ROUX (Henri), ambassadeur de France à Téhéran, 407, 767.
ROUX (Jacques), directeur-adjoint des Affaires politiques au Département, 743.
ROZEK, conseiller oriental de l'ambassade de France à Beyrouth, 37.
RUMBOLD (sir Anthony), ministre plénipotentiaire à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, 117 à 119, 208, 443, 450, 743.
RUSK (Dean), ancien sous-secrétaire d'État adjoint au département d'État (présidence Truman), 829.
RUSSELL (Richard Brevard), sénateur démocrate américain, 619.
RUSSELL (sir Bertrand), mathématicien et philosophe anglais, militant en faveur de la paix (1872-1970), 660.

S

SADRIN (Jean), directeur de la direction des Finances extérieures (ministère des Finances et des Affaires économiques), 9.
SAHBANI, secrétaire général du ministère tunisien des Affaires étrangères, 465, 583.
SALAM (Saeb), président du Conseil libanais à partir du 1er août, 37, 650, 787.
SALAMU (Bernard), ancien secrétaire de M. Lumumba, se proclame le 4 décembre commissaire du district du Haut-Congo, 825.
SALVADOR (David), ancien secrétaire général de la CTC cubaine, 695.
SANDYS (Rt Hon. Duncan), secrétaire d'État britannique pour les relations avec le Commonwealth, ancien ministre de l'Aviation, 548.
SARPER (Selim), ministre turc des Affaires étrangères, 375, 379, 396, 486.
SARTRE (Jean-Paul), philosophe engagé, 408 et 409.
SATTERTHWAITHE (Joseph Charles), secrétaire d'État adjoint pour l'Afrique au département d'État, 390.
SAUS DE TOVE, président de l'Assemblée togolaise, 266.
SAUVAGNARGUES (Jean), directeur d'Afrique-Levant à l'administration centrale du Département, 57, 82, 353, 487, 605, 743, 797, 799 à 801, 804.
SAVANG (S.M. Vattanha), roi du Laos, 240, 393, 685, 762 et 763, 771.
SCELBA (Mario), ministre de l'Intérieur du cabinet Fanfani, 167.
SCERMARCHE (Abdirashid Ali), président du Conseil somalien, 149.
SCHACHT (Dr Hjalmar), ancien président de la Reichsbank (1923-1930, 1933-1939), ancien ministre de l'Économie du IIIe Reich (1934-1937), 269.
SCHAUS (Eugène), ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, 253 et 254, 362 à 366, 550, 597 et 598.
SCHERPENBERG (Dr Hilger Albert van), secrétaire d'État aux Affaires étrangères de RFA, 107, 109 à 111, 164, 204 à 206, 246 et 247, 486, 720 et 721, 753, 756.
SCHROEDER (Dr Gerhard), ministre de l'Intérieur de RFA, 725.
SCHUCKBURGH (sir C.A. Evelyn), sous-secrétaire d'État au Foreign Office pour les Affaires européennes, 443, 450.
SCHUURMANS, chef de Cabinet du ministre belge des Affaires étrangères, 312.
SCHWARZ (Dr Werner), ministre de l'Agriculture de RFA, 654.
SÉBILLEAU (Pierre), ambassadeur de France à Tripoli, 705.
SEGNI (Antonio), ministre italien des Affaires étrangères, 57, 107, 110, 112, 115, 167, 173, 178, 270 et 271, 275, 549 et 550, 554, 556, 597, 600, 641, 752.

SEMIONOV (Vladimir), adjoint au ministre soviétique des Affaires étrangères, 569.

SENGHOR (Léopold Sédar), président de l'Assemblée fédérale du Mali, devenu président de la République du Sénégal après l'éclatement de la Fédération du Mali, 238, 303, 315, 355, 715.

SEOUD (Ibn), roi d'Arabie, 73, 126.

SEYDOUX DE CLAUSONNE (François), ambassadeur de France à Bonn, 39, 164, 204, 245, 277, 380, 535, 719, 721, 724.

SEYDOUX DE CLAUSONNE (Roger), ambassadeur de France à Rabat à dater du 29 septembre (succède à M. Parodi), 497, 504, 512, 517, 527, 558, 565, 580, 585, 602, 616, 645, 656, 681, 712, 735, 740, 758.

SEYNES (Philippe de), secrétaire général adjoint des Nations Unies, 190.

SIK (Endre), ministre hongrois des Affaires étrangères, 733.

SILVA MARTINS DE FIGUEIREDO (Henrique G.A.), chef de Cabinet du ministre portugais des Affaires étrangères, 458.

SIRAUD (Pierre), ministre plénipotentiaire, chargé d'affaires de France à Conakry, 9.

SISSOUK, délégué du Laos à l'ONU, 393.

SLIM (Mongi), ambassadeur de Tunisie à Washington, délégué de son pays à l'ONU, 95, 136 et 137, 355, 459 et 460, 509 et 510.

SMIRNOV (Andreï Andreïevitch), ambassadeur d'URSS à Bonn, 597, 608.

SOEKARNO (Dr Ahmed), président de la République indonésienne, 444, 599 à 601, 812, 835.

SOKOLOVSKI (maréchal Vasili Danilovitch), membre du Comité central du PCUS, chef d'État-major général de l'armée soviétique, mis à la retraite en 1960, 570.

SOMSANITH (Tiao), chef du gouvernement laotien du 2 juin au 15 août, 239, 288, 299, 684, 686, 704.

SOULIÉ (Gaston), conseil général de France à Hong-Kong, 4.

SOUPAULT (Jean Michel), gouverneur de la France d'outre-mer, 438.

SOUPETH (capitaine), officier laotien, 704.

SOUPHANNOUVONG (prince), chef du Pathet-Lao, 770.

SOUVANNA PHOUMA (prince), chef du gouvernement laotien constitué le 16 août, chassé de Vientiane en décembre, se replie à Phnom-Penh (17 décembre), 239 et 240, 288 et 289, 291, 299, 385 à 387, 392 et 393, 398 et 399, 546, 648 et 649, 683, 685, 703 et 704, 746 et 747, 760, 770 et 771, 788, 829.

SPAAK (Paul-Henri), secrétaire général de l'OTAN, 12, 46 et 47, 140 et 141, 182, 294 et 295, 297, 351 et 352, 383, 442 et 443, 446, 461, 468, 471, 473, 630, 642.

SPEIDEL (général Hans), commandant les forces alliées terrestres du Centre Europe, 168, 380, 469, 476.

SPIERENBURG (Dirk P.), membre néerlandais de la Haute-Autorité de la CECA, 174.

SPITALIER (Raoul), secrétaire des Affaires étrangères, à l'administration centrale (Amérique), 699.

SPITZMULLER (Henry), ambassadeur de France à Ankara, 338, 375.

STAERCKE (André de), représentant permanent de la Belgique au Conseil de l'OTAN, 46, 255, 468.

STALINE (Joseph Vissarionovitch Djougachvili, dit), ancien secrétaire général du PCUS, décédé en 1953, 109, 561, 608.

STELLE (Charles Clarkson), représentant des États-Unis au Comité des Dix sur le désarmement, 11 et 12.

STEVENS (sir Roger), sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, 799, 803.

STEVENSON (Adlai), ancien candidat démocrate à la présidence des États-Unis, 166, 173, 628.

STIKKER (Dirk Uiptko), représentant permanent des Pays-Bas au Conseil de l'OTAN, 335, 468, 473.

STRAUSS (Franz-Josef), ministre de la Défense de RFA, 39, 121 à 123, 135, 156, 158, 168, 204, 257 et 258, 371, 400, 467, 725, 752.

STRESEMANN (Gustav), ancien chancelier d'Allemagne, décédé en 1929, 163.

SUDREAU (Pierre), ministre de la Construction, 687.

SULZBERGER (Cyrus Leo), journaliste américain, 427.

SUSTAL, successeur de M. Pleskot à la division d'Europe occidentale du ministère tchécoslovaque des Affaires étrangères, 161.

SWAN (Dermot Joseph), chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Phnom-Penh, 55.

T

TAKLA (Philippe), ministre libanais des Affaires étrangères, 252, 786 et 787.

TARDINI (Mgr Domenico), secrétaire d'État du Vatican, 831.

TAVIANI (Paolo Emilio), ministre italien de la Défense en 1957 (titulaire du Trésor dans le cabinet Fanfani), 156.

TCHANG KAÏ-CHEK (maréchal), président de la République de Chine (Taïwan), 132.

TCHICHELLE, ministre des Affaires étrangères du Congo-Brazzaville, 614, 840.

TEIXEIRA GUERRA DA FONSECA E SOUSA CAMOES (Ruy), ambassadeur du Portugal à Berne, représentant son pays auprès de l'AELE, 458, 462.

TERRENOIRE (Louis), ministre de l'Information, 622 et 623.

TESSEMA (colonel), adjoint au général commandant la région militaire du Harrar, 821.

TEYSSIER, conseiller culturel près l'ambassade de France à Tunis, 91 et 92, 567.

TEYSSIER D'ORFEUIL (Aimé), administrateur civil à la direction des Finances extérieures, 9.

THANARAT (maréchal Sarit), président du Conseil des ministres thaïlandais, 298.

THIAM (Doudar), représentant du Sénégal à l'Assemblée générale des Nations Unies, 836, 840.

THIBAU (Jacques), secrétaire des Affaires étrangères, chargé de mission au secrétariat général de la Communauté, 797.

THORNEYCROFT (George, Edward, Peter), ministre britannique de l'Aviation, 548.

THUAN : *voir* NGUYEN DINH THUAN.

TINÉ (Jacques), premier conseiller à l'ambassade de France à Londres, 296.

TITO (maréchal Josef Broz, dit), président de la République populaire de Yougoslavie, 67 et 68, 71 et 72, 76, 104, 109, 406, 439, 444, 514, 719, 835.

TODOROVITCH (Mijalko), vice-président, chargé des affaires économiques, du Comité fédéral exécutif yougoslave, 104.

TOEROEK (Dr A.), ambassadeur de la RFA à Lomé, 268.

TOFFIN (Jean-Louis), conseiller des Affaires étrangères (Mission de liaison avec l'Algérie), 193, 786.

TOGLIATTI (Palmiro), secrétaire général du parti communiste italien, 40 et 41.

TORRES (Abdelkader), ministre de la Justice marocain, 586, 658.

TOURÉ (Ismaïl), ministre guinéen des Travaux publics, chef de la délégation de son pays à l'ONU, 113.

TOURÉ (Sékou), président de la République et Premier ministre de Guinée, 10 et 11, 84, 87, 93, 113, 137, 191, 225, 230, 241, 325, 355 et 356, 459, 489, 602, 740, 812, 835.

TOUYA (colonel), chargé de mission du gouvernement français auprès du roi du Maroc, 505, 512, 519.
TOUZÉ (Mgr Paul-Louis), auxiliaire du cardinal-archevêque de Paris, 831.
TRUJILLO MOLINA (Hector B.), président de la République dominicaine, 106.
TRUMAN (Harry S.), ancien président des États-Unis, 622.
TRUONG CHINH, vice-président de la RDVN, 438.
TSCHOMBÉ (Moïse), président du Katanga, 58, 89, 112 et 113, 115, 119, 131, 137, 189, 191, 202, 225, 231, 264 et 265, 317, 358 et 359, 553 et 554, 598, 714, 745, 748, 804, 816, 826.
TSIGE DIBBU (général), commissaire à la Police éthiopienne, 821.
TSIRANANA (Philibert), président de la République malgache, 459.
TSUR (Jacob), directeur général au ministère israélien des Affaires étrangères, 183.
TUBMAN (William Vacanarat Shachach), président du Liberia, 357.
TURKES (colonel Alparslan), membre du Comité d'union nationale turc, 375.

U

ULBRICHT (Walter), Premier secrétaire du parti socialiste unifié, membre du Politburo et vice-Premier ministre de RDA, 2, 367, 545, 607.
UNG VAN KHIEM, ministre des Affaires étrangères de la RDVN, 186.
UVALITCH (Radivoj), ancien ambassadeur de Yougoslavie à Paris, 48 et 49.

V

VALÉRY (François), chef du service de Coopération et d'intégration économique au Département, 432.
VALLUY (général Jean-Étienne), commandant en chef pour le Centre-Europe à l'OTAN avant le 31 mars, 168, 478.
VAN DEN BOSCH (comte Jean), ambassadeur de Belgique à Léopoldville, 112, 114, 118.
VAN LANSHOT (Wilhelm), directeur de la firme Philips et président de la Fédération mondiale des anciens combattants, 23.
VIDAL (Mme Germain), épouse du préfet de Seine-et-Marne, 35.
VIGNES (Jacques), inspecteur de la France d'outre-mer, détaché comme directeur à la direction des Pays et territoires d'outre-mer, à la Commission de la CEE, 82.
VILLELUME (Gaspard de), premier conseiller à l'ambassade de France à New Delhi, 506.
VINCENOT (Roger), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur pour le Levant à la direction d'Afrique-Levant du Département, 786.
VINOGRADOV (Sergueï Alexandrovitch), ambassadeur d'URSS à Paris, 134, 320, 489 et 490, 525, 679 et 680.
VITETTI (comte Leonardo), ambassadeur d'Italie à Paris, 56.
VOGEL, vice-président CDU de la Commission du budget, créée à Berlin, 266.
VOIGT, haut fonctionnaire de l'Auswärtiges Amt, 309, 311.
VOROCHILOV (maréchal Kliment Sefremovitch), ancien président du Praesidium du Soviet suprême d'URSS, 102.

W

WAHBY (Hassan), sous-directeur du département culturel au ministère des Affaires étrangères de la RAU, 218 et 219.

WAHL (Jean), directeur du service de la Politique commerciale à la direction des Relations économiques extérieures (ministère des Finances et des Affaires économiques), 753.

WAILLY (de), inspecteur des Finances, 9.

WAKGIRA (général), haut officier éthiopien, 821.

WALLON, chef de la division des Organisations internationales à la direction des Affaires économiques du ministère de l'Agriculture, 756 et 757.

WALTHER (Gebhardt R.A. von), représentant de la RFA au Conseil de l'OTAN, 491.

WARNER (Frederick Archibald), conseiller d'ambassade, chef du département de l'Asie du Sud-Est au Foreign Office, 743.

WATKINSON (Rt. Hon. Harold Arthur), ministre britannique de la Défense, 630.

WEHNER (Herbert), vice-président de la SDP de RFA, 479.

WEIZMANN (Chaïm), chimiste, premier président de l'État d'Israël (1949-1952), fondateur de l'Université de Rehovoth, 263.

WERNER (Pierre), président du Conseil luxembourgeois, 115, 362 à 367.

WESTRICK (Dr Ludger), secrétaire d'État à l'Économie de RFA, 496.

WIESCHOFF (Heinrich A.), directeur d'Afrique au secrétariat général des Nations Unies, 138.

WIGNY (Pierre), ministre belge des Affaires étrangères, 93 et 94, 105, 111 à 116, 119, 137, 178, 189 à 193, 253 à 256, 270 et 271, 312, 381 à 383, 549 et 550, 553 à 556, 594 et 595, 598, 651 à 653, 665.

WILCOX (Francis), secrétaire d'État adjoint au département d'État, 343.

WILFORD (Kenneth Michael), premier secrétaire d'ambassade, à l'administration centrale du Foreign Office, 443, 450.

WINCKLER (Jean-Claude), premier conseiller à l'ambassade de France à Washington, 390.

WISEYDOU, Guinéen, inspecteur des Affaires financières, 9.

WORKENEH GUEBEYOU (colonel), chef du service de Sécurité éthiopien, 819 à 821.

WORKENEH WOLDE EMMANUEL (fitaurari), personnalité éthiopienne, 821.

WORMSER (Olivier), directeur des Affaires économiques et financières au Département, 204, 206, 309, 369 et 370, 380, 389, 415, 417 et 418, 443, 450, 458, 462, 467, 495, 531, 571, 668, 721, 753, 756.

Y

YACOVLEV (Mikhaïl), ambassadeur d'URSS à Léopoldville, 396.

YAWA (Joseph), ministre de l'Économie du Congo ex-belge, 113, 118.

YAZID (Mohammed), « ministre » de l'Information du GPRA, 502, 520.

YOST (Charles Woodruff), ambassadeur des États-Unis à Rabat, 558, 566, 681 et 682.

YOULOU (abbé Fulbert), Premier ministre du Congo-Brazzaville, 263 à 265, 316, 614, 840.

Z

ZAKHAROV (général Matvei V.), commandant des troupes soviétiques à Berlin, 278, 538.

ZEHRFUSS (Richard), architecte français, 91 et 92.

ZIMIANINE, ambassadeur d'URSS à Prague, 161 à 163.

ZORINE (Valerian Alexandrovitch), vice-ministre des Affaires étrangères d'URSS, délégué de son pays à l'ONU, 119, 280, 350, 712, 763, 772.

ZORLU (Fatin Rustu), ancien ministre turc des Affaires étrangères, 396, 486.

IMPRIMERIE NATIONALE – 5 018002 T △